

[illegible]

[illegible]

Petri Jois Meindarts

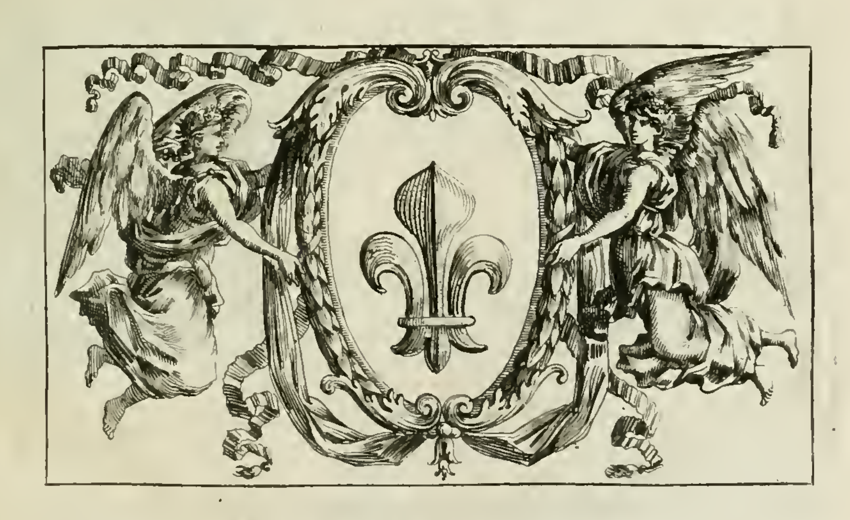
LA VIE DE S. ATHANASE PATRIARCHE D'ALEXANDRIE.

DIVISE'E EN DOUZE LIVRES.

Qui comprend encore l'hiſtoire de S. Euſtathe d'Antioche, de S. Paul de Conſtantinople, de S. Hilaire de Poitiers, de S. Euſebe de Verceil, des Papes Jules & Libere, & de pluſieurs autres Saints; Avec la naiſſance & le progrés de l'Arianiſme.

Par M. GODEFROY HERMANT, *Docteur en Theologie, de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & Chanoine de l'Egliſe de Beauvais.*

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez PIERRE AUBOUYN, Court du Palais, proche l'Hoſtel de Mgr le Premier Preſident, à la Fleur de Lys.

M. DC. LXXI.



A MONSEIGNEUR L'ARCHEVESQUE DE NAZIANZE COADJUTEUR DE REIMS.



ONSEIGNEUR,

Quoy que S. Athanaſe n'ait beſoin ny de mon travail, ny d'aucune autre recommandation que

de son nom & de son merite, pour se faire connoistre à nostre France, qui a moins esté à son égard un lieu d'exil qu'un refuge & un asyle dans la persecution; neanmoins Dieu ayant voulu se servir de moy pour recueillir de ses traittez & de toute l'antiquité sainte les particularitez de sa vie, j'ay creu que vous n'auriez pas desagreable de recevoir sous vostre protection un ouvrage qui peut fournir un parfait modelle à tous les Prelats, & contribuer à l'édification de tous les fidelles.

J'ay d'autant plus sujet, MONSEIGNEVR, d'esperer de vous cette faveur, qu'en vous offrant une vie si édifiante, je ne fais que satisfaire à l'engagement que j'avois pris avec vous sur ce sujet vers le temps que toute nostre Province faisoit des vœux pour l'heureux succés de vostre sacre. Je me promis déslors que comme vous aviez deffendu avec tant de capacité au milieu de la Sorbonne la doctrine & l'innocence de S. Athanase dans vos essais Theologiques, l'onction episcopale feroit voir en vous un redoublement de lumiere & de vigueur.

Et en effet, MONSEIGNEVR, l'experience a fait connoistre à tout le monde qu'il vous a esté tres avantageux de puiser dans les mesmes sources dont j'ay tiré mon histoire. Le Concile general de Nicée qui en fait une partie,

vous avoit appris l'importance des Conciles provinciaux, quand vous avez esté l'organe de tout le Clergé de France pour demander au Roy avec tant d'éloquence & de force le rétablissement de cet ancien usage, dont une plus longue interruption ne pourroit causer qu'un tres grand relaschement dans la discipline & dans les mœurs. Ainsi, MONSEIGNEUR, la vie de S. Athanase que je publie maintenant, est un champ fertile d'où les Evesques & les Prestres peuvent recueillir une abondante moisson : Et aprés qu'ils auront tiré de ce fonds la force & la subsistance de leurs ames, & la nourriture des peuples, il demeurera toûjours inépuisable.

Je suis entré, MONSEIGNEUR, dans les travaux des saints Peres de l'Eglise, & de ses plus celebres historiens pour faire cette recolte ; mais ce n'a point esté sans beaucoup de peine ; & j'ay eu besoin d'une resolution assez forte pour ne pas succomber sous le poids d'une si grande entreprise. Neanmoins, MONSEIGNEUR, Dieu m'a soûtenu par l'esperance du fruit qu'une vie si exemplaire peut produire dans ceux qui la liront avec pieté ; & je me suis persuadé que si sa divine Majesté répand l'esprit de sa grace sur le corps de cette histoire que j'ay formé de tant de parties differentes, ceux qui chercheront à s'instruire pourront estre touchez de cette lon-

gue ſuitte d'évenemens extraordinaires, où le doigt de la providence eſt marqué ſenſiblement.

Ils y pourront voir, MONSEIGNEVR, *la realité de ce veritable Sage, dont la Philoſophie profane n'a jamais formé qu'une idée fort imparfaite. Ils y pourront lire la generoſité inébranlable d'un homme de Dieu dont la grace s'eſt ſervy pour la deffenſe de la verité contre la plus opiniâtre & la plus puiſſante de toutes les hereſies, & qui a eu aſſez de force pour ſoûtenir preſque tout ſeul tout le poids d'une tres cruelle & tres longue perſecution. Ils pourront remarquer dans toute la ſuitte de cette hiſtoire qu'il a toûjours eſté intrepide dans les perils, moderé dans les bons ſuccés, conſtant dans les afflictions, par tout uniforme, partout égal à luy-meſme. Ils n'auront ſans doute qu'une profonde veneration pour cet art divin par lequel il a ſçeu allier une douceur pleine de condeſcendance avec une force plus qu'heroïque; & ils revereront en ſa perſonne cette patience ſi merveilleuſe qui le releve d'autant plus au deſſus de la pluſpart des ſaints Eveſques, qu'il y en a peu dont Dieu ait exercé la vertu par une ſi longue épreuve, l'interruption de ſes maux, qui ont eſté entrecouppez de temps en temps par une tranquillité paſſagere, n'ayant ſervy qu'à rendre ſa croix plus difficile à ſupporter.*

Mais ces tempestes mesmes, MONSEIGNEUR, que j'ay esté obligé de décrire, & qui ne se trouvent nullepart ailleurs ny si frequentes, ny si opiniâtres, seront utiles pour nous faire estimer davantage le calme dont nous joüissons maintenant par la misericorde du ciel; & cette reflexion nous impose une étroite & indispensable necessité de redoubler nos prieres & nos vœux pour la conservation de nostre grand Roy, qui a témoigné autant de sagesse & de moderation pour procurer la paix à l'Eglise, que l'Empereur Constance l'un des plus violens persecuteurs de saint Athanase, avoit fait voir autrefois d'ardeur & d'activité pour la troubler par une conduite pleine d'égarement & d'inquietude.

C'est, MONSEIGNEUR, ce qui me fait esperer que vous recevrez avec agréement le livre que je vous presente comme un fruit de cette paix generale & particuliere, qui ne doit jamais consister dans la mollesse d'un lasche repos; & que vous souffrirez qu'un Prestre & un Theologien de la Province dont vous avez le gouvernement spirituel, vous rende compte de l'employ qu'il tasche de faire de son temps & de ses études, au milieu de quelques autres occupations ecclesiastiques, quelque indigne qu'il se reconnoisse d'en avoir aucune.

Je souhaitterois, MONSEIGNEVR, avoir pû apporter à ce grand dessein autant de lumiere que de Zele. Mais si mes mains sont indignes de l'execution d'une si haute entreprise, je croy pouvoir estre assez heureux pour vous convaincre de la sincerité de mon cœur, n'ayant gravé vostre illustre Nom au frontispice de cet ouvrage, que pour protester hautement que je suis avec un profond respect & une parfaite reconnoissance,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur,
GODEFROY HERMANT.



AVERTISSEMENT.

CEux qui ont étudié l'hiſtoire eccleſiaſtique dans les anciens originaux, & qui ont pris plus de ſoin de conſulter les ſources que les ruiſſeaux pour en acquerir la connoiſſance, ne ſeront nullement ſurpris de ce que j'ay differé ſi long temps à publier la vie de S. Athanaſe, puis qu'ils ſçavent qu'elle eſt pleine de tant de difficultez, & entrecouppée de tant d'embarras dans la ſuitte de la pluſpart de ſes evenemens, qu'il n'y a rien de plus difficile que de l'écrire avec quelque exactitude. Il eſt vray qu'il y a plus de huit ans que je l'avois achevée la premiere fois, & qu'elle euſt pû paroiſtre dés ce temps là ſi je me fuſſe contenté de la vouloir rendre edifiante. Mais comme la verité eſt l'ame de toutes les hiſtoires, & particulierement de celles qui ont pour objet de repreſenter les combats des ſaints Peres de l'Egliſe contre la malignité & la violence des heretiques, je n'ay point crû me devoir contenter de ce premier travail, & j'en ay entrepris un ſecond pour examiner tout de nouveau ſur les originaux ce que j'avois déja fait, & y ajoûter diverſes choſes que j'avois omiſes d'abord.

On comprendra aiſément à quel travail je me ſuis engagé quand j'ay entrepris d'écrire la vie d'un Saint que Dieu a ſuſcité pour s'oppoſer à l'Arianiſme pendant plus de cinquante ans. Car ſi dans le temps meſme que cette hereſie eſtoit expoſée à la veuë de toute l'Egliſe, elle s'eſt couverte de tant de nuages que les eſprits les plus éclairez n'ont preſque point pû en faire le diſcernement, il ne faut pas s'étonner qu'apres plus de treize ſiecles on ait tant de peine à démeſler les intrigues de ſes partiſans, & à diſcerner leurs differentes erreurs; ces hommes artificieux aiant épuiſé toute l'addreſſe de leurs eſprits ou à ſupprimer les veritables hiſtoires de leur impieté, ou à en ſuppoſer de fauſſes.

C'eſt aſſez vrayſemblablement ce qui a fait perdre à la poſterité les Actes du Concile general de Nicée, qui nous apprendroient l'origine, le progrés, & le détail de la condamnation de cette erreur capitale contre la divinité du Verbe éternel, ſi ces monumens authentiques eſtoient venus juſques à nous, au lieu qu'il ne nous en eſt preſque reſté que les Canons. Et au contraire l'hiſtoire de Philoſtorge, qui eſt un amas de toutes ſortes de fauſſetez, & le comble de l'impudence, s'eſtant conſervée juſques au temps de Photius, il en a fait un extrait fort ample, qui ne merite pas d'autre refutation que la ſimple expoſition de tous les faits qu'il contient, comme eſtant manifeſtement contraires au conſentement general de ce que l'on lit de plus averé & de plus certain ſur ce ſujet dans toute l'antiquité eccleſiaſtique.

Quant à Eusebe Evesque de Cesarée en Palestine, qui s'est rendu si celebre par l'histoire des premiers siecles de l'Eglise, ce n'est pas de luy qu'il faut attendre les plus pures lumieres dont on a besoin pour former un juste corps de l'histoire de S. Athanase, puis qu'aiant esté engagé dans la secte des Ariens, non seulement par les interests communs d'un mesme party, mais aussi par la deffense des mesmes dogmes, il nous doit estre suspect en cette matiere tant par l'affectation si maligne qu'il fait paroistre dans son silence, que par la maniere dont il déguise le sujet de la convocation du Concile de Nicée, pour ne pas faire passer sa propre confusion dans tous les siecles avenir.

Theodoret est plus sincere: mais quoy qu'il ait le cœur droit, son histoire ne comprend qu'une petite partie de l'Arianisme; & on n'y remarque pas mesme toute l'exactitude que l'on pouvoit se promettre d'un si sçavant auteur; ce qui nous donne sujet de croire que la pluspart des originaux de cette histoire estoient déja perdus dés son temps.

Plusieurs celebres auteurs de nostre siecle avoient déja remarqué un tres-grand nombre de fautes dans l'histoire de Socrate, dont Sozomene n'a presque esté que le copiste. Et en effet cet historien aiant suivi en plusieurs rencontres un ancien auteur nommé Sabin de la secte des Macedoniens, il ne faut pas s'étonner qu'il se soit égaré sous la conduite de ce guide, que l'on peut presumer raisonnablement n'avoir pas esté fort fidelle.

Il est aussi tres-difficile de tirer beaucoup de secours de Gelase de Cyzique, si l'on ne prend un soin

tout particulier de diſcerner le vray d'avec le faux; & il paroiſt viſiblement par la maniere dont il raconte ce qui s'eſt paſſé dans le Concile de Nicée, que la connoiſſance en eſtoit déja fort alterée dans le ſiecle où il écrivoit.

C'eſt une choſe étonnante que S. Epiphane meſme qui traitte de l'Arianiſme dans ſon ouvrage contre toutes les hereſies, ne nous ait laiſſé ſur ce ſujet que des lumieres fort imparfaites, parce qu'aiant eſté trop credule aux relations des Meletiens, qui ont déguiſé l'hiſtoire de leur ſecte & celle des Ariens leurs confederez, il nous a mis hors d'eſtat de le conſulter comme l'oracle le plus ſûr de cette hiſtoire, dans laquelle il paroiſt ſi peu exact, qu'il a écrit qu'Arius eſtoit mort avant le Concile de Nicée, ce qui eſt tout à fait inſoûtenable.

S. Sulpice Severe qui n'a écrit l'hiſtoire de l'Egliſe qu'en abbregé, eſt tombé auſſi dans de tres-grandes fautes; & Paul Oroſe a parlé ſi ſuccintement de l'Arianiſme, que ce qu'il en dit n'eſt preſque point conſiderable.

Voilà, ce me ſemble, tous les anciens hiſtoriens que l'on peut conſulter ſur la vie de S. Athanaſe; ſi ce n'eſt que l'on y ajoûte encore Ammien Marcellin, qui n'en a parlé qu'en paſſant, & avec toute la préoccupation d'un homme environné des tenebres de la ſuperſtition payenne. Car pour ce qui eſt de la vie de ce ſaint Eveſque qui ſe trouve dans la Bibliotheque de Photius, c'eſt l'ouvrage d'un Grec beaucoup poſterieur à S. Athanaſe; & elle eſt pleine de tant de fautes qu'elle n'eſt capable que de faire tomber dans l'erreur ceux qui voudroient s'y arreſter.

Ainsi je me suis trouvé obligé de remonter jusques à la source, & d'étudier la vie de S. Athanase dans S. Athanase mesme. Mais quoy que ce soit la voye la plus droite & la plus sûre, neanmoins je n'ay pû la prendre sans m'engager dans un travail presque inconcevable. Car comme S. Athanase ne suit pas toûjours l'ordre naturel dans ses relations, il est difficile de fixer les epoques des evenemens qu'il raconte. Son texte est mesme corrompu en divers endroits; ce qui m'a causé d'autant plus de peine que le lieu où mon ministere m'attache me prive du secours des grandes bibliotheques où j'eusse pû consulter les differentes editions, & que je n'ay jamais esté assez heureux pour voir aucun manuscrit de ce Saint. Nannius qui l'a traduit en latin, a tellement renversé son sens en plusieurs endroits, qu'au lieu de nous faire entendre ce qui est obscur dans le grec, il a fait tomber en diverses fautes ceux qui ont suivi sa version; & ceux cy en ont ensuite trompé plusieurs autres par l'autorité qu'ils avoient acquise.

Mais neantmoins comme les difficultez des plus grandes entreprises ne nous doivent point rebuter quand nous sommes persuadez de leur utilité, & convaincus de leur importance, j'ay crû qu'en joignant aux ouvrages de S. Athanase le panegyrique que S. Gregoire de Nazianze a prononcé en son honneur, en y ajoûtant les Conciles qui se sont tenus à son sujet, les œuvres de Lucifer Evesque de Cagliari, celles de S. Hilaire de Poitiers, & de quelques auteurs du mesme siecle, il y en auroit assez pour mettre cette vie dans son

jour, & pour en rapporter les evenemens ſelon leur ordre.

C'eſt cette eſperance qui m'a fait reſoudre à taſcher de cueillir des fleurs & des fruits au milieu de tant d'épines; & ne pouvant écrire la vie de S. Athanaſe ſans y faire entrer celle de pluſieurs Saints tres-illuſtres du meſme temps, & ce que l'hiſtoire de l'Egliſe renferme de plus conſiderable pendant prés d'un ſiecle, j'ay trouvé cet employ ſi conforme à la profeſſion d'un Theologien, & ſi digne d'occuper un Preſtre, que je m'y ſuis engagé avec une ſecrette conſolation.

Et en effet on n'y trouvera pas ſeulement la vie de ce grand Saint, mais auſſi celle de S. Alexandre ſon predeceſſeur dans le ſiege d'Alexandrie, celle de S. Euſtathe d'Antioche, celle de S. Paul Eveſque de Conſtantinople, de S. Denys de Milan, de S. Euſebe de Verceil, de S. Hilaire de Poitiers, d'Oſius fameux Eveſque de Cordoüe, des Papes Jules & Libere, & de pluſieurs autres Saints. Et comme les differentes revolutions de l'empire Romain ont ſouvent ou allumé, ou rallenti, ou fait ceſſer la perſecution de S. Athanaſe & celle de toute l'Egliſe dont il eſtoit le deffenſeur, j'ay eſté obligé de remarquer les plus conſiderables evenemens qui ſont arrivez ſous le regne du grand Conſtantin, ſous celuy de ſes trois fils, de Julien l'Apoſtat, de Jovien, & de Valens; ce qui eſt d'une prodigieuſe étenduë.

J'ay meſme jugé que l'hiſtoire de S. Millés & des autres Martyrs de Perſe pourroit trouver ſa place dans la vie de S. Athanaſe, & que les circonſtances édifiantes dont ces Actes ſont remplis, pourroient

d'autant plus en eſtre les ornemens, que perſonne ne les a encore rapportez en noſtre langue.

La recherche pure de la verité a donc eſté l'unique voye que je me ſuis propoſée dans tout mon travail. Mais afin que tout le monde en puſt eſtre edifié, je n'ay pas voulu interrompre le fil de ma narration par l'examen des difficultez qui concernent la critique, & qui ne ſont pas proportionnées à la capacité de toutes ſortes de perſonnes. Auſſi elles eſtoient en ſi grand nombre qu'il n'y euſt eu rien de plus ennuyeux que d'en faire la diſcuſſion au milieu du corps de l'ouvrage ; de ſorte qu'il a eſté abſolument neceſſaire de les mettre à part ſous le titre d'Eclairciſſemens ; ſi ce n'eſt en quelques endroits aſſez courts où elles ſervent de liaiſon.

On verra dans ces Eclairciſſemens que je taſche de rendre compte de tout ce qui peut paroiſtre nouveau ou dans l'ordre & la ſuitte de mon hiſtoire, ou dans la maniere de rapporter quelques faits ; & l'on y trouvera pluſieurs choſes que je ne propoſe que comme de ſimples conjectures, quand je ne trouve rien d'aſſez decisif dans l'antiquité pour en parler plus hardiment.

J'y refute en tant d'endroits le Miniſtre Blondel & quelques autres auteurs de ſa religion, que l'on ne pourroit ſans injuſtice m'accuſer de les avoir pris pour mes guides dans le diſcernement des faits. Et quoy que je m'éloigne aſſez ſouvent du ſentiment du Cardinal Baronius, je le ſoûtiens neanmoins en tant de rencontres contre quelques-uns de ſes cenſeurs, que l'on ne me peut reprocher avec fondement aucune mali-

gnité contre cet illuſtre auteur des Annales de l'Egliſe.

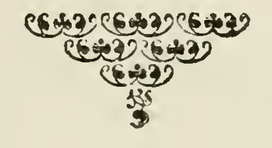
J'ay ſouvent marqué à la marge le chiffre des pages de S. Athanaſe, parceque comme ſes traittez ſont fort longs, & ne ſont pas diſtinguez par chapitres, j'ay crû devoir épargner en cela la peine de ceux qui voudront confronter mes citations ſur le texte original; & je les dois avertir que l'edition de S. Athanaſe que j'ay ſuivie eſt celle qui ſe donna à Paris en grec & en latin l'an 1627. J'ay cité Socrate & Sozomene ſelon la diſtinction des chapitres qui eſt dans l'edition de Chriſtophorſon, parce que lors que j'achevay la premiere fois cette vie, le docte Monſieur Valois n'avoit pas encore mis en lumiere l'excellente traduction de ces deux auteurs dont il a enrichi le public.

Apres tout, je me condamnerois moy meſme d'une extreme temerité, ſi j'avois executé une ſi grande entrepriſe ſans conſulter ceux de mes amis qui ont le plus de penetration & d'intelligence de ces matieres. J'ay ſouvent emprunté leurs lumieres avant que de les communiquer aux autres. Je me ſuis ſoûmis à leur jugement avant que de m'expoſer à celuy du public: Et bien loin de m'eriger en cenſeur univerſel de tous les auteurs celebres, je ſeray toûjours tres-diſpoſé à écouter avec beaucoup de docilité ceux qui auront la charité de m'inſtruire. Je voudrois icy pouvoir témoigner ma reconnoiſſance à ceux qui m'ont fait cette faveur; mais leur modeſtie eſt un obſtacle à cette declaration, & m'empeſche de dire icy tout ce que je ſouhaitterois touchant le ſecours que j'en ay receu.

L'amour

L'amour que Dieu m'a donné pour l'Egliſe m'aiant fait entreprendre ce travail, je revereray toute ma vie ſon autorité, & ſes deciſions me ſeront toûjours des loix inviolables. Les Ariens qui luy ont declaré la guerre, ne ſont pas tellement éteints, qu'ils ne revivent encore en la perſonne des Sociniens qui ſe ſont multipliez en pluſieurs endroits du Nord, & qui n'ont point épargné dans leurs écrits la perſonne de S. Athanaſe. Mais la ſincerité avec laquelle j'ay taſché d'écrire ſa vie, pourra ſervir à les convaincre d'impoſture tout de nouveau; & pour peu que l'on ait d'equité, on ſera obligé de convenir que l'on ne peut flétrir la reputation de ce grand Saint qu'en renouvellant des calomnies détruites par la voix de la verité, & par le conſentement de toute la terre pendant pluſieurs ſiecles.

J'attends du ſecours du ciel les benedictions neceſſaires à un travail qui peut contribuer non ſeulement à affermir les Catholiques dans la veritable créance de nos myſteres, mais auſſi à établir les Chreſtiens dans les maximes d'une ſolide pieté, & d'une entiere ſoumiſſion aux ordres de la providence, qui n'a fait paſſer S. Athanaſe par tant de tours & de retours, que pour couronner plus glorieuſement ſa fermeté & ſa conſtance.



EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.



AR Lettres Patentes du Roy données à Paris le 20. jour de May 1670. signées MABOUL, & scellées du grand Sceau de cire jaune sur simple queuë : Il est permis à JEAN DU PUIS Libraire & Imprimeur à Paris, d'imprimer ou faire imprimer un Livre intitulé, *La Vie de S. Athanase Patriarche d'Alexandrie : Composée par le Sieur* GODEFROY HERMANT *Docteur de Sorbonne*, & ce durant le temps & espace de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer : Et deffenses sont faites à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer ledit livre, ny mesme d'en vendre de contrefaits, à peine de quinze cens livres d'amende, de confiscation des Exemplaires contrefaits, de Presses, Caracteres qui y auront servi, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres.

Et ledit DU PUIS a fait part du Privilege cy-dessus à PIERRE AUBOÜIN, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs, suivant & conformément à l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653.
Signé, LOÜIS SEVESTRE Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 1. Juin 1671.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Approbations de Messeigneurs les Prelats.

Approbation de Monseigneur l'Archevesque de Sens.

LE grand S. Athanase est un parfait modele pour tous les Evesques. Sa conduite leur apprend comment ils doivent joindre au respect & à l'obeïssance qu'il faut rendre aux Souverains, le zele qu'ils sont obligez d'avoir pour la deffense des veritez de la foy & des regles saintes de l'Eglise. Ce grand homme a paru également à l'épreuve des persecutions, & des vaines esperances de la fortune; & la lecture de l'histoire de sa vie doit porter tous les veritables enfans de l'Eglise à demander à Dieu qu'il luy donne dans tous les temps en la personne de ses Prelats de pareils deffenseurs, & aussi intrepides que ce grand Evesque. L'Auteur en a recueilly toutes les circonstances avec tant de fidelité & d'exactitude, & il l'a écrite avec tant de pieté, que nous sommes persuadez, apres l'avoir luë fort exactement, qu'elle sera utile à toute sorte de personnes, & que ceux qui la liront concevront combien est grand, saint & élevé l'esprit qui anime l'Eglise, & qui doit animer ses Pasteurs, puis qu'il a donné la force à saint Athanase de resister presque seul pendant plus de quarante années à toutes les puissances de la terre & de l'enfer, pour soûtenir la Divinité de JESUS-CHRIST & la discipline de sa sainte Epouse, au milieu des persecutions qui en avoient abbatu ou ébranlé presque toutes les colomnes. Donné à Sens le dixiéme jour du mois de May 1671.

LOÜIS HENRY DE GONDRIN Archevesque de Sens.

De Monseigneur l'Evesque & Comte de Chaalons, Pair de France.

TOus les Chrestiens qui aiment veritablement nostre Seigneur JESUS-CHRIST, sont obligez de s'interesser à la gloire de S. Athanase, le deffenseur invincible de la Divinité du Fils de Dieu, & rien ne pouvoit relever davantage les travaux & les vertus de ce grand Saint, que cette admirable histoire d'une vie si illustre. Tout y est proportionné à la grandeur du sujet, & plein de force & d'edification tout ensemble. Les Evesques y trouveront un excellent modele de sagesse & de fermeté apostolique pour la deffense de l'Eglise, & les fidelles de quelque condition qu'ils soient, de belles solides instructions du respect & de l'amour qu'ils doivent avoir pour elle. Fait à Joinville ce 16. jour de May 1671. FELIX E. & C. de Chaalons.

De Monseigneur l'Evesque de Tournay.

LA Vie de S. Athanase est un si grand exemple de fermeté dans la foy de l'Eglise, qu'il n'y a point de fidelles à qui elle ne puisse estre une tres-utile instruction. Mais sur tout la vigueur episcopale y paroist dans toute sa plenitude, & nulle lecture n'est plus propre aux Prelats que celle de cette histoire sainte. Monsieur Hermant qui nous la donne en nostre langue, l'a écrite si exactement, si éloquemment, & avec tant d'érudition & de pieté, qu'il auroit fait une espece d'injustice au public de la luy refuser. C'est le jugement que j'en fais apres l'avoir luë avec beaucoup de soin; & je croy que non seulement la critique la plus fine ne trouvera rien dans cet excellent ouvrage qui soit contraire à la foy Catholique ou aux bonnes mœurs: mais que tous ceux qui le liront, en recevront beaucoup de satisfaction & en seront tres-edifiez. Donné à Tournay le 29. d'Avril 1671.

GILBERT Evesque de Tournay.

De Monseigneur l'Evesque & Comte de Beauvais, Pair de France.

TOus ceux qui aiment JESUS-CHRIST & son Eglise revereront jusques à la fin du monde le nom & le merite de S. Athanase, qui a soûtenu avec une sagesse plus qu'humaine & une vigueur veritablement apostolique, la Divinité du Verbe eternel, & les droits inviolables de cette chaste Epouse du S. Esprit. C'est ce qui me

fait esperer que l'histoire de sa vie, que M Hermant Docteur de Sorbonne a écrite avec son éloquence ordinaire, l'ayant recueillie avec beaucoup de soin des plus celebres monumens de l'antiquité, ne sera pas moins l'étonnement & l'edification de nostre siecle, qu'elle a esté l'honneur & la gloire de celuy pendant lequel il a vescu, & que tous les fidelles depuis les Prelats jusques aux moindres des laïques, y apprendront à servir Dieu sans tiedeur, & d'une maniere digne de luy. Comme ce livre dont j'ay souvent oüy la lecture avec beaucoup de satisfaction de la bouche mesme de l'Auteur, a pris naissance dans mon diocese, & paroist maintenant à la face de toute l'Eglise, on voit assez que j'ay des raisons particulieres pour luy souhaiter les benedictions du Ciel, & pour en recommander la lecture à tous ceux que Dieu a confiez à ma conduite; afin que les grandes veritez & les grands exemples dont cet excellent ouvrage est rempli, trouvent des imitateurs parmy ceux qui s'en instruiront, & qu'il inspire aux Chrestiens un zele ardent pour les interests de Dieu, & pour leur propre salut. C'est le succés que je luy souhaite apres avoir declaré que je l'ay trouvé tout-à-fait conforme aux sentimens de la foy, aux regles de la pieté Chrestienne, & aux dogmes de la morale evangelique. Donné à Creil dans le cours de nostre visite, le 6. May 1671.

NICOLAS E. & C. de Beauvais.

De Monseigneur l'Evesque Comte de Noyon, Pair de France.

FRANÇOIS de Clermont par la Grace de Dieu Evesque Comte de Noyon, Pair de France. La gloire couronne les Saints dans le Ciel : la grace qui les fait les donne à l'Eglise, & la Providence a soin d'en conserver precieusement la memoire sur la terre dans les fidelles archives des histoires sacrées. C'est ce qui nous paroist aussi sincerement qu'heureusement accomply dans le livre de la vie du grand S. Athanase, que l'Auteur s'est enfin resolu d'accorder autant ou plus aux besoins qu'aux instances du public, pour en éclairer l'erreur avec de si vives lumieres, animer la langueur par un zele si fervent, & fortifier la foiblesse à la veuë de tant de puissans exemples. Les circonstances particulieres qu'il a recherchées, les saintes maximes qu'il enseigne, & les justes consequences qu'il en tire, ajoûtent imperceptiblement aux qualitez d'exact historien & d'éloquent orateur, celle de predicateur evangelique : & sans qu'aucune des trois se détruise, en disant ce que cet incomparable Prelat a fait en plusieurs differentes & difficiles occasions, il prouve à tout le monde ce qu'il faut faire. Tel est le jugement que nous formons de cet excellent ouvrage que nous estimons utile, & mesme necessaire pour inspirer l'amour & la deffense de la verité, & qui par consequent doit estre universellement approuvé comme le modelle de la conduite des parfaits Evesques, le fruit des travaux d'un digne Prestre, & l'objet de la veneration des veritables Chrestiens. Donné à Noyon dans nostre palais episcopal, ce vingt-cinquiéme de Mars mille six cent soixante & onze.

†. FR. DE CLERMONT E. Comte de Noyon.

Approbations des Docteurs.

Approbation de M. le Vaillant Docteur en Theologie de la maison de Navarre, & Curé de S. Christophe.

SI la vie de S. Athanase a esté menée & conduite autrefois par une lumiere & une vertu toute extraordinaire, on peut dire aussi qu'elle est écrite aujourd'huy avec une addresse & une éloquence bien particuliere, & d'autant plus à mon avis qu'on y découvre par tout un mélange & un temperamment admirable d'histoire, de

loüange, & d'instruction. Les regles de l'histoire y sont exactement gardées dans l'ordre & le temps de ces grandes veritez, que l'illustre deffenseur de la Divinité de JESUS-CHRIST a presque seul constamment soûtenuës. La loüange s'y joint & suit necessairement par une inclination qu'elle a de retourner à celuy, qui par ses actions merveilleuses l'a si justement meritée. Et l'instruction se tire de l'exemple & des paroles d'un homme, sans lequel Dieu mesme eust paru comme muet & mort tout ensemble, puisque l'heresie taschant de luy ravir la gloire d'avoir engendré son fils, elle vouloit aussi luy oster la parole & la vie: *Deus mutus, & Deus mortuus.* Mais que tout est vif & animé dans cette belle vie que nous approuvons! Le Pere Eternel y parle & vit dans le Fils, le Fils dans le Saint, le Saint dans l'Auteur, l'Auteur dans son ouvrage toûjours lumineux, toûjours éclattant, toûjours diversifié; soit qu'il narre, soit qu'il loüe, soit qu'il instruise. Ajoûtons aussi que ce rare & excellent écrit vivra aussi dans la memoire & dans le cœur de tous ceux qui le considereront comme j'ay fait sans préjugé & sans envie. Ils ne jugeront pas seulement qu'il n'avance rien de coutraire à la foy de l'Eglise ny aux bonnes mœurs; ils se verront de plus comme forcez de l'écouter & l'entendre sans dégoust, de le loüer avec sincerité, & de recevoir ses enseignemens avec autant de plaisir que d'utilité. A paris le premier Avril 1671.

A. LE VAILLANT.

De M. Grenet Docteur de la maison & Societé de Sorbonne, & Curé de S. Benoist.

L'HISTOIRE comme la peinture fait les portraits des grands hommes de chaque siecle; l'une & l'autre les transmet à ceux qui les suivent dans la succession du temps; & les hommes que Dieu leur fait ou succeder ou survivre, ont sur qui porter les yeux pour les contretirer, & faire d'eux-mesmes des copies fidelles & achevées de ces illustres modelles, lesquels ayant esté l'admiration des siecles qui les ont veus, deviennent l'instruction & la perfection des nostres. La difference de ces portraits que fait l'histoire par la plume, & la peinture par le pinceau, est semblable à celle d'un homme vivant, & d'un homme peint. Le peintre par son pinceau fait ce dernier n'y representant seulement que celuy qu'il tire; & comme il n'y met rien de sa vie, il n'y en laisse rien aussi; les couches & l'application de ses couleurs y sont toutes bornées par la representation d'un visage que le temps mesme défigure, & qu'il fait enfin perir. L'historien fait autrement & beaucoup plus. Car comme les portraits de ces hommes extraordinaires qu'il nous dépeint, ne se forment que par leurs vertus & par leurs grandes actions, qui sont les plus naturelles couleurs dont se sert sa plume pour les portraire, n'y mettant rien de leurs qualitez exterieures, rien de leurs dehors; il y met au lieu comme leur vie mesme par l'esprit dont il fait voir qu'ils estoient animez avant leur mort; il les expose de la sorte à nos yeux comme s'ils vivoient encore; & il les represente tels qu'ils estoient, autant pour leur propre gloire, que pour l'édification des temps qui les suivent. C'est de cette sorte que la sçavante & docte plume de M. Hermant fait & donne icy au public le portrait de l'incomparable S. Athanase; & que comme un ancien peintre en faisant le portrait d'une chaste fille, en fit reconnoistre les mœurs; aussi ce fidelle historien sous les couches de cette histoire, y fait connoistre les mœurs, les grandes & eminentes actions de cet illustre Saint, nous le representant sous les couleurs comme tel qu'il estoit, tel que son siecle l'a veu, & tel que le nostre en a besoin pour le contretirer. La peinture qu'il en fait est assez semblable à ces petits & curieux ouvrages que font quelquefois les peintres excellens dans les mathematiques, lorsque de differentes parties éparses çà & là sous un mesme plan, ils en composent par les regles de l'Optique un seul & unique portrait estant vû de son point; cette histoire estant toute recueillie de diverses pieces de l'antiquité réünies icy en un seul corps, dont entre une infinité de

choses tres-curieuses & tres-recherchées appartenantes à l'histoire de l'Eglise & au temps de ce Saint, il le compose & le forme, selon ce qui a rendu sa vie toute éclatante pour luy, toute pleine d'édification pour son siecle, & toute pleine de modelles & de matieres d'imitation pour le nostre. Son esprit tout angelique s'y voit sans estre terny d'aucun nuage qui le défigure : ses mœurs toutes pures & toutes saintes y sont affermies contre l'envie la plus envenimée ; sa foy saine & orthodoxe y triomphe toûjours ; son zele pour l'establir y est constant, son travail pour la deffendre infatigable, son courage pour la soûtenir intrepide, sa fermeté inébranlable & toûjours la mesme, sous des nuées de conspirations formées contre luy, sous les menaces, les exils, les proscriptions. Et pour le dire en un mot, c'est moins icy S. Athanase representé, que la mesme vertu portraite sous son auguste nom, qui l'exprime & l'abbrege toute, & sous laquelle ce Saint se fait voir comme saint Jean Chrysostome voyoit S. Paul dans les Epistres de cet Apostre. Il falloit une main aussi hardie que celle de cet auteur pour faire une piece autant achevée que celle-cy, pour entreprendre ce prodigieux travail, & pour le portraire avec une merveilleuse ressemblance de ce qu'il estoit sur la terre, avant que Dieu eust couronné ses vertus dans le Ciel. La foy de cet homme apostolique estant devenuë celle de l'Eglise, qui luy en fait si souvent hommage dans le symbole qu'on luy attribuë, il est à esperer que ses vertus & ses mœurs qui sont mises icy en leur jour, deviendront pareillement les mœurs & les vertus, & de ceux qui soûtiennent la doctrine de l'Eglise par leurs illustres caracteres, & de ceux qui composent & forment son corps en qualité de simples fidelles, les uns & les autres trouvant icy à partager entr'eux cette foule de vertus que ce grand Saint avoit toutes réünies en luy avec tant de perfection, qu'elles l'ont mis en estat d'estre justement appellé le Saint de toutes les vertus, ainsi qu'il a voulu appeller luy mesme un autre Saint de son siecle. Cette vie se peut donc lire estant toute conforme à la foy de l'Eglise Catholique, & aux mœurs qu'elle professe. A Paris ce 10. Avril 1671.

GRENET Docteur de la maison & Societé de Sorbonne, & Curé de S. Benoist.

De M. Chassebras Docteur en Theologie de la maison & societé de Sorbonne, Archiprestre & Curé de la Magdelaine.

L'ENTREPRISE de cet ouvrage qui contient la vie du grand S. Athanase, est si estimable de soy, que je ne doute pas que tous les bons Catholiques ne donnent des loüanges à l'auteur de ce livre pour avoir erigé ce trofée à la foy inébranlable de ce grand Saint, en nous representant toutes les persecutions qu'il a soûtenuës, comme des combats pour la defense de la verité, de la part des Ariens, & les victoires qu'il a remportées sur eux durant tout le cours de sa vie ; Que les sçavans aussi ne se croyent redevables à son erudition, d'avoir orné ce monument public des plus rares pieces de l'antiquité, qu'il a mesme parées de tous les ornemens de l'eloquence, & renduës éclatantes par les lumieres de son esprit, en éclaircissant plusieurs difficultez qui se rencontrent dans l'histoire de l'Eglise pour ce qui regarde l'Arianisme. Mais l'idée que pourra former le lecteur en lisant cette vie, de la constance du plus grand deffenseur des veritez Catholiques, que la grace de JESUS-CHRIST a renduë invincible & victorieuse de l'opiniâtreté des Ariens, me fait encore esperer qu'elle fera naistre dans son esprit avec l'amour de la verité, quelque étincelle de cette vertu heroïque, pour rejetter toutes les condescendances qui font abandonner aux plus sages les interests de la verité. C'est la grace que tous les Docteurs doivent attendre du Ciel, & que je demande pour moy au pere des lumieres, apres avoir lû ce livre, que j'ay trouvé tres-conforme aux sentimens de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Fait à Paris le 14. Mars 1671.

CHASSEBRAS.

De M. Fortin Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Proviseur du College d'Harcourt. De M. de Lameth Docteur en Theologie de la maison & societé de Sorbonne. De M. Barillon Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

Nous soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions avoir lû un livre qui a pour titre, *La vie de S. Athanase Patriarche d'Alexandrie, divisée en douze livres &c.* dans lequel bien loin d'y avoir rien trouvé qui soit contraire à la foy Catholique, Apostolique & Romaine, & à la pieté Chrestienne, nous croyons qu'il sera tres-utile pour l'edification de tous les fidelles; mais particulierement des Evesques & des Pasteurs, qui y trouveront un parfait modele de la vie episcopale, dans l'innocence d'une conduitte irreprochable jointe avec la fermeté d'un courage apostolique. La France avoit un interest particulier d'estre instruite des particularitez de la vie d'un si grand Saint, puisqu'elle luy a servi de retraitte pendant l'exil auquel l'Empereur Constantin le condamna, & que ses plus Saints Evesques l'y ont receu avec tout le respect & la veneration possible, & ont esté les deffenseurs de son innocence. Ainsi on ne sçauroit trop remercier l'Auteur de cette vie, d'avoir voulu donner au public un ouvrage si considerable, dont il s'est acquité avec toute la solidité, la lumiere, & la capacité possible. C'est le témoignage que nous avons crû estre obligez de rendre à la verité, apres avoir lû ce livre tres exactement. A Paris ce 9. May 1671.

T. FORTIN. AUGUSTIN DE LAMETH.
HENRY BARRILLON.

De M. Gobillon Docteur de la maison & societé de Sorbonne, Curé de S. Laurent.

Il n'y a point d'histoire plus importante à l'Eglise, que celle du grand Athanase. C'est un Saint à qui elle doit la deffense du plus auguste de ses mysteres, & qui a combattu avec une force & un courage invincible pour la cause de la Divinité de son Epoux contre l'impieté des heretiques. C'est un heros qui a le plus de part à la gloire de cette guerre qu'elle a soûtenuë pendant tant d'années pour les interests du Fils de Dieu. Sa foy & sa doctrine a esté si pure, que selon le témoignage de S. Gregoire de Nazianze, tous les Catholiques l'ont regardée comme la regle & la loy de la créance orthodoxe. *Vt ipsius dogmata fidei orthodoxæ leges haberentur.* Son zele s'est declaré si hautement pour cette verité, qu'il a attiré contre sa personne toutes les puissances ennemies. Sa constance a esté si ferme & si invincible, qu'elle a triomphé d'une persecution la plus funeste par la chûte des plus grands hommes, & la plus longue qui fut jamais. On verra avec plaisir & avec edification l'histoire d'une si belle vie mise dans son jour, & décritte avec autant d'éloquence que d'exactitude par cet auteur; & on n'y trouvera rien qui ne soit digne de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. C'est le témoignage que je rends au merite de cet ouvrage, à Paris ce 2. May 1671.

N. GOBILLON.

De M. Petitpied Docteur en Theologie de la maison & societé de Sorbonne.

LA creance de la Divinité du Fils de Dieu qui nous fait veritablement Chrestiens, a produit des Docteurs dans tous les siecles; mais elle n'a jamais esté soûtenuë par des deffenseurs plus genereux, que lors qu'elle a esté exposée à la violence de ses plus cruels ennemis; & par une conduite autant surprenante qu'admirable de la Providence divine, ceux qui ont voulu répandre les tenebres de leurs erreurs sur ce mystere incomprehensible, & qui ont entrepris d'oster à JESUS-CHRIST l'hommage que les Catholiques luy doivent comme au Fils de Dieu, & que tant de Martyrs luy ont conservé aux dépens de leur sang, n'ont fait qu'accroistre la force de ses rayons, & l'éclat de sa lumiere. Comme il n'estoit pas possible que JESUS-CHRIST perdist le merite de son sang precieux, & que la malice des hommes luy ostast la qualité de Fils de Dieu, aussi ne se pouvoit-il faire que la temerité d'Arius eust la force d'opprimer la verité Catholique. Mais en mesme temps que l'enfer produisoit cet heresiarque pour empoisonner les ames par sa doctrine pernicieuse, le Ciel produisoit le grand S. Athanase pour détruire par les armes de la Tradition divine, ceux qui opposoient à la créance universelle de l'Eglise l'orgueil des demons & la subtilite des philosophes. S. Gregoire de Nazianze dans l'oraison 21. qu'il a composée en memoire du grand Athanase Archevesque d'Alexandrie, nous apprend qu'en faisant l'eloge d'Athanase, c'est faire l'eloge de la vertu, & que prononcer son nom, c'est faire le panegyrique de la vertu mesme. Ἀθανάσιον ἐπαινῶν, ἀρετὴν ἐπαινέσομαι. Ταὐτὸν γὰρ ἐκεῖνόν τε εἰπεῖν καὶ ἀρετὴν ἐπαινέσαι Que si quelqu'un s'est acquitté dignement de cette sainte entreprise apres S. Gregoire de Nazianze, c'est l'Auteur de cette *Vie de S. Athanase &c.* parce qu'estant entré parfaitement dans les sentimens de l'Eglise, il developpe avec une clarté merveilleuse les richesses de la Tradition, & la suite de plusieurs années. Il fait parler aux Conciles & aux Papes le mesme langage qu'ils tiendroient s'ils estoient eux-mesmes les fidelles interpretes de leurs pensées. Il ajoûte le raisonnement à l'autorité. Il mesle la pieté à l'eloquence. Sa profonde erudition edifie ceux qu'il instruit, & sa charité enseigne ceux qu'il a convaincus. C'est le jugement que je dois rendre à la verité qui me doit estre plus precieuse que la vie, apres avoir juré & promis sa deffense sur l'autel des saints Martyrs. Et apres avoir loüé Dieu de ce qu'il a donné à ce sçavant theologien toutes les qualitez qui sont necessaires pour rendre à l'Eglise Catholique un service signalé dans le besoin si pressant qu'elle en avoit, je souhaite que les fidelles se rendent à tant de pures lumieres, & que les lecteurs les fassent passer de leurs esprits dans leurs cœurs, comme ne contenant rien que de tres-conforme à la doctrine Catholique, Apostolique & Romaine. Fait à Paris en Sorbonne ce 12. de Mars 1671.

N. PETITPIED.

De M. Faure Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

QUOY que l'histoire de l'Eglise Gallicane nous represente plusieurs Evesques, dont la pieté, la fermeté, & l'erudition peuvent suffisamment animer leurs successeurs à imiter ces grands exemples, comme ils sont les heritiers de leurs sieges & de leur autorité; je ne doute pas que cette mesme Eglise ne regarde comme un secours considerable la vie de S. Athanase composée par M. Hermant, auteur assez connu par les excellens ouvrages qu'il a donnez au public. Ce grand Saint a instruit l'Eglise d'Egypte: il a esté la langue & la plume de l'Eglise universelle contre les ennemis du Fils de Dieu; il a servi d'exemple à tous les genereux Evesques qui ont du depuis

puis soutenu avec une constance digne de leur caractere les veritez de la Religion. Si les barbares & les infidelles ont quasi esteint la pureté du Christianisme dans son pays, il se retire presentement dans l'Eglise de France comme dans un asyle assuré, où il ne trouvera pas moins de lumiere, de zele, & de charité parmy ses Collegues, qu'il en a éprouvé sous l'Empire de Constantin. Si les Pasteurs remarquent dans cet ouvrage de grands exemples de charité, d'une sage conduite, d'une fermeté inebranlable, les peuples ne seront pas moins edifiez du zele & de la sainteté des fidelles, qui souffrirent de si cruelles persecutions pour la deffense de la foy & pour l'innocence de leur Evesque, les sçavans seront surpris de voir une histoire si vaste, si obscure, & enveloppée d'un si grand nombre de faits, traittée avec tant d'ordre & de netteté, enrichie d'observations & restitutions de plusieurs passages qui ne sont pas moins sçavantes que curieuses. J'aurois souhaité que dans un ouvrage qui sera estimé de tous les fidelles, & qui sera indubitablement l'admiration des siecles à venir, on eût donné une idée moins desavantageuse d'un ancien auteur ecclesiastique, à qui nous devons plusieurs monumens de l'antiquité, qui ne nous instruisent pas moins qu'ils sont utiles à refuter les heretiques. Fait à Paris ce 20. May 1671.

A. FAURE.

De M. Boileau Docteur en Theologie de la maison & societé de Sorbonne, Doyen de l'Eglise Metropolitaine de Sens.

SAINT Athanase ayant esté pendant sa vie le deffenseur & le soutien de la Foy Catholique, & en cette qualité l'objet de la haine & de la violence de toutes les puissances du monde qui l'ont attaquée; il estoit impossible d'écrire la vie de ce grand Evesque de l'Eglise primitive sans y comprendre tout ce qui regarde l'histoire du temps où il a vescu. C'est aussi dequoy l'on peut dire que l'auteur de cet ouvrage s'est parfaitement acquitté, n'ayant rien trouvé d'obscur & de caché dans l'antiquité concernant les actions de cet illustre Saint, qu'il n'ait penetré par son travail, ou qui ait pû échapper à sa docte & sçavante exactitude. Les plus éclairez theologiens trouveront dans ce livre dequoy s'instruire & se rendre, selon les termes de S. Chrysostome, des docteurs formidables aux ennemis de la verité Les Evesques y verront un modele admirable du courage & de la fermeté qu'ils doivent avoir pour la deffendre. Et les Princes Chrestiens mesmes y pourroient apprendre par la chûte des Empereurs qui se laisserent surprendre aux flatteries des Ariens, avec combien de precaution ils doivent écouter ceux qui s'attachent à suivre leur Cour lors qu'ils leur parlent des affaires de la Religion: parce que n'y ayant pour l'ordinaire que des veuës purement temporelles & humaines, ils ne regardent souvent l'interest de l'Eglise que par rapport à leur fortune & à leurs pretentions. Ce sont là les fruits qu'il me semble qu'on pourra tirer de la lecture de ce livre & qui m'obligent de luy donner mon approbation, avec toutes les marques d'estime dont je suis capable pour un ouvrage de cette importance & qui ne peut estre que tres-utile à l'Eglise. Fait à Sens le jour de S. Athanase 2. du mois de May 1671.

BOILEAU.

De M. Gerard Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Chanoine de l'Eglise de Beauvais.

CETTE vie de S. Athanase est pleine d'une erudition surprenante, & d'une connoissance tres-grande de l'histoire; & je me persuade que je ne seray point seul dans l'étonnement de voir paroistre dans le 17 siecle de l'Eglise, la vie d'un de ses plus illustres Evesques mort il y a treize cens ans, dans un détail aussi juste & aussi exact que s'il n'y en avoit que cinquante ou soixante que les actions qui en font le su-

jet se fassent passées. Mais comme l'utilité que les fidelles peuvent tirer pour leur salut de ces histoires, en fait le principal prix au jugement de l'Eglise, il est facile de reconnoistre que celle-cy leur en presente des moyens tres-puissans dans la saine doctrine qu'elle expose avec autant de clarté que d'eloquence, & dans cette longue suite d'actions edifiantes, qui ont esté le fruit d'une charité toute Chrestienne & vrayement episcopale. Car que peut-il y avoir de plus edifiant & de plus consolant pour ceux qui aiment la verité, que de voir que Dieu fait servir d'appuy & de soûtien à l'Eglise, qui est sa maison, la fermeté d'un seul Evesque? Que cet Evesque, tout accablé qu'il paroist, empesche de tomber les premieres colomnes de cette mesme Eglise qui estoient déja ébranlées, ou qu'il releve celles que les artifices & la violence des ennemis de la Divinité du Verbe avoient abbatuës? Quelle preuve plus sensible peut il y avoir de la perpetuité de l'Eglise, que de voir, que lors qu'il semble que Dieu l'abandonne à la discretion de ses ennemis, en permettant que sa cause devienne celle d'un Evesque proscrit & persecuté par toute la puissance de l'Empire Romain, c'est pour lors qu'il fait triompher avec plus d'éclat cette Epouse de son Fils, & que par un ressort secret de sa Providence, il fait que les Vierges & les Confesseurs de l'Eglise deviennent les Martyrs de JESUS-CHRIST, en se declarant pour l'innocence d'Athanase persecuté. La vie de cet homme Apostolique est toute remplie de semblables evenemens qui apprennent tout ensemble les plus sublimes veritez du Christianisme, & la maniere de les pratiquer humblement avec le secours de la grace de JESUS-CHRIST. C'est pourquoy esperant que les Pasteurs en recommanderont avec soin la lecture aux ames qui leur sont commises, il ne nous reste plus que de prier Dieu qu'il fasse passer dans nos cœurs & dans nos mains ces mesmes veritez, qui font presentement dans le Ciel toute la gloire du grand Athanase, comme elles ont esté toute sa consolation, pendant les afflictions dont sa vie mortelle a esté continuellement traversée. J'espere avec le secours du Ciel de m'acquiter fidellement de ce devoir, apres avoir témoigné à l'Eglise que je n'ay rien trouvé dans ce grand ouvrage que de conforme à sa doctrine, à la morale de l'Evangile, & à la verité de l'histoire. Fait à Beauvais le vingtiéme du mois de Mars 1671.

ISAAC ANSELME GERARD Chanoine de Beauvais.

De M. Cressé Docteur en Theologie, & Doyen de nostre Dame du Val de Provins.

IL ne faut que lire le livre intitulé, *La vie de S. Athanase Archevesque d'Alexandrie*, pour apprendre avec quelle precaution les heretiques ont soin de deguiser leurs sentimens, afin d'introduire leurs erreurs avec plus de facilité: puisque l'auteur de ce bel ouvrage ayant entrepris de nous representer la constance admirable de cet illustre deffenseur de la foy contre ses persecuteurs, & de rechercher toutes les circonstances notables de sa vie, n'a pas manqué de nous decouvrir les artifices & les detours dont les Ariens se sont servis, pour paroistre Catholiques dans le temps qu'ils travailloient puissamment à la destruction de la veritable doctrine de l'Eglise. C'est pourquoy ce livre peut beaucoup servir non seulement pour encourager les fidelles à l'exemple d'un si digne Prelat, de souffrir genereusement pour la deffence de la verité; mais aussi pour eviter les pieges dangereux des heretiques. Je l'ay lû & examiné, & n'y ay rien trouvé qui ne fust tres-orthodoxe, en foy de quoy j'ay signé à Paris le 6. Mars 1671.

CRESSE'.

LA VIE



LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE PREMIER.

Contenant sa naissance, son education, & les principaux evenemens de l'Empire & de l'Eglise pendant ce temps-là, jusques au Concile de Nicée.

Chapitre Premier.

Idée generale de la vie de ce Saint.


'AY dessein, avec la grace de Dieu, d'écrire la vie de S. Athanase, & d'exposer aux yeux de tous les fidelles l'image de cet invincible Deffenseur des veritez de nostre Religion contre la plus grande de toutes les impietez, & la plus opiniastre de toutes les heresies. C'est une entreprise dont la grandeur m'épouvante avec raison, puisqu'elle n'a presque point de bornes ny

dans l'étenduë de sa matiere, ny dans la varieté des evenemens qui s'y rencontrent, ny dans le nombre des personnes qui ont eu quelque liaison avec ce grand Saint pour la cause de l'Eglise, ou qui ont fait éclater sa constance episcopale par leurs persecutions.

Il a esté ou l'ame ou la matiere de tous les conciles qui se sont tenus pendant sa vie; & jamais l'Eglise n'a veu assembler tant de conciles en si peu de temps. N'estant encore que diacre de l'eglise d'Alexandrie, il combatit en presence de tous les Peres de Nicée, c'est à dire de plus de 300. evesques, contre l'heresiarque Arius, & en sa personne contre toutes les puissances de l'enfer; & le succés de la victoire qu'il remporta sur les ennemis declarez du fils de Dieu, le rendit si odieux à cette secte, qu'elle fit un capital de sa ruine, & joignit la violence à la calomnie pour l'opprimer.

Dieu qui l'avoit fait monter sur le siége d'Alexandrie aprés la mort de son Archevesque, permit que la malice de ses ennemis le deposast par des jugemens irreguliers; que sa fermeté fust éprouvée par quatre bannissemens; que ses protecteurs & ses amis fussent traittez comme les ennemis de l'Eglise & de l'Empire, que les plus saints evesques de l'Orient & de l'Occident fussent releguez pour sa seule occasion; que l'on outrageast avec un excés d'inhumanité les prestres les plus orthodoxes, & les vierges les plus saintes qui ne vouloient point trahir sa cause & se séparer de sa communion; que les papes mesmes fussent proscrits pour avoir rendu un glorieux témoignage à la pureté de sa foy & à l'innocence de sa vie; enfin que dans le temps mesme que l'Eglise commençoit à respirer aprés la deffaite du paganisme, on vist au milieu de sa tranquillité & de sa paix, des outrages aussi sanglans que ceux qui avoient fait gemir cette sainte mere pendant que ses enfans estoient exposez à la fureur des idolatres.

Ainsi la sainteté des papes & des evesques, la dignité du grand Constantin & de cinq autres empereurs, la pieté des solitaires, la pureté des vierges chrétiennes, & en un mot tout ce qu'il y a eu de grand & d'auguste pendant prés d'un siecle dans l'empire de l'Epouse de JESUS-CHRIST, entre

d'une part dans l'histoire de S. Athanase : Et de l'autre on voit aussi que l'aveuglement des payens, la vaine subtilité des philosophes, la fureur opiniastre des Ariens, la noirceur & la malignité de cette heresie, la conspiration des Grands de la Cour & des princesses envenimées, la reünion de toutes les forces du monde & de l'enfer dans un seul party, sert de matiere à la vie de cet homme apostolique.

De sorte que comme S. Gregoire de Nazianze a commencé autrefois l'éloge de ce saint Prélat par cette declaration, *Que c'est loüer la vertu mesme que de loüer S. Athanase*; on peut dire que c'est écrire l'histoire de toute l'Eglise pendant un siecle que d'écrire celle de ce Saint, qui s'est rendu si considerable, que nous ne contons encore aujourd'huy parmy les evesques vraiment orthodoxes & irreprochables de son temps, que ceux qui sont demeurez attachez à sa communion & à sa deffense ; ses persecuteurs & ses deserteurs estant maintenant fletris dans l'estime de toute la posterité catholique.

Gregor. Nazianz. orat. 21.

Certes il ne parut jamais plus visiblement qu'en sa personne, ce que peut un homme seul pour la deffense de toute l'Eglise, comme on ne vit jamais plus clairement qu'en la personne d'Arius, combien un homme seul est pernicieux à tous les fidelles. Il faut donc croire que tous ceux qui sont animez d'un saint zele pour les interests de nostre religion, liront avec édification une vie dont toutes les circonstances preschent le parfait détachement que doivent avoir ceux qui sont engagez par la providence à soutenir les veritez de la foy. Mais nostre France a un interest particulier de s'instruire des souffrances de S. Athanase, puisque plusieurs de nos prelats ont esté ses deffenseurs, & que la ville de Treves, qui estoit alors dans l'étenduë de nos provinces, a esté édifiée de sa sainte conversation en luy servant de retraitte pendant son exil.

On voit aussi avec consolation dans la fin de cette histoire, le soin que Dieu prend de combatre du haut du ciel pour la protection de ceux qui combatent sur la terre pour sa verité & pour sa justice. Et quand on considere que cet illustre general des armées de JESUS-CHRIST meurt paisi-

blement dans ſon lit, dans ſon ſiege archiepiſcopal, & au milieu des embraſſemens de ſon peuple, aprés quarante-ſix années de combats & quatre banniſſemens, on adore la providence qui ne reſerve pas toûjours à la fin des ſiecles la juſtification de ceux que nulles conſiderations humaines ne peuvent détourner de la voye de la pieté.

Mais plus cette matiere eſt précieuſe & pleine d'édification, plus je me ſens obligé de regretter que S. Gregoire de Nazianze n'ait pas entrepris ce qu'il declare qu'il auroit fait volontiers, c'eſt à dire, qu'il n'ait pas écrit l'hiſtoire de S. Athanaſe, au lieu de compoſer ſeulement l'éloge de cet homme merveilleux, qu'il prononça quelques années aprés ſa mort dans Conſtantinople, à la priere de l'empereur Theodoſe le Grand, ainſi que nous apprenons du plus ancien de ſes interpretes. Car cet éloquent Pere de l'Egliſe grecque témoigne qu'il auroit écrit avec joye l'hiſtoire de S. Athanaſe, comme S. Athanaſe avoit autrefois écrit luy meſme la vie de S. Antoine. Et certes il faut avoüer à nôtre confuſion, que la vie de ces Saints ne devroit eſtre écrite que par d'autres Saints: Et il auroit eſté à ſouhaiter que celuy qui a eſté le panegyriſte de S. Athanaſe, euſt eu le loiſir ou l'occaſion d'en eſtre l'hiſtorien. Mais puiſque Dieu n'a pas permis que nous euſſions ſon portrait de la main d'un ſi grand peintre, il faut l'entreprendre avec tremblement, & en emprunter les couleurs de ſes écrits meſmes, de ceux des ſaints peres de ſon ſiecle, & des autres auteurs eccleſiaſtiques.

Elias Cretēſis in orat. 19. S. Greg. Nazianz.

Le Verbe dont il a eſté le deffenſeur, peut ſoûtenir ma foibleſſe dans une ſi haute entrepriſe; & ce Saint meſme eſt aſſez puiſſant dans la Cour du Roy des Rois, pour m'obtenir les lumieres & les graces que je ne puis me promettre de mon impuiſſance. J'eſpere au moins de la grace du Pere des miſericordes, que je taſcheray d'apporter dans cet ouvrage l'humble ſoumiſſion d'un diſciple, & que S. Athanaſe ſera mon maiſtre & mon docteur, comme il eſt le ſujet de cette hiſtoire, dans laquelle nous ne le verrions pas victorieux de l'erreur & de l'hereſie, s'il n'avoit choiſi pour regles l'Ecriture & la Tradition, qui ſeront auſſi les miennes.

CHAPITRE II.

Naissance de S. Athanase dans la ville d'Alexandrie.

L'EGLISE estoit encore dans le calme, mais sur le point de souffrir la plus sanglante de toutes les persecutions sous l'empire de Diocletien & de Maximien ses ennemis capitaux, lorsque Dieu fit naistre S. Athanase dans la ville d'Alexandrie, qui alloit estre arrosée du sang d'une infinité de Martyrs. L'ayant destiné pour estre un jour le martyr de la verité pendant la paix, il avoit voulu l'affermir dans la deffense de la foy par des exemples domestiques, & luy faire trouver dans sa propre ville plusieurs modelles de la generosité chrétienne & episcopale, qui devoit éclater dans toutes ses actions. Il estoit si jeune au temps de cette persecution, que quand il en parle, il ne dit pas ce qu'il a veu, mais ce qu'il a appris de ses peres. *Athanas. ad Solitar. p. 853.*

La ville d'Alexandrie estoit alors la seconde de toutes les villes du monde. Depuis qu'elle avoit esté bastie par Alexandre le Grand comme un des plus glorieux monumens de ses conquestes, elle estoit devenuë celebre par toute la terre. Soit que l'on considerast l'avantage de sa situation, la fertilité de son territoire, la magnificence de ses bâtimens & de son port; soit que l'on eust égard aux sciences & aux arts dont elle faisoit profession, elle sembloit l'emporter sur toutes les autres : Et les rois d'Egypte qui l'avoient choisie pour capitale de leur royaume, l'avoient renduë si illustre qu'elle ne cedoit qu'à Rome seule. Aussi les Romains qui avoient fait cesser la domination de ces princes en la personne de Cleopatre, s'estant rendu maistres de toute l'Egypte, avoient toûjours conservé la splendeur de cette ville; & la qualité de citoyen d'Alexandrie leur estoit si considerable, que les empereurs en donnoient des lettres avec plus de précaution & de reserve, qu'ils n'auroient fait pour donner la qualité de citoyen Romain, à des personnes dont ils eussent voulu recompenser le merite.

Mais quoyque ces avantages signalez eussent acquis à Alexandrie le nom de Ville par excellence, aussi bien qu'à

celle de Rome ; neanmoins ſa grandeur eccleſiaſtique eſtoit encore preferable à ſon éclat temporel. Car S. Pierre avoit fondé cette egliſe par ſon diſciple S. Marc ; & c'eſtoit le ſecond ſiege Patriarchal de ce Prince des Apoſtres ; l'eveſque d'Alexandrie n'ayant aucun prelat au deſſus de luy que celuy de Rome, & tenant un rang d'honneur au deſſus de celuy d'Antioche meſme. Les plus ſçavans hommes des premiers ſiecles de l'Egliſe avoient eſté inſtruits dans l'école de cette egliſe patriarchale. S. Clement d'Alexandrie & le ſçavant Origene en avoient eſté les principaux ornemens. S. Heracle & S. Denys, dont le dernier a eſté l'un des plus celebres prelats du troiſiéme ſiecle, avoient eſté inſtruits tous deux dans cette école celebre, & en avoiẽt enſuitte eſté les maiſtres, avant que d'eſtre élevez à la dignité d'archeveſques d'Alexandrie: & il n'y avoit pas encore longtemps que Theonas n'y avoit pas moins fleury par la reputation de ſa ſcience, que par toutes les vertus qui eſtoient montées avec luy ſur cette chaire patriarchale.

Ce fut cette grande ville que Dieu choiſit entre tous les lieux du monde pour donner la naiſſance à S. Athanaſe, comme il avoit choiſi S. Athanaſe de toute eternité pour eſtre le pere & le paſteur de ſes citoyens & de ſes freres, ſur ce ſecond ſiege de S. Pierre. Et il paroiſt aſſez qu'il eſtoit originaire d'Alexandrie, puiſque Conſtance le rappellant, dit qu'il le veut rétablir dans ſa patrie & dans ſa maiſon paternelle : & il prend luy-meſme ſa patrie & ſon egliſe pour la meſme choſe.

Athanaſ. Apol. 2. p. 769. 770. Orat. 1. contra Arianos.

L'antiquité ne nous apprend preſque rien de ſes parens. Un auteur Grec qui a eſcrit ſa vie pluſieurs ſiecles apres ſa mort, témoigne qu'ils eſtoient tres-nobles & de tres-grande pieté. Mais il ne nous en marque pas le nom, & ne cite aucun auteur pour garand de ce qu'il avance. Tout ce que l'on en peut dire de plus aſſeuré, eſt qu'ils eſtoient catholiques, & qu'ils ſe trouverent engagez dans la perſecution de ce Saint. Car nous apprenons de luy-meſme, que ſa tante eſtant morte durant la tyrannie de Gregoire l'un des uſurpateurs de ſon ſiege, ce barbare apres l'avoir perſecutée pendant ſa vie, ne voulut point permettre qu'on l'enterraſt apres ſa mort ; de ſorte que ſi ceux qui

Id. ad Solitar. p. 817.

luy rendirent ce devoir n'eussent fait passer son corps pour celuy d'un autre mort qui leur appartenoit, elle seroit demeurée en effet sans sepulture.

On voit aussi par une lettre de ce mesme Saint qui se trouve avec les œuvres de Lucifer evesque de Cagliari, & qu'il peut luy avoir écritte vers l'an 358. qu'il se plaint que depuis le temps de sa persecution, il n'a point eu seulement la liberté de voir les parens qu'il avoit, parce que les Ariens avoient tant de soin d'observer les chemins, & d'examiner ceux qui entroient dans la ville d'Alexandrie ou qui en sortoient, qu'il avoit esté privé de cette consolation. Comme nous n'avons cette lettre qu'en latin, l'expression dont il se sert semble marquer que son pere & sa mere ont vécu jusqu'à une extréme vieillesse, & qu'ils demeuroient encore à Alexandrie quand il soustenoit ce grand orage.

Testis est Dominus quia nec parentes quos habeo, potui videre, apud Lucif. p. 346.

Voilà tout ce que nous avons de ses parens. Et si Dieu n'a point permis que nous en sceussions davantage, c'est qu'ayant resolu de faire éclatter la vertu miraculeuse de sa grace dans la conduite de ce Saint, qui est le plus parfait modelle de tout ce qu'il y a jamais eu de plus genereux & de plus illustre dans l'Eglise, il n'a pas voulu nous le faire considerer par les avantages exterieurs que l'on tire de la chair & du sang, & a traitté cet homme tout Apostolique comme il avoit fait la pluspart de ses Apostres, de qui nous ne lisons rien sur ce sujet que le lieu de leur naissance.

CHAPITRE III.

Enfance de S. Athanase. De ce qui est rapporté de luy qu'il baptisa quelques petits enfans en joüant avec eux. Quelles furent ses études.

TOUT ce que nous avons de l'enfance de S. Athanase se reduit à une seule action assez douteuse, que plusieurs ont considerée comme un presage de toute sa vie; voicy comment Rufin la raconte. Ceux de la ville d'A- *Rufin. l. 10. c. 14.*

lexandrie avoient accoustumé de celebrer tous les ans avec beaucoup de solemnité & de pompe, la feste de S. Pierre leur archevesque, qui avoit souffert le martyre la neuviéme année de la persecution de Diocletien. Saint Alexandre archevesque d'Alexandrie, ayant celebré cette grande feste avec son peuple, & offert les saints mysteres, attendoit quelques personnes qui devoient venir disner chez luy. Comme il estoit seul dans sa chambre, il jetta les yeux du costé de la mer, & vit de loin quelques enfans qui joüoient ensemble sur le rivage, representant dans leur divertissement ce que font d'ordinaire les evesques, & ce qui se pratique dans l'Eglise.

Euseb. l. 7. c. 32.

D'abord il prit plaisir à ce spectacle, parce qu'il luy sembloit innocent, & que cette imitation des choses saintes n'avoit en elle-mesme aucun apparence de danger. Mais quand il vit que ces enfans alloient plus loin & passoient à la representation de tout ce qu'il y a de plus secret & de plus saint dans nos mysteres; le trouble qu'il en ressentit en luy mesme, l'obligea d'appeller quelques-uns des plus considerables de son clergé, pour leur monstrer ce que faisoient ces enfans. En mesme temps ayant commandé qu'on les fist tous venir vers luy, il leur demanda quelle estoit cette sorte de jeu auquel ils se divertissoient, de quelles paroles ils s'estoient servis, & quelles sortes d'actions ils y avoient pratiquées. La demande de ce saint prelat ayant épouvanté ces enfans, ils ne vouloient pas luy répondre. Mais comme il les pressa d'avoüer tout, ils luy declarerent que l'un d'entr'eux, sçavoir Athanase, avoit esté le chef de toute la troupe, & avoit fait le personnage d'Evesque, & qu'en cette qualité il avoit baptizé quelques enfans, qui jusques là n'avoient pas encore receu le baptesme. S. Alexandre s'informa d'eux exactement de ce que leur avoit dit cet Evesque enfant, ce qu'il avoit fait dans ce jeu, quelle réponse ils luy avoient faite de leur part, & quelle instruction ils avoient receüe de luy. Sur quoy ayant remarqué que tout ce qui se pratique dans l'administration du baptesme avoit esté observé exactement en cette rencontre, & ayant pris l'avis des Prestres qui estoient auprés de luy, il approuva ce baptesme, deffendit de rebaptizer ces enfans

enfans, qui venoient de recevoir la grace de Dieu dans une grande ſimplicité, & ſe contenta d'achever en eux les autres myſteres qui ne ſe donnent que par des perſonnes conſacrées. Et quant à S. Athanaſe & aux autres enfans qui avoient fait en cette rencontre l'office de preſtres & la fonction de diacres, il les donna à leurs parens en la preſence de Dieu qu'il prit à témoin, pour les faire inſtruire comme des perſonnes deſtinées au miniſtere de l'Egliſe, & qui devoient s'acquiter un jour effectivement des meſmes choſes qu'ils venoient de pratiquer dans le jeu. Quelque temps aprés, il fit venir S. Athanaſe chez luy pour y demeurer, & s'en ſervit pour écrire. De ſorte qu'ayant eſté élevé dans la connoiſſance de la grammaire & de la rhetorique, il devint tres-conſiderable lorſqu'il fut arrivé à un âge plus avancé, & paſſa pour un homme ſage & éloquent dans l'eſtime de tous ceux qui eurent quelque habitude avec luy avant ſon epiſcopat.

Voilà ce que nous rapporte Rufin, touchant l'enfance & l'éducation de noſtre Saint, & il dit l'avoir appris de ceux meſmes qui avoient vécu avec ſaint Athanaſe. Mais quoyqu'il l'ait perſuadé à quelques auteurs, dont neanmoins les plus anciens n'en parlent qu'avec quelque doute, ce qu'il dit de l'approbation donnée par ſaint Alexandre au baptéme de ces enfans, eſt une conduite ſi extraordinaire qu'elle ne peut ſervir de regle dans l'uſage de l'Egliſe. Et cela ſeul eſt capable de faire revoquer en doute la verité de cette hiſtoire, quand meſme il ne ſeroit pas tres-difficile de l'accorder avec l'âge de noſtre Saint. *Eclairciſſement. 1.*

Quant à ſon éducation dans les ſciences humaines qui ſont neceſſaires aux grands prelats, nous apprenons de S. Gregoire de Nazianze, qu'aprés avoir paſſé quelque « peu de temps dans cette ſorte d'exercice pour ne point pa- « roiſtre entierement ignorant de ces connoiſſances qu'il « avoit reſolu de mépriſer, il s'appliqua tout d'un coup à « l'étude des lettres divines & de la ſainte diſcipline de l'E- « gliſe. Car il ne voulut pas permettre, dit ce Saint, que la « nobleſſe & la generoſité de ſon ame fuſt aneantie dans ces « vaines occupations, ny qu'il luy arrivaſt la meſme choſe « *Gregor. Nazianz. Orat. 21.*

„ qu'à ces athletes peu intelligens, qui ne remportent pas „ le prix à cauſe qu'ils frappent pluſtoſt l'air, que le corps „ de ceux contre leſquels ils combatent. S'eſtant donc appli- „ qué à une ſerieuſe & profonde meditation de l'ancien & „ du nouveau Teſtament, dont il ſçavoit tous les livres avec „ plus de perfection que les autres n'en ſçavent un ſeul en „ particulier, il acquit en meſme temps les richeſſes de la „ contemplation & les treſors d'une vie ſainte & éclattante, „ faiſant de ces deux choſes une chaiſne merveilleuſe & tou- „ te d'or, dont l'union & l'aſſemblage eſt ſi difficile à l'égard „ de pluſieurs perſonnes; ſe ſervant de l'innocence de ſa vie „ pour regler & pour conduire ſa contemplation, & de la „ contemplation comme d'un ſceau & d'un cachet qu'il im- „ prima fortement ſur toute la conduite de ſa vie. Voi- „ là quelle fut ſon éducation, continuë Saint Gregoire „ de Nazianze, & voilà auſſi quelle devroit eſtre enco- „ re aujourd'huy l'éducation de ceux qui ſont deſtinez „ à gouverner un jour les peuples en qualité de Prelats, & „ à tenir en leurs mains l'auguſte corps de JESUS-CHRIST.

Mais quoyque S. Athanaſe n'ait employé que peu d'années à l'étude des ſciences profanes; on voit neanmoins dans ſes écrits qu'il en avoit une connoiſſance tres étenduë. Les livres qu'il a compoſez pour la deffenſe de noſtre Religion en general, & dans leſquels il montre combien les fables des payens ſont ridicules, nous témoignent qu'il avoit acquis dans ſa jeuneſſe une tres-grande intelligence des poëtes Grecs; & il cite quelques vers de l'Odyſſée d'Homere dans une des oraiſons qu'il a compoſées contre les Ariens.

Athanaſ. orat. 5. contra Arianos.

Le Cardinal Baronius dit que ce Saint ſçavoit la juriſprudence; & il appuie ſon ſentiment ſur l'autorité de S. Sulpice Severe qui luy donne le nom de Juriſconſulte. Mais il eſt à croire que par là, il faut ſeulement entendre qu'il avoit une grande connoiſſance du droit eccleſiaſtique & des ſaints Canons. Car il eſt peu vray-ſemblable que S. Alexandre qui le deſtinoit au ſacerdoce, & qui prenoit vn ſoin particulier de ſon éducation ſelon ce meſme Cardinal, l'ait fait inſtruire dans l'étude du droit

Baron. ad an. 311. Athanaſium Alexandriæ Epiſcopum Juriſconſultum, qui apud Nicænam ſynodum adfuerat, aggrediuntur. *Sulp. Sev l. 2. ſacræ Hiſtoriæ.*

civil, plus convenable à un avocat ou à un juge, qu'à un ministre de Jesus-Christ & de son Eglise. On voit mesme par ce que nous venons de rapporter de S. Gregoire de Nazianze, qu'il eut une sainte impatience de quitter l'étude des lettres humaines pour se donner tout à fait à celle de l'Ecriture & des divines coûtumes, c'est à dire, des saints Canons, qui sont les regles inviolables de la discipline de l'Eglise. Aussi il est certain que c'est par l'autorité de l'Ecriture & des Canons, & non par celle des loix civiles, qu'il a deffendu la foy & soustenu la religion orthodoxe. *Eclaircissement 2.*

Il faut croire que depuis qu'il s'est donné à son Archevesque, il a toûjours esté nourri auprés de luy dans le sein de l'Eglise mesme, dont il estoit alors le tres-humble enfant & dont il devoit estre un jour le chef & le pere. C'est ainsy qu'il faut élever les Evesques, estant difficile qu'ils se remplissent de l'esprit ecclesiastique dans le commerce du monde, & qu'ils conservent leur innocence dans un air si contagieux & si corrompu.

Chapitre IV.

Changement notable arrivé dans l'empire Romain & dans l'Eglise pendant l'enfance & la jeunesse de S. Athanase.

Pendant que S. Athanase s'appliquoit dans l'école d'Alexandrie à l'étude des lettres humaines & de la science des saints, Dieu qui veille toujours pour la conduite de son Eglise, prenoit un soin particulier de travailler à son repos, & de luy rendre le calme aprés une si longue & si horrible tempeste.

Le changement inopiné qui se fit dans le gouvernement de l'empire, rallentit d'abord la persecution, & en suitte la fit cesser entierement d'une maniere miraculeuse & toute divine. Dés les premieres années de l'enfance de nostre Saint, Diocletien le plus cruel de tous les persecuteurs de l'Eglise, surprit tous les hommes de son siecle lorsqu'en l'année 304. aprés avoir regné 20. ans, il renonça de luy

mesme à la dignité imperiale pour passer le reste de ses jours dans une vie privée, persuadant à Maximien son associé à l'empire de faire la mesme chose.

Une resolution si étonnante & si subite a donné lieu de former divers jugemens sur le motif que cet empereur put avoir quand il se devestit de la pourpre dans la ville de Nicomedie, & persuada à Maximien de s'en dépoüiller dans Milan. Les uns ont creu que cette conduite fut l'effet de son desespoir, & qu'aprés avoir répandu le sang de tant martyrs par toute la terre, il ne put souffrir de voir que les chrestiens se multiplioient d'autant plus qu'il avoit employé avec plus de rigueur tous les supplices imaginables pour les détruire & pour les exterminer. Quoy qu'il se fust vanté par des inscriptions publiques d'en avoir aboli le nom, c'estoit plûtost pour flatter sa passion par les marques d'un triomphe imaginaire, que pour recueillir les fruits d'une victoire effective. Sur ce principe ils pretendent qu'il ne commença à vouloir vivre en philosophe qu'aprés avoir veu l'inutilité de ses cruautez tyranniques, & qu'il forma le dessein de cultiver un jardin dans sa ville de Salone en Dalmatie, quand il reconnut que le sang des Martyrs estoit une semence feconde qui en faisoit tous les jours naistre de nouveaux.

Euseb. in Chron. & l. 8. hist. Eccles.

Les autres ont creu qu'ayant perdu l'esprit en punition de la fureur qu'il avoit exercée contre la religion chrestienne, il fut obligé de prononcer contre luy mesme l'arrest de sa condamnation en quittant l'empire pour passer le reste de ses jours dans les tenebres d'une chetive maison. Mais si cette folie est veritable, comme il n'y a pas lieu d'en douter aprés le témoignage d'Eusebe & celuy de l'empereur Constantin qui avoit esté élevé chez luy; il faut croire que ce déreglement de son esprit ne fut pas une maladie de longue durée. Car outre que les empereurs qui luy succederent, le traitterent toujours avec beaucoup de respect, il répondit en homme de bon sens à deux d'entr'eux qui le prioient de reprendre le gouvernement de l'Empire, leur disant qu'il souhaitoit qu'ils pussent voir à Salone les herbes qu'il y avoit plantées de ses mains.

Euseb. l. 8. histor. Constant. orat. ad sanctorum cœtum c. 25. Eumen. in Panegyr.

Quoy qu'il en soit, sa retraite fit un peu respirer l'Eglise;

& elle trouva quelque esperance de liberté sous l'un de ses successeurs. Je parle de Constance Chlore pere du grand Constantin, qui entra alors dans la pleine possession de l'empire, qu'il partagea avec Galere Maximien surnommé Armentarius. Constance qui descendoit d'une fille de l'empereur Claude second du nom, estoit entré il y avoit déja quelques années dans l'alliance de Maximien surnommé Hercule, collegue de Diocletien, ayant épousé Theodore fille de sa femme; & ce mariage luy avoit acquis le rang & le titre de Cesar que les Empereurs luy donnerent avec la commission de faire la guerre dans les isles Britanniques. Diocletien avoit donné sa fille Valerie à Galere Maximien qu'il avoit aussi créé Cesar, l'envoyant en Orient pour y domter les rebelles de l'empire.

La retraite des deux beaux-peres établissant Constance & Galere dans une pleine autorité, ils quitterent le nom de Cesars pour prendre celuy d'Augustes: mais en mesme temps ils créérent trois nouveaux Cesars. Car Galere Maximien en ayant nommé deux pour le gouvernement de la portion de l'empire Romain, qui luy estoit écheuë en partage, sçavoir Severe & Galere Maximin, dont le dernier estoit fils d'une de ses sœurs; Constance qui avoit eu la Grande-Bretagne, les Gaules & l'Espagne pour son partage, donna le nom de Cesar à son fils Constantin qui devoit estre le liberateur de l'Eglise. Cette nouvelle creation de Cesars arriva en 305. ou 306. L'Italie écheut à Severe, l'Orient à Maximin, & Maximien demeura dans l'Illyrie & l'Asie-mineure.

Tous ces princes estoient payens: mais quoyque leur religion fust semblable, la disposition de leur esprit estoit differente. Car l'Empereur Constance estoit tres-civil & tres-doux; & bien loin de continuer la persecution contre les Chrestiens, il considera plus que les autres ceux de sa cour qui furent assez genereux pour faire profession publique de nostre Religion. Car nous apprenons d'Eusebe, qu'il fit un sage discernement de ceux qui avoient un veritable zele pour la foy, d'avec ceux qui n'estoient Chrestiens que de bienséance. Ce fut en faisant venir devant luy tous les officiers de sa cour, jus-

Euseb. l. 1. de vitâ Constanti. c. 16.

ques au juges souverains, pour leur donner le choix ou de conserver leurs charges & la liberté de demeurer auprés de luy en sacrifiant aux dieux, ou de quitter la cour & de renoncer à son amitié s'ils refusoient de le faire. Cette proposition fit prendre deux differens partis à tous les chrestiens qui se trouverent à la suitte de sa cour. Les uns aimerent mieux la quitter que renoncer à la foy par une lascheté si interessée & si criminelle, les autres furent assez malheureux pour faire moins d'estat du service de JESUS-CHRIST que de celuy de Constance. Mais alors ce sage prince, qui n'avoit mis en usage cet artifice que pour découvrir en suitte ses veritables intentions, blâma hautement la timidité de ces hommes lâches que la crainte de quitter la cour avoit portez à cet excés de complaisance, & loüa publiquement la fermeté de ces genereux chrestiens, qui avoient pris la resolution de perdre plustost la faveur de l'Empereur, que de trahir leur religion & leur conscience. Il alla mesme plus avant, & ne voulut pas se servir plus long temps de ceux qu'il connoissoit traistres à Dieu & deserteurs de leur religion, disant qu'il n'estoit pas possible que des personnes qui avoient esté perfides à leur Dieu, fussent fidelles à leur prince. Il chassa donc de sa cour ces malheureux; & jugeant que les autres dont la generosité venoit d'estre reconnüe par cette épreuve, avoient la mesme disposition à son égard qu'ils avoient envers Dieu, il les choisit pour estre les gardiens & les protecteurs de son empire, les receut au nombre de ses plus intimes amis, & les regarda comme des biens preferables aux plus riches & aux plus precieux thresors.

Neanmoins quelque doux que fust le gouvernement de Constance, la persecution ne cessa pas encore tout à fait pendant son regne, non pas mesme dans l'Occident. Car outre que ceux qui avoient partagé l'empire avec luy, estoient des hommes tres-violens & tout à fait ennemis de nostre Religion, son gouvernement ne dura pas assez longtemps pour appaiser entieremẽt la tempeste que Diocletien avoit excitée. Il ne vescut que deux ans & quelque mois depuis qu'il eust pris le nom d'Auguste : mais il acquit la gloire entre tous les princes de son siecle de n'avoir pas chargé ses

ſujets de tributs & de ſubſides, aimant mieux que les richeſſes publiques fuſſent poſſedées par les particuliers, que d'enrichir l'eſpargne par des exactions & des violences.

Il avoit trois fils, ſçavoir Conſtantin, Jules-Conſtance, & Dalmace ; & trois filles, ſçavoir Anaſtaſie, Conſtancie & Eutropie. Conſtance fut pere de Gallus Ceſar, & de Julien l'Apoſtat. Dalmace laiſſa ſon nom à ſon fils, que Conſtantin fit Ceſar, & eut encore pour fils Annibalien roy du Pont & de l'Armenie mineure. La princeſſe Anaſtaſie fut mariée à Baſſien, que Conſtantin voulut faire Ceſar, mais qui aima mieux ſe perdre en embraſſant le party de Licine. Conſtancie épouſa l'an 313. à Milan le meſme Empereur Licine ; & Eutropie devint mere de Nepotien qui prit la pourpre en 350.

Conſtantin, à qui on a donné le nom de Grand, à cauſe de la grandeur de ſes actions, eſtoit l'aiſné de tous : mais la mere qui luy avoit donné la naiſſance n'eſtoit pas d'une condition auſſi illuſtre que celle de ſes freres. C'eſtoit Sainte Helene, que quelques uns ont voulu faire paſſer pour Angloiſe, mais qui plus vrai-ſemblablement eſtoit de Drepani dans la Bithynie : ce qui porta ſon fils Conſtantin à changer le nom de cette ville, quand il devint maiſtre de tout l'univers, & à luy donner celuy d'Helenople. Zoſime & quelques autres hiſtoriens ont écrit qu'elle n'eſtoit pas femme legitime de Conſtance. Quelques autres en ont parlé comme de ſa femme legitime quoyque de baſſe condition ; & ce fait eſt demeuré aſſez douteux dans la poſterité. Mais cette princeſſe a fait voir dans la ſuite de ſa vie que la ſainteté rend illuſtres ceux qui n'ont pas pour eux les avantages de la naiſſance, comme ſon fils Conſtantin a acquis plus de reputation & plus de gloire qu'aucun Prince qui ait regné devant luy depuis les premiers Ceſars, & a laiſſé à tous les Empereurs ſuivans l'idée de la pieté & de la generoſité que doit avoir un deffenſeur de l'Egliſe.

Les qualitez excellentes qui reluiſoient en ſa perſonne aiant porté l'Empereur Galere Maximien à luy dreſſer des embuſches, il ſe ſentit obligé de pourvoir promptement à ſa ſeureté ; & pour cet effet il ſe retira vers ſon pere avec tant

Euſeb. l. 1. de vitâ Cōſtantini. c. 2.

de precaution qu'il estropia tous les chevaux de poste dans tous les lieux où il passoit, afin que celuy qui vouloit attenter sur sa personne, ne pust pas le faire arrester sur le chemin. Il trouva Constance à Boulogne ou à Calais; mais il ne joüit pas long-temps de cette consolation. Car ce Prince étant demeuré malade quelque temps aprés à York en Angleterre, y mourut entre les bras de ses enfans, laissant l'empire au mesme Constantin son fils aisné, qui se contenta du nom de Cesar, & ne porta celuy d'Auguste que par l'occasion de son mariage qui se fit l'année suivante.

Ce fut donc en l'année 306. que le grand Constantin succeda à son pere Constance, & que luy aiant rendu les derniers devoirs de la pieté par des funerailles magnifiques, le peuple & l'armée qui assisterent à ce spectacle en Angleterre, le reconnurent tout de nouveau pour Empereur par des cris de joye & par une conspiration universelle.

Zos. l.1. hist. Mais ses images ne furent pas plutost apportées à Rome selon la coustume de ce temps-là, que Maxence fils de l'ancien Maximien forma un puissant parti pour s'opposer à cette nouvelle dignité. Un ancien panegyriste louë Constantin d'avoir cherché toutes les voyes d'accommodement avec luy, aimant mieux vaincre les vices que les armes de ce tyran. Mais ce fut inutilement qu'il voulut traitter avec un homme qui s'estoit resolu de ne luy laisser aucune part dans le gouvernement de l'empire, & qui se servoit de tous les moyens imaginables pour s'establir. Car aiant attiré à son parti Marcellin & Marcel generaux d'armée, & tous les soldats des gardes, il s'éleva par leur moyen sur le throne, & il leur promit de leur faire ressentir les effets de sa liberalité & de sa reconnoissance: & afin de s'autoriser par l'aggréement de tout le monde, aprés avoir fait de grandes caresses au peuple Romain, il donna ordre aux officiers de faire cesser la persecution contre les Chrestiens; affectant de paroistre beaucoup plus doux & plus moderé que les Empereurs qui avoient regné devant luy, quoyqu'il ne differast pas long-temps à lever le masque.

Naz. in Panegyr. Constantin.

Euseb. l. 8. ch. 16.

Chapitre V.

Les Empereurs se fortifient contre Maxence par des alliances nouvelles. Constantin marche contre luy & est assuré de la victoire par une vision miraculeuse de la croix de Jesus-Christ, *qu'il fait representer sur un étendart. Il deffait Maxence qui est noyé dans le Tybre. Il delivre Rome & l'Eglise de l'oppression où elles estoient, & surmonte tous ses ennemis.*

Le bruit de la revolte de Maxence & de son usurpation tyrannique s'estant répandu par toute la terre, Galere Maximien envoya Severe l'un des Cesars pour s'y opposer. Mais ce n'estoit pas Severe que Dieu avoit choisi pour delivrer l'empire Romain & l'Eglise de la cruauté de ce tyran, qui aiant eu assez d'adresse pour engager dans son parti Anullin préfet du Pretoire, & pour corrompre par argent la plusspart des soldats de Severe ; deffit ce prince, & l'obligea de se retirer à Ravenne où il l'assiegea. Mais comme c'estoit une ville forte & tres peuplée, il perdit l'esperance de reüssir dans cette entreprise. Il eut donc recours à la trahison ; feignit une entiere reconciliation avec Severe ; & l'ayant trompé par les sermens les plus saints & les plus religieux pour le porter à venir à Rome, il luy dressa des embusches, & le fit etrangler sur le chemin. Maximien Galere affligé de ce mauvais succés, voulut s'en vanger en personne. Mais estant venu jusques en Italie, le peu de fidelité qu'il trouva dans ses soldats le contraignit de retourner en Illyrie sans donner bataille.

Toutes ces émotions publiques réveillerent encore une fois l'ambition de l'ancien Maximien, dont la retraite estoit accompagnée de beaucoup d'impatience. Il voulut remonter sur le throne, d'où il n'estoit descendu que malgré luy ; & estant venu de la Lucanie à Rome, il alla chercher Diocletien, non à Chartres dans nostre France, comme Zosime à écrit, ny a Salone, comme Victor a estimé, mais à Carnunte dans la Pannonie, pour luy persuader de repren-

dre le gouvernement. Mais n'ayant pû en inspirer le desir à un homme qui gouſtoit la douceur de ſon repos, ou qui craignoit de ne pas reüſſir dans cette entrepriſe, il voulut prendre d'autres meſures; & afin d'engager Conſtantin dans ſes intereſts, il ſe rendit à Ravenne & paſſa de là vers les Alpes pour luy donner en mariage ſa fille Fauſte, & pour le porter enſuite de cette alliance nouvelle, à pourſuivre Galere Maximien au temps qu'il ſe retiroit d'Italie, ſans épargner meſme ſon fils Maxence.

La reputation de Conſtantin qui s'eſtoit accreuë par les grandes actions qu'il avoit faites depuis la mort de ſon pere, eſtoit un grand ſujet de jalouſie à Maximien. Il prevoyoit quel devoit eſtre le ſuccés des armes de ce jeune Ceſar, qui venoit de vaincre deux Rois barbares, ſçavoir Aſcarie & Gaïſe, & de remplir de terreur toute la Hollande & une partie de l'Allemagne. Ce fut ce qui l'obligea à luy donner ſa fille pour femme avec la qualité d'Auguſte. Et il avoit aſſez de malignité pour vouloir ſemer de la diviſion entre ſon fils Maxence & Conſtantin ſon beau-fils, & pour ſe deffaire d'eux par leurs propres mains. Ses premiers efforts parurent tendre à la ruïne de ſon propre fils. Mais ſoit que les piéges qu'il luy avoit tendus euſſent eſté découverts, ou qu'il n'agiſt en tout cela que de concert avec Maxence; aprés avoir eſté chaſſé de Rome, il ſe retira dans les Gaules vers Conſtantin plutoſt pour le perdre que pour ſe ſauver ſoy-meſme.

Panegyric. Maximian & Conſtantin. Nazar. in Panegyr. Coſtantin.

Cependant Galere Maximien qui s'eſtoit retiré dans l'Illyrie, travailloit de ſon coſté à la ruïne de Maxence. Le moyen qui luy parut le plus propre pour executer cette entrepriſe, fut de donner le titre d'Auguſte à Licine, qu'il avoit connu depuis long-temps dans les armées. Ainſi le monde ſe trouva gouverné tout à la fois par quatre Empereurs, dont les deux premiers, ſçavoir Conſtantin & Maxence, avoient deux Auguſtes pour peres, & les deux autres, ſçavoir Galere Maximien & Licine, s'eſtoient élevez depuis peu à cette haute dignité ſans avoir aucun avantage par leur naiſſance.

Ann. 308.

Zoſim. l. 2.

Ann. 310. Enfin le venin que le vieux Màximien cachoit dans le cœur contre Conſtantin, ſe découvrit au bout de quelques

années; & il ne tint pas à luy qu'il ne luy ostast l'empire & la vie. Mais Dieu qui le reservoit pour estre un jour le liberateur de son Eglise, ne permit pas qu'il fust la victime de celuy qui en avoit esté l'ennemy. Fauste eut plus de fidelité pour son mary que de complaisance pour la perfidie de son pere; & l'ayant décelé elle mesme, il fut contraint de s'enfuir à Marseille, où il receut la juste punition de ses crimes par une mort violente.

Galere Maximien qui avoit marché sur ses traces dans la persecution de l'Eglise, ressentit aussi l'année suivante les effets de la vengeance de Dieu par une maladie honteuse, qui le fit perir rongé de vers & plein d'ulceres, & le reduisit à revoquer avant sa mort les edits qu'il avoit faits contre les Chrestiens. *Ann.* 311. Eusеb. l. 8. histor. c. 16. & 17.

Au milieu de toutes ces revolutions Rome gemissoit toujours sous la tyrannie de Maxence. Cet impie ne faisoit nulle difficulté d'arracher les plus illustres Dames Romaines, & mesme les femmes des Senateurs, d'entre les bras de leurs maris, & de les leur renvoyer aprés les avoir violées. Mais celles qui estoient chrestiennes, resisterent genereusement à ses artifices & à ses caresses; & elles aimerent mieux exposer leurs corps à la mort la plus cruelle, que de les abandonner à la passion de cet ennemy public de Dieu & des hommes. Il n'estoit pas moins cruel qu'impudique. Car ses gardes Pretoriennes égorgerent un jour pour un sujet tresleger une tres-grande multitude de peuple. Il n'épargna pas mesme les Senateurs, & il en fit mourir une tresgrande quantité pour s'emparer de leurs biens. Et cõme il donnoit beaucoup à la superstition & à la magie pour découvrir les choses futures, cette curiosité sacrilege couta la vie à plusieurs femmes grosses, & à des enfans nouveaux nez, dont il fit déchirer les entrailles pour l'inquietude qu'il avoit d'y trouver la connoissance des evenemens de la guerre, que le grand Constantin s'estoit veu obligé de luy declarer, non seulement pour vanger le renversement de ses statuës, mais aussi pour delivrer Rome de l'oppression où elle estoit. *Ann.* 312. Euseb. l. 1. de vita Constantin. c. 33. 34.

Mais pendant que son ennemy consultoit l'enfer pour s'instruire de l'avenir par le moyen des demons, le ciel veil- *Ibid.* c. 27. 28. 29. 30. 31.

loit ſur luy pour le rendre victorieux de ſon erreur & de Maxence. Il avoit déja remarqué que les Dieux du paganiſme eſtoient de foibles deffenſeurs pour proteger ceux qui établiſſoient ſur leur ſecours toute la confiance de leurs armes. Galere Maximien, qui eſtoit venu de l'Illyrie avec une puiſſante armée pour chaſſer Maxence, avoit eſté contraint de ſe retirer honteuſement. L'autre Maximien s'étoit étranglé luy-meſme pour ne pas ſurvivre à ſa ruïne. La fin funeſte de ces deux Empereurs ſi zelez pour le paganiſme luy fit concevoir la fauſſeté d'une religion pour laquelle ils avoient répandu tant de ſang.

Un jour qu'il repaſſoit toutes ces penſées dans ſon eſprit, il fut ſurpris d'une viſion extraordinaire qu'Euſebe rapporte aprés l'avoir oüie de ſa propre bouche ; ce grand Empereur la luy ayant atteſtée avec ſerment, & l'évenement ayant fait voir depuis ce temps-là qu'il n'y avoit rien que de veritable dans la relation d'une choſe ſi miraculeuſe. Comme il marchoit avec toute ſon armée un peu aprés midy, il vit au deſſous du ſoleil le ſacré trophée de la croix qui n'eſtoit formé que de la lumiere meſme dont il éclattoit. Ce ſpectacle ayant cauſé un grand étonnement dans ſon eſprit & dans celuy de tous les ſoldats dont il eſtoit accompagné, il fut long-temps en peine de ce que pouvoit ſignifier une viſion ſi myſterieuſe & ſi extraordinaire. Mais la nuit eſtant ſurvenuë, JESUS CHRIST luy apparut en dormant avec le meſme étendart qu'il avoit veu dans le ciel, & luy commanda de ſe ſervir de ce modelle pour en faire un tout ſemblable, qui luy ſerviroit à l'avenir de defenſe & de protection dãs les armées. En ſuitte s'eſtant levé dés le point du jour, il cõmuniqua ce ſecret à ſes amis ; & ayant fait venir tous les ouvriers de ſa cour, qui travailloient en or & en pierreries, il s'aſſit au milieu d'eux pour leur repreſenter par ſon diſcours la forme de cet étendart, & leur ordonna d'y employer les matieres les plus precieuſes. Euſebe qui dit l'avoir veu quelquefois, le décrit ainſi.

C'eſtoit une longue pique toute couverte d'or & traverſée comme d'une eſpece de croix. Une couronne brillante d'or & de pierreries eſtoit attachée à la partie la plus éminente de cette pique : mais elle avoit pour principal orne-

ment les deux premieres lettres grecques du nom de Christ, dont la premiere traversant la seconde y formoit une autre croix ; & Constantin fit aussi graver depuis ce temps là ces deux lettres sur son casque pour en faire sa force dans tous les combats. Au baston qui traversoit le haut de la pique, estoit attaché un voile de pourpre brodé d'or & de pierreries ; & sur le bas de ce voile, dont la longueur estoit égale à la largeur, l'Empereur y avoit fait representer en or son image & celle de ses enfans.

Telle estoit la disposition & la figure de ce fameux étendart, à qui l'antiquité a donné le nom de *Labarum*, & qui ayant esté porté par les soins de Constantin dans tous ses combats, comme le gage de sa felicité & le presage de ses victoires, fut toujours consideré avec respect depuis ce temps là, jusqu'à ce que Julien l'Apostat en eut aboli l'usage dans ses armées, par une impieté qui anima tout le zele de S. Gregoire de Nazianze.

Constantin s'estant fait instruire par des Evesques du mystere de la croix & de la divinité de celuy qui a voulu y estre attaché pour nostre redemption, conceut une ferme esperance de vaincre son ennemy aprés avoir veu dans le ciel ce trophée de la victoire que JESUS-CHRIST a remportée sur les demons. Depuis ce temps là il s'appliqua à la lecture des livres saints, & eut toujours des Evesques pour ses conseillers. *Greg. Naz. orat. 3.*

L'evenement fit voir que son esperance n'estoit pas vaine. Car quoy que Maxence eust beaucoup plus de troupes que luy ; neanmoins il ne put l'empescher de passer les Alpes, ny de prendre toutes les villes qui voulurent luy fermer leurs portes, ny de deffaire son armée jusques à trois ou quatre fois, à Suze, à Turin, à Verone & à Bresse. *Euseb. l. 1. de vita Constantini c. 37. Nazar. in Panegyr. Constant.*

Ainsi ayant traversé par ses victoires une grande partie de l'Italie, il vint jusques aux portes de Rome pour la delivrer de la tyrannie de Maxence, qui s'y estoit enfermé, ayant plus de confiance aux observations magiques qu'en l'amour de ses citoyens. Il avoit fait bâtir sur le Tibre un pont artificiel soûtenu de plusieurs bateaux unis ensemble, & qu'il croyoit avoir mis en estat d'estre démonté, pour faire tomber Constantin dans le fleuve lorsqu'il passeroit avec son armée sur *Prudent. l. 1. contra Symmach.*

ce pont. Mais l'étendart de la croix qu'il faisoit porter au milieu de ses escadrons, le garantit de ce piege ; & aprés un combat opiniastré de part & d'autre, où Constantin donna des preuves de ce qu'il estoit, il parut par un juste jugement de Dieu que Maxence n'avoit preparé cette machine que contre luy mesme. Car ayant lâché ce pont à contre-temps, où ses propres troupes l'ayant écrazé, il donna luy mesme dans le piege qu'il avoit tendu, & tomba le premier de tous dans le Tibre, où il fut noyé avec un grand nombre de ses soldats. Eusebe compare sa chûte avec celle de Pharaon dans la mer rouge ; & releve cette victoire par les paroles du Cantique dont Moyse se servit autrefois pour rendre à Dieu toute la gloire de son triomphe.

Euseb. l. 1. de vita Constant. c. 38. 39.

Ce fut par cet avantage signalé que Constantin se vit le Monarque absolu de l'Europe & de l'Afrique ; & Rome qui l'avoit veu combatre à ses portes avec une generosité digne d'un grand Empereur, le receut dans l'enceinte de ses murailles comme l'auteur de sa liberté. Ce nom glorieux luy fut donné par tous les ordres de la ville, qui vinrent au devant de luy avec autant de joye qu'en ressentiroient des prisonniers nouvellement sortis d'un cachot. Les hommes & les femmes avec leurs enfans & leurs serviteurs, luy rendirent par leurs acclamations publiques tout l'honneur qu'ils pouvoient rendre à leur pere & à leur conservateur, qui les combloit de toutes sortes de biens. La teste de Maxence fut portée au bout d'une pique par toute la ville & dans l'Afrique mesme ; & la joye de ce spectacle fut augmentée par le renversement de ses statuës & par l'abolition de ses loix.

Panegyr. post victor Constantin. 2. Nazar. in panegyr.

l. 5. tit. 6. cod. Theodos.

Mais Constantin ne voulut triompher dans Rome que pour y faire regner la Croix, à qui il rendit le juste hommage d'un succés si avantageux. Ce fut ce qui l'obligea de faire élever au dessous de la main de sa statüe une longue pique en forme de croix dans le lieu le plus frequenté de la ville, & d'y faire graver cette inscription latine. PAR CE SIGNE SALUTAIRE, QUI EST LA MARQUE VISIBLE DE LA VERITABLE VERTU, J'AY CONSERVÉ VOSTRE VILLE, APRÉS L'AVOIR DELIVRÉE DU JOUG DE LA DOMINATION TYRANNIQUE. J'AY RENDU AU SENAT ET AU

Euseb. l. 1. de vita Constantin. c. 40. &c.

PEUPLE ROMAIN SA PREMIERE GLOIRE ET L'ÉCLAT DE SA NOBLESSE APRÉS L'AVOIR RETABLY DANS SA LIBERTÉ.

Rome commença à respirer par cette victoire un nouvel air de liberté, & à reprendre comme une nouvelle vie. Tout l'Occident en fit des festes publiques, dans lesquelles Constantin fut reconnu comme un bien general que Dieu avoit fait à tous les hommes. Ceux qui avoient esté dépoüillez de leurs biens par l'avarice de Maxence, y furent rétablis par les lettres & les edits de ce prince victorieux. Il rendit la liberté aux captifs; & ceux qui avoient esté accablez si longtemps par la tyrannie, trouverent leur seureté dans le succés de ses armes.

Mais la religion chrestienne receut sa premiere vigueur en plusieurs parties du monde par la conduite de cet Empereur qui n'estoit pas encore baptizé. La croix qui avoit toujours esté le supplice des esclaves, passa du gibet des criminels jusques sur le front des Empereurs. On vit le successeur de ceux qui avoient répandu tant de sang chrestien, & particulierement des Evesques, honorer la sacrée personne des Evesques, qui n'avoient alors rien que de pauvre & de méprisable dans l'exterieur, les faire manger à sa table, les mener avec luy dans tous ses voyages, & croire que le Dieu qu'ils servoient le beniroit en leur consideration. Son épargne fut ouverte ou pour bâtir des Eglises, ou pour les enrichir de ses dons & de ses liberalitez. Les pauvres trouverent dans sa charité royale le soulagement de tous leurs besoins par le soin qu'il prit de les faire nourrir & vestir. Les orfelins eurent un pere en sa personne, & les veuves un mary. Il se rendit accessible à tout le monde, & personne ne sortit d'auprés de luy mal satisfait. Enfin il se levoit tous les jours avec le soleil pour répandre des rayons de sa bonté par tout l'univers. C'est la description qu'en fait Eusebe; & il ajoûte à cet éloge l'adresse avec laquelle ce grand Prince taschoit de gagner par la douceur ceux qui se soulevoient contre luy.

Aprés avoir reglé dans Rome les affaires de son empire, il se rendit en l'année 313. à Milan, où il fit épouser sa sœur Constancie à Licine, qui comme nous avons veu cy-

Zosim. l. 2. dessus, avoit esté associé à l'empire par Galere Maximien. *Euseb. l. 10. histor. c. 5.* Car quoyque Licine fust payen, neanmoins la complaisance qu'il eut d'abord pour Constantin, le porta à faire avec luy des edits en faveur du christianisme; & nous en avons encore une ordonnance dans l'histoire ecclesiastique d'Eusebe, où nous voyons que non seulemẽt ils permettent aux chrestiens de professer publiquement JESUS-CHRIST, mais mesme ils ordonnent aux gouverneurs des provinces de leur faire rendre les lieux où ils avoient tenu autrefois leurs assemblées, & de les rétablir dans tous leurs biens. Ils écrivirent mesme tous deux à Maximin neveu de Galere Maximien, qui commandoit dans l'Orient, *Id. l. 9. c. 9. & 10.* pour accorder la paix aux chrestiens, dont il estoit le persecuteur; & nous avons encore une lettre de Maximin dans l'histoire de l'Eglise, par laquelle nous reconnoissons que l'entremise de ces deux princes eut assez de pouvoir sur son esprit pour faire cesser pour un temps la cruauté avec laquelle il affligeoit les fidelles.

Zos. l. 2. Mais il ne conserva pas longtemps avec ces deux Empereurs l'esprit de paix, qui avoit esté plustost un effet de sa crainte que de son inclination; & ayant rompu l'alliance qu'il avoit faite avec eux, il vint attaquer Licine dans l'Illyrie. La victoire panchoit d'abord de son costé; mais enfin ses gardes mesmes l'ayant abandonné pour se ranger du party de son ennemy, il fut contraint de se dépoüiller des ornemens imperiaux, & de se mesler dans la troupe des moindres soldats qui s'enfuyoient en grand desordre. Mais ce fut inutilement qu'il évita ce peril. Car il fut surpris à Tarse d'une maladie mortelle qui l'enleva promptement, sans luy donner d'autre temps que celuy qui luy estoit necessaire pour revoquer en termes clairs & intelligibles les edits qu'il avoit faits autrefois contre les chrestiens.

Voilà quelles estoient les dispositions favorables du rétablissement de l'Eglise pendant l'enfance & la jeunesse de S. Athanase, sous les armes victorieuses de Constantin. Mais Dieu qui vouloit achever un si grand ouvrage, & faire que cette divine mere de tous les fidelles joüist d'une pleine paix aprés une si longue & si violente oppression, reünit tout le gouvernement de l'empire en la seule personne de ce prince, & luy soumit tous ses ennemis l'un aprés l'autre,

afin.

afin d'en faire un puissant liberateur de sa sainte épouse, par la victoire qu'il remporta sur Licine, dont il est necessaire de parler, pour démesler l'histoire de l'Arianisme, & celle de nostre saint.

CHAPITRE VI.

Constantin deffait plusieurs fois Licine, & devient seul maistre de l'empire par sa mort.

DEPUIS que Constantin eut tâché d'affermir la paix de l'empire par l'alliance qu'il contracta avec Licine, à qui il donna en mariage sa sœur Constancie, comme nous avons déja veu, il est certain que ce beau-frere prit deux fois les armes contre luy, & que Constantin le deffit deux fois. Mais les causes de ces deux guerres ont esté bien differentes, ainsi que nous allons voir.

Zosime, qui est toujours envenimé contres les chrestiens, *Zos. l. 2.* & particulierement contre Constantin, l'accuse d'avoir donné sujet à Licine de luy declarer la guerre, pour n'avoir pas gardé le traitté de paix, & avoir fait des entreprises sur des nations qui relevoient de l'empire de son collegue selon le partage qu'ils en avoient fait entr'eux. Mais un ancien historien de la vie de Constance Chlore & de Constantin le grand, nous revele le secret de cette division, qui ne se trouve nulle part ailleurs, & il en apporte deux causes. La premiere estoit que Licine n'avoit pas voulu abandonner Senecion à la discretion de Constantin, qui estoit justement irrité contre luy, à cause qu'il avoit porté Bassien beau-frere de cet Empereur, & mary de sa sœur Anastasie, à luy delarer la guerre, dans le temps mesme qu'il travailloit à l'élever à la dignité de Cesar.

La seconde cause de leur division estoit l'hostilité que Licine avoit exercée contre Constantin, dont il avoit abatu les statuës & les images auprés de la ville d'Emone dans la Pannonie.

Cette querelle estant passée jusques à une guerre publique, Constantin deffit Licine auprés de Cibale dans la

mesme Pannonie : & l'ayant encore vaincu une autre fois dans la campagne de Mardie, enfin il le reduisit à luy demander la paix ; qui se fit à cette condition que Licine possederoit l'Orient, l'Asie, la Thrace, la Mysie, & la Scythie mineure, & que le reste de l'empire appartiendroit à Constantin.

En suitte le mesme Constantin estant retourné à Sardique, fit un autre traitté avec Licine, par lequel ils arresterent entr'eux, quoy qu'absens les uns des autres, que Crispe & Constantin d'une part, fils de ce grand Empereur, seroient declarez Cesars ; & que le fils de Licine, qui portoit son nom, & que Zosime appelle Licinien, auroit aussi cette mesme dignité. Cependant ces deux Empereurs se firent consuls. Ce qui montre que cette premiere guerre dont Eusebe ne dit pas un mot, arriva en 314. leur consulat estant marqué en 315.

Sulp. Sever. l. 2. sacr. histor.

Mais à peine Licine fut revenu dans l'Orient, qu'il chassa tous les chrestiens de sa cour, & excita une cruelle persecution contre l'Eglise. Car quoy que S. Severe Sulpice, aprés auoir rapporté que cet Empereur dégradoit de la milice les soldats qui refusoient de sacrifier, pretende que cela ne doive pas estre conté parmy les persecutions de l'Eglise, la chose estant trop peu considerable pour estre regardée comme une de ses blessures ; neanmoins il est constant que ce qui a porté cet auteur celebre à écrire ainsi, n'a esté que le dessein de renfermer les persecutions de l'Eglise, dans le nombre mysterieux des dix playes de l'Egypte. Mais S. Augustin refute cette opinion, & prouve que c'est donner des bornes trop estroites aux persecutions de l'Eglise, que de ne les point faire passer au delà de Diocletien & de Maximien.

Aug. l. 18 de civit. Dei c. 52.

Euseb. l. 1. de vita Constantin. c. 51. 52. 53. 54.

Aussi Eusebe parle de Licine, comme de l'un des Empereurs qui a le plus persecuté l'Eglise, quoy qu'il ne l'ait fait d'abord que par des voyes obliques, & qu'il ne soit pas venu tout d'un coup aux dernieres violences. Le premier effet de sa malignité fut d'empescher les Evesques de s'assembler & de tenir des conciles, voulant ruïner par ce moyen toute la discipline de l'Eglise. En suitte il bannit tous les catholiques de sa cour, & reduisit à servir les autres

ceux qu'il avoit élevez luy mesme aux plus hautes dignitez. Aprés cela il deffendit aux hommes de se trouver dans les eglises avec les femmes pour y faire leurs prieres, & aux femmes de se faire instruire des mysteres de nostre religion par des Evesques, ordonnant que des femmes en prendroient le soin aprés qu'elles auroient esté choisies pour ce ministere. Il ne souffrit plus d'assemblées ecclesiastiques qu'en pleine campagne, sous pretexte que l'air y estoit plus pur que dans les eglises de la ville. Enfin il priva de toutes charges & de l'ordre de la milice tous les soldats qui refusoient de sacrifier aux idoles.

Mais ne se contentant pas de cette persecution lente & artificieuse, il s'emporta aux plus grands excés de la violence, en declarant publiquement la guerre à toute l'eglise d'Orient, pendant que celle d'Occident estoit en paix sous la protection de Constantin. La ville d'Amasée ressentit les premiers effets de sa cruauté. Il y fit razer des eglises: Il en fit fermer d'autres par les magistrats des provinces, afin que personne ne s'y assemblast pour y faire des prieres, qu'il croyoit estre faites contre luy. Cette nouvelle ordonnance fit punir comme scelerats les plus saints evesques: & quelques uns d'eux ayant esté coupez en morceaux furent jettez dans la mer pour servir de nourriture aux poissons. Ces cruautez inoüies obligerent plusieurs fidelles serviteurs de Dieu à prendre la fuitte, & à se cacher dans les solitudes. Les quarante soldats qui se sont rendus si celebres par leur martyre qu'ils endurerent par la rigueur extréme du froid, & par l'éloquent discours que saint Basile le grand prononça en leur honneur, furent les victimes innocentes de cette persecution.

Id. l. 2. c. 1. 2. 3.

Basil. orat. in 40. martyr.

Enfin les maux publics de l'Eglise ayant sollicité Constantin de s'armer pour son secours, & de delivrer tant de peuples de l'avarice, de la cruauté, & de l'incontinence de Licine, qui faisoit mourir plusieurs de ses sujets pour avoir leurs biens, aprés avoir abusé de leurs femmes; il mit encore une fois sa confiance au signe salutaire de la croix qu'il fit élever hors du camp pour y faire ses prieres; & cet étandart fut si venerable à Licine mesme, qu'il deffendit à ses soldats de donner de ce costé là, & d'y jetter mesme les yeux avec indiscretion.

Euseb. l. 2. c. 12. 13.

Autor anonymus vitæ Constãtini.

Zos. l. 2.

Comme cette derniere guerre devoit decider de l'empire de tout le monde, Licine fit de grands preparatifs pour resister à Constantin qui venoit à luy. Zosime dit que les Egyptiens luy envoyerent 80. galeres, les Pheniciens un pareil nombre, les Iöniens & les Doriens qui sont des peuples d'Asie 60. ceux de l'Isle de Chypre 30. ceux de Carie 20. ceux de Bithynie 30. & ceux de Libye 50. De plus il avoit sur terre prés de cinquante mille hommes de pied & quinze mille chevaux, que la Phrygie & la Cappadoce luy fournissoient. La flotte de Constantin estoit au port de Pirée, & l'armée navale de Licine à la rade de l'Hellespont.

Licine ayant campé à Andrinople dans la Thrace, Constantin partit de Thessalonique avec son armée de terre, & campa sur la gauche de la mesme ville d'Andrinople auprés de l'Hebre, feignant de bastir un pont pour faire passer ce fleuve à son armée. Ce stratageme luy ayant reüssi, il fit mettre cinq mille fantassins avec 80. cavaliers en embuscade sur le haut d'une colline, qui estoit couverte d'une forest tres-sombre & tres-espaisse; & ayant luy mesme passé l'Hebre avec douze cavaliers par un endroit où il estoit le plus guéable, il vint fondre sur ses ennemis, qui ne s'attendoient à rien moins, & se trouverent en un grand desordre & en une extrême terreur. Sa cavalerie & le reste de son armée ayant aussi passé l'Hebre sans aucun peril, il se fit un si grand carnage qu'il demeura sur la place trente quatre mille hommes de l'armée de Licine, & Constantin demeura maistre du camp vers le mesme temps que le soleil se couchoit. Licine ayant ramassé dans cette surprise le plus qu'il put de soldats, se retira en grande diligence par la Thrace pour rejoindre son armée navale. Mais le lendemain dés que le jour commença à poindre, tous les soldats de Licine qui ne l'avoient pû rejoindre, se rendirent à Constantin, qui le poursuivit jusque dans Byzance, & aprés avoir deffait son armée navale, le contraignit de se retirer à Chalcedoine, & de Chalcedoine à Nicomedie; le reduisit à luy faire demander la vie par sa femme Constancie, sœur de cet empereur victorieux, aprés avoir quitté la pourpre; & enfin le fit mourir à cause qu'il soulevoit continuellement ses sujets.

Constantin se voyant seul maistre de tout l'empire par cette derniere victoire, joignit l'Orient à l'Occident, & fut receu par le peuple avec toute la joye & tous les applaudissemens que pouvoit recevoir un grand Prince qui faisoit cesser l'oppression, & abolissoit par sa presence jusqu'à la memoire des maux passez. *Eusebl. l. 2. c. 19. 20. &c.*

Les premieres suittes de sa victoire furent les édits qu'il publia pour la liberté de l'Eglise. Il rappella ceux qui avoient esté bannis de leur païs par les gouverneurs de provinces pour n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles. Il renvoya absous ceux qui avoient esté appellez devant le tribunal des Juges pour rendre raison de leur foy. Il rétablit dans la possession de leurs biens ceux qui en avoient esté dépoüillez pour la profession publique de la religion Chrestienne. Il rendit la liberté à ceux qui avoient esté condamnez aux mines, ou releguez dans des isles, ou condamnez aux ouvrages publics comme des esclaves. Il rendit l'honneur de la milice à ceux qui en avoient esté privez pour cette mesme occasion, & laissa à leur choix ou de rentrer dans leurs charges, ou de vivre exempts de toutes sortes de fonctions militaires, s'ils preferoient le repos d'une condition privée aux exercices de la guerre. Il cassa les édits qui avoient condamné plusieurs Chrestiens à l'assujettissement honteux de rendre quelque service dans le cabinet des femmes. Il rendit le bien des Martyrs à leurs parens, & fit restituer ceux qui avoient esté confisquez à cause de la religion. Enfin il voulut faire remonter jusques à Dieu l'honneur de sa victoire : dequoy ses lettres qui sont rapportées par Eusebe seront un monument eternel.

Les victoires de Constantin estoient le couronnement de l'Eglise. Mais comme la vie de l'homme est une tentation continuelle, & que les meilleurs princes sont sujets à estre supris; il se rencontra que lors que cet Empereur entra victorieux dans la ville de Nicomedie, Eusebe en occupoit le siege, s'y estant fait transferer de Beryte par des artifices dignes de son esprit ambitieux. Constantin qui portoit un tres-grand respect aux Evesques en quelque lieu qu'il allast, luy donna beaucoup de part dans son amitié par la veneration qu'il avoit pour l'Episcopat, & par l'estime du merite de ce *Socrat. l. 1. c. 3.*

Prelat, dont il estoit prevenu. Ainsi il autorisa sans y penser contre l'Eglise un homme qui en devint un des plus grands & plus dangereux ennemis.

Chapitre VII.

Origine de l'Arianisme. Arius engagé d'abord dans le party des Meleciens. Quel estoit ce schisme.

En mesme temps que Dieu faisoit ressentir à son Eglise les effets de sa protection par la deffaite & la fin tragique des tyrans qui avoient esté ses persecuteurs, les demons tâchoient d'allumer un nouveau feu au milieu de ses entrailles, par la plus pernicieuse de toutes les heresies, sçavoir par celle d'Arius, qui fit voir qu'une legere éteincelle peut causer de tres-grands embrasemens, & qu'un seul homme est capable d'avoir quelquefois assez de venin pour corrompre la plus grande partie de la terre.

C'est le plus grand & le plus illustre sujet des victoires de nostre Saint. Mais pendant qu'il se couvre d'armes de lumiere dans l'école d'Alexandrie, ou qu'il sert de secretaire à son Archevesque; pour remplir tout ce grand vuide que l'histoire nous a laissé depuis son enfance jusques à son diaconat, & poser les fondemens de ce que nous avons à établir dans la suitte, il faut remonter jusques à l'origine de cette heresie, & voir quel a esté l'adversaire qui a exercé en sa personne le plus genereux defenseur de la foy que l'on eust veu jusques alors depuis les Apostres.

On peut dire d'Arius en particulier ce que saint Paul a écrit en general de ceux qui persecutent les gens de bien,
2. Tim. 3. v. 13. quand il a dit: *Que les meschans & les seducteurs feront un malheureux progrés dans leur malice, & qu'estant eux mesmes dans l'erreur, ils y feront tomber les autres.* Car on a veu dans ce monstre d'impieté tous les desordres que l'on peut attendre d'un homme remply d'inconstance, de presomption & d'orgueil; qui ayant passé les premieres années de sa vie dans le schisme, à fait sortir du fond de l'enfer une heresie assez insolente pour declarer la guerre au Verbe divin, & luy oster le titre adorable de vray Dieu. On l'a veu d'abord dans le party

des Meleciens puis se reconcilier à l'Eglise sous la conduite des Evesques d'Alexandrie pour monter du diaconat au sacerdoce, & enfin se revolter contre son propre prelat & contre un Concile universel, seduire les vierges chrestiennes, attirer le peuple à sa cabale, faire tomber les Evesques, surprendre les Empereurs, & finir une vie inquiete & criminelle par une mort honteuse & terrible. C'est ce que nous allons voir plus particulierement dans la suite de cette histoire.

Cet heresiarque estoit comme l'on dit, natif de Libye; & nous verrons en effet que son heresie y fit un tres-grand progrés. Neanmoins Constantin semble marquer qu'il estoit d'Alexandrie, lorsque voulant le renvoyer en cette ville, il luy promit de le renvoyer en son païs.

Epiphan. hæres. 69.
Apud Socrat. l. 1. c. 19

Ce mesme Empereur fait une excellente description de son exterieur abbatu & consumé, non par les exercices de la penitence, mais par la fureur & la melancolie qui le rongeoit au dedans, comme S. Alexandre le remarque. Il paroissoit avoir de la vertu & du zele pour la religion. Il estoit de plus tres-habile dans la dialectique, & n'estoit pas ignorant dans toutes les sciences seculieres; & quoy qu'il n'eust au dedans qu'une passion violente pour la gloire, il avoit neanmoins au dehors beaucoup d'apparence & de marques de vertu.

Gelas. Cyzic. part. 2. Theodoret. l. 1. c. 23. Sozomen. l. 1. c. 14. Socrat. l. 1. c. 3. Ruff. l. 1. c. 1.

Il estoit, dit S. Epiphane, d'une taille extraordinairement haute. Il avoit une mine grave & serieuse. Il portoit « dans la disposition exterieure de son corps dequoy sur« prendre les simples, par cette facilité qu'il avoit de cacher « le secret venin de son cœur comme un serpent artificieux, & « de couvrir d'une apparence trompeuse, & d'un exterieur « composé toute la malignité dont il estoit plein. Aussi af« fectoit-il de porter toujours une longue robe, & un grand « manteau ecclesiastique. Son entretien n'avoit rien que « de doux & d'agreable, & il gagnoit insensiblement les « esprits par les charmes de ses persuasions & de ses caresses. «

Epiphan. hær. 69.

Ces talens exterieurs par lesquels il couvroit la profonde dissimulation de son esprit, font qu'on ne doit point s'étonner s'il trompa d'abord trois saints Evesques d'Alexandrie, quoyque les premieres démarches de sa vie

eussent esté un mal-heureux engagement qu'il eut avec le parti des Meleciens ; & c'est par où il faut commencer son portrait.

Le schisme des Meleciens a eu sans doute une autre origine que celle qui est marquée dans les livres de S. Epiphane contre les heresies ; & il faut qu'il ait cru de bonne foy ce que quelqu'un de cette secte en a écrit, pour nous en laisser la relation que nous en avons. Car voicy comme il raconte la cause de la separation de Melece Evesque de Lycople dans l'Egypte.

Epiphan. hæres. 69. Il dit qu'estant en prison pour la foy avec S. Pierre Evesque d'Alexandrie & plusieurs autres Martyrs, pendant la persecution de Diocletien & de Maximien ; quelques-uns d'entr'eux ayant souffert genereusement le martyre, les autres furent assez lâches pour ceder à la crainte des tourmens & sacrifier aux idoles : Qu'ensuite ces deserteurs de la foy s'estant venu jetter aux pieds des Confesseurs & des martyrs pour leur demander pardon de cette infidelité, & obtenir d'eux la grace de la penitence, il s'émeut sur ce sujet une grande contestation entre ces saints prisonniers ; Melece, Palée, & plusieurs autres voulant que l'on differast la reconciliation de ces penitens jusques au temps que la persecution seroit tout à fait cessée, de peur qu'une trop grande indulgence de l'Eglise ne fust une occasion à plusieurs personnes de renier JESUS-CHRIST & de sacrifier aux idoles ; & les autres dont S. Pierre Archevesque d'Alexandrie estoit le chef, se portant à recevoir ces apostats aprés leur chute, de peur que les differant, ils ne leur donnassent occasion d'abandonner tout à fait la foy : Que les esprits s'estant échauffez sur ces propositions differentes, S. Pierre d'Alexandrie étendit un manteau au milieu de la prison, & fit crier par un Diacre que ceux qui estoient de son sentiment se rangeassent de son costé, & que ceux de l'opinion contraire prissent parti avec Melece : Qu'en suitte de cette proposition la pluspart des Evesques, des prestres, des solitaires, & des autres ordres s'estant joints à Melece, S. Pierre n'eut que peu d'Evesques & d'autres personnes avec luy ; & que depuis ce temps là, il se fit deux bandes & deux partis dans la prison mesme sous l'autorité de ces chefs qui

se

se separerent les uns des autres pour les prieres & les sacrifices : Que S. Pierre ayant souffert le martyre & Alexandre luy ayant succedé, Melece qui venoit d'estre condamné aux mines avec les Evesques & les Confesseurs de son parti, ordonna des clercs, des Evesques, des prestres & des diacres,& fonda des eglises particulieres dans la prison & dans tous les lieux où il passoit: Que les Archevesques d'Alexandrie donnoient le nom de catholique à leur eglise, & que les Meleciens appelloient la leur, l'eglise des martyrs : Que Melece estant restabli dans sa premiere liberté, eut une habitude particuliere avec S. Alexandre successeur de S. Pierre d'Alexandrie, & que ce fut luy qui l'avertit le premier des heresies qu'Arius preschoit dans Baucale, qui estoit une eglise d'Alexandrie dont il estoit prestre & curé.

Voilà ce que S. Epiphane a écrit touchant le schisme des Meleciens ; mais il est visible qu'il en a esté mal informé, puisque le zele de Melece pour la reconciliation des apostats auroit esté une conduite bien étrange en la personne d'un Evesque qui estoit tombé luy-mesme dans l'apostasie. Car nous apprenons de S. Athanase en termes exprés, que Pierre qui avoit esté Evesque d'Alexandrie avant la persecution, & qui eut l'honneur de souffrir le martyre dans la mesme persecution, déposa dans un concile d'Evesques Melece accusé de plusieurs crimes, & particulierement d'avoir sacrifié aux idoles ; Que Melece ne se mettant nullement en peine d'appeller à un autre concile, & de se justifier devant les successeurs de ce prelat, fut l'auteur d'un schisme, qui fit que le nom de chrestiens fut osté à ceux de son parti pour leur donner celuy de Meleciens. Il ajoute que dés-lors il commença à déchirer les evesques d'Alexandrie, premierement Pierre, puis Achillas son successeur, & en suite Alexandre ; & qu'il eut recours à cet artifice pour imiter en cela l'exemple d'Absalon, taschant d'effacer la honte de sa déposition par la publication de ses calomnies contre des Prelats tres-innocens. Enfin il témoigne que l'on vit naistre l'heresie Arienne pendant que ces choses se passoient ainsi en la personne de Melece.

Athan. Apolo. 2.

Aprés un témoignage si authentique de S. Athanase, il est visible que S. Epiphane a esté surpris quand sur les faux

memoires de quelque Melecien, il a representé d'une part Melece comme un prelat plein de zele contre les deserteurs de la foy, luy qui a esté convaincu de l'avoir abandonnée, & quand il a parlé de S. Pierre d'Alexandrie comme d'un prelat trop indulgent, quoyque ce martyr ait fait voir par la severité de ses canons avec combien de vigueur il soûtenoit la discipline de l'Eglise. Il est étrange que S. Epiphane ne dise pas un seul mot de l'apostasie, ny des autres crimes de Melece, & qu'au contraire il en fasse un illustre Confesseur. Il seroit mesme impossible selon luy, ou plûtost selon cette relation qu'il a receuë avec trop de credulité, que Melece eust esté condamné dans un concile, par ce qu'il dit assez clairement que S. Pierre ne sortit de la prison, où il suppose que ce prétendu different s'éleva, que pour aller au martyre.

Mais il n'y a rien de plus surprenant que de voir qu'il fasse S. Pierre veritablement auteur de l'origine du schisme, quoiqu'il reconnoisse que dans le progrés Melece s'en soit aussi rendu coupable. Enfin ce qu'il dit de cette bonne intelligence de Melece de Lycople avec S. Alexandre, n'est pas moins insoutenable, puisque S. Athanase nous assure que le fiel de ce schismatique ne se répandoit pas moins contre S. Alexandre que contre S. Pierre.

Athanas. apol. 2. Socrat. l. 1. c. 3. Theodoret. l. 1. c. 8. Id. l. 1. adu. hær. c. 7.

ἀπολογήσασθαι περὶ τ μετ πῶτν.

Voicy donc la veritable histoire de Melece. Il estoit Evesque d'une ville d'Egypte appellée Lyque ou Lycople dans la Thebaïde. Ayant esté convaincu d'avoir sacrifié aux idoles, & de beaucoup d'autres crimes, S. Pierre fut obligé de le déposer dans un concile d'Evesques. Mais au lieu de se soumettre à cette sentence, ou du moins d'avoir recours à un autre concile pour se justifier des crimes dont on le chargeoit, & de faire voir son innocence à la posterité par de bonnes preuves; le nombre de ses sectateurs luy inspira la confiance de se faire chef de parti pour satisfaire l'ambition qu'il avoit de commander. Il se rendit donc auteur d'un schisme pernicieux, sans se mettre en peine de couvrir sa division d'aucune raison apparente; se contentant de dire en l'air qu'on luy avoit fait injustice: & depuis ce temps-là il ne cessa point de publier beaucoup d'injures & de calomnies contre S. Pierre, & de luy dresser divers

pieges, qui furent neanmoins inutiles. L'inquietude de ſon eſprit ſeditieux remplit l'Egypte de trouble & de tumulte par la tyrannie qu'il exerçoit contre la préſéance d'Alexandrie, dit Theodoret, comme ſi Melece euſt voulu ſe *Theodoret, l. 1. c. 8.* prétendre exempt de la juriſdiction de cette egliſe. Et c'eſt vrayſemblablement ce qui a porté le Concile de Nicée à prendre un ſoin particulier d'établir l'autorité de la meſme egliſe. Et S. Epiphane ſemble donner quelque jour pour nous faire entendre cette entrepriſe de Melece, quand il dit qu'il eſtoit le ſecond Eveſque d'Egypte ; car on peut juger que le paſſage du ſecond rang au premier luy parut eſtre d'une tres-grande bienſeance qui flatta ſon ambition. Mais on peut auſſi l'expliquer de la temerité qu'il eut d'uſurper les ordinations qui appartenoient à S. Pierre, comme nous l'apprenons de Sozomene. On voit meſme que *Sozom. l. 1. c. 23.* dans la liſte des eveſques de ſa communion, qu'il donna à S. Alexandre apres le Concile de Nicée, il en fit monter le nombre à 28. ou 30. dont le penultiéme eſt qualifié Eveſque du territoire d'Alexandrie ; ce qui eſt une marque viſible de ſon uſurpation.

Quant au temps de l'origine de ce ſchiſme, l'opinion la *Eclairciſſ.* plus commune eſt celle de Baronius qui la met en 306. ce qui n'eſt pas neanmoins ſans difficulté.

Quoy qu'il en ſoit, Arius qui paroiſſoit alors avoir de *Sozom. l. 1. c. 14.* la vertu & du zele pour la religion, ſuivit d'abord les nouveautez de Melece ; mais depuis il le quitta, & s'eſtant reconcilié avec S. Pierre d'Alexandrie, non ſeulement ce ſaint Martyr le receut dans ſa communion, mais meſme il l'ordonna Diacre. Neanmoins comme S. Pierre excommunioit les partiſans de Melece, & qu'il ne vouloit pas admettre leur bapteſme, dit Sozomene, Arius y trouva à redire, & blâma cette conduite, ne pouvant ſe tenir de remuer ; ce qui obligea S. Pierre à le chaſſer de l'Egliſe.

Il eſt difficile d'expliquer ce que pretend Sozomene, quand il dit que S. Pierre n'admettoit point le bapteſme des Meleciens. Et Baronius croit que cela veut dire ſeulement que leur interdiſant toutes les fonctions du miniſtere eccleſiaſtique, il étendoit cette diſcipline juſques à leur deffendre meſme l'adminiſtration du bapteſme.

Mais sans entrer dans cette discussion, il suffit de remarquer par ces premices si malheureuses, de quelle nature estoient les fruits que l'on pouvoit attendre d'Arius dans la suite de sa vie, puis qu'estant tombé dans le schisme, il abusoit si facilement de la grace de la reconciliation, & que par une revolte criminelle il s'élevoit au dessus d'un saint prelat dont la seule charité l'avoit reüni au corps de l'Eglise.

CHAPITRE VIII.

Jugement sur une vision de S. Pierre d'Alexandrie touchant Arius. Suitte de quelques evesques de la mesme ville jusques à S. Alexandre, & quelle a esté la conduite qu'ils ont tenuë envers Arius.

IL est constant que S. Pierre d'Alexandrie ayant prononcé contre Arius cette sentence d'excommunication à cause de sa rechute dans le schisme des Meleciens, il le traita dans tout le reste de sa vie comme un rebelle. Mais plusieurs ont cru qu'il avoit esté affermi dans cette juste severité par la lumiere de la revelation; & c'est ce que portent les actes de son martyre. Le Cardinal Baronius qui les cite dans ses annales de l'Eglise, dit les avoir tirez d'un manuscrit qu'il croit plus exact & plus digne de créance que les autres actes qui avoient esté imprimez auparavant. Il rapporte sur la foy de cette ancienne relation, que la veille du martyre de S. Pierre d'Alexandrie, Achillas & Alexandre prestres de la mesme eglise, le sollicitant de recevoir encore une fois Arius en sa communion, qu'il leur paroissoit demander avec instance; ce martyr les tira un peu à l'écart, & leur dit; Ne croyez pas, mes freres, que je sois trop rigide & trop inhumain; car je suis homme comme les autres, & je vis sous la loy du peché aussi bien qu'eux; mais croyez que je vous dis la verité, quand je vous dis qu'il y a une horrible fourberie dans la conduite d'Arius, & qu'il n'y a point d'impieté comparable à la sienne. Et quand je demeure si ferme & si inflexible sur le sujet de sa separation, je ne dis rien de moy-mesme. Car comme je priois

Baron. ad ann. 310. n. 4. 5.

Dieu cette nuit, j'ay veu aupres de moy un jeune enfant, qui paroiſſoit avoir douze ans, & dont le viſage eſtoit ſi lumineux que je n'en pouvois ſupporter l'éclat; tout le lieu où nous ſommes maintenant eſtant remply de cette divine ſplendeur. Il avoit une robe de lin, qui eſtoit coupée en deux, depuis ſon col juſques à ſes pieds; & prenant de ſes deux mains les deux moitiez de cette robe ainſi coupée, il les appliquoit ſur ſa poitrine pour en couvrir ſa nudité. L'étonnement où je me ſuis trouvé a eſté ſi grand, que d'abord j'en ay perdu la parole. Mais auſſi toſt que j'ay repris la liberté de luy parler, je luy ay dit à haute voix, Seigneur, qui vous a ainſi déchiré voſtre habit? Sur quoy il m'a répondu; C'eſt Arius qui m'a traitté de la ſorte; mais gardez vous bien ſur toutes choſes de le recevoir. Car il viendra demain des perſonnes qui vous prieront en ſa faveur. Ne vous laiſſez pas toucher par leurs prieres; & au lieu de le recevoir, commandez pluſtoſt aux preſtres Achillas & Alexandre qui gouverneront mon egliſe aprés voſtre mort, de ne le recevoir jamais pour quoy que ce ſoit. Vous allez eſtre martyr & ſouffrir la mort dans peu de temps.

Ces meſmes actes portent que l'extreme hypocriſie d'Arius ſurprit encore la vigilance des prelats, & qu'Achillas, qui avoit enſeigné juſques alors dans l'école de l'egliſe d'Alexandrie, en ayant eſté fait Eveſque aprés la mort de ce genereux martyr, eut aſſez de condeſcendance pour recevoir tout de nouveau le meſme Arius à la communion, & pour l'élever meſme du diaconat à la preſtriſe.

On a publié depuis quelques années d'autres actes de S. Pierre d'Alexandrie; mais comme ils s'accordent dans le point de la viſion de ce ſaint Eveſque touchant Arius, cette ſeule circonſtance nous peut empeſcher de les recevoir comme des piéces authentiques. Car ny S. Alexandre ny S. Athanaſe meſme n'en ont jamais dit un ſeul mot, & n'en ont fait aucun reproche à Arius dans la plus grande chaleur de leurs conteſtations, quoy qu'ils euſſent pû couvrir de honte le front de cet hereſiarque, par une prediction de cette importance. Et Achillas qui l'éleva du diaconat à la preſtriſe, ſelon Sozomene, auroit ajoûté l'opiniaſtreté à l'imprudence, ſi aprés une recommandation ſi expreſſe de

son saint predecesseur, il eust fait monter à une nouvelle dignité dans l'Eglise, celuy qu'il sçavoit en devoir déchirer la robe par un schisme detestable.

Euseb. l. 7. histor. Eccles. c. 32.

Saint Pierre ayant gouverné l'eglise d'Alexandrie pendant douze ans, cõsomma son episcopat & sa vie par la couronne du martyre qu'il remporta en la 9. année de la persecution de Diocletien; & Maximin qui avoit renouvellé cette persecution dans Alexandrie, par une animosité particuliere & par des détours artificieux, luy fit trencher la teste sans aucun sujet apparent, & lorsque l'on s'attendoit le moins à cette execution. Mais s'il est vray, comme Eusebe le dit, que ce saint Archevesque ait gouverné l'eglise d'Alexandrie douze années entieres, dont les trois premieres n'ayent pas esté accomplies lorsque la persecution commença à Pasque de l'an 303. il faut qu'il soit mort assez avant dans l'an 312. & la 10. année de la persecution.

Epiphan. hær 68. Theodoret. l. 1. histor. c 1. Socrat. l. 1. c. 3. Rufin. l. 1. Athan. apol. 2 p. 731. & 777. ad solit. p. 863. Orat. 1. contra Arian. p. 306. Gelas. Cyzic. l. 2. c. 1.

Saint Epiphane pretend que S. Alexandre luy succeda immediatement. Mais ce sentiment est insoustenable. Car il a contre luy non seulement Theodoret, Socrate & Rufin, & les deux chroniques d'Eusebe & de S. Hierôme; mais S. Athanase mesme, qui met Achillas entre S. Pierre & S. Alexandre, & dit nettement qu'il estoit predecesseur de S. Alexandre, & que S. Alexandre estoit son successeur.

La chronique de S. Hierôme marque son entrée en 311. le grec d'Eusebe la met seulement en 313. & cela convient fort bien avec Gelase de Cyzique, qui dit que l'eglise d'Alexandrie demeura un an sans pasteur aprés la mort de S. Pierre, & avant l'élection d'Achillas. Car il est assez vraysemblable que la persecution qui ne finit qu'avec l'an 312. empescha que l'on ne fist plustost cette élection.

Athanas. orat. 1 contra Arian.

On peut juger du merite extraordinaire de ce saint Evesque, par le titre que luy donne S. Athanase, en l'appellant en un mot le grand Achillas. Mais Eusebe étend davantage son éloge, & aprés avoir dit qu'il fut fait prestre en mesme temps que S. Pierius, il ajoûte qu'il paroissoit dans l'eglise d'Alexandrie sous l'Archevesque Theonas predecesseur de S. Pierre; qu'on luy avoit dés lors confié le soin de l'école, & des instructions sacrées de la foy; qu'il pratiquoit autant que personne les maximes de la phi-

losophie chrestienne, & que sa conduite estoit un modéle aussi illustre que parfait d'une vie vrayment digne de l'Evangile.

Gelase de Cyzique dit que des monumens anciens & indubitables nous assurent, que c'estoit un homme tres-grave, dont l'ame estoit aussi sainte qu'elle estoit grande & relevée, & qu'il faisoit paroistre dans toutes ses actions une pieté extraordinaire, & une sagesse admirable. Quoy que nous ne doutions point qu'il n'ait merité une si haute reputation, neanmoins il est difficile d'en juger par ses actions particulieres, par ce que l'histoire de l'Eglise ne nous en a conservé que tres-peu de chose. Saint Athanase nous assure qu'il auoit établi plusieurs evesques dans l'Egypte, qui estant déja fort âgez pendant la chaleur de la persecution des Ariens, se trouverent dignes d'estre chassez de leurs sieges par ces heretiques, pour ne vouloir pas abandonner la verité de la foy, & l'innocence de leur Archevesque.

Gelas. Cyzic. l. 2. c. 8.

Athanas. ad solitar. p. 863.

Saint Athanase nous apprend encore qu'Achillas eut le bonheur d'estre comme en but aux injures & aux calomnies des Meleciens. Et cette persecution luy est sans doute tres-glorieuse, puisqu'il ne l'a meritée que par le zele episcopal avec lequel il a combatu ces ennemis de l'Eglise. Il gouverna l'eglise d'Alexandrie pendant 8. ou 10. ans, quoy que quelques historiens racourcissent le temps de son episcopat. Les martyrologes font une honorable mention de ce Saint, le 7. de Novembre.

Orat. 1. contra Arian. p. 306.
Apolog. 2. p. 731. 777.
Eclairciss.

Aprés sa mort saint Alexandre fut établi en sa place. C'estoit un homme qui n'avoit rien que de loüable dans sa vie, ny rien que d'apostolique dans sa doctrine. Il estoit extrémement aimé de tout le monde, tant du clergé que du peuple. Il avoit beaucoup d'éloquence, de liberalité, de douceur, de bonté, d'affabilité; en un mot, il aimoit Dieu, le prochain, & particulierement les pauvres autant que personne. Mais toutes ces excellentes qualitez sont rehaussées par le zele qu'il a fait paroistre pour la deffense de la foy: & sa principale gloire est d'avoir combatu genereusement à la teste de l'Eglise, pour la verité de l'Evangile jusques au dernier soupir, & d'avoir souffert dans

Theodoret, l. 1. c. 1.

un âge fort avancé, toutes ſortes de travaux & de fatigues, pour ſoûtenir la veritable foy contre l'impieté d'Arius.

CHAPITRE IX.

Ialouſie d'Arius contre S. Alexandre, cauſe de ſa chûte. Il reſiſte opiniâtrément aux inſtructions & aux avis charitables de ſon Archeveſque, & répand ſon hereſie.

ON vit en cette occaſion ſi importante, que la preſomption eſt la mere de tous les heretiques, & que les eccleſiaſtiques qui ſont aſſez malheureux pour porter leur ambition juſque dans le ſanctuaire, ne mettent aucunes bornes aux excés que l'inquietude de leurs eſprits leur fait commettre. Arius cachoit dans le cœur le venin d'une horrible ambition. Il aſpiroit ſecretement à la prelature, & brûloit d'un deſir extreme d'eſtre élevé à une charge que les ſaints ont toujours regardée avec tremblement. L'elevation d'Alexandre luy devint un ſujet d'envie. Il vouloit occuper luy meſme ce ſiege patriarchal. La jalouſie le porta à conſiderer comme ſon ennemy celuy qu'il devoit honorer comme ſon paſteur & ſon pere, & à ne pas épargner la doctrine, quoy que tres-pure, d'un prelat dont la conduite n'avoit rien que d'exemplaire & d'édifiant. Le feu de cette aveugle paſſion obſcurcit en meſme temps l'eſprit & le cœur de ce miſerable, & fit éclatter au dehors des étincelles qui embrazerent toute l'Egliſe pendant pluſieurs ſiecles.

Epiphan. hereſ. 69. Il eſt vray que S. Epiphane ſemble marquer une autre occaſion de l'Arianiſme, & voicy comme il la raconte. Il y avoit pluſieurs egliſes dans Alexandrie, ſçavoir celle de Denys, de Theonas, de Pierius, de Serapion, de la Perſe, de Dizye, de Mendidie, d'Annien, de Baucale, & quelques autres. Colluthe avoit la conduite de l'une de ces egliſes, Carponas & Sarmate en gouvernoient chacun une autre, & Arius avoit l'adminiſtration de celle que l'on appelloit Baucale. Or comme tous ces preſtres qui faiſoient fonctions de curez dans ces egliſes, inſtruiſoient leurs

peuples

peuples en de certains jours destinez aux assemblées ecclesiastiques, leurs discours répandirent des semences de contestations & de disputes. Les uns prirent party pour Arius, les autres s'attacherent à Colluthe : ceux-cy se declarerent pour Carponas ; ceux-là pour Sarmate. Et comme chacun de ces prestres expliquoit ou une chose, ou une autre dans leurs eglises, la part que leurs peuples y prenoient, & les loüanges qu'ils leur donnoient de part & d'autre, firent que les uns se donnerent le nom de Colluthiens, & les autres celuy d'Ariens. Colluthe avoit enseigné d'abord une mauvaise doctrine ; mais sa secte ne dura pas long temps & fut bien-tost dissipée, au lieu que celle d'Arius prit un accroissement prodigieux ; ce vieillard s'estant écarté de la verité à cause de l'orgueil extréme dont son cœur estoit enflé.

Mais quoy que S. Epiphane ne marque point d'autre occasion de la naissance de l'Arianisme, que cette contestation entre quelques prestres d'Alexandrie ; neanmoins il est certain par l'histoire ecclesiastique du mesme temps, qu'Arius s'estoit déja soulevé contre son propre Archevesque sur le sujet de la doctrine, avant que de se diviser d'avec ses freres par des contestations publiques. Car Theodoret nous instruit trop clairement de cette particularité, pour en pouvoir laisser aucun doute. Arius, dit-il, dont le nom « avoit esté écrit dans la liste des prestres d'Alexandrie, & « qui avoit eu la commission d'expliquer les divines Ecritu- « res, voyant qu'Alexandre avoit esté élevé au gouverne- « ment de l'Eglise, ne put retenir plus long temps l'envie « dont il estoit embrazé, & chercha des occasions de querel- « les & de discorde. Et quoy que la conduite exemplaire « d'un si sage & si digne prelat ne luy donnast aucun pre- « texte d'inventer contre luy des calomnies ; neanmoins l'en- « vie dont il estoit rongé, ne luy permettoit pas de demeurer « en repos. Ainsi le demon qui est l'ennemy de la verité, « ayant trouvé cet homme pernicieux, comme un instru- « ment tres-propre pour executer sa malice, s'en servit avan- « tageusement pour troubler la tranquillité de l'Eglise, & « pour y exciter des orages & des tempestes. Ce fut en luy « persuadant de resister ouvertement à la doctrine apostoli- «

Theodoret. l. 1. histor. Eccles. c. 1.

F

» que d'Alexandre. Comme donc ce ſaint prelat s'attachant » inviolablement aux divines Ecritures, avoit enſeigné que le » Fils eſt égal en honneur à ſon Pere, & a la meſme nature » que celuy qui l'a engendré ; Arius combatant ouvertement » cette verité catholique, aſſeura que le Fils eſt creature & » ouvrage, qu'il y a eu un temps qu'il n'eſtoit pas, & d'au- » tres erreurs qui ſont viſibles dans ſes lettres.

Theodoret parle encore ailleurs de cette envie d'Arius contre S. Alexandre, au ſujet de ſa promotion à l'epiſco- » pat ; & il dit que ce prelat nourriſſant ſon peuple de la » doctrine apoſtolique, comme d'une herbe ſalutaire, & » conduiſant ſes brebis aux ſources evangeliques, Arius » s'oppoſa publiquement à ſes diſcours ; & ce maiſtre ſi ſage » diſant que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, ce preſtre luy » reſiſta, & donna le nom de creature à celuy qui eſt le veri- » table Fils : & comme Alexandre enſeignoit que le Verbe » divin eſt auſſi eternel que Dieu ſon Pere, parce qu'il eſtoit » dés le commencement, qu'il eſtoit le Verbe de Dieu, & la » ſplendeur de ſa gloire ; Arius ſoutenoit au contraire que » le Verbe qui exiſte avoit eſté fait de ce qui n'exiſte point, » & que ſa nature eſtoit muable.

Id. l. 4. hæret. fabular. c. 1.

Saint Cyrille d'Alexandrie l'un des ſucceſſeurs de ſaint Alexandre, a encore témoigné cette meſme jalouſie d'Arius contre ſon propre Archeveſque ; & dans une des homelies qu'il prononça autrefois à Epheſe contre Neſtorius, il dit que la maladie d'Arius eſtoit une paſſion furieuſe de s'élever à la prelature.

Cyrill. Alexandr. in diverſ. homiliis Tom. 2. p. 356.

Il eſt vray que les Ariens ont eux-meſmes eſté confus de ce que leur hereſie avoit eu une naiſſance ſi honteuſe, & que pour couvrir par la calomnie cette tache qui les noirciſſoit horriblement, ils ont attribué l'origine de la diſpute non à Arius, mais à un Alexandre ſurnommé Baucal, qui tenoit le rang de preſtre aprés Arius : ce qui ne peut eſtre qu'une fable fondée ſur le nom du ſaint eveſque Alexandre, & de l'Egliſe dont Arius eſtoit curé, cet Alexandre Baucal eſtant inconnu à tout le reſte de l'antiquité.

Philoſtorg. l. 1. c. 4.

Ces meſmes heretiques ont eu l'inſolence d'ajoûter à cela, qu'Arius n'avoir eſté chaſſé de l'Egliſe que par une animoſité & une jalouſie particuliere d'Alexandre, qui ne

Rufin. l. 1. c. 1. Sozom. l. 1. c. 26.

pouvoit souffrir l'estime & la reputation que ce prestre s'estoit acquise parmy le peuple. Mais il faut chercher des lumieres plus pures que les fausses apparences & les illusions dont ces heretiques s'efforçoient de couvrir leur honte pour tromper les personnes trop credules. La vertu de S. Alexandre paroist trop solide dans les monumens de l'antiquité, pour le croire capable de n'avoir agi que par un motif de propre interest & de jalousie, ou de se laisser emporter à la colere, comme Socrate nous le voudroit persuader, dans une affaire où il s'agissoit de la religion & de la foy : & comme les historiens nous assurent qu'il avoit d'abord beaucoup d'estime pour Arius, & qu'il le ménagea en suitte autant qu'il luy fut possible avant que d'en venir aux dernieres extremitez; il est visible qu'il ne faut chercher les premieres étincelles de ce feu funeste que dans le cœur d'Arius, qui brûloit d'une passion prodigieuse de s'élever sur les plus hauts sieges de l'Eglise.

Socrat. l. 1. c. 3.

Sozom. l. 1. c. 14.

Exemple terrible pour ceux qui recherchent les plus saintes dignitez, avec une ambition qui ne seroit pas supportable dans la poursuitte des charges & des élevations temporelles, & qui ne considerent point que l'orgueil qui a fait un apostat dans le ciel du plus parfait de tous les Anges, est la cause la plus ordinaire de la chûte des heretiques.

Il ne faut donc conter pour rien ce que Philostorge l'un des plus emportez des Ariens a écrit sur ce sujet, que comme on proposa Arius pour l'élever sur le siege d'Alexandrie, il prefera luy mesme S. Alexandre, & le fit élire. Certes il faut avoüer que cette pretention de Philostorge, pourroit servir à montrer le merite de S. Alexandre. Mais une moderation si extraordinaire en elle mesme, est tout à fait éloignée de l'esprit d'Arius, qui ne s'est perdu que par son ambition, & qui a eu tant de complices de son crime & de son impieté. Car comme la chûte & la rebellion de Lucifer a esté accompagnée de celle d'une infinité d'anges de lumiere, que la societé de ses erreurs a fait devenir des esprits de confusion & de tenebres; ainsi la revolte d'Arius qui est arrivée dans l'Eglise comme dans un ciel, en fit sortir d'abord avec luy un nombre extraordinaire de per-

Philostorg. l. 2. c. 3.

ſonnes éminentes de tous les ordres du chriſtianiſme.

Epiphan. hær. 69. Saint Epiphane aprés avoir fait le portrait des qualitez de ſon eſprit & de ſes talens exterieurs, dit que ce fut par ces ſeuls moyens qu'ayant fait ſortir de l'Egliſe en un inſtant ſept cent vierges conſacrées à Dieu, il les aſſembla dans un meſme corps; qu'il fut auſſi la cauſe de la ſeparation de ſept preſtres & de douze diacres, & que ce poiſon infecta auſſi quelques Eveſques. Mais quant à ce qu'il dit de ce grand nombre de vierges ſeduites par Arius, cela paroiſt tout à fait incroyable. Car quoy qu'il ſoit certain qu'il eſtoit ſuivy par diverſes femmes ou filles, comme nous *Apud Theodoret. l. 1. hiſtor. c. 3.* le voyons par les plaintes que fait S. Alexandre de leur mauvaiſe conduite, neanmoins ce ſaint n'en parle que comme d'un petit nombre de malheureuſes chargées de crimes.

Saint Epiphane veut auſſi que ſaint Alexandre n'ait commencé à découvrir tout ce deſordre, qu'aprés que Melece de Lycople l'en euſt averty, & qu'ayant examiné ſes erreurs, & veu l'opiniâtreté avec laquelle il les deffendoit, il le chaſſa de l'Egliſe & de la ville; ce qui fut cauſe que ce grand nombre de vierges & ces eccleſiaſtiques de ſon party, avec une grande partie du peuple, furent bannis de l'Egliſe auſſi bien que luy.

Mais comme nous avons déja remarqué que ſaint Epiphane a eſté ſurpris par quelque Melecien, qui luy a ſans doute fourny les memoires de cette relation, auſſi n'eſt-il pas croyable que ſaint Alexandre ait eu beſoin de la vigilance de Melece, pour ouvrir les yeux ſur les deſordres de ſon troupeau. Toute la ſuitte de ſa vie fait voir qu'il ne ſe laiſſoit pas aller à la negligence & au ſommeil, pendant que le loup enlevoit de ſa bergerie tant de brebis innocentes. Et c'eſt auſſi par cette meſme raiſon qu'il faut croire *Sozom. l. 1. c. 4.* que Sozomene a écrit ſans aucun veritable fondement que ſaint Alexandre n'eſtoit pas éloigné d'abord des ſentimens d'Arius dans une conference publique qu'il fit faire devant luy par les perſonnes des deux partis dont il voulut eſtre le juge: Que tantoſt il loüoit les ennemis de la conſubſtantialité du Verbe, & tantoſt il approuvoit ceux qui en eſtoient les deffenſeurs; & qu'enfin s'eſtant declaré pour ces der-

niers sans pouvoir engager Arius dans son sentiment, il le chassa de l'Eglise avec toutes les personnes de sa secte. Car comme il n'est pas étrange qu'un juge dissimule ses sentimens quand il examine un fait par maniere de conference & de dispute ; aussi est-il indubitable que S. Alexandre ne doutoit nullement de la verité, ainsi que Sozomene le veut faire croire.

Il faut avoüer que les calomnies des Eusebiens & des Ariens ont répandu de grandes tenebres sur cette histoire pour en obscurcir la verité. Mais il nous est resté un assez grand nombre de témoignages pour les dissiper, & pour nous faire paroistre S. Alexandre tel qu'il estoit, c'est à dire un pasteur également zelé & charitable, qui employa tous les moyens imaginables pour retenir Arius dans l'Eglise avant que de le retrancher de ce corps sacré comme un membre corrompu.

Ce genereux deffenseur des dogmes apostoliques estoit de luy-mesme un esprit doux & paisible ; & n'ayant que de la charité pour Arius, il fit tous les efforts imaginables pour le corriger par ses exhortations & par ses avis. Mais cet heresiarque ne s'estant point rendu à l'autorité des Ecritures que ce saint evesque produisit souvent contre luy, & par lesquelles il ruina souvent sa doctrine, & n'obeïssant point non plus au commandement que le mesme S. Alexandre luy fit d'abandonner son heresie pour se soumettre au sentiment de l'Eglise ; il fut contraint d'en venir à l'excommunication, quelque douleur qu'il ressentist de sa perte, & de pratiquer en sa personne cette parole de JESUS-CHRIST dans l'Evangile ; « Si vostre œil droit vous est un sujet de scandale & de chute, arrachez-le, & jettez-le loin de vous. »

Rufin. l. 1. c. 1.
Socrat. l. 1. c. 3.
Sozom. l. 1. c. 14.
Matth. 5. v. 29.

Et il y fut d'autant plus obligé que la patience n'estoit plus de saison dans une extremité si pressante. Car il vit que le retardement dont il avoit usé jusqu'alors donnoit à l'heresie le moyen de se répandre de toutes parts, & que ce feu passant d'Alexandrie dans les autres villes, l'impieté Arienne estoit receuë favorablement de beaucoup de monde, non seulement du clergé, mais de l'ordre mesme des Evesques.

Gelaz. Cyzic. l. 2. c. 2.

CHAPITRE X.

Excommunication d'Arius & de ses principaux sectateurs, par S. Alexandre dans un Concile. Quels ont esté d'abord les disciples principaux de cet heresiarque.

QUELQUE juste que fust en elle-mesme l'excommunication d'Arius, qui avoit ajouté une opiniastreté diabolique à une erreur capitale sur le principal mystere de nostre religion; S. Alexandre voulut garder toutes les formes, & n'agir que selon les regles de l'Eglise dans une occasion si importante. Pour cet effet il assembla un concile d'evesques d'Egypte & de Libye au nombre de prés de cent, outre ses prestres qui y assisterent aussi.

Socrat. l. 1. c. 3. Epiphan. hær. 69. Id. hæres. 68.

Ce fut au milieu de ce concile qu'ayant interrogé Arius sur sa foy, & sur l'heresie dont on l'accusoit, ce miserable au lieu de la desavoüer, la declara impudemment telle qu'elle estoit. S. Athanase rapporte quelques-uns des blasphemes d'Arius pour lesquels il fut chassé de l'Eglise, & il ne le fait qu'en demandant pardon à ses auditeurs, & en se plaignant d'estre contraint d'écrire des choses si abominables. Il disoit entre autres choses que Dieu n'a pas toujours esté Pere, & que le Fils n'a pas toujours esté: Que toutes choses ayant esté tirées du neant, le Fils de Dieu a esté aussi tiré du neant comme le reste: Que toutes choses estant creatures, il est aussi ouvrage & creature comme les autres choses; & que toutes choses n'ayant pas esté au commencement, mais ayant esté produites, il y a eu un temps auquel le Verbe de Dieu n'estoit pas encore: Qu'il n'estoit point avant que d'avoir esté produit; mais que son estre a eu un commencement, parce qu'il a esté quand Dieu a voulu le produire, estant luy-mesme du nombre de tous les autres ouvrages: Qu'il est capable de changement par sa nature, mais qu'il s'est porté par son libre arbitre à vouloir demeurer bon: Et qu'estant capable de se changer quand il le voudra comme les autres creatures; Dieu prévoyant qu'il seroit bon, s'est hasté de luy don-

ner la gloire qu'il a euë en suitte par sa vertu ; de sorte qu'il est maintenant ce que Dieu a preveu qu'il seroit un jour par la connoissance qu'il a euë de ses œuvres. Que JESUS-CHRIST n'est pas un vray Dieu, mais qu'il n'est appellé Dieu que par participation comme les autres.

Je supprime le reste des blasphemes d'Arius, qui sont rapportez plus au long par S. Athanase ; & je n'écris cecy qu'avec horreur, & par la seule necessité de faire connoître combien fut juste la condamnation d'un si malheureux heresiarque.

Ce fut peut-estre alors que quelqu'un luy demandant si le Verbe de Dieu pouvoit changer comme le diable avoit changé, il ne trembla point en répondant qu'il le pouvoit parce qu'il estoit d'une nature muable. *Socrat. l. 1. c. 3.*

S. Alexandre & les autres prelats du concile d'Alexandrie ayant oüi de sa propre bouche tant d'impietez & de blasphemes, ne purent differer plus long-temps de lancer sur sa teste criminelle les foudres de l'excommunication qu'il avoit si justement meritée : ils l'anathematiserent avec ses sectateurs, & les declarerent separez de l'Eglise & de la foy catholique.

Ceux qui suivoient Arius dans ce commencement de son heresie, estoient Achillas, Aïthale, Carpone, & un autre Arius, tous prestres, selon S. Epiphane & Sozomene, qui sont en cela plus croyables que Theodoret, lequel ne met au rang des prestres que l'heresiarque Arius, & conte Sarmate mesme entre les diacres, quoyque S. Epiphane nous apprenne qu'il estoit Curé dans Alexandrie. *Epiphan. hæres. 69. Sozom. l. 1. c. 14. Theodoret. l. 1. c. 3.*

Arius estoit encore suivi par Euzoïus, Luce, Julien, Mene, Hellade, Caïus, & Macaire, qui estoient tous diacres, & dont quelques-uns sont devenus celebres par divers crimes qu'ils ont ajoutez à l'heresie.

Tous ces Ariens furent anathematisez par le concile d'Alexandrie, & avec eux, deux evesques qui suivoient la mesme impieté, sçavoir Second & Theonas, dont le premier estoit evesque de Ptolemaïde d'Egypte, c'est à dire de celle qui est dans la Pentapole, province qui fait partie de la haute Libye. Theonas gouvernoit l'eglise de Marmarique dans la Libye qui en porte le nom. *Theodoret. l. 1. c. 6. Athanas. ad solitar. 858. Orat. 1. contra Arianos 302.*

Piste fut aussi chassé de l'Eglise par S. Alexandre en qualité d'Arien ; & depuis ce temps là il fut élevé à l'episcopat d'Alexandrie par la faction des Ariens, si nous en croyons S. Epiphane; S. Athanase marquant seulement en general que Second l'ordonna evesque.

Epiph. hæres. 69. Athan. ad Solit. 743.

Nostre saint parle encore de quelques autres qu'Alexandre excommunia, & que les Ariens recompenserent depuis, en les mettant à la place des saints evesques qu'ils avoient chassez. Il nomme entre ceux-là Ammon, Marc, Irenée, Zozime, Serapion qui estoient de l'eglise d'Alexandrie, & un Sisinne de Libye. Ammon avoit attiré sur luy cette sentence, non seulement à cause de son impieté, mais aussi parce qu'il estoit coupable de plusieurs crimes. Et ce fut luy qui depuis ce temps là servit de secretaire à Gregoire faux evesque d'Alexandrie.

Id. ad Orthod. p 950.

Mais quoyque l'Arianisme soit l'impieté generale qui fit tomber sur tous ces ecclesiastiques les anathemes de l'Eglise, il n'est pas necessaire qu'ils ayent tous esté condamnez avec Arius ; & ils peuvent avoir esté excommuniez par S. Alexandre en divers temps.

S. Hierôme met un Saras ou Serras prestre de Libye entre les plus insignes sectateurs d'Arius. Il fut depuis fait evesque de Paretoine en la mesme province par Second de Ptelemaïde ; & ayant suivi le parti d'Aëce le plus impie des Ariens, cet athée luy donna à luy & à deux autres le soin de toute l'Egypte & des deux Libyes.

Hieron. dialog. contra Luciferian. Athanas. de synod. p. 880.

Il ne faut point oublier qu'Ursace & Valens, qui se sont rendus aussi celebres par leurs fourberies que par l'inconstance de leur conduite & par la legereté de leur esprit, avoient esté dans leur jeunesse instruits dans l'école d'Arius. S. Basile nous apprend la mesme chose du celebre Eustathe de Sebaste, qui exerça si fort sa patience ; & il dit qu'il estoit l'un des plus zelez disciples de cet heresiarque dans le temps mesme qu'il meditoit à Alexandrie ses blasphemes contre la divinité de JESUS-CHRIST.

Athanas. Orat. 1. contra Arian. Basil. epist. 74.

CHAP.

CHAPITRE XI.

Voyage d'Arius en Palestine, où il tasche de prévenir les Evesques en sa faveur.

L'ARIANISME estant du nombre de ces maux opiniâtres qui s'enveniment par leurs remedes, l'excommunication d'Arius & de ses partisans augmenta le trouble que S. Alexandre avoit dessein d'appaiser. Ce sage medecin qui avoit employé inutilement la patience, reconnut encore avec douleur que les plus violentes incisions n'estoient point capables d'arrester le cours de cette heresie qui croissoit de jour en jour comme une gangréne pernicieuse; & on ne peut mieux juger du progrés de cette contagion que par ce que Sozomene en a écrit, Qu'outre ceux qui faisoient profession de la doctrine d'Arius, il avoit encore pour luy beaucoup de personnes qui selon le naturel du peuple se plaignoient que l'on l'avoit condamné injustement. *Sozom. l. 1. c. 14.*

C'est probablement à ce temps cy que l'on doit rapporter ce que dit S. Alexandre, Que les Ariens eurent l'insolence de déchirer la robe de JESUS-CHRIST, ce que les bourreaux n'avoient osé faire: Qu'au lieu de demeurer soumis à l'Eglise, ils s'estoient basti des cavernes de larrons, où ils tenoient nuit & jour leurs assemblées criminelles pour faire la guerre à JESUS-CHRIST & à leur Evesque: Qu'ils excitoient tous les jours des seditions & des persecutions contre l'Eglise, animant d'un costé les Magistrats contr'elle par les sollicitations des femmes malheureuses qu'ils avoient seduites, & l'exposant de l'autre à la raillerie & aux insultes de ses ennemis, par la maniere honteuse dont on voyoit les jeunes filles de leur cabale courir perpetuellement les ruës. *Theodoret. l. 1. c. 3.*

Apres cela il ne faut pas s'étonner de ce que la force de la verité fait dire à Eusebe de Cesarée, c'est à dire à l'un des principaux partisans de l'Arianisme, Que la division des peuples les uns contre les autres alla si avant dans Alexandrie, & devint si publique & si scandaleuse, qu'elle donna occasion aux payens de se railler en plein theatre de nos plus augustes mysteres, & de ce qu'il y a de plus saint dans la doctrine de nostre religion. *Eusеb. l. 3. de vita Constantin. c. 61.*

ibid. c. 62. Mais ce trouble ne se renferma pas dans Alexandrie. Il se répandit dans toute l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, où l'on tint sur ce sujet divers conciles dont nous n'avons point de connoissance particuliere ; & de là ce feu passa dans toutes les autres provinces. Car soit qu'Arius vist que son crédit se perdoit dans Alexandrie ; soit qu'il en fust chassé par Alexandre, ainsi qu'il s'en plaint, & que S. Epiphane mesme l'accorde ; soit qu'il eust dessein d'aller corrompre les autres Evesques & de les prévenir en sa faveur ; soit que toutes ces raisons fussent jointes ensemble dans son esprit ; il s'enfuit d'Alexandrie, & se retira dans la Palestine.

Sozom. l. 1. c. 15.

Epiph. heres. 69. Theodoret. l. 1. c. 3. Sozom. l. 1. c. 14.

Dés qu'il y fut arrivé, il employa tous les artifices & toutes les flatteries dont il estoit capable, pour solliciter les Evesques de cette province & de celles des environs. Il ne parloit que de paix, d'union & de concorde ; & ce motif specieux estoit comme le voile dont il se servoit pour couvrir ses mauvais desseins : mais le but où il aspiroit n'estoit que de seduire quelques uns de ces Evesques par la douceur de ses paroles, & de corrompre leurs esprits par la contagion de ses erreurs. Aussi c'estoit dans cette veuë qu'il s'efforçoit de leur faire recevoir ses lettres, afin de se prévaloir de cette marque exterieure de communion ; & il taschoit en mesme temps d'en tirer quelques unes de leur part qui fussent écrites en sa faveur avec une grande étenduë de paroles, afin de les pouvoir lire devant ceux qu'il avoit trompez. Car il esperoit par ce moyen les mettre hors d'estat de ressentir aucun regret de leur chûte, & les accoûtumer insensiblement à l'impieté par cette consideration qu'ils avoient des Evesques pour complices & pour approbateurs de leurs sentimens. Mais il s'étudioit à garder un tres-grand silence sur le sujet des dogmes abominables dont il avoit esté convaincu, & de la conduite criminelle pour laquelle il avoit esté chassé de l'Eglise. Il supprimoit avec un grand soin & obscurcissoit par les déguisemens de ses paroles, ces matieres odieuses de son infamie & de sa honte ; & il abusoit des termes de l'Ecriture pour cacher sa doctrine impie & tromper ceux qui se laissoient éblouïr par ses vaines subtilitez.

Mais s'estant rangé en bataille pour combatre contre la

divinité du Fils de Dieu, il n'estoit pas possible qu'il épargnast S. Alexandre son Archevesque qui en estoit le deffenseur ; & il avoit recours aux faussetez & aux calomnies pour flétrir ce saint Prelat & les catholiques de son diocese, en leur attribuant injustement une doctrine tout à fait impie.

Ces artifices eurent un different succés selon la difference disposition des esprits. Quelques uns s'y laisserent surprendre, souscrivirent ses lettres, & le receurent dans l'Eglise avec ceux de son parti, sans considerer qu'ils violoient les canons & les regles apostoliques. Mais cette faute ne fut pas commune à tous, & nous apprenons de S. Epiphane que plusieurs le rejetterent.

Mais outre les sollicitations qu'il pouvoit faire par luy mesme, il s'avisa aussi avec ceux qu'il avoit engagez dans sa faction, d'envoyer leur confession de foy à divers autres Prelats ; & apres l'avoir déguisée pour la rendre plus plausible, ils la leur firent tenir par des députez, en les suppliant d'en écrire à S. Alexādre, s'ils la trouvoient orthodoxe, ou de leur faire la grace de leur découvrir leur erreur, s'ils y trouvoient à redire. Cette adresse qu'Arius eut de prevenir les Evesques servit beaucoup à l'établissement de sa secte. Car comme le bruit de cette contestation se répandit de toutes parts, les Prelats se partagerent sur son sujet ; & il y en eut plusieurs qui écrivirent en sa faveur à S. Alexandre. Mais il y en eut aussi plusieurs qui écrivirent à ce mesme Saint pour le prier de ne point recevoir Arius ny ses partisans, à moins qu'ils ne condamnassent la créance dont ils faisoient profession. *Sozom. l. 1. c. 14.*

Entre ceux qui se declarerent contre Arius, cet heretique conte luy mesme Philogone Archevesque d'Antioche, Macaire de Jerusalem & Hellanique de Tripoli en Phenicie: & il a l'insolence de traiter ces prelas d'heretiques & d'ignorās dans les choses de la foy, quoyque les deux premiers soient celebres par leur sainteté. Il pretend que tout l'Orient hors ces trois Evesques estoit dans son sentiment ; & il nomme particulierement Eusebe de Cesarée en Palestine, Theodote de Laodicée en Syrie, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe dans la Cilicie, Gregoire de Beryte, Aëce de Lydde ou Diospoli dans la Palestine. Voila quels estoient selon *Theodoret. l. 1. c. 4.*

luy ses principaux partisans, & les plus considerables fauteurs de son heresie.

On pourroit dire que comme les saints Prelats qu'il condamne comme heretiques, n'ont rien perdu de la pureté de leur foy par ses impostures, aussi son suffrage ne doit pas estre une conviction contre ceux qu'il met au nombre de ses partisans. Mais Theodoret nous empesche d'en former un jugement si favorable. Car au lieu de les justifier comme il estoit obligé de faire s'il les eust crû innocens, & encore plus si quelques uns d'eux eussent esté honorez comme saints par toute l'Eglise; non seulement il ne desavouë point Arius, mais au contraire il le confirme en supposant ce fait comme veritable, puisqu'en rapportant ceux qui s'opposerent au dogme de l'Eglise dans le concile de Nicée en faveur de cet heretique, il met au premier rang ceux dont il avoit parlé auparavant, c'est à dire ceux-cy mesmes, sans en excepter ny Paulin ny Theodote: & lorsque dans un autre endroit il fait le denombrement de ceux qui avoient principalement nourri & entretenu l'impieté dont Arius avoit esté le premier auteur, il comprend nommément ces deux Prelats dans la liste des plus celebres Ariens. Mais il n'y a rien qui les convainque davantage de cette heresie que l'autorité de S. Athanase, puisqu'il les met expressément au nombre de ceux qui ont écrit pour l'impieté d'Arius avant le Concile de Nicée. Enfin on voit par la lettre que Constantin écrivit à Theodote apres ce mesme Concile sur le bannissement d'Eusebe & de Theognis, qu'il passoit pour complice de l'impieté de ces deux chefs de l'Arianisme.

Ibid. c. 6. *Id. l. 5. c. 7.* *Athanas. de synod. Arim. & Seleuc. p. 886.* *Gelas. Cyzic. part. 3. pag. 225.*

Il est assez étrange que le Cardinal Baronius apres l'avoir mis au rang des Saints dans ses notes sur le martyrologe au 2. jour de Novembre, l'ait conté ensuite parmy les principaux Ariens dans ses annales de l'Eglise. Mais cette sainteté qui luy a esté attribuée par le martyrologe romain, & par ceux d'Usuard & de Bede, n'a point de plus visible fondement qu'un eloge de cet Evesque de Laodicée qui se trouve dans l'histoire ecclesiastique d'Eusebe. Car on y lit que Estienne son predecesseur ayant donné des marques de sa lascheté dans le temps de la persecution (ce qui nous fait concevoir qu'il avoit renoncé la foy) Dieu ne permit pas

Baron. ad ann. 325. n. 40. *Euseb. l. 7. histor. cap. 32.*

pour cela que les affaires de l'Eglise fussent ruïnées ; Que Theodote fit voir par ses actions qu'il estoit un homme donné de Dieu selon la signification de son nom, & un veritable Evesque ; Qu'il estoit un excellent medecin des corps, mais que personne ne l'égaloit pour la medecine spirituelle & la guerison des ames ; Qu'il excelloit en douceur, en sincerité, en compassion pour les affligez, & en charité pour secourir tous ceux qui avoient besoin de son assistance ; & qu'il relevoit toutes ces rares qualitez par une science profonde des divines Ecritures.

C'est vraysemblablement par ces eloges magnifiques qu'il a ébloüi les yeux de ceux qui l'ont placé les premiers dans les anciens martyrologes. Mais si ces loüanges sont éclattantes, elles doivent passer pour suspectes dans la bouche d'un Arien ; & il ne faut pas s'étonner qu'Eusebe en ait fait des profusions en faveur des Evesques de son party. Les vertus exterieures que l'on possede sans avoir la pureté de la foy, sont de foibles consolations pour ceux qui se perdent avec tant d'excellentes qualitez ; & quand Theodote auroit esté tel qu'Eusebe s'est étudié à le dépeindre, cette approbation ne le garantiroit pas de la censure de S. Athanase.

CHAPITRE XII.

Liaison étroite d'Arius avec Eusebe de Nicomedie qui se declare pour luy.

LE but d'Arius estant d'attirer plusieurs Evesques à son party, il n'eut pas besoin de faire de grands efforts pour engager Eusebe de Nicomedie à se declarer publiquement en sa faveur. Il y avoit déja long-temps qu'il luy estoit tout acquis ; & la protection qu'il luy donna en cette rencontre, n'estoit que la suitte de l'ancienne liaison qu'ils avoient ensemble pour répandre dans l'Eglise le venin de leurs erreurs. Eusebe va donc commencer desormais à tenir le premier rang sur un theatre où son ambition seule l'avoit élevé ; & il faut nous preparer à remarquer en sa personne *Sozom. l. 1. c. 14.*
tout ce que l'on peut attendre d'un homme de grande naissance, tres-considerable par son éloquence & par la dignité

de son siége, & appuyé de tout le crédit de la Cour, lorsqu'il n'employe toutes ces qualitez si avantageuses que pour persecuter la foy & detruire la religion.

Athanas. apolog 2 pag. 726. 744. Il avoit esté d'abord Evesque de Beryte en Phenicie ; & il semble qu'il y eust eu quelque defaut dés cette premiere ordination, puisqu'un celebre Concile d'Alexandrie doute s'il a jamais esté veritablement Evesque. Un arbre qui estoit corrompu dans sa racine ne pouvoit porter que de mauvais fruits ; & cette usurpation de l'episcopat devoit avoir naturellement les suittes que nous verrons.

Aussi ne témoigna-t-il nulle affection pour cette premiere épouse ; & sans considerer qu'il ne la pouvoit quitter que par une espece d'adultere, puisqu'il n'y estoit contraint ni par la necessité, ni pas l'utilité de l'Eglise, qui sont les seuls cas ausquels ces changemens soient permis ; il regarda les autres eglises avec un œil de cupidité & d'interest, & mesurant sa pieté par les richesses & par la grandeur des villes, méprisant les loix les plus saintes de l'Eglise, & les regles de son ordination, il passa de l'evesché de Beryte à celuy de Nicomedie.

Baron. 315. n. 25. Cette eglise vaquoit alors par la mort d'Eustole qui avoit assisté au fameux Concile d'Ancyre vers l'année 314. C'estoit un siége tres-considerable, parceque Nicomedie estoit devenuë la demeure des Empereurs d'Orient depuis *Socrat l. 1. c. 3. Amm. Marcell. l. 22.* que Diocletien y avoit fait bastir un palais, & que les princes qui avoient succedé à ce persecuteur des Chrétiens, avoient fait de grandes dépenses pour l'embellir & pour l'augmenter.

Baron ad. ann. 315. Ce siege donnoit donc une grande commodité à un Evesque politique d'acquerir beaucoup de credit à la Cour, & d'obliger par là les autres à se conformer à ses sentimens. Quelques uns croyent que celuy qu'Eusebe y avoit acquis, venoit de ce qu'il possedoit la faveur de Constancie sœur de Constantin & femme de Licine. Au moins on ne voit pas que la chûte de Licine, qui fit une si grande revolution, & qui changea toute la face de l'empire, ait diminué en quoy que ce soit l'autorité de cet *Ruf. l. 1. c. 11. Hieron. ad Ctesiphont.* Evesque courtisan. On voit de plus que Constancie avoit de l'inclination pour l'Arianisme, quoy qu'on en rapporte d'autres causes ; Et mesme S. Hierôme dit en

termes exprés qu'Arius pour tromper le monde avoit trompé d'abord la sœur du Prince.

Mais la liaison qu'Eusebe avoit avec Constancie devoit encore estre plus étroite, s'il est vray qu'il fust son parent ; ce qui n'est pas hors d'apparence, puisqu'il l'estoit, quoy qu'en un degré assez éloigné, de Julien l'Apostat neveu de cette princesse. Il est vray que le Cardinal Baronius & *Baron. ad* quelques autres auteurs modernes mettent cette parenté *ann. 337. n. 252.* du costé de Basiline mere de Julien : mais ils n'apportent aucun fondement de cette opinion, & ils ne l'appuyent que sur une conjecture assez foible, qu'ils tirent de ce que Basiline estoit ennemie de S. Eutrope Evesque d'Andrinople *Athanas. ad Solitar. p. 812.* qui s'estoit ouvertement declaré contre Eusebe.

L'elevation de ce prélat à l'evesché de Nicomedie avoit encore eu d'autres taches plus remarquables que celles que nous venons de rapporter, & avoit esté suivie de plusieurs engagemens encore plus criminels. Car le grand Constantin se plaint de ce que l'eglise de Nicomedie n'avoit point eu la liberté de choisir un Evesque digne de remplir cette charge, à cause que ceux qui estoient alors firent de tres-grands efforts pour y élever Eusebe, dont l'impudence avoit troublé & violé les regles de la discipline de l'Eglise. Ces termes, *ceux qui estoient alors*, ne peuvent marquer que *δεινῶς τῶν τότε συλλαβομένων αὐτῷ. Theodoret. l. 1. c. 19.* Licine, qui dominoit & tenoit sa Cour dans Nicomedie. Et en effet Constantin l'accuse dans le mesme endroit d'avoir eu un si grand attachement aux interests de ce prince, qu'il s'estoit rendu le complice de sa tyrannie, & qu'il avoit esté une des principales causes de la guerre que cet Empereur luy avoit faite, où selon l'explication de Baronius, qu'il avoit suscité les barbares contre luy ; qu'il envoyoit secrettement des espions pour observer ses démarches ; & qu'estant tout à fait dévoüé au service de Licine, peu s'en falloit que sa passion ne l'ẽportast jusques à porter les armes pour le deffendre. Il assure toutes ces choses comme des veritez constantes ; & il dit qu'elles sont pleinement justifiées par les prestres & les diacres de cet Evesque, qu'il a surpris luy mesme dans ces pratiques si injustes. Il luy attribuë l'épanchement du sang des plus saints Evesques, & la perse-

cution des Chreſtiens ; & il en fait une peinture ſi horrible, qu'il y auroit ſujet d'admirer comment il a pû conſerver apres cela ſon rang & ſon credit à la Cour, ſi l'on ne ſçavoit ce que peuvent les hommes artificieux ſur l'eſprit des plus grands princes.

Il ne faut pas s'étonner que tant de crimes ayent eſté comme les degrez qui le firent tomber dans l'hereſie, puiſque la corruption dans la doctrine de la foy eſt une ſuitte preſque naturelle & une punition aſſez ordinaire du déreglement de la diſcipline & des mœurs. L'impunité dont il avoit joüi juſques alors, le rendit plus temeraire pour former de nouvelles entrepriſes ; & voyant que

Socrat. l. 1. c. 3.

l'Egliſe avoit eu aſſez d'indulgence pour ne pas vanger en ſa perſonne le violement de ſes loix, lorſqu'il eſtoit paſſé de Beryte à Nicomedie contre l'ordre des Canons, il ſe perſuada qu'il en eſtoit le maiſtre & l'arbitre, & que rien ne l'empeſchoit de ſe rendre le protecteur de la doctrine d'Arius. Et il s'y porta d'autant plus, qu'ils eſtoient unis enſemble depuis longtemps. Car ils avoient aſſez vrayſemblablement eſté compagnons dans l'école de

Theodoret. l. 1. c. 4.

S. Lucien d'Antioche ; & c'eſt pour cela qu'Arius appelle Euſebe un veritable Collucianiſte, quoyqu'il ſoit injuſte d'attribuer ſes erreurs à ce genereux Martyr qui a receu tant d'éloges de S. Chryſoſtome.

Apud Socrat.

Il ſemble meſme qu'Euſebe de Nicomedie fuſt pluſtoſt le maiſtre que le diſciple de l'impieté d'Arius. Car ſaint Alexandre parlant des lettres que cet Eveſque écrivit en faveur de ce preſtre revolté contre l'Egliſe, dit qu'en cela il ne pretendoit pas tant deffendre Arius, que ſe deffendre luy meſme, puiſqu'il ne faiſoit que renouveller par Arius ſes anciennes impietez dont le temps avoit aboli le ſouvenir.

οἱ περὶ Αρειον ἐκ διδασκαλίας Ευσεβίου. *Athanaſ. orat. 2. cont. Arian.*

C'eſt ſans doute ce qui a fait dire à S. Athanaſe que les Ariens ou Arius meſme ſuivoient la doctrine d'Euſebe lorſqu'ils mettoient le Fils au nombre des creatures ; quoyque ce meſme Pere dans un autre endroit appelle Euſebe le diſciple de l'impieté d'Arius, parce que c'eſtoit ce preſtre qui avoit commencé à ſoutenir ſon erreur par un eſprit de rebellion, dont il avoit levé publiquement l'étendart pour

troubler

troubler toute l'Eglise. Mais sans nous arrester trop à vouloir decider lequel des deux merite l'honneur funeste d'avoir inventé cette heresie, il est certain que l'un & l'autre ne craignoient point de publier tant de bouche que par écrit les plus horribles blasphemes, avec cette difference neanmoins qu'Eusebe avoit abandonné à Arius le soin de prescher ouvertement son heresie, & s'estoit reservé pour son partage celuy de la proteger.

Voilà quelle estoit la conspiration de ces deux serpens, ainsi que les appelle S. Athanase. Leur union paroist visiblement dans une lettre qu'Arius écrivit à Eusebe aussi-tost aprés sa sortie d'Alexandrie, dont il luy mande la nouvelle avec empressement; & S. Epiphane & Theodoret la rapportent dans toute son estenduë.

Ad solit. p. 854.

Epiphan. hæres. 6.
Theodoret. ibid.

On y voit dés l'inscription son esprit de flatterie par les titres d'homme de Dieu, & de deffenseur de la verité qu'il donne à Eusebe; & on y remarque en mesme temps son endurcissement plein de vanité en se qualifiant luy-mesme injustement persecuté par le Pape Alexandre pour la cause de la verité toute-puissante. Le corps de sa lettre contient une plainte qu'il fait de ce que cet Evesque d'Alexandrie s'applique à le persecuter sans relasche, employant toutes sortes de machines contre luy, jusqu'à le chasser de la ville comme un impie & un athée. Il fait ensuitte une petite exposition de la foy de ce saint prelat, à laquelle il oppose en un mot son blaspheme, qu'il attribuë à tous les evesques d'Orient, hormis trois. Et il ajoute par une calomnie toute visible que tous les Evesques ont esté anathematisez pour ce sujet.

Mais il est aisé de le convaincre d'imposture sur ce fait. Car quelques plaintes que fasse S. Alexandre contre les Evesques qui favorisoient Arius, jamais il ne parle d'anatheme; & au contraire il renvoye positivement au jugement de l'Eglise ceux d'entr'eux qui estoient les plus coupables. A la verité il dépeint Eusebe comme un homme qui meritoit tous les foudres de l'Eglise. Mais il se contente de demander qu'on n'ait point d'égard à tout ce qu'il pourra dire ou écrire; & il ne le met point parmi ceux contre qui on avoit prononcé l'anatheme. Mais parce que cet ana-

Thedoret. l. 1. c. 3. p. 526.

Ibid. p. 531.
Socrat. l. 1. c. 3.

theme tomboit sur tous les complices de leur heresie, Arius vouloit que tous ceux qui estoient du nombre de ses partisans y fussent enveloppez. Et cela pouvoit estre vray devant Dieu de plusieurs d'entr'eux, quoy qu'il n'en parust rien devant les hommes.

Cet impie, dans la suitte de sa lettre, ne represente pas plus sincerement la foy que la conduite de ses adversaires ; & il impose des heresies aux plus illustres deffenseurs de la verité.

Il est plus croyable dans l'obstination qu'il fait paroistre en disant qu'il aimeroit mieux souffrir mille morts que d'écouter seulement la doctrine de ces Evesques. Mais son orgueil & sa malice sont insupportables quand il appelle ces saints des ignorans dans nostre foy, des heretiques & des impies.

Il finit par une petite exposition de sa créance, où il découvre assez son venin, quoy qu'il tasche de le cacher, & remet le reste à la connoissance d'Eusebe.

La conformité de leurs sentimens fit que cet Evesque l'entendit fort bien à demi-mot ; & on peut s'en assurer quand on n'en jugeroit que par ces trois lignes que S. Athase nous a conservées, & qui vraisemblablement estoient la réponse à la lettre de cet heretique.

Athanas. de synod p. 886. » Vos sentimens sont fort bons ; & vous n'avez rien à souhaiter que de les voir embrassez par tout le monde. Car personne ne peut douter que ce qui a esté fait n'estoit pas avant qu'il fust fait. «

On peut se representer avec quelle satisfaction Arius receut ces éloges empoisonnez. La protection d'Eusebe luy enfla le cœur, & il se promit toutes choses de cette correspondance.

CHAPITRE XIII.

S. Alexandre écrit aux Evesques qui luy répondent, differemment. Les Ariens luy écrivent aussi. Arius compose sa Thalie, & surprend la sœur de l'Empereur.

Epiphan. heres. 69. DEs que S. Alexandre eut appris les cabales qu'Arius faisoit dans la Palestine & dans la Syrie, il crut estre

obligé de les ruiner par sa vigilance pastorale; & son zele pour la deffense de la foy le porta à écrire au mesme instant plusieurs lettres aux Evesques de Palestine, de Phenicie, & de Celesyrie, pour se plaindre de la conduite de ceux d'entr'eux qui avoient receu cet ennemi de l'Eglise. C'est vraisemblablement ce que marque Sozomene, lors qu'il dit qu'Alexandre voyant que plusieurs Evesques considerables par la sainteté exterieure de leur vie, & par l'éclat de leur eloquence, recevoient Arius, & l'appuyoient de leur credit, se resolut d'écrire de tous costez aux Evesques pour les détourner de la communion de ces heretiques.

Sozom. l. 1. c. 14.

Nous apprenons de S. Epiphane qu'il écrivit nommément à Eusebe de Cesarée, à Macaire de Jerusalem, Asclepe de Gaze, Longin d'Ascalon, Macrin de Jamnia, & à un ancien Zenon de Tyr. Mais le nom de ce dernier Evesque cause de l'obscurité & de l'embarras, puisque l'on voit par Eusebe que Paulin estoit Evesque de Tyr dés devant la persecution de Licine; & il l'estoit encore lors qu'Arius addressa à Eusebe de Nicomedie cette lettre seditieuse, que nous avons rapportée, & qu'il est difficile de mettre ni beaucoup devant, ni beaucoup aprés celle de S. Alexandre. Il est vray que cette difficulté seroit levée si les souscriptions du concile de Nicée estoient une grande autorité; car nous y trouvons Zenon de Tyr. Mais elles sont peu considerables.

Euseb. l. 10. c. 4. Theodoret. l. 1. c. 4.

Quoy qu'il en soit, il est certain que les lettres de S. Alexandre firent de differens effets sur les esprits des Evesques; & qu'elles attirerent diverses réponses selon leurs differentes dispositions. Il n'y eut aucun d'eux qui ne s'efforçast de justifier sa propre conduite; mais les uns le firent de bonne foy & avec sincerité; & les autres ne s'excuserent qu'avec beaucoup de déguisement & d'hypocrisie. Il y en eut qui declarerent qu'ils n'avoient point du tout receu Arius: d'autres avoüerent qu'ils l'avoient receu, mais sans connoistre le fond & la malignité de son cœur; & d'autres enfin dirent qu'ils ne l'avoient receu que pour le gagner & le ramener à son devoir.

Epiphan.

Comme donc Arius reconnut que personne ne vouloit

plus le recevoir, hormis ceux qui s'estoient declarez ouvertement en sa faveur, entre lesquels Eusebe de Nicomedie, & Leonce depuis Archevesque d'Antioche estoient les plus considerables, il se retira chez le mesme Eusebe, qui estoit tout à fait à luy, & qui se consideroit comme chassé de l'Eglise en sa personne, parce qu'ils n'avoient tous deux que les mesmes sentimens, & faisoient profession de la mesme impieté. Aussi ne se contenta-t'il point de luy faire trouver chez luy un lieu de refuge : il fit encore de nouveaux efforts en sa faveur pour le reconcilier avec Alexandre; & il écrivit plusieurs fois à cet Evesque pour le prier d'assoupir cette dispute, de lever l'excommunication qu'il avoit prononcée contre Arius & ses sectateurs, & de les recevoir dans l'Eglise. Mais un prelat aussi rempli de sagesse & de pieté que l'estoit S. Alexandre, n'estoit pas capable de rien relascher de sa fermeté en faveur de ces impies declarez. Et comme S. Athanase estoit fort attaché à sa personne, & en estoit fort consideré, les Ariens se persuaderent que la constance inflexible de cet Archevesque luy estoit inspirée par son diacre; de sorte qu'ils tournerent toute leur fureur contre nostre saint; & cette impression qu'ils prirent de sa conduite, fut la premiere origine de la haine mortelle & implacable qu'ils luy témoignerent toujours depuis ce temps-là.

Athan. apol. 2.

Socrat. l. 1. c. 3. Sozom. l. 1. c. 14.

Apolog. 2. p. 725. 726.

Mais S. Alexandre n'auroit pu se rendre aux importunitez d'Eusebe sans trahir la foy de l'Eglise, puis qu'il ne demandoit la paix pour les Ariens qu'en soutenant que leurs opinions n'estoient pas mauvaises; & il ne le sollicitoit d'accorder l'impunité à leurs personnes, qu'en faisant passer leurs errreurs & leurs heresies pour des veritez. Arius mesme de son costé n'employoit pas plus de détours & d'artifices pour obtenir la grace de la reconciliation. Non seulement il conservoit toujours dans le cœur les mesmes impietez qui l'avoient fait chasser de l'Eglise; mais il les produisoit aussi au dehors avec autant d'opiniastreté & d'effronterie qu'auparavant. Et c'est ce que l'on peut remarquer par une lettre celebre que nous avons de luy à S. Alexandre, que S. Athanase, S. Epiphane & S. Hilaire nous ont conservée toute entiere.

Athan. de syn. p. 885. orat. 3. cont. Arian. p. 389. Epiph. haeres. 69.

Saint Hilaire qui la repete par deux fois, en fait le sujet de ses douze livres de la Trinité. Elle se trouve aussi à la teste de l'ouvrage de Marius Victorinus contre les Ariens. Elle est écrite de Nicomedie par Arius, & les prestres & les diacres de son parti que S. Epiphane nomme à la fin comme l'ayant signée; & il y ajoûte Piste avec les deux evesques excommuniez Second & Theonas.

Hilar. l. 4. & 6. de Trin.

On lit encore avec horreur dans cette lettre des Ariens les blasphemes qu'ils prononcent contre le Verbe, en pretendant que son Pere l'avoit créé avant tous les temps & tous les siecles, & que par cette creation il luy avoit cõmuniqué toute sa splendeur & toute sa gloire. Ils y nient expressément qu'il ait esté de toute éternité, & qu'en cela il soit égal à son Pere, & ils disent que le Pere comme Dieu estant principe de toutes choses, a esté avant toutes choses, & par consequent avant JESUS-CHRIST mesme, ce qu'ils n'entendent pas de l'humanité seulement, mais aussi quant à la nature divine; & pour comble d'insolence, ils attribuent ces excés d'impieté à leur saint Evesque Alexandre; car ils le reconnoissent encore pour tel; & luy imposent plus d'une fois d'avoir appris cette doctrine de sa bouche, & qu'il l'a preschée au milieu de son eglise. Ainsi ils joignent l'imposture à l'insolence, & rejettent leur crime sur le juge mesme qui vient de les condamner, en l'accusant faussement d'estre le partisan & le complice de leurs erreurs, ou plustost d'en estre la source & le principe.

Ce fut pendant cette retraite chez Eusebe de Nicomedie, qu'Arius qui n'avoit pas de plus grande passion que de répandre son heresie parmy le peuple, composa sa Thalie, qui estoit une abominable chanson, plus digne d'un bouffon que d'un prestre, comme s'il eust entrepris de se joüer de nostre religion sur un theatre. Depuis qu'il estoit sorti de l'Eglise, il s'estoit avisé de faire diverses chansons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travailloient au moulin; & il en avoit aussi mis en air quelques autres qu'il croyoit capables de toucher ses sectateurs selon leurs differentes dispositions, taschant d'inspirer son impieté par la douceur de ses chants aux personnes les plus simples & les plus grossieres. Nostre saint semble marquer

Athanas. de synod. pag. 888. orat. 2. cont. Arian. p. 312. Philostorg. par. 2. p. 9.

Decret. Nic. syn. p. 264.

toutes ces chansons profanes d'Arius ; & ce furent peut-estre celles qui firent tant de bruit à Constantinople au temps de saint Jean Chrysostome, & qui furent l'occasion d'une sedition des Ariens, & de la mort de plusieurs personnes.

Socrat. l. 6. c. 8. Vie de S. I. Chrysost. livre 2. ch. 11. Athanas. orat. 2. con. Arian. p. 308. Decret. Nic. synod. pag. 552. De synod. p. 885.

Mais la Thalie d'Arius estoit beaucoup plus celebre que tous ses autres ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modele d'un ancien poëte nommé Sotade qui estoit Egyptien, comme S. Athanase le dit plusieurs fois, sans donner lieu à aucune autre explication ; quoy que Suidas qui parle de plusieurs Sotades, n'en marque aucun qui fust Egyptien de naissance. Ce poëte burlesque avoit affecté un stile si mol dans cette chanson, & la cadence en estoit si effeminée, que les payens mesmes le traittoient avec le dernier mépris comme un homme ridicule ; & il n'y a en cela nulle exaggeration dans les paroles de S. Athanase, puisque les poëtes les moins chastes, & qui écrivent avec plus de licence, rougissent de l'impureté des chansons de cet infame poëte de l'antiquité. C'estoit à l'imitation de cet auteur, qu'Arius avoit donné à son ouvrage le nom de Thalie, qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gens, ou une chanson faite pour estre chantée dans ces sortes de festins.

Certes il ne pouvoit commettre un attentat plus abominable contre le respect de nostre religion & contre la sainteté de nos mysteres. Car comme Paul de Samosate l'un des maistres & des precurseurs de cet heretique, avoit autrefois scandalizé tous les fidelles, lors qu'abolissant les pseaumes qui se chantent ordinairement à la loüange de JESUS-CHRIST, il en avoit fait chanter d'autres à sa loüange par des femmes le jour de Pasque au milieu de toute l'eglise, ainsi que nous apprenons des Evesques du concile d'Antioche dans la lettre qu'ils écrivirent touchant sa deposition ; Arius qui s'estoit rendu son disciple en resuscitant ses erreurs, fut aussi l'imitateur de son insolence lors qu'il ramassa tout le venin de son heresie dans cette chanson, qui estoit tout à fait injurieuse à la divinité du Verbe.

Euseb. l. 7. hist. c. 30.

Cependant les Ariens faisoient leurs delices de ce grand excés de leur chef ; & saint Athanase n'en parle qu'avec in-

Athanas. orat. 2. cont. Arian.

dignation. Arius, dit-il, leur tient la place de JESUS- «
CHRIST, & est parmy eux ce qu'est Manichée dans la se- «
cte des Manichéens ; & aulieu de Moyse & des autres saints, «
ils ont trouvé pour chef un je ne sçay quel Sotade qui est «
ridicule aux payens mesmes, & la fille d'Herodiade. Car «
Arius a imité la dissolution & l'esprit effeminé de ce profa- «
ne, en composant aussi bien que luy des Thalies, c'est à «
dire des chansons pour estre chantées dans des festins ; & il «
a pour modele cette danseuse, en menant la danse pour se «
joüer du divin Sauveur, par les blasphemes qu'il fait «
chanter contre luy..... Certes il y a lieu de s'estonner que «
plusieurs auteurs ecclesiastiques ayant composé des traittez, «
& prononcé un tres-grand nombre d'homelies sur l'ancien «
& le nouveau testament, il ne se trouve aucun d'eux qui ait «
mis au jour des Thalies, & qui ait expliqué nos mysteres par «
ces sortes de chansons. Les payens mesmes, qui ont eu quel- «
que retenüe, ne s'en sont jamais servis. Il n'y a que les «
Ariens qui les chantent pour s'en divertir parmy les pots & «
les verres, & qui s'excitent à rire par le bruit & le tumulte «
qu'ils font dans leurs danses criminelles. Cet admirable «
Arius ne s'est proposé pour objet de son imitation rien de «
grave & de majestueux : mais faisant profession d'ignorer & «
de mépriser tous les exemples que les hommes vertueux luy «
pouvoient fournir, & ayant volé ce qu'il y a de plus perni- «
cieux dans les autres heresies, il n'a eu de l'émulation que «
pour les discours ridicules de Sotade seul. Car dans le des- «
sein qu'ils ont d'insulter à JESUS-CHRIST, pouvoit il rien «
faire qui fust plus conforme à sa pretention, que d'expri- «
mer par les mouvemens deshonnestes & les postures lascives «
des membres du corps, les paroles malheureuses de son im- «
pieté, afin que selon l'oracle de la sagesse, qui nous ap- «
prend que les hommes se font connoistre par la qualité de «
leurs discours, cet esprit si detestable découvrist à tout le «
monde la mollesse de son ame effeminée, & la corruption «
de son esprit. «

Le mesme saint Athanase nous a laissé un échantillon de cette Thalie, & il en parle comme d'un monument de la vanité d'Arius, qui n'avoit rien que d'effeminé dans ses chants, & dans la conduite de sa vie. Voicy quel en estoit

» le commencement. Selon la foy des éleus de Dieu, de ceux
» qui connoissent Dieu, de ses saints enfans qui marchent
» dans sa voye droite, & qui ont reçeu son saint Esprit, voicy
» ce que j'ay appris de ceux qui ont la sagesse de Dieu pour
» leur partage, des hommes civils & polis, qui sont instruits
» immediatement de Dieu mesme, & qui sont sages en toutes
» choses. J'ay marché sur leurs vestiges dans une parfaite con-
» formité de sentimens, moy qui suis devenu si celebre dans
» le monde, qui ay tant souffert pour la gloire de Dieu, &
» qui ay appris de luy sa sagesse & sa connoissance.

L'orgueil d'Arius ne pouvoit se découvrir par un langage plus insolent que celuy-là; & il n'y avoit qu'un heresiarque qui pust parler de luy mesme avec tant d'enflure de cœur. Mais cette vanité insupportable ne tendoit qu'à la revolte
» contre le Verbe divin, dont il écrivoit en ces termes. Dieu,
» disoit-il, n'a pas esté toujours Pere, mais il y avoit un temps
» auquel il n'estoit que Dieu seulement, & n'estoit pas encore
» Pere, quoy qu'il le soit devenu ensuite. Le Fils n'a pas tou-
» jours esté: car toutes choses ayant esté faites du neant, le
» Verbe divin, qui est du nombre des creatures & des ouvra-
» ges, a aussi esté fait du neant. Il y avoit un temps auquel il
» n'estoit pas encore, & il n'estoit pas avant que d'avoir esté
» fait, & il a commencé à estre créé comme les autres. Car il
» y avoit un temps que Dieu estoit seul, & que le Verbe & la
» sagesse n'estoit pas encore: mais ayant dessein de nous pro-
» duire, il a fait alors un estre auquel il a donné le nom de
» Verbe, de Fils, & de Sagesse, afin de s'en servir pour nostre
» production.

Nous n'aurions jamais ozé rapporter ces impietez & ces blasphemes, si S. Athanase ne nous en avoit donné l'exemple en les refutant dans ses écrits. Nous nous reservons à rapporter en son lieu la condamnation qu'en fit le concile de Nicée; & il suffit de marquer icy qu'Arius ne se declara jamais plus insolemment contre la foy de l'Eglise, que dans le temps mesme qu'il en recherchoit la communion.

Hierom. ad Ctesiphont. Il faut aussi que ç'ait esté en ce temps-là, qu'il ait surpris l'esprit de Constancie femme de l'Empereur Licine, & sœur du grand Constantin, comme saint Hierôme nous apprend qu'il avoit fait, si nous n'aimons mieux croire qu'Eu-
sebe

ſebe de Nicomedie, qui avoit un tres-grand credit auprés de cette princeſſe, luy avoit déja rendu ce ſervice par avance.

CHAPITRE XIV.

Conciles Ariens de Bithynie & de Paleſtine. Lettres des deux Euſebes & de pluſieurs autres Eveſques en faveur d'Arius.

EUSEBE de Nicomedie eſtoit déja trop engagé dans la cauſe d'Arius, pour ne l'aſſiſter que de recommandations inutiles. Il ſe ſentit offenſé du mépris que S. Alexandre faiſoit paroiſtre de tant d'inſtances reïterées: & ce refus qu'il recevoit comme une injure, l'ayant piqué juſques au vif, luy fit prendre la reſolution de ſoûtenir l'Arianiſme avec plus de chaleur qu'il n'avoit fait auparavant. Pour cet effet il aſſembla dans la Bithynie un concile d'Eveſques de ſon parti. Et on peut juger combien Arius y trouva de protecteurs, puiſque le reſultat de cette aſſemblée, fut une lettre que l'on écrivit à tous les Eveſques, pour les exhorter de recevoir les Ariens à leur communion, comme perſonnes tout à fait orthodoxes, & de porter Alexandre meſme à communiquer avec eux. *Sozom. l. 1. c. 13.*

Nous avons encore dans l'hiſtoire eccleſiaſtique de Theodoret, une de ces lettres, qui eſt écrite à Paulin Eveſque de Tyr. Euſebe qui en eſtoit l'auteur, avoit pour but de l'engager à ſe declarer ſans déguiſement, ainſi que venoit de faire Euſebe de Ceſarée, qui avoit cauſé beaucoup de joye à tous ſes amis, & à ſortir d'un ſilence qui eſtoit la condamnation de leur parti. Car ne doutant nullement qu'il ne convint avec eux touchant les queſtions conteſtées, il luy repreſentoit comme une conduite indigne d'un homme ſage, d'eſtre capable d'écrire, & ne pas produire au dehors ſes veritables ſentimens. Et aprés avoir formé le corps de ſa lettre, d'un amas d'impietez Ariennes que les veritables enfans de l'Egliſe ne peuvent lire ſans horreur, il la finit en repreſentant celuy à qui il écrit, comme un homme d'une ſi grande autorité, qu'il l'eſtime capable de faire changer de *Theodoret. l. 1. hiſtor. c. 5.*

ſentiment à S. Alexandre meſme, s'il prend la peine de luy écrire, comme il l'en conjure.

Ces ſortes de lettres eſtoient comme autant d'éteincelles de feu qui n'eſtoient pas capables d'embrazer les édifices ſolides, mais qui ne tomboient pas inutilement ſur la paille; & il ſe trouva des Eveſques aſſez foibles & aſſez legers, pour ſe laiſſer ſurprendre par ces ſollicitations. Car noſtre Saint témoigne que Narciſſe de Neroniade ou Trenople dans la ſeconde Cilicie, Patrophile de Scythople en Paleſtine, Maris de Calcedoine, Paulin de Tyr, Theodote de Laodicée, & Athanaſe d'Anazarbes, écrivirent avant le concile de Nicée, des impietez pareilles à celles d'Arius. Et il nous a conſervé un endroit de la lettre du meſme Athanaſe à S. Alexandre, où cet Arien met le Fils de Dieu dans le rang des creatures, en pretendant qu'il eſt du nombre des cent brebis dont il eſt parlé dans l'evangile, & qui comprend, dit-il, toutes choſes, excepté Dieu qui en eſt l'auteur. Ce qui n'eſt autre choſe que de détruire la divinité du Verbe, par des principes encore plus abominables que ne ſont tous les excés des Ariens. Il rapporte auſſi une parole d'une lettre d'Euſebe de Ceſarée à Euphration Eveſque de Balanée en Syrie, où il dit clairement que le Chriſt n'eſt pas un veritable Dieu. Le ſecond concile de Nicée cite encore d'autres blaſphemes de cette meſme lettre. Et il rapporte un grand paſſage d'une lettre du meſme Euſebe de Ceſarée à S. Alexandre, où en deffendant Arius il ſe condamne luy-meſme.

Athanaſ. de Synod. pag. 886.

Voilà de quelle maniere pluſieurs Eveſques ſe declaroient pour Arius, non ſeulement en l'eſtimant innocent des erreurs qui luy eſtoient attribuées par ſon Eveſque, mais meſme en ſoutenant comme de grandes veritez les blaſphemes les plus horribles: & au lieu de conſerver la foy de l'Egliſe, qui leur avoit eſté donnée en dépoſt, ils ſe joignoient à l'auteur de tant de nouveautez ſacrileges.

Il y avoit alors dans Antioche un preſtre d'Alexandrie nommé Georges, dont nous aurons occaſion de parler plus d'une fois dans la ſuitte de cette hiſtoire, où nous le verrons devenir l'un des plus fameux Ariens, & eſtre élevé par leur faction à l'epiſcopat de Laodicée. Ayant eſté fait preſtre par S. Alexandre, il voulut faire le media-

Euſeb. l. 3. de vit. Conſtant. c. 62.

teur pour appaiser ce different, & écrivit en mesme temps à ce saint prelat, & aux Ariens, mais dans le mesme esprit & avec toute la malignité d'Arius, quoy qu'avec des expressions un peu plus étudiées, & moins éloignées en quelque chose du langage de l'Eglise. Ce n'estoit pas de cet hypocrite qu'il falloit attendre la paix & la reünion des esprits, puisqu'au contraire S. Alexandre fut obligé de le déposer, tant à cause de son impieté, que pour quelques autres sujets, c'est à dire pour ses débauches scandaleuses, qui estoient connuës de ses domestiques. Il paroist qu'estant excommunié dans Alexandrie, il voulut se faire recevoir dans le clergé d'Antioche. Mais saint Eustathe qui en estoit Evesque, ne l'ayant pas voulu recevoir à cause de son impieté, cela l'obligea apparemment à se retirer à Arethuse en Syrie, où il fut receu; comme on le juge de ce que Constantin l'appelle prestre d'Arethuse. Car pour ce que quelques uns ont voulu dire depuis peu, qu'il estoit natif de cette ville; c'est ce qui ne se peut nullement ajuster avec Philostorge, qui témoigne qu'il estoit originaire d'Alexandrie. Il passe dans l'antiquité pour un homme tres-habile dans la philosophie. Theodoret cite ses ouvrages contre les heretiques en general, & contre les Manichéens en particulier. Mais on ne le peut mieux connoistre que par l'éloge que luy donne S. Athanase, en l'appellant le plus méchant des Ariens: & c'est sans doute le zele de l'Arianisme, qui luy a fait prononcer une oraison à la loüange d'Eusebe d'Emese Arien, ainsi que nous apprenons de Socrate.

Athanas. de Synod. pag. 886. 887.

Id. de fugâ suâ p. 718. ad solitar. pag. 812.

Philostorg. l. 8. c. 17.

Theodoret. hær. fab. l. 1. 26. p. 212.

Athan. ap. de fug. suâ p. 718.

Socrat. l. 1. c. 18.

Toutes ces cabales n'ayant pas eu le pouvoir d'ébranler S. Alexandre, Arius qui voyoit que tous les efforts de ses partisans se brisoient contre la fermeté de ce rocher, tourna sa batterie d'un autre costé; & il envoya des deputez à Paulin de Tyr, à Eusebe de Cesarée, & à Patrophile de Scythople, pour obtenir d'eux qu'on luy permist de tenir des assemblées avec le peuple qui le suivoit, comme il avoit accoutumé de faire estant curé à Alexandrie. Ces Evesques s'estant assemblez avec quelques autres de la Palestine, luy accorderent ce qu'il demandoit; mais en autorisant sa revolte par cette permis-

Sozom. l. 1. c. 14.

sion schismatique, ils luy recommanderent en mesme temps de se soumettre à Alexandre, & de faire ce qu'il pourroit pour obtenir sa communion & sa paix. De sorte qu'en appuyant sa rebellion par un esprit heretique, ils ne l'exhortoient à l'obeïssance, que par le faux zele qu'ils avoient d'engager son Evesque mesme dans l'approbation de ses erreurs.

CHAPITRE XV.

S. Alexandre envoye un memoire contre Arius, & écrit 70. lettres. Examen des deux qui nous en restent.

C'ESTOIT inutilement que les partisans de l'erreur vouloient ou affoiblir ou gagner S. Alexandre. Sa generosité chrestienne & ecclesiastique ne se renfermoit pas dans la resistance vigoureuse avec laquelle il repoussoit les sollicitations des Ariens; & plus ces partisans de l'erreur faisoient paroître de temerité, d'artifices & d'empressemens pour attaquer la verité, plus cet homme de Dieu témoignoit de fermeté, de lumiere & de vigilance pour la deffendre. Il taschoit de verser du baume sur les playes de l'Eglise, que ses ennemis envenimoient tous les jours; & sa pieté ne luy donnoit point de repos dans le dessein qu'il avoit d'employer toutes sortes de remedes pour guerir des maux, dont il apprenoit à chaque instant l'accroissement & le progrés.

Mais il crut qu'un des moyens les plus propres pour ramener ceux qui s'estoient égarez, estoit de leur faire voir la verité catholique dans son jour, & autorisée par le consentement universel des Evesques. Ayant donc composé un memoire qu'il appelle tome, il l'envoya dans les provinces pour le faire signer par tous ceux à qui la corruption des plus pures sources de la doctrine estoit odieuse; & nous voyons qu'à quelque temps de là il estoit déja signé par toute l'Egypte & la Thebaïde, par la Libye & la Pentapole, par la Syrie, la Lycie, la Pamphilie, l'Asie, la Cappadoce, & les autres provinces d'alentour. Et comme les Evesques de ces lieux là, en luy envoyant leur

Theodoret. l.1 hist. c.3. p. 586.

ſignature, luy avoient écrit des lettres pleines d'une juſte indignation contre ces nouveaux ennemis de la verité, il prit un grand ſoin de recueillir toutes ces approbations authentiques de la juſtice de ſa cauſe, en meſme temps qu'Arius de ſon coſté ramaſſoit toutes les lettres que les Eveſques de ſon parti écrivoient en ſa faveur. *Socrat. l. 1. c. 6.*

Son premier deſſein, ainſi qu'il le declare luy-meſme, avoit eſté d'étouffer cette diſpute dans le ſilence, afin que s'il n'eſtoit pas aſſez heureux pour éteindre entierement cette hereſie, elle demeuraſt au moins renfermée dans la ſeule malignité de ſes premiers auteurs ſans en corrompre beaucoup d'autres. Mais quand il vit qu'Euſebe entreprenoit ouvertement la protection de ces apoſtats, & qu'il écrivoit par tout en leur faveur, il eut peur que ce mal ne cauſaſt la perte d'une infinité d'ames s'il le diſſimuloit plus long-temps, & que Dieu ne le rendiſt luy-meſme reſponſable de la perte de ceux qui pourroient eſtre ſurpris pour n'eſtre pas aſſez inſtruits du fond d'une affaire ſi importante, & n'en pas connoiſtre la verité. *Rufin. l. 1. c. 1.*

Se croyant donc obligé de faire connoiſtre à toute l'Egliſe quelles eſtoient les perſonnes & les dogmes de ces heretiques, il écrivit de tous coſtez un ſi grand nombre de lettres circulaires, qu'il s'en trouvoit encore juſqu'au nombre de 70. au temps de S. Epiphane. Il eſt viſible qu'il en avoit envoyé juſqu'en Occident, puiſque Libere témoigne que l'on gardoit à Rome celle que ce ſaint Eveſque d'Alexandrie avoit écrite au Pape Sylveſtre, & dans laquelle il luy mandoit qu'il avoit excommunié onze preſtres ou diacres, parce qu'ils ſuivoient l'hereſie d'Arius. *Epiph. hæreſ. 69.* *Baron. ad ann. 318. §. 59.*

Mais de tout ce grand nombre de lettres qu'il écrivit pour la deffenſe de la verité, il ne nous en reſte plus que deux qui nous ont eſté conſervées, l'une par Socrate, & l'autre par Theodoret. *Socrat. l. 1. c. 6.*

La premiere eſt addreſſée generalement à tous les Eveſques de l'Egliſe. Le ſaint la commence par les raiſons qui l'avoient porté à l'écrire; & il dit que d'une part il y a eſté engagé par la neceſſité indiſpenſable de ſatisfaire à la loy de l'union epiſcopale, qui oblige tous les prelats à s'intereſſer dans tout ce qui ſe paſſe en chaque Egliſe, comme eſtant

tous membres d'un mesme corps ; & que de l'autre il a crû devoir empescher le mal que pouvoient faire les lettres d'Eusebe de Nicomedie, contre lequel il s'éleve avec une liberté & une force digne d'un Evesque qui est destiné de Dieu pour soutenir la verité ; & il supplie que l'on n'ait aucun égard à toutes ses sollicitations. Aprés avoir nommé ceux qui avoient esté excommuniez, afin qu'on ne les receust nulle part, & qu'on n'eust mesme aucune communication avec eux, il passe de là à l'explication & à la refutation de leurs dogmes. Il dit que le concile qu'il avoit assemblé ayant oüi leurs blasphemes de leurs propres bouches, & employé toutes sortes de moyens pour leur faire connoistre la verité, a esté contraint de les condamner & de les frapper de ses anathemes, les comparant à Hymenée & à Philete, dont parle l'Apostre, & à Judas qui avoit passé de la qualité de disciple de JESUS-CHRIST à celle de traistre & d'apostat.

Gelase de Cyzique, qui rapporte cette mesme lettre, y ajoute les souscriptions des prestres & des diacres d'Alexandrie, & de la Mareote, qui consentent à la deposition d'Arius & des complices de son impieté. On y voit un Athanase entre les diacres d'Alexandrie ; & c'est vraisemblablement nostre grand Saint. Mais Colluthe, dont le nom se lit à la teste des prestres, n'est pas apparemment celuy qui a esté l'auteur du schisme des Colluthiens.

Theodoret. l. 1. hist. c. 3. L'autre lettre de S. Alexandre Archevesque d'Alexandrie, qui est rapportée par Theodoret, est d'une beaucoup plus grande étenduë que celle-cy. On ne peut pas dire qu'elle soit tout à fait circulaire, puisqu'assurément elle n'estoit pas écrite pour ceux qui avoient déja signé. Mais quoy qu'elle soit addressée à S. Alexandre qui estoit alors Evesque de Byzance, neanmoins comme elle parle toujours à plusieurs, il est visible qu'elle s'addressoit encore à d'autres, & probablement à tous les Evesques de la Thrace.

Socrat. l. 1. c. 6. Sozom. l. 1. c. 3. Socrat. l. 1. c. 25. Cet Alexandre à qui elle est écrite, estoit Evesque dés l'an 315. puisqu'il a gouverné durant 23. ans, & est mort, comme nous verrons, l'an 338. Il avoit succedé à Metrophane, que les Grecs & les Latins honorent comme saint le 4. de Juin, & que Nicephore fait neveu de l'Empereur Probe.

Selon la ſupputation des hiſtoriens, Alexandre devoit avoir 75. ans lorſqu'il monta ſur le ſiege de Byzance. C'eſtoit un homme ſi eminent en ſainteté que S. Gregoire de Nazianze l'appelle avec juſtice le grand Alexandre, l'ornement de l'Egliſe de Conſtantinople, le genereux athlete, & l'illuſtre predicateur de la Trinité ſacrée. Un auteur du meſme temps luy donne le nom d'Eveſque admirable; & Theodoret témoigne qu'il eſtoit orné des dons & des graces apoſtoliques.

Niceph. l. 8. c. 6. Socrat. p. 558. Sozom. p. 267. Greg. Naz. orat. 27. Libellus prec. cum Marcell. & Fauſt. p. 18.

Le but de cette lettre de S. Alexandre Archeveſque d'Alexandrie, eſt de porter celuy de Byzance, & les autres Eveſques de la Thrace à ne recevoir ny les perſonnes, ny les lettres des Ariens, entre leſquels ce ſaint prelat nomme ſouvent Arius & Achillas, qui eſtoit, comme nous avons vu, l'un des preſtres de ſa faction. Mais de plus il les ſupplie de ſigner auſſi le tome qu'il leur envoyoit, & de joindre leur ſouſcription à celle de beaucoup d'autres Eveſques, dont il leur addreſſoit auſſi les lettres avec la ſienne par un de ſes diacres nommé Appion.

« Il dit d'abord que c'eſt de tout temps que la conduite ambitieuſe & intereſſée des méchans hommes a accoutumé de dreſſer des embuſches aux egliſes qui leur paroiſſent grandes & conſiderables, & de ſe ſervir d'une infinité d'occaſions & de pretextes pour combattre la religion; Que comme le demon qui les poſſede, leur inſpire par ſon agitation violente le deſir de ſe procurer la malheureuſe ſatisfaction dont ils ſe propoſent l'idée, c'eſt ce qui les porte à renoncer abſolument à l'innocence, & à fouler aux pieds la crainte des jugemens de Dieu; Qu'eſtant expoſé à cette ſorte de ſouffrance, il eſt obligé d'avertir la pieté des prelats auſquels il écrit, afin qu'ils ſe donnent de garde que ces hommes artificieux n'entreprennent rien contre le repos de leurs egliſes.

« Il les avertit qu'Arius & Achillas ayant fait enſemble une pernicieuſe conſpiration, non ſeulement ont imité l'ambition de Colluthe; mais meſme ſe ſont rendus beaucoup plus criminels que luy. Que toute la ſainte doctrine des Apoſtres eſtant devenuë la matiere de leurs cenſures, leur diſſimulation judaïque les a portez juſqu'à cet excés que

» d'avoir fait comme un magazin de calomnies & de médisan-
» ces, dans lequel ils trouvent des armes pour faire la guerre
» à JESUS-CHRIST, niant la divinité de nostre Sauveur, &
» pretendant qu'il n'est rien plus que tout le reste des hom-
» mes: Qu'ayant recueilli dans ce dessein toutes les paroles
» qui concernent son Incarnation & l'abbaissement volontai-
» re dont il s'est servi pour operer nostre salut, ils taschent
» d'en former les dogmes & les principes abominables de leur
» impieté, & font paroistre dans leurs discours une extréme
» aversion contre sa divinité eternelle, & contre cette gloire
» si ineffable qu'il possede avec son pere: Qu'ils semblent
» n'avoir pour but que d'acquerir de la reputation dans l'es-
» prit des payens & des Juifs, par le soin qu'ils prennent de
» faire regner toutes leurs erreurs sur le sujet de JESUS-
» CHRIST: Qu'ils travaillent avec effort à établir toutes les
» choses dont les ennemis de nostre religion font des raille-
» ries: Qu'ils excitent tous les jours contre luy des seditions
» & des persecutions: Que tantost ils font retentir les tri-
» bunaux du bruit que font les malheureuses femmes qu'ils
» ont seduites; & que tantost ils rendent nostre religion
» ridicule par l'empressement honteux qu'ils font paroî-
» tre en faisant faire cent tours & cent détours au milieu
» des places publiques aux jeunes filles de leur cabale: Qu'en-
» fin ils ne font nulle difficulté de mettre en pieces la robe de
» JESUS-CHRIST, qui ne se peut diviser sans crime, & que les
» bourreaux mesmes ont épargnée.

Aprés cette exposition de leurs desordres & de leurs em-
» portemens, il dit qu'il a esté obligé de les retrancher par un
» consentement unanime, & de les chasser de l'Eglise qui fait
» profession publique d'adorer la divinité de JESUS-CHRIST.
» Mais qu'il a differé long temps de les traitter de la sorte, &
» de leur faire ressentir le chastiment que meritoit leur mau-
» vaise vie & leur entreprise criminelle, parce qu'il n'èn
» estoit pas encore suffisamment informé: Que cependant
» ils ont eu la temerité de courir de toutes parts vers les Eves-
» ques qu'ils sçavent luy estre unis pour se plaindre à eux
» de sa conduite; & qu'encore que le motif de la paix leur
» serve de voile & de pretexte pour déguiser leurs mauvais
» desseins, neanmoins la fin qui les anime dans tous ces
voyages

voyages n'est autre que de seduire par la douceur de leurs «
paroles quelques uns de ses confreres & de les perdre par «
la contagion de leurs erreurs.. «

Il vient ensuite à l'explication & à la refutation de leur heresie; surquoy il s'étend beaucoup, & il rapporte le veritable sens des passages de l'Ecriture dont ces heretiques abusoient.

Il se plaint de trois Evesques de Syrie, & témoigne un extréme estonnement de ce qu'ils envenîment ce mal & augmentent cet embrazement par l'approbation qu'ils donnent à ces nouveautez. On ne voit pas bien quels estoient ces trois Evesques, si on ne l'entend d'Eusebe de Cesarée, de Paulin de Tyr & de Patrophile de Scythople, lesquels ainsi que nous avons veu, avoient assemblé un Concile pour donner permission à Arius de tenir des assemblées de ceux de son parti; ce qui n'estoit rien moins que d'élever autel contre autel par une entreprise sacrilege & schismatique.

Il reprend encore tout de nouveau la refutation de l'impieté des Ariens; mais son zele s'échauffe particulierement sur le mépris qu'ils faisoient de la tradition & du sentiment de l'Eglise, & sur ce qu'ils se vantoient d'estre eux mesmes les auteurs & les inventeurs de leur doctrine. Ils ne peu- «
vent souffrir, dit-il, ni que l'on compare avec eux aucun «
des anciens, ni qu'on leur égale ceux qui ont esté nos «
maistres & nos docteurs dés nostre enfance. Bien plus, «
ils n'estiment pas qu'il y ait aucun de nos confreres à qui «
on doive attribuer une science mediocre en quelque en- «
droit de la terre qu'ils soient répandus. Si on les en veut «
croire, il n'y a qu'eux qui soient sages, qui soient pau- «
vres, qui ayent trouvé la veritable doctrine; & ils se «
vantent qu'il n'y a eu qu'eux seuls qui ayent jamais eu la «
revelation de ces grands mysteres, nul autre homme ne «
les ayant jamais découverts, en quelque lieu qu'il puisse «
estre sous le Soleil. Orgueil impie! fureur extréme! va- «
nité pleine d'extravagance! impression de l'esprit de sa- «
tan qui s'est emparé de leurs ames criminelles! L'éviden- «
ce toute divine des anciennes Ecritures n'a pas esté capa- «
ble de leur donner aucune pudeur. La pieté de nos con- «
freres qui nous sont unis dans les mesmes sentimens tou- «

» chant Jesus-Christ, n'a point eu la force de reprimer
» l'insolence avec laquelle ils s'élevent contre luy ; & leur
» impieté sera sans doute insupportable aux demons mesmes,
» qui usent d'une grande précaution pour empescher qu'il
» ne leur échappe aucun blaspheme contre l'honneur du Fils
» de Dieu.

Il fait ensuite une confession fort ample de sa foy sur tous les articles du symbole, pour repousser les calomnies que ces heretiques avoient l'insolence de publier contre luy ; & il la conclut par ces belles & genereuses paroles:
» Voilà, dit-il, ce que nous enseignons : Voilà ce que nous
» preschons : Voilà les dogmes apostoliques de l'Eglise, pour
» la deffense desquels nous sommes prests de souffrir la mort
» sans craindre les menaces de ceux qui usent de violence
» pour nous les faire abjurer. Et quand mesme ils employe-
» roient contre nous la crainte des plus terribles supplices,
» ils n'auroient point la force de nous faire perdre la confian-
» ce que nous avons en ces saintes veritez.

C'est ainsi que le saint vieillard Alexandre deffendoit la cause du Verbe divin, & conservoit la pureté de l'Eglise contre les novateurs qui s'efforçoient de la corrompre. Que s'il luy estoit glorieux de signaler son zele par ces lettres apostoliques, il estoit avantageux à S. Athanase d'en estre le secretaire.

Theodoret ajoûte que saint Alexandre écrivit aussi en mesme temps de semblables lettres à S. Philogone qui estoit alors Archevesque d'Antioche ; à S. Eustathe alors Evesque de Berée, & depuis d'Antioche ; & à tous les autres deffenseurs des veritez apostoliques. Mais elles ne sont point venuës jusques à nous ; & nous n'en pouvons juger que par la lumiere & l'ardeur qui éclatent dans celles que nous venons de rapporter.

Nous ne sçavons pas aussi precisément en quel temps ces lettres furent écrites. Et quelque soin que nous ayons pris jusques icy de rapporter les premiers évenemens de l'Arianisme dans la suite qui nous a paru la plus naturelle, & la plus autorisée, neanmoins il est aisé qu'il se soit passé en mesme temps diverses choses qui n'ont pû estre écrites que l'une apres l'autre. Et comme l'opinion de S. Hierôme qui ne

met la naissance de l'heresie Arienne que vers l'année 321. nous semble beaucoup plus probable que celle de Baronius qui croit qu'elle a commencé vers l'an 316. il suffit de remarquer que cette affaire de l'Eglise a esté traittée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, puisqu'il y a eu tant de differens incidens sur ce sujet en l'espace de trois ou quatre ans, c'est à dire jusques au concile de Nicée.

CHAPITRE XVI.

Quels estoient en ce temps-là les Evesques des principaux sieges de l'Eglise.

AVANT que de passer outre à raconter ce qui se fit depuis que Constantin se fut rendu seul maistre de tout l'empire par la défaite de Licine à la fin de l'année 324. il est necessaire pour donner un plus grand éclaircissement à ce que nous avons à dire, de marquer icy ceux qui estoient assis en ce temps-là sur les principaux sieges de l'Eglise.

L'eglise Romaine estoit alors gouvernée par S. Silvestre, & il estoit monté sur le throne de S. Pierre depuis le dernier de Janvier de l'année 313. qui est le temps auquel il succeda à Melchiade ou Miltiade que Dieu avoit appellé à une vie plus heureuse le 10. du mesme mois. S. Silvestre ne s'estoit pas garanti des dents envenimées des Donatistes, qui ne l'accusoient de rien moins que d'avoir livré les livres sacrez aux persecuteurs de l'Eglise, & offert de l'encens aux idoles, lorsqu'il n'estoit encore que prestre sous le Pape Marcellin. Mais S. Augustin n'a pas cru avoir besoin d'aucunes preuves pour le deffendre, aussi bien que quelques autres Papes calomniez par ces heretiques, parcequ'ils n'avoient apporté aucunes preuves pour l'accuser.

Ce fut en la premiere année de son pontificat qu'il se tint un celebre concile à Arles, où n'ayant pû assister en personne, il y envoya deux prestres de son eglise, sçavoir Claudien & Avite, ou Vite, & deux diacres, sçavoir Eugene & Cyriaque. Les Evesques qui s'y estoient assemblez luy en envoyerent les Canons, & luy témoignerent que les Donatistes auroient esté condamnez avec plus de severité s'il avoit pû assister à ce jugement.

Nous aurions plus de choses à remarquer touchant ce saint Pape, si les actes qui portoient son nom dés la fin du cinquiéme siecle, & que Gelase semble approuver en disant que les catholiques les lisoient à Rome, & que plusieurs eglises les imitoient en cela, n'estoient rejettez par un consentement general de tous les sçavans.

Nous ne disons rien icy en particulier de l'eglise d'Alexandrie, parce que nous avons commencé à representer les ravages que l'heresie Arienne y a causez ; & l'histoire nous engage à suivre S. Alexandre pas à pas jusques à la fin de sa vie, qui sera le couronnement de ses travaux apostoliques contre cette secte.

L'eglise d'Antioche avoit alors pour prelat S. Philogone, qui ayant d'abord esté engagé dans les affaires du monde, passa du barreau & du tribunal à l'Eglise, & succeda à Vital vers l'an 318. S. Chrysostome qui nous a laissé son eloge, nous fait concevoir le merite de son administration par la pieté qui paroissoit encore de son temps dans l'eglise d'Antioche, & par la difficulté qu'il y avoit en ce temps-là de gouverner les eglises. Car comme la persecution ne faisoit encore alors que de cesser depuis l'an 312, il en demeuroit de tres-fâcheux restes, & il se trouvoit beaucoup de choses qui avoient besoin d'estre corrigées. S. Philogone ayant donc employé son zele à éteindre les restes de l'embrazement que la persecution de Diocletien avoit excité dans l'Eglise, eut encore à soutenir tout le poids de celle de Licine ; & ce fut en cette rencontre qu'il acquit le glorieux titre de Confesseur. Ayant eu la douleur de voir naistre durant son episcopat la secte impie des Ariens, il eut la satisfaction d'en arrester en partie le progrés par sa sagesse & sa prévoyance, & de meriter les injures d'Arius, qui le traitta d'ignorant & d'heretique, par la fermeté avec laquelle il s'opposa à ses erreurs. Son episcopat fut vraysemblablement de six années ; & estant mort le 20. Decembre de l'an 324. il eut pour successeur de sa dignité & de son zele le grand Eustathe, qui y fut transferé de Berée malgré luy, sans aucun trouble & par le consentement universel des Evesques, des prestres & de tout le peuple fidelle : ce qui ne peut estre arrivé avant le commencement de l'année 325.

Theodoret. l. 1. c. 2.

Id. l. 1. c. 6.

S. Macaire si celebre par la revelation que Dieu fit sous luy de la sainte Croix, gouvernoit alors l'Eglise apostolique de Jerusalem, dont il estoit le 39. Evesque, ayant succedé à Hermon où Hermonas dés l'année 314. On ne peut rien ajoûter au jugement que S. Athanase a rendu de luy, en tesmoignant qu'il estoit digne de tenir rang entre les hommes apostoliques de son siecle. Il estoit orné de toutes sortes d'excellentes qualitez, & veritablement heureux aussi bien d'effet que de nom.

Chron. Euseb. & Hieron.
Athanas. orat. 1. contr. Arian. p. 291.
Theodoret. l. 1. c. 2.

Le nom de Constantinople estoit encore inconnu; et le siége de Byzance estoit dignement rempli de la personne de S. Alexandre, qui secondoit admirablement nostre grand S. Alexandre d'Alexandrie, ainsi que nous venons de voir.

Enfin Cecilien gouvernoit en ce temps-là l'Eglise de Carthage qui estoit depuis longtemps l'une des plus considerables du monde; et il suffit de marquer son nom pour faire concevoir le merite de cet Evesque, qui s'est rendu si celebre par les efforts que les Donatistes ont faits contre luy.

Voilà quels estoient les pasteurs illustres à qui Dieu avoit donné alors la conduite des parties les plus illustres de son troupeau dans tous les endroits de la terre. Celuy qui garde Israël fit voir dans cette pressante necessité, qu'il veille toujours, & qu'il n'est jamais surpris du sommeil. Il donna des deffenseurs à son Eglise en mesme temps que le demon luy suscitoit des ennemis: & pendant que la langue d'un insolent heresiarque prononçoit des blasphémes contre la divinité du Verbe, plusieurs différentes langues estoient saintement occupées à luy rendre un fidelle tesmoignage.

Psalm. 20. v. 4.

CHAPITRE XVII.

Constantin travaille pour la paix de l'Eglise, & écrit à S. Alexandre & à Arius conjointement.

APres l'entiere deffaite de Licine la plus grande application de Constantin fut de donner la paix à l'Eglise, comme il venoit de la procurer dans tout l'empire Romain par cette victoire. Il estoit alors dans la chaleur de son nouveau Christianisme, & il ne desiroit rien avec plus

Euseb. l. 2. de vita Constant. c. 65.

de passion que de rendre cette religion plus sainte & plus agreable à Dieu par une parfaite reconciliation de tous les esprits, comme il luy faisoit recueillir le fruit & l'éclat de son triomphe en la rendant glorieuse devant ses ennemis par un tres-grand nombre de loix qu'il faisoit en sa faveur, & par le soin qu'il prenoit de rétablir les anciennes eglises, & d'en faire bastir de nouvelles.

Ibid. c. 65. Optat. l. 1. contr. Parmenian.

Il avoit déja employé son authorité pour appaiser le schisme des Donatistes qui affligeoient l'Afrique depuis quelque temps; & il n'avoit pû souffrir l'insolence & la fureur de ces opiniâtres, qui traittant les differens de l'Eglise comme des affaires toutes seculieres & toutes paiennes, avoient appellé devant luy du jugement des Conciles. Ses soins n'aiant pû avoir tout l'effet qu'il s'estoit promis, il espera que quand il auroit vaincu Licine, il pourroit faire cesser entierement la division de l'Eglise en envoyant en Afrique quelques Evesques d'Orient.

Euseb. l. 1. c. 67. Ruffin. l. 1. c. 1.

Mais à peine eut-il triomphé de cét ennemy, que comme il avoit un soin tout particulier de tout ce qui regardoit la religion Chrestienne & Catholique, il fut penetré d'une profonde douleur en apprenant que l'Orient mesme estoit travaillé d'une maladie plus dangereuse que l'Afrique, & que les nouveautez d'Arius estoient plus à craindre que la fureur des Donatistes. Il avoit eu dessein de faire un voyage en Orient pour les affaires de son empire : mais cette triste nouvelle de la division des prelats sur le fait de la religion l'obligea à en remettre l'execution à un autre temps, de peur d'estre contraint de voir de ses propres yeux des choses dont le seul recit luy estoit insupportable. Et comme il ne croyoit pas satisfaire à son devoir par une compassion sterile des maux de l'Eglise; aussi ne se contentant pas de verser des larmes sur ses playes, il voulut y apporter un promt remede.

Sa Cour estoit alors à Nicomedie qui estoit en ce temps-là le sejour le plus ordinaire des Empereurs d'Orient. Eusebe qui estoit Evesque de cette ville imperiale, ne manqua pas de le prévenir par la facilité qu'il avoit de l'entretenir à tous momens, & de luy representer le procedé de S. Alexandre comme une conduite pleine d'indiscretion.

Il prit donc la resolution d'écrire de Nicomedie, où il estoit arrivé depuis peu, une lettre commune à S. Alexandre & à Arius. Socrate en rapporte quelque chose; mais Eusebe de Cesarée nous la donne toute entiere dans la vie de Constantin : et il suffit d'y lire ce titre, *Constantin à Alexandre & à Arius*, pour y remarquer qu'en mesme temps qu'il les porte à la reconciliation & à la paix par un zele digne de sa pieté, il fait paroistre combien il s'estoit laissé préocuper contre le saint Evesque d'Alexandrie par un excés de crédulité, qui est le piége le plus ordinaire des plus grands princes. Car il est impossible de n'estre pas un peu surpris par cette égalité qu'il met d'abord entre un saint prelat & un prestre factieux. Et ce mesme esprit regne dans tout le reste de la lettre, qui met toujours Alexandre & Arius en parallele, & fait mesme Alexandre plus coupable qu'Arius de la division de l'Eglise en traittant toute cette contestation de chose de neant, & de questions inutiles.

Socrat. l. 1. c. 4.
Euseb. l. 2. de vit. Constant. c. 64.

Ainsi l'on peut dire qu'à la verité le nom du grand Constantin se lit à la teste de cette lettre, mais que quand la main d'Eusebe de Cesarée l'auroit laissée à la posterité telle qu'elle à esté écrite par cet Empereur, on y remarqueroit toujours l'esprit d'Eusebe de Nicomedie, qui sans doute y a eu la meilleure part, & a surpris la facilité d'un Empereur non baptizé, pour traitter une affaire de religion par des maximes politiques. Car quoyqu'il n'y ait rien que d'équitable & de conforme aux principes du Christianisme dans ce raisonnement qu'il établit, sçavoir qu'en matiere de foy, il faut s'abstenir de toutes les questions superfluës qui sont capables de troubler la paix des fidelles sous prétexte de donner de l'exercice à leurs esprits; il se trompe dans le fait en blasmant S. Alexandre d'avoir excité indiscretement cette contestation pour satisfaire sa seule curiosité; au lieu que cette dispute avoit esté un effet de la malignité d'Arius, qui ne s'y fust jamais engagé, s'il eûst pû retenir plus longtemps le venin dont son cœur estoit rempli. Constãtin s'abuse aussi dans le droit, quand il fait passer pour une question de neant l'une des plus grandes questions de tout le Christianisme, l'article fondamental de nostre reli-

gion, la divinité du Verbe, & sa parfaite égalité avec le Pere éternel. Il est vray que cette question est relevée; mais l'Eglise n'a pas jugé que la difficulté qui s'y rencontre la dûst empescher d'en connoistre, & d'en faire un point de foy, dans lequel tous les Chrestiens doivent estre unis. Car l'épouse de J. C. qui conserve comme un précieux depost le thresor de ses lumieres, se trouveroit bientost reduite à un grand avilissement si toutes les veritez qui sont difficiles en elles mesmes, cessoient d'estre de sa jurisdiction. Ce n'est pas ainsi que le Saint Esprit la conduit depuis son établissement. Elle entretient tant qu'elle peut ses enfans dans la simplicité de la foy. Mais quand l'inquiétude de quelques esprits les porte jusqu'à la nouveauté & se termine à l'heresie, elle ajoûte à leur condamnation l'éclaircissement de la verité; & Dieu qui tire la lumiere des tenebres, augmente la connoissance des fidelles par l'exercice que ces membres opiniâtres & revoltez donnent à l'Eglise.

Ainsi l'on peut voir par le style & par toute la suitte de cette lettre de Constantin, que les princes les mieux intentionnez ont besoin d'une grace particuliere de Dieu pour n'estre point prévenus par ceux qu'ils honorent de leur confiance dans les affaires de l'Eglise, puisque leur pieté mesme les expose d'autant plus à estre trompez, qu'elle leur represente les Evesques comme incapables de vouloir tromper les autres.

Il faut avoüer neanmoins qu'il y a dans cette lettre de Constantin des paroles toutes de feu pour exprimer le zele qu'il avoit de la reünion des esprits; et que si Eusebe y a repandu quelques semenes de sa secrette malignité, cet Empereur n'a pas laissé d'y representer la charité dont il estoit embrazé pour la paix & pour la concorde de l'Eglise. La maniere sur tout avec laquelle il la finit est tout à fait considerable.

» Rentrez, dit-il, en grace & en amitié l'un avec l'autre. Ren-
» dez à tout le peuple les embrassemens mutuels que les fidel-
» les se doivent: et vous mesmes purifiez tellement vos ames
» de toute sorte d'inimitié, que vous repreniez vostre familia-
» rité ancienne, puisque l'amitié est souvent d'autant plus dou-
» ce & plus agréable, qu'elle est rétablie par la reconciliation,

qui

qui fait cesser l'inimitié. Faites donc que je passe les jours « comme auparavant avec calme & tranquillité, & les nuits « sans inquietude; afin que je ressente aussi bien que vous le « plaisir d'une lumiere toute pure & toute celeste, & que je « conserve à l'avenir la paix & la joye. Que si vous me refu- « sez cette grace, il ne me reste que de m'abandonner à la « douleur, de fondre en larmes, & de ne souffrir la vie mesme « qu'avec regret. Ouvrez-moy donc le passage en Orient « par la reünion de vos esprits, aprés me l'avoir bouché par « vos contestations & vos disputes. Accordez-moy la grace « que je vous demande, & qui n'est autre sinon que je puisse « bientost voir & vous & tous les autres peuples de mon em- « pire dans l'allegresse & dans la joye, & rendre à Dieu les « actions de graces & les loüanges qui luy sont deuës pour « vostre concorde & pour vostre liberté. «

Il paroist assez par cette lettre qu'elle fut écrite sur la fin de l'an 324. c'est à dire peu de temps aprés que Constantin eut entierement deffait Licine, & eut fait son entrée dans Nicomedie.

CHAPITRE XVIII.

Constantin envoye Osius à Alexandrie; où il tient un concile, dans lequel on traitte des Meleciens, des Ariens, du temps de celebrer la feste de Pasque, & des sectateurs de Colluthe. Douceur de cet Empereur.

EUSEBE de Cesarée ayant rapporté cette lettre de Constantin dans toute son étenduë, dit que ce prince la donna à porter à une personne tres-sainte qui estoit auprés de luy, dont il connoissoit la sagesse & la vertu éprouvée, & qui avoit autrefois signalé sa pieté par la confession publique de la foy. C'est ainsi qu'il le marque sans le nommer, parce qu'il ne vouloit pas faire cet honneur à un Evesque qu'il sçavoit estre si contraire à l'Arianisme. Mais nous apprenons des autres historiens que c'estoit le grand Osius Evesque de Cordouë en Espagne; & ils relevent d'abord son merite par cet eloge, que sa vie n'estoit pas moins illustre que sa foy, qu'il avoit une reputation extraordinaire de prudence, & que Constantin n'avoit pas moins de respect que d'affection pour luy.

l. 1. de vita Const. c. 63

Sozom. l. 1. c. 15. Theodoret. l. 1. c. 6. Socrat. l. 1. c. 4.

Athanas. ad solitar. p. 868. Ce grand homme dont nous aurons si souvent à parler dans la suitte de cette histoire, estoit d'Espagne, & peut-estre de Cordouë mesme. Il nasquit l'an 257. comme nous le verrons par l'année de sa mort; & fut fait Evesque en 295. La persecution s'estant allumée en l'année 303. sous Maximien Hercule, il confessa glorieusement la foy, & merita le titre de Confesseur, qui luy est attribué par le concile de Sardique, par S. Athanase & par quelques autres. Il est nommé entre les Evesques qui composoient le concile d'Elvire en 305. & il en cita depuis un canon dans le concile de Sardique. *Euseb. l. 1. de vita Constant. c. 32.* Il fut apparemment l'un des prelats que Constantin consulta & qu'il fit demeurer auprés de luy pour le confirmer dans son nouveau christianisme. Car il semble que ce soit cet Egyptien venu d'Espagne à qui Zozime attribuë le changement de ce prince. *Zozim. l. 1.* Nous voyons aussi que dans une lettre écrite par cet Empereur peu de temps aprés qu'il eut embrassé nostre religion, il mande au Gouverneur d'Afrique de distribuer une certaine somme aux eglises de son gouvernement, selon l'ordre & le memoire qui luy estoit envoyé par Osius, qui estoit indubitablement celuy de Cordouë. *Euseb. l. 10. histor c. 6.*

Cod. Theod. lib. 4. tit. 7. Nous avons encore une loy que Constantin luy addressa le 18. d'Avril de l'année 321. pour declarer libres ceux qui seroient affranchis en presence des Evesques & des Eglises, ou par des ecclesiastiques en quelque maniere que ce fust.

Son zele pour la religion luy avoit attiré la haine des Donatistes; & il est visible qu'il s'estoit declaré assez ouvertement contre eux, puisque ces heretiques luy reprochent d'avoir assisté Cecilien en contraignant beaucoup de personnes à communiquer avec luy, & mesme en portant Constantin à les condamner à mort; ce qu'ils avancent neanmoins sans en apporter aucune preuve. *Aug. l. 1. contra Parmen. c. 15.* Mais il est bien plus raisonnable & plus probable de croire qu'estant Evesque, il avoit des sentimens plus conformes à la douceur ecclesiastique, & qu'il avoit porté Constantin à se contenter d'une punition moins rigoureuse.

Voilà le rang qu'Osius tenoit dans l'Eglise, & la haute reputation qu'il avoit acquise par tout le monde, lorsque Constantin l'envoya à Alexandrie avec ses lettres. Sa depu-

tation avoit pour but non ſeulement d'éteindre le feu de l'Arianiſme, mais auſſi de faire ceſſer le ſchiſme des Meleciens, & de regler un autre point de diſcipline, dont la differente pratique diviſoit des peuples entiers. Car les anciennes diſputes qui avoient autrefois partagé l'Orient & l'Occident touchant la feſte de Paſque, & qui avoient particulierement éclatté ſous le pontificat de Victor, n'eſtoient pas encore tout à fait appaiſées. Les uns ſe conformoient à la couſtume des Juifs pour celebrer cette grande ſolemnité dans le meſme jour que ces ennemis de JESUS-CHRIST en renouvelloient la memoire ſelon la loy de Moyſe; & cela eſtoit particulier aux egliſes de la Syrie, de la Meſopotamie & de la Cilicie, ainſi que nous apprenons de S. Athanaſe; celles d'Aſie eſtant revenuës dés auparavant à l'uſage commun des autres egliſes de l'univers. Les autres au contraire eſtimoient qu'il falloit fixer cette feſte à un jour de dimanche, qui avoit eſté celuy de la reſurrection du Fils de Dieu, & ne pas ſuivre la pratique des Juifs, qui s'écartoient de la grace de l'Evangile en ce point auſſi bien que dans les autres.

Euſeb. l. 2. de vita Conſtant. p. 62. 63.

Athanaſ de ſyn. p. 873. Epiſt. ad Afric. p. 933.

Ep. Conſt. apud Theodoret. l. 1. c. 11.

Ces differentes opinions cauſoient un tres-grand deſordre par toute l'Egliſe, & les divines ceremonies de noſtre religion n'eſtoient que confuſion & que trouble. Car les uns faiſant la feſte de Paſque avec les Juifs le 14. jour de la lune, qui eſtoit preſcrit par Moyſe pour manger l'agneau paſchal, ceſſoient alors de jeuſner, en quelque jour de la ſemaine que puſt arriver ce 14. Les autres celebrant la Paſque le jour meſme de la reſurrection du Sauveur, c'eſt à dire, le dimanche d'aprés ce 14. ne commençoient à rompre leur jeuſne qu'en ce jour là. Ainſi les uns eſtoient dans l'affliction & dans le jeuſne pendant que les autres eſtoient dans le repos & dans la joye; & cette diverſité de pratiques introduiſoit une tres-grande diviſion parmy les fidelles, quoy qu'elle ne fuſt pas capable de les porter à rompre la communion.

Euſeb. l. 5. hiſtor. c. 23.

Il eſt à croire qu'Oſius executa ces deux differentes commiſſions en deux lieux differens, & qu'il ne traitta dans Alexandrie que de ce qui concernoit les intereſts de cette egliſe. Il s'y employa avec toute la prudence & tout

le zele que peut témoigner un grand Evesque qui aime sincerement JESUS-CHRIST & son Eglise. Mais comme le feu estoit trop grand pour estre éteint par les remonstrances qu'il fit en secret aux principaux auteurs de tout le desordre, il assembla un concile dans Alexandrie, où il paroist que l'on traitta à fond tout ce qui concerne le saint mystere de la Trinité touchant la divinité du Verbe eternel. Car Socrate remarque qu'Osius s'y appliqua de toutes ses forces à la condamnation de la doctrine de Sabellius; & ce fut mesme ce qui le porta à faire examiner ces mots de substance & d'hypostase, quoyque selon cet historien, cette discussion mesme ait servi depuis ce temps là à faire naistre de nouvelles difficultez.

Socrat. l. 3. c. 5.

L'histoire ne nous fournit aucune lumiere qui nous découvre ce qui s'y passa touchant Arius, si ce n'est que l'on y puisse raporter ce qu'a écrit Philostorge, qu'avant le concile de Nicée S. Alexandre s'estant rencontré à Nicomedie avec Osius & d'autres Evesques qui estoient avec luy, ils tinrent un concile dont la conclusion fut de confesser le Fils consubstantiel au Pere, & d'excommunier Arius. Car comme d'une part il n'est pas probable que l'on ait pu faire un tel decret à Nicomemedie, à cause qu'Eusebe y dominoit auprés de la personne de l'Empereur, nous voyons de l'autre, par une lettre qui paroist écrite aussi-tost aprés ce C. d'Alexandrie qu'Arius se plaint qu'on ne permettoit à personne de le recevoir, & qu'on ne luy donnoit pas le pouvoir de celebrer l'office divin, c'est à dire de ce qu'on le privoit de la grace qu'il avoit receuë par la conspiration des Evesques de Palestine. Constantin mesme reconnoist dans cette lettre que cet heretique avoit esté chassé de l'Eglise de Dieu; ce qu'il ne reconnoist jamais dans ses lettres precedentes.

Philostorg. l. 1. n. 7.

Apud Bar. ad ann. 319. § 11. 12. & 14.

On traitta aussi dans le C. d'Alexandrie de la cause des Colluthiens, & elle y fut terminée. Voicy quelle en avoit esté l'origine.

Colluthe, qui estoit l'un des Curez de la ville d'Alexandrie, voyant qu'Arius commençoit à dogmatizer,

Epiph. hær. 69.

eut aussi l'ambition de se rendre auteur d'une nouvelle doctrine, & de se faire chef d'un parti qui portast son nom. Son heresie consistoit à dire que Dieu ne faisoit point de maux, & n'estoit nullement auteur des peines & des afflictions de cette vie : En quoy il s'opposoit directement à sa justice, qui le rend arbitre & dispensateur souverain des biens & des maux qui arrivent dans le monde par l'ordre de sa providence, & il combatoit formellement les oracles des divines Ecritures. On ne voit pas neanmoins que cette heresie ait jamais eu aucun éclat ; & S. Epiphane qui la rapporte par occasion, dit qu'elle dura fort peu, & fut bien-tost dissipée.

Aug. hæres. 65 ad Quodvultdeum.
Isai. 45. v. 7.

Aussi Colluthe s'est il moins fait connoistre dans le monde par les tenebres de ses erreurs, que par le feu de son ambition & par le desir extréme qu'il eut d'usurper le commandement dans l'Eglise. Car cet orgueil luy fit entreprendre de se former un episcopat imaginaire & schismatique, & d'ordonner divers clercs, & mesme des prestres, quoy qu'il ne fust que simple prestre.

Athanas. apolog. pag. 732. 734.
Theodoret. l. 1. c. 3.

L'heresie d'Arius servit de pretexte à sa profonde ambition, qu'il couvroit d'une fausse apparence de zele pour les veritez catholiques & pour la foy : l'inquietude de son esprit le porta à se separer de S. Alexandre son Evesque, comme s'il eust esté trop lent à condamner cet heretique ; & il s'éleva au dessus des bornes de la prestrise, pour le combattre, disoit-il, avec plus de poids & plus d'avantage.

Comme sa temerité estoit sans exemple, ne s'estant jamais veu que luy qui eust usurpé sans aucune ordination la puissance episcopale ; aussi Osius & le concile d'Alexandrie le firent rentrer dans son estat de prestre, & par une suitte necessaire tous ceux à qui il avoit imposé les mains, furent obligez de reprendre le rang où ils estoient auparavant, & en cette qualité ils furent admis à la communion de l'Eglise, sans que cette conduite que l'on tint sur eux, fist naistre la moindre difficulté.

Athanas. apolog. 2. p. 794.
Ibid. p. 732.

Ischyras qui deviendra si fameux dans la suitte de cette histoire par ses calomnies & par ses crimes, estoit du nombre de ces prestres, qui pretendoient avoir esté or-

Pag. 792. 794.

donnez par Colluthe ; mais le concile le dépoſa, & luy oſtant ſon ſacerdoce imaginaire, le reduiſit au rang des laïques. Enfin Colluthe s'eſtant ſoumis à ce jugement, mourut luy-meſme dans cet eſtat de ſimple preſtre avant l'an 340.

Pag. 732.

Pag. 796.

Il faut avoüer neanmoins que la ſecte des Colluthiens ne fut pas encore tout à fait éteinte par ce concile ; & nous verrons que la reünion qui s'en fit alors ne les empeſchera pas de ſe joindre avec les Meleciens contre l'Egliſe catholique & contre S. Athanaſe.

Voilà tout ce que nous ſçavons de ce concile d'Alexandrie, qui doit avoir eſté tenu, ſelon la ſuitte de noſtre ſupputation, ou tout à la fin de l'année 324. ou au commencement de 325.

Quoy qu'il en ſoit, les ſoins & la pieté du grand Oſius ſe trouverent alors trop foibles pour procurer la paix à l'Egliſe. Bien loin d'éteindre le feu que les Ariens avoient allumé, la fureur de ces heretiques & des Meleciens s'augmenta au contraire de telle ſorte, qu'ils s'emporterent juſques à faire des outrages aux ſtatuës de Conſtantin. Mais ce prince les regardant comme des furieux & des phrenetiques, s'éleva au deſſus de luy-meſme ; & demeurant inſenſible aux mouvemens de la colere, il ne leur fit paroiſtre que de la douceur, & de la compaſſion de leurs excés.

Euſeb. l. 3. de vita Cōſtantin. c. 4.

Ce fut peut eſtre dans cette rencontre & à l'occaſion de leurs deſordres, qu'ayant ſçeu qu'on avoit défiguré une de ſes ſtatuës à coups de pierres, & toute la cour l'exhortant à ſe vanger de cette injure ſur ceux qui en avoient eſté les auteurs, & luy diſant que ſon viſage avoit eſté tout meurtri, il ne fit autre choſe que paſſer ſa main ſur ſon viſage ; & pour couvrir de confuſion & de honte tous ces laſches & cruels flateurs, il leur répondit en ſouriant, qu'il n'y ſentoit aucune bleſſure. Auſſi Flavien patriarche d'Antioche, ſe ſervit de cette parole, pour porter à la clemence le grand Theodoſe ſenſiblement irrité à cauſe du renverſement de ſes ſtatuës ; & il témoigna que cette réponſe ſi genereuſe eſtoit devenuë depuis tellement celebre, qu'elle eſtoit alors dans la bouche de tout le monde.

Chryſoſt. orat. 20. ad popul. Antioch.

Il fut auſſi impoſſible à Oſius d'appaiſer les diviſions

Sozom. l. 1. c. 16.

de l'Orient touchant la Pasque, que celle de l'Arianisme, puisqu'il les fallut porter au concile Oecumenique; de sorte qu'il s'en retourna vers Constantin, sans avoir presque rien fait, que de rendre témoignage à l'Eglise, du zele qu'il avoit pour sa paix, & pour la pureté de sa doctrine.

CHAPITRE XIX.

Lettre de Constantin à Arius, & à ceux de son parti. Il assemble un concile general. Motifs de la providence de Dieu dans cette convocation.

L'INFLEXIBILITE' d'Arius fit enfin ouvrir les yeux au grand Constantin, & il commença à reconoistre que l'indulgence dont on avoit usé envers luy, n'avoit servi qu'à le rendre plus opiniâtre. Osius en qui il avoit toute créance à cause de sa probité, luy ayant fait changer de sentiment sur le sujet de ce prestre, aprés son retour d'Alexandrie, il ne pouvoit se déclarer plus ouvertement contre luy, qu'en le representant, comme il fit, avec toutes ses couleurs, dans une grande lettre circulaire, qu'il publia par tout son empire. Nous avons encore un si solide monument du zele & de la pieté de Constantin; & c'est sans doute ce que Socrate a voulu marquer, quand il dit que cet Empereur écrivit contre Arius & ses sectateurs des lettres en style d'orateur, élevé & magnifique, dans lesquelles il se joüoit de ces heretiques par des railleries perçantes, & que pour les rendre publiques, il les fit afficher dans toutes les villes.

πανηγυρικώτερον γράψας. Socrat. l. 1. pag. 526.

Elle est addressée à Arius & aux Ariens. Aussi voyons nous qu'elle fut apportée à Alexandrie par Syncletie & Gaudence officiers de la cour de l'Empereur, & leuë publiquement dans le palais; ce qui fait voir que ce n'estoit pas une lettre particuliere à Arius, mais publique pour tout l'empire.

Gelas. Cyzic. pag. 3. Baron. ad an. 319.

Constantin se propose dans cet écrit, de refuter une autre lettre que cette heresiarque luy avoit écrite avec une plume trempée dans le poison le plus violent. Autant que

l'on en peut juger par les termes entrecouppez de l'Empereur, Arius y avoit fait une confeſſion artificieuſe de ſa foy, dont ce grand prince rapporte quelques paroles, en ſoutenant qu'elle eſt tout à fait éloignée de ce que JESUS-CHRIST nous a enſeigné, & diſant que tous les termes qui la compoſent, ſont comme autant de vagues qui forment une tres-dangereuſe tempeſte.

Arius s'eſtoit auſſi vanté dans ſa lettre, d'avoir pour luy un grand nombre de perſonnes, & d'eſtre appuyé par toute la Libye ſans aucune exception. Mais en meſme temps il ſe plaignoit qu'on le chaſſoit de tous coſtez, & demandoit avec inſolence ce que l'on vouloit qu'il fiſt, puiſque l'on deffendoit à tout le monde de le recevoir. Il avoit meſme la temerité de ſupplier qu'on luy accordaſt de celebrer le divin office, puiſque l'Eveſque d'Alexandrie perſiſtoit à ne le vouloir point admettre. Mais Conſtantin victorieux & triomphant, luy répond qu'il eſt accoutumé à terminer les combats des ſeditieux & des rebelles; & il vient luy-meſme aux mains avec luy, pour eſtre le ſpectateur de cette guerre ſi fameuſe qu'il fait à la veritable religion. Il luy applique meſme une ancienne prediction de la Sibylle, qui convient tout à fait bien à cet heretique. Il luy repreſente qu'il eſt perdu s'il ne revient à luy, en condamnant ſa folie. Il luy remontre qu'il n'a aucun lieu de ſe plaindre des rigueurs qu'il pretend que l'on exerce ſur luy, puiſqu'au lieu de prouver clairement la pureté de ſa foy par tous les moyens imaginables, comme il y eſt obligé, il s'eſt toujours couvert ſous des obſcuritez étudiées, ſous un ſilence affecté, & ſous une fauſſe apparence de modeſtie & de douceur, qui trompoit une infinité de perſonnes.

On peut voir encore dans cette lettre un portrait de l'humeur melancholique & ſombre d'Arius, de ſon viſage, de l'épaiſſeur de ſes cheveux negligez & mal peignez, de ſon corps ſec & tout décharné, & de ce mélange ſi hideux que faiſoit en luy la vanité & la fureur qui s'augmentoit horriblement en ſa perſonne par le deſeſpoir & l'extremité où il ſe trouvoit. Enfin il paroiſt par la fin de la meſme lettre, que les ſectateurs d'Arius avoient eſté aſſujettis aux charges & aux fonctions publiques; & l'Empereur luy proteſte qu'il

qu'il leur en fera ressentir la pesanteur, s'ils n'abandonnent promtement sa compagnie, & ne rompent la liaison qu'ils ont avec luy, pour embrasser la foy toute pure de l'Eglise.

Il mesle neanmoins la douceur de l'huile à la force du vin dans le remede qu'il luy prepare, pour fermer des playes aussi mortelles & aussi profondes qu'estoient les siennes; & il l'exhorte à le venir trouver s'il se confioit en son innocence, l'assurant ou qu'il le guerira de son erreur aprés avoir invoqué en sa faveur la grace de Dieu, ou que s'il se trouve qu'il n'a rien que de sain & d'orthodoxe dans son ame & dans sa doctrine, il en remerciera Dieu d'une part, & se réjoüira de l'autre de luy avoir donné des marques de sa pieté, & du soin qu'il prend de son salut.

Cette lettre couvrit Arius de confusion, mais elle ne le convertit pas; de sorte que Constantin crut devoir user d'un plus grand remede pour arrester le progrés d'un si grand mal. Il se persuada qu'un concile general & composé d'Evesques de toutes les parties du monde, estoit l'unique moyen qui luy restoit pour reünir tout l'Orient dans une mesme créance. Il écrivit donc de tous costez aux prelats des lettres respectueuses, par lesquelles il les prioit de se trouver promtement à Nicée l'une des principales villes de la Bithynie, pour un jour qu'il leur marquoit: & afin qu'ils s'y pussent rendre plus commodément de toutes les provinces de l'univers, il donna ordre qu'on leur fournist les voitures publiques, & toutes les autres commoditez qui leur seroient necessaires, tant pour eux que pour ceux qui les accompagneroient dans ce voyage.

Euseb. l. 3. de vita Cōstantin. c. 6. Amm. Marcell. l. 26. Sozom. l. 1. c. 16. Rufin. l. 1. c. 5.

La providence divine avoit facilité la convocation de ce grand concile par une circonstance remarquable. Car comme les Peres ont dit que Dieu avoit établi la monarchie universelle des Romains, & reüni tant d'estats differens en un seul empire sous Auguste, un peu avant la naissance de JESUS-CHRIST, afin que le culte du vray Dieu s'étendist dautant plus aisément dans les trois parties du monde, qu'elles estoient assujetties à un mesme prince, & gouvernées par les mesmes loix; il avoit aussi terminé la vie & la domination de tant d'empereurs differens qui partageoient l'empire avec Constantin, pour

Origen. l. 2. cont. Cels. Author libri de vocat. gentiū c. 16.

de grands desseins qu'il avoit sur son Eglise, & qu'il avoit resolu de faire reüssir à sa gloire par le moyen de cet empereur victorieux. Car il avoit donné un succés si avantageux à ses armes, afin qu'embrassant le christianisme, comme il fit par une inspiration particuliere de Dieu, il pust aussitost proteger la religion chrestienne, & ruiner l'idolatrie dans les trois parties de la terre qu'il gouvernoit seul, & en suitte faire reluire la majesté de l'Eglise catholique & universelle dans l'autorité superieure d'un concile universel, comme celle de l'empire romain reluisoit dans la puissance souveraine d'un seul empereur. C'est pourquoy les Evesques du concile marquerent d'abord dans la lettre qu'ils écrivirent à l'eglise d'Alexandrie, que ce n'estoit pas seulement la pieté de Constantin, mais la grace de Dieu qui les avoit appellez de toutes les parties du monde. Car la convocation de ce grand concile estoit un triomphe de JESUS-CHRIST sur les tyrans qui avoient voulu étouffer l'Eglise; & c'estoit aussi, comme dit Eusebe, une couronne que Constantin luy offroit, en reconnoissance des victoires qu'il luy avoit fait remporter sur ses ennemis qui estoient les siens.

Epist. synod. Theodoret. l. 1. c. 18.

Euseb. l. 3. de vitâ Cõstantin. c. 7.

Ainsi quoy que la cause qui fit assembler le Concile fust triste & deplorable en elle mesme, il estoit neanmoins avantageux à l'Eglise de faire d'abord ce saint usage de sa liberté; puisqu'elle devoit trouver dans ce premier concile universel la ruine de l'heresie, l'affermissement de la foy, & l'établissement de la discipline.





LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE SECOND.

Où l'on rapporte l'hiſtoire du Concile general de Nicée.

CHAPITRE PREMIER.

Temps de ce Concile. Arrivée des Eveſques à Nicée où Conſtantin donne des marques de ſa pieté & de ſa magnificence. Heureux changement des affaires de l'Egliſe.



E grand Conſtantin eſtoit ſur le point d'entrer dans la vingtiéme année de ſon regne, dont on marque le commencement au 25. Juillet de l'année 306. lorſque les Eveſques qu'il avoit convoquez de tous les côtez du monde, arriverent à Nicée en l'année 325. ſous le conſulat de Paulin & de Julien, pour former dans cette ville celebre un corps auguſte & admirable, dont le S. Eſprit devoit eſtre l'ame. Ce fut

ſur la fin du printemps qu'ils ſe trouverent reünis dans un meſme lieu.

Les auteurs eccleſiaſtiques ne conviennent pas tout à fait touchant le nombre de ces prelats, & meſme quelques-uns en content moins de trois cens. Neanmoins l'opinion la plus univerſellement receuë, & qui paſſe maintenant pour certaine & indubitable, eſt celle qui fixe ce nombre à 318. Elle eſt fondée ſur le témoignage de la chronique d'Euſebe, de S. Epiphane, de Rufin, de S. Hilaire, de S. Sulpice Severe, d'un grand concile de Rome tenu ſous Damaſe, & de pluſieurs autres: Et meſme les ſaints Peres de l'Egliſe ont quelquefois remarqué du myſtere dans ce nombre; S. Ambroiſe entre les autres nous diſant que ſelon les caracteres du chiffre grec le nombre de 300. nous repreſente la croix, & que celuy de 18. eſt une image de l'adorable nom de JESUS; & les autres les comparant aux 318. domeſtiques d'Abraham, qui le rendirent victorieux des Rois de Sodome & de Gomorrhe.

Optat. Milev. l. 4. Epiphan. hær. 69. Rufin. l. 1. Hilar. cõtr. Conſtant. Sulpic. Sev. l. 2. Theod. l. 2. hiſtor. c 17. Hilar. de ſynod. Ambroſ. l. 1. de fide, c. 9.

Dés qu'ils furent arrivez, ils s'aſſemblerent dans l'Egliſe pour rendre graces à Dieu de la paix ſi heureuſe & ſi glorieuſe qu'il leur avoit donnée par la converſion de Conſtantin, & pour invoquer la grace du S. Eſprit, qui devoit par eux declarer la foy des Peres, & donner des loix à toute la terre. Ainſi, comme dit Euſebe, une ſeule egliſe contenoit les plus divins miniſtres de Dieu, raſſemblez de toutes les provinces de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Afrique.

Euſeb. l. 3. de vita Cõſt. c. 7.

Ibid.

L'Empereur ayant ſceu leur arrivée, & celebré l'anniverſaire de la victoire qu'il avoit remportée ſur Licine, partit de Nicomedie, & vint à Nicée.

Theodoret. l. 1. c. 6.

Deux mouvemens l'y firent venir. Le premier eſtoit le deſir de voir cette grande multitude de prelats, dont pluſieurs par les bleſſures honorables de leurs corps, d'autres par la ſublimité de leur ſcience, quelques-uns meſme par l'éclat de leurs miracles, & tous par le zele de leur foy, luy repreſentoient comme vivans dans la terre, les premiers Apoſtres, dont ils eſtoient les veritables & les dignes ſucceſſeurs. Il deſiroit de voir une troupe innombrable de ſaints preſtres & de ſaints diacres, qui luy repreſentoient les 72. premiers diſciples de JESUS-CHRIST, S. Paul depuis

Evesque de Constantinople, S. Athanase depuis Evesque d'Alexandrie, S. Maxime depuis Evesque de Jerusalem, & cent autres semblables qui estoient l'image de ces premiers hommes apostoliques. Enfin il desiroit de voir d'illustres prelats des provinces étrangeres, qui n'estant point nez ses sujets, ny dependans de son empire, ne laissoient pas de s'unir à luy & à leurs confreres, pour la paix de l'Eglise universelle qui est la mesme par tout le monde. Il eut la consolation de voir entre ces prelats des nations éloignées, un Evesque de Perse nommé Jean, Theophile Evesque des Scythes ou des Goths, & Arostane Evesque de l'Armenie majeure ; & leur seule veuë luy fut une excellente leçon pour luy faire remarquer que les victoires des plus illustres conquerans ont des bornes, mais que la foy de J. C. & le regne de son épouse n'ont point de limites ny dans les glaces de la Scythie, ny dans les lieux les plus exposez aux chaleurs brulantes du soleil.

Sozom. l. 1. c. 16. Gelas. part. 3. Euseb l 3. de vit. Cõst. c. 8. Baron. ad ann. 318. §. 27.

Le second mouvement qui le fit aussi venir à Nicée, fut qu'il souhaitoit de se rendre le mediateur de la paix & de l'union entre les Evesques. Il craignoit comme prince politique, que les disputes de la foy & de la religion n'alterassent les esprits de ses sujets & le repos de son empire ; & il estoit affligé comme prince chrestien, de ce que le scandale de cette division exposoit la religion chrestienne aux railleries des payens & des bouffons, qui la joüoient mseme sur les theatres, & pouvoit porter plusieurs payens qui eussent voulu se faire chrestiens, à differer leur conversion ; ce qui est un effet naturel de toutes les heresies & le sujet du gemissement des fidelles, selon la remarque de S. Augustin.

Theodoret. l. 1. c. 6. Euseb. l. 2. de vit. Cõst. c. 6.

Aug. l. 8. de civit. Dei c. 51.

Aussi-tost qu'il fut arrivé à Nicée, il ordonna que ses officiers fourniroient à ces venerables prelats, & à tous leurs ministres, tout ce qui leur estoit necessaire pour leur vivre & leur subsistance ; ce qui estoit une suitte des ordres qu'il avoit donnez pour les soulager dans le cours de leur voyage, & n'estoit pas moins un effet de la pieté que de la magnificence de ce grand prince. Car il n'en falloit pas une moindre que la sienne pour faire subsister pendant tout le temps du concile un nombre presque infini de prestres, de diacres, & de beaucoup d'autres personnes qui

Theodoret. l. 1. c. 6.

Euseb. l. 3. de vit. Cõst. c. 8. 9.

Sozom. l. 1. c. 16. accompagnoient les Evesques, & pour entretenir tous les jours plusieurs hommes habiles dans la dispute, qui estoient venus avec un dessein exprés de les assister par leurs discours.

Ce changement si nouveau, & ce passage si heureux de la haine cruelle de cinq Empereurs à la bienveillance charitable de celuy qui leur avoit succedé, donnoit aux Evesques un aussi grand desir de le voir, qu'il en avoit de voir les Evesques. Et ce n'est pas sans sujet qu'Eusebe dit qu'ils se *Eusեb. l. 3. de vit. Cõst. c. 6.* hasterent pour venir joüir de la veuë de ce nouveau miracle, sçavoir du grand Constantin converti à la foy de Jesus-Christ. Aussi ce miracle estoit si grand, que les premiers chrestiens comparant l'humilité de la foy chrestienne avec le faste des Empereurs romains, ne croyoient pas que les Cesars deussent jamais s'humilier sous la foy de Jesus-Christ. *Iust. mart. Dialog. cum Triph.* S. Justin martyr, dans son dialogue avec Triphon Juif, témoigne avoir creu que ces Empereurs estant animez par l'esprit malicieux du serpent qui estoit le destructeur de toute la terre, pourroient bien répandre le sang de ceux qui professoient le nom de Jesus-Christ jusqu'à son second avenement, où il rendroit à chacun selon ses œuvres. *Tertul. apol.* Et il paroist par l'apologie de Tertullien, que les Chrestiens desesperoient de voir jamais ces orgueilleux princes quitter l'ancienne superstition des demons superbes pour embrasser la religion de l'humble Jesus, & qu'ils demandoient plutost à Dieu qu'il les comblast de prosperitez temporelles, que non pas qu'il convertist leurs cœurs, & les rendist ses disciples. Et ainsi plus ce spectacle estoit merveilleux, plus ces ministres de Dieu souhaitoient d'en estre spectateurs.

Eusеb. l. 2. de vit. Cõst. c. 3. Ils venoient de voir l'Empereur Licine beau-frere de Constantin, ou décapiter, ou découper par morceaux les premiers Evesques de l'Orient; & ils voyoient alors celuy qui avoit vaincu Licine les honorer comme ses freres & comme les princes de l'Eglise, & employer une partie des richesses de l'empire à les nourrir. Ils venoient de voir les Empereurs estre les bourreaux des Evesques, & les Imperatrices leurs meurtrieres; & ils voyoient alors en Constantin & en sainte Helene le premier accomplissement de cet-

te celebre prophetie d'Isaïe, *Que les Rois seroient les nourriciers de l'Eglise, & les Reines ses nourrices.* Isai. 49. v. 23.

CHAPITRE II.

Des principaux Evesques qui assisterent au concile de Nicée.

IL seroit à souhaiter que nous eussions en particulier le nom des 318. prelats qui assisterent au concile de Nicée, & que la liste de ces hommes si illustres, qui se conservoit encore au temps de S. Epiphane, & que S. Hierosme rapportoit comme une piece absolument authentique, fust venuë jusques à nous. Mais il faut tascher de suppléer par les lumieres qui sont répanduës sur ce sujet en quelques endroits des historiens, une partie de ce que nous ne trouvons pas ramassé dans un mesme corps. Nous ne parlerons neanmoins en ce lieu que des Evesques catholiques, & nous reserverons de marquer ailleurs les Ariens qui s'y trouverent en petit nombre. *Epiph. haer. 69. Hieron. cont. Luciferian.*

Le grand âge de S. Silvestre Pape l'ayant empesché d'y venir luy-mesme en personne, il y envoya ses legats pour remplir sa place, pour maintenir son autorité, & pour conserver l'honneur de son rang apostolique. On met ordinairement Osius à la teste de ces Legats: & certainement il merite bien l'honneur d'estre mis à la teste de ce concile; soit qu'il y ait presidé, comme ensuitte il presida à celuy de Sardique, selon S. Athanase mesme; soit qu'il en ait esté seulement l'ame & l'esprit, cõme S. Augustin le fut en suitte de ceux d'Afrique; ce qui a donné sujet à nostre Saint de l'appeller le chef & le conducteur de tous les conciles. Il n'y a nulle difficulté touchant Vite & Vincent prestres de Rome, & S. Silvestre les y avoit envoyez avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit. Vite est nommé Victor par quelques-uns, & c'est apparemment celuy dont parle S. Athanase quand il luy donne le nom de Viton. *Sozom. l. 1. c. 16. Theod. l. 1. c. 6. Athanas. de fuga sua, p. 703. ad solit. p. 837. Athan. Apol. 2. p. 739. Theodoret. l. 1. c. 8.*

Quelque âgé que fust S. Alexandre Evesque d'Alexandrie, il trouva encore assez de force dans son zele pour tenir son rang dans cette sainte assemblée, dont il estoit l'un des membres les plus agissans. Aussi lisons-nous qu'elle luy témoigna en corps qu'il l'avoit fort réjoüie par sa presence.

καὶ κύριος καὶ κοινωνὸς τῶν γενομένων τυγχάνων. ibid.

Il y receut les loüanges & les applaudiſſemens des travaux qu'il avoit ſoufferts pour la paix de ſon Egliſe ; & non ſeulement il eut part à tout ce qui ſe fit dans ce concile, mais meſme il en fut le maiſtre.

Athan. apol. 2 p. 725. Theodoret. l. 1 c. 25. Socrat. l. 1. c. 5. Rufin. l. 1. c. 5.

Ce luy eſtoit un avantage ſignalé d'avoir amené avec luy S. Athanaſe ſon diacre, ou comme dit Theodoret, ſon Archidiacre, qu'il honoroit tres-particulierement, parce que quoy qu'il fuſt encore fort jeune, il ne laiſſoit pas d'en recevoir beaucoup d'aſſiſtance, tant pour le conſeil que pour tout le reſte. La providence avoit conduit noſtre Saint à ce concile, dont il devoit eſtre le deffenſeur ; & il eſtoit à propos que tout le monde fuſt convaincu de ſa ſageſſe & de ſa lumiere, avant qu'il ſe rendiſt celebre dans toute la terre par ſa force & par ſes ſouffrances.

Sozom. l. 1. c. 16.

S. Euſtathe, qui avoit ſuccedé l'année precedente à S. Philogone dans l'Eveſché d'Antioche, vint auſſi tenir dans ce concile le rang qui eſtoit deu à ſon ſiege, & nous allons voir avec quelle vigueur apoſtolique il y ſoutint la cauſe de toute l'Egliſe, & la divinité du Verbe eternel.

Hieronym. epiſt. 85. Chryſoſt. orat. 52. Athan. apol. de fuga ſua, p. 702. ad ſol. p. 812. Theodoret. l. 1. c. 6. c. 20. l. 2. c. 27. l. 3. c. 2. ἀγωνιστής.

Ce ſaint Eveſque eſtoit de la ville de Side en Pamphilie, quoyque S. Jean Chryſoſtome, qui a fait une oraiſon à ſa loüange, ſemble luy donner Antioche meſme pour le lieu de ſa naiſſance. Le titre de Confeſſeur que S. Athanaſe luy attribuë plus d'une fois, fait voir que ſa foy avoit eſté éprouvée durant la perſecution de Diocletien, ou dans celle de Licine ; & Theodoret en relevant ſon merite par le nom de Grand, nous doit faire concevoir qu'il avoit encore beaucoup d'autres excellentes qualitez qui le ſeparoient du commun des autres Eveſques. Auſſi l'appelle-t'il ailleurs le premier deffenſeur de la verité, le genereux athlete de la pieté & de la chaſteté chreſtienne, & un homme digne de toute loüange.

Hieron. Ep. 84. Id. ep. 126.

S. Hierôme admire en luy une grande connoiſſance des lettres humaines jointe à la ſcience des Saints, & le qualifie une trompette tres-claire qui a donné le premier ſignal du combat contre Arius. Nous apprenons de

Sozom. l. 1. c. 2. l. 2. c. 18.

Sozomene qu'il eſtoit univerſellement admiré pour ſa vie & pour l'eloquence de ſes diſcours, dont on peut juger, dit-il, par les ouvrages qui nous en reſtent, & que l'on eſtime beaucoup à cauſe du ſtyle conforme à celuy des anciens, des

des excellentes pensées, de la beauté & de l'elegance des termes, & de l'expression noble & agreable. Enfin si ces éloges si magnifiques ne nous le font pas encore comprendre dans toute son étenduë, il suffit de dire que le Pape Felix III. & Nicephore l'appellent le premier des Peres du Concile de Nicée. *Niceph. in chron.*

S. Macaire, qui remplissoit si dignement le siege apostolique de Jerusalem, vint aussi en personne à ce saint concile, & y fit paroistre jusques à la fin le zele pour lequel il avoit merité qu'Arius le contast dés le commencement de son heresie, entre les ennemis declarez de sa doctrine.

Cecilien de Carthage est aussi conté par Gelase au nombre de ceux qui se rendirent alors à Nicée; & ce sentiment est fort probable, puisque S. Athanase, qui pouvoit difficilement l'avoir connu autre part, le met au nombre de ces hommes apostoliques dont la foy tres-pure ne pouvoit estre suspecte. Mais il n'y a aucun lieu d'en douter aprés le témoignage du sixiéme concile de Carthage qui l'assure positivement. *Gelas. Cyzic. p. 3. n. 32.*

S. Alexandre de Bysance ne s'y trouva pas seulement comme deputé de Menophante, qui estoit mort dés l'an 315. ainsi que nous avons veu; mais il y vint de son chef & en qualité d'Evesque; & s'il n'avoit point eu ce titre dés ce temps-là, nous ne lirions pas dans l'histoire qu'Arius y fut condamné par son suffrage. *Sozom. l. 2. c. 28. Rufin. l. 1. c. 4.*

Entre les prelats d'Egypte qui parurent avec éclat dans cet auguste & sacré senat de l'Eglise, les plus celebres sont S. Paphnuce Evesque de la haute Thebaïde, & S. Potamon d'Heraclée sur le Nil, dans la province que l'on appelloit alors Arcadie. *Socrat. l. 1. c. 5. Epiph. hæres. 68. Socrat. l. 1. c. 9.*

On remarque parmy les Evesques de Palestine, Asclepe de Gaze, dont nous parlerons souvent dans la suite de cette histoire.

S. Jacques de Nisibe, qui estoit un homme extraordinairè & tout divin, parut à la teste des Evesques de la Mesopotamie. Sa vie miraculeuse est connuë de tout le monde; & outre les morts qu'il a ressuscitez, on sçait que c'est luy qui par la seule vertu de ses prieres a empesché les Perses de pouvoir prendre une ville qu'ils avoient reduite à n'avoir *Theodoret. l. 1. hist. c. 6. Id. in Philot.*

plus de murailles, & qui a mis leur armée en fuitte sans leur opposer autre chose qu'une armée de mouches & de moucherons.

On y vid aussi paroistre S. Amphion Evesque d'Epiphanie dans la Cilicie, comme il avoit déja assisté aux conciles d'Ancyre & de Neocesarée. Il s'estoit déja signalé par la confession du saint nom de JESUS-CHRIST durant les persecutions precedentes ; & c'est par ses eminentes qualitez qu'il a merité que S. Athanase le mist entre les hommes apostoliques de son temps, & qu'il luy ait mesme donné la qualité de Confesseur, selon quelques manuscrits. Son nom a esté inseré dans le martyrologe au dixiéme jour de Juin. Macedonius Evesque de Mopsueste, qui est marqué dans les souscriptions, estoit encore en ce temps-là attaché à la doctrine de l'Eglise ; mais il la quitta depuis pour s'attacher à la secte des Ariens.

Sozom. l. 1. c. 10. Athan. orat. 1. contra Arian.

S. Leonce Evesque & Metropolitain de Cesarée en Cappadoce, qui avoit déja assisté au concile d'Ancyre, & à celuy de Neocesarée, se trouva aussi à Nicée pour la condamnation d'Arius ; & ce fut dans ce voyage qu'il instruisit à la foy le saint vieillard Gregoire depuis Evesque de Nazianze, & pere du Theologien de mesme nom, qui rend justice à son merite en l'appellant le grand Leonce, comme S. Athanase le releve en le mettant au nombre des hommes apostoliques dont la foy ne pouvoit estre suspecte. Ce qui ruine absolument les calomnies de Philostorge, qui pretend sans fondement qu'il favorisa Arius dans le concile. Au contraire Gelase l'appelle l'ornement de l'Eglise ; & Gregoire prestre de Cesarée en Cappadoce, en fait un éloge particulier. Car il dit qu'avant que de venir à Nicée, il avoit déja souffert beaucoup de travaux pour la foy ; qu'un grand nombre de martyrs & de saints athletes avoient surmonté le demon par son moyen ; & que plusieurs fidelles estoient parvenus au royaume du ciel sous sa conduite, particulierement le grand S. Gregoire d'Armenie. En effet on voit dans sa vie qu'il fut fait Evesque par S. Leonce ; & on ajoute mesme qu'il obligea tous ses successeurs par de grands sermens à se faire toujours ordonner par l'Archevesque de Cesarée. Le mesme prestre Gregoire dit

Greg. Naz. orat. 19.

Philostorg. Gelas. part. 2.

Balland. 13. Janv.

que de ſon temps l'on voyoit encore le corps de S. Leonce tout entier, meſme avec ſes cheveux & ſes ongles, & qu'il en ſortoit une tres-excellente odeur. C'eſt par toutes ces conſiderations qu'il a merité que le martyrologe romain en fiſt mention au nombre des ſaints le 13. de Janvier.

S. Athanaſe joint à Leonce Eupſyque Eveſque de Tyanes auſſi dans la Cappadoce, & encore trois celebres Eveſques du Pont ou de l'Armenie, ſçavoir S. Baſile d'Amaſée, S. Melece de Sebaſtople, & Longien de Neoceſarée. Ce qui montre encore combien Philoſtorge eſt injuſte de conter les trois derniers parmy ceux qui favoriſoient Arius dans le concile. Et il eſt meſme aſſez difficile de ſoutenir que S. Baſile d'Amaſée ait aſſiſté au concile de Nicée, puiſque ſelon la chronique de S. Hierôme il eſt mort dés l'an 320. Auſſi les ſouſcriptions du concile nous font voir en ſa place Eutychien ſon ſucceſſeur, quoy que ce ſoit une erreur de l'avoir mis parmy les Eveſques de l'Armenie majeure.

Athan. orat 1. contra Arian.

Philoſtorg.

Le martyrologe romain fait memoire le 14. Novembre de S. Hypace Eveſque de Gangres en Paphlagonie, comme d'un martyr que l'on dit avoir eſté tué à coups de pierres par les Novatiens au retour du concile de Nicée; & il ſeroit à deſirer qu'un evenement ſi memorable euſt un autre fondement que le Menologe des Grecs, qui eſt l'unique autorité que le Cardinal Baronius apporte pour prouver un fait de cette importance.

Baron. ad ann. 325. §. 35.

Il eſt auſſi tres-certain par le témoignage de S. Athanaſe, & par celuy de Theodoret, que Marcel d'Ancyre en Galatie, qui eſt devenu ſi celebre dans l'hiſtoire de ce ſiecle, aſſiſtoit à ce ſaint concile, ſans que l'on euſt en ce temps-là aucun ſoupçon de la pureté de ſa foy; quoyque l'on liſe Pancrace au lieu de luy dans les ſouſcriptions qui nous reſtent.

Athan. apol. 2. p. 745.
Theodoret. l. 2. c. 6.

C'eſt maintenant une opinion aſſez commune que S. Nicolas Eveſque de Myre dans la Lycie, qui eſt devenu ſi celebre dans toute l'Egliſe, particulierement depuis la tranſlation de ſes reliques à Bari, eſtoit un des ornemens de ce concile univerſel, & qu'il s'y oppoſa fortement à Arius. Mais on n'en voit aucun veſtige dans toute l'antiquité.

Il eſt étrange qu'entre les Eveſques de Chypre, qui ſont marquez dans les ſouſcriptions du concile, l'on n'y trouve

Rufin. l. 1. c. 5.

point le nom du grand Spiridion Evesque de Trimithunte ; quoy qu'il soit certain qu'il ait esté l'un des plus illustres Peres de ce sacré corps.

Ces mesmes souscriptions marquent dans la province d'Europe un Evesque d'Heraclée nommé Phedrie ou Pedore, que l'on peut croire estre ce Pederote d'Heraclée, que S. Athanase met entre les hommes apostoliques de son temps, dont la foy estoit tres-sincere ; aussi bien que celle de Protogene celebre Evesque de Sardique dans la Dace, dont nostre saint fait le mesme éloge. C'est ce Protogene à qui Constantin avoit addressé un rescrit en l'an 316. pour autoriser les affranchissemens qui se faisoient dans l'Eglise en presence du peuple & des Evesques qui y signoient.

Athan. orat 1. contra Arian. p. 291. Id. p. 290. Gelas. 3. c. 37.

l. 1. co. de his qui in Eccles. manum.

S. Athanase joint à cet illustre prelat, Silvestre Evesque de la mesme province de Dace, dont le nom ne se lit pas parmy les souscriptions du concile. Il donne la mesme loüange à Piste & Aristée Evesques de Grece, à Capiton de Sicile, & à Eustorge d'Italie. On ne trouve dans les mesmes souscriptions qu'un seul de ces trois prelats, sçavoir Piste, qui y est qualifié Evesque d'Athenes. Et il y en avoit encore un autre du mesme nom, qui estoit Evesque de Marcianople dans la Mysie.

Athanas. suprà.

Gelas. 3. 37. Id. Ibid.

Enfin Alexandre de Thessalonique, qui y estoit aussi dans le rang des saints prelats, estoit un Evesque si considerable, qu'il appelloit S. Athanase son fils, depuis mesme qu'il fut Archevesque d'Alexandrie, & que les officiers de l'empire apprehendoient que leur conduite ne receûst pas son approbation.

Athanas. apolog 2. p. 783. 799.

Voilà ce que nous avons pû trouver de ces hommes si illustres & si admirables, qui composoient cette assemblée, & qui par l'éclat de leur vertu, la faisoient considerer comme une image de celle des premiers Apostres, & comme une couronne de paix, que Constantin offroit à Dieu pour action de graces, de tant de victoires qu'il avoit accordées à sa pieté. On y voyoit un grand nombre de confesseurs & un peuple entier de martyrs. Enfin c'estoit un spectacle merveilleux de voir dans une seule eglise tout ce que les eglises de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique avoient de plus grand, & toutes les lumieres du monde.

Euseb. l. 3 de vita Constant. c. 7. Rufin l. 1. c. 4. Id. l. 2.

CHAPITRE III.

Quels estoient les Evesques Ariens. Ils veulent troubler le concile en accusant de crime les Evesques catholiques. Constantin fait brûler leurs libelles diffamatoires.

NOus venons de voir combien estoit juste la joye de Constantin d'une part, & des Evesques de l'autre, à l'ouverture de ce grand concile. Mais comme lors que les enfans de Dieu s'assemblerent devant le Seigneur, l'ennemy s'y trouva aussi; de mesme parmy cette divine & venerable assemblée il se trouva, comme dit Theodoret, des adversaires de la verité, & des amis d'Arius; & on vit des successeurs de Judas parmy les successeurs des Apostres. Ils estoient neanmoins en petit nombre, estant difficile d'en conter jusqu'à 22. & ressembloient, comme dit le mesme Pere, à ces bancs de sable qui sont cachez sous l'eau de la mer. Car ils cachoient & dissimuloient leur malice, sans qu'ils osassent approuver ny deffendre ouvertement les blasphemes d'Arius. Quelques uns pourtant levoient le masque, & faisoient de sa cause leur propre cause. *Iob. 1.* *Theodoret. l. 1. c. 6.*

Ce mesme historien ecclesiastique met en ce rang tous ceux qu'Arius a contez pour luy dans la lettre à Eusebe de Nicomedie, dont nous avons déja parlé, c'est à dire Eusebe de Cesarée en Palestine, Theodote de Laodicée en Syrie, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, & Aëce de Lydde. Il y avoit encore Menophante d'Ephese, Narcisse de Neroniade en Cilicie, Patrophile de Scythople, Theogonie ou Theognis de Nicée, Theonas de Marmarique, & Second de Ptolemaïde en Libye.

Maris de Calcedoine estoit aussi de ce nombre; & outre le témoignage de Gelase de Cyzique, de Socrate & de Sozomene, on peut dire constamment qu'il estoit Arien, & Evesque dés devant le concile, puisque selon S. Athanase il avoit écrit dés ce temps-là plusieurs blasphemes contre JESUS-CHRIST. Philostorge & quelques autres auteurs en marquent encore quelques autres, mais ils les content differemment. *Gelas. 2. 7. Sozom. l. 1. c. 20. Socrat. l. 1. c. 5. Athanas. de synod. pag. 886.*

Leur chef estoit Eusebe de Nicomedie, qui craignant avec sujet la presence de tant de grands Evesques, & n'ayant mis sa confiance qu'en sa faveur prés de Constantin, s'avisa d'un stratageme, qui eust ou ruiné ou affoibli leur autorité; si Dieu qui tient le cœur des Rois en sa main, n'en eust détourné le mauvais effet par la moderation de l'Empereur.

Athanas. de synod. pag. 872. Sozom. l. 1. c. 16. Rufin. l. 1.

S. Athanase rapporte que les Eusebiens dés devant le concile dressoient des embusches aux saints prelats. Voicy de quelle maniere ils executerent leur entreprise. Ils dresserent plusieurs libelles d'accusations contre des Evesques catholiques, qui y estoient chargez de plusieurs crimes, & les presenterent à l'Empereur. Les historiens ecclesiastiques ne marquent pas formellement que les Evesques qui donnerent ces libelles fussent Ariens. Mais selon le jugement du Cardinal Baronius, la chose parle d'elle-mesme. Il n'y avoit que l'esprit schimatique & heretique, qui pust porter des prelats à ne pas recourir à un tribunal qui estoit venerable aux Anges mesmes, sçavoir celuy de l'Eglise qui alloit estre assemblée dans un concile. Car les Evesques catholiques ont toujours eu en horreur la profanation de ce sacré caractere.

Baron. ad ann. 325. §. 41. 42.

On avoit veu quelques années auparavant les Evesques Donatistes se pourvoir devant le mesme Empereur Constantin, dans les accusations calomnieuses qu'ils avoient formées contre Cecilien Evesque de Cartage, & cet Empereur plus respectueux qu'eux envers l'Eglise, avoit condamné leur procedé par ces paroles celebres; *Ils demandent que je les juge*, dit-il, *moy qui attends le jugement de* JESUS-CHRIST. *Car pour parler selon la verité mesme, le jugement des Evesques doit estre consideré comme si le Seigneur jugeoit en personne, puisqu'ils ne peuvent avoir d'autres sentimens, ny juger d'une autre sorte, que selon qu'ils ont esté instruits par la doctrine de* JESUS-CHRIST. *Quelle est donc la malignité de ces venerables ministres du diable? Ils recherchent les choses seculieres & abandonnent les celestes.*

Epist. Constant. ad Episc. cathol.

Les Evesques Ariens tout mondains & tout courtisans, estant poussez de ce mesme esprit de cabale & de faction, renoncerent au privilege de leur propre dignité ecclesiastique, pour se pourvoir devant la justice humaine & civile, & deshonorer par ces libelles dans l'esprit de l'Empereur, les

plus ſaints & les plus ſçavans prelats, qui leur eſtoient redoutables dans une aſſemblée où ils prevoyoient bien que rien ne ſe jugeroit que ſelon la tradition apoſtolique & les canons de l'Egliſe. Mais cõme l'Empereur avoit veu des accuſations criminelles preſentées par les Donatiſtes devant luy, contre l'illuſtre Cecilien de Carthage, il ſe douta auſſitoſt que ces libelles diffamatoires ne venoient que d'une animoſité ſemblable à celle de ces Africains. Et pour étouffer toutes ces ſemences de trouble & de diviſion, il ſe conduiſit avec une ſageſſe & une moderation qui fut admirée des Eveſques, & le ſera juſques à la fin du monde de toute la poſterité chreſtienne & catholique.

Le premier jour qu'on luy preſenta ces libelles, il les receut, & les ayant fait tous lier enſemble, & cacheter du cachet imperial, il ordonna qu'on les luy gardaſt juſqu'au jour où il promit d'en connoiſtre, & de prononcer ſon jugement. Pendant ce temps il taſcha de reconcilier ces accuſateurs avec ceux dont ils ſe plaignoient; & le jour eſtant venu, il fit apporter toutes ces requeſtes, & répondit à ceux qui les luy avoient preſentées; « Dieu vous a établis ſes Pontifes, & vous « a donné la puiſſance de juger de nos peuples & de nous meſ- « mes: c'eſt pourquoy il eſt juſte que nous vous ayons pour « juges. Mais quant à vous, vous ne devez pas eſtre jugez par « les hommes. N'attendez donc pas d'autre jugement contre « vous autres, que le jugement de Dieu, & reſervez l'examen « de vos differens à ſon divin tribunal. Vous nous avez eſté « donnez de Dieu comme des Dieux; & il n'eſt pas convena- « ble qu'un homme juge les Dieux. Oublions donc, leur dit-il, « toutes ces plaintes. Imitons l'exemple de la divine bonté, en « nous pardonnant les uns aux autres; & nous uniſſant tous « enſemble par une amitié fraternelle, ne penſons plus qu'à « traitter ſerieuſement le point de la foy, pour lequel nous « ſommes icy aſſemblez. «

Theodoret. l. 1. c. 10.

Rufin. l. 1. c. 2.

L'Empereur ayant parlé de la ſorte, fit brûler ces libelles en leur preſence, & leur aſſura avec ſerment, dit Theodoret, qu'il n'en avoit pas leu un ſeul, parce que les fautes des Eveſques ne devoient point eſtre publiées devant le monde, de peur que les peuples ne ſe ſerviſſent de ces ſujets de ſcandale comme d'un pretexte pour pecher avec moins de retenuë.

S. Gregoire Pape écrivant à l'Empereur Maurice, qui avoit blessé le respect qu'il devoit à l'autorité episcole, luy rapporte cet exemple de la pieté du grand Constantin; » & il y ajoûte cette sage reflexion, Que ce religieux » prince s'estoit fait plus d'honneur à soy mesme par cette » humilité qu'il avoit gardée envers les Evesques, qu'il ne » leur en avoit fait à eux par cette déference respectueuse; » & que puisque les princes payens ses predecesseurs qui n'a- » voient point connu le vray Dieu & avoient adoré des dieux » de bois & de pierre, n'avoient pas laissé de rendre un grand » honneur aux prestres de leur fausse religion, on ne devoit » pas s'estonner si un Empereur chrestien daignoit honorer » les Pontifes du vray Dieu.

Gregor. l. 4. ep. 75.

CHAPITRE IV.

Ouverture du Concile de Nicée dans le palais imperial de Constantin. Ordre & seance des Prelats de cette sainte assemblée & de l'Empereur.

L'EMPEREUR Constantin ayant signalé sa prudence & sa pieté par une action si loüable & si loüée dans tous les siecles suivans, marqua le jour auquel les Evesques devoient s'assembler pour decider en sa presence les points de la foy qui estoient en contestation.

Le jour qu'il avoit prescrit estant venu, ils vinrent tous se rendre au palais imperial & prendre leurs places dans des sieges qui estoient dressez des deux costez de la sale. Il n'y avoit pas longtemps que l'Empereur Licine avoit chassé ignominieusement les chrestiens seculiers & les Evesques de son palais de Nicomedie : & Dieu fait que Constantin victorieux de Licine les reçoit honorablement dans son palais de Nicée. Licine les appelloit impies & les ennemis de Dieu & de l'empire : Constantin les appelle les saints ministres du Dieu vivant, & les traitte comme les saints ornemens de l'empire & comme les Rois des eglises, en les nommant ses freres, qui estoit le nom qu'il donnoit aux Rois de Perse.

Eusеb. in chron. & l. 2. de vita Constant. c. 2.

Id. l. 4. de vita Constant. c. 11.

Ce fut le 19. Juin que se tint cette premiere seance du concile,

Concile, comme on le voit par les actes du concile de Calcedoine, qui rapportant un canon du concile de Nicée, marque ce jour dans le titre, parce que c'estoit celuy de la seance en laquelle ce concile l'avoit dressé. Et l'on peut juger par les actes du concile d'Ephese où l'affaire de Nestorius fut examinée, jugée, & sa condamnation dressée en une seule seance, que la decision de l'affaire d'Arius ne dura pas davantage; & qu'apres les disputes precedentes, celle qui se passa ce jour là entre S. Athanase & ce malheureux, fut plus que suffisante pour convaincre Constantin & les Evesques, de ses impietez & de ses blasphemes. *Concil. Nic. act. 2.*

De plus on voit par les actes du concile d'Ephese, que les seances estoient fort longues, qu'elles commençoient sur les 8. ou 9. heures du matin, les Evesques ayant mangé avant que d'entrer dans le Concile, & ne finissoient qu'au soir. S. Cyrille le dit dans ces actes, & ajoûte que les Ephesiens furent si touchez de joye, lorsqu'ils sçeurent de luy la condamnation de l'heresiarque, qu'ils le conduisirent dans son logis avec des flambeaux, quoyque ce fust le 22. de Juin, où les jours sont les plus longs, comme la premiere seance du Concile de Nicée fut le 19. du mesme mois.

On voit encore par les actes des deux conciles d'Ephese & de Calcedoine, qu'on mettoit sur un throne au milieu de l'assemblée le livre des Evangiles, qui montroit, dit S. Cyrille, JESUS-CHRIST comme present dans ses paroles sacrées, & disant sans cesse aux Evesques ses ministres, Jugez pour la justice. Mais on peut dire encore qu'on mettoit l'Evangile au milieu du Concile general pour figurer que la verité est dans le sein de l'Eglise, *in utero Ecclesiæ*, comme dit S. Augustin; & que l'Ecriture est la regle de la foy, mais lorsqu'elle est entre les mains des Peres & des Conciles, au milieu desquels JESUS-CHRIST a promis de se trouver par la presence du S. Esprit, seul veritable & legitime interprete des mysteres du ciel qu'il a enseignez aux hommes dans l'Ecriture, & qu'il annonce aux fidelles par la dispensation de sa parole & par les depositaires de son autorité spirituelle & sacerdotale. *Cyrill. apol.*

Tout estant prest, & les Evesques attendant l'Empereur avec grand silence, il envoya devant luy quelques uns de *Eusb. l. 3. de vita Constant. c. 10*

ses ministres : mais il n'en choisit que de chrestiens, & il ne se fit point accompagner de gardes ny d'hommes armez. En quoy il rendoit le mesme honneur au Concile que l'Empereur Theodose à Dieu mesme dans les eglises.

Lorsqu'on avertit les prelats qu'il alloit entrer, ils se leverent tous pour luy faire honneur ; & il entra vestu de pourpre, & tout couvert d'or & de diamans. Eusebe de Cesarée, qui comme courtisan estoit adorateur de cette majesté imperiale, dit que l'éclat qui reluisoit sur ses habits le faisoit paroistre ainsi qu'un ange du ciel. Mais il n'y avoit rien de plus angelique que cette assemblée, que cette troupe vrayment celeste des anges des eglises ; qui est le nom que l'apostre S. Jean donne aux Evesques.

Id. l. 4. de vita Constant. c. 48.

Eusebe dit ensuite que l'ame de Constantin paroissoit ornée d'une pieté religieuse, & d'une crainte de Dieu, qui reluisoit dans l'abaissement de ses yeux, dans la rougeur de son visage, dans la modestie de ses démarches, & dans un adoucissement extraordinaire de sa majesté imperiale. Ce qui estoit sans doute un spectacle d'édification & de joye aux yeux des Evesques, puisque cette moderation interieure & exterieure leur faisoit voir que celuy qui estoit devenu l'unique Empereur de l'orient & de l'occident par ses victoires, tenoit à gloire de s'humilier non seulement devant la majesté de JESUS-CHRIST, à qui il attribuoit toutes ses victoires, mais encore devant ses ministres, sous qui toutes les puissances de la terre, dépendantes de Dieu seul pour le temporel, baissent humblement la teste, *quibus omnis terra caput inclinat*, comme le disent deux Empereurs qui estoient eux mesmes seigneurs de toute la terre.

Theod. & Valentin. in append. cod. Theod.

παρελθὼν ἐπὶ τὴν πρώτην τῶν ταγμάτων ἀρχήν. Euseb. l. 3. de vit. Constant. c. 10. διαβὰς πρὸς τὴν ἀρχὴν τοῦ συλλόγου. Sozom. l. 1. c. 18.

Il passa jusques au haut de la sale, & prit sa place avec ses ministres au milieu des rangs des Evesques. Il ne voulut point y estre assis dans un throne. Il laissoit cet honneur à l'Evangile de JESUS-CHRIST. Et nous verrons par une declaration celebre qu'il fit depuis, qu'il estoit persuadé que dans un concile où il s'agit de declarer les points de la foy, les Evesques sont assis sur leurs chaires, comme sur des thrones où ils jugent souverainement, & où ils donnent la loy à ceux qui la donnent à tous leurs peuples.

Sçachant donc qu'il estoit là comme témoin, & non comme juge; qu'il y estoit comme un des fidelles, ainsi qu'il l'écrivit luy mesme aux eglises chrestiennes, & non comme souverain; il se contenta d'un petit siege d'or qui estoit fort bas, & qui convenoit ainsi d'une part à la majesté du maistre de tout le monde, & de l'autre à l'humilité d'un prince qui estoit serviteur de JESUS-CHRIST.

καθάπερ εἷς ἐξ ὑμῶν τυγχάνων. Epist. Const. Ecclesiis apud Theodoret. l. 1. c. 7. Euseb. suprà. Socrat. l. 1. c. 15. Theodoret. l. 1. c. 7.

Eusebe, Socrate & Theodoret rapportent que sa pudeur & sa civilité fut telle qu'il ne voulut point s'asseoir que les Evesques ne le luy eussent permis, c'est à dire, qu'ils ne luy eussent accordé humblement ce qu'il leur demandoit encore plus humblement. Il croyoit ne pouvoir estre trop respectueux envers des hommes si venerables par leur dignité & par leur sainteté. Et de plus il se consideroit comme breby parmy les pasteurs, & comme le fils aisné de l'Eglise dans l'assemblée generale de ses peres.

On ne sçait point quel estoit l'ordre de la seance du concile. Ceux qui pretendent apres Gelase de Cyzique, que le grand Osius y tenoit la place du pape Silvestre, c'est à dire du premier des Evesques & du chef de l'Eglise, comme S. Cyrille tint depuis celle du pape Celestin I. dans le concile d'Ephese, disent que cet Evesque de Cordouë estoit au dessus des deux prestres legats du Pape *à latere*, qui est l'ancien terme dont on usoit, sçavoir Viton & Vincent, qui estoient au dessus de S. Alexandre Evesque d'Alexandrie second prelat de la chrestienté. Mais il y a bien de l'apparence que la simplicité, la modestie & la civilité que S. Paul ne commande pas moins aux prelats qu'aux autres fidelles, eurent autant de part dans l'ordre de ce concile, que toute autre chose. Au moins il est bien difficile d'en sçavoir rien davantage, les convenances que l'on allegue sur ce sujet, n'estant pas des raisons tout à fait solides, ny de fortes décisions.

En mesme temps, dit Eusebe, l'Evesque qui estoit assis du costé droit, se leva, & prononça un discours étudié, addressé à l'Empereur, dans lequel il rendoit graces à Dieu pour les biens dont il avoit comblé ce prince. Les historiens ecclesiastiques sont partagez touchant l'auteur de ce discours. Le témoignage de Theodoret semble neanmoins assez fort pour croire avec quelque vraisemblance que le

Euseb. l. 3. de vit. Constant. c. 11. Theodoret. l. 1. c. 6.

Facund. l. 11 c. 1.

grand Eustathe d'Antioche, qui selon Facundus estoit le premier de cette sainte assemblée, fut choisi pour faire la harangue du concile devant Constantin ; ce qui ne nous oblige pas neanmoins de croire que ce soit celle que Gelase de Cyzique luy met à la bouche.

CHAPITRE V.

Discours de Constantin par lequel il declare publiquement qu'il ne luy appartient point de juger des questions de la foy, & qu'il en laisse la decision aux Prelats.

Eusib. l. 3. de vita Constantin. c. 11.

QUand l'Evesque qui prononça cette harangue se fut assis, car il avoit parlé debout, les autres Prelats se tinrent dans le silence, ayant tous les yeux arrestez sur la personne de l'Empereur ; lequel apres les avoir regardez tous avec un visage gay & des yeux favorables, leur parla d'un ton de voix doux & moderé, & leur dit ces mesmes paroles ; Qu'il auroit un extréme déplaisir si l'ennemy des hommes troubloit l'estat si heureux de l'empire & de l'Eglise ; & si apres que la tyrannie de ceux qui avoient déclaré la guerre à Dieu, avoit esté entierement étouffée par le secours de ce mesme Dieu sauveur du monde, le Demon se servoit d'une autre voye, pour exposer la loy divine aux calomnies & aux maledictions des infidelles ; Que cette division interieure de l'Eglise de Dieu paroissoit plus pernicieuse & plus dangereuse que toute la guerre civile, & que les querelles de l'empire avec les nations étrangeres ne luy causoient point tant de douleur que les affaires de l'Eglise ; Qu'il s'estoit hasté de les assembler en un Concile afin qu'ils apportassent le remede à ce grand mal ; Qu'il sentoit une consolation & une joye nompareille de les voir tous ensemble comme ils estoient ; Mais qu'il ne croiroit point que le succés eust répondu à ses vœux & à ses desirs, s'il ne les voyoit tous unis par un mesme esprit, & si la concorde & la paix ne regnoit dans les cœurs de ceux qui la devoient eux-mesmes prescher aux autres comme consacrez au Dieu de paix.

Ibid. c. 12.

Il fit cette harangue en latin quoyqu'il sceust le grec ;

mais elle fut traduite en grec par un autre, & donnée aux principaux du Concile.

Theodoret ajoûte, Qu'il leur representa que les idolatres « se mocqueroient d'eux s'ils les voyoient disputer touchant « les veritez divines, puisqu'ils confessoient tous que la do- « ctrine du saint Esprit estoit contenüe dans les Ecritures. « Car les livres des Evangiles & des Apostres, dit il, & les « oracles des anciens prophetes enseignent manifestement « ce qu'il faut croire touchant la Divinité. Cest pourquoy « il faut bannir toutes les contestations, & tirer des témoi- « gnages de ces livres qui ont esté inspirez de Dieu, l'expli- « cation des points qui sont contestez. Theodoret approuve « ce discours, & dit que Constantin comme un bon fils de l'Eglise, desiroit que la doctrine apostolique fust embrassée d'un commun accord, & exhortoit les Evesques comme ses peres, à conserver l'unité de la foy apostolique.

Theodoret. l. 1. c. 6.

Mais il n'y a pas grande apparence que ces paroles soient de la premiere harangue de Constantin, puisqu'on ne voit pas pourquoy Eusebe auroit omis des expressions dont il pouvoit tirer quelque avantage. Constantin peut les avoir dites dans la suitte des disputes qui s'éleverent pendant le Concile, & dans lesquelles il parla diverses fois selon Eusebe.

Euseb. l. 3. de vita Constantin. c. 13.

Mais en quelque temps qu'il se soit servi de ces paroles, & quoy qu'elles ne contiennent rien que de chrestien & de loüable, il se peut faire qu'elles luy avoient esté suggerées par les deux Eusebes, qui ne parloient que de l'Ecriture, par ce qu'ils en corrompoient tous les passages, ainsi qu'Arius fit luy mesme dans la confession de foy qu'il presenta depuis à ce mesme Prince pour se faire rétablir dans Alexandrie.

Comme Constantin n'estoit pas encore baptizé, il pouvoit ignorer, ainsi que tant d'autres qui l'ont suivi, qu'il y a souvent de l'obscurité dans les paroles de ces livres saints; que les veritez divines n'y sont pas toûjours si manifestement exposées, que des esprits contentieux n'y puissent trouver des sujets de contestation & de dispute; que l'intelligence des Ecritures doit venir du mesme esprit qui a inspiré les Ecritures; & que cet esprit ne reside que

dans l'Eglise Catholique, qui est la gardienne fidelle de la tradition de ses peres, & l'oracle vivant qui la declare dans ses Conciles, & l'exprime souvent en termes plus propres, plus clairs & moins exposez aux illusions des heretiques, que ne sont ceux des Ecritures divines.

Socrat. l. 1. c. 5. Apres qu'il eut achevé son discours, il permit aux Evesques d'examiner avec soin & avec toute liberté la question de la foy. Cette declaration de Constantin confirmoit deux maximes de l'Eglise tres-importantes, & que les saints Peres ont proposées depuis aux Empereurs comme le vray modelle de la conduite d'un Prince tres-chrestien.

Ambros. ep. 13. ad Valentin. Imp. La premiere est, Que ce n'estoit point à l'Empereur ny à ses Ministres qui estoient presens, à se mesler de juger des questions de la foy, mais aux seuls Prelats. S. Ambroise le dit en termes formels; & lorsque l'Imperatrice Justine Arienne, mere du jeune Empereur Valentinien, le voulut obliger d'avoir une conference touchant la foy dans le palais imperial avec Auxence Evesque Arien, ce saint luy remit aussitost devant les yeux cet oracle de
» Constantin: S'il faut conferer de la foy, dit-il, c'est avec
» des Evesques que se doit faire cette conference, comme il se
» pratiqua sous le prince Constantin d'Auguste memoire,
» qui ne prevint point les Peres du Concile par aucune or-
» donnance touchant la foy, mais leur en laissa le jugement
» libre. Qui est-ce, continuë-t'il, qui peut nier qu'en
» ce qui regarde la foy, ce sont les Evesques qui ont accou-
» tumé de juger les Empereurs Chrestiens, & non les Empe-
» reurs les Evesques? Il fait souvenir encore l'Empereur
» d'une autre parole toute semblable qu'avoit dit le premier
» Valentinien son pere. Le pere de vostre Majesté, dit-il, quoy
» qu'il fust dans la maturité d'un age tres-avancé, disoit que ce
» n'estoit pas à luy à se rendre juge entre les Evesques. Et V. M.
» qui n'a pas encore receu le baptesme, entreprendra de juger
» des points de la foy lors qu'elle ne connoist pas les mysteres
» de la foy? Et ainsi quoyque Constantin ne fust pas encore baptizé au temps du Concile de Nicée, ce n'estoit pas seulement en cette qualité, mais comme Empereur & comme laïque, qu'il se jugeoit incapable, ainsi que Valentinien I. d'interposer son jugement dans les questions de la foy,

Veritablement Constantin auroit esté heureux s'il eust toûjours suivy cette regle ; & en conservant en ce point la liberté de l'Eglise, il auroit trouvé le moyen de conserver le repos de sa conscience & le calme de son estat. Mais nous verrons que ce mesme prince qui n'avoit pas voulu juger de la foy avec trois cens Evesques de ce Concile, voudra bien dans la suitte juger d'une confession de foy d'Arius, qu'il prendra pour saine & catholique, quoy-qu'elle soit équivoque & Arienne, & commencera sur cette persuasion à se rendre persecuteur de S. Athanase.

La seconde maxime de l'Eglise que Constantin confirmoit par sa declaration, est que la liberté des suffrages donne un tres grand poids, & une tres grande autorité aux Conciles. C'est pourquoy les Peres ont étably la reverence deuë au Symbole de Nicée sur la pleine & entiere liberté que les Evesques avoient euë d'examiner & de decider les questions de la foy. Nulle necessité, dit S. Athanase, ne « contraignoit les Peres de Nicée de rejetter les propositions « d'Arius. Ils estoient tous absolument libres dans la def- « fense de la verité. Car encore que l'Empereur & ses mi- « nistres y fussent presens, & que le Concile se tint mesme « dans son palais, il ne laissa pas d'estre parfaitement libre, « parce que la pieté & la modestie de ce prince estoit tres- « éloignée de la moindre violence. «

Athanas. orat. 1. advers. Arianos.

Mais il faut advoüer que cette forme de tenir ce Concile, laquelle Constantin avoit choisie avec bonne intention pour rendre plus d'honneur à ces grands Evesques, ne laissa pas d'estre de mauvais exemple pour ses successeurs. Nous en verrons des effets dans la suitte de cette histoire, qui nous fera remarquer en 341. combien la presence de Constance apportera de prejudice au Concile d'Antioche. Le Concile de Milan nous en fournira encore un triste exemple en l'année 355. & nous y verrons S. Athanase accablé par la translation du Concile dans le palais imperial. Enfin ces experiences donneront sujet au Pape Libere de demander un lieu éloigné du palais de l'Empereur pour traitter de la cause de S. Athanase, lorsque l'eunuque Eusebe le pressera de le condamner. Et S. Ambroise avoit sans doute devant les yeux l'équité de cette maxime ecclesiastique, lorsqu'il ne vouloit

bono affectu, malo exemplo. *Sulp. Sev. l. 2.*

Athan. ad solit. p. 833. Ambros. Ep. 13. ad Valentinian.

traitter de la foy avec le jeune Empereur Valentinien, que dans l'Eglise & devant le peuple; comme Theodose II. prit aussi un soin tout particulier de conserver cet usage si ancien & si legitime, dans l'ordre qu'il donna au Comte Candidien pour le concile general d'Ephese.

CHAPITRE VI.

Arius entre dans le Concile. Raisons de cette conduite. Il y parle avec toute liberté, & y prononce d'horribles blasphemes.

VOyons maintenant ce qui se passa dans ce saint & fameux Concile, dont les actes ne sont pas venus jusques à nous, soit qu'ils aient esté perdus dans le V. siecle, soit que les Peres qui le composoient n'en aient redigé par écrit que les canons & les principaux reglemens. Pour suppléer à ce defaut, ou pour reparer cette perte, on a eu soin de recüeillir dans cette histoire de S. Athanase ce que ce grand saint, qui en a esté l'une des plus considerables parties, en a écrit en divers endroits de ses livres, & ce qui se trouve encore dispersé & répandu dans les Peres & les historiens ecclesiastiques des premiers siecles. On a formé de ces membres separez comme un corps des actes du Concile de Nicée; & ces fragmens nous doivent estre precieux à proportion que cette sainte assemblée est venerable à tous les fidelles.

Rufin. l. 1. c. 2. Sozom. l. 2. c. 16. & 18.

Pour ce qui est de l'ordre des choses, les actes du Concile general d'Ephese & de plusieurs autres, & le témoignage des historiens, nous font juger que les Peres du Concile de Nicée commencerent par appeller Arius. Ils l'avoient déja fait venir plusieurs fois dans des assemblées particulieres pour s'informer de sa créance par sa propre bouche; & l'aiant enfin fait comparoistre en plein Concile, il y fut oüi pleinement. La lettre synodale que le Concile écrivit depuis à l'eglise d'Alexandrie, porte qu'avant toutes choses les dogmes impies & corrompus d'Arius furent examinez en la presence de l'Empereur Constantin. Or cet examen ne pouvoit estre fait selon les Canons de l'Eglise, qu'en l'écoutant par sa propre bouche, par laquelle on se condamne en confessant ou rejettant la doctrine de la foy. Aussi S. Athanase & l'Empereur

Theodoret. l. 1. c. 8.

Con-

Constantin declarent en termes formels, qu'Arius fut oüy dans le concile, & qu'il y proposa & soutint ses opinions avec une entiere liberté, & mesme avec une tres-haute impudence.

Ce fut la conduite que les Evesques du concile general de Calcedoine tinrent dans le siecle suivant envers Dioscore Patriarche d'Alexandrie. Car ils l'envoyerent prier de venir au concile se justifier des erreurs qu'on luy imputoit; de venir dans une assemblée qui n'agissoit point avec violence, dans un grand & saint concile general, qui ne jugeoit qu'à la veuë de Dieu; que les fautes des Evesques estoient une tache de toute l'Eglise; & qu'il estoit de son honneur & de celuy de toute l'Eglise qu'il les effaçast. *Concil. Chalced. act. 3.*

Nous voyons aussi que S. Bernard, quoy qu'il fust tres-persuadé des heresies & des impietez de Pierre Abailard, ne laissa pas estant dans le concile de Sens de luy donner le choix, ou de nier que les erreurs qu'on luy objectoit, fussent ses sentiment, ou de corriger son erreur avec humilité, ou de répondre, s'il pouvoit, aux raisons qu'on luy objecteroit, & aux témoignages des saints Peres; & qu'il l'exhorta mesme à deffendre ses excés avec toute liberté & toute assurance. *Vita S. Bernard. l. 3. c. 5.*

On peut s'étonner d'abord comment Arius eut la hardiesse de se presenter devant tous ces Peres, veu qu'il n'estoit qu'un simple prestre déposé & excommunié par le second Evesque du monde, & dans un concile de plus de cent Evesques; puisque Nestorius Patriarche de Constantinople, dont la doctrine estoit condamnée par le concile de Rome, n'osa jamais se presenter au concile general d'Ephese, quoyqu'il fust protegé par l'Empereur.

Mais la raison de cette differente conduitte, est que Nestorius n'estoit appuyé d'aucun Evesque dans le concile, & que l'Empereur estoit absent; au lieu qu'Arius estoit soutenu par les deux Eusebes, dont l'un qui estoit l'Evesque de Nicomedie, estoit tres-audacieux, tres-fourbe, & tres-propre pour seduire & pour tromper Constantin, comme Constantin mesme s'en est plaint depuis dans une lettre que nous avons encore: l'autre, sçavoir Eusebe de Cesarée, estoit plus modeste & plus hypocrite, mais n'en estoit pas

moins Arien. Et comme c'estoit d'une part l'un des plus sçavans prelats de l'Eglise, & qu'il accompagnoit la reputation de sa suffisance, d'une douceur & d'une gravité affectée, qui le rendoit agreable & venerable à Constantin & à ses Ministres ; c'estoit de l'autre l'un des esprits du monde le plus courtisan, parce qu'il avoit une complaisance extréme pour toutes les volontez du souverain, & qu'estant prostitué à la plus basse & à la derniere flatterie, il le loüoit & le beatifioit à toute heure.

Par cette conduite addroitte & ingenieuse qui est aussi contraire à l'esprit de l'Eglise, qu'elle est favorable pour s'avancer dans les dignitez du siecle, il s'estoit insinué si avant dans l'esprit & dans le cœur de ce prince, qu'Arius qui estoit de soy-mesme orgueilleux & violent, se voyant appuyé de deux prelats si considerables, resolut aisément de se presenter devant un concile, où l'Empereur, qui favorisoit de sa bienveillance les deux protecteurs de ses sentimens & les deux chefs de sa secte, estoit present en personne.

Mais il y a lieu d'adorer en cet endroit la divine providence, qui le fit venir au concile pour le confondre d'une maniere terrible pour luy, & avantageuse pour l'Eglise. Car il estoit tres-important & tres-utile qu'il comparust devant tous ces Saints, afin que publiant devant eux ses impietez, avec la mesme hardiesse qu'il avoit fait devant S. Alexandre son Evesque dans l'eglise d'Alexandrie, il se condamnast luy-mesme par sa propre bouche, & attirast sur luy sans ressource les anathemes de toute l'Eglise.

Il parut donc qu'au lieu que les deux Eusebes avoient cru sans doute que la presence de Constantin, à qui ils avoient donné de mauvaises impressions contre Alexandre, & de favorables, d'Arius, les fortifieroit contre les Evesques ; Dieu au contraire le fit venir au concile, afin que voyant ces trois cent Peres, qu'il appelle luy-mesme des hommes admirables par leur suffisance, s'élever tous par la puissance de la vérité ; il en conçeust une horreur pareille à celle que ces Saints en témoignerent. Ce qu'il declara luy-mesme dans la lettre qu'il en écrivit depuis à l'Eglise catholique d'Alexandrie, où il dit par forme d'exclamation ; Combien d'injures & de blasphemes execra-

bles (ô grand Dieu, faites nous s'il vous plaist misericorde) « *Epist. Cōstāt. apud Socrat. l. 1. c. 5.*
quelques uns vomirent ils contre nostre adorable Sauveur, «
qui est nostre esperance & nostre vie, soutenant avec im- «
pudence des choses contraires aux divines Ecritures, & à «
nostre sainte foy, & déclarant hautement que c'estoit là «
leur creance? «

Ainsi la presence de Constantin rendit la condamnation d'Arius plus authentique: & de plus le profond respect qu'il eut pour les decisions du concile, contribua beaucoup à les rendre plus venerables. Et les peres de l'Eglise s'en servirent depuis utilement pour relever l'autorité de cette sainte assemblée contre les Ariens, qui taschoient de la flétrir dans la cour de ses successeurs.

Il parut encore que Dieu avoit fait venir Constantin dans le concile, afin que la conviction de toutes ces impietez Ariennes le convainquist luy-mesme par ses propres yeux de la corruption de l'esprit d'Eusebe de Nicomedie, & de sa propre imprudence, qui sur les fausses suggestions de ce fourbe & de ce menteur, luy avoit fait écrire au saint Evesque d'Alexandrie & à Arius, Que leur contestation n'estant « *Euseb. l. 2. de vit. Cōstant. c. 70. 71.*
de nulle consequence, ils ne devoient pas laisser de conserver «
entre eux l'union de l'amitié chrestienne, de la foy catholi- «
que, & de l'observance de la loy de Dieu. «

Mais écoutons S. Athanase; qui ayant écrit avec une exactitude & une sagesse admirable toute l'histoire de l'Arianisme dans les livres qu'il a composez pour la deffense de la verité catholique, nous apprend jusques à quel excés monta l'insolence d'Arius, & quels blasphemes il profera dans cette sainte assemblée. *Athanas. orat. 1. contra Arian. p. 294.* Arius, dit-il, estant en pre- «
sence d'Alexandre dans le concile d'Alexandrie, & depuis «
en presence des Peres du concile de Nicée, ne dissimula rien «
de tous ses blasphemes. Il dit que Dieu n'avoit pas tou- «
jours esté Pere, parce que son Fils n'avoit pas toujours «
esté; Que toutes choses ayant esté formées du néant, il «
y avoit eu un temps où le Fils de Dieu n'estoit pas; Qu'il «
devoit estre mis au nombre des autres ouvrages de Dieu; «
Qu'il estoit muable par sa nature, & qu'estant créé avec le «
libre arbitre, il avoit pû se porter au bien & au mal; mais «
que Dieu prevoyant qu'il seroit bon, s'estoit hasté de luy «

» donner la gloire d'estre son Fils, laquelle en suitte il avoit » meritée par ses vertus; Qu'ainsi il estoit devenu son Fils par » le merite de ses bonnes œuvres, que Dieu avoit préveuës » dans sa prescience; Qu'il n'avoit pas esté engendré par une » production naturelle de la substance du Pere, mais créé par » une effusion volontaire de sa grace; Que ce n'estoit que pour » cela qu'il n'avoit qu'une connoissance imparfaite de son Pe» re, & que luy-mesme ne connoissoit point pleinement sa » propre substance. Arius, dit S. Athanase, avança hautement » toutes ces impietez, qui me causent, ajoûte ce saint, de la » douleur à moy mesme qui les écris, lorsque je me represente » les veritez qui sont contraires à ces heresies, & que mon es» prit est touché des pensées de la pieté chrestienne & catho» lique. Aussi, dit-il, les Evesques qui estoient venus de toutes » les parties du monde au concile de Nicée, se boucherent » leurs oreilles lorsqu'ils l'entendirent parler de la sorte.

Ibid. pag. 295.

Mais l'horreur qu'eurent ces Peres de ces heresies, ne les empescha pas de considerer qu'ils avoient trois qualitez à soutenir dans le concile, qui toutes trois estoient saintes; la premiere de docteurs de l'Eglise, la seconde de juges des heretiques, & la troisiéme de peres des ames: Que le S. Esprit qui devoit animer leur assemblée, estoit l'esprit de verité, l'esprit d'équité, & l'esprit de charité; que l'Eglise qu'ils representoient, avoit receu les clefs de la science pour instruire ceux qui errent, les clefs de la puissance pour juger avec justice, & un cœur de mere pour ne pas haïr leurs personnes, comme elle hait leurs erreurs; & qu'elle devoit tascher de les détromper par la solidité de ses raisons, de les fléchir par les témoignages de sa douceur & de sa tendresse, & de les humilier par l'autorité de ses decrets. C'est ce qui les fit resoudre à traitter Arius comme un de leurs freres, avec une moderation & une bonté toute episcopale; à luy dõner la liberté de parler & de s'expliquer, de produire les preuves & les raisons sur lesquelles il appuyoit sa doctrine, de disputer contre ceux qui disputeroient contre luy, de leur répondre, de les contredire, de leur repliquer; afin que l'écoutant ainsi avec patience, recherchant l'éclaircissement des veritez de la foy, & l'exhortant enfin, comme ils firent, à se rendre à la conviction claire de ses erreurs; & luy & les prelats ses com-

plices reconnussent qu'ils n'estoient pas dans une assemblée de personnes preoccupées, passionnées & ennemies ; mais devant l'épouse de JESUS-CHRIST, devant des docteurs éclairez, des juges equitables, & de charitables peres.

Aussi quelque conclusion qu'ils eussent prise tous d'une voix d'anathematiser des opinions si detestables ; & quoy qu'ils ne pussent seulement souffrir d'entendre ces sentimens & ces paroles si impies, cela n'empescha pas neanmoins qu'on n'examinast sa doctrine avec tout le soin possible. Il se trouva mesme quelques Evesques qui le deffendirent avec beaucoup de chaleur.

Socrat. l. 1. c. 6.

Rufin. l. 1. c. 2.
Sozom. l. 1. c. 16.

Mais ils avoient contre eux tous les Confesseurs qui estoient en tres-grand nombre, & tous ceux qui ne vouloient point qu'on innovast rien contre la tradition. De sorte que l'examen qu'on fit des sentimens d'Arius ne servit qu'à faire connoistre la verité catholique avec une plus grande evidence, & à rendre cet heresiarque plus coupable aux yeux de toute l'Eglise, en le convainquant de n'estre pas moins rebelle à la lumiere qu'insensible à la charité.

Et comme le concile de Nicée a esté le modelle de tous les autres, on peut dire qu'ils ont particulierement suivi sa conduite en imitant la sagesse, la justice, & la charité de ces saints Evesques. On en voit des preuves dans les actes du troisiéme concile general tenu à Ephese, où encore que Nestorius Patriarche de Constantinople eust esté condamné d'heresie au concile de Rome par le Pape Celestin, les Peres d'Ephese le traitterent comme s'il n'eust pas seulement esté accusé. Ils luy firent l'honneur de luy envoyer par trois fois des Evesques qui le convierent de venir assister au saint concile, & y prendre sa place avec les autres, pour examiner avec eux la doctrine de la foy : Ce sont leurs propres paroles.

Concil. Eph. part. 2. art. 1.

La charité que les Peres de Nicée eurent pour Arius, se voit de mesme dans les actes du concile national de Constantinople, où S. Flavien Patriarche envoya de mesme des prestres & des diacres pour convier Eutyche Abbé, qui estoit accusé d'heresie par Eusebe Evesque de Dorylée, de venir se presenter au concile.

Concil. Constant. act. 1.

On la voit, dis-je, dans ces belles paroles que cet imita-

teur des saints Peres de Nicée dit à celuy qu'Eutyche avoit envoyé pour s'en excuser, dans la crainte d'estre traitté rigoureusement : Nostre but, dit ce Saint, n'est pas de » perdre, mais de sauver. Dieu n'aime pas la mort des vivans; » & comme nous sommes les enfans de la clemence divine, » nous sommes fort éloignez d'agir avec une inhumanité im- » pitoyable. Dites luy qu'il vienne; qu'il vienne vers des pe- » res & des freres; vers des personnes qui ne luy sont pas in- » connuës non plus que luy ne l'est pas à eux, & qui mesme » jusqu'à cette heure sont demeurées dans son amitié. Plu- » sieurs s'estant scandalizez des choses qu'ils disent avoir » oüies de sa bouche, il doit satisfaire à leurs plaintes. Qu'il » considere que nous sommes tous hommes; que plusieurs » grands personnages se sont trompez par un defaut de lu- » miere & de connoissance, lorsqu'ils croyoient n'avoir » que des sentimens tres-orthodoxes; que la penitence ne » cause point de confusion qui soit honteuse, mais qu'il n'y » a de veritable opprobre que de perseverer dans le peché; » qu'on aura pour luy tous les sentimens de charité qu'on » doit avoir; & que le propre des ennemis est de disperser » ceux qui sont dans l'union, mais que le propre des peres est » de rassembler ceux qui se divisent.

Voilà l'esprit de l'Eglise dans les conciles. Voilà celuy des saints Peres de Nicée qui l'avoient transmis à leurs successeurs. Et quoy que les actes de ce concile nous manquent, il nous en reste des preuves illustres par des écrits tres-fidelles de l'antiquité, & par des pieces mesmes originales, qui sont comme un supplément de ces actes.

Comme ces saints Evesques sçavoient que les conciles ne s'assemblent que pour examiner à fond & de part & d'autre, ce qui est catholique, ou ce qui ne l'est pas; & pour éclaircir les points contestez par l'explication des Ecritures, & par les raisons prises de la science ecclesiastique : ils sçavoient de plus que l'Empereur Constantin n'avoit assemblé celuy de Nicée, ainsi qu'il le dit luy-mesme, qu'afin que la verité fust examinée avec un grand soin, & qu'on discutast pleinement les points qui estoient en controverse, & sur lesquels les esprits estoient divisez. C'est pourquoy ils jugerent à propos de donner une pleine & favorable au-

Epist. Const. apud Socrat. l. 1 c. 5.

dience à Arius, & de le traitter comme un enfant de l'Eglise avant que de l'en declarer ennemy public.

CHAPITRE VII.

Procedé de Constantin dans les disputes du concile. Arius y est convaincu par les Evesques, & particulierement par S. Athanase. Marcel d'Ancyre s'y signale aussi.

IL ne suffisoit pas qu'Arius vinst dans le concile pour exposer ses sentimens avec une pleine liberté : il estoit juste qu'il y receust une confusion publique par la conviction de ses erreurs ; & cela ne se put faire sans contestation & sans des disputes, qui donnerent occasion à beaucoup d'Evesques, & à plusieurs autres ecclesiastiques, de se faire connoistre & estimer de l'Empereur par l'esprit & la suffisance qu'ils firent paroistre. Et comme il est certain par les paroles des Peres, & par celles de Constantin mesme, que cet Empereur fut témoin des blasphemes d'Arius, dont l'impieté fut examinée en sa presence ; aussi apprenons-nous d'Eusebe qu'il y fit reluire en sa personne autant de moderation que de zele. Il écouta les uns & les autres, dit cet historien, avec une extréme douceur. Il s'appliqua avec beaucoup d'attention à toutes les questions que l'on proposoit. Il appuyoit tantost un costé, tantost un autre, pour reünir insensiblement ceux qui paroissoient les plus échauffez à la dispute. Il se rendoit agreable à tout le monde par l'affabilité de ses discours, & par cet air si plein de civilité, qui luy estoit avantageux pour s'insinuer dans les esprits ; employant mesme à cet effet la langue grecque, dont il n'estoit pas ignorant. Il persuadoit l'un par ses raisons ; il faisoit rougir les autres par la force de ses paroles ; il relevoit par ses loüanges ceux qui avoient bien dit, & il les exhortoit tous à la paix. Enfin il ne cessa point jusqu'à ce qu'il les eust fait convenir en une mesme foy & en un mesme sentiment, sur tous les points qui estoient la matiere de leur dispute.

Sozom. l. 1. c. 16.

Euseb. l. 3. de vita Constant. c. 13.

Mais quoyque ces paroles d'Eusebe nous fassent concevoir une haute idée du procedé de Constantin dans le con-

cile ; neanmoins il eſt à craindre qu'il n'ait beaucoup ajouté à la verité de l'hiſtoire par l'eſprit de flatterie, dont il eſtoit animé ; puiſque de la maniere dont il nous dépeint cet Empereur, tant en cet endroit qu'en quelques autres, il ſembleroit qu'il euſt eſté le maiſtre & le dominateur du concile, & qu'il en euſt opprimé la liberté par le poids de ſa puiſſance imperiale ; comme les Audiens depuis ce temps là eurent l'inſolence de le dire touchant la deciſion de la Paſque. Cependant nous venons de voir par l'autorité de S. Ambroiſe, & par celle de S. Athanaſe meſme, qu'il n'y eut nulle contrainte dans le concile, & que chacun y opina avec une entiere liberté. Et bien loin que les Ariens ayent eu droit de s'y plaindre de la moindre violence, on peut aſſurer au contraire que ſi l'autorité de Conſtantin eut quelque force ſur cette aſſemblée, ce ne fut, comme nous le dirons, que pour exempter les Euſebiens meſmes de la peine qu'ils meritoient.

Epiph. hær. 70. § 9.

Il n'y eut donc que la ſeule force de la verité qui accabla ces heretiques ; & Arius ayant eu une entiere liberté de dire tout ce qu'il vouloit pour appuyer ſes ſentimens, n'entra dans cette diſpute que pour en ſortir tout couvert de confuſion & de honte.

Entre ceux qui ſe ſignalerent le plus en cette rencontre par leur ſuffiſance & par leur zele, S. Athanaſe fut celuy qui y acquit une plus grande reputation, & qui parut comme la principale partie du concile, quoy qu'il ne fuſt encore que diacre. » Veritablement, dit S. Gregoire » de Nazianze, il ne tenoit pas encore le rang d'Eveſque ; » mais il ne laiſſa pas de tenir le premier rang dans cette » ſainte aſſemblée, parceque la vertu donnoit alors un de» gré d'honneur qui n'eſtoit pas moindre que celuy des di» gnitez. Et il eſt viſible que les Peres de Nicée ne faiſoient en cela que ſuivre la pratique ordinaire des conciles. Car ils ſçavoient que les Eveſques du celebre concile d'Antioche, tenu vers 270. firent entrer ainſi dans leur aſſemblée un ſçavant preſtre de l'Egliſe d'Antioche, nommé Malchion qui confondit dans une diſpute reglée Paul de Samoſates ſon Eveſque hereſiarque, découvrit à la veuë des prelats le venin de l'hereſie que cet ennemi de la divinité & de

Sozom. l. 1. c. 16.

Greg. Nazianz. orat. 21.

Euſeb. l. 7. hiſtor. eccleſ. c. 29. 30. Hieron. de Script. eccleſ.

de l'eternité de JESUS-CHRIST vouloit déguiser, & fut mesme choisi par eux pour écrire au nom du concile l'excellente lettre synodale qu'on lit dans Eusebe, & qu'ils addresserent à Denys Evesque de Rome, & à Maxime Evesque d'Alexandrie.

Il est vray que S. Athanase n'estoit encore que diacre. Mais on ne laissoit pas d'admettre les diacres dans les conciles & dans les disputes par une raison particuliere, qui estoit que S. Estienne le premier des diacres, avoit esté suscité de Dieu pour disputer contre les Juifs qui combattoient le Christianisme dans sa naissance, & que Dieu luy avoit donné une sagesse & une force d'esprit & de parole qui estoit telle qu'ils n'y pouvoient resister. *Act. 5.*

Voicy donc l'occasion si memorable où Dieu suscita S. Athanase contre Arius; un diacre d'Alexandrie contre un prestre & un Curé de la mesme eglise; un jeune disciple & un venerateur des saints Peres, contre un ancien maistre de dialectique & de philosophie Platonicienne qui les méprisoit; un esprit humble, mais ardent, intrepide, & rempli de la science des Saints, contre un homme enflé de sa suffisance; un Ange de lumiere contre un Ange de tenebres. *Eclaircissemens.*

L'histoire nous a conservé peu de choses du détail de cette dispute; la relation que nous en trouvons dans les œuvres de nostre Saint, estant visiblement fausse & supposée, & ne regardant nullement ce saint concile. Nous apprenons seulement qu'il découvrit avec une vigilance merveilleuse toutes les fourberies & les artifices des heretiques; qu'il resista genereusement à Eusebe, Theognis & Maris, qui soutenoient Arius; qu'il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes apostoliques; & qu'il fit paroître un ardent amour pour la foy, au dessus mesme de son âge; ce qui luy attira les loüanges & les benedictions de tous les deffenseurs de la verité. *Rufin. l. 1. c. 14. Socrat. l. 1. c. 5. Theodoret. l. 1. c. 25.*

C'est ce qui a fait dire à S. Gregoire de Nazianze dans le panegyrique qu'il a composé de nostre Saint, que dans le saint concile de Nicée, composé de 318. Peres, qui estoient l'élite de toute l'Eglise, & que le saint Esprit avoit reünis ensemble, il apporta tous les remedes qu'il put pour étouffer le mal de l'Arianisme. *Greg. Naz. orat. 21.*

Athanas. apolog. 2. p. 725.

Mais si le courage avec lequel S. Athanase combatit l'impieté d'Arius dans le concile de Nicée, fut une grande preuve de sa pieté, il fut aussi l'un des principaux sujets de la haine que les Ariens conceurent dés-lors contre luy, & luy attira pour tout le reste de ses jours l'animosité de ces heretiques, qui ne cesserent depuis ce temps-là de le persecuter avec une application infatigable. Car ces ennemis du Fils de Dieu ayant reconnu par experience avec quelle ardeur ce vigoureux Archidiacre de l'eglise d'Alexandrie avoit entrepris la deffense de sa divinité, ils le regarderent comme leur ennemy capital : & nous remarquerons de plus en plus l'accroissement de cette haine irreconciliable à proportion que nous le verrons élevé aux dignitez de l'Eglise.

Theodoret. l. 1. c. 25.

Athanas. apolog. 2. p. 742. 750.

Marcel Evesque d'Ancyre combatit aussi tres-fortement l'impieté Arienne, & se signala parmy les Evesques & les Peres du concile de Nicée : de sorte que les prestres de Rome, qui y assistoient au nom du Pape S. Sylvestre, parlerent tres-avantageusement de luy à leur retour ; & Jules successeur de S. Sylvestre se crut obligé de luy en rendre un fidelle témoignage. Mais la grace de la fermeté & de la perseverance ne fut pas le don de Marcel, comme elle fut la plus precieuse pierrerie qui releva le lustre de la couronne de S. Athanase ; & nous verrons la gloire de cet Evesque flétrie par le mélange des erreurs qui l'ont fait conter au nombre des ennemis de l'Eglise, aprés avoir paru dans cette importante occasion parmi ses plus illustres & ses plus genereux deffenseurs.

CHAPITRE VIII.

Preuves de l'heresie des Eusebiens. Ils presentent un Symbole.

Theodoret. l. 1. c. 19.

PENDANT que la verité catholique triomphoit publiquement par l'heureux succés de S. Athanase, & des autres deffenseurs de la divinité du Verbe eternel, Eusebe de Nicomedie, qui avoit entrepris la protection d'Arius, se trouvoit reduit à de grandes extremitez ; & voyant que

les erreurs de cet heretique estoient confonduës en toutes manieres, il témoignoit un empressement honteux de le sauver. Les diverses personnes qu'il envoyoit à Constantin pour interceder en sa faveur, & luy demander sa protection, estoient autant de preuves manifestes du desordre de son esprit, & de son inquietude. Et ce n'estoit pas seulement la liaison & l'engagement d'une ancienne amitié; mais c'estoit aussi son propre interest qui le faisoit agir de la sorte, dans la crainte qu'il avoit d'estre déposé luy-mesme.

Certainement il meritoit bien ce traitement ignominieux: & soit qu'on le considerast comme deffenseur d'Arius, soit qu'on le regardast comme convaincu d'estre le plus ardent sectateur de son heresie; ses intrigues & son opiniastreté à soutenir publiquement les plus grandes impietez, le rendoient indigne du rang qu'il tenoit parmi les prelats de l'Eglise, & d'estre consideré comme l'un des peres de celle dont il estoit l'ennemy. Car nous apprenons d'un fragment de S. Eustathe rapporté par Theodoret, que dans le temps mesme que l'on estoit appliqué à regler la decision que l'on devoit faire touchant la foy, on produisit une lettre de cet Evesque de Nicomedie, qui estoit une conviction publique de ses blasphemes. *Ibid. c. 7.*

C'estoit assez vraisemblablement la mesme lettre dont parle S. Ambroise, laquelle fut leuë en plein concile, & qui donna lieu d'établir le terme de Consubstantiel, parce qu'Eusebe de Nicomedie reconnoissoit dans cet écrit, que l'on ne pouvoit avoüer que JESUS-CHRIST fust vray Fils de Dieu & increé, sans commencer à confesser qu'il est consubstantiel au Pere. *Ambr. l. 3. de fide, c. 7.*

« Cette lettre, continuë S. Eustathe, couvrit de confusion celuy qui l'avoit écrite, & ne causa pas moins de douleur à ceux qui en furent les auditeurs dans le concile, parcequ'ils voyoient la perte & la ruine de ces miserables. Et comme elle découvroit toute la cabale de ce parti, elle excita tant d'horreur & d'indignation dans les esprits, qu'on la lacéra devant tout le monde. Et sans doute la chose eut dés-lors esté plus avant, si quelques personnes n'eussent appaisé le bruit à dessein, & ne se fussent servis du specieux pretexte

» de la paix pour imposer silence à tous ceux qui avoient ac-
» coutumé de deffendre la verité d'une maniere si avanta-
» geuse.

Athan. decret. Nic. synod. p. 251.

Mais l'heresie des Eusebiens ne parut pas seulement par cette lettre ; elle éclatta encore avec scandale par les discours qu'ils tinrent dans le concile, où ils se declarerent contre Dieu par des paroles tout à fait impies. Les Peres de cette sainte assemblée les prioient avec beaucoup d'humanité & de douceur, de deffendre leurs sentimens par des preuves fortes & solides, s'ils avoient de bonnes raisons à alleguer : mais dés qu'ils commençoient à ouvrir la bouche, ils se contredisoient tellement eux-mesmes, qu'ils se faisoient condamner de tout le monde ; de sorte que se voyant dans l'impuissance de soutenir leur heresie, ils demeuroient interdits & sans parole, & confessoient par ce silence le trouble & la confusion où ils se trouvoient de s'estre engagez dans une si mauvaise cause.

Ce fut encore dans cette mesme occasion que le desir de combattre les dogmes apostoliques pour deffendre la personne & les erreurs d'Arius, & de se tirer eux-mesmes d'une extremité si pressante, les porta à presenter au concile une confession de leur foy qu'ils avoient dressée.

Theodoret. l. 1. c. 11. p. 553 554.

Eusebe de Cesarée la rapporte toute entiere dans la lettre qu'il en écrivit à son eglise ; & il ajoute qu'elle fut approuvée comme bonne, qu'elle leva tous les sujets de dispute ; que Constantin declara tout le premier qu'elle estoit tres-excellente, qu'il estoit aussi luy-mesme dans les mesmes sentimens, & qu'il falloit que tout le monde la souscrivist en y ajoutant seulement le terme de consubstantiel. De sorte, continuë cet historien, que les Evesques, sous pretexte d'ajouter ce mot, composerent un autre symbole.

Mais il est fort dangereux de s'en fier tout à fait au rapport d'Eusebe ; & il est difficile de croire que le concile ait esté satisfait d'une confession de foy, dans laquelle, au lieu d'avoüer sincerement leurs erreurs, & d'y renoncer sans déguisement & sans artifice, ils soutenoient formellement qu'ils avoient toujours esté dans la veritable doctrine. Et quoy que cette profession de foy paroisse contenir une censure de l'impieté d'Arius, neanmoins

elle n'en condamne tout au plus que les blasphemes les plus grossiers, & ne touche nullement aux autres, qui pour estre plus subtils & moins visibles, n'en renferment pas moins le venin le plus dangereux de son heresie. Nous y lisons mesme encore aujourd'huy que le Fils a esté fait de son Pere. Et l'Eglise assemblée dans ce saint concile avoit trop de lumiere & de sagesse pour souffrir que l'on exprimast la generation éternelle du Fils de Dieu, par un terme qui luy estoit si contraire, & qui le reduisoit au rang & à la condition des creatures.

πρὸ πάντων τῶν αἰώνων ἐκ τοῦ πατρὸς γεγενημένον.

Ibid. l. 1. c. 6. p. 542.

Aussi Theodoret nous assure que cette confession de foy ne fut pas plustost leuë dans le concile, qu'elle y fut déchirée en pieces, & que tous les Evesques d'une commune voix la traitterent de foy fausse, supposée & adultere, & accuserent ses auteurs d'estre traistres à la verité. C'est aussi ce qu'a voulu dire S. Athanase, quand il a écrit que le concile rejetta absolument les termes que les Eusebiens avoient inventez, & dressa un formulaire qui contenoit la veritable foy de l'Eglise.

Athanas. suprà.

CHAPITRE IX.

Establissement de la Consubstantialité du Verbe par une profession de foy dressée par l'ordre du concile.

APRE'S que les Evesques Ariens eurent exposé leurs sentimens avec une entiere liberté, les Peres de ce saint concile, qui ne pouvoient les entendre sans fremir, ayant rejetté absolument les paroles inventées par les Eusebiens, voulurent enfin terminer cette dispute par une profession de foy, qui devoit servir de contrepoison à toute l'Eglise, en exposant en peu de mots sa doctrine toute pure. Ayant à choisir des expressions & des termes pour regler une chose de cette nature, ils prirent un tres-grand soin de ne se pas precipiter dans une si importante discussion ; mais ils rechercherent avec beaucoup de maturité les termes les plus propres pour exprimer ce qu'ils se croyoient obligez d'ordonner contre cette nouvelle impieté. On dit tout ce qui se pouvoit dire sur cette matiere, & on fit tout l'exa-

ἀνελόντες. Athanas. Decret. Nic. synod. pag. 251.

Sozom. l. 1. c. 18. Rufin. l. 1. c. 5. Socrat. l. 1. c. 18.

men possible pour oster toutes les ambiguitez & les équivoques, & ne laisser plus aucun pretexte de trouble, ny aucune semence de division.

Athanas. Decret. Nic. synod. pag. 267. 268. Id. ep. ad Afric. pag. 935. 936.

Le concile ayant entrepris d'établir la foy catholique en disant que le Fils estoit de Dieu, les Eusebiens se disoient les uns aux autres, qu'ils pouvoient sans crainte accorder cette expression, puisque cela leur estoit commun avec le Fils; & ils apportoient sur ce sujet divers passages de l'Ecriture, dont ils abusoient avec leur malignité ordinaire. De sorte que les Evesques reconnoissant leur mauvaise foy, & le venin qu'ils cachoient au fond du cœur, furent obligez d'exprimer cette grande verité en des termes plus intelligibles & plus clairs, & de dire, pour oster toute équivoque, que le Fils estoit de la substance de Dieu.

Le concile crut en suitte que pour éclaircir davantage cette doctrine, il estoit necessaire d'établir diverses prerogatives du Fils, & de luy attribuer plusieurs titres d'excellence pour le relever au dessus des creatures, en disant que le Verbe est la veritable puissance & l'image de son Pere, qu'il luy est semblable en toutes choses, qu'il est toujours immuable, & qu'il subsiste en luy sans aucune division. Mais quoy que les Eusebiens estant obligez de déclarer s'ils confessoiét toutes ces choses, n'osassent s'y opposer par la honte qu'ils avoient d'avoir esté si fortement convaincus, & si solidement refutez dans les disputes precedentes; neanmoins on s'apperceut qu'ils se parloient tout bas, & se faisoient signe des yeux les uns aux autres, pour dire qu'ils pouvoient encore admettre ces expressions, & ne pas rejetter des termes, dont la plus rigoureuse signification n'emportoit rien qui ne pust convenir aux hommes. Car au lieu d'entrer dans l'intention de l'Eglise, ils taschoient d'en éluder secrettement les decisions en pretendant que l'Ecriture nous donne ces noms si glorieux aussi bien qu'au Fils, que nous sommes appellez aussi bien que luy l'image & la gloire de Dieu, & qu'il y a mesme des creatures tres-viles & tres-basses, telles que sont les chenilles & les sauterelles, à qui le nom de *grande vertu de Dieu*, est attribué dans les livres saints. De sorte que le concile voyant le déguisement & l'hypocrisie de ces esprits si artificieux & si corrom-

pus, ramaſſa toutes les expreſſions dont l'Ecriture ſe ſert à l'égard du Fils; & les ayant renfermées dans le mot de *Conſubſtantiel*, tous les Eveſques s'y arreſterent comme à une deciſion capitale aprés en avoir long temps deliberé. Et c'eſt ce qui a fait dire à deux ſaints prelats de noſtre Egliſe Gallicane, que les Peres de Nicée aprés avoir examiné ſerieuſement toute la doctrine de l'Evangile & des Apoſtres, & conſulté ſur ce ſujet les ſacrez volumes de l'Ecriture, établirent avec beaucoup de circonſpection la regle parfaite de la foy catholique, en definiſſant la conſubſtantialité du Verbe.

Rufin. l. 1. c. 5. Hilar. Phœbad. cont. Arian.

Mais comme nous avons déja veu, l'injuſte crainte d'Euſebe de Nicomedie & des autres Ariens, fit reſoudre les Eveſques ortodoxes d'uſer de cette juſte precaution; & le S. Eprit qui les animoit pour l'établiſſement de la doctrine catholique, leur inſpira la penſée d'employer un terme pour lequel les ennemis du Verbe divin avoient de l'horreur. C'eſt pour ce ſujet qu'ils l'insererent dans leur profeſſion de foy, afin de couper, dit S. Ambroiſe, la teſte de cette malheureuſe hereſie, avec l'épée qu'elle avoit tirée elle-meſme hors du fourreau.

Ambroſ. l. 3. de fide c. 7.

L'autorité & la reputation d'Oſius eſtoit ſi grande, qu'il ſemble qu'il fut choiſi pour dreſſer cette profeſſiou de foy, puiſque les Ariens eurent depuis l'inſolence de luy reprocher qu'il en eſtoit l'auteur. Mais il eſt certain que S. Athanaſe eut luy-meſme la meilleure part dans ce ſymbole, & qu'il en fut l'un des principaux auteurs. Voicy comme S. Baſile & les autres Peres le citent dans leurs écrits.

Athan. ad ſolitar. pag. 837. Hilar. de ſynod. adverſ. Arian.

« Nous croyons en un ſeul Dieu, Pere tout-puiſſant, qui a fait toutes les choſes viſibles & inviſibles : & en un ſeul JESUS-CHRIST noſtre Seigneur, Fils de Dieu, qui eſt né Fils unique de ſon Pere, c'eſt à dire de la ſubſtance de ſon Pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vray Dieu du vray Dieu, qui n'a pas eſté fait, mais engendré, qui eſt conſubſtantiel au Pere, c'eſt à dire qui a la meſme ſubſtance que luy, & par qui toutes choſes ont eſté faites tant au ciel qu'en la terre; qui eſt deſcendu des cieux pour les hommes & pour noſtre ſalut, qui a pris chair, s'eſt fait

Baſil. ep. 78.

» homme, a souffert la mort, & est ressuscité le troisiéme
» jour; qui est monté aux cieux, & qui doit venir un jour
» juger les vivans & les morts. Nous croyons aussi au S.
» Esprit. Et quant à ceux qui disent qu'il y a eu un temps
» qu'il n'estoit pas, qu'il n'estoit point avant qu'il fust né,
» qu'il a esté tiré du neant; ou qui pretendent qu'il est d'une
» autre hypostase, ou d'une autre substance, l'Eglise catho-
» lique les frappe de ses anathemes.

Id. ep. 319. S. Basile témoigne aussi que le bienheureux Hermogene, qui depuis fut Evesque de Cesarée en Cappadoce, écrivit & prononça dans le concile le symbole de la foy, qu'il nomme le grand & invincible symbole; ce qui nous donne lieu de croire qu'estant alors diacre, il fut choisi pour écrire ce symbole, & pour le reciter au milieu de cette sainte assemblée.

Athan. ep. ad Epictetū. p. 581. Gregorius Naz. orat. 49. Theodoret. l. 2. c. 17. Toute l'antiquité est pleine des éloges de ce symbole. S. Athanase dit qu'il est seul capable d'établir la foy, & de ruiner toutes sortes d'impietez. S. Gregoire de Nazianze dit que les Peres de Nicée qui estoient des hommes apostoliques inspirez par le S. Esprit, y mirent le terme de consubstantiel avec grande raison contre l'heresie Arienne, comme un rempart de la verité, pour fermer toutes les entrées à cette doctrine contagieuse. Un grand concile de Rome tenu sous Damase, l'appelle une muraille opposée à tous les efforts du diable. S. Hilaire a soutenu que le mot de consubstantiel est le plus grand & mesme l'unique moyen de mettre nostre religion en assurance. Et il dit que cette foy est dans toute la plenitude & la perfection que l'on peut desirer, & qu'ayant fermé toutes les avenuës par lesquelles les heretiques pourroient se glisser insensiblement, elle est appuyée sur la solidité immuable de l'unité éternelle, qui se trouve entre le Pere & le Fils.

Hilar. cōtr. Constant. Id. in frag. p. 415. 416.

Basil. ep. 78. Gregorius Naz. ep. 2. ad Cledon. Hieron. ep. 65. Athan. ad African. p. 941. Le principal but du concile de Nicée en ordonnant ce symbole, fut d'établir la divinité du Verbe par des paroles tres-claires, tres-intelligibles & tres-énergiques. Mais quoy que l'on n'y traittast point expressément de la divine majesté du S. Esprit, & que l'on n'en touchast qu'un seul mot, parce qu'il ne s'en agissoit pas encore alors; neanmoins

S. Athanase

S. Athanase écrivant aux Evesques d'Afrique pendant le pontificat de Damase, c'est à dire sur la fin de sa vie, asseure que ce saint Concile a renversé les blasphemateurs du saint Esprit qui le mettent au rang des creatures, & qu'en faisant profession selon les termes de ce saint Concile, de croire en J. C. Fils unique du Pere eternel, & au saint Esprit, nous reconnoissons qu'il n'y a qu'un Dieu dans la sainte & parfaite Trinité, dans laquelle nous avons receu le baptesme, & par laquelle nous avons eu l'avantage de contracter une alliance toute sainte avec la divinité. S. Epiphane prouve aussi la mesme chose; & il monstre l'établissement de la divinité du saint Esprit dans cette profession de foy, parceque nous y protestons de croire en luy aussi bien qu'au Pere & au Fils. *Epiphan. hær. 74.*

Il n'y eut nulle difficulté dans le Concile touchant le mot d'hypostase, qui depuis donna sujet à une si grande contestation; & on en laissa alors la decision comme une chose de nulle importance. On se contenta d'examiner les termes de substance & de consubstantiel, & d'ajôuter au symbole la condamnation & l'anatheme des principales propositions d'Arius. *Socrat. l. 3. c. 5.*

Nous trouvons dans Gelase de Cyzique plusieurs differentes dattes de ce Symbole qui reviennent toutes au 19. Juin de l'année 325. Et c'estoit apparemment la datte de la session solemnelle qui fut tenuë en ce jour là: car pour ce qui concerne le symbole, il est certain que les Peres du Concile de Nicée ne voulurent pas luy donner aucune datte qui marquast le nom du Consul, du jour, & du mois, par ce que s'agissant de la foy, qui est toûjours la mesme dans tous les temps & dans tous les siecles, ils voulurent témoigner qu'elle estoit absolument independante de ces circonstances particulieres, & élevée au dessus de toutes sortes de supputations humaines, sans porter en elle mesme aucun caractere de nouveauté. *Gelas. Cyzic. l. 1. c. 27.* *Athanas. de Synod. Arim. & Seleuciæ p. 873.*

CHAPITRE X.

Opposition des Eusebiens à la Consubstantialité. Ils cedent enfin à la crainte de l'exil.

LE symbole de la foy aiant esté examiné dans le Concile, particulierement pour le terme de consubstantiel, tous les Evesques Catholiques l'embrasserent avec une union merveilleuse de cœurs & de bouches, & en firent un decret solemnel par un consentement unanime. Mais les Ariens qui estoient accablez par une decision si authentique, n'en purent souffrir la clarté trop contraire à leurs tenebres. Car Rufin raconte, & apres luy Sozomene, qu'il se trouva d'abord 17. Evesques qui refuserent de souscrire cette profession de foy, & aimerent mieux suivre le sentiment d'Arius; mais qu'ensuitte ils se conformerent au sentiment des autres prelats: ce qui ne se fit sans doute que par la crainte du bannissement, dont ils estoient menacez; quoy que Socrate témoigne qu'il y en eut encore cinq qui resisterent quelque temps, sçavoir Eusebe de Nicomedie, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theonas de Marmarique & Second de Ptolemaïde.

Rufin. l. 1. c. 5. Sozom. l. 1. c. 19. Socrat. l. 1. c. 5.

Ces partisans de l'erreur, qui vouloient soumettre la majesté de nos mysteres à de faux raisonnemens, rejetterent avec de grandes railleries le mot de consubstantiel, & dirent qu'ils ne pouvoient pas signer la confession de foy à cause des mauvais sens qu'ils prétendoient estre cachez sous ce terme: & en mesme temps ils refuserent de souscrire la condamnation d'Arius.

Il estoit visible à tous les Peres de ce saint Concile, que l'opiniâtreté seule des Eusebiens les portoit à s'opposer à un symbole qui par un seul mot ruinoit toute leur heresie. Mais parce qu'ils estoient juges, & que leur jugement devoit estre la regle de toute l'Eglise, ils voulurent rendre justice à l'erreur & à l'injustice mesme, & crurent ne devoir pas agir par la seule autorité qu'ils avoient receuë du ciel. C'est ce qui donna l'occasion à plusieurs demandes & à diverses repliques, pour examiner ce terme de consubstantiel, dans le-

Theodoret. l. 1. c. 11. p. 555.

quel ils trouvoient mal à propos une pierre d'achopement. Les Evesques qui l'établissoient pour y renfermer toute la foy de l'Eglise, osterent aux Ariens tous les vains pretextes, dont ils vouloient se couvrir pour autorizer leur rebellion, & rejetterent tous les mauvais sens que ces ennemis de la divinité du Verbe s'efforcoient d'y remarquer.

Il est vray que les Ariens accuserent de nouveauté ce terme de consubstantiel, sous prétexte qu'il ne se trouve pas expressément dans l'écriture, & qu'en cela ils ont esté suivis de toutes les sectes differentes qui se sont formées de leur heresie comme autant de malheureux rejettons. Mais le murmure qui s'éleva de leur part sur ce sujet estoit tout à fait injuste, parce qu'ils ne rejettoient cette expression qu'à cause qu'ils n'estoient pas du sentiment de l'Eglise touchant la chose signifiée, & ne croyoient pas que le Fils fust de mesme nature & de mesme substance que le Pere. Aussi Eusebe de Cesarée qui s'y estoit opposé d'abord avec les autres Ariens, fut obligé d'avoüer en suitte que quelques uns d'entre les plus eloquens & les plus illustres Evesques de l'antiquité, & quelques celebres autheurs ecclesiastiques, s'estoient servis de ce mot, comme S. Athanase le dit en particulier des deux saints Denys de Rome & d'Alexandrie.

Athanas. ep. ad African. p. 937.

Theodoret. ibid.

Les Ariens firent encore d'autres efforts pour empescher que ce terme ne fust admis; & pour donner quelque couleur à leur revolte ils representerent qu'il avoit esté condamné par le Concile d'Antioche contre Paul de Samosates. Mais on leur fit voir la difference de ce qui s'estoit passé en ce temps-là, d'avec ce qui estoit la matiere de leur deliberation. Car l'Eglise avoit justement rejetté ce terme dans le sens de Paul de Samosates qui vouloit que J. C. entant qu'homme fust consubstantiel à son pere; & il l'entendoit selon l'usage ordinaire des hommes qui estiment qu'une nature ne peut se communiquer qu'en se partageant en plusieurs differentes parties, au lieu que le Pere est consubstantiel à son Fils sans partage & sans diminution.

Basil. ep. 300.

On peut juger quel fut alors l'embarras d'Eusebe de Nicomedie & du petit nombre de ses partisans, dont la conduite estoit tout à fait honteuse, n'aiant rien d'ecclesiastique & de sincere, & ne se proposant point d'autres regles & d'autres maximes que des interests presens. Ce prelat ambitieux qui estoit passé de l'evesché de Beryte à celuy de Nicomedie contre l'autorité des Canons, se voyoit sur le point de perdre ce rang qu'il regardoit avec des yeux tout humains; & cette déposition paroissoit insupportable à un homme qui ne pouvoit se resoudre à vivre hors de la cour de l'Empereur. Déja Constantin, sur lequel il avoit pû toutes choses avant ce temps-là, commençoit à ouvrir les yeux; & regardant comme un ouvrage du ciel ce consentement unanime de tant de prelats pour la definition du Concile, & l'établissement du symbole, non seulement il se trouvoit disposé à recevoir leurs decisions avec respect, mais mesme il declaroit hautement la resolution qu'il avoit prise de bannir tous ceux qui seroient assez temeraires pour y resister. Socrate pretend mesme qu'Eusebe & Theognis furent effectivement bannis par ce prince pendant le Concile de Nicée, qu'Amphion fut nommé Evesque de Nicomedie en la place d'Eusebe, & Chrest établi Evesque de Nicée en la place de Theognis. Mais il est visible par le témoignage du Concile d'Alexandrie tenu vers 339. & par celuy de S. Athanase & de Theodoret, que cela n'arriva qu'apres le Concile à cause de l'impieté de ces Evesques, & de la communion qu'ils avoient euë avec les Ariens condamnez par cette sainte assemblée.

Rufin. l. 1. c. 5. Sozom. l. 1. c. 19.

Socrat. l. 1. c. 10.

Apud Athan. apol. 2. Theodoret. l. 1. c. 19.

Mais la crainte de la déposition n'eut pas moins de pouvoir sur leurs esprits que la déposition mesme, & les porta à souscrire par politique la doctrine de la consubstantialité du Verbe, qu'ils avoient combatuë jusqu'à ce temps là avec tant d'opiniâtreté. C'est ce que nous apprend S. Eustathe, quand il dit que la crainte de l'exil & la honte d'estre flétris de ce supplice ignominieux en presence d'une si illustre assemblée, obligea les Ariens à se produire au milieu des autres prelats pour renon-

Theodoret. l. 1. c. 7. p. 543.

cer promtement aux dogmes qui venoient d'estre condamnez, à les anathematizer, & à souscrire apres tous les autres Evesques, la foy de la consubstantialité du verbe eternel. *Athanas. de Decret. Nic. Synod. p. 251.*

Eusebe mesme de Nicomedie fut celuy qui les porta à confesser de bouche la foy de l'Eglise sans l'avoir sincerement dans le cœur. Ainsi ils se conformerent en apparence aux sentimens des autres Evesques par la souscription du symbole de Nicée; mais ils le firent avec une intention aussi éloignée de la sincerité d'hommes d'honneur, qu'elle estoit peu conforme à la pureté de l'Evangile. C'est ce qui n'a que trop paru par la suitte de leur vie, & ce que les Peres & les historiens ecclesiastiques ont remarqué avec raison. Car ils disent que leur signature estoit pleine de fourberie, & qu'ils s'estoient couverts de peaux de brebis pour exercer impunément la rage & la cruauté des loups. *Rufin. l. 1. c. 5.* *Theodoret. l. 1. c. 7. & 19.*

Philostorge qui est si favorable aux Ariens dans tout le corps de son histoire, ne desavouë point cette signature hypocrite des Eusebiens, & dit nettement que la sœur de l'Empereur leur persuada ce déguisement. *Philostorg. l. 1. c. 9.*

CHAPITRE XI.

Eusebe de Cesarée souscrit politiquement la confession de foy du Concile de Nicée. Il écrit à son Eglise sur le sujet de cette decision.

NOus venons de voir qu'Eusebe de Cesarée fut l'un de ceux qui deffendirent d'abord Arius, & qui en suitte parurent l'abandonner en souscrivant la decision du Concile. La grande reputation de cet auteur, dont l'histoire ecclesiastique est tres-considérable à cause de tant de monumens de l'antiquité Chrestienne qu'elle nous a conservez, merite bien que nous examinions en particulier ce qui le regarde, & que nous entrions dans la recherche de sa conduite & de sa doctrine. Voicy ce que nous en trouvons de plus remarquable.

Athanas. de decret. Nic. Synod. p. 251.

S. Athanase dans le traitté qu'il a fait des Decrets du Concile de Nicée, aiant entreprisde monstrer que l'Arianisme avoit esté condamné par ses principaux partisans, » rapporte avec étonnement qu'Eusebe de Cesarée en Pa» lestine qui avoit nié la consubstantialité du Verbe le jour » precedent, l'approuva dés le lendemain par sa signatu» re, & qu'envoiant à son eglise le symbole du Concile, » il reconnut que c'estoit la foy de l'Eglise & la tradition » de nos peres: Et il ajôute qu'il fit paroitre visiblement à » tout le monde, qu'il avoit esté trompé, & qu'il avoit » combatu sans aucun succés la verité catholique. Car » quoy que la honte l'empeschast alors, continuë nostre saint, » d'user de ces mesmes termes, & qu'il se justifiast devant son » eglise comme il vouloit; neanmoins la lettre qu'il luy écri» vit, & qui ne nie pas que le Fils ne soit consubstantiel, & » de la substance mesme de son pere, fait assez voir qu'il avoit » esté dans l'erreur. Ainsi il se vit reduit à une fâcheuse ex» tremité, puisque pour se justifier luy mesme, il fut obligé » de condamner les Ariens qui avoient écrit que le Fils » n'estoit pas avant qu'il fût engendré, & qui vouloient par » ce raisonnement injuste que son existence n'eust pas devan» cé son Incarnation. Nostre saint dit encore la mesme chose dans deux autres de ses traittez; & quelque avantage qu'il tire de la retractation de cet Evesque de Cesarée pour la confusion des Ariens, il le considere toûjours comme un des ennemis de la divinité du Verbe.

Id. de synod. & in ep. ad African.

Voyez les éclaircissemens.

Aussi ceux qui voudroient le justifier du crime de l'Arianisme, ne le pourroient faire sans démentir le témoignage de toute l'antiquité.

Epiphan. hær. 68.

Ce ne fut donc que par le principe d'un interest humain, & pour s'accommoder au temps qu'il souscrit la confession de foy du Concile de Nicée; comme un saint Evesque luy reprocha quelque temps aprés dans une autre occasion, que pour se tirer d'embarras il avoit sacrifié aux idoles.

Athanas. decret. Nic. synod. pag. 251. Theodoret. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 5.

Apres avoir souscrit le symbole de ce Concile, il écrivit à son eglise une grande lettre dont nous venons de parler sur le rapport de saint Athanase. Ce saint l'avoit mise à la fin d'un de ses traittez, quoy qu'elle ne s'y trouve plus aujourd'huy: mais Theodoret & Socrate nous l'ont conservée.

Il se propose dans cette lettre d'apprendre à son peuple les motifs de sa signature, de peur que le recit que l'on pourroit leur en avoir fait, ne fust pas tout à fait conforme à la verité. Il rapporte en suitte le symbole que les Eusebiens avoient proposé d'abord ; & il dit que c'est la foy qu'il a receüe des Evesques ses prédecesseurs, celle dont il a esté instruit pour se disposer au baptesme, celle qu'il a professée dans ce lavoir sacré, celle qu'il a apprise des divines Ecritures, & celle enfin qu'il a toûjours enseignée dans le ministere de l'episcopat.

Apres cela il insere dans sa lettre tout le symbole de Nicée avec l'explication du terme de *consubstantiel* ; & quoy qu'il puisse paroistre catholique dans le sens qu'il donne à cette expression, il l'accompagne neanmoins de diverses choses qui ne peuvent convenir qu'à des Ariens, sur tout ce qu'il dit qu'il approuve ce que les Evesques assemblez dans ce Concile ont attribué au Fils de Dieu de n'avoir pas esté fait, mais engendré, parce qu'ils ont « reconnu, ajoute-t'-il, que ce mot, *estre fait*, marque quel- « que chose de commun avec toutes les *autres* creatures qui « ont esté faites par le Fils, & qu'il est certain que le Fils « n'a rien de commun avec toutes les autres creatures qu'il « a faites, estant d'une nature plus excellente & plus noble « que les creatures. Il n'y a rien dans cette explication « d'Eusebe qui ne ressente la subtilité secrette & la corruption interieure d'un Arien. C'est signer dans le Concile de Nicée la mesme heresie qui fut enseignée quelque temps apres dans celuy de Rimini. C'est donner à Ursace & à Valens des armes pour combatre toute l'Eglise. En un mot c'est couvrir la verité de tenebres & de nuages, afin de faire subsister l'erreur dans le temps mesme que tous les Evesques du monde taschent de la détruire par leurs foudres & leurs anathemes. Mais son déguisement est encore plus visible dans l'anatheme des propositions les plus impies d'Arius, qu'il ne rejette que parce qu'elles n'estoient pas de l'Ecriture.

Que si l'explication qu'il donne à l'éternité du Fils, ainsi qu'elle est rapportée par Theodoret, quoy qu'elle ne se trouve point dans l'histoire de Socrate, est veri-

tablement de luy, comme il eſt impoſſible d'en douter apres l'autorité de S. Athanaſe qui la cite en termes exprés, on ne peut l'excuſer en nulle maniere d'avoir eſté l'un des complices de l'hereſie d'Arius, auſſi bien qu'il a eſté l'un des principaux protecteurs de ſon party ſelon l'aveu de tout le monde. Et puiſque par ſa propre confeſſion il a ſigné le ſymbole de Nicée ſans changer de ſentiment, il y a grande apparence que ſa ſignature a eſté toute humaine & toute politique, & que la ſeule crainte du banniſſement, dont il eſtoit menacé avec les autres Euſebiens, luy a fait prendre le parti de cette ſignature hypocrite, pour y trouver ſa conſervation temporelle, contre la diſpoſition interieure de ſa conſcience.

Athan. de decret. Nic. p. 251.

Cette confeſſion d'Euſebe n'eſtoit donc qu'un maſque ſous lequel il ſe cachoit pour quelque temps, & qu'il devoit lever encore une fois dans une occaſion plus favorable, & particulierement apres la mort de Conſtantin. Auſſi voyons-nous de quel eſprit cet Eveſque de Ceſarée eſtoit animé, lors qu'écrivant contre Marcel apres le Concile de Nicée, & le blaſmant d'accuſer les Peres de l'Egliſe & les docteurs de la veritable foy, il n'avoit pas de honte de mettre de ce nombre Paulin Eveſque de Tyr, qu'il appelloit homme de Dieu & trois fois heureux, Origene, Narciſſe de Neroniade, Euſebe de Nicomedie à qui il donne le nom de grand, & Aſtere. Car il n'y a rien de plus injuſte que de relever par ces eloges les principaux chefs du parti de l'Arianiſme, comme l'on ſçait qu'ils eſtoient tous, ſi l'on ne veut en excepter Origene, lequel eſt aucunement excuſable en ce qu'aiant écrit de cette matiere long temps avant la naiſſance de l'hereſie Arienne, il n'a pû y apporter tout le ſoin & toute l'exactitude que la refutation des erreurs a exigé de ceux qui ont publié leurs ouvrages dans les ſiecles poſterieurs. Et il faut avoir renoncé à toute pudeur pour conter Aſtere parmy les Peres de l'Egliſe, comme Euſebe a fait dans le meſme livre, puiſque ce ſophiſte à pluſieurs teſtes, ainſi que l'appelle S. Athanaſe, qui s'eſt rendu celebre pour avoir écrit d'horribles blaſphemes contre la divinité du Verbe eternel, n'a jamais pû eſtre admis dans le clergé, meſme par les Ariens, à cauſe qu'il avoit renoncé à la foy de J.C. durant la perſecution de Maximien.

CH. XII.

CHAPITRE XII.

Anatheme prononcé par le concile de Nicée contre Arius, & son bannissement par l'ordre de Constantin. Condamnation de sa Thalie & de ses autres ouvrages.

IL est temps de raconter quelle fut la punition des blasphemes d'Arius, & de quelle maniere le concile agit envers cet heresiarque, qui n'estant pas aussi politique & aussi accommodant que la pluspart des Evesques ses protecteurs, ne put éviter enfin le chastiment de ses crimes, & le supplice qui estoit deu à son opiniâtreté.

Nous avons veu de quelle maniere il avoit comparu dans cette sainte assemblée, & comment il avoit fait fremir d'horreur tous les Peres par l'aveu de ses blasphemes. Non seulement l'heresie qu'on luy attribuoit meritoit en elle mesme les anathemes & les foudres de l'Eglise; mais de plus il en estoit entierement convaincu par sa propre bouche, & il ne rougissoit pas de soutenir hautement des impietez que ses juges ne pouvoient oüir sans detestation & sans tremblement. Enfin ces medecins spirituels ayant employé inutilement tout l'art divin de leur charité pour guerir cet habitant de Babylone & cet homme de confusion, ils virent que sa maladie estoit incurable, & qu'il ne leur restoit plus que d'y appliquer le fer & la flamme, pour empescher que cette malignité contagieuse ne se communiquast aux autres parties de l'Eglise.

Il fallut donc proceder à sa condamnation; & on peut juger quelle elle fut par le silence que le concile a affecté de garder sur un sujet si déplorable, puisqu'en écrivant à l'eglise d'Alexandrie, il déclare qu'il n'ose dire quelle a esté l'issuë de l'entreprise de ce miserable, de peur qu'il ne semble vouloir insulter à un homme qui a receu la juste punition de son crime. S. Athanase qui est un témoin irreprochable d'un fait de cette importance, nous assure en termes exprés qu'il fut anathematizé. Les historiens de l'Eglise disent aussi la mesme chose, & nous enseignent de plus que Constantin employa la puissance imperiale pour joindre la

Socrat. l. 1. c. 6.

Athanas. apolog. 2.

Theodoret. l. 1. c. 6.

Socrat. l. 1. c. 5.

S

Philostorg. p. 179. peine de l'exil à celle de l'excommunication. Philostorge marque plus distinctement qu'il fut relegué dans l'Illyrie avec ses prestres.

V. les éclaircissemens. Il est vray que quelques auteurs modernes ont trouvé des fondemens assez considerables dans l'antiquité, pour soutenir qu'Arius s'estant soumis artificieusement aux décisions du concile par une souscription hypocrite, on relascha en sa faveur la sentence d'excommunication qui avoit esté prononcée contre luy, & on commua mesme son exil à la seule deffense de retourner à la ville d'Alexandrie. Mais les raisonnemens invincibles qu'on tire du concile mesme de Nicée, de celuy d'Alexandrie, & de divers endroits de S. Athanase, suffisent pour decider ce point. Quelques autoritez qu'on puisse alleguer, il n'y en peut avoir de plus considerables que celles de tant de Saints qui n'ont écrit que ce qu'ils ont veu de leurs propres yeux. Ainsi il faut honorer leur témoignage en reconnoissant l'excommunication d'Arius comme un fait que l'on ne peut revoquer en doute.

Il n'y a point de partage entre les auteurs sur le sujet de la condamnation de cette miserable chanson de l'heresiarque, dont nous avons déja parlé, & à laquelle il avoit donné le nom de Thalie. Elle meritoit bien que les Peres du concile se bouchassent les oreilles pour témoigner l'horreur qu'ils avoient des blasphemes dont Arius l'avoit remplie. Et comme on peut tirer de nostre Saint, qu'elle fut leuë dans cette assemblée si auguste, il est aussi tres-constant qu'elle y fut tres-justement condamnée. Constantin joignit aussi son autorité à celle de toute l'Eglise pour l'abolir; & nous avons encore un edit de cet Empereur, qu'il addresse aux Evesques & à tout le peuple chrestien, pour condamner au feu tous les écrits d'Arius, en exigeant des punitions extraordinairement rigoureuses contre ceux qui seront convaincus de les avoir.

Athanas. orat. 2. contra Arian. p. 312.

Socrat. l. 1. c. 6. Sozom. l. 1. c. 20.

Ce grand prince ordonna aussi que les sectateurs d'Arius seroient appellez Porphyriens; & en les flétrissant de ce nom ignominieux, il crut par là trouver le veritable caractere de leur esprit. Car ceux qui ont quelque connoissance de l'histoire de l'Eglise, sçavent que de tous les philosophes payens, il n'y en a jamais eu aucun qui ait écrit

avec plus d'excés & de fureur contre la religion chrestienne, que Porphyre qui en estoit le deserteur. Comme il luy a déclaré une guerre irréconciliable dans les quinze livres qu'il a mis au jour pour combattre ce qu'elle a de plus saint & de plus sacré ; aussi ceux qui en sont les deffenseurs, l'ont toujours consideré comme un de ses plus capitaux ennemis, comme un écrivain qui s'estoit rendu celebre par ses médisances & ses calomnies, comme un homme emporté de rage contre Dieu & contre la verité, comme un insigne blasphemateur, comme un chien qui abboye contre JESUS-CHRIST. Ce sont les éloges qu'ils luy donnent en toutes rencontres; & ils prennent un tres-grand soin de répondre à ses objections, & de refuter ses extravagances, que Julien l'Apostat entreprit de renouveller, afin de se couvrir de l'autorité de ce malheureux, qui luy avoit montré l'exemple de l'apostasie.

Aug. l. 10. de civit. Dei. c. 28. Euseb. l. 1. de præparat. c. 9. & l. 4. c. 6. Theodoret. curat. Græcar. affect. serm. 1. 2. 3. 10. 12. Hieronym. procem. in ep. ad Galat. & procem. comment. in Dan. ep. 8. ad Aug. ep. 101. ad Pãmach. l. 2. advers. Pelag. l. 4. in Matth. c. 24.

L'Empereur Constantin crut devoir plustost comparer Arius avec luy qu'avec aucun autre, parce qu'ils estoient tous deux animez du mesme dessein, & que Porphyre ayant entrepris de rétablir l'idolatrie, Arius vouloit aussi l'introduire dans l'Eglise, où le Verbe ayant esté adoré de tout temps, cet heresiarque pretendoit qu'il estoit du nombre des creatures : de sorte qu'il estoit impossible que l'Arianisme subsistast sans convaincre les chrestiens d'estre adorateurs de la creature, & par consequent idolatres.

C'est ce que S. Athanase a découvert avec une lumiere digne de la sainteté des mysteres qu'il soutenoit; & il a montré par des preuves invincibles qu'il n'y avoit nulle difference entre cette secte & le paganisme. N'est-il pas visible, « dit-il, que les Ariens se mettent au nombre des payens, « puisqu'outre le culte qu'ils rendent à Dieu, ils adorent aussi « bien qu'eux la creature ? Il est vray qu'ils abhorrent le nom « de payens, parce qu'il est contraire au dessein qu'ils ont de « tromper les simples ; mais ils ne laissent pas d'en cacher en « eux-mesmes les sentimens. Car il est certain que c'est pour « surprendre les simples & les ignorans, qu'ils disent avec « tant d'ostentation, *Nous ne disons point qu'il y ait deux estres* « *non engendrez*; & quand ils usent de ce sophisme, ils enten- « dent par ces termes de *deux estres non engendrez*, deux Dieux de «

Athanas. orat. 4. contra Arian. p. 468. 469.

„ differente nature, dont l'un a esté engendré, & l'autre ne „ l'a jamais esté. Que si l'on veut dire que les payens adorent „ un estre qui n'a pas esté engendré & un qui l'a esté, cela ne „ fait point qu'il y ait aucune difference entre eux & les idola- „ tres, puisque celuy qu'ils disent avoir esté engendré, est du „ rang de cette multitude de dieux qui sont adorez par les „ payens, & que ce grand nombre de dieux que les payens „ font profession d'adorer, est de mesme nature que ce seul à „ qui les Ariens rendent un culte religieux, ces dieux estant „ creatures aussi bien que luy.

V. les éclaircissemens.

Ce fut par cette consideration que Constantin, qui ne pouvoit souffrir qu'Arius entreprist de rétablir le paganisme, en mesme temps qu'il employoit toute sa puissance royalle pour l'exterminer, le compara avec Porphyre, qui estoit mort dans l'impieté & dans la haine contre l'Eglise, & donna le nom de Porphyriens à tous ceux de son parti.

l. ult. de hæret. Cod. Theodos.

Et ce zele qu'il fit paroistre pour la flétrissure d'un heresiarque si infame, fut un grand exemple que l'Empereur Theodose le jeune fit profession de suivre le siecle suivant, „ pour condamner les sectateurs de Nestorius. Aprés avoir „ condamné, dit-il, Nestorius qui est l'auteur d'une super- „ stition monstrueuse, il est juste que ses sectateurs portent „ sur le front la marque honteuse d'un nom qui soit propor- „ tionné à leur infamie, afin qu'ils n'abusent plus du titre de „ chrestiens: mais que comme par la loy de l'Empereur Con- „ stantin de divine memoire, les Ariens sont appellez Por- „ phyriens à cause de la ressemblance qu'ils ont avec le phi- „ losophe Porphyre pour leur extréme impieté; ainsi les „ sectateurs de Nestorius portent desormais le titre de Simo- „ niens dans tous les endroits du monde, afin qu'ils soient „ marquez comme ils le meritent, du nom de celuy dont ils „ ont imité le crime en abandonnant Dieu.

Outre le nom infame de Porphyriens que Constantin donna aux sectateurs d'Arius, il les appella aussi Ariomanites, à cause de la fureur plusque martiale dont ils estoient transportez dans toutes leurs actions, & qui estoit comme l'ame de cette heresie.

CHAPITRE XIII.

Condamnation perſonnelle de quelques Ariens par le concile de Nicée. Symbole du meſme concile contre Paul de Samoſates.

LES Peres du concile de Nicée exercerent autant de ſeverité envers ceux qui demeurerent attachez avec opiniâtreté à la deffenſe de l'hereſie d'Arius, qu'ils firent paroiſtre d'indulgence à l'égard de ceux qui conſentirent à ſa condamnation. L'anatheme qu'ils prononcerent contre luy s'étendit auſſi ſur tous les partiſans de ſon erreur ; & il eſt aſſez viſible par la lettre du concile de Hieruſalem tenu en 335. à l'Egliſe d'Egypte, par celle du Pape Jules aux Euſebiens, & par divers autres paſſages, que tous ceux qui avoient eſté excommuniez avec Arius par S. Alexandre, & qui ſont proprement les Ariens, furent encore anathematiſez tout de nouveau par le concile de Nicée. De ſorte qu'il parut viſiblement par la deciſion de cette auguſte aſſemblée, que le ſeul zele de la verité avoit animé l'Archeveſque de la ſeconde Egliſe du monde, lorſqu'il avoit voulu étouffer cette ſecte dés ſa naiſſance, au lieu que les ennemis de la foy l'accuſoient de n'avoir agi que par paſſion, & par l'eſprit de violence & de tyrannie.

Socrat. l. 1. c. 5. Athanaſ. de ſynod. Arimin & Seleuciæ, p. 890. 891. Apolog. 2. p. 742. 743. orat. 1. cont. Arian. p. 302.

Entre ceux qui attirerent ſur eux les foudres & les anathemes du concile par l'endurciſſement de leurs cœurs, & qui ayant déja eſté excommuniez par S. Alexandre, virent encore ſa ſentence confirmée par un jugement plus authentique, on peut remarquer nommément & ſans nulle conteſtation Piſte, qui ſe fit ordonner Eveſque d'Alexandrie par les Ariens vers l'an 339. & le diacre Euzoïus, que nous verrons dans la ſuitte du temps élevé ſur le ſiege d'Antioche par la cabale de ces meſmes heretiques.

Apolog. 2. p. 743. Theodoret. l. 4. c. 19.

Theonas Eveſque de Marmarique dans la Libye, & Second de Ptolemaïde dans la Pentapole, eurent encore le meſme ſort qu'Arius leur chef ; & comme il les avoit engagez dans ſes erreurs, il les entraiſna auſſi avec luy dans ſa ruine & dans la ſocieté de ſon ſupplice ; ainſi que ce con-

Voyez les éclairciſſemens.

Socrat. l. 1. c. 6.

cile nous l'apprend luy-mesme dans la lettre qu'il écrit à l'Eglise d'Alexandrie. Theodoret, aprés avoir raconté l'opiniastreté de ces deux Evesques, & la chaleur avec laquelle ils se declarerent ouvertement pour l'heresie d'Arius, dit que n'ayant point voulu souscrire la definition du concile, comme quelques Eusebiens avoient fait par crainte, ils furent condamnez & déposez par un consentement universel, comme estant convaincus de preferer les blasphemes d'Arius à la doctrine de l'Evangile. Aussi Philostorge, qui augmente tout autant qu'il luy est possible le nombre des deffenseurs d'Arius, n'excepte que ces deux Evesques seulement de la liste des principaux Ariens que la crainte porta à souscrire le symbole de Nicée : & il ajoute encore ailleurs qu'ils furent releguez en Illyrie avec le chef de leur parti. C'est donc avec grand sujet que le Pape Jules, dans sa lettre celebre aux Orientaux, rejette les ordinations faites par Second, & les considere comme nulles ; parce qu'ayant, dit-il, esté condamné comme Arien dans le concile de Nicée, il est impossible d'admettre dans l'Eglise catholique ceux qu'il a ordonnez sans deshonorer toute cette sainte assemblée, & sans renverser comme une chose de neant le jugement que les Evesques ont prononcé sur ce sujet avec tant de zele & tant d'equité, comme estant persuadez que Dieu assistoit à leurs deliberations.

Theodoret. l. 1. c. 6. & 7.

Philostorg. l. 1. c. 9. p. 7. Ejusd suppl. ex Niceta. p. 177.

Athan. ap. 2. p. 743.

Voilà ce que nous avons pu remarquer de la condamnation des personnes. Mais quant à celle des erreurs, nous trouvons que le concile ne condamna pas seulement l'heresie d'Arius ; mais qu'à l'occasion des nouveautez contagieuses de ce prestre, il renouvella aussi les anathemes qui avoient autrefois esté prononcez contre les dogmes abominables dont l'Eglise avoit esté affligée jusques alors. Et c'est avec beaucoup de raison que nostre Saint propose la conduite si sage & si equitable de ce saint concile comme un modelle de toutes les autres assemblées ecclesiastiques ; & dit que comme par la seule lumiere de la foy saine & orthodoxe il avoit condamné l'heresie d'Arius & toutes les autres, aussi il a laissé l'exemple de renouveller les anathemes des anciennes heresies quand on entreprend de condamner les nouvelles.

Athanas. de synod. Arimin. & Seleuc. p. 873.

C'eſt donc au concile general de Nicée plutoſt qu'au concile d'Antioche, qu'il faut attribuer une definition de foy dreſſée en forme de ſymbole contre Paul de Samoſates, que nous liſons encore aujourd'huy à la fin des actes du concile general d'Epheſe. Car il n'y a rien qui établiſſe ſi clairement & ſi fortement la conſubſtantialité du Verbe que ce monument de l'antiquité. Ainſi il ne peut convenir en aucune maniere, comme quelques-uns le veulent, au concile d'Antioche, dans lequel Paul de Samoſates a eſté condamné, & avec luy le terme de conſubſtantiel, dont il abuſoit en l'attribuant à JESUS-CHRIST entant qu'homme, à l'égard de la nature divine.

Conc. Epheſ. part. 3.

Baron. ad ann. 272. §. 17.

Ce qui fait que nous attribuons ce ſymbole au concile de Nicée, c'eſt que le titre le porte en termes exprés dans les actes de celuy d'Epheſe. Sans cela il y auroit plutoſt lieu de croire qu'il a eſté dreſſé dans quelque concile poſterieur pour condamner les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche: car il eſt manifeſte que ce ſymbole a eſté fait pour expliquer l'unité des deux natures de JESUS-CHRIST en une ſeule perſonne. C'eſt pourquoy il dit qu'il eſt Dieu tout entier, meſme avec ſon corps, mais non ſelon ſon corps; qu'il eſt homme tout entier avec ſa divinité, mais non ſelon la divinité. Il dit de la meſme maniere qu'il eſt adorable, & qu'il adore, qu'il eſt formé, & qu'il ne l'eſt pas; & enfin qu'il eſt tout entier conſubſtantiel à Dieu meſme avec ſon corps, mais non ſelon ſon corps; de meſme qu'il nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair avec ſa divinité, mais non ſelon ſa divinité. Il explique en ſuitte plus au long ce point de la conſubſtantialité du Verbe; de ſorte qu'il eſt abſolument impoſſible de l'attribuer à l'un des conciles qui ont eſté tenus dans Antioche contre Paul de Samoſates.

CHAPITRE XIV.

Condeſcendance du concile de Nicée envers les Meleciens, & ſous quelles conditions ils furent receus dans l'Egliſe.

L'HERESIE d'Arius ayant eſté étouffée dans le concile, on ne vit rien de plus digne du zele de tant de

ſaints Eveſques, & de la pieté de l'Empereur, que de rendre le repos à toute l'Egliſe en general, & à celle de la Thebaïde & de l'Egypte en particulier, en faiſant ceſſer le ſchiſme des Meleciens, & en reüniſſant au corps ces membres qui s'en eſtoient ſeparez pendant l'epiſcopat de S. Pierre d'Alexandrie.

Il eſt vray que ſi l'on euſt traitté Melece avec toute la ſeverité qui eſtoit deuë à ſon inſolence, & ſelon la rigueur de la juſtice, il ne meritoit aucun pardon. Mais comme les Peres de ce ſaint concile vouloient éteindre promptement le feu que ce ſchiſmatique avoit allumé en deux provinces, ils crurent devoir plutoſt employer en cette rencontre la douceur & l'indulgence, que l'étroite exactitude ; & ce fut ce qui les fit condeſcendre à le recevoir dans l'Egliſe avec tous ceux de ſon party.

Athan. apol. 2. p 777. ὅπως δήποτε ἐδέχθησαν. ibid. p. 788.

S. Athanaſe en parle aſſez froidement, diſant qu'ils furent receus de quelque façon que ce puiſſe eſtre ; & il ajoute qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter la raiſon pour laquelle on les receut. Il va meſme encore plus avant dans la ſuitte de ſon diſcours, & témoigne nettement qu'il euſt eſté à ſouhaiter que l'on n'euſt jamais receu Melece ; ce qu'il dit ſans doute en jugeant de cette conduite des Eveſques par l'evenement de leur indulgence, & par la rechute de ces ſchiſmatiques. Cependant cette froideur avec laquelle il en parle, donne lieu de ſoupçonner qu'ils furent rétablis par quelque conſideration ſecrette, que le reſpect & la prudence l'ont empeſché d'exprimer. Peut-eſtre meſme que l'amour violent que Conſtantin avoit pour la paix, obligea ces ſaints prelats de ſuſpendre quelque choſe de leur vigueur en cette rencontre, & de conſiderer moins qu'ils n'euſſent ſouhaitté l'honneur & l'intereſt de l'Egliſe.

Theodoret. l. 1. c. 8.

L'effet de cette indulgence du concile fut qu'il conſerva à Melece le nom & la qualité d'Eveſque dans la ville de Lycople ; mais ſans aucun exercice de ſes fonctions epiſcopales, & en luy oſtant le pouvoir de nommer aux dignitez de l'Egliſe, & d'ordonner qui que ce fuſt, ny à la ville, ny à la campagne. On ſe crut obligé de le reſſerrer par cette interdiction, parce que ſon eſprit inquiet. turbulent &

precipité

precipité donna ſujet d'apprehender qu'il ne broüillaſt encore l'Egliſe tout de nouveau, comme il avoit déja fait par des ordinations indiſcrettes.

Son epiſcopat ayant eſté reduit de la ſorte au ſeul titre d'Eveſque ſans autorité & ſans fonction, il y a bien de l'apparence que le concile mit un autre Eveſque en ſa place, ſi ce n'eſt que cela euſt déja eſté fait lorſque le meſme Melece fut condamné par S. Pierre d'Alexandrie. Et c'eſt peut-eſtre en ce ſens que Theodoret raconte que le concile le dépoſa. *ἀπεκήρυξε.*

On uſa encore d'une plus grande douceur envers ceux qu'il avoit élevez aux dignitez eccleſiaſtiques. Car on ordonna qu'aprés avoir eſté confirmez par une ordination plus ſainte (ce qui eſt un peu obſcur, & ne ſe doit pas entendre de la réordination) ils ſeroient admis à la communion de l'Egliſe; mais ſous cette condition qu'en conſervant l'honneur & la fonction de leurs ordres, ils n'auroient rang qu'aprés ceux qui auroient eſté ordonnez dans l'Egliſe catholique, & qui avoient toujours eſté de la dépendance de S. Alexandre & dans ſa communion: en ſorte que ces eccleſiaſtiques qui eſtoient demeurez fermes dans l'unité de l'Egliſe, choiſiroient & ordonneroient ceux qui ſeroient dignes d'en remplir les charges & les dignitez, & feroient toutes les autres fonctions de leur ſacré miniſtere; au lieu que les Meleciens n'auroient aucun pouvoir d'ordonner, ny de preſenter perſonne à la clericature, ny enfin de faire aucune fonction qu'avec la permiſſion des Eveſques catholiques, qui eſtoient alors de la juriſdiction de S. Alexandre. *μυστικωτέρᾳ χειροτονίᾳ βεβαιωθέντας. ibid. Voyez les éclairciſſemens.*

On ajouta que quand quelqu'un de ces Eveſques catholiques viendroit à mourir, on pourroit mettre en ſa place quelqu'un des Meleciens que l'on venoit de recevoir, pourveu qu'on l'en jugeaſt digne, que le peuple le choiſiſt, & que l'Eveſque de l'egliſe catholique d'Alexandrie approuvaſt & confirmaſt cette élection.

Voilà ce que le concile ordonna touchant les Meleciens. Et quoyque le ſuccés n'en ait pas eſté avantageux, neanmoins on peut remarquer par cette maniere d'agir de ces ſaints Eveſques envers Melece & ſes partiſans,

combien l'amour de la paix a toujours esté gravé profondément dans le cœur de l'épouse de JESUS-CHRIST, puis qu'ayant un si grand zele pour sa discipline & pour ses regles, elle a souvent relasché quelque chose de sa rigueur par une sage condescendance, autant de fois qu'il s'est agi de rappeller dans le centre de son unité ses membres qui s'en estoient separez par un long schisme. Elle a toujours ouvert son sein pour les recevoir; & au lieu de les chastier autant qu'ils le meritoient, elle a cherché un temperament judicieux entre l'entiere impunité & la severité tout à fait exacte. C'est dans ces sortes de rencontres qu'elle a plutost consideré la fin de ses loix, que ses loix en elles-mesmes; & par une prudence flexible selon l'occurrence des evenemens, mais tout à fait superieure à la sagesse du monde, elle a cru pouvoir s'abstenir de la derniere rigueur de sa discipline, quand elle a veu que le trop grand nombre des coupables rendroit inutile & dangereuse une si forte conduite. Mais en mesme temps elle a eu soin de faire le discernement des auteurs de la division & du schisme d'avec ceux qui s'y trouveroient simplement enveloppez; les premiers meritant des punitions d'autant plus grandes qu'ils sont visiblement criminels, & les autres paroissant plus dignes des effets de son indulgence.

Neanmoins dans l'execution mesme de cette extréme condescendance, on voulut user de precaution envers Melece, dont les ruses estoient connuës de tout le monde; & S. Alexandre l'obligea de luy donner une liste de tous ceux qu'il pretendoit avoir ordonnez dans l'Egypte, tant pour la ville d'Alexandrie, que pour la campagne; de peur qu'il n'étendist cette grace de l'Eglise sur d'autres Evesques, d'autres prestres, & d'autres diacres, que ceux qui avoient receu l'imposition de ses mains, & que les faisant passer pour des personnes de sa communion, il n'en augmentast tous les jours le nombre. Et Alexandre en usa ainsi, dit nostre Saint, de peur que Melece prenant de cette indulgence l'occasion de faire tout ce qu'il luy plairoit, ne vendist de nouveaux titres, & n'eust recours à la fausseté & au mensonge pour declarer tous

Athan. apolog. 2. p. 788.

les jours de nouveaux ecclesiastiques de son parti.

Dans cette liste qui est venuë jusques à nous, & qui est rapportée par S. Athanase, on conte pour le moins vint-neuf Evesques, & huit prestres, ou diacres. Et comme Melece presenta toutes ces personnes à S. Alexandre, cela marque que cela se fit en Egypte aprés le retour de ce saint Archevesque d'Alexandrie, quoyque Melece en ait pu donner le billet dés qu'il estoit au concile de Nicée, s'il est vray qu'il y ait esté, comme le dit Philostorge.

Ibid. p. 789.

Philostorg. in supplem. p. 177.

Les deux derniers de ces vint-neuf Evesques sont Agathammon, que Melece dit avoir esté ordonné pour le païs & le territoire d'Alexandrie; & Jean de Memphis, à qui l'Empereur avoit commandé de demeurer avec l'Archevesque. On voit par cette qualité qu'il attribuë à Agathammon, que l'insolence des schismatiques s'estoit portée jusqu'à ordonner un nouvel Evesque à Alexandrie.

Voyez les éclaircissemens.

Pour Jean de Memphis, il y a grande apparence que c'est ce mesme Jean le Melecien qui depuis est devenu si celebre dans l'histoire de S. Athanase, & que Melece en mourant établit au lieu de luy pour estre le chef des Meleciens. Car tout ce que nous avons rapporté de S. Athanase, nous empesche de douter que Melece n'ait accepté les conditions que le concile de Nicée luy avoit offertes avec tant de douceur & tant d'indulgence; & Sozomene confirme encore la verité de ce fait en disant que quand S. Alexandre fut de retour en Egypte, il luy remit toutes les eglises dont il s'estoit emparé, & se retira à Lycople. Mais à sa mort il alluma tout de nouveau le feu que ce concile universel s'estoit efforcé d'éteindre; & en établissant un successeur, il remit encore une fois le trouble & la confusion dans l Eglise.

Sozom. l. 2. c. 20.

Aussi verrons-nous dans la suitte de cette histoire, que la reconciliation des Meleciens n'estoit que feinte & que déguisement de leur part, & qu'ils formerent bientost une nouvelle cabale avec les Ariens. C'est ce qui fait dire à Theodoret que le remede dont se servit cette divine assemblée de prelats pour guerir la maladie de Melece, fut une inutile précaution, puisque de son temps il

Theodoret. l. 2. c. 8. de hæres. l. 4. c. 7.

restoit encore des effets d'une si étrange stupidité dans quelques compagnies de solitaires, qui ne vouloient point se soumettre à la doctrine sainte de l'Eglise catholique, & qui mesme dans leur conduite observoient des ceremonies & des pratiques ridicules, toutes conformes aux coutumes extravagantes des Samaritains & des Juifs.

CHAPITRE XV.

Reglement touchant la feste de Pasque. Le concile ordonne de la celebrer en un mesme jour.

Athanas. de syn. p. 872. ad African. p. 933.

NOus avons remarqué en rapportant la convocation du concile de Nicée, qu'il avoit esté assemblé principalement pour deux motifs, dont l'un qui regardoit la doctrine, estoit la necessité pressante de détruire l'heresie d'Arius par une condamnation qui fust tout à fait authentique, & l'autre qui concernoit la discipline de l'Eglise, estoit fondé sur l'obligation de fixer un jour certain auquel la feste de Pasque devoit estre celebrée par tous les Chrestiens. Car il estoit juste que le plus grand mystere de nostre religion fust honoré dans le jour mesme du dimanche auquel il a esté accompli, & non pas au jour auquel les Juifs faisoient leur Pasque, ainsi qu'il arrivoit souvent par l'abus de quelques Eglises d'Orient, c'est à dire dans la Syrie, la Cilicie, & la Mesopotamie, qui en cela estoient differentes des autres, & ne marchoient point droit, pour me servir du terme de S. Athanase; quoyque l'Empereur Constantin en excepte la Cilicie, & la mette au nombre des Eglises qui se conformoient à la pratique de celles de l'Occident.

Euseb. l. 3. de vitâ Cōstant. c. 19. Ibid. c. 18.

Il est aisé de juger combien cette confusion causoit de diversité dans l'Eglise, puisque l'on voyoit souvent que les uns jeusnoient lorsque les autres estoient dans la joye de la resurrection du Sauveur. Et il arrivoit mesme quelquefois que l'on celebroit la feste de Pasque en trois temps differens dans la mesme année, ce qui exposoit l'Eglise à la raillerie de ses ennemis.

Epiph. hæres. 70.

Pour empeſcher ce deſordre, le concile ordonna que toutes les Egliſes du monde feroient cette ſolomnité en un meſme jour aprés l'équinoxe du printemps, ſelon que le 14. de la lune arriveroit. En quoy on ſuivit l'ancien ordre que l'on avoit toujours gardé depuis le jour de la paſſion de noſtre Seigneur, ſans s'arreſter à la ſupputation des Juifs, ſelon laquelle il arrivoit que l'on faiſoit quelquefois deux Paſques en une meſme année, en la commençant à l'équinoxe ; & cet abus eſtoit ſi grand, dit Euſebe, que des chreſtiens ne le devoient jamais ſouffrir.

Noſtre Saint a remarqué avec beaucoup de jugement & de ſageſſe, que comme il ne s'agiſſoit en cela que de diſcipline, le concile avoit employé un terme tout different de celuy dont il avoit uſé en reglant le point de doctrine & la matiere de la foy. Car la definition pour le reglement du jour de Paſque commençoit par cette expreſſion, *Nous avons reſolu & ordonné* ; au lieu que la definition touchant la foy n'eſtant qu'un témoignage de la créance que l'Egliſe avoit toujours euë du plus ineffable de tous nos myſteres, les Peres de Nicée ſe ſervirent de ces mots, *Voicy quelle eſt la foy de l'Egliſe catholique : Nous croyons*, & le reſte. Car la diſcipline de l'Egliſe peut recevoir divers changemens ſelon les temps, & ſelon les lieux, mais ſa foy eſt toujours la meſme : & les conciles generaux ne font pas de nouveaux articles pour établir une doctrine nouvelle ; mais aprés avoir conſulté l'Ecriture ſainte, & examiné la tradition, ils prononcent avec autorité ce que l'on a toujours cru ſur le ſujet des matieres conteſtées. *Athanaſ. de ſynod. ἔδοξε.*

Cette queſtion touchant la Paſque ayant eſté traittée exactement de part & d'autre, on en fit un decret qui fut ſigné par un conſentement univerſel de tous les Peres du concile. Ainſi toute l'Egliſe ſe trouva dans l'union & dans la paix, auſſi bien ſur ce point ſi important que ſur celuy de la foy ; & cette ſainte mere vit ſes enfans celebrer par toute la terre la grande feſte de la Reſurrection du divin Sauveur, dans le meſme jour auquel il a vaincu la mort, au lieu de s'unir avec les Juifs ſes ennemis pour faire la ſolemnité de la Paſque. *Theodoret. l. 1. c. 8.*

Il ne faut nullement douter que les Evesques de Syrie & de Mesopotanie qui estoient presens au concile, ne fussent de l'avis des autres. Constantin promit de faire accepter ce decret par ceux qui estoient absens; & il leur en écrivit luy mesme, comme nous le verrons dans la suitte. S. Athanase témoigne que l'ordonnance du concile eut son effet à l'égard de la Syrie. Lorsqu'il se tint un concile à Antioche en 341. ce decret de Nicée y fut confirmé; & mesme il y fut ordonné que tous ceux qui y desobeïroient, seroient punis de l'excommunication. S. Chrysostome qui estoit de la mesme ville, témoigne que l'eglise d'Antioche avoit abandonné son ancienne coutume sur ce sujet, pour se conformer à la pratique des autres, & pour observer l'ordonnance que le concile de Nicée avoit faite, que tout le monde celebrast la feste de Pasque en un mesme jour.

De synod.

Chrysostom. orat. 52. tom. 5.

Ce Saint a fait deux discours contre un petit nombre de personnes, qui pour garder leur ancienne tradition aimoient mieux suivre les Juifs que la definition du concile. Ces opiniâtres se separoient d'avec l'Eglise, se privoient de la lecture des Ecritures, des benedictions & des prieres communes que l'Eglise faisoit dans ces derniers jours de jeusne, & demeuroient enfermez chez eux, où ils faisoient la débauche en se cachant tant qu'ils pouvoient, de peur d'estre reconnus.

V. les éclaircissemens.

Un si grand abus qui arriva à Antioche à l'égard de quelques particuliers, se vit aussi dans la Mesopotamie, où les Audiens continuerent toujours à suivre les Juifs pour le temps de cette feste, & s'attacherent avec obstination à l'ancienne pratique de leur province, qu'ils disoient n'avoir esté changé que par la complaisance qu'on avoit euë pour Constantin. Mais il n'y avoit rien de plus injuste que ce pretexte de leur opiniâtreté, & S. Chrysostome fait voir qu'un concile presque tout composé de confesseurs du nom de Jesus-Christ, n'estoit pas capable d'une si lasche timidité & d'une si basse complaisance.

Aprés que le concile de Nicée eut ainsi arresté le jour du dimanche pour la sanctification de cette grande feste de Pasque, il y eut encore une plus grande difficulté à re-

gler le dimanche auquel il la falloit celebrer. Car comme cela dépendoit de la connoissance du mouvement des astres, & particulierement du cours de la lune, qui est sujet à plusieurs differentes supputations, il se pouvoit faire par la suitte des années, que les Eglises ne s'accordant pas en cette sorte de calcul, cette solemnité fust celebrée en divers dimanches. Mais afin de prevenir ce desordre, on ordonna, comme l'on croit, que pour ces sortes de difficultez on s'en rapporteroit aux Evesques d'Alexandrie, à cause de la reputation dans laquelle estoient alors les Egyptiens d'avoir plus de connoissance de l'astrologie que ceux des autres provinces; & on arresta que les Evesques de cette eglise manderoient tous les ans à celuy de Rome en quel jour la Pasque suivante devoit échoir, afin que toutes les autres eglises plus éloignées en pussent avoir connoissance.

Baron. ann. 325.

On appuye ce fait de l'autorité du grand S. Leon dans une de ses lettres à l'Empereur Marcien, quoy qu'il ne dise pas expressément que cet ordre ait esté établi par le concile de Nicée, mais seulement par les saints Peres; ce que l'on pourroit peut estre aussi bien entendre d'une coutume autorizée par l'usage de l'antiquité, sans qu'il soit necessaire que le concile de Nicée ny aucun autre, en ait fait une ordonnance expresse. Et certainement s'il l'a faitte, il y a quelque sujet de s'étonner de ce que le concile n'en dit rien dans son epistre à l'eglise d'Egypte, quoy que cette commission eust esté assez considerable pour n'estre pas oubliée dans l'éloge qu'il fait de S. Alexandre.

Leo. ep. 64.

Et quant au soin que prenoit l'eglise de Rome, d'avertir tout l'Occident en quel temps il falloit faire la Pasque, c'est une pratique de plus ancienne datte que le concile de Nicée, ainsi que nous apprenons du fameux concile d'Arles, qui avoit déja ordonné que cette feste se celebreroit par tout en un mesme jour.

Arelat. 1.

Comme on avoit observé il y avoit déja plusieurs siecles, par le rapport du cours de la lune avec celuy du soleil, que ces deux planetes reviennent au mesme point au bout de 19. ans, ce qui avoit donné occasion à un ancien astrologue

nommé Meton, d'inventer un cycle lunaire de 19. années, le concile voulut s'en servir pour trouver plus aisément la feste de Pasque; & c'est ce que l'on appelle le nombre d'or.

Ambros. enarrat. de paschalis celebrit. ratione tom. 4.

Nous n'en avons rien dans les monumens du concile; mais S. Ambroise nous apprend qu'entre plusieurs ordonnances, qui y furent faites, & qui sont aussi dignes d'admiration, qu'elles sont conformes à la verité, on y établit un cycle de 19. années pour regler la feste de Pasque, aprés avoir assemblé à cet effet tout ce qu'il y avoit de personnes plus intelligentes en ces sortes de supputations.

Gennad. 33.

C'est ce qui a fait dire à Gennade, que le cycle de Theophile d'Alexandrie qui estoit de 19. ans, venoit du concile de Nicée. Et l'abbé Denys surnommé le Petit, qui s'est rendu si celebre par la science des temps, nous assure aussi que ce cycle de 19. ans avoit esté établi par cette sainte assemblée.

Hieron. de scriptor. ecclesiast. 33.

Et quoy que S. Hierôme aussi bien que le venerable Bede, en attribuë la composition à Eusebe de Cesarée, neanmoins ces deux sentimens ne sont pas difficiles à accorder, puisque le concile peut s'estre servi pour ce dessein du travail d'Eusebe, que l'on sçait avoir esté l'un des plus sçavans hommes de son siecle. Il est mesme tres-constant que cet Evesque de Cesarée a composé un livre de la Pasque, qu'il dédia à Constantin; & la lettre que cet Empereur luy écrivit pour l'en remercier, est venuë jusques à nous, par les soins que cet historien a pris de conserver à la posterité toutes les choses qui estoient avantageuses à sa propre reputation. On voit par ce qu'il en dit luy mesme, qu'il y expliquoit le mystere de la grande feste de Pasque, & qu'il y rapportoit aussi l'origine, le progrés, & la conclusion de la dispute qui s'estoit élevée sur ce sujet; & il est bien vraysemblable qu'il n'y avoit pas oublié son cycle.

Euseb. l. 4. de vita Cõstant. c. 33.

V. les éclaircissemens.

Voilà quel fut alors l'evenement de cette contestation si celebre & si importante, & de quels moyens on se servit pour établir dans l'Eglise l'uniformité de la discipline, afin que la douleur de le passion de JESUS-CHRIST fust commune en mesme temps à tous les fidelles, & que la joye de sa resurrection se répandist tous les ans en un mesme jour par toute la terre, pour unir tant de membres differens par les sentimens

ſentimens d'une meſme pieté. Il eſt viſible neanmoins que toute la rigueur de l'aſtronomie n'y ayant pas eſté obſervée pour la ſupputation des jours, quelques heures ſurnumeraires ſe ſont multipliées, & ont fait des jours entiers dans la ſuite de pluſieurs ſiecles : & c'eſt ce qui a donné de temps en temps de nouveaux ſujets de diſputes, juſques à ce que le pape Gregoire XIII. les ait terminées par une derniere reformation du calendrier qu'il fit en l'année 1582.

CHAPITRE XVI.

Le concile de Nicée établit la diſcipline de l'Egliſe par 20. canons. Explication des trois premiers.

IL y avoit d'autres reglemens à faire touchant la diſcipline de l'Egliſe, que ſur le ſujet de la ſolemnité de Paſque, & du ſchiſme des Meleciens. Le concile de Nicée prit un ſoin particulier d'y pourvoir par 20. canons, qui ont ſervy de regles à tous les ſiecles futurs, & que Theodoret appelle les loix de la police eccleſiaſtique.

Voyez les éclairciſſemens. Theodoret. l. 1. c. 20.

Le premier de ces canons eſt exprimé en ces termes. Si « quelqu'un eſtant malade a eſté fait eunuque par les mede- « cins, ou s'il a eſté couppé par les barbares, qu'il demeure « dans le clergé, & dans l'eſtat eccleſiaſtique. Mais ſi eſtant « ſain il s'eſt retranché luy-meſme, il faut que s'il eſt du « corps du clergé, il s'abſtienne des fonctions de ſon miniſte- « re ; & qu'à l'avenir on n'admette plus au rang des eccleſiaſ « tiques aucun de ceux qui en auront uſé de la ſorte. Et com- « me il eſt manifeſte que cette ordonnance regarde ceux qui « ont agy en cette maniere de propos deliberé, & qui ſe ſont « couppez eux-meſmes ; ainſi ceux qui auront eſté faits eunu- « ques par les barbares ou par leurs maiſtres, peuvent eſtre « receus dans le clergé, ſelon les regles de l'Egliſe, pourvû « que d'ailleurs ils en ſoient dignes. «

On ne peut pas dire au vray quelle a eſté l'occaſion qui a porté les Peres du concile de Nicée à traitter de cette matiere, & à uſer de cette juſte ſeverité contre ceux qui ſe faiſoient eunuques par leurs propres mains. Il eſt certain que cette mutilation volontaire, qui eſtoit deffenduë par les loix civiles, & particulierement par celle de l'empereur Adrien,

L. 4. §. 2. D. ad leg. Cornel. de Sicar.

Euseb.l. 6. hist. c.4. ne pouvoit estre approuvée par l'autorité de l'Eglise. Le zele inconsideré d'Origene, qui s'estoit couppé luy-mesme, en expliquant d'une maniere trop literale le chap.19.de l'Evangile de S.Matthieu, avoit esté condamné par Demetrius son Evesque, quoy qu'il admirast en mesme temps cette action comme un transport extraordinaire de pieté. L'abus de quelques heretiques nommez Valesiens, qui retranchoient ainsi toutes les personnes de leur secte, avoit déja esté consideré comme un excez aussi contraire aux sentimens de la veritable religion, qu'aux regles communes de l'humanité. Toutes ces considerations font bien voir la justice de ce premier canon de Nicée ; mais elles ne nous apprennent point quelle en a esté l'occasion. Quelques-uns prétendent que ce canon fut fait à l'occasion du prestre Leonce, depuis élevé par les Ariens à l'episcopat d'Antioche, qui perdit son rang pour s'estre ainsi mutilé luy-mesme : mais en ce que Theodoret ajoûte que son ordination estoit contre les loix du concile de Nicée, il donne quelque lieu de croire que ce prestre n'avoit pas encore commis un si grand excés, & que ce ne fut que depuis le temps de cette sainte assemblée que le desir de converser plus librement avec une fille nommée Eustolie, le porta à armer ses propres mains contre luy-mesme, en imitant Origene, quoy qu'il n'eust pas la reputation d'estre aussi chaste que luy. Quoy qu'il en soit, ceux qui estoient devenus eunuques ou par maladie, ou par une violence étrangere, ne sont point exclus des dignitez de l'Eglise : & c'est ainsi que S. Germain, & S. Ignace ont remply si dignement le patriarchat de Constantinople. Mais ceux qu'un faux zele pour la chasteté, ou quelque autre consideration a porté à une action si barbare, sont jugez indignes des fonctions de leur ministere, s'ils sont déja du nombre des clercs, ou d'estre élevez à la clericature, s'ils sont encore parmy les laïques.

Epiph. hæres. 58.

Baron. ann. 325. §.147.

Socrat. l.2. c.21.

Theodoret. l.2. c.24.

Athanas. apolog. de fugâ suâ p. 718.

Le second canon du concile de Nicée contient un reglement de grande importance, pour deffendre l'ordination des Neophytes. En voicy les propres paroles. Comme il » s'est passé plusieurs choses qui sont fort contraires à la re- » gle de l'Eglise, soit par une necessité pressante, soit par la » contrainte dont les hommes ont usé d'ailleurs ; de telle sor-

« que des hommes qui ne sont encore que de sortir du pa- «
ganisme pour faire profession de la foy, & qui n'ont esté «
instruits que fort peu de temps des premiers mysteres de no- «
stre religion, sont élevez à l'episcopat ou à la prestrise, dés «
l'instant mesme qu'on les conduit au bapteme pour estre «
purifiez par ce lavoir spirituel : Nous avons jugé à propos «
d'ordonner que l'on n'en use plus ainsi à l'avenir. Car un ca- «
tecumene a besoin de temps & d'une plus grande épreuve, «
aprés qu'il a receu le bapteme; cette parole de l'Apostre es- «
tant veritable, *Qu'il ne faut pas ordonner un neophyte, de peur* « *1. Timot.*
que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la mesme condamnation « *3. v. 6.*
que le diable. Que si dans la suite du temps cet homme se «
trouve coupable de quelque peché spirituel, & qu'il en soit «
convaincu par le rapport de deux ou trois témoins; il doit «
s'abstenir des fonctions de son ministere. Et s'il contrevient »
à cette ordonnance, il s'expose au danger de perdre le rang »
qu'il tenoit dans le clergé, comme ayant l'insolence de »
s'opposer à ce grand concile, & de s'en declarer l'ennemy. »

Comme il n'y a rien de plus important pour la conservation de la discipline de l'Eglise, que cette regle qui exclut du ministere sacré tous les chrestiens nouvellement baptizez; aussi ne faut-il pas s'étonner que le violement qui s'en est fait si souvent par la malice des heretiques, ou par l'inquietude des esprits ambitieux, ait obligé cette sainte mere de renouveller de temps en temps une deffense si juste & si necessaire. Dés le siecle précedent Tertullien avoit reproché à tous les heretiques en general d'attirer plusieurs per- *Tertull. de præscript. c.*
sonnes à leur party, par cette indiscrette promotion des *41.*
neophytes aux plus augustes dignitez. Leurs ordinations, «
dit-il, sont temeraires, legeres, inconstantes. Tantost ils «
placent des neophytes sur les sieges & les tribunaux des di- «
gnitez ecclesiastiques : tantost ils y élevent des hommes en- «
gagez dans les charges & les magistratures du siecle; & tan- «
tost ils y appellent des apostats & des deserteurs de nostre «
religion, afin d'obliger par l'interest de l'honneur & de la «
gloire ceux qu'ils ne peuvent gaigner par la force de la veri- «
té. Il n'y a point d'endroit au monde où l'on s'avance plus «
facilement que dans l'armée de ceux qui se sont revoltez «
contre l'Eglise; & c'est les obliger & acquerir du merite «

„ que de s'y trouver avec eux. Mais nous verrons qu'entre tous les heretiques, il n'y en a point eu qui ayent violé davantage cette ordonnance de S. Paul, renouvellée par le concile de Nicée, que les Ariens. Et il ne faut pas trouver étrange que l'autorité de ce ſaint Concile n'ayant pû arreſter leurs entrepriſes, celuy de Sardique, & une infinité d'autres, ayent encore condamné un abus dont la ſecte de ces ennemis du Verbe divin faiſoit un de ſes principaux appuis.

C'eſt ce qui a porté ſi ſouvent les ſaints Peres de l'Egliſe à retracer dans l'eſprit des Chreſtiens la deffenſe de S. Paul, qui ne veut point que l'on ordonne les neophytes. Ces ſaints docteurs avoient trop de lumiere naturelle, chreſtienne, & eccleſiaſtique, pour ne pas comprendre que l'on ne peut, ſelon les regles ordinaires, enſeigner aux autres un meſtier dont on n'a jamais fait l'apprentiſſage: & que comme l'on ne donne pas la conduite d'une armée à ceux qui n'ont jamais paſſé par les premiers degrez de la milice, ny le gouvernement d'un vaiſſeau à ceux qui n'ont jamais manié la rame; auſſi n'eſtoit-il pas juſte d'ordonner Eveſques, ny d'élever à la dignité de peres ſpirituels de tant de peuples, ceux qui ne faiſoient encore que de ſortir des eaux du bapteſme, ou des dignitez toutes ſeculieres & toutes humaines.
„ Un preſtre qui eſt devenu preſtre en un moment, diſoit
Hieron. ad Ocean. „ S. Hierôme, ne ſçait ce que c'eſt que l'humilité & la dou-
„ ceur des perſonnes les plus groſſieres; il ne ſçait ce que c'eſt
„ que les careſſes ſi tendres des Chreſtiens; il ne ſçait ce que
„ c'eſt que ſe mépriſer ſoy-meſme. On le fait paſſer d'une di-
„ gnité à une autre; il n'a point jeûné, il n'a point pleuré, il
„ ne s'eſt point ſouvent reproché à ſoy-meſme le deſordre de
„ ſes mœurs & de ſa conduite; il ne les a point corrigés par une
„ continuelle meditation; il n'a pas donné ſon bien aux pau-
„ vres. On le conduit en quelque maniere d'un ſiege à un au-
„ tre ſiege, c'eſt à dire d'un orgueil à une autre eſpece d'or-
„ gueil. Or il eſt certain que la préſomption & l'orgueil eſt le
„ jugement & la ruine du diable dont l'Apoſtre les menace.

Il faut avoüer que cette regle a eu quelquesfois des exceptions; & que S. Ambroiſe n'eſtant pas encore baptizé, a eſté nommé Eveſque par toute la conſpiration de l'egliſe de Milan. Mais Dieu a voulu faire voir en ces ſortes d'occa-

ſions, qu'il eſt au deſſus de ſes regles ; comme les miracles témoignent qu'il n'eſt pas abſolument aſſujetty au cours ordinaire de la nature. Et on peut dire avec verité, que ſi les miracles ſont rares dans le monde, les Ambroiſes ne le ſont pas moins dans l'Egliſe.

Le troiſiéme canon du concile de Nicée combat encore un abus, qui eſtoit déja fort ordinaire dans le Clergé, & qui ſe couvrant d'un voile de pieté & de charité, eſtoit un piege tres-dangereux à la continence des preſtres. C'eſtoit la familiarité indiſcrete qu'ils avoient avec des perſonnes de different ſexe qu'ils logeoient chez eux, en ſe donnant reciproquement le nom de freres & de ſœurs. Voicy le grand coup de coignée avec lequel on a tâché de coupper juſqu'à la racine ces vains prétextes, dont la cupidité ſe ſervoit pour juſtifier les attachemens les plus ſubtils & les plus pernicieux. « Le grand Concile, diſent les ſaints Peres de Nicée, a deffendu abſolument que ny Eveſque, ny preſtre, ny diacre, ny generalement quelque perſonne que ce puiſſe eſtre du nombre de ceux qui tiennent rang dans le clergé, ne ſe donne la liberté d'avoir chez ſoy aucune femme qu'il ait fait venir du dehors pour demeurer avec luy, à moins qu'elle ne ſoit ſa mere, ou ſa ſœur, ou ſa tante, ou du nombre des perſonnes qui ſont au deſſus de toute ſorte de ſoupçon.

συνείσακτον γυναῖκα.

Ceux qui prétendent qu'Euſtolie a eſté l'occaſion du premier canon du concile de Nicée, veulent encore que l'excez de ſa familiarité avec Leonce, ait donné lieu à ce troiſiéme canon. Mais nous avons déja remarqué qu'il eſt tres-difficile de prouver que l'engagement de ce preſtre avec cette vierge ſcandaleuſe, ait eſté dés le temps du Concile de Nicée.

S. Cyprien & quelques autres Eveſques d'Afrique, avoient deffendu cette demeure des vierges avec des eccleſiaſtiques, & s'eſtoient crû obligez de conduire ce ſexe infirme par des voyes plus aſſûrées, & de le retenir comme par le frein de la diſcipline, de peur de donner occaſion au diable de luy nuire, & de ſatisfaire le deſir qu'il a de le faire tomber dans ſes pieges, & de luy faire reſſentir les effets de ſa cruauté. Surquoy S. Cyprien ſe ſert de ces paroles excellentes. « Il faut, dit-il, uſer d'une grande vigilance pour garantir

Cyprian. ep. 62.

» un vaisseau exposé dans un lieu dangereux, de peur qu'il ne » se brize parmy les écueils & les rochers. Il faut tirer promtement des meubles du milieu d'un embrazement de peur » que les flammes ne s'y prennent & ne les brûlent. Il est impossible d'estre long-temps en assûrance quãd on est proche » du peril; & lors qu'un serviteur de Dieu s'est engagé dans les » pieges du diable, il n'est pas possible qu'il s'en retire. Il faut » y donner ordre de bonne heure, afin de les separer tandis » qu'ils sont encore innocens, parce que quand ils auront pris » des attachemens contraires à leur conscience, nous ne pour» rons plus les separer quelque effort que nous puissions faire. » Enfin combien voyons-nous de personnes qui font de pe» sãtes chûtes à cette occasion? & avec quel excez de douleur » remarquons-nous un tres-grãd nombre de vierges qui se cor» rompent par ces conjonctions illegitimes & si dangereuses?

Le concile d'Antioche avoit déja rapporté ce grand abus parmy les causes de la déposition de Paul de Samosates; & dans la lettre qu'il en avoit écrit à S. Denys Evesque de Rome, il luy reprochoit un commerce scandaleux avec ces femmes que ceux d'Antioche nommoient étrangeres, & de permettre la mesme chose à ses prestres & à ses diacres, aussi bien qu'un tres-grand nombre d'autres crimes tres-enormes & incurables; afin qu'estant coupables des mesmes desordres que luy, la crainte d'en estre punis leur ostast la hardiesse de l'en accuser. Et les Prelats du mesme concile d'Antioche ajoûtent; Que comme l'on sçait le bon exemple que l'Evesque & tout le clergé est obligé de donner au peuple; aussi on ne peut ignorer combien d'ecclesiastiques se sont perdus par cette conversation si familiere avec les femmes, & combien il y en a eu qui ont donné lieu à des soupçons desavantageux à leur reputation.

τὰς συνεισάκτους αὐτοῦ γυναῖκας, ὡς Ἀντιοχεῖς ὀνομάζουσι. Euseb. l.7. c.30.

La continüation de ce desordre estoit une cause suffisante pour exciter la vigilance des Peres du concile de Nicée, & pour avoir donné l'occasion à ce reglement solemnel, & à interdire aux prestres la demeure avec toutes sortes de personnes de different sexe, sinon avec celles qui ne peuvent causer aucun soupçon, c'est à dire avec les proches parentes, selon l'explication de Rufin. Aussi voyons-nous que S. Basile se fonde sur l'autorité de ce canon, pour obliger un pres-

Rufin. l.1. c.6.

tre nommé Paregoire à quitter une servante qu'il croyoit pouvoir retenir impunément sous prétexte qu'il estoit âgé de 70. ans, & qu'il n'y avoit aucun danger pour luy dans cette conversation. Il paroist qu'il l'avoit déja interdit; & il luy déclare que s'il prétend encore faire ses fonctions en méprisant de luy rendre obeïssance, & luy & tous ceux qui communiqueront avec luy seront anathéme.

Mais le mal contagieux de ces conversations illegitimes ne s'est pas laissé vaincre par ces remedes. S. Jean Chrysostome a esté encore obligé de s'élever contre ce desordre qui a irrité contre luy le clergé de sa ville patriarchale, & a esté l'une des causes de sa persecution; & l'Eglise a esté obligée dans tous les siecles de s'opposer à cet abus en renouvellant de temps en temps les reglemens de son ancienne discipline.

Chapitre XVII.

Suitte des canons de Nicée depuis le 4e. jusqu'au 9e.

L'Ordination des Evesques estant une des plus augustes ceremonies de nostre religion, le concile de Nicée se crut obligé de la regler par ces paroles du quatriéme canon. Il est à propos qu'un Evesque soit ordonné par tous les Evesques qui sont dans la province: mais si cela est difficile, ou à cause de quelque necessité pressante, ou à cause de la longueur du chemin, que trois de tout leur corps assemblez pour cet effet fassent l'ordination, pourvû que ceux qui seront absens y consentent, & témoignent par lettres qu'ils l'approuvent. Mais ils faut donner au Metropolitain l'autorité de confirmer tout ce qui s'est fait en chaque province.

Il n'y avoit pas long-temps que le concile d'Arles avoit fait une pareille ordonnance, & il l'avoit exprimée en ces termes. Quant à ceux qui usurpent & s'attribüent à eux-mesmes l'autorité, comme s'il n'y avoit qu'eux seuls qui dussent ordonner un Evesque, on a reglé que personne n'ait la présomption d'en user ainsi, à moins que de prendre avec luy sept autres Evesques; mais si on n'en peut trouver sept, qu'il n'entreprenne pas de faire une ordination, s'il n'est assisté de trois de ses freres. Le concile de Nicée renouvelle en partie ce reglement, & il veut de plus que les Evesques absens don- *Concil. Arelat. 1. can. 1.*

nent leurs ſuffrages par lettres pour approuver cette ordination qui ſera faite en leur abſence ; ce qui eſt conforme à l'ancienne pratique de l'Egliſe, comme nous apprenons par les lettres de S. Cyprien. Enfin il attribuë au Metropolitain la principale autorité pour confirmer tout ce qui s'eſt fait en cette rencontre ; & la paix dont l'Egliſe commençoit de joüir alors, luy fournit une occaſion avantageuſe pour donner la derniere perfection à la hierarchie par toute la terre, en reconnoiſſant les prérogatives des ſieges Metropolitains.

Cyprian. ep. 45 Cornel.

C'eſt ce que les Peres du concile de Conſtantinople reconnurent avoir eſté pratiqué exactement dans l'ordination de Nectaire pour le ſiege de Conſtantinople, & de Flavien pour l'egliſe d'Antioche ; & en écrivant au pape Damaſe & aux autres Eveſques d'occident, ils leur manderent qu'en cela ils avoient ſuivy le reglement qui s'eſtoit fait dans le concile de Nicée. Et lors qu'Evagre fut créé Eveſque d'Antioche par Paulin, on ſoûtint que pluſieurs canons furent violez tout à la fois en cette rencontre : parce que d'une part les loix de l'Egliſe ne permettent point à un Eveſque mourant d'en ordonner un autre en ſa place ; & de l'autre elles ordonnent que tous les Eveſques de la province ſeront appellez, & deffendent d'ordonner aucun Eveſque ſans que trois autres s'y rencontrent. La premiere de ces deux choſes eſtoit commandée par le 23. canon du concile d'Antioche, & la ſeconde par le 4. du concile de Nicée.

Apud Theodoret. l. 5. c. 9.

Ibid. c. 23.

Le cinquiéme canon de ce concile general eſt conçû en ces » meſmes termes. Quant à ceux qui ſont privez de la commu» nion, tant dans le clergé, que dans le rang des laïques, il » faut que tous les Eveſques de chaque province obſervent ce » qui eſt porté par le canon qui ordonne que ceux qui ſont re» jettez par les uns ne ſoient point receus par les autres. Mais » il ſe faut informer ſi ce n'eſt point par quelque animoſité de » l'Eveſque, ou par eſprit de querelle, ou par ſa mauvaiſe hu» meur qu'ils ont eſté excommuniez. Et afin que cet examen » ſe faſſe avec plus d'ordre & de bienſéance, on a trouvé à » propos qu'il ne ſe paſſe aucune année ſans que l'on tien» ne deux Conciles dans chaque province, afin que tous » les Eveſques de chaque province eſtant aſſemblez dans » un meſme lieu, ils examinent ces ſortes de queſtions,

&

& qu'ainsi ceux qui seront manifestement convaincus d'a- «
voir offensé leur Evesque, soient reconnus manifestement «
excommuniez par le suffrage de tous les autres, jusqu'à ce «
que tous les Evesques assemblez trouvent à propos de pro- «
noncer sur leur sujet un jugement plus favorable. Or ces «
Synodes se doivent tenir l'un devant le Caresme, afin de «
presenter à Dieu une offrande pure en faisant cesser toute «
sorte d'animosité, & l'autre vers le temps de l'automne. «

L'insolence d'Arius & la conduite schismatique d'Eusebe de Nicomedie qui l'avoit receu quelque excommunié qu'il fust par S. Alexandre, a esté vray semblablement l'occasion de ce canon, & lorsque cet Evesque d'Alexandrie *Id. l. 1. c. 3.* s'en estoit plaint en écrivant à celuy de Constantinople, il avoit marqué expressément que la regle apostolique deffend d'en user ainsi. Le Concile de Nicée en confirmant le jugement de ce saint Evesque contre un prestre revolté, ne laissa point de prévoir tout ce qui estoit necessaire pour empescher l'oppression des inferieurs par leurs prelats. Il le fit en ordonnant que l'on tiendroit deux conciles par chaque année, afin d'examiner les plaintes de ceux qui pretendroient avoir esté accablez par la passion de leurs Evesques: ce qui estoit entretenir en mesme temps le lien de la communion episcopale, & détruire l'esprit de domination qui n'a jamais esté celuy de l'Eglise. Certainement elle ne pouvoit faire un meilleur usage des premiers momens de la paix dont elle joüissoit apres une si longue oppression, qu'en rétablissant par les conciles la vigueur de sa discipline. Car *Eufeb. l. 1. de vita Constant. c. 51.* au lieu que Licine avoit employé comme un des principaux moyens de sa tyrannie la deffense qu'il avoit faite aux Evesques de visiter les eglises de leurs voisins, & de tenir des assemblées & des conciles, ce qu'Eusebe de Cesarée appelle une tres-grande persecution, parce que selon sa doctrine les affaires de grande importance ne peuvent estre reglées que par des conciles; Constantin la faisoit rentrer dans sa premiere liberté: & elle ne croyoit pouvoir faire un meilleur usage de la protection de ce grand Prince, qu'en tenant souvent des conciles.

L'ordonance qu'elle fit en cette rencontre touchant les excommuniez, a esté la regle qu'elle a suivie dans tous les

Codex canon. Eccles. Afric. siecles suivans ; & lorsque les Evesques d'Afrique écrivirent au Pape Celestin pour le prier de ne pas recevoir si facilement ceux qui viendroient de leur province luy porter des plaintes contr'eux, & de ne pas admettre à sa communion ceux qu'ils auroient excommuniez, ils ajoûtent qu'il peut aisément reconnoistre que cela a esté defendu dans le Concile de Nicée.

» Le sixiéme canon porte ce qui suit. Que l'ancien usage » qui a toûjours esté observé dans l'Egypte, dans la Libye & » dans la Pentapole, se pratique encore à l'avenir comme » une regle inviolable ; de telle sorte que l'Evesque d'Ale- » xandrie étende son autorité sur tous ceux de ces provinces ; » puisque c'est aussi la coutume de celuy de Rome d'en user » ainsi. Que l'on conserve aussi les privileges tant de l'eglise » d'Antioche, que de celles des autres provinces. Et c'est une » chose toute visible & manifeste que si un homme est fait » Evesque sans l'avis de son Metropolitain, le grand Concile » a ordonné qu'il ne doit point estre Evesque. Mais si deux ou « trois personnes s'opposent par une opiniatreté particuliere » au consentement unanime & raisonnable de tout le mon- » de, que l'avis du plus grand nombre l'emporte au dessus de « leur contradiction.

Baron ad ann. 325. §. 123. Quelques uns estiment que les Meleciens ont donné sujet à ce sixiéme canon, qui est devenu si celebre dans nostre siecle par tant d'écrits & tant de disputes : & il est assez vraysemblable que le touble que ces schismatiques avoient causé dans trois provinces, a obligé les Peres de ce saint Concile à arrester de semblables entreprises pour l'avenir. Ils l'ont fait en ordonnant que l'on conservera les droits & les preéminences que quelques eglises avoient d'antiquité, comme celles d'Alexandrie & d'Antioche. On voit que par ce canon ils autorizent particuliérement la jurisdiction de celle d'Alexandrie sur l'Egypte, la Libye & la Pentapole, & qu'ils l'appuyent par l'exemple de celle de Rome.

Rufin. l. 1. c. 6. Zonare, & apres luy Balsamon, étendent la jurisdiction de l'Eglise Romaine sur l'Occident, & disent que c'est l'ancien usage. Mais Rufin qui en pouvoit estre mieux instruit, renferme l'autorité que le Concile reconnoit icy dans ce premier siege du monde, dans l'étendüe des Eglises suburbicaires. Ce

terme a donné lieu à une infinité de conteſtations & de diſputes. Mais pour agir de bonne foy, on peut dire que ſous ce mot d'Egliſes ſuburbicaires, on doit comprendre l'Italie à l'exception de la Gaule Ciſalpine, & encore les trois iſles de Sicile, Sardaigne & Corſe. Et quelque ſens que puiſſe avoir ce canon en comparant l'Eveſque de Rome avec ceux d'Alexandrie & d'Antioche dans le droit de Metropolitain, qui conſiſte principalement dans l'ordination des Eveſques & dans la convocation des Conciles, on ne doit pas neanmoins luy conteſter le titre de chef de l'Egliſe, ny luy diſputer ſa primauté qu'il a d'ailleurs ; & l'intelligence des paroles de Rufin ne luy peut oſter les droits qui ſont attachez à ſon auguſte dignité en qualité de ſucceſſeur de S. Pierre dans la premiere Egliſe du monde.

Le ſeptiéme Canon regarde particulierement l'Eveſque de Jeruſalem, & concerne l'autorité de l'egliſe de cette ville à qui l'Empereur Adrien avoit fait porter le nom d'Elie, qui eſtoit le ſien, depuis qu'il l'avoit rebaſtie. Voicy les propres paroles de ce canon. « Puisque la coutume & la tradition ancienne veut que l'on honore l'Eveſque de Jeruſalem, il eſt juſte qu'il jouiſſe de ce rang d'honneur en conſervant neanmoins à la Metropole la dignité qui luy appartient. » *Euſeb. l. 4. hiſtor. Eccleſiaſt. c. 6.*

C'eſt une choſe aſſez étonnante que la plus ſainte & la plus ancienne de toutes les egliſes du monde, & dans laquelle les principaux myſteres de noſtre redemption ont eſté accomplis, ait eſté ſoumiſe ſi longtemps à une Egliſe Metropolitaine, ſçavoir à celle de Ceſareé. Il eſt vray qu'enfin elle a acquis la dignité du patriarchat, mais ce n'a eſté que dans le Concile de Calcedoine, celuy de Nicée n'aiant fait autre choſe à ſon égard que de luy conſerver le rang d'honneur qu'elle avoit toujours tenu dés les premiers ſiecles de l'Egliſe. Car on voit par le grand Concile qui fut aſſemblé à Antioche contre Paul de Samoſates, que l'Eveſque de Jeruſalem, qui eſtoit ſoumis à la juriſdiction de celuy de Ceſarée, ne laiſſoit pas de le preceder, quoy qu'autant que l'on en peut juger, il n'euſt eſté fait Eveſque que depuis luy. Le Concile general de Nicée luy conſerva donc cette preſeance, qui eſtoit d'autant plus extraordinaire qu'il n'avoit encore alors aucun Eveſque ſous ſa juriſdiction : & il ne faut nullement s'ar- *Id. l. 8. c. 32.* *Voyez les éclairciſſemens.*

rester à ce que dit Zonare sur ce canon, que l'Evesque de Jerusalem estoit Metropolitain de la Palestine, de l'Arabie & de la Phenicie.

Le huitiéme Canon fut établi contre les Novatiens, & » voicy ce qu'il contient. Quant à ceux qui s'attribuent à eux » mesmes le nom de Purs, s'il arrive qu'ils retournent à l'Eglise » Catholique & apostolique, ce saint & grand Concile a or- » donné qu'apres avoir receu l'imposition des mains, ils de- » meureront ainsi dans le clergé. Mais avant toutes choses il » est juste qu'ils reconnoissent & declarent par écrit qu'ils em- » brasseront & suivront en toutes choses les dogmes de l'Egli- » se Catholique & apostolique, c'est à dire qu'ils communi- » queront avec les bigames, & avec ceux qui seront tombez » dãs la persecution, à l'égard desquels on a aussi determiné un » temps préfix pour regler la durée & la fin de leur penitence. » Et par tout ou il se trouvera qu'il n'y aura qu'eux d'ordon- » nez, soit dans les villages, soit dans les villes, que ceux qui » se trouvent dans le clergé demeurent dans le mesme rang » qu'ils auront tenu. Mais si quelqu'un s'y établit lors qu'il y a » déja un Evesque ou un prestre de l'Eglise Catholique, il est » visible que l'Evesque de l'Eglise doit avoir son rang & sa di- » gnité d'Evesque. Et quant à celuy qui porte le nom d'Eves- » que parmy les personnes de cette secte, qui s'appellent » Purs, il aura le rang & l'honneur de prestre, si ce n'est que » l'Evesque du lieu juge plus à propos de luy faire part de ce- » luy d'Evesque : mais s'il ne luy plaist pas d'en user ainsi, il » faut qu'il luy trouve une place de Corevesque, ou de prestre; » de sorte que de quelque maniere que ce soit, il paroisse qu'il » est du corps du clergé, & que neanmoins il n'y ait pas deux » Evesques dans la mesme ville.

On sçait quelle estoit la dureté des Novatiens qui s'estoient separez de l'Eglise sous prétexte qu'elle avoit receu à la penitence & admis à la reconciliation ceux qui avoient renoncé à la foy, & estoient tombez dans l'idolatrie par la crainte des tourmens pendant la persecution de l'Empereur Dece. Cette secte qui reprochoit injustement à l'Eglise Catholique un excés de douceur & d'indulgence, demeuroit toujours separée de l'Eglise depuis ce temps-là; & ceux qui en faisoient profession, au lieu de prendre le nom de leur

chef, & de s'appeller Novatiens, avoient pris le titre superbe de Purs, comme ne s'estant pas soüillez par la communion de ceux qui avoient cedé aux menaces des tyrans & à la crainte des supplices.

Constantin qui avoit pour objet en assemblant le Concile de Nicée d'y rétablir la paix generale de toute l'Eglise, y avoit aussi appellé un Evesque Novatien nommé Acese, & cet Evesque schismatique y avoit amené avec luy Auxanon qui fut depuis prestre de sa secte, & vescut jusque sous Theodose le jeune. Quand le Concile eut decidé la question de la foy en établissant le symbole, & prononcé sa definition touchant la feste de Pasque, l'Empereur demanda à Acese si c'estoit son sentiment. Et sur ce que cet Evesque Novatien luy répondit qu'oüy, que le Concile n'avoit rien ordonné de nouveau sur ce sujet, que c'estoit ce que luy mesme avoit toujours tenu & pratiqué comme l'ancienne foy de l'Eglise, qui estoit venuë jusqu'à ce temps-là depuis les Apostres, & que de toute ancienneté la Pasque avoit esté observée dans le temps que l'on venoit de regler; Constantin luy demanda en suitte quel motif il avoit eu de se separer de la communion des autres. Mais Acese luy rapporta ce qui estoit arrivé du temps de Dece, & quel avoit esté l'effet de cette persecution, & voulut établir la severité de sa regle en soutenant que ceux qui avoient peché mortellement depuis le baptesme, ne devoient plus estre admis à la participation des divins mysteres, mais qu'on les devoit seulement exhorter à la penitence sans esperer le pardon & la remission de leurs pechez de la part des prestres, mais de Dieu seul, comme n'y aiant que luy qui ait le pouvoir & l'autorité de remettre les pechez. Sur quoy Constantin se mocquant de ces personnes qui vouloient estre impeccables, luy répõdit agreablement, *Acese, faites une échelle pour vous, & montez tout seul au Ciel.* C'est ce que Socrate dit avoir appris dans sa jeunesse de cet Auxanon qui avoit accompagné cet Evesque Novatien dans le Concile de Nicée, ainsi que nous venons de dire.

Socrat. l. 1. c. 7. & 9.

Sozom. l. 1. c. 21.

Ce saint Concile conspirant avec Constantin pour pacifier tous les troubles de l'Eglise, favorisa le retour des Novatiens par le huittiéme canon qui est assez clair & assez intelligible de luy mesme; si ce n'est que l'on peut remarquer

que ce qu'il dit que ceux d'entr'eux qui ſeroient dans les degrez eccleſiaſtiques, y demeureroient apres avoir receu l'impoſition des mains, peut marquer en cet endroit la Confirmation, parce que ces heretiques ne la donnoient point.

Theodoret. l. 3. hæret. fabul. c. 5.

Nous voyons l'execution de ce canon à l'égard des Eveſques Novatiens, en la perſonne de Zoïs & Saturnin qui furent receus à la chaire epiſcopale, comme nous apprenons de S. Baſile; quoy qu'il ſoit aſſez étrange que ce ſaint docteur de l'Egliſe grecque paroiſſe n'avoir pas connu le canon qu'il executoit.

Baſil. Ep. ad Amphiloch. Can. 1. p. 22. Voyez les éclairciſſemens.

CHAPITRE XVIII.

Suitte des Canons du Concile de Nicée depuis le neuviéme jusqu'au treiziéme.

ON lit ce qui ſuit dans le neuviéme Canon du Concile de Nicée. » S'il y a des preſtres qui aient eſté promeus » au ſacerdote ſans examen, ou ſi apres qu'ils ont eſté recon- » nus par l'examen coupables de quelque peché, on n'a point » laiſſé nonobſtant leur confeſſion, de leur impoſer les mains » contre la regle de l'Egliſe, le Canon ne reçoit pas ces ſor- » tes de perſonnes, parce que l'Egliſe condamne ce qui eſt » digne de reprehenſion.

Le ſoin que l'Egliſe prenoit dans les premieres ſiecles d'éxaminer la vie de ceux qu'elle élevoit à ſes charges & à ſes dignitez ſacrées, eſt connu de tous ceux qui ont quelque teinture de l'antiquité. Les Empereurs meſme payens ont eſté obligez d'admirer la ſageſſe de cette conduite; & ils y trouvoient le modele de la maniere dons ils devoient choiſir des officiers & des magiſtrats pour gouverner les provinces de leur empire. C'eſt ainſi qu'Alexandre Severe exhortoit le peuple à repreſenter avec une entiere liberté les reproches qu'ils avoient à faire contre ceux qu'il deſtinoit au gouvernement des provinces, pourveu qu'ils euſſent de quoy ſoutenir cette accuſation par des preuves manifeſtes & évidentes; & il diſoit que c'eſtoit une choſe faſcheuſe de voir que les Chreſtiens & les Juifs en uſaſſent ainſi quand il s'agiſſoit de publier ceux qui devoient eſtre ordonnez preſtres, & que l'on ne pratiquaſt point la meſme choſe

Lamprid. in Alexandro Severo.

lors qu'il s'agissoit du choix des gouverneurs & des magistrats, qui estoient chargez des biens & de la vie des hommes. Mais on voit par ce canon du Concile de Nicée, que cette diligence n'empeschoit pas que l'Eglise ne vist quelque fois au nombre des ministres de ses autels, ceux qui s'en estoient rendus indignes par une vie criminelle, soit que leurs desordres eussent esté cachez au temps de leur ordination, soit qu'on les eust dissimulez par un excés d'indulgence. Le Concile oppose donc une severité exemplaire à ce nouveau relaschement, & prononce contre ces personnes qui ont usurpé le ministere de l'Eglise, un jugement tout à fait conforme à la severité de l'ancienne discipline, en considerant leur ordination comme nulle.

Ce canon est appliqué plus particulierement par le dixiéme à ceux qui estoient tombez, c'est à dire, qui avoient renoncé la foy durant la persecution. Tous ceux, dit ce « dixiéme canon, qui estant tombez n'ont pas laissé d'estre « ordonnez, ou par l'ignorance ou par la dissimulation de « ceux qui leur ont imposé les mains, cela ne fait aucun « préjudice à la regle de l'Eglise : car on les depose lorsqu'ils « sont connus. «

La rigueur de cette regle est fondée sur l'énormité de l'idolatrie qui est nommée avec raison par Tertullien, *le crime principal du genre humain, le plus grand de tous les pechez qui se commettent dans le monde*, & par Saint Gregoire de Nazianze, *le dernier & le premier de tous les maux*. Il ne faut donc pas s'étonner qu'estant du nombre de ces trois pechez si abominables, qui ne se remettoient pas mesme à la mort selon la severité de l'ancienne discipline, on exclust pour jamais de l'entrée du clergé ceux qui estoient convaincus d'en estre coupables. Mais il ne faut pas conclure de là que cette regle ne regardast point ceux qui estant desja ordonnez Evesques ou prestres, estoient assez lasches & assez infidelles pour rendre aux idoles le culte qui n'est deu qu'à Dieu ; puisque l'usage des premiers siecles les condamnoit à la deposition, l'Eglise ne pouvant souffrir que ceux qui ne faisoient encore que de sortir des autels du Diable, eussent la temerité d'approcher des divins autels.

Tertullian. l. 1. de anima c. 1.

Gregor. Nazianz. orat. 38.

Cyprian. Ep. 64. & 68.

Quelque necessité qu'il y eust de punir un crime aussi grand qu'estoit celuy de l'idolatrie, il ne falloit pas neanmoins oster l'esperance du pardon à ceux qui y estoient tombez; & c'est ce qui donna lieu au Canon onziéme que
» nous lisons en ces termes. Quant à ceux qui sont coupables
» de prévarication, sans y avoir esté obligez ny par aucune
» contrainte, ny par la perte de leurs biens, ny par la rencontre
» de quelque peril, ny par quelque autre necessité semblable,
» ainsi qu'il est arrivé sous la tyrannie de Licine; le Concile a
» jugé à propos de les traitter avec douceur, quelques indi-
» gnes qu'ils soient de sa clemence & de sa misericorde. Que
» ceux donc d'entr'eux qui sont touchez d'un veritable regret
» de leurs fautes, s'ils sont fidelles & chrestiens, fassent trois an-
» nées de penitence dans le rang de ceux qui sont admis à oüir
» les instructions; qu'en suitte ils passent sept années dans
» l'humiliation du Prosternement; & qu'enfin ils passent deux
» autres années en communiquant au peuple dans les prieres,
» sans estre admis neanmoins à l'oblation.

Comme on doit proportionner les chastimens aux pechez, aussi ne faut-il pas s'étonner que le Concile fasse quelque discernement de la punition de ceux qui avoient sacrifié aux idoles. Car quoyque ce crime soit si enorme que les saints Peres de l'Eglise luy ont donné en particulier le nom de prévarication; neanmoins il se trouvoit plusieurs differens degrez de malice dans la chute de ceux d'entre les Chrestiens qui avoient renoncé la foy pendant la persecution de Licine. Ceux qui n'estoient tombez que par la seule crainte des tourmens, n'estoient pas si criminels que ceux qui sans avoir esté exposez aux occasions dangereuses de la cruauté des supplices où de la perte de leurs biens, s'estoient portez d'eux mesmes à chercher leur repos & leur tranquillité temporelle dans l'abjuration de la foy de J. C. & dans le culte sacrilege des idoles. Ils s'estoient rendus le joüet des payens mesmes; & tout le monde les regardoit comme un sel affadi & sans vigueur, qui ne meritoit plus que d'estre foulé aux pieds des hommes.

Le premier Concile d'Arles qui s'estoit tenu peu de temps avant celuy de Niece, n'avoit rien relasché en leur

faveur

faveur de ce qui se pratiquoit à leur égard dans le temps de saint Cyprien. Ce fut le concile general de Nicée qui commença à user envers eux de quelque nouvelle indulgence; & aprés les avoir declaré indignes de toute grace, il les admet neanmoins à celle de la penitence, pourveu qu'ils fussent touchez d'un veritable regret, & d'une douleur sincere de leurs pechez.

Onze années d'une rigoureuse penitence estoient alors toute l'indulgence que l'Eglise exerçoit envers ces sortes de personnes. Quand elle admettoit en ce temps là les pecheurs à la penitence, elle les faisoit passer par quatre differens degrez, dont le premier les tenoit long temps dans les larmes hors des portes de l'eglise. Il faut croire que le concile de Nicée supposoit que ceux dont il parle dans ce canon, avoient déja donné des preuves sensibles de la sincerité de leur penitence dans ce premier degré qui estoit le plus humiliant de tous, & le plus éloigné de la participation de nos mysteres. C'estoit sans doute par là qu'il jugeoit de la disposition de leurs cœurs; parce que pour donner des marques de leur componction interieure, ils avoient fait ce que S. Cyprien disoit autrefois à ceux qui estoient tombez dans le mesme crime du renoncement de la foy; Qu'ils devoient « frapper aux portes de l'eglise, mais sans les brizer; qu'ils « pouvoient aller jusque sur le seuil de ces mesmes portes, « mais sans passer outre; qu'ils avanceroient beaucoup en « priant avec modestie, en demandant avec pudeur, en faisant voir au dehors une humilité qui leur estoit si necessaire, « & une patience agissante & laborieuse. Comme ces anciens « penitens dont parle ce saint martyr, ils avoient déja envoyé au dehors d'eux leurs larmes, comme autant de deputez, pour exprimer la violence de leur douleur; & en tirant « des gemissemẽs du fond de leurs cœurs, ils s'en estoient servis « comme d'avocats & d'intercesseurs, pour declarer en mesme temps l'affliction & la honte qu'ils ressentoient d'avoir « commis un si grand crime. De sorte que le concile de Nicée les admet tout d'un coup au second degré & au rang des Auditeurs, pour y passer trois années; en suitte il leur en ordonne sept autres dans le troisiéme, qui est celuy du prosternement; & enfin il les laisse encore deux ans entiers

Cyprian. ep. 31.

dans le 4. qui consiste à estre admis à la communion de l'Eglise, sans estre receus neanmoins à la sainte Eucharistie. Tout ce qui est reglé par ce canon ne concerne que les chrestiens & ceux qui sont baptizez, dont la chûte estant plus pesante que celle des Catecumenes, exige aussi une punition plus rigoureuse.

CHAPITRE XIX.

Suitte des Canons du concile de Nicée jusqu'au 17.

LE douziéme Canon du concile de Nicée est difficile dans sa premiere partie, & fort important dans la seconde. Voicy ce qu'il porte. Ceux qui ayant esté appellez par la grace, aprés avoir donné des témoignages de leur ardeur & de leur zele, jusques à quitter le baudrier & les marques exterieures de la profession des armes, retournent à leur vomissement comme des chiens, ainsi qu'il est arrivé à quelques uns de donner mesme de l'argent, & d'acheter par des bienfaits & par des dons leur rétablissement dans la milice; Que ces personnes aprés avoir esté trois ans dans le rang des Auditeurs, demeurent dans le prosternement pendant dix autres années. Mais en toutes ces choses il est à propos de considerer leur resolution, & la maniere dont ils s'acquittent de leur penitence. Car tous ceux qui donnent des marques effectives de leur conversion sincere par la crainte, par les larmes, par la patience, par de bonnes œuvres, & non seulement en apparence & à l'exterieur; peuvent estre admis à la communion des prieres, aprés avoir accompli le temps qui est prescrit pour le degré des Auditeurs: & en suitte il sera permis à l'Evesque de prendre sur leur sujet des resolutions plus conformes à la douceur & à l'indulgence. Mais tous ceux qui ont porté avec indifference cet estat de penitens, & qui ont crû que les marques exterieures de la penitence & la privation de l'entrée de l'eglise suffisoient pour leur conversion, doivent accõplir exactement tout le temps qui est ordonné pour leur penitence.

Pour penetrer dans le sens de ce canon, il ne faut pas l'expliquer comme si au temps du concile de Nicée il eust esté

deffendu aux chrestiens d'avoir des charges militaires, puisqu'au contraire le premier concile d'Arles venoit d'excommunier ceux qui abandonnoient les armes pendant la paix. Mais cette ordonnance regarde le temps de la persecution; c'est à dire ceux qui aprés avoir suivi les mouvemens d'une generosité veritablement digne de la grace, en méprisant les charges qu'ils avoient à la cour & dans les armées, plustost que de renoncer à la foy qu'ils devoient à JESUS-CHRIST, avoient en suitte fait paroistre une lascheté honteuse, en rentrant dans des emplois qu'ils avoient abandonnez pour Dieu, & qu'ils ne pouvoient exercer qu'en sacrifiant aux idoles. Le concile laisse neanmoins à la discretion de l'Evesque, de diminuer la penitence selon l'ardeur du penitent, & d'estre en ce point le moderateur & l'arbitre d'une si exacte discipline.

Concil. Arelat. 1. can. 3.

Le 13. Canon prescrit la maniere dont on doit agir à l'égard de ceux qui meurent dans le temps de leur penitence, & est exprimé en ces termes. « Quant à ceux qui meurent, on « gardera encore, comme on a fait jusqu'à present, la loy an- « cienne & canonique, laquelle ordonne que si quelqu'un « vient à mourir, on ne le privera point du dernier viatique « qui luy est si necessaire. Que si aprés avoir esté receu à la « communion lors qu'on desesperoit de sa vie, il ne laisse pas « de revenir en santé, il doit demeurer dans le rang de ceux « qui sont seulement dans la communion des prieres de l'E- « glise. Mais parlant generalement, toute personne qui de- » mande l'Eucharistie lorsqu'elle se trouve à l'extremité de la « vie, l'Evesque la luy doit accorder, en l'éprouvant & l'e- « xaminant avec soin.

« μετὰ δοκιμασίας.

Ce canon marque selon l'explication commune, qu'il faut donner le saint viatique à toutes les personnes qui le demandent à la mort, & ordonne de fortifier par la nourriture celeste de l'Eucharistie, ceux qui sont obligez de faire un aussi grand voyage qu'est celuy qui les doit faire passer du temps à l'eternité; car c'est pour cela qu'on luy donne le nom de viatique. Il y en a neanmoins qui veulent que le concile accorde seulement l'absolution aux mourans. Mais si cela est, pourquoy le concile ajouste-t'il, que si ces malades reviennent en santé, ils demeureront seulement dans

la communion des prieres? Ceux à qui on n'auroit pas accordé l'Eucharistie à la mort, n'auroient eu garde d'y pretendre lors qu'ils estoient en santé & en estat d'accomplir leur penitence : & ainsi c'estoit une precaution fort inutile de les en exclure.

Pour ce que le concile renvoye à l'Evesque la connoissance & le jugement des penitens, cela se doit entendre autant que la necessité du malade le pourra permettre. Et il n'y a rien d'étrange & d'extraordinaire dans cette pratique, puisqu'il ne se faisoit rien alors dans l'Eglise, sur tout dans la matiere de la penitence, qu'avec la participation de l'Evesque & par son ordre.

Concil. Valentin. 1. can. 3. Synes. ep.

Il semble que ce canon soit cité par le concile de Valence de l'année 374. & c'est dans ce mesme esprit que Synese écrivant à Theophile patriarche d'Alexandrie, touchant un nommé Lamponien qui estoit excommunié, luy mande qu'il avoit permis à tous les prestres qui se trouveroient presens de l'absoudre, au cas qu'il vinst à tomber dans l'extremité d'une maladie mortelle, & declare qu'il ne veut laisser mourir personne dans les liens de l'excommunication : mais que s'il revenoit de cette maladie extréme, il luy avoit ordonné de subir encore la penitence qu'il luy avoit imposée.

Le 14. Canon est intelligible de luy mesme, & reduit à un estat inferieur les Catecumenes qui estoient tombez durant
» la persecution. En voicy les propres termes. Quant aux Ca-
» tecumenes qui sont tombez, ce saint & grand Concile a or-
» donné qu'ils passeront trois années à écouter seulement les
» instructions de l'Eglise, & qu'en suitte ils seront admis à
» prier avec les Catecumenes.

Le 15. condamne les Evesques, les prestres & les diacres
» qui quittent leurs eglises pour en prendre d'autres. A cause
» des troubles, dit le concile, & des seditions qui arrivent, on a
» jugé absolument necessaire d'abolir une coutume qui se pra-
» tique en quelques endroits contre la regle de l'Eglise, & de
» deffendre aux Evesques, aux prestres & aux diacres de pas-
» ser d'une ville en une autre. Que si aprés la definition de ce
» saint & grand Concile, quelqu'un vient encore à former une
» pareille entreprise, ou à s'abandonner à quelque chose de
» semblable, on cassera entierement tout ce qui se sera fait en

cette rencontre, & on le renvoyera à la mesme eglise, dont auparavant il estoit ou prestre ou Evesque.

L'inquietude ambitieuse d'Eusebe, qui avoit passé de Beryte à Nicomedie, a pu donner occasion à ce canon ; & neanmoins il le viola encore luy-mesme en passant de Nicomedie à Constantinople ; ce que Theodoret reconnoist s'estre fait contre le canon qui deffend ces sortes de changemens. S. Hierôme rapportant l'explication que quelques auteurs donnent à S. Paul, quand il dit que l'Evesque ne doit estre le mary que d'une seule femme, témoigne que les Peres ont deffendu dans le concile de Nicée de faire passer un Evesque d'une eglise à l'autre, de peur de luy donner un pretexte de rechercher les embrassemens d'une épouse riche & adultere, en méprisant la societé d'une qui seroit vierge, quoyque pauvre. Mais quoyque l'Eglise se soit élevée de temps en temps pour condamner ce desordre, & qu'elle ait opposé à cet abus l'autorité de ses loix, neanmoins il n'y a rien de plus ordinaire que ces sortes de translations, parceque l'ambition & l'interest qui en sont les causes les plus naturelles, n'ont jamais sceu ce que c'est que de se soumettre aux loix de l'Eglise.

Theodoret. l. 1. c. 18.

Hieron. ep. 81. ad Ocean.

Le Canon 16. deffend aussi de recevoir en aucune eglise les ecclesiastiques qui abandonnent la leur, & les prive de la communion s'ils refusent de retourner au lieu où ils auront esté ordonnez. Et quant aux Evesques, il declare nulles les ordinations qu'ils feront des clercs qui ne seront point de leur jurisdiction. Voicy en propres termes ce qu'il contient. Tous prestres, ou diacres, & generalement tous « clercs dont les noms sont écrits dans la liste de l'eglise, « qui par un emportement temeraire, & sans avoir devant « les yeux la crainte de Dieu, ny la régle de l'Eglise, sorti- « ront de celle dans laquelle ils ont esté ordonnez, ne doi- « vent nullement estre receus dans une autre ; mais il faut « absolument les contraindre de retourner dans leurs dioce- « ses, ou les excommunier s'ils persistent dans cette resolu- « tion. Que si quelqu'un entreprend de ravir & d'enlever un « clerc qui est de la jurisdiction d'un autre, & de l'ordonner « dans son eglise sans le consentement du propre Evesque « dont cet ecclesiastique s'est luy-mesme separé, que l'ordi- «

nation qu'il en fera soit considerée comme nulle.

Il estoit juste d'une part d'attacher les ecclesiastiques aux eglises dans lesquelles ils avoient esté incorporez par l'ordination ; mais il n'estoit pas moins necessaire de l'autre de regler les bornes des dioceses, & d'empescher les entreprises des Evesques sur leurs confreres, en leur interdisant les ordinations de ceux à l'égard desquels ils n'avoient nulle jurisdiction legitime. C'est l'objet que se propose ce canon : mais comme la cupidité des hommes n'a point de limites, il a fallu renouveller de temps en temps une regle si importante, & user d'une continuelle precaution pour faire regner l'ordre & la discipline dans cette armée spirituelle du Dieu vivant.

Ce fut encore pour s'opposer à la cupidité des mauvais ecclesiastiques, que le concile fit son 17. Canon, où il travaille à les détourner de ce gain sordide & honteux qui leur est si rigoureusement deffendu par S. Paul.
» D'autant, disent les Peres du concile, que plusieurs ec-
» clesiastiques sont tellement attachez à l'avarice, & au
» gain sale & deshonneste, qu'ils oublient ce que les Ecri-
» tures divines disent pour loüer un homme juste, qu'il
» n'a pas donné son argent à usure, & qu'ils demandent
» le centiéme denier d'interest ; le saint & grand Concile
» a ordonné que s'il se trouve que quelqu'un aprés cette
» decision prend quelque usure à raison du prest, où s'il
» en fait son profit de quelqu'autre maniere que ce puisse
» estre, ou s'il exige un sixiéme, ou s'il invente quelqu'autre
» moyen pour en faire un gain deshonneste ; qu'il soit déposé
» du clergé, & cesse à l'avenir d'estre conté dans le rang
» des ecclesiastiques.

Il falloit beaucoup de temps pour oster entierement les abus qui estoient autorisez par les loix romaines ; & comme l'usure estoit de ce nombre, il estoit à propos de la deffendre d'abord aux clercs, afin de rappeller doucement les peuples à la charité naturelle & chrestienne, qui est éteinte par ces sortes de prests & de commerces interessez. Ce reglement qui ne s'étendoit que sur les ecclesiastiques, avoit de secrettes consequences pour les particuliers ; & on appliquoit ce premier appareil sur les playes de la discipline.

de l'Eglise, en attendant qu'on les pust guerir entierement.

CHAPITRE XX.

Des trois derniers Canons du concile de Nicée.

L'INSOLENCE des diacres, qui avoient déja commencé à s'élever au dessus des prestres, meritoit bien d'estre reprimée, ainsi qu'elle le fut en ces termes par ce 18. Canon. On a rapporté au saint & grand Concile de Nicée « qu'en quelques lieux & en quelques villes les diacres don- « nent l'Eucharistie aux prestres, quoy qu'il n'y ait ny aucune « regle, ny aucune coutume qui permette que ceux qui n'ont « pas la puissance d'offrir le corps de J. C. ayent le pouvoir « de le distribuer à ceux qui l'offrent. On a aussi appris qu'il « y a déja quelques diacres qui prennent l'Eucharistie de- « vant les Evesques. Que toutes ces choses soient donc abo- « lies, & que les diacres demeurent dans les bornes de la « moderation qui est deuë à leur estat, en reconnoissant qu'ils « sont les ministres des Evesques, & inferieurs aux prestres; « & qu'ils prennent l'Eucharistie en leur rang aprés les « prestres, soit que l'Evesque la leur donne, soit qu'ils la re- « çoivent des prestres. De plus il n'est pas permis aux diacres « de s'asseoir au milieu des prestres; car cette pratique est « tout à fait contraire à la regle & à l'ordre de l'Eglise. Que si « aprés ces decisions quelqu'un veut encore estre desobeïs- « sant, qu'il cesse d'estre diacre. «

Comme les diacres estoient les dispensateurs des richesses de l'Eglise, cette cõmission qui les rendoit considerables aux peuples, & l'obligation qu'ils avoient d'accompagner continuellement les Evesques, leur inspirerent insensiblement une vanité si insupportable, qu'ils ne vouloient plus se contenir dans les bornes de leur condition: de sorte que par une ignorance volontaire du rang qu'ils devoient tenir, dit S. Hierôme, l'orgueil dont ils estoient enflez les portoit à s'élever au dessus des prestres, & à mesurer leur dignité, non par leur merite, mais par leurs richesses. Il n'y avoit rien de plus injuste que cette pretention; & selon ce mesme

Hier. l. 14. in Ezech. c. 48.

Id epist. 85. ad Evagr.

Pere, on ne pouvoit comprendre quelle estoit la cause de l'emportement de ces Ministres de l'Eglise, dont la premiere fonction consistoit à servir à table & à assister les veuves, pour s'élever, ainsi qu'ils faisoient par orgueil, au dessus de ceux qui consacrent par leurs prieres le corps & le sang de JESUS-CHRIST.

Conc. Laod. can. 20.

Aussi l'Eglise s'est toujours fortement opposée à leurs desirs ambitieux : & c'est ce qui a donné l'occasion à un canon du concile de Laodicée, par lequel il est deffendu au diacre de s'asseoir devant le prestre, ou en sa presence ; & il luy est ordonné de ne s'asseoir que par le commandement du prestre. C'est aussi pour ce sujet que le premier concile d'Arles voulant arrester l'ambition des diacres de l'eglise de Rome, leur deffend de rien entreprendre par eux-mesmes, & veut que l'on reserve aux prestres l'honneur & le respect qui leur sont deus.

Concil. Arelat. 1. can. 18.

Mais le concile general de Nicée se crut obligé d'en parler avec plus de force & plus d'étenduë, & d'en faire une decision plus authentique. Entr'autres reglemens qu'il fait par ce 18. canon pour rabattre leur orgueil, il leur deffend mesme de s'asseoir entre les prestres, c'est à dire d'estre assis dans l'eglise comme les prestres. Car S. Hierôme témoigne qu'à Rome mesme, où les diacres s'élevoient le plus, les prestres estoient assis dans l'eglise, & les diacres demeuroient debout ; quoy qu'ils entreprissent quelquefois de violer cette regle.

Hieron. ep. 85.

Rufin dit que le concile de Nicée leur deffend de distribuer l'Eucharistie en presence des prestres, & leur permet seulement de le faire en leur absence. Nous n'en trouvons rien dans le grec, qui est l'original du concile. Mais il y a grande apparence que Rufin a attribué cet ordre au concile, parceque c'estoit la pratique de son temps.

Le 19. Canon concerne les Paulianistes, c'est à dire les
» sectateurs de Paul de Samosates. Quant aux Paulianistes,
» disent les Peres de ce saint concile, s'ils se refugient à l'E-
» glise catholique, on a arresté definitivement qu'il faut ab-
» solument les rebaptizer. Que si quelques-uns d'entr'eux ont
» esté dans leur secte du corps du clergé, & y ont vescu sans
» crime & sans reproche, il faut qu'aprés les avoir rebapti-

zez,

zez, l'Evesque de l'Eglise catholique les ordonne. Mais si « aprés les avoir examinez, on ne les trouve pas propres à ce « ministere, ils doivent estre déposez. On gardera aussi cette « mesme regle touchant les Diaconisses, & generalement à « l'égard de tous ceux dont le nom est écrit dans la liste des mi- « nistres de l'Eglise. Or on fait icy une mention particuliere « des diaconisses, lesquelles à la verité ont tenu ce rang; mais « parce qu'elles n'ont receu aucune imposition des mains, « elles doivent estre mises absolument parmy les laïques. «

S. Augustin, en rapportant ce canon du concile de Nicée, dit qu'il faut croire qu'ils ne gardoient pas la regle du baptesme, puisque le concile ordonne qu'ils seront baptizez dans l'Eglise catholique. Il est vray que S. Athanase dit que ces heretiques exprimoient & prononçoient exterieurement les noms des trois personnes divines, quoy qu'ils n'en fussent pas moins heretiques. Mais il ne dit pas expressément qu'ils les nommassent dans le baptesme. Et le Pape Innocent I. dit clairement qu'ils ne baptisoient pas au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. De sorte qu'il ne faut pas s'étonner qu'on reïterast leur baptesme lorsqu'ils revenoient à l'Eglise, puisqu'il n'estoit pas consacré par les paroles de l'Evangile qui sont essentielles à ce sacrement.

August. ad Quodvult. haeres. 44.

Athanas. orat. 3 cōtr. Arian. p. 413.

Innocent. I. epist. 22.

S. Hierôme dit que le concile de Nicée a receu le baptesme de tous les heretiques, à la reserve de celuy de Paul de Samosates & de ses sectateurs.

Hieron. advers. Luciferian. c. 9.

L'addition que l'on lit à la fin de ce canon touchant les diaconisses, a donné lieu à plusieurs differentes explications. Mais pour ne pas chercher d'autre sens que celuy qui paroist le plus naturel & le plus simple, on peut dire que le concile a ordonné par ces paroles, que les personnes qui avoient fait les fonctions de diaconisses quand elles estoient dans la secte des Paulianistes, sans en avoir receu l'ordination, ne seront considerées que comme laïques quand elles retourneront à l'Eglise, & ne sortiront jamais de cet estat.

Morin. de sacris ordinationibus, part III. Exercit. 10. c. 2. p. 188. 189.

Le dernier Canon de ce saint concile commande d'observer par tout l'ancienne coutume de prier debout les dimanches, & les cinquante jours du temps de Pasque, & condamne comme un abus la posture de ceux qui prioient en

une autre posture dans ces jours de réjoüissance spirituelle.
» Parce qu'il y en a quelques-uns, dit ce concile; qui prient à
» genoux les dimanches, & dans les cinquante jours du temps
» de la Resurrection; afin que toutes choses s'observent en
» chaque diocese avec uniformité, le saint Concile a ordonné
» que l'on se tiendra debout dans ces jours là en offrant ses
» prieres à Dieu.

On doit remarquer par ce canon, qu'encore que les premiers Chrestiens ayent témoigné l'humilité de leur cœur par l'humiliation de leur corps en faisant leurs prieres à genoux, & que ceux d'entr'eux qui portoient les armes dans une des legions de l'Empereur Marc Aurele, luy ayent obtenu la victoire aprés avoir fait leurs prieres en cette posture; neanmoins l'Eglise a toujours excepté de cette pratique les cinquante jours depuis Pasque jusques à la Pentecoste, & tous les dimanches de l'année. On voit par tout des vestiges de cette tradition. Car Tertullien dit que nous estimons » qu'il n'est pas permis de jeusner, ou d'adorer à genoux les » jours de dimanche; & que nous joüissons d'une semblable » immunité depuis Pasque jusques à la Pentecoste. L'ancien auteur des Questions aux Orthodoxes qui ont esté attribuées à S. Justin martyr, dit que c'est une marque & un » symbole de la Resurrection de ne pas prier à genoux le di- » manche, parceque c'est en ce jour que nous avons esté de- » livrez des pechez par la grace de JESUS-CHRIST, & que sa » mort nous a garantis de la mort.

Euseb. l. 5. histor. c. 5.

Tertull. de corona mil. c. 3.

Il ne faut donc pas s'étonner que le concile general de Nicée ait jugé que le reglement de cette ceremonie n'estoit pas indigne de son application, & que par le dernier de ses canons il ait pris le soin de conserver tout le corps de l'Eglise dans une parfaite uniformité touchant la maniere de celebrer le jour de dimanche & le temps de Pasque. Il n'a rien établi de nouveau en cela, & n'a usé de toute son autorité que pour conserver l'ancienne tradition. Ce qui a fait dire à S. Hierôme, Que c'est un usage legitime, & une pratique raisonnable qui s'observe dans l'Eglise, de ne se mettre point à genoux, & de rompre son jeusne chaque dimanche, & pendant tous les cinquante jours depuis Pasque jusques à la Pentecoste, & de garder plusieurs autres choses qui ne sont écrites nulle part.

Hieron. adverſ. Lucif.

Voilà ce que l'on peut dire en peu de mots touchant les 20. celebres canons du grand Concile de Nicée, qu'il auroit esté inutile de rapporter sans en donner l'intelligence par des remarques abbregées, & que l'on ne pourroit pas aussi expliquer plus amplement sans sortir des bornes de l'histoire. Il suffit de les conclure en disant aprés S. Leon, *Leo ep. 85. c. 2.* qu'ils ont esté formez par l'esprit de Dieu, & consacrez par le respect & la veneration de tout le monde; & en reconnoissant qu'ils ont servi de modele à l'Eglise quand elle a voulu faire des reglemens pour sa police spirituelle selon les differentes necessitez qui ont excité de temps en temps sa vigilance & sa charité maternelle.

CHAPITRE XXI.

Recueil de quelques autres ordonnances du concile.

QUOYQUE le concile de Nicée n'ait pas fait plus de 20. canons, cela n'empesche pas neanmoins qu'il n'ait fait encore d'autres decisions qu'il n'avoit pas renfermées dans ces ordonnances. On l'a pu remarquer dans le reglement que nous avons veu qu'il a fait touchant la feste de Pasque; & il nous reste encore des vestiges de quelques autres definitions de cette sainte assemblée.

Nous en trouvons un tres-considerable dans une lettre celebre du Pape Jules, qui est rapportée par nostre Saint. Car il dit que ce n'a pas esté sans une volõté particuliere de Dieu que les Evesques assemblez dans le grand concile de Nicée, ont permis d'examiner dans un concile posterieur les decisions qui auroient déja esté faites dans un autre; afin que les juges ayant devant les yeux le second jugement qui s'en pourroit faire dans la suitte, fissent plus d'attention au jugement qu'ils seroient obligez de prononcer, & que ceux qui seroient jugez par leur premiere sentence, fussent persuadez que leur condamnation n'avoit point eu d'autre cause que les regles seules de la justice, sans qu'ils la pussent attribuer à aucune animosité de ces premiers juges. Il ajoute que cette ancienne coutume de l'Eglise a esté confirmée par écrit dans le concile de Nicée; quoyqu'il ne nous en *Apud Athanas. apolog. 2. p. 741.*

reste maintenant nulle autre trace que ce seul endroit de cette lettre du S. Pape Jules.

On tire encore un autre reglement de ce saint concile, d'une plainte que S. Augustin a faite en parlant à son peuple, où il dit avec douleur qu'il avoit esté ordonné Evesque du vivant mesme de Valere son predecesseur, & qu'ils avoient esté assis tous deux en mesme temps sur le mesme siege episcopal, parceque ny luy, ny cet ancien prelat ne sçavoient pas encore alors que cela avoit esté deffendu par le concile de Nicée. Ce qui a quelque rapport avec ce que le Pape Innocent I. a écrit dans une de ses lettres citée par Sozomene, que les Peres avoient deffendu d'élire un Evesque à la place d'un autre qui vivoit encore.

August. ep. 110.

Sozom. l. 8. c. 26.

Neanmoins Baronius croit que cela peut estre compris en quelque sorte dans le 8. canon, où nous voyons qu'en mesme temps que le concile souhaitoit qu'il n'y eust qu'un seul Evesque dans chaque eglise, il ne laissoit pas de tolerer le contraire pour le bien de la paix avec la mesme condescendance dont nous avons vu qu'il avoit usé envers les Meleciens, quoyqu'avec quelque restriction & quelque reserve.

Theodoret. l. 1. c. 8.

Nous voyons aussi dans cette lettre fameuse à l'eglise de Verceil, qui est attribuée avec assez de raison à S. Ambroise, que le concile de Nicée avoit exclu les bigames non seulement du sacerdoce, mais mesme de la clericature : & l'auteur de cette lettre ne trouve rien que de juste dans cette ordonnance; n'estant pas possible, dit-il, de concevoir comment un homme qui n'a pas gardé luy-mesme la fidelité de son premier mariage, peut consoler une veuve, l'honorer & l'assister, l'exhorter à la conservation de son veuvage, & la porter à garder la foy à son mary. Nous ne trouvons plus rien de semblable, ny dans les canons, ny dans l'histoire du concile de Nicée.

Amb. l. 3. ep. 25.

Le Pape Zozime a allegué deux canons de ce concile general, qui permettoient aux Evesques, & mesme aux autres ecclesiastiques, d'appeller au Pape; & ce fut ce qui obligea l'Eglise d'Afrique de chercher de toutes parts des copies du concile de Nicée, pour s'instruire de ce reglement qu'elle ignoroit. Mais ny Zozime, ny ses successeurs n'ayant

pû justifier ce fait, tout le monde convient maintenant que ces canons sont du concile de Sardique, & non de celuy de Nicée.

Quelques uns ont aussi pretendu que ce saint concile a ordonné une certaine regle pour les lettres ecclesiastiques, que l'antiquité appelloit formées ; & ils veulent qu'elle ait esté envoyée par Attique à l'eglise d'Afrique. Mais outre plusieurs autres raisons, la nouveauté de cette formule, qui a esté inconnuë pendant plusieurs siecles, la rend suspecte, puisque l'on n'en trouve pas la moindre trace dans aucune ancienne collection de canons. *Baron. an. 325. §. 162. &c.*

Il faut avoüer neanmoins que pour entretenir par lettres le commerce de la foy jusques aux extremitez du monde, les Peres avoient institué certains petits caracteres dés les premiers siecles de l'Eglise ; & S. Basile qui leur donne ce nom, nous en parle comme d'une chose qui estoit en usage avant luy, & qui avoit esté établie pour porter les marques de la communion par toute la terre. Mais ceux que l'on attribuë à Attique paroissent tous differens de ces caracteres mysterieux, dont nous ne connoissons plus le secret. ἡμεῖς δὲ ἐκείνων ὄντες τῶν πατέρων οἱ ἐνομοθέτησαν διὰ μικρῶν χαρακτήρων τὰ τῆς ἐπιμιξίας σύμβολα ἀπὸ περάτων τῆς γῆς εἰς πέρατα περιφέρεσθαι. *Basil. ep. 77. p. 136.*

On pretend aussi montrer par le témoignage de Sozomene, que ce verset, *Gloire au Pere, & au Fils, & au S. Esprit*, est venu du concile de Nicée. Mais on peut expliquer cet auteur, de la doctrine de ce verset, aussi bien que des paroles avec lesquelles il est exprimé ; puisque S. Basile n'en attribuë point l'institution à aucun concile, mais qu'il en parle comme d'une chose qui est en usage dans l'Eglise par une tradition immemoriale & qu'il a receuë de la pieté de ses peres, aussi bien qu'un tres-grand nombre de pratiques de cette nature qui s'observent par toute la terre, quoy qu'on n'en trouve rien par écrit. *Sozom. l. 3. c. 19.* *Basil. de spir. sanct. c. 7. & 27.*

On peut dire la mesme chose de la suitte de ce verset, *& que cette gloire soit telle aujourd'huy, & toujours, & dans les siecles des siecles, qu'elle a esté dés le commencement & dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.* Car nous n'avons nulle ancienne autorité qui nous montre que cette addition ait esté faite par l'ordre du concile de Nicée.

Enfin on ne peut aussi prouver que ce saint concile ait fait

aucun catalogue des livres de l'Ecriture sainte pour distinguer ceux que l'Eglise reconnoist pour canoniques, & ceux qu'elle ne considere point comme tels, ny qu'il ait defini en particulier que l'histoire de Judith doive estre mise au nombre des livres canoniques. Car si cela estoit ainsi, S. Hierôme qui vivoit aprés ce concile, & qui avoit pour ses decisions tout le respect qu'il estoit obligé de leur porter, n'auroit pas dit en écrivant aux Evesques Chromace & Heliodore, » qu'à la verité l'Eglise lit le livre de Judith, mais » qu'elle ne le reçoit pas parmy les Ecritures canoniques. Et lors qu'il le cite en écrivant à une illustre dame Romaine, » il ne le fait qu'avec reserve & precaution, en disant, Nous » lisons dans le livre de Judith, si neanmoins il vous plaist » de recevoir un tel volume. Ce n'est que dans le siecle d'Innocent I. qu'il a commencé d'estre reconnu universellement pour canonique. Aussi le Cardinal Baronius se reduit-il à dire que ce livre avoit seulement esté cité en quelque endroit par le concile de Nicée.

Hieronym. ep. 118.

Id. ep. 6.

Innoc. 1. ep. 3. c. 7.

Voilà à peu prés les ordonnances qu'on luy attribuë, differentes de ses canons. Nous nous abstenons de parler des definitions que quelques uns ont voulu tirer des lettres pretenduës des Papes Marc, Jules, & Felix, d'une lettre de S. Athanase au Pape Marc, & de quelques endroits de Gelase de Cyzique. Car il n'y a rien qui soit plus visiblement apocryphe que tout cela, sans en excepter mesme Gelase, que l'on sçait avoir inseré dans son histoire des pieces qui sont tout à fait suspectes. La bonne foy doit tenir un juste milieu en tout cecy : & comme ce seroit une injustice de reduire aux seuls canons tout ce qui s'est fait pour la discipline de l'Eglise dans le concile de Nicée; aussi ne doit on pas multiplier à l'infini les reglemens de cette sainte assemblée, & la sincerité nous oblige de ne luy donner que ce que nous en avons receu.

CHAPITRE XXII.

Epistres de Constantin & du Concile, pour le publier à toute la terre aprés sa souscription.

TOUT ce que le Concile avoit decidé d'un commun accord, ayant esté confirmé par la souscription de chacun en particulier, il ne resta plus que d'en faire la relation à tout le monde ; & ce fut ce qui s'executa par les lettres de Constantin, & par celles de cette sainte assemblée. *Euseb.l.3.de vita Constantin.cap. 14.*

L'histoire nous en a conservé deux de cet Empereur, qui peuvent passer pour synodiques, puisqu'elles ne sont écrites que pour apprendre à diverses eglises les definitions du concile, & les exhorter à s'y soumettre. La premiere de ces deux lettres qui est rapportée par Eusebe, se trouve aussi dans l'histoire ecclesiastique de Theodoret, & dans celle de Socrate.

Theodoret dit que ce prince l'écrivit pour apprendre aux eglises qui n'avoient pû venir au concile, le resultat de ce qui s'y estoit passé. Elle ne parle neanmoins que de ce qui regarde la feste de Pasque ; marquant seulement d'abord en un mot, qu'aprés une discussion tres-exacte il ne reste plus aucun different touchant la foy. *Theodoret. l.1.c.9.*

On voit par le titre qu'elle s'addresse generalement aux Eglises ; & par le témoignage d'Eusebe, que Constantin en avoit envoyé des copies par toutes les provinces, afin que tous ceux qui la liroient pussent voir comme dans un fidelle miroir l'image de sa pieté envers Dieu. Neanmoins il est visible que cet Empereur ne parle qu'aux eglises qui celebroient Pasque avec les Juifs, c'est à dire à celles de Syrie, de Mesopotanie, & peut estre encore de Cilicie. *Euseb.l.3.de vita Constantin.cap. 20.*

Il commence cette lettre en disant que la protection de Dieu, & la toutepuissance de sa grace luy estant connuë par l'experience qu'il a de la prosperité de l'empire, il a crû se devoir proposer pour fin principale de faire garder par tous les peuples de l'Eglise catholique une mesme foy, une charité sincere, & un consentement parfait, touchant le culte religieux qu'ils rendent à Dieu Tout-puissant : Qu'estant

impossible d'executer ce grand dessein à moins que d'assembler dans un mesme lieu tous les Evesques du monde, ou du moins d'en reünir dans un mesme corps une tres-grande partie, pour les faire conferer ensemble de ce qu'il leur paroistroit plus utile sur le fait de la religion, il a eu beaucoup de joye de s'y trouver avec eux, & de faire partie d'une compagnie si illustre.

Il passe en suitte à la question touchant la feste de Pasque, & dit que tout le monde d'un commun consentement a estimé qu'il falloit marquer un jour prefix & déterminé pour cette solemnité dans tous les endroits de la terre. Il represente combien il est honteux à des chrestiens d'abandonner l'union de leurs freres pour se conformer à la nation du monde la plus odieuse & la plus abominable, & prendre pour regle de leur conduite l'exemple de ceux qui ont fait mourir JESUS-CHRIST: Qu'il arrive de grands inconveniens du calcul des Juifs, de sorte qu'au lieu d'observer exactement cette feste au temps que l'on en doit faire la solemnité, ils s'égarent si miserablement sur ce sujet, qu'ils celebrent quelquefois deux Pasques dans une mesme année: Qu'il est mesme fascheux de voir les chrestiens divisez sur ce sujet: Qu'ainsi il espere qu'ils se rendront à la definition du concile, & au consentement universel de toutes les autres provinces, comme il en avoit répondu; & que quand il ira visiter les peuples de leurs eglises, ce qu'il souhaitoit depuis longtemps, il aura la joye de pouvoir celebrer cette sainte feste conjointement avec eux.

Ibid. c. 19.

Quoy que la seconde lettre de Constantin, qui est rapportée seulement par Socrate, soit addressée à l'Eglise catholique d'Alexandrie, il y parle neanmoins principalement à ceux qui avoient esté trompez par Arius. Il les exhorte instamment d'abandonner ce miserable, dont il parle d'une maniere tres-forte, de retourner au corps & à la foy de l'Eglise, & de suivre la definition de plus de 300. Evesques qui n'avoient rien défini qu'avec beaucoup de maturité & d'examen; de sorte qu'il y avoit tout sujet de croire que leur avis estoit assurément celuy de Dieu, dont l'Esprit saint animoit & éclairoit ces grands Prelats. Enfin il conclut cette lettre ainsi que la precedente, par la joye qu'il aura de les voir parfaitement

Socrat. l. 1. c. 6.

parfaitement reünis lorſqu'il executera le deſſein qu'il a depuis long temps de les alier voir.

Voilà quelles furent les armes dont ſe ſervit Conſtantin pour joindre ſon zele particulier à celuy de tous les Peres du Concile, & pour appuier de ſa puiſſance imperiale l'execution des choſes qui avoient eſté ſi ſaintement décidées. On remarque viſiblement dans toute la ſuitte de ſon procedé, qu'il ne vouloit alors avoir de l'autorité que pour affermir celle des Eveſques, & qu'en procurant la paix du monde & de l'Egliſe, il avoit pluſtoſt deſſein de donner des preuves de ſa pieté, que d'aller au delà des bornes de ſa juriſdiction par des entrepriſes ſur celle des ſucceſſeurs des Apoſtres.

Pour ce qui concerne les lettres du Concile, quoy qu'il ſoit tres-vrayſemblable qu'il en ait écrit pluſieurs, neanmoins les hiſtoriens ne nous en ont conſervé qu'une ſeule, qui eſt addreſſée à l'Egliſe d'Alexandrie, à tous les fidelles de l'Egypte, de la Libye, & de la Pentapole. *Theodoret. l. 1. c. 8.*

Ce ſaint Concile leur mande que les dogmes impies d'Arius aiant eſté examinez en preſence de l'Empereur, tous les Eveſques unanimement les ont anathematizez, & n'ont pû oüir de ſi horribles blaſphemes: Que celuy qui les avoit avancez, aiant receu la punition que meritoient de ſi grands excés, à engagé dans la meſme peine Theonas Eveſque de Marmarique & Second de Ptolemaïde partiſans de ſes erreurs : Que pour donner une entiere paix à l'Egypte, qui par la grace de Dieu avoit eſté garantie de leur mauvaiſe doctrine & de leurs blaſphemes, il avoit auſſi fallu arreſter la temerité de Melece & de ceux qu'il avoit ordonnez ; & les Peres racontent en peu de paroles ce qui avoit eſté reglé touchant cet Eveſque ſchiſmatique & ſes ſectateurs. Ils leur apprennent auſſi l'union de toute l'Egliſe touchant la feſte de Paſque, & attribuent aux prieres des fidelles d'Alexandrie à qui ils écrivent, la grace que Dieu leur a faitte de terminer heureuſement une affaire ſi importante ; de ſorte que tous leurs freres de l'Orient qui juſques à ce temps-là s'eſtoient ſeparez d'eux dans la ſolemnité de Paſque en la celebrant en meſme temps que les Juifs, la celebreront à l'avenir avec eux. Ils ajoûtent que

si l'on a reglé ou defini quelque autre chose dans le Concile, leur saint Evesque Alexandre dont ils parlent avec eloges, le leur apprendra à son retour. Enfin ils les exhortent à entrer dans la joye d'un aussi heureux succés, qu'est celuy de voir la paix & la concorde dans l'Eglise, & la ruine de toutes les heresies, & à recevoir avec une reverence & une charité toute nouvelle ce prelat qu'ils disent les avoir extraordinairement consolez par sa presence, & pour avoir entrepris dans un âge si avancé une si grande fatigue, afin de procurer la paix parmy ceux à qui ils addressent cette lettre.

On en peut donc dire plus assurément que de toutes les autres, qu'elle n'a esté écrite qu'apres la conclusion de toutes choses, & immediatement avant le retour de S. Alexandre, qui vray-semblablement en fut luy mesme le porteur.

Ces trois lettres sont les seules qui nous apprennent le resultat & la decision du Concile. Car celle que l'on rapporte sous le nom d'Osius, de Macaire, de Victor, & du reste des trois cent dix-huit Evesques, au Pape Silvestre pour le prier d'assembler son Concile, & de confirmer celuy de Nicée, est manifestement supposée.

Voiez les éclaircissemens.

CHAPITRE XXIII.

Constantin traitte les Evesques, qui retournent à leurs eglises. Eloge du Concile de Nicée.

Euseb. l. 3. de vita Constant. c. 14.

LE grand Constantin ressentit tant de consolation d'avoir procuré la paix à l'Eglise par sa vigilance imperiale, en terminant si heureusement les affaires du Concile, qu'il ne put s'empescher de donner des marques publiques de sa joye par une feste qu'il en celebra en l'honneur de Dieu, de qui il avoit receu cet heureux succés, comme une nouvelle victoire qu'il remportoit sur l'ennemy de nostre religion. Cette feste fut d'autant plus solemnelle qu'elle se rencontra avec le temps de la vintiéme année de son regne, laquelle commençoit le vingt-cinquiéme Juillet de cette année 325. La joye de cette vintiéme année estoit commune à toutes les nations de son empire,

Ibid. c. 15.

& on faisoit en ce temps là par tout le monde des assemblées pleines de réjouissance, pour honorer la longue durée d'un regne qui estoit consideré comme la felicité des peuples. Il venoit de plus de donner la qualité de Cesar à Constance son second fils, dont nous parlerons souvent dans la suitte de cette histoire. Ainsi les prosperités de l'estat se trouvoient jointes aux benedictions de l'Eglise, & toutes choses conspiroient à la satisfaction de l'Empereur & de ses sujets.

Id. l. 4. c. 20.

Voyez les éclaircissemens.

Ce fut dans cette allegresse universelle qu'Eusebe de Cesarée luy prononça au milieu des Evesques dont il estoit environné, un panegyrique qui ne se trouve plus parmy ses œuvres. Il le fit sans doute avec l'addresse ordinaire de son esprit, pour se soutenir par la faveur de Constantin contre les fortes secousses qu'il venoit de recevoir dans le Concile.

Id. præfat. in libr. de vit. Const.

Pendant que les peuples passoient en festes & en réjouissances les jours de cette année si triomphante, Constantin voulut aussi faire un grand festin pour regaler tous les Evesques du Concile qu'il venoit de reünir entr'eux, & les traitter avec une magnificence digne de sa pieté; ce qui fut comme une espece de sacrifice qu'il offrit à Dieu dans l'effusion de sa joie.

Eusebe nous a laissé la relation de cette ceremonie, à laquelle il dit que tous les Evesques assisterent avec un ordre merveilleux. Car l'entrée du palais estant environnée de gardes & de Soldats, qui avoient l'épée nuë à la main, ces hommes de Dieu passoient sans crainte au milieu d'eux, & se rendoient jusques dans l'appartement de l'Empereur. Et lors qu'ils y furent entrez, les uns se mirent à table avec luy, & les autres se placerent aux deux costez à d'autres tables sur des lits qui estoient dressez pour cet effet selon l'usage de ce temps-là. Eusebe qui avoit l'esprit fort humain, nous represente cette ceremonie comme un souverain bonheur, en disant que cela paroissoit comme une image & une representation du royaume de JESUS CHRIST, & que ce spectacle passoit plustost dans l'esprit de ceux qui le virent, pour un songe agreable que pour une verité.

Id. l. 3. c. 15. 16.

Theodoret. l. 1. c. 10. Constantin aiant remarqué quelques prelats qui avoient l'œil droit arraché, & sçachant que ce supplice avoit esté la recompense de la fermeté de leur foy, il baisa leurs playes, & espera tirer de cet attouchement une benediction particuliere.

Socrat. l. 1. c. 8. Rufin. l. 1. c. 4. Cela regarde principalement S. Paphnuce, que Constantin faisoit souvent venir dans son palais pour le grand respect qu'il luy portoit, & luy baisoit avec une joye toute particuliere l'œil qui luy avoit esté arraché dans la persecution.

Theodoret. l. 1. c. 10. La magnificence de ce festin fut suivie des dons que cet Empereur leur fit à tous en particulier selon le merite de chacun d'eux : & il combla cette liberalité royale par des lettres qu'il écrivit aux officiers qui estoient dans les provinces, pour leur ordonner de distribuer tous les ans dans toutes les villes de son empire une certaine quantité de bled, aux veuves, aux vierges & aux ecclesiastiques ; reglant plustost cette dépense, dit Theodoret, par la consideration de sa dignité & de sa magnificence imperiale, que par la necessité des indigens. Ce fameux historien ajoûte que l'Empereur Julien qui faisoit profession publique d'impieté, abolit entierement cette liberalité du grand Constantin, mais que Jovien son successeur la rétablit autant qu'il luy fut possible, la famine qui estoit extréme en ce temps-là, en aiant beaucoup diminué le fond ; & il laisse à juger à son lecteur combien la magnificence de ce premier Empereur chrestien avoit esté grande, puisque ce qui s'en distribuoit en son temps n'estoit que la troisiéme partie de ce qu'il avoit accordé dans le Concile de Nicée.

Euseb. l. 3. de vit. Constant. c. 21. Enfin les Peres estant prests de se separer, Constantin les fit tous assembler encore une fois pour leur dire adieu. Il leur fit un fort beau discours en les exhortant de conserver toujours un grand zele pour la paix, & d'éviter avec un extréme soin les contestations & les disputes. Il leur remonstra qu'ils ne devoient point regarder avec envie ceux d'entr'eux qui pouvoient avoir au dessus des autres quelque avantage d'eloquence, & que tous devoient considerer comme un bien commun & general la vertu de tous les particuliers ; Que les plus parfaits aussi

ne devoient point s'élever au deſſus de ceux qui ne l'eſtoient pas dans un degré ſi excellent, n'appartenant qu'à Dieu ſeul de juger du veritable merite ; Que plus ils avoient de perfection & de force, plus ils eſtoient obligez de s'accommoder par condeſcendance aux defauts & aux imperfections des foibles, puiſque c'eſt la choſe du monde la plus difficile & la plus rare de trouver des perfections qui ne ſoient meſlées d'aucune tache & d'aucun defaut ; Qu'ils ſe devoient pardonner par une charité reciproque les fautes que la fragilité humaine nous fait commettre ordinairement ; Qu'ils devoient toujours avoir devant les yeux l'amour de la paix & de la concorde, de peur que leurs diviſions & leurs querelles ne les expoſaſſent au mépris & à la riſée de ceux qui ſont toujours diſpoſez à déchirer la loy de Dieu par les plus horribles médiſances ; Qu'il falloit prendre un grand ſoin de ne point bleſſer par cette conduite les ennemis de noſtre religion, qui peuvent entrer facilement dans la voye du ſalut, ſi nous les mettons en eſtat d'avoir de l'eſtime pour noſtre maniere d'agir, & d'y trouver un ſujet d'admiration ; Qu'on eſt obligé de s'accommoder à la diſpoſition de tous les eſprits, & d'imiter la conduite d'un ſage & judicieux medecin, en traittant nos ſemblables en la maniere qu'un chacun d'eux doit eſtre traitté pour ſon ſalut, afin que la doctrine ſi ſainte & ſi ſalutaire du chriſtianiſme ſoit honorée de tout le monde. Cette exhortation fut le ſujet de la premiere partie de ſon diſcours, & il le conclut en leur demandant avec inſtance le ſecours de leurs prieres auprés de Dieu.

Gelaſe dit qu'il y eut divers Eveſques choiſis par le Concile pour aller publier ſes decrets par toute la terre, ſçavoir Oſius avec les preſtres de Rome Viton & Vincent, à Rome, en Italie, en Eſpagne & dans toutes les autres provinces de ces quartiers-là ; S. Alexandre avec S. Athanaſe, en Egypte, en Libye & juſqu'aux Indes ; Macaire de Jeruſalem avec Euſebe de Ceſarée, dans la Paleſtine, l'Arabie, & la Phenicie ; S. Euſtathe d'Antioche, dans la Syrie, la Meſopotamie & la Cilicie ; Jean Eveſque de Perſe, dans toute la Perſe & les grandes Indes ; S. Leonce de

Gelaſ. p. 112. p. 200.

Cesarée, dans la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, & dans les deux Armenies grande & petite; Theonas de Cyzique avec Eutyque de Smyrne & Marin de Troade, dans la petite Asie, l'Hellespont, la Lydie & la Carie; Alexandre de Thessalonique, dans la Macedoine, dans toute la Grece, la province de l'Europe, la Scythie & l'Illyrie; Nuneque de Laodicée, dans la Phrygie; Protogene de Sardique, dans la Dace, la Calabre, la Dardanie & les environs; Cecilien de Carthage, dans l'Afrique, la Numidie, & la Mauritanie; Piste de Marcianople, dans la Mysie, dans les nations des Atheniens & des Gaulois, dit-il, & dans les villes voisines; S. Alexandre de Constantinople avec S. Paul alors Lecteur & depuis son successeur, dans les isles appellées Cyclades.

Ce détail renferme assez de vray-semblance en plusieurs de ses parties; mais il seroit à souhaiter que Gelase qui en fait le rapport, fust plus autorizé qu'il n'est pas. On voit seulement dans l'antiquité comme une chose tres-constante, que Cecilien apporta en Afrique les canons du Concile de Nicée, & que cet exemplaire servit de regle aux saints decrets qui furent faits depuis ce temps-là dans cette province.

Ainsi finit le plus grand & le plus fameux Concile qui se soit jamais tenu dans l'Eglise, soit que l'on considere le nombre des saints qui s'y trouverent, soit que l'on ait égard à l'importance des veritez dont on y traitta, soit que l'on fasse reflexion sur le respect si profond que Constantin fit paroistre envers ces vicaires de J. C. qu'il fit gloire de consulter comme les oracles de tous les fidelles, pour affermir en suitte leurs decisions par tout ce que Dieu luy avoit donné de puissance & d'autorité dans son empire.

Athan. ad Epict. p. 582. Id. ad Afric. p. 932.

C'est de ce Concile dont S. Athanase a dit, qu'il est le seul selon le consentement de toute l'Eglise, qui merite le nom de Concile, qu'il a élevé des trophées sur toutes les heresies, qu'il suffit seul pour les ruiner toutes, & pour établir tous les points de la foy chrestienne, & qu'il est connu dans les Indes, & dans tous les autres païs les plus barbares où il y a des Chrestiens.

C'eſt ce Concile qui a eſté en ſi grande veneration à celuy de Sardique, qu'il s'eſt animé d'une ſainte indignation contre ceux qui entreprenoient d'ajoûter quelque choſe au ſymbole qu'il avoit dreſſé, comme s'il n'euſt pas eſté entierement parfait, & qu'il n'euſt pas contenu tout ce qui eſt neceſſaire pour la pieté ſolide. *Id. ep. ad Antioch. p. 576.*

C'eſt ce Concile pour lequel celuy de Rimini a conſervé le meſme reſpect tandis qu'il eſt demeuré ferme dans la verité, & au ſujet duquel il a dit, que comme c'eſt une temerité d'y faire la moindre addition, auſſi n'y a-t'il rien de plus dangereux que d'en retrancher quoy que ce ſoit. *Id. de ſynod. p. 877.*

C'eſt ce Concile dont S. Phebade Eveſque d'Agen releve avec tant d'eloges l'exactitude à établir la regle parfaite de la foy, & dont il louë l'application laborieuſe, & la vigilance à étouffer par une profeſſion catholique les premieres ſemences d'un mal qui ne faiſoit encore que de naiſtre. *Phœbad. contra Arianos,*

C'eſt ce Concile dont toutes les déciſions ont eſté ſi ſaintes & ſi ſacrées à S. Ambroiſe, qu'il a declaré que ny l'épée ny la mort ne l'en ſepareroient jamais. *Ambroſ. ep. 13.*

Enfin, c'eſt ce Concile que S. Chryſoſtome nous repreſente preſque tout compoſé de Saints & de Confeſſeurs; & dont il dit, qu'il eſt également ridicule de l'accuſer ou de timidité, ou d'ignorance. *Chryſoſt. tom. 5.*

Aprés cela il ne faut pas trouver étrange ſi les Grecs font une memoire generale des 318. Peres de Nicée le 29. de May, ou le dimanche de devant la Pentecoſte, & les Syriens au mois de Juillet. Auſſi Gregoire preſtre attribuë à leurs merites la protection que la ville de Nicée receut de ſon temps contre toute la puiſſance des Perſes, qui l'attaquerent en toutes manieres ſans la pouvoir jamais prendre; ce qui faiſoit meſme que quand quelque captif ſe diſoit eſtre de Nicée, ils ne luy oſoient faire aucun mal. *Baron. ad an. 325. Valeſ. in Euſeb. p. 224. Genebrard. Greg. apud Sur. 31. iul.*

Conſtantin que Dieu avoit employé pour le terminer ſi heureuſement, fut témoin auſſi-bien que toute ſa Cour, de la ſageſſe & de l'éloquence des Eveſques & des eccleſiaſtiques qu'ils avoient amenez avec eux; mais ſur tout il fut l'admirateur de la haute ſuffiſance, & du zele apoſtolique de noſtre Saint, qui n'eſtant encore que diacre avoit ſou- *Sozom. l. 5. c. 16.*

tenu le poids de tout le Concile, pour la deffense duquel il devoit un jour souffrir tant de maux & tant de persecutions.

Theodoret. l. 1. c. 9.

La providence l'y avoit conduit, non seulement pour y établir contre Arius la divinité du Verbe à la face de toute l'Eglise ; mais aussi pour s'y rendre celebre au milieu de tous les Evesques du monde, qui sortirent de cette sainte assemblée tout remplis de la grandeur de son merite, & de l'éclat de sa reputation. Ils témoignerent par leurs lettres à l'Eglise d'Alexandrie, ainsi que nous avons veu, qu'ils avoient esté tout à fait édifiez de la conduite, & consolez de la conversation de S. Alexandre son Evesque. Mais quoy que ce Saint fust assez considerable par luy-mesme, il faut avoüer neanmoins que les excellentes qualitez du fils contribuërent notablement à la gloire & à la celebrité du pere ; & que ce genereux diacre laissa une grande veneration pour sa personne dans le cœur de tous les Evesques. Je parle des Catholiques qui en composoient le plus grand nombre. Car les Ariens qui n'avoient signé la foy du Concile que par des maximes politiques & interessées, ne s'en retournerent chez eux que pleins de fiel & d'animosité contre luy : & le feu de la haine qu'ils avoient conceuë contre sa personne, ne fut couvert que d'un peu de cendre, & causa ensuite un prodigieux embrazement, dont les étincelles volerent jusques aux extremitez du monde par le souffle de leurs passions, ainsi que nous allons voir dans la suitte de cette histoire.





LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE TROISIE'ME,

Contenant ce qui s'est passé depuis sa promotion à l'Episcopat jusqu'au Concile de Tyr.

Chapitre Premier.

Retour de S. Alexandre & sa mort, avant laquelle il voit la reünion des Meleciens, & leurs nouvelles broüilleries. Il nomme S. Athanase pour son successeur.



LE retour de S. Alexandre Archevesque d'Alexandrie dans sa ville patriarchale, fut sans doute une espece de triomphe ; & on peut juger de la joye de tous les catholiques de son diocese, par l'heureux succés qui venoit de terminer la plus importante affaire de toute l'Eglise. On avoit veu le jugement de ce genereux vieillard & celuy des Evesques de sa dépendance, approuvé par un concile universel.

Tous les prelats de l'univers, qui avoient esté témoins de ses travaux apostoliques pour la deffense de la foy, venoient de remporter chez eux une haute estime de ce digne successeur de S. Marc & de S. Pierre. Arius qui avoit troublé sa ville avant que d'exciter du tumulte par tout le monde, se voyoit banni bien loin d'Alexandrie par la sage precaution de Constantin; & cet éxil luy estoit d'autant plus insupportable qu'il l'empeschoit de recueillir le fruit des intelligences secrettes que sa cabale entretenoit dans le lieu où il eust eu sans doute beaucoup de joye d'estre rétabli.

Athanas. apolog. 2. p. 788. 789. Ces avantages si glorieux de l'Eglise estoient encore augmentez notablement par l'execution de ce qui avoit esté resolu dans le concile au sujet des Meleciens. Car Melece, comme nous l'avons déja dit par avance, luy donna la liste de tous les Evesques de son parti, qui estoient répandus dans l'Egypte, & des prestres & des diacres qu'il avoit dans Alexandrie & aux environs. Il luy remit les noms de ces ecclesiastiques en leur presence; & il y en eut quelques uns qui retournerent à l'Eglise de bonne foy, & perseverent jusques au tombeau dans son unité. Il luy rendit aussi les eglises dont il s'estoit emparé, & s'estant retiré à Lycople selon l'ordre du concile; il y mourut bientost aprés.

Id. p. 764. Sozomen. l. 2. c. 8. & 20. Theodoret. l. 1. c. 25.

Neanmoins cette apparence de paix, dont il avoit donné des marques pendant les derniers mois de sa vie, s'évanoüirent bientost par sa mort. Car cet homme factieux ayant toujours vescu dans le trouble & dans le schisme, voulut aussi y mourir; & estant prest de rendre l'esprit, il donna à l'Eglise un nouveau sujet de division & de scandale, par le soin qu'il prit de remplir sa place d'un de ses principaux partisans nommé Jean, contre l'ordonnance expresse du concile de Nicée. Ainsi les broüilleries recommencerent plus que jamais, & les Meleciens continuerent à tenir leurs assemblées particulieres nonobstant la mort de Melece.

Epiph. haeres. 68.

Il est assez vray-semblable que ce fut vers ce temps-là, & avant leur union avec les Ariens, qu'ils envoyerent des deputez vers Constantin pour obtenir l'effet de leurs anciennes prétentions, si ce que S. Epiphane a écrit de cette députation est veritable. Mais il faut croire en mesme temps qu'elle a eu un succés fort different de celuy que ce

Saint luy attribuë ; & que comme Constantin n'avoit pas moins d'horreur de l'esprit inquiet & schismatique des Meleciens, qu'il avoit de veneration pour le concile de Nicée, il se trouva fort éloigné de renverser en leur faveur ce qui venoit d'estre établi avec tant de discussion & d'exactitude.

C'est donc apparemment dés ce temps là qu'arriva ce « qu'Eusebe nous en rapporte en ces termes. Aprés le con- « cile de Nicée, dit-il, tous les peuples estant en paix, il n'y « avoit que les seuls Egyptiens qui se faisoient les uns aux au- « tres une guerre irreconciliable, & qui donnerent de l'exer- « cice à l'Empereur, quoy que sa moderation l'empeschast « de s'emporter à la colere. Car leur rendant tous les hon- « neurs imaginables comme à ses peres, ou plustost comme « à des prophetes divins, il les fit venir encore une fois devant « luy, & eut encore la patience de se rendre leur mediateur « & leur arbitre. Il leur fit encore de nouveaux dons, & leur « déclara en suitte par une lettre le jugement qu'il avoit ren- « du en cette affaire. Il confirma & authoriza de nouveau les « decrets & les ordonnances du concile, exhorta les deux « partis à la paix, & les conjura de ne pas déchirer l'Eglise « par leurs divisions, & de conserver toujours le souvenir du « jugement que Dieu doit faire de tout le monde. «

Euseb. l. 3. de vita Constant.

On peut aussi trouver quelque lumiere pour cette opinion dans l'autorité de S. Athanase, qui dit que les Meleciens formerent inutilement des accusations contre S. Alexandre devant l'Empereur, & que luy mesme qui en fait la relation, fut le deffenseur de son Archevesque : & le témoignage d'Apollinaire nous confirme la mesme chose.

Athanas. apolg. 2. p. 725.

apud Soz. l. 2. c. 16.

Entre les députez dont S. Epiphane rapporte les noms, outre Jean qui fut chef de tout le parti aprés la mort de Melece, nous y trouvons Callinique Evesque de Peluse ou Damiette ; & c'est l'un de ceux qui est marqué dans la liste que Melece donna de ses Evesques. Paphnuce qui y est nommé, estoit un moine Melecien que nous verrons découvrir par une lettre toutes les fourberies des schismatiques touchant le pretendu meurtre d'Arsene. Du moins il est tres-constant que ce n'estoit ny le saint Evesque de ce nom, qui venoit d'assister avec tant d'éclat au concile de Nicée, ny le cele-

bre disciple de S. Antoine, qui a receu de si grands éloges de la plume mesme de S. Athanase.

A peine S. Alexandre avoit commencé à recevoir les applaudissemens de son peuple par cette suitte continuelle de benedictions que Dieu répandoit sur ses travaux infatigables, & à reparer le ravage qu'Arius ce sanglier furieux avoit fait dans sa vigne spirituelle, lorsque Dieu ne voulant plus differer sa récompense & sa couronne, fit cesser par une sainte mort toutes les traverses de sa vie, & toutes les incommoditez de son extréme vieillesse. Il ne luy restoit plus que de joüir de la paix du ciel aprés avoir procuré celle de l'Eglise; & quoy qu'elle deust estre troublée par de nouvelles tempestes & par de nouveaux combats, la gloire de les appaiser estoit reservée à son disciple, qui luy rend ce témoignage de n'avoir esté mis au rang de ses peres dans un âge de caducité, qu'aprés avoir souffert de tres-grandes afflictions, & soutenu une infinité de travaux en combatant contre l'heresie d'Arius.

Epiphan. hær. 68.

Athanas. Orat. 1. contra Arian.

La mort de ce saint Archevesque arriva l'année mesme du concile environ cinq mois aprés sa conclusion. Ainsi ce fut sur la fin de l'an 325.

Epiphan. hær. 69. Theodoret. l. 1. c. 25. Athanas. apol. 2. p. 777.

Nous avons veu cy-dessus combien Eusebe de Nicomedie & ses partisans, qui croyoient eux-mesmes estre condamnez en la personne d'Arius, avoient fait d'efforts en écrivant à S. Alexandre, pour le porter à son rétablissement; & que voyant la fermeté de ce saint vieillard, ils avoient tourné leur colere & leur animosité sur S. Athanase son diacre, par ce qu'il estoit celuy de tout son clergé qui luy rendoit de plus grandes assiduitez, & qu'il consideroit le plus. Comme ils venoient de voir dans le concile de Nicée l'ardeur de sa pieté, & la liberté evangelique avec laquelle il deffendoit les veritez de nostre religion, ils avoient conceu contre luy une haine plus irreconciliable que jamais.

Mais plus ils taschoient de le décrier & de le perdre auprés de son Archevesque, plus ce sage vieillard qui avoit le don de discernement, concevoit d'estime pour une si rare vertu par laquelle nostre Saint avoit merité l'envie des ennemis de l'Eglise; & le jugement qu'il faisoit de son merite, alla mesme jusques à luy inspirer le desir qu'il pust estre son successeur.

Sozomene qui attribuë ce mouvement à une inspiration divine, en raconte les particularitez aprés les avoir apprises de ce qu'en avoit écrit Apollinaire. Il dit donc sur le rapport de cet auteur, que S. Athanase ayant voulu se garantir par la retraite & par la fuitte du choix qu'il prevoyoit fort bien qu'on pourroit faire de sa personne pour l'élever à l'episcopat quand S. Alexandre seroit mort, ne put neanmoins se soustraire à l'ordre de la providence de Dieu, qui luy marqua d'une maniere sensible qu'il estoit celuy sur lequel il avoit jetté les yeux pour luy faire tenir une place si importante. Car comme S. Alexandre estoit sur le point d'expirer, on l'entendit prononcer le nom d'Athanase, comme pour l'appeller auprés de luy dans le temps qu'il estoit absent : & une personne du nom de nostre Saint ayant répondu d'abord, comme s'il eust esté celuy qu'il demandoit, S. Alexandre ne luy dit rien, pour témoigner par son silence que celuy qui venoit de répondre n'estoit pas la personne à laquelle il vouloit parler. Il recommença en suitte à appeller Athanase ; & ayant fait plusieurs fois la mesme chose sans que cet autre Athanase répondist, parcequ'il voyoit que ce n'estoit pas luy qu'il demandoit, & qu'il avoit dans l'esprit un autre Athanase qui n'estoit pas là ; enfin ce bon vieillard expliqua sa veritable intention par une espece de prophetie, en prononçant ces paroles : *Athanase, vous pensez vous garantir par la fuitte, mais la fuitte ne vous garantira pas* ; ce qui estoit luy prédire le combat auquel il estoit appellé par l'ordre de la providence. *Sozom. l. 2. c. 16.*

Quelques-uns estiment que nostre Saint estoit alors à la cour de l'Empereur pour les affaires de l'Eglise, & l'inquietude des Meleciens avoit esté vraisemblablement le sujet de ce voyage. Mais quand il n'auroit pas eu d'autre motif pour s'éloigner d'Alexandrie que la crainte de l'episcopat dans le temps de la maladie extréme de son Evesque, elle n'estoit que trop suffisante pour l'obliger à se retirer dans quelque lieu à l'écart, afin de se deffendre d'une dignité qui est capable de faire trembler les Anges mesmes.

S. Alexandre qui aimoit l'Eglise, faisoit tres-bien de prevenir par un choix si judicieux les vœux de son clergé, & l'election de son peuple, en luy donnant pour pasteur un

homme qu'il avoit élevé auprés de luy, & qui avoit attiré sur luy depuis peu les yeux & l'admiration de tout le concile de Nicée. Et S. Athanase qui estoit devenu trop sçavant dans l'école du S. Esprit & de la tradition pour ne point apprehender l'episcopat, n'en auroit pas esté digne s'il ne l'eust fuy avec autant d'empressement & de chaleur, que ceux qui portent leur ambition jusques dans le sanctuaire, ont d'inquietude pour s'élever à cette charge si effroyable.

Mais quoyque sa fuitte fust une marque de la sincerité de son ame, & un effet de sa pieté, elle ne servit qu'à le faire juger plus digne d'un ministere qu'il s'efforçoit d'éviter. Quelque soin qu'il prist de se cacher, on fit violence à sa modestie ; & les desirs de S. Alexandre furent executez par l'élection du clergé, & par les suffrages du peuple.

CHAPITRE II.

Reflexions sur la vocation de S. Athanase à l'episcopat, laquelle fut depuis exposée aux calomnies des Ariens.

SAINT Gregoire de Nazianze, aprés avoir dit que cette élevation de S. Athanase sur le siege d'Alexandrie renfermoit pour luy le gouvernement spirituel de toute la terre, fait des reflexions importantes sur cette nomination. Je ne puis resoudre, dit ce saint docteur, si l'episcopat luy fut donné, ou pour recompense de sa vertu, ou pour estre comme la source & la vie de l'Eglise. Car comme la soif de la verité dont elle estoit alterée, la faisoit tomber dans la langueur, & presque dans la défaillance, il falloit que comme un autre Ismaël, elle trouvast un breuvage pour se rassasier, ou que comme un autre Elie, l'eau de ce torrent luy servist de rafraichissement dans la secheresse extréme dont toute la terre estoit affligée ; que ce secours la fist revivre en la faisant respirer un peu, & qu'Israël conservast par ce moyen sa posterité, afin que nous ne fussions pas semblables à Sodome & à Gomorrhe, qui sont devenuës si fameuses par l'excés de leur malice, mais qui sont devenuës encore plus fameuses par leur perte & par leur ruine, ayant esté consumées par le feu & par le souffre.

Greg. Naz. orat. 21.

C'est pour ce sujet, continuë S. Gregoire, qu'Athanase « a esté suscité comme un puissant mediateur de nostre salut, « afin de nous reconcilier avec Dieu, que nous avions irrité « par nos crimes; que comme une pierre angulaire qui devoit « nous unir à elle, & en mesme temps nous unir étroitte- « ment les uns avec les autres, il a esté placé dans cet edi- « fice spirituel, lorsque l'Eglise en avoit un besoin extré- « me; qu'on l'a veu s'allumer comme un feu qui devoit pu- « rifier la matiere, & luy oster tout ce qu'elle avoit de cor- « ruption; que comme un van separe le bon grain d'avec « la paille, il a fait le discernement de la doctrine solide « d'avec les erreurs & les dogmes vains; & qu'il a paru « comme une coignée qui coupoit le vice par la racine. « C'a esté en cette maniere que le Verbe s'est servi de luy « pour le faire entrer dans la societé de ses combats, & « que le Saint Esprit l'a employé comme un homme qui « ne respiroit que la gloire. C'a esté par ces considerations « & par ces motifs qu'il est monté sur le thrône de S. Marc, « pour n'estre pas moins le successeur de sa pieté que de sa « préeminence, estant élevé à cette haute dignité par les « suffrages de tout le peuple, & non selon la malheureuse « coutume qui s'est introduite depuis ce temps là; & que « son élection a esté vraiment apostolique, & toute spiri- « tuelle, & ne s'est point faite avec sang & avec carnage, « & d'une maniere toute tyrannique. Il est fort éloigné de « S. Marc, si l'on conte les années, & il y a beaucoup d'E- « vesques d'Alexandrie qui le precedent : mais à le consi- « derer en luy-mesme par la sainteté de sa vie, il est celuy « qui en a approché de plus prés; & c'est en cela que « consiste la veritable succession. Et en effet les Evesques « qui conviennent dans les mesmes sentimens touchant la « foy, partagent entr'eux le mesme siege, comme au con- « traire on peut dire que ceux qui sont divisez par la doc- « trine, ont des sieges opposez; la premiere sorte de suc- « cession ne consistant que dans le nom, & la seconde « estant la succession solide & veritable. Car il faut consi- « derer comme un veritable successeur, non pas celuy qui « a commis des violences pour estre Evesque, mais celuy « qui en a souffert, & qu'il a fallu y forcer; non pas celuy «

» qui a violé les loix, mais celuy dont l'élection s'est faite
» selon les loix de l'Eglise; non pas celuy qui est separé par
» de contraires sentimens, mais celuy qui est uni par l'al-
» liance d'une mesme foy & d'une mesme doctrine. Si ce
» n'est peut-estre que l'on donne le nom de successeur à
» celuy qui succede à un autre comme la maladie à la san-
» té, les tenebres à la lumiere, la tranquillité à la tempe-
» ste, la folie & l'égarement d'esprit à la sagesse & au bon
» sens.

On voit par ce témoignage de S. Gregoire de Nazianze combien les Ariens furent injustes lorsqu'ils voulurent condamner l'élection de S. Athanase, comme ayant esté faite par cabale & par violence, & qu'ils eurent la temerité de dire qu'il estoit indigne de l'episcopat, & que de plus il y avoit esté établi par des personnes qui n'en estoient pas capables. Il n'y avoit que le pere du mensonge qui les pust porter à pretendre, comme ils firent pour colo-
Socrat. l. 1 c. 18. Sozom. l. 2. c. 16. Athanas. apolog. 2. p. 726.
» rer davantage leur imposture, qu'aprés la mort d'Ale-
» xandre, cinquante-quatre Evesques, tant de son parti que
» de celuy de Melece, s'estant assemblez pour luy donner un
» successeur, & ayant tous juré de n'en point établir que
» d'un commun consentement, & aprés avoir appaisé les dif-
» ferens qu'ils avoient ensemble; il y en eut neanmoins sept
» qui violerent leur serment en faveur d'Athanase, sur lequel
» peu de personnes jettoient les yeux, & l'ordonnerent en
» cachette contre la volonté de tout le monde, & nonobstant
» les divers reproches que le peuple faisoit contre luy; de
» sorte, disent-ils, que ce procedé fut une occasion à plu-
» sieurs laïques, & à un grand nombre d'ecclesiastiques de
» l'Egypte de se separer de sa communion.

Mais comme c'est la nature des fables de croistre toujours aussi bien que l'impudence des heretiques, Philostorge en-
Philostorg. l. 2. c. 9.
cherit beaucoup sur tout cecy par une imposture que l'on
» ne peut rapporter qu'avec horreur. Car il dit que pendant
» que les differens avis faisoient differer l'election, Athanase
» s'estant saisi un soir fort tard de l'eglise de S. Denys, dont
» il avoit fait fermer les portes par ceux de sa faction, il con-
» traignit deux Evesques qu'il y trouva, de l'ordonner malgré
» eux. Il ajoute qu'il fut anathematizé pour ce sujet par tous

les

les autres Prelats ; mais que s'estant rendu le plus fort, il « manda son élection à l'Empereur, comme au nom de toute « la ville, & en obtint par ce moyen la confirmation de sa « dignité. «

Athanas. apol. 2. p. 726. 727.

Voilà jusqu'où l'esprit d'erreur & de calomnie emporte les ennemis de l'Eglise, & comment ayant abjuré la foy ils renoncent aussi à toute sorte de pudeur, pour décrier comme une intrusion violente & tyrannique, l'élection du monde la plus canonique & la plus sainte. Eusebe de Nicomedie devoit d'autant plus rougir d'estre l'auteur & le chef de cette diffamation, qu'il s'estoit luy-mesme rendu indigne d'estre consideré comme Evesque, aprés avoir abandonné avec tant d'infidelité l'eglise de Beryte sa premiere épouse, & s'estre emparé contre toutes les loix de celle de Nicomedie, qu'il quitta encore pour une troisiéme, sçavoir pour celle de Constantinople, qu'il usurpa par des voyes illegitimes.

Mais si l'impudence des heretiques a esté assez grande pour répandre de si noires calomnies, les historiens qui les ont rapportées, ont esté assez équitables pour reconnoistre comme une verité constante, qu'ils devoient faire passer à la posterité, Que ce ne fut pas sans une conduite particu- « liere de Dieu que cet homme fut élevé à l'episcopat, ayant « d'une part de si grands avantages pour l'intelligence des ve- « ritez, & tant de facilité pour les expliquer aux autres ; & « estant d'ailleurs animé d'un courage inébranlable pour re- « sister aux ennemis de la foy, qui estoit alors la qualité la « plus necessaire à un Evesque dans un temps de persecution « & de tumulte. «

Sozom. l. 2. c. 16.

Dieu qui permettoit que la vertu de nostre Saint fust éprouvée par une calomnie si prodigieuse, a voulu aussi que cette imposture fust ruinée par le témoignage authentique de tous les Evesques de l'Egypte, lesquels estant assemblez quelques années aprés dans Alexandrie, écrivirent une lettre circulaire à tous les Prelats du monde, & témoignerent que ces calomnies n'avoient pû estre écrites à l'Empereur « que par des personnes à qui tous les mensonges imaginables « ne coutoient rien à avancer. Ils declarerent au contraire au « nom de la ville & de la province, qu'au temps de cette éle- «

apud Athanas. apol. 2.

» ction toute la multitude & le peuple de l'Eglise catholique
» s'estant assemblez, comme ne composant qu'un mesme
» corps, & n'estant animez que d'un mesme esprit, crierent
» à haute voix pour demander qu'Athanase fust ordonné
» Evesque de leur eglise ; qu'ils s'addresserent publique-
» ment à JESUS-CHRIST dans leurs prieres pour obtenir cette
» grace ; qu'ils conjurerent les Evesques jour & nuit de leur
» donner cette satisfaction ; & qu'ils ne voulurent point sor-
» tir de l'eglise, & ne permirent point aux Prelats d'en sor-
» tir eux-mesmes, jusqu'aprés l'élection de celuy qu'ils desi-
» roient avec tant d'ardeur. Ils protesterent de plus qu'ils
» n'avoient aucun mal à dire de luy ; mais qu'au contraire ils
» estoient obligez d'en parler avec avantage, & de le recon-
» noistre pour homme vertueux, religieux, chrestien, d'une
» vertu exacte & pareille à celle des solitaires, & veritable-
» ment Evesque. Qu'ils estoient prests de témoigner qu'il
» avoit esté ordonné par le plus grand nombre d'entr'eux, à
» la veuë de tout le monde & parmy les acclamations publi-
» ques, estant plus juste de les croire sur ce sujet, eux qui at-
» testoient de l'avoir ordonné, que d'écouter l'accusation
» des Ariens, qui n'y estoient pas alors, & qui sont convain-
» cus de mensonge.

Voyez les éclaircissemens.

Voilà quelle estoit la face de l'eglise d'Alexandrie lorsque nostre Saint en fut fait Evesque par une vocation toute divine. Il se peut faire que ceux du peuple & du clergé, qui cachoient au fond de leurs cœurs le venin de l'heresie d'Arius, ne vissent qu'avec peine qu'on leur donnast pour pasteur celuy qui en estoit le plus capital ennemy, & que la joye des catholiques, qui éclattoit par des applaudissemens publics, devint leur consternation. Mais s'ils eurent des sentimens si injustes, ils ne les produisirent point en ce temps-là, & ne pûrent en suite traverser son ordination que par leurs mensonges & leurs impostures ordinaires.

Rufin. l. 1. c. 14.

Telle fut donc la vocation & l'ordination d'un Prelat,
» qui, comme Rufin a écrit depuis, a entrepris & soutenu
» de si grands combats pour la deffense de la pureté de la foy,
» qu'on peut luy attribuer ce qu'on lit dans les Actes des
» Apostres, *Ie luy montreray combien de choses il faut qu'il en-*
» *dure pour mon nom.* Car tout le monde s'est uny par une

conjuration publique pour luy livrer de cruelles persecu- «
tions. Les princes de la terre se sont émus pour le perdre. «
Les nations, les royaumes, & les armées ont conspiré con- «
tre luy. Mais au milieu de tant d'ennemis si differens, il «
conservoit toujours avec soin cet oracle de l'Ecriture, «
Quand je serois assiegé par une armée ennemie, mon cœur ne « Psal. 26.
seroit point estonné; & quand elle viendroit fondre sur moy « v. 5. 6.
pour me combattre, le combat mesme redoubleroit mon esperance. «

CHAPITRE III.

Image de la conduite episcopale de S. Athanase.

UNE vocation aussi pure & aussi divine qu'avoit esté celle de S. Athanase à l'episcopat, ne pouvoit estre suivie que d'une benediction extraordinaire. Et quoy que Dieu l'eust choisi de toute eternité pour donner à tous les autres Prelats les plus grands exemples de force & de constance qui ayent jamais paru dans toute la suitte de l'histoire de l'Eglise; neanmoins cette vertu qu'il possedoit dans un souverain degré d'excellence, n'empeschoit pas qu'il ne fist paroistre par sa conduite les autres perfections qui doivent former la couronne d'un successeur des Apostres.

Aussi l'a-t-on vû estre le chef de toute la terre, comme l'appelle S. Gregoire de Nazianze, non tant par la dignité de son siege, quoy qu'il fust le second de l'Eglise, que par cette charité universelle, qui luy faisoit prendre le soin de tous ceux qui estoient à Dieu, selon l'eloge que luy donne S. Basile, & par cette qualité éminente de Pere de la foy orthodoxe, qui est le titre que luy attribuë S. Epiphane. [Greg. Naz. orat. 21.] [Basil. ep. 320]

Ces qualitez si avantageuses le rendoient en quelque sorte le centre de la communion de l'Eglise, puisque par l'aveu mesme de ses ennemis, personne n'estoit estimé Catholique, qu'autant qu'il estoit attaché à la communion d'Athanase; & que selon le jugement des Saints, on ne pouvoit pas avoir une plus grande marque de vertu, que d'estre estimé vertueux par un si grand homme. [Ath. ap. 2. p. 772. Basil. ep. 337]

Au contraire les ennemis de la verité ne la croyoient pas pouvoir condamner avec succés, qu'aprés l'avoir condam-

Rufin. l. 1. c. 19. né luy-mesme, comme celuy qui en estoit le deffenseur intrepide ; & signer contre luy n'estoit rien moins que d'embrasser l'impieté d'Arius, selon la reconnoissance & l'aveu des Ariens mesmes. *Ath. ad solitar. p. 838.*

Mais si nous voulons former en racourcy une veritable idée de son ministere, il ne faut point chercher d'autres couleurs, ny emprunter d'autres paroles que celles de S. Gregoire de Nazianze, qui en fait une peinture tout à fait rare. *Greg. Nazian. orat. 21.*

» Il s'acquita, dit-il, des fonctions de sa charge de la mesme maniere dont il y avoit esté appellé. Car aussi-tost qu'il fut élevé sur ce siege episcopal, il se garda de s'emporter à l'insolence, comme il arrive aux personnes qui sont ravies de voir l'assouvissement de leurs desirs, lorsqu'elles ont usurpé une domination tyrannique, ou une succession qu'elles n'attendoient pas. Ceux qui en usent ainsi, sont des Evesques bastards, étrangers, & indignes du rang qu'ils tiennent, puisqu'ils n'ont rien apporté à l'episcopat, qu'ils n'ont rien souffert pour la vertu, que par leur nomination ils deviennent en mesme temps les disciples & les maistres de la pieté, qu'ils s'ingerent de purifier les autres avant que de s'estre purifiez eux-mesmes, qu'ils passent du soir au lendemain du nombre des sacrileges à la dignité du sacerdoce, qu'ayant esté la veille separez des choses saintes, ils deviennent dés le lendemain les dispensateurs des divins mysteres ; qu'ils n'ont point d'autre vieillesse que la longue habitude du vice, estant toujours jeunes & toujours nouveaux dans la pratique de la pieté ; que leur vocation est un effet de la faveur des hommes, & non pas de la grace du S. Esprit ; qu'aprés avoir violé toutes les regles, ils consomment leur violence en exerçant leur tyrannie jusques sur la religion ; qu'ils ne rendent point leur dignité recommandable par la sainteté de leur vie, mais qu'ils n'ont rien de recommandable dans leur vie que l'éclat de leur dignité, ce qui est un étrange renversement ; qu'ils doivent offrir un plus grand nombre de sacrifices pour leurs propres pechez, que pour les pechez du peuple ; & qu'en un mot ils se rendent necessairement coupables de l'une de ces deux extremitez, ou de pardonner aux autres les plus grands excez, par le besoin

qu'ils ont eux-mesmes qu'on leur en pardonne de sembla- «
bles, ce qui est plutost enseigner le crime que le reprimer «
& le punir; ou de couvrir leurs propres pechez par la dureté «
de leur gouvernement & de leur conduite à l'égard des «
autres. «

Athanase, continuë S. Gregoire de Nazianze, tenoit un «
juste milieu entre ces deux extremitez sans tomber ny dans «
l'une, ny dans l'autre. Comme il estoit élevé par la gran- «
deur de ses actions, il estoit aussi tres-petit à ses propres «
yeux par l'humilité de son cœur. En mesme temps que l'e- «
minence de sa vertu le rendoit inaccessible à tout le mon- «
de, il n'y avoit personne à qui il ne parust tout à fait traita- «
ble & accessible par sa bonté. Il estoit doux, insensible à la «
colere, tres-sensible à la pitié, agréable dans ses discours, «
& encore plus dans ses actions. Il avoit le visage d'un Ange, «
mais il en avoit encore plus l'esprit. Il accompagnoit de «
beaucoup de tranquillité les corrections qu'il faisoit aux au- «
tres; & les loüanges qu'il leur donnoit, estoient pour eux «
autant d'enseignemens & de leçons. Ainsi il pratiquoit tou- «
tes ces saintes actions sans en corrompre le fruit par des ex- «
tremitez vicieuses; & on pouvoit dire de luy veritablement «
qu'il corrigeoit comme un pere, qu'il distribuoit des loüan- «
ges comme un homme étably en autorité, que sa douceur «
& son indulgence ne degeneroit pas en relâchement, que «
sa severité n'avoit rien de trop austere & de cruel, mais que «
sa moderation paroissoit dans l'une de ces deux choses, sa «
prudence dans l'autre, & sa sagesse dans toutes les deux. «
Enfin comme sa façon d'agir estoit suffisante d'elle-mesme «
pour l'instruction des autres, sans qu'il eust presque aucun be- «
soin de parler, aussi ses paroles avoient tant de force & tant «
d'efficace, qu'il estoit encore plus rarement obligé d'avoir «
recours à la verge; & quand il estoit contraint d'y avoir «
recours, c'estoit avec tant de moderation & de retenuë, «
qu'il n'en venoit presque jamais jusqu'aux incisions. «

S. Gregoire de Nazianze ajoute que S. Paul a fait luy- *Hebraor. 4.*
mesme le portrait de nostre Saint, soit lorsqu'il a fait celuy *1. Tim. 3.*
de JESUS-CHRIST, ce grand Pontife qui a penetré les cieux, soit dans l'une de ses epistres à Timothée, où il nous a laissé le modele de l'episcopat. Aussi propose-t'il le partage de

ſes loüanges à toutes ſortes de conditions & de perſonnes ; & il y invite tout enſemble les hommes & les femmes, les garçons & les filles, les vieillards & les jeunes gens, les preſtres & les laïques, les ſolitaires & ceux qui vivent dans le commerce du monde, le ſimple peuple & ceux qui font profeſſion de la plus exacte pieté, ceux qui s'appliquent à la contemplation & ceux qui ſont dans la vie active.

» Il dit que l'un peut relever l'activité merveilleuſe avec la-
» quelle il ſe donnoit tout entier au jeûne & à la priere, com-
» me s'il n'euſt point eu de corps, & qu'il euſt eſté tout à fait
» exempt de la maſſe peſante de la matiere ; que les autres
» peuvent admirer l'aſſiduité infatigable avec laquelle il s'e-
» xerçoit continuellement aux veilles & à la pſalmodie ; Que
» les uns peuvent reverer en ſa perſonne le ſoin qu'il a pris de
» la protection des indigens & des opprimez, les autres l'op-
» poſition qu'il a toujours euë à l'orgueil des hommes ſu-
» perbes & élevez, ou la condeſcendance qu'il a fait paroiſ-
» tre envers les humbles ; les vierges, l'entremetteur de leur
» mariage ſpirituel ; les femmes mariées, un directeur qui leur
» inſpiroit la temperance ; les ſolitaires, un homme capable
» de les élever juſqu'au ciel ; ceux qui vivent dans le commer-
» ce du monde, un legiſlateur ; le ſimple peuple, un guide
» éclairé ; les contemplatifs, un vray theologien ; les hommes
» emportez à la joye, un frein aſſez fort pour les retenir ; les
» affligez, un puiſſant conſolateur ; les vieillards, un baſton &
» un appuy pour ſe ſoutenir dans leur foibleſſe ; les jeunes en-
» fans, un conducteur & un pedagogue ; les pauvres, un hom-
» me aſſez charitable & aſſez liberal pour les enrichir ; les ri-
» ches, un ſage diſpenſateur de leurs biens. Il engage dans ſes
» loüanges les veuves dont il a eſté le protecteur, les orfelins
» dont il a eſté le pere, les pauvres pour leſquels il a eu tant de
» tendreſſe, les étrangers qui ont reſſenti les effets de ſon hoſ-
» pitalité. Les freres, dit-il, ont trouvé en luy un cœur tout
» remply de charité fraternelle ; les malades, un medecin qui
» a employé toutes ſortes de remedes pour les guerir de leurs
» maladies ; les perſonnes ſaines, un fidelle gardien de leur ſan-
» té. Enfin comme il s'eſt fait tout à tous, afin de gagner tout
» le monde, ou pour le moins d'en gagner la meilleure partie,
» il n'y a perſonne qui ne reconnoiſſe luy devoir des eloges &
» des loüanges.

Voilà le portrait que cet eloquent Pere de l'Eglise grecque a laissé à toute la posterité, pour nous faire concevoir une idée de la conduite episcopale de nostre Saint. Nous allons voir que cette peinture si avantageuse n'a rien qui tienne de la flatterie, dont les saints ne sont point capables; & le seul recit de ses actions prouvera à tout le monde que les exaggerations les plus fortes sont encore des termes trop foibles pour pouvoir exprimer le merite d'un homme si apostolique & si divin.

Nous verrons que les Tribuns, les Generaux, les Comtes & les armées toutes entieres ont esté employées à le chercher pour obeïr à des edits imperiaux; que l'on a promis des recompenses à ceux qui le livreroient vif à ses ennemis, ou qui au moins luy apporteroient sa teste; enfin que toutes les forces de l'empire Romain ont esté occupées à faire la guerre à un seul homme; & tout cela inutilement, parce qu'il avoit Dieu pour protecteur. *Rufin. l. 1. c. 18.*

Nous verrons que les Ariens qui l'avoient haï depuis long temps, ne pouvant souffrir son élevation sur le thrône de l'eglise d'Alexandrie, ne regarderont l'augmentation de sa puissance que comme la ruine de la leur; Que l'animosité de ces heretiques estant redoublée par la crainte de la pureté de sa foy, & de sa constance inébranlable à combatre leur impieté, ils mettront toutes choses en usage pour exterminer ce genereux deffenseur des veritez orthodoxes, afin de pouvoir en suitte répandre impunément & avec une entiere liberté le venin de leur heresie; Qu'ils occuperont toute la force de leur cabale à luy dresser divers pieges, & à luy susciter de continuelles persecutions; Qu'ils animeront contre luy Constantin & ses successeurs, afin que l'un des plus grands admirateurs de son merite employe toute son autorité pour l'accabler. *Ath. ap. 2. p. 726.*

Nous verrons qu'ayant menacé ce Saint de le faire condamner par des synodes, ils executeront en effet cette malheureuse entreprise; qu'ils le chasseront par quatre fois de son eglise & de son siege; qu'ils l'obligeront à chercher de toutes parts des lieux de retraite jusques dans des puits & dans le tombeau de son pere, & à estre prés de vingt ans hors de l'étenduë de son diocese, pendant que les personnes les

plus indignes occuperont ſon ſiege de ſon vivant ; & qu'aprés avoir mis le trouble par toute l'Egliſe pour ſon ſujet, ils ne ceſſeront point de le pourſuivre que quand Dieu leur en aura oſté le pouvoir. Ne differons point de voir l'ouverture de cette ſanglante tragedie par la malice d'Euſebe de Nicomedie, qui a eſté le principal auteur de toute l'intrigue des Ariens : & puiſqu'outre l'intereſt commun de ceux de ſa ſecte, il craignoit encore pour ſon particulier à cauſe de ſes fourberies dont il ſe ſentoit coupable, remarquons d'abord ſes artifices, & ceux de Theognis de Nicée, dont il eſt neceſſaire de parler avant que de paſſer outre dans la ſuitte de l'hiſtoire.

CHAPITRE IV.

Depoſition & exil d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée.

LE temps du Concile de Nicée avoit eſté à l'égard d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée, ce que l'hyver eſt d'ordinaire aux ſerpens, qui n'aiant pas moins de venin pendant le froid de l'hyver que dans une autre ſaiſon, le reſſerrent en eux-meſmes pour le répandre au dehors aprés le retour de la chaleur. Comme la ſoumiſſion de ces deux Eveſques n'avoit pas eſté ſincere, auſſi ne dura-t-elle qu'autant de temps qu'il leur en fallut pour ſe relever de la crainte dont ils avoient eſté ſaiſis ; & quoy qu'ils euſſent ſouſcrit la condamnation de l'hereſie d'Arius, pour laquelle ils s'eſtoient declarez d'abord ſi hautement, ils ne l'avoient fait que par une pure hypocriſie, & par la ſeule conſideration d'un intereſt humain.

Theod. l. 1. c. 7. & 19. Euſebe fit bientoſt paroiſtre que les ſollicitations ſi preſſantes qu'il avoit faites à Conſtantin, ne tendoient qu'à le tromper honteuſement, & qu'il n'avoit pas eu d'autre deſſein que d'obtenir par l'autorité de cet Empereur ce qu'il ſouhaitoit, c'eſt à dire de conſerver ſa dignité ſans changer de ſentiment & de créance.

C'eſt ce que l'on remarqua viſiblement dans ſa conduite & dans celle de Theognis. Car au lieu de faire un bon uſage
Gelaſ. p. 225 du pardon qu'on leur avoit accordé, de corriger les fautes dont

dont ils avoient esté convaincus, & d'embrasser la penitence à laquelle ils avoient esté reservez par le Concile, ils retournerent à leur vomissement, ou plustost ils demeurerent avec opiniastreté dans leurs anciennes erreurs, dont ils s'efforçoient encore d'infecter leurs peuples.

Athanas. decret. Nic. syn. p. 251. ἀπεσπάσθησαν Gelas.

L'esprit de l'heresie dont ils estoient animez, les porta mesme jusques à cet excés que de violer tout visiblement le Concile de Nicée. Car Constantin aiant fait venir à la Cour quelques personnes d'Alexandrie, qui avoient abandonné la verité, & causoient encore des divisions & des troubles, non seulement ces deux Evesques les receurent, & les mirent chez eux en seureté par la consideration de l'Arianisme qui leur estoit commun avec eux, mais mesme ils prirent part à leurs intrigues, & se lierent étroittement à leur malice.

Voyez les éclaircissemens.

Ce fut pour ce sujet que Constantin fit prendre ces deux Evesques comme prévaricateurs des loix de l'Eglise & de leur propre parole, & qu'il les exila en des païs fort éloignez, c'est à dire dans les Gaules selon philostorge.

Philostorg. in addit. p. 178.

Il écrivit en mesme temps à l'eglise de Nicomedie une lettre dont Theodoret nous à conservé la fin, & qui est rapportée toute entiere par Gelase de Cyzique, comme on la voit aussi dans un monument que l'on dit avoir esté envoyé par Justinien au Pape Vigile.

La premiere partie de cette lettre est un discours de theologie assez obscur. On y peut neanmoins remarquer que Constantin y appelle les simples fidelles, ses conserviteurs & ses freres par l'union que la charité formoit entr'eux, & qu'il deplore par des sentimens tout à fait chrestiens les divisions qui s'augmentoient dans l'Eglise.

La seconde partie, & qui est la seule que Theodoret a rapportée, expose à nos yeux un portrait fidelle & naturel de la tyrannie d'Eusebe, à qui Constantin reproche d'abord d'avoir esté le cooperateur & le ministre de la cruauté du tyran, c'est à dire de Licine, la suitte de ses actions fournissant plusieurs preuves indubitables de l'étroitte liaison qu'il avoit toujours euë avec luy. Il l'accuse du meurtre d'un tres-grand nombre d'Evesques, & d'Evesques qui estoient vrayment dignes du nom qu'ils portoient. Il le

charge de luy avoir fait de tres-grands outrages, d'avoir fait conſpirer contre luy pluſieurs differens partis, de l'avoir fait obſerver par une infinité d'eſpions, & de n'avoir pû ſervir le tyran avec plus de paſſion qu'il a fait, à moins que de prendre ouvertement les armes pour ſon parti; ce qui avoit paru entr'autres choſes par les preſtres & les diacres de ſa faction, qui avoient eſté ſurpris manifeſtement dans cet attentat. Il repreſente encore la violence extréme avec laquelle il s'eſt emparé de l'egliſe de Nicomedie.

Il paſſe en ſuitte aux choſes que cet Eveſque a faites en faveur de l'hereſie, & il luy reproche d'avoir eſté le premier protecteur de l'impieté d'Ariús; de l'avoir deffendu publiquement dans le Concile de Nicée; de l'avoir trompé luy meſme pour éviter la depoſition qu'il meritoit, & d'avoir abuſé de cette indulgence, auſſi bien que Theognis qu'il appelle le complice perpetuel de ſes folies & de ſes extravagances. Il fait enſuitte le recit de leur procedé envers les Ariens d'Alexandrie qu'il avoit fait venir à la Cour, & de la part qu'ils ont priſe à leurs erreurs & à leurs intrigues. Enfin il declare que c'eſt ce qui l'a obligé de les bannir tous deux dans un païs fort éloigné. Il exhorte les fidelles de Nicomedie à demeurer fermes dans la veritable foy, & à prendre pour cet effet de la main de Dieu un Eveſque dont la foy & la pieté fuſſent ſans tache, puiſqu'ils en avoient enfin le pouvoir. Et il finit en diſant que ſi quelqu'un eſtoit encore aſſez hardy pour faire mention de ces hommes contagieux, & pour en vouloir parler avec eſtime, le ſerviteur de Dieu, qui eſtoit luy-meſme, auroit ſoin de reprimer leur temerité.

On ne peut lire cette lettre ſi pleine d'indignation, & la comparer avec les choſes qui la ſuivirent quelque temps apres, ſans admirer la facilité, pour ne pas dire la legereté de Conſtantin, dont l'eſprit a eſté capable d'impreſſions ſi differentes ſur le ſujet d'Euſebe de Nicomedie. Car apres avoir écrit contre luy d'un ſtyle ſi plein de chaleur, & & en avoir fait une peinture ſi conforme à l'original, ne diroit-on pas que le connoiſſant pour tel qu'il eſtoit;

il avoit formé le dessein de l'exclure pour jamais de son amitié & de sa protection, sans qu'il y eust pour cet Evesque aucune esperance de ressource depuis sa disgrace ? Cependant ny l'experience du passé, ny la connoissance presente de la mauvaise disposition du cœur de ce deffenseur de l'Arianisme, n'empeschera pas ce grand Prince de luy donner encore créance, de le rappeller à la cour au bout de trois ans, & de le rétablir dans sa premiere autorité. Mais ce changement est un effet de l'infirmité & de l'inconstance qui est attachée à nostre miserable nature, & les hommes ne doivent pas s'étonner que leurs semblables aient des defauts & des imperfections. Quelque grand Empereur que fust Constantin, & quelque amour qu'il eust pour l'Eglise, il fit voir en cette rencontre qu'il estoit homme. Et quoy qu'un si promt changement dont nous allons bien-tost parler, nous donne lieu de croire que le rétablissement d'Eusebe luy parut une chose peu considerable, neanmoins elle a causé un tres-notable préjudice aux affaires de l'Eglise; & il a flétry luy-mesme sa reputation par cette tache.

Aprés la déposition de ces deux Evesques, Amphion fut éleu à Nicomedie aulieu d'Eusebe, & Chrest à Nicée en la place de Theognis. Comme Constantin en remettoit le choix aux eglises qu'ils avoient occupées, selon les termes de sa lettre que nous venons de rapporter, & selon l'explication de Sozomene, ce furent ces eglises mesmes qui leur donnerent des successeurs. Mais l'effet de cette élection ne fut pas de longue durée, & la revolution de l'esprit de l'Empereur rendit bien-tost inutile une déposition pour laquelle il avoit témoigné tant de chaleur. *Sozom. l. 1. c. 20.* *Voyez éclaircissement 2.*

Aussi-tost aprés le bannissement d'Eusebe & de Theognis, Constantin écrivit à Theodote de Laodicée pour luy representer charitablement la justice de Dieu, qui venoit d'éclatter dans la punition de ces deux Evesques dont il parle d'une étrange maniere, & pour l'avertir luy-mesme avec beaucoup de douceur, par la consideration de cet exemple, de purger son ame de tous les mauvais sentimens qu'ils pouvoient luy avoir inspirez, quoy qu'il fasse profession de n'en vouloir rien croire. *Gelas. p. 224*

Theodoret. l. 1. c. 19. Athanas. apolog. 2. p. 890. Philostorg. l. 1. c. 10. p. 8. Voyez les éclaircissemens.

Il est difficile de marquer précisément en quel temps ces incidens sont arrivez. Car Constantin & S. Athanase nous apprennent seulement que ç'a esté aprés le concile de Nicée. De sorte qu'à bien examiner la chose, nous ne trouvons que Philostorge qui en parle expressément, en disant que cet exil arriva trois mois seulement aprés le Concile, & par consequent en 325. & c'est à quoy on peut s'arrester.

CHAPITRE V.

Rappel d'Eusebe de Nicomedie & de Theognis. Travaux apostoliques de S. Eustathe d'Antioche contre l'heresie d'Arius.

Philostorg. l. 2. c. 7. p. 13.

Voyez éclaircissement. 1.

COMME il n'y avoit que trois années d'intervalle entre la déposition d'Eusebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée, & leur rétablissement, il ne faut pas s'étonner si on les voit paroistre continuellement sur un théatre où ils ne cessent point de joüer de sanglantes tragedies.

Pour ce qui est des causes de leur rétablissement, tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'ils furent assez adroits pour s'insinuer encore une fois dans l'esprit de Constantin, soit par le moyen de Constancie sa sœur, ce qu'on ne peut avancer que par une simple conjecture, soit par la trop grande facilité de ce prince, qui parut oublier en un instant tout ce qu'ils avoient fait contre l'estat & contre l'Eglise, pour effacer en les rappellant ce portrait affreux qu'il avoit fait de leur esprit & de leur conduite. En un moment Eusebe ne fut plus cet Evesque factieux qui avoit entretenu de secrettes intelligences contre Constantin, ny ce fauteur de l'heresie d'Arius, qui en avoit soutenu hautement l'impieté dans le concile de Nicée; mais il devint un prelat digne de remonter sur son siege, & de rentrer dans les bonnes graces de l'Empereur, qui avoit écrit contre luy une lettre si horrible & si sanglante. Tant la condition des meilleurs princes est digne de compassion, lors que leur bonté naturelle les expose à la malice des esprits artificieux; n'y ayant rien qui les fasse tomber plus aisément dans les pieges de leurs ennemis, que la crainte qu'ils ont de passer pour inflexibles.

Ce fut donc à la fin de l'année 328. ou au commencement de 329. qu'Eusebe & Theognis ayant surpris tout de nouveau la bonté de l'Empereur par leurs artifices ordinaires, ne furent pas seulement rappellez de leur exil, mais rentrerent mesme dans leurs eveschez, d'où ils chasserent Amphion & Chrest qui avoient esté établis en leur place. Constantin s'estant laissé persuader qu'ils avoient abandonné l'erreur, & embrassé sincerement la verité, les considera autant qu'il avoit jamais fait; & eux ayant repris le rang de credit & d'autorité qu'ils avoient tenu à sa Cour avant leur déposition, ils crurent que la satisfaction & la gloire de leur rétablissement seroit imparfaite, s'ils ne se rendoient formidables aux deffenseurs de la verité. *Theodoret. l. 1. c. 19. Socrat. l. 1. c. 10.*

On peut juger ce que l'on pouvoit attendre de ces deux Evesques irritez & vindicatifs, dont la passion n'estoit plus arrestée ny par la crainte de Dieu, qui ne leur avoit jamais servy de barriere, ny par la consideration des hommes, de la part desquels ils ne voyoient plus rien à apprehender depuis qu'ils estoient reconciliez avec l'Empereur; & qui conservoient toujours au fond du cœur le ressentiment de leur exil, comme celuy d'une injure tres-atroce & tout à fait insupportable.

Nostre grand Saint qui en ressentit les effets, décrit admirablement l'esprit dont ils estoient animez, quand il dit qu'ils attaquerent les eglises avec une extréme impudence, qu'ils formerent des cabales pour exterminer les Evesques qui s'opposoient à leur desseins, & en établir d'autres au contraire qui fussent de leur party, afin de pouvoir tenir des Conciles quand ils le voudroient, & de s'en rendre les maistres par l'autorité de ces partisans qui leur estoient dévoüez. *Athanas. de Synod. pag. 890.*

Mais S. Eustathe Archevesque d'Antioche donne le dernier coup de pinceau à ce portrait dans un écrit cité par Theodoret, & qu'il fit apparemment en ce temps-cy mesme, lorsque l'heresie terrassée par le concile de Nicée & par l'exil de ses premiers supposts, commençoit à reprendre de nouvelles forces par le rétablissemẽt de ces deux Evesques. Car il dit en parlant d'Eusebe & de ceux de son party, « Qu'aussi-tost qu'ils se furent maintenus dans leurs eveschez, ou *Theodoret. l. 1. c. 7.*

» qu'ils furent rentrez en courant de toutes parts pour obte-» nir cette grace ; au lieu de se tenir dans l'estat d'une humilia-» tion profonde, comme ils y estoient obligez, & de faire » penitence des erreurs dont ils se sentoient coupables, ils re-» commencerent tout de nouveau à soutenir leurs opinions » quoy que condamnées. Ils les deffendent, dit-il, tantost » en secret, & tantost tout publiquement ; & ils employent » plusieurs argumens captieux pour les appuier par de vaines » subtilitez. Mais dans le dessein qu'ils ont de semer l'yvraye » dans l'esprit des hommes, & de luy faire prendre racine, » ils craignent beaucoup que leurs erreurs ne soient décou-» vertes par ceux qui sont un peu éclairez, & ils fuyent les » yeux & la lumiere de ceux qui sont capables de les obser-» ver. C'est ce qui les porte à faire la guerre à ceux qui pres-» chent à haute voix la solide pieté. Mais nous ne croyons » point que des impies puissent jamais se rendre maistres de ce » qui regarde le culte de Dieu. Car s'ils paroissent repren-» dre de nouvelles forces, ils seront vaincus tout de nouveau, » ainsi que nous l'a prédit le grand prophete Isaïe.

Mais comme S. Eustathe avoit esté le premier qui avoit levé l'étendard de la foy contre l'heresie d'Arius, selon S. Hierôme, aussi fut-il le premier qui éprouva en sa personne la guerre cruelle qu'il dit luy-mesme que les Ariens » declarerent à tous les deffenseurs de la verité. Car comme » ce saint Confesseur estoit tres-pur dans sa foy, & qu'il avoit » beaucoup de zele pour la verité, aussi il avoit une grande » aversion pour l'heresie Arienne, & ne vouloit pas rece-» voir ceux qui en estoient infectez. S. Athanase qui luy » donne cet éloge, remarque en particulier que ce fut pour » ce sujet qu'il refusa d'admettre dans son clergé Estienne, » & Leonce l'eunuque, qu'on fit depuis Evesque d'Antio-» che mesme, Georges de Laodicée, Theodose de Tripoli, » & Eustathe de Sebaste.

Athan. ad Solit. p. 812.

S. Jean Chrysostome, qui avoit une veneration toute particuliere pour luy comme né dans sa ville d'Antioche, relève ses travaux apostoliques par des loüanges qui l'ont fait connoistre à toute la posterité. Car aprés avoir rapporté la naissance & le progrez de l'Arianisme, il dit » que S. Eustathe faisoit tous ses efforts pour empescher

Chrysost. hom. 52. in Eustath. tom. 1.

que cette contagion ſi dangereuſe n'entraſt dans Antioche «
comme dans les autres villes ; Que prévoyant tous les éve- «
nemens futurs par une ſage vigilance, il tâchoit de détour- «
ner cette guerre dont ſon peuple eſtoit menacé ; Que com- «
me un ſage medecin il alloit par une précaution judicieuſe «
au devant des maux qui pouvoient arriver à ſa ville, & «
préparoit par avance tous les remedes neceſſaires ; Que «
comme un pilote plein d'experience il gouvernoit avec «
beaucoup de circonſpection le vaiſſeau ſacré de l'Egliſe ; «
Qu'il couroit de toutes parts, exhortoit les nautonniers, «
animoit par ſes remontrances ceux qui eſtoient dans le vaiſ- «
ſeau, & les encourageoit à la vigilance & à l'attention con- «
tinuelle qu'ils devoient avoir ſur eux-meſmes, pour ſe ga- «
rantir des pirates qui approchoient pour leur ravir le ſacré «
thréſor de la foy ; Que ne ſe contentant pas de garder «
ſon egliſe avec cette vigilance infatigable, il envoyoit en- «
core dans toutes les autres des hommes capables d'inſtrui- «
re, d'encourager, de fortifier les fidelles, & de boucher «
aux ennemis de l'Egliſe toutes les avenuës par leſquelles «
ils pouvoient entrer ; Qu'enfin il agiſſoit de la ſorte com- «
me eſtant inſtruit par la grace du S. Eſprit meſme, de qui il «
avoit appris cette grande verité, Qu'un Eveſque ne ſe «
doit pas contenter de garder l'egliſe qui luy a eſté con- «
fiée, mais qu'il doit prendre auſſi le ſoin de toutes celles «
qui ſont ſur la terre, & qu'il tiroit cette concluſion de «
l'obligation qu'il avoit de prier pour toutes les Egliſes du «
monde. «

Et comme le zele de ce ſaint Eveſque n'avoit point de bornes ; n'eſtant pas encore ſatisfait du ſervice qu'il rendoit à l'Egliſe, ou par ſa perſonne ou par ceux qu'il envoyoit de toutes parts, il combattoit l'Arianiſme par pluſieurs livres que S. Hierôme rapporte entre ceux des principaux auteurs eccleſiaſtiques : & le fragment ſeul que Theodoret nous a conſervé, fait aſſez voir juſques à quel point il portoit ſa generoſité, & combien il épargnoit peu ces hommes ſuperbes, & ces eſprits vindicatifs. *Hiron. ep. 84.*

Euſebe de Ceſarée, qui eſtoit l'un des plus conſiderables du party contraire, fut celuy qu'il entreprit plus ou- *Socrat. l. 1. c. 18.*

Sozom. l. 2. c. 17.

vertement en l'accusant de violer la foy de Nicée : & Eusebe ne se contentant pas de nier ce fait par la crainte qu'il avoit sans doute de Constantin, l'accusa luy-mesme de Sabellianisme, quoy qu'il n'eust aucune raison de luy faire ce reproche. Mais ce prétendu Sabellianisme estoit alors le crime ordinaire de ceux qui s'élevoient contre l'impieté des Ariens ; & il estoit difficile que S. Eustathe qui luy declaroit la guerre si publiquement, se garantist d'une accusation qui ne luy pouvoit estre que glorieuse, n'estant fondée que sur le mensonge & sur l'imposture.

Sozom. ibid. c. 18.

Et comme il se declaroit hautement contre Patrophile de Scytople & Paulin de Tyr, qui estoient les principaux appuis de l'heresie Arienne dans l'Orient, ils en conserverent un profond ressentiment qui éclatta par l'occasion que nous allons raconter.

CHAPITRE VI.

Déposition de S. Eustathe, & d'Asclepas.

Chrysost. hom. 52. in Eustath. tom. 1.

LA mesme fureur qui avoit porté les Juifs dés la naissance de l'Eglise à lapider S. Estienne, parce qu'ils ne pouvoient resister à sa sagesse, inspira aux Ariens, dit S. Jean Chrysostome, la resolution de chasser S. Eustathe de la ville d'Antioche, parce que la sagesse de ce predicateur de la verité les accabloit, & que les remparts dont il avoit fortifié son eglise, la mettoit hors d'atteinte à tous leurs efforts.

Eusch. l. 3. de vita Const. c. 24. & seq. ibid. c. 47. &c.

Il falloit quelque chose de plus pour l'opprimer, que cette accusation vague & confuse de Sabellianisme qui se ruinoit d'elle-mesme. Eusebe de Nicomedie, qui s'estoit acquis une grande autorité sur l'esprit de l'Empereur par la commodité que son siege luy donnoit de l'entretenir souvent, fut le conducteur de toute l'intrigue. La pieté de Constantin estoit alors occupée à bastir des eglises en plusieurs endroits du monde, sur la ruine des temples profanes des idoles. Outre celles de Nicomedie, de Constantinople & de Bethléem qu'il élevoit avec un grand soin, il vouloit laisser des vestiges de sa magnificence royale dans celle de Jerusalem, tant pour seconder

seconder le zele de Ste Helene sa mere, que pour suivre luy-mesme les mouvemens de sa propre inclination.

Cette eglise dont Eusebe de Cesarée nous a laissé la description dans un des livres qu'il a faits de la vie de ce grand Prince, n'estoit point encore achevée, & ne le fut entierement qu'en l'année 335. Eusebe de Nicomedie, qui ne respiroit que la vengeance contre S. Eustathe, prit l'occasion du voyage de Jerusalem pour satisfaire sa passion. Il feignit d'avoir un desir extréme de voir la structure de cette eglise qui estoit déja si celebre par tout l'univers; & ayant trompé l'Empereur par ce pretexte, il partit de Nicomedie, qui estoit alors le sejour le plus ordinaire de Constantin & le siege de sa Cour, parceque la ville de Constantinople n'estoit pas encore tout à fait bastie. Il estoit mesme si bien rétabli dans les bonnes graces de l'Empereur, qu'il luy fit donner des chariots & tout ce qui estoit necessaire pour son équipage; de sorte qu'il fit ce voyage avec beaucoup d'honneur & de pompe.

Theodoret. l. 1. c. 20.

Theognis Evesque de Nicée, son plus intime confident, & le complice perpetuel de ses desseins, partit aussi avec luy. Estant arrivez à Antioche, ils firent paroistre à S. Eustathe une tres-grande amitié; & s'estant cachez sous ce masque, ils receurent de sa part tout l'honneur imaginable, & toutes sortes de bons offices; ce grand & genereux deffenseur de la verité leur rendant tous les devoirs de l'amitié que l'on doit attendre d'un frere.

Ces deux Ariens ayant continué leur voyage, & visité les lieux saints & les Evesques de leur secte, tels qu'estoient entr'autres Eusebe de Cesarée, Patrophile de Scytople, Aëce de Lydde, Theodote de Laodicée, & quelques autres qui estoient tous infectez du venin de l'Arianisme, ils leur découvrirent la secrette resolution qu'ils avoient formée, & les emmenant avec eux, ils s'en retournerent tous ensemble à Antioche, où il se trouva aussi divers autres prelats catholiques, & qui n'estoient point de leur faction.

Les Evesques du parti d'Eusebe & de Theognis feignoient de n'avoir point d'autre dessein dans ce voyage, que de leur donner des marques d'honneur & de respect: mais cette civilité apparente n'estoit qu'une tromperie & un vain pre-

texte ; & au fond leur veritable dessein estoit de declarer la guerre à la pieté. Car ayant acheté à prix d'argent une prostituée qui faisoit un trafic infame de sa beauté, & l'ayant portée à leur prester le ministere de sa langue pour dire ce qu'ils luy ordonneroient, ils vinrent tous ensemble dans le concile qu'ils firent fait assembler exprés ; & en ayant fait sortir à l'heure mesme tout le monde (peut-estre tous les laiques) ils y firent entrer cette malheureuse femme, pour joüer le personnage dont ils luy avoient commis l'execution. Cette impudente creature s'en acquitta exactement, monstrant un petit enfant qu'elle portoit entre ses bras, & qu'elle nourrissoit actuellement de son lait ; & par une effronterie digne de sa profession, elle cria à haute voix qu'elle l'avoit eu d'Eustathe, & qu'il en estoit le pere.

S. Eustathe qui connoissoit son innocence, & qui croyoit pouvoir détruire d'un seul mot une calomnie si grossiere, pressa cette femme de declarer publiquemēt si elle pouvoit marquer quelque complice d'une aussi méchante action qu'estoit celle dont elle avoit l'insolence de l'accuser. Quelque effrontée qu'elle fust, elle avoüa qu'elle ne pouvoit produire aucun témoin du crime dont elle le chargeoit. Et cependant ces juges si equitables, au lieu d'observer la regle de la loy & de S. Paul, qui deffendent de juger un homme, & sur tout un prestre, que sur la deposition de deux ou trois témoins, se contenterent de prendre le serment de cette femme ; & comme elle ne fit nulle difficulté de jurer que cet enfant qu'elle tenoit estoit d'Eustathe, ils le condamnerent aussitost comme adultere.

Voilà quel est le genie de l'erreur ; & pour employer sur ce
Hieron. l. 3. advers. Rufin. c. 11.
» sujet les paroles de S. Hierôme, voilà quelles sont les ma-
» chines dont se servent les heretiques. C'est ainsi qu'Eustathe
» trouva des enfans sans y penser. Que le scandale se répande parmy le peuple ; que le feu de la division & d'un long schisme s'allume dans une Eglise patriarchale ; que les infidelles prennent un nouveau sujet d'insulter à la religion chrestienne ; tout cela est indifferent aux partisans de l'erreur. Le mensonge, la calomnie, la fourberie, le parjure sont leurs essais. Ils y ajoutent ensuitte la cruauté ; & quand ils ont allumé un feu qu'il leur est impossible d'éteindre, ils croyent

que le premier engagement de leurs propres interests est une entiere justification de toute la suitte de leurs intrigues.

Mais Dieu ne souffrit pas long-temps que l'innocence de ce chaste & admirable prelat fust opprimée par la calomnie. Il fit parler hautement pour luy la mesme bouche dont la secte des Ariens s'estoit servie pour noircir sa reputation. Car cette malheureuse femme estant tombée dans une tres-dangereuse & tres-longue maladie, elle découvrit toute la fourberie de ces hommes si corrompus, elle revela tout le mystere de cette horrible tragedie, & elle dit de plus que son serment n'estoit pas tout à fait faux, parce qu'elle avoit eu d'un ouvrier en cuivre nommé Eustathe, l'enfant qu'elle avoit monstré. De sorte que comme elle fit cette declaration non seulement devant deux ou trois personnes, mais en presence d'un grand nombre d'ecclesiastiques, il fut visible à tout le monde que le seul zele de ce Saint pour la deffense de la foy estoit tout son crime, & que les Ariens ne luy auroient jamais reproché un adultere, si son ardeur pour la religion catholique ne le leur eust rendu formidable.

S. Athanase, S. Hierôme, S. Jean Chrysostome, & generalement tous les catholiques ont reconnu son innocence; & sans parler ny de Socrate, ny de Sozomene, qui le justifient du Sabellianisme aprés avoir dit qu'on l'en avoit accusé, les Ariens mesme semblent aussi avoüer qu'on luy avoit reproché injustement l'adultere. Car George de Laodicée, qui estoit luy-mesme Arien, a écrit qu'il avoit esté déposé comme Sabellien sans parler de cet autre crime. Il ajoute que ce fut à la poursuitte de Cyr Evesque de Berée; ce qui paroist faux, n'y ayant nulle apparence que Cyr, dont S. Athanase parle comme d'un Confesseur banni pour la foy, ait esté l'un des calomniateurs de Saint Eustathe.

Socrat. l. 1. c. 18. l. 2. c. 6.

La faction des Eusebiens n'en demeura point à la déposition de ce saint prelat. Ils firent encore le mesme traitement à Asclepas Evesque de Gaze; & comme il leur estoit odieux pour les mesmes causes, ils luy firent ressentir les effets d'une semblable injustice.

Il estoit Evesque de cette ville celebre de la Palestine dés

Epiph. hæres. 69. Baron. ad ann. 347. Sozom. l. 3. c. 7.

devant le concile de Nicée : & lorsque S. Alexandre envoya de toutes parts des lettres circulaires contre Arius, il les luy addressa aussi bien qu'à plusieurs autres. Son nom se trouve parmy les souscriptions de ce saint Concile ; & c'est sans fondement que l'on dit qu'il avoit esté d'abord dans la faction des Ariens. Ceux qui ont aussi pretendu qu'il avoit esté déposé sur ce que des heretiques l'avoient accusé d'avoir renversé un autel, confondent les temps. Car les Ariens ne luy reprocherent ce crime qu'aprés son rétablissement ; c'est à dire huit ans entiers aprés sa déposition. Ainsi on peut dire qu'il n'y a rien de si caché dans l'antiquité que le pretexte que l'on prit pour le chasser de son siege.

Theod. l. 1. c. 20. Ath. ad solitar. p. 812.

Il est vray que Theodoret nous apprend qu'on l'accusoit d'enseigner une mauvaise doctrine. Mais S. Athanase le justifie en le comprenant dans le nombre des Evesques dont tout le crime estoit l'aversion qu'ils avoient pour l'heresie des Ariens. Aussi n'en falloit-il pas davantage selon nostre Saint, pour faire éprouver à ces genereux deffenseurs de la verité toutes sortes d'injures & de mauvais traitemens : & le zele qu'ils avoient pour la pureté de la foy attirant sur eux l'exil & la déposition par l'ordre du Prince, ils avoient le déplaisir de voir des impies s'établir dans leurs eglises.

Id apolog. de fuga p. 703.

Baron. ad ann. 347. §. 91. Voyez les éclaircissemens. Athan. apol. 2. p. 764. V. les éclaircissemens.

Cette déposition d'Asclepas arriva en 330. dix-sept ans avant le concile de Sardique, qui fut tenu en 347. Il semble mesme qu'il ait esté déposé par un concile d'Antioche, c'est à dire en mesme temps que S. Eustathe, & que ce soit le veritable sens de quelques paroles du concile de Sardique à qui on a donné une autre explication.

Baron. ann. 347. §. 92.

On voit par la lettre que les Ariens écrivirent depuis ce temps là dans leur faux concile de Sardique, que pour flétrir sa reputation en l'accablant injustement, ils pretendirent que S. Athanase l'avoit condamné par son jugement, & que Marcel d'Ancyre n'avoit jamais communiqué avec luy. Mais le témoignage de ces imposteurs, qui estoient des ennemis publics de la verité, n'est pas assez considerable pour pouvoir nous y arrester, & il ne faut pas chercher de lumiere dans les tenebres de leurs

passions. Il n'est nullement croyable, que si nostre Saint l'avoit condamné, il eust toujours parlé de luy comme il a fait avec éloges. De sorte que l'on doit mettre ce fait au nombre des faussetez dont cette lettre Arienne est toute remplie.

Elle peut neanmoins servir à nous faire remarquer qu'Asclepas fut seulement chassé de Gaze, sans estre relegué en aucun lieu fixe & certain; & ce fut ce qui luy donna la liberté d'aller par tout où la deffense de la verité l'appelloit, & où il estoit obligé de se trouver pour ne pas abandonner le soin de son innocence & de sa justification. Il est constant par le témoignage du concile de Sardique, que Quintien fut mis en sa place; & ce concile en parle comme d'un loup que l'Eglise ne regardoit pas comme Evesque, & avec lequel elle faisoit profession de n'avoir aucun commerce de lettres, ny aucune marque de communion. *Athanas. apolog. 2. p. 766.*

CHAPITRE VII.

Troubles de l'Eglise d'Antioche. Bannissement de S. Eustathe.

NOus avons laissé S. Eustathe entre les mains des Ariens, qui viennent de prononcer contre luy la sentence d'une déposition tres-injuste. C'eust esté une chose extraordinairement surprenante s'il eust manqué de protecteurs dans un concile où il y avoit plusieurs Evesques tres-catholiques, qui estoient entierement convaincus de la pureté de sa foy & de l'innocence de ses mœurs. Comme ces Prelats n'estoient point du tout de la faction des Ariens, ils s'opposerent ouvertement à leur cabale, & exhorterent fort le Saint à ne point ceder à une sentence si injuste, qui estoit à son égard une oppression toute visible. *Theodoret. l. 1. c. 20.*

La nouvelle de sa déposition s'estant répanduë parmy le peuple, il s'émut extrémement pour la conservation de son Evesque. Les magistrats & les officiers prirent part à cette division; & la sedition s'alluma si fort qu'on estoit prest d'en venir aux armes, & de voir un renversement general de toute la ville, si les mouvemens du peuple n'eussent *Socrat. l. 1. c. 18. Sozom. l. 2. c. 18.*

esté reprimez par la crainte de l'Empereur.

Les Ariens voyant donc l'opposition qu'on leur faisoit à Antioche, voulurent achever par la voye de la Cour ce qu'ils avoient concerté contre un des plus saints & des plus illustres Evesques du monde. Ils allerent trouver Constantin, & surprirent tellement son esprit par leurs artifices ordinaires, qu'il prit cette horrible calomnie pour une entiere conviction d'un des plus grands crimes qu'on puisse attribuer à un Evesque, & la sentence de sa déposition pour un jugement équitable.

Athanas. ad solit. p. 810. Mais afin de faire une impression plus profonde dans son ame, ils imposerent un nouveau crime à S. Eustathe, & ne l'accuserent de rien moins que d'avoir fait quelque injure à la mere de cet Empereur. C'estoit le blesser dans le plus sensible de son cœur, & interesser sa pieté naturelle & chrestienne à ne pas laisser impuni un outrage, qui estant fait à sa propre mere, & à une mere pour laquelle il avoit tant de respect, l'eust deshonoré luy mesme si cette accusation eust eu quelque autre fondement que la malice de ces calomniateurs. *Euseb. l. 3. de vita Constant. c. 38.* Cependant toutes choses conspirerent à le rendre trop credule à leurs faussetez; & comme il avoit conceu un soupçon tres-violent que S. Eustathe estoit l'auteur de la sedition arrivée à son sujet dans Antioche, il estoit tres-susceptible des sentimens les plus desavantageux qu'on luy inspiroit contre la conduitte d'un prelat qui luy estoit devenu odieux par des considerations politiques.

Enfin les Ariens pousserent si loin leur intrigue, qu'ils firent en sorte qu'un tres-grand & tres-saint Evesque qui avoit combatu avec tant de gloire pour la deffense de la foy & de la chasteté, fut enlevé de son siege & banni comme un tyran.

Constantin envoya aussitost à Antioche le plus fidelle de ses ministres & des Comtes de sa cour, tant pour executer cet ordre que pour rétablir la paix dans la ville: & en mesme temps il écrivit diverses lettres au peuple avec une douceur qu'Eusebe de Cesarée louë & releve extrémement, pour guerir, dit cet auteur, les esprits malades de cette multitude irritée, & pour les porter à une parfaite

union, digne de la profession qu'ils faisoient d'estre chrestiens.

On croit que le Comte qu'il employa à cette commission, s'appelloit Stratege, à qui il avoit donné le nom de Musonien. Il estoit chrestien & avoit d'excellentes qualitez; mais si on s'arreste à ce qu'en écrit un historien profane du mesme siecle, elles estoient obscurcies en sa personne par son avarice.

Vales. in notis ad Euseb. p. 237.

Amm. Marcell. l. 5.

Il sembloit que Dieu eust abandonné S. Eustathe à la fureur de ses ennemis, en permettant que son innocence fust accablée par leurs impostures, & par le succés de leurs intrigues. Mais sa veuë est bien differente de celle des hommes. Il vouloit couronner ce saint par des souffrances glorieuses, qui estoient à son égard une grace plus considerable que d'avoir deffendu l'Eglise par ses écrits, comme il avoit fait jusques alors. Et selon la reflexion de S. Jean Chrysostome, il avoit dessein d'une part de faire éclatter davantage la force de la verité dans l'oppression de ceux qui la deffendoient genereusement, & de faire paroistre de l'autre la foiblesse des heretiques, qui n'ayant pas d'autre but que d'étouffer la veritable doctrine, luy donnoient une nouvelle vigueur par cette persecution.

Chrysost. homil. in S. Eustath. p. 178.

S. Eustathe estant tout rempli de ces pensées, conserva une tranquillité merveilleuse au milieu d'une agitation si violente, & il regarda l'injustice de ses ennemis comme une chose qui luy estoit avantageuse pour son repos.

Sozom. l. 2. c. 18.

Neanmoins quelque douceur qu'il trouvast dans la re- «
traite, il se crut obligé, dit S. Chrysostome, de prendre «
plus que jamais un soin tout particulier de ses brebis; la «
charité qu'il avoit pour leur conduite, se redoubla à l'instant «
que l'exil l'alloit separer de leur presence; & il fit voir dans «
cette importante occasion qu'il ne cessoit point d'estre leur «
Evesque. Car ayant fait assembler tous les peuples que «
Dieu avoit confiez à sa vigilance, il les exhorta de ne point «
ceder à la violence des loups, & de ne leur point abandon- «
ner la bergerie, mais d'y demeurer toujours pour leur resi- «
ster fortement, pour leur fermer la bouche, & pour affer- «
mir dans les veritables sentimens les plus simples d'entre «
leurs freres. «

Chrysost. ibid.

Il semble que S. Chrysostome ait voulu dire par ces paroles, que S. Eustathe exhorta les plus fermes des catholiques de son troupeau, à ne faire aucune rupture dans l'eglise d'Antioche; de peur que les foibles qui n'auroient pas assez de vigueur pour les suivre dans cette resolution, ou qui seroient obligez de se separer d'eux à cause des persecutions qui leur seroient inévitables, ne demeurassent seuls & dénuez de la compagnie de ceux qui auroient pû les fortifier dans la foy; ce qui leur eust esté une occasion de tomber dans l'heresie. De sorte qu'il preferoit le bien public & la conservation des fidelles de son eglise, à l'éclat de la generosité d'un petit nombre de personnes, & il vouloit que la force des plus zelez de son peuple fust accompagnée d'une sage & charitable condescendance. Il y a lieu de croire que ç'a esté la pensée de S. Chrysostome, puisqu'elle autorize la conduite de S. Flavien, dont il fait aussitost l'éloge, & devant lequel il prononçoit cette homelie de S. Eustathe, & qu'elle condamne celle de Paulin son adversaire.

Athanas. ad solit. p. 812.

Les Ariens n'eussent pas esté pleinement satisfaits, si en bannissant d'Antioche le pasteur celebre de cette Eglise patriarchale, ils n'en eussent aussi separé les chiens fidelles qu'il employoit utilement à la conduite de son troupeau. Ils luy donnerent donc pour compagnons de son exil un tres-grand nombre de prestres & de diacres; & ils couvrirent sans doute cette violence du specieux titre du bien de la paix, où ils la commirent par quelque autre motif que nous ignorons, puisque les crimes dont ils l'accusoient faussement, luy estoient personnels, & ne s'étendoient nullement sur les ministres de son eglise.

Theodoret. l. 1. c. 20. Euseb. l. 3. de vita Constant. c. 59.

Il fut mené dans la Thrace; & Constantin dans la lettre qu'il écrivit au peuple d'Antioche sur son exil, témoigne luy avoir donné audience. S'il en faut croire Philostorge, il se tint sur son sujet un nouveau conciliabule d'Ariens dans Nicomedie; car il pretend qu'il y fut condamné par 250. Evesques. Mais il y a peu d'apparence de croire que l'Arianisme fust assez puissant en ce temps là pour former un corps si considerable.

V. les éclaircissemens.

Les auteurs ne conviennent pas precisémẽt de la ville où il fut exilé. Quelques uns disent que ce fut à Trajanople dans

la

la Thrace ; d'autres à Philippes dans la Macedoine. Et il se peut faire qu'il ait esté quelque temps à Trajanople avant que d'aller à Philippes.

On ne parle plus de luy depuis son exil, non pas mesme dans le rétablissement des Evesques, qui se fit aprés la mort de Constantin : ce qui fait juger qu'il n'a point survescu ce prince. Au moins on ne peut douter qu'il ne fust mort l'an 361. lors que S. Melece fut fait Evesque d'Antioche.

Sa feste est mise par les Latins au 16. de Juillet, & par les Grecs au 20. de Fevrier, & au 5. & 15. de Juin ; ce qui vient apparemment de ce qu'on l'a confondu avec un saint prestre de mesme nom, qui fut banni sous Valens.

La ville d'Antioche a toujours conservé pour luy une veneration particuliere, qui s'est répanduë ensuitte dans toute l'Eglise. Quoyque ses reliques fussent demeurées dans le lieu où il estoit mort en exil, on ne laissoit pas de celebrer sa feste dans Antioche avec un tres-grand concours de peuple, qui écoutoit avec applaudissement les loüanges que les plus grands hommes luy donnoient ; & le discours que S. Chrysostome prononça en son honneur, & dans lequel il luy donna la qualité de martyr, fut receu avec beaucoup de satisfaction & de joye. *Chrysostom. or. 52. in S. Eustath.*

Enfin environ cent ans aprés sa mort, Calandion qui estoit alors Evesque d'Antioche, obtint de l'Empereur Zenon les reliques de ce Saint, & les ayant fait tirer de Philippes en Macedoine, presque toute la ville d'Antioche alla au devant de ces precieuses dépoüilles, & les receut avec beaucoup de respect. *Theodorus lector. l. 2. collect.*

Telle fut la récompense de ce saint Evesque, qui merite de tenir un rang tres-considerable parmy les docteurs de l'Eglise par le grand nombre de ses ouvrages, comme ses souffrances luy ont fait recevoir de la main de Dieu la couronne du martyre. Dieu l'a justifié des calomnies des Ariens par ces honneurs extraordinaires, qui luy ont esté rendus aprés sa mort : & il semble luy avoir reservé la gloire d'avoir souffert le premier pour la deffense de la verité, comme il avoit esté des premiers qui avoient sonné la trompette & donné le signal du combat contre Arius. *Hieron. ep. 25. ad Fabiolam tom. 3.*

CHAPITRE VIII.

Déposition de S. Eutrope Evesque d'Andrinople : sainte Helene trouve la vraye Croix.

IL ne suffisoit point aux Eusebiens d'avoir troublé l'Orient par leurs violences, ils avoient dessein de se rendre formidables par toute la terre en exterminant les deffenseurs de la verité ; & ce fut ce qui leur inspira la pensée d'exciter encore des persecutions dans l'Europe, & de commencer par S. Eutrope Evesque d'Andrinople, à qui ils n'avoient rien à reprocher que la haine de leurs erreurs.

Ad solitar. p. 812. de fuga pag. 703.

S. Athanase parle de luy comme d'un homme de bien, d'un grand amateur de JESUS-CHRIST, & qui estoit parfait en toutes choses. Mais c'estoit cela mesme qui luy inspiroit une grande aversion de l'Arianisme, sans craindre le credit de ceux qui en faisoient profession. Car il reprenoit souvent Eusebe de Nicomedie, & conseilloit à tous ceux qui passoient par Andrinople de ne se pas laisser surprendre par ses discours pleins d'impieté.

Cette liberté apostolique irrita tellement les Eusebiens, qu'ils ne le laisserent point en repos jusques à ce qu'ils l'eussent chassé de sa ville & de son eglise. Et comme ils avoient eu la malice de broüiller Eustathe avec la cour, & de luy faire sans aucun fondement une affaire d'estat, en l'accusant d'avoir fait quelque injure à la mere de l'Empereur ; ils eurent encore recours au mesme artifice contre S. Eutrope, en se servant à leur avantage de la passion qu'avoit contre luy Basiline seconde femme de Jules Constance frere de Constantin, laquelle estant accouchée de Julien l'apostat en l'an 331. mourut peu de mois aprés. Et c'est ce qui nous donne quelque lumiere pour fixer le temps de l'exil de S. Eutrope, & par consequent celuy du bannissement de S. Eustathe qui le preceda. Il est tres-vraisemblable que l'exil de S. Eutrope finit bientost avec sa vie, puisque S. Luce se rendit celebre dans le siege d'Andrinople dés l'année 340. & peut estre dés devant la mort de Constantin, par les persecutions que les Ariens luy faisoient souffrir. D'où l'on peut

mesme conclure qu'il n'avoit pas succedé immediatement à S. Eutrope; n'y ayant nulle apparence ny que les Ariens ayent mis en sa place un ennemy de leur secte, ny qu'un Saint ait accepté cette succession illegitime, ou plustost cette intrusion tyrannique.

Nous avons veu S. Macaire de Jerusalem paroistre au concile de Nicée parmy les plus saints & les plus illustres Evesques de l'Eglise. Il conserva jusques à la mort le zele qu'il y avoit témoigné pour la deffense de la foy; & le reste de ses jours ne se passa point sans qu'il en donât de nouvelles preuves en resistant fortement à quelques nouvelles entreprises des Ariens, dont nous n'avons point de connoissance plus particuliere. Si nous en croyons Sozomene, qui est le seul de qui nous pouvons apprendre cette particularité, Eusebe de Cesarée, & Patrophile de Scythople furent les auteurs de ce trouble; mais S. Macaire les obligea de demeurer en repos en se separant de leur communion. *Sozom. l. 2. c. 19.*

Mais la plus grande benediction de l'episcopat de S. Macaire fut l'invention miraculeuse de la sainte Croix de nostre divin Sauveur, qui devint le fruit de la pieté de Ste. Helene; Dieu ayant permis que comme son fils Constantin avoit receu des gages de sa victoire par une apparition de la Croix, sa mere eut la consolation de découvrir ce bois sacré sur lequel JESUS-CHRIST a operé le grand mystere de la redemtion des hommes, & qui avoit esté caché si longtemps pendant les differentes persecutions de l'Eglise. Il estoit temps que Dieu changeast en gloire l'infamie de la Croix, & qu'ayant domté tout le monde non par le fer, mais par ce bois adorable, il exposast à la pieté des Empereurs & des Rois, & à la devotion des peuples cet instrument de nostre salut. L'evenement en est si celebre, qu'il doit trouver sa place en ce lieu; & il est d'ailleurs si solidement affermi par les témoignages les plus certains de toute l'antiquité sainte, que le silence d'Eusebe ne doit estre de nulle consideration parmy un si grand nombre d'autoritez. Voicy donc comme la chose arriva.

S. Ambroise qui estoit Archevesque de Milan dés la fin du mesme siecle, attribuë à un mouvement tout divin le dessein qu'eut Ste. Helene de faire le voyage de Jerusalem; *Ambros. de obitu Theodos.*

& il dit que ce fut par une inspiration particuliere du Saint Esprit, qu'elle fit une recherche si exacte de la sainte Croix. Il nous la represente toute pleine d'une ardeur divine dans l'execution de cette entreprise, qu'une charitable inquietude pour le grand Constantin son fils luy avoit fait concevoir; & comme elle estoit toute brulante de zele pour l'honneur de nostre religion, il la fait parler ainsi en approchant
» du calvaire. Voicy le lieu du combat, disoit cette sainte
» Imperatrice, où est donc le monument de la victoire? Je
» cherche l'étendart de nostre salut, & je ne le trouve point.
» Sera-t-il donc dit que je logeray dans une demeure auguste
» & royale, pendant que la Croix de nostre Seigneur demeu-
» rera dans la poussiere? Sera-t-il dit que je demeureray dans
» des palais, pendant que le triomphe de JESUS-CHRIST
» sera caché sous des ruines, & que cette palme de la vie éter-
» nelle demeurera dans l'obscurité? Comment puis-je croire
» que je suis rachetée, si l'instrument de ma redemtion ne
» paroist pas visiblement? Je connois vos ruses, ô demon;
» vous avez eu dessein de faire cacher l'épée qui vous a donné
» la mort? Mais l'exemple d'Isaac m'instruit de ce que je dois
» faire. Il a fait déboucher les puits que les étrangers avoient
» couverts, & n'a pas permis que l'eau fust cachée. Décou-
» vrons donc cette ruine, afin que la vie soit visible à tout le
» monde. Mettons au jour l'épée qui a couppé la teste du
» veritable Goliath. Ouvrons la terre, afin que l'instrument
» de nostre salut éclatte visiblement.

Aprés ce discours, & quelques autres semblables, qui sont comme le parfum & l'effusion de la pieté de cette sainte Imperatrice, S. Ambroise dit qu'ayant fait découvrir la terre & oster toute la poussiere, elle trouva trois croix qui avoient esté comme ensevelies sous une mesme ruine, & que nostre ennemy avoit fait cacher confusément. Mais il
» ajoûte qu'il n'estoit nullement possible que le triomphe de
» JESUS-CHRIST demeurast caché. Comme elle estoit femme,
» dit-il, elle demeura quelque temps dans l'incertitude & dans
» le doute; mais le S. Esprit luy inspira le moyen de découvrir
» ce qu'elle cherchoit, en la faisant ressouvenir que deux lar-
» rons avoient esté crucifiez avec JESUS-CHRIST. Elle cher-
» che donc la croix qui estoit au milieu des deux autres. Mais

comme il ſe pouvoit faire que ces trois croix euſſent eſté miſes confuſément ſous cette ruine, & que le hazard en euſt changé l'ordre & l'arrangement, elle a recours encore une fois à la lecture de l'Evangile, & elle y trouve qu'au haut de la croix du milieu il y avoit cette inſcription, *Ieſus de Nazareth Roy des Iuifs.* Ce fut donc par ce moyen que la Croix fut découverte : la Croix, dis-je, ſur laquelle a eſté operé noſtre ſalut, fut reconnuë ſenſiblement par le moyen de cette inſcription. Elle trouva l'inſcription & adora le Roy dont le nom y eſtoit écrit ; & certainement ce ne fut pas le bois qu'elle adora, puiſqu'elle ne l'auroit pû faire ſans tomber dans l'erreur des payens, & dans la vanité des impies ; mais elle adora celuy qui a eſté attaché à la croix, & dont le nom ſe liſoit dans cette inſcription. Cette ſainte femme avoit une avidité merveilleuſe de toucher le ſacré remede de l'immortalité, mais elle craignoit de fouler aux pieds le myſtere de noſtre ſalut. Son cœur eſtoit tranſporté de joye, mais ſes pieds trembloient par reſpect, & dans cette incertitude elle ne ſçavoit que faire. Elle alla neanmoins chercher la verité juſques dans ſon ſiege & dans ſon réduit ; ce bois ſacré ſe fit voir avec éclat, & la grace fut toute brillante de lumiere ; afin que comme JESUS-CHRIST avoit déja viſité une femme en la perſonne de Marie, le S. Eſprit viſitaſt tout de nouveau ce ſexe en la perſonne d'Helene: Il luy montra ce qu'elle ignoroit comme femme, & la conduiſit par un chemin qui luy eſtoit inconnu en qualité de creature mortelle.

Voilà comment S. Ambroiſe décrit cette hiſtoire, qu'il a jugée aſſez authentique pour la publier dans une aſſemblée des perſonnes les plus illuſtres de l'empire, & aſſez conſiderable à des chreſtiens pour la relever par tous les ornemens de ſon éloquence. Ce que ce ſaint docteur de l'Egliſe a rapporté dans le diſcours qu'il a fait ſur la mort de l'Empereur Theodoſe, S. Paulin le raconte dans une de ſes lettres. Il y ajoûte meſme des circonſtances miraculeuſes. Car il dit qu'Helene cette venerable Imperatrice eſtant venuë à Jeruſalem, où elle avoit eſté attirée par une curioſité ſainte de voir avec beaucoup de pieté & de ſoin dans tous les lieux de cette ville & aux environs, les marques divines

Paulin. ep. 11. ad Sever.

de nos mysteres; comme elle brûloit du desir de voir de ses propres yeux les choses qu'elle avoit apprises par le rapport des autres, & par la lecture des livres saints, elle commença à y rechercher avec une extréme diligence la croix de nostre Seigneur. Mais ne pouvant trouver personne qui fust en estat de la luy montrer, elle se voyoit reduite à n'avoir aucun moyen de pouvoir faire cette découverte, parce que la succession du temps & la longue durée de la superstition payenne, qui s'estoit établie dans ces saints lieux, avoit entierement effacé le souvenir & le soin du culte qui estoit deu à ce bois sacré, & il ne restoit plus aucun vestige de la veneration qu'on estoit obligé de luy rendre. Neanmoins, » continuë S. Paulin, comme les choses qui sont les plus ca- » chées dans la terre & dans nos cœurs, n'échappent jamais à » la connoissance de Dieu, & qu'il en est toujours le témoin, » cette femme si fidelle merita de recevoir la lumiere du Saint » Esprit en récompense du mouvement de pieté dont elle » estoit animée. Ainsi aprés qu'elle eut fait inutilement la re- » cherche d'une chose que Dieu avoit cachée jusqu'alors à la » connoissance des hommes, elle voulut par l'inspiration de » Dieu qu'on luy montrast seulement l'endroit où le mystere » de la passion de nostre Seigneur s'estoit accompli. Dans ce » dessein, elle ne consulta pas seulement ceux d'entre les chres- » tiens qu'elle sçavoit estre remplis de doctrine & de sainteté, » mais elle rechercha mesme les plus habiles d'entre les Juifs, » afin d'apprendre par leur rapport les marques de l'impieté » dont ces miserables font leur gloire; & les ayant fait venir » de toutes parts, elle les assembla dans la ville de Jerusalem. » Ils convinrent tous du lieu où JESUS-CHRIST avoit esté cru- » cifié: & quand elle l'eut appris, elle commanda aussitost, » pressée sans doute interieurement par l'instinct de l'inspira- » tion qu'elle avoit receuë, que l'on creusast tout l'endroit » qu'on luy avoit marqué; & ayant employé à cet ouvrage une » grande quantité d'habitans & de soldats, elle vint bientost à » bout de son entreprise; & contre l'esperance de tout le mon- » de, mais par un evenement conforme à la foy de cette Rey- » ne si chrestienne, aprés qu'on eut fait une ouverture profon- » de, enfin la Croix qui avoit esté si longtemps cachée comme » un grand secret, se fit voir à découvert. Mais on y trouva

aussi les deux autres croix qui avoient autrefois esté dressées «
pour les larrons crucifiez avec JESUS-CHRIST. Et ce fut ce «
qui troubla la joye des personnes de pieté, & leur donna «
beaucoup d'inquietude, parcequ'ils craignoient avec raison «
ou de choisir la croix d'un des larrons pour celle du divin «
Sauveur, ou de violer le respect qui estoit deu à ce bois si «
saint & si salutaire, en le rejettant comme si c'eust esté l'ar- «
bre sur lequel l'un des larrons eust esté pendu. Pendant «
qu'ils estoient agitez d'un doute si juste & si digne de leur «
pieté, Dieu qui en eut compassion, inspira particuliere- «
ment à la princesse qui prenoit plus de part à cette sainte «
inquietude, un expedient plein de sagesse, qui fut de faire «
chercher un corps de quelque personne morte depuis peu «
de temps, & de le faire apporter. La chose fut executée à «
l'instant; on apporta un corps mort, on y fit toucher l'une «
de ces trois croix, & en suitte une seconde; mais la mort «
n'eut que du mépris pour le bois où avoient autrefois esté «
attachez des criminels. Enfin la resurrection de cette per- «
sonne morte fut une preuve indubitable de la Croix de «
nostre Seigneur: dés que ce bois sur lequel avoit esté operé «
nostre salut, eut touché ce corps sans ame, la mort prit la «
fuitte, le corps se dressa sur ses pieds; il donna de l'épouvante «
aux vivans par la nouveauté d'un si étrange spectacle, & «
s'estant dégagé comme le Lazare des liens funestes dont il «
estoit enveloppé, on le vit marcher au milieu de tous «
les assistans pour marque de la verité de cette resurrection. «

S. Paulin aprés avoir fait une reflexion judicieuse sur ce que cette croix de JESUS-CHRIST avoit esté si long temps cachée, sans que les Juifs la découvrissent au temps de la passion, ny que les payens la connussent quand ils bastirent un temple profane en cet endroit; ajoute que pour la consacrer ainsi qu'elle meritoit, on éleva une eglise dans le lieu mesme où nostre divin Redemteur avoit autrefois souffert la mort; & que dans ce saint temple qui estoit tout couvert de lambris dorez, & enrichi d'autels d'or, on conservoit la sainte Croix enfermée dans un lieu sacré, d'où l'Evesque de Jerusalem la tiroit tous les ans le Vendredy saint, pour l'exposer à la veneration du peuple, aprés avoir commencé luy-mesme tout le premier à luy

rendre ses adorations. Il dit de plus qu'à la reserve de ce saint jour, qui est destiné par l'Eglise à honorer le mystere de la Croix, & pendant lequel on exposoit cette Croix sainte, qui est la cause & la source de nos mysteres, comme un monument sacré de cette solemnité, on ne la montroit jamais, si ce n'estoit que des personnes tres-considerables par leur pieté estant venuës de loin pour chercher cette consolation, obtinssent la grace de la voir comme le prix & la recompense de la fatigue que leur avoit causé un si long voyage. Mais on dit, continuë ce saint Pere de l'Eglise, qu'il n'y a que le seul Evesque qui a le pouvoir d'accorder cette faveur; & ce n'est que par sa liberalité que l'on peut obtenir les moindres parcelles de ce bois sacré, comme un bienfait signalé, & comme une benediction particuliere dont il reconnoist leur foy. S. Paulin finit cette relation par des paroles tres-remarquables, en disant que cette Croix conservant une vertu extraordinaire & toute vive dans une matiere insensible, preste depuis ce temps là presque tous les jours son bois precieux aux desirs & aux vœux d'une infinité de personnes, avec une multiplication si admirable qu'elle ne souffre aucun déchet, en sorte qu'elle demeure aussi entiere que si on n'y avoit point touché; se laissant tous les jours couper en plusieurs morceaux, & estant exposée
» toute entiere à la veneration des Chrestiens. Ce qu'il faut
» attribuer, dit ce saint Evesque, à la vertu incorruptible &
» à la fermeté inalterable qu'elle puise dans le sang de la chair
» de JESUS-CHRIST, laquelle a souffert la mort sans avoir
» jamais esté sujette à aucune corruption.

Un esprit aussi solide, & un homme aussi judicieux & aussi grave qu'estoit S. Paulin, merite d'estre écouté avec respect quand il rapporte un des plus celebres evenemens de son siecle, dont Rufin l'avoit pu instruire aprés avoir fait le voyage de Jerusalem avec Melanie l'ayeule; & il est encore un témoin authentique du culte que nous devons rendre à la sainte Croix, puisque la mesme Melanie l'ayant gratifié d'un petit morceau de ce bois sacré, qu'elle avoit eu de Jean Evesque de Jerusalem, il en envoya une petite parcelle enchassée dans de l'or à S. Severe Sulpice, comme un grand present qui luy serviroit de protection dans la vie presente, & de gage pour l'eternelle. On

On voit que tous les anciens hiſtoriens, comme Rufin, Theodoret, Socrate & Sozomene, conviennent que ce fut S[te] Helene qui trouva la Croix, & conſpirent tous à laiſſer à la poſterité la relation d'un evenement ſi celebre. S. Cyrille Eveſque de Jeruſalem le marque auſſi, 25. ans ſeulement apres qu'il fut arrivé, dans la lettre qu'il écrivit l'an 351. à l'Empereur Conſtance.

Ruffin. l. 1. c. 7. Theodoret. l. 1. c. 3. Socrat. l. 1. c. 3. Sozom. l. 2. c. 1. Cyrill. Hieroſol. ad Conſtant. pag. 247.

Il n'y à donc rien de plus aſſuré que le fond de cette hiſtoire. Mais il s'y trouve quelques circonſtances dans leſquelles les autres ne conviennent pas entierement, ſoit qu'ils racontent l'un une choſe, & l'autre une autre, ſoit que les differents rapports, par leſquels cette relation avoit paſſé avant que de venir à eux, aient ajouté ou diminué quelque choſe à la verité, comme il n'eſt que trop ordinaire, ſans que cette diverſité puiſſe rien diminuer de la certitude de la choſe dans laquelle ils conviennent tous.

En effet nous avons veu que S. Ambroiſe ne parle que du titre de la Croix, ſans raconter le miracle de la reſurrection du mort, que S. Paulin rapporte ſi amplement; & S. Paulin ne dit rien d'une des principales dames de la ville, laquelle eſtant extrémement malade, fut guerie par l'attouchement de la Croix, en preſence de S. Macaire qui en avoit propoſé l'épreuve, de l'Imperatrice & de tout le peuple, ainſi que Rufin nous l'aſſeure dans ſon hiſtoire.

Enfin il ne faut qu'avoir un peu d'équité, pour remarquer que le changement qui eſt arrivé dans l'Egliſe ſur le ſujet de la veneration de la Croix, n'a point eu d'autre origine que cette découverte miraculeuſe. Car depuis que l'Empereur Adrien avoit fait paver de pierre le lieu ou JESUS CHRIST a ſouffert la mort, & avoit élevé dans le meſme endroit un temple profane de Venus pour en abolir la memoire, on ne voit pas que les Chreſtiens qui avoient tant de reſpect pour le myſtere de la redemtion, euſſent jamais adoré le bois ſacré ſur lequel noſtre Sauveur nous a procuré par ſa mort la vie eternelle. Mais auſſitoſt que cette croix fut trouvée par S[te] Helene, elle devint ſi celebre, que les morceaux qu'on en apportoit, s'eſtoient répandus

Hieron. Ep. 13.

Cyrill. Catecheſ. 7. 10. & 13.

par tout le monde, comme nous l'apprenons des Catecheſes de ſaint Cyrille Eveſque de la meſme ville.

Dieu qui avoit donné cette conſolation à S. Macaire en l'année 326. peu de temps apres le Concile de Nicée, & qui ne vouloit pas differer plus long temps la recompenſe de ſes travaux apoſtoliques, l'appella enfin à une vie plus heureuſe par ſa mort, qui arriva entre la dépoſition de S. Euſtathe & le concile tenu à Tyr l'an 335. l'Egliſe honorera éternellement ſa memoire, & marque ſa feſte le vintiéme jour de mars.

Voyez les éclairciſſemens.

Epiph. hæreſ. 73. Theodoret. l. 2. c. 22. Rufin. l. 1. c. 17. Sozom. 1. c. 10. Philoſtorg. l. 3. c. 12.

S. Maxime ou Maximonas, comme l'appelle S. Epiphane, fut éleu pour eſtre ſon ſucceſſeur. Il s'eſtoit déja ſignalé dans les perſecutions de l'Egliſe; & il portoit ſur ſon corps des flétriſſures & des difformitez glorieuſes, aiant perdu l'œil droit & l'un des jarets pour la deffenſe de la foy. Maximin l'avoit condamné aux mines; & ſes ſouffrances eſtoient ſi univerſellement reconnuës, que Philoſtorge meſme n'en diſconvient point, quelque envenimé qu'il ſoit contre les deffenſeurs de la conſubſtantialité du Verbe.

CHAPITRE IX.

De l'Apoſtolat de S. Frumence dans l'Ethiopie, & de la converſion de la ville d'Auxume.

QUoyque l'epiſcopat de S. Athanaſe fuſt à ſon égard une longue ſuitte d'afflictions, & que JESUS CHRIST l'euſt appellé à la ſocieté de ſa croix en luy communiquant ſa puiſſance pour la conduite de ſon troupeau; neanmoins il receut d'abord une tres-grande conſolation en apprenant le progrés de l'Evangile par la converſion d'un peuple entier, qui venant d'eſtre éclairé de cette lumiere juſques aux extremitez du monde, eut le bonheur de recevoir un Eveſque de ſa main. Nous rapporterons cette hiſtoire dans les termes de Rufin meſme qui l'a écritte le premier; Socrate, Theodoret & Sozomene n'aiant eſté en cela que ſes copiſtes ou ſes interpretes.

Rufin. l. 1. c. 19.

» Dans le partage du monde, dit cet hiſtorien, qui ſe fit
» par les Apoſtres, lorſqu'ils tirerent au ſort pour ſçavoir ou

chacun d'eux iroit porter la parole de Dieu, le sort donna à S. Thomas pour sa part le païs des Parthes, à S. Matthieu l'Ethiopie, & à Saint Barthelemy la region des Indes qui luy est voisine & qui est la plus proche à nostre égard. Entre cette contrée & le païs des Parthes, il y a une autre partie des Indes qui s'étend fort loin, & qui est habitée par divers peuples dont les langues sont tout à fait differentes. Elle estoit si éloignée du commerce des autres hommes, qu'elle ne receut pas la culture de la predication apostolique. Mais enfin sous le regne de Constantin, les premieres semences de la prédication y furent jettées par l'occasion que je vas dire.

Il faut remarquer en passant que Rufin ne paroist pas avoir esté plus éclairé que les autres anciens, à qui le nom des Indes signifioit tous les païs qu'ils ne connoissoient pas vers le midi ou l'orient. Car la description qu'il fait icy ne nous sçauroit gueres representer que la mer d'Ethiopie. Cependant la suitte fera voir qu'il parle de la partie septentrionale de l'Ethiopie où est la ville d'Auxume au dix ou onziéme degré.

On dit, continuë Rufin, qu'un philosophe nommé Metrodore animé du desir de voir plusieurs differens païs, & de découvrir les particularitez du monde, passa jusques dans cette partie de l'Inde si éloignée de nous. Un autre philosophe natif de Tyr nommé Merope excité par son exemple, vouloit aussi aller dans le mesme païs & pour le mesme dessein. Il mena dans ce voyage deux jeunes enfans qu'il instruisoit avec d'autant plus de soin dans les sciences, qu'ils estoient ses proches parens: l'un d'eux avoit nom Edese, & l'autre Frumence.

Apres donc que ce philosophe eut veu à loisir ce qu'il avoit dessein de voir, & que son esprit se fut rempli de toutes ces curiositez qui estoient sa nourriture; il reprit le chemin de son païs, monta sur mer, & dans le cours de son voiage aborda à un port pour faire aiguade & se pourvoir de quelques autres choses qui luy estoient necessaires.

C'estoit dans un païs de barbares, dont la coustume est d'égorger tous les Romains qu'ils rencontrent, lorsque les peuples du voisinage leur ont rapporté qu'il y a quelque

» trouble dans l'alliance qu'ils ont avec l'empire Romain.
» Cela se rencontra dans le temps que Merope y aborda :
» de sorte que sur le bruit de la guerre, on se saisit de son
» vaisseau, & on fit mourir avec luy tous ceux de sa compa-
» gnie. Ces Barbares neanmoins aiant trouvé les deux en-
» fans qu'il menoit, assis sous un arbre où ils étudioient leur le-
» çon, ils en eurent pitié, & les conduisirent à leur Roy. Ce
» prince donna à Edese la charge d'Echançon dans sa mai-
» son; & voyant que Frumence avoit de l'esprit, de la lu-
» miere & de la conduite, il luy donna le maniement de ses
» finances & de ses archives. Et depuis cela, ils furent tou-
» jours fort considerez par le prince tant qu'il vescut, &
» eurent beaucoup de part dans ses bonnes graces.

» Quand il mourut, il laissa la Reine sa femme heritiere
» de son royaume avec son fils qui n'estoit encore qu'un en-
» fant, & accorda à ces deux jeunes hommes l'entiere permis-
» sion de faire ce qu'ils voudroient. Mais la Reine qui ne
» trouvoit point de plus fideles ministres dans son estat, les
» pria avec tant d'instance de vouloir partager avec elle les
» soins du gouvernement, jusqu'à ce que son fils fust plus
» avancé en âge, qu'ils ne purent s'en excuser. Ce fut par-
» ticulierement à Frumence qu'elle fit cette priere, parce
» qu'elle reconnoissoit en luy assez de prudence pour la con-
» duite de son royaume; son compagnon ne faisant rien re-
» marquer de plus considerable en sa personne, qu'une fide-
» lité pure & inviolable, & un esprit moderé.

Nous verrons par la suitte qu'au lieu d'un prince dont parle Rufin, il y en avoit apparemment deux, nommez Aïzan & Sazan, que S. Athanase qualifie Tyrans ou princes d'Auxume. Mais nous continuerons à suivre les termes de Rufin.

Athanas. apolog. 1. p. 693. 696.

» Pendant que Frumence & Edese estoient, dit cet histo-
» rien, dans les emplois que la Reine leur avoit confiez, &
» que Frumence tenoit en main le gouvernail de tout le
» royaume; Dieu touchant luy mesme son esprit & son cœur
» par une secrette inspiration, il commença à s'enquerir avec
» soin si parmy les marchands Romains il ne se trouveroit
» pas de Chrestiens; & en aiant trouvé quelques uns, il leur
» donna aussi tost un tres-grand pouvoir, & les exhorta à

s'assembler dans tous les lieux où il leur plairoit, pour y « prier Dieu selon l'usage & la pratique des Romains. C'est « ce qu'il faisoit aussi luy mesme de son costé avec beaucoup « plus d'application & de ferveur que les autres. Il les ani- « moit par ses remonstrances & ses exhortations. Il les atti- « roit par ses faveurs & par ses bienfaits. Il leur donnoit tou- « tes les choses dont ils pouvoient avoir besoin. Il leur ac- « cordoit des lieux pour y bastir, leur fournissoit toutes leurs « autres necessitez, & témoignoit par sa conduite qu'il n'a- « voit point de plus grande passion, que de voir la semence de « la religion Chrestienne devenir feconde dans un royaume « dont il avoit le gouvernement. «

Voyez les éclaircissement.

Lorsque le jeune Roy fut parvenu à un âge plus avancé, « Frumence & Edese luy remirent entre les mains la con- « duitte de ses estats, qu'ils avoient gouvernez durant sa mi- « norité avec tant de fidelité & tant de soin, & s'en revin- « rent en nostre monde, quelques efforts que la Reine & « le Roy son fils pussent faire pour les retenir, & quelques « prieres qu'ils employassent pour les obliger de demeurer « avec eux. L'impatience qu'avoit Edese de revoir son pere & « sa mere, & ses plus proches parens, l'aiant porté à revenir à « Tyr en diligence, Frumence prit le chemin d'Alexandrie, « disant qu'il n'estoit pas à propos de cacher l'ouvrage de « Dieu. Il raconta donc à l'Evesque de cette ville toute la « chose en la maniere qu'elle s'estoit passée, & luy proposa « de jetter les yeux sur quelqu'un qui eust assez de merite pour « estre envoyé en qualité d'Evesque vers ces Chrestiens, qui « estoient déja assemblez en tres-grand nombre dans ce païs « barbare, & qui y avoient déja basti plusieurs eglises. Sur- « quoy Athanase, qui venoit d'estre élevé à l'episcopat, con- « siderant avec beaucoup d'attention & de satisfaction ce que « Frumence venoit de dire & de faire, luy dit au milieu des « prestres qui estoient assemblez pour oüir une relation si « importante ; Quel autre homme pouvons nous trouver en « qui le S. Esprit se rencontre comme il est en vous, & « qui soit capable d'executer une si grande entreprise ? Ainsi « l'aiant ordonné Evesque, il l'obligea de retourner avec la « grace de Dieu au lieu d'où il revenoit. On tient que ce « nouvel Evesque estant arrivé dans l'Inde, receut de Dieu «

„ tant de graces & tant de dons extraordinaires, qu'il se ser-
„ voit de luy pour operer des miracles apostoliques, & pour
„ convertir à la foy un nombre infini de barbares. Ce fut par
„ l'heureux succés de ses travaux que l'on y bastit de nouvel-
„ les eglises, & que l'episcopat commença à s'y établir.

Rufin n'à écrit cette histoire si merveilleuse, qu'apres l'avoir apprise de la bouche mesme d'Edese, qui estoit alors prestre de l'eglise de Tyr. Ainsi il a raison d'en parler avec confiance comme d'une chose dont il ne doute nullement.

Theodoret. l. 1. c. 23. Theodoret qui l'avoit apprise de ses écrits, dit que ceux à qui le grand credit de deux enfans dans une terre étrangere paroistra un evenement incroyable, n'ont qu'à se representer ce que Joseph a fait dans l'Egypte, & le pouvoir qu'il a eu dans le ministere de ce royaume. Il les prie de rappeller dans leur memoire le prophete Daniel, & ces trois jeunes athletes qui combattirent si genereusement pour la pieté, puisqu'estant captifs ils ne laisserent point d'estre appellez au gouvernement du royaume de Babylone.

Mais on peut de plus considerer en cela la conduite de la providence, qui allumoit la lumiere de l'Evangile parmy des peuples inconnus jusques alors au reste du monde, pendant que ceux qui l'avoient receuë depuis l'établissement de la foy, faisoient des conspirations pour l'éteindre. Cela nous doit faire adorer la profondeur des jugemens de celuy qui par des secrets incomprehensibles, mais toujours dignes de nostre veneration, permet l'endurcissement des uns, pendant qu'il amollit le cœur des autres; qui laisse tomber les catholiques dans l'heresie, pendant qu'il convertit les infidelles & les idolatres; & qui se sert de jeunes enfans & de foibles disciples d'un philosophe pour changer la face de tout un royaume, pendant qu'un prestre seduit des Evesques qui sont les princes spirituels de l'empire du Sauveur du monde, & trouble toute la terre pour y répandre son heresie.

S. Athanase qui estoit toujours luy mesme & toujours conservateur de la foy & de l'heritage de JESUS CHRIST, en soutenoit les droits sacrez dans le monde Chrestien aux dépens de sa liberté & de sa vie: il portoit l'Evangile avec succés dans les nations infidelles; & voyant perir autour de luy

ceux que l'erreur d'Arius avoit infectez, il cherchoit sa consolation en Dieu & en luy mesme, par l'assurance qu'il avoit de faire & de vouloir souffrir de bon cœur toutes les choses imaginables, pour les conserver dans le sein de l'Eglise leur commune mere; & il trouvoit encore cette mesme consolation dans les lieux qui jusques alors avoient esté inconnus, puisque dans le temps mesme que les Ariens faisoient tant d'intrigues pour rompre le lien de l'unité qui ne doit faire qu'un mesme corps & qu'une mesme ame de tous les fidelles, des peuples entiers entroient en sa communion en recevant un Evesque de ses mains.

Non seulement ces peuples ne rejetterent pas la foy que S. Frumence leur annonçoit, & qu'il avoit apprise de S. Athanase; mais leurs princes mesmes Aïzan & Sazan l'embrasserent aussi bien que leurs sujets. Nous le voions par une lettre que Constance leur écrivit en 356. où il leur parle toujours comme a des princes Chrestiens, & unis de religion avec luy, quoyqu'ils fussent hors des bornes de son empire. Il parle dans cette lettre de l'Evesque Frumence, & il reconnoist que c'estoit S. Athanase qui l'avoit établi dans sa dignité. Mais comme il avoit alors chassé ce saint d'Alexandrie, & avoit mis George en sa place, il veut que Frumence vienne trouver cet Arien, pour soumettre à son jugement & son ordination, & sa doctrine, & toute sa vie; s'il ne veut, dit-il, passer pour estre « le complice des sentimens impies d'Athanase, & aussi « méchant que luy. Il ajouste qu'il craint beaucoup qu'Atha- « nase n'aille a Auxume, & n'y renverse la foy & l'estat. «

On voit par cette lettre combien le nom de S. Frumence estoit alors celebre, puisqu'un Empereur le connoissoit de si loin. Que si sa foy estoit suspecte à cet Empereur Arien, elle en estoit d'autant plus certainement tres pure & tres orthodoxe. On ne peut pas assurer s'il eut le bonheur d'estre le refuge de S. Athanase durant sa persecution, comme il paroist que Constance le craignoit: mais on ne peut douter qu'il ne fust alors étroittement uni avec luy. Cette union persevera jusques au bout, puisque l'Eglise honore encore aujourd'huy S. Frumence au nombre de ceux qui ne seroient pas saints s'ils n'estoient morts dans la verité

de la foy & dans l'union de la charité. Les latins celebrent ſa feſte le 27. d'octobre, & les grecs le 30. de novembre. Il eſt meſme aiſé de juger que les princes d'Auxume, que Conſtance vouloit ſoulever contre luy, eurent plus d'égard a ce qu'ils devoient à Dieu, que de crainte pour un Empereur Romain, & perſevererent toujours dans le reſpect qu'ils devoient à celuy qui les avoit engendrez à JESUS CHRIST par l'Evangile. Car un ſçavant homme de noſtre ſiecle dit avoir veu à Rome des preſtres Ethiopiens ou Abyſſins, qui l'avoient aſſuré que leur nation reconnoiſſoit encore aujourd'huy S. Frumence pour ſon Apoſtre, & en honoroit ſolennellement la memoire: & c'eſt ce qui nous empeſche de douter que Frumence Eveſque d'Auxume ſelon S. Athanaſe, ne ſoit celuy meſme dont Rufin rapporte les travaux apoſtoliques.

Holſten. in not. ad martyr. rom. p. 323. 324.

CHAPITRE X.

Conſpiration des Ariens avec les Meleciens par l'intrigue d'Euſebe de Nicomedie, qui tente inutilement S. Athanaſe.

TOUT ce que les Ariens avoient fait depuis le Concile de Nicée, n'eſtoit qu'un prélude & un coup d'eſſay pour parvenir à l'oppreſſion de S. Athanaſe qu'ils ſe propoſoient comme leur but principal. Afin d'executer plus facilement ce grand deſſein, ils crûrent que les Meleciens leur en donnoient une occaſion favorable, & que la conſideration de leur intereſt commun les devoit obliger à ſe réunir à ces ſchiſmatiques qui avoient eſté ſeparez d'eux depuis la naiſſance de leur ſecte.

Nous avons déja remarqué ce que Melece avoit fait contre l'ordonnance du concile de Nicée en ſe nommant un ſucceſſeur à ſa mort. Le choix qu'il avoit fait de Jean pour eſtre chef de tout ſon party, eſtoit une infraction ſi viſible des decrets de cette ſainte aſſemblée, qu'il ne faut pas s'étonner de ce que ces eſprits ſi inquiets & ſi factieux ayant un nouveau Patriarche, recommencerent à troubler l'Egliſe tout de nouveau.

S. Athanaſe ne pouvoit avoir pour l'Egliſe l'amour tres-ardent & le zele dont il eſtoit plein, ſans eſtre extraordinairement

nairement touché d'une prévarication ſi étrange. Ce fut en vain qu'il employa les exhortations & les remontrances, & meſme qu'il eut recours à la force & à la contrainte, ſelon l'expreſſion de S. Epiphane, c'eſt à dire, comme il l'explique luy-meſme en un autre endroit, qu'il mit en uſage les reprimendes, les corrections & les menaces, pour les obliger à ſe réunir. Les Meleciens au lieu de ceder à des inſtances qui leur eſtoient ſi avantageuſes, s'emporterent plus que jamais à exciter de nouveaux troubles: ces malades s'irriterent contre la charité du medecin qui taſchoit de les guerir; & leur obſtination fut la cauſe que le zele de noſtre Saint ne fut recompenſé que par les traverſes, les perſecutions & les exils que nous aurons à repreſenter dans la ſuitte.

Euſebe Eveſque de Nicomedie crut donc que ſa faction n'eſtant pas fondée ſur la juſtice, devoit ſe rendre recommandable par le nombre de ſes partiſans; & que quand les Meleciens ſeroient réunis avec luy, ce luy ſeroit un grand renfort pour accabler tous par une commune conſpiration celuy qu'ils regardoient tous comme leur ennemy commun. Il ne falloit point d'autres complices que ceux là à cet Eveſque, qui eſtant le chef & le principal appuy de l'hereſie Arienne, ne pouvoit s'unir contre le plus puiſſant deffenſeur de l'Egliſe, qu'avec ceux qui eſtoient les ennemis declarez de ſon repos.

On vit en cette rencontre quel eſt l'eſprit qui anime les heretiques, puiſqu'eſtant partagez entr'eux par de differens ſentimens, ils ne ſe mettent nullement en peine de cette contrarieté d'opinions, pourveu qu'ils s'uniſſent & qu'ils conſpirent enſemble pour la deſtruction de la verité. Toutes les anciennes inimitiez qui avoient diviſé les deux *Sozom. l. 2. c. 20.* ſectes des Meleciens & des Ariens, cederent à la jalouſie qu'ils conceurent de part & d'autre contre les prelats de l'Egliſe Catholique; & le dépit qu'ils reſſentirent de ce que les peuples entretenoient une ſainte liaiſon avec leurs Eveſques, & particulierement avec le clergé d'Alexandrie, leur fit oublier leurs querelles particulieres.

Ces imitateurs d'Herode & de Pilate, comme les appelle S. Athanaſe, ne penſerent plus qu'à ſe liguer contre JESUS

Athanas. orat. 1. cont. Arian. CHRIST, à faire la guerre contre la verité, & à persecuter tous ceux qui la deffendoient. Ils crurent pouvoir toujours demeurer dans leurs anciennes prétentions, & conspirer impunément contre l'Eglise sans changer de sentimens. *Epiphan. hær. 68.* Mais les Meleciens se flatterent en cela d'une fausse imagination : la pluspart d'entr'eux corrompirent leur foy par le commerce qu'ils eurent avec les ennemis de la consubstantialité du verbe ; & le moindre mal qu'ils en souffrirent, fut de se soüiller par leur communion. Leur conspiration qui n'estoit d'abord qu'un effet de leur politique, devint dans la suitte une union si étroite, qu'on les confondoit souvent, & que les Ariens estoient souvent appellez Meleciens dans l'Egypte. Mais ils trouvoient de part & *Sozomen.* d'autre leurs avantages particuliers dans cette reconciliation : & comme les Meleciens y cherchoient un moyen de satisfaire leur ambition par les dignitez dont ils se proposoient la joüissance, & leur avarice par la possession des biens temporels qui y estoient attachez ; les Ariens se proposoient dans cette ligue l'établissement de l'impieté de leur secte, qui estoit dans le penchant de sa ruine & preste de tomber par terre sans cet appuy.

Ils partagerent donc entr'eux par un commun concert les personnages qu'ils devoient joüer dans cette nouvelle comedie. Les Meleciens qui estoient reconnus de tout le monde pour d'habiles fourbes, par l'exercice qu'ils avoient fait d'une infinité de calomnies contre les prédecesseurs de S. Athanase, se chargerent de former contre luy les accusations qu'on leur marqueroit ; & les Ariens se reserverent l'autorité de se rendre les juges de ces accusations, afin d'avoir l'occasion de le persecuter & de le perdre. *Athanas. apolog. 2. pag. 777. 778.* Il ne leur restoit plus qu'à prendre leur temps & à observer une conjoncture favorable pour l'execution de cette intrigue. Les Ariens promirent à leurs nouveaux confederez de la leur marquer.

Socrat. l. 1. c. 20. Sozom. l. 3. c. 11. Athanas. orat. 1. contra Arian. Apol. 2. pag. 733. Entre les principaux associez dont Eusebe de Nicomedie se servoit dans sa cabale pour opprimer nostre saint, l'histoire remarque particulierement Maris Evesque de Calcedoine, Ursace de Syngidon dans la Mysie, & Valens de Murse dans la Pannonie. Nous avons déja veu

que les deux derniers avoient esté élevez & instruits dans l'école d'Arius. Cela seul suffit pour nous faire concevoir ce que l'on en devoit attendre. Un celebre Concile d'Alexandrie les appelle deux Evesques jeunes d'âge & de conduite; & S. Hilaire, apres le Concile de Sardique, les qualifie deux jeunes heretiques aussi méchans qu'ignorans. Ils n'estoient pas encore montez sur le theatre où ils joüeront dans la suitte un des principaux personnages de la tragedie des Ariens. On les verra sous des visages differens, tantost superbes, & tantost humiliez; mais toujours inquiets, toujours fourbes par excellence, toujours animez de l'esprit de division, toujours ennemis irreconciliables de la verité.

Hilar. contra Constant. & contra Arianos.

Eusebe ne voulut pas en venir d'abord à la voye de la calomnie pour faire tomber S. Athanase. Il essaya de le gagner avant que de former tout à fait la resolution de le perdre. Il usa de sollicitations pressantes pour tenter la fermeté de sa foy, & le pria de s'unir au moins exterieurement avec luy; comme si la pureté de la foy & l'impieté de l'heresie n'eussent point esté deux choses inalliables. Et comme il s'appercevoit bien qu'il avanceroit peu dans ce dessein par le moyen des prieres, il crut y devoir joindre la terreur, en menaçant nostre Saint de luy dresser toutes sortes de pieges & d'embusches s'il persistoit à rebuter ses demandes. Mais le Saint n'estoit capable ny de se laisser corrompre par cet ennemy de la verité, ny de rien relascher de sa constance par la crainte des plus grands perils; & quoy qu'il prévist par la lumiere de sa sagesse, qu'il estoit en butte à toute la cabale des Ariens, il aima mieux neanmoins éprouver toutes sortes de persecutions, que de se rendre imitateur de la trahison de Judas.

Athanas. orat. 1. contra Arian. p. 305.

Ce fut en cette occasion qu'Eusebe voulut trouver à censurer son entrée à l'episcopat, & contester son ordination comme si elle eust esté illegitime & contraire aux regles de l'Eglise, prétendant qu'elle avoit esté faite par cabale & par violence, & alleguant sur ce sujet tout ce que l'esprit de calomnie luy suggera pour former des accusations, dont nous avons déja reconnu la fausseté.

Socrat. l. 2. c. 18.

Mais il réussit aussi peu dans cette prétention que dans les autres. Il n'y avoit rien eu de plus canonique & de plus saint, que l'ordination d'un Evesque, qui aiant fait tous ses efforts pour se garantir de l'episcopat par la fuitte, y avoit esté élevé malgré luy par les vœux du peuple & par la conspiration du clergé. Toute la ville d'Alexandrie & les Evesques des provinces voisines avoient sceu comment la chose s'estoit passée ; & il n'estoit pas possible ny de démentir ny de corrompre des millions de témoins. Ainsi cette calomnie retomba sur la teste de son auteur : le saint demeura paisible dans la possession de son eglise ; & il s'y appliqua plus que jamais à combattre avec ardeur pour la deffense des dogmes du Concile de Nicée.

Enfin Eusebe aiant fait inutilement tant de differentes tentatives, il eut assez de resolution pour former une entreprise plus considerable, qui fut de rappeller Arius d'exil, & le faire retourner à Alexandrie ; & il s'y attacha avec d'autant plus de chaleur & d'opiniâtreté, qu'il estoit assuré que l'entier rétablissement de sa secte dependoit de l'execution seule de ce grand dessein. Il crut que le retour de ce prestre dans l'eglise d'Alexandrie estoit un moyen infaillible d'en bannir la foy, & d'y introduire encore une fois l'Arianisme. Il usa donc de ses artifices ordinaires pour y réussir par la voye de la Cour ; & voicy par quels degrez il remonta jusques au comble de ses premieres prétentions.

CHAPITRE XI.

Intrigues des Eusebiens aupres de Constancie sœur de l'Empereur par le moyen d'un prestre de leur faction. Arius est rappellé de son exil & mandé à Constantinople, où il presente à Constantin une profession de foy, sans pouvoir obtenir la communion de S. Athanase.

Voyez les éclaircissemens.

ARIUS avoit déja passé cinq années dans son exil, & l'esperance de son retour avoit esté pendant tout ce temps là une imagination assez mal fondée, lorsqu'Eusebe

qui avoit esté l'un des compagnons de son supplice, entrevit une ouverture favorable dans la cour de Constantin, pour se rendre encore une fois le protecteur de cet heretique.

Comme il estoit fort habile courtisan, il s'insinua plus que jamais dans l'esprit de ceux qui avoient le plus de credit aupres de la personne de Constantin. Il pouvoit beaucoup sur Constancie sœur de ce prince & veuve de l'Empereur Licine, à laquelle il s'estoit rendu fort considerable dans Nicomedie. Ce fut ce qui luy donna le moyen de la faire entrer dans tous les desseins qu'il entreprit pour persecuter nostre Saint; & il eut recours à toutes les subtilitez de son esprit pour inspirer secrettement à cette princesse l'estime & l'amour de l'Arianisme.

Rufin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 19. Theodoret. l. 2. c. 3.

Elle recevoit de son frere Constantin toute la protection & toutes les marques d'amitié qu'elle pouvoit attendre de luy dans son veuvage; & il est à croire qu'apres luy avoir fait ressentir les effets de son affection depuis la mort de Licine, il redoubla encore la tendresse qu'il avoit pour elle, depuis la mort de Ste Helene leur commune mere arrivée en 327.

Un prestre infecté du venin de l'Arianisme, mais qui n'en faisoit rien paroistre au dehors, trouva le moyen d'entrer dans la plus étroitte familiarité de cette princesse. Quelques uns ont voulu dire que c'estoit Aëce, depuis successeur d'Eusebe de Cesarée; mais ce sentiment n'est appuié que sur une assez foible conjecture. Quoyqu'il en soit, il est constant que c'estoit un emissaire secret de tout le parti des Ariens, & d'autant plus dangereux qu'il estoit déja devenu tres-intime à cette princesse sans luy rien dire de ce qu'il cachoit dans le cœur.

Baron. ad ann. 357. §. 9.

Enfin lorsqu'Eusebe de Nicomedie vit son credit affermi auprés d'elle, il le porta à luy parler d'Arius d'une maniere d'autant plus propre à la tromper, que ce prestre ne luy estoit nullement suspect, & paroissoit l'entretenir d'une chose si importante sans y prendre aucun interest. Il luy representa donc Arius comme un homme injustement persecuté par de secrettes considerations qui n'avoient rien de commun avec les affaires de l'Eglise. Il dit qu'on luy avoit fait une tres-grande injustice en luy attribuant des erreurs fort éloignées de ses veritables sentimens; que le

Concile l'avoit traitté injustement sur les seuls bruits que l'on avoit répandus de sa personne & de sa conduite ; qu'il n'auroit jamais passé pour heretique & pour criminel, si son Evesque eust pû souffrir sans envie qu'il fust aimé & honoré au point qu'il l'estoit par tout le peuple ; & que tout ce qui s'estoit passé sur son sujet, n'estoit que l'effet de la jalousie de ce prelat.

Ce poison estoit si bien preparé, que Constancie ne s'en put deffendre, & il passa insensiblement de son esprit dans son cœur. Neanmoins elle n'oza pas encore en entretenir l'Empereur son frere, ny commettre son credit jusques à entreprendre de faire par son moyen une si grande revolution dans l'Eglise. Mais estant preste de mourir, pour profiter des visites tres-frequentes que Constantin luy rendoit, & des instances tres-douces & tres-fortes qu'il luy faisoit de luy recommander quelque chose, elle luy demanda pour derniere grace, qu'il luy pleust de recevoir dans son intime familiarité le prestre avec lequel elle en avoit contracté une si étroitte. Elle le fit mesme venir pour cela : elle parla de luy comme d'une personne de pieté tout à fait affectionnée au bien de l'estat, & tres-pure dans la foy : elle supplia Constantin d'écouter favorablement ce qu'il luy pourroit representer ; & elle ajoûta que pour elle, estant sur le point de mourir, elle n'estoit plus en peine de rien de ce qui la pouvoit toucher en son particulier ; mais que toute son inquietude estoit l'estat où elle voyoit son frere, & la disposition de son esprit, parce qu'elle apprehendoit la ruine de son empire en punition de ce qu'il persecutoit des innocens, & les condamnoit à des exils perpetuels.

Constantin ne receut que trop bien ce discours d'une sœur mourante ; & luy aiant promis de prendre un soin tout particulier de ce prestre, il ne fut que trop fidelle à l'execution de la parole qu'il luy en donna. Le dernier discours de Constancie fit une impression si puissante sur son esprit, qu'il le prit comme une marque du zele qu'elle avoit pour son salut ; & attribuant à une fidelité toute pure & toute sincere les remonstrances d'une si chere personne, il donna une créance extraordinaire

au preſtre qu'elle luy avoit recommandé. De ſorte que cet eccleſiaſtique aiant beaucoup augmenté ſon crédit en peu de temps, il l'entretint des meſmes choſes qu'il avoit perſuadées à Conſtancie; luy diſant qu'Arius n'avoit point d'autres ſentimens que ceux du Concile de Nicée, & qu'il l'en aſſeureroit luy meſme s'il luy accordoit la permiſſion de le venir ſalüer.

Quelque liberté qu'il euſt avec Conſtantin, il connoiſſoit trop combien ce prince eſtoit fortement attaché à la veritable foy, pour luy découvrir le venin ſecret dont il eſtoit tout rempli. Il n'ozoit ſe declarer ouvertement contre le concile de Nicée, de peur que l'Empereur qui avoit beaucoup de veneration pour ſes ſaints decrets, ne receuſt avec horreur un diſcours ſi contraire à ſa pieté; mais il uſa d'artifices & de détours en feignant de n'avoir que du reſpect pour des deciſions qu'il avoit deſſein de détruire par le rétabliſſement d'Arius.

Conſtantin fit donc expedier tous les ordres neceſſaires pour faire revenir Arius de ſon exil, & il voulut entendre encore une fois de ſa propre bouche quelle eſtoit ſa veritable créance. Socrate rapporte une lettre que ce prince luy écrivit pour le faire promptement venir à la Cour par les voitures publiques, afin de le renvoyer enſuitte en ſon païs. Elle eſt dattée du 27. de novembre l'an 330. & elle ſuppoſe qu'il luy en avoit déja écrit pluſieurs autres pour la meſme choſe. *Socrat. l. 1 c. 19.*

On voit par cette conduite ſurprenante combien le demon, qui veille jour & nuit pour devorer le troupeau de JESUS-CHRIST, ſe ſert avantageuſement des plus legeres occaſions. Les plus petites breches & les moindres ouvertures luy ſuffiſent pour faire entrer ſes ſuggeſtions dans l'ame des perſonnes trop faciles & trop crédules, qui d'ailleurs n'ont que des intentions droites; & il menage les plus legeres circonſtances pour executer ſes deſſeins. La tendreſſe naturelle de Conſtantin pour une ſœur qu'il aimoit beaucoup, paroiſſoit aſſez raiſonnable. La complaiſance qu'il avoit pour elle au temps de ſa mort, n'avoit rien de fort extraordinaire, puiſque nous ſommes

portez naturellement à croire ce que nous disent des personnes qui nous sont liées d'affection, lorsqu'elles sont en estat d'estre présentées au tribunal de JESUS CHRIST, pour y rendre conte de toutes leurs actions. Cependant tout cela n'estoit qu'un piege pour faire tomber l'Empereur ; & si ce prestre que Constancie luy recommandoit avec tant d'instances, luy devoit estre considerable, il ne devoit pas avoir plus de pouvoir sur son esprit que les 318. Evesques du Concile de Nicée. Mais les meilleurs princes ont leurs taches & leurs defauts, & leur bonté les fait souvent consentir à des choses dont ils ne prévoyent pas assez les consequences, mais dont les effets funestes leur donnent à la fin un tres-grand sujet de se repentir de leur trop grande crédulité. Nous allons voir où se terminera enfin ce premier pas que fit Constantin en faveur d'Arius ; & on ne peut s'estonner assez que la revolution des affaires de l'Eglise ait esté la suitte d'un si foible commencement.

Socrat. l. 1. c. 19. 20. Sozom. l. 2. c. 26. Rufin. l. 1. c. 11.

Aussi tost que les lettres de Constantin eurent esté renduës à Arius, il partit en diligence pour Constantinople, amenant avec luy Euzoïus diacre de l'eglise d'Alexandrie, qui avoit esté déposé aussi bien que luy par S. Alexandre, ainsi que nous avons déja remarqué. Dés qu'ils furent admis à l'audience de l'Empereur, il leur demanda quels estoient leurs sentimens touchant la foy du Concile de Nicée ; & ils répondirent qu'ils s'y soumettoient. Et comme il voulut s'en assurer en exigeant d'eux leur créance par écrit, ils luy presenterent une confession de foy qui est rapportée par Socrate & par Sozemene, & ils jurerent que c'estoit leur veritable créance, & qu'ils ne tenoient rien autre chose.

Cette confession ne paroissoit avoir rien que de catholique dans les termes, quoyqu'elle cachast un sens heretique ; & elle estoit composée d'une maniere si artificieuse, qu'elle pouvoit exprimer tout ensemble & la foy & l'heresie ; comme en effet on peut remarquer par sa lecture qu'elle n'exclut nullement l'erreur, quoy que ceux qui l'avoient dressée, eussent évité d'y renfermer leurs blasphemes les plus grossiers, & qu'ils eussent affecté de n'y employer que des expressions autorisées par l'Ecriture.

Nean-

Neanmoins elle donna occasion à une partie des sectateurs d'Arius de se détacher de luy, de l'abandonner entierement, & de n'avoir plus aucune communion avec luy depuis son rappel, parce qu'ils avoient assez d'effronterie pour soutenir qu'il falloit dire hautement, ou plustost impudemment, que le Fils n'est pas né du Pere, mais qu'il est fait & formé du neant. Ce fut le parti qu'embrasserent depuis ce temps là Aëce & Eunome.

Cette confession de foy qui est le second formulaire des Ariens, finissoit par la priere qu'Arius & Euzoïus faisoient humblement à Constantin, qu'ils fussent assez heureux pour se voir réunis à l'Eglise par la protection de sa pieté.

Constantin qui croyoit trop facilement que leurs sentimens fussent tout à fait conformes à la créance de l'Eglise, ressentit beaucoup de joye d'un changement si heureux, & de ce qu'il les voyoit en estat de rentrer dans le sein de cette sainte & divine mere de tous les fidelles; & Arius estant ravi de l'en avoir persuadé, & d'avoir conduit si heureusement son entreprise, s'en alla à Alexandrie au commencement de l'an 331. autant que la suitte de l'histoire nous le peut faire juger.

Eusebe de Nicomedie qui tenoit entre les mains tous les ressorts de cette intrigue, crut qu'il estoit temps de lever le masque; & sans user davantage de déguisement, il écrivit à S. Athanase pour le porter à recevoir Arius dans son eglise. Le saint dit que cette lettre estoit écrite par forme de supplication, mais qu'Eusebe estoit civil par écrit, & violent dans sa conduite; & qu'employant les exhortations & les prieres dans sa lettre, il vouloit emporter par la terreur l'execution de ce qu'il avoit entrepris, taschant d'épouvanter le Saint en luy faisant faire de grandes menaces par les porteurs de ses lettres. S. Athanase se contenta de luy répondre qu'il n'estoit point juste de recevoir les inventeurs de l'heresie & les ennemis publics de la verité, qui avoient esté frappez d'anatheme par le concile Oecumenique. Ce n'est pas qu'il ne fust fort éloigné de croire que ceux qui estoient une fois tombez dans l'heresie, ne deussent jamais rentrer dans la communion des fidelles. Car il fit assez voir depuis ce temps là combien il estoit tou-

Athanas. apolog. 2. p. 778.

ché de la penitence des heretiques, lors qu'écrivant aux catholiques d'Antioche, il les exhorte à recevoir ceux qui d'abord avoient esté de leur communion, & en suitte estoient tombez dans l'Arianisme. Il leur persuade de leur faire office de peres, d'estre leurs maistres & leurs tuteurs, & de n'exiger rien d'eux sinon la detestation de l'heresie d'Arius, & la confession de foy des saints Peres de Nicée. Mais outre qu'il avoit assez de discernement & de lumiere, pour remarquer que tout ce procedé d'Arius & d'Eusebe son protecteur n'estoit que feinte & dissimulation, il falloit user d'une plus grande precaution pour admettre un heresiarque à la communion de l'Eglise, que pour y recevoir des heretiques du commun.

Id. ad Antioch.

Arius voyant bien par la fermeté de cette réponse de S. Athanase, qu'il n'avoit aucun lieu d'esperer d'estre receu dans l'Eglise, il se mit à broüiller tout de nouveau dans Alexandrie; & comme il y avoit d'anciennes correspondances, sa presence luy donna le moyen d'y établir ses erreurs.

Eusebe quoyque piqué sensiblement de cette réponse de nostre saint, ne se rebuta pas encore; & si nous en croyons Socrate, il luy écrivit une autre lettre. Il luy fit aussi écrire par Constantin, qui estoit émeu de colere contre luy à cause du refus qu'il faisoit de recevoir Arius dans son eglise.

On peut remarquer par cette lettre de Constantin, qui est rapportée par nostre saint, qu'Eusebe & Theognis avoient surpris l'Empereur par une infinité de discours pleins de faussetez & de mensonges, luy representant que la fermeté de l'Evesque d'Alexandrie n'estoit que la suitte de son ancienne animosité contre Arius, que la penitence de ce prestre estoit sincere, & que l'on ne pouvoit sans injustice empescher son rétablissement.

Cette lettre fut apportée à S. Athanase par deux officiers du palais, Synclece & Gaudence; & elle ne tendoit à rien moins qu'à le contraindre par la crainte de la déposition & de l'exil, à recevoir Arius dans son eglise. Comme vous estes » informé de mes sentimens, disoit-il, & de la resolution que » j'ay prise sur ce sujet, laissez rentrer dans l'Eglise ceux qui

τὰς περὶ Αρειον.

voudront y revenir. Car si j'apprends que vous en ayez usé «
autrement, j'envoyeray aussitost des personnes qui auront «
ordre de ma part de vous déposer & de vous transporter «
en quelque autre lieu. «

Mais quelques pressans que fussent les termes de cette lettre, S. Athanase demeura toujours dans sa premiere constance, parce qu'il s'agissoit de la foy, & que craignant plus le tribunal de la justice divine, que les menaces des hommes, il ne pouvoit rien relascher de sa fermeté sans ruiner la religion. Ainsi ayant répondu à Constantin, qu'il ne peut y avoir de communion entre l'Eglise catholique & une heresie qui déclare la guerre à JESUS-CHRIST, il évita encore une fois le piege que ses adversaires luy avoient tendu. Cette tempeste qui sembloit si dangereuse, s'appaisa bientost par la fermeté de cet homme inébranlable, & il fut assez heureux pour trouver créance dans l'esprit de l'Empereur, quoyque les protecteurs de l'Arianisme fissent tous les efforts imaginables pour l'obseder & pour le prevenir contre luy. *V. les éclaircissemens.*

Voilà de quelle maniere ce genereux prelat exposoit sa liberté pour la deffense de l'Eglise, pendant que deux puissantes factions reünies dans un seul corps, travailloient à la ruine & à la destruction de la foy. Il n'y avoit rien de plus specieux que le pretexte d'Eusebe & de ceux de son parti, qui ne parloient que de reconciliation & de paix. Mais la guerre estoit preferable à une paix qui n'en avoit que le nom, & qui ne tendoit qu'à rétablir l'heresie sur les ruines du concile de Nicée. L'evenement fit assez voir quel estoit le dessein des ennemis de S. Athanase, puisqu'aussitost qu'ils l'eurent fait releguer, ils travaillerent hautement pour le rétablissement d'Arius & de ses complices, & pour autorizer en sa personne l'heresie dont ils estoient les deffenseurs. *Id. de synod.*



CHAPITRE XII.

Les Ariens & les Meleciens accusent S. Athanase d'exactions & de crimes d'estat. Constantin reconnoist son innocence.

Athanas. apolog. 2. p. 778.

QUoy que les premiers efforts des Meleciens & des Eusebiens unis ensemble dans une mesme conspiration, n'eussent pas eu tout le succés qu'ils s'estoient promis pour le rétablissement d'Arius, neanmoins ils s'estoient trop avancez pour en pouvoir demeurer là. Ainsi aprés avoir employé beaucoup de temps à inventer un pretexte pour détruire S. Athanase, ce qui estoit l'unique but qu'ils se proposoient de part & d'autre par des motifs differens, ils convinrent avec Eusebe qu'ils l'accuseroient à la Cour de l'Empereur d'avoir obligé les Egyptiens à payer un nouveau tribut de robes de lin pour l'eglise d'Alexandrie.

V. les éclaircissemens 1.

Ision, Eudemon & Callinique furent choisis pour se rendre delateurs contre le Saint, & pour soutenir qu'il avoit voulu commencer par eux à exiger ce nouvel impost. C'estoient trois Meleciens, & peut estre ceux mesmes dont les noms se lisent à la teste des prelats dont Melece donna les noms à S. Alexandre, & qu'il appelle Evesques d'Athribi, de Tanis & de Peluse, le premier dans la seconde Augustamnique, & les deux autres dans la premiere. Callinique s'estoit déja signalé dans une autre députation à la fin de l'episcopat de S. Alexandre, & le mauvais succés de son entreprise n'avoit point esté capable de le rebuter.

Socrat. l. 1. c. 20.

Ces trois deputez ayant donc porté leurs plaintes jusqu'aux oreilles de Constantin, qui estoit alors à Nicomedie, deux prestres de l'eglise d'Alexandrie, sçavoir Apis & Macaire, se trouverent assez à propos à la Cour pour convaincre de fausseté les delateurs de leur Evesque en presence de l'Empereur mesme, & pour faire voir que tout ce qu'ils disoient contre ce Saint, n'estoit qu'une pure calomnie. Ce qui obligea ce prince d'écrire une lettre par laquelle il condãnoit hautement la malice d'Ilion & des autres accusateurs

de S. Athanase, & ordonnoit au Saint de se venir rendre auprés de luy. Le Saint s'estant soumis à cet ordre, Constantin le receut avec une extréme joye, & ne luy parla que comme à un homme de Dieu.

Mais s'il est aisé de couvrir de confusion les heretiques, tels qu'estoient ses calomniateurs, il n'est pas si aisé de leur inspirer l'horreur des crimes qui les couvrent de confusion. Ils se persuadent sans peine que les nouvelles impostures leur seront plus avantageuses que les precedentes, & que l'excés de l'effronterie avec laquelle ils entreprennent de les publier, les rendra plus plausibles & plus vraisemblables, particulierement quand ce qu'ils avancent contre les innocens dont ils ont dessein de noircir la reputation, est de fort grande importance dans l'esprit des Grands, qu'ils tâchent de gagner par la flatterie.

Eusebe, qui estoit le chef & le conducteur de toute l'intrigue, avoit trouvé trop de facilité parmy les Meleciens, pour ne pas tirer d'eux un nouveau service dans le dessein qu'il avoit de perdre S. Athanase à quelque prix que ce fust. Comme il avoit retenu à la Cour ses denonciateurs dans le temps qu'il avoit appris que Constantin le mandoit, il n'eut pas plutost esté informé de son arrivée, qu'il les porta à former tout à la fois deux nouvelles accusations, l'une contre Macaire, qui estoit ce prestre par le témoignage duquel le Saint venoit d'estre justifié, & l'autre contre le Saint mesme. Ils chargeoient Macaire d'avoir brizé un calice, ce que nous allons expliquer; & quant au Saint, ils ne l'accusoient de rien moins que de se revolter contre le Prince, & d'avoir envoyé un coffre plein d'or à un nommé Philumene qui vouloit usurper l'empire.

Sozom. l. 2. c. 21. Theodoret. l. 1. c. 25.

L'enormité de ce crime devoit faire tomber S. Athanase dans le piege qui luy venoit d'estre tendu, s'il en eust esté accusé devant un prince moins religieux & moins equitable que n'estoit le grand Constantin. Il n'y auroit eu rien de plus horrible en la personne d'un prelat si relevé, que d'avoir formé une si étrange conspiration contre le premier Empereur Chrestien, & d'avoir voulu employer l'argent de l'Eglise à la ruine de celuy qui venoit de la tirer de l'oppression & des fers dans lesquels elle avoit gemi durant

V. éclairciſſement 2. trois ſiecles. Il n'y avoit que la ſeule malice des demons qui fuſt capable d'une ſi noire impoſture..

Mais Conſtantin fut encore éclairé pour cette fois de la lumiere du ciel pour percer l'obſcurité de ces tenebres. Il crut que plus la choſe eſtoit importante, plus elle devoit eſtre examinée avec ſoin. Il peſa dans une juſte balance les perſonnes des accuſateurs & celle de l'accuſé ; & ayant fait avec toute l'exactitude poſſible la diſcuſſion de ce fait dans Pſammathie, qui eſt un fauxbourg de Nicomedie, il rejetta comme des calomniateurs infames ces delateurs ſi emportez ; & pour donner un nouveau témoignage à l'innocence de S. Athanaſe en le renvoyant à Alexandrie, il luy mit entre les mains une lettre qu'il addreſſoit à ſon peuple, & que le Saint inſera depuis ce temps là dans ſa ſeconde apologie.

V. les éclairciſſemens 3.

Cette lette contient une longue invective contre ceux qui troubloient la paix & l'ordre de l'Egliſe pour ſatisfaire leur jalouſie ; & aprés avoir aſſuré les fidelles que les efforts de ces calomniateurs ont eſté vains contre l'innocence de S. Athanaſe, dont il parle avec beaucoup d'éloges, il les exhorte à l'union & à la charité mutuelle ; remettant au Saint meſme de leur apprendre ce qui s'eſtoit paſſé dans cette affaire : tant il avoit de confiance en ſa moderation & en ſon amour pour la paix.

Toute l'Egypte apprit donc par cette lettre que la conſpiration des ennemis de S. Athanaſe s'eſtoit terminée à ſon avantage & à ſa gloire. On reconnut par l'evenement qu'ils ne l'avoient fait venir à la Cour de l'Empereur, que pour y recevoir des loüanges & des applaudiſſemens contre leur intention ; & toute leur intrigue ne ſervit qu'à les faire tomber eux-meſmes dans le piege qu'ils avoient tendu.

Sa juſtification n'auroit pas eſté entiere ſi Macaire ſon deffenſeur euſt paſſé pour criminel. Conſtantin examina au meſme lieu de Pſammathie & en la preſence du Saint, l'accuſation que l'on avoit intentée contre ſon preſtre touchant ce calice rompu, & il reconnut que c'eſtoit une pure calomnie. Mais comme ce n'eſt pas une choſe fort ſurprenante que les heretiques renouvellent de temps en temps les meſmes impoſtures qu'ils ſçavent avoir eſté ruinées, ils

recommencerent encore quelque temps aprés à répandre de toutes parts cette accusation ; & quoyque Constantin l'eust rejettée tout de nouveau, ils ne cesserent point de la publier comme un crime constant & indubitable : de sorte que S. Epiphane mesme paroist en avoir esté persuadé. Et comme leur dessein dans tout cecy n'estoit que de faire retomber cette calomnie sur S. Athanase, ils en firent un des principaux chefs de sa condamnation dans le conciliabule de Tyr, comme nous verrons dans la suitte. Mais il ne faut pas differer plus long-temps de faire une relation sincere & exacte de ce fait ; & il suffira de l'exposer pour faire comprendre à tout le monde qu'il n'y eut jamais rien dont la fausseté fust plus manifeste.

CHAPITRE XIII.

Histoire d'Ischyras. Sa calomnie touchant un calice rompu, & sa retractation.

LEs veritables pasteurs s'estiment obligez de connoistre la face de leur troupeau, & de faire exactement la visite de leurs dioceses. S. Athanase, qui penetroit toute l'étenduë de son devoir par une lumiere tres-pure & tout à fait apostolique, voulut satisfaire à cette étroite obligation aussi bien qu'à toutes les autres de son ministere. Il n'estoit point seulement chargé d'un grand diocese, mais mesme le schisme & l'heresie y ayant introduit insensiblement en plusieurs endroits la corruption des mœurs, qui en est la suitte, il devoit estre le medecin de tant de diverses blessures & de tant de differentes maladies.

Il y avoit dans le territoire d'Alexandrie un canton nommé la Mareote du nom d'un celebre lac dont il est voisin. Il estoit immediatement soumis à l'Evesque d'Alexandrie, sans jamais avoir eu d'Evesque particulier, ny mesme de Corevesque. Toute son étenduë consistoit en divers grands villages, qui avoient chacun leur prestre & des eglises magnifiques. Nous apprenons de S. Athanase que ces hameaux estoient au nombre de dix ou plus ; & l'on voit par la requeste addressée au concile de Tyr, qu'il y avoit en tout

Athanas. apol. 2. p. 781. 791. 802. Theodoret. l. 1. c. 28. Socrat. l. 1 c. 20.

quinze prestres & autant de diacres dans ce canton. Entre ces hameaux il y en avoit quelques-uns qui n'avoient point d'eglise, parcequ'ils estoient trop petits.

εἰρήνη σεκονταρούρου. Hilar. cont. Arian.

Dans un de ces hameaux appellé *la paix de Secontarure*, demeuroit un nommé Ischyras homme de méchante vie, & connu publiquement pour tel. Il n'avoit aucun degré dans l'Eglise; & ainsi il n'estoit pas mesme diacre, quoyque S. Hilaire l'ait cru. Neanmoins par une entreprise inoüie, il fut assez extravagant, & eut assez de presomption pour s'attribuer le rang & la qualité de prestre, & pour en vouloir faire les fonctions, quoyqu'il n'eust esté ordonné ny dans l'Eglise catholique, qui ne le reconnoissoit que pour laïque, ny mesme par les Meleciens, comme quelques-uns de leur party le témoignent. Et en effet Melece ne l'avoit pas compris dans la liste de ses ecclesiastiques qu'il avoit donnée à S. Alexandre; & de plus, le schisme des Meleciens n'estoit jamais entré dans la Mareote. Il ne luy restoit donc plus d'autre pretention sur ce sujet que d'avoir esté fait prestre par Colluthe, lequel n'estant luy-mesme que prestre, & schismatique, avoit usurpé le pouvoir d'ordonner des prestres. Et c'estoit effectivement de ses mains qu'Ischyras avoit receu une ordination visiblement nulle & sacrilege. Aussi personne ne le reconnoissoit pour prestre, à la reserve de ses parens, & il n'avoit pas mesme d'eglise pour faire aucune fonction.

Depuis ce temps là, Colluthe estant rentré dans l'estat de simple prestre par le jugement du concile qu'Osius assembla sur la fin de l'an 324. & toutes les ordinations qu'il pretendoit avoir faites, ayant esté declarées nulles, Ischyras fut déposé comme les autres, & remis à l'estat de simple laïque. Il fut receu à la communion de l'Eglise en cette qualité seule, & il y demeura toujours depuis, perdant jusques à l'ombre mesme de son sacerdoce imaginaire, dont sa vanité s'estoit flattée par une folle & ridicule affectation.

Mais comme les fantaisies des visionnaires ont leurs retours, il s'efforça de tromper encore une fois ceux de son hameau en leur faisant accroire qu'il estoit ecclesiastique; & il eut mesme assez d'insolence pour faire les fonctions du sacerdoce, quoyqu'il ait reconnu luy-mesme depuis ce

temps

temps là dans le concile de Tyr qu'il n'avoit pas plus de sept personnes dans sa communion. Ses propres parens ne furent pas de ce nombre ; & soit qu'ils connussent la fourberie de plus prés, soit que sa malice luy fust personnelle, ils demeurerent toujours attachez à la communion de S. Athanase. Quoyqu'il se vantast d'avoir une eglise, le lieu où il tenoit ses assemblées schismatiques, n'en fut jamais une, mais ce n'estoit qu'une veritable chambre fort petite, & qui appartenoit à un enfant orfelin nommé Ision.

Il arriva vers le mesme temps, que S. Athanase fit sa visite dans les eglises de la Mareote ; & il avoit avec luy tous les prestres, tous les diacres, & une grande partie du peuple de ce canton là, dont il se faisoit accompagner pour cette fonction pastoralle, ainsi qu'il avoit accoutumé d'en user en de semblables rencontres. Le Curé de qui dépendoit le hameau dans lequel Ischyras s'estoit établi, ayant esté informé de son entreprise, en avertit le Saint dans le cours de sa visite, & receut un ordre de sa part d'aller avec Macaire l'un de ses prestres, pour luy amener Ischyras, avec dessein de luy faire rendre conte de sa conduite. Mais comme ils le trouverent malade au lit dans sa chambre, ils enjoignirent à son pere de luy declarer ce qu'ils luy signifioient de la part de S. Athanase son prelat, sçavoir un commandement de ne plus pretendre à l'avenir une chose aussi déraisonnable qu'estoit celle qu'on luy attribuoit, & de ne plus s'ingerer des fonctions du sacerdoce.

L'affaire en demeura là alors, & ces deputez ne commirent de leur part aucune violence. Mais nous allons voir qu'un homme qui a assez d'effronterie pour exercer le ministere sacerdotal n'estant que laïque, doit avoir assez peu de conscience pour se vanger de la justice & du zele de son Evesque par une calomnie horrible, & pour servir d'instrument à la passion de ses ennemis capitaux.

Ischyras estant gueri, & voyant que son pere & ses parens l'empeschoient de faire le prestre, il chercha tous les moyens de se vanger de son Evesque, & de celuy qui luy estoit venu porter ses ordres. Comme il avoit esté assez méchant pour se dire prestre ne l'estant pas, il fut assez

lasche pour soutenir cette fausse dignité par d'autres mensonges & par des crimes dignes de la corruption de son cœur. N'ayant point eu jusques alors de commerce avec les Meleciens, il voulut chercher un refuge dans leur parti ; & comme ceux-cy le virent entierement devoüé à tout ce que l'on pouvoit souhaiter de luy, ils crurent ne devoir point differer d'en faire part aux Eusebiens, avec lesquels ils n'avoient fait une si étroitte alliance que pour perdre nostre Saint. Aprés en avoir conferé ensemble, & mesme avoir envoyé Ischyras jusques à Nicomedie, si nous en croyons Socrate, le resultat de leur deliberation fut d'employer une double calomnie pour ruiner tout à la fois plus d'un de leurs ennemis.

Ils convinrent donc entr'eux d'accuser Macaire d'avoir commis des violences extraordinaires dans la recherche qu'il avoit faite d'Ischyras, d'avoir rompu un calice sacré, brisé un autel, brûlé les saints livres, jetté mesme à terre les sacremens de nostre salut, renversé la chaire sacerdotale, & démoli l'eglise jusques aux fondemens. Car ils prétendoient que Macaire estoit entré lorsqu'Ischyras estoit à l'autel & offroit le sacrifice. Il n'y avoit rien de plus visiblement faux que cette imposture, puisque, comme nous avons remarqué, il n'y avoit ny aucun prestre, ny aucune eglise en ce lieu là. Le jour mesme auquel on vouloit que cela fust arrivé, n'estoit point un dimanche ; d'où S. Athanase conclut que ce n'estoit pas un jour de sacrifice ; ce qui monstre que l'usage de l'Eglise d'Egypte estoit de n'offrir le sacrifice que le dimanche seulement. Le Saint ajoute encore qu'Ischyras estant laïque, & demeurant dans un logis particulier, ne pouvoit avoir chez luy aucun de ces vases sacrez que l'on ne peut rompre sans crime, & qui ne se trouvent que chez les personnes qui sont établies dans le sacerdoce. Toutes ces circonstances nous instruisent de l'usage de ce temps là, & nous monstrent combien on avoit alors de veneration pour les saints mysteres.

Ischyras mesme fut choisi pour publier ces calomnies ; & afin de l'autoriser davantage, on luy donna hautement le titre & la qualité de prestre, comme depuis on le traitta

d'Evesque sous le regne de Constance, afin qu'au moins le mensonge fust plus croyable dans la bouche d'un Evesque. Mais quelque méchant qu'il fust, il ne se porta point par luy-mesme à répandre ces impostures; la crainte seule & la force dont on usa contre luy, le firent resoudre à une action si noire, & si contraire aux reproches interieurs de sa conscience; & les Meleciens ne purent l'engager à cette injuste déposition, qu'aprés l'avoir mesme battu pour l'y contraindre.

Ceux qui exercerent envers luy une si étrange violence, furent entr'autres Isaac de Lete ou Latople, un autre Isaac, & un Heraclide. Ils se trouvent tous trois dans la liste des Evesques que Melece donna à S. Alexandre; & il nomme Isaac Evesque de Lete, Heraclide de Nicie, & Isaac de Cleopatride. Ce sont trois villes de la premiere Egypte.

Ce fut vraisemblablement cette violence qui rendit Ischyras plus susceptible des reprimendes que luy firent ses parens. Comme ils estoient convaincus de l'enormité de son crime, aussi ne luy estoit-il pas possible de le cacher & de s'en justifier devant eux. Estant donc pressé par les remors de sa conscience, il vint tout fondant en larmes & tout abbatu de douleur se jetter aux pieds de S. Athanase pour luy demander sa communion avec une profonde humilité; & sur ce que le Saint luy reprocha les calomnies qu'il avoit publiées contre Macaire, Ischyras luy avoüa que toutes ces choses estoient fausses, & qu'il ne les avoit inventées qu'à la suggestion des Meleciens, n'en alleguant point d'autre excuse que la seule violence qu'il avoit soufferte de leur part pour s'engager dans cette denonciation. Il luy en donna mesme un acte par écrit en presence de six prestres, qui estoient apparemment des Curez de la Mareote, & de sept diacres, partie d'Alexandrie, & partie du mesme canton de la Mareote; & il l'exprime en ces termes.

Au bienheureux Pape Athanase Ischyras, salut en Nostre-Seigneur.

MONSEIGNEUR mon Prelat, puisque vous ayant prié « de me recevoir dans l'Eglise, vous vous estes plaint «

» des discours que j'ay tenus cy-devant, comme si je m'y » estois emporté par mon propre mouvement ; je me sens » obligé de vous donner par écrit ce que j'ay à vous dire sur » ce sujet pour ma justification, afin de vous faire sçavoir » que je n'ay rien fait en cela que par contrainte, & par » la violence que m'ont faite Isaac, Heraclide, Isaac de » Lete, & leurs complices, jusques à me frapper outrageu- » sement. Je prends Dieu à témoin de la verité de ce que je » vous dis pour ma deffense, vous protestant que je n'ay au- » cune connoissance que vous ayez rien fait de ce qu'ils vous » attribuënt. Car il n'y a eu ny calice brisé, ny autel renversé ; » & tout ce qui se dit sur ce sujet, n'est qu'un effet de la violen- » ce qu'ils ont exercée contre moy, pour me porter malgré » que j'en eusse à publier cette calomnie. C'est ce qui m'obli- » ge à vous donner par écrit cette reconnoissance pour ma » propre justification, ayant un desir extréme d'estre du nom- » bre de ceux qui communiquent avec vous, quand mesme » vous me devriez juger avec rigueur. Que Nostre-Seigneur » vous conserve. Je vous ay donné cet écrit signé de ma main » à vous Athanase Evesque, en presence des prestres cy- » dessous nommez, sçavoir d'Ammon de Dicelle, d'Hera- » clius de Phascon, de Boccon de Chenebri, d'Achillas de » Myrsene, de Didyme de Taphosire, de Juste de Bomo- » thée & encore de Paul, de Pierre, & d'Olympe diacres » de l'eglise d'Alexandrie, d'Ammon, de Piste, de Deme- » trius & de Gaïus diacres de la Mareote.

Neanmoins un desaveu si formel & écrit de la main mesme du calomniateur, n'eut pas encore assez de force pour luy faire meriter la grace de la communion catholique, dont il s'estoit rendu indigne : car S. Athanase ne jugea point à propos de le recevoir ; & on voit encore dans la suitte qu'il demeura toujours lié avec les Meleciens. Mais aussi cette retractation ne fut-elle pas suffisante pour effacer les impressions que la calomnie avoit faites sur quelques esprits. Les Meleciens qui en estoient les veritables auteurs, continuerent toujours à la publier, & ils eurent mesme l'effronterie de la porter de nouveau jusqu'aux oreilles de Constantin. Car nous avons déja veu qu'ils luy en avoient parlé une fois à Psammathie, en joignant à cette imposture un crime

οὐκ ἐνεδέξαντο αὐτόν.

d'eſtat, & qu'ils avoient eſté traittez de calomniateurs par ce prince ſur l'un & ſur l'autre point. Mais ce jugement qui preceda le deſaveu d'Iſchyras, ainſi qu'on le peut inferer de la ſuitte de S. Athanaſe, & ce deſaveu meſme ſi convaincant eurent à peine aſſez de force pour les faire demeurer quelque peu de temps en repos. Le deſir de ſervir ceux à qui ils s'eſtoient vendus, leur donna un nouveau courage; & ils furent aſſez inſolens pour retourner encore une fois à la Cour, & pour y produire tout de nouveau une calomnie qui venoit d'eſtre ruinée par la main meſme de celuy qui luy avoit donné l'eſtre.

Une malice ſi opiniâtre n'avoit pas ſeulement pour but de perdre en la perſonne de Macaire un preſtre catholique & un fidelle coöperateur de S. Athanaſe. Ils vouloient de plus étendre ce crime juſques ſur le Saint, & y trouver dequoy faire dépoſer ce ſaint Eveſque, parce qu'il avoit envoyé Macaire; en ſuppoſant que ce preſtre n'avoit eſté dans ce qu'ils l'accuſoient d'avoir fait, que l'executeur de ſes ordres & de ſes commandemens. Neanmoins comme ces voyes eſtoient trop longues, ils l'accuſoient quelquefois directement de ce crime, en pretendant qu'il eſtoit entré avec violence dans l'egliſe, qu'il avoit emporté par force le calice du lieu le plus ſaint & le plus ſacré, qu'il l'avoit rompu en pieces de ſes propres mains, & qu'il avoit commis tous les autres excés qu'ils venoient de reprocher à Macaire. Et c'eſt pour ce ſujet qu'Iſchyras juſtifie directement S. Athanaſe dans ſa retractation, en déclarant qu'il ne ſçavoit point qu'il euſt rien fait de toutes ces choſes. οὐδὲν συνοῖδά σε πεποιηκέναι.

Cette inconſtance de la calomnie & cette ſubite metamorphoſe de Macaire en Athanaſe, eſtoit une preuve plus claire que le jour, qui faiſoit voir que leur unique deſſein eſtoit d'opprimer par toutes ſortes de moyens un ſi ſaint Eveſque, dont l'innocence ſur ce point eſtoit d'autant plus viſiblement reconnuë, que nul des témoins qu'ils avoient eux meſmes ſubornez contre luy, n'avoit eu l'impudence de le charger de ce crime. Ils ſe virent donc réduits à fortifier cette calomnie par l'addition d'une autre qui eſtoit tout autrement importante, quoyqu'elle euſt encore moins de fondement; & ils le firent en le chargeant du meurtre

d'Arſene, au ſujet duquel ils firent mille exclamations tragiques, mais qui degenererent en comedie, & ne ſervirent qu'à les rendre ridicules & abominables tout enſemble à toute la terre.

CHAPITRE XIV.

S. Athanaſe eſt accuſé d'avoir tué l'Eveſque Arſene. On informe de ce meurtre, & Arſene ſe trouve vivant.

ARSENE eſt devenu ſi fameux dans l'hiſtoire de noſtre Saint, par le perſonnage que les Meleciens luy ont fait joüer, qu'il eſt à propos de marquer qui il eſtoit avant que de le voir paroiſtre ſur ce theatre. Nous apprenons donc par la reconnoiſſance qu'il en fait luy meſme, qu'il eſtoit Eveſque d'Hypſele dans la premiere Thebaïde, du parti des Meleciens. Il n'eſt pas compris dans la liſte que Melece donna à S. Alexandre, ſoit que ce ſoit une faute & une omiſſion, comme il y en a quelques autres, ce qui eſt plus vrayſemblable; ſoit qu'il n'ait eſté fait Eveſque que depuis le renouvellement du ſchiſme, c'eſt à dire depuis la mort de Melece. S. Athanaſe luy donne ſouvent la qualité d'Eveſque, & ne l'appelle jamais autrement, non plus que le concile de Sardique.

Athanaſ. apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 20. Theodoret. l. 1. c. 28.

apud Athanaſ. apolog. 2. p. 758. V. les éclairciſſemens 1.

Les ennemis de noſtre Saint s'eſtant rendu maiſtres de cet Eveſque de leur parti, s'aviſerent de le faire diſparoiſtre en un inſtant, afin que quand on ne le verroit plus, le bruit de ſa mort qu'ils répandroient de toutes parts, paſſaſt pour une verité conſtante, & que le ſoin qu'ils prendroient de le tenir caché, leur fuſt un moyen aſſuré de publier impunément que S. Athanaſe l'avoit fait mourir.

L'argent qui peut toutes choſes ſur les ames laſches, fit condeſcendre cet Eveſque ſchiſmatique à une propoſition ſi criminelle & ſi honteuſe. Il renonça à la lumiere & à la converſation des hommes, ſans en attendre d'autre fruit que d'accabler un grand Prelat dont l'innocence luy eſtoit connuë; & pour eſtre l'inſtrument de ſa mort & de ſa ruine.

il feignit luy mesme d'estre mort. Jean surnommé Archaph, ou Achab selon Socrate, & qui vraysemblablement n'estoit autre que celuy dont nous avons parlé comme du chef de tout le parti des Meleciens, conduisoit toute l'intrigue par concert avec les Eusebiens, & se rendoit hautement dénonciateur contre le Saint. *V. les éclair-cissemens 1.*

Le plus grand soin de ces imposteurs fut de bien cacher Arsene, soit dans les monasteres que les Meleciens avoient dans la Thebaïde, & où on le trouva quelque temps aprés, soit dans quelque province au delà des mers, comme le Concile d'Alexandrie semble le marquer; & ils l'eussent volontiers envoyé en un autre monde s'ils en eussent eu le pouvoir, ou bien ils l'auroient fait mourir eux mesmes si Dieu le leur eust permis, pour avoir plus de sujet de poursuivre la mort de S. Athanase, en le rendant coupable du crime dont ils auroient esté les auteurs. *apud Athanas. apol. 2. p. 729.*

Dés que ce fourbe fut disparu, ils publierent par tout que nostre Saint l'avoit tué. Jean eut l'avantage de surpasser tous les autres dans l'addresse qu'il fit paroistre à s'acquiter de sa commission; & tous ensemble ils demandoient avec des larmes feintes le corps d'un homme vivant. Pour mieux réussir dans cette farce, & pour faire une plus forte impression sur les esprits, ils avoient eu la malice de bien faire sécher une main droite qu'ils portoient par tout dans une boëte de bois, disant que c'estoit la main d'Arsene à qui Athanase l'avoit couppée. Et il se pouvoit faire qu'ils eussent eux mesmes tué quelqu'un dans le seul dessein de se servir de sa main, comme d'un instrument necessaire à leur calomnie.

On ne peut lire sans horreur une malice si noire & si diabolique, qui jusques à ce temps là n'avoit point eu d'exemple dans l'Eglise; & il n'y avoit rien de plus honteux à des Evesques, que de se dépoüiller tout ensemble & des sentimens de l'humanité, & de ceux de la religion, & de prostituer au mensonge des levres qui devoient estre consacrées à la seule verité. Mais la passion dont ils brûloient de perdre S. Athanase, leur faisoit regarder comme innocens & legitimes les moyens les plus infames & les plus execrables. Il ne restoit plus aprés cela que d'ajoûter le crime de la

magie à celuy de l'homicide, pour réussir mieux dans cette entreprise si malheureuse qu'ils avoient formée d'accabler le Saint par une double accusation. Ils publierent donc que nostre Saint avoit couppé cette main à Arsene, pour s'en servir à des operations magiques ; & pour le rendre odieux aux hommes, ils luy imposerent d'avoir commerce avec les demons.

Rufin. l. 1. c. 19. Socrat. l. 1. c. 20.

Le disciple n'estant pas plus que le maistre, il est glorieux à S. Athanase d'avoir esté traitté par des ennemis déclarez de JESUS-CHRIST, comme JESUS-CHRIST l'avoit autrefois esté par les Juifs, chefs & precurseurs des Ariens. Lorsque ce divin Sauveur chassoit les demons, ces ingrats qui ne pouvoient démentir la verité de ses miracles, l'accusoient de n'agir en cela que par la vertu du prince mesme des demons. Et comme le diable qui est le pere de tous les calomniateurs, ne pouvoit souffrir ny la vertu ny la reputation de S. Athanase, il faisoit publier en mesme temps par la bouche des payens & par celle des heretiques, que ce Saint estoit un magicien, comme l'on voit par les historiens ecclesiastiques & profanes ; & il se trouvoit des hommes assez temeraires & assez injustes pour attribuer à cet art criminel & diabolique l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donné. Ce qui doit servir d'une puissante consolation à ceux qui estant obligez de se reconnoistre fort éloignez du rang & de la sainteté de S. Athanase, ne laissent pas d'estre en butte aux traits envenimez de la calomnie. Son exemple leur enseigne á n'attendre leur justification que de Dieu seul ; & en attendant sa protection, chercher leur gloire dans le témoignage de leur propre conscience.

Sozom. l. 4. c. 9. Amm. Marcell. l. 15.

Aprés que les Meleciens eurent couru de tous costez publier le meurtre d'Arsene, & qu'ils eurent répandu ce faux bruit tant dans les assemblées du peuple que dans celles des magistrats, ils allerent comme nous avons dit, la porter jusqu'aux oreilles de Constantin, avec leur ancienne calomnie touchant le calice rompu. Ils exposerent mesme aux yeux de cet Empereur la main pretenduë d'Arsene ; & on peut juger s'ils ne se surmonterent pas eux mesmes en cette rencontre, ayant à joüer leur comedie sur un theatre si celebre, & devant un spectateur d'une si haute consideration.

Epiph. haeres. 68.

Ce fut à peu prés en l'année 333. qu'ils pousserent jusques-là leur conspiration & leurs intrigues. Mais comme Constantin avoit déja reconnu & condamné à Psammathie tout ce que l'on disoit touchant ce calice rompu, il n'en fit pas plus d'estat qu'auparavant; & ne s'arrestant qu'au meurtre d'Arsene, il écrivit à Antioche au Censeur Dalmace, pour luy ordonner de connoistre de cette affaire, de faire venir les accusez & de punir les coupables. Socrate ajoûte qu'il y envoya Eusebe & Theognis, afin qu'Athanase fust jugé en leur presence ; ce qui estoit une tres-grande indignité, non seulement parce qu'il n'y avoit rien de plus injuste que de l'abandonner ainsi à la passion de ses ennemis capitaux, mais aussi parce que ces deux Evesques s'estoient rendus indignes par leur conduite d'assister à aucun jugement ecclesiastique. C'est apparemment pour ce sujet que S. Athanase dit que lors qu'Arsene fut trouvé, Constantin fit revenir les Eusebiens qui estoient venus contre luy en Orient.

Quant à Dalmace qui receut cette commission, c'est celuy qui fut Cesar à la fin de l'année 335. Il estoit neveu de Constantin selon Socrate, & fils d'un autre Dalmace frere du mesme Empereur, mais d'une autre mere, sçavoir de Theodore belle-fille de Maximien Hercule. Dés qu'il eut receu cet ordre de son oncle, il écrivit à S. Athanase qu'il se tinst prest de répondre touchant le crime dont il estoit accusé. Le Saint n'avoit fait d'abord nul estat de cette nouvelle imposture, parce que sa conscience ne luy faisoit aucun reproche sur ce sujet, & que des accusations si horribles se detruisoient d'elles-mesmes. Mais quand il apprit que l'Empereur s'estoit laissé prévenir par ses ennemis, & que la malice de ses calomniateurs avoit fait impression sur son esprit, il crut qu'il n'y avoit rien à negliger, & s'estima obligé de prendre ses suretez. Il écrivit donc aux Evesques d'Egypte ses confreres, pour s'informer du lieu où Arsene pouvoit estre, parce qu'il y avoit cinq ou six ans qu'il ne l'avoit point veu ; & il envoya un de ses diacres pour travailler à cet éclaircissement.

Voyez les éclaircissemens. 3.

Arsene estoit alors caché dans un monastere de la pre-

miere Thebaïde nommé Ptemencyrce, dans le territoire de la ville d'Antée, duquel un nommé Pinne estoit prestre & superieur. Le diacre de S. Athanase estant venu en cette province, & s'informant soigneusement de toutes choses, il apprit de quatre Meleciens qu'Arsene estoit dans ce monastere. Il y alla aussi tost avec quelques autres personnes; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinne qui venoit d'apprendre l'arrivée de ce diacre, & qu'il avoit découvert le lieu où Arsene s'estoit caché, le fit monter sur un vaisseau pour s'en aller sur le Nil dans les provinces inferieures, c'est à dire dans la basse Egypte. Le diacre qui estoit venu dans le dessein de surprendre Arsene, aiant manqué son entreprise, se saisit de Pinne & d'un moine nommé Elie.

Cet Elie & Pinne furent conduits jusques à Alexandrie, & presentez au Duc, c'est à dire au general de toute la milice d'Egypte; & ils furent contrains de luy avoüer avec toute la honte & toute la confusion imaginable, qu'Arsene n'avoit point esté tué, qu'il avoit esté caché chez eux, & qu'il estoit alors dans l'Egypte. Le bruit d'une confession si importante se répandit aussi tost dans la province, estant impossible de cacher une nouvelle de cette nature. Pinne mesme la manda à Jean auteur & principal chef de toute la calomnie, pour l'avertir de ne plus accuser Athanase sur ce point; ce qui monstre qu'ils n'avoient caché Arsene que pour faire croire qu'il estoit mort. Voicy ce que portoit cette lettre que le Saint nous a conservée toute entiere dans sa seconde apologie.

» *A mon tres-cher frere Iean, Pinne prestre du monastere*
» *de Ptemencyrce dans le territoire d'Anteople,*
» *salut.*

» JE suis obligé de vous mander qu'Athanase a envoyé son
» diacre dans la Thebaïde, avec ordre de chercher par tout
» jusqu'à ce qu'il eust trouvé Arsene; & il est arrivé d'a-
» bord que le prestre Pecyse, Silvain frere d'Elie, Tapena-
» ceramée, & Paul moine d'Hypsele, ont avoüé qu'Arsene
» estoit chez nous. Dés que nous avons sçeu qu'il estoit dé-
» couvert, nous l'avons fait embarquer dans un vaisseau,

pour le faire transporter dans la basse Egypte avec le moine Elie. Quelque temps apres le mesme diacre accompagné de quelques autres personnes, est venu faire irruption dans nostre maison pour prendre Arsene ; mais ne l'y aiant pas trouvé, parceque, comme je viens de dire, nous l'avions fait transporter dans la basse Egypte, ils m'ont enlevé moy-mesme à Alexandrie avec le moine Elie. Et aussi tost que nous y sommes arrivez, ils m'ont presenté au General de la milice d'Egypte, devant lequel m'estant impossible de nier le fait, j'ay avoüé qu'Arsene vit encore, & qu'on ne l'a point fait mourir ; ce qui a aussi esté reconnu par le moine Elie. Je vous en avertis, mon Pere, afin que vous n'entrepreniez pas d'accuser Athanase de sa mort. Car j'ay dit qu'il vit encore, & qu'il a esté caché chez nous. Toute l'Egypte est informée de cette histoire, & il est absolument impossible de le tenir plus longtemps caché. Moy Paphnuce moine de ce mesme monastere, qui ay écrit cette lettre, je vous saluë de tout mon cœur, & vous souhaite toute sorte de prosperitez.

V. les éclaircissemens.

L'inquietude & la malice des Meleciens ne pouvoit estre mieux representée que par cette lettre, que l'on ne peut encore lire sans horreur plus de treize siecles apres qu'elle a esté écrite. Paphnuce qui se dit en avoir esté le secretaire, est apparemment ce mesme moine Melecien que S. Epiphane releve avec de si grands éloges, aiant luy mesme esté surpris par de fausses relations. Quoy qu'il en soit, Saint Athanase ne fut pas seulement assuré par les dépositions que nous venons de rapporter, qu'Arsene vivoit encore ; mais mesme ses gens l'aiant depuis trouvé à Tyr, confirmerent cette nouvelle qui couvroit de confusion ses ennemis. Socrate témoigne que cela arriva par le moyen des serviteurs du Consulaire Archelaüs, lesquels aiant oüi dire dans un cabaret qu'Arsene estoit caché dans une certaine maison, remarquerent ceux qui publioient cette nouvelle & en avertirent leur maistre : qui l'aiant fait chercher sans perdre de temps, & l'aiant trouvé, le mit en seure garde, & en donna avis à Saint Athanase, ou plustost à quelqu'un qui estoit là de sa part. Ar-

Socrat. l. 1. c. 21.
Voyez les éclaircissemens. 4.

ſene ſe voyant découvert, & voulant aprés tout cela garder le traitté qu'il avoit fait avec les Euſebiens, eut encore l'impudence de nier qu'il fuſt Arſene, & demeura opiniaſtre dans ce menſonge, juſqu'à ce qu'ayant eſté appellé en jugement devant Paul Eveſque de Tyr, qui le connoiſſoit depuis long-temps, il fut contraint d'avoüer une verité dont la confuſion le devoit reduire à ſe cacher pour le reſte de ſes jours par eſprit de penitence, au lieu qu'il s'eſtoit caché par une honteuſe & criminelle friponnerie.

CHAPITRE XV.

Condamnation de l'impoſture des Meleciens par une lettre de Conſtantin, & leur réunion avec S. Athanaſe.

Athanaſ. apolog. 2.

LE Saint aiant eu un ſuccés ſi avantageux de la recherche d'Arſene, n'eut beſoin pour ſe juſtifier auprés de Conſtantinn, que du ſeul recit de ce qui venoit de ſe paſſer en Egypte & à Tyr à la honte de ſes calomniateurs. Il ſe contenta de luy mander par un de ſes diacres nommé Macaire, que cet Eveſque mort s'eſtoit retrouvé vivant, & de rappeller dans ſa memoire la fauſſe accuſation que l'on avoit faite du preſtre Macaire, & la conviction de leurs communs ennemis par ce prince meſme dans Pſammathie.

Cet Empereur n'eut point de peine à ſe deſabuſer encore une fois des fauſſes impreſſions qu'on luy avoit données contre un Prelat dont il avoit reconnu l'innocence en d'autres rencontres : & pour le tirer promtement de la perſecution qu'on luy ſuſcitoit, il écrivit à Dalmace qu'il ceſſaſt toutes pourſuittes contre luy, parce qu'il eſtoit convaincu de la malice de ceux qui avoient inventé une ſi horrible calomnie. Il commanda auſſi aux Euſebiens, qui eſtoient venus contre luy en Orient, c'eſt à dire à Antioche capitale du Comté d'Orient, de s'en retourner en leurs egliſes, & écrivit au Saint une lettre qu'il rapporte toute entiere dans ſa ſeconde apologie. Voicy quel en eſt le contenu.

Apres l'avoir exhorté d'animer ſon peuple à la modera-tion & à la pieté, dont il parle comme de ce qu'il a de plus cher, il condamne avec des termes que l'amour de la juſtice luy inſpire, l'emportement des Meleciens contre luy, tant ſur le ſujet d'Arſene, que ſur celuy du calice rompu. Il veut que le Saint liſe ſouvent ſa lettre en public pour faire con-noiſtre de plus en plus à tout le monde l'excés d'une malice ſi noire. Il finit en diſant que ſi ſes ennemis continuent dans leurs entrepriſes, il s'en rendra luy meſme le juge, & les traittera non ſelon l'indulgence des loix de l'Egliſe, mais ſelon toute la rigueur des loix civiles: ce qui fait voir que quand il avoit connu des accuſations de S. Athanaſe, il pre-tendoit que ce n'avoit pas tant eſté comme juge, que com-me amy commun & comme arbitre.

Cette lettre donne lieu de regretter que ce prince n'ait pas eu autant de vigueur pour la punition des coupables, qu'il avoit alors d'équité pour la juſtification des innocens. Car il ne ſe ſeroit jamais laiſſé ſurprendre pour punir com-me coupable le plus innocent & le plus ſaint Prelat de ſon ſiecle, ainſi qu'il a fait depuis ce temps-là, s'il euſt arreſté le cours de tant de menſonges & d'impoſtures par le chaſti-ment exemplaire de ces fourbes, qui n'euſſent pas eu l'inſo-lence de publier ſans ceſſe de nouvelles calomnies, ſi cet Empereur un peu trop credule d'une part & trop indulgent de l'autre, les euſt abandonnez, apres avoir reconnu la fauſ-ſeté des premieres, aux loix de l'Egliſe dont il tenoit à gloi-re d'eſtre l'appuy & le protecteur.

Le concile d'Alexandrie en rapportant cette lettre de Conſtantin, en cite particulierement les paroles les plus fortes dont ce prince ſe ſert contre les Meleciens. Car il ne connoiſſoit pas que ſes principaux favoris eſtoient l'ame de cette conſpiration, & les auteurs de la calomnie contre laquelle il s'élevoit luy-meſme avec tant de force.

Cette affaire avoit fait un ſi grand éclat par tout le mon-de, qu'aprés qu'Arſene fut découvert, la nouvelle s'en ré-pandit en beaucoup de lieux, & ſurprit extrémement ceux qui eſtoient en peine de l'evenement de cette intrigue. Le diacre Macaire qui eſtoit à Conſtantinople, le manda à Ale-

xandre Evesque de Thessalonique, lequel ne put s'empescher d'en écrire à S. Athanase pour se réjoüir avec luy de ce que les bruits du prétendu meurtre d'Arsene venoient d'estre si heureusement dissipez, & de ce que Jean le Melecien, qui portoit aussi le nom d'Archaph, ainsi que nous avons veu, ne les avoit répandus que pour augmenter sa honte. Voicy ce que contenoit la lettre de cet Evesque qui n'eust pas appellé S. Athanase son fils, s'il n'eust eu beaucoup plus d'âge que luy.

Apres avoir parlé avantageusement d'un nommé Serapion, qui luy avoit rendu la lettre du Saint, il finit ainsi la
» sienne. Le tres-cher diacre Macaire m'a extrémement ré-
» joüi par les lettres qu'il m'a écrites de Constantinople, &
» qui m'apprennent la confusion que le calomniateur Ar-
» chaph a receuë en publiant par tout le monde la mort vio-
» lente d'un homme qui est encore vivant. Les Ecritures
» saintes qui sont incapables de fausseté & de mensonge, nous
» declarent à haute voix quel traittement il recevra luy &
» ses complices, de la part du juste juge, en punition des ex-
» cés prodigieux qu'ils ont commis.

Theodoret. l. 1. c. 24. Voilà quel fut alors le succés des batteries que l'on avoit dressées contre cette tour inébranlable de la verité. Si les Eusebiens n'en furent pas convertis, au moins Sozom. l. 2. c. 20. les Meleciens demeurerent accablez sous la confusion dont ils se virent couverts; & la crainte des menaces de l'Empereur les obligea de demeurer en repos durant quelque temps.

Eusebe de Nicomedie qui avoit réuni contre le Saint ces deux factions, eut encore une fois le dépit de voir tant de fleches inutilement tirées contre celuy à qui Dieu mesme servoit visiblement de bouclier. Il fut humilié par cette disgrace, mais il n'en fut pas converti; & comme il avoit l'esprit vaste, ambitieux & vindicatif, aiant resolu de perdre tous les Prelats qui combatoient pour la divinité du Verbe, il se consoloit de ses disgraces, qui estoient de veritables bienfaits de Dieu, par les autres evenemens qui luy paroissoient avantageux, quoy qu'ils fussent autant de punitions & de veritables disgraces.

Le Saint eut encore la consolation de voir les Meleciens non seulement terrassez, mais mesme réduits à luy demander sa communion comme une grace. Et c'est ce que fit Arsene mesme en luy écrivant cette lettre, tant pour luy qu'au nom des prestres & des diacres d'Hypsele, qui avoient autrefois esté dans le parti & dans le schisme de Melece.

Arsene Evesque de la ville d'Hypsele, pour ceux qui ont esté autrefois sous Melece, & avec luy les Prestres & les Diacres de la mesme Eglise, au Bienheureux Pape Athanase, salut en nostre Seigneur.

NOus vous écrivons aussi, mon cher Pere, par le motif de l'amour que nous avons pour la paix & pour l'union de l'Eglise Catholique, dont vous avez le gouvernement par la grace de Dieu, & avec une ferme resolution de nous soumettre à la regle de l'Eglise selon l'ancien usage. C'est dans cet esprit que nous vous promettons de ne communiquer jamais avec ceux qui divisent encore la mesme Eglise Catholique, & qui n'en aiment point la paix, de quelque condition qu'ils soient, Evesques, prestres ou diacres; de ne nous trouver jamais avec eux dans aucun concile, s'ils veulent nous y appeller; de ne leur envoyer jamais aucune lettre qui soit une marque de communion & de paix, de n'en recevoir jamais aucune de leur part, & de ne faire jamais aucune chose touchant les ordinations des Evesques, ny sur tout ce qui regarde les affaires communes de l'Eglise, sans vostre consentement & vostre participation; vous reconnoissant pour nostre Evesque Metropolitain: & nous promettons au contraire de nous soumettre aux Canons qui ont esté cy devant établis, ainsi qu'ont fait les Evesques Ammonien, Tyran, Plusien & d'autres prelats. *Apud Athanas. apol. 2. p. 786.*

De plus, nous supplions vostre bonté de nous vouloir écrire au plustost & à nos autres confreres, afin que nous rendant tout à fait conformes aux reglemens qui ont

» esté faits, il paroisse à tout le monde que nous som-
» mes en paix avec l'Eglise Catholique, & unis avec
» les autres prelats nos confreres. Nous croyons que
» vos prieres estant si agreables à Dieu, auront assez de
» vertu & d'efficace auprés de sa Majesté, pour affermir
» cette paix & la rendre inviolable & indissoluble jus-
» ques à la fin selon la volonté de Dieu qui est le maistre
» & le seigneur de toutes choses par nostre Seigneur JE-
» SUS-CHRIST. Nous salüons tres-humblement
» tout vostre sacré college, nous & tous ceux qui sont
» avec nous; & nous irons vous trouver aussitost que
» Dieu nous en fera la grace. Moy Arsene je prie Dieu,
» mon tres-saint Pere, qu'il vous conserve pour long
» temps.

Le Concile assemblé à Alexandrie en 339. témoigne qu'Arsene estoit alors dans la communion de l'Eglise & de S. Athanase, bien loin d'en avoir horreur comme d'un homicide, ou de le haïr comme un homme dont il auroit receu du mal. Nous voyons de plus dans une lettre que le Pape Jules écrivit en 341. qu'Arsene estoit mesme lié d'amitié avec celuy que l'on accusoit de luy avoir osté la vie. Son nom se trouve parmy ceux qui souscrivirent le Concile de Sardique en 347. ce qui monstre qu'il vivoit encore en ce temps-là, & que la providence le laissoit au monde afin d'estre un monument plus durable de la malice des Eusebiens qui l'avoient employé en un si lasche ministere.

On vit aussi par cet exemple que Dieu qui tire la lumiere de tenebres, se servit de la malice de ces schismatiques & de leur confusion pour les faire rentrer dans l'Eglise. Jean mesme, ce fameux chef des Meleciens, cet infame calomniateur de ses freres, témoigna se repentir de l'intrigue dont il avoit esté le conducteur dans toute cette comedie. Il demanda la paix & l'amitié de S. Athanase, & embrassa la communion de l'Eglise. Il écrivit aussi de sa part à l'Empereur pour luy mander toutes ces choses; & ce Prince dont il seroit difficile de

justifier

justifier la douceur, si l'extréme respect qu'il avoit pour l'episcopat n'estoit connu de tout le monde, l'honora d'une réponse que S. Athanase nous a conservée pour sa propre justification. *Ibid. pag. 787.*

Il luy témoigne par cette réponse qu'il ne pouvoit jamais recevoir une plus agreable nouvelle, que celle de sa réunion avec S. Athanase : & pour luy faire voir quelle estoit sa satisfaction, il luy ordonne de prendre un des chariots publics, & de s'en venir promtement à la Cour, tant pour le combler de joye, que pour recevoir de sa part tous les effets qu'il pourroit desirer de sa magnificence royale.

CHAPITRE XVI.

Les Ariens renouvellent leurs calomnies contre le Saint, & obtiennent un Concile que Constantin convoque d'abord à Cesarée.

LA fureur des Ariens estoit trop opiniâtre pour pouvoir se rebuter par la consideration des mauvais succés. La honte des Meleciens ne les touchoit gueres. Ce n'estoit pas d'eux dont ils se mettoient en peine. Ils ne songeoient qu'à leur Arius, & n'avoient pas de plus grande inquietude que de le faire rentrer dans l'Eglise : mais ils craignoient de ne pouvoir y réussir, si les Meleciens qui jusques alors avoient esté dévoüez à toutes leurs passions, venoient à leur manquer lors qu'ils avoient tant de besoin d'acteurs pour la tragedie qu'ils avoient un si grand dessein de faire joüer. Ils essuyerent donc autant qu'il leur fut possible la confusion qu'ils voyoient peinte sur leurs visages ; & ils les obligerent enfin de paroistre tout de nouveau sur le theatre, pour y publier avec leur impudence ordinaire des impostures qui venoient d'estre ruinées, en y ajoûtant encore de nouvelles accusations vagues & confuses, mais aussi fausses que les precedentes. *Athanas. apolog. 2. Theodoret. l. 1. c. 26. Sozom. l. 2. c. 24.*

Comme on a toujours veu jusqu'icy dans les Meleciens une corruption d'esprit extraordinaire, on peut n'estre pas

ſurpris de voir qu'ils cherchent dans leur opiniâtreté le remede ou le ſoulagement de leur honte. Mais il n'y a rien de ſi étonnant que de voir que Conſtantin, qui eſtoit le plus grand prince de ſon ſiecle, le liberateur de l'Egliſe, & plein de reſpect pour ſes prelats, ſe ſoit enfin laiſſé ſurprendre par les hommes du monde qui luy devoient eſtre les plus ſuſpects, non ſeulement à cauſe de la haine envieillie qu'ils nourriſſoient dans leur cœur contre S. Athanaſe, mais auſſi pour les avoir convaincus tant de fois, & encore tout de nouveau, de menſonges & de calomnies, & pour leur avoir donné depuis peu des marques ſi éclatantes de ſon indignation. Neanmoins ſoit que Jean Eveſque Melecien qu'il avoit mandé à Conſtantinople, fuſt luy meſme retourné à ſon premier vomiſſement, & euſt trouvé le moyen de s'inſinuer dans ſon eſprit aux dépens d'un ſaint Eveſque, dont les Euſebiens à qui il venoit de ſe vendre tout de nouveau, avoient juré la ruine; ſoit que cet Empereur creuſt de bonne foy qu'un nouveau concile qui luy eſtoit propoſé par ces hommes artificieux, conſommeroit la paix de l'Egliſe; il eſt certain qu'il eut trop de credulité pour des délateurs qui accuſoient S. Athanaſe de crimes énormes & tout à fait extraordinaires.

Les Euſebiens qui conduiſoient cette intrigue, eſtoient principalement Euſebe de Nicomedie, Theognis de Nicée, & Theodore de Perinthe ou Heraclée. Ils ouvrirent la ſcene en preſentant les Meleciens à l'Empereur, & leur faiſant dire qu'Athanaſe avoit commis des crimes tout à fait noirs & horribles: & eux de leur part ne manquoient pas de les appuyer, en diſant que c'eſtoient des choſes qui n'eſtoient nullement tolerables, & qu'il s'agiſſoit d'actions ſi prodigieuſes & ſi étranges, qu'on n'oſoit pas meſme les nommer.

Ces paroles prononcées avec une forte exaggeration & d'un ton tragique, firent d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit de Conſtantin, que ſa pieté le portoit à honorer les Eveſques. Comme donc ils le virent diſpoſé à aſſembler un concile, ils luy propoſerent d'abord pour cet effet la ville de Ceſarée dans la Paleſtine; & ils l'avoient choiſie

à deſſein, à cauſe de l'Eveſque du lieu qui eſtoit l'un des principaux appuis de leur ſecte.

Ce fut le premier concile aſſemblé contre le grand S. Athanaſe; mais qui fut d'un exemple tres-pernicieux & en attira pluſieurs autres. Les deux Euſebes s'y trouverent avec divers autres ennemis du Saint. Il y fut luy meſme mandé, & on l'y attendit longtemps. Mais comme il voyoit toutes les loix de l'équité naturelle violées en ſa perſonne, il ne voulut jamais ſe rendre en un lieu dont l'Eveſque eſtoit ſon ennemy déclaré, & où il ſe seroit veu expoſé à la diſcretion de l'autre Euſebe Eveſque de Nicomedie, & de tous les ſuppoſts de l'Arianiſme.

Certes c'eſtoit le traitter avec une dureté inconcevable, que de vouloir l'obliger de plaider ſa cauſe comme criminel devant des juges qui devoient ſe contenter de joüir de l'impunité de leurs calomnies, ſans vouloir encore opprimer par la puiſſance de l'Empereur & par l'autorité de l'Egliſe, un Eveſque dont l'innocence venoit de recevoir un nouvel éclat par la confuſion publique de ces impoſteurs. La poſterité ne peut lire ſans horreur le recit d'une ſi grande injuſtice; & S. Cyrille d'Alexandrie, qui s'eſt appuyé de ce grand exemple dans une ſemblable oppreſſion, a eu raiſon, aprés avoir rapporté une accuſation ſi atroce contre un ſi ſaint Archeveſque, d'en repreſenter l'indignité, en écrivant en ces termes à Theodoſe le jeune. *Cyrill. apologet. ad Theodoſ. Imperator.* Il faut avoüer, « dit-il, que la calomnie eſt bien faſcheuſe & bien difficile « à ſupporter à des ames libres & genereuſes, & à des perſon- « nes qui ont la conſcience pure; & l'eſprit de ceux qui ſouf- « frent cette injuſtice, s'afflige ſenſiblement quand ils ſe « voyent traittez de la ſorte ſans aucun ſujet, par ceux qui « leur dreſſent des embuſches ſans qu'ils les ayent jamais of- « fenſez. Mais l'Ecriture a déja predit par avance que cela ar- « riveroit ainſi aux deffenſeurs de la verité. Car elle leur dit, « *Combattez pour la verité juſqu'à la mort, & le Seigneur combatra pour vous.* «*Eccl. 4. v. 33.* Et JESUS-CHRIST meſme pour animer « ſes diſciples, & les remplir d'une genereuſe confiance, pour « les porter à mépriſer toutes ſortes de calomnies, & à ſouf- « frir avec patience toutes les peines & toutes les perſecu- «

Ioan. 10 Matth. 10. » tions imaginables, leur dit ces paroles, *S'ils m'ont persecuté* » *moy mesme, ils vous persecuteront aussi. S'ils ont appellé Beel-* » *zebub le pere de famille, avec combien plus de raison donne-* » *ront ils ce nom à ses domestiques?* Mais il les couvre luy mes- » me d'une honte tres-avantageuse & tres-salutaire, quand il

Ibid. » leur dit sur ce sujet, *Le disciple n'est pas plus que le maistre,* » *ny le serviteur plus que son Seigneur.* Car si JESUS-CHRIST a » souffert luy mesme une si grande contradiction, de quelle » consideration pourroient estre nos personnes en ces ren- » contres?

L'Evangile qui a toujours esté la consolation de tous les saints, fut la force de S. Athanase. Mais quelque resolution qu'il eust prise de souffrir, il connoissoit trop la haine de ceux qui vouloient estre tout ensemble ses accusateurs & ses juges, pour subir un jugement si irregulier & si injuste. Il est croyable qu'il s'en excusa en partie sur l'heresie d'Eusebe de Cesarée, & en partie sur la haine que ces Evesques avoient contre luy & contre tous les deffenseurs de la foy. On n'en peut juger que par quelques termes de Theodoret, & par ceux dont les Evesques d'Egypte se servirent en écrivant en sa faveur. Car on ne voit point qu'il parle jamais luy mesme de ce concile; ce qui vient peut estre de ce que son opposition en empescha l'effet que ses ennemis s'estoient proposé.

Le refus qu'il fit de venir à Cesarée, leur donna l'occasion d'ajouter aux autres éloges qu'ils luy donnoient ordinairement, ceux de superbe, de tyran, de revolté & de desobeïssant aux ordres de l'Empereur. Et cette entreprise leur réussit mieux que les autres. Car ayant échauffé & irrité par leurs accusations Constantin qui avoit une extréme aversion pour ces vices, & qui sur tout estoit inexorable lors qu'il estoit persuadé que quelqu'un mettoit le trouble & la division dans l'Eglise, il prit des impressions tout à fait desavantageuses à l'innocence du Saint. Neanmoins quelque animé qu'il fust contre luy par la malignité de ses adversaires, il eut encore assez d'équité pour changer le lieu du concile, & pour le transferer à Tyr. Mais nous allons voir ce que peut la préoccupation sur l'esprit

des meilleurs princes ; & il faut nous diſpoſer par avance à déplorer leur condition, qui les expoſe aux choſes du monde les plus injuſtes & les plus irregulieres, quand leurs eſprits ont donné la moindre entrée à la calomnie. Cela monſtre que comme les plus beaux viſages ont des taches, les plus grands princes ont des defauts. Auſſi Euſebe n'a pu luy-meſme diſſimuler celuy-cy en la perſonne de cet Empereur, dont il rehauſſe le merite par tant d'éloges. Car aprés avoir parlé de ſon extréme douceur comme d'une de ſes excellentes qualitez, il avoüe neanmoins que c'eſt par là qu'il s'eſt attiré la cenſure de pluſieurs perſonnes. Certes, dit-il, nous ſommes témoins nous-meſmes que deux deſordres tres-grands & tres-ſignalez eſtoient fort communs en ce temps là, ſçavoir la violence de pluſieurs hommes tout à fait inſatiables & corrompus qui perſecutoient cruellement tous les autres, & l'hypocriſie de ceux qui s'introduiſoient artificieuſement dans l'Egliſe, & qui prenoient le nom de chreſtiens comme un maſque pour ſe cacher & ſe déguiſer. Mais la douceur & la bonté naturelle de l'Empereur, & la ſincerité qui paroiſſoit dans toute la conduite de ſa vie, luy fit prendre ſouvent pour de veritables chreſtiens ceux qui n'en avoient que l'exterieur & l'apparence, & qui avoient l'eſprit aſſez ſubtil & aſſez artificieux pour luy donner au dehors des marques d'affection. S'eſtant abandonné à eux plus qu'il ne devoit, il a peut-eſtre fait quelquefois des choſes qui n'eſtoient pas dignes de luy, l'envie & la malignité du demon ayant répandu cette tache ſur ſes autres qualitez ſi rares & ſi excellentes.

Euſeb. l. 4. de vitâ Cõſtant. c. 54.

Euſebe a fait ſon propre portrait en faiſant cette peinture des defauts d'un prince dont il a ſurpris luy-meſme la credulité par les détours de ſon eſprit artificieux ; & il auroit deu s'appliquer les paroles dont il s'eſt ſervi pour blâmer des perſonnes tres-innocentes, qui avoient autant de zele pour JESUS-CHRIST & pour l'Egliſe, que cet hiſtorien paſſionné en avoit pour la ſecte des Ariens ; quoyque quelques-uns pretendent que par ces paroles il ait marqué Ablave Préfet du Pretoire, qui voulut uſurper

Valeſ. in notis ad Euſeb. p. 349.

l'empire aprés la mort de ce prince. Quoy qu'il en ſoit, nous allons voir par le plus fameux exemple que l'hiſtoire nous puiſſe fournir, juſques où ſe peut emporter un grand monarque, qui ayant l'ame ſincere, l'intention pure & le cœur droit, n'eſt coupable que de n'avoir pas fait un aſſez judicieux diſcernement entre les Prelats, pour diſtinguer les innocens & les ſaints d'avec les flatteurs & les hypocrites.





LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE QUATRIE'ME,

Contenant ce qui s'est passé sur son sujet depuis le Concile de Tyr jusques à la mort de Constantin.

CHAPITRE PREMIER.

Ouverture du Concile de Tyr. Quels Evesques s'y trouverent.



Nous voicy donc arrivez au fameux Concile de Tyr, qui ayant esté convoqué par la trop grande facilité de l'Empereur, conduit par la seule faction des Ariens, & terminé par le violement de toutes les loix divines & humaines, sera l'horreur & l'execration de tous les siecles à venir. Nous y verrons toutes les violences dont pouvoient estre capables des personnes de cette secte, qui n'ayant pas seulement renoncé à la religion & à la foy, mais aussi à l'humanité & à la pudeur, couvroient leur malignité du voile

Euseb. l. 4. c. 40. Athanas. apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 20. Epiphan. hær. 68.

du bien public, & qui avoient entrepris d'opprimer le plus celebre deffenseur de l'Eglise par l'autorité de l'Empereur, & par celle de l'Eglise mesme. Comme ce n'estoit pas au nom de Dieu, ny par l'union de son Esprit saint qu'ils s'assembloient, l'esprit d'envie & de haine qui les unissoit, nous doit disposer à ne voir dans leur procedé que l'image du pere de mensonge, qui les animoit pour faire de profondes playes à l'Eglise par la condamnation criminelle du plus invincible appuy de la verité. Taschons de nostre part de nous soutenir par la foy, afin que leur maniere d'agir si irreguliere & si injuste ne cause que de l'étonnement dans nos esprits, sans y exciter du scandale.

V. les éclaircissemens.

Ce concile s'est tenu tres-certainement en l'année 335. qui estoit la trentiéme de Constantin, sous le consulat de Constance & d'Albin. On en chercha le pretexte dans le specieux dessein de réunir ceux qui estoient divisez de sentimens, & de rendre la paix à l'Eglise; & les Eusebiens qui en sollicitoient la convocation, se servirent avantageusement de cette couleur pour faire réussir leurs intrigues. On prit aussi pour ce sujet l'occasion de la grande eglise que Constantin faisoit bastir à Jerusalem, & qui estoit alors en estat d'estre dediée; parceque comme Constantin vouloit que cette dedicace fust celebre par le concours d'un tres-grand nombre d'Evesques, il fut aisé aux Eusebiens de persuader à ce grand Prince, qu'avant que d'offrir à Dieu un si illustre present, & pour le luy rendre plus agreable, il estoit necessaire de bannir toutes les divisions qui se trouvoient parmy les prelats. Il n'y avoit rien de plus saint que ce desir, si c'eust esté la sincere disposition de leurs cœurs. Mais ils n'avoient rien moins dans l'ame que ce qu'ils faisoient paroistre au dehors. La malice prit en cette occasion le masque de la pieté; & ceux qui cherchoient avec une passion furieuse la déposition & l'exil d'un saint prelat, affecterent de paroistre religieux dans l'execution de leur vengeance.

Ils possedoient si absolument l'esprit du Prince, qu'il n'eut nulle peine à suivre exactement tout ce que ces Evesques luy prescrivoient; & il ne manda pour le Concile que les Evesques qu'ils luy marquerent.

Outre

Outre l'intelligence ſecrette que ces conjurez avoient entr'eux, ils prirent encore une autre precaution pour faire réuſſir cette entrepriſe par la voye de la Cour. Car l'Empereur donna à l'un des officiers de ſon empire, ſçavoir au Comte Denys, la commiſſion de ſe trouver au Concile, pour y faire venir ceux qu'il ſeroit neceſſaire d'y appeller, pour eſtre le moderateur de l'aſſemblée, & pour faire par ſa preſence que toutes choſes s'y paſſaſſent dans l'ordre & ſans tumulte, c'eſt à dire, ſelon l'uſage qu'ils en ſceurent faire, pour opprimer la liberté de l'Egliſe par l'autorité ſeculiere, & faire regner paiſiblement les Euſebiens par les ordres de Conſtantin.

On peut donc juger quels eſtoient les Eveſques de ce concile, puiſque l'Empereur reconnoiſt les avoir choiſis au gré de ces meſmes Euſebiens. Euſebe de Ceſarée releve cette aſſemblée par le nombre des Eveſques qui la formoient, & qui y eſtoient venus de toutes les parties de l'Egypte, de la Libye, de l'Aſie & de l'Europe; ou comme diſent les Ariens dans la lettre du faux concile de Philippopoli, ils eſtoient aſſemblez de la Macedoine, de la Pannonie, de la Bithynie, & de toutes les provinces de l'Orient. *Baron. ad ann. 347. §. 87.* Mais ils eſtoient Ariens pour la pluſpart, & ennemis declarez de S. Athanaſe; & c'eſtoit en cette qualité qu'ils avoient eſté nommez pour l'aſſemblée. Ils avoient déja fait paroiſtre leur venin dans le Concile de Nicée pour la deffenſe d'Arius, ou s'eſtoient liez depuis ce temps là avec ſes principaux ſectateurs. Cependant au meſme temps que chacun d'eux portoit à la main le flambeau de la diviſion & de la diſcorde pour embrazer toute l'Egliſe, ils ne parloient d'autre choſe que d'en éteindre l'embrazement. Ils eſtoient conſiderez par Conſtantin comme des perſonnes eſtimables par la pureté de leur foy, & par le zele qu'ils avoient pour la paix de tous les fidelles; & ils l'avoient rendu ſi ſuſceptible de leurs impreſſions, qu'il eſtoit entieremẽt diſpoſé à contribuer tout ce qu'il avoit de puiſſance pour faire réuſſir leurs deſſeins, parce qu'il ne s'y figuroit que de la ſincerité.

Les plus celebres d'entr'eux aprés les deux Euſebes qui eſtoient les chefs de cette faction, eſtoient Narciſſe de Neroniade, Placille ou Flaccille d'Antioche, Theognis

de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Patrophile de Scythople, Theophile, Urſace de Singidon, Valens de Murſe, Macedone, George de Laodicée. Quant à Narciſſe, dont nous avons déja parlé comme d'un homme qui s'engagea des premiers dans l'Arianiſme, il eſtoit encore coupable de divers crimes, & il fut deposé par trois differens conciles, dont nous n'avons point de connoiſſance, ſi nous n'en exceptons celuy de Sardique.

Theodoret. l. 2. c. 2. *Hieron. ad. verſ. Cteſiph.*

Theodore d'Heraclée eſt loüé par l'antiquité comme un homme tres-eloquent, & dont le ſtyle élegant & net luy donnoit de grands avantages pour écrire noblement l'hiſtoire. Il a fait des commentaires ſur l'Evangile de S. Matthieu, & ſur celuy de S. Jean, & encore ſur S. Paul & ſur les Pſeaumes.

Nous ne trouvons rien de Theophile, ſinon que c'eſtoit un Arien & un ennemy de S. Athanaſe; & il eſt ſi peu connu que Baronius ne le nomme ſeulement pas.

V. les éclairciſſemens.

Macedone n'eſt pas celuy qui depuis ſe declara hereſiarque contre la divinité du S. Eſprit. Car il eſtoit au concile de Tyr en qualité d'Eveſque, au lieu que l'hereſiarque ne l'a eſté qu'en 342. C'eſtoit plutoſt Macedone Eveſque de Mopſueſte, dont le nom ſe trouve dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée, & dans celles du concile d'Antioche en 341. Les Ariens en faiſoient un illuſtre Confeſſeur: & ce fut luy qui porta en Italie leur grand formulaire en 345.

Rufin. l. 1. c. 16.

Outre ces Eveſques Ariens, & ceux de leur ſecte dont nous avons parlé ailleurs, il y avoit encore dans ce concile quelques prelats qui n'eſtoient pas de leur faction, parceque c'euſt eſté declarer trop ouvertement leurs deſſeins, que d'exclure de cette aſſemblée les Eveſques des principaux ſieges de l'Egliſe. Il faut mettre ſans doute en ce rang S. Maxime de Jeruſalem, comme nous le verrons par la ſuitte, Marcel d'Ancyre, & Alexandre de Theſſalonique, qui y ayant apporté de tres-bonnes intentions, n'eut pas aſſez de force pour reſiſter à la violence, & pour ſoutenir tout le poids de l'injuſtice des Ariens.

Theodoret. l. 1. c. 27.

Aſclepas de Gaze s'y trouva auſſi avec quelques autres que l'on accuſoit de corrompre la foy orthodoxe par leurs erreurs. Nous avons déja veu qu'il avoit eſté condamné à Antioche dés l'an 330.

Socrate ne conte que ſoixante Eveſques dans ce concile. Mais il le faut neceſſairement entendre de ceux que Conſtantin avoit mandez nommément à la ſollicitation des Euſebiens. Car quand on ne conſidereroit que les 49. Eveſques d'Egypte que S. Athanaſe y amena avec luy, & qui eſtoient tous unis à deffendre en ſa perſonne la cauſe de l'Egliſe, on peut juger combien il falloit qu'il y en euſt de la faction des Euſebiens pour opprimer la verité ſoutenuë par un ſi grand nombre de prelats qui ne l'abandonnerent jamais.

La face de cette aſſemblée tyrannique eſtoit capable de faire fremir ceux qui auroient voulu la comparer avec celle du Concile de Nicée, où la modeſtie, la douceur & la gravité eccleſiaſtique avoient fait voir que le S. Eſprit, qui a pris autrefois la forme d'une colombe, regnoit encore paiſiblement dans le cœur de tant de venerables prelats. Il n'y avoit que des Ariens qui fuſſent capables d'employer l'autorité de Conſtantin pour remettre encore l'Egliſe dans les fers en la perſonne des preſtres & des Eveſques, aprés l'avoir tirée de l'oppreſſion qu'elle avoit ſoufferte ſi longtemps par la cruauté des tyrans, & ſous la domination du paganiſme. Comme la religion avoit eſté indifferente à leurs chefs pendant que l'on répandoit le ſang des martyrs, & qu'ils avoient cru pouvoir abjurer la foy pour ſauver leur vie & leur rang en ſacrifiant aux idoles ; auſſi la liberté & l'oppreſſion de l'épouſe de JESUS-CHRIST leur eſtoient deux choſes également indifferentes. L'intereſt ſeul leur tenoit lieu d'une ſouveraine loy, & toutes ſortes de moyens leur paroiſſoient legitimes, pourveu que d'une part ils euſſent la ſatisfaction de ſe vanger de S. Athanaſe, & que de l'autre ils puſſent établir leur hereſie ſur la ruine de ce deffenſeur de la foy.

C'eſtoit l'unique deſſein que ſe propoſoit leur paſſion. Mais noſtre Saint qui découvroit tout ce myſtere d'iniquité par une lumiere ſuperieure & penetrante, refuſoit genereuſement de ſe trouver à une aſſemblée qui ſe tenoit contre luy & contre l'Egliſe. Il ne vouloit pas ſeulement deffendre ſa dignité & ſa perſonne de l'outrage d'une accuſation ſi indigne, mais ſon principal deſſein eſtoit de faire voir à tout

le monde par ſon abſence, qu'il deteſtoit de tout ſon cœur un conventicule qui ne tendoit qu'à l'entiere deſtruction du Concile de Nicée. Son innocence eſtoit aſſez grande & aſſez connuë pour diſſiper les nuages dont on vouloit l'obſcurcir par les plus noires accuſations. Mais il ſçavoit que les crimes que l'on imputoit à ſa perſonne, n'eſtoient qu'un pretexte, & que cette conjuration avoit pour veritable but le rétabliſſement de l'Arianiſme.

CHAPITRE II.

Le Concile eſt dominé par le Comte Denys. S. Athanaſe y vient malgré luy. Lettre de Conſtantin au Concile. Generoſité de S. Potamon & de S. Paphnuce Confeſſeurs.

PLACILLE Archeveſque d'Antioche fut apparemment celuy qui tint le rang de preſident dans le cõcile de Tyr; & on peut inferer la verité de ce fait non ſeulemẽt par la conſideration de la dignité de ſon ſiege, mais auſſi parceque les Euſebiens y furent appellez en termes exprés ceux du parti de Placille. Neanmoins on peut dire ſans exaggeration que le veritable chef de cette aſſemblée eſtoit un laïque, ſçavoir l'illuſtre Comte Flave Denys, qui n'eſtoit pas tant venerable aux Euſebiens par les emplois qu'il avoit eus dans le gouvernement de l'empire, que par la haine qu'il y apporta contre S. Athanaſe, dont il parut manifeſtement l'ennemy public & declaré. Le nom de Conſulaire que Conſtantin luy attribuë, le rendoit conſiderable ſelon le ſiecle; & il ſe trouve qu'il avoit gouverné la Phenicie en cette qualité dés l'an 328.

οἱ περὶ Φλάκιλλον.

Euſeb. l. 4. de vita Cõſtant.

Outre ce magiſtrat, il y avoit encore pluſieurs perſonnes commiſes par l'Empereur pour faire obſerver l'ordre dans le Concile. Rufin marque le Gouverneur de la Paleſtine, & Archelaüs Comte de l'Orient, c'eſt à dire Gouverneur en chef de toutes les provinces qui eſtoient entre l'Egypte, l'Aſie mineure, & le Tigre. Socrate l'appelle Conſulaire, & il paroiſt qu'il n'eſtoit point ennemy de S. Athanaſe. Mais ce Saint ne parle que de Denys, parce qu'ayant eſté envoyé exprés par la Cour pour eſtre preſent au Concile, il y avoit la principale autorité.

Theodoret. l. 1. c. 28. Sozom. l. 2. c. 24. Rufin. l. 1. c. 16.

Il n'y eut jamais rien de plus irregulier que cette assemblée. Denys y venoit accompagné d'officiers d'armées, qui assistoient à toutes les déliberations. Ce n'estoit pas des diacres qui avoient la charge de faire entrer les Evesques, mais un greffier public faisoit cette fonction ecclesiastique. Si quelqu'un se ressouvenant qu'il estoit Evesque, ouvroit librement quelque bon avis, la resistance du Comte en empeschoit aussitost l'effet. Il n'avoit qu'à commander, & on voyoit au mesme instant les Prelats entraisnez par une soldatesque impudente : ou pour parler plus veritablement, c'estoit les Eusebiens qui donnoient les ordres, & le Comte n'estoit que l'executeur de leurs volontez. Ses soldats estoient les gardes & les ministres de ces Evesques Ariens; & cet officier ne s'en servoit que pour empescher que l'on ne dist ou que l'on ne fist quelque chose qui ne fust pas à leur gré.

Athanas. apolog. 2. p 728.730.

C'est la peinture qu'en font les Evesques catholiques qui y assisterent ; & ils ajoutent que l'on ne pouvoit attendre de cette assemblée d'autres definitions, que des arrests de bannissement & de mort, si la volonté du prince eust suivi la violence de leurs passions.

Il n'y avoit rien de si triste & de si funeste dans ce conciliabule, que d'y voir amener d'Alexandrie le prestre Macaire chargé de chaisnes, & conduit par des soldats qui le traisnoient de tous costez, sans que les Eusebiens apportassent d'autre pretexte de cette horrible violence, que le mesme crime qu'on luy avoit imputé, en l'accusant faussement d'avoir brisé un calice, & aprés que son innocence avoit esté reconnuë si publiquement. Mais ses chaisnes luy estoient glorieuses, puisqu'il souffroit pour son Evesque, & en sa personne pour toute l'Eglise & pour JESUS-CHRIST.

ἄνω καὶ κάτω ὑπῆγετο.

Mais il manquoit encore à leur satisfaction, le plaisir de voir Athanase mesme à leurs pieds. La resolution qu'il avoit prise de ne pas venir à leur assemblée, leur estoit insupportable, parce qu'ayant concerté entr'eux de le condamner à quelque prix que ce fust, ils ne se contentoient pas neanmoins de le juger en son absence, mais ils vouloient mesme que sa presence donnast plus de poids à la sentence qu'ils prononceroient contre luy. Ils vouloient faire trembler

tous les catholiques du monde par la condamnation d'un Evesque d'Alexandrie, c'est à dire de celuy qui remplissoit si dignement le second siege du monde ; & ils ne se mettoient point en peine que leur assemblée parust legitime, ou qu'elle fust irreguliere, pourveu qu'ayant eu la satisfaction de voir comparoistre devant eux comme criminel celuy qui devoit estre leur juge, ils eussent l'avantage de pouvoir publier par toute la rerre, qu'il auroit esté convaincu de crimes énormes dans une assemblée de Prelats.

Ce fut dans ce dessein diabolique, qu'ils obtinrent des lettres de l'Empereur, qui luy commandoient par un ordre exprés de venir à Tyr pour rendre raison de sa conduite, avec menaces d'employer les voyes de fait pour l'y faire venir de force, s'il refusoit de s'y rendre. Nostre Saint qui se voyoit mandé à cette assemblée, non pas pour y presider & pour y tenir son rang, mais pour y comparoistre en posture de criminel, délibera fort longtemps de ce qu'il auroit à faire. Il estoit déja convaincu & condamné dans l'esprit des Evesques Ariens, quelque innocent qu'il fust en luy mesme ; & il luy estoit inutile pour sa justification, ou de comparoistre devant ses parties, qui avoient entrepris de le juger, ou de ne se pas trouver dans leurs assemblées. Mais pour leur oster tout pretexte de le décrier de nouveau auprés de l'Empereur, & d'attribuer son absence ou au mépris de ses ordres, ou au remors de sa propre conscience, il vint à Tyr avec sa fermeté ordinaire qui ne l'abandonna jamais.

Il n'y vint pas seul ; car comme sa cause estoit celle de toute l'Eglise, il pouvoit croire que si cette assemblée eust esté aussi nombreuse que le concile de Nicée, les choses ne s'y seroient point terminées en la maniere qu'elles le furent. Mais du moins les Ariens, qui avoient eu assez de pouvoir sur Constantin, pour ne convoquer que les Prelats qui leur estoient agreables, ne purent empescher que ce Saint venant travailler à sa justification, n'amenast avec luy 49. Evesques d'Egypte, dont les plus considerables estoient Paphnuce & Potamon, qui s'estoient rendus illustres dans le Concile de Nicée il n'y avoit que dix ans, aprés s'estre signalez par tout le monde durant la persecution. Neanmoins ce grand nombre de Prelats qui l'accompagnerent à Tyr, donna sujet

Sozom. l. 2. c. 4.

à ſes ennemis de dire qu'il eſtoit venu avec une grande ſuitte, afin d'exciter du trouble dans le concile.

On voit par la lettre celebre que Conſtantin écrivit au meſme concile, que ce prince eſtoit animé d'un bon deſir de mettre l'Egliſe dans la paix & dans le calme, mais qu'il eſtoit malheureuſement trompé dans le choix des moyens dont il ſe ſervoit, & qu'il n'employoit nullement ceux qui eſtoient les plus propres & les plus naturels pour arriver à cette fin: autrement il ſe ſeroit deffié des Euſebiens dont l'eſprit ne luy pouvoit eſtre inconnu, & il ne leur auroit pas accordé tout ce qu'ils luy auroient demandé, pour jetter l'Egliſe dans un trouble & une confuſion perpetuelle.

Euſeb. l. 4. de vita Cōſtant. c. 42. Theodoret. l. 1. c. 27.

Si ce conciliabule euſt eſté une aſſemblée legitime, S. Athanaſe devoit certainement y preſider, parce qu'il n'y avoit perſonne parmy ces Eveſques, qui puſt diſputer le rang d'un Patriarche d'Alexandrie. Mais bien loin de luy rendre ce qu'ils luy devoient par tant de conſiderations, ils l'obligerent dés qu'il fut entré, de demeurer de bout comme un criminel devant ſes accuſateurs & devant ſes juges ; & ces juges eſtoient Euſebe de Ceſarée, & les autres qui eſtoient aſſis ſelon leur rang dans l'aſſemblée.

Il falloit ſans doute eſtre auſſi humble & auſſi moderé que S. Athanaſe, pour ne pas s'emporter au ſentiment d'une juſte indignation, en voyant un ſi étrange ſpectacle. Les Eveſques catholiques d'Egypte qui l'accompagnoient, ne pouvoient avoir oublié l'eſtat où ils l'avoient veu il n'y avoit encore que dix ans, lors qu'il avoit attiré ſur luy l'admiration de toute l'Egliſe dans le concile de Nicée ; & la comparaiſon de ſon ancienne gloire avec ſon humiliation preſente les perçoit juſques au cœur. Ils ſçavoient d'une part qu'ayant eſté ſi venerable à tous les fidelles pendant qu'il n'eſtoit encore que diacre, non ſeulement il n'avoit rien fait depuis ce temps-là qui puſt le rendre indigne de cette haute reputation ; mais meſme qu'ayant eſté élevé ſur le ſecond ſiege de toute l'Egliſe, il avoit paru dans les neuf années de ſon epiſcopat avec une vigueur digne d'un ſucceſſeur de S. Marc & de S. Pierre, ſoit dans la deffenſe de la foy, ſoit dans le reglement des mœurs de ſon peuple, ſoit dans toutes les autres fonctions qui regardoient le gouver-

nement spirituel de son troupeau. Et au contraire ces mesmes Evesques d'Egypte sçavoient d'une autre part, que ceux qui avoient l'insolence de le faire venir devant eux comme un criminel devant ses juges, n'eussent jamais évité la déposition & l'exil dans le concile de Nicée, s'ils ne s'en fussent garantis par une fausse retractation de leurs erreurs. Ils sçavoient de plus qu'au lieu d'avoir effacé cette tache si honteuse par une conduite digne du rang qu'ils tenoient, ils avoient commis depuis ce temps-là plusieurs crimes tres-énormes, qui les devoient condamner à un silence éternel, quand mesme ils auroient esté assez heureux pour éviter encore une fois la condamnation publique de toute l'Eglise.

Epiphan. hær. 68. Aussi apprenons nous de S. Epiphane que le fameux Confesseur Potamon Evesque d'Heraclée dans la province d'Egyte appellée Arcadie, qui brûloit d'un zele tres-ardent pour la verité & pour la foy orthodoxe, qui avoit accoustumé de dire sans crainte ses sentimens, & qui, comme nous avons déja veu, avoit autrefois perdu un œil durant la persecution pour la deffense de la verité; voyant Eusebe de Cesarée, qui estoit assis comme juge pendant que S. Athanase estoit debout en la posture ordinaire des criminels, se sentit pressé d'une tres-vive douleur jusques à verser des larmes, qui coulent naturellement des yeux des personnes franches & sinceres; & il éleva sa voix contre Eusebe pour le faire rougir publiquement par cette forte cor-
„ rection, en luy disant, Comment, Eusebe, vous estes assis
„ pendant qu'Athanase tout innocent qu'il est, demeure de-
„ bout devant vous, comme un criminel devant son juge?
„ Ha! cela n'est pas supportable. Hé! dites moy, je vous
„ prie, est-ce que vous ne vous souvenez plus que vous & moy
„ nous avons esté prisonniers ensemble durant la persecution?
„ Pour moy, j'y perdis un œil pour la deffense de la verité;
„ mais vous, il ne paroist pas que vous y ayez perdu aucun de
„ vos membres. On ne voit aucune marque que vous ayez
„ rien enduré pour JESUS-CHRIST, de sorte que non
„ seulement vous vivez encore, mais mesme on vous voit
„ publiquement en ce lieu aussi sain & aussi entier que vous
„ ayez jamais esté, & sans aucune mutilation? Comment
„ avez vous pû sortir en cet estat de la prison, si ce n'est en
promettant

promettant de commettre le crime, auquel les auteurs de «
la persecution nous vouloient contraindre, ou pour l'avoir «
déja commis? «

Ce recit de S. Epiphane est d'autant plus considerable, qu'il est autorisé par le concile d'Alexandrie, qui témoigne qu'Eusebe de Cesarée fut accusé par les Confesseurs d'avoir sacrifié aux idoles. Et on peut aussi remarquer sur ce sujet *Optat. l. 1.* que Second de Tigise Primat de Numidie fut accusé dans le concile de Cirthe en 305. d'avoir livré les livres sacrez par cette mesme raison, sçavoir qu'estant tombé entre les mains de la justice, il avoit esté renvoyé. Et puisque S. Au- *Aug. brev. coll. l. 3. c. 15. Tom. vij.* gustin reconnoist que cette raison estoit fort pressante, on peut dire qu'elle l'est particulierement à l'égard d'une personne presente, qui n'y répond que par des injures & par des violences, comme il arriva à Eusebe en cette rencontre. Car S. Epiphane ajoûte que cet Evesque fut si picqué de ce reproche, que se levant à l'instant, il sortit de l'assemblée en disant: Si estant venus en ce lieu vous avez la har- «
diesse de nous resister ainsi publiquement, n'est-il pas visi- «
ble que vos accusateurs disent vray? & si vous exercez icy «
une telle tyrannie, peut-on douter que vous ne commettiez «
encore de plus grandes violences en vostre païs? «

Cette violence estoit une nouvelle marque de l'impudence d'Eusebe de Cesarée & de l'extreme embarras où il se trouvoit par un si juste reproche de Potamon. Et certes il estoit fort à propos qu'au mesme temps que des Evesques qui avoient autrefois sacrifié aux idoles, usurpoient l'autorité de juger comme criminel un tres-innocent & tres-saint Prelat, dont l'unique crime estoit d'avoir deffendu la divinité du Verbe, il fust soutenu par de saints Evesques qui estoient considerez dans l'Eglise en qualité de Confesseurs, & qui portoient encore sur leurs visages les glorieuses cicatrices des playes qu'ils avoient receuës durant la persecution. Si S. Athanase devoit estre calomnié, ce ne pouvoit estre que par des deserteurs de la foy, ou par les ennemis de l'Eglise; & personne n'estoit plus digne de le deffendre que ceux qui n'avoient pas épargné leur propre sang pour la deffense de la cause de JESUS-CHRIST.

Le Saint avoit amené avec luy un autre illustre Confes-

Sozom. l. 1. c. 10. Rufin. l. 1. c. 4. Socrat. l. 1. c. 5.

ſeur, qui avoit autrefois eſté condamné par Maximien à travailler aux mines, apres avoir eu l'œil droit arraché, & le jarret gauche couppé; & Dieu ſe ſervoit de luy comme il avoit fait autrefois des Apoſtres, pour operer des miracles, ſoit pour rendre la veuë aux aveugles, ſoit pour guerir les paralytiques, & toute autre ſorte de malades. C'eſtoit S. Paphnuce Eveſque de Thmüis dans la haute Thebaïde, qui avoit déja beaucoup paru dans le Concile de Nicée, & à qui le grand Conſtantin avoit rendu des honneurs extraordinaires en baiſant avec reſpect ſes cicatrices.

Cét homme de Dieu, comme l'appelle Rufin, voyant S. Maxime Eveſque de Jeruſalem auſſi Confeſſeur aſſis avec les ennemis de S. Athanaſe, dont ſa ſimplicité luy faiſoit ignorer la cabale & les mauvais deſſeins, il eut la hardieſſe de paſſer tout au milieu de l'aſſemblée, & prenant Maxime » par la main, Puiſque j'ay l'honneur, dit-il, de porter les » meſmes marques que vous de ce que nous avons enduré » pour JESUS-CHRIST, & puiſque j'ay perdu avec vous l'un » de ces yeux corporels, pour joüir plus abondamment de la » lumiere divine, je ne ſçaurois ſouffrir de vous voir aſſis dans » une aſſemblée de fourbes & de méchans, & tenir rang avec » les ouvriers d'iniquité. Ainſi l'aiant fait ſortir, il l'inſtruiſit » de toutes choſes, & le joignit pour toujours, dit Rufin, à » la communion de S. Athanaſe.

CHAPITRE III.

Calomnies propoſées contre S. Athanaſe.

NOSTRE Saint ne fut pas ſurpris de voir arriver dans le concile de Tyr ce qu'il avoit toujours préveu dés qu'il avoit appris la nouvelle de ſa convocation; & il n'eſtoit pas étrange que les Euſebiens aiant entrepris d'opprimer en ſa perſonne l'innocence & la verité, joigniſſent pour cet effet la violence à l'artifice. Ce fut pour cela qu'ils rechercherent une infinité de calomnies, qu'ils renouvellerent les anciennes touchant le meurtre d'Arſene & le calice rompu, & qu'ils en ajoûterent encore un tres-grand nombre de nouvelles.

Ils firent d'abord paroistre Ischyras comme sorti d'une machine, pour servir de dénonciateur encore une troisiéme fois contre son propre Archevesque. Ce miserable calomniateur avoit commis un attentat insupportable quand il s'estoit attribué á luy-mesme le titre & l'autorité du sacerdoce, sans avoir jamais esté ordonné prestre par aucun Evesque. L'artifice abominable dont il avoit voulu couvrir ce crime, en accusant tantost Macaire, tantost S. Athanase, & quelquefois tous les deux ensemble d'avoir brisé un calice, estoit une malice si noire qu'elle meritoit d'estre effacée par des larmes perpetuelles, & par une penitence qui durast autant que sa vie. Mais que cet imposteur apres avoir reconnu sa faute par un desaveu public, en accuse de nouveau celuy mesme à qui il en a demandé pardon par écrit, & qu'il preste encore sa langue & son ministere à ceux qui ne l'ont fait entrer dans leur conjuration, que pour le deshonorer devant tous les hommes; c'est une chose si étonnante que l'on ne sçait ce qui doit le plus surprendre ceux qui lisent cette histoire, ou l'effronterie de ce fourbe, ou l'impudence des Eusebiens qui se servent encore de luy.

On voit par là dequoy sont capables toutes les personnes interessées & ambitieuses, puisqu'Ischyras ne se seroit pas démenti de sa penitence par une nouvelle calomnie, si les ennemis de S. Athanase ne l'eussent pas engagé à ce nouveau crime par la promesse d'un Evesché, qui fut la veritable cause de son endurcissement, & ce qui le porta à s'affermir contre les remors de sa conscience & contre tous les reproches exterieurs qu'on luy pouvoit faire d'inconstance & de perfidie.

Sozomene rapporte encore plusieurs autres particularitez, & de nouvelles calomnies que l'on inventa contre le Saint; & voicy la relation qu'il en fait. Callinique, dit-il, « & un certain Ischyrion (c'estoit Ischyras) du parti de Jean, « c'est à dire des Meleciens, l'avoient accusé d'avoir brisé un « calice, renversé le thrône episcopal, fait plusieurs fois em- « prisonner le mesme Ischyrion, quoy qu'il fust prestre, de « l'avoir plusieurs fois déferé à Hygin gouverneur d'Egypte « en l'accusant faussement d'avoir jetté des pierres à la statuë « de l'Empereur, & d'avoir esté la cause qu'on l'avoit mis en «

Sozom. l. 2. c. 24.

» prison. Outre cela, ils luy reprochoient d'avoir déposé Cal-
» linique Evesque de l'Eglise Catholique de Peluse, & qui
» avoit esté admis à la communion d'Alexandre son prede-
» cesseur, & d'en avoir usé ainsi par ce seul pretexte, que Cal-
» linique refusoit de communiquer avec luy, à moins qu'il n'a-
» voüast franchement la verité de ce qui s'estoit passé tou-
» chant ce calice rompu. De plus ils luy attribuoient d'avoir
» commis le gouvernement de l'eglise de Peluse à un prestre
» nommé Marc, qui avoit esté déposé du sacerdoce, pen-
» dant qu'il faisoit garder Callinique par des Soldats, qu'il le
» faisoit battre outrageusement, & qu'il le faisoit compa-
» roistre devant le tribunal des Juges. Euplus, Pacome, Isaac,
» Achille & Hermeon Evesques du parti de Jean, l'accusoient
» aussi de les avoir frappez avec excés.

Ce saint devoit estre surpris en cette rencontre de voir au nombre de ses accusateurs ceux à qui on s'attendoit le moins, & qui faisoient profession d'estre ses amis. Mais il eut au moins cette consolation de n'estre accusé par aucun des cent Evesques qui estoient alors dans l'Egypte, dans la Thebaïde, & dans la Libye, & de ce qu'il n'y avoit ny prestre ny laïque mesme d'entre les Catholiques, qui eust à faire aucune plainte contre luy. Les Meleciens seuls s'estoient chargez de ces calomnies, & c'est pour cela qu'ils avoient esté appellez au Concile. Car Eusebe de Nicomedie avoit tellement distribué les personnages de cette piece de theatre, qu'il s'estoit reservé à luy mesme & à ceux de son parti, la fonction de juges ; & estoit convenu avec les Meleciens, qu'ils feroient l'office d'accusateurs. Mais il n'y avoit rien de si injuste que cette prétention, puisqu'estant ennemis de l'Eglise, ils estoient absolument incapables de rendre aucun témoignage en cette rencontre.

Il falloit une malice égale à celle de ces calomniateurs, pour accuser de violence un homme aussi moderé qu'estoit le Saint. Mais les Ariens qui avoient fait publier cette imposture dans le concile de Tyr, la repeterent tout de nouveau dans celuy de Philippopoli en l'année 347. & apres avoir parlé dans leur lettre du prétendu renversement de l'autel, & de la démolition d'une eglise, qu'ils attribuoient à S. Athanase, ils ajoûterent qu'il avoit mis en garde entre les mains

des soldats le prestre de la mesme eglise nommé Narchés, qu'ils representent comme un homme grave & juste.

Quant à ces cinq Evesques Meleciens, dont il est parlé à la fin de la relation de Sozomene, & qui se plaignoient faussement d'avoir esté battus par le saint, Euplus ne se trouve pas dans la liste que Melece donna à S. Alexandre ; Pacome ou Pachyme estoit Evesque de Tetyre ou Tentyre dans la seconde Thebaïde, Isaac l'estoit de Letus ou de Cleopatride dans la premiere Egypte, Achillas de Cuses dans la premiere Thebaïde, & Hermée ou Hermeon de Cyne & Busiride dans la seconde Egypte. Ils avoient prostitué au mensonge leur langue, qui devoit estre uniquement consacrée à la verité ; & ils eurent part à l'injustice des Ariens en se rendant les instrumens de leur vengeance.

Les Ariens marquent encore entre les crimes dont S. Athanase fut chargé à Tyr, que dans les jours sacrez de la grande feste de Pasque, il avoit commis des cruautez dignes d'un tyran, en se faisant accompagner par des generaux & par des Comtes, dont il disposoit si absolument, qu'ils envoyoient les uns en prison à sa priere, faisoient battre & foüetter les autres, & tourmentoient le reste pour les contraindre de communiquer avec luy. *Apud Baron. ad ann. 347. §. 86.*

On leut aussi dans le Concile de Tyr un acte plein de clameurs populaires, par lequel on prétendoit monstrer contre le Saint, que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit se resoudre à cause de luy de se trouver aux assemblées de l'eglise. Et cet acte n'est peut estre pas different de la lettre dont parle le Saint dans sa seconde apologie, & que les Eusebiens firent donner au Concile au nom des Meleciens, Colluthiens & Ariens contre les Evesques Catholiques d'Egypte. *Sozom. l. 2. c. 24.*

Ceux qui se declaroient contre S. Athanase, l'accusoient « tous, dit Sozomene, d'estre parvenu à l'episcopat par le par- « jure de quelques personnes, qui avoient violé l'accord que « tous les Evesques, à ce qu'ils pretendoient, avoient fait « entr'eux de n'ordonner personne jusqu'a ce qu'ils eussent « terminé tous les differents qu'ils avoient les uns contre les « autres : Que cette ordination illegitime par laquelle il les « avoit trompez, les avoit obligez à se retirer de sa commu- «

nion : Que de sa part au lieu de soutenir ses prétentions par la force de la raison & de la persuasion, il avoit eu recours à des voyes de fait, usant de violence & de contrainte, & faisant mettre en prison ceux qui s'opposoient à ses desseins.

Apud Athanas. ap. 2. p. 726.

Nous avons déja veu de quelle maniere les Evesques » d'Egypte répondoient à cette imposture, en disant, Qu'il » n'estoit pas vray que S. Athanase eust esté ordonné clande- » stinement dans un lieu obscur, & par six ou sept Evesques; » mais que toute l'Eglise Catholique d'Alexandrie, toute la » ville & toute la province avoit demandé aux Evesques cette » ordination par des cris & des applaudissemens publics, apres » l'avoir demandée à JESUS-CHRIST par leurs prieres & » par leurs vœux; Qu'ils ne leur avoient donné aucun re- » pos ny jour ny nuit, jusques à ce qu'ils l'eussent ordonné » leur Evesque; Qu'avant cela ils ne leur avoient point per- » mis de sortir du lieu où ils estoient assemblez; & qu'ils ne » pouvoient rien dire qui ne fust à l'avantage d'Athanase qui » estoit un homme de grande vertu & de grande pieté, un » veritable Chrestien, & aussi religieux qu'un solitaire.

Ainsi tous les nuages que les ennemis du saint élevoient sur sa teste pour obscurcir son innocence, estoient dissipez au mesme instant par les rayons de la pure verité; & le nombre extraordinaire des accusations que ses calomniateurs entassoient les unes sur les autres sans aucune preuve, estoient une preuve manifeste de leur embarras & de la sainteté de sa conduite.

CHAPITRE IV.

S. Athanase récuse en vain ses ennemis. On les envoye informer contre luy dans la Mareote.

Athanas. apolog. 2. Sozom. l. 2. c. 24.

COmme le Concile de Tyr n'avoit rien d'ecclesiastique que le nom, & qu'il ne se mettoit en peine ny des regles de la justice ny de celles de la bienseance, il ne faut pas s'étonner que les Evesques d'Egypte qui parloient par la bouche de S. Athanase, se soient opposez d'abord à des procedures si irregulieres & si violentes; qu'ils n'aient pas voulu reconnoitre pour juges de leur saint Archevesque, les principaux chefs & les plus ardents protecteurs de l'heresie

Arienne; & qu'aiant contr'eux tant de causes de recusation, ils aient soutenu qu'ils ne devoient point assister à ce jugement. Ceux qu'ils en vouloient nommément exclure, estoient les deux Eusebes, Narcisse, Placille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile, Macedone, George, Ursace & Valens. Les reproches qu'ils faisoient à Eusebe de Cesarée, estoient fondez d'une part sur le crime de son apostasie, & de l'autre sur l'inimitié qu'il avoit declarée ouvertement à nostre Saint. Ils alleguoient avec raison contre George de Laodicée, qu'il avoit esté déposé par S. Alexandre : mais quelque legitime que fust cette cause de recusation, on ne la voulut point souffrir; & ceux qui avoient entrepris de perdre S. Athanase, & qui ne l'avoient fait venir que pour le condamner contre les formes, n'eurent nul égard à cette raison, ny à toutes les autres qu'il alleguoit pour empescher ses parties d'estre du nombre de ses juges.

Une injustice si visible ne le menaçoit de rien moins que d'un entier accablement : mais la confiance qu'avoient ses amis dans la force de la verité, fit qu'il se mit en estat de monstrer son innocence; & le mesme motif qui l'avoit fait resoudre à se trouver dans cette assemblée, le porta à s'y deffendre contre les accusations des Meleciens; parce que se sentant hors des atteintes de la calomnie par le témoignage interieur de sa conscience, il esperoit que ceux qui luy avoient tendu ce piége, ne pourroient pas s'empescher d'y tomber eux mesmes. Aussi les Eusebiens qui ne craignoient rien tant qu'une procedure reguliere, firent ce qu'ils purent pour fermer la bouche à ceux qui l'ouvroient pour sa justification, & pour faire rejetter toutes les preuves que l'on alleguoit en sa faveur. Tantost ils intimidoient par leurs menaces ceux qui avoient quelque consideration pour la justice dans l'instruction d'une cause si importante; tantost ils les décourageoient par leurs injures; & tout cela pour réussir dans la malheureuse conjuration qu'ils avoient formée contre luy.

Le Saint aiant souvent comparu dans cette assemblée, refuta une partie des calomnies dont on le chargeoit, & demanda du temps pour répondre aux autres. Mais il y avoit

une si grande correspondance entre ses accusateurs & ses juges, & le grand nombre de témoins Meleciens & Ariens que l'on avoit ramassez contre luy, publioient avec tant d'impunité les plus horribles impostures, que son innocence pouvoit à peine respirer dans une si grande oppression.

Entre les calomnies qui fournirent une plus ample matiere dans cette assemblée, celle d'Ischyras qui avoit déja esté ruinée tant de fois à la honte de son auteur, fut la plus celebre, & qui produisit de plus grands effets. Ce fourbe aiant pris dans son accusation le titre de prestre, S. Athanase soutint qu'il ne l'estoit pas, & il le prouva invinciblement, par ce que n'estant point prestre de l'Eglise Catholique, & ainsi s'il l'estoit, ne le pouvant estre que de Melece, comme en effet c'estoit son unique prétention, Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il avoit donné à S. Alexandre, lorsque pour executer l'ordonnance du Concile de Nicée, il luy avoit mis entre les mains la liste de tous les prestres qu'il avoit dans le diocese d'Alexandrie. Neanmoins quelque force qu'eust une preuve si convainquante, pour arrester tous les excés & renverser toutes les pretentions de cet imposteur, elle estoit bien foible contre des accusateurs qui ne cedoient pas à la raison, & qui croyoient estre non seulement au dessus des preuves & des démonstrations les plus solides, mais mesme au dessus des loix, parce qu'ils avoient pour eux un Comte qui contraignoit d'obeïr, & des Soldats qui usoient de violence contre ceux qui osoient leur resister. Ainsi, quoy que pust dire le saint, Ischyras qui n'avoit jamais esté ordonné prestre par aucun Evesque, passa pour prestre, parce qu'il estoit absolument necessaire aux Eusebiens que l'on supposast qu'il le fust veritablement, pour donner quelque couleur à l'accusation dont il estoit l'instrument touchant ce calice rompu.

Mais quelque conspiration qu'ils eussent formée pour combatre la verité, elle n'en fut pas moins victorieuse de tous leurs efforts ; & toute l'impudence dont Ischyras soutenoit ses prétentions, ne fut pas capable de prouver contre Macaire qu'il eust rompu ce vase sacré.

Car

Car les Evesques d'Egypte détruisirent leur accusation par toutes les circonstances dont ils l'avoient environnée. Ils representerent sans doute déslors ce qu'ils écrivirent depuis dans le concile d'Alexandrie, que puisqu'il n'y avoit en ce lieu là où l'on prétendoit que le calice avoit esté rompu, ny eglise ny prestre pour offrir le sacrifice, & que le jour mesme qui estoit marqué par les adversaires, n'estoit pas un des jours destinez à cette divine oblation, on ne pouvoit dire raisonnablement quel estoit ce calice brizé, & en quel lieu il avoit esté rompu.

ap. Athan. apol. 2. p. 731.

Ce fut une confusion extréme aux Eusebiens de voir que toutes leurs précautions se trouvoient absolument inutiles, & que la conviction d'Ischyras qui passoit visiblement pour un calomniateur, estoit l'entiere ruine de leur cabale. Mais cette confusion mesme ne servit qu'à les irriter tout de nouveau par le dépit qu'ils eurent de voir échapper la proye aprés laquelle ils aspiroient depuis un si long temps. Ils persuaderent donc au Comte Denys, qu'il falloit envoyer à Mareote pour voir s'il ne se trouveroit point de preuves de cette accusation sur les lieux, ou plustost pour y former en l'absence du Saint quelque nouveau prétexte de le calomnier avec plus de couleur & plus d'apparence qu'ils n'avoient fait jusques alors; car c'estoit leur veritable intention. Et il leur estoit aisé de venir à bout de cette entreprise par le trouble qu'ils avoient dessein de mettre dans l'esprit des peuples en l'absence de leurs Evesques qui estoient à Tyr, & en faisant déposer tout ce qu'ils voudroient par les Ariens, les Colluthiens & les Meleciens, qui estoient trois sectes ennemies de l'Eglise catholique.

S. Athanase & les Evesques d'Egypte remontrerent qu'il estoit inutile de faire cette députation pour aller dans la Mareote; qu'il y avoit assez longtemps que l'on meditoit cette accusation, & qu'on l'avoit concertée, pour s'estre préparé sur tout; que les dénonciateurs avoient dit tout ce qu'ils avoient à dire; qu'il n'y avoit donc aucun sujet de differer, puisque ces delais n'estoient qu'une marque de leur embarras, & ne servoient qu'à faire voir l'impuissance où ils estoient de prouver ce qu'ils avoient avancé;

que s'il falloit neanmoins faire une descente dans la Mareote, au moins l'on n'y envoyast point de personnes suspectes & recusées.

Le Comte Denys convenoit de ce dernier point, & il écrivit mesme au Concile, qu'il falloit que les Commissaires fussent députez d'un commun avis. Ce qui porta cet officier de l'empire à en user de la sorte, & à se montrer raisonnable sur ce point, fut que comme il vouloit encore garder quelque bienseance exterieure, il craignoit qu'une injustice plus manifeste ne donnast lieu à S. Athanase de se plaindre d'avoir esté opprimé. Mais quoyque le Concile parust d'abord demeurer d'accord de cet article, cela neanmoins n'eut aucun effet. Car quand il fallut nommer les députez, au lieu qu'avant ce temps-là ils avoient toujours agi publiquement, ils changerent de conduite; & comme ils virent qu'ils ne pouvoient rien faire en presence de S. Athanase, ils se retirerent en particulier; & ce fut dans ce conseil de tenebres qu'ils délibererent sur les moyens qu'ils prendroient pour perdre le Saint, & pour établir leur heresie; car c'estoit là leur unique prétention.

V. les éclair-cissemens. apud Athanas. apol. 2. p. 747.

Ils firent donc de cette sorte en secret la nomination de leurs députez, sans en avertir ceux mesmes qui n'estoient pas liez particulierement à S. Athanase; & ils affecterent de choisir pour députez tous ceux que ce Saint avoit recusez, sçavoir Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Ursace & Valens. Le Concile de Sardique a fait l'éloge de ces députez, en les appellant de jeunes gens les plus méchans & les plus perdus du monde, indignes du moindre degré de l'Eglise; ce qui semble se rapporter particulierement à Ursace & à Valens, qui estoient effectivement aussi jeunes de mœurs que d'âge, & qui sans doute estoient les plus considerables de cette commission.

Il ne restoit plus à ces commissaires qu'à executer une députation si honteuse: & aprés avoir déja fait un si long voyage pour se rendre à Tyr, où ils avoient exercé injustement la qualité de juges à l'égard d'un saint dont ils estoient les ennemis déclarez, ils ne craignirent point d'en entreprendre un second, pour se rendre témoins contre luy, & pour faire voir qu'ils ne cherchoient que les

moyens de le perdre, n'y ayant point de fatigue qu'ils ne ſupportaſſent volontiers, ny rien de ſi odieux qu'ils n'acceptaſſent comme innocent, pour venir à bout de leur entrepriſe.

Les Euſebiens voulurent meſme prévenir l'arrivée de leurs députez, en envoyant en Egypte quelques-uns des leurs pour préparer le theatre ſur lequel ils devoient joüer cette nouvelle tragedie; & ils n'avoient pas attendu la reſolution des Eveſques, pour donner avis aux Meleciens de venir par avance dans la Mareote où il n'y avoit perſonne de leur communion, & d'y raſſembler de toutes parts les Colluthiens & les Ariens qui eſtoient leurs confederez dans cette intrigue.

Cette maniere d'agir découvre de plus en plus l'eſprit de ces heretiques, qui s'eſtant mis au deſſus de la foy & de la raiſon, n'avoient pas de peine à ſe mettre au deſſus des formes, & vouloient faire dans l'Egliſe par cabale & par violence ce qui euſt paru tout à fait irregulier dans le tribunal des juges ſeculiers, & ce que meſme les magiſtrats payens auroient condamné comme une injuſtice manifeſte.

CHAPITRE V.

Oppoſition des Eveſques d'Egypte à la nomination des Commiſſaires. Ils employent Alexandre de Theſſalonique auprés du Comte Denys, & appellent inutilement à l'Empereur.

LA députation que les Euſebiens avoient faite en ſecret, n'ayant nul caractere d'autorité, ils firent tous les efforts imaginables pour montrer qu'elle partoit d'une déliberation commune; & ce fut ce qui les obligea de courir de tous coſtez, pour demander en particulier la ſignature de chaque Eveſque, en uſant meſme de menaces à l'égard de ceux qui refuſoient de la leur donner.

Athanaſ. apolog. 2. p. 795.

Comme les Eveſques d'Egypte virent la ſuitte d'une ſi grande iniquité, ils crurent ne pouvoir pas ſe diſpenſer de faire un dernier effort afin d'empeſcher ce coup; & pour cet effet ils préſenterent au Concile cette requeſte, que le Saint a conſervée dans ſa ſeconde apologie.

» *A nos tres-honorez Seigneurs les Evesques assemblez à Tyr, les*
» *autres Evesques de l'Eglise Catholique, qui y sont venus*
» *avec Athanase, salut en nostre Seigneur.*

» NOus ne croyons plus que la conspiration que ceux
» du parti d'Eusebe, Theognis, Maris, Narcisse,
» Theophile & Patrophile ont faite contre nous, puisse passer
» desormais pour une chose obscure & douteuse. Nous nous
» sommes tous opposez d'abord à l'injustice de leurs procedu-
» res, & nous avons tasché d'empescher que la cause d'Atha-
» nase nostre confrere ne fust jugée en leur presence, parce
» que nous sommes convaincus, que si la presence d'un seul
» ennemy est capable de troubler l'ordre des jugemens, &
» d'en oster la liberté, cela est encore bien plus à craindre
» quand plusieurs ennemis y assistent à la fois. Car vous sça-
» vez de quelle haine ils sont animez, non seulement contre
» nous, mais aussi contre tous les catholiques; & que la fu-
» reur d'Arius, dont ils sont remplis, & le zele qui les trans-
» porte pour l'impieté de sa doctrine, leur inspire la violence
» qu'ils exercent, & les conspirations qu'ils forment con-
» tre tout le monde. Et vous l'avez pû remarquer dans ce
» qui s'est déja passé en vostre presence. Car lors que par la
» confiance que nous donnoit la verité, nous avons voulu
» faire voir la fausseté des calomnies par lesquelles les Mele-
» ciens attaquent l'Eglise en la personne d'Athanase; ceux
» du parti d'Eusebe ont entrepris par une temerité que nous
» avons peine à comprendre, de troubler & d'interrompre ce
» que nous disions, & ont fait tous leurs efforts pour faire re-
» buter toutes les choses que nous avancions, tantost en
» épouvantant par des menaces ceux qui procedoient à ce
» jugement avec sincerité, tantost en faisant des affronts
« aux autres; & tout cela dans le seul dessein de faire réus-
» sir des entreprises qu'ils avoient formées contre nous.
» Il se peut faire, nos tres-honorez Seigneurs, que vous
» ayez ignoré en ce temps là leur conspiration & leur cabale;
» mais nous croyons qu'elle vous est maintenant toute visible
» & toute évidente, depuis qu'ils l'ont découverte eux mesmes
» par leur cõduite. Car ils se sont opiniâtrez à vouloir envoyer

dans la Mareote ceux d'entr'eux qui nous devoient eſtre les «
plus ſuſpects, afin de troubler le peuple, & d'executer en «
noſtre abſence tout ce qu'ils veulent, pendant que nous de- «
meurons icy. Et ils croyent que cela ne leur ſera pas fort dif- «
ficile, parce qu'ils ſçavent que les Ariens, les Colluthiens & «
les Meleciens ſont les ennemis declarez de l'Egliſe catholi- «
que. Ils ont donc affecté de députer ceux qui ont le plus «
de liaiſon avec ces heretiques, afin qu'ils ayent le moyen «
de fabriquer contre nous tout ce qu'ils voudront en preſen- «
ce de nos ennemis. Il y a déja meſme plus de quatre jours, «
que les Meleciens qui ſont icy, ont envoyé par avance qua- «
tre des leurs, comme ne doutant pas que cela ne deuſt eſtre «
arreſté par le Concile. Et quand la nomination des dépu- «
tez a eſté faite, ils ont dépeſché le ſoir meſme des courriers «
pour aſſembler des Meleciens de toutes les autres contrées «
de l'Egypte dans la Mareote, parce qu'il n'y en avoit aucun «
en ce quartier là, & pour y faire venir auſſi d'ailleurs des «
Colluthiens & des Ariens, & les inſtruire de ce qu'ils au- «
ront à dire contre nous. Car vous ſçavez qu'Iſchyras a re- «
connu en voſtre preſence, qu'il n'avoit pas plus de ſept per- «
ſonnes qui s'aſſembloient avec luy. Et parce qu'aprés avoir «
fait par cabale tout ce qu'ils avoient concerté, & aprés «
avoir député des perſonnes ſi ſuſpectes, nous avons oüi dire «
qu'ils obſedent chacun de vous en particulier pour vous de- «
mander voſtre ſignature, afin qu'il paroiſſe que tout ce qui «
s'eſt paſſé en cette rencontre, s'eſt fait par voſtre conſente- «
ment, & par l'avis de tous tant que vous eſtes de prelats; «
c'eſt ce qui nous oblige de vous écrire, & de vous donner «
cet acte public, en proteſtant qu'ils uſent de conſpiration «
contre nous, & qu'ils nous dreſſent & nous font dreſſer des «
embuſches; & pour vous prier de leur refuſer abſolument «
cette ſignature, comme vous y eſtes obligez par le motif «
de la crainte de Dieu, & par la juſte indignation que vous «
devez avoir de ce qu'ils ont pris la liberté de députer ſans «
voſtre participation ceux qu'ils ont voulu, afin qu'on ne «
puiſſe pas dire que vous ayez aucune part dans les fourbe- «
ries dont il n'y a qu'eux ſeuls qui ſoient les auteurs. Car des «
hommes ſpirituels comme vous eſtes, & qui doivent eſtre «
animez de l'eſprit de JESUS-CHRIST, ne doivent avoir au- «

» cun égard á toutes les choses humaines, & la verité est l'u-
» nique veuë qu'ils doivent se proposer dans toutes leurs ac-
» tions. Ne craignez ny les menaces, ny les conspirations
» dont ils usent contre tout le monde; mais ne craignez que
» Dieu seul.

» Certes s'il estoit necessaire d'envoyer quelques députez
» dans la Mareote, il falloit que nous fussions presens à la de-
» liberation, afin de rejetter les ennemis de l'Eglise, de mar-
» quer ceux qui ne sont point de son corps, & de faire par ce
» juste discernement que l'information fust aussi reguliere &
» aussi irreprochable qu'elle le doit estre. Car vous sçavez
» que ceux du parti d'Eusebe ont déja fait rendre par leurs ar-
» tifices ordinaires une lettre écrite contre nous, pretendant
» qu'elle estoit des Colluthiens, des Meleciens & des Ariens.
» Ainsi c'est une chose toute visible que tous ces ennemis de
» l'Eglise diront, non la verité de ce qui nous regarde, mais
» ce qu'ils croiront le plus contre nous, & nous estre le plus
» desavantageux. Or la loy de Dieu ne permet pas que les
» ennemis soient ny juges, ny témoins contre les personnes
» qu'ils haïssent.

» Aprés donc que vous aurez receu cet acte de nostre part,
» & découvert la conjuration que l'on a faite contre nous, il ne
» vous reste rien à faire dans une occasion si importante, sinon
» d'agir comme des personnes qui en doivent rendre conte
» au jour du jugement; & puisque vous estes avertis de ce qui
» se passe, gardez-vous de rien faire contre nous, & de favo-
» riser les entreprises injustes de ceux du parti d'Eusebe. Vous
» sçavez, comme nous vous l'avons déja dit, qu'ils nous sont
» tous ennemis, & vous n'ignorez pas le sujet particulier
» qu'Eusebe de Cesarée a de l'estre depuis l'année passée.
» Nous souhaitons, nos tres-chers Seigneurs, que Dieu vous
» conserve.

Les signatures de ces Evesques se lisent à la fin de cette protestation; & les plus considerables sont celles de S. Potamon & de S. Paphnuce. On voit par cet acte qu'ils ne se cōtenterent pas de n'avoir aucun commerce avec l'impieté des Eusebiens, & de détourner de leur conspiration les autres prelats de l'assemblée; mais qu'ils voulurent aussi laisser par écrit l'aversion qu'ils en avoient, afin que personne

ne puſt douter de l'innocence de S. Athanaſe, & de l'injuſtice de ceux qui luy faiſoient une ſi cruelle perſecution.

Entre les prelats du Concile, Alexandre Eveſque de Theſſalonique eſtoit l'un des principaux, & pour ſon antiquité, puiſqu'il appelle S. Athanaſe ſon fils, tout Patriarche d'Alexandrie qu'il eſtoit; & par la dignité de ſon ſiege qui le rendoit le metropolitain de la Macedoine. Le Comte Denys avoit tant de reſpect & de veneration pour luy, qu'il le qualifioit le ſeigneur & le maiſtre de ſon ame. Les autres Eveſques qui ſoutenoient l'innocence du Saint, ſçachant donc ſon zele pour la juſtice, & le pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit de ce magiſtrat, l'allerent trouver particulierement pour luy repreſenter le triſte eſtat où eſtoient alors les affaires de l'Egliſe, & ce que l'on devoit attendre de cet orage qui eſtoit ſur le point de fondre ſur eux & ſur leurs egliſes, où on alloit porter la terreur pour les livrer aux Meleciens. Il en fut touché comme il le devoit, & il écrivit au Comte cette lettre que le Saint a conſervée parmy les actes du Concile.

A Monſeigneur Denys, Alexandre Eveſque.

J'APPERÇOIS une conſpiration toute viſible contre Athanaſe : car ſans nous en rien faire ſçavoir, ils ont affecté, je ne puis dire par quel motif, de déPuter toutes les perſonnes qu'il avoit expreſſément recuſées. Cependant on avoit arreſté qu'il faudroit deliberer tous enſemble quelles perſonnes on y envoyeroit. Prenez donc garde qu'il ne ſe faſſe rien avec precipitation. Je vous dis cecy, parceque j'en ay eu avis par le moyen de quelques perſonnes à qui cet étrange procedé cauſe de l'agitation & du trouble, & qui diſent, Voilà ces beſtes furieuſes qui ſont prodigieuſement irritées, & toutes preſtes à partir pour porter la terreur dans les egliſes. Et ce qui les inquiete le plus, eſt qu'ils ont oüi dire de toutes parts que Jean a déja envoyé pour prendre les devants, & concerter les moyens de faire réuſſir leurs pretentions. Car comme vous ſçavez tres-bien que les Colluthiens, les Ariens, & les Meleciens ſont les ennemis de l'Egliſe, il eſt certain que tous ceux de ces trois partis eſtant réunis dans un meſme ſentiment &

» dans une mesme cabale, ils peuvent faire de grands maux.
» Voyez donc ce qu'il sera à propos de faire en cette occa-
» sion, de peur que l'evenement n'en soit tout à fait fascheux
» & lamentable, & que l'on ne nous blasme de n'avoir point
» suivi dans ce jugement les regles de la justice. Mais ceux
» qui m'ont donné ces avis, craignent sur tout que ces dépu-
» tez, dans la liberté qu'ils auront de parcourir toutes les
» eglises cependant que les Evesques sont icy, n'y jettent
» tellement l'épouvante que toute l'Eglise en soit troublée,
» parcequ'ils sont tout à fait abandonnez aux Meleciens,
» ainsi que les personnes de qui j'ay receu cet avis, sçavent
» tres-bien pour l'avoir appris par une longue experience.

V. les éclaircissemens. Cette lettre que S. Athanase a jugé digne d'estre conservée à la posterité, & qui est aussi alleguée par le Pape Jules & par le concile d'Alexandrie, comme un témoignage authentique de l'injustice des Eusebiens, fit une si forte impression sur l'esprit du Comte Denys, qu'il se vit luy-mesme dans un extréme embarras, parceque d'une part le poids de la verité l'accabloit, & que de l'autre il s'estoit déja dévoüé à toutes les passions des Eusebiens; ce qu'il n'eut point fait si ces heretiques eussent eu moins de credit à la cour de l'Empereur. Neanmoins comme il consideroit particulierement Alexandre Evesque de Thessalonique, il écrivit en ces termes aux Eusebiens.

» Je le disois bien il y a peu de temps en parlant à Mes-
» seigneurs qui sont du parti de Placille, qu'Athanase s'éleve-
» roit contre nous, qu'il nous diroit que l'on a député ceux
» qu'il avoit recusez expressément, & qu'il se plaindroit hau-
» tement qu'on luy faisoit une injustice visible. Alexandre qui
» est le seigneur & le maistre de mon ame, a aussi écrit la mes-
» me chose. Et afin que vous sçachiez que ce que sa bonté
» m'a écrit sur ce sujet, est tout à fait raisonnable, je vous en-
» voye sa lettre au bas de la mienne, afin que vous la puissiez
» lire vous mesmes; & je vous prie de vous souvenir de ce que
» j'ay écrit moy-mesme touchant cette affaire il y a déja quel-
» que temps. Car j'ay mandé à vostre bonté, Messeigneurs,
» que ceux que l'on parloit d'envoyer pour cette députation,
» devoient estre nommez d'un commun accord, & par le ju-
» gement & le suffrage de tout le reste de l'assemblée. Prenez
donc

donc garde que ce qui se passe ne nous puisse pas estre re- «
proché comme une faute, & que nous ne donnions aucun «
sujet raisonnable de nous accuser à ceux qui voudroient «
blasmer nostre conduite. Car il est certain que comme il ne «
faut pas accabler les accusateurs, aussi ne faut-il pas oppri- «
mer les accusez. Or j'estime que nous ne donnerions pas «
peu de sujet de censurer nostre procedé, s'il paroissoit que «
Monseigneur Alexandre ne fust pas d'accord avec nous «
touchant les choses que nous faisons presentement. «

On peut s'imaginer quels estoient les Evesques conjurez contre nostre Saint, puisque les magistrats seculiers & les officiers de l'empire estoient obligez de leur faire des remontrances, & de les avertir que leur maniere d'agir estoit contraire aux regles de l'equité. Les juges estoient pressez des remors de leur conscience en voyant une conduite si irreguliere, & les Evesques ne se prescrivoient point d'autre regle que leur vengeance & leur passion.

Neanmoins ce Comte est à plaindre de n'avoir eu que des remors passagers pour une injustice aussi manifeste qu'estoit celle que l'on couvroit de l'autorité de l'Empeur qui luy avoit esté commise. Estant chrestien, & touché d'un assez profond respect envers Alexandre Evesque de Thessalonique, pour l'appeller le maistre & le seigneur de son ame, ce qui marque une estime & une liaison particuliere; il ne devoit point entreprendre de faire la fonction de juge, s'il ne sentoit pas en luy-mesme assez de force & de vigueur pour s'opposer à l'injustice & briser l'iniquité. Il devoit encore craindre davantage le jugement de Dieu que celuy des hommes, & avoir plus de soin de son ame que de sa reputation. Mais il y aura toujours des imitateurs de Pilate, tant qu'il y aura dans le monde des idolâtres de l'interest; & ceux qui n'auront connu l'injustice que pour la commettre aprés les peines interieures & les remors de leur esprit, se condamneront eux-mesmes lorsqu'ils n'auront justifié d'abord que foiblement des personnes tres-innocentes, que des conderations humaines les obligeront de condamner à la fin.

Mais les Eusebiens, qui estoient trop avancez pour reculer, ne furent point susceptibles des remontrances du Comte Denys; de sorte que les Evesques d'Egypte furent

contraints de luy addresser encore une protestation, ou plutost un acte d'appel en forme de lettre, afin de l'obliger de remettre cette affaire au jugement de l'Empereur. Voicy les termes de cet acte.

» *Au tres-illustre Comte Flave Denys, les Evesques de l'Eglise*
» *Catholique qui sont venus d'Egypte à Tyr.*

» COMME nous voyons un grand nombre de conspira-
» tions qui se forment contre nous, & les embusches
» continuelles que nous tend la cabale d'Eusebe, de Nar-
» cisse, de Placille, de Theognis, de Maris, de Theodore,
» & de Patrophile, lesquels nous avons voulu recuser d'a-
» bord, quoyqu'on ne nous l'ait pas permis; nous sommes
» contraints d'avoir recours à cette protestation, estant con-
» vaincus par nos propres yeux de l'ardeur extréme avec la-
» quelle on prend le parti des Meleciens, & on attaque en
» nostre personne l'Eglise catholique d'Egypte. C'est donc
» ce qui nous oblige de vous addresser cette lettre, & de vous
» supplier par la consideration de Dieu tout-puissant, qui est
» le conservateur de l'empire du tres-pieux & tres-religieux
» Constantin, de reserver à la personne de cet auguste Em-
» pereur la connoissance des affaires qui nous concernent.
» Car comme c'est l'Empereur qui vous a envoyé, il est juste
» que vous luy reserviez la connoissance de ce different. La
» cabale que ceux du parti d'Eusebe ont formée contre nous,
» & les pieges qu'ils nous tendent, ainsi que nous avons dit,
» sont des choses si insupportables, qu'elles nous contrai-
» gnent de vous prier tres-humblement d'en reserver la con-
» noissance à l'autorité de nostre tres-pieux & tres-religieux
» Prince, devant lequel nous pourrons soutenir le droit de
» l'Eglise & le nostre, estant tout à fait persuadez que sa pieté
» ne nous condamnera pas quand elle nous aura entendus.
» Nous vous conjurons donc encore une fois par la majesté
» de Dieu tout-puissant, & par les victoires & la santé que
» nous souhaitons à nostre tres-pieux Empereur & à ses en-
» fans dans une longue suitte d'années, de ne passer pas outre
» dans cette affaire, & de ne vous point attribuer la licence
» d'entreprendre rien dans le Concile sur le sujet des choses
» qui nous concernent.

Ils honorerent la verité & la justice par cette protestation ; mais ils n'empescherent point la violence & la cabale ; & il faut suivre les députez jusques dans la Mareote, pour y voir la consommation de l'iniquité qu'ils avoient si malicieusement concertée.

CHAPITRE VI.

Les Commissaires du Concile de Tyr assistez par Philagre vont informer dans la Mareote. On chasse les prestres qui demandent à y assister.

TOUTES les protestations des prelats d'Egypte ayant esté inutiles par la conjuration des Eusebiens, qui ne suivoient point d'autres regles dans leurs actions que leur volonté, & la puissance l'ayant emporté sur la raison, Alexandre mesme fut contraint de ceder à leur violence ; & la foiblesse de cet Evesque de Thessalonique leur donna lieu de le mettre au nombre de leurs partisans, & de le faire passer pour l'un des complices de leur cabale. *Athanas. apolog. 2.*

Ainsi leurs députez partirent pour le voyage d'Egypte où ils devoient executer une si injuste commission ; & par une nouvelle injustice, ils emmenerent avec eux Ischyras, qui estoit l'accusateur, pour presider à toutes leurs procedures informes, pendant qu'Athanase & les Evesques d'Egypte demeuroient à Tyr, & que Macaire y estoit retenu malgré luy, gardé par des soldats comme un prisonnier, quoy qu'en qualité d'accusé il deust necessairement estre du voyage. Mais comme ils n'avoient pû rien prouver contre luy quand il avoit esté present, ils vouloient inventer quelque mensonge pendant qu'il n'y seroit pas, & le rendre d'autant plus plausible qu'il ne pourroit estre détruit par la confrontation des témoins.

Il semble que le Concile ait écrit quelque lettre publique sur cette députation : Car le clergé de la Mareote dit avoir appris des Evesques du Concile, que le témoignage des ennemis ne doit avoir aucune force, & qu'il est de nulle consideration. Neanmoins nous n'en avons rien de plus clair. *Ibid. p. 793.*

On écrivit aussi au Préfet d'Egypte, & ce fut vraisem-

blablement le Comte Denys qui en avoit pris le soin, afin que ces Commissaires fussent assistez par l'autorité de ce gouverneur de la province ; & on leur fit mesme donner des soldats pour les escorter dans ce voyage, c'est à dire pour executer leurs volontez, & prester main forte à leurs violences.

Ce Préfet d'Egypte s'appelloit Philagre. Il n'estoit pas seulement un étranger & un payen qui adoroit ouvertement les idoles, mais aussi un prévaricateur scandaleux qui avoit abandonné la foy & la religion chrestienne. Il estoit de Cappadoce, & S. Athanase dit de luy que ses mœurs n'estoient pas honnestes. Il s'estoit declaré contre l'Eglise en faveur des Eusebiens, sous la protection desquels il s'estoit mis ; & il les servit si fidellement en cette rencontre, qu'ils luy obtinrent une seconde fois sous Constance la mesme dignité de Préfet d'Egypte, pour établir Gregoire sur le siege de nostre Saint. Il eut encore diverses charges dans la Cappadoce & dans la Thrace.

ἐξωτικός.

Les Commissaires nommez par le Concile de Tyr entrerent donc dans Alexandrie comme pour insulter à l'Eglise & au peuple catholique ; & par un excés d'effronterie, Ischyras qu'ils faisoient toujours passer pour prestre, estoit continuellement avec eux ; & il y logeoit, mangeoit, & beuvoit sans nulle précaution de leur part, tant ils se mettoient peu en peine de conserver quelque reste de bienseance.

Au sortir d'Alexandrie, ils prirent le Préfet d'Egypte pour les accompagner avec ses gardes & ses officiers, qui estoient des soldats payens, afin que rien ne resistast à l'execution de leurs desseins, & que tout le monde se rendist à la terreur de leurs menaces, & au brillant de leurs épées. Avec cette escorte ils partirent pour aller dans la Mareote, où ces ministres de la passion d'Eusebe, & ces esclaves de leur propre animosité choisirent la maison mesme d'Ischyras pour loger, & pour travailler à leurs informations pretenduës, dont ils ne voulurent point qu'il y eust d'autres témoins qu'eux-mesmes avec l'accusateur & avec Philagre.

Les prestres du clergé d'Alexandrie & ceux de la Mareote leur reprocherent l'injustice de la pretention qu'ils

avoient de vouloir instruire une affaire de cette nature sans que la partie adverse y fust appellée, & demanderent que puisque ni Macaire ni leur Evesque n'y estoiēt pas, au moins il leur fust permis à eux d'assister à leurs informations. Ils representerent qu'ils estoient instruits de l'affaire dont il s'agissoit, & sçavoient ce qu'il y avoit à répondre à Ischyras; Qu'ils leur pourroient donner beaucoup de lumieres sur les témoins que ce délateur produiroit, & faire connoistre quels ils estoient; Que cela serviroit extrémement à éclaircir la verité, à confondre le mensonge, & à les persuader eux mesmes du crime que l'on attribuoit à Macaire, s'il se trouvoit qu'il en fust veritablement coupable. Mais quelque instance qu'ils en pussent faire, on leur refusa absolument cette justice, qu'ils demandoient comme une grace, & on les chassa mesme avec injures par le moyen de Philagre, parce que ces Eusebiens craignoient avec beaucoup de raison de se voir convaincus aussi hautement dans la Mareote, qu'ils l'avoient esté dans leur conciliabule de Tyr.

Ils n'en demeurerent point là; & pour consommer l'injustice, en mesme temps qu'ils rejettoient les prestres de leurs assemblées, ils n'eurent pas de honte d'y admettre non seulement des Catechumenes, mais encore des Juifs & des payens. C'estoit devant ces profanes & ces ennemis déclarez de l'Eglise, qu'ils examinoient une cause où il s'agissoit des mysteres les plus saints & les plus augustes de nostre religion, & où l'on ne parloit que du calice, de l'autel, du corps & du sang de JESUS-CHRIST. C'estoit eux que l'on interrogeoit & que l'on prenoit pour témoins dans une affaire dont ils ne pouvoient avoir de lumiere & de connoissance, & dont on ne doit jamais parler devant ces sortes de personnes. Aussi ne les interrogeoit-on pas pour leur faire déclarer les veritez qu'ils sçavoient, mais seulement pour leur faire dire des mensonges qu'on leur avoit suggerez; & ils donnoient en un instant la qualité de catholiques à ceux qui disoient, ainsi qu'ils l'avoient concerté ensemble, qu'Athanase avoit exercé contr'eux des violences.

Quand S. Athanase rapporta depuis à Rome de quelle maniere cette information s'estoit faitte, quelque grande

que fust l'autorité de son témoignage sur l'esprit des catholiques, & quoy que sa sincerité fust connuë de tout le monde, neanmoins le Pape Jules a écrit que la grandeur de cet excés le luy rendoit d'abord incroyable, si ces faits n'eussent esté justifiez par les actes mesmes & par le procés verbal de l'information. Il est vray que les ennemis de nostre Saint s'estoient percez de leur épée en dressant ce procés verbal, & il n'y avoit rien qui les condamnast davantage. Car c'estoit par ces actes mesmes que l'on justifioit qu'Ischyras y avoit esté present, que ny S. Athanase ny Macaire n'y avoient point esté appellez, que les prestres de ce Saint ayant demandé à y assister, en avoient esté exclus: & ainsi cette procedure n'estant faite qu'en presence d'une des deux parties seulement, elle estoit suspecte & informe, & portoit en elle mesme des caracteres de nullité par le consentement de tout le monde.

Pour ce qui estoit des témoins, outre ce que nous avons dit qu'ils firent entendre pour cela des Catechumenes, des Juifs & des payens; il se trouva mesme qu'entre ceux qu'ils firent déposer devant eux & devant le Prefet seulement, il y en avoit qu'ils pretendoient que S. Athanase avoit fait enlever par l'autorité du Thresorier general, & transporter en des lieux que personne ne sçavoit, voulant laisser à juger qu'il les avoit fait mourir. De sorte qu'aprés avoir accusé le Saint de les avoir fait disparoistre, ou plustost de leur avoir osté la vie, ils ne rougissoient pas d'employer leur témoignage. C'estoient autant d'Arsenes, c'est à dire de personnes tuées par Athanase, & neanmoins vivantes & capables de déposer contre luy. Ses ennemis pouvoient-ils avoüer plus clairement qu'ils ne cherchoient qu'à le faire mourir par quelque voye que ce pust estre?

Avec cela ils se virent en estat, non seulement de ne pouvoir trouver aucun veritable crime contre celuy qu'ils avoient entrepris de perdre, mais mesme de faire juger à tout le monde que cette affaire n'estoit qu'une pure calomnie, par laquelle on s'efforçoit d'opprimer l'innocence de S. Athanase. Ainsi ils furent réduits à faire déposer ce qu'ils voulurent par quelques Ariens & par les parens d'Ischyras. Et quoy qu'ils ne receussent pour témoins que ceux

qu'ils jugeoient les plus propres à favoriser leur cabale, ils les intimidoient encore par les menaces & l'autorité des Ariens, & par la crainte mesme de Philagre, qui ne souffroit point que personne rendist témoignage à la verité. D'une part les Commissaires marquoient par signes aux témoins ce qu'ils avoient à répondre; de l'autre le Préfet les y forçoit par ses menaces; & en mesme temps les soldats frappoient & outrageoient les armes à la main ceux qui osoient leur resister.

Neanmoins ils ne purent empescher avec tout cela que les dépositions mesmes de leurs témoins ne fissent voir leur imposture. Car 1. ayant publié par tout que Macaire estoit entré lorsque le prestre Ischyras estoit debout & effroit le sacrifice, les témoins à qui ils demandoient où estoit Ischyras lorsque Macaire estoit venu en sa maison, répondoient qu'il estoit malade, couché dans une petite chambre selon l'un d'eux, ou derriere une porte selon l'autre; & cela se justifioit par la propre déposition d'Ischyras.

2. Des Catechumenes à qui on demandoit où ils estoient quand Macaire avoit renversé la table sacrée, répondoient qu'ils estoient dans l'assemblée de l'Eglise. D'où il estoit aisé de reconnoistre que l'on n'avoit donc garde d'y offrir le sacrifice, puisque les Catechumenes y estoient encore; la pratique constante de l'Eglise leur deffendant d'assister à l'oblation des divins mysteres.

3. Le jour mesme auquel ils disoient que tout ce tumulte estoit arrivé, n'estoit pas un jour de dimanche; & ainsi ce n'estoit pas le jour d'offrir cet auguste sacrifice: ce qui fait voir en passant que l'usage de l'eglise d'Alexandrie n'estoit pas de le celebrer tous les jours.

4. Ischyras avoit dit de plus que l'on avoit alors brûlé des livres; mais les propres témoins qui avoient esté subornez en sa faveur, le convainquirent de mensonge, & assurerent qu'il ne s'estoit rien fait de semblable.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'empressement avec lequel ils cacherent autant qu'ils pûrent les actes de cette information, selon que S. Athanase nous en assure: & ainsi, s'il est vray qu'ils les envoyerent à Constantin, comme Theodoret le semble dire, il le faut entendre seulement d'un ex- *Theodoret. l. 1.*

trait, ou d'un abbregé qu'ils composerent à leur fantaisie. Car pour les actes entiers, ils se contenterent d'en prendre une copie pour eux, & deffendirent au greffier d'en donner à qui que ce fust. Mais ils furent contraints depuis ce temps-là de les envoyer à Rome par Hesyque & Martyre leurs députez ; d'où le Pape Jules les envoya à S. Athanase, qui les lût par ce moyen au grand dépit des Eusebiens : & pour les rendre plus authentiques, Dieu permit que celuy qui avoit servi de greffier dans cette information, vescut encore longtemps.

Mais rien ne ruine plus absolument cette procedure que la retractation expresse d'Ursace & de Valens deux des principaux commissaires, qui par un écrit signé de leur main qu'ils donnerent au Pape Jules, déclarerent que tout ce qu'on publioit des crimes prétendus de S. Athanase, estoit absolument faux & contraire à la verité.

CHAPITRE VII.

Protestations du Clergé de la Mareote contre les Commissaires.

DIEU qui avoit suscité les Evesques catholiques pour resister aux Eusebiens & aux ennemis déclarez de S. Athanase dans le conciliabule de Tyr, fit trouver aux députez de cette assemblée tumultueuse de genereux ecclesiastiques dans Alexandrie & dans la contrée de la Mareote, qui eurent assez de lumiere pour découvrir toutes leurs ruses, & assez de force pour s'ppposer à leurs violences. Comme ils s'apperceurent que tout ce qui se passoit dans ces informations, avoit plustost l'apparence d'une tempeste, que la forme d'une procedure judiciaire, & que les commissaires ayant Philagre à leur teste venoient de refuser à des prestres ce qu'ils accordoient à des payens, à qui ils permettoient de penetrer jusques au fond des choses dont la veuë est mesme interdite aux Catechumenes ; ils eurent recours à diverses protestations, pour faire connoistre à tout le monde une oppression si violente, & pour servir de témoignage à la verité si on venoit à traitter cette affaire dans un veritable Concile.

S. Athanase

S. Athanaſe nous en a conſervé trois, dont la premiere ſignée de ſeize preſtres & de cinq diacres s'adreſſe aux Eveſques députez, & contient ces propres termes.

De la part des Preſtres & des Diacres de l'Egliſe Catholique d'Alexandrie qui dependent de l'autorité du Reverendiſſime Eveſque Athanaſe, à Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Vrſace & Valens Eveſques venus de Tyr. « « « «

VOus deviez en venant icy amener avec vous le preſtre Macaire comme vous ameniez ſon accuſateur. Car c'eſt l'ordre qu'il faut garder dans les jugemens ſelon les ſaintes Ecritures, & il faut que l'accuſateur & l'accuſé paroiſſent enſemble devant leurs juges. Et parce que vous n'avez pas amené Macaire, & que noſtre Reverendiſſime Eveſque Athanaſe n'eſt pas venu avec vous, nous vous avons ſupplié de nous permettre d'aſſiſter à ce jugement, afin que l'information fuſt plus authentique & plus irreprochable eſtant faite en noſtre preſence, & que nous fuſſions obligez nous meſmes de nous y ſoûmettre. Mais puiſque vous nous avez refuſé l'effet de cette demande, & que vous avez voulu eſtre ſeuls pour faire ce qu'il vous plaiſt avec le Préfet d'Egypte & l'accuſateur, nous vous proteſtons que nous voyons dans cette affaire une conduite qui nous fait concevoir de mauvais ſoupçons contre vous, & que nous avons remarqué que voſtre voyage en ces quartiers n'eſt qu'une conſpiration & qu'une cabale toute manifeſte. « « « « « « « « « « « « « « « « « «

C'eſt pour ce ſujet que nous vous addreſſons cette lettre, afin de ſervir de témoignage & de monument public au veritable Concile qui pourra s'aſſembler un jour ; & noſtre deſſein en vous l'écrivant eſt d'apprendre à tout le monde que vous avez fait tout ce que vous avez voulu par un pur eſprit de partialité, & que voſtre unique deſſein a eſté de dreſſer une conſpiration contre nous. « « « « « « «

Nous avons donné une copie de cet acte à Pallade officier de l'Empereur, afin que vous ne le ſupprimiez pas ; la conduite que vous avez tenuë juſques icy, nous obligeant à juger que cette précaution eſt neceſſaire, & que le ſoupçon que nous avons de vous eſt juſte & raiſonable. « « « « «

Voyez les éclairciſſemens.

Voilà l'exemple que le clergé d'Alexandrie donnoit à tous les ecclesiastiques du monde, de s'unir à leurs Evesques dans la persecution, & de s'opposer de tout leur pouvoir à la conjuration des ennemis de l'Eglise.

Mais ceux de la Mareote qui avoient accompagné ce saint prelat dans sa visite, voulurent estre les témoins publics de son innocence. Et comme ils virent l'impudence d'Ischyras qui excitoit contre luy cette tempeste, ils déchargerent leur conscience par le témoignage qu'ils rendirent à la verité dans cet acte qu'ils addresserent à tout le Concile de Tyr, & qui est le second des trois que S. Athanase rapporte.

" *Au saint Concile des saints Evesques de l'Eglise Catholique,*
" *tous les Prestres & tous les Diacres de la Mareote, salut en nos-*
" *tre Seigneur.*

" AIant appris par l'autorité de l'Ecriture l'obligation
" que nous avons de dire ce que nos yeux ont veu, & ne
" pouvant ignorer une verité qu'elle nous enseigne encore,
" quand elle dit que les faux témoins ne demeureront pas im-
" punis; nous declarons par ce témoignage les choses que
" nous sçavons, & d'autant plus que ce nous est une necessi-
" té indispensable d'en user ainsi à cause de la conspiration
" qui est déja toute formée contre Athanase nostre Eves-
" que.

" Certes nous ne pouvons voir sans étonnement comment
" on fait passer Ischyras pour ecclesiastique; & c'est la pre-
" miere chose que nous sommes obligez d'examiner. Et en
" effet Ischyras n'a jamais esté du nombre des ministres de
" l'Eglise; mais avant tout ce different il publioit qu'il avoit
" esté ordonné prestre par Colluthe, ce que personne ne
" croyoit sinon ses parens. Car il n'a jamais eu d'eglise, & n'a
" jamais tenu aucun rang d'ecclesiastique & de clerc parmy
" ceux qui sont les plus proches de son hameau, à la reserve de
" ses parens. Et comme il s'estoit attribué ce nom & cette
" qualité, il fut condamné en la presence du Pere Osius dans
" un Concile qui se tint à Alexandrie; & aiant esté réduit au
" rang des laïques, il y est toujours demeuré depuis ce temps

là, comme estant tout à fait décheu de cette fausse préten- «
tion qu'il avoit euë en se disant prestre. «

Nous ne disons rien de ses mœurs, par ce que tout le « monde les peut connoistre: mais parce qu'il a imposé à nos- « tre Evesque Athanase d'avoir brisé un calice & renversé un « autel, nous avons crû qu'il estoit necessaire d'en parler. « Nous disons donc sur ce point qu'il n'a jamais eu d'eglise « dans la Mareote, & nous le disons avec serment en la pre- « sence de Dieu; que ny nostre Evesque, ny aucun de ceux « de sa compagnie n'a jamais brisé de calice, ny renversé au- « cun autel; & que toutes les choses qui se disent sur ce sujet, « sont une pure calomnie. Et ce que nous disons en cette ren- « contre, est d'autant plus considerable, que nous ne sommes « jamais éloignez de nostre Evesque dans les visites qu'il « fait dans la Mareote. Car il ne les fait jamais seul; il nous « mene toujours avec luy, nous qui sommes prestres; & il y « mene aussi des diacres & des laïques autant qu'il est à pro- « pos. C'est ce qui fait que comme nous avons toujours esté « avec luy dans la visite qu'il a faite de nostre canton, nous « pouvons vous dire & vous témoigner avec assurance qu'il « n'y a eu ny calice brisé, ny autel renversé, mais que toutes « ces accusations d'Ischyras sont des calomnies, ainsi qu'il le « reconnoist luy mesme par sa signature. Car depuis qu'il a « pris le parti des Meleciens, & qu'il a publié ces calomnies « contre l'Evesque Athanase, il a voulu rentrer dans nostre « communion: mais on ne l'y a pas receu, mesme depuis « qu'il a signé & reconnu de sa main qu'il n'estoit rien de tout « ce qui s'estoit dit sur ce sujet, & qu'il avoit esté suborné par « quelques personnes pour publier ce faux bruit. «

Aussi lorsque Theognis, Theodore, Maris, Mace- « done, Ursace, & Valens sont venus dans la Mareote, ils « ont trouvé que tout ce qui s'estoit dit sur cette matiere, ne « contenoit pas un mot de vray. Mais comme l'affaire ten- « doit à faire declarer que toute cette accusation estoit une « calomnie que l'on avoit inventée contre Athanase nostre « Evesque, Theognis & les autres de son parti qui sont les « ennemis d'Athanase, ont fait dire ce qu'ils ont voulu aux « parens de cet accusateur & à quelques Ariens. Il ne s'est « trouvé personne parmi tout le peuple catholique qui ait «

» dit quoy que ce soit contre cet Evesque. Que s'ils ont fait
» tout ce qu'ils ont voulu, ce n'a esté que par la terreur que
» Philagre Préfet d'Egypte répandoit dans les esprits, que
» par les menaces dont ils ont usé, & par le secours qu'ils
» ont receu des Ariens. Car ils ne nous ont pas soufferts lorsque
» que nous sommes venus vers eux pour détruire leurs calom-
» nies; & nous aiant rejettez, ils ont receu par conspiration
» les personnes qui leur estoient agreables, & qu'ils ont obli-
» gé de s'entendre avec eux par la crainte qu'ils leur ont don-
» née de ce gouverneur d'Egypte, de la puissance duquel
» ils se sont encore servis pour empescher que nous ne fussions
» presens à l'interrogatoire, & pour leur faire au moins remar-
» quer si ceux qu'ils prenoient pour témoins, estoient de l'E-
» glise, ou de la secte des Ariens.

» Vous sçavez, nos tres honorez Peres, & vous nous l'en-
» seignez vous mesmes, que le témoignage des ennemis ne
» doit avoir aucune force, & qu'il est de nulle consideration.
» Et pour faire voir que tout ce que nous disons est veritable,
» nous en apportons pour témoin la main & la souscription
» d'Ischyras; & leurs actions témoignent assez la mesme cho-
» se, puisqu'il est visible que Philagre a concerté avec eux
» que nous ne vissions rien de tout ce qui se passeroit dans
» cette affaire, afin qu'ils eussent la liberté d'executer comme
» ils voudroient leur conspiration par les menaces & par la
» crainte des armes. Nous rendons ce témoignage comme
» en la presence de Dieu; & nous disons toutes ces choses
» comme estant fortement persuadez que nous luy en ren-
» drons conte au jour de son jugement. Nostre dessein
» estoit d'abord de vous aller trouver tous tant que nous
» sommes; mais nous avons crû qu'il suffisoit que quelques
» uns de nous fissent ce voyage, & que nos lettres suppleas-
» sent à la presence de ceux qui sont demeurez icy. Que
» Dieu vous conserve, nos tres-honorez Peres en JESUS-
» CHRIST, dans une heureuse santé.

La generosité de ces ecclesiastiques de la Mareote ne leur permit point d'en demeurer là. Ils laisserent encore une trosiéme protestation à Philagre préfet d'Egypte, & à quelques autres officiers; & voicy ce qu'elle portoit.

A Flave Philagre, & à Flave Pallade Officiers de la Cour de l'Empereur, & à Flave Antonin Officier pour les vivres de nos tres-illustres Seigneurs les Préfets du sacré Prétoire, nous avons donné cet acte de protestation de la part des Prestres & des Diacres du canton de la Mareote, qui relevent de l'Eglise dont le reverendissime Evesque Athanase est le chef, & ils l'ont signé en cette forme: «

NOus avons appris que Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Ursace & Valens sont venus en nostre quartier comme députez des Evesques assemblez à Tyr, disant qu'ils avoient ordre d'informer touchant quelques affaires de l'Eglise, & entr'autres choses touchant un calice rompu, dont la plainte leur avoit esté portée par Ischyras, qu'ils ont amené avec eux, & qu'ils pretendent estre prestre, quoy qu'en verité il ne le soit pas: car il ne l'a jamais esté que de Colluthe, qui n'estant luy-mesme que prestre, s'estoit donné un episcopat imaginaire, qu'Osius & quelques autres Evesques l'obligerent depuis de quitter dans un Concile, pour rentrer dans le rang de simple prestre qu'il avoit auparavant. Tous ceux qui avoient esté ordonnez par luy, retournerent par consequent au même rang dans lequel ils avoient esté; & Ischyras n'a esté consideré depuis cela que comme laïque. L'eglise qu'il se vante d'avoir, n'a jamais esté une eglise, mais seulement une petite cabane d'un jeune enfant orphelin nommé Ision. Comme nous sommes pleinement assurez de toutes ces choses, nous nous sommes crus obligez de dresser cet acte de protestation, vous cõjurant au nom de Dieu tout-puissant, & par Nosseigneurs l'auguste Empereur Constantin, & les tres-illustres Cesars ses enfans, de donner avis de toutes ces choses à sa pieté. Car Ischyras n'est nullement prestre de l'Eglise catholique. Il n'a point d'eglise; il n'y a pas eu de calice rompu; & toutes ces choses ne sont que mensonge & que fiction. Fait sous le Consulat du tres-illustre Patrice Jules Constance frere du tres-sacré Empereur Constantin Auguste, & sous celuy du tres-illustre Rufin Albin, le 10. jour du mois Thot, c'est à dire le 7. de septembre de l'année 335. «

Ces actes estoient les monumens publics de l'innocence de S. Athanase : mais Dieu ne permit pas qu'ils le tirassent de l'oppression dont ses ennemis avoient conceu le dessein. Car quoyqu'il donne des bornes à la puissance des méchans, il n'arreste pas toujours le cours de leur mauvaise volonté ; & il paroist quelquefois leur abandonner ses serviteurs dans le temps mesme qu'il leur prepare de plus glorieuses couronnes.

CHAPITRE VIII.

Violences exercées par Philagre dans Alexandrie. Excés commis contre des vierges chrestiennes.

AU retour du voyage de la Mareote, on vit dans Alexandrie de tristes effets de l'iniquité triomphante. Le mesme Philagre qui avoit corrompu l'esprit des témoins que l'on avoit subornez contre le Saint, exerça les dernieres violences sur le corps des personnes les plus saintes, qui estoient unies à leur Archevesque par les liens de la foy & de la charité chrestienne. Et comme si l'on n'eust pû l'honorer impunément, ny soutenir sans crime la justice de sa cause, les vierges de cette ville patriarchale furent celles qui souffrirent le plus par la fureur de ses soldats.

Apud Athan. apol. 2. p. 734.

Les Evesques du Concile qui se tint à Alexandrie vers l'an 339. nous fourniront leurs expressions pour en representer l'image ; & voicy ce qu'ils en racontent dans la lettre qui en a conservé la memoire à toute la posterité. Quant à ce » qui s'est passé dans Alexandrie, disent-ils, c'est une chose » qui n'est inconnuë de personne, puisque le bruit s'en est » répandu de toutes parts. On a tiré l'épée contre de saintes » vierges. On a outragé à coups de foüets des corps qui sont » honorables devant Dieu mesme. Les pieds de ces chastes » filles dont l'ame s'estoit toujours conservée dans la pureté, » & exercée dans toutes sortes de bonnes œuvres, sont devenus » boiteux des coups dont on les avoit meurtris. On » soulevoit contr'elles des artisans, & toute la multitude des » payens, & on les excitoit à dépoüiller toutes nuës les vierges » sacrées, à les frapper outrageusement, à les deshono-

rer par les excés de leurs insolences, & à les menacer d'au- «
tels & de sacrifices prophanes. Car comme si le Préfet eust «
donné la liberté de tout faire en faveur des Evesques Euse- «
biens, il se trouva mesme un homme assez insolent pour «
prendre une vierge par la main, & la traisner devant un au- «
tel qu'il rencontra, comme s'il eust voulu faire revivre la «
persecution & le temps où l'on contraignoit de sacrifier «
au demon. Voilà les excés qui obligeoient les vierges à «
s'enfuir & à se cacher, & qui exposoient l'Eglise à la raille- «
rie & aux insultes des payens; & que l'on commettoit dans «
le lieu mesme où ces Evesques estoient logez, & où ils «
estoient actuellement. C'estoit chez eux, & comme pour «
leur donner du divertissement, que les vierges estoient ex- «
posées aux coups d'épées, aux affronts, aux injures, & à «
toutes sortes de dangers: Et tout cela se faisoit en un jour «
de jeusne, & par des personnes qui sortoient de la table «
des Evesques avec lesquels ils avoient fait festin dans ce «
mesme lieu. «

Il n'y avoit rien de plus digne de ces députez du concilia-bule de Tyr, que de faire voir leur cruauté sacrilege au milieu de la ville d'Alexandrie, aprés avoir commis tant d'injustices dans la procedure informe de la Mareote. Comme ils estoient animez d'un esprit tout contraire à celuy de JESUS-CHRIST, il ne falloit attendre d'eux que des actions toutes contraires à sa maniere d'agir: & au lieu que S. Pierre a dit (*Act. 10. v. 38.*) de luy, que dans toute la suitte de ses voyages & de sa conversation dans le monde, il a comblé les hommes de ses bienfaits en guerissant ceux qui estoient tourmentez par le diable, parceque Dieũ estoit avec luy; on peut dire au contraire que ces commissaires des Eusebiens n'estoient venus dans l'Egypte, & n'avoient fait le voyage de la Mareote & celuy d'Alexandrie, que pour y affliger l'esprit & le corps des fidelles serviteurs de Dieu & de ses saintes épouses, & pour tourmenter cruellement ceux qu'ils n'avoient pû corrompre; ce qui estoit un effet visible de la suggestion du demon, dont ils estoient les instrumens. Les officiers de l'empire ne manquoient jamais à des personnes qui avoient la reputation d'avoir un si grand crédit à la cour de l'Empereur. Le Comte Denys les avoit servis avec zele, &

dans une entiere dépendance au milieu de leur assemblée de Tyr ; & Philagre Préfet d'Egypte, qui estoit un apostat & un deserteur de nostre religion, sembloit vouloir se signaler plus que luy par une plus grande complaisance à toutes leurs passions.

On auroit eu tort d'exiger de luy & de ses soldats quelque sorte de distinction entre les choses saintes & les profanes. Mais ce qui est étrange, c'est que des Evesques luy ayent eux-mesmes inspiré ces sacrileges, & que la reserve dans laquelle l'Eglise avoit toujours esté depuis sa naissance jusques à ce temps là, de ne donner aux payens aucune connoissance de nos mysteres, de peur de les exposer à leurs profanations, n'ait pas esté une barriere assez forte pour arrester leur passion. Philagre apprit d'eux à mépriser ce qu'il y a de plus saint parmy nous. Il avoit commencé par admettre les infidelles comme témoins dans une information où il s'agissoit d'un autel & d'un calice & il vouloit continuer ce ministere d'iniquité en abandonnant à la fureur de ses soldats, qui estoient payens aussi bien que luy, les vierges chrestiennes, & tout ce qu'il y avoit de plus auguste dans l'eglise d'Alexandrie.

Mais Dieu faisoit éclatter un jugement effroyable sur ces commissaires Eusebiens, & sur les Evesques qui les avoient députez dans le Concile de Tyr. Car le motif de leur députation dans la Mareote avoit esté en apparence le zele de la religion ; & on vouloit convaincre S. Athanase & Macaire l'un de ses prestres, de la rupture d'un calice & du renversement d'un autel, pour leur faire porter la peine qui est deuë aux profanateurs des divins mysteres. Pour réussir dans ce dessein, il avoit fallu changer en eglise la maison d'un jeune orphelin, & faire passer constamment pour prestre Ischyras qui n'avoit jamais esté que laïque. Mais dans le temps mesme que ces faux zelez vouloient punir des profanations imaginaires, ils en commettoient de veritables, avec cette difference que celle qu'ils attribuoient à S. Athanase par un esprit de calomnie, auroit esté fort secrette & fort obscure par leur propre confession, si elle eust esté veritable, puisqu'ils avoient esté contraints de feindre une eglise dans un hameau pour luy attribuer ce crime dont ils

le

le connoissoient eux-mesmes tres-innocent ; au lieu que la licence sacrilege qu'ils avoient donnée à leurs soldats, rétablissoit l'abomination dans le lieu saint, & violoit par la menace des sacrifices impies & du culte des idoles, l'eglise d'Alexandrie qui estoit un siege apostolique. Pendant qu'ils s'enyvroient eux-mesmes du vin de l'erreur, & de la malheureuse satisfaction de la vengeance, on voyoit sortir de chez eux avec scandale des soldats qu'ils n'avoient saoulez en un jour de jeusne que pour outrager des vierges, & qui n'avoient fait avec eux des excés de bouche, que pour persecuter toute la ville d'Alexandrie par des excés de sedition, de profanation & de cruauté.

Nous verrons encore dans la suitte de plus grands desordres que les Ariens y commettront. Mais celuy-cy est d'autant plus considerable, que S. Athanase n'ayant encore eu contre luy aucun jugement, ny ecclesiastique, ny civil, il n'y avoit que l'impatience des heretiques qui fust capable de persecuter à cause de luy des personnes tres-innocentes, sans attendre sa condamnation, dont ils se tenoient tres-asseurez par les informations informes qui estoient le fruit de leur voyage. Ils estoient responsables de toutes ces violences, puisqu'ils en estoient les auteurs. Et comme le prophete Nathan a autrefois reproché à David d'avoir fait mourir Urie par l'épée des Ammonites ; ainsi les deputez du parti d'Eusebe estoient coupables de l'impieté de Philagre & de l'insolence de ses soldats. C'estoient eux qui outrageoient ainsi les vierges dont ils devoient estre les protecteurs ; & les profanations de ces payens estoient leurs propres sacrileges.

2. Reg. 12. v. 9.

On peut encore remarquer en cette rencontre une conduite particuliere de la providence sur les vierges chrestiennes, qui estant par la sainteté de leur estat le plus digne soin des Evesques, devoient aussi estre comme les premieres victimes & les martyres de l'innocence des prelats persecutez par leurs propres freres. Et il estoit juste que comme Arius avoit corrompu l'esprit d'un si grand nombre de vierges, il s'en trouvast aussi plusieurs qui souffrissent pour celuy que Dieu avoit suscité comme un deffenseur de la foy contre le venin de l'Arianisme.

CHAPITRE IX.

Conviction d'une calomnie horrible contre le Saint au sujet d'une courtisane.

QUAND ces Evesques furent retournez à Tyr, & qu'ils y eurent rapporté cette malheureuse information, qui leur avoit cousté tant de calomnies & de violences, ils furent surpris de ne plus trouver S. Athanase dans un lieu où ils esperoient de luy insulter en sa presence. Car il luy estoit arrivé tant de choses dans cette assemblée tumultueuse depuis que les Commissaires en estoient sortis, que ne pouvant souffrir plus long temps la maniere si dure & si tyrannique avec laquelle le Comte Denys se plaisoit à l'opprimer, il s'estoit retiré de Tyr pour aller faire ses plaintes à Constantin.

Outre l'accusation touchant le calice rompu qui avoit esté l'occasion du voyage de la Mareote, il avoit encore esté chargé de deux crimes dont on vouloit qu'il fust coupable, sçavoir d'avoir tué Arsene, & d'avoir violé une vierge. Mais le plus grand crime qu'il eust commis, estoit de s'estre justifié de ces deux accusations, & d'en avoir fait retomber la honte sur la teste de ses adversaires, ainsi que nous l'apprenons des historiens de l'Eglise.

Rufin. l. 1. c. 17. Theodoret. l. 1. c. 28. Sozom. l. 2. c. 24.

Le prétendu violement de cette femme fut le premier crime que l'on examina dans le Concile, & voicy comment la chose se passa. Les Evesques s'estant assemblez, & estant préoccupez la pluspart contre le Saint, on fit paroistre au milieu d'eux une malheureuse femme qui avoit passé toute sa vie dans le desordre & dans la prostitution; & elle fut assez impudente pour crier à haute voix au milieu de l'assemblée, qu'elle estoit bien malheureuse, puisqu'ayant voüé sa virginité à Dieu, Athanase qu'elle avoit logé chez elle de bonne foy, l'avoit violée malgré toute sa resistance, & luy avoit donné en suitte quelque present pour l'appaiser.

Le Saint avoit eu connoissance de cette nouvelle comedie qui se devoit joüer pour le perdre, & estoit déja convenu avec un de ses prestres nommé Timothée, qui estoit un

homme de grand merite, que cet ecclesiastique répondroit au lieu de luy. Lors donc qu'on l'eut fait entrer pour répondre au crime dont cette femme venoit de l'accuser avec tant d'effronterie, ces juges corrupteurs & corrompus l'ayant sommé de répondre sur un fait si noir & si horrible, il ne dit mot, comme si cela ne l'eust pas regardé; mais en sa place le sage & genereux Timothée se tournant vers la femme; *Quoy donc*, dit-il, *vous pretendez que j'ay jamais logé chez vous, & que j'ay abusé de vostre pudeur?* Alors cette malheureuse prostituée élevant sa voix avec plus d'impudence & d'effronterie qu'elle n'avoit fait jusques alors, étendant la main vers Timothée qu'elle prenoit pour Athanase, & le monstrant au doigt, *Ouy, ouy*, s'écria-t-elle, *c'est vous-mesme qui m'avez forcée, c'est vous qui m'avez ravi ma virginité en un tel temps & en un tel lieu*, & autres discours de cette nature qui sont ordinairement dans la bouche de ces malheureuses femmes, que l'accoutumance du crime & le desordre d'une vie licentieuse rend impudentes jusques à l'excés.

Les assistans se trouverent si surpris, qu'ils ne sçavoient s'ils devoient rire ou rougir d'une accusation si honteuse, mais si ridicule tout ensemble, & qu'Athanase avoit si bien refutée sans dire un seul mot. Pour les auteurs de cette horrible calomnie, & ceux des juges qui en estoient complices, on peut juger quelle fut leur confusion de l'avoir si mal concertée, & de ce qu'elle se terminoit en un instant par une catastrophe si ridicule. Ils ne purent s'empescher d'en rougir eux-mesmes, & ne trouverent pas d'autre remede pour se tirer de l'embarras où ils s'estoient mis, que de faire sortir promtement de l'assemblée cette malheureuse femme toute couverte de confusion & de honte, autant qu'elle en pouvoit estre capable. S. Athanase fit ce qu'il put pour s'opposer à sa sortie, & dit qu'il falloit la retenir pour apprendre d'elle par une exacte information qui estoit l'auteur d'une calomnie si punissable. Mais comme les accusateurs de ce Saint dominoient absolument dans l'assemblée, ils ne souffrirent point que les juges missent cette femme à la question, ny qu'ils approfondissent aucunement cette affaire.

Il est aisé de s'imaginer par ce seul exemple qule le estoit la face d'un Concile où les Evesques qui y presidoient faisoient entrer des courtisanes, dont ils avoient eux-mesmes suborné l'esprit pour leur faire rendre un faux témoignage contre un Evesque dont la chasteté estoit connuë de tout le monde, mais dont la generosité leur estoit insupportable. Aussi Sozomene croit que l'histoire de cette courtisane ne fut pas écrite dans les actes du Concile, sous pretexte qu'il ne falloit pas en deshonorer la gravité en y meslant une chose si infame & si ridicule.

Mais il n'y a rien de moins supportable que de voir que les Ariens ayent attribué cet excés à S. Athanase mesme; & que Philostorge son ennemy voyant bien que cette falsification des actes du Concile ne suffisoit pas pour effacer leur ignominie, ait eu l'impudence de luy imposer d'avoir fait entrer cette femme dans le Concile pour se plaindre d'avoir esté seduite par Eusebe de Nicomedie. Cette imposture est le comble de l'iniquité, & ne merite d'estre refutée que par l'indignation de tous les Catholiques contre Philostorge, qui dit toutes choses sans fondement & contre la foy publique des historiens. Et il est d'autant moins croyable en cette rencontre, que les Ariens n'eussent pas manqué d'étendre tout au long la relation de ce fait si ignominieux au Saint dans les actes du Concile, bien loin de la supprimer; & ils en eussent fait un reproche eternel à un Saint contre lequel ils ont cherché tant qu'il a vécu des crimes imaginaires. Sur tout ils n'auroient pu s'abstenir de luy reprocher une action si noire parmy les autres crimes qu'ils luy imposent dans leur lettre du faux concile de Sardique; & leur silence sur ce sujet est une conviction manifeste qu'une prétention si injuste n'a point d'autre fondement que la seule malignité de Philostorge, avant lequel personne n'en avoit jamais parlé. Il n'y a que les Ariens & leurs semblales qui soient capables de tels excés, & de produire des courtisanes dans un concile.

Philostorg. l. 2. c. 2. p. 17. 18.

Certainement il est presque impossible de retenir son indignation en voyant de si grands scandales. Mais au mesme temps on est consolé quand on voit que l'œil de Dieu est toujours ouvert pour la justification des innocens, & pour la

confuſion des criminels. Et aprés que S. Athanaſe a receu un ſi indigne traittement par la malice de ſes propres freres, il n'y a perſonne qui ne doive ſouffrir avec joye les plus grandes calomnies. Enfin on peut remarquer par cet exemple ſi celebre, que l'innocence eſt un admirable rampart contre les plus injuſtes accuſations; & la conduite de noſtre Saint qui fit paroiſtre tant de moderation & de froideur au milieu de tant de conjurez, dont le cœur & la bouche ne jettoient que feu & flammes contre luy, n'eſt pas moins un effet de la ſageſſe & de l'égalité de ſon eſprit, que de la tranquillité de ſa conſcience.

CHAPITRE X.

Confuſion des Euſebiens ſur leur prétention de la mort d'Arſene.

IL n'y a rien de plus étonnant que de voir S. Athanaſe obligé encore une fois de ſe juſtifier devant le Concile de Tyr de la mort d'Arſene: mais Dieu qui venoit de confondre les Euſebiens ſur le ſujet d'une malheureuſe courtiſane, voulut encore les faire tomber eux meſmes dans le piege qu'ils avoient tendu à ſon fidelle ſerviteur; & nous les allons voir confondus tout de nouveau d'une maniere non moins ſurprenante & non moins ſenſible. *Athanaſ. apolog. 2. Rufin. l. 1. c. 17. Socrat. l. 1. c. 21. Theodoret. l. 1. c. 28. Sozomen. l. 2. c. 24.*

Arſene dont ils vouloient que noſtre Saint euſt eſté le meurtrier, s'eſtoit trouvé vivant, ainſi que nous avons veu, par l'aveu meſme des miniſtres de leur faction. Ayant eſté arreſté à Tyr, on l'avoit contraint de ſe reconnoiſtre vivant à la face de la juſtice. Conſtantin en avoit eſté tellement aſſuré, qu'aprés une conviction ſi manifeſte, il avoit traitté les Meleciens d'impoſteurs & de calomniateurs dignes de la malediction de tout le monde. Depuis cela, au lieu de conſpirer avec ceux qui luy avoient perſuadé de ſe faire paſſer pour mort, il recherchoit & embraſſoit la communion du Saint que l'on publioit luy avoir oſté la vie. Cependant les Euſebiens eurent encore l'effronterie de renouveller à Tyr une calomnie ſi publiquement ruinée. Le Con-

cile d'Alexandrie nous en asſure ; les Ariens meſmes le confirment en diſant dans leur faux concile de Sardique, qu'il avoit eſté accuſé d'avoir fait mourir un Eveſque ; & tous les hiſtoriens en tombent d'accord.

Pour diminuer un peu l'étonnement que l'excés de cette impudence peut cauſer raiſonnablement dans nos eſprits, il faut dire qu'Arſene n'avoit point paru d'abord dans le Concile de Tyr, ſoit que quelque maladie l'euſt empeſché de venir avec les autres, ſoit que S. Athanaſe l'euſt fait cacher à deſſein pour confondre ſes calomniateurs quand l'occaſion s'en preſenteroit, ſoit qu'eſtant tombé entre les mains des ennemis de ce Saint, ils l'euſſent retenu caché, de peur que ſa preſence ne fuſt la publication de leur infamie ; ſoit pour quelque autre raiſon qui ne nous eſt pas connuë. Car de dire qu'il fuſt rentré dans la faction des Euſebiens, c'eſt ce qui ne paroiſt pas vrayſemblable, puiſqu'eſtant comme aſſuré qu'il entra dans la communion de l'Egliſe avant le Concile de Tyr, perſonne ne dit qu'il en ſoit jamais ſorti pour ſe réunir aux Meleciens, ny qu'il les ait quittez de nouveau pour rentrer une ſeconde fois dans l'Egliſe, où il eſt certain qu'il eſtoit encore en l'an 339. & 341.

V. les éclairciſſemens. Rufin. Sozomen.

Arſene n'ayant donc point paru d'abord à Tyr, ou eſtant retenu ailleurs par les Euſebiens, ſi nous en croyons quelques hiſtoriens de l'Egliſe, il ne ſceut pas pluſtoſt le danger où S. Athanaſe ſe trouvoit à ſon occaſion, qu'il s'enfuit ſecrettement durant la nuit, & s'en vint à Tyr en diligence, où eſtant abordé la veille du jour que cette affaire ſe devoit juger, il vint ſe preſenter au Saint, & par ſon ordre il demeura caché chez luy ſans que perſonne le ſceuſt.

Le lendemain S. Athanaſe ayant eſté au Concile, ſes accuſateurs qu'il y confondit ſur le ſujet de cette courtiſane, en la maniere que nous avons rapportée, chercherent à ſe vanger du nouvel affront qu'ils venoient de recevoir, & voulant empeſcher par leurs intrigues qu'on ne portaſt plus loin la diſcuſſion de cette affaire, ils dirent avec tumulte qu'il y avoit des crimes plus importans que celuy là à examiner, & dont on ne ſe juſtifioit point par ſubtilité & par artifice, qu'il n'y en avoit jamais eu de pareils, que c'eſtoient des choſes qui frappoient les ſens, & qu'il ſuffiſoit d'avoir

des yeux pour en estre convaincu, sans qu'il fust besoin d'y employer les paroles.

Ayant dit cecy, ils ouvrirent aussitost la boëte celebre, & firent paroistre ce bras seché qu'ils portoient de tous costez. Athanase, dirent-ils, ce bras est vostre accusateur, « voilà la main droite de l'Evesque Arsene, c'est à vous à nous « déclarer comment & pour quel usage vous l'avez couppée. « Ce spectacle frappa tellement les assistans, qu'ils s'écrierent tous à haute voix, les uns parce qu'ils croyoient que la chose fust veritable, & les autres qui sçavoient qu'elle estoit fausse, faisant ce bruit pour témoigner de l'étonnement avec d'autant plus de liberté qu'ils s'imaginoient qu'Arsene fust encore caché. On eut peine à appaiser ce tumulte : mais enfin S. Athanase ayant obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie avoit jamais connu Arsene, pour juger si c'estoit là sa main que l'on exposoit aux yeux de tout le monde. Il s'en leva aussitost plusieurs, & quelques-uns mesme qui n'estoient pas de la faction, lesquels dirent hautement qu'ils l'avoient fort connu ; & en mesme temps le Saint demanda que l'on fist entrer une personne de sa suitte, dont il témoignoit avoir affaire.

Dés que ce domestique fut venu, il envoya aussitost querir Arsene ; & l'ayant fait entrer les deux mains cachées sous son manteau, il luy fit lever la teste pour faire voir son visage à tout le monde, *Est-ce là*, dit-il, *cet Arsene que j'ay fait mourir, cet homme que l'on a tant cherché, qui a receu une si grande injure aprés sa mort, & à qui j'ay couppé une main ?* Ceux qui venoient de dire qu'ils avoient connu Arsene, furent obligez d'avoüer que c'estoit luy mesme, & ils ne le pouvoient nier à moins que de démentir leurs yeux.

On peut s'imaginer combien un évenement si inopiné & si incroyable frappa les yeux de toute la compagnie. Ceux qui l'avoient fait passer pour mort, ne furent pas beaucoup surpris de le voir vivant ; mais ils le furent beaucoup de le voir au milieu de leur conciliabule, dans un temps auquel leur imposture n'estoit fondée que sur son éloignement & sur son absence. Les autres qui ne sçavoient pas le secret de cette conspiration, crûrent que c'estoit le veritable Arsene,

mais que peut estre on luy avoit seulement couppé une main sans le tuer, & attendoient que S. Athanase apportast quelque autre raison pour se justifier du crime qu'on luy imputoit. Mais le Saint ne les voulant détromper que peu à peu, tira un costé du manteau d'Arsene pour découvrir une de ses mains; ce qui les faisant encore douter s'il les avoit toutes deux, il les mit bien plus en peine lorsqu'il le tira un peu par derriere, comme pour luy dire de s'en aller. Mais au mesme instant développant l'autre costé de son manteau, il fit paroistre sa seconde main; & alors s'adressant à tout le Concile, Voilà, dit-il, Arsene avec
» ses deux mains, Dieu ne nous en a pas donné davantage, & ainsi je ne croy pas que personne en demande une
» troisiéme : neanmoins je laisse à mes accusateurs à chercher en quel endroit elle pouvoit estre; sinon c'est à
» vous à examiner d'où vient celle que l'on vous a fait
» voir icy, & à punir ceux qui sont coupables de l'avoir
» couppée.

S. Athanase ne nous apprend rien des circonstances particulieres de cette histoire, & se contente de dire, qu'Arsene, dont on publioit de tous costez qu'il avoit esté le meurtrier, paroissoit luy mesme publiquement, & confondoit par sa vie l'impudence de ses calomniateurs.

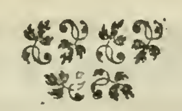
Socrate dit que les auteurs d'une fripponnerie si criminelle furent tellement confus qu'ils ne sçavoient plus que devenir, & que Jean le Melecien sortit à l'instant du milieu de l'assemblée, sa fuitte & sa honte estant favorisée par le tumulte qui s'éleva; de sorte que le Saint fut pleinement justifié du crime, sans avoir employé une seule preuve pour sa deffense.

Mais ce qu'en écrivent Rufin & Theodoret est plus conforme à l'esprit des Ariens. Car ils disent qu'aprés une conviction si palpable, ces accusateurs & ces juges, qui estoient complices d'une si horrible méchanceté, au lieu de souhaitter que la terre s'ouvrist en cet instant pour cacher leur infamie, remplirent toute l'assemblée d'un nouveau tumulte & de cris seditieux, & traitterent ce Saint de magicien, disant que par ses prestiges & par ses enchantemens ordinaires il trompoit les yeux de tous ceux qui estoient

eſtoient dans cette aſſemblée, & faiſant paſſer pour une illuſion la conviction ſenſible de leurs impoſtures. De ſorte que ſans le ſecours des officiers de l'empire, qui aſſiſtoient à cet étrange ſpectacle, ils l'euſſent aſſommé & mis en pieces dans le lieu meſme où ſon innocence venoit d'eſtre reconnuë ſi publiquement. Le Comte Archelaüs eſt marqué nommément dans l'hiſtoire parmy ceux qui arreſterent la fureur des Ariens, & qui arracherent le Saint d'entre leurs mains, pour les empeſcher de le maſſacrer.

La haine qu'ils avoient conceuë contre luy, les avoit rendus homicides il y avoit déja long-temps : & les Peres du Concile d'Alexandrie témoignent que quand ils avoient tranſporté Arſene dans un autre monde, ils euſſent meſme eſté capables de le tuer, afin de faire paroiſtre le crime de S. Athanaſe plus vray-ſemblable par la verité de cette mort. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi ayant eſté aſſez inhumains pour vouloir faire mourir Arſene à cauſe de S. Athanaſe, ils ont voulu attenter ſur la vie de S. Athanaſe dans le Concile de Tyr, qui eſtoit devenu le théatre de leur infamie, puis qu'ils n'avoient fait aſſembler ce Concile que pour y accabler un Saint, dont le zele pour la foy leur eſtoit inſupportable. *Voyez les éclairciſſemens. 2.*

Voilà quels eſtoient les jeux & les divertiſſemens de ces heretiques. « C'eſt ainſi, dit S. Hierôme, qu'Athanaſe Eveſque d'Alexandrie couppa une troiſiéme main d'Arſene. « Car aprés cette calomnie, il fut aiſé de montrer que cet « Eveſque dont ils avoient publié la mort par une horrible « fauſſeté, eſtoit encore vivant, & qu'il avoit encore ſes « deux mains. Mais quand les calomnies ſont ruinées, on en vient à la violence ; & quoy qu'il en puiſſe arriver, les heretiques font gloire de témoigner par des emportemens & des excez, qu'il n'eſt permis à perſonne de les confondre impunément. *Hieron. l. 1. adverſ. Rufin.*



CHAPITRE XI.

S. Athanase quitte Tyr, & va trouver Constantin. Les Eusebiens le déposent, & écrivent par tout contre luy.

AUTANT que la presence d'Arsene avoit apporté de lumiere pour faire connoistre à toute l'Eglise l'innocence de S. Athanase, autant couvrit-elle comme d'une nuit obscure les yeux de ses accusateurs. Aprés une conviction si palpable, ils ne sçavoient plus ny que faire, ny que dire, ny de quel costé se tourner. Neanmoins elle ne produisit point pour lors d'autre fruit, que de faire voir à tout le monde que ce Concile estoit assemblé pour condamner S. Athanase, & non pas pour le juger. Aprés que ses ennemis eurent employé inutilement la calomnie & l'imposture, la fureur acheva en eux le reste de la tragedie, & elle les transporta avec tant de violence, que les officiers de l'empire l'ayant arraché d'entre leurs mains, furent contraints de le mettre sur un vaisseau pour le sauver par la fuitte, ne leur restant plus d'autre moyen que celuy-là pour le garantir de leur violence.

Il se retira de nuit, & s'en alla trouver l'Empereur pour luy demander justice contre une assemblée si irreguliere. Soit qu'il y soit allé directement, soit qu'avant cela il ait fait un petit voyage en Egypte, il est certain qu'il alla chercher en la personne du grand Constantin la justice qu'il ne trouvoit point dans ses juges, & qu'aprés luy en avoir porté ses plaintes, il avoit dessein de luy demander un Concile legitime d'Evesques, ou qu'il voulust entendre luy-mesme sa justification. Car comme le conciliabule de Tyr n'avoit esté assemblé que sous l'autorité de ce prince, il croyoit se pouvoir addresser à luy pour se plaindre de ceux qui avoient abusé de son nom auguste pour opprimer son innocence.

Tout ce que nous venons de dire s'estoit passé pendant le voyage des Commissaires dans la Mareote, & l'iniquité se consommoit contre un Saint dans plusieurs provinces à la fois par l'animosité de ses adversaires, qui avoient par-

tagé entr'eux les personnages de cette sanglante tragedie.

Dés qu'il se fut retiré, ils rendirent contre luy un jugement par defaut. Mais lors que leurs Commissaires furent revenus de la Mareote avec le procez verbal de leur information si pleine de faussetez & de mensonges, ils prononcerent contre luy une sentence de déposition, avec deffense de demeurer dans Alexandrie, de peur, disoient-ils, que sa presence n'y rallumast les divisions & les troubles. *Socrat. l. 1. c. 21. Epiphan. hær. 68. Sozom. l. 2. c. 24.*

Une si étrange indignité frappa tellement plusieurs Evesques du Concile qui n'estoient point de la cabale des Eusebiens, qu'ils ne purent jamais se resoudre de consentir à la condamnation du Saint ; & on marque particulierement dans ce nombre Marcel d'Ancyre. Quelques-uns mesme ont prétendu que c'est pour ce sujet que le Pape Jules a dit depuis ce temps-là, que S. Athanase n'avoit pas esté condamné à Tyr. Mais comme c'est une chose incontestable qu'il y a esté condamné, & que Jules le suppose toujours dans sa lettre, il faut expliquer cet endroit particulier, comme s'il avoit seulement voulu dire qu'il n'y avoit pas esté convaincu ny condamné dans les formes. *Voyez les éclaircissemens. 2.*

Les Eusebiens publierent depuis ce temps-là dans leur faux Concile de Sardique, que S. Paul Evesque de Constantinople avoit assisté à la condamnation de nostre Saint. Mais des imposteurs de profession ne meritent d'eux-mesmes nulle créance. Ce qui est certain, c'est que S. Paul n'estoit pas encore Evesque, comme ces Ariens le semblent dire, & qu'ainsi il ne pouvoit assister au Concile qu'en qualité de député de S. Alexandre Evesque de Constantinople, l'un des plus intrepides deffenseurs de la consubstantialité du Verbe. *Hilar. frag.*

Les Eusebiens couronnerent l'injustice avec laquelle ils avoient déposé S. Athanase, en recevant dans la communion de l'Eglise Jean le Melecien avec tous ceux de son party, & en les conservant dans tous leurs honneurs comme des personnes injustement persecutées. *Voyez les éclaircissemens. 3.*

Aprés que S. Athanase eut esté déposé par une sentence si visiblement injuste, les Eusebiens en manderent la nouvelle à Constantin avec toute la joye que l'on peut s'imagi-

ner. Ils écrivirent aussi à tous les Evesques de l'Eglise, pour les avertir de ne pas admettre dans leur communion ce grand Saint qui en devoit estre le lien s'ils l'eussent traitté selon son merite, de s'abstenir de luy écrire & de recevoir ses lettres, assurant qu'il avoit esté conuaincu d'une partie des choses qu'on luy imputoit, & qu'il s'estoit reconnu coupable de toutes les autres par sa fuitte.

Ils fondoient sa deposition sur ce qu'il avoit refusé l'année precedente de se trouver au Concile que l'Empereur avoit fait assembler à Cesarée à son occasion, & se plaignoient qu'il s'estoit fait attendre long-temps inutilement. Ils ajoûtoient qu'il n'estoit venu à Tyr qu'avec une grande escorte, & qu'il avoit excité du trouble & du tumulte dans le Concile, tantost refusant de répondre pour sa justification, tantost faisant injure à chaque Evesque en particulier, quelquefois refusant de leur obeïr quand ils l'appelloient, & quelquefois les recusant pour ses juges. Ils le declaroient pleinement atteint & convaincu d'avoir brisé un calice ; & ils citoient pour témoins fort authentiques les députez qu'ils avoient envoyez dans la Mareote. Ils rapportoient aussi succinctement les autres crimes dont ils vouloient qu'il fust coupable, & n'oublioient rien de tout ce qui devoit contribuer à rendre leur calomnie plus plausible & plus achevée. Ils y joignoient aussi les calomnies les plus sanglantes, & ne rougissoient point de le publier encore coupable de la mort d'Arsene. Enfin ils avoient assez peu de front pour répandre par toute la terre les plus noires impostures sur lesquelles ils avoient esté honteusement convaincus, & pour faire passer pour des crimes averez les accusations atroces qui n'avoient servy qu'à les couvrir d'infamie.

Voyez les éclaircissemens. 4.

Il ne restoit plus qu'à donner à Ischyras la recompense qu'il meritoit pour avoir esté l'auteur & l'instrument de tant de noires calomnies. Comme ils s'estoient liez avec luy dans la societé d'un mesme crime, ils voulurent luy tenir la parole qu'ils luy avoient donnée, & élever à l'episcopat ce méchant homme qui se disoit prestre sans l'avoir jamais esté. Car quoy qu'il n'y eust pas d'eglise dans le hameau où il demeuroit, & qu'il dépendist de la Cure d'un autre village, neanmoins ils le traitterent d'Evesque de ce mesme lieu,

& luy en donnerent le nom. Ce n'est pas qu'ils ne connussent tres-bien la prodigieuse absurdité d'une si étrange prétention ; mais s'y estant engagez par la promesse qu'ils luy avoient faite en consideration de ses impostures, ils crûrent que leur parole estoit pour eux une necessité inviolable, & qu'ils devoient se resoudre à en venir jusques à une si honteuse extremité, de peur qu'un homme aussi méchant & aussi corrompu qu'estoit Ischyras, ne découvrist la verité & ne revelast toute la malice des Eusebiens, s'ils avoient voulu oublier ce qu'ils luy avoient promis. Mais comme ils pouvoient toutes choses, ils avoient porté l'Empereur à écrire au Thresorier general d'Egypte nommé Himere, qu'il luy fist bâtir une eglise, afin qu'il eust plus d'autorité & plus de créance dans les esprits pour pouvoir persuader plus aisément ce qu'il avoit dit touchant ce calice & cet autel. On en voit l'execution par la lettre de ce Thresorier que le Saint a inserée dans sa seconde apologie.

Athan. ap. 2. p. 802.

Voyez les éclaircissemens. 5.

Flave Himere au Commandant de la Mareote.

LE prestre Ischyras ayant supplié nos Seigneurs les « Augustes & les Cesars, qu'il luy fust permis de fai- « re rebâtir l'eglise du lieu appellé la Paix de Secontarure, « leur divinité a ordonné que cela se fist au plûtost. Lors « donc que vous aurez receu une copie de l'ordre de l'Em- « pereur, que vous trouverez à la teste de ce billet en la « forme & avec le respect qui luy est dû, & que vous « aurez leu l'acte qui en a esté dressé devant nous, ayez « soin de faire faire promtement le dessein de cette egli- « se, & de l'envoyer à nos officiers, afin qu'on puisse exe- « cuter en diligence ce que sa sacrée Majesté nous a com- « mandé.

Il n'est pas étrange qu'en mesme temps que l'on persecutoit l'innocence & la pieté en la personne de S. Athanase, ses ennemis fissent de si grands efforts pour recompenser le vice & la perfidie en la personne d'Ischyras, dont l'ame venale avoit esté susceptible de toutes leurs impressions. Leur politique les portoit à faire voir à tout le monde qu'ils avoient des eveschez à distribuer ; & Ischyras

n'avoit point une ambition si vaste qu'il ne fust aisé à contenter, puisqu'il s'estimoit heureux d'estre Evesque de son hameau, & d'avoir une lettre de l'Empereur pour jetter les fondemens d'une eglise sur la vaine prétention d'une vaine qualité & d'un titre imaginaire.

Ainsi finit le conciliabule de Tyr, qui sera en execration à tous les siecles futurs, & qui fut mesme la honte de ceux qui y avoient exercé une domination indigne d'Evesques sous l'autorité de l'Empereur. Quelque précaution qu'ils prissent entr'eux de deffendre à leurs secretaires d'en délivrer aucunes copies, il nous en est resté encore assez de connoissance & de lumiere pour nous faire concevoir une juste horreur contre ces Evesques, qui taschoient par leurs intrigues continuelles de succeder aux tyrans & aux bourreaux, pour persecuter leurs propres confreres & les plus grands saints de leur siecle durant la paix & le repos de l'Eglise par la puissance de celuy qui venoit d'en estre le liberateur.

CHAPITRE XII.

Assemblée du Concile à Jerusalem pour y dédier l'Eglise.

Euseb. l. 4. de vitâ. Constantin. c. 43. Rufin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 24. Theodoret. l. 1. c. 29. Sozom. l. 2. c. 25.

QUoyque les Eusebiens parussent avoir achevé la principale de leurs affaires en faisant déposer celuy qu'ils avoient toujours consideré comme estant le plus grand obstacle à leurs desseins, ils ne pouvoient neanmoins estre satisfaits que par l'entier rétablissement de l'Arianisme. Mais ils n'eurent pas le temps d'executer dans le Concile de Tyr tout ce qu'ils avoient entrepris, ny de faire de nouvelles playes à la verité catholique. Car comme ils estoient sur le point de recueillir le plus grand fruit de leurs intrigues en recevant Arius à la communion de l'Eglise, il vint un ordre de l'Empereur, qui par une lettre expresse leur enjoignoit de terminer cette assemblée, & d'aller en diligence à Jerusalem pour y dedier l'eglise que cet Empereur avoit fait bastir avec tant de magnificence.

Voyez les éclaircissemens. 1.

L'Officier qui fut envoyé de sa part pour leur rendre cette lettre, estoit Marien que ce prince estimoit beaucoup, &

qui exerçoit une charge fort considerable en ce temps là, sçavoir celle de Notaire ou Secretaire Imperial. Eusebe nous le dépeint comme un homme fort celebre par sa foy, par sa pieté, par une grande connoissance qu'il avoit acquise des lettres saintes, & pour avoir autrefois confessé JESUS CHRIST durant la persecution. Mais si c'estoit le mesme que le Notaire Marcien dont parle S. Athanase, il semble qu'il faisoit plustost la fonction de ministre des Ariens, que celle de Confesseur de JESUS CHRIST.

Athanas. de Synod. p. 904.

Les Eusebiens s'estant servis des commoditez publiques pour passer de Tyr à Jerusalem, ils s'y joignirent aux autres Evesques que Constantin y avoit fait venir de tous les endroits de la terre, selon l'expression de Rufin qui paroist un peu forte ; & tous ensemble ils composerent un corps tres-nombreux pour rendre la ceremonie de cette dedicace plus auguste.

Eusebe de Cesarée qui avançoit les affaires de son parti sous ce prétexte de pieté, tasche de relever autant qu'il peut cette assemblée de ses complices, qui n'estoit qu'un pur conciliabule ; & voicy ce qu'il en écrit. Pendant, dit-il, « que l'on executoit en cette maniere les ordres de l'Empe- « reur, un autre officier de sa Cour vint rendre au Concile « d'autres lettres de sa part, qui pressoient cette assemblée « de venir en diligence à Jerusalem. Estant donc partis tous « tant qu'ils estoient de la Phenicie, ils se rendirent au lieu qui « leur estoit prescrit, & se servirent pour cet effet de la com- « modité publique des voitures que l'on eut soin de leur four- « nir. On vit en cette occasion ce lieu où ils estoient man- « dez, tout rempli d'un tres-grand nombre de personnes « qui composoient une divine assemblée ; les plus illustres « Evesques s'estant reünis de toutes les provinces du monde « dans la ville de Jerusalem. Car les peuples de Macedoine « y avoient envoyé le prelat de leur ville Metropolitaine, & « ceux de la Pannonie & de la Mysie y avoient aussi député la « jeune & brillante fleur de leur milice spirituelle. Il y avoit « de plus dans cette trouppe un saint homme qui estoit le « principal ornement de tous les Evesques de Perse, & qui « estoit parfaitement instruit dans la science des divines E- « critures. Ceux de Bithynie & de Thrace contribuoient aussi «

» par leur presence à la gloire de cette assemblée ; & les plus
» celebres Evesques de la Cilicie n'avoient point aussi man-
» qué de s'y trouver. On voyoit éclatter au milieu de tous
» les autres ceux des prelats de Cappadoce qui avoient plus
» d'éloquence & plus de doctrine. Toute la Syrie, la Meso-
» potamie, la Phenicie, l'Arabie & la Palestine, l'Egypte
» & la Libye, & ceux qui habitent la Thebaïde, s'estoient
» trouvez dans un mesme corps pour former ce sacré choeur
» & cette divine assemblée. Ils estoient suivis d'une troup-
» pe innombrable de toutes sortes de personnes, qui y es-
» toient venus en foule de toutes les provinces du monde.
» Il y avoit ordre de la part de l'Empereur de les regaler &
» de les servir tous tant qu'ils estoient : & on avoit envoyé
» de sa Cour des hommes considerables par leur probité, qui
» relevoient la splendeur de cette feste par la dépense & la li-
» beralité de l'Empereur.

Toute cette relation d'Eusebe ne tend qu'á rendre le Concile de Jerusalem extrémement considerable, pour détruire indirectement celuy de Nicée, & justifier ce que firent les Eusebiens pour le rétablissement d'Arius. Les veritez qu'il mesle dans ses éloges, sont rares & accompagnées de beaucoup de faussetez & de flatteries. Le Metropolitain de la province de Macedoine dont il parle, est Alexandre Evesque de Thessalonique dont nous avons veu les excellentes qualitez, mais qui a fait voir par son peu de fermeté, que la perseverance est un don de Dieu tout particulier.

Il n'y a rien de moins supportable que les loüanges qu'il donne à Ursace & à Valens, en les nommant la jeune & brillante fleur de la milice spirituelle de la Pannonie & de la Mysie, puisque nous verrons dans la suitte de cette histoire que ces deux Evesques Ariens estoient deux des plus grands fourbes & des plus violens hommes du monde.

Les Evesques de Bithynie qu'il releve si hautement, estoient entr'autres Eusebe de Nicomedie chef de tous les Ariens, Maris de Calcedoine & Theognis de Nicée ses associez & ses complices. Theodore d'Heraclée qui estoit du mesme parti, se faisoit remarquer parmy ceux de Thrace. Les plus illustres de la Cilicie estoient Narcisse de Neroniade, & Macedone de Mopsueste. Placille d'Antioche, &

George

Georges de Laodicée estoient les plus considerables de la Syrie. Eusebe luy mesme & Patrophile de Scythople paroissoient parmy ceux de la Palestine. Et ceux d'Egypte n'estoient apparemment que les Evesques Meleciens qu'ils venoient de recevoir à Tyr. Voilà en partie les grãds Evesques que ce fauteur de l'Arianisme a jugé dignes de ses éloges.

Il est vray qu'il est plus équitable quand il en honore un tres-saint Evesque de Perse, que Baronius croit estre S. Mille depuis martyr, dont Sozomene rapporte plusieurs choses tres-remarquables, & qui de soldat estant devenu Evesque aprés avoir souffert beaucoup de tourmens pour la foy, fit le voyage de Jerusalem par devotion, sans autre équipage que son bissac & le livre des Evangiles : mais cet historien ne nous en marque point le temps. *Sozom. l. 2. c. 13.*

Eusebe pouvoit aussi ajoûter Marcel d'Ancyre qui vint à Jerusalem avec les autres : mais il ne prit aucune part à tout ce qui s'y fit, de peur de communiquer avec les Eusebiens. *Socrat. l. 1. c. 24. Sozom. l. 2. c. 31.*

Ce mesme historien témoigne qu'il y avoit aussi dans cette assemblée des officiers de la Cour des plus illustres, qui y estoient venus par l'ordre de l'Empereur pour distribuer ses dons & ses liberalitez, & pour prendre les ordres de Marien, qui estoit le principal directeur de cette ceremonie. C'estoit luy qui avoit la charge de toutes choses, tant pour recevoir honorablement les Evesques, les traitter magnifiquement, & enrichir des riches presens de l'Empereur la nouvelle eglise qui estoit sur le point d'estre dédiée ; que pour y distribuer de tres-grandes sommes d'argent & une tres-grande quantité d'habits, à une multitude infinie de pauvres qui s'y estoient assemblez de toutes parts.

L'autel y fut orné de tentures dignes de la majesté imperiale, & de meubles tres-precieux, tout enrichis d'or & de pierreries ; & afin que la ceremonie fust plus religieuse & plus auguste, on ne dédia pas seulement l'eglise, mais on consacra aussi les presens que l'Empereur y avoit offerts, avec une ceremonie qui se faisoit encore admirer plus d'un siecle aprés.

Eusebe s'étudie à representer quelles furent en ce lieu là *de vitâ Const. l. 4. c. 45.*

Vu

les occupatiõs des Evesques; & il ne s'oublie pas luy mesme, sans parler neanmoins du rétablissement d'Arius, qui estoit » son principal but & sa plus grande application. Les divins » Ministres, dit-il, contribuoient leurs prieres & leurs dis- » cours à l'ornement de cette feste. Les uns loüoient la dou- » ceur & la bonté que nostre religieux Empereur faisoit pa- » roistre envers le Sauveur de tous les hommes, & les autres » relevoient sa magnificence, qui éclattoit dans cette eglise. » Quelques-uns préparoient un festin spirituel á leurs audi- » teurs, en leur faisant des entretiens theologiques, dignes de » la celebrité de cette assemblée, & leur enseignant la doc- » trine la plus haute & la plus divine. Quelques autres expo- » soient les endroits que l'on avoit leus des divines Ecritures, » & expliquoient les sens mystiques qui y sont cachez. Ceux » qui n'estoient point capables d'une si haute fonction, ap- » paisoient Dieu par des sacrifices non sanglans, & par des » immolations mystiques; & ils luy offroient des prieres » pour la paix commune, pour l'Eglise de Dieu, pour l'Em- » pereur qui estoit la cause de tant de biens, & pour ses en- » fans dont la pieté est si grande. De nostre part, comme » il nous estoit écheu en partage un employ qui estoit beau- » coup au dessus de nostre merite, nous honorasmes cette » feste par plusieurs discours publics, tantost representant » par écrit la magnificence de cette structure royale, tantost » ajustant aux images presentes le sens des oracles propheti- » ques. Ce fut ainsi que l'on celebra avec joye la feste de la » dedicace de ce temple, dans le mesme temps que l'on fai- » soit des jeux publics pour la trentiéme année du regne de » l'Empereur.

Voyez les éclairciss-semens. 2.

Eusebe continuë à relever tant qu'il peut la reputation de cette assemblée pour la rendre plus considerable, à cause qu'elle passe pour une mesme chose avec le conciliabule » de Tyr où S. Athanase fut déposé. L'Empereur, dit-il, » convoqua dans la ville de Jerusalem ce second Concile qui » est le plus grand de tous ceux que nous connoissons, aprés » ce premier qu'il avoit assemblé avec tant d'éclat dans la » Bithynie. Ce premier Concile estoit une espece de triomphe » pour la 20. année de son regne; & par là il vouloit offrir à » Dieu dans une ville qui portoit le nom de la victoire, les

Ib. c. 47.

prieres & les vœux dont il luy estoit redevable pour avoir « vaincu ses ennemis. Mais ce second Concile estoit le rare « ornement de la 30. année de son regne, & l'Empereur vou- « loit consacrer à Dieu, qui est l'auteur de tous les biens, ce « temple du divin Sauveur comme un monument de paix. «

On marque la ceremonie de cette dedicace en l'année 335. au mois de septembre, & dans le temps mesme que l'on celebroit la feste que la sainte Croix, c'est à dire le 13. soit que ce fût précisément le jour qu'elle avoit esté trouvée par Ste. Helene, soit que cette feste se celebrant ce jour là par quelque autre consideration, on ait joint ces deux solemnitez ensemble. *Voyez les éclaircissemens. 3.*

CHAPITRE XIII.

Reception d'Arius & de ses disciples à la communion de l'Eglise par les Eusebiens.

SI les Evesques qui estoient venus au Concile de Jerusalem avec tant de pompe, & qui s'y estoient veus traittez avec tant de magnificence, n'eussent point eu d'autre prétention dans ce voyage, que de satisfaire à la pieté de Constantin, ils auroient pû s'en retourner chacun chez eux aussitost aprés la dedicace de cette eglise. Mais ces Eusebiens crûrent que ce n'estoit rien faire que d'en demeurer à la condamnation de S. Athanase, s'ils n'y joignoient le rétablissement d'Arius; & ils voulurent faire voir par la reception de cet heretique dans la communion des fidelles, que tout ce qu'ils avoient fait contre nostre Saint, ne tendoit qu'á chasser le deffenseur de la foy, afin de faire rentrer dans l'Eglise l'heresie & l'impieté, qui estoit la plus violente de toutes leurs passions.

Theodoret. l. 1. c. 29. Athanas. apolog. 2. p. 801. ad solitar. de syn. p. 891. Socrat. l. 1. c. 19. 20. Rufin. l. 1. c. 11. Soz. l. 2. c. 26.

Arius ayant esté condamné par le Concile de Nicée, & banni en Illyrie par Constantin, comme nous avons remarqué, avoit esté rappellé de son exil vers la fin de l'an 330. & estoit venu aussitost aprés à Alexandrie avec des lettres d'Eusebe & de Constantin, pour obliger S. Athanase de le recevoir à la communion de l'Eglise; & comme le Saint s'y estoit opposé avec une vigueur apostolique, cet heresiar-

que s'estoit efforcé d'exciter de nouveaux troubles dans la ville en y répandant son heresie.

On ne sçait point ce qu'il devint depuis ce temps là jusques au Concile de Tyr, où il semble qu'il estoit présent, afin de solliciter luy mesme son rétablissement sur une lettre que Constantin avoit écrite en sa faveur. Car cet heretique luy ayant présenté avec Euzoïus une confession équivoque de sa foy, ou aussitost aprés son rappel selon Socrate, que nous avons suivi, ou seulement vers le temps des Conciles de Tyr & de Jerusalem, selon Rufin & Sozomene; ce prince ne s'arrestant qu'aux termes dans lesquels elle estoit conceuë, & qui luy paroissoient estre conformes à nostre foy, témoigna qu'il l'approuvoit; mais pour agir dans la derniere exactitude, dit Rufin, il voulut que cette mesme confession de foy fust examinée par le Concile qu'il faisoit assembler pour la dedicace de l'eglise de Jerusalem.

Athanas. de synod. p. 890. Pour cet effet il l'envoya à ce Concile avec une lettre, par laquelle il luy mandoit, qu'ayant luy mesme ouy cette confession de foy de la bouche d'Arius, il la trouvoit orthodoxe, & qu'ainsi il exhortoit le Concile de recevoir avec un cœur de charité & de paix ceux que l'envie avoit exclus de l'Eglise durant un assez long temps : ou plustost, il priot les Evesques que s'ils approuvoient cette profession de foy, & qu'ils jugeassent qu'Arius avoit esté opprimé par l'envie, comme cette heretique l'assuroit, ou qu'il s'estoit corrigé de son erreur, ils usassent de douceur envers luy.

V. les éclaircissemens 1.

La chose estant demeurée sans execution jusques au Concile de Jerusalem, ils voulurent couronner toutes leurs autres injustices par le rétablissement de cet ennemy de la foy; & non seulement ils le receurent luy & Euzoïus, mais aussi les prestres de leur parti, & toute la multitude du peuple qui avoit esté long tẽps separée de l'Eglise à cause de luy : ce que le Pape Jules represente cõme un excés qui fait horreur.

Neanmoins ils eurent assez d'insolence pour mander cette nouvelle à l'Empereur comme un succés avantageux à l'Eglise; & ils en écrivirent aussi à tous les fideles, mais particulierement à ceux d'Egypte, comme à ceux qu'ils croyoient devoir prendre un plus notable interest dans cette réunion. Leur lettre contenoit ce qui suit.

Le saint Concile assemblé par la grace de Dieu dans la ville de Jerusalem, à l'Eglise de Dieu qui est dans Alexandrie, & aux Evesques qui sont établis dans toute l'Egypte, dans la Thebaïde, la Libye, & la Pentapole; & generalement à tous les Evesques, Prestres & Diacres de l'Eglise Catholique, salut en nostre Seigneur.

NOus estant assemblez de differentes provinces pour celebrer la solennité de la dedicace de l'Eglise du divin Sauveur, qui a esté bastie par les soins & par le zele de Constantin nostre tres-religieux Empereur, & que nous avons consacrée en l'honneur de Dieu Roy de tout le monde, & de son CHRIST; la grace de J. C. nous a comblez d'un surcroist de joye par les lettres de nostre religieux Empereur, qui nous a exhortez de nous acquitter de nostre devoir dans cette rencontre si importante. Car nous voyons que bannissant de l'Eglise de Dieu toute l'envie qui avoit separé les membres de JESUS-CHRIST par une si longue & si ancienne division, il nous a portez à recevoir avec un cœur de charité & de paix ceux du parti d'Arius, que la malignité de l'envie avoit fait sortir de l'Eglise pour un temps. Ce tres-religieux Empereur rend un témoignage avantageux à la pureté de leur foy; & l'ayant d'abord connuë par le rapport que les autres luy en avoient fait, & en suitte pour l'avoir apprise par luy-mesme aprés les avoir ouïs, il a voulu nous la declarer par ses lettres, à la fin desquelles il rapporte leur confession de foy, que nous sçavons tous ne contenir rien que d'orthodoxe & d'ecclesiastique. C'est dans cette veuë qu'il nous a exhortez avec beaucoup de raison à les recevoir, & à les unir avec l'Eglise de Dieu, comme vous connoistrez vous-mesmes par la copie de ses lettres que nous avons envoyées à vostre pieté. Nous croyons que cette réunion des membres de vostre corps vous remplira de consolation & de joye, lorsque vous recevrez des personnes que vous sçavez estre vos propres entrailles, vos freres & vos peres; parcequ'il ne s'agit pas seulement en cette occasion de voir rentrer dans l'Eglise les prestres du parti d'Arius, mais qu'il s'y agit aussi du réta-

» blissement de tout le peuple, & de toute la multitude d'un
» si grand nombre de personnes qui estoient separées de vous
» depuis tant de temps à l'occasion des ces prestres. Comme
» donc vous ne pouvez pas douter aprés l'assurance que nous
» vous en donnons, qu'ils ne soient rentrez dans nostre com-
» munion, & qu'ils n'ayent esté receus par ce saint Concile;
» il est juste que vous les receviez comme les membres de
» vostre corps, avec un esprit d'union & de paix; & d'autant
» plus que la profession de foy qu'ils ont publiée, ne permet
» plus de douter qu'ils ne conservent la tradition & la doctri-
» ne apostolique, qui est receuë universellement de tout le
» monde.

Ad solitar. p. 810. *Apolog. 2. p. 802. de syn. p. 890. 891.* *V. les éclairciſſemens. 2.*

S. Athanase qui nous a conservé cette lettre circulaire, nous y fait observer trois choses. La premiere est que ces heretiques ayant dessein de jetter l'épouvante dans les esprits, employoient la terreur du nom de l'Empereur, en prétendant qu'ils n'ont receu Arius que par son ordre. La seconde, qu'ils découvrent eux-mesmes la malignité de leurs desseins, en disant qu'ils avoient receu Arius & ses sectateurs aprés que l'on avoit banni de l'Eglise l'envie & la malignité qui en causoient la division. La troisiéme, qu'il ne peut assez s'étonner que dans cette lettre ils approuvent la profession d'Arius comme orthodoxe, comme estant la veritable foy de l'Eglise, & comme conservant sans aucune difficulté la doctrine & la tradition des Apostres; ce qui n'est autre chose que de recevoir & d'approuver tous les blasphemes d'Arius, & ruiner autant qu'ils peuvent dans un coin & dans un lieu à l'écart le plus illustre de tous les Conciles.

Ad solitar. p. 810. de synod. 891. *Apolog. 2. p. 802.* *V. les éclairciſſemens. 3.*

» Pourroit-on, dit-il, oüir cela, & ne pas voir leurs cons-
» pirations & leurs cabales? Car ils ne se sont point cachez:
» Ils ont avoüé la verité, quoyque peutestre contre leur in-
» tention. S'il est vray que c'estoit moy qui empeschois les
» Ariens de retourner à l'Eglise, & s'ils y ont esté receus dés
» que j'ay esté opprimé par leurs cabales; que peut-on dire
» autre chose, sinon que tout ce qu'ils ont fait ç'a esté pour
» favoriser les heretiques; & que toutes les persecutions qu'ils
» m'ont faites, que la fiction de ce calice rompu, & la mort
» d'Arsene, n'avoient pour but que de leur faciliter les moyens
» de faire entrer l'heresie dans l'Eglise, sans que de leur part

ils fussent condamnez comme heretiques? C'estoit le sujet " des menaces que l'Empereur m'avoit faites quelque temps " auparavant. Est-il possible qu'ils n'ayent point eu de honte " d'écrire ces choses, & de declarer orthodoxes ceux contre " lesquels tout un Cõcile general a prononcé des anathémes? " Il faut bien qu'ils soient capables de tout dire & de tout faire " sans discernement, puisqu'ils n'ont fait nulle difficulté " de ruiner autant qu'il leur a esté possible dans un petit coin " & dans un lieu à l'écart un Concile de cette consideration. "

Ce saint avoit raison de parler ainsi contre les Eusebiens qui estoient les imitateurs des Juifs dans la haine qu'ils avoient conceuë contre la divinité du Verbe, dont il estoit le deffenseur, & qui par l'absolution d'Arius venoient de condamner une seconde fois le Sauveur dans le lieu mesme où Caïphe l'un de leurs plus anciens patriarches, l'avoit condamné par un faux zele. Certes c'est une chose déplorable qu'en mesme temps que la pieté de Constantin honoroit JESUS-CHRIST par la structure d'une eglise magnifique, ces Ariens ayent entrepris de ruiner la divinité du Verbe par le rétablissement d'Arius & de ses complices, & qu'ils ayent joint cette injustice à la déposition de celuy qui n'auroit jamais attiré sur luy-mesme les effets de leur fureur, s'il eust eu moins de vigueur & de zele pour la gloire du Dieu vivant.

CHAPITRE XIV.

Procedures des Eusebiens contre Marcel Evesque d'Ancyre, qui avoit écrit contre Astere Sophiste de leur parti.

QUOYQU'IL y eust plusieurs Evesques catholiques au Concile de Jerusalem aussi bien qu'à celuy de Tyr; neanmoins l'erreur s'y établit impunément depuis que l'injustice eut esté pleinement consommée par la condamnation de S. Athanase. Un évenement si déplorable ne nous doit pas beaucoup surprendre, puisqu'il est aisé de juger ce que peuvent dans un Concile des Evesques puissans à la Cour de l'Empereur, appuyez par des gardes & par des officiers du Prince, enflez de la malheureuse satis-

faction d'avoir opprimé tout fraischement un Archevesque d'Alexandrie & un Athanase; lors particulierement qu'ils agissent sous le nom & avec l'autorité du Prince, & en une cause qui estant d'elle-mesme assez specieuse, parcequ'il s'agissoit de recevoir des personnes qui faisoient une profession de foy qui n'estoit pas tout ouvertement heretique, n'estoit criminelle que par des consequences qui sont toujours incertaines & mal tirées lorsqu'elles sont contraires aux interests des personnes puissantes & engagées dans une grande entreprise. Aprés cela il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait eu aucune opposition à la reception d'Arius, ou que les Eusebiens qui dominoient dans ce Concile, en ayent étouffé la connoissance, de sorte que l'histoire ne nous en a rien conservé que touchant Marcel d'Ancyre, qui ne voulut avoir aucune part à la reception de l'heresiarque, mais qui par cette resistance s'attira le ressentiment & la vengeance de tout le parti contraire. Voicy quel fut le sujet ou le pretexte qu'ils prirent pour luy faire porter la peine de son opposition.

Sozom. l. 2. c. 31.

Entre les principaux supposts de l'Arianisme, il y avoit en ce temps là un homme de Cappadoce nommé Astere, dont S. Athanase parle souvent sous le titre de Sophiste, qui marquoit alors ceux qui faisoient profession de connoistre toutes choses & d'en discourir. Il l'appelle aussi plusieurs fois un sophiste à plusieurs testes, & l'avocat des Ariens.

Athanas. orat. 3. & 4. contra Arian. Id. de syn. 887. Philostorg. l. 2. c. 15.

Ce discoureur ayant exercé quelque temps la fonction de sophiste dans la Galatie, il la quitta pour se faire chrestien; & quelques-uns mesme le font disciple de S. Lucien d'Antioche. Il est constant qu'il fut assez lasche pour ceder à la violence des tyrans durant la persecution de l'Eglise, & qu'il sacrifia aux idoles sous Maximien Hercule ayeul de Constance : & quoyque Philostorge prétende qu'il repara sa faute par le soin que S. Lucien prit de le rappeller à la penitence, neanmoins on ne peut douter que l'Eglise n'ait tiré cet avantage de sa chûte, que les Eusebiens n'oserent jamais l'élever à l'estat ecclesiastique, quoyqu'il fust toujours autour d'eux comme le plus zelé de leurs disciples, & qu'il se trouvast pour ce dessein dans toutes les assemblées

V. les éclaircissemens. 1.

d'Evesques.

d'Evesques. Ils tâcherent de reparer ce defaut, & de le relever de tout leur pouvoir en luy faisant commettre un crime égal à celuy de l'idolatrie, qui fut de composer un livre de leur doctrine, dans lequel il publioit des blasphémes tout à fait étranges, quoy que Philostorge parle de luy comme du plus doux & du plus moderé des Ariens, & qu'il le considere comme le pere des Semiariens.

Ce livre se voyoit encore au temps de Socrate. Astere l'avoit composé par l'avis des Eusebiens, & selon ce qu'il avoit appris d'eux, quoy qu'il semble l'avoir composé devant la condamnation d'Arius, & par consequent devant le Concile de Nicée. S. Athanase le refute en plusieurs endroits; & les paroles qu'il en rapporte, se trouvent en effet dans un passage de son livre refuté par Marcel d'Ancyre. *Athanas. de decret. Nic. syn p. 256. Epiphan. hæres. 12.*

Cet homme inquiet alloit de tous costez pour montrer ses ouvrages à tout le monde; & courant à la recommandation des Eusebiens les Eglises de la Syrie & des autres provinces, il avoit la hardiesse de monter en des lieux qui luy estoient deffendus, & de s'asseoir dans la place des ecclesiastiques, pour y lire publiquement le livre dont il estoit l'auteur, & y combattre la verité qu'il avoit appris à renoncer dés le temps de la persecution.

Marcel qui estoit Evesque d'Ancyre, & qui estant en cette qualité Metropolitain de la Galatie, avoit assisté dés l'an 314. au Concile qui s'estoit tenu dans sa ville, ne crut point se pouvoir dispenser de refuter ce livre d'Astere, & composa pour ce sujet un ouvrage qu'il intitula, *De la sujettion de nostre Seigneur* JESUS CHRIST, ainsi que nous apprenons de S. Hilaire, où il paroist qu'il expliquoit ces paroles de S. Paul aux Corinthiens, *Lors que* JESUS-CHRIST *aura donné son royaume à son Pere, &c.* *Hilar. contr. Arian.* *1. Cor 15. v. 24. & 25.*

Les Ariens à qui il avoit declaré la guerre ouvertement par la publication de cet ouvrage, luy repliquerent avec beaucoup de chaleur; & nous avons encore les trois livres qu'Eusebe de Cesarée fit exprés sur ce sujet, où il s'explique plus clairement qu'en aucun endroit de ses ouvrages en faveur de l'Arianisme, soutenant les erreurs d'Astere comme les plus grandes veritez. Ce sophiste mesme écrivit aussi de son costé contre Marcel, & l'accusa d'estre Sabellien; ce qui

estoit le reproche le plus ordinaire que les Ariens faisoient aux ennemis de leur heresie. Acace, qui fut Evesque de Cesarée en Palestine aprés Eusebe, prit aussi part dans cette querelle ; & S. Epiphane nous a conservé quelques fragmens d'un livre qu'il composa sur ce sujet mesme. Enfin on ne peut rien ajoûter à l'animosité qu'ils avoient conceuë contre Marcel ; & ce qu'ils écrivirent contre luy depuis ce temps-là dans leur faux concile de Sardique, en est une preuve manifeste.

Epiph. hær. 72.

Mais autant qu'il leur estoit odieux par l'ardeur qu'il avoit toujours fait paroistre contre leur secte, autant la passion qui les animoit contre luy, le rendoit considerable aux Catholiques. Les legats que S. Silvestre avoit députez au Concile de Nicée, avoient rendu un témoignage avantageux de sa foy ; & S. Athanase en plusieurs endroits le met parmy ceux que les Ariens ne persecutoient que parce qu'ils estoient ennemis de leur heresie. On avoit veu avec quelle fermeté il s'estoit opposé dans le Concile de Nicée à ceux qui vouloient deffendre Arius, & avec combien de force il les avoit refutez. Il n'avoit pû consentir à tout ce qu'ils avoient ordonné contre nostre Saint dans le conciliabule de Tyr, ny au resultat de leur cabale pour la reception d'Arius dans celuy de Jerusalem. Il avoit montré une si grande aversion de leur injustice, qu'il n'avoit pas mesme voulu se trouver à la dedicace qu'ils venoient d'y faire avec tant de ceremonie & de pompe, parce qu'il évitoit d'avoir aucune communion avec eux.

Athanas. apolog. de fug. sua p. 703. ad solitar. p. 813

Une conduite si vigoureuse les ayant extraordinairement irritez contre luy, ils le citerent dans le Concile de Jerusalem pour y venir rendre raison de son livre. Et ils firent voir par là qu'ils avoient deux poids & deux mesures, puisque pour peu qu'ils eussent eu d'équité, ils devoient traitter Astere de la mesme maniere. Mais ne voulant pas prononcer leur propre condamnation, ils s'exemterent de l'examen du livre de ce sophiste, sous pretexte que ce n'estoit qu'un laïque ; comme si cette qualité mesme ne l'eust pas encore exposé davantage à la censure des Evesques, & ne leur eust pas donné sujet de punir en luy sa temerité aussi bien que ses erreurs.

Socrat. l. 1. c. 24.

Socrate prétend qu'aprés avoir convaincu Marcel de tenir la doctrine de Paul de Samosates, ils luy ordonnerent de changer de sentiment ; & qu'il promit en effet de brûler son livre. Mais il y a grande apparence que cette histoire n'est tirée que de quelques faux memoires des Ariens, puisque ce fait estant devenu public, comme il estoit impossible que cela arrivast autrement, l'Eglise n'eust plus esté en estat de deffendre Marcel comme innocent, s'il se fust luy mesme condamné par sa propre bouche.

CHAPITRE XV.

Constantin mande les Eusebiens à Constantinople pour y estre confrontez avec S. Athanase.

VOILA quelle fut alors l'issuë de l'affaire de Marcel Evesque d'Ancyre ; & elle n'alla pas plus avant en ce temps-là, parce que comme les Eusebiens en poursuivoient la décision, ils furent mandez inopinément à Constantinople par l'Empereur, & cet ordre surprenant fit finir leur assemblée.

Athanas. apolog. 2. Epiph. hær. 68. Socrat. l. 1. c. 27. Sozom. l. 2. c. 25.

Nous avons veu comment nostre Saint se voyant accablé par le conciliabule de Tyr, en estoit party pour porter luy-mesme ses plaintes à Constantin, & pour luy demander protection contre les violences de cette assemblée. Il est temps que nous apprenions ce qui se passa sur ce sujet dans Constantinople.

S. Athanase ayant rencontré Constantin qui entroit à cheval dans cette ville imperiale, il se presenta tout d'un coup à luy au milieu de la ruë avec quelques personnes qui l'accompagnoient. Ce prince fut tellement surpris de cette rencontre si inopinée, qu'il en eut mesme d'abord quelque peur, & ne reconnut pas le Saint. Ceux qui estoient autour de luy, le luy apprirent, & ajoûterent de plus quelle injustice il avoit soufferte. Le Saint mesme ne manqua pas de l'en instruire de sa part. Il luy representa la conduite violente du Comte Denys, & les moyens dont les Eusebiens s'estoient servis pour l'opprimer dans une assemblée

tout à fait irreguliere, & le supplia de faire assembler un Concile legitime. Mais ce prince qui présumoit plustost qu'Athanase le vouloit tromper, que non pas que ses juges eussent eu tort, receut fort mal tout ce qu'il luy dit. Il ne voulut pas seulement luy parler, ny luy répondre un seul mot; quelques instantes prieres que le Saint luy pust faire de l'écouter, il le refusa toujours, & peu s'en fallut qu'il ne le fist chasser de là.

Il falloit sans doute qu'Eusebe & tous ceux de son party, qui pouvoient tout en ce temps-là sur son esprit, luy eussent fait une peinture prodigieusement affreuse de ce Saint, pour le traitter de la sorte. Aprés l'avoir admiré dans un Concile general lors qu'il n'estoit que diacre, il ne l'auroit pas receu avec tant d'indifference & de froideur depuis qu'il estoit devenu Patriarche d'Alexandrie & Evesque du second siege du monde, s'il n'eust esté persuadé que ceux qui luy imposoient tant de crimes,en avoient de tres-grands sujets. Soit qu'il fust porté par luy-mesme à en juger plustost par le nombre de ses ennemis, que par l'estime qu'il avoit autrefois conceuë de son merite extraordinaire, soit qu'il se fust laissé surprendre par des suggestions étrangeres; c'estoit une fort grande dureté de refuser audience à un Saint, qui avoit entrepris un si grand voyage pour se plaindre de l'injustice que l'on commettoit contre luy. On ne doit pas croire legerement le mal d'un homme étably dans une si haute & si sainte dignité, aprés l'avoir veu approuvé par la voix publique de l'Eglise dans la plus importante de toutes les occasions, & particulierement quand il n'est accusé que par des personnes convaincuës de plusieurs differentes calomnies. Il se peut faire neanmoins que ce procedé de Constantin fust un effet du profond respect qu'il avoit pour la dignité des Evesques, & que croyant le Concile de Tyr une assemblée legitime, il ne voulust rien entreprendre à son préjudice en faveur d'un homme qu'il croyoit estre entre les mains de ses juges naturels. Neanmoins ceux qui ont les oreilles ouvertes pour entendre les plaintes des scelerats, parce qu'ils conservent toujours assez d'autorité pour les punir &

pour leur rendre justice, ne peuvent ainsi rebuter des Evesques & des Patriarches qu'ils ont honorez autrefois comme les deffenseurs de l'Eglise, & qu'il leur est toujours libre de renvoyer à ceux qui en doivent connoistre selon les Canons.

Quelque dur que pust estre ce traittement, S. Athanase avoit trop de fermeté pour se rebuter & perdre courage. Il se plaignit à l'Empereur d'un procedé si étrange dont il usoit envers luy, & luy dit cette parole terrible que S. Epiphane a rapportée, *Le Seigneur sera le juge de vous & de moy, puisque vous vous joignez avec ceux qui m'oppriment par leurs calomnies.*

Constantin demeurant toujours inflexible aprés une parole si forte, le saint fut obligé de luy dire avec la confiance que luy donnoit son innocence, Qu'il ne luy demandoit « autre chose sinon qu'il fist venir ceux qui l'avoient condamné, « afin qu'il pust se plaindre en leur presence des maux « qu'il avoit soufferts, & que ce luy seroit une extréme satis- « faction de l'avoir luy mesme pour juge des crimes dont ils « l'accusoient. «

L'Empereur ne put refuser une demande qui luy sembloit si juste & si raisonnable. La froideur avec laquelle il avoit receu un Saint contre lequel il estoit prévenu, ne l'empescha pas de se remettre devant les yeux les regles de l'équité naturelle; & voyant un Evesque qui venoit de si loin se plaindre de l'injustice que ses confreres venoient d'exercer contre luy, il leur écrivit pour leur ordonner de le venir trouver sans delay, afin de rendre raison de leur jugement, & suspendit le sien jusques à ce qu'il les eust oüis de part & d'autre.

S. Athanase a rapporté cette lettre toute entiere; & on la trouve aussi dans l'histoire de Socrate & dans celle de Sozomene. On y peut remarquer combien la paix de l'Eglise estoit chere à ce prince, puisqu'il opposoit le respect & la reverence qu'il avoit pour ses loix, au tumulte des Evesques qui troubloient l'Eglise, & à la maniere turbulente dont ils agissoient dans leurs assemblées: & cette resolution qu'il prenoit d'employer toute son autorité pour exterminer les auteurs de ce desordre, estoit digne d'un prince chrestien.

Mais l'évenement fit voir qu'il se trompoit dans le fait, & que contre son intention il usoit de tout son pouvoir pour sacrifier l'innocent à la passion des coupables. On voit aussi dans cette lettre qu'il remet à juger de toutes choses lorsqu'ils seront tous venus ; & il y repete ce terme de tous jusques à trois ou quatre fois.

C'estoit imposer aux ennemis de S. Athanase une condition qui leur paroissoit trop desavantageuse. Aussi quand cette lettre de l'Empereur leur fut renduë, ils userent d'une nouvelle supercherie pour ménager une occasion si favorable à leur vengeance sans s'exposer à aucun hazard, & pour se tirer de la peine où cet ordre les mettoit. Ils avoient trouvé beaucoup de contradiction dans le Concile de Tyr. Plusieurs Evesques s'estoient retirez de leur assemblée, parce qu'ils en reconnoissoient l'injustice. Il n'y avoit rien de si hazardeux que de faire venir à Constantinople tous ceux qui y avoient assisté d'abord. On y auroit veu entre les autres, Paphnuce & Potamon qui n'auroient pas apprehendé la Cour, comme ils n'avoient pas craint la conspiration de leurs confreres. Des Prelats qui avoient confessé la foy devant les tyrans, n'auroient pas tremblé devant la majesté d'un Empereur, dont la principale gloire estoit d'avoir fait cesser la persecution de l'Eglise. Il ne falloit qu'un seul homme de cette vigueur apostolique pour mettre en pieces tant de machines Ariennes, & pour détruire d'un seul mot les intrigues de tant d'années. Ainsi les chefs de ce parti des Eusebiens aimerent mieux se priver du secours de leurs complices, que d'avoir à contester contre ceux qui aiant pour eux l'innocence & la raison, auroient toujours esté les plus forts dans les Conciles de Tyr & de Jerusalem, s'ils n'eussent esté accablez par le plus grand nombre. De sorte que ces ennemis declarez de S. Athanase se deputerent eux mesmes pour soutenir sa condemnation en presence d'un Empereur dont ils pouvoient disposer absolument par le grand crédit qu'ils avoient sur son esprit ; & empeschant que les autres n'entreprissent ce voyage, de peur d'avoir tant de témoins des crimes que leur conscience leur reprochoit, il n'y eut que six des leurs qui se mirent en chemin, sçavoir les deux Eusebes, Theognis de Nicée, Pa-

trophile de Scythople, Ursace & Valens; & les autres se retirerent à leurs eglises.

CHAPITRE XVI.

Les Eusebiens accusent S. Athanase d'avoir menacé d'empescher le transport du bled d'Alexandrie à Constantinople. Constantin le relegue à Treves, où il est bien receu par Constantin le jeune & par S. Maximin.

AUSSITOST que ces Evesques conjurez furent arrivez à Constantinople, ils abandonnerent leurs anciennes accusations pour en inventer de nouvelles, qui n'estoient pas moins fausses que les précedentes. Nostre Saint dit qu'ils ne parlerent plus ny du calice rompu, ny du prétendu meurtre d'Arsene; mais pour le rendre criminel d'estat & blesser Constantin dans le plus sensible de son cœur, ils accuserent ce saint Evesque d'avoir menacé d'empescher à l'avenir que l'on transportast du bled d'Alexandrie à Constantinople. *Athanas. apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 23. Theodoret. l. 1. c. 29.*

Les Evesques du Concile d'Alexandrie qui avoient assisté à celuy de Tyr, & dont quelques uns avoient accompagné S. Athanase dans ce voyage qu'il fit à Constantinople, luy sont tout à fait conformes dans le recit de cette accusation; & ils y ajoutent encore des particularitez tres-remarquables. Les Eusebiens, disent-ils dans leur lettre si « celebre, estant arrivez à Constantinople, n'accuserent plus « Athanase des crimes qu'ils luy venoient d'imposer dans l'as- « semblée de Tyr avec tant de bruit & tant d'éclat, mais ils « parlerent de bled & de vaisseaux, luy reprochant qu'il s'es- « toit vanté qu'il estoit en son pouvoir d'empescher que le « bled ne se transportast d'Alexandrie à Constantinople. « Quelques uns des nostres qui estoient alors avec Athanase « oüirent cette accusation; & en mesme temps furent té- « moins des menaces effroyables que l'Empereur luy faisoit. « Et comme l'indignité d'une accusation si atroce faisoit ge- « mir Athanase, & qu'il en monstroit la fausseté par des rai- « sons invincibles, representant qu'un homme particulier & « *Apud Athanas. apol. 2. p. 729. 730.*

» pauvre comme il estoit, n'estoit pas capable d'une si grande
» entreprise, Eusebe de Nicomedie ne faisant nulle conscien-
» ce de joüer tout publiquement le personnage d'imposteur,
» jura qu'Athanase estoit riche, puissant & capable d'execu-
» ter toutes choses, afin qu'il parust par là qu'il avoit usé des
» paroles qu'on luy imposoit. Voilà le crime dont l'accu-
» soient ces venerables Evesques.

Cette calomnie n'avoit pas le moindre fondement ny la moindre apparence de verité, mais elle ne leur estoit pas moins utile. Il leur suffisoit que Constantin fust si delicat sur ces sortes de matieres, que sur le soupçon d'un crime semblable il avoit fait trancher la teste à un philosophe, s'il en faut croire les historiens. Comme il estoit jaloux de sa grandeur & de son autorité, rien n'estoit plus capable de le toucher que l'entreprise d'un Evesque qui auroit voulu empescher la subsistance du siege de son empire, en empeschant le transport des bleds qui estoient le plus grand fond de la nourriture de ses citoyens. Il faut avoüer qu'il est tout à fait étrange qu'une imposture si mal fondée ait esté capable d'effacer dans l'esprit de ce grand prince toutes les preuves qu'il avoit tant de l'innocence du Saint, que de la malice de ses accusateurs, & de luy faire commettre une action aussi noire qu'estoit celle que nous allons voir. Mais Dieu se plaist tantost à monstrer qu'il peut sauver ses saints des plus grands dangers, lorsqu'il veut confondre leurs ennemis; tantost à les laisser succomber aux impostures les moins vraysemblables, lorsqu'il veut éprouver leur foy & exercer leur patience.

Baron. ann. 336. §. 10.

Quelques Evesques d'Egypte, qui estoient dans la chambre de Constantin avec Saint Athanase, furent témoins de l'accusation des Eusebiens, & de la colere de l'Empereur lorsqu'il éclatta en menaces contre luy. Ces Evesques estoient Adamance de Cynople, Arbethion de Pharbete, qui avoient assisté au Concile de Nicée, Anubion, Agathammon & Pierre. Ils estoient tous cinq du nombre de ceux qui avoient soutenu l'innocence de S. Athanase à Tyr; & ils l'avoient assez vray-semblablement suivi lorsqu'il se retira pour venir à Constantinople.

Voyez les éclaircissemens. 1.

Les

Les Eusebiens ne manquerent pas de souffler le feu de la colere de l'Empereur dés qu'ils virent qu'il commençoit à s'allumer. Ils estoient trop artificieux & trop habiles politiques pour ne point prendre leurs avantages. Eusebe de Nicomedie avoit déja trop de crédit auprés de Constantin, pour n'estre pas cru quand il soutenoit que S. Athanase, qui se disoit pauvre, estoit un homme tres-riche & tres-puissant ; & l'assurance avec laquelle il avançoit cette fausseté, la rendoit plausible. Quoyque les Evesques d'Alexandrie ne fussent pas dans l'éclat exterieur dont leur dignité fut accompagnée quelque temps aprés, & que nostre Saint eust toujours pratiqué dans l'episcopat toutes les vertus d'un solitaire, ainsi que les Evesques de sa province le témoignent dans leur lettre ; neanmoins le crime dont on l'accusoit donna tant d'ombrage à l'Empereur, qu'il ne prit pas la peine de s'en informer exactement, & crut de bonne foy ce que ces calomniateurs luy disoient. Cette accusation luy parut assez bien prouvée pour luy persuader toutes les autres ; & Athanase devint en un instant coupable d'avoir rompu un calice & d'avoir fait mourir Arsene, comme ses ennemis l'en accuserent tout de nouveau, dés que l'Empereur le crut assez méchant pour avoir fait des menaces dont l'effet n'eust tendu qu'à exciter des seditions dans la nouvelle Rome qu'il venoit de bastir avec tant de soin & tant de gloire. De sorte que la colere, qui est l'écueil le plus ordinaire des plus grands monarques, luy fit plutost ouvrir les oreilles aux impostures des Ariens, qu'à la justification du deffenseur de la foy ; & nostre Saint se vit relegué à Tréves dans les Gaules par le commandement absolu de ce mesme Constantin, qui estoit sorti il n'y avoit encore que dix ans du Concile de Nicée, tout persuadé de sa suffisance, de sa pieté & de son merite. Comme cela arriva en la trentiéme année du regne de cet Empereur, il est indifferent de marquer cet évenement ou à la fin de l'année 335. ou au commencement de la suivante ; & le Saint vraisemblablement arriva à Tréves au commencement du mois de fevrier 336.

V. les éclaircissemens. 2.

Eclaircissement 3.

Quelque jugement que l'histoire ait fait de cette action

de Constantin, il est à plaindre d'en avoir ainsi usé. Les uns ont dit qu'il n'avoit point d'autre dessein que de donner la paix à l'Eglise, en éloignant celuy qui en estoit la pierre d'achoppement à l'égard des Evesques du parti contraire, que cet Empereur ne consideroit que comme Evesques, & ne croyoit pas Ariens & heretiques. Les autres ont cru qu'en le bannissant il vouloit le garantir de la cruauté & de la fureur de ses ennemis, qui ne respiroient que sa mort & que son sang aprés avoir juré sa ruine. L'un de ses fils l'excusa en cette maniere dans la lettre qu'il écrivit aprés sa mort pour le rétablissement de ce saint prelat, qui a tòujours eu assez de moderation & de charité pour excuser ceux qu'il sçavoit ne s'estre emportez contre luy que par surprise ou par foiblesse. Les Peres du Concile d'Alexandrie, qui écrivirent au Pape Jules aprés la mort de cet Empereur, le déchargent de l'injustice de cet exil, & n'en accusent que les Ariens. Ils disent que ce n'est point Constantin qui l'a banni, mais que leurs calomnies sont la seule cause de l'exil qu'il a souffert. Ils attribuent mesme à une grace toute particuliere de Dieu, d'avoir tellement porté l'esprit de ce prince à la clemence, qu'il se soit contenté de le bannir, au lieu de le faire mourir; ce qui eust esté l'entiere satisfaction de ses calomniateurs. Il est sans doute plus à propos de diminuer sa faute autant que l'on peut, que de l'accuser d'Arianisme, comme a fait Lucifer de Cagliari quand il a écrit que nostre Saint n'estoit tombé dans la disgrace de Constantin, & n'avoit esté banni & persecuté par cet Empereur, que parcequ'il n'avoit pas voulu condamner la foy de l'Eglise, ny se resoudre à devenir Arien. Il est vray que si S. Athanase eust esté assez malheureux pour embrasser l'heresie d'Arius, il se seroit garanti de ce bannissement & de tous les autres. Mais il n'est pas vray que ceux qui le défererent à Constantin, & qui auroient esté ravis de le voir complice de leurs erreurs, l'ayent accusé directement comme un homme qui detestoit l'Arianisme, ny que l'Empereur l'ait relegué à cause qu'il soutenoit la foy du Concile de Nicée.

Socrat. l. 1. c. 25. Sozom. l. 2. c. 27.

Ad solitar. p. 844.

Apolog. 2. p. 729.

Lucifer Calaritan. l. 1. pro sancto Athanas.

Theodoret en parle plus équitablement quand il fait

une reflexion qui devroit ſervir de leçon à tous les princes du monde, pour leur apprendre à eſtre plus reſervez & plus retenus à écouter des denonciations de cette nature. Certes, dit-il, perſonne ne doit s'étonner que Conſtantin trompé par de faux rapports, ait condamné au banniſſement des perſonnes d'un ſi grand merite. Car il crut trop facilement des Eveſques qui luy déguiſoient la verité, & qui eſtoient en eux-meſmes toute autre choſe que ce qu'ils luy paroiſſoient au dehors. Ceux qui ont quelque connoiſſance des divines Ecritures, ſçavent fort bien que David, quoyque Prophete, n'a pas laiſſé d'eſtre trompé. Et ce qui eſt plus étonnant, c'eſt que celuy qui le trompa, n'eſtoit ny preſtre ny pontife; mais ce fut un de ſes domeſtiques & un valet nommé Sibas, qui ſe rendit délateur de Miphiboſeth devant ce prince, & luy ayant ſuſcité une accuſation calomnieuſe, obtint la confiſcation de l'heritage de ſon maiſtre infortuné. Ce que je dis, non pour blaſmer un ſi grand Prophete, mais pour faire l'apologie de cet Empereur, pour monſtrer la foibleſſe de noſtre nature, & pour apprendre à toutes les perſonnes établies en autorité à ne pas croire entierement aux accuſateurs, quelque créance qu'ils meritent; mais à reſerver toujours une de leurs oreilles pour celuy qui eſt accuſé.

Theodoret. l. 1. c. 33.

Il n'y a que Dieu qui ſoit incapable de tromper qui que ce ſoit, & d'eſtre trompé luy-meſme. Les princes les plus éclairez ſe peuvent abuſer en pluſieurs manieres, ou en prenant le vice pour la vertu & la vertu pour le vice, ce qui eſt une corruption de jugement; ou en prenant les innocens pour coupables, & les coupables pour innocens; ce qui eſt une ignorance pardonnable & une infirmité attachée à noſtre miſerable nature.

Les Euſebiens firent auſſi bannir dans le meſme temps quatre preſtres d'Alexandrie qui n'eſtoient pas ſeulement venus à Tyr, bien loin d'y avoir eſté convaincus d'aucun crime. Il ſe peut faire que ce ſoient les meſmes qui furent rétablis par le Concile de Sardique, ſçavoir Aphthone, Athanaſe fils de Capiton, Paul, & Plution, dont les uns avoient eſté bannis, & les autres contraints de s'enfuir

pour éviter la mort dont on les menaçoit. Tous leurs noms, à la reserve de celuy de Paul, se trouvent parmy ceux qui protesterent contre l'information de Mareote. Neanmoins nous ne proposons l'éclaircissement des noms de ces quatre prestres que comme une conjecture, parce-qu'il semble que ceux qui furent bannis avec S. Athanase, ont dû estre rappellez avec luy avant le Concile de Sardique.

Il n'y a nul sujet de croire que les Eusebiens ayent davantage épargné le prestre Macaire, qui avoit une liaison si étroite avec le Saint, & qui estoit le premier sujet de l'accusation d'Ischyras, puisqu'ils luy avoient déja fait tant de maux sous ce pretexte. Neanmoins comme nous n'en trouvons rien, il ne faut faire estat de cette particularité, qu'à proportion de ce qu'elle peut avoir de vraisemblance.

Eclaircissement 4.

Mais outre ces prestres d'Alexandrie, tous les Evesques d'Egypte crurent estre bannis par l'arrest qui releguoit S. Athanase : & ils eussent volontiers rendu déslors un témoignage public à toute l'Eglise de son innocence & de la malice de ses calomniateurs, s'ils n'eussent crû que la conjoncture du temps estoit contraire à leurs desseins, & si tous les efforts qu'ils eussent pû faire, n'eussent deu estre absolument inutiles, comme ceux que firent le peuple d'Alexandrie & les solitaires d'Egypte, le furent absolument, ainsi que nous verrons dans la suitte de cette histoire. Ils se contenterent donc de l'accompagner de leurs larmes & de leurs prieres jusques au lieu qui luy estoit marqué pour son exil, & leur charité fraternelle ne produisit en ce temps là que des gemissemens impuissans.

Eclaircissement 5.

La cause du bannissement de S. Athanase luy estoit si glorieuse, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il fust receu avec beaucoup de respect & de veneration dans tous les lieux où il se rencontra des catholiques. Nostre France qui a eu de tout temps la gloire de l'hospitalité, s'en acquitta d'une maniere toute chrestienne. Constantin le jeune qui y commandoit, le receut & le traitta toujours avec beaucoup de respect, comme si par ce moyen il eust voulu reparer

en quelque ſorte la faute que la ſeule préoccupation faiſoit commettre à ſon pere. Il fit fournir abondamment à cet illuſtre banni dans Treves où il demeuroit, toutes les choſes dont il pouvoit avoir beſoin ; & il témoigne luy meſme qu'il y avoit eſté porté tant par l'affection que le peuple d'Alexandrie avoit pour ce ſaint Eveſque, que par la majeſté meſme de ce grand homme. Il luy rend en meſme temps ce témoignage, que ſa vertu qui eſtoit ſi celebre par tout le monde, luy faiſoit tellement établir ſa confiance dans l'aſſiſtance de Dieu, qu'il demeuroit inébranlable au milieu du plus grand & du plus faſcheux accablement.

L'Egliſe de Treves, qui eſtoit dés ce temps là la Metropolitaine de la premiere province Belgique, avoit alors pour Eveſque S. Maximin l'un des plus illuſtres Prelats de l'Egliſe Gallicane, tant pour la pureté de ſa foy que pour la ſainteté de ſes mœurs. Nous apprenons de Loup Servat Abbé de Ferrieres auteur de ſa vie, qu'il eſtoit né à Poitiers d'une race illuſtre, & eſtoit frere de S. Maxence Eveſque de la meſme ville avant S. Hilaire. Il avoit eſté attiré à Treves par la ſainteté & la reputation de S. Agrice qui en eſtoit Eveſque ; & ayant eſté élevé quelque temps ſous ſa diſcipline, il avoit eſté appellé par luy à l'eſtat eccleſiaſtique, & eſtoit devenu ſon ſucceſſeur par des miracles, par les ſuffrages du peuple qui le nomma d'une meſme voix, & par la conſpiration ſainte de tous les Eveſques voiſins. La ſuitte de ſon epiſcopat fut une continuation de miracles, & il répandit de toutes parts l'odeur de ſa pieté. La douleur de voir perſecuter la religion & la vertu en la perſonne de S. Athanaſe, luy eſtoit commune avec tous les paſteurs catholiques ; mais le bonheur de le recevoir chez luy pendant ſon exil, luy eſtoit une matiere de conſolation & de joye particuliere.

Eclairciſſement 6.

Auſſi apprenons nous de S. Hieroſme, qu'il le receut honorablement dans le temps qu'il eſtoit perſecuté par l'Empereur. Car les ſaints Eveſques ſçavent honorer la pieté en quelque part qu'elle ſe trouve ; & leurs confreres leur ſont encore plus venerables quand ils ſont bannis pour la foy, que quand ils ſont conſiderez comme ils le doivent eſtre dans la Cour des plus grands princes. Dieu rend de ſa part

Hieron. in chronic.

avec usure aux hommes apostoliques ce que leurs ennemis entreprennent de leur oster; & il ne permet qu'ils soient releguez jusques aux extrémitez du monde, que pour soutenir ses droits au peril de leur liberté & de leur vie. En mesme temps que leurs persecuteurs les deshonorent & les flétrissent par des cabales de Cour, il prend luy mesme le soin de donner un nouvel éclat à leur reputation; & en attendant qu'il leur fasse remporter en l'autre monde les couronnes de la vie eternelle, il leur fait recevoir dés icy bas le centuple qu'il leur a promis dans l'Evangile.

CHAPITRE XVII.

Les Ariens font des efforts inutiles pour mettre un autre Evesque à Alexandrie en la place de S. Athanase. Déposition de Marcel d'Ancyre dans le Concile de Constantinople.

Athanas. apolog. 2. p. 748. ad solitar pag. 844.

DE'S que S. Athanase fut relegué dans nostre France, Eusebe & ses plus celebres complices qui l'avoient déposé dans le conciliabule de Tyr, ne penserent plus qu'à luy donner un successeur, & crûrent que c'estoit la seule chose qui restoit à leur satisfaction, & au desir qu'ils avoient de faire passer sa condamnation pour un jugement legitime & canonique. On auroit dit que rien ne leur auroit esté impossible, & que l'Arianisme alloit estre établi dans Alexandrie par l'éloignement de ce genereux Evesque. Mais Dieu qui donne des bornes à la mer lors qu'elle est dans sa plus grande fureur, arresta en un instant l'impetuosité de leur esprit, & fit voir que la malice des hommes les plus corrompus, est un effet de leur mauvaise volonté; mais que le succés de cette malice dépend de luy absolument, & qu'il sçait quand il luy plaist prescrire des bornes à leur puissance.

Ils furent extraordinairement surpris quand ils virent que Constantin ne gousta nullement la proposition qu'ils firent d'envoyer un autre Evesque à Alexandrie, & qu'il refusa fortement celuy qu'ils avoient nommé pour remplir par intrusion le siege de S. Alexandre. Il est vray que la premiere resistance de l'Empereur ne fut point capable de les

arrester, & qu'ils continuerent leurs intrigues pour faire réussir un dessein si pernicieux. Mais il opposa une nouvelle vigueur à cette seconde insolence, & employa contre eux des menaces si rigoureuses qu'il leur fit abandonner ce miserable projet. C'est ce qui exemte du soupçon d'Arianisme un Empereur qui n'estoit trompé que par de fausses suppositions, par lesquelles on luy representoit un tres-grand saint comme un broüillon & comme un seditieux; & ces calomniateurs qui avoient trop de pouvoir sur son esprit, n'avoient point eu la temerité d'accuser S. Athanase de l'unique faute qui le rendoit criminel dans leur esprit, sçavoir de faire & de souffrir toutes choses pour la deffense de la consubstantialité du Verbe. Quoyque la violence ne leur fust pas desagreable, ils vouloient neanmoins la justifier par des ruses & des artifices, & les voyes obliques & indirectes leur paroissoient plus avantageuses pour le rétablissement de l'heresie, que les déclarations manifestes de leurs desseins.

Ainsi l'eglise d'Alexandrie se trouva veuve & orpheline, mais elle n'eut pas encore l'affliction de se voir remplie par un usurpateur heretique; & Dieu qui humilioit Constantin en permettant qu'il fust surpris, ne permit pas que ce premier Empereur chrestien mist sur une des chaires de S. Pierre l'un des ennemis publics du Verbe eternel, dont ce prince des Apostres avoit confessé la divinité d'une maniere si claire & si décisive. Car quoy que nous ne sçachions point quel fut celuy que les Eusebiens avoient nommé pour remplir la place de S. Athanase, il ne faut pas douter neanmoins que ce ne fust l'un des plus zelez & des plus adroits deffenseurs de l'Arianisme.

Socrat. l. 1. c. 24. Hilar. fragm. Sozom. l. 2. c. 28. Rufin. l. 1. c. 12.

Il y a bien de l'apparence qu'ils en firent le choix dans le Concile qu'ils tinrent en ce mesme temps à Constantinople. Car ce Concile ayant esté assemblé de diverses provinces de l'Orient, il estoit sans doute composé principalement des sectateurs d'Eusebe & d'Arius. S. Alexandre Evesque de Constantinople fit ce qu'il put pour l'empescher, mais il n'en put venir à bout. Il se tenoit tant pour faire recevoir Arius dans l'Eglise, ainsi que nous allons voir, que pour la condamnation de Marcel Evesque d'Ancyre.

Les Eusebiens avoient commencé à le juger dans le Concile de Jerusalem, comme nous avons déja veu: mais cette assemblée ayant esté rompuë inopinément, on reprit son affaire dans le Concile de Constantinople. Il y refusa de brûler son livre; & Socrate prétend qu'en cela il contrevint à sa promesse: mais nous avons déja montré que cela ne paroist point vraysemblable. Ses ennemis ayant écrit contre luy à Constantin, & l'ayant aigri sur ce prétexte qu'il luy avoit fait injure en n'assistant pas à la dedicace de l'eglise de Jerusalem, ils n'eurent pas de peine à le faire condamner.

Les Ariens semblent dire dans leur lettre du faux Concile de Sardique, que Constantin mesme se trouva à celuy-cy. Ils ajoûtent que pour convertir Marcel, ils employerent pendant un long temps non seulement les reprehensions & les corrections secrettes, mais aussi les prieres les plus charitables, & qu'ils l'avoient averti non seulement une fois ou deux, mais tres-souvent, sans avoir rien pû gagner sur cet esprit obstiné & incorrigible.

Quoy qu'il en soit, il est certain qu'ils le déposerent, & qu'ils en vinrent mesme jusques à user d'anathemes contre luy, & à le chasser de l'Eglise. Celuy qu'ils mirent en sa place, fut un nommé Basile, qui avoit la reputation d'estre un homme tres-éloquent, & fort capable d'instruire les autres. Nous aurons sujet de parler de luy plus d'une fois dans la suitte de nostre histoire: & comme S. Athanase dit que les Ariens ne l'avoient fait Evesque que pour avoir en sa personne un suppost & un deffenseur de leur heresie, il ne faut pas trouver étrange si nous voyons qu'ils le produisent si souvent.

Orat. 1. contra Arian. p. 290.

Les Evesques qui déposerent Marcel, écrivirent en mesme temps aux Eglises de Galatie, pour leur ordonner de faire recherche de son livre, d'en brûler les copies, & d'obliger à rentrer dans la veritable foy ceux qui se trouveroient suivre sa doctrine. Ils insererent aussi dans leur lettre un extrait de son ouvrage, pour faire voir quelles estoient ses opinions, & mirent cette lettre dans les archives de l'Eglise. Ils assurent que Protogene de Sardique, & l'Evesque de Syracuses avoient signé cette mesme lettre, & la condamnation

ἀφανίσαι

damnation de Marcel jusqu'à quatre fois; & sur ce que Protogene ne laissa pas depuis cela de communiquer avec luy, ils en prirent le prétexte de le déposer & de l'excommunier luy mesme.

Ils disent aussi que Marcel voyant qu'il passoit en son païs pour heretique, s'en alla dans les païs étrangers, pour y abuser impunément de la credulité des simples, & pour debiter sa doctrine à ceux qui ne connoissoient ny sa personne ny ses écrits. C'est ainsi qu'ils veulent décrier le voyage qu'il fit à Rome, où il obtint la communion de l'Eglise, & le rétablissement dans son siege. Son histoire n'est pas encore finie. Nous le verrons exposé encore plus d'une fois à la censure des Ariens; mais nous en parlerons toujours comme d'un Evesque orthodoxe, tandis que nous le verrons honoré de l'approbation & de l'amitié de S. Athanase.

Il paroist assez clairement par ce qu'en dit S. Epiphane, que l'on fit dans ce Concile quelque exposition de la foy opposée aux erreurs & aux heresies que l'on attribuoit à Marcel; & quoyque l'on ne remarque pas que S. Athanase en parle, neanmoins il semble que ce soit ce que Sozomene entend, lors qu'il dit que vers ce temps cy, ceux de la faction d'Eusebe & de Theognis commencerent à mettre par écrit les nouveautez qu'ils avoient inventées contre le symbole de Nicée; mais que n'osant pas rejetter ouvertement la doctrine de la consubstantialité du Verbe, parce que c'estoit la foy du Prince, ils en firent une explication captieuse, pour faire sçavoir aux Evesques de l'Orient en quel sens ils l'avoient receuë.

Epiphan. hær. 73. §. 11.

Sozom. l. 2. c. 30.

On voit par là que leur religion aussi bien que leur conduite estoit toute politique, & que les dispositions de la Cour leur tenoient lieu d'une souveraine loy. Pendant la vie de Constantin ils se contenterent de rétablir les heretiques de leur secte, & d'opprimer autant qu'ils pûrent les deffenseurs de la foy; mais ils n'oserent jamais ouvrir la bouche pour faire recevoir ouvertement l'heresie par une autorité publique: & c'est pour cette raison que S. Athanase, S. Hilaire, S. Epiphane & Theodoret ont parlé de Constance fils de ce premier Empereur chrestien, comme d'un deserteur de la foy & de la religion de son pere.

Athanas. ad solitar.
Epiphan. hær. 69.
Theodoret. l. 2. c. 5.

CHAPITRE XVIII.

Les Ariens travaillent à faire recevoir Arius à la communion: Constantin le mande à Constantinople, où cet heretique luy présente une confession de foy.

NOus avons veu qu'un des sujets de la convocation du Concile de Constantinople, estoit le dessein que les Ariens avoient formé depuis tant d'années de rétablir absolument Arius dans la communion de l'Eglise. Mais nous allons voir que quelque crédit qu'ils eussent à la Cour de l'Empereur, ils trouverent de nouvelles difficultez dans cette grande affaire, dans le temps mesme que l'on auroit crû qu'elle devoit estre consommée; & il faut nous dispo-ser à voir ce malheureux prestre banni pour jamais de l'E-glise & du monde par une mort tragique & funeste, lorsque toutes choses paroissoient tendre à le faire triompher hautement de l'autorité de l'Eglise.

Rufin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 5. Sozom. l. 2. c. 24. Athanas. de synod. Epiphan. hær. 69. Theodoret. l. 1. c. 18.

Aprés le bannissement de S. Athanase, Arius qui avoit esté receu si aisément par ses partisans dans le Concile de Jerusalem, s'en alla à Alexandrie avec l'esperance d'y trouver la mesme facilité, & d'y voir lever tous les obstacles de son retour. Mais le peuple de cette ville patriarchale estoit trop catholique & trop irrité de l'exil de S. Athanase, pour pouvoir souffrir Arius lorsqu'il y voulut rentrer. La perte qu'on venoit de faire par l'éloignement & la déposition injuste du Patriarche, estoit une playe trop fraische dans le cœur de ses diocesains, pour y ajoûter encore une aussi grande blessure qu'auroit esté le retour d'un heresiarque, qui par son rétablissement paroissoit vouloir insulter à la patience publique. C'est ce qui donna occasion à des tumultes tous nouveaux; & le peuple d'Alexandrie qui ressentoit une tres-vive douleur du retour d'Arius & de ses disciples, & du bannissement de son Archevesque, s'opposa de tout son pouvoir à cette injuste prétention.

Il semble mesme que l'exemple de cette eglise patriarchale ait esté suivi par les autres, & qu'elles ayent aussi refusé positivement de recevoir les Ariens. On sçait avec

quelle horreur le Pape Jules parle des efforts qu'ils firent pour leur rétabliſſement, & le Concile d'Alexandrie remercie tous les Eveſques d'avoir écrit pour les anathematizer, & de la fermeté avec laquelle ils executerent le deſſein qu'ils avoient pris de ne les admettre jamais dans l'Egliſe.

Conſtantin ayant eſté averti des troubles qu'Arius excitoit dans Alexandrie, & n'en apprehendant pas moins la ſuitte pour ſon Eſtat que pour l'Egliſe, il luy ordonna de venir à Conſtantinople pour luy rendre raiſon du tumulte dont il venoit d'eſtre l'auteur, & encore de ce que l'on diſoit qu'il eſtoit retombé dans ſon hereſie.

Comme les Euſebiens ſe voyoient aſſez maiſtres de l'eſprit de l'Empereur pour ne rien craindre de ce voyage, ils ſe perſuaderent meſme que ce leur ſeroit une occaſion favorable pour faire recevoir Arius à la communion de l'Egliſe à la veuë de tout l'empire; & il ne faut pas s'étonner de ce que l'on dit qu'ils ſolliciterent eux meſmes cet ordre, puiſqu'ils ſe promettoient par là de luy procurer une pleine liberté par le couronnement de leurs intrigues, & de le rendre auſſi glorieux dans Conſtantinople, qu'il eſtoit humilié dans Alexandrie, où il demeuroit inutilement & ſans autre fruit que d'animer tout le peuple contre luy. Il eſtoit à préſumer que la choſe devoit avoir ce ſuccés en faveur d'Arius ſous l'autorité de tant de puiſſans protecteurs, qui eſtoient plus diſpoſez à faire pour luy la fonction d'avocats que celle de juges.

L'egliſe de Conſtantinople eſtoit alors gouvernée par S. Alexandre, qui eſtoit un Prélat de tres-grande pieté, qui craignoit Dieu plus que les hommes; & Theodoret l'appelle un homme divin. Ce ſaint Eveſque ſe conſideroit comme le conſervateur & le protecteur des decrets du Concile de Nicée; & il faiſoit tout ſon poſſible pour en empeſcher le violement. Auſſi quelque crédit que les Euſebiens euſſent à la Cour, leur hereſie n'oſa jamais paroiſtre librement dans Conſtantinople pendant la vie de ce glorieux Eveſque, & le peuple s'attacha toujours étroittement à ſa doctrine apoſtolique. Mais voyant alors que les Euſebiens levoient le maſque, & qu'ils avoient concerté entr'eux de

faire recevoir Arius dans l'Eglise, il fit tous les efforts imaginables pour empescher un si grand mal, qui auroit esté l'oppression de la foy, le plus grand scandale de son siecle, & le triomphe de l'heresie. N'ayant pû détourner l'ordre que l'Empereur avoit donné pour faire venir cet heretique à Constantinople, il n'eut point de complaisance pour luy quand il y fut arrivé. Les Eusebiens userent de toutes sortes d'artifices & de prieres pour le porter à avoir compassion de luy, & à le recevoir dans l'esprit de paix; mais il demeura inexorable : & comme il avoit assez de lumiere pour connoistre leurs mauvais desseins, aussi bien que l'impieté d'Arius, il eut aussi assez de vigueur pour les refuser absolument. Ils employerent auprés de luy d'autres personnes, qui ne s'appercevant pas de leur malice, parce que leur trop grande simplicité les empeschoit de la découvrir, luy vinrent faire de grands éloges de la douceur. Mais il leur répondit avec sa sagesse evangelique;
» Que la douceur injuste dont il useroit envers Arius, seroit
» une veritable cruauté à l'égard d'une infinité d'autres per-
» sonnes qui periroient par cet excés d'indulgence; & qu'il
» n'estoit permis ny selon les regles de la justice, ny selon
» les loix de l'Eglise, de violer par une fausse compassion ce
» qui avoit esté ordonné par luy mesme & par tout le Concile
» de Nicée.

Les Eusebiens voyant donc qu'il leur estoit impossible de le gagner par leurs discours, s'emporterent furieusement contre luy; & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius & ses disciples en un tel jour qu'ils luy marquoient, ils le feroient déposer luy mesme, & qu'aprés l'avoir relegué bien loin de là, on mettroit un autre Evesque en sa place, qui ne manqueroit point de recevoir celuy contre lequel il témoignoit une si grande aversion. L'impieté des heretiques montoit jusques à ce comble d'insolence; & la proscription de S. Alexandre ne leur paroissoit pas fort difficile aprés qu'ils estoient venus à bout de faire bannir S. Athanase.

On peut juger de l'estat ou ce saint Evesque de Constantinople se voyoit réduit quand il consideroit d'une part son propre danger, & que de l'autre il jettoit les yeux sur

l'extrémité dont la verité catholique estoit menacée. S. Jacques ce celebre Evesque de l'eglise de Nisibe, qui avoit esté l'un des Peres du Concile de Nicée, & l'un des plus genereux deffenseurs de la consubstantialité du Verbe, estoit alors dans Constantinople. Il conseilla aux fidelles dans une extrémité si pressante, d'avoir recours à Dieu par le jeusne & par la priere, & de le conjurer tous ensemble durant sept jours de leur accorder ce qui leur estoit le plus utile. Et comme tout le monde connoissoit les dons celestes & apostoliques que Dieu avoit mis dans ce saint homme, il n'y eut personne qui ne se rendist à son avis. *Theodoret. in Philot.*

S. Alexandre fut le premier qui l'executa avec une humble & respectueuse déference. Il crut devoir abandonner tous les discours, & renoncer à toutes sortes de contestations, pour avoir tout son recours à Dieu seul, dont il imploroit l'assistance par des jeusnes continuels & par de ferventes prieres. Pendant toutes les intrigues des Eusebiens, il s'enfermoit seul dans l'eglise de la Paix; & là se jettant au pied de l'autel sacré, le visage contre terre & les mains jointes, il mesloit son oraison avec ses larmes; & il continua ce saint exercice durant plusieurs jours & plusieurs nuits sans nulle interruption. *Socrat. l. 1. c. 25.*

Le samedy qui precedoit le dimanche que les Eusebiens avoient choisi pour le jour de leur triomphe, c'est à dire pour la reception d'Arius, Constantin voulant sçavoir si ce prestre tenoit effectivement la doctrine de l'Eglise & la veritable foy, comme on le luy vouloit persuader, le fit entrer dans son palais, & luy demanda s'il suivoit la foy de Nicée & de l'Eglise Catholique. Arius eut assez de temerité pour assurer avec serment qu'il estoit dans la veritable foy; & l'Empereur luy demandant sa profession par écrit, il la luy donna aussitost. Mais ce malheureux l'avoit dressée avec tant d'artifice & de fourberie, qu'il y cachoit les sentimens & les expressions impies qui l'avoient fait chasser de l'Eglise, & y couvroit son venin sous la simplicité des paroles de l'Ecriture.

Constantin qui vouloit pousser cet éclaircissement jusques au bout, luy demanda s'il n'avoit pas d'autre créance que celle-là, ajoutant que s'il parloit sincerement, il ne

devoit pas craindre d'en prendre la verité à témoin ; mais que s'il faisoit un faux serment, Dieu mesme seroit le vengeur de son parjure. Une menace si terrible ne fit nul effet sur le cœur endurci d'Arius ; & cet homme déplorable jura qu'il n'avoit jamais ny dit ny écrit autre chose que ce qui estoit dans son papier, & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs pour lesquelles on l'avoit condamné à Alexandrie.

On ne voit point par S. Athanase quelle estoit cette profession de foy ; & s'il en faut croire Socrate, c'estoit celle du Concile de Nicée : mais cet historien ajoute qu'Arius ayant mis sous son bras la veritable profession de sa créance, & en tenant une autre à la main pour la presenter à l'Empereur, il rapportoit à la premiere le serment qu'il faisoit de ne rien croire que ce qui estoit dans son papier. Une duplicité de cette nature en matiere de religion, estoit digne d'Arius. Mais Socrate ne la rapporte que sur un bruit commun ; & il se peut faire qu'elle ne soit venuë que de l'ambiguité des termes de S. Athanase, dans lesquels on peut en quelque sorte trouver ce sens. Ce mesme historien cite une lettre de Constantin, qui parle de l'execrable serment de cet heretique.

L'Empereur qui croyoit qu'une protestation si horrible n'avoit rien que de veritable & de sincere, manda en suitte S. Alexandre, & luy commanda de tendre la main à un homme qui taschoit à se sauver. Son extréme préoccupation le faisoit parler ainsi. Le saint Evesque tascha d'abord de le détromper, & de le détourner d'un dessein qui ne pouvoit estre que tres-desavantageux à toute l'Eglise, & l'avertit de ne se pas laisser surprendre par les fourberies d'Arius. Mais voyant en suitte que ses remontrances ne servoient qu'à irriter Constantin, il se teut & se retira.

Il estoit temps que Dieu fist voir qu'il ne dort jamais pour la conservation d'Israël, & qu'il a toujours les yeux ouverts sur son Eglise. S. Alexandre ne voyoit que terreur & que menaces du costé des hommes. Tout se disposoit à voir triompher l'impieté. L'Arianisme paroissoit un parti victorieux & dominant. Mais si Dieu se plaist à humilier ses servi-

viteurs, il se plaist aussi à les tirer de l'oppression : & c'est ce qui parut merveilleusement en cette rencontre.

Apprenons donc l'histoire la plus tragique & l'évenement le plus effroyable que l'on ait jamais ouy depuis l'établissement de la foy, & remarquons par cet exemple que ceux qui se joüent de Dieu & des choses les plus saintes, ne peuvent éviter tost ou tard de tomber entre ses mains, ou dés ce monde par l'infamie de leur mort, ou en l'autre par un secret de sa patience & de sa justice, qui est un abysme impenetrable.

CHAPITRE XIX.

Mort effroyable d'Arius.

LE jour estant arresté par les Eusebiens au lendemain qui estoit le dimanche, pour faire recevoir Arius, ils l'accõpagnerent à la sortie du palais, & le firent passer comme en triomphe par le milieu de la ville pour le faire voir à tout le monde. Ils avoient tant d'impatience pour son rétablissement, qu'ils vouloient déja le faire entrer dans l'eglise à l'heure mesme avec la violence qui leur estoit ordinaire ; & sur ce que le bienheureux Alexandre s'y opposa fortement, en soutenant qu'il n'estoit pas juste de recevoir à la communion des fidelles l'auteur & le chef de l'heresie, ils ne luy répondirent que par des menaces, & luy dirent fierement que comme ils avoient fait venir Arius à Constantinople sans qu'il le voulust, aussi ils sçauroient bien le faire recevoir à la communion le jour suivant, quand mesme il ne le voudroit point. Entre les autres, Eusebe de Nicomedie, qui estoit le conducteur de la cabale, luy dit ces propres paroles rapportées par S. Epiphane : Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le feray entrer demain avec moy dés le point du jour : & comment l'empescherez vous?

Theodoret. l. 1. c. 13. Epiphan. hæres. 69. Athanas. orat. 1. cõtr. Arian. ep. ad Serap. Libell. prec. Marcell. & Faust. Socr. l. 1. c. 25. Sozom. l. 2. c. 28.

Il n'y avoit point de spectacle plus triste & plus pitoyable aux yeux des fidelles, que de voir d'une part l'insolence

d'Arius qui marchoit la teste levée, parce qu'il établissoit follement sa confiance en la puissance d'Eusebe son protecteur, & d'envisager de l'autre S. Alexandre saisi d'une vive douleur entrer promtement dans l'eglise, pour élever les mains vers le ciel dans l'affliction dont son cœur estoit penetré. Ce fut là qu'il répandit ses larmes & ses prieres au pied de l'autel, qu'il se prosterna le visage contre terre, & que dans cette humble posture il faisoit voir qu'estant abandonné de tout secours du costé des hommes, il n'esperoit rien que de Dieu seul.

Il s'estoit fait accompagner de deux personnes seulement dans ce triste & saint ministere ; & le prestre Macaire qui en estoit l'un, joignit son oraison à la sienne, & eut la consolation d'entendre de sa bouche ces paroles toutes embrazées du feu de la charité, comme depuis il le raconta luy mesme à S. Athanase. *S'il faut, Seigneur,* disoit ce saint Evesque en parlant à Dieu, *qu'Arius soit demain receu dans l'Eglise, retirez vostre serviteur de ce monde, délivrez-le des liens de ce corps, & ne perdez pas avec l'impie celuy qui fait profession de pieté. Mais si vous avez encore pitié de vostre Eglise, & je sçay, Seigneur, que vous en aurez pitié, voyez quelles sont les paroles d'Eusebe : Ne permettez pas que vostre heritage tombe dans l'avilissement & dans le mépris : Ostez Arius du monde, de peur que s'il entre dans vostre Eglise, il ne paroisse que l'heresie y soit entrée avec luy, & que l'impieté ne passe desormais pour pieté.*

Aprés avoir achevé cette priere, il se retira en sa maison plein de crainte & d'inquietude, ayant encore des larmes aux yeux. Mais lors que l'on attendoit la décision de ce grand combat où l'Evesque se deffendoit par les prieres, & les Eusebiens par les insultes, Dieu le termina enfin par le jugement qu'il prononça contre les ennemis de l'Eglise, en exauçant promtement les vœux de son serviteur Alexandre. Car il faisoit cette priere sur les trois heures aprés midy ; & cependant les Eusebiens menoient en pompe par toute la ville le miserable Arius, qui faisoit mille discours vains & impertinens dans l'assurance d'estre receu le lendemain dans l'Eglise. Mais il se sentit tout d'un coup pressé de quelque

necessité

necessité naturelle, soit que ce fust un effet d'un remors de conscience, ou d'une joye excessive d'avoir eu en toutes choses un succez si avantageux, soit que cela vinst de quelque repletion extraordinaire. Et comme il estoit alors prés de la place appellée de Constantin, en un endroit où il y avoit une colonne de porphyre; estant contraint de demander s'il n'y avoit point là quelqu'un de ces lieux écartez que l'on cherche pour sa commodité en ces sortes d'occasions, il sceut qu'il y en avoit un derriere la place, & s'y en alla pour se soulager. Ce fut là que tombant en défaillance, il vuida les boyaux, les intestins, le sang, la ratte & le foye; & mourut ainsi, estant tombé la teste devant, & ayant crevé par le milieu du corps comme Judas, & Dieu permettant qu'il fust privé en mesme temps de la communion & de la vie, non par l'effet d'une maladie commune, mais par la priere des Saints.

Quelques-uns de ceux qui attendoient au dehors, entrerent, si l'on en croit Sozomene, pour sçavoir quel estoit le sujet qui l'empeschoit de venir, & le trouverent en ce pitoyable & funeste estat. D'autres disent qu'il y avoit quelques personnes dans le mesme lieu, qui ayant veu cet accident, jetterent un grand cry; & que le valet d'Arius estant entré sur ce bruit, s'en alla aussi-tost en avertir les amis & les partisans de son maistre.

Le bruit de cette mort effroyable s'estant répandu par toute la ville, ou plustost par tout le monde, les fidelles accoururent à l'eglise pour rendre graces à Dieu d'une si puissante protection qu'il leur avoit donnée dans une necessité si pressante; & il n'y eut point de catholique qui n'en témoignast une grande joye. S. Alexandre celebra le saint sacrifice en la compagnie des seuls orthodoxes, & il rendit gloire à la justice de Dieu, non pour insulter à la mort de ce miserable, mais pour le remercier de cette faveur singuliere qu'il faisoit à son Eglise, lors que l'on n'eust osé l'esperer. *Eclaircissemens.*

Ainsi vescut, ainsi mourut Arius. Il eut l'orgueil d'un démon pour vouloir s'élever luy-mesme aux dignitez de l'Eglise. Le dépit de n'y avoir pas réussi le remplit d'une fureur diabolique pour embraser toute la terre, en y allumant le

flambeau du ſchiſme & de l'hereſie. Et comme il avoit eſté l'imitateur de Judas par ſes calomnies & par ſes blaſphêmes, il eſtoit juſte qu'il euſt une meſme fin que cet apoſtat, & que ſes entrailles qui avoient eſté le ſiege de l'impieté, crevaſſent d'elles-meſmes pour marquer l'énormité de ſon crime par l'infamie de ſa mort. Il falloit que les adorateurs du Verbe dont il avoit eſté l'ennemy public, euſſent ſujet de
Ambroſ. l. 1. de fid. ad Gratian. c. 9.
» dire de luy aprés S. Ambroiſe, Qu'il eſt plus à propos de
» croire à Jean, qui a repoſé ſur la poitrine de JESUS-CHRIST,
» qu'à Arius qui s'eſt roulé luy-meſme ſur ſes entrailles aprés
» les avoir fait ſortir par la rupture de ſon ventre; & qu'il ne
» faut pas conſiderer comme une mort fortuite & caſuelle, la
» fin de ce miſerable ſemblable à celle de Judas, puiſque ſon
» ſacrilege a répondu au châtiment de cet apoſtre perfide.

Dieu qui n'abandonne jamais ſon Egliſe, voulut faire voir par là qu'il ſçait les moyens de l'aſſiſter ſouverainement quand elle eſt réduite aux extrémitez les plus preſſantes. On euſt dit que la veriré eſtoit ſur le point d'eſtre opprimée. L'hereſie ne marchoit pas ſeulement la teſte levée aprés avoir exterminé les deffenſeurs de la foy en la perſonne de S. Athanaſe; mais comme elle a toujours le front d'une courtiſane qui ne ſçait ce que c'eſt que de rougir, elle employoit toutes ſes forces pour faire entrer dans l'Egliſe, par un ſacrilege & par un parjure, un hereſiarque qui eſtoit le plus grand & le plus dangereux ennemy du Dieu vivant & de l'épouſe de l'Agneau celeſte.

Les Eveſques catholiques eſtoient tous penetrez d'une profonde douleur en voyant une ſi grande indignité ſous le regne d'un Empereur qui aimoit l'Egliſe, & que l'on pouvoit dire ſans flatterie n'avoir que de bonnes intentions. Ils ſe voyoient auſſi foibles auprés de ce prince pour détourner ce coup funeſte, qu'ils avoient autrefois eu de crédit ſur ſon eſprit; & aprés avoir employé inutilement toutes leurs raiſons & toute leur autorité, il ne leur reſtoit plus que des pleurs, des gemiſſemens & des prieres. Mais il n'y a rien de ſi fort que ces pleurs, ces gemiſſemens & ces prieres, quand la pieté ſeule & le zele pour les intereſts de Dieu en eſt la ſource & le principe. Et comme S. Cyrille de Jeruſalem a dit, que quand Simon le magicien entreprit de

Cyrill Catech. 6. ad illumin.

voler en l'air à la veuë de toute la ville de Rome, la conspiration sainte de S. Pierre & de S. Paul, qui se mirent à genoux pour implorer la grace de Dieu dans une occasion si importante, fut comme un dard qu'ils lancerent par leurs prieres contre cet heretique, & dont ils se servirent pour le précipiter du ciel en terre; ainsi dans le temps qu'Arius estoit sur le point de prendre son vol jusques dans l'Eglise, dont le ciel est la figure, & que la nouvelle Rome estoit dans l'attente de ce qui en devoit arriver, l'union de S. Alexandre avec S. Jacques de Nisibe & avec les autres Evesques & les prestres catholiques, & leur profonde humiliation devant Dieu, fut la cause de la chûte & de la ruine de ce miserable, qui, comme dit S. Gregoire de Nazianze, fut plutost opprimé dans ces lieux si sales par la force de la priere, que par la violence de sa maladie. Son foye, sa ratte & ses intestins tomberent avec son sang & ses excremens: & cela arriva, dit S. Gaudence de Bresse, de peur que ce loup, qui estoit caché sous la peau d'une breby, n'entrast dans l'Eglise pour devorer le trouppeau du divin Sauveur.

Gregor. Nazianz. orat. 16.

Gaudent. Homil.

Le lieu de sa mort fut long-temps consideré par les passans comme un monument funeste de la justice de Dieu; & quoy qu'il fust destiné aux necessitez publiques, neanmoins, selon le rapport de Sozomene, ceux qui l'alloient voir en foule, s'avertissoient les uns les autres d'éviter pour leur usage particulier, le siege infame où cet accident estoit arrivé. Cela dura jusques à ce qu'un homme riche & puissant de la secte des Ariens, y fit changer la forme de l'edifice, & y bastit une maison, afin que le peuple oubliast insensiblement une histoire si lamentable & si tragique, & que la mort d'Arius cessast d'estre ainsi exposée aux yeux & à la censure des hommes.

CHAPITRE XX.

Suittes de la mort d'Arius qui ne détrompe pas Constantin.

NOus apprenons de S. Athanase, qu'aussi-tost que Constantin eut esté informé d'une nouvelle si éton-

Athanas. orat. 1. cont. Arian. ad

Serap. ad solitar. Socrat. l. 1. c. 25. Sozom. l. 2. c. 28. Eclaircissement 1.

nante, il vit le doigt de Dieu marqué dans la vengeance si promte qu'il avoit faite du parjure d'Arius, & ne douta plus que ce ne fust un veritable heretique. Ainsi il s'attacha plus fortement que jamais à la foy & aux decrets du Concile de Nicée. Beaucoup de ceux qui avoient esté trompez par Arius, se convertirent aussi, & se desabuserent de l'erreur où ils estoient auparavant; n'y ayant point de conviction plus sensible de l'impieté de l'heresie Arienne, qu'une mort si funeste & si tragique. Neanmoins ceux qui demeurerent endurcis, eurent assez d'impudence pour dire qu'on l'avoit fait mourir par sortilege: mais l'imposture est le veritable caractere de l'heresie, & les aveugles volontaires ne sont jamais muets quand il s'agit d'éviter la confusion devant les hommes.

Outre les historiens ecclesiastiques qui parlent tous de cette mort effroyable, S. Athanase en fait l'histoire en deux endroits, & principalement dans la lettre qu'il écrivit sous Constance à l'Evesque Serapion, qui est toute sur ce sujet: mais dans l'un & dans l'autre endroit, il n'en parle qu'avec excuse, témoignant que c'est la seule necessité qui l'y engage; & il s'étudie à ne rien dire qui puisse faire paroistre la moindre aigreur contre un homme qui n'eust jamais esté son ennemy declaré, s'il ne l'eust esté du Verbe divin & de son Eglise. C'est ce qui luy fait dire, Que la » mort estant le terme & la fin de la vie de tous les hommes, » il ne faut pas insulter à qui que ce soit quand il a finy ses » jours, fust-ce mesme un ennemy déclaré; puisque ceux qui » en voudroient tirer quelque avantage, ne sont pas assurez » de voir la fin de la journée.

C'est du témoignage irreprochable de ce Saint, de celuy de S. Epiphane, & de tous les historiens, que nous avons tiré la relation de cette mort, où nous avons exposé la verité toute pure, sans nous arrester à examiner par le détail plusieurs legeres circonstances qu'il seroit difficile d'ajuster avec le reste. Car outre qu'elles ne sont de nulle consideration dans un fait si solidement étably, le silence mesme de Philostorge, qui ne dit rien de la mort d'Arius, en marque assez l'infamie, puisque s'il eust pû donner quelque couleur à une fin si honteuse, il auroit tas-

Eclaircissement 2.

ché de justifier en cela cet heretique qu'il éleve jusques aux cieux. Mais cette mort ignominieuse luy a fait tomber la plume des mains. Ce calomniateur perpetuel s'est condamné au silence sur une chose qui estoit capable de faire rougir l'impudence mesme ; & n'estant pas assez temeraire pour combatre une verité si publique, il n'en a voulu éviter la confusion, que par une suppression volontaire.

Un jugement de Dieu aussi visible qu'estoit la mort d'Arius, ainsi que l'appelle Lucifer de Cagliari, devoit apparemment inspirer à Constantin le dessein de rappeller S. Athanase. Mais son cœur n'estoit pas encore assez vivement touché pour cela ; & Dieu reservoit à luy faire cette grace en l'éclairant par le baptesme. La mort d'Arius, dit « Sozomene, n'appaisa pas les disputes que ses dogmes avoient « excitées, & n'osta point à ses disciples la volonté de perdre « tous ceux qui leur resistoient. Cela parut à l'occasion d'A- « thanase. Le peuple d'Alexandrie criant sans cesse pour ob- « tenir son retour & son rétablissement, qu'il demandoit « continuellement à Dieu ; & le grand solitaire Antoine ayant « écrit plusieurs fois à l'Empereur, pour le prier de ne pas « se laisser persuader par les Meleciens, dont toutes les accu- « sations n'estoient que des calomnies ; ce prince au lieu de « changer de sentiment aprés cette remontrance, écrivit à « ceux d'Alexandrie, pour leur reprocher leur folie & leur « emportement. Il commanda particulierement aux eccle- « siastiques & aux vierges de se tenir en repos ; & déclara « en termes exprés, qu'il demeureroit ferme dans sa pre- « miere resolution, & ne rappelleroit point Athanase, parce « que c'estoit un seditieux, qui avoit esté condamné par un « jugement ecclesiastique. Il répondit aussi à S. Antoine, « qu'il ne pouvoit mépriser le jugement du Concile, n'estant « pas possible qu'un si grand nombre d'Evesques illustres & « d'une pieté reconnuë, se trouvassent unis dans un mesme « sentiment, ainsi qu'ils l'avoient esté, que par un ordre par- « ticulier de Dieu, quand mesme il se pourroit faire que quel- « ques-uns d'entr'eux se fussent laissé emporter ou à la haine, « ou à la faveur ; qu'Athanase estoit un insolent, un superbe, « un broüillon & un seditieux. Car ses ennemis s'estoient « particulierement appliquez à le charger de ces calomnies ; «

» & ils l'avoient fait, parce qu'ils sçavoient que l'aversion
» del'Empereur pour ces sortes de personnes, alloit au delà de
» ce que l'on peut exprimer.

On voit par ce témoignage que le grand S. Antoine,
l. 3. c. 11. qui comme dit Sozomene en un autre endroit, estoit fortement attaché à la foy de Nicée, aussi bien que tous les autres solitaires, se crut obligé de faire voir par ses remonstrances, que les grottes & les cavernes, qui separent les solitaires de la contagion du siecle en les renfermant tous vivans comme dans une espece de tombeau, ne les rendent pas indifferens aux afflictions & aux playes de l'Eglise. Mais on voit en mesme temps avec douleur qu'il ne remporta de ses soins que la satisfaction d'avoir déchargé sa conscience; sa sainteté n'ayant pas esté considerée en cette rencontre, parceque l'Empereur estoit tout à fait persuadé qu'il s'agissoit en cela du repos de son empire & de la paix de l'Eglise.

Cette inflexibilité de Constantin contre les seditieux qui troubloient l'estat, estoit une qualité tres-loüable; mais il estoit beaucoup à plaindre de prendre, comme il faisoit, la generosité de S. Athanase pour un esprit de sedition, & le zele du clergé & des vierges d'Alexandrie envers leur Evesque, pour un effet de l'inquietude de leur esprit. Ce grand nombre de prelats qui luy ébloüissoit les yeux, n'estoit pas à son égard une raison suffisante pour l'excuser entierement de l'injustice qu'il commettoit; & il n'avoit pas deu d'abord n'appeller dans l'assemblée de Tyr, que ceux qui luy estoient proposez par les ennemis declarez d'un Saint dont la suffisance & la pieté ne luy pouvoient estre inconnuës.

Mais les Eusebiens qui avoient voulu l'irriter contre S. Athanase par des considerations politiques, n'y trouverent pas tout à fait leur conte; & ils n'avoient point préveu qu'il s'en serviroit contre eux-mesmes, & qu'en bannissant Jean le Melecien, qui estoit un veritable broüillon, il détruiroit leur ouvrage. C'est ce que Sozomene continuë de
l. 2. c. 28. rapporter en ces termes. Comme il avoit appris, dit-il,
» que l'Eglise estoit divisée en deux partis differens, dont les
» uns estoient les admirateurs d'Athanase, & les autres de
» Jean, il en ressentit une tres-grande douleur, & condamna

Jean au banniſſement. Ce Jean avoit ſuccedé à Melece ; «
& par ordre du Concile de Tyr il avoit eſté receu à la com- «
munion de l'Egliſe, & rétabli avec tous ſes partiſans dans le «
meſme rang d'honneur qu'ils tenoient dans le clergé. Mais «
quoyque ce banniſſement fuſt fort contraire à l'intention «
des ennemis d'Athanaſe, ils n'eurent pas neanmoins aſſez «
de crédit pour l'empeſcher : & Jean ne tira aucun avanta- «
ge de ce qui avoit eſté arreſté en ſa faveur dans le Concile «
de Tyr ; car l'Empereur eſtoit inflexible à toutes ſortes «
de ſupplications & de prieres, quand il s'agiſſoit de par- «
donner à qui que ce fuſt qui auroit eſté trouvé capable «
d'exciter des ſeditions & du tumulte parmy le peuple «
chreſtien. «

C'eſt ainſi que Dieu ſe plaiſt à balancer les evenemens pour exercer la foy de ſes ſerviteurs, & humilier ſes ennemis ; & comme il connoiſt luy ſeul les temps & les momens qu'il a marquez pour l'execution de ſes ordres, auſſi trouve-t'il ſa gloire à tromper la prudence humaine en tenant les choſes en ſuſpens lorſque l'on attend des déciſions.

CHAPITRE XXI.

Mort de S. Alexandre Eveſque de Conſtantinople. S. Paul luy ſuccede, & eſt banni.

APRE'S que S. Alexandre eut rendu à l'Egliſe un ſervice auſſi important qu'eſtoit la mort d'Arius, Dieu ne differa pas davantage à couronner ſes merites. Car nous ſommes obligez de mettre ſa mort en cette année vers la fin du mois d'aouſt, puiſque les Grecs font ſa feſte le 30. de ce mois, & les Latins le 28.

Ce fut une perte ſignalée pour l'egliſe de Conſtantinople lorſque Dieu appella à luy ce ſaint paſteur qui avoit toujours deffendu ſon troupeau de la fureur des Ariens. On peut juger de la veneration qu'eut toujours pour ſa memoire le peuple catholique de cette ville imperiale, par l'éloge que luy donne S. Gregoire de Nazianze, lorſque l'ayant appellé le grand deffenſeur & l'illuſtre predicateur de la Trinité, qui a détruit l'impieté par ſes paroles & par

Eclairciſſement 1.

Greg. Naz. orat. 27. p. 464.

ses actions, il fait gloire de marcher sur ses vestiges.

Le respect que l'on eut pour sa sainteté, & particulierement depuis la mort funeste d'Arius, que tout le monde considera comme un effet visible de la ferveur & de la force de ses prieres, procura aux Catholiques de Constantinople la paix & l'autorité dont la religion avoit besoin pour se maintenir; & ils furent toujours les maistres tant qu'il vécut: de sorte que les Ariens se virent réduits à y tenir leurs assemblées en particulier, & à disputer sur la doctrine sans y avoir presque aucun pouvoir. Mais aussitost aprés la mort de S. Alexandre, les Ariens se virent en estat de tenir teste aux Catholiques, & ils se crurent assez forts pour luy nommer un successeur, sçavoir Macedone: ce qui remplit toute l'Eglise de confusion & de trouble, parce que les Catholiques de leur costé jetterent les yeux sur S. Paul originaire de Thessalonique, pour l'élever sur le siege de Constantinople dont il estoit déja prestre.

Sozomen. l. 3. c. 4

Socrat. l. 2. c. 4.

Macedone estoit aussi prestre ou diacre de la mesme eglise. Nous apprenons de S. Hierôme qu'il travailloit en broderie. On prétend que S. Paul & luy avoient l'un & l'autre le suffrage de S. Alexandre pour l'episcopat. Car quoy qu'il n'eust ordonné aucun successeur avant que de partir de ce monde pour recevoir la recompense de ses travaux; neanmoins si nous en croyons les historiens, comme ses ecclesiastiques le prioient de leur dire qui il jugeoit capable de remplir sa place, il leur proposa le choix de ces deux personnes, en leur disant, que s'ils vouloient un homme capable d'instruire le peuple, propre pour les choses de Dieu, & qui eust l'avantage de la probité des mœurs & de la sainteté de la vie, ils devoient jetter les yeux sur Paul qu'il avoit fait prestre, & qui dans une grande jeunesse avoit acquis la prudence d'un vieillard; mais que s'ils se contentoient d'avoir un homme qui eust seulement une pieté exterieure, & qui fust du reste éclairé dans les affaires civiles, & capable de traitter avec des princes, ils pouvoient choisir Macedone qui estoit déja fort avancé en âge, & qui exerçoit depuis longtemps les fonctions ecclesiastiques dans l'eglise de Constantinople. Les Ariens prétendoient au contraire qu'Alexandre avoit donné à Macedone l'éloge de

Eclaircissement 2. Hieron. in Chron.

Socrat. l. 2. c. 4. Sozom. l. 3. c. 3.

de la bonne vie, & à Paul celuy de la parole & d'une grande capacité dans les affaires. Surquoy Sozomene remarque qu'il demeure donc constant par l'aveu des Ariens, que S. Paul estoit éloquent & fort capable d'instruire le peuple; mais qu'il est ridicule de prétendre qu'il ait esté fort habile pour les affaires du monde, & pour entretenir les Grands, puisqu'une personne qui auroit eu ces qualitez, sur tout estant aimé du peuple comme il estoit, ne seroit pas tombé dans l'estat où il s'est veu réduit par les intrigues & les cabales des Ariens.

Ce raisonnement paroist assez juste quand on fait reflexion sur tant de differents exils qui traverserent la vie de S. Paul. Mais avec tout cela, il est difficile de croire que S. Alexandre, qui estoit un grand serviteur de Dieu, ait jamais mis en parallelle des qualitez aussi contraires que sont celles qu'on attribuë à S. Paul & à Macedone.

Certainement quelque prudence ecclesiastique qui soit necessaire à un Evesque, S. Alexandre avoit trop de lumiere & d'intelligence des vertus episcopales, pour mettre la politique en balance avec la solide pieté. De sorte que si le rapport des historiens est veritable, il faut dire que S. Alexandre prétendoit donner ouvertement son suffrage à S. Paul dans l'esprit de tous ceux qui cherchoient sincerement la verité; & marquoit neanmoins en mesme temps ce qu'il prévoyoit, soit par une lumiere prophetique, soit par la seule connoissance de la corruption des hommes, devoir arriver dans la suitte. Et Sozomene dit en effet que l'opinion commune estoit que S. Paul avoit esté fait Evesque sur le témoignage que S. Alexandre avoit rendu en sa faveur.

Quoy qu'il en soit de toutes ces choses, les Catholiques l'emporterent alors sur le party des Ariens; & les Evesques qui se trouverent dans Constantinople, sacrerent S. Paul dans la basilique de la Paix, qui n'estant d'abord qu'une petite eglise, avoit depuis esté augmentée & embellie par Constantin. Ce fut auprés de cette mesme eglise de la Paix que Constance fit bastir depuis ce temps là la grande Eglise appellée de sainte Sophie, ou de la Sagesse eternelle, les enfermant toutes deux en une mesme enceinte, & ne leur faisant porter qu'un mesme nom; ce qui n'arriva qu'apres qu'il

Socrat. l. 2. c. 12.

Eclaircissement. 3.

eut établi Macedone en la place de S. Paul en l'année 343.

Athan. ad solit. p. 813. Sozom. l. 3. c. 3. Nous apprenons de S. Athanase, que Macedone avoit formé quelque accusation cōtre S. Paul. On peut juger que c'estoit touchant ses mœurs, puisque les Ariens accusoient ce Saint de vivre dans les delices, & mesme dans le dereglement: & Sozomene dit qu'il fut d'abord chassé de son eglise sous pretexte qu'il n'avoit pas bien vécu. *βίον ἀδιάφορον.* On ne voit pas clairement si Macedone forma cette accusation devant que S. Paul fust Evesque. C'estoit toujours au plus tard aussitost aprés son élection. Pour le succés, on en peut juger par ce qu'en dit S. Athanase; *Ad solit. p. 813.* Qu'il avoit veu depuis de ses yeux Macedone communiquer avec S. Paul, & servir sous luy en qualité de prestre. *Eclaircissement 4.* Il veut sans doute marquer par là que Macedone avoit abandonné luy-mesme son accusation. Et asseurément il n'y a rien de moins croyable qu'un dereglement de mœurs dans un aussi grand Saint qu'a esté S. Paul, qui a joint à quatre bannissemens glorieux la couronne du martyre, comme nous verrons dans la suitte.

Athan. ibid. Mais quelque fausse & quelque ruinée que fust l'accusation de Macedone, Eusébe ne la negligea pas. Son ambition l'avoit déja porté du siege de Beryte sur celuy de Nicomedie; & il avoit encore jetté les yeux de sa concupiscence sur le throne de la nouvelle Rome. Il fit donc subsister l'action de *Sozom. l. 3. c. 3.* Macedone, il la poursuivit luy & ses partisans; & y joignant sans doute le defaut prétendu d'avoir esté élevé à l'episcopat sans le consentement des Evesques de Nicomedie & d'Heraclée, c'est à dire de luy-mesme & de Theodore son confident; (car les Ariens prétendoient que ces deux Metropolitains, comme les plus proches, avoient droit d'élire & d'ordonner l'Evesque de Constantinople,) il fit tant enfin que Constantin relegua S. Paul dans le Pont, d'où il y a apparence qu'il ne revint qu'aprés la mort de ce prince avec les autres prelats exilez.

Quoyqu'il n'eust fait bannir ce saint prelat que par l'ambition de monter luy-mesme sur son siege, on croit neanmoins que Dieu ne permit pas alors qu'il eust cette satisfaction; & il y a apparence que Constantin traitta S. Paul comme S. Athanase, & ne souffrit point qu'on mist d'Evesque en sa place. *Eclaircissement 5.*

CHAPITRE XXII.

Succession de trois Papes. Maladie de Constantin, & son baptesme.

PENDANT que l'Orient estoit agité par tant de troubles sur le sujet de S. Athanase, l'Eglise Romaine perdit un de ses plus illustres Evesques, sçavoir S. Silvestre, qui mourut l'an 335. le dernier jour de decembre, qui est celuy auquel on celebre sa feste.

Marc que l'on croit avoir esté Romain de naissance, & fils d'un nommé Prisque, fut mis en sa place. Theodoret ne l'a pas connu; mais il est marqué par S. Optat, par Rufin, par S. Augustin, par S. Hierôme, par Sozomene. Nous ne sçavons rien du tout ny de sa vie, ny de son administration, qui ne fut que de 8. ou 9. mois, estant mort le 7. d'octobre de l'an 336. auquel sa feste est encore marquée dans les martyrologes. *Optat. l. 2. Rufin l. 1. c. 22. Aug. epist. 165. Hieron. in chron.*

Le siege ayant vaqué durant quatre mois aprés sa mort, enfin l'année suivante, qui est la 337e. on éleut le S. Pape Jules, dont nous aurons souvent à parler dans la suitte de cette histoire, à cause de la generosité qu'il a fait paroistre pour la deffense de l'Eglise, & de l'assistance qu'il a renduë à S. Athanase dans ses plus pressantes necessitez. On le fait citoyen Romain, & on luy donne pour pere Rustique. Il suffit de marquer icy sa promotion au saint siege, & de dire par avance qu'il s'y est sanctifié de plus en plus.

Cette mesme année 337. changea la face du monde, & causa de grandes revolutions dans les affaires de l'empire & de toute l'Eglise, parcequ'elle fut la derniere de la vie de Constantin, qui ayant fait celebrer avec tant de pompe des jeux publics pour la trentiéme année de son regne, fut obligé peu de temps aprés de s'acquitter du tribut que nous devons tous à Dieu par la loy de nostre naissance.

Ce prince estoit alors dans la 32e. année de son regne, en contant pour deux années la fin de 306. & le commencement de 337. qui n'en faisoient pas une entiere. Il estoit âgé d'eviron 64. ans selon Eusebe, ou de 65. selon quelques- *Euseb. l. 4. de vita Cõstant. c. 53.*

uns ; & parmy ses autres avantages il avoit toujours joui d'une santé & d'une vigueur de corps & d'esprit extraordinaire ; n'estant pas seulement exemt de foiblesse, de langueur & de maladie, mais estant mesme beaucoup plus vigoureux que ne sont ordinairement les personnes qui sont encore dans la fleur & dans la force de leur jeunesse : en sorte qu'il faisoit sans peine tous les exercices militaires, montoit à cheval, faisoit des voyages, alloit à la guerre.

cap. 55. Et quant aux qualitez de l'esprit, Eusebe témoigne qu'il avoit acquis tant de lumieres & de connoissances, qu'il se vit en estat de composer des discours & des harangues jusques la fin de sa vie, ainsi qu'il avoit toujours fait ; que dans ses dernieres années il continuoit toujours d'instruire ses auditeurs, de faire des loix tantost sur le fait de la police, tantost pour le reglement des armées ; & en un mot qu'il ne cessoit point de faire toutes les choses qui peuvent contribuer au bien & à l'avantage de tous les hommes.

Il marque mesme en particulier qu'un peu devant sa mort, il prononça un discours si merveilleux touchant l'immortalité de l'ame, la récompense que Dieu réserve à ses amis aprés leur mort, & les supplices qu'il destine à ceux qui n'ont pas bien vescu, que tous les assistans en furent fortement touchez, quoy qu'il y eust parmi eux des personnes qui faisoient profession de la sagesse profane ; & qu'un de ceux là en particulier fut obligé, quoy que payen, de loüer ce que ce prince avoit avancé contre la pluralité des dieux.

cap. 57. Il fut mesme tout prest d'entreprendre une nouvelle guerre contre les Perses ; & il avoit fait préparer une tente en forme d'eglise portative, qu'il avoit tres-richement parée, pour y faire ses prieres avec les Evesques qui luy avoient promis tres-volontiers de le suivre en cette expedition. Mais les Perses luy estant venu demander la paix, ce prince qui estoit un homme de paix, la leur accorda avec joye selon Eusebe ; car les autres historiens ne parlent point qu'il ait fait la paix avec les Perses, mais ils disent que la mort seule l'empescha d'entreprendre cette guerre, dont le fardeau retomba sur les bras de Constance, qui en fut presque accablé, & qui laissa encore cette grande affaire à ses successeurs sans l'avoir pû terminer.

La feste de Pasque estant survenuë, il passa cette sainte veille en prieres avec les fidelles. Il eut aussi la consolation de consacrer l'eglise magnifique qu'il avoit bastie à Constantinople sous le nom des saints Apostres, & il avoit destiné d'y faire mettre son tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit fait élever en l'honneur des douze Apostres, afin d'avoir part aux prieres qui s'y feroient en leur honneur, & de s'unir à leurs reliques. Ce fut aussi ce mesme lieu que ses successeurs choisirent pour leur sepulture; & ils eurent aussi bien que luy assez de respect pour se faire enterrer dans le vestibule & non dans l'eglise mesme. Il y en a mesme qui disent que ce fut luy qui fit apporter dans cette eglise les reliques de S. André, de S. Luc & de S. Timothée; ce que d'autres attribuent à Constance son successeur.

cap. 58. *cap. 60.* *Socrat. l. 1. c. 26.* *Chrysost.* *Sozom. l. 2. c. 32.*

Pendant qu'il estoit appliqué à ces exercices dignes de sa pieté & de sa grandeur, sa santé se vit insensiblement alterée. Ce n'estoit d'abord qu'un simple déreglement & qu'une intemperie de corps: mais en suitte estant tombé tout à fait malade, il eut recours aux bains chauds qui estoient à Constantinople; & de là s'estant fait conduire à Helenople pour le mesme sujet, il y passa beaucoup de temps en prieres dans l'eglise des Martyrs, c'est à dire de S. Lucien.

Euseb. l. 4. c. 60. *Socrat. l. 1. c. 26.*

Ce fut là, dit Eusebe, que se croyant proche de sa fin, il se resolut de recevoir le baptesme. Aprés avoir repassé dans son esprit la necessité & la vertu merveilleuse de ce divin sacrement, il se jetta par terre, se mit à genoux, fit ses prieres à Dieu, & confessa ses pechez dans cette chappelle. Et ce fut en ce saint lieu qu'il eut la premiere fois le bonheur de recevoir l'imposition des mains avec les prieres solennelles que l'on a accoutumé de faire en cette rencontre; non pour estre fait catechumene, mais pour estre mis au rang de ceux qui approchoient du baptesme, *inter Competentes*, comme on parloit en ce temps là. De là s'estant fait transporter aux fauxbourgs de Nicomedie, au chasteau d'Achyron selon la chronique de S. Hierosme, il demanda le baptesme aux Evesques par un fort beau discours, qu'Eusebe nous a conservé en ces termes.

Voicy le temps, dit-il, que j'ay souhaité avec tant d'ardeur «

» & de passion ; & j'espere estre enfin assez heureux pour ob-
» tenir de Dieu la grace de mon salut, comme je l'ay toujours
» desiré. Voicy l'heure en laquelle je dois joüir de ce signe
» merveilleux qui donne l'immortalité. Voicy le moment
» qui me doit rendre participant de ce caractere si saint & si
» salutaire. J'avois eu autrefois dessein de m'acquitter de ce
» devoir dans le fleuve du Jourdain, où ce divin Sauveur
» a receu le batesme pour nous servir de modelle. Mais
» Dieu qui connoist ce qui nous est le plus utile, veut me
» faire icy cette faveur. Que l'on ne fasse donc aucune dif-
» ficulté de m'accorder la faveur que je demande. Car si
» Jesus-Christ qui est l'arbitre souverain de la vie & de la
» mort, permet que je passe encore du temps sur la terre, je
» suis resolu d'entrer dans la societé du peuple de Dieu, de
» m'unir avec tous les autres fideles dans les assemblées de
» l'Eglise, pour participer aux prieres qui s'y font, & de me
» prescrire aussitost des regles pour la conduite de ma vie ;
» qui seront dignes de la sainteté de Dieu.

» Aprés qu'il eut ainsi parlé, continuë Eusebe, les Eves-
» ques observerent exactement toutes les divines ceremonies
» que l'on a accoustumé de pratiquer dans ces occasions, &
» luy firent part de nos plus secrets & plus augustes mysteres.
» Constantin est donc le seul entre tous les Empereurs qui
» l'ont precedé, à qui Dieu a fait la grace de recevoir une
» seconde naissance dans les eglises consacrées à Jesus-
» Christ. Il se sentit comblé d'une joye spirituelle aprés
» l'impression d'un caractere si divin ; & cette lumiere celeste
» dont il se trouva rempli, le renouvella entierement. D'une
» part il ressentit en luy mesme le transport d'une joye spi-
» rituelle par la consideration de l'excellence de la foy ;
» & de l'autre il entroit dans une profonde admiration,
» quand il voyoit si clairement les merveilles de la divine puis-
» sance.

» Aprés que toutes les ceremonies furent achevées, on le
» revestit d'habits magnifiques & convenables à la majesté
» royale, qui par leur blancheur sembloient estre aussi éclat-
» tans que la lumiere. Il fit aussi couvrir tout son lit de
» blanc, & il ne voulut plus se servir à l'avenir de la pourpre
» imperiale. En suitte élévant sa voix pour addresser sa priere

à Dieu, & pour luy rendre graces de tant de bienfaits, il acheva son oraison par ces paroles. « C'est maintenant que je commence à estre veritablement heureux. C'est maintenant que je puis croire estre digne de la vie immortelle. C'est maintenant que je suis persuadé que j'ay part à la lumiere divine. Il appelloit malheureux & miserables, ceux qui estoient privez de ces grands biens. Et sur ce que les generaux & les chefs de ses armées estant entrez dans sa chambre, s'affligeoient de ce qu'il les laissoit orphelins, & prioient que Dieu prolongeast ses jours ; il leur repliqua que Dieu luy faisoit la grace de jouïr de la veritable vie, qu'il connoissoit mieux que personne les grands biens dont il venoit de le rendre participant, qu'il se hastoit de partir, & qu'il ne vouloit plus differer d'aller à son Dieu. »

Voilà la maniere dont Eusebe fait le recit d'un evenement si remarquable. Il ajoûte que toutes ces choses arriverent en la grande feste de la Pentecoste. S. Hierôme dit dans sa chronique, que Constantin ayant receu le baptesme par les mains d'Eusebe de Nicomedie, tomba dans l'heresie d'Arius. Mais S. Athanase & tous les auteurs ecclesiastiques, à la reserve de Lucifer de Cagliari, reconnoissent que cet Empereur a toujours conservé la foy de l'Eglise, quoy que les heretiques se soient servis de sa facilité pour en persecuter les deffenseurs. Il y a sujet de s'étonner de ce qu'il se fit baptizer par Eusebe de Nicomedie dans un temps où la mort d'Arius venoit d'exciter un si horrible scandale, & de couvrir de honte le visage de cet Evesque, qui estoit le principal protecteur des Ariens. Mais aprés l'avoir veu revenir à la cour de l'Empereur & y tenir les premiers rangs, luy qui avoit esté relegué comme un ennemy public de l'Eglise & de l'Estat ; il ne faut pas trouver étrange que cet esprit artificieux soit toujours sorty avec avantage des affaires les plus difficiles, & qu'il ait sceu s'insinuer adroitement dans l'ame d'un prince dont il connoïssoit toutes les avenuës. Et aprés tout, quelque heretique que fust cet Evesque, il n'estoit pas neanmoins separé exterieurement de la communion de l'Eglise.

V. les éclaircissemens.

CHAPITRE XXIII.

Testament de Constantin, sa mort & ses funerailles. Iugement sur les qualitez de cet Empereur.

NOus apprenons de l'histoire de l'Eglise, que Constantin approchant des derniers momens de sa vie, fit deux actions bien differentes. Car ayant mis toute sa confiance dans la fidelité de ce prestre Arien, que sa sœur Constancie veuve de l'Empereur Licine luy avoit recommandé à la mort, il le rendit dépositaire de son testament, avec ordre de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constance, à qui il laissoit l'Orient pour son partage, & qui estoit absent aussi-bien que ses deux freres, mais qui devoit apparemment arriver devant eux, parce qu'il estoit le plus proche. Cette commission qui paroissoit en elle-mesme de peu d'importance, causa de tres-grands maux à l'Eglise, comme nous verrons dans la suitte; parce que Constance ayant donné toute créance à ce prestre, se laissa aller à ses malheureuses persuasions, qui ne tendoient qu'à la ruine de la foy.

Rufin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 26. Sozom. l. 2. c. 32.

Eclaircissement 1.

Mais quelque honneur qu'il fist à cet Arien, qu'il ne connoissoit pas pour tel, ce n'estoit nullement par un principe d'Arianisme, puisqu'en mesme temps il commanda que S. Athanase fust rappellé de son exil, quoy qu'Eusebe de Nicomedie tâchast de luy persuader le contraire. Quelques-uns mesme disent qu'il fit de ce rétablissement un des articles de sa derniere volonté; & S. Athanase semble le confirmer, quand il dit que Constantin le jeune donna des ordres pour son retour, se souvenant de ce que son pere avoit écrit. Du moins sommes-nous asseurez par la bouche de ce prince, que son pere avoit eu le dessein de rappeller S. Athanase, & qu'il l'eust executé si la mort ne l'eust prévenu.

Socrat. l. 1. c. 31. Sozom. l. 3. c. 2.

Athanas. apol. 2. p. 809.

Certainement Constantin est à plaindre d'avoir cherché un aussi mauvais dépositaire de son testament qu'estoit un prestre Arien; & cette conduite fait voir que les meilleurs princes & les plus éclairez, sont souvent trompez jusques à leur mort. Mais la justice qu'il rendit à nostre Saint, le justifie dans le tribunal de la posterité. Il eust esté honteux

au grand Conſtantin d'avoir relegué le grand Athanaſe ſur les faux rapports de ſes ennemis, ſans l'avoir au moins rappellé avant ſa mort. Il n'y a rien de ſi dur que de voir le deffenſeur de l'Egliſe opprimé par un commandement exprés du liberateur de l'Egliſe. Cette tache euſt eſté capable de deshonorer ſa memoire. Pluſieurs euſſent douté de la foy s'il euſt laiſſé dans la flétriſſure du banniſſement, le plus ferme appuy de la religion Chreſtienne. De ſorte qu'en procurant la liberté de ce Saint, il travailla pour ſa propre reputation : & ſoit qu'il agiſt en cette rencontre par un juſte remors de conſcience, ſoit que la nouvelle lumiere de ſon bapteſme euſt éclairé les yeux de ſon cœur, l'ordre du rétabliſſement de S. Athanaſe fut le plus digne couronnement de ſa vie.

Il y a meſme bien de l'apparence qu'il rappella de la meſme maniere les autres prelats, puiſque S. Athanaſe nous apprend qu'ils furent renvoyez à leurs egliſes en meſme temps que luy par les enfans de Conſtantin. *Ad ſolit. p. 314.*

Ces princes eſtoient alors au nombre de trois, ſçavoir Conſtantin, Conſtance & Conſtant, & il les avoit fait Ceſars environ à dix ans l'un de l'autre, ſelon leur âge. Il avoit donné à Conſtantin l'aiſné de tous ce qu'avoit eu ſon pere Conſtance, c'eſt à dire les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre ; à Conſtance le ſecond, tout l'Orient, c'eſt à dire toute l'Aſie avec l'Egypte ; & à Conſtant le dernier, les provinces du milieu, qui ſont l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique. *Euſeb. l. 4. de vitâ. Conſtantin. c. 40. c. 51.* *Aurel. Victor.*

Il avoit deplus élevé deux neveux fils de Dalmace ſon frere, dont l'un s'appelloit Dalmace, & l'autre Anniballien. Il avoit donné au premier le nom & le rang de Ceſar, & luy avoit laiſſé pour département la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe. Il avoit donné à Anniballien Conſtantine ſa fille aiſnée, qui depuis fut mariée à Gallus. Il l'avoit honorée du diadême & du nom d'Auguſte : & il avoit donné en meſme temps à Anniballien le titre de Roy, luy marquant pour ſes Eſtats, l'Armenie mineure & les provinces voiſines, ſçavoir celles du Pont & de Cappadoce, avec la ville de Ceſarée en Cappadoce pour capitale de ſon royaume. *Chron. Alexandr.*

Il confirma par ſon teſtament la diviſion qu'il avoit faite de l'empire, tant à l'égard de ſes enfans que pour ſes ne-

veux, comme il est à présumer ; & S. Hierôme le dit assez clairement de Dalmace aprés Eutrope. Enfin il accorda de grandes graces & des privileges signalez à la ville de Rome, & à celle de Constantinople. Et comme Constance estoit celuy de ses enfans qu'il aimoit & consideroit le plus, ce fut sur luy qu'il se remit de toutes choses, & mesme de ce qui concernoit ses freres, ainsi que l'on le peut tirer de Julien l'Apostat. Constance s'estoit mis en chemin à la nouvelle de la maladie de son pere ; mais quelque diligence qu'il fist, il ne put arriver qu'aprés sa mort, Dieu ayant appellé ce prince peu de jours aprés qu'il eut donné les ordres necessaires pour l'execution de sa derniere volonté, le jour de la Pentecoste sur le midy, le 20. de may, sous les Consuls Felicien & Tacien en l'année 337. ainsi que tout le monde en convient.

Socrat. l. 1. c. 26. Sozom. l. 2. c. 32.

Iulian. or. 1.

Constance se trouva seul pour luy rendre les derniers devoirs, parce que ses deux freres que l'on avoit mandez en diligence, s'estoient trouvez trop éloignez lors qu'ils apprirent les nouvelles de cette mort. Il fit porter le corps avec toute la magnificence imaginable en l'eglise des Apostres, & accompagna luy-mesme le convoy ; & puis s'estant retiré de l'eglise, parce qu'il n'estoit que catechumene, le clergé & le peuple vinrent faire les prieres & offrir le sacrifice. Constantin fut enterré dans le vestibule auprés de la porte ; & il paroist qu'il y avoit des personnes destinées pour demeurer en ce lieu & pour y prier.

Voyez les éclaircissemens. 2.

Voilà quelle fut la mort du grand Constantin, dont la memoire est en benediction à tous les siecles, & qui a merité sans doute de grands éloges. Il n'y a point eu d'homme, » dit Sozomene, qui ait eu plus d'amour que luy pour la gloi- » re de la religion Chrestienne, ayant esté le premier des Em- » pereurs qui ait commencé à avoir du zele pour l'Eglise, & » qui ait relevé son éclat jusques au comble de la plus haute » perfection. Il a esté le prince du monde le plus heureux » pour faire réussir toutes les choses qu'il a entreprises, parce » qu'il n'a jamais rien entrepris sans avoir invoqué le secours » de Dieu. Il a fait la guerre aux Goths & aux Sarmates, & » il les a surmontez. Il a changé sans nulle peine le gouver- » nement de l'Estat, & en a esté tellement le maistre pour luy

Sozomen. l. 2. c. 32.

donner telle forme qu'il a voulu, que l'établiſſement d'un «
nouveau ſenat, & la fondation d'une ville imperiale qui por- «
te ſon nom, en ſeront des monumens eternels. Enfin ayant «
entrepris d'exterminer la religion payenne, dont les prin- «
ces & les ſujets de ſon empire avoient fait profeſſion depuis «
tant de ſiecles, il ne luy a fallu que fort peu de temps pour «
l'abolir. «

Les ſaints Peres de l'Egliſe ont attribué ſon bonheur à ſa pieté, quoy que la pieté des princes chreſtiens ſoit elle-meſme la plus grande felicité qui leur puiſſe arriver durant le cours de cette vie. Car nous ne diſons pas que les Empereurs « Chreſtiens ſont heureux, dit S. Auguſtin, ou pour avoir re- « gné long-temps, ou pour avoir laiſſé le gouvernement de « l'empire entre les mains de leurs enfans, aprés avoir finy « leurs jours par une mort douce & paiſible, ou pour avoir « domté les ennemis de la republique, ou pour avoir évité les « embuſches de leurs ſujets quand ils ſe ſont ſoulevez con- « tr'eux, ou pour les avoir mis ſous leurs pieds. Car quelques « adorateurs des demons ont pû meriter ces choſes, qui ſont « ou des dons ou des conſolations de cette malheureuſe vie, « quoy que le royaume de Dieu où ces princes chreſtiens « doivent arriver un jour, ne ſoit point reſervé à ces infidelles: « & cette conduite de Dieu eſt un effet de ſa miſericorde, afin « que ceux qui croiroient en luy, ne luy demandaſſent point « ces ſortes de biens, comme les plus grands qu'ils fuſſent ca- « pables de deſirer. Mais nous les eſtimons heureux lors qu'ils « commandent avec juſtice; lors qu'au lieu de s'élever parmy « les loüanges les plus hautes de ceux qui les honorent, & par- « my les ſoûmiſſions les plus humbles de ceux qui les ſervent, « ils ſe ſouviennent à tous momens qu'ils ſont hommes; lors « qu'ils emploient principalement leur puiſſance à faire fleurir « le culte de Dieu, & qu'ils la tiennent toujours ſoumiſe à ſa di- « vine majeſté; lors qu'ils craignent Dieu, qu'ils l'aiment, qu'ils « l'adorent; lors qu'ils aiment principalement ce royaume « dont ils peuvent joüir un jour ſans apprehender de le parta- « ger avec d'autres; lors qu'ils ne ſe portent que lentement à « la vengeance, & qu'ils pardonnent ſans peine; lors qu'ils « n'employent cette vengeance que pour la ſeule neceſſité du « gouvernement & de la conſervation de l'Eſtat, & non pas «

Aug. l. 5. de civit. Dei, c. 24.

» pour assouvir leur passion & leur haine ; lors qu'ils usent d'in-
» dulgence & de pardon, non pour laisser les crimes dans
» l'impunité, mais par l'esperance qu'ils ont de l'amendement
» & de la correction de ceux qui les ont commis ; lors qu'ils
» ont soin de recompenser par la douceur de la clemence & de
» la misericorde, & par l'abondance de leurs bien-faits & de
» leurs liberalitez, ce qu'ils sont contraints d'ordonner quel-
» quefois avec severité & avec rigueur ; lors qu'ils vivent avec
» d'autant plus de moderation dans le luxe, qu'ils ont plus de
» liberté de s'y emporter ; lors qu'ils aiment mieux comman-
» der à leurs passions & à leurs mauvais desirs, qu'à quelque
» nation que ce puisse estre dans le monde ; & lors qu'ils font
» toutes ces choses, non par l'ardeur que la vaine gloire inspi-
» re aux hommes ambitieux, mais par l'amour qu'ils ont
» pour la felicité eternelle ; enfin lors qu'ils ne negligent pas
» d'immoler pour leurs pechez à leur vray Dieu, un sacrifice
» d'humilité, de compassion & de priere. Nous disons que
» les Empereurs qui sont dans ces dispositions, sont heureux en
» esperance, jusques à ce qu'ils le soient effectivement lors
» que la felicité que nous esperons sera arrivée.

Cette description d'un prince chrestien est presque celle de Constantin mesme, qui a eu la pluspart de ces qualitez : & on le pourroit proposer à tous les Rois comme un modelle achevé, si les Evesques courtisans & les hypocrites n'avoient défiguré son portrait, en le rendant trop susceptible de leurs mauvaises impressions. Neanmoins ce defaut n'a pas empesché que S. Augustin dans le mesme endroit, n'ait attribué le succés de ce grand monarque & la prosperité de son regne, au zele qu'il a eu pour la religion

Id. l. 5. de civit. Dei. c. 25.

» Chrestienne. De peur, dit-il, que les hommes qui croyent
» qu'il faut servir Dieu pour obtenir la vie eternelle, ne s'ima-
» ginassent que personne ne peut acquerir ces grandeurs &
» ces élevations humaines, & les royaumes de la terre, à moins
» que d'invoquer les demons, parce que ce sont des esprits
» que l'on croit avoir beaucoup de pouvoir pour ces sortes de
» prosperitez ; Dieu par sa bonté a comblé l'Empereur Cons-
» tantin de plus de grandeurs temporelles que personne ne
» peut esperer, quoy que ce prince n'invoquast point les de-
» mons, & qu'au contraire ce fust un adorateur du vray Dieu.

Il luy a mesme fait la grace de bastir une ville qui devoit en- «
trer en societé de gloire avec l'empire Romain comme la «
fille de Rome mesme, mais sans qu'il y eust aucun temple «
basti ny aucune statuë élevée en l'honneur des demons. Il «
a regné longtemps. Il a esté le seul qui a possedé tout l'em- «
pire Romain en qualité d'Empereur & d'Auguste. Il s'est «
signalé par les victoires qu'il a remportées dans la guerre. Il «
a opprimé les tyrans avec succés, & la prosperité l'a tou- «
jours accompagné dans ces sortes d'occasions. Il est mort «
de maladie & de vieillesse. Il a laissé ses enfans successeurs «
de son empire. Mais d'un autre costé, de peur qu'il n'y «
eust quelque Empereur qui se fist Chrestien pour meriter «
par sa pieté la felicité de Constantin, au lieu que tout le «
monde doit estre Chrestien par la seule consideration de la «
vie eternelle, Dieu a laissé regner Julien plus que Jovien. «

C'est par ces éloges des saints Peres, & non par les calomnies des payens & par les flatteries des Ariens, qu'il faut juger des qualitez de Constantin. On n'ajoute rien à la verité lorsque l'on dit qu'il a esté grand dans la guerre & dans la paix, prudent dans les deliberations, intrepide dans les occasions les plus dangereuses, laborieux & infatigable dans l'execution de ses desseins, amateur des lettres & de l'eloquence, laquelle il a luy-mesme cultivée jusques à la mort, juste, doux, liberal, magnifique, aussi promt à reconnoistre les services qu'on luy avoit rendus, qu'à oublier les injures qu'il avoit receuës, bienfaisant à ses amis, terrible aux ennemis de son Estat; & sur tout, qu'il a commencé d'accomplir en sa personne ce que Dieu a autrefois promis à l'Eglise, quand il a prédit par le prophete Isaïe, *Isai. 49. vers. 23.* que les Rois seroient ses nourriciers & les Reines ses nourrices. Car aprés avoir delivré l'Eglise de la persecution des tyrans, il l'a comblée d'une infinité de bienfaits. Ses loix ont affermi l'autorité des Evesques, ou plutost elles les ont associez en quelque maniere à la dignité de son empire. Il s'est rendu le protecteur de la pureté des vierges, le deffenseur & le mary des veuves foibles & affligées, le pere des pauvres. Le changement qu'il a fait dans la forme de la religion, a envenimé contre luy la plume de quelques payens, & particulierement de Zosime: mais la force de

la verité a tiré du cœur de ses ennemis mesmes une confession publique de la pluspart de ses excellentes qualitez. Eutrope & Victor en sont témoins par la maniere dont ils ont parlé de luy dans leur histoire.

Eutrop. l. 1. c. 10. Aurel. Victor.

Mais quoyque le Menologe des Grecs l'appelle *comparable aux Apostres mesmes*, il faut avoüer neanmoins que *nous sommes établis*, comme dit S. Paul, *sur le fondement des Apôtres & des Prophetes*, & non sur celuy des Rois & des Empereurs, quelque respect que nous soyons obligez de leur porter. Aussi Constantin l'a assez reconnu luy-mesme, puisque l'on peut attribuer à quelque ordre donné de sa part, & à quelque article de son testament, le lieu de sa sepulture. Car quoy qu'Eusebe ait écrit que son fils Constance le fit enterrer auprés du tombeau des Apostres, ainsi qu'il l'avoit souhaitté luy-mesme; neanmoins nous apprenons de S. Jean Chrysostome que ce prince son successeur ne le fit enterrer que sur le süeil de la porte de l'eglise. Le „ fils du grand Constantin, dit-il, crut luy faire un grand „ honneur en l'enterrant dans le vestibule d'un pescheur, & „ les Empereurs sont à l'égard des pescheurs & de leur sepul- „ chre, ce que les portiers sont dans la cour des Empereurs. „ Les pescheurs occupent le dedans de la maison en qualité „ de maistres & de seigneurs; mais les Empereurs se conten- „ tent de demeurer dans le voisinage, & croyent que l'on fait „ beaucoup pour eux quand on les loge à la porte de leur ves- „ tibule.

Ephes. 2.

Euseb. l. 4. de vita Cõstant. c. 71. Ibid. c. 60 Chrysost. homil. 2. in epist. 2. ad Cor. Id. homil. 66. ad pop. Antioch.

Et certes quoyque la pieté exemplaire de Constantin ait relevé le lustre de toutes ses autres grandes qualitez, il faut pourtant avoüer que les vertus apostoliques sont plus rares que l'on ne pense. L'histoire la plus fidelle remarque des taches assez considerables dans la vie de cet Empereur; & cette facilité extréme de se laisser surprendre par la malice des calomniateurs n'en est pas une des moindres.

Je ne sçay mesme si l'on peut dire sans exaggeration que c'est luy qui nous a fait chrestiens. Il est vray que l'Eglise aura toujours un respect particulier pour sa memoire, parce qu'ayant brisé ses chaisnes, il luy a mis, s'il faut le dire ainsi, la couronne sur la teste. Mais la foy s'est toujours multipliée par la persecution, & le sang de nos martyrs a

toujours esté comme une semence feconde pour produire des chrestiens. C'est ce qui a fait que les plus saints & les plus genereux Evesques qui ont fleuri dans l'Eglise sur la fin du siecle de Constantin, ont parlé avec douleur du relaschement qu'ils voyoient s'y glisser insensiblement depuis que cette sainte épouse de JESUS-CHRIST joüissoit de la douceur de la paix, quoy que cette paix eust mesme esté souvent interrompuë par la persecution de Julien l'apostat, & de quelques Empereurs Ariens. Que le temps de la persecution, dit S. Ambroise, nous a « esté avantageux! Tant qu'il a duré, on aimoit Dieu de tout « son cœur, & on s'attachoit à luy par une affection profonde. « L'ame de ceux qui luy offroient leurs prieres, s'unissoit à luy « étroittement; & son application n'estoit pas interrompuë « par le bruit & le tumulte des pensées importunes. On prioit « du fond du cœur & des entrailles, & on s'entretenoit familierement avec Dieu. « L'habitude que l'on avoit contractée « de mediter tous les jours sa sainte loy, faisoit que l'on regardoit « les plus grands perils avec un genereux mépris, & « que l'on s'estoit accoustumé à fouler la mort sous les pieds. « Mais parce que nous avons perdu cet exercice, le repos est « une tentation à l'égard de ceux qui estoient demeurez invincibles « à la violence des guerres les plus cruelles: C'est dans « la paix que le nombre des persecuteurs s'est augmenté. « Dans le temps de la persecution il n'y avoit point de flatteur « qui taschast de surprendre l'ame par la douceur artificieuse « de ses discours. On n'avoit pas le loisir de relascher la force « & la vigueur de l'esprit par la volupté du corps, ny de donner « place dans son cœur à ces sortes de passions. C'est pour « cela que les Apostres dans le temps mesme qu'on les frappoit « & qu'on les renfermoit dans les prisons, se réjouissoient « d'estre assez heureux pour meriter la gloire éternelle par la « souffrance de ces injures, & d'avoir esté trouvez dignes de « les endurer pour le nom de JESUS-CHRIST. Le soin de « leur patrimoine n'occupoit pas leur esprit: le desir de la « puissance & de l'honneur ne leur causoit nulle inquietude; « & la pensée de s'élever au dessus des autres, qui est la tentation « ordinaire des justes mesmes, ne troubloit point leur « repos: mais celuy d'entr'eux qui avoit souffert plus de coups «

Ambros. enarrat. in psalm. 31.

» de foüets & plus d'outrages, croyoit par là eſtre élevé au
» deſſus des autres.

Ces ſentimens ſi purs & ſi chreſtiens de S. Ambroiſe nous font voir qu'encore qu'il loüaſt Dieu d'avoir rendu la paix à ſon Egliſe, il ne laiſſoit point de déplorer le mauvais uſage que l'on commençoit d'en faire. Mais ce relaſchement ne peut pas eſtre attribué à Conſtantin ; & tant qu'il y aura des fidelles dans le monde qui adoreront JESUS-CHRIST avec liberté, le nom du liberateur de l'Egliſe ſera en éternelle benediction, quoy qu'au deſſous de la gloire des Apoſtres, qui en ont eſté les fondateurs aprés celuy qui luy a donné la naiſſance par l'ouverture ſacrée de ſon coſté.



LA



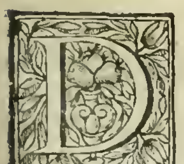
LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE CINQUIE'ME,

Où l'on traitte de tout ce qui est arrivé sur son sujet depuis la mort de Constantin jusques au Concile de Sardique.

CHAPITRE PREMIER.

Meurtre des freres & des neveux de Constantin. Partage de l'Empire entre ses enfans.



DE's que Constance prit possession de la portion de l'empire qui luy estoit écheuë en partage, il se rendit odieux par le meurtre de quelques personnes de la maison & de l'alliance imperiale, que l'on attribuoit à ses ordres. Ceux que l'on fit mourir alors sous le prétexte détestable d'établir les enfans de Constantin, furent les deux freres Dalmace César & le Roy Anniballien ; & on y joignit Jules Con- *Sozom. l. 3.*

Iulian. ad Athenienſ. Zoſ. l. 2.

ſtance leur oncle, frere de l'Empereur Conſtantin. Julien l'apoſtat y ajoute quatre de ſes couſins & ſon frere aiſné, dont on ne ſçait pas les noms, & encore un frere de Conſtantin autre que Jules Conſtance; c'eſt à dire apparemment Dalmace le pere. On tua encore le Patrice Optat, & Ablave Préfet du Prétoire, qui s'eſtant élevé d'une tres-baſſe naiſſance à ce haut rang de dignité, fit voir par ſa cheute que toutes les grandeurs de la terre qui ne ſont pas établies ſur la vertu, n'ont qu'un fondement ruineux.

Athanaſ. ad ſolitar. p. 856. Socrat. l. 2. c. 20. Greg. Naz. orat. 3. Euſeb. l. 4. de vita Cōſtant. c. 68.

Il eſtoit impoſſible que Conſtance qui paſſoit pour l'auteur de tant meurtres, n'attiraſt ſur luy la haine & l'averſion des peuples. S. Athanaſe luy reproche ouvertement d'avoir tué ſes oncles & ſes couſins, & de n'avoir pas eu pitié de ſon beau-pere, qui eſtoit Jules Conſtance. Socrate & quelques autres diſent que comme cela ſe fit ſans ſon ordre, auſſi ne s'y oppoſa-t'il point. Ceux qui l'en ont voulu excuſer, en ont rejetté la faute ſur les armées, en diſant qu'elles n'avoient pû ſe reſoudre à reconnoiſtre d'autres Empereurs que les enfans de Conſtantin; mais c'eſtoit Conſtance luy-meſme qui le leur faiſoit dire, ſi nous en croyons Zoſime.

Iulian. ad Athenienſ.

Et il faut bien qu'il fuſt reconnu univerſellement pour coupable de ces maſſacres, puiſque ceux meſmes de ſa cour qui parloient par ſon ordre à Gallus & à Julien, leur diſoient de ſa part qu'il s'en eſtoit bien repenti depuis, qu'il avoüoit qu'en punition de cette faute Dieu ne luy donnoit point d'enfans pour luy ſucceder, & qu'il attribuoit auſſi à la meſme cauſe tous les mauvais ſuccés qu'il avoit contre les Perſes. Ils ſe réduiſoient à dire pour l'excuſer, qu'il avoit fait une partie de ces choſes s'eſtant laiſſé tromper par de faux rapports, & qu'il n'avoit point d'autre part au reſte de ces triſtes évenemens, que pour avoir cedé à la violence d'une ſoldateſque mutinée & ſeditieuſe.

Il auroit auſſi fait mourir les deux autres enfans de Jules Conſtance ſon oncle, ſçavoir Gallus qu'il avoit eu de Galla, & Julien depuis ſi celebre par ſon apoſtaſie, qu'il avoit eu de Baſiline ſa ſeconde femme, s'il n'euſt eſté perſuadé que Gallus, qui eſtoit actuellement malade, devoit mourir dans peu de temps de ſa mort naturelle, & ſi l'extréme jeuneſſe de Julien, qui n'eſtoit pas encore âgé de 8. ans, ou ſeule-

ment de 6. ou 7. puiſqu'il eſt mort en 363. á l'âge de 32. ans, ne l'euſt garanti des effets de ſa colere & de ſes précautions politiques. Gallus ſon aiſné n'eſtoit âgé que de 12. ou 13. ans quand Dieu le ſauva de ce maſſacre.

Nous apprenons meſme de S. Gregoire de Nazianze, qu'on enleva ſecrettement Julien pour luy conſerver la vie; & un ancien auteur dit qu'on le cacha dans le ſanctuaire de l'egliſe, & qu'on le couvrit de l'autel de JESUS-CHRIST, pour luy conſerver une vie que Dieu voyoit qu'il employeroit à détruire l'Egliſe de JESUS-CHRIST. Marc d'Arethuſe fut un de ceux qui contribuerent le plus à cette action d'humanité. Mais il en receut une étrange récompenſe, puiſque les tourmens ſi cruels que cet apoſtat luy fit ſouffrir lorſqu'il fut élevé à l'empire, furent toute la reconnoiſſance dont il s'acquitta envers luy. *Orat. 3.* *Acta Baſilij apud Bolland. 21. mart.*

Neanmoins Conſtance ne ſe contenta pas de ſauver la vie à ſes deux jeunes couſins Gallus & Julien, mais de plus il prit un ſoin particulier de leur éducation. Car les ayant envoyez dans une maiſon royale où il y avoit un palais tres-magnifique, des bains, des jardins & des fontaines, il les fit inſtruire dans toutes les ſciences proportionnées à leur âge & dignes de leur condition, & leur donna d'excellens maiſtres capables de les former dans toutes ſortes d'exercices. *Sozom. l. 5. c. 2.*

Euſebe de Nicomedie, qui eſtoit de toutes les intrigues de la Cour, fut choiſi par l'Empereur pour préſider à cette éducation; & outre le crédit qu'il avoit eu juſques alors auprés de la perſonne de Conſtantin, il ſe trouva eſtre parent de ces jeunes princes, quoy que cette parenté, que l'on ſuppoſe avoir eſté du coſté de Baſiline, fuſt éloignée. Il meritoit bien d'eſtre le maiſtre d'un auſſi malheureux diſciple que fut Julien. Nous verrons ce que la crainte d'eſtre traittez comme leur pere, inſpirera à ces jeunes princes, quand ils ſeront plus avancez en âges. *Amm. Marcell. l. 2.*

Les enfans de Conſtantin n'avoient porté juſques alors que la qualité de Ceſars. L'armée ne ſouffrit pas plus long temps qu'ils s'en contentaſſent; & par une conſpiration generalle elle leur fit prendre à tous trois le titre d'Auguſtes, ce qu'ils firent le 5. de ſeptembre de cette année. Les *Euſeb. l. 4. de vit. Cōſtant. c. 68.* *Idat.*

soldats se manderent les uns aux autres cette agreable nouvelle, dont ils avoient témoigné leur joye par des acclamations publiques; & ce consentement universel de toutes les legions se répandit en un moment par toute la terre.

L'ordre que Constantin avoit établi par son testament pour le partage de l'empire, ayant esté troublé par tant de meurtres & de massacres, il fallut partager encore une fois les provinces & les royaumes qui vaquoient par la mort de ces malheureux. Et ce fut vraysemblablement ce qui obligea Constance à aller dans la Pannonie pour y conferer avec ses freres, comme nous apprenons de Julien: en quoy on témoigne qu'il se conduisit si sagement, qu'il ne leur donna aucun sujet de se plaindre; & mesme il aima mieux souffrir qu'ils eussent quelque avantage sur luy, afin de conserver la paix avec eux, & de vivre dans l'union fraternelle.

Il est difficile de marquer par le détail quel accord ils firent entr'eux. Nous avons veu que le Pont estoit écheu à Anniballien sous le titre de royaume. Zosime dit qu'il tomba entre les mains de Constantin ou de Constant. Nous voyons de plus par une loy dattée du 8. de janvier de l'année 339. que Constantin le jeune estoit maistre de toute l'Afrique. Mais cet accord ne fut pas de longue durée, & nous verrons plus d'une fois les revolutions de la maison de Constantin, jusques à ce que tout l'empire soit réuni en la seule personne de Constance.

Zosim. l. 2.

CHAPITRE II.

Artifices des Ariens, qui gagnent & surprennent absolument l'esprit de Constance.

AUTANT que Constance estoit satisfait de l'élevation & de la grande autorité qu'il avoit acquise par la mort de son pere, & par le meurtre de son oncle & de ses cousins, autant les Ariens trouverent-ils dans ce changement un sujet de joye extraordinaire, en se voyant maistres de l'esprit de cet Empereur dés le commencement de son regne par le moyen du prestre de leur secte à qui Constantin avoit

confié son testament. Car s'estant déchargé fidellement de ce dépost entre les mains de Constance, ce prince qui ne trouvoit rien de plus favorable à son ambition, receut en sa familiarité celuy qui luy rendoit un si bon office; il luy ordonna de le venir voir souvent, & luy donna une tres-grande liberté pour l'entretenir; le desir ardent qu'il avoit de commander absolument aux autres, le rendant l'esclave volontaire de cet homme artificieux.

Socrat. l. 2. c. 2 Teodoret. l. 2. c. 2. Rufin. l. 1. c. 11.

Ce malheureux prestre sceut d'autre part ménager l'avantage que luy donnoit une si étroitte confidence, pour avancer les affaires de son parti; & ayant remarqué la legereté de l'esprit de l'Empereur qui se laissoit emporter à des sentimens contraires comme un foible roseau qui est le joüet des vents, ou comme un Euripe qui est continuellement agité, il prit son temps pour luy inspirer une extréme aversion contre la verité catholique, & contre ceux qui en estoient les deffenseurs.

Pour s'acquitter d'une commission dont tout le parti des Ariens l'avoit chargé, il affecta d'abord en entretenant ce prince de luy témoigner une profonde douleur de ce que l'Eglise estoit agitée d'une si horrible tempeste; & déplorant par une fausse compassion l'estat où elle se trouvoit réduitte, il dit en suitte qu'il en falloit attribuer la cause à ceux qui avoient ajoûté à la doctrine de la foy le terme de consubstantiel, quoy qu'il ne se trouvast nulle part dans l'Ecriture, ce que personne n'eut osé dire du vivant de Constantin; & prétendit que cela seul avoit causé de la division & de la discorde parmy les ecclesiastiques & parmy le peuple. Il passa de là à blasmer la conduite de S. Athanase & de tous les saints Prélats qui estoient de son sentiment; & il fut parfaitement bien secondé dans cette suggestion par Eusebe de Nicomedie, par Theognis de Nicée, par Theodore de Perinthe ou Heraclée, & par quelques autres Evesques de la mesme faction. Comme ils n'estoient pas éloignez du siege de l'empire, ils se rendoient à la Cour de Constance avec assiduité, & mettoient toutes choses en usage pour achever de le corrompre.

Mais avant que d'attaquer le Prince mesme, ce prestre Arien fut assez adroit pour gagner ceux qui estoient au tour

de luy. Car la familiarité qu'il avoit avec l'Empereur, l'ayant fait connoistre de l'Imperatrice, il entra aussi dans la familiarité de ses eunuques, & particulierement dans celle d'Eusebe, qui estoit le premier de cette troupe effeminée, & l'un des plus meschans hommes du monde. Ayant prévenu l'esprit de cet eunuque, il pervertit les autres par son moyen; en suitte il fit passer ce poison mortel dans l'ame de

Athanas. ad solitar. p. 819.

l'Imperatrice & dans le cœur des dames de la Cour. Ce qui a fait dire à S. Athanase, que les Ariens se rendoient terribles à tout le monde, parce qu'ils estoient appuyez du crédit des femmes.

Greg. Naz. orat. 23. Athanas. ad solitar. p. 834.

Aprés cela il ne fut pas difficile à ce prestre Arien de se rendre maistre de l'esprit de l'Empereur, qui estoit luy-mesme l'esclave de ses eunuques dont il avoit rempli toute sa Cour, & qui ne suivoit en toutes choses que les conseils & les mouvemens de ces hommes lasches.

Mais quelque crédit qu'eussent tous les autres, ce n'estoit que comme de petits serpents qui ne faisoient que ramper, au lieu qu'Eusebe son grand chambellan levoit la teste avec orgueil. Et en effet il se rendoit si formidable par sa puis-

Amm. Marcell. l. 18.

sance, que selon les historiens, pour en concevoir quelque idée qui fust conforme à la verité, il suffisoit de dire que

Id. l. 15.

Constance avoit beaucoup de crédit auprés de luy. Ils nous ont aussi dépeint ses excellentes qualitez par ce bel éloge, qu'il avoit une vanité insupportable, qu'il estoit égalemẽt injuste & cruel, qu'il punissoit sans examen ceux qui n'estoient convaincus d'aucun crime, & qu'il ne faisoit point de discer-

Iulian Imp. ad Athenienf. p. 501.

nement entre les innocens & les coupables. Les auteurs profanes sont remplis de plaintes contre la malignité & la domination tyrannique de cet Eusebe & des autres eunuques de Constance: mais ils ne considerent que les maux qu'ils firent à l'Estat; & nous avons sujet de déplorer ceux que l'Eglise

Athanas. ad solit. p. 834. 835.

ressentit par leur violence. On vit ces hommes voluptueux & effeminez, à qui les hommes du monde confient à peine les moindres emplois qui concernent le service de leurs maisons, & que l'Eglise bannit de ses conseils selon ses regles saintes & inviolables, devenir les maistres & les souverains de toutes les affaires de l'Eglise, & dominer dans ses jugemens; parce que Constance n'avoit point de volonté que

celle qu'ils luy inſpiroient, & que ceux qui portoient le nom d'Eveſques, trouvoient de la gloire & du merite à eſtre les miniſtres & les fidelles executeurs de toutes leurs paſſions, & à devenir les acteurs des pieces de theatre que ces hommes ſi mépriſables & ſi corrompus avoient compoſées. Nous allons donc voir que ce furent eux qui cauſerent tous les maux & tous les deſordres que l'Egliſe ſouffrit alors, comme certes ils eſtoient tres-dignes d'eſtre les protecteurs de l'hereſie Arienne, & les ennemis de la divine fecondité du Pere eternel.

Et quant à cette Imperatrice qui tomba d'abord dans les pieges des Ariens, ce n'eſtoit pas ſans doute encore Euſebie, mais celle que Conſtance avoit épouſée en 335. c'eſt à dire ſa couſine, fille de Jules Conſtance & ſœur de Gallus & de Julien, laquelle il avoit encore pour femme lors qu'il en fit mourir le pere & le frere.

Euſeb. de vita Conſtant. l. 4. c. 49.
Iul. ad Athen. p. 501.
Athanaſ. ad ſolit. p. 856.

Le poiſon qu'un ſeul preſtre Arien avoit répandu dans l'ame de l'Empereur Conſtance, de l'Imperatrice ſa femme, & de ſes eunuques, ne pouvoit pas y demeurer renfermé ſans ſe produire au dehors: le mal ſe répandit bien-toſt de toutes parts; des officiers de la cour il ſe communiqua inſenſiblement à la ville de Conſtantinople; & de là, cet air ſi contagieux infecta en ſuitte toutes les provinces de l'Orient, où il alluma par tout la diviſion & les diſputes, & y cauſa un reverſement general de toutes choſes.

Cependant toutes les provinces qui ſont compriſes depuis l'Illyrie juſques aux extrémitez de l'Occident, joüiſſoient d'un grand & profond repos, parce qu'elles ſuivoient inviolablement le Concile de Nicée; les Empereurs Conſtantin le jeune & Conſtant eſtant toujours demeurez tres-étroitement attachez à l'Egliſe catholique, dont leur pere avoit eſté le liberateur, quoy que Conſtance leur frere s'engageaſt inſenſiblement à appuyer de toute ſa puiſſance imperiale les mauvais deſſeins des plus dangereux ennemis de cette ſainte mere de tous les fidelles. Tant il eſt vray que la providence de Dieu eſt un abyſme impenetrable, & que la foy eſt un don tout gratuit, qui ne dépend nullement ny du merite des parents, ny des avantages de ſa naiſſance.

CHAPITRE III.

Retour de S. Athanase & des autres Prelats exilez.

Socrat. l. 2. c. 2. Sozom. l. 3. c. 1.

LES Eusebiens ne pouvoient voir le feu s'allumer tout de nouveau dans l'Eglise, sans estre ravis de cette confusion, parce qu'ils estoient persuadez que c'estoit l'unique moyen de parvenir à leurs fins, qui estoient d'empescher le retour de S. Athanase, & de faire monter sur son siege un Evesque de leur faction, afin d'établir leur heresie par la force & la violence. Mais la conjoncture des affaires de l'empire n'estoit pas favorable à cette prétention; & Constance avoit d'ailleurs assez d'embarras sans entreprendre à contre-temps une chose de si grande consequence. Car outre la guerre des Perses que son pere luy avoit laissée sur les bras, il apprenoit avec regret la revolte des Armeniens, dont la pluspart s'estoient declarez en faveur des Perses & ravageoient les frontieres de l'empire Romain, quoy qu'ils fussent depuis long-temps du nombre de ses alliez. De plus, ses armées mesmes se soulevoient, & les soldats en demandant par des cris seditieux un ancien capitaine, vouloient commander aux Empereurs mesmes.

Iulian. or. 1. p. 33.

Ainsi les Eusebiens se virent déchus de leur esperance, lors qu'ils se croyoient parvenus au comble de leurs desirs; & le retour inopiné de S. Athanase & des autres prelats qui avoient esté bannis sous Constantin, rompit alors toutes leurs mesures.

Il est assez vray-semblable que ce rétablissement fut un effet de l'entreveuë des trois Empereurs dans la Pannonie, puisque S. Athanase dit que ce furent tous ces trois princes qui firent retourner les Prelats exilez à leurs eglises. Mais le jeune Constantin eut l'honneur d'en estre l'executeur à l'égard de nostre Saint, qui rapporte luy mesme la lettre que cet Empereur avoit écrite sur ce sujet à l'eglise d'Alexandrie; & c'est de luy que nous l'avons empruntée, quoy qu'elle se trouve aussi dans tous les autres écrivains ecclesiastiques. Voicy ce qu'elle contenoit.

Athanas. ad solitar. p. 814.

apol. 2. 805.

Constantin

Constantin Cesar, au peuple de l'Eglise Catholique d'Alexandrie.

« JE croy que vous n'ignorez pas qu'Athanase, qui est un « oracle de nostre loy toute divine & toute adorable, n'a « esté envoyé dans les Gaules pour quelque temps, qu'à cau- « se que l'inhumanité de ses ennemis capitaux respiroit son « sang & sa mort, & qu'il a fallu user de cette précaution, de « peur que ces hommes si méchans & si corrompus, ne le fis- « sent perir sans ressource. Mon pere s'est donc trouvé obli- « gé de luy ordonner de vivre dans les terres de mon empire « & sous ma protection, afin de le garantir de la fureur si in- « humaine & si barbare de ces hommes qui avoient déja la « bouche ouverte pour le devorer: & j'ay agy envers luy de « telle maniere qu'on luy a fourny avec abondance toutes les « choses dont il a pû avoir besoin dans la ville qui luy estoit « marquée pour sa demeure; quoy que sa vertu, qui merite « d'estre honorée par tout le monde, s'appuyant sur le divin « secours de la grace, ait fait paroistre assez de force pour mé- « priser les disgraces les plus sensibles, & porter avec joye les « fardeaux les plus pesans des afflictions. Et comme nostre « tres-auguste pere l'Empereur Constantin d'heureuse me- « moire a esté prévenu de la mort avant que d'executer le « dessein qu'il avoit eu de renvoyer cet Evesque à vostre pie- « té, & de le rétablir dans son siege, j'ay crû estre obligé d'ac- « complir moy-mesme la resolution que ce prince de divine « memoire avoit formée sur son sujet. Vous apprendrez quand « vous le verrez devant vos yeux, jusques à quel point j'ay ho- « noré son merite, & quelles marques je luy ay données du « respect que j'ay pour sa vertu. Et il ne faut pas s'étonner que « j'en aye usé de la sorte, puisque l'image de vostre zele & la « veuë d'un si grand homme, ont esté de puissans motifs pour « m'en inspirer le dessein. Que la divine providence vous con- « serve, mes chers freres. Donné à Treves le 17. jour de juin. « *Eclaircissement* x.

Cette letrre qui estoit écritte comme pour estre tout ensemble la justification du grand Constantin, & celle du grand Athanase, fut receuë par les Ariens comme un coup de foudre qui les perça jusques au cœur. La haine & l'envie sechoient de dépit; mais la pieté & la religion triomphoient

en la personne de S. Athanase. Constance estoit obligé de souffrir ce rétablissement, quelque contraire qu'il fust à ses inclinations; & il n'osa s'opposer à son frere Constantin, soit parce qu'il ne pouvoit pas violer si ouvertement le testament de son pere, soit à cause qu'il ne vouloit pas irriter son frere dans un temps où il eust esté tres-dangereux de l'avoir pour ennemy, puisqu'il estoit obligé de marcher contre les Perses qui luy declaroient la guerre.

Lucifer Calaritan. l. 1. pro sancto Athanas.

Lucifer de Cagliari se servit depuis ce temps-là de cette conduite de Constance, pour prouver fortement contre luy, ou qu'il n'avoit jamais crû que S. Athanase fust heretique, ou qu'il n'avoit pas dû consentir au rétablissement d'un Evesque qui auroit esté banny pour avoir de mauvais sentimens contre la religion. Il luy reproche que la consideration de son frere n'auroit pû tirer de luy ce consentement contre sa propre conscience, puisqu'il eust pû dire qu'il ne pouvoit admettre dans une ville du ressort de son empire un homme que son pere Constantin avoit jugé heretique, à moins qu'il n'eust desavoüé publiquement ses erreurs. Il ajoute que la consideration de la guerre contre Sapor Roy de Perse luy eust esté une fort mauvaise excuse, si Athanase eust esté veritablement heretique, puisqu'ainsi il auroit paru que la crainte de ses ennemis avoit plus de pouvoir sur luy que celle de Dieu, comme si Dieu n'eust pas esté assez puissant pour deffendre en sa personne un deffenseur de la verité. Mais Lucifer ne presse l'Empereur Constance par ce raisonnement, que pour montrer que S. Athanase estoit orthodoxe & catholique, & reconnu pour tel par ce prince lors qu'il consentit à son rétablissement.

Eclaireissement 2. Ad solitar. p. 814.

Il n'y avoit gueres d'apparence que S. Athanase estant rappellé dans son eglise, les autres Evesques qui avoient esté bannis pour la mesme cause sous Constantin, demeurassent dans leur exil. Aussi S. Athanase dit qu'ils furent tous rappellez par les trois princes, lesquels écrivirent aussi aux Eglises à qui ils rendoient leurs prelats, comme Constantin avoit fait à celle d'Alexandrie. Et la suitte de l'histoire fait voir qu'Asclepas de Gaze, Marcel d'Ancyre, & peut-estre encore S. Luce d'Andrinople & S. Paul de Constantinople furent

de ce nombre. Mais comme on avoit intrus de faux Evesques en leur place, au moins en celle des deux premiers, il ne faut pas s'étonner s'ils trouverent quelque difficulté à rentrer dans leurs eglises, & donnerent par là occasion aux ennemis de la verité de leur imposer des crimes atroces, comme nous verrons en parlant de leur second bannissement.

Nostre Saint contribua beaucoup à les rétablir; & c'est ce que l'on peut juger par les plaintes que les Ariens firent contre luy depuis ce temps-là. Car ils dirent dans l'epistre de leur faux Concile de Sardique, Que dans son retour de France à Alexandrie il ne travailloit qu'à la ruïne de l'Eglise, qu'il rétablissoit quelques Evesques condamnez, qu'il faisoit esperer à d'autres de les rétablir, qu'il donnoit des eveschez à des infidelles lorsque les Evesques legitimes estoient encore vivans, & qu'il employoit pour cela la violence & le meurtre par le secours des payens, sans avoir aucun égard aux loix, & ne songeant qu'à satisfaire sa passion & son desespoir. Il n'y a rien de si faux que cette violence prétenduë que les ennemis de l'Eglise attribuoient à S. Athanase. Mais tous ces nuages d'injures atroces & de calomnies, n'empeschent pas qu'on n'y entrevoye quelques rayons de verité, & que l'on n'en tire quelque lumiere pour le rétablissement des Evesques exilez.

In frag. Hilar.

Voyez les éclaircissemens. 3.

Le Saint passant par Constantinople trouva que S. Paul y avoit déja esté rétably, & que Macedone communiquoit avec luy & estoit prestre sous luy; ce qu'il exprime par des paroles qui montrent qu'il assista avec eux au saint sacrifice. Que si le mesme S. Paul avoit souscrit à la condamnation de S. Athanase, comme les Ariens le luy reprocherent depuis ce temps-là, quoy que sans aucune preuve, cette maniere d'agir avec nostre Saint à son retour, auroit reparé sa faute; & elle fait voir de plus que ces heretiques sont des imposteurs en ce qu'ils disent qu'il avoit toujours persisté dans cette condamnation d'Athanase tant qu'il estoit demeuré Evesque.

Ad solitar. p. 813.

Ce fut apparemment dans la suitte du mesme voyage que nostre Saint vit l'Empereur Constance, ou à Viminiac sur le Danube dans la premiere Mœsie, ou à Cesarée en Cap-

Apolog. ad Constant. p. 676.

padoce. Dans toutes ces deux entreveuës dont nous ne ſçavons pas préciſément le temps ny le détail, il ſe conduiſit avec tant de moderation, qu'il s'abſtint de parler contre Euſebe de Nicomedie & contre les autres Eveſques Ariens, quoy que les mauvais traittemens qu'il avoit receus de leur part, luy donnaſſent de juſtes ſujets de s'en plaindre.

Il paſſa en ſuitte par la Syrie, & enfin il arriva en Egypte, où il trouva ſon egliſe vacante qui l'attendoit avec une impatience ſainte, & avec cette conſolation de n'avoir eſté ſoüillée par aucun paſteur illegitime. Il fut receu dans Alexandrie avec une joye toute particuliere de ceux de la ville & de la campagne, des magiſtrats & du peuple. On voyoit les peuples courir avec une extréme allegreſſe, & s'empreſſer pour aſſiſter à un ſpectacle qu'ils ſouhaittoient depuis ſi long temps. Toutes les egliſes eſtoient pleines des marques de réjoüiſſances, & retentiſſoient des actions de graces que l'on rendoit à Dieu tout d'une voix. Tous les miniſtres & les officiers de l'Egliſe reſſentirent en le voyant une ſatisfaction que l'on ne ſçauroit exprimer, & ils ne croyoient pas avoir jamais veu un jour qui leur fuſt ſi agréable.

p.725.728. 748.

S. Gregoire de Nazianze n'a pas crû pouvoir donner une idée plus haute de cette entrée du Saint dans la ville d'Alexandrie au retour de ſon premier banniſſement, qu'en la comparant avec celle qu'il fit ſous l'Empereur Julien, & dont il dit des choſes ſi incroyables, qu'il avouë luy-meſme que les entrées des Empereurs ne s'y pouvoient pas comparer.

Greg. Naz. orat. 21.

Les ſaints Eveſques d'Egypte, qui avoient crû qu'ils eſtoient bannis par l'exil de leur Patriarche, crurent auſſi qu'ils eſtoient rappellez par ſon retour. Ils changerent leur affliction & leurs larmes en joye & en actions de graces: ils le receurent avec un contentement qui ne ſe peut exprimer: ils ſe perſuaderent que ſon retour ſeroit l'entiere confuſion de ſes ennemis, & qu'ils rougiroient de l'avoir calomnié par des impoſtures ſi viſibles, ſans qu'il fuſt neceſſaire qu'ils priſſent la plume pour en faire voir la fauſſeté; & ils ne douterent pas qu'au moins leur vengeance ne fuſt ſatisfaite par tant de maux qu'ils luy avoient fait ſouffrir. Mais ils ſe trouverent trompez dans leur attente; & quelque juſte que fuſt leur joye, elle fut de peu de durée.

CHAPITRE IV.

Nouvelles calomnies des Eusebiens contre le Saint.

A PEINE le Saint estoit il rentré dans Alexandrie, lorsque les Eusebiens qui ne pouvoient souffrir ni sa presence ni sa gloire, firent de nouvelles conspirations contre luy. Son retour ne fit que les irriter tout de nouveau, & ne servit qu'à les porter à des entreprises encore plus criminelles que les premieres, quoy qu'elles n'eussent pas plus de fondement, n'estant appuyées que sur le mensonge & la calomnie.

Ce qui irritoit davantage leur passion, estoit la crainte qu'ils avoient, que si ce saint Archevesque d'Alexandrie venoit un jour à entretenir Constance avec liberté, il ne l'instruisist de la verité de nostre foy, & ne le détrompast de leur heresie. Pour prévenir ce coup qui leur eust esté funeste, ils le décrierent autant qu'ils pûrent dans l'esprit de cet Empereur, & le luy representerent comme un homme noircy de toutes sortes de crimes. *Rufin. l. 1. c. 15.*

Outre ce que l'esprit de calomnie leur avoit inspiré de publier touchant son voyage; quoy que son entrée dans Alexandrie fust telle que nous l'avons décrite, ils ne laisserent pas de dire, Qu'elle n'avoit causé que du tumulte, des seditions, des gemissemens & des pleurs parmy le peuple qui ne le vouloit point recevoir; qu'aprés son entrée il avoit pillé les eglises de la ville; & qu'il avoit joint à ce crime les violences, le meurtre & le carnage. *Apolog. 2. p. 724. Hilar. in fragm. Sozom. l. 3. c. 5.*

Mais comme les Evesques du Concile d'Alexandrie exposerent depuis ce temps-là aux yeux du Pape Jules & à ceux de toute l'Eglise catholique, S. Athanase n'avoit garde d'es- « tre l'auteur, ny mesme l'occasion d'aucun meurtre. Les car- « nages & les emprisonnemens estoient des choses entiere- « ment inconnuës à l'Eglise catholique, dont il estoit le deffen- « seur. Il n'avoit livré personne entre les mains du bourreau. « Il avoit toujours, autant qu'il avoit pû, laissé les prisons « vuides & fermées. Les autels qui estoient confiez à ses soins, « estoient toujours demeurez dans leur pureté; il ne s'y estoit «

» point répandu d'autre sang que celuy de JESUS-CHRIST, qui
» les rendoit augustes & venerables; & ils avoient toujours
» esté consacrez par le culte que la pieté des fidelles leur ren-
» doit. Il n'avoit donné la mort ny à des prestres, ny à des
» diacres. Personne de cette eglise n'avoit esté banny à cause
» de luy que luy-mesme.

Athan. ap. 2. p. 725.

Aussi les Eusebiens pour le rendre coupable à quelque prix que ce fust, estoient réduits à luy reprocher des executions qu'ils avoüoient eux-mesmes avoir esté faites par le gouverneur d'Egypte pour divers sujets, & non pour aucune cause ecclesiastique, comme on le justifioit par des actes originaux. Et on ne pouvoit pas mesme les attribuer en quelque façon que ce fust à S. Athanase, puisque ces choses estoient arrivées pendant qu'il revenoit de France, lors qu'il estoit encore en Syrie, & avant que d'estre entré dans l'Egypte.

Socrat. l. 2. c. 5. Sozom. l. 3. c. 5.

Ils joignoient encore d'autres accusations à ces calomnies. Car ils luy faisoient un crime de ce qu'ayant esté déposé par un Concile, il avoit esté, disoient-ils, assez temeraire pour se rétablir luy mesme sans attendre un autre Concile, contre la regle de l'Eglise & la disposition des Canons: ce qui est un reproche tout à fait insupportable, non seulement parce que l'assemblée irreguliere de Tyr n'avoit jamais merité le nom de Concile, mais mesme parce qu'estant les ennemis declarez des loix de l'Eglise, ils se rendoient ridicules d'alleguer pour eux des Canons dont ils se joüoient sans cesse.

Athan. ap. 2. p. 737.

Mais outre cela, ils luy firent un crime ecclesiastique & politique tout ensemble, en le calomniant d'avoir mal usé du fond des aumosnes que la liberalité de Constantin avoit destiné pour un usage tres-saint. Entre les autres actions de charité que cet Empereur exerçoit par des établissemens publics, il faisoit distribuer du bled pour la nourriture des veuves & des ecclesiastiques dans la Libye, & dans quelques endroits de l'Egypte. S. Athanase qui avoit la commission de cette distribution, s'en acquittoit avec tant de fidelité, qu'il ne tiroit de sa peine que la seule satisfaction de compatir à leurs maux & de soulager leurs miseres. Les Ariens qui vouloient priver l'Eglise de ce

fond si considerable, pour le divertir ailleurs, & pour y trouver la subsistance des partisans de leur heresie, comme ils firent depuis, eurent l'insolence d'accuser le Saint d'avoir fait vendre le bled pour son profit particulier, quoy que ceux sur qui les liberalitez du prince se devoient étendre, ne fissent aucune plainte contre luy, & qu'ils reconnussent hautement le soin qu'il prenoit de leur distribuer cette aumosne.

Les Eusebiens ayant dressé toutes ces machines pour perdre un Evesque qu'ils ne haïssoient que parce qu'ils ne pouvoient le faire ceder à leur heresie & à leur impieté, ils porterent ces accusations non devant un gouverneur de province, non devant quelque autre magistrat de la plus haute dignité, mais devant les trois Augustes; & ils le firent par des lettres de sang & de mort, qu'ils leur addresserent dés l'an 339. comme l'on croit. Ils ne craignoient point d'attribuer l'esprit de sedition & de sacrilege à l'un des plus charitables prelats qui fussent alors dans l'Eglise. La diffamation & la perte d'un Evesque si innocent ne leur estoit nullement considerable, pourveu que par une seule calomnie ils pussent satisfaire tout à la fois leur avarice & leur vengeance; & ils n'avoient nul scrupule de l'accuser faussement de tumulte & de brigandage, pourveu qu'ils pussent eux-mesmes commettre les crimes dont ils le chargeoient. C'estoit pour cela qu'ils entreprenoient de si grands voyages sans que la longueur des chemins pust arrester ou refroidir leur passion; & cette fatigue leur estoit douce pourveu qu'ils pussent obtenir sa mort, ou au moins un second bannissement.

Mais ils ne trouverent pas auprés de Constantin le jeune & de son frere Constant, la mesme disposition qu'ils avoient mise dans la cour de Constance; & ils ne remporterent que de la confusion & de la honte des voyages qu'ils firent vers ces deux princes. Quelques instructions qu'ils eussent données à leurs deputez, S. Athanase qui sçavoit joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, avoit envoyé vers ces deux jeunes Empereurs d'autres ecclesiastiques pour sa justification: & il y a grande apparence qu'il *Ad solitar. p. 815.*

leur écrivit aussi luy-mesme sur ce sujet; au moins ne voit-on pas que l'on puisse bien rapporter à un autre temps ce qu'il

Apolog. 2. p. 675.

» dit, Que les Eusebiens ayant écrit à Constant pour l'accu-
» ser, il fut contraint pour se deffendre de leurs calomnies,
» de luy écrire d'Alexandrie où il estoit. Cela luy réussit admirablement; & ses députez s'acquitterent si fidellement de leur commission, qu'aprés avoir ruïné toutes les accusations que les Eusebiens avoient données par écrit, ils couvrirent leurs adversaires de confusion auprés de ces deux princes, qui renvoyerent avec honte les complices & les ministres des calomnies Ariennes.

Theodoret. l. 2. c. 2.

Athan. ap. 2. p. 737. 738.

La chose n'eut pas ce succés auprés de Constance. Comme les Eusebiens avoient gagné son esprit, ils luy avoient persuadé que le retour de S. Athanase estoit une source de maux pour son empire, & qu'il ne troubloit pas seulement toute l'Egypte, mais encore la Phenicie, la Palestine, & les provinces voisines. Leurs calomnies firent une si profonde impression sur son esprit, qu'ils en obtinrent une lettre par laquelle il accusoit le Saint de convertir à son profit le bled dont il devoit estre le distributeur. Ce fut apparemment cette lettre qui obligea les Evesques de donner des attestations pour justifier que ce Saint distribuoit ce bled comme il devoit, & que personne n'en faisoit aucune plainte.

Il estoit aisé de deffendre son innocence, parce que les calomnies que l'on publioit pour le noircir n'avoient aucun fondement; mais l'esprit de l'Empereur estoit déja si envenimé contre luy, que les plus injustes soupçons luy paroissoient des convictions manifestes, & qu'on l'irritoit en voulant le détromper.



CHAP.

CHAPITRE V.

Dépoſition de S. Paul de Conſtantinople par les Euſebiens, qui mettent Euſebe de Nicomedie en ſa place, & donnent Piſte pour Eveſque aux Ariens d'Alexandrie. Ils députent au Pape Iules & demandent un Concile.

ENCORE que la protection que Conſtance commençoit à donner ouvertement à l'Arianiſme, n'euſt point alors le ſuccés que les Euſebiens s'eſtoient promis à l'égard de l'egliſe d'Alexandrie, dont ils vouloient exterminer encore une fois le paſteur, neanmoins elle leur réuſſit mieux dans Conſtantinople ; & nous allons voir que S. Paul, qui avoit eſté rétabli dans le ſiege de cette ville un an ou deux auparavant, va eſtre dépoſé par la faction des Euſebiens pour faire place à un heretique ambitieux ; ce qui arriva dés devant le Concile qui ſe tint cette année à Alexandrie.

Athanaſ. apolog. 2. p. 727. ad ſolit. p. 813. Sozom. l. 3. c. 3. Socrat. l. 2. c. 5.

On trouva peut eſtre encore l'occaſion de cette injuſtice dans la meſme accuſation que Macedone avoit autrefois formée contre la vie & les mœurs de ce ſaint prélat ; & ſans conſiderer que ce calomniateur l'avoit luy-meſme ruinée en communiquant avec luy depuis ce temps là, & en ſervant l'Egliſe ſous luy, on ne laiſſa pas d'y chercher tout de nouveau un prétexte ſpecieux pour accabler ſon innocence. Euſebe qui meſuroit la pieté par la grandeur & l'opulence des villes, & qui n'avoit point eu d'autre motif que ſon intereſt quand il avoit quitté Beryte pour Nicomedie, avoit jetté ſur Conſtantinople les yeux de ſa cupidité. Il falloit ſatisfaire à quelque prix que ce fuſt ſon ambition inſatiable ; & pour la favoriſer, violer toute les regles de la raiſon & de la juſtice.

Conſtance qui venoit d'arriver à Conſtantinople, témoigna une colere extréme de trouver dans le throſne de cette egliſe une perſonne qu'il prétendoit ſi indigne de l'epiſcopat ; & ayant fait aſſembler un Concile composé de prélats infectez de l'Arianiſme, & ennemis déclarez de S. Paul, ils dépoſerent ce ſaint Eveſque & le chaſſerent de ſon egliſe, en laquelle ils inſtallerent Euſebe de Nicomedie,

contre les regles de l'Ecriture & le Canon exprés du Concile de Nicée.

C'est le juste reproche que luy en firent quelque temps aprés les Evesques du Concile d'Alexandrie. Ils l'accusent d'ignorer cette parole de l'Ecriture qui dit, *Que quand deux ou trois personnes seront assemblées au nom du Seigneur, le Seigneur se trouvera au milieu d'eux*; Qu'il ne fait pas de reflexion sur ce que S. Paul a déclaré, *Qu'il ne faisoit point sa gloire du travail des autres*, & qu'il ne considere pas cet autre commandement du mesme Apostre, *Si vous estes engagé par le mariage à une femme, n'en cherchez point la separation.* Et ils ajoûtent, que si S. Paul a parlé en cette
» maniere du lien qui assujettit un homme à sa femme dans
» le mariage, cette parole est encore d'un plus grand poids
» lorsqu'on l'applique à l'Eglise, & qu'on l'entend de l'obli-
» gation que l'on contracte en se chargeant d'un evesché;
» puisque quiconque est une fois engagé dans ce lien, ne doit
» plus chercher d'autre eglise, de peur de devenir adultere
» selon l'oracle de l'Ecriture.

Hilarius fragm.

Les Ariens prétendent dans leur lettre du conciliabule de Philippopoli, que Protogene Evesque de Sardique signa les actes de l'anatheme de S. Paul, & consentit à sa déposition. Mais il est aisé de juger combien le témoignage de ces calomniateurs perpetuels doit estre suspect dans un fait de cette nature.

Amphion qui avoit esté fait Evesque de Nicomedie lors qu'Eusebe en fut banni en 325. fut apparemment rétabli alors dans ce siege. Au moins nous voyons que la lettre du Concile de Philippopoli est addressée entr'autres à Amphion de Nicomedie.

S. Paul se retira dans les païs étrangers qui obeïssoient à Constant, pour y exposer l'injustice de sa déposition, & pour tascher d'obtenir son rétablissement par les regles de l'Eglise. Il est probable qu'il vint trouver à Treves l'Empereur Constant, ou Constantin son frere si c'estoit avant l'an 340. puisque S. Maximin qui en estoit alors Evesque, fut le premier qui communiqua avec luy, & partit en suitte pour le Concile de Rome, où il assista en 341.

Eclaircissement 1.

Mais pendant que S. Paul de Constantinople cherchoit

quelque protection dans l'Occident, Constance estoit occupé à troubler tout l'Orient par le nouveau zele dont il estoit animé contre les deffenseurs de la consubstantialité du Verbe. La seconde proscription de ce saint Evesque de la nouvelle Rome fut l'ouverture de la nouvelle persecution que les Eusebiens avoient projettée, & qui va bientost éclatter sur la teste de nostre saint. Car dés que Constance eut fait succomber S. Paul à la malice de ses calomniateurs, il partit en diligence pour Antioche; & c'est le lieu que les Eusebiens avoient choisi pour consommer l'iniquité qu'ils avoient forgée contre S. Athanase dans le conciliabule de Tyr & dans celuy de Jerusalem.

N'ayant pas d'autre dessein que d'autoriser le schisme & de l'affermir, pour joindre ce nouveau crime aux autres dont ils estoient déja coupables, ils employerent les menaces & la terreur, ils firent tous les efforts imaginables pour diviser les Eglises, & ils chercherent de toutes parts des cooperateurs de leur violence & de leur impieté. Ils firent mesme un si grand progrés par cette nouvelle intrigue, qu'ils donnerent un Evesque aux Ariens, c'est à dire à ceux qui ayant d'abord suivi Arius, avoient esté chassez par S. Alexandre, avoient en suitte attiré sur eux les anathemes du Concile de Nicée, & avoient neanmoins esté rétablis par ces charitables Eusebiens dans leur faux Concile de Jerusalem. Car on distingua longtems ces Ariens de ceux qui suivant la mesme doctrine qu'eux, avoient eu neanmoins assez d'addresse pour éviter par des équivoques ou par des desaveus formels de leur sentiment les anathemes de l'Eglise. Ce sont ces derniers qui ayant pour chef Eusebe de Nicomedie, sont ordinairement nommez Eusebiens par S. Athanase. Comme l'Eglise ne les avoit point separez personnellement de sa communion, ceux mesmes qui n'estoient point dans leur intrigue, & qui estoient attachez à la veritable foy de l'Eglise, comme S. Parthene Evesque de Lampsaque, S. Gregoire de Nazianze le pere, S. Eusebe de Samosates, & beaucoup d'autres sans doute, ne faisoient point de difficulté de communiquer avec eux. Mais pour les autres, ceux qui avoient le moindre zele, ne les regardoient qu'avec horreur, & c'estoit un crime d'avoir avec

eux quelque commerce. Cependant c'est à ces Ariens que les Eusebiens ordonnerent un Evesque : & pour leur donner toutes les marques possibles d'union, ils leur envoyoient des diacres, qui communiquoient ouvertement avec eux; ils leur écrivoient des lettres, & en recevoient des réponses; & ne se contentant pas de communiquer avec ces excommuniez, ils écrivoient de toutes parts en leur faveur.

Epiphan. hæres. 69. Athanas. apolog. 2. p. 743.

L'Evesque qu'ils avoient donné aux Ariens, s'appelloit Piste, comme nous apprenons de S. Epiphane. Le merite qu'il avoit à leur égard estoit d'avoir esté chassé de l'Eglise par S. Alexandre & par le Concile de Nicée; & comme ils crûrent qu'il n'y en avoit point de plus propre que luy à élever autel contre autel, ils le firent établir Evesque par Second de Ptolemaïde qui avoit eu le mesme sort.

Mais la mesme inquietude qui les avoit portez à écrire aux trois Empereurs contre nostre Saint, leur inspira aussi le mouvement de faire entrer le Pape Jules dans la connoissance de ce different, afin de faire executer par le concours de ces deux puissances toutes les injustices dont ils avoient formé la resolution en deux conciliabules. Ils choisirent le prestre Macaire & les diacres Martyre & Hesyque, pour porter à Jules les lettres qu'ils luy écrivoient contre le Saint, contre Marcel d'Ancyre & contre Asclepas de Gaze: & ils pouvoient bien y avoir joint quelque recommandation en faveur de Piste & des Ariens; au moins est-il certain que leurs deputez solliciterent hautement pour cet Evesque schismatique, mais ce fut sans aucun succés.

Τῶν περὶ Εὐσέβιον.

Ces Envoyez ne venoient pas au nom de tous les Evesques de l'Orient, mais seulement de la part des Eusebiens, c'est à dire, selon le texte de Theodoret & des fragmens de S. Hilaire, au nom d'Eusebe de Nicomedie, de Maris, Theognis, Ursace, Valens & Theodore d'Heraclée. Theodoret y ajoûte Menophante d'Ephese, & Estienne. On ne parle point en tout cecy d'Eusebe de Cesarée, parce qu'il estoit mort vers le mesme temps que S. Athanase estoit revenu de Treves à Alexandrie. Nous ne dirons rien de sa mort, puisque l'histoire ne nous en marque rien en particulier. Dieu est le juge de tous les hommes, &

Theodoret. l. 2. c. 6. Voyez les éclaircissemens. 2. Socr. l. 2 c. 3. Sozom. l. 3. c. 2.

il rendra à chacun selon ses œuvres. Mais il suffit de sçavoir par la lumiere de la foy, que c'est une mauvaise disposition pour comparoistre devant Dieu, que d'avoir soutenu le parti des Ariens, & persecuté les Saints durant tout le cours de sa vie, ainsi qu'avoit fait cet Evesque. Acace son disciple luy succeda, & nous donnera souvent sujet de parler de luy.

Outre les lettres que les députez des Eusebiens apporterent au Pape, ils luy mirent aussi entre les mains les actes de l'information de la Mareote. Mais c'estoit fournir des armes contre eux-mesmes. Les pieces de ce procés qu'ils avoient cachées avec tant de soin jusqu'à ce temps là, ne servirent pas peu pour convaincre leurs impostures; & ils eurent l'occasion de regretter leur imprudence, lorsqu'ils virent quelque temps aprés que le Pape envoya ces actes à S. Athanase mesme. *Athan. apol. 2. p. 746. 800.*

Cependant, le Saint qui estoit obligé de veiller pour sa deffense, envoya aussi de sa part quelques prestres à Rome pour y soutenir son innocence contre ses calomniateurs; & il ruina par cette conduite toutes leurs prétentions. Car dés que l'on sceut que ces députez de S. Athanase estoient en chemin, le prestre Macaire, qui estoit l'un des envoyez des Eusebiens, fut tellement saisi de la crainte de voir ses mensonges confondus, qu'encore qu'il fust alors actuellement malade, & que le Pape l'attendist luy & ses collegues, vraisemblablement pour quelque conference, il abandonna toute la députation, & se retira promtement durant la nuit. Comme il avoit tasché d'engager le Pape à addresser des lettres à Piste, afin qu'il parust par là qu'il estoit dans sa communion, il craignit surtout d'estre couvert de confusion & de honte sur le sujet de cet Arien. Et en effet quand les prestres d'Alexandrie furent arrivez, ils firent voir si clairement quel estoit ce Piste, que Martyre mesme qui estoit resté à Rome avec Hesyque, ne put pas disconvenir de la verité. *Pag. 743.*

Mais ce ne fut pas la seule victoire que les députez de S. Athanase remporterent sur ceux des Eusebiens. Car ces prestres orthodoxes leur resisterent si fortement dans une conference publique qui se fit en presence du Pape Jules, qu'ils les confondirent sur tout, & les obligerent à deman- *Pag. 741.*

der un Concile, parcequ'ils s'imaginoient que cette proposition seroit capable d'épouvanter S. Athanase. Ils prierent donc ce saint Pape de l'assembler, consentant qu'il fust luy-mesme leur juge s'il le vouloit, & d'en écrire tant à S. Athanase, qu'à ceux du parti d'Eusebe; afin que l'on pust terminer ce different par un jugement équitable, qui fust rendu en presence de tout le monde. Et ils declarerent qu'ils reservoient pour ce temps là à fournir toutes les preuves necessaires pour autoriser la justice de leur accusation.

Eclaircissement 3.

Le Pape accepta cette proposition, & écrivit qu'en effet il estoit à propos de convoquer ce Concile, afin que les Eusebiens y pussent prouver ce qu'ils avoient à dire contre le Saint, & se deffendre aussi avec liberté des accusations que l'on avoit à faire contre eux. Pour cet effet il manda S. Athanase, & fit sçavoir la mesme chose aux Eusebiens par le moyen de leurs députez.

Ad solit. p. 819.

Eclaircissement 4.

Voilà quelle fut l'origine de ce fameux jugement, qui porte en luy-mesme la forme & le caractere d'un veritable compromis, & qui fit tomber les Eusebiens dans le piege qu'ils s'estoient tendus eux-mesmes.

CHAPITRE VI.

Le Concile d'Alexandrie écrit au Pape Jules, & à tous les Evesques de l'Eglise Catholique, pour la justification de S. Athanase.

DURANT que toutes ces choses se passoient à Rome; nostre grand Saint estoit à Alexandrie, attendant avec une profonde paix l'evenement d'une affaire dans laquelle il s'agissoit moins de son interest que de celuy de toute l'Eglise & de toute la Religion Chrestienne. Tous les Evesques d'Egypte voyant un si grand orage qui se formoit de toutes parts, & qui estoit sur le point d'éclatter sur la teste de leur Patriarche, crurent qu'il n'estoit plus temps de se taire, & que rien ne les pouvoit dispenser d'entreprendre hautement la justification de ce Saint.

Athanas. apolog. 2.

Ils s'assemblerent donc à Alexandrie des provinces d'Egypte, de Thebaïde & de Libye, au nombre de prés de cent

prelats, dit S. Athanase, quoyque le Concile de Sardique en conte précisément quatre-vingts, & que ce nombre se trouve presque toujours dans les Conciles d'Egypte. Mais cette diversité vient apparemment de ce qu'y ayant environ 90. Evesques dans l'Egypte, qui comprend la Thebaïde & la Libye, ils estoient tellement unis ensemble dans les mesmes sentimens, qu'ils avoient accoutumé de signer les uns pour les autres lorsque quelques-uns d'eux se trouvoient absens.

p. 720. Hilar. cont. Arian. Athanas. ad Afric. p. 940.

L'un des plus considerables effets de ce Concile d'Alexandrie, fut une excellente lettre qu'ils addresserent à tous les Evesques de l'Eglise, & qu'ils envoyerent particulierement au Pape Jules, pour le prier, dit S. Hilaire, de rendre la communion à S. Athanase. Comme c'est un des plus celebres monumens de l'histoire de l'Eglise, & qui nous a déja fourni quantité de preuves, il est à propos de la donner icy du moins par extrait, & de ne point priver le lecteur de cet ornement de la vie de nostre Saint, qui l'a inserée luy-mesme toute entiere dans sa seconde apologie. Voicy comme ces genereux Evesques la commencent.

« *Le saint Concile assemblé dans Alexandrie, & composé des Evesques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole, à tous nos tres-chers & tres-aimez les Evesques de l'Eglise Catholique qui sont répandus par tout le monde, salut en nostre Seigneur.*

« DE's le temps, nos tres-chers freres, que l'on a dressé des embusches à Athanase nostre confrere, ou depuis qu'il est rentré dans Alexandrie, nous pouvions entreprendre sa deffense touchant les crimes que les Eusebiens ont inventez contre luy, leur reprocher tous les excés qu'il a soufferts par leur violence, & exposer aux yeux de tout le monde toutes les calomnies dont on l'a voulu noircir. Mais la conjoncture des affaires & la disposition du temps ne le permettoient pas lors qu'Athanase estoit dans les souffrances, ainsi que vous sçavez vous-mesmes; & depuis ce temps là, nous avions cru que son retour les couvriroit de confusion pour avoir exercé contre luy des injustices si visibles. Ce sont ces considerations qui nous ont portez à de-

» meurer jusques à present dans le silence. Mais nous voyons
» aujoud'huy qu'aprés que cet Evesque a enduré tant de
» maux ; aprés qu'il a esté contraint d'abandonner son païs &
» sa maison pour vivre dans une terre étrangere & si éloignée ;
» aprés qu'il s'en est fallu tres-peu qu'il n'ait mesme perdu la
» vie, & que la seule douceur de l'Empereur l'a garanti d'un si
» grand mal : Nous voyons, dis-je, que ce qui seroit capable
» d'assouvir la haine & la fureur des ennemis les plus cruels,
» ne peut pas faire rougir ces Eusebiens ; qu'au contraire ils
» s'emportent plus que jamais contre l'Eglise & contre Atha-
» nase ; & que ne pouvant souffrir sa liberté, ils ajoutent
» tous les jours de nouveaux outrages à leurs premieres vio-
» lences, & qu'ils mettent toute leur industrie à l'accuser,
» sans avoir aucun égard aux oracles de l'Ecriture, qui dit,
» Que le faux témoin ne demeurera pas impuni, & que la
» bouche qui profere le mensonge fait mourir l'ame. C'est ce
» qui nous réduit maintenant à la necessité de ne pouvoir
» plus demeurer dans le silence, & ce qui nous fait admirer
» leur malice & cette opiniâtreté insatiable avec laquelle ils
» nous dressent des embusches. Car ils ne cessent ny d'irriter
» contre nous les oreilles des Empereurs, ny de leur écrire
» des lettres qui tendent à perdre & à exterminer un Evesque
» dont le zele est ennemi de leur mauvaise doctrine & de leur
» impieté.

» Car ils ont encore écrit contre luy aux Empereurs, com-
» me ils avoient fait autrefois. Ils veulent encore l'accabler de
» calomnies en luy attribuant des homicides imaginaires. Ils
» veulent encore le faire perir luy-mesme en luy imposant
» des meurtres qui n'ont jamais esté commis, comme il est
» certain qu'ils l'auroient fait mourir la premiere fois par leurs
» calomnies, si nous n'avions eu alors un prince doux & cle-
» ment. Enfin pour ne parler que du moindre des maux qu'ils
» ont projettez, ils veulent le faire bannir encore une fois,
» en feignant de déplorer les miseres de tous ceux qui ont esté
» bannis, comme si cet Evesque en estoit la cause. Ils nous
» reprochent des maux qui ne sont jamais arrivez par nostre
» moyen, cependant que leur animosité n'est pas satisfaite
» de toutes les afflictions qui ont exercé sa patience. Ils veu-
» lent encore ajouter de nouveaux outrages à leurs premiers
empor-

emportemens, & luy faire ſouffrir de plus grands maux que par le paſſé; tant ils ſont méchans & cruels, tant ils aiment mieux ſe rendre redoutables par la terreur & par les menaces, que ſe faire honorer par une pieté & une moderation epiſcopale. Car ils ont eu l'inſolence d'écrire aux Empereurs avec des paroles ſi indignes de leur profeſſion, que les gens du monde n'auroient jamais voulu en employer de ſemblables. Et ce n'eſt pas ſeulement à un general d'armée, ny à des officiers de la plus grande condition; mais c'eſt aux trois Empereurs qu'ils ont porté leurs accuſations touchant ces homicides & ces meurtres. La diſtance des lieux n'a nullement eſté capable de rallentir leur extréme paſſion; & ils ont eſté ſatisfaits lors qu'ils ont veu que les plus grands & les plus auguſtes tribunaux eſtoient remplis des accuſations dont ils ſe ſont rendus les auteurs.

Certes, nos tres-chers freres, ce qu'ils font n'eſt pas une plainte, mais une veritable & une formelle dénonciation contre l'honneur & la vie d'un Eveſque, & une dénonciation d'autant plus importante & plus odieuſe, qu'ils la portent juſques devant les tribunaux les plus relevez & les plus auguſtes. Car à quoy ſe peut terminer tout le bruit qu'ils font, qu'à la mort de celuy contre lequel ils excitent les Empereurs? Ce n'eſt donc point la conduite d'Athanaſe, mais c'eſt la leur qui nous doit paroiſtre lamentable & digne de pitié; & ſi l'on veut verſer des larmes, on n'en peut trouver aucun ſujet plus juſte & plus legitime que leur maniere d'agir, puiſqu'il eſt écrit, *Ne pleurez pas celuy qui* (Ierem. 22.) *eſt mort, & ne vous affligez point avec excés; mais abandonnez-vous à la douleur pour plaindre celuy qui eſt party, parce qu'il ne reviendra plus.* Car toute leur lettre n'a point d'autre but que la mort de celuy contre lequel ils écrivent; & toute leur prétention n'eſt que de faire mourir, s'ils peuvent, ou du moins de faire bannir les perſonnes qui leur ſont deſagréables. C'eſt ce qu'ils ont fait auprés du tres-religieux pere des Empereurs; qui pour ſatisfaire en quelque ſorte leur fureur, a eſté obligé non de le faire mourir, comme ils l'euſſent bien voulu, mais de l'envoyer autre part. Quand meſme les crimes qu'ils luy impoſent ſeroient veritables, ils ne laiſſeroient pas de ſe rendre eux meſmes

» criminels, puiſque contre la regle du Chriſtianiſme, ils
» veulent encore accabler un Eveſque aprés qu'il a eu l'af-
» fliction de ſe voir banny; ils luy dreſſent encore des em-
» buſches toutes nouvelles; ils ſe rendent dénonciateurs en
» matiere d'homicide, de meurtre & d'autres crimes, &
» ils portent ces calomnies contre des Eveſques juſqu'aux
« oreilles des Empereurs. Mais puiſque tout ce qu'ils diſent
» n'eſt que menſonge & qu'impoſture, & qu'il n'y a pas un
» ſeul mot de verité, ny dans leurs diſcours ny dans leurs let-
» tres; ne remarquez-vous pas vous-meſmes quelle eſt l'extre-
» mité de leur malice, & quels peuvent eſtre des hommes qui
» agiſſent de la ſorte?

Aprés cette invective generale contre la conduite des Euſebiens, les Eveſques du Concile d'Alexandrie entreprennent en particulier la juſtification de S. Athanaſe ſur tous les chefs dont il eſtoit accuſé, & ruinent premierement par les paroles que nous avons déja rapportées ailleurs, ce que ſes ennemis luy impoſoient d'avoir remply la ville d'Alexandrie de meurtres & de carnage, lors qu'il y rentra

p. 725. » aprés ſon exil. Ils rejettent ſur luy, diſent-ils, ce que les
» juges ont fait; & aprés qu'ils ont reconnu dans leur lettre
» que c'eſt le gouverneur d'Egypte qui a condamné ceux du
» ſupplice deſquels ils ſe plaignent, ils n'ont pas honte d'at-
» tribuer leur condamnation à Athanaſe, qui meſme n'eſtoit
» pas à Alexandrie. Car il revenoit alors de ſon exil, & il
» n'eſtoit encore qu'en Syrie.
» Mais eſt-il beſoin de dire qu'un homme eſtoit bien éloi-
» gné d'Alexandrie pour faire voir qu'il n'eſt pas coupable de
» ce qu'on ſçait avoir eſté fait par un general ou un gouver-
» neur d'Egypte? Quand Athanaſe auroit eſté dans Ale-
» xandrie, qu'ont de commun avec luy les actions du gouver-
» neur? Il eſt donc vray & qu'il n'eſtoit pas encore en ces
» quartiers-là, & que c'eſt le gouverneur d'Egypte qui a tout
» fait, & que ces perſonnes n'ont point eſté condamnées
» pour rien qui concernaſt les affaires de l'Egliſe, mais pour
» d'autres choſes que vous apprendrez des pieces que nous
» vous envoyons, & que nous avons cherchées avec ſoin lors
» que nous avons ſceu ce que les Euſebiens avoient écrit.
» Ainſi lors qu'ils font tant de bruit & tant d'éclat pour des

choses qu'il n'a jamais faites, & qui mesme n'ont pas « esté faites à son occasion; lorsqu'ils les assurent comme les « choses qu'ils sçavent le plus certainement; qu'ils vous disent « quel est le Concile qui leur en a donné la connoissance, « quelles raisons convainquantes ils en peuvent alleguer, sur « quel jugement ils se fondent. Et quand vous verrez qu'ils « se contentent d'assurer ces faits sans avoir dequoy les ap- « puyer, nous vous laissons à considerer quelle peut estre la « verité des crimes sur lesquels ils le condamnerent il y a quel- « ques années, & si vous devez croire que ce qu'ils en disoient « fust bien averé. Car en verité ce ne sont que calomnies « toutes pures, que pieges & embusches d'ennemis, que fu- « reur & emportement, que rage & conspiration de l'impieté « des Ariens contre la pieté des fidelles; & tout cela ne tend « qu'à détruire les orthodoxes, afin que les partisans de cette « heresie soutiennent avec liberté toutes les erreurs qu'ils « voudront. «

Le corps de cette lettre est une relation de plusieurs éve-nemens que nous avons tasché de marquer chacun dans leur temps & selon la suitte des annés. Les Evesques de ce Concile commencent à faire ce recit par la haine que les Ariens avoient conceuë contre S. Alexandre Evesque d'Alexandrie à cause de la déposition d'Arius, & contre S. Athanase lors qu'il n'estoit encore que diacre, à cause de la familiarité qu'il avoit avec son Prélat, & du zele qu'il avoit fait paroistre contre les Ariens dans le Concile de Nicée. Ils representent que cette haine s'estant augmentée depuis que nostre Saint fut élevé à l'episcopat, Eusebe de Nicomedie s'estoit rendu chef de leur parti pour conjurer sa ruine; & que tous ensemble n'avoient point eu de repos jusqu'à ce qu'ils eussent fait assembler le Concile de Tyr.

Les Peres de ce Concile d'Alexandrie reprochent au mesme Eusebe l'insolence avec laquelle il entreprend de blasmer l'ordination des autres, luy qui est coupable de tant de defauts essentiels sur le fait de son ordination, & qui change souvent d'eveschez contre les regles de l'Eglise. Ils condamnent aussi l'insolence de Theognis de Nicée à cause de son impieté. Et sur ce sujet ils marquent le caractere de

l'eſprit des Euſebiens, qui font voir par le mépris du grand Concile de Nicée que les Conciles ne leur ſont rien, & que par de faux ils en veulent ruiner de vrais. Ils ajoûtent que c'eſt dans cet eſprit de menſonge & de faction, qu'ils impoſent maintenant à Athanaſe d'avoir rempli à ſon retour toute l'egliſe d'Alexandrie de trouble & d'affliction, quoy qu'il y ſoit rentré avec une joye univerſelle.

Ils ruinent enſuitte l'autorité du conciliabule de Tyr par la qualité des perſonnes dont il a eſté composé, & par toutes les violences qu'un officier de l'empire y a exercées. Ils font entrer dans cette narration les nouvelles calomnies dont ils noircirent S. Athanaſe auprés de l'Empereur Conſtantin aprés qu'il ſe fuſt retiré vers luy, & la malice avec laquelle ils luy impoſerent d'avoir menacé d'empeſcher le tranſport du bled d'Alexandrie à Conſtantinople; ce qui porta l'Empereur à le releguer, au lieu de le faire mourir comme ils l'avoient entrepris. Ils font voir que ces Euſebiens ſont fort injuſtes de vouloir faire paſſer pour les déciſions d'un Concile legitime, ce qui n'eſt qu'une affaire politique & une ordonnance de l'Empereur, qu'ils ont executée par l'autorité d'un Comte & par la force des ſoldats, qui ont eſté les gardes & les ſatellites des Eveſques; & qu'en verité ils ſont fort déraiſonnables de ſe vanter comme ils font de deferer avec reſpect aux ordres de l'Empereur, eux qui les mépriſent ſi publiquement, & qui s'uniſſent aux Meleciens, dont ce grand prince a parlé comme de tres-meſchans hommes & d'inſignes calomniateurs, en meſme temps qu'il a reconnu par écrit l'innocence d'Athanaſe.

De là ils prennent occaſion de raconter tout ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujet du prétendu meurtre d'Arſene, qui par l'évenement s'eſt trouvé vivant. Ils font un narré de toute l'hiſtoire de Macaire, que les Meleciens ont accuſé fauſſement d'avoir briſé un calice, & de la malice d'Iſchyras, qui n'ayant jamais eſté preſtre a inventé cette calomnie atroce contre Macaire & contre Athanaſe ſon Eveſque. Ils dépeignent avec toutes leurs couleurs

les violences qui ont esté faites par Philagre dans Alexandrie, pour informer ensuitte dans la Mareote, comme ils avoient fait d'une maniere qui en faisoit voir les nullitez. Ils les accusent d'une cruauté horrible, qui estoit d'autant plus criminelle en leur personne, qu'ils affectoient de faire paroistre une pieté imaginaire pour mettre Athanase au rang des impies.

Enfin aprés avoir montré la violence des Eusebiens qui avoient relegué quatre prestres de l'eglise d'Alexandrie, quoy qu'ils ne fussent pas venus à Tyr, ils se plaignent de l'effroyable calomnie que les Eusebiens avoient inventée contre nostre Saint, en luy imposant de s'estre attribué à luy-mesme & à son interest particulier le bled que l'Empereur Constantin avoit destiné pour estre distribué aux veuves de la Libye & de l'Egypte.

Et aprés cette longue relation de la conduite des Ariens,
ils concluent leur lettre par ces paroles. Nous vous avons « p. 738.
envoyé, disent-ils, les témoignages de nos confreres de la «
Libye, de la Pentapole & de l'Egypte, afin que vous con- «
noissiez par ce moyen les impostures & les fourberies des «
Eusebiens contre Athanase. Ils s'emportent à ces excés, «
afin que les deffenseurs de la pieté estant retenus à l'ave- «
nir par la crainte, l'heresie impie des Ariens s'établisse sans «
contradiction. Mais nous rendons graces à vostre pruden- «
ce, nos tres-chers freres, de ce que vous avez écrit tant «
de fois contre les Ariens pour les frapper d'anathemes, «
& pour les exclure entierement de l'entrée de l'Eglise. «
Et quant à ce qui regarde les Eusebiens, il est aisé de «
les convaincre. Car aprés les premiers écrits qu'ils ont «
publiez touchant les Ariens, & dont nous vous avons «
fait tenir des copies, ils soûlevent ouvertement contre «
l'Eglise catholique ces mesmes Ariens qui ont esté frap- «
pez de ses anathemes. Ils leur donnent un Evesque, ils «
divisent l'Eglise, & ils emploient les menaces & la terreur, «
afin d'avoir de toutes parts des cooperateurs & des mi- «
nistres de leur impieté .... Vous reconnoissez «
donc aussi bien que nous, nos tres-chers freres, combien «
ces choses sont demeurées impunies jusques à present, «
quelque punition qu'elles meritent d'elles-mesmes, estant «

» si horribles & si éloignées de la doctrine de Jesus-
» Christ. C'est pour ce sujet que nous estant assemblez,
» nous vous avons écrit cette lettre pour conjurer vostre
» prudence en Jesus-Christ, d'agréer le témoignage
» que nous rendons à la verité, de compatir aux afflictions
» d'Athanase nostre confrere, & de s'animer de zele contre
» les Eusebiens, qui sont les auteurs de cette entreprise, afin
» qu'une malice & une corruption si dangereuse ne se répande
» plus dans l'Eglise à l'avenir. Nous avons recours à vous com-
» me aux justes vengeurs de cette grande injustice, & nous
» vous prions de vous souvenir de cette parole de l'Apostre
» qui dit aux premiers Chrestiens, *Ostez le mal du milieu de vous*:
» Car toutes les actions qu'ils ont faites, sont certainement
» tres-méchantes, & les rendent indignes de la communion
» des fidelles.

» Ne les écoutez donc point, concluent ces saints prelats,
» s'ils vous écrivent encore une fois contre l'Evesque Atha-
» nase : car tout ce qui vient d'eux n'est que fausseté & que
» mensonge. Quand mesme les noms de quelques Evesques
» d'Egypte se liroient à la teste de leurs lettres, ne vous en
» mettez pas en peine, puisqu'assurément ce ne sera pas nous
» qui vous écrirons contre luy, mais les seuls Meleciens, qui
» ont toujours esté schismatiques, qui jusques icy ont tou-
» jours troublé les Eglises, & qui excitent sans cesse des se-
» ditions & du tumulte. Ils ordonnent pour Evesques les
» personnes qui sont les moins propres pour cette charge, &
» qu'on peut dire n'estre presque encore que des payens ; &
» ils se conduisent d'une maniere que nous ne pouvons sans
» rougir exprimer dans cette lettre, mais que vous apprendrez
» vous-mesmes de nos députez qui vous la rendront.

Les Evesques du Concile d'Alexandrie joignirent à leur lettre diverses pieces considerables, comme les procés de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir avant le retour de S. Athanase, la lettre que Constantin avoit écrite lors qu'il sceut qu'Arsene vivoit, celle d'Alexandre Evesque de Thessalonique, la retractation d'Ischyras, les protestations des Ecclesiastiques d'Alexandrie & de Mareote, les attestations de divers Evesques d'Egypte & de Libye, qui justifioient que le Saint avoit distribué comme il devoit le

bled qu'on l'accusoit d'avoir vendu, & la premiere lettre des Eusebiens en faveur des Ariens, c'est à dire apparemment la lettre du Concile de Jerusalem pour le rétablissement de ces heretiques.

Voilà tout ce que nous sçavons de ce saint Concile que l'on marque ordinairement en l'année 339. & qui a précedé celuy que le Pape Jules fit tenir à Rome. Les Evesques d'Egypte se signalerent en cette rencontre par la justification de leur Patriarche. Mais ils ne furent pas les seuls qui deffendirent son innocence. Il se trouva encore 63. autres Evesques des provinces d'Asie, de Phrygie & d'Isaurie, qui firent la mesme chose avant le Concile de Sardique: & une partie d'entr'eux au moins l'avoit déja fait avant le Concile de Rome que S. Jules avoit convoqué. Ainsi Dieu suscitoit dans l'orient & dans l'occident de genereux deffenseurs de l'innocence de ce saint Evesque, dans le temps mesme que la malice opiniâtre de ses ennemis vouloit armer contre luy toute la puissance imperiale, & luy oster la communion du saint siege.

Eclaircissemens.

Athanas. apol. 2, p. 745. 758.

CHAPITRE VII.

S. Athanase vient à Rome aprés une vision de S. Antoine, & il y amene avec luy des moines de grande reputation. Origine de la vie monastique dans l'Italie.

SAINT Athanase n'eut point de peine à accepter le party que les Eusebiens luy avoient offert en priant Jules d'estre le juge de leurs differens par la convocation d'un Concile. Il receut avec joye la lettre que ce saint Pape luy en écrivit, & il se rendit à Rome en tres-grande diligence. Car il luy estoit avantageux de terminer cette affaire par le jugement du Pape; & l'Evesque du premier siege du monde, d'une chaire qui avoit toujours esté le refuge de l'innocence persecutée, ne luy pouvoit nullement estre suspect, puisqu'outre sa foy orthodoxe & sa sainteté, il ne vouloit terminer un si fameux different que par une voye aussi ecclesiastique qu'estoit celle d'un Concile.

Apolog. 2. Theodoret. l. 2. c. 3.

Mais il avoit encore une raison particuliere d'accepter

cette condition, qui luy estoit avantageuse pour éviter la fureur des heretiques qu'il ne connoissoit que trop. Et comme il estoit lié tres-étroittement avec le grand S. Antoine, il pouvoit sçavoir dés ce temps-là la vision que cette homme tout divin avoit euë, lors qu'il prévit par une lumiere celeste & par la voye de la revelation tous les maux dont l'Eglise estoit menacée. Voicy de quelle maniere il en raconte luy-mesme les circonstances les plus remarquables.

Athanas. vit. S. Anton. tom. 2. p. 497.

» Un jour, dit-il, Antoine estant assis entra comme en extase, & demeura long-temps dans la contemplation de Dieu » en jettant de grands soupirs. Une heure aprés, soupirant » encore, il se tourna vers ceux qui estoient presens, & tout » tremblant se leva pour prier; puis s'estant jetté à genoux, » il y demeura fort long-temps, & se releva en pleurant: » ce qui ayant remply d'étonnement & d'effroy tous ces » solitaires, ils le supplierent de leur faire sçavoir ce que » c'estoit, & ils l'en presserent avec tant d'instance, qu'enfin » y estant contraint, il leur dit en jettant un profond soupir; » O mes enfans, la mort me seroit plus douce que de voir » arriver ce que j'ay veu. Surquoy eux le pressant encore, il » ajoûta en versant quantité de larmes; La colere de Dieu » doit tomber sur l'Eglise, & elle sera livrée entre les mains » de gens aussi déraisonnables que les bestes. Car j'ay veu la » table sainte de l'eglise environnée de tous costez de mulets » qui renversoient à coups de pieds ce qu'il y avoit dans le » sanctuaire; & ces coups de pieds estoient comme d'une confusion » de bestes qui sautent & qui ruent. Et quant à ce que » vous avez veu comme quoy j'ay soupiré, c'est que j'ay entendu » une voix qui disoit, *Mon autel sera profané.* Le saint vieillard, » continuë S. Athanase, eut cette vision, & deux ans » aprés arriva ce débordement des Ariens, & ce ravage qu'ils » ont fait de nos eglises, d'où ils ont enlevé par force les vaisseaux » sacrez, & les ont fait emporter par des payens qu'ils » ont contraints de quitter leurs boutiques pour venir avec » eux, & en leur presence ils ont traitté la table sainte comme » ils ont voulu. Ce fut alors que nous reconnusmes tous que » par les coups de pieds de ces mulets, Dieu avoit fait voir à » Antoine par avance ce que les Ariens, ainsi que des bestes » brutes, font maintenant dans l'Eglise.

Mais

Mais aprés avoir eu cette viſion, il conſola ceux qui eſ- «
toient preſens, en leur diſant, Ne perdez pas courage pour «
cela, mes enfans; car comme le Seigneur s'eſt mis en colere, «
il nous en délivrera; l'Egliſe recouvrera encore une fois ſon «
premier luſtre, & reluira avec ſa ſplendeur accoutumée. «
Vous verrez ceux qui auront ſouffert perſecution eſtre réta- «
blis avec honneur : vous verrez l'impieté retourner ſe ca- «
cher dans ſes antres & dans ſes cavernes ordinaires, & la foy «
orthodoxe ſe rétablir de tous coſtez avec une confiance & «
une liberté toute entiere. Prenez ſeulement garde à ne vous «
pas laiſſer infecter par le venin des Ariens, dont la doctrine «
au lieu d'eſtre apoſtolique, eſt la doctrine des demons & du «
diable, qui eſt leur pere; ou plutoſt eſt une doctrine imper- «
tinente & brutale, une doctrine folle & extravagante, com- «
me les mulets ſont ſans eſprit & ſans connoiſſance. «

Voilà de quelle maniere Dieu qui ſe communique aux ames ſaintes, avoit fait lire à S. Antoine les ſecrets de l'avenir par un rayon de lumiere plus pur & plus éclattant que ceux du ſoleil. Nous verrons l'accompliſſement de cette grande prophetie dans les deux perſecutions dont l'egliſe d'Alexandrie ſera affligée par la violence de Philagre, & par celle de Syrien, pour appuyer tantoſt l'intruſion de Gregoire, & tantoſt celle de Georges. Comme cet admirable ſolitaire n'avoit pas cette viſion pour luy-meſme, mais pour l'Egliſe univerſelle, auſſi n'eſt-elle pas demeurée enſevelie dans les tenebres. S. Athanaſe qui y avoit la meilleure part, l'a voulu apprendre à toute la poſterité; & aprés s'en eſtre ſervy avantageuſement pour s'affermir dans la conſtance epiſcopale, en prévoyant tout à la fois les maux dont il eſtoit menacé, & le promt remede dont Dieu luy donnoit l'aſſurance par la bouche de ſon ſerviteur, il en a conſervé la memoire dans la vie de ce Saint. C'eſt de luy que S. Jean Chryſoſtome l'avoit appriſe quand il preſchoit dans Antioche, Que le grand S. Antoine qui a approché de la perfection des Apoſtres, n'en a pas eſté moins ſaint pour eſtre né dans l'Egypte auſſi bien que Pharaon, puiſqu'il a prédit le ravage que les Ariens devoient faire dans l'Egliſe, & que Dieu a expoſé à ſes yeux comme une peinture de l'évenement de cette hereſie.

Chryſoſt. hom. 8. in Matth.

Cependant l'arrivée de S. Athanase à Rome fut aussi édifiante que la fuitte de ses calomniateurs estoit infame. Ce fut un spectacle digne de la majesté de cette eglise, de voir un Patriarche d'Alexādrie & un Evesque du second siege de S. Pierre, entreprendre un si grand voyage pour se justifier devant celuy de ses confreres qui remplissoit si dignement le premier siege de ce prince des Apostres. Il ne pouvoit attendre ses accusateurs en aucun lieu où son innocence eust de plus illustres témoins, que dans une ville qui estoit encore plus auguste par la sainteté de la religion, que par l'éclat de la grandeur seculiere. Un si genereux deffenseur de la divinité du Verbe ne pouvoit pas n'estre point receu avec respect par tout ce qu'il y avoit de personnes plus considerables dans une ville si chrestienne & si catholique. Aussi témoigne-t'il luy-mesme qu'elle luy rendit en cette occasion tous les devoirs de la charité & de l'hospitalité. Mais il nomme particulierement Eutropie sœur du grand Constantin & tante des trois Empereurs, & il dit qu'elle s'estoit renduë digne de son nom par la probité de ses mœurs. Il parle encore avec eloges de deux hommes de grande qualité, sçavoir d'Abutere & de Sperance. On ne peut pas douter qu'il n'ait aussi esté tres-bien receu par le saint Pape Jules, qui rend à Dieu de publiques actions de graces pour luy avoir donné la connoissance d'un si grand homme, quoy que peut-estre la circonstance du temps ne luy permit pas alors de luy en faire paroistre tous les témoignages exterieurs qu'il souhaittoit.

Athan ap. 1. p. 677. 678.

Mais outre le merite personnel & le rang que tenoit S. Athanase, il y avoit encore d'autres considerations qui attiroient sur luy les regards de tous les Romains. Car il amenoit avec luy quelques solitaires d'une vertu & d'une pieté éminente, qui avoient abandonné leur desert pour s'unir dans ce devoir de religion à leur pere spirituel & à leur prelat, dont la cause estoit celle de toute l'Eglise. Ammon estoit de ce nombre, & l'histoire nous le dépeint comme un homme si mortifié & si éloigné de toute curiosité humaine, que dans tout le temps qu'il fut à Rome avec nostre Saint, la magnificence des édifices & les autres raretez de cette ville ne furent pas capables d'arrester ses yeux, & qu'il n'y

Socrat. l. 4. c. 18.

voulut voir que les tombeaux des saints Apostres S. Pierre & S. Paul. En quoy certes il montroit que son voyage n'avoit rien de l'inquietude d'un coureur & d'un homme errant & vagabond, & que n'estant sorty de sa solitude que par le zele de la foy, l'esprit de penitence dont il estoit tout penetré, luy faisoit trouver le moyen de demeurer solitaire au milieu de Rome mesme. Il vescut jusques au temps de Theophile d'Alexandrie: & ainsi ce pouvoit bien estre ce mesme Ammon si celebre dans l'histoire de S. Chrysostome.

Pallad. histor. laus. c. 12.

Mais nous pouvons presque assurer qu'un autre fameux solitaire nommé Isidore qui accompagnoit aussi nostre Saint dans ce voyage de Rome, & qui fut connu par tout le Senat & les principales dames Romaines, estoit le celebre Isidore grand hospitalier d'Alexandrie, qui fut aussi chassé depuis ce temps-là par le mesme Theophile. Il pouvoit avoir 21. an en l'année 339. selon la supputation de Pallade.

Ib. c. 1.

Comme la vie exemplaire des premiers Chrestiens avoit esté la cause de la conversion de S. Pacome, lors qu'il portoit encore les armes; ainsi la veuë de ces solitaires eut une secrette vertu pour attirer à l'amour de la solitude des personnes de tres-grande qualité, à qui ce genre de vie avoit esté inconnu jusques alors, & qui n'en sçavoient que ce que l'on en peut apprendre par des relations fort éloignées.

Et cette estime de la vie religieuse s'augmenta d'autant plus dans la ville capitale de tout l'univers, que S. Athanase s'étudia à y faire connoistre l'admirable S. Antoine qui vescut encore quelques années aprés les voyages que nostre Saint fit en Italie. Il n'y avoit point alors à Rome, dit « S. Hierôme, de femme de condition qui sceust quelle estoit « la vie des moines, ny qui osast prendre ce nom, à cause que « cela estoit si nouveau qu'il passoit pour vil & pour méprisable dans l'esprit des peuples. Marcelle l'une des plus illustres dames de la ville, apprit premierement par des prestres « d'Alexandrie, & depuis par l'Evesque Athanase, & enfin « par Pierre, qui fuyant la persecution des heretiques estoient « venus se refugier à Rome comme à un port assuré de la foy « catholique, la vie du bien-heureux Antoine qui n'estoit pas «

Hieron. ep. 16. ad Princip.

» encore mort, la maniere de vivre des monasteres de S. Pa-
» come dans la Thebaïde, & des vierges & des veuves; & elle
» n'eut point de honte de faire profession de ce qu'elle crut es-
» tre agréable à JESUS-CHRIST.

Tel fut le commencement de la vie religieuse & monastique dans l'Occident. S. Athanase y jetta les premieres étincelles de ce feu celeste, dont tant de cœurs furent tellement embrasez, que sur la fin de ce mesme siecle toutes les isles estoient peuplées de personnes qui faisoient profession de renoncer & de mourir à l'amour du monde par l'estude de la perfection chrestienne.

Ambrosl. l. 3. in Hexaem. c. 5.

» C'est ce qui faisoit dire à S. Ambroise, Que la mer estoit
» devenuë la retraite de la temperance, le réduit de la con-
» tinence, le sejour de la gravité, le port assuré ou l'on se met
» à l'abry des orages & des tempestes, la tranquillité du siecle,
» l'école où l'on apprend à retrancher les plaisirs du monde
» par une sobrieté volontaire, & qui allume & redouble de
» telle sorte la devotion dans le cœur des hommes fidelles,
» que l'on y voit un agréable combat entre le chant des per-
» sonnes qui s'appliquent à la psalmodie, & le doux murmu-
» re des eaux qui se viennent briser contre le rivage, que les
» isles retentissent du bruit que les flots excitent avec beau-
» coup de tranquillité, & que le concert des saints fait ouïr de
» toutes parts le son de leurs hymnes & de leurs loüanges.

Aug. l. 3. contra lit. Petilian. c. 40.

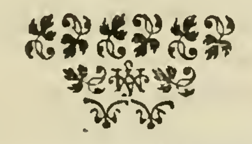
Aussi S. Augustin son disciple, à qui Petilien avoit reproché la qualité de moine comme un titre ignominieux, répond que ce Donatiste à tort de vouloir ignorer, ou de feindre de ne pas connoistre une profession qui estoit alors tres-connuë par tout le monde.

L'Occident en a donc l'obligation à S. Athanase. Et comme la foy à commencé à paroistre dans l'Orient, & s'est répanduë en suitte jusques aux extremitez du monde; ainsi la vie religieuse ayant commencé dans le Levant par la generosité de ces hommes tous divins & d'une pieté tout extraordinaire, dont nostre Saint avoit admiré la conduite, elle répandit ensuitte son odeur au milieu de Rome par la relation qu'il en avoit faite : & autant qu'il y a eu depuis ce temps-là de monasteres que l'on a bastis dans l'Occident, ç'ont esté comme autant de rejettons de cette plante ce-

leste dont il a étalé les fleurs & les fruits, en faisant connoistre à tout le monde le merite extraordinaire de S. Antoine. C'est en cela que nostre Saint a esté un digne imitateur de JESUS-CHRIST, qui a comblé de graces & de bien-faits tous les lieux où il a passé. Et quand son sejour dans Rome n'auroit apporté que cette benediction seule, nous serions obligez d'en remercier la divine providence, qui ne se contente pas de travailler à la justification de ses serviteurs quand ils sont persecutez, mais qui les employe pour procurer par occasion des établissemens merveilleux qui seroient au dessus de toute la prudence humaine.

Le voyage que nostre Saint fit à Rome, le mit en estat d'attendre inutilement ses accusateurs & ses parties pendant 18. mois entiers, c'est à dire depuis l'année 339. jusques vers le milieu de 341. *Apol. 2.* *Eclaircissement 1.*

On tient que ce fut pendant son sejour dans cette capitale du monde, qu'il composa en latin ce fameux symbole qui porte son nom & que l'on chante encore tous les dimanches dans l'Eglise. Il faut avoüer qu'il y a sujet de s'étonner de ce que contenant des veritez si expresses sur les deux principaux misteres de la foy, sçavoir celuy de la Trinité & de l'Incarnation, on ait commencé si tard à le citer, & particulierement dans les Conciles qui ont compris dans les témoignages tirez de la Tradition plusieurs autres passages de ce grand Saint. En effet le premier Concile qui en parle, est celuy d'Autun de l'an 670. & le premier auteur ecclesiastique que nous ayons remarqué en avoir parlé, est Hincmar Archevesque de Rheims, qui entre les autres reglemens qu'il fit dans sa ville metropolitaine le 1. jour de novembre 852. obligea ses prestres d'apprendre l'explication du symbole des Apostres, de la priere de nostre Seigneur, & du symbole de S. Athanase. *Eclaircissement 2.* *Conc. ant. Gall. suppl. p. 70.* *Hincmari capitul. ex edit. Sirm. p. 710.*



CHAPITRE VIII.

Indiction du Concile de Rome. Mort du jeune Constantin.

Athanas. apolog. 2. p. 739. ad solitar. Sozomen. l. 3. c. 7. Epiphan. hæres. 72.

SAINT Athanase estant arrivé à Rome, Jules écrivit aux Eusebiens ce que la charité & la connoissance de la verité luy suggera pour satisfaire aux mouvemens de sa conscience, & procurer la paix à l'Eglise, où ces heretiques venoient de jetter encore une fois des semences de division & de trouble. Il n'écrivit qu'à ceux qui luy avoient écrit contre le Saint en luy députant Martyre & Hesyque; & comme ils n'avoient écrit qu'à luy seul, aussi se contenta-t'il de leur écrire seul, quoyque son sentiment fust celuy de tous les Evesques d'Italie & des provinces voisines, qui l'en avoüerent en effet lorsqu'ils furent assemblez. Il dit mesme qu'avant que de leur écrire, il avoit eu en quelque sorte le sentiment de tous ces Evesques; & on peut inferer du témoignage de S. Hilaire, que sa lettre fut la conclusion & le resultat d'un synode.

Hilar. cōtra Arian.

Il marquoit dans cette lettre le jour que se devoit tenir ce Concile: & selon ce qu'on voit par la suitte, il l'indiquoit pour le commencement de juin de l'année 341. Il déclaroit aux Eusebiens que s'ils ne venoient précisément dans ce temps là, ils seroient présupposez coupables de toutes les choses dont ils estoient accusez, & leur reprochoit de troubler l'Eglise en ne suivant pas les decrets du Concile de Nicée.

De plus il leur envoya deux de ses prestres, sçavoir Elpide & Philoxene, pour les sommer de satisfaire à la promesse qu'ils avoient faite par leurs députez, c'est à dire de justifier les accusations qu'ils avoient formées contre Athanase, & de venir répondre à celles que Marcel d'Ancyre & les autres formoient contre eux. Mais il envoyoit aussi ces legats pour consoler ceux qui estoient dans la persecution, & pour addoucir leur douleur par des paroles charitables, en attendant qu'ils pussent recevoir de sa part un secours plus effectif.

Les affaires de l'Eglise estoient dans cette disposition au

commencement de l'année 340. lorsque les Eusebiens furent surpris d'apprendre contre leur attente que S. Athanase estoit à Rome. Ils virent bien que sa seule présence seroit l'entiere ruine de toutes leurs calomnies, qui se détruisant d'elles-mesmes ne pourroient subsister devant un prélat si genereux & si intrépide. La crainte qu'ils eurent d'estre couverts d'une confusion qui leur estoit inévitable, les empescha de venir à Rome sous divers prétextes ridicules qu'ils allegueront pour s'en dispenser. Et quoy qu'ils reconnussent sans peine que c'estoit absolument se déclarer coupables, & ruiner tout à fait leur cause, que de l'abandonner de la sorte; neanmoins cette extrémité leur paroissoit moins fascheuse que de voir leurs impostures découvertes en leur presence.

Nostre Saint décrit luy-mesme quel fut alors leur embarras quand ils se virent pressez en cette maniere. Car « quand ils ouïrent parler, dit-il, d'un jugement qui devoit « estre purement ecclesiastique, où il ne se devoit pas trou- « ver de Comte & d'officier de l'empire, où il ne devoit « point y avoir de soldats pour garder les portes, où l'on ne « devoit point former les décisions par l'ordre & la volonté « souveraine de l'Empereur, qui estoient les seuls moyens « dont ils s'estoient toujours servis pour opprimer les Eves- « ques, n'osant sans cela ouvrir la bouche pour dire le moin- « dre mot; ils se trouverent saisis d'une telle horreur, & leur « consternation fut si grande, qu'ils arresterent au delà du « jour qui leur estoit marqué ces deux prestres que Jules leur « envoyoit, & dirent qu'il leur estoit impossible d'aller à « Rome à cause de la guerre de Perse, ce qui estoit un vain « prétexte & une deffaite honteuse; n'y ayant nulle verité « dans cette excuse qui n'estoit fondée que sur la crainte & le « remors de leur conscience. Car qu'y avoit-il de commun, « continuë S. Athanase, entre la guerre & des Evesques? & « quel obstacle les Perses pouvoient-ils apporter à leur voya- « ge de Rome, qui estoit une ville si éloignée & separée « d'eux par la mer? «

L'unique ressource qui leur resta dans cette grande extrémité, fut d'avoir recours à Constance comme au protecteur déclaré de leur heresie, & de luy inspirer la resolution de

persecuter les Evesques qui leur déplaisoient, & particulierement l'eglise d'Alexandrie.

Nous verrons l'année suivante quels furent les tristes & monstrueux effets de ces conseils d'iniquité & de tenebres. Il faut s'arrester un peu présentement à remarquer le changement qui arriva en celle-cy dans l'empire par la mort de Constantin l'aisné des trois freres Augustes, laquelle reduisit le gouvernement à deux Empereurs.

Comme ce prince avoit rappellé S. Athanase de son premier bannissement, il s'estoit engagé par là à luy donner sa protection contre la conjuration de ses ennemis. Mais le Saint se vit privé de ce secours par la mort violente de cet Empereur qui fut tué vers Aquilée prés de la riviere d'Alse, sous le Consulat d'Acyndine & de Procle ou Procule. Zosime dit que comme il avoit un different avec son frere Constant touchant la domination de l'Afrique & de l'Italie, celuy-cy dissimula pendant trois ans la haine qu'il luy portoit, afin de s'en deffaire avec plus de seureté; & qu'en attendant l'occasion favorable d'entrer dans une province qui avoit beaucoup d'inclination pour luy, il envoya son armée sous prétexte d'assister son frere Constance qui faisoit la guerre aux Perses, mais aprés avoir donné ordre à ses trouppes de venir fondre sur Constantin, qui ne pensoit à rien moins qu'à cela; & que la chose s'estant executée ainsi qu'il la leur avoit commandée, ils tuerent Constantin. D'autres ont écrit que Constantin luy ayant luy-mesme déclaré la guerre, & ayant fait irruption sur les frontieres de son empire, il y fut tué à la bataille. Quoy qu'il en soit, Constant demeura par ce moyen le maistre de l'Afrique & de l'Italie, aussi bien que des Gaules, de l'Espagne & de l'Angleterre.

Zosim. l. 2.

Aurel. Victor Eutrop. Hieronym. chron. Socrat. l. 2. c. 20.



CHAP.

CHAPITRE IX.

Ouverture du Concile d'Antioche : Quels estoient les Evesques qui le composoient.

COMME les Eusebiens ne doutoient pas que le refus qu'ils faisoient d'aller à Rome, ne décriast beaucoup leur conduite, & que d'ailleurs ils reconnoissoient avec douleur que tous ceux qu'ils avoient contraints par intrigues d'embrasser, leur parti, les abandonnoient de jour en jour, & qu'ils se voyoient réduits à perdre le peu de sectateurs qui leur restoient ; ils chercherent une occasion favorable pour executer par un prétexte ecclesiastique la resolution qu'ils avoient prise de concert avec Constance de persecuter ouvertement tous ceux qui s'opposeroient à leurs desseins. *Ad solitar. p. 825.*

Leur principal but estoit de se servir de l'absence de S. Athanase pour mettre en la place de ce saint pasteur un loup ravissant ; & si nous en croyons Theodoret, ils n'avoient fait demander le Concile de Rome que dans cette veuë. Pour réussir dans leur entreprise d'une maniere qui eust plus d'autorité, il n'y avoit pas de moyen qui leur fust plus avantageux que la convocation d'un Concile ; & ils eurent une rencontre favorable pour l'assembler promtement. *Theodoret. l. 2. c. 3.*

Il y avoit déja dix ans que l'Empereur Constantin le grand avoit jetté dans Antioche les fondemens d'une eglise que l'on nomma la Basilique d'or, & qui devoit estre un monument éternel de sa magnificence & de son zele. Lors qu'elle fut achevée par les soins de son fils Constance, Eusebe qui avoit usurpé le siege de Constantinople, voulut plustost la faire servir à la ruine du dogme de la consubstantialité du Verbe, qu'à l'honneur de Dieu pour lequel elle estoit bastie. Il sçavoit menager avec addresse la dedicace des eglises, pour y trouver dequoy ruiner la foy de l'Eglise. Il avoit employé cet artifice avec succés dans la dedicace de l'eglise de Jerusalem, où il avoit achevé par la reception d'Arius ce qu'il avoit commen-

cé dans le conciliabule de Tyr par la déposition de S. Atahanase. Il vouloit donc confirmer à Antioche ce qui s'estoit fait alors, & en mesme temps trouver prétexte pour substituer par l'autorité apparente de l'Eglise, un autre Evesque en la place de nostre Saint, ce qu'il n'avoit pû encore executer jusques alors. Ses partisans allegueren, comme nous verrons, la guerre des Perses pour se dispenser d'aller à Rome, où ils avoient voulu porter eux-mesmes la connoissance de leur different; & ils avoient l'effronterie de faire convoquer un Concile dans Antioche, qui estoit beaucoup plus sujette que Rome aux incursions des Perses. Ils vouloient que la guerre les empeschast de se rendre en Italie; & elle n'empeschoit pas l'Empereur d'assister paisiblement à leurs assemblées pendant un temps fort considerable. Lorsqu'ils avoient voulu irriter le Pape Jules contre nostre Saint, & feindre pour cela de se soumettre à son autorité, & à celle du Concile qu'ils luy proposoient d'assembler, la guerre que les Perses avoient commencée dés le temps du grand Constantin, n'avoit pas esté capable d'arrester leur passion. Mais depuis qu'ils avoient veu que son innocence le rendoit assez intrépide pour vouloir estre jugé à Rome par le tribunal qu'ils avoient choisi eux-mesmes, ils aimoient mieux alleguer la guerre des Perses pour éluder le Concile que Jules avoit convoqué, & en mesme temps convoquer un autre Concile dans Antioche, où ils estoient assurez que S. Athanase ne pourroit pas se trouver, parce qu'il ne pouvoit manquer de reserver sa cause à celuy de Rome, comme ils ne doutoient nullement que l'Empereur n'y deust assister, parce qu'ils disposoient de luy absolument.

Athanas. de synod. p. 894.

Ce Concile s'assembla à Antioche la 5. année aprés la mort de Constantin sous les Consuls Marcellin & Probin, en la 14. indiction, & ainsi il faut dire qu'il se tint en l'an 341. avant le mois de septembre. Le grand nombre d'effets que nous verrons qu'il produira dés devant Pasque, nous doit faire juger qu'il se tint dés le commencement de l'année.

Hilar. de synod.

Il s'y trouva 90. Evesques selon nostre Saint, ou 97. selon S. Hilaire, & ils estoient assemblez des provinces de

Syrie, de Phenicie, de Palestine, d'Arabie, de Mesopotamie, de Cilicie, d'Isaurie, de Thrace, de Cappadoce, de Bithynie.

Les principaux de ces Evesques estoient Eusebe usurpateur du siege de Constantinople, Dianée de Cesarée en Cappadoce, Placille d'Antioche, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Macedone de Mopsueste, Maris de Calcedoine, Acace de Cesarée en Palestine, Patrophile de Scythople, Eudoxe alors Evesque de Germanicie en Syrie, depuis d'Antioche, & enfin de Constantinople, George de Laodicée, Theophrone de Tyanes en Cappadoce. *Eclaircissement. 1.*

Il est certain qu'il y eut des Evesques catholiques qui refuserent de s'y trouver; & entre les autres, S. Maxime successeur de S. Macaire dans l'evesché de Jerusalem s'abstint d'y venir, parce qu'il se repentoit d'avoir consenti par surprise à la condamnation de S. Athanase. *Socrat. l. 2. c. 5. Sozom. l. 3. c. 5.*

Il ne s'y trouva aussi aucun Evesque d'Occident, ny personne de la part de Jules, quoy que le rang que ce saint Pape tenoit dans l'Eglise, luy donnast lieu, quand il n'en eust point eu d'autre raison, de s'interesser dans une cause où il s'agissoit du rétablissement ou de la déposition de S. Athanase Archevesque d'Alexandrie, c'est à dire dans un point qui concernoit tout l'estat de l'Eglise universelle. Et c'est avec beaucoup de raison qu'il se plaint de cette conduitte comme d'une chose tout à fait irreguliere, ainsi que nous le verrons dans la suitte. Mais faire si peu d'estat de luy que de prévenir son jugement aprés y avoir eu recours, c'estoit traitter la majesté du premier siege du monde avec la derniere indignité. *Eclaircissement. 2.* *apud Athanas. apol. 2. p. 753.*

Cependant quelques defauts qu'il y eust dans le Concile d'Antioche, ils estoient tous couverts dans l'esprit des Eusebiens par l'autorité souveraine de Constance, à qui S. Athanase donne le nom de tres-impie. Sa seule présence faisoit leur force; & c'estoit assez de regner sur son esprit pour s'élever au dessus des loix les plus saintes, & des Canons les plus sacrez & les plus inviolables. *de synod. p. 894.*

CHAPITRE X.

Intrusion de Gregoire dans le siege d'Alexandrie par la faction des Eusebiens qui nomment aussi un Eusebe Evesque d'Emese.

Socrat. l. 2. c. 5. 6. Sozom. l. 3. c. 5. Athanas. apolog. 2.

DE'S que le Concile d'Antioche fut assemblé, les Eusebiens voulurent en faire l'ouverture par le soin qu'ils prirent d'accabler S. Athanase : & ce fut pour cela qu'ils renouvellerent les vieilles accusations du conciliabule de Tyr, qui avoient déja esté ruinées tant de fois; qu'ils chargerent le Saint des meurtres & des desordres que l'on pretendoit avoir esté les suittes & les effets de son retour à Alexandrie; & qu'ils le declarerent coupable d'avoir violé le Canon qu'ils firent alors, en se rétablissant de luy-mesme sur son siege sans attendre l'autorité d'un Concile. Cependant cette conduite estoit tout à fait étrange, puisqu'ayant eux-mesmes demandé un Concile à Jules pour juger ce Saint, & le Pape en faisant assembler un à Rome, ils entreprenoient d'en connoistre eux-mesmes, sans attendre la decision du Concile qu'ils avoient sollicité avec tant d'instance.

Mais quoyqu'ils ne pussent avec justice examiner mesme la cause de S. Athanase sans la juger, ils ne laisserent pas de passer jusques à un jugement définitif, & à le condamner sur des pretextes aussi frivoles que ceux que nous avons rapportez; & dés qu'ils eurent prononcé le decret de sa déposition, ils l'executerent promtement en luy donnant un successeur.

Socrat. l. 2. c. 6. Sozom. l. 3. c. 5.

Il y avoit alors dans le parti des Ariens un nommé Eusebe qui depuis est devenu fameux dans l'histoire de l'Eglise sous le nom d'Evesque d'Emese. Il estoit né à Edesse en Mesopotamie d'une famille considerable, & avoit appris dés son enfance les lettres saintes selon la coutume du païs. Il étudia ensuitte le grec & les belles lettres sous ceux qui les enseignoient alors à Edesse, & depuis il fit un voyage en Palestine pour se perfectionner dans l'intelligence des divines Ecritures; mais il prit malheureusement pour ses docteurs Eusebe

de Cesarée & Patrophile de Scythople. Il passa de Palestine à Antioche; mais comme S. Eustathe venoit d'en estre banni, il ne put avoir instruction que d'Euphrone qui tenoit sa place, & il se lia d'une étroitte familiarité avec luy. Il quitta depuis Antioche & vint à Alexandrie, tant pour éviter d'estre ordonné prestre, que pour y aprendre la philosophie; & estant retourné à Antioche, il eut une grande union avec Placille successeur d'Euphrone. Il estoit encore à Antioche lorsque les Eusebiens y firent l'ouverture de leur Concile; & ce fut sur luy qu'Eusebe de Nicomedie jetta les yeux pour en faire un Archevesque d'Alexandrie, & un appuy de sa faction. Car d'une part il le jugeoit fort capable de gagner l'affection du peuple, parcequ'il estoit irreprochable dans sa vie, qu'il estoit fort éloquent, particulierement de *Hieron. de script. eccl.* cette éloquence populaire & de declamateur que le monde estime, & que c'estoit un esprit fort poli & fort agreable: & il le connoissoit de l'autre pour estre bien fondé dans l'Arianisme, comme ayant toujours vécu avec les principaux partisans de cette secte. Aussi est-ce par une faute grossiere que son nom se trouve dans quelques martyrologes, comme le Cardinal Baronius l'a bien remarqué, puisque Theodoret rapporte comme une chose constante qu'il estoit du party des Ariens, & que S. Hierôme dans sa chronique luy donne le nom de port'enseigne de la faction Arienne. *Baron. an. 341. §. 11. Theodoret. dialog. 3. Hieron. in chron. an. 348.*

Neanmoins avec tous les avantages qu'il possedoit & toutes les conspirations de ceux de sa secte, il ne put pas se resoudre à accepter l'evesché d'Alexandrie par la crainte qu'il eut d'attirer sur luy-mesme la haine des Alexandrins dont il sçavoit que S. Athanase estoit extrémement aimé; & il ne voulut point se commettre avec un peuple qui ne pouvoit pas souffrir d'en voir établir un autre en la place de son Evesque. N'ayant donc pu consentir à une intrusion dont il ne prévoyoit point d'heureuses suittes, on luy donna l'evesché d'Emese en Phenicie prés du mont Liban; & ce fut en cette qualité qu'il assista au Concile, & consentit aux décisions qui y furent faites. Mais il trouva depuis dans Emese la mesme contradiction qu'il craignoit dans Alexandrie; & lors qu'il voulut s'établir dans la possession de cet evesché, tout le peuple se souleva contre luy, parce qu'on *Socr. Sozom. ibid.*

Eclairciſſement 1. l'accuſoit de s'addonner à l'aſtrologie judiciaire; ce qui n'empeſcha qu'il ne fuſt toujours ſoutenu tant qu'il veſcut par la protection des Ariens & par l'amitié de Conſtance.

Athanaſ. ad orthod. p. 930. ad ſolitar. p. 860. 944. apolog. 2. p. 749. Gregor. Nazianz. orat. 21. Eclairciſſement 2.

Des conſiderations politiques ayant empeſché Euſebe d'accepter le ſiege d'Alexandrie, on y nomma Gregoire; & apparemment le Concile d'Antioche écrivit de toutes parts pour le faire recevoir. Ce Gregoire eſtoit né en Cappadoce, & n'avoit pas eſté baptizé à Alexandrie: il y eſtoit ſeulement venu étudier. Il y avoit eſté parfaitement bien receu par S. Athanaſe, qui luy avoit témoigné autant de bonté qu'à un fils, & autant de confiance qu'à un amy tout à fait intime. Mais il n'avoit répondu à ces bons offices que par une extréme ingratitude; & on tenoit que ſe ſoulevant contre ſon pere & ſon protecteur, il avoit eu beaucoup de part à la fable du meurtre d'Arſene lorſque les Ariens avoient inventé cette calomnie.

La ſuitte fit voir à tout le monde que ce Gregoire eſtoit un veritable Arien. Et en effet il n'avoit eſté demandé que par les ſeuls Ariens dans l'unique deſſein de troubler cette Egliſe patriarchale. Car comme elle joüiſſoit alors d'une paix profonde ſous la conduite de S. Athanaſe, que les Eveſques d'Egypte entretenoient la charité & la paix entr'eux meſmes & avec leur ſaint Archeveſque, & que nul catholique ſoit Eveſque, ſoit preſtre, ſoit quelque autre que ce fuſt, ne faiſoit aucune plainte contre luy; il ne pouvoit y avoir aucun prétexte dans ce nouvel établiſſement qui n'eſtoit qu'une veritable intruſion.

Et certainement une entrée auſſi irreguliere & auſſi contraire aux Canons qu'eſtoit celle de Gregoire, ne pouvoit promettre que des deſordres & des outrages. Car les arbres dont la racine eſt pourrie, ne peuvent porter de bons fruits; & les Eveſques qui preſtent leur ambition à l'animoſité des autres, ne peuvent eſtre que la honte & l'opprobre de l'Egliſe, parce qu'ils ſe mettent plus en peine de conſerver leur domination par la force, que de conduire leur troupeau avec douceur. S. Athanaſe écrit de cet uſurpateur, qu'il ne doit eſtre de nulle conſideration, puiſque la maniere dont il a veſcu par le paſſé le rend tout à fait mépriſable, qu'il n'eſt nullement chreſtien, mais qu'il a déguiſé ſa religion ſelon

laconjoncture du temps, regardant la pieté comme un trafic & un commerce, & que personne ne doit s'étonner de le voir tomber dans des erreurs contraires à la foy, luy qui ne sçait ce qu'il dit, & qui n'a nulle intelligence des questions dont il parle. *Id. de Synod p. 912.*

Mais le Pape Jules luy reproche sur toutes choses la nullité de son ordination dans toutes ses circonstances, & particulierement en ce qu'il estoit étranger, & n'avoit pas esté tiré du corps de l'eglise d'Alexandrie. *apud Athanas. apol. 2. p. 748. 749.* Je ne sçay, dit-il, de « quelle maniere ont esté faites toutes les choses qui se sont « passées dans cette affaire. Car premierement, pour dire le « vray, il ne falloit point qu'aprés que nous avions écrit pour « la convocation d'un Concile, quelques-uns en prévinssent « le jugement avec tant de précipitation. Et de plus, il ne « falloit pas introduire cette nouveauté contre l'ordre de l'E- « glise. Car quel est le Canon ecclesiastique, & quelle est la « tradition apostolique qui ordonne que l'Eglise estant dans la « paix, & un si grand nombre d'Evesques vivant dans l'union « & dans la concorde avec Athanase Evesque d'Alexandrie, on « envoyast en sa place Gregoire, qui estoit étranger à l'égard « de cette ville, qui n'y a point esté baptizé, qui est inconnu au « peuple, qui n'a esté demandé pour prelat ny par les prestres, « ny par les Evesques, ny par les laïques; mais qui ayant esté « étably à Antioche, a esté conduit à Alexandrie, non par les « prestres & les diacres de la ville, ny par les Evesques d'Egy- « pte, mais par une escorte de soldats? Certainement, quand « mesme Athanase auroit esté convaincu de quelque crime « dans ce Concile, il ne falloit pas pour cela faire un établis- « sement si contraire aux loix & aux Canons de l'Eglise, mais « il falloit que les Evesques de la province ordonnassent pour « son successeur un homme qui fust tiré de l'eglise mesme, de « l'ordre des prestres & du clergé d'Alexandrie, au lieu de « violer ainsi les Canons que nous avons receus des Apostres. « Si la mesme chose estoit arrivée à quelqu'un de vous, ne crie- « riez-vous pas à haute voix, & n'en demanderiez-vous pas la « reparation & la vengeance comme d'un violement public « des saints Canons? Mes chers freres, continuë ce saint Pape, « nous vous parlons avec verité comme en la presence de « Dieu, & nous vous disons que cette conduite n'est ny sainte, « ny juste, ny ecclesiastique.

Il seroit difficile de trouver dans toute l'antiquité un témoignage plus exprés & plus authentique que celuy-là touchant les regles de l'élection des prelats, comme il seroit mal-aisé de voir un exemple plus scandaleux de l'usurpation d'un evesché que celuy que nous venons de raconter, puisque le merite de S. Athanase rend encore plus enorme l'intrusion de Gregoire.

Mais Dieu dont la justice veille toujours pour la justification de ses serviteurs quand on les veut opprimer, procuroit dans ce mesme temps une approbation glorieuse à nostre Saint par la conduite qu'il inspiroit à d'autres saints au milieu de leurs deserts. Car pendant que les Eusebiens rejettoient si ouvertement sa communion par une conspiration publique, il permettoit que deux des plus grands saints qui fussent alors dans son Eglise, rendissent un témoignage avantageux à la pureté de la foy. Sa divine providence ayant envoyé S. Antoine au commencement de cette année visiter S. Paul ermite, afin que la posterité pust avoir quelque connoissance d'une vertu si extraordinaire; entre les autres entretiens qu'ils eurent ensemble, S. Paul luy parla de l'Evesque Athanase, & luy declara qu'il vouloit estre ensevely dans le manteau qu'il avoit donné à S. Antoine, pour marque de ce qu'il mouroit dans la communion de ce grand Evesque. C'estoit le testament du premier de tous les Ermites dont S. Antoine devoit estre l'executeur; & le témoignage qu'ils rendoient tous deux à S. Athanase dans l'obscurité d'une solitude, devoit retentir jusques à la fin des siecles au milieu de toutes les Eglises du monde où JESUS-CHRIST trouve des adorateurs.

Hieron. vita Pauli eremit. Eclaircissement 3.

CHAPITRE XI.

Trois differentes professions de foy établies par les Ariens dans le Concile d'Antioche.

Socrat. l. 2. c. 7.

L'ELECTION de Gregoire ne s'estant faite qu'en faveur de l'Arianisme, & pour ruiner la consubstantialité du Verbe, dés que les Eusebiens l'eurent mis en estat de tenir la place du second Evesque du monde, ils eurent de

l'impatince

l'impatience d'executer leur dessein sans qu'il paruſt que leur intention eſtoit de ruiner le Concile de Nicée, quoy qu'ils n'euſſent point d'autre but que celuy-là, & que ce fuſt dans cette veuë qu'ils aſſembloient tant de Conciles, & dreſſoient tant de profeſſions de foy differentes. Mais parce que l'Arianiſme eſtoit devenu infame au jugement de tous les Eveſques orthodoxes, ils voulurent condamner en apparence ce qu'ils établiſſoient en effet, & reſſuſciter l'hereſie d'Arius en deſavoüant l'attachement qu'ils avoient à ſa perſonne. C'eſt ce qu'ils entreprirent de faire par une lettre, dont noſtre Saint & Socrate nous rapportent l'extrait en ces termes.

Athanaſ. de ſynod. p. 892. Socrat. l. 2. c. 7.

« Nous ne pretendons point ſuivre Arius, puiſqu'eſtant « Eveſques comme nous ſommes, nous n'avons garde de « prendre pour noſtre regle un ſimple preſtre; & nous n'a- « vons auſſi admis aucune autre foy que celle qui nous a eſté « laiſſée de tout temps par tradition : mais nous avons exami- « né nous meſmes la créance de ce preſtre, & nous l'avons « pluſtoſt receu dans l'Egliſe comme juges, que ſuivi comme « diſciples. Et c'eſt ce que vous reconnoiſtrez par cette dé- « claration. Car nous avons appris de tout temps à croire en « un ſeul Dieu qui eſt le Dieu de tout ce qui eſt au monde, « qui a créé toutes les choſes ſenſibles & intelligibles, & qui « les gouverne par ſa providence; & en un ſeul Fils unique « de Dieu, qui eſt avant tous les ſiecles avec le Pere qui l'a « engendré, par lequel toutes les choſes viſibles & inviſibles « ont eſté faites, qui eſt venu icy bas dans les derniers temps « ſelon le bon plaiſir de ſon Pere, qui a pris un corps d'une « Vierge, qui a accompli exactement toute la volonté de ſon « Pere, qui a ſouffert, eſt reſſuſcité, eſt retourné dans le « ciel, eſt aſſis à la droitte du Pere, qui viendra encore une « fois pour juger les vivans & les morts, & qui demeu- « rera Roy & Dieu dans tous les ſiecles. Nous croyons « auſſi au Saint Eſprit; & s'il faut encore ajoûter ces arti- « cles, nous croyons la reſurrection dans la chair, & la vie « éternelle. «

Cette lettre ayant ainſi eſté concertée dans le Concile d'Antioche, ils l'envoyerent promtement aux Eveſques de chaque ville. Mais n'eſtant pas ſatisfaits eux-meſmes de

Socr. l. 2. c. 7. Athanaſ. de ſynod. p. 892.

cette premiere profeſſion de foy, le long ſejour qu'ils firent à Antioche, leur donna occaſion d'en dreſſer une ſeconde qui eſtoit conceuë en ces termes.

» Nous croyons conformément à la doctrine evangelique » & apoſtolique, en un Dieu Pere tout-puiſſant, créateur & » ouvrier de cet univers, & de qui toutes choſes ſont ſorties: » & en un Jesus-Christ noſtre Seigneur, qui eſt ſon Fils » unique, & Dieu, par qui toutes choſes ont eſté faites, qui » a eſté engendré du Pere devant tous les ſiecles, Dieu de » Dieu, tout de tout, ſeul de ſeul, parfait de parfait, Roy » de Roy, Seigneur de Seigneur, Verbe vivant, Sageſſe vi- » vante, Lumiere veritable, Voye, Verité, Reſurrection, Paſ- » teur, Porte, immuable & inalterable dans ſa divinité, Image » ſans difference de la ſubſtance, de la volonté, de la puiſ- » ſance & de la gloire du Pere; premier né de toutes les » créatures, qui a eſté au commencement en Dieu, Dieu » Verbe, ainſi qu'il eſt dit dans l'Evangile que le Verbe eſtoit » Dieu, par qui toutes choſes ont eſté faites, & en qui toutes » choſes ſubſiſtent; qui eſt deſcendu du ciel dans les derniers » jours, qui eſt né de la Vierge ſelon les Ecritures, qui s'eſt fait » homme, qui eſt le mediateur de Dieu & des hommes, l'Apoſ- » tre de noſtre foy, l'auteur & le chef de noſtre vie, cōme il dit
Ioann. 4. » luy-meſme. *Ie ſuis deſcendu du ciel non pour faire ma volonté, mais* » *pour faire la volonté de celuy qui m'a envoyé*; qui a ſouffert pour » nous, qui eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, qui eſt monté » aux cieux, qui eſt aſſis à la droitte du Pere, & qui viendra » encore une fois avec gloire & avec puiſſance juger les vi- » vans & les morts: Et au Saint Eſprit qui a eſté donné pour la » conſolation, pour la ſanctification & pour la perfection » des fidelles, ainſi qu'il paroiſt par le commandement que » noſtre Seigneur a fait à ſes diſciples quand il leur a dit,
Marc. 16. » *Allez, enſeignez toutes les nations en les baptiſant au nom du* » *Pere, du Fils, & du Saint Eſprit*, ſçavoir du Pere qui eſt » vrayment Pere, du Fils qui eſt vrayment Fils, du Saint Eſ- » prit qui eſt vrayment Saint Eſprit. Et ces mots ne doivent » pas eſtre pris ſimplement & ſans ce qu'ils ſignifient; mais ils » repreſentent exactement la perſonne, l'ordre & la gloire » qui ſont propres à chacun d'eux en particulier; de ſorte qu'à » conſiderer l'hypoſtaſe, ce ſont trois choſes, mais ce n'en eſt

qu'une quand on juge par la conformité de volonté qui s'y «
rencontre. «

Comme donc nous avons cette créance, & que nous fai- «
sons profession en presence de Dieu & de JESUS-CHRIST, «
de l'avoir depuis le commencement jusques à la fin ; nous «
anathematizons toute sorte d'opinion & de doctrine hereti- «
que. Que si quelqu'un enseigne quelque sentiment contre «
la doctrine orthodoxe qui est comprise dans l'Ecriture, pré- «
tendant qu'il y ait, ou qu'il y ait eu aucun temps ou aucun «
siecle qui se soit passé avant que le Fils ait esté engendré, «
qu'il soit anatheme. Et si quelqu'un dit que le Fils soit créa- «
ture comme l'une des créatures, ou qu'il refuse de croire «
quelqu'un des articles que nous venons d'exposer de la ma- «
niere que les divines Ecritures nous l'ont appris, ou qu'il en- «
seigne & qu'il annonce quelqu'autre doctrine differente de «
ce que nous avons receu, qu'il soit anatheme. Car nous fai- «
sons profession de croire veritablement & de suivre avec «
respect toutes les veritez que les divines Ecritures, les Pro- «
phetes & les Apostres nous ont enseignées. «

Voilà quelle fut la seconde profession de foy qui fut dres- *Eclaircisse-*
sée par les Eusebiens dans le Concile d'Antioche. S. Hilaire *ment I.*
luy a voulu donner un bon sens dans son livre des Synodes, *Hilar. de synod.*
où il dit qu'elle fut dressée non contre l'heresie de ceux qui
vouloient que le Pere, le Fils & le S. Esprit fussent dissem-
blables en substance, mais contre une autre heresie qui s'es-
toit élevée depuis le Concile de Nicée, qui réduisoit la Tri- *Athanas.*
nité à trois noms, lesquels convenoient tous trois au Pere. *de synod.*
Et elle pourroit en effet paroistre en quelque sorte catho- *p. 912.*
lique, si l'on n'y découvroit un venim caché en ce qu'ils af-
fectent d'abolir le terme de Consubstantiel, qui avoit esté
établi dans le Concile de Nicée, & qu'ils se contentent de
faire le Fils tout à fait semblable en substance au Pere éter-
nel. De sorte que quoy qu'ils parlent plus avantageusement
du Verbe que dans leur premiere profession de foy, neanmoins il y a toujours de la malignité dans ce formulaire, &
ils n'avoient point d'autre dessein en supprimant un mot si
essentiel & si décisif, que de rétablir leur heresie par ce nouveau déguisement. Mais on y peut encore remarquer une
autre expression fort pernicieuse en ce que ces mesmes Eves-

ques ſe contentent de dire que le Fils n'eſt pas créature comme l'une des créatures ; ce qui ne tend qu'à le mettre au deſſous de Dieu, & à luy donner ſeulement quelque degré de perfection au deſſus des créatures ordinaires.

Comme l'hereſie cherche toujours quelque prétexte pour couvrir ſa difformité, les Ariens prétendirent autoriſer un ſymbole ſi deffectueux en l'attribuant au S. martyr Lucien, ainſi que nous apprenons de Sozomene ; qui ajoûte qu'il ſe peut bien faire que pour donner plus d'autorité à leurs productions ils les attribuaſſent fauſſement à un illuſtre martyr.

Sozom. l. 3. c. 2.

Eclairciſſement. 2.

Il falloit certes que l'embarras des Euſebiens fuſt bien étrange, puiſqu'aprés avoir fait deux profeſſions de foy, & s'eſtre engagez par ſerment de ſoutenir la ſeconde, ils ſouffrirent encore qu'Euphrone Eveſque de Tyanes dans la Cappadoce en publiaſt une troiſiéme dans le Concile en préſence de tout le monde, & l'approuverent meſme par leurs ſignatures. Noſtre Saint qui l'a tranſcrite, nous apprend qu'elle contenoit ces mots.

De ſynod. p. 894.

Eclairciſſement. 3.

» Je prends Dieu à témoin, & je veux bien qu'il me puniſſe » s'il n'eſt pas vray que je croy en un Dieu Pere tout-puiſſant, » qui a créé & produit tout l'univers, & de qui toutes choſes » ſont ſorties ; & en noſtre Seigneur JESUS-CHRIST ſon Fils » unique qui eſt Dieu, Verbe, Puiſſance, & Sageſſe ; qui a » eſté engendré du Pere devant tous les ſiecles, Dieu parfait » de Dieu parfait, qui exiſte dans ſon Pere, qui eſt deſcendu » du ciel dans les derniers temps, qui ſelon les Ecritures a eſté » engendré d'une Vierge, qui s'eſt aſſis à la droitte de ſon Pere, » qui viendra encore une fois avec gloire & avec puiſſance ju- » ger les vivans & les morts, & qui demeure dans tous les » ſiecles : Et au Saint Eſprit qui eſt le Conſolateur, l'Eſprit de » verité que Dieu a promis par ſon prophete de répandre ſur » ſes ſerviteurs, que le Seigneur s'eſt engagé d'envoyer à ſes » diſciples, & qu'il leur a envoyé effectivement, ainſi que les » Actes des Apoſtres nous le témoignent. Que ſi quelqu'un en- » ſeigne quelque doctrine contraire à celle-là, ou s'il conſerve » en luy meſme quelque autre ſentiment, qu'il ſoit anatheme: » ou s'il ſoutient les ſentimens de Marcel d'Ancyre, de Sabel- » lius ou de Paul de Samoſate, qu'il ſoit anatheme auſſi

bien que tous ceux qui communiquent avec luy. "

Ce formulaire ayant esté signé de tout le Concile, peut estre conté parmy ce grand nombre de professions de foy que l'on a reprochées aux Ariens, & que Socrate appelle avec raison un labyrinthe. *Socrat. l. 2. c. 32.*

Cassien rapporte un autre symbole d'Antioche fait par les catholiques, puisque le Fils y est reconnu consubstantiel au Pere. On ne sçauroit dire en quel temps il a esté composé; mais il est assez visible par le texte de Cassien, que c'estoit celuy dont on se servoit dans l'eglise d'Antioche pour le baptesme. *Cassian. l. 6. de Incarn. c. 3.*

CHAPITRE XII.

Des 25. Canons qui portent le nom du Concile d'Antioche.

OUTRE les trois formulaires dont nous venons de parler, le mesme Concile d'Antioche fit quelques autres reglemens pour la discipline de l'Eglise; & ils sont compris dans les 25. Canons qui nous en restent encore. *Socrat. l. 2. c. 7.*

Comme ces Canons avoient esté composez par les heretiques, qui est le nom que le Concile de Sardique donne à ceux dont la cabale avoit élevé Gregoire à l'episcopat d'Alexandrie, & que de plus il y en avoit qu'ils avoient établis exprés pour persecuter S. Athanase & les catholiques; il ne faut pas s'étonner de ce que le saint Pape Innocent I. S. Jean Chrysostome, & tous ceux qui ont deffendu sa cause, les ont rejettez absolument. Mais aussi, comme ils se sont trouvez autorisez par la pratique de l'Eglise, ou par d'autres Canons tous semblables, on n'a pas fait difficulté de les recevoir dans le Code des Canons, qui fut dressé depuis la mort de S. Chrysostome & avant le Concile general de Calcedoine, & qui est cette compilation celebre de 165. Canons des Conciles de Nicée, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée & de Constantinople, dont le Concile de Calcedoine approuva les reglemens en general, comme il cite en particulier quelques uns de celuy d'Antioche sans le nommer. *Athanas. apolog. 2. p. 759. Innocent. ep. 29.* *can. 1. Conc. Calced. Id. act. 4.*

Le premier de ces Canons d'Antioche confirme le decret de Nicée touchant la Pasque, ordonnant que les laïques qui s'obstineroient à y desobeïr, seroient excommuniez & les ecclesiastiques déposez & privez mesme des marques de leur dignité, avec ceux qui communiqueroient avec eux.

Les Eusebiens affecterent de faire paroistre en cecy qu'ils avoient du respect pour le Concile de Nicée, afin de le ruiner plus facilement dans la doctrine de la foy; ce qu'ils ne pouvoient mieux faire qu'en renouvellant son ordonnance touchant un point de discipline qui leur paroissoit indifferent, comme nous avons veu qu'Eusebe Evesque de Cesarée ne parle que de ce seul point de la solemnité de Pasque, en rapportant l'histoire de ce grand Concile

Le second Canon bannit de l'Eglise & soumet à la penitence ceux qui venant dans l'eglise pour y entendre les saintes Ecritures, refusoient par un déreglement d'esprit ou de cœur de prier & de recevoir l'Eucharistie avec les autres. Il deffend aussi sous peine d'excommunication de prier dans les maisons particulieres avec ceux qui estant excommuniez ne venoient pas prier dans les eglises.

Il est assez visible que ce Canon, quoy que tres-juste & legitime en soy mesme, fut un effet de la malignité des Eusebiens, & qu'en le faisant aussi bien que dans quelques autres, ils avoient en veuë les Eustathiens qui ne pouvoient communiquer avec ceux que ces heretiques avoient intrus à la place de l'Evesque legitime; & que comme ils prévoyoient que plusieurs autres ne pourroient jamais se resoudre à embrasser la communion de ceux que la faction Arienne avoit dessein d'établir dans les Eglises, ils usoient de cette précaution pour les y contraindre.

Le 3. suspend les prestres, les diacres & les autres ecclesiastiques qui abandonnent leurs eglises pour en aller servir d'autres, sur tout s'ils sont rappellez par leur Evesque; ajoûtant que s'ils perseverent dans leur desobeïssance, ils doivent estre déposez sans pouvoir estre jamais rétablis, & que l'Evesque qui les recevra, en sera repris par le Concile, comme ayant violé les loix de l'Eglise.

Le 4. oste toute esperance de rétablissement aux Eves-

ques déposez par un Concile, ou aux ecclesiastiques déposez par leurs Evesques, si aprés leur déposition ils ont encore entrepris de faire leurs fonctions ordinaires : & il dépose tous ceux qui auront communiqué avec eux, particulierement depuis qu'ils auront eu connoissance de cette disposition.

On ne peut douter que ce Canon ne concerne S. Athanase, qui regardoit comme nul le jugement que ces heretiques avoient prononcé contre luy ; & nous verrons qu'ils se serviront de cette décision pour déposer le Pape mesme. *Hilar. fragm.*

Le 5. ordonne de déposer de mesme sans aucune esperance de rétablissement, les prestres & les diacres qui tiendront des assemblées particulieres, éleveront des autels, & refuseront d'obeïr à leurs Evesques lorsqu'il les aura appellez une & deux fois : & pour justifier les injustices & les violences qu'ils avoient dessein d'exercer sous ce prétexte contre les deffenseurs de la doctrine catholique, les auteurs de ce Canon ajoûtent que ceux qui continueront à troubler l'Eglise en cette maniere, & à y exciter des seditions, seront punis par la puissance civile.

Le 6. confirme la regle de l'Eglise, qui porte que ceux qui ont esté excommuniez par leur Evesque, ne puissent estre receus que par leur Evesque mesme, ou par un Concile ; & cette police comprend les laïques aussi bien que les prestres, les diacres, & tous les autres ecclesiastiques. *Conc. Calced. Act 4.*

Le 7. deffend de recevoir aucune personne étrangere sans lettre de paix ; & le 8. accorde aux Corévesques de pouvoir donner ces lettres, & mesme aux prestres de la campagne, c'est à dire aux Curez, pourveu que ceux-cy n'en écrivent qu'aux Evesques voisins.

Le 9. donne aux Evesques des capitales de chaque province le droit de metropolitain, qu'il fait consister dans le rang de prééminence & d'honneur au dessus des autres Evesques de leur province, que l'on a depuis appellé leurs suffragans. Il veut que les simples Evesques puissent gouverner leur diocese, ordonner des prestres & des diacres, & faire toutes leurs autres fonctions ; mais que hors cela,

ils ne puiſſent faire quoy que ce ſoit ſans leur Eveſque metropolitain, comme luy auſſi de ſa part ne peut rien faire ſans l'avis de tous les autres.

Le 10. regarde les Curez de la campagne & les Coreveſques, à qui il permet d'établir des lecteurs, des ſoudiacres, & des exorciſtes; mais non d'ordonner des diacres & des preſtres ſans l'Eveſque de la ville duquel ils dépendent eux & les lieux où ils reſident, quoy que d'ailleurs ils ayent receu l'ordination epiſcopale.

Le 11. deffend aux Eveſques & aux eccleſiaſtiques ſur peine d'excommunication & de dépoſition, d'aller à la cour ſans le conſentement & les lettres du metropolitain & des Eveſques de la province.

Le 12. deffend de rétablir jamais ceux qui ayant eſté condamnez par un jugement eccleſiaſtique, s'addreſſent à l'Empereur pour l'importuner de leurs plaintes, au lieu d'avoir recours à un Concile plus conſiderable, & de ſoumettre leur cauſe au jugement d'un plus grand nombre d'Eveſques.

Le 13. deffend aux Eveſques ſur peine de dépoſition, de faire aucune ordination, ny de s'ingerer d'aucune affaire eccleſiaſtique dans un dioceſe étranger, à moins qu'ils n'y ſoient appellez par le metropolitain & par les Eveſques de ſa province; & il déclare abſolument nulles toutes les entrepriſes contraires à ce reglement.

Le 14. ordonne que quand les Eveſques d'une province ſeront partagez dans un jugement criminel contre un Eveſque, le metropolitain appellera quelques Eveſques d'une autre province pour terminer ce different avec ceux qui ſe trouveront partagez.

Le 15. veut qu'un Eveſque condamné par le conſentement unanime de tous les Eveſques de ſa province ne puiſſe eſtre jugé par d'autres, mais que l'on s'en tienne à ce qui aura eſté décidé à ſon égard.

Le 16. ne veut pas qu'un Eveſque qui n'a pas de ſiege, puiſſe s'établir ſans l'autorité d'un Concile dans une egliſe vacante, quand meſme il y ſeroit appellé par tout le peuple; & il veut que ce Concile pour eſtre parfait, ait à ſa teſte le metropolitain de la province. C'eſt ce que S. Gregoire de

Nazianze

Nazianze pratiqua à Constantinople ; & quoy que les vœux de tout le peuple l'eussent élevé malgré luy sur le siege de cette eglise vacante, il voulut neanmoins soumettre son élection à l'autorité du Concile universel.

Le 17. veut qu'un Evesque qui refuse de se charger de la conduite d'une eglise pour laquelle il a esté ordonné, & ne se met nullement en peine d'en aller prendre le gouvernement, demeure separé de la communion jusqu'à ce qu'il accepte ce ministere, ou que les Evesques de la province assemblez dans un Concile parfait jugent comment il en doit user.

Le 18. veut que si un Evesque ayant esté ordonné pour une eglise, ne s'abstient d'y aller que parce que le peuple ne le veut pas recevoir, il doit joüir de sa dignité dans l'eglise où il sera, pourveu qu'il n'y excite aucun trouble, jusqu'à ce que le Concile y ait pourveu.

Le 19. deffend d'ordonner aucun Evesque que dans un Concile & en presence du metropolitain, qui doit assembler pour cet effet tous les Evesques de la province : Que s'il est difficile qu'ils s'y trouvent tous, il faut du moins que la plus grande partie y vienne ou envoye son suffrage par écrit pour se joindre à ceux qui s'y trouveront, afin que l'ordination se fasse d'un commun consentement, & qu'elle soit nulle si ces conditions n'y ont point esté observées : Mais que si aprés qu'elles y auront esté gardées, quelques-uns y resistent par esprit de contention, l'affaire passe selon le plus grand nombre des voix.

L'établissement de ces regles saintes casse absolument l'élection de Gregoire, puisqu'elles n'ont jamais esté violées plus visiblement que quand cet usurpateur fut intrus sur le siege de S. Athanase.

Le 20. ordonne que l'on tiendra deux Conciles provinciaux tous les ans, l'un la quatriéme semaine d'aprés Pasque, l'autre le quinziéme d'octobre. Ce reglement avoit déja esté étably par le cinquiéme Canon du Concile de Nicée, sinon en ce que selon celuy de Nicée le premier de ces deux Conciles doit estre avant le caresme.

Le 21. Canon du Concile d'Antioche deffend conformément au 15. de Nicée, qu'un Evesque change de siege, non

seulement par son propre mouvement, mais non pas mesme quand il y seroit contraint ou par le peuple ou par les Evesques. Il est difficile de concevoir comment Eusebe de Nicomedie, dont la faction dominoit dans le Concile d'Antioche, a souffert un Canon si contraire à l'inquietude de son esprit ambitieux, & qu'il se soit condamné luy-mesme dans une assemblée où il avoit tant de pouvoir.

Le 22. est tout conforme au 13. qui deffend à l'Evesque de faire dans un diocese étranger des ordinations de prestres ou de diacres qui ne sont pas de sa jurisdiction; & il est difficile de croire qu'un mesme Concile ait fait ces deux Canons, qui ne contiennent que la mesme chose, & qui ne sont differens l'un d'avec l'autre que dans les termes & les expressions.

Le 23. deffend à un Evesque de nommer son successeur, mesme à la mort, & declare nulle toute nomination qui seroit faite en cette maniere, reservant au Concile & au jugement des Evesques à remplir par le choix d'une personne digne de l'episcopat cette place vacante par mort.

Le 24. veut que l'Evesque ait l'administration de tous les biens de l'Eglise; en telle sorte neanmoins qu'il en donne connoissance aux prestres & aux diacres de son clergé, afin que ce qui appartient à l'Eglise ne se perde & ne se dissipe point aprés sa mort, que ses biens propres, dont il luy permet de disposer, ne soient pas confondus avec les biens de l'Eglise, & que ses parens ne soient point engagez aprés sa mort dans des procez qui soient la cause qu'on le charge de maledictions.

Le 25. contient d'excellentes ordonnances touchant l'usage des biens de l'Eglise. Car il oblige l'Evesque d'en faire la distribution à tous les pauvres avec un profond respect envers Dieu & toute la crainte possible, n'en prenant pour son usage que ce qui luy est précisément necessaire, s'il a besoin de quelque chose, ou pour les necessitez des étrangers qu'il est obligé de recevoir, afin de pratiquer cette parole de l'Apostre, *Ayant dequoy nous nourrir & dequoy nous*
1.Tim. 6. v.8. *couvrir, nous devons estre contens.* Que si l'Evesque ne se contentant point de ce qui luy est necessaire, employe pour son usage particulier le revenu de l'Eglise, ou le fruit des terres qu'elle possede à la campagne, sans l'avis & la participation

de ses prestres & de ses diacres, & s'il en laisse la disposition à ses domestiques, ou à ses parens, ou à ses freres, ou à ses enfans, de telle sorte que les affaires de l'Eglise en souffrent quelque préjudice; il doit rendre conte de son administration dans le Concile. Que si l'Evesque ou les prestres qui sont avec luy, employent pour leur avantage particulier les biens de l'Eglise ou les terres qu'elle possede à la campagne, ou par quelque autre occasion que ce soit, de telle sorte que les pauvres en soient opprimez, & qu'une conduite si injuste couvre de confusion & d'infamie ceux qui commettent un si grand abus; le saint Concile en doit faire l'examen selon les regles de la justice, afin de leur faire la correction qui leur est deuë.

Voilà les Canons que l'on attribuë depuis plusieurs siecles au Concile d'Antioche de l'an 341. Mais s'il est permis de proposer icy nos conjectures, il est difficile de croire que tous ces Canons ayent esté établis dans un Concile dominé par les Ariens; & il y a lieu de croire que l'on pourroit bien avoir meslé ensemble les Canons de divers Conciles d'Antioche, ainsi qu'il est arrivé à l'égard de ceux de Carthage, dont plusieurs ont esté confondus sous un mesme nom. *Eclaircissement 2.*

Socrate dit que les Eusebiens avant que de proceder à la condamnation de S. Athanase, firent le Canon qui deffend à un Evesque déposé de rentrer dans son evesché que par l'autorité d'un nouveau Concile, & que ce fut en partie sur ce Canon qu'ils le condamnerent. C'est apparemment le 12. des Canons du Concile d'Antioche qui parle particulierement de ceux qui ont recours à l'Empereur, parce que S. Athanase & les autres Evesques déposez par la faction des Ariens estoient revenus avec des lettres des Empereurs qui les rétablissoient dans leurs Eglises. Ce fut aussi ce mesme Canon que Theophile d'Alexandrie allegua contre S. Jean Chrysostome lorsque son peuple le contraignit de remonter sur son siege aprés son premier exil avant que d'avoir esté justifié par un Concile. Le 4. Canon est encore formel pour cela. *Socrat. l. 2. c. 5.*

CHAPITRE XIII.

Conclusion du Concile d'Antioche. Diverses guerres dans l'empire Romain. Grand tremblement de terre dans l'Orient.

LE Concile d'Antioche ayant esté occupé à dresser tant de professions de foy & à établir plusieurs Canons, il ne finit qu'au mois de juin, comme on le juge de ce que les Orientaux retinrent jusqu'à ce temps-là les legats que le Pape leur avoit envoyez, avec la lettre qu'ils luy écrivirent d'Antioche, comme nous verrons dans la suitte.

Mais pendant que cette assemblée criminelle estoit occupée à exciter de nouveaux troubles dans l'Eglise, Dieu marquoit quelles en seroient les suittes funestes par les guerres dont l'empire Romain fut affligé cette année mesme, & par d'autres effets sensibles de sa colere. Car outre la guerre des Perses sur laquelle les Eusebiens prirent prétexte de ne pas venir à Rome, & qui causa de tres-grandes pertes à l'Orient, les François ravageoient alors les Gaules.

Socrat. l. 2. c. 7. Sozom. l. 3. c. 5.

Constant voyant le progrés qu'ils avoient fait sur les limites de son empire, se crut obligé de leur donner une bataille cette année: mais les Romains mesmes reconnoissent que l'évenement en fut douteux, & ils avoüent qu'il ne put les vaincre ou faire la paix avec eux que l'année suivante.

Idat. fast. chron. Hieron.

Le sophiste Libanius qui a voulu se faire un merite de sa flatterie, ne releve dans cette guerre la generosité des François que pour dire que la seule veuë de l'Empereur les fit renoncer à leur fierté naturelle, & les obligea à mettre les » armes bas. Il y a, dit-il, une nation que l'on appelle les » Celtes, située au dessus du fleuve du Rhein qui s'étend vers » l'Ocean; & elle a une disposition naturelle si avantageuse » pour les exercices de la guerre, que cette maniere d'agir luy » a fait acquerir le nom qu'elle porte à cause qu'elle est indom- » table, quoy que la pluspart du monde luy ait donné le nom » de François par corruption de ce mot & par ignorance. » Ce peuple est si nombreux, qu'il surpasse en multitude » toutes les autres nations; & il est encore incomparablement

Liban. in Basilico.

plus conſiderable par ſa force que par cette prodigieuſe mul- «
titude. La mer la plus orageuſe ne luy eſt pas plus redouta- «
ble que la terre ferme, & la froidure la plus rigoureuſe du «
ſeptentrion luy eſt auſſi agréable que l'air le plus temperé «
& le plus doux. Ce luy eſt un ſupplice extréme que de vivre «
ſans employ, & les occaſions de la guerre ſont le comble de «
ſon bonheur. Si quelques-uns d'eux y ſont eſtropiez, ils ne «
laiſſent pas de combattre encore avec ce qui leur reſte de «
membres ſains & entiers. Ils pouſſent juſqu'aux dernieres «
extrémitez les avantages de leur victoire, & s'il arrive qu'ils «
ſoient vaincus, la fin de leur fuitte devient le commencement «
d'une nouvelle attaque qu'ils livrent à leurs ennemis. Ils «
font des loix pour donner des recompenſes à l'opiniâtreté, «
& des honneurs à la hardieſſe exceſſive; & ils font paſſer le «
repos pour une maladie & pour une honteuſe laſcheté. C'eſt «
pour cela que ceux qui ont eſté de tout temps dans les païs «
de leur voiſinage, n'ont jamais pû leur perſuader par la force «
de leurs raiſons de ſe tenir en repos, ny les y contraindre «
par celle des armes; mais ils ont eſté obligez de repouſſer «
jour & nuit leurs incurſions, de ne manger jamais qu'eſtant «
armez, de ne dormir que le caſque en teſte, & d'avoir tou- «
jours le fer à la main pour ſe deffendre de leurs aſſauts, ne «
quittant non plus leur armure que ſi elle leur fuſt devenuë «
comme naturelle. «

Aprés cet éloge, que Libanius étale encore plus amplement en comparant leurs continuelles entrepriſes à des vagues qui ſe pouſſent & s'entreſuivent les unes les autres, il veut que l'Empereur à l'inſtant les ait rendus doux & traitables pour faire embraſſer la paix à ces peuples ſi genereux qui ne reſpiroient naturellement que la guerre; & il prétend qu'il n'employa point d'autre artifice pour cet effet, qu'en faiſant paroiſtre une ardeur encore plus violente pour les combats, que n'eſtoit celle de cette vaillante nation. Il ajoûte qu'au lieu d'en venir aux mains avec luy, la peur fit le meſme effet ſur eux pour les vaincre, qu'auroit pû faire une bataille dans laquelle ils auroient eſté vaincus, qu'au lieu de ſe ſervir de leur mains pour lancer des dards, ils les étendirent pour demander humblement la paix & finir leurs differens par des traittez. Et il rapporte pour marque de leur

deffaite l'acceptation qu'ils firent des gouverneurs que les Romains leur donnerent pour obſerver continuellement leur conduitte.

Mais quelque loüange que ce ſophiſte donne à la victoire de Conſtant pour en relever l'éclat, ſon ſtyle & ſa profeſſion de déclamateur ne nous empeſchent pas d'entrevoir par ce que les hiſtoriens en rapportent, que l'or eut peut eſtre plus de pouvoir que le fer dans cet avantage prétendu;
» Et il conclut luy-meſme cette relation en diſant, que ce fut
» ainſi que les François ſubirent le joug de l'eſclavage, puiſ-
» que les François conſiderent comme un eſclavage de n'avoir
» perſonne à piller. C'eſt le nom qu'il donne à leurs conqueſtes.

Quoy qu'il en ſoit, on voit par cette deſcription, que l'irruption de ce peuple genereux qui avoit paſſé le Rhein, jetta l'épouvante dans l'empire; & qu'en meſme temps que les Perſes ſe faiſoient craindre dans l'orient, Conſtant ſon frere avoit dequoy s'exercer vers le nord par l'inondation d'une nation intrépide & victorieuſe.

Ce ne fut point par ce ſeul évenement que Dieu fit éclatter ſa colere; & il fit voir par la longue ſuitte d'un prodige, que c'eſt luy qui regarde la terre, & la fait trembler. Car les hiſtoriens & les chronologiſtes demeurent d'accord que les tremblemens de terre furent ſi horribles dans l'Orient, que pluſieurs villes en furent entierement ruinées. Les faſtes d'Idace remarquent qu'ils y durerent un an; mais il eſt étrange qu'ils diſent que la ville d'Antioche en fut exemte, au lieu que Socrate & Sozomene remarquent que la terre y fut agitée avec plus de violence que par tout ailleurs, & que ce fameux tremblement y ayant commencé aprés le Concile dont nous venons de parler, il y dura une année entiere.

Pſalm. 103. v. 32. Socrat. l. 2. c. 7. Sozom. l. 3. c. 5. Hieron. in chron. Idat. faſt.

Mais lorſque le doit de Dieu marquoit ſa vengeance en faiſant trembler la terre, le cœur des Ariens qui eſtoit plus dur & plus inſenſible que les pierres, demeuroit toujours dans ſa premiere opiniâtreté; & ils ne ſe mettoient pas en peine des ſuittes tragiques que devoit avoir une action auſſi irreguliere qu'eſtoit l'intruſion de Gregoire à la place de S. Athanaſe. Préparons nous à en voir les évenemens funeſ-

tes qui parurent dans Alexandrie dés le careſme de cette année, & qui profanerent la ſainteté de nos plus auguſtes myſteres dans les jours meſmes qui eſtoient conſacrez à la memoire de la Paſſion & de la Reſurrection de noſtre Sauveur.

CHAPITRE XIV.

Entrée de Gregoire dans Alexandrie. Violences qui la ſuivirent

SAINT Athanaſe qui eſtoit venu à Rome dés le commencement de 340. au plus tard, n'y demeura pas juſques au Concile qui s'y devoit tenir cette année au mois de juin, puiſque nous allons voir qu'il eſtoit à Paſque avec ſon peuple. Il crut peut eſtre qu'aprés avoir eſté aſſez long tẽps à Rome pour faire voir qu'il ne craignoit pas les accuſations de ſes adverſaires, ſa charge l'obligeoit d'aller revoir ſon dioceſe, en attendant que le temps du Concile de Rome fuſt arrivé. Mais la nouvelle meſme du Concile que l'on aſſembloit à Antioche, le mettoit dans la neceſſité de s'approcher davantage pour s'oppoſer s'il y avoit moyen, aux mauvais deſſeins qu'il ne doutoit pas que les Euſebiens n'euſſent contre luy & contre le repos de ſon egliſe.

Il trouva à ſon retour dans Alexandrie, que tout y eſtoit encore dans le calme. Il y tint les aſſemblées ordinaires avec toute ſorte de tranquillité. Les peuples qui y aſſiſtoient avec joye, s'avançoient de jour en jour dans la pieté d'une maniere tout à fait édifiante, & il avoit la ſatisfaction de voir les Eveſques de l'Egypte, de la Thebaïde & de la Libye unis étroittement & avec luy & entr'eux meſmes; lorſque tout d'un coup Philagre Préfet d'Egypte fit afficher publiquement des lettres en forme d'édit, qui portoient qu'un certain Gregoire de Cappadoce venoit de la Cour pour ſucceder à Athanaſe.

Athenienſ. ad orthod. p.944. apol. 2. pag.749. ad ſolitar p. 815.

Eclairciſſement. 1.

Eclairciſſement. 2.

Le bruit de cette nouvelle troubla d'autant plus tout le monde, que perſonne n'en avoit encore ouy parler, la choſe s'eſtant paſſée ſi ſecrettement que nul n'en avoit eu juſques alors aucune connoiſſance. Cependant elle n'eſtoit que

trop vraye ; & Gregoire estant venu d'Antioche à Alexandrie, y parut en un instant suivi non des Evesques d'Egypte, non des prestres d'Alexandrie, mais d'une trouppe de soldats armez, & avec le train d'un gouverneur de province, pour s'établir par la violence & l'autorité des magistrats, sur un siege dont il ne pouvoit estre que l'usurpateur & le tyran.

Ces magistrats, qui luy avoient esté donnez comme les executeurs & les ministres de toutes ses passions, estoient particulierent le Préfet Philagre, dont la conduitte violente nous est déja assez connuë, l'eunuque Arsace & le Duc Balac. Il estoit bien aisé de juger que les Eusebiens l'avoient envoyé à Alexandrie pour y estre l'Evesque des Ariens, puisque l'on ne voyoit autour de luy que des personnes de cette secte, & qu'il n'en avoit point d'autres pour confidens & pour principaux domestiques. Car il avoit choisi pour secretaire un nommé Ammon que S. Alexandre avoit autrefois chassé de l'eglise d'Alexandrie pour plusieurs crimes, & particulierement pour son impieté & son heresie : & ayant eu l'impudence d'envoyer des députez au Pape Jules, il choisit le prestre Carpone & quelques autres, tous excommuniez par S. Alexandre comme sectateurs d'Arius.

Le peuple estant donc frappé d'une nouveauté si surprenante & d'une conspiration qui ne tendoit qu'à rétablir l'Arianisme, s'assembla avec encore plus de soin dans les eglises pour s'attacher plus étroittement que jamais à son Evesque, & pour empescher que l'impieté Arienne ne fist un mélange monstrueux avec la foy catholique. Il donna aussi en mesme temps des marques publiques de son indignation, prenant à témoin les magistrats & toute la ville, & protestant qu'il n'y avoit aucun catholique qui se plaignist de leur Archevesque, mais que cette nouveauté & cette injustice si insolente qui se commettoit contre l'Eglise, ne venoit que de la part des heretiques Ariens, qui avoient entrepris de l'outrager ; & que quand mesme leur Prélat seroit digne de quelque reprehension, il ne falloit pas que ce fust un Arien ny aucun des fauteurs de l'Arianisme qui entreprist de luy-mesme de s'établir en sa place par la force

&

& la violence des magiſtrats ſeculiers ; mais que ſelon les regles & les Canons de l'Egliſe & la doctrine de S. Paul, il falloit aſſembler les peuples au nom du Saint Eſprit avec la vertu de JESUS-CHRIST noſtre Seigneur, diſcuter & faire canoniquement toutes choſes en préſence du peuple & du clergé ; & non pas qu'un homme choiſi par les Ariens, & qui avoit peut eſtre acheté d'eux le titre d'Eveſque, vint de je ne ſçay où, accompagné d'officiers civils ou meſme payens, ſe faire reconnoiſtre les armes à la main par un peuple qui ne l'avoit point demandé, qui ne le vouloit point, & qui ne ſçavoit en aucune maniere ce que c'eſtoit que tout cela. Les catholiques d'Alexandrie remontroient encore qu'une conduite ſi étrange eſtoit le renverſement viſible de tous les Canons de l'Egliſe, qu'elle inſpiroit aux payens des ſentimens préjudiciables à noſtre religion, & qu'elle les réduiſoit à la neceſſité de dire que les ordinations ne ſe font point parmy nous ſelon les loix & les conſtitutions divines, mais qu'elles entrent dans le commerce & ſe décident par la violence.

Il eſtoit raiſonnable que la conduitte de Gregoire répondiſt à ſa vocation, & que ſon adminiſtration fuſt auſſi irreguliere que ſon entrée. Comme il eſtoit envoyé à Alexandrie par les Ariens non en qualité de paſteur, mais comme un étranger & un mercenaire, auſſi ne faut-il pas s'étonner qu'il fiſt toutes ſortes de maux à un peuple qui ne luy appartenoit pas, & qu'il ravageaſt un troupeau ſur lequel il n'avoit nulle autorité legitime. Mais ſur tout il n'y avoit rien qui ne luy paruſt tres-juſte & tres-équitable dans la neceſſité où il ſe voyoit de ſe rendre maiſtre des egliſes, de peur de paſſer pour Arien, & de tomber par là dans l'anatheme & l'execration de tous les Eveſques.

Le Préfet Philagre, qui tenoit à gloire d'eſtre le fidelle miniſtre de ſes cruautez, voyant l'horreur que le peuple avoit pour luy, & l'ardeur avec laquelle il s'aſſembloit dans les egliſes, chercha de toutes parts des inſtrumens ſubalternes de ſa violence. Il ramaſſa une trouppe de payens & de Juifs meſlez de vachers, de bergers & de la jeuneſſe la plus inſolente & la plus vile ; & les animant par

des promesses qu'il accomplit ponctuellement, il les envoya armez d'épées & de massuës pour se jetter sur le peuple catholique dans les eglises.

Celle de Quirin fut la premiere qui éprouva leur fureur. Ils y blesserent diverses personnes à coups d'épées & de massuës : quelques-uns mesmes en moururent ; & d'autres furent en cet estat traisnez en prison ou bannis. Ayant dépoüillé les vierges les plus pures & les plus saintes, ils leur faisoient souffrir les dernieres indignitez ; & lors qu'elles s'en vouloient deffendre, cette resistance les exposoit au danger de perdre la vie. Ils fouloient aux pieds les solitaires, les écrasoient jusqu'à leur faire rendre l'ame. Les prestres ne furent pas traittez avec moins de violence que le peuple. Les saints mysteres furent emportez & jettez à terre par les payens ; & on ne peut exprimer jusques à quel point d'impieté alloit la profanation qu'ils firent des choses saintes. Car ils sacrifierent des oyseaux & des pommes de pin sur la sainte table, ils violerent le respect que nous rendons aux eglises, par les hymnes qu'ils y chanterent en l'honneur de leurs idoles, & par les blasphemes execrables qu'ils prononcerent contre JESUS-CHRIST. Ils y brulerent aussi les divines Ecritures ; & les payens & les Juifs estant entrez dans le saint baptistere, ils y commirent des infamies que la pudeur ne permet pas d'exprimer. Il y eut mesme parmy eux des hommes si inhumains, que pour imiter les outrages les plus cruels qui s'estoient autrefois commis pendant la persecution, ils se saisirent des vierges & des femmes qui gardoient la continence, & les traisnant avec force ils les contraignoient de renoncer JESUS-CHRIST, ou les frappoient à coups de pieds & de poings quand elles le refusoient.

Telle fut l'entrée de Gregoire : Il ressentit une joye extraordinaire de tant de maux & de tant d'horribles cruautez ; & pour ne pas laisser sans récompense les payens, les Juifs, & tous les autres complices de ses cruautez à qui il se reconnoissoit redevable de cette victoire si criminelle, il leur abandonna l'eglise en proye. Ils n'eurent besoin que de cette permission pour s'emporter à toute

ſorte d'excés. Les uns enlevoient de force tout ce qu'ils rencontroient en leur chemin, les autres partageoient entr'eux les proviſions de l'egliſe ou les dépoſts de quelques particuliers. Comme ils y avoient trouvé beaucoup de vin, ou ils en beuvoient avec excés, ou ils le laiſſoient couler pour le répandre, ou ils l'emportoient avec eux. Ils pilloient l'huile; ils enlevoient les portes & les baluſtres comme des choſes les plus mépriſables & les plus viles. Ils détachoient les lampes & les jettoient à terre contre la muraille: ils allumoient les cierges de l'egliſe devant leurs idoles. Enfin toute l'egliſe n'eſtoit pleine que de meurtre, de ſang & de carnage; & ces Ariens ſi impies non ſeulement n'avoient nulle confuſion de s'emporter à tous ces excés, mais meſme ils n'en vouloient faire que des coups d'eſſais pour paſſer enſuitte à de plus grandes violences. Car aprés avoir briſé l'autel, mis le feu à l'egliſe & au baptiſtere, & excité les larmes, les gemiſſemens & les plaintes de toute la ville, qui ne put retenir ſon indignation, & ſe ſentit obligée de proteſter contre les auteurs d'un ſi grand outrage, on vit pluſieurs preſtres & un grand nombre de laïques que les Ariens faiſoient mener devant les juges, & traitter avec autant d'ignominie que de cruauté. On vit des vierges conduittes toutes dévoilées devant le tribunal du Gouverneur, & de là jettées dans les priſons. Et quant aux autres perſonnes, elles eſtoient ou venduës publiquement, ou foüettées, ou bannies. On oſta auſſi aux preſtres & aux vierges le pain qui leur appartenoit.

Eclairciſſement. 3.

Eclairciſſement. 4.

Eclairciſſement. 5.

Eclairciſſement. 6. 7.

La circonſtance du temps rendit encore ces inhumanitez plus criminelles. Car Gregoire prenant le perſonnage de Caïphe, & faiſant joüer à Philagre celuy de Pilate, ils choiſirent la fin du careſme où l'on eſtoit alors, pour repreſenter la Paſſion du Sauveur par les maux qu'ils firent ſouffrir à ſes ſaints adorateurs. Ils affecterent meſme de les renouveller le propre jour du Vendredy ſaint. Car eſtant tous deux entrez dans l'egliſe avec une trouppe de payens, & Gregoire voyant que tout le monde le fuyoit avec horreur, il donna des ordres à Philagre de faire prendre, foüetter publiquement, & mettre en priſon à l'inſtant meſme 34

personnes, dont les uns estoient des hommes de qualité, les autres du rang des vierges, & le reste des femmes mariées. Et comme l'une de ces vierges faisoit profession d'étudier les lettres saintes, & qu'elle tenoit actuellement son psautier à la main sans le quitter mesme durant qu'on la foüettoit devant tout le monde, il le luy fit arracher par des bourreaux qui la mirent en prison.

Enfin le propre jour de Pasque, qui estoit en cette année le 19. d'avril, ne fut pas encore assez saint pour arrester leur fureur. Car ils firent emprisonner plusieurs catholiques en ce saint dimanche qui doit estre uniquement consacré à celebrer le plus grand de tous les mysteres de nostre religion : & pour accomplir les promesses que Gregoire avoit faites aux Eusebiens, ils changerent ce jour de joye en un jour de larmes, & la consolation sainte des chrestiens en tristesse & en amertume.

CHAPITRE XV.

S. Athanase se retire à Rome. Estat déplorable de son Eglise

Ad orthod. CEPENDANT la mort de S. Athanase manquoit encore à la satisfaction de ces heretiques ; & jusques á ce qu'ils eussent assouvi leur vengeance en luy faisant perdre la vie, ils ne se pouvoient tenir en repos. Ayant donc sceu qu'il demeuroit ordinairement en ce temps-là dans une autre eglise, ils se resolurent d'y étendre leur fureur dans l'esperance d'y prendre le Saint mesme. Mais leur conduite precedente & les excés qu'ils venoient de commettre dans l'eglise de Quirin, luy estoient de fortes persuasions pour le convaincre qu'ils n'épargneroient pas celle où il s'estoit retiré, qu'ils estoient capables des plus grandes extrémitez, & que rien ne les empescheroit de s'emporter à toutes les cruautez imaginables, non seulement contre sa personne, mais aussi contre son clergé & contre son peuple qu'il aimoit plus que luy mesme. Il aima donc mieux se dérober aux yeux de ses fidelles diocesains sans dire mot, & pratiquer par un motif de charité & non par crainte, cette parole de

JESUS-CHRIST, qui nous a dit dans l'Evangile, *Lors qu'ils vous perſecuteront dans une ville, fuyez dans une autre.* Quoy qu'on ne ſçache pas ce qu'il peut y avoir eu de particulier dans cette retraite, le Saint comprend neanmoins beaucoup de choſes en peu de paroles quand il dit, qu'il n'euſt pû « éviter la mort ſi la grace de Dieu ne l'euſt aſſiſté. «

Matth. 10. v. 23.

Il eſt viſible que ce ne fut qu'apres Paſque qu'il ſe retira, & que pour prévenir de plus grands deſordres il prit le chemin de Rome; ce qu'il eſt aiſé d'accorder avec ceux qui diſent qu'il ſe cacha d'abord durant quelque temps dans un lieu inconnu, que Jules l'ayant ſceu luy écrivit, & que ce fut ſur cela qu'il fut à Rome. La ſeule obligation de ſe trouver au Concile que le Pape y aſſembloit ſur ſon ſujet, ſuffiſoit pour l'y faire aller: outre qu'il ne falloit pas un moindre aſyle que celuy-là pour le garantir de l'effet des lettres que les Euſebiens firent écrire par Conſtance à Philagre, qui portoient un ordre exprés de le chercher luy & ſes preſtres, & de luy trancher la teſte. Et certainement cette cruelle ſentence auroit eſté executée ſi le ſaint ne l'euſt prévenuë par la fuitte.

Socrat. l. 2. c. 8. Sozom. l. 3. c. 5. Athan. ap. 1. p. 675. Eclairciſſement. 1.

Quoy qu'il en ſoit, c'eſt une verité inconteſtable que ce Saint demeura à Rome & dans les autres lieux de l'Occident juſques aprés le Concile de Sardique, & aprés la mort de Gregoire uſurpateur de ſon ſiege. C'eſt ce qui a fait dire au Pape Celeſtin que S. Athanaſe eſtant chaſſé de l'Orient trouva ſon repos & ſon appuy dans la ville & dans l'egliſe de Rome.

Celeſt. ep. 6.

Mais les violences de Philagre ne ceſſerent point par l'éloignement de ce ſaint paſteur; & il expoſa ſon trouppeau à la fureur de Gregoire, qui comme un loup avoit entrepris de le dévorer. Il le mit en poſſeſſion de toutes les egliſes d'Alexandrie; de ſorte que le peuple & le clergé de l'Egliſe catholique ſe vit réduit à cette extrémité, ou de communiquer avec une hereſie ſi deteſtable, ou d'eſtre privé de l'entrée de l'egliſe.

Athanaſ. ad orthod. p. 947. 948.

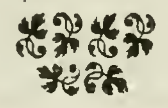
C'eſtoit une choſe déplorable de voir renouveller ſous l'empire de Conſtance une perſecution plus cruelle que n'avoiẽt eſté celles dont l'Egliſe avoit eſté affligée juſques alors par les payens, ſans meſme en excepter celle de Diocletien.

Car lorſque ces ennemis de la foy interdiſoient l'exercice de la religion Chrétienne ſous des peines ſi rigoureuſes, ceux qui fuyoient la perſecution, pouvoient faire leurs prieres dans la retraitte & recevoir les Sacremens en ſecret. Mais on auroit dit que Gregoire euſt pris pour modelle de ſa conduite ce qui s'eſtoit paſſé autrefois dans la captivité de Babylone. Car comme les princes des Medes déferoient alors le prophete Daniel devant le tribunal de leur Roy, parce qu'on l'avoit veu adorer Dieu; ainſi cet uſurpateur déferoit à Philagre ceux qui prioient dans les maiſons particulieres; & il obſervoit ſi exactement les miniſtres de l'Egliſe, que pluſieurs ſe trouvoient en danger de ne pouvoir recevoir le bapteſme, & que les malades eſtoient privez de la conſolation des viſites des eccleſiaſtiques; ce qui leur eſtoit encore plus faſcheux que la maladie dont ils eſtoient affligez. Mais le peuple catholique avoit tant d'horreur des Ariens, qu'il aimoit mieux ſe reſoudre à endurer toutes ces extrémitez, que de ſouffrir ſur leur teſte l'impoſition de la main des Ariens. C'eſt ce qui obligea pluſieurs de s'en aller porter de toutes parts les triſtes nouvelles de la deſolation de leur egliſe; & ils ne le firent que par l'ordre de S. Athanaſe. Les autres ſoit du clergé ſoit du peuple, ne pouvoient faire autre choſe que de ſe tenir chacun en leur particulier; & comme d'une part la crainte du gouverneur les réduiſoit au ſilence; ainſi de l'autre ils ne vouloient prendre nulle part à l'impieté des Ariens, comme ils auroient fait s'ils euſſent aſſiſté à leurs aſſemblées pour leſquelles ils n'avoient que de l'averſion & de l'horreur.

Des matelots & d'autres perſonnes qui alloient ſur mer, ſe trouverent enveloppez dans cette perſecution. Gregoire les fit tourmenter pour les faire conſentir à ſon intruſion, & pour recevoir ſes lettres; & Philagre qui eſtoit dévoüé à toutes ſes paſſions, fit donner la queſtion aux uns, & conduire les autres dans les priſons chargez de chaiſnes. Il y a apparence que ce qui luy donna l'occaſion de perſecuter ces ſortes de perſonnes, fut la neceſſité de trouver du monde qui ſe chargeaſt des lettres de communion qu'il vouloit envoyer aux Eveſques catholiques. Car il ne trouvoit perſonne pour les porter que ceux qui eſtoient contraints par les

violences du Prefet. C'estoit une assez grande impudence à cet usurpateur de vouloir se lier de communion avec ceux dont il détruisoit la foy & violoit l'union sacrée. Mais il en ajouta une bien plus étrange à l'égard du Pape, ayant choisi pour luy députer, ainsi que nous avons déja dit, le prestre Carpone & quelques autres Ariens. Il eust bien souhaitté de pouvoir interesser le saint Siege de Rome dans le succés de sa cabale; mais ses députez ayant esté reconnus pour tels qu'ils estoient, il vit la ruine de ses artifices par la fermeté de ce successeur de S. Pierre.

Comme cet usurpateur du siege de S. Athanase vit que tous les efforts qu'il avoit faits pour oster la vie au Saint, s'estoient trouvez inutiles, il déchargea toute sa passion sur les amis de celuy qu'il venoit de dépouïller, & il les persecuta avec tant d'application & de violence, que la fuitte fut l'unique moyen qui leur resta pour se garantir de la mort. Mais la soif ardente & insatiable qu'il avoit de se rassasier du sang de ce deffenseur de la foy, le porta à faire publier par l'autorité de Philagre son complice un decret addressé à Constance au nom de la ville d'Alexandrie, conceu en des termes si injurieux & si violens contre le Saint, qu'il estoit capable de le faire condamner non seulement à l'exil, mais aussi à souffrir mille morts tres-rigoureuses & tres-cruelles, & à ne vivre plus à l'avenir que pour les attendre à tous momens. Comme ce decret prétendu avoit esté composé par un idolatre & un apostat, tel qu'estoit Philagre, aussi fut-il signé par les payens, par les prestres des idoles, & avec eux par les Ariens, qui trouvoient tous moyens innocens & legitimes, pourveu qu'ils leur fussent avantageux pour assouvir leur passion. Aussi ne faut-il pas douter que l'on n'y chargeast le Saint de tout ce qui estoit arrivé, sur tout de l'embrasement de l'eglise & du renversement de l'autel, puisque les Ariens eurent l'impudence de l'en accuser depuis ce temps-là, quoy que sans aucun fondement. *Eclaircissement 2.*



CHAPITRE XVI.

S. Athanase écrit à tous les Evesques orthodoxes. Retour des legats du Pape.

IL n'estoit pas juste que la malice des Eusebiens fust inquiete & turbulente, & que l'innocence de S. Athanase demeurast sans mouvement & sans action. Ce fut ce qui luy inspira le dessein d'écrire aussi-tost aprés sa retraitte une lettre circulaire aux Evesques orthodoxes, pour informer toute l'Eglise de ce qui s'estoit passé dans l'intrusion de Gregoire, & pour empescher que les prelats qui n'estoient point instruits de ce fait, ne se laissassent surprendre aux lettres & aux fourberies de l'usurpateur de son siege.

C'est de cette lettre que nous avons déja tiré les principaux évenemens de toute cette conjoncture ; mais elle doit encore trouver sa place en ce lieu, comme un des plus considerables ornemens de l'histoire de nostre Saint, afin que toute la posterité connoisse auec quelle force & quelle vigueur il sçavoit soutenir la justice de sa cause. Voicy de quelle maniere la verité & l'innocence opprimée parloit par sa plume.

epist. ad orthod. p. 942.

» Quoy que les maux que nous venons de souffrir soient ex-
» trémes & tout à fait insupportables, & qu'il soit impossible
» de les exprimer comme il faut dans toute leur étenduë, nean-
» moins pour les representer en racourcy nous avons crû qu'il
» estoit à propos de rapporter une histoire qui se lit dans les
» divines Ecritures.

» Un levite qui avoit souffert une grande injure en la per-
» sonne de sa femme, faisant d'une part reflexion sur un ou-
» trage si horrible, parce qu'elle estoit de la nation des He-
» breux & de la tribu de Juda, & de l'autre estant accablé par
» le ressentiment de l'insolence si prodigieuse que l'on avoit
» commise contre luy, ainsi que le livre des Juges nous l'ensei-
» gne, mit en pieces le corps de cette femme, & le distribua
» dans toutes les tribus d'Israël, afin que l'on fust persuadé que
» cette injure ne regardoit pas seulement sa personne particu-
» liere, mais que tout son peuple y avoit part, & que tout le
» monde fust en estat ou de vanger un si grand affront, si ce

spectacle

ſpectacle excitoit quelque ſentiment de compaſſion dans le « cœur de ceux de ſa nation ; ou de les couvrir de confuſion & « de honte, s'ils n'en eſtoient non plus touchez que d'une cho- « ſe tout à fait indifferente. «

Sa commiſſion fut executée par ſes députez en la maniere « qui leur avoit eſté preſcrite ; & ceux dont les yeux & les oreil- « les furent témoins d'une choſe ſi étonnante, reconnurent « qu'il ne s'eſtoit jamais rien fait de ſemblable depuis que les « Enfans d'Iſraël eſtoient ſortis de l'Egypte. Toutes les tribus « d'Iſraël en furent troublées ; & il n'y eut perſonne qui ne s'é- « levaſt contre les auteurs d'un ſi grand deſordre, comme ſi « chacun en particulier euſt eſté outragé en ſa perſonne. Enfin « ceux qui avoient commis cette injuſtice furent domtez par « les armes de toutes les autres tribus, & elles les traitterent « comme des objets d'anathéme & d'execration. Car ceux « qui leur firent la guerre, ne conſidererent nullement l'allian- « ce qu'ils avoient avec eux par la ſocieté d'une meſme nation, « mais ils avoient ſeulement égard à l'énormité du crime qui « venoit d'eſtre commis. «

Vous ſçavez cette hiſtoire, mes freres, & ce que l'Ecritu- « re ſainte nous en rapporte avec une exactitude particuliere. « Ayant donc à écrire à des perſonnes qui en ont une entiere « connoiſſance, je ne veux pas en faire une relation ſuperfluë, « & je brûle d'impatience de faire voir à voſtre pieté que ce « qui ſe paſſe maintenant, eſt tout autrement horrible que n'eſ- « toit l'injure dont ce levite ſe plaignoit. Car c'eſt le but que « j'ay eu devant les yeux en racontant cette hiſtoire ; & mon « deſſein a eſté de vous faire comparer ce qui ſe paſſe mainte- « nant, avec ce qui s'eſt fait autrefois en la perſonne de ce le- « vite, afin qu'eſtant perſuadez que mes maux ſont beaucoup « plus inſupportables que n'eſtoient ceux dont il ſe plaignoit, « vous conceviez une plus forte indignation contre ceux qui « en ſont la cauſe, que les Iſraëlites n'en conceurent autrefois « contre les auteurs de cette injuſtice. Car la perſecution que « l'on nous a faite eſt montée juſques à un tel excés, que l'affli- « ction de ce levite paroiſt legere quand on la compare avec « l'inſolence prodigieuſe avec laquelle on entreprend d'outra- « ger l'Egliſe ; ou pour mieux dire, jamais on n'ouït parler de « rien de ſemblable dans le monde, & il ne s'eſt jamais trouvé «

» personne qui ait esté exercé par de pareilles afflictions. Il n'y
» avoit alors qu'un seul levite à qui on avoit fait injure, & qu'u-
» ne seule femme sur qui on avoit exercé cette violence. Mais
» maintenant c'est toute l'Eglise qui est outragée ; c'est le san-
» ctuaire que l'on deshonore par cette profanation ; & ce qui
» est encore plus horrible, c'est l'impieté qui persecute la pieté.
» Il n'y eut alors aucune tribu d'Israël qui ne tombast dans la
» consternation apres avoir veu quelque partie du corps de
» cette femme ; mais ce sont maintenant les membres de l'E-
» glise que l'on voit divisez & mis en pieces ; & en mesme
» temps que vous en voyez quelques uns qui vous ont esté en-
» voyez pour vous representer le traittement ignominieux
» qu'on leur a fait & l'injure qu'ils ont soufferte, il y en a
» d'autres qui s'acquittent en d'autres endroits de la mesme
» commission.

» Je vous conjure donc d'estre tellement touchez d'une in-
» dignité si étrange, que vous soyez convaincus qu'il ne s'agit
» pas seulement dans cette occasion de mon interest & d'une
» injure qui me soit particuliere, mais que vous estes tous ou-
» tragez en ma personne ; & il faut que chacun de vous éleve
» sa voix pour s'en plaindre comme souffrant les mesmes
» maux que j'endure, & que vous empeschiez par vostre zele
» le violement des Canons & la corruption de la foy de toute
» l'Eglise. Car il est visible que l'une & l'autre de ces deux
» choses est exposée à un extréme peril, si Dieu ne repare par
» une promte vengeance les injures si atroces qu'on a faites à
» son Eglise.

» Les Canons qui ont esté donnez comme des regles pour
» la conduite & le gouvernement des Eglises, ne sont pas des
» inventions modernes, mais nos peres nous les ont laissez par
» tradition avec beaucoup de sagesse, & ils les ont affermis
» par la suitte continuelle de plusieurs siecles. La foy que nous
» professons, n'a pas commencé par nous, mais JESUS-CHRIST
» qui en est l'auteur, l'a fait descendre jusques à nous par le
» moyen de ses disciples. Ne souffrons donc pas que ces re-
» gles saintes qui ont esté observées de tout temps dans les
» Eglises par nos anciens, se perdent & se ruinent en nos jours,
» & que l'on nous demande conte des veritez qui nous ont
» esté confiées. C'est pourquoy soyez touchez, mes freres,

d'un évenement si prodigieux, comme estant les dispensa- «
teurs des divins mysteres, & n'en soyez pas moins émeus «
que si vous aviez veu enlever vos propres biens en vostre «
presence. «

Aprés que S. Athanase a disposé ainsi les esprits des Evesques catholiques à ressentir la playe profonde qui a esté faite à toute l'Eglise en sa personne, il en fait la relation dans les mesmes termes que nous avons rapportez pour raconter cette histoire en son propre lieu. Il exhorte les Prelats à s'animer d'un saint zele contre toutes ces violences, tant par l'union qui les rend membres les uns des autres, que parce qu'ils doivent tous apprehender les mesmes injustices s'ils ne se mettent point en peine de les reprimer & de les punir. Enfin il les porte à déchirer les lettres que Gregoire leur addresseroit, ou que les Eusebiens leur pourroient écrire en faveur de cet usurpateur de son siege, & à témoigner par leurs réponses combien ils abhorrent cette intrusion, dont il témoigne n'avoir fait que l'abbregé, laissant le recit du reste de ces particularitez à ceux qui portoient ses lettres.

Il est difficile de dire en quel lieu S. Athanase écrivit cette lettre aux orthodoxes. Neanmoins comme il témoigne assez qu'il l'écrivit le plustost qu'il luy fut possible, on peut *Apolog. 2. p. 675.* présumer que ce fut avant que d'aller à Rome : & il nous asseure que sortant d'Alexandrie ou de l'Egypte, il n'alla trouver ny Constant, ny aucun autre, mais qu'il s'en alla droit à Rome, où apres avoir exposé son affaire à l'Eglise, qui estoit la seule chose qu'il jugeoit devoir faire dans une rencontre de telle importance, il n'eut point d'autre occupation que de se trouver aux assemblées de l'Eglise.

Les Evesques qui sont engagez par l'ordre de la providence dans la deffense de la foy & de la cause de l'Eglise, doivent apprendre de cette lettre à s'unir avec tous les membres de ce corps sacré dans le temps que ses ennemis s'efforcent de le mettre en pieces, & à repousser les efforts de la conspiration des heretiques par la liaison sainte qui doit unir tous les fidelles & particulierement les Prelats. C'est en ce point que consiste la veritable generosité ; & ceux qui d'ailleurs seroient insensibles à leurs propres maux s'il ne s'agissoit en cela que de leurs injures particulieres, doivent

élever leur voix pour faire connoiſtre á toute la terre les maux de l'Egliſe, qui eſtant la mere commune de tous les fidelles, veut que ſes enfans redoublent avec vigueur la charité qu'ils ont pour elle quand ceux qu'elle a autrefois portez dans ſon ſein, déchirent ſes propres entrailles.

Auſſi ſemble-t'il qu'il y ait eu d'autres Eveſques d'Egypte qui ayent écrit auſſi bien que noſtre Saint pour publier à toute la terre une violence ſi étrange, puiſque le Pape Jules cite en general ce que les Eveſques en avoient écrit.

Mais pendant que S. Athanaſe informoit toute l'Egliſe des violences que l'on exerçoit contre luy, ſes ennemis qui ne ſe pouvoient tenir en repos, en commettoient de nouvelles. Ils couroient tout l'Orient comme des lions rugiſſans, pour voir s'il y avoit encore quelqu'un qui leur reſiſtaſt; & ils n'eſtoient en peine que de découvrir des deffenſeurs de la foy pour les faire bannir auſſitoſt par leurs calomnies.

Ad ſolit. p. 816.

Ils avoient retenu juſques alors Elpide & Philoxene legats du Pape, & ils les avoient réduits par ce long ſejour dans Antioche à la triſte neceſſité d'eſtre témoins de tant de differentes tragedies qu'ils venoient d'exciter dans l'Orient. Mais enfin ils les laiſſerent aller au mois de juin de cette année 341. apres leur avoir donné des lettres pour le Pape Jules, qui eſtant écrites d'Antioche avoient eſté compoſées dans le Concile de la Dedicace.

Eclairciſſ.

CHAPITRE XVII.

Violences de Gregoire dans toute l'Egypte.

Ad ſolitar. apolog. 2. de vita S. Anton. tom. 2.

LES Euſebiens voyant que tout ce qu'ils venoient de faire dans le Concile d'Antioche, eſtoit abſolument irregulier, & qu'il eſtoit impoſſible d'emporter l'effet de leur pretention par un jugement eccleſiaſtique, ils prirent une reſolution digne d'eux; & pour faire voir qu'ils n'avoient rien perdu de leur audace ordinaire, ils écrivirent à Philagre pour l'engager à faire un voyage avec Gregoire dans l'Egypte.

Ils executerent l'un & l'autre ce deſſein, & pour y reüſſir mieux, ils menerent auſſi avec eux le Duc Balac qui eſtoit

un cruel perſecuteur des catholiques. Et au lieu que les ſaints Eveſques qui ſont les Vicaires de l'amour de JESUS-CHRIST, comme les appelle S. Ambroiſe, ne viſitent leur troupeau que pour y répandre des benedictions & des graces, l'effet de cette viſite patriarchale fut de foüetter, d'empriſonner, de bannir non ſeulement des ſolitaires, mais auſſi les plus ſaints Eveſques, & des vierges tres-chaſtes & tres-chreſtiennes, & de condamner au miniſtere ſervile des travaux publics ceux qui avoient vieilli dans la dignité de l'epiſcopat & dans les travaux apoſtoliques.

Ces cruelles executions ſe faiſoient en preſence de Gregoire qui eſtoit aſſis avec le Duc Balac comme ſur un tribunal, pour raſſaſier ſes yeux d'un ſpectacle ſi inhumain; & aprés que ces ſaints avoient eſté outragez, ce miſerable les exhortoit à entrer dans ſa communion.

Entre ceux qui furent expoſez à ſa fureur, S. Athanaſe nous a particulierement conſervé la memoire de deux ſaints Prelats, Serapammon, & Potamon d'Heraclée. Ils avoient tous deux confeſſé JESUS-CHRIST durant la perſecution; & lors que Potamon avoit aſſiſté au Concile de Nicée, il y eſtoit venu avec de glorieuſes cicatrices, parce qu'il avoit perdu un œil pour la deffenſe de la foy.

Ils s'eſtoient auſſi unis tous deux pour deffendre l'innocence de leur ſaint Archeveſque dans le conciliabule de Tyr: mais comme S. Potamon s'eſtoit le plus ſignalé en cette rencontre, auſſi remporta-t'il en cette derniere occaſion une couronne plus illuſtre. Car au lieu que Serapammon en fut quitte pour l'exil, S. Potamon receut un ſi grand nombre de coups ſur la teſte, & fut battu avec tant d'excés & tant d'outrage, qu'il demeura longtemps étendu par terre dans ce pitoyable eſtat. Il en revint neanmoins apres quelques heures de temps par la permiſſion de Dieu, & par le ſoin que l'on prit de le penſer; mais il mourut un peu apres de la douleur de ſes playes, remportant en l'autre monde la gloire d'un ſecond martyre, qui eſt ſi univerſellement reconnu par toute l'Egliſe, qu'elle en celebre la memoire le 18. de may. Il ſe peut faire neanmoins qu'il n'ait ſouffert le martyre que l'année ſuivante en ce meſme jour; car il eſt difficile de marquer préciſément le temps & l'année de tout ce que nous

venons de rapporter de la perſecution de Gregoire, qui commit encore d'autres cruautez qui paroiſtroient incroyables ſi elles ne luy avoient fait meriter d'eſtre appellé par S. Athanaſe un inſenſé, un homicide, un bourreau, un inſolent, un fourbe, un profane, en un mot un ennemy de JESUS-CHRIST.

Aprés avoir perſecuté la tante du Saint tant qu'elle veſcut, il n'eut aucun ſentiment d'humanité pour elle quand elle fut morte, & ordonna qu'on la laiſſaſt ſans ſepulture; ce qui fut arrivé en effet ſi ceux qui luy rendirent ce dernier devoir, ne l'euſſent levée comme quelque autre corps qui leur appartenoit.

Comme il ne falloit pas attendre aucune compaſſion pour les pauvres de la part de celuy qui n'avoit nul ſentiment d'humanité pour les morts; auſſi l'impieté de Gregoire parut encore à l'égard de quelques pauvres enfermez à qui on avoit accoutumé de donner l'aumoſne. Car il fit piller toutes les charitez qu'on leur portoit, & briſoit les vaiſſeaux dans leſquels on leur donnoit du vin & de l'huile, & ne craignit point de deshonorer JESUS-CHRIST en leur perſonne, en attirant ſur luy-meſme le juſte reproche que ce divin Sauveur fera un jour à tous ceux qui l'auront deshonoré.

ἀνεξόδων.

Voilà les fruits que l'on devoit ſe promettre naturellement de l'entrée ſi irreguliere de Gregoire, qui n'ayant eſté appellé à l'epiſcopat ny ſelon les regles & les Canons de l'Egliſe, ny ſelon la tradition des Apoſtres; mais eſtant venu du palais à Alexandrie pluſtoſt en qualité de magiſtrat que d'Eveſque, & y eſtant venu avec main forte & avec pompe comme à un gouvernement tout ſeculier, ſe mettoit beaucoup plus en peine d'acquerir l'amitié des magiſtrats & des officiers, que l'amour des Eveſques & des ſolitaires.

S'il arrivoit donc que S. Antoine qui eſtoit le plus celebre de tous, luy écrivíſt de ſa montagne, il témoignoit pour ſes lettres la meſme averſion & la meſme horreur qu'un impie peut avoir pour tout ce qui concerne la religion & la pieté. Mais au contraire quand il recevoit quelque lettre de l'Empereur, ou d'un General d'armée, ou de quelque autre officier, il en faiſoit paroiſtre la meſme joye que le ſage reproche aux pecheurs qui ſe réjoüiſſent dans les maux & dans les crimes, & il donnoit de l'argent à ceux qui luy apportoient ces dépeſches.

Et certainement il ne faut pas s'étonner qu'estant l'usurpateur du siege de S. Athanase, il ne pust souffrir S. Antoine qui estoit l'un des principaux amis de ce Saint, & qui ayant acquis une si grande reputation par l'éclat de sa sainteté & par l'odeur de ses miracles, parloit si genereusement en toutes rencontres, quand il s'agissoit de soutenir les veritez de la foy & de combattre l'Arianisme. Le portrait que nostre Saint fait de son zele pour la religion, nous doit faire concevoir que sa gloire estoit d'attirer sur luy la haine de ces heretiques. Il avoit tellement en horreur, dit-il, l'he- « *Vita S. Anton. c. 23. 24.*
resie des Ariens, qu'il prioit tout le monde de n'avoir nulle «
communication avec eux, & de n'ajoûter aucune créance «
à leur mauvaise doctrine. Quelques-uns d'eux l'estant un «
un jour venu voir, il reconnut aprés les avoir entretenus, «
qu'ils estoient de cette malheureuse secte, & les chassa de «
la montagne, disant que leurs paroles estoient plus dange- «
reuses que le venin des serpens: & quelques autres ayant «
l'insolence de dire faussement de luy qu'il estoit dans leur «
sentiment, il ne put souffrir cette effronterie, & se mit en «
tres-grande colere contre eux. «

Et mesme en estant prié par les Evesques & par tous les «
solitaires, il descendit de la montagne pour aller à Alexan- «
drie, où il parla publiquement contre les Ariens, disant «
que cette heresie estoit l'une des dernieres, & qu'elle mar- «
choit devant l'Antechrist pour préparer son avenement. «
Il enseigna aussi au peuple que le Fils de Dieu n'estoit point «
une créature, ny créé de rien, mais le propre Fils du Pere, «
& de mesme substance avec luy, & que ce n'estoit pas «
seulement par adoption qu'il estoit Fils, comme si cela ne «
marquoit en luy qu'un seul nom & un simple titre. Il «
ajoûta qu'il y a de l'impieté à dire & mesme à concevoir «
qu'il y a eu un temps où il n'estoit pas; car le Verbe de «
Dieu estant Dieu luy-mesme, est toujours éternel comme «
son Pere, parce qu'il est né d'un Pere qui est toujours. «
C'est pourquoy, disoit-il, n'ayez jamais de communica- «
tion avec les Ariens: *Car quelle alliance pourroit-il y avoir* « *2. Cor. 6.*
entre la lumiere & les tenebres? Vous estes chrestiens, par- «
ce que vous estes dans la veritable pieté & dans la veri- «
table religion. Et eux en disant que le Verbe du Pere & le «

» Fils de Dieu est une créature, ne differẽt en rien des payens,
» qui adorent la créature au lieu d'adorer Dieu le Créateur.
» Croyez donc que toutes les créatures, selon la parole de
» l'Apostre, s'élevent contre eux, & qu'elles sont dans le
» gemissement de ce qu'ils mettent au nombre des créatures
» le Créateur & le Seigneur de toutes choses, par lequel tou-
» tes choses ont esté faites.

» Cette prédication d'un si grand homme affermissoit les
» peuples dans la foy au delà de tout ce que l'on peut expri-
» mer; & tout le monde se réjoüissoit de voir qu'une heresie si
» odieuse, & qui déclaroit la guerre à JESUS-CHRIST mesme,
» estoit traittée avec anatheme par celuy qui estoit la ferme
» colonne de l'Eglise.

Mais ce qui estoit l'édification des catholiques, irritoit les Ariens; & Gregoire qui n'avoit que des prosternemens & des adorations pour les grands du monde, affectoit de faire paroistre un tres-grand mépris pour tout ce qui luy venoit de la part de S. Antoine.

Cet orgueil éclatta dans une occasion publique. Un jour S. Antoine qui conservoit dans son desert un amour tendre pour JESUS-CHRIST & pour son Eglise, & qui ne pouvoit regarder qu'avec beaucoup de douleur tous les excés des Eusebiens, écrivit au Duc Balac à peu prés en ces ter-
» mes; Je voy la colere de Dieu qui vous menace; cessez
» donc de persecuter les chrestiens, si vous ne voulez qu'elle
» tombe sur vous, ainsi qu'elle en est tres-proche. Si Balac eust eu quelque sentiment de religion, il auroit receu avec beaucoup de respect & de crainte la lettre de ce grand serviteur de Dieu, dont la présence mettoit en fuitte les démons mesmes. Mais comme le cœur de ce Pharaon estoit endurci, il se mocqua de cette lettre, la jetta par terre avec beaucoup de mépris & d'indignation, cracha dessus par la persuasion de Gregoire; & aprés avoir traitté fort mal ceux qui la luy avoient apportée, il leur commanda de dire de sa
» part à S. Antoine; Puisque tu prends tant de soin des solitai-
» res, je m'en vas te persecuter toy mesme.

On vit en cette occasion par la promte punition de l'insolence de cet impie, que Dieu se plaist à vanger les injures que l'on fait à ses serviteurs, comme estant faites

à

à luy-mesme; & sa justice accabla Balac avant que le cinquiéme jour fust passé. Car s'en allant avec Nestor gouverneur d'Egypte à Cherée qui n'est qu'à une journée d'Alexandrie, estant tous deux montez sur des chevaux de Balac mesme les plus doux de toute son écurie; comme ils estoient en chemin, ces chevaux commencerent à se joüer ensemble ; & tout d'un coup celuy que montoit Nestor, & qui estoit encore plus doux que l'autre, se jetta sur Balac, luy mordit la cuisse de telle sorte qu'il le jetta par terre ; & se jettant aprés dessus luy, il luy déchira tellement cette cuisse qu'on fut obligé de le reporter à l'heure mesme à la ville où il mourut au bout de trois jours. Tout le monde reconnut par cet exemple terrible que l'on n'insulte jamais impunément aux amis de Dieu, qu'il sçait bien les moyens de venger ceux qu'il honore de ses graces plus particulieres, & qu'il ne differe pas toujours à la fin des siecles la punition de ceux qui l'outragent en la personne de ses saints.

Eclaircissemens 2. 3.

Voilà ce qui se passa en Egypte dans tout le temps que Gregoire en usurpa l'administration. Il eut pour l'un des principaux complices de ses crimes Auxence qui estoit de Cappadoce aussi-bien que luy ; & l'ayant fait prestre dans l'eglise Arienne qu'il gouvernoit à Alexandrie, il luy inspira par son mauvais exemple cet esprit de domination & de schisme qui le porta depuis ce temps-là à s'emparer du siege de l'eglise de Milan.

Hilar. adversus Auxentium.

Mais toutes les persecutions que Gregoire fit aux Catholiques, ne servirent qu'à éprouver la pureté de leur foy, & à en faire connoistre à tout le monde la solidité. Ils conserverent toujours comme un précieux dépost les instructions que S. Athanase leur avoit données ; & les lumieres qu'ils avoient receuës de luy, rendirent leur foy invincible. Quoy que ce saint Evesque fust éloigné de leurs yeux, il estoit toujours present à leurs ames; & nous verrons dans la suitte qu'ils rendront un illustre témoignage de leur fidelité envers luy par la lettre qu'ils écriront en sa faveur au Concile de Sardique.

Socrat. l. 2. c. 19.

Le Saint de sa part ne s'estant separé d'eux que par une extréme violence, & plus pour le bien public de l'Eglise, que pour sa conservation particuliere, demeuroit toujours uni d'esprit avec eux; & il ne perdit jamais le souvenir de la chari-

té qu'ils avoient pour luy, & de l'impatience ſainte où ils eſtoient de le revoir, juſques à ce qu'enfin la pureté de ſa vie, le merite de ſes ſouffrances, & les prieres ardentes de ce peuple ſi chreſtien & ſi plein de zele pour les intereſts de la religion, euſſent obtenu de Dieu cette grace.

CHAPITRE XVIII.

Marcel & Aſclepas viennent au Concile de Rome. Perſecution de divers Eveſques de l'Orient par les Ariens.

SAINT Athanaſe ne fut pas le ſeul que les violences des Euſebiens contraignirent d'abandonner l'orient, & de venir à Rome implorer le ſecours du Pape. Soit que le bruit de la convocation d'un Concile s'eſtant répandu de toutes parts donnaſt quelque eſperance de rétabliſſement aux opprimez, ſoit pour quelque raiſon que l'hiſtoire ne nous a point découverte, on vit accourir à cette aſſemblée pluſieurs Eveſques de la Thrace, de la Cœleſyrie, de la Phenicie, de la Paleſtine, & beaucoup de preſtres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits.

Entre ces perſonnes qui vinrent publiquement ſe plaindre des injuſtices & des violences que l'on avoit fait ſouffrir à leurs Egliſes, Marcel d'Ancyre fut celuy qui fit retentir ſes plaintes avec plus d'éclat. Nous avons veu comment il avoit eſté condamné & anathematizé en l'an 336. par le Concile de Conſtantinople, & rétably enſuitte en 338. avec S. Athanaſe. Depuis ce temps-là, il ne fut pas mieux traitté par les Euſebiens, qui firent ſouffrir de tres-grands maux à ſon egliſe, comme il parut par le témoignage du meſme Marcel & de pluſieurs autres. Il ſuffit pour en faire concevoir une idée, que le Pape Jules ayant deſſein de les exprimer, les compare à ceux que Gregoire uſurpateur du ſiege de noſtre Saint venoit de faire ſouffrir à l'egliſe d'Alexandrie.

Epiphan. hær. 72.

Que s'il eſt permis d'en juger par la conduite ordinaire des Euſebiens, qui eſtoit d'attribuer aux autres les deſordres & les excés dont ils eſtoient ſeuls coupables, & s'il eſt juſte de les reconnoiſtre pour auteurs des maux qu'ils attribuerent depuis ce temps-là à Marcel, la plainte qu'ils font de luy eſt

un horrible portrait de leur violence. Car ils disent que son retour à Ancyre y causa l'embrazement de plusieurs maisons, & y fit naistre toutes sortes de divisions & de guerres ; qu'on le vit luy-mesme traisner des prestres tous nuds au milieu de la place publique, qu'il profana le corps sacré du Seigneur suspendu au cou des prestres, qu'il arrachoit les habits aux vierges saintes consacrées à Dieu & à JESUS-CHRIST, & qu'il les exposoit toutes nuës d'une maniere tout à fait honteuse au milieu de la ville, à la veuë du peuple qui accouroit de toutes parts à un si lamentable spectacle. Car si ces choses sont veritablement arrivées, il est assez vraysemblable qu'ils en avoient esté les auteurs, & qu'ils avoient plustost esté les tyrans que les martyrs en cette rencontre.

epist. pseudosynod. Sardic. apud Hilar. in fragm. p. 439.

Enfin les Eusebiens chasserent Marcel de son eglise, & ils traitterent de la mesme sorte Asclepas de Gaze, en publiant contre eux un tres-grand nombre de calomnies pour les perdre de reputation en mesme temps qu'ils les dépouïlloient de leurs eveschez. Ils écrivirent mesme contre eux au Pape Jules aussi-bien que contre S. Athanase, & les réduisirent aussi-bien que luy à la necessité de venir chercher dans Rome un lieu de retraite & un azyle contre leurs persecutions.

Socrat. l. 2. c. 11. Athanas. apol. 2. p. 762. Theodoret. l. 2. c. 6. Epiphan. hæres. 72.

Dés que Marcel y fut arrivé, il pria instamment le Pape de mander ses adversaires afin de les convaincre en sa presence de n'avoir pû sans imposture le charger des crimes qu'ils luy avoient imputez. Il s'engagea à faire voir qu'ils continuoient eux-mesmes dans leur ancienne heresie, & les accusa d'avoir merité une punition exemplaire pour les excez qu'ils avoient commis tant contre luy que contre les eglises que Dieu luy avoit confiées.

Asclepas estoit accusé par les Eusebiens d'avoir excité beaucoup de seditions depuis son retour, & d'avoir mesme brisé un autel. Mais c'est tout ce que nous sçavons de cette accusation vague & confuse, qui sans doute n'a point eu d'autre fondement que la seule animosité de ces heretiques.

Sozomen. l. 3. c. 7.

Eclaircissement 3.

Ce fut en ce mesme temps que S. Luce Evesque d'Andrinople vint à Rome pour y trouver quelque rafraichissement dans ses maux. Nous avons veu comment il avoit succedé à S. Eutrope. Il estoit animé de son esprit & brûloit du mes-

Socrat. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 7. Athanas.

apolog. pro fuga sua. p. 703. Id. ad solitar. p. 821.

me zele pour la deffense de la verité catholique, & il fut aussi l'heritier de ses souffrances. Comme il ne témoignoit pas moins d'ardeur que son genereux prédecesseur à refuter & à condamner les dogmes des Ariens, ils luy firent attacher des chaisnes de fer au cou & aux mains, & en cet estat l'envoyerent en exil. Il en fut délivré ou par la mort de Constantin, ou par quelque autre raison que nous ignorons, & retourna dans son siege. Mais son courage luy fit meriter de nouveau la persecution des Eusebiens, qui publierent contre luy cette calomnie, que depuis son rétablissement il avoit fait jetter aux chiens les saints mysteres consacrez par des prestres saints & d'une vie irreprochable. Aprés une calomnie si atroce il ne faut pas s'étonner qu'ils l'ayent banni encore une fois de son siege, comme l'histoire de l'Eglise nous le témoigne en termes exprés, & parle de son voyage de Rome aussi bien que de celuy de S. Paul de Constantinople.

Eclaircissement 3.

Nous n'avons pas de lumiere dans l'histoire de l'Eglise pour marquer en particulier quels furent les Evesques de Cœlesyrie & de Phenicie qui vinrent à Rome. Mais nous sçavons les noms de ceux que les Ariens persecuterent dans ces provinces en divers temps; & nous y trouvons entre les autres Hellanique de Tripoli en Phenicie, qui se declara d'abord avec tant de force pour la verité, qu'Arius le contoit luy seul avec S. Philogone d'Antioche & S. Macaire de Jerusalem, pour ennemy de son heresie. Il avoit assisté au Concile de Nicée; & il est aussi remarqué parmy ceux qui n'ayant nul autre crime qu'une grande & sainte aversion pour l'Arianisme, furent chassez de leurs villes les uns sous divers prétextes, les autres sur de simples lettres de l'Empereur, & eurent le déplaisir de voir usurper leurs eglises par des miserables dont ils connoissoient l'impieté.

Theodoret. l. 1. c. 4.

Athan. ad solitar. p. 813.

Celuy que les Ariens établirent à Tripoli fut un nommé Theodore, que S. Eustathe d'Antioche n'avoit pas voulu seulement recevoir dans son clergé. Mais aprés le bannissement de ce saint Evesque, les Eusebiens ne crurent pas faire assez pour luy s'ils ne s'élevoient à l'episcopat.

Ibid. p. 812.

Euphration que nostre Saint appelle un homme tres-admirable, & qui estoit Evesque de Balanée en Syrie à l'embouchure du fleuve d'Eleuthere, vit aussi ses travaux cou-

Apolog. de fuga sua p. 702. ad solitar. p. 812.

ronnez par la gloire du banniſſement. Les Euſebiens traiterent de la meſme ſorte Cymace de Palte, un autre Cymace d'Arade, Cyrus de Berée, Cartere d'Antarade, toutes villes de Syrie ; Diodore d'Aſie, & Domnion de Sieme. George de Laodicée l'un des ennemis de la conſubſtantialité du Verbe a écrit que ce Cyrus de Berée avoit autrefois fait bannir S. Euſtathe l'ayant accuſé de l'hereſie des Sabelliens. *Socrat. l. 1. c. 18. l. 2. c. 6.* Mais Socrate remarque tres-juſtement que cet Arien ſe détruit luy-meſme en diſant que Cyrus fut dépoſé depuis ce temps là ſous prétexte du meſme crime : & il n'y avoit rien qui fuſt alors plus commun dans la bouche des Euſebiens que de reprocher le ſabellianiſme aux deffenſeurs de la conſubſtantialité du Verbe, pour rendre odieuſe une doctrine ſi ſainte. Ce fut donc par la ſeule pureté de ſa foy que Cyrus merita de recevoir de leur part divers outrages avant que de ſouffrir le banniſſement.

Quant aux Eveſques de Thrace, outre S. Paul de Conſtantinople & S. Luce d'Andrinople dont nous venons de parler, Theodule de Trajanople & Olympe d'Enos ſont celebres dans l'hiſtoire par les perſecutions que les Ariens leur firent ſouffrir. Car ils furent condamnez à mort par Conſtance à la requeſte d'Euſebe pour eſtre executez en quelque endroit qu'on les puſt trouver ; & on vit par une procedure ſi contraire à la liberté de l'Egliſe & aux ſentimens de l'humanité, que les heretiques ne reſpiroient que la mort & le ſang de leurs propres freres. Le Concile de Sardique en parlant de cet arreſt de mort qui fut donné ſur les calomnies des Euſebiens contre Theodule, attribuë à cet Eveſque la qualité de bien-heureux, comme s'il eſtoit mort avant ce meſme Concile. *Athanaſ. apolog. 2. p. 762. ad ſolitar. p. 821.* Mais nous apprenons de S. Athanaſe que Theodule & Olympe vivoient encore aprés le Concile de Sardique, & que l'on renouvella alors à la ſollicitation des ſucceſſeurs d'Euſebe les meſmes ordres que cet Eveſque Arien avoit fait donner durant ſa vie contre ces deux Prelats ſi vertueux & ſi orthodoxes. Et nous voyons de plus par le témoignage de Socrate, qu'ils vivoient encore aprés la mort de Conſtant. *Socrat. l. 2. c. 21.*

Voilà les principaux Eveſques de ces deux provinces qui ont eſté perſecutez par les Ariens devant ou aprés le Con-

cile de Sardique ; mais nous ne sçavons qu'en general que quelques-uns firent le voyage de Rome pour implorer la protection du Pape Jules.

CHAPITRE XIX.

Jugement du Concile de Rome en faveur de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre, & des autres Evesques persecutez.

Athan. ap. 2. p. 245.

Eclaircissement. 1.

Eclaircissement. 2.

LE refus que les Eusebiens avoient fait de venir au Concile qu'ils avoient eux-mesmes prié le Pape d'assembler à Rome, n'empescha pas que ce Concile ne se tint au temps mesme qui avoit esté marqué pour cela, c'est à dire vers le commencement de juin. Les Evesques s'y assemblerent au nombre de plus de 50. parmy lesquels on croit qu'estoit Vincent de Capouë ; & il semble mesme qu'Osius y ait aussi assisté. Le Concile se tint ou dans l'eglise dont Viton estoit Curé, & dans laquelle il assembloit le peuple, ou du moins par les soins de ce prestre si celebre qui avoit esté legat de S. Silvestre au Concile de Nicée : & la maniere de cette convocation estoit tout à fait ecclesiastique, au lieu que l'on avoit veu dans le Concile de Tyr des greffiers & des officiers de justice faire cette charge qui estoit la fonction des diacres de l'Eglise.

Le Concile estant assemblé approuva ce que Jules avoit mandé aux Eusebiens pour les faire venir à Rome. Il examina la cause de S. Athanase selon la loy de l'Eglise autorisée par le Concile de Nicée, qui permet de revoir dans un synode suivant ce qui aura esté ordonné dans un Concile precedent. Aprés avoir receu la justification de ce grand Saint, il affermit & serra étroittement le lien de la charité & de la communion qu'il fit profession d'entretenir avec luy, & ne put s'empescher de donner des marques publiques de son indignation contre les Eusebiens ses persecuteurs, en declarant qu'il les tenoit pour suspects, puisqu'ils n'avoient point eu la hardiesse de comparoistre devãt le Concile. Les lettres qu'ils avoient écrites ayant esté leuës au milieu de cette sainte assemblée, on n'y eut aucun égard ; & au contraire on considera comme un témoignage de tres-grand poids la lettre que les Evesques d'Egypte avoient écrite pour la justification de

S. Athanase, parce qu'elle ne portoit pas seulement en elle mesme un caractere de verité, mais que de plus elle estoit jointe aux témoignages que divers Evesques rendoient à l'innocence du Saint, & que divers prestres & diacres de la Mareote & d'ailleurs, qui estoient venus à Rome pour deffendre la cause de leur Evesque, rendoient encore cette lettre plus authentique.

La vie d'Arsene faisoit voir à tout le monde la faussseté des accusations dont on avoit voulu noircir ce saint patriarche d'Alexandrie, & il ne survivoit à luy-mesme que pour la honte de ceux qui s'estoient convaincus d'imposture en voulant faire porter à leur adversaire le supplice des meurtriers. La nullité de l'information de Mareote estoit manifeste par la seule lecture de la piece mesme, & le Saint la ruinoit d'autorité par des preuves convainquantes. Il faisoit voir aussi par des lettres d'Alexandre de Thessalonique, & par la reconnoissance d'Ischyras, quelle estoit l'étrange cabale que l'on avoit formée contre luy à Tyr. Mais il n'y avoit rien eu de plus fort pour sa justification que ces dixhuit mois qu'il avoit passez à Rome à attendre inutilement tous ceux qui l'ayant dénoncé comme un criminel & comme un perturbateur du repos public, n'avoient osé venir l'accuser en sa présence : car le peu de temps qu'il avoit passé à Alexandrie n'estoit pas une interruption considerable. La hardiesse avec laquelle il avoit voulu subir cette rude épreuve de son innocence, rendoit leur fuitte plus infame ; & ils ne pouvoient se dispenser de passer pour des personnes qui paroissoient avoir renoncé à tous les sentimens de l'honneur aussi bien qu'aux loix & aux regles inviolables de l'Eglise.

Ce fut par la consideration de ces loix toutes saintes & toutes sacrées que le Concile de Rome receut nostre Saint en qualité d'Evesque tres-innocent & tres-catholique ; & comme ce jugement si authentique n'avoit esté rendu qu'avec beaucoup de consideration & avec toute l'exactitude possible, aussi leva-t'il toutes les difficultez que l'on pouvoit former sur ce point. De sorte que le saint Pape Jules eut la gloire d'ouvrir le premier la porte de la communion à ceux qui avoient esté opprimez par la faction des Ariens;

& il donna aux autres un illuſtre exemple de rendre inutiles les efforts de la malice des Euſebiens ſans violer les loix de Dieu.

Athanaſ. apolog. 2. p. 750. Epiphan. har. 72.

La cauſe la plus importante que le Concile de Rome eut à traitter aprés celle de S. Athanaſe, fut celle de Marcel Eveſque d'Ancyre, lequel ayant eſté condamné comme heretique en l'année 336. par le Concile de Conſtantinople, proteſta que tout ce qu'on avoit dit contre luy eſtoit abſolument faux. Et comme ſes accuſateurs ne paroiſſoient point depuis qu'il eſtoit à Rome, quelque ſommation qu'on leur en euſt faite, il ſe reſolut avant que partir de Rome, de donner à Jules une déclaration écrite de ſa main touchant la foy qu'il tenoit & qu'il avoit toujours tenuë; ce qu'il fit en partie pour ſatisfaire à la demande que ce ſaint Pape luy en avoit faite.

S. Epiphane la rapporte toute entiere, & on y voit un genie plein de feu & de liberté, qui fait que cet Eveſque commence cette déclaration par une expoſition de l'hereſie de ſes adverſaires avant que de rendre raiſon de ſa foy. Il témoigne qu'il en avoit gardé une copie, & prie le Pape de l'inſerer dans ſa lettre aux Eveſques, afin que tout le monde puſt connoiſtre ſes veritables ſentimens.

Jules fut tout à fait perſuadé par cette déclaration, que Marcel eſtoit entierement orthodoxe & qu'il l'avoit toujours eſté; & ſa créance luy fut dautant moins ſuſpecte que les legats qui avoient aſſiſté au Concile de Nicée, luy en rendirent un témoignage avantageux. Ainſi il ſe crut obligé avec le Concile de le recevoir dans la communion de l'Egliſe comme un Eveſque tres-catholique, & de luy faire reſſentir les effets de ſa protection ſelon les regles de la juſtice & des Canons.

Les auteurs originaux ne nous diſent rien de ce qui ſe fit touchant les autres Eveſques. Nous y voyons ſeulement qu'ils porterent au Concile de tres-grandes plaintes de la violence & de la tyrannie des Euſebiens, en déclarant qu'ils eſtoient preſts de ſoutenir leurs accuſations, & d'en convaincre leurs parties s'ils vouloient ſubir ce jugement. Mais les Euſebiens en craignoient trop l'évenement pour pouvoir ſe reſoudre à y comparoiſtre.

S'il

S'il en faut croire Socrate & Sozomene, Jules rétablit tous les Evesques chassez, usant en cela de l'autorité que son siege luy donnoit, & il les renvoya avec des lettres pour autoriser leur retour. Elles contenoient entr'autres choses de grandes plaintes contre ceux qui les avoient déposez, & qui troubloient toute l'Eglise en abandonnant la foy de Nicée. Elles enjoignoient aussi à quelques-uns d'eux de venir à Rome dans un certain jour pour rendre compte de leur conduite ; & il les finissoit par des menaces de ne pas souffrir davantage toutes les broüilleries & les nouveautez ausquelles ils taschoient de donner cours dans l'Eglise. Socrat. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 7.

Selon Socrate les Evesques rétablis s'en allerent en orient sous l'autorité de ces lettres, & rentrerent dans leurs eglises ; mais Sozomene ne le dit expressément que de S. Athanase & de S. Paul de Constantinople. Et il paroist que ces deux historiens ont confondu deux lettres de Jules en une seule, sçavoir celle dont nous avons déja parlé, & qui ne tendoit qu'à faire venir les Eusebiens au Concile qu'il avoit convoqué à Rome, & celle que ce saint Pape leur écrivit aussi tost aprés le Concile, & dont nous allons bientost parler amplement. Elle est toute entiere dans S. Athanase, & c'est apparemment la seule que Jules ait écritte en suitte du Concile.

Quant au rétablissement des Evesques, l'on peut présumer que le Concile de Rome les receut tous ; & que si Jules dans la lettre qu'il écrivit ensuitte, ne parle expressément que de S. Athanase, de Marcel & d'Asclepas, c'est que les Eusebiens n'avoient point fait de plaintes particulieres contre les autres. Mais il n'y a nulle apparence que Constance & les Orientaux de son parti, dans l'esprit dont ils estoient alors animez, ayent eu assez de respect & de déference envers le Concile pour en executer les décisions, & pour permettre aux Evesques déposez par leur violence de remonter sur leurs sieges. S. Athanase ne put retourner à Alexandrie que plusieurs années depuis ; & S. Paul ne trouva point d'ouverture pour rentrer dans son eglise de Constantinople, que par la mort d'Eusebe qui en estoit l'usurpateur.

Nous ne pouvons rien dire d'assuré de S. Luce d'Andri-

nople. Mais s'il est vray qu'il a esté banni pour la derniere fois aussi-tost aprés le Concile de Sardique, comme S. Athanase nous oblige presque absolument de le croire, il faut demeurer d'accord qu'il estoit en possession de son evesché dés devant le Concile de Sardique, de quelque maniere qu'il y soit rentré.

CHAPITRE XX.

Lettres des Eusebiens au Pape Iules.

NOus avons veu cy-dessus qu'Elpide & Philoxene legats du Pape estoient partis d'orient vers le mesme temps que les Occidentaux s'assembloient à Rome. Le Concile duroit encore lors qu'ils arriverent. Ils y firent lire d'abord sur leurs visages la triste image de ce qu'ils avoient veu dans l'orient : mais le Pape en fut pleinement instruit par la lecture de la lettre des Eusebiens qui n'estoit pour luy qu'un nouveau sujet d'accablement, puisqu'on n'y voyoit qu'un esprit de contention, de vanité, d'orgueil & de mocquerie. Toute l'addresse des orateurs avoit esté employée dans cet ouvrage ; mais la malignité estoit comme l'ame qui y estoit répanduë par tout ; & les auteurs de cette lettre l'avoient remplie d'une raillerie sanglante & des plus insolentes menaces.

Socr. l. 2. c. 13. Sabin Evesque d'Heraclée pour le parti des Macedoniens, l'avoit inserée dans sa collection des synodes parmy quelques autres qui favorisoient son heresie : mais cet ouvrage n'est pas venu jusques à nous ; & nous apprenons seulement de S. Athanase, & de quelques historiens de l'Eglise une partie de ce que cette lettre contenoit. *Eclairc.*

Entr'autres choses ils s'excusoient de n'estre pas venus au Concile, tant sur ce que le terme que le Pape avoit marqué pour s'y rendre estoit trop court, qu'à cause de la conjoncture de la guerre de Perse, quoyque ce prétexte fust ridicule, puisque cette guerre ne les empeschoit ny de faire toute sorte de maux à l'Eglise, ny de s'assembler à Antioche, ny de courir de tous costez dans l'orient autour des lieux où estoit la guerre.

Ils se plaignoient aussi de ce que le Pape avoit écrit seul, & n'avoit écrit qu'à quelques-uns d'eux ; & c'estoit là tous les prétextes qu'ils prenoient de n'estre pas venus à Rome.

Ils loüoient ensuitte l'eglise Romaine pour la condamner plus outrageusement aprés l'avoir élevée, l'honneur qu'ils luy rendoient en apparence, n'estant qu'une malicieuse ironie. Car aprés avoir reconnu que cette eglise avoit la primauté en toutes choses, comme ayant toujours esté l'école des Apostres & la metropole de la pieté, ils renversoient cet éloge au mesme instant en ajoûtant, Qu'il falloit avoüer neanmoins que les prédicateurs de l'Evangile estoient sortis de l'orient ; & qu'aprés tout ils ne devoient pas estre considerez comme inferieurs pour n'avoir pas une eglise aussi grande & aussi nombreuse qu'estoit celle de Rome, puisque la vertu peut bien suppléer à ce défaut ; Enfin que tous les Evesques joüissoient d'un mesme honneur, leur dignité ne se mesurant pas par la grandeur de leurs villes.

Pour venir plus particulierement au point dont il s'agissoit, ils faisoient un grand crime au Pape, s'il en faut croire Sozomene, d'avoir receu dans sa communion S. Athanase & Marcel d'Ancyre ; ils luy reprochoient d'avoir mieux aimé estre uni avec eux qu'avec les Orientaux ; & de là ils prenoient occasion de l'accuser d'avoir agi avec trop de legereté contre les regles de la justice & contre l'ordre des Canons.

De plus ils soûtenoient dans cette lettre que c'estoit faire injure à un Concile que de changer ses decrets, parce qu'ils devoient estre immuables ; & ils alloient si avant sur ce point, qu'ils accusoient le Pape d'allumer le feu de la division, en mesme temps que par une impudence extréme ils disoient qu'Alexandrie & l'Egypte joüissoient d'une pleine paix & d'une union parfaite, donnant le nom de paix à tous les évenemens tragiques dont ils venoient d'estre les auteurs.

Ils y avoient aussi meslé diverses accusations particulieres contre la personne de S. Athanase ; mais ce qu'ils en disoient alors ne s'accordoit pas avec ce qu'ils en avoient écrit dans leur premiere lettre au Pape, & ainsi ces deux lettres se détruisoient mutuellement, & faisoient voir qu'elles n'avoient

esté dictées que par l'esprit de mensonge & de calomnie. Et quant à Marcel Evesque d'Ancyre, ils l'accusoient comme coupable d'impieté envers JESUS-CHRIST.

Enfin aprés avoir fait de grandes plaintes des injustices qu'ils prétendoient qu'on leur avoit faites, ils déclaroient hautement au Pape, que s'il consentoit à la déposition des Evesques qu'ils avoient chassez, & à l'établissement de ceux qu'ils avoient mis en leur place, ils conserveroient avec luy la communion & la paix; mais que s'il s'opposoit à leurs decrets, ils seroient obligez d'agir d'une autre maniere. Et pour autoriser leur conduitte par des exemples, ils ajoûtoient que cela avoit esté ainsi pratiqué lorsque Novatien avoit esté excommunié par l'eglise Romaine, & Paul de Samosates par le Concile d'Antioche.

Ils ne pouvoient appuyer leurs prétentions sur un plus mauvais exemple que sur celuy de Novatien, puisque la condamnation de ce schismatique ayant esté prononcée par le Pape Corneille dans un celebre Concile de Rome composé de soixante Evesques, elle ne fut receuë dans l'orient qu'avec assez de difficulté, & aprés divers Conciles qui furent tenus en chaque province. Et il est certain que l'Eglise ne fut en paix sur ce sujet dans l'orient, qu'aprés la persecution de Gallus & de Volusien sous le pontificat d'Estienne; ce qui a fait dire à S. Cyprien dans une lettre qu'il écrivit au mesme Estienne vers l'an 253. que Novatien avoit esté depuis peu rejetté & excommunié par tous les Evesques du monde.

Euseb. l. 6. histor. ecclef. c. 43.

Id. l. 7. c. 4. 5.

Cyprian. ep. 97.

Les Eusebiens ajoûterent depuis à l'exemple de Novatien ceux de Sabellius & de Valentin, qui selon eux doivent avoir esté d'abord condamnez à Rome, quoy qu'il soit difficile de le croire de Sabellius.

Hilar. fragm.

Mais sur ce que le Pape Jules leur avoit fait un juste reproche de ce qu'ils violoient les decrets du Concile de Nicée, ils luy répondirent seulement qu'ils avoient esté contraints par beaucoup de raisons d'en user comme ils avoient fait, mais qu'il leur seroit fort inutile de se purger sur ce point particulier, puisquon vouloit qu'ils fussent coupables en toutes choses.

La foiblesse de la réponse des Eusebiens est une condam-

nation évidente de leur injustice. Ils ne pouvoient mieux faire voir que par cette maniere d'agir, que leur zele estoit une veritable hypocrisie ; & ces Phariſiens du 4 siecle de l'Egliſe estoient d'autant plus insupportables, qu'ils avoient un grand soin de passer ce qu'ils beuvoient de peur d'avaler un moucheron, & cependant avaloient un chameau. Car en mesme temps qu'ils fouloient aux pieds les saints decrets du Concile de Nicée & les ordonnances de l'Egliſe universelle, ils vouloient que les décisions de leur Concile d'Antioche fussent des regles sacrées & inviolables, comme s'il n'y eust eu rien de saint dans l'Egliſe que ce qu'ils avoient ordonné, & ce qui estoit conforme à leurs passions. *Math. 23. v. 24.*

Chapitre XXI.

Réponse de Iules aux Eusebiens.

Entre les diverses pensées que la lecture de cette lettre donna à Jules, celle qui luy parut la meilleure fut de la supprimer durant quelque temps, pour voir s'il ne viendroit personne de la part des Eusebiens, afin de l'exemter de la produire, parce qu'il prévoyoit que quand elle commenceroit à paroistre, plusieurs en seroient offensez. Le temps qu'il prit pour y répondre, luy donna lieu dans l'intervalle de ce retardement, d'apprendre les tristes nouvelles de ce qui se passoit dans l'Egypte par la violence de Gregoire, les cruautez qu'il exerçoit contre les plus saints Evesques, & generalement tout ce que nous avons déja rapporté de l'oppression que tout le clergé & tout le peuple catholique souffroit dans cette province. Il apprit de si funestes nouvelles par des prestres venus d'Egypte & d'Alexandrie qui luy en apporterent des lettres. *Atha. p. 2.*

Mais voyant enfin que personne ne venoit de la part des Eusebiens, il fut contraint de montrer ce qu'ils luy avoient écrit ; & dés que ces lettres si insolentes commencerent à paroistre, tout le monde en fut extrémement surpris, & on avoit mesme de la peine à se persuader qu'elles eussent esté effectivement écrites par ceux dont elles portoient le nom, tant elles estoient éloignées de cet esprit de charité qui doit

animer le cœur & conduire la main de tous les ecclesiasti-ques, & tant on y remarquoit au contraire d'animosité, d'ai-greur & de violence.

Eclaircisse-ment 1. Le Concile que venoit d'absoudre S. Athanase, fut indi-gné de voir une lettre si insolente, & il pria le Pape de ré-crire aux Eusebiens l'excellente lettre que nous avons en-core sur ce sujet, & que le Concile écrivit par luy, selon l'expression de S. Athanase: d'où vient que Jules assure que ce qu'il écrivoit seul aux Eusebiens, estoit le sentiment de tous les autres Evesques d'Italie & des provinces d'alentour.

On peut dire sans flatterie que cette lettre du Pape Jules dont le Comte Gabien fut le porteur, & que S. Athanase nous a conservée toute entiere, est l'un des plus beaux & des plus illustres monumens de l'antiquité. La verité y est def-fenduë avec une vigueur digne du chef des Evesques, & le vice representé dans toute sa difformité. Mais la severité de ces reprehensions y est tellement moderée par la charité qui y paroist dans toutes les lignes, qu'encore que la force & la generosité episcopale domine dans cet ouvrage, on voit neanmoins que c'est un pere qui corrige, & non un ennemy qui ait dessein de blesser ses adversaires & d'exercer sa ven-geance. Elle commençoit ainsi,

Eclair. 2. » *Jules, à mes chers Freres Daniel, Placille, Narcisse, Eusebe,*
» *Maris, Macedone, Theodore, & aux autres qui m'ont écrit*
» *d'Antioche conjointement avec eux; salut en nostre Seigneur.*

» J'AY leu les lettres que vous m'avez envoyées par Elpide » & Philoxene, & je me suis étonné de ce que vous ayant » écrit avec tant de charité & dans toute la sincerité de ma » conscience, vous m'avez répondu d'une maniere si pointil-» leuse & si indigne, & qui fait assez voir dans vostre lettre le » faste & l'orgueil des personnes qui l'ont écritte.

» Certes un procedé si étrange est bien éloigné de la con-» duite que doivent garder des personnes qui croient en JESUS-» CHRIST. Il falloit que comme je vous avois écrit avec cha-» rité, vous me répondissiez dans le mesme esprit de charité, » & non pas avec aigreur & contestation. N'estoit-ce pas de » ma part vous donner une marque de charité toute visible,

« que de vous envoyer des prestres comme j'ay fait pour com-
« patir à ceux qui estoient dans la souffrance, & pour faire en
« sorte que ceux qui nous avoient écrit vinssent eux-mesmes,
« afin de regler & de terminer toutes choses, & de faire cesser
« les maux de nos freres, & les calomnies dont quelques-uns
« vouloient vous noircir? Je ne sçay pas quel a pû estre vostre
« dessein lorsque vous nous avez réduits à la necessité de croi-
« re qu'en vous servant mesme de paroles obligeantes & tou-
« tes pleines de respect, vous nous avez joüez sous ce prétex-
« te & cette apparence de civilité. Car au lieu que les prestres
« que nous avions envoyez devoient revenir icy avec joye, au
« contraire ils sont revenus pleins de dueil & comblez d'afflic-
« tion pour avoir veu parmy vous des choses si tristes & si la-
« mentables.

« Pour moy aprés avoir leu vos lettres & fait une serieuse
« reflexion sur ce qu'elles contiennent, je les ay supprimées
« pour quelque temps, dans l'esperance que j'avois que quel-
« qu'un de vous viendroit icy, sans qu'il fust besoin de faire
« paroistre vostre conduite par la publication de ces lettres,
« de peur que si elles estoient connuës de tout le monde, plu-
« sieurs n'en fussent blessez. Mais comme j'ay veu que person-
« ne n'estoit venu de vostre part, je me suis trouvé dans une
« necessité indispensable de les publier.

« Croyez ce que je vous declare sur ce sujet avec verité; leur
« lecture a remply tout le monde d'étonnement, & à peine a-
« t'on pû croire que vous les eussiez écrites, parce que ce sont
« moins des lettres de charité que de contestation & de que-
« relle. Et si l'on prétend que celuy qui les a dictées à eu des-
« sein d'acquerir de la reputation, & qu'il s'est proposé pour
« but la gloire de l'éloquence, c'est une prétention qui ne
« convient nullement à des personnes de vostre sorte. Car
« quand il s'agit des affaires de l'Eglise, elles ne doivent point
« estre decidées par l'ostentation des paroles, mais par l'auto-
« rité des Canons apostoliques, & par le soin que l'on doit
« prendre de ne pas causer de scandale au plus petit des fidel-
« les, puisque selon la parole que l'on presche dans l'Eglise,
« *Si quelqu'un est un sujet de chûte & de scandale à un de ces pe-* Math. 18.
« *tits qui croyent en* JESUS-CHRIST, *il vaudroit mieux pour* v. 6.

» *luy que l'on pendist à son cou une de ces meules qu'une asne tour-*
» *ne, & qu'on le jettast au fond de la mer.*

» Mais si cette lettre a esté écritte par un sentiment de dou-
» leur dont quelques-uns de vous ont esté touchez contre
» leurs freres, n'estant point croyable qu'elle ait esté publiée
» d'un commun consentement, il ne falloit pas se laisser em-
» porter à la douleur jusques à un tel excés, ny permettre que
» le soleil se couchast sur une si grande colere ; & du moins il
» n'en falloit pas venir jusques à la faire paroistre par écrit &
» à l'exprimer par une lettre. Car en tout cela qu'y avoit-il
» qui meritast de vous affliger ? Et que vous avois-je écrit qui
» pust raisonnablement causer en vous quelque mouvement
» de colere ? Est-ce à cause que je vous ay exhortez de vous
» trouver au Concile ? Mais cette proposition vous devoit es-
» tre plustost un sujet de consolation & de joye, que d'affliction
» & de tristesse. Car ceux à qui la conscience ne reproche
» rien touchant les choses qu'ils ont faites, & qui, comme ils
» reconnoissent eux-mesmes, ont exercé l'office & la fonction
» de juges, souffrent sans peine que leur jugement soit exami-
» né par d'autres, estant assurez que ce qu'ils ont fait avec ju-
» stice, ne deviendra jamais injuste. Et c'est pour cette raison
» que les Evesques qui se sont assemblez dans le grand Conci-
» le de Nicée, ont permis que les decrets d'un Concile fussent
» examinez dans un autre ; ce qu'ils n'ont pas fait sans une ins-
» piration particuliere de Dieu, afin que les juges se propo-
» sant que leur sentence doit estre examinée par un second ju-
» gement, n'ayent pas la hardiesse de la prononcer qu'aprés y
» avoir apporté toute l'exactitude possible ; & que ceux qui
» doivent estre jugez, soient aussi persuadez de leur part que
» ce jugement n'est nullement un témoignage de l'inimitié de
» leurs premiers juges, mais un pur effet de leur équité & de
» leur justice.

» Si donc vous voulez que cette ancienne coutume qui a
» esté renouvellée par écrit dans le grand Concile de Nicée,
» n'ait pas de force & de vigueur parmy vous, cette préten-
» tion est tout à fait déraisonnable : car il n'est pas juste qu'un
» petit nombre de personnes abolissent une pratique qui est
» passée en coutume dans l'Eglise, & qui a esté confirmée par
l'autorité

l'autorité des Conciles. Et quand mesme cela se pourroit « faire, vous n'auriez pour cela aucun sujet de vous plaindre, « puisque vos députez, sçavoir le prestre Macaire, & Marty- « re & Hesyque diacres, aprés estre venus icy n'ont jamais pû « resister aux prestres d'Athanase qui s'y estoient aussi rendus « de sa part; & que ceux-cy les ayant toujours repoussez & con- « vaincus, ils ont esté réduits eux mesmes à nous prier de con- « voquer un Concile, & d'écrire à l'Evesque Athanase à Ale- « xandrie, & en mesme temps aux Eusebiens, afin que l'on « pust rendre un jugement équitable en presence de tout le « monde. Car Martyre & Hesyque estoient convaincus pu- « bliquement en nostre presence par les prestres de l'Evesque « Athanase qui leur resistoient avec beaucoup de force & de « fermeté; & pour ne vous rien dissimuler, Martyre & ses deux « autres compagnons se virent tellement renversez qu'ils fu- « rent obligez de me demander avec instance la convocation « d'un Concile. «

Si donc j'avois invité moy-mesme par mon propre mouve- « ment ceux qui m'ont écrit, de se trouver à un Concile, quand « ny Martyre ny Hesyque ne m'en auroient pas prié, n'ayant « point eu d'autre occasion que l'obligation indispensable où « je me trouve de secourir mes freres qui se plaignent de l'inju- « stice qu'ils souffrent; certes il n'y auroit rien que de raisonna- « ble & de juste dans cette maniere d'agir si ecclesiastique & si « agréable à Dieu. Mais puisque des personnes que vous ap- « prouvez vous mesmes comme dignes de créance, vous qui es- « tes du parti d'Eusebe, m'ont porté à la convocation de ce « Concile, ceux qui y estoient appellez n'en devoient avoir « nulle peine, mais plustost ils estoient obligez de s'y trouver « avec joye. Ainsi il est visible que l'indignation de ceux qui se « plaignent de cette convocation comme d'un sujet de peine, « est une étrange temerité, & que l'excuse de ceux qui n'ont « pas voulu assister à ce Concile, est tout à fait contraire aux « sentimens de la bien-séance & de l'honneur, & les doit rendre « fort suspects. «

Et en effet un homme a-t'il sujet de se plaindre quand il « voit faire aux autres les mesmes choses qu'il fait luy-mesme? « Car si l'autorité de chaque Concile doit estre ferme & invio- « lable, ainsi que vous le dittes dans vostre lettre, & si un juge «

» reçoit un affront lors que son jugement est examiné par d'au-
» tres, considerez, mes chers freres, qui sont ceux qui desho-
» norent le Concile, & qui renversent les jugemens que les
» autres ont prononcez.

» Et afin que je ne fasse pas de peine à quelques personnes
» en leur appliquant ces choses en particulier, ce qui est arri-
» vé depuis, & ce que l'on ne peut ouïr sans horreur, suffit
» pour declarer les choses mesmes que je passe sous silence. Les
» Ariens aprés avoir esté chassez de l'Eglise pour leur impieté
» par l'Evesque Alexandre d'heureuse memoire, non seule-
» ment avoient esté rejettez par toutes les villes, mais mesme
» ils avoient esté frappez d'anatheme par le commun consen-
» tement de tous ceux qui ont assisté au grand Concile de Ni-
» cée. Car le crime qu'ils avoient commis n'estoit point un
» peché commun & une offense ordinaire; & il n'avoient pas
» seulement peché contre un homme, mais aussi contre JESUS-
» CHRIST nostre Seigneur qui est le fils du Dieu vivant. Ce-
» pendant on dit que ces mesmes hommes qui ont esté rejettez
» par toute la terre & marquez avec infamie dans toute l'E-
» glise, commencent maintenant à y estre admis; & je croy
» qu'une aussi grande indignité qu'est celle-là vous afflige vous
» mesmes comme un tel sujet le merite.

» Qui sont donc ceux qui deshonorent le Concile? Ne sont-
» ce pas ceux qui considerent comme une chose de neant les
» reglemens établis par 300. Evesques, & qui préferent l'im-
» pieté à la pieté? Car il est certain que l'heresie des Ariens a
» esté condamnée & proscrite par tous les Evesques du mon-
» de, & qu'au contraire les Evesques Athanase & Marcel ont
» plusieurs personnes qui se declarent pour eux de vive voix &
» par écrit. On nous a rendu un témoignage avantageux tou-
» chant Marcel, comme s'estant opposé aux Ariens dans le
» Concile de Nicée. Et quant à ce qui concerne Athanase,
» on nous a témoigné en sa faveur qu'il n'a pas mesme esté
» condamné dans Tyr, & qu'il n'estoit pas present dans la Ma-
» reote lorsque l'on y a dressé ces actes que l'on allegue con-
» tre luy. Or vous sçavez, mes chers freres, que ce qui se fait
» sans ouïr les deux parties, n'a pas de force & doit passer
» pour suspect. Et neanmoins, quoy que la chose fust ainsi,
» nous avons esté si exacts dans cette procedure, que pour

n'user d'aucun préjugé ny envers vous, ny envers ceux qui « nous avoient écrit en faveur de ces deux Evesques, nous « avons exhorté indifferemment tous ceux de qui nous avons « receu des lettres à venir icy, afin que comme il y avoit plus « de personnes qui avoient écrit pour eux que contr'eux, l'e- « xamen s'en fist en plein Concile, & que l'on ne s'exposast « point au hazard ou de condamner un innocent, ou d'ab- « soudre comme un innocent un Evesque qui se trouveroit « coupable. «

Ce n'est donc pas nous qui méprisons le Concile, mais ce « sont ceux qui reçoivent indiscrettement dans leur commu- « nion les Ariens sans aucun examen & en la maniere qu'ils « se presentent, & contre la sentence de ceux qui les ont ju- « gez, quoy qu'ils ayent esté jugez par tous les Evesques du « monde, dont quelques-uns sont maintenant avec JESUS- « CHRIST estant morts depuis long-temps, & les autres qui « sont encore vivans, ont de la douleur de voir leurs jugemens « ainsi renversez par quelques personnes. C'est ce que nous « avons reconnu par les choses qui sont arrivées dans Alexan- « drie. Car un nommé Carpone qui avoit autrefois esté chassé « de l'Eglise par Alexandre à cause de l'heresie d'Arius, est icy « venu avec quelques autres, qui avoient esté aussi chassez « eux-mesmes pour cette mesme heresie, & Gregoire les y « avoit envoyez tous. «

CHAPITRE XXII.

Suitte de la lettre de Jules.

APRE'S que le saint Pape Jules a rapporté dans la suitte de sa lettre l'artifice du prestre Macaire, & de Martyre & Hesyque diacres, qui avoient voulu le porter à écrire à Piste prétendu Evesque des Ariens dans Alexandrie, & la retraitte honteuse des députez des Eusebiens qui s'estoient enfuis pendant la nuit; il leur represente qu'ils ont tort de luy objecter ce qui s'est passé autrefois contre Novat & Paul de Samosates, puisque le Concile universel de 300. Evesques dans lequel les Ariens ont esté condamnez comme

heretiques, doit estre d'un aussi grand poids que la condamnation de ces deux autres.

» Qui sont donc ceux, continuë-t'il, qui ont allumé le feu » de la division & de la discorde aprés un si grand excés, & » quel sujet avez vous de faire ce reproche dans vos lettres? » Qui sont les auteurs de la division & de la discorde, ou nous » qui avons compati aux afflictions de nos freres, ou ceux qui » font tout par un esprit de contention & de querelle, qui vio- » lent les Canons, renversent une ordonnance faite par 300. » Evesques, & méprisent le Concile en toutes manieres? Car » non seulement les Ariens sont receus à la communion, mais » mesme on passe de lieu en lieu & de ville en ville pour y tenir » le rang d'Evesques.

» Si donc vous estes persuadez que l'honneur de l'episco- » pat est égal dans tous les Evesques, & si vous ne jugez point » des Prelats par la grandeur & la dignité des villes, ainsi que » portent les lettres que vous nous avez écrittes, il faut que » quand un Evesque se voit chargé de la conduitte spirituelle » d'une petite ville, il demeure fixe & attaché au lieu qui a » esté confié à ses soins, bien loin de ne faire nul estat de » l'engagement qu'il a de s'en acquitter, & sans passer au » gouvernement d'une autre eglise qui ne luy a pas esté con- » fiée; afin de ne pas faire paroistre par cette conduitte si inte- » ressée qu'il n'a que de l'indifference & du mépris pour celle » dont Dieu l'a chargé, & que la vaine gloire des hommes » est l'unique chose qu'il aime & le seul avantage qu'il re- » cherche.

Ces paroles marquent visiblement Eusebe chef de toute leur faction, & S. Jules se sert adroitement contre luy de ce qu'ils avoient dit dans leur lettre, que la dignité des villes ne change pas la dignité des Evesques.

Il refute ensuitte les divers prétextes que les Eusebiens avoient pris pour ne pas venir au Concile qui s'estoit tenu à Rome: il leur represente que la consideration de l'éloignement du chemin & de la bréveté du temps n'est nullement recevable, puisqu'aucun d'eux ne s'est mis en chemin pour s'y rendre, & qu'au contraire ils ont retenu si long-temps à Antioche les prestres qu'il leur avoit envoyez: & il ajoûte

que toutes les hostilitez qu'ils ont commises dans l'Egypte, montrent assez que ce n'est nullement la consideration du temps qui les a empeschez de venir, mais qu'ils ne se sont abstenus de ce voyage que par la resolution qu'ils avoient formée de ne le point faire.

Il s'étonne de la plainte qu'ils luy font de ce qu'il a esté le seul qui leur ait écrit à tous; ce reproche estant plus propre à faire voir la bonté de celuy dont ils se plaignent, qu'à montrer qu'ils ont un veritable sujet de se plaindre. Il leur replique que pour garder en cette rencontre quelque ordre & quelque mesure, il a écrit à ceux qui luy avoient donné des avis, & qui avoient envoyé vers luy leurs députez; Que s'ils sont touchez de ce qu'il a esté le seul qui leur a écrit, ils doivent aussi estre faschez de n'avoir écrit qu'à luy seul; Qu'aprés tout, encore qu'il soit le seul qui leur a écrit, neanmoins ce n'est pas son sentiment particulier qu'ils ont veu exprimé dans sa lettre, mais que c'est celuy de tous les Evesques d'Italie, & du païs où il est; Qu'il n'a pas voulu les porter à écrire tous, afin que les Eusebiens ne fussent pas importunez de la part de plusieurs personnes, mais que ces Evesques d'Italie s'estoient rendus au jour nommé, & s'estoient trouvez tous de ce mesme avis; de sorte qu'encore qu'il leur écrive seul, il leur déclare neanmoins que sa lettre est le commun sentiment de tous les autres Evesques d'Italie.

De là il passe à la justification de S. Athanase & aux divers motifs qui l'avoient obligé de le recevoir. Et comme les Eusebiens l'accusoient de violer par là les Canons, il leur fait voir que c'estoient eux-mesmes qui les violoient ouvertement par l'intrusion de Gregoire.

Il fait ensuitte une petite digression sur ce que l'information de Mareote, dans laquelle il s'agissoit du corps & du sang de JESUS-CHRIST, s'estoit faite devant des Catechumenes, des Juifs & des idolatres.

Et comme il s'estoit justifié sur le sujet de S. Athanase, il fait la mesme chose touchant Marcel, montrant qu'il ne l'avoit receu que sur une confession de foy tres-catholique; & il y mesle ce mot remarqué par Socrate & par Sozomene,

Socrat. l. 2. c. 13. Sozom. l. 3. c. 9. » Qu'il estoit bon de les faire ressouvenir qu'il ne falloit pas » que personne receust l'heresie Arienne, mais qu'elle devoit » estre en horreur à tout le monde comme contraire à la veri» table doctrine.

Le reste de sa lettre est une exhortation aussi douce que vehemente, pour les porter à corriger les desordres qui s'estoient commis dans l'Orient, dont il fait une vive peinture.

p. 752. » Les choses, dit-il, estant donc dans la disposition que nous » venons de representer, & les Eglises exposées à tant de souf» frances & d'embusches, ainsi que nous ont déclaré ceux qui » nous en ont appris la nouvelle, qui sont ceux qui ont allumé » le flambeau de division, ou nous qui ressentons une si grande » douleur de ces desordres, & qui compatissons à nos freres » affligez, ou les auteurs de ces violences? Pour moy, con» tinuë ce saint Pape, je ne puis assez admirer qu'aprés le » trouble si prodigieux qui est arrivé dans toutes les Eglises, » & qui a obligé à venir icy ceux qui s'y sont rendus, vous » m'écriviez comme vous faites, que la paix regne dans les » Eglises, quoyque tout ce qui s'y passe de vostre part, tende » moins à leur édification qu'à leur destruction & à leur ruine, » & que ceux à qui ce tumulte est agréable, ne soient pas des » hommes de paix, mais de desordre, au lieu que le Dieu que » nous adorons est un Dieu de paix, & non de trouble & de de» sordre. Et c'est pourquoy j'atteste Dieu qui est le Pere de » nostre Seigneur JESUS-CHRIST, que j'ay crû estre obligé » de vous écrire de la sorte par l'obligation que j'ay de con» server ma reputation, & par le desir que je ressens que les » Eglises ne soient pas en trouble, mais qu'elles demeurent » inviolablement dans l'ordre du gouvernement qui leur est » prescrit par les Canons des Apostres, & afin que vous cou» vriez de confusion ceux à qui des inimitiez particulieres ont » donné l'occasion de persecuter l'Eglise.

» J'apprends qu'il n'y a que tres-peu d'auteurs de tous ces » desordres. Excitez vous donc avec tout le zele dont vous » devez estre animez comme ayant des entrailles de miseri» corde, pour rétablir, ainsi que je viens de dire maintenant, » ce qui s'est fait contre les Canons & la regle de l'Eglise; afin » que si vous vous estes laissé prévenir, vous y apportiez un » promt remede par vos soins.

« Et ne me repliquez pas que j'ay préferé la communion de « Marcel & d'Athanase à la vostre : car ce prétexte ne feroit « point voir que vous seriez porté d'un esprit de paix, mais il « ne serviroit qu'à montrer à tout le monde que vous chercheriez « des matieres de querelles, & que vous avez de la haine « contre vos freres. Aussi est-ce pour ce sujet que j'ay esté « obligé de vous mander ce que je viens de vous dire à leur « avantage, afin qu'estant persuadez des justes raisons que « nous avons euës de les recevoir, vous fassiez cesser ce different. « Car si vous fussiez venus icy avec les autres, & qu'en « vostre présence ils eussent esté convaincus sans pouvoir apporter « aucune raison solide pour leur justification, vous auriez « eu raison de vous plaindre en la maniere que vous avez « fait dans vos lettres. Mais puisque, comme je viens de vous « dire, la communion que nous avons avec eux est conforme « aux saints Canons, & n'est pas contraire à la justice ; je « vous conjure par nostre Seigneur JESUS-CHRIST de ne « pas porter les autres à déchirer les membres de JESUS-CHRIST, « de ne vous pas laisser surprendre par des préoccupations, « & de préferer la paix du divin Sauveur à toutes « choses, n'estant ny juste ny raisonnable de rejetter, pour « satisfaire à l'aversion de quelques particuliers, des Evesques « qui n'ont point esté condamnez, & d'attrister ainsi le Saint « Esprit. Que si vous prétendez que vous pouvez les convaincre « de quelques-uns des crimes dont on les accuse, & les « leur soutenir en leur présence, ceux qui le voudront entreprendre « n'ont qu'à venir. Car Athanase & les autres m'ont « aussi déclaré qu'ils estoient prests de maintenir ce qu'ils ont « avancé, & d'en convaincre leurs adversaires. «

« Mandez nous donc, mes chers freres, ce que vous desirez « sur ce sujet, afin que nous écrivions aussi aux autres « Evesques, & à ceux qui doivent se rendre icy encore une « fois, & que nous fassions en sorte que les coupables soient « condamnez en présence de tout le monde, & qu'il ne s'éleve « plus à l'avenir aucun tumulte dans les Eglises. Car c'est « assez qu'il en soit déja arrivé un si grand nombre ; c'est assez « que les Evesques ayent esté condamnez au bannissement en « présence des Evesques ; & il n'est pas besoin que je m'étende « sur ce sujet, de peur de me rendre importun à ceux qui «

» estoient présens quand ces violences ont esté commises. Et » s'il faut dire la verité, il ne falloit pas que des querelles par- » ticulieres allassent jusques à de si grands excés. Quand » Athanase & Marcel auroient esté déposez de leurs sieges, » ainsi que vous le dites dans vos lettres, que peut-on repro- » cher à plusieurs autres Evesques & à plusieurs prestres qui » sont venus icy de divers endroits, & qui se plaignent d'a- » voir esté enlevez aussi bien qu'eux, & d'avoir souffert les » mesmes outrages & la mesme violence ?

» Certes, mes chers freres, les jugemens de l'Eglise ne se » prononcent plus selon l'Evangile, mais le bannissement & » la mort en fait toute la décision. Car s'ils sont coupables, » comme vous le dites, il falloit les juger selon les Canons de » l'Eglise, & non par des violences : il falloit écrire à nous » tous, afin que tous agissent d'un commun consentement » pour faire justice en cette rencontre. C'estoit des Evesques » qui souffroient ; & les Eglises qui estoient exposées à ces » souffrances & à ces persecutions, n'estoient pas des Eglises » ordinaires, mais les Apostres mesmes en avoient esté imme- » diatement les fondateurs. Pourquoy donc ne nous écriviez » vous pas, principalement touchant l'Eglise d'Alexandrie ? » Est-ce que vous ne sçaviez pas que c'est la coutume que l'on » nous écrive premierement, & que la décision de ce qui » est juste & raisonnable vienne de l'eglise d'icy ? Si donc l'E- « vesque de ce lieu là estoit suspect en quelque maniere sur le » sujet des crimes dont il estoit accusé, il falloit écrire à l'egli- » se qui est icy. Et il est étrange qu'aprés avoir fait toutes cho- » ses en la maniere qu'ils ont voulu sans nous en donner au- » cun avis, ils prétendent maintenant que nous entrions dans » leur sentiment, quoyque nous n'ayons pas condamné ceux » qu'ils ont dessein de pousser à bout. Ce n'est pas l'ordre » prescrit par S. Paul ; ce n'est pas la conduitte & la doctrine » des Peres, mais un nouvel exemple & une nouvelle con- » duitte.

La maniere si avantageuse dont le Pape Jules parle de la préeminence de son eglise au dessus des autres, ne doit pas estre passée legerement. Et en effet il n'estoit pas juste que dans une affaire où il s'agissoit de la déposition d'un Eves- que d'Alexandrie qui occupoit un des sieges apostoliques, on

on allast si loin sans la participation de la premiere de toutes les Eglises du monde, sçavoir la Romaine dont Jules estoit Evesque. Mais ce qui est tres-considerable, il ne s'attribuë point à luy seul, mais à l'Eglise d'Italie, le rang qu'il devoit tenir dans la connoissance de ce different. Et c'est aussi pour ce sujet que S. Ambroise & les autres Evesques d'Italie assemblez dans un Concile sur le sujet de Nectaire, qui avoit esté éleu à Constantinople à la place de Maxime, se sert de l'exemple de S. Athanase, de celuy de Pierre d'Alexandrie, & de celuy de plusieurs Evesques de l'Orient, pour montrer l'ancien usage d'avoir recours au jugement de l'Eglise Romaine, d'Italie & de tout l'Occident, qu'ils joignent ensemble en termes exprés ; & aprés avoir fait cette plainte, ils déclarent qu'encore qu'ils ne s'attribuent point « la prerogative de l'examen de ce different, neanmoins on « avoit deu les faire entrer tous dans la societé du jugement « qu'il falloit prononcer en commun sur cette matiere. Mais « voyons comment Jules finit sa lettre.

Append. cod. Theod. p. 105.

Je vous conjure donc, conclut ce saint Pape, de rece- « voir de bonne part la lettre que je vous écris, & de croire « qu'en cela je n'ay point d'autre but devant les yeux que le « bien public. Car les veritez que je vous expose sont celles « que j'ay apprises du bien-heureux Apostre S. Pierre, & je « ne vous en écrirois pas croyant qu'elles sont connuës de « tout le monde, si nous n'avions esté troublez de l'evene- « ment des choses qui sont arrivées. On arrache les Evesques « & on les bannit de leurs sieges. On en met d'autres en leur « place que l'on fait venir d'ailleurs. On dresse aux autres des « pieges & des embusches. De sorte que les peuples sont affli- « gez d'une part de voir qu'on leur enleve leurs pasteurs, & « ne le sont pas moins de l'autre en voyant ceux qu'on leur « envoye malgré eux pour tenir leur place ; afin qu'ils deman- « dent inutilement ceux qui leur sont agreables, & qu'ils « soient contraints de recevoir ceux qu'ils ne veulent point « avoir pour prélats. «

Je vous prie que cela n'arrive plus desormais. Ecrivez « plustost contre ceux qui s'emportent à de si grandes violen- « ces, afin que les Eglises ne souffrent plus à l'avenir de telles « injures, & qu'il n'y ait plus ny Evesque, ny prestre qui soit «

» exposé à ces affronts & à ces outrages, & que personne ne
» soit contraint de faire aucune chose contre son gré, ainsi
» que plusieurs nous ont déclaré avoir fait, afin que nous ne
» soyons plus un sujet de mépris & de risée aux infidelles, &
» que sur tout nous n'attirions point sur nous la colere & l'in-
» dignation de Dieu: Car chacun de nous rendra conte de ses
» actions au jour du jugement. Je souhaite de tout mon cœur
» que tout le monde ait des sentimens conformes aux divi-
» nes veritez, afin que les Eglises ayant le bonheur de re-
» couvrer leurs Evesques, se réjoüissent pleinement en JESUS-
» CHRIST nostre Seigneur, par lequel gloire soit au Pere
» dans les siecles des siecles. Ainsi soit-il. Je vous souhaitte le
» salut en nostre Seigneur, mes tres-chers & tres-intimes
» freres.

Telle fut la lettre que le S. Pape Jules écrivit aux Eusebiens au nom de tout le Concile de Rome pour la justification de S. Athanase. Comme il leur reprochoit avec justice le violement des sacrez Canons, aussi faisoit-il profession de les observer exactement, & de ne rien pratiquer dans une affaire de cette importance que par l'avis des autres Evesques ses freres, & que ce qu'il avoit appris luy-mesme par la tradition & l'instruction des Apostres.

Socrat. l. 2. c. 13.

Socrate remarque que Sabin historien de la secte des Macedoniens, qu'il cite en plusieurs endroits pour le refuter, s'estoit contenté d'inserer dans sa collection des Conciles la lettre des Eusebiens à Jules, sans parler de cette réponse de Jules aux Eusebiens, parce qu'il a toujours affecté de supprimer tout ce qui pouvoit contribuer à l'établissement de la doctrine de la consubstantialité du Verbe.



CHAPITRE XXIII.

Mort d'Eusebe. S. Paul est rétabli sur le siege de Constantinople, chassé de nouveau, & rétabli encore une fois. Mort d'Hermogene.

LORSQUE la lettre du Pape Jules fut apportée en orient, il y estoit arrivé un grand vuide dans le parti des Eusebiens, par la mort de celuy qui en estoit l'ame & le chef, c'est à dire d'Eusebe usurpateur du siege de Constantinople, lequel mourut peu de temps aprés le Concile d'Antioche, avant mesme que la lettre que luy & les autres avoient écritte au Pape, fust arriuée à Rome, ou au moins avant que la réponse du Pape fust apportée en orient. *Sozom. l. 3. c. 6. Socrat. l. 2. c. 13.*

L'histoire ne marque nulle circonstance particuliere de la mort de cet Arien, qui comme dit S. Athanase, s'estoit comme dégradé luy-mesme, & rendu indigne de l'episcopat selon les regles de l'Eglise, par l'ambition qui l'avoit porté à estre trois fois Evesque. Car Dieu ne grave pas toujours les arrests de sa justice par des punitions exemplaires; & quoy qu'il soit toujours juste, il reserve quelquefois l'execution visible de sa vengeance au grand jour de son jugement. Neanmoins on peut assez s'imaginer quelle fut la mort d'un homme qui avoit traitté les affaires de Dieu & de son eglise avec un esprit tout humain & tout charnel; qui s'estoit rendu payen par la crainte pendant la persecution, & heretique par inclination & par opiniâtreté pendant la paix; qui avoit voulu renverser les decisions des Conciles par des cabales & des fourberies continuelles; qui avoit trahi la sincerité chrestienne & ecclesiastique par de fausses retractations, corrompu la foy & l'esprit d'un Empereur par des flatteries basses & honteuses, & persecuté par plusieurs bannissemens de tres-saints Evesques ses confreres, dont il respiroit le sang & la mort. Son ambition s'estant élevée par degrez jusques sur le siege de Constantinople, luy avoit creusé un horrible précipice; & aprés s'estre voulu rendre tant de fois le juge de celuy qui l'avoit veu autre- *Athanas. apolog. 2. p. 726.*

fois au Concile de Nicée en posture d'un criminel humilié, il reconnut au sortir de cette vie, que le juge inexorable qui fait trẽbler les innocens, n'a que des rigueurs extrémes pour les perturbateurs publics du repos de son Eglise. Les artifices & les intrigues de ce prélat, qui n'avoit rien d'ecclesiastique que le nom & la dignité, n'ont pas duré plus long temps que son crédit & sa vie toute politique ; & il n'a laissé aprés luy qu'une aversion éternelle de sa conduitte dans l'esprit de ceux qui ont de la veneration pour la verité & de l'amour pour la justice.

Aussi-tost qu'Eusebe eut esté rendre conte à Dieu de tant de maux qu'il avoit faits à l'Eglise, & particulierement de ceux qu'il venoit de causer dans Alexandrie, le peuple de Constantinople qui estoit zelé pour la foy, rétablit S. Paul sur son siege comme son legitime Evesque. Mais en mesme temps les premiers ministres d'Eusebe, & qui par sa mort devenoient les chefs de sa faction, c'est à dire Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, & avec eux Ursace & Valens, qui estoient des plus échauffez pour le parti, s'unirent ensemble pour établir Macedone Evesque de Constantinople dans l'eglise de S. Paul.

τῇ λεγομένῃ ἐπὶ Παύλου.

Socrate remarque que Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens, & qui a fait l'histoire de ce temps-cy, n'a osé parler de cette élection de Macedone, de peur d'estre obligé d'en rapporter aussi les suittes funestes. Car elle causa dans Constantinople comme une guerre civile, qui y produisit une infinité de troubles, de seditions & de meurtres.

Constance qui estoit alors à Antioche, ayant appris la nouvelle de ce desordre, en fut extrémement irrité ; & comme il envoyoit alors en Thrace Hermogene general de la cavalerie, il luy donna ordre de chasser son ennemy S. Paul de Constantinople. Hermogene ayant entrepris d'executer son ordre par la force, il ne fit qu'exciter dans la ville une tres-grande sedition : & parce que nonobstant cette resistance publique il s'efforçoit de faire chasser ce saint Evesque par des soldats, le peuple soulevé s'emporta à la derniere violence, mit le feu au logis d'Hermogene, le prit

luy-mesme, & l'ayant attaché avec une corde, le traisna par la ville, & le tua.

Si nous avions les premiers livres d'Ammien qui sont perdus, nous sçaurions plus exactement les particularitez de cet évenement funeste, dont il avoit traitté dans son histoire, comme nous le voyons par un endroit où il en parle en passant au sujet d'Herculan fils de ce mesme Hermogene qui fut tué dans cette sedition de Constantinople. Cela arriva sous le troisiéme consulat de Constance, qui estoit le second de Constant, & ainsi en 342.

Constance ayant appris un accident si étrange, monta à cheval, & accourut en diligence à Constantinople, d'où il chassa encore une fois S. Paul, qui en estoit le seul Evesque legitime; & pour laisser des marques de son indignation contre le peuple, il le priva de la moitié du bled que l'on avoit accoutumé de luy donner. Neanmoins sa colere n'alla pas plus loin, parce que le peuple estoit venu au devant de luy, & luy avoit demandé pardon avec larmes. *Eclairciss. 1.*

Et quant à Macedone qui venoit d'estre établi Archevesque par ceux de sa secte, comme il n'estoit nullement satisfait de luy tant à cause qu'il n'avoit point eu de part à sa nomination, que parce qu'il luy attribuoit la cause de ce tumulte & le meurtre d'Hermogene, il se contenta de le laisser tenir ses assemblées dans l'eglise dont il s'estoit emparé, ne voulant ny confirmer ny infirmer son élection; & il s'en retourna aussi-tost à Antioche.

Socrate & Sozomene disent que S. Paul s'en alla à l'instant en Italie, & qu'ayant imploré le secours de Jules, il en receut des lettres pour son rétablissement, sur l'autorité desquelles il rentra aussi-tost dans son eglise. Mais comme il semble necessaire de reconnoistre que tout ce que disent ces historiens en cet endroit se rapporte au Concile de Rome tenu un an avant cecy, ces auteurs peu exacts & peu fidelles ne meritent point que l'on ait aucun égard sur ce point à leur rapport. *Socrat. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 7.*

Il est vray neanmoins que nous verrons l'année suivante S. Paul de Constantinople rétabli encore une fois sur son siege, & chassé pour la troisiéme fois. Mais s'il faut deviner la cause de ce second rétablissement que l'on ne peut attribuer

au Pape qu'avec des circonſtances ſuſpectes, il ſemble qu'on ne le puiſſe mieux rapporter qu'à S. Maximin de Treves. Car il eſt conſtant par l'aveu des Ariens que ce fut luy qui communiqua le premier avec S. Paul, & qui fut cauſe que ce genereux Eveſque fut rappellé à Conſtantinople ; ce qu'il pouvoit faire par l'autorité de l'Empereur Conſtant auprés duquel il avoit beaucoup de crédit.

Hilar. fragm.

Aſclepas de Gaze contribua auſſi de ſa part à ce rétabliſſement, & vint exprés à Conſtantinople pour en eſtre l'entremetteur. Ce que nous allons rapporter, établira davantage cette opinion & la rendra plus plauſible.

CHAPITRE XXIV.

Les Euſebiens font une nouvelle profeſſion de foy. Ils députent inutilement Narciſſe & quelques autres pour la porter à Conſtant. Hereſie de Photin.

QUELQUE heureux ſuccés que les Ariens paruſſent avoir par la dépoſition & par la fuitte du grand Athanaſe, ils ne trouvoient pas au milieu de leur victoire le meſme repos que ce Saint rencontroit dans ſon exil, & aprés tant de confeſſions de foy, ils ne pouvoient encore ſe ſatisfaire. Nous avons veu qu'ils en avoient dreſſé deux differentes au Concile de la dedicace d'Antioche, & qu'ils y avoient encore ſigné celle de Theophrone. Mais comme s'il ne leur eſtoit reſté de tant de differens formulaires que le regret de les avoir compoſez inutilement, ils en dreſſerent peu de mois aprés un fort ample qui cachoit leur venin ſous l'embarras d'une grande étenduë de paroles, & ne contenant rien que de veritable n'excluoit pas ſuffiſamment l'hereſie de l'Arianiſme. Ils l'envoyerent en France pour le préſenter comme de la part d'un Concile à Conſtant & à tous les autres de ce païs là, & députerent en 342. Narciſſe, Maris, Theodore d'Heraclée, & Marc d'Arethuſe en Syrie, pour le porter à cet Empereur qu'ils vouloient engager dans leur parti auſſi bien que ſon frere Conſtance qui en eſtoit le principal protecteur.

Eclairc. 1. 2.

Le dernier de ces députez eſt ce meſme Marc d'Arethuſe,

qui se fera souvent remarquer parmy les plus signalez Ariens dans la suitte de cette histoire ; & neanmoins on verra que les tourmens qu'il endurera pour la foy sous Julien, luy feront recevoir des loüanges extraordinaires par la plume de S. Gregoire de Nazianze, & par celle de Theodoret.

La legation de Narcisse & des autres Eusebiens qui estoient des plus habiles de leur secte, n'avoit pas seulement pour but de porter le formulaire à Constant ; & si nous en croyons Socrate & Sozomene, c'estoit principalement pour satisfaire à la demande de cet Empereur, qui avoit prié son frere de luy envoyer trois Evesques pour luy rendre raison de ce qui s'estoit passé dans la déposition de S. Athanase & de S. Paul, ou plus vraysemblablement, de ce qui s'estoit fait dans le Concile d'Antioche. *Socrat. l. 2. c. 14. Sozom. l. 3. c. 9.*

Lorsqu'ils furent arrivez vers Constant, ils défendirent hautement tout ce qu'ils avoient fait, & tascherent de persuader à ce prince que le Concile d'Orient n'avoit rien ordonné que de tres-juste. Et sur ce qu'il leur demanda leur confession de foy, ils cacherent celle qu'ils avoient composée à Antioche, & luy presentant celle dont nous venons de parler, ils en donnerent des copies à tout le monde. *Athanas. de synod. p. 894.*

Socrate dit qu'ils ne voulurent nullement conferer avec S. Athanase, ce qui suppose que le Saint estoit alors à la cour de Constant & dans les Gaules, où il témoigne luy-mesme que tout cecy se passa ; quoy qu'il soit bien difficile de croire que S. Athanase ait veu Constant avant l'an 345. *apolog. 1. p. 675. 676.*

Mais S. Maximin de Treves supplea à son defaut, & merita par son zele pour la foy les plaintes injustes que les Ariens firent depuis de ce qu'il n'avoit pas voulu recevoir les Evesques qu'ils avoient envoyez dans les Gaules, c'est à dire qu'il leur avoit refusé sa communion.

Enfin Constant reconnut manifestement que les Eusebiens persecutoient injustement de gands Evesques, qu'ils les haïssoient sans sujet, que les crimes qu'ils leur objectoient n'estoient qu'un prétexte de leur animosité, & qu'ils ne les avoient déposez que parce qu'ils suivoient une doctrine contraire à la leur. Ainsi il renvoya ces députez qui ne pûrent rien gagner sur luy, ny tirer aucun avantage de leur legation.

L'inconstance & l'inquietude de leurs esprits les condam-

noit d'une maniere si visible, que nostre Saint avoit raison de leur reprocher tant de differens changemens, & de faire connoistre par là à tout le monde que leur conduitte estoit le

orat. 1. contra Arian.

» propre caractere de l'heresie. Ils remuent & brouïllent tou-
» tes choses, disoit-il, sans se pouvoir contenter de leurs pro-
» pres resolutions. Ils s'assemblent tous les ans comme pour
» faire des contracts ; & sous prétexte de composer des écrits
» & des formulaires touchant la foy, ils se rendent ridicules
» & se couvrent de confusion devant tout le monde, en ce que
» leurs ouvrages ne sont pas seulement détruits par les autres,
» mais sont ruinez par eux-mesmes. Car s'ils eussent eu la har-
» diesse de soûtenir ce qu'ils avoient établi dans les premiers
» écrits qu'ils ont publiez, ils ne se seroient pas mis en peine
» d'en composer de seconds, & n'auroient pas encore aban-
» donné ces seconds écrits pour en publier de troisiémes,
» n'ayant pas d'autre dessein que de les changer encore tout
» de nouveau dans peu de temps, & lorsqu'ils trouveront l'oc-
» casion de tendre des pieges aux autres, ainsi qu'ils ont ac-
» coutumé de faire. Car dans le temps mesme qu'ils font de
» plus malicieuses conspirations, c'est alors qu'ils feignent de
» dresser des professions de foy, afin que comme Pilate lava
» ses mains avant que de faire mourir le Fils de Dieu, ainsi ils
» se disposent par leurs écrits à faire mourir ceux qui luy sont
» unis par les sentimens de la pieté & de la religion, & qu'en
» faisant des définitions touchant les matieres de la foy, ils pa-
» roissent se justifier du crime qu'on leur attribuë d'avoir des
» sentimens contraires à la veritable doctrine. Mais quoy
» qu'ils fassent, ils ne peuvent ny se cacher, ny éviter ce juste
» reproche, puisque tandis qu'ils feront des apologies pour
» eux-mesmes, ils seront à l'égard d'eux-mesmes leurs pro-
» pres accusateurs ; ce qui est tres-juste & tres-raisonnable.
» Car ils ne répondent pas aux personnes qui les accusent,
» mais il se persuadent à eux-mesmes ce qu'ils veulent. Com-
» ment se pourroit-il donc faire qu'un criminel fust absous
» quand il s'accuse luy-mesme? C'est pour cela qu'ils écrivent
» continuellement & que changeant sans cesse d'opinion, ils
» rendent leur foy douteuse ; ou plustost ils découvrent leur
» infidelité & leur folie. Et il est tres-juste que cela leur arrive
» de la sorte. Car ayant une fois abandonné la verité & vou-
lant

lant renverſer la foy, ils ont voulu témoigner l'inquietude de leurs eſprits par le mouvement de leurs pieds, ainſi qu'il eſt dit dans l'écriture : & c'eſt pour cela qu'ils ſont dans le travail & dans l'agitation comme l'ancienne ville de Jeruſalem, & que tant de changemens differens leur cauſent de la laſſitude ; ce qui les porte à écrire diverſes choſes ſelon les differentes rencontres, ſans autre deſſein que de gagner du temps, & de faire voir juſques à la fin qu'ayant déclaré la la guerre à JESUS-CHRIST, ils veulent toujours tromper les hommes. « « « « « « « « « «

Perſonne ne connoiſſoit mieux que noſtre Saint l'eſprit de l'Arianiſme, & perſonne n'en pouvoit faire auſſi un portrait qui le fiſt mieux voir au naturel que celuy-là. Sa fermeté eſtoit la condamnation de leur inconſtance. Il tenoit toujours le meſme langage, parce qu'il ne diſoit que les choſes qu'il avoit appriſes de JESUS-CHRIST, des Apoſtres & de l'Egliſe ; & ſes ennemis, qui eſtoient ceux du Verbe divin, n'avoiẽt nulle ſolidité dans leurs paroles, parce qu'ayant baſti leur créance ſur le ſable mouvant des opinions humaines, leur propre legereté eſtoit comme un vent qui les agitoit ſans ceſſe, & qui les menaçoit à tous momens d'une ruine inévitable.

Aprés que Socrate a rapporté l'hiſtoire de cette députation des Euſebiens vers Conſtant, il fait deux remarques, l'une qu'il n'y avoit point encore alors de rupture entre l'Occident & l'Orient, & l'autre que Photin Eveſque de Sirmich commençoit déſlors à publier ſon hereſie. C'eſt ce qui nous oblige à rapporter icy les commencemens de cet heretique. *Eclairciſſ. 3.*

Il eſtoit ſelon Socrate & S. Hieroſme, de la petite Gaule, c'eſt à dire de la Galatie ; & les Euſebiens marquent qu'il eſtoit d'Ancyre capitale de la Galatie. Il fut inſtruit dans ſa jeuneſſe par Marcel Eveſque de la meſme ville, & fut quelque temps diacre ſous luy. Depuis il fut élevé à l'eveſché de Sirmich la principale ville de l'Illyrie, & ſa promotion fut accompagnée d'un applaudiſſement merveilleux de tout le monde. Il avoit la parole fort libre & fort aiſée, & eſtoit naturellement éloquent & capable de perſuader les eſprits. Auſſi voit-on que ſon peuple luy eſtoit fort attaché ; & l'eſti-

Hieron. de ſcript. Socrat. l. 2. c. 14. Athanaſ. de ſyn. p. 878. Hilar. contr. Arian. ejuſd. frag. Sever. ſulp. l. 2. Vincent. Lirin. commonit. 1.

me qu'il avoit donnée de sa suffisance, ne contribuoit pas peu à l'autorité de son ministere.

Il parut durant quelque temps nourrir son troupeau dans la doctrine catholique : mais comme sa vie & sa conduitte estoient corrompuës par divers déreglemens, & qu'il arrive souvent que l'accroissement des vices en diminuant l'amour de Dieu dans une ame, y produit la folle passion d'une science vaine & pernicieuse ; cet Evesque qui avoit perdu l'innocence de ses mœurs, s'efforça aussi de troubler la verité evangelique par de nouveaux dogmes, & commença tout d'un coup à vouloir porter son peuple à des erreurs étrangeres. C'est pour ce sujet qu'il se trouve des endroits où au lieu de le nommer Photin, qui est le nom sous lequel il a esté connu dans le monde, & qui signifie *illuminé & éclairé*, les Peres l'appellent *Scotin ou tenebreux* ; & mesme Lucifer Evesque de Cagliari semble dire qu'il s'appelloit veritablement Scotin, & qu'il avoit pris le nom de Photin à Sirmich.

Son heresie consistoit à nier la Trinité & la distinction des Personnes divines, & à renouveller en cela l'heresie de Sabellius, quoy qu'il se servist d'autres termes que cet heresiarque, ne reconnoissant qu'une seule operation dans le Pere, le Verbe & le Saint Esprit, & qu'il conservast à JESUS-CHRIST la qualité de Fils de Dieu. C'est ainsi qu'il soutenoit que le Pere estoit Dieu, & que le Saint Esprit ne subsistoit pas personnellement ; à quoy il ajoûtoit que le Christ & le Fils de Dieu n'estoit pas dés le commencement, mais qu'il venoit de Marie, & n'avoit commencé que quand la Vierge l'avoit conceu, soutenant qu'il n'estoit pas Dieu, mais seulement homme, quoyqu'il reconnust qu'il estoit né du S. Esprit. Et c'est pour cette erreur contre l'éternité du Fils, que S. Epiphane dit qu'il égaloit ou surpassoit mesme l'impieté de Paul de Samosates, que S. Hilaire luy donne souvent le nom d'Ebion, & que S. Hierosme dit aussi qu'il avoit renouvellé l'impieté de cet homme.

ἐνέργειαν.

Aug. ep. 50. Epiph. hæres. 71. Optat. l. 4. ad Parmen.

Mais quelque crédit qu'il eust parmy son peuple par la force de son esprit, par l'estime que sa doctrine luy avoit acquise, par l'avantage de son éloquence, & par la facilité qu'il avoit de se servir également bien de la langue grecque & de la latine, neanmoins ses propres brebis qui veilloient soigneusemēt

pour la pureté de la foy, reconnurent bientost son erreur: l'éloquence qu'ils admiroient en sa personne, ne fut pas capable de les entraisner dans le précipice où il les menoit; & au lieu de l'écouter & de le suivre comme leur prophete & comme le conducteur du troupeau, ils eurent soin de le fuir comme un seducteur & comme un loup tres-dangereux.

Saint Sulpice Severe est le seul de tous les historiens de l'Eglise, qui dit qu'il avoit esté condamné dés devant le Concile de Sardique. Nous differerons d'en parler plus amplement jusqu'en ce temps-là; & il suffit de marquer icy la naissance d'une heresie qui estant l'un des premiers rejettons de l'Arianisme, étendit ses branches funestes en plusieurs provinces. *Sulpic. Sever. l. 2. hist.*

CHAPITRE XXV.

S. Paul est chassé de Constantinople par Philippe. Intrusion sanglante de Macedone. Abbregé des livres de l'Ecriture composé à Rome par S. Athanase.

SOIT que le retour de S. Paul dans son eglise de Constantinople eust esté procuré par l'autorité de S. Maximin Evesque de Treves, soit qu'il eust esté rappellé de son exil de quelque autre maniere, la justice qu'on luy rendit en le faisant remonter encore une fois sur son siege, ne fit qu'irriter la fureur des Eusebiens. Ils ne cesserent d'animer Constance contre luy par de nouvelles calomnies, & de luy representer que son autorité recevoit une grande atteinte par ce rétablissement. De sorte qu'il envoya un ordre par écrit à Philippe préfet du prétoire, par lequel il luy enjoignoit de chasser ce Saint de l'eglise & de la ville de Constantinople, & d'établir Macedone au lieu de luy. *Socrat. l. 2. c. 12. Sozom. l. 3. c. 8.*

Ce Philippe estoit un ardent protecteur de l'heresie des Ariens, & un fidelle executeur de toutes leurs resolutions. Mais comme il connoissoit par experience combien l'ordre qu'il avoit receu estoit de difficile execution, & qu'il craignoit que le peuple ne le traittast de mesme qu'il avoit traité Hermogene, la crainte d'une sedition luy fit prendre le dessein d'employer l'addresse plustost que la force: & ainsi cachant l'ordre qu'il avoit receu de l'Empereur, il s'en alla à *Athanas. de fuga. p. 703.*

un lieu public nommé Zeuxippe, qui eſt un bain fort celebre dans Conſtantinople, comme pour y regler quelques affaires publiques ; & là il envoya prier S. Paul avec toute ſorte de reſpect de le venir trouver, ſous prétexte de luy communiquer une affaire.

Dés que ce ſaint Eveſque y fut venu, il luy produiſit cet ordre de l'Empereur qu'il avoit toujours tenu caché, & trouva S. Paul tout diſpoſé à l'obeïſſance, & à executer avec beaucoup de moderation ce que l'on deſiroit de luy, quoy qu'il ſe viſt condamné ſans aucune forme de juſtice. Mais comme on craignoit une nouvelle émotion du peuple qui s'eſtoit déja aſſemblé en grand nombre à la porte de ce lieu ſur quelque ſoupçon qu'il avoit eu de ce qui ſe paſſoit dans le bain, on rompit ſecrettement une feneſtre du coſté du palais qui en eſtoit proche ; & le Saint eſtant ſorti par là, on le mit ſur un vaiſſeau que l'on tenoit preſt pour le mener à Theſſalonique. On luy permit d'aller ou il voudroit dans l'Illyrie & dans les autres provinces de l'occident ; mais on luy deffendit de paſſer en orient.

Durant que l'on enlevoit ainſi ce ſaint Eveſque par une violence inopinée, le Préfet ſe produiſit en public tout environné de ſoldats ; & on vit paroiſtre à l'inſtant à ſes coſtez & dans ſon chariot meſme Macedone, qui fut un ſpectacle auſſi ſurprenant à l'égard de tous ceux qui l'apperceurent en cet eſtat, que ſi on l'euſt fait tout d'un coup ſortir d'une machine de theatre. Et comme ils ſe haſtoient d'aller à l'egliſe, le peuple tant Catholique qu'Arien y accourut auſſi en foule, chacun pour s'en ſaiſir le premier.

Ainſi toute l'egliſe ſe trouvant remplie en un inſtant d'une infinité de monde, on y vit une étrange confuſion lorſque le Préfet en approcha avec Macedone. Car les ſoldats pouſſant le peuple avec violence pour faire place, on eſtoit obligé de ſe jetter l'un ſur l'autre ; & comme cela meſme ne ſuffiſoit pas encore, les ſoldats s'imaginerent que le peuple reſiſtoit, & qu'il ne vouloit point laiſſer paſſer le Préfet, & commencerent à frapper à coups d'épées : de ſorte qu'il y mourut, à ce qu'on tient, 3150. perſonnes, dont les uns furent tuez à coups d'épées par les ſoldats, & les autres furent ou étouffez ou écrazez par la preſſe.

Aprés un si horrible carnage, Macedone fut élevé sur le siege episcopal de Constantinople, dont l'autorité d'un prefet plustost que celle de l'eglise le mettoit en possession; & comme s'il eust esté pur & innocent de tout ce qui s'estoit passé, il n'eut pas de honte de monter par ces degrez sanglans sur un chaire dont il estoit l'usurpateur, ne promettant que des violences aprés une entrée qui estoit plus digne d'un tyran que d'un pasteur.

Mais quoy que les Ariens se fussent rendus maistres de l'eglise de Constantinople par une voye si odieuse, ils ne laisserent pas de charger les Catholiques de l'envie de leurs cruautez, & de les vouloir rendre coupables des excés qu'ils avoient commis eux-mesmes. Car nous ne croyons pas pouvoir rapporter à autre chose qu'à cet évenement si tragique, les reproches qu'ils font à Asclepas Evesque de Gaze dans leur faux Concile de Philippopoli, des inhumanitez barbares *Hilar. frag.* qu'ils l'accusent d'avoir commises au milieu de l'eglise de Constantinople, de mille homicides qui avoient souïllé les autels mesmes du sang des hommes, & de ce grand nombre de meurtres qui avoient fait perir & les chrestiens & les payens pour l'amour de Paul. *Eclairciss. 1.*

Il est difficile de démesler le reste d'un vie aussi traversée qu'a esté celle de ce saint Evesque de Constantinople, & d'en marquer exactement la suitte, puisque les auteurs originaux n'en aiant parlé que par occasion, ils ont bien raconté quelques-unes de ses souffrances, mais ils ne nous donnent que fort peu de lumiere pour l'ordre de ses actions. Ce qui *ad solitar.* est constant par le témoignage de nostre Saint, c'est qu'il fut *p. 813.* transporté chargé de chaisnes à Singeres ou Singares dans la Mesopotamie, delà à Emese, & enfin à Cucuse où il mourut.

Pour ce qui est de S. Athanase que nous avons laissé à Rome, l'histoire ne nous fournit rien de particulier que nous puissions remarquer pendant plus de trois ans de temps qu'il y demeura. Il est neanmoins assez vray-semblable que c'est durant ce temps-là qu'il composa un abbregé des saintes Ecritures qui portent encore maintenant son nom, quoy que ce fait ne soit pas mesme fort certain.

Il composa ce livre, ou du moins quelqu'autre semblable, à la priere de l'Empereur Constant, qui luy avoit demandé

quelques cahiers sur l'Ecriture ; & aprés s'estre acquité de cette commission, il le luy envoya avec une lettre qui n'est pas venuë jusques à nous. Ce petit ouvrage est comme une Eclaireiss.2. table de tous les livres de l'Ecriture avec un abbregé de tout ce qu'ils contiennent.

Comme donc ces trois années ne nous fournissent rien pour l'histoire de sa vie, il faut tascher de remplir ce vuide en rapportant les plus celebres evenemens qui sont arrivez dans l'Eglise pendant ce temps-là, & dont la pluspart ont une étroitte liaison avec la persecution que souffroit alors ce défenseur de la foy.

CHAPITRE XXVI.

Persecution de l'Eglise de Perse par Sapor.

LA guerre de Perse dont nous avons déja parlé plus d'une fois, & qui avoit servy de pretexte aux Eusebiens pour ne point venir à Rome, ne se termina pas à jetter seulement l'épouvante dans les limites de l'empire Romain ; mais Dieu s'en servit pour remplir le ciel de prédestinez. Car en mesme temps que Sapor roy de cette nation celebre continuoit à exercer la maison de Constantin par de continuelles entreprises, il persecutoit ses propres sujets pour éteindre la religion dans son royaume, & faire remporter la couronne du martyre à une infinité de chrestiens. Nous dirons quelle en fut l'occasion lors que nous aurons donné quelque connoissance generalle de l'estat où estoit alors l'Eglise de Perse.

Il est certain que l'Apostre S. Jean y a presché l'Evangile, puisque sa premiere epistre estoit autrefois intitulée Epistre aux Parthes. On prétend que divers autres Apostres y ont fait aussi la mesme chose, comme S. Matthieu, S. Simon, Euseb. l.3. hist. c.1. S. Jude, & particulierement S. Thomas. Mais si nous nous Sozom. l.2. c.7. arrestons à ce qu'en a écrit Sozomene à qui nous sommes redevables de l'histoire de cette persecution, il faut dire que le royaume de Perse a receu particulierement la foy par la communication qu'il avoit avec l'Osrhoëne ou la Mesopotamie, & avec l'Armenie qui avoit tant de zele pour la reli- Euseb. l.9. c.9. gion Chrestienne, qu'elle soutint pour ce sujet la guerre contre Maximin en l'année 312.

Bardesane qui fleurissoit dans la Mesopotamie vers le milieu du deuxiéme siecle, écrit qu'il y avoit des chrestiens dans la Parthe, dans la Mede, dans la Perse, jusques dans la Bactriane; & que l'autorité de JESUS-CHRIST leur faisoit mépriser toutes les loix impies les plus établies dans leur païs. Hors cela l'histoire de l'Eglise ne nous apprend rien de particulier touchant les chrestiens de Perse avant le quatriéme siecle, dés le commencement duquel S. Jacques alors solitaire, & depuis celebre Evesque de Nisibe, passa de la Mesopotamie dans la Perse pour visiter ces heureuses plantes qui s'élevoiēt dans la pieté, & en prendre le soin qu'elles meritoient.

Euseb. de præp. evang. l.6.c.10.

Theodoret. in Philoth.

Nous avons veu que Jean Evesque de ce royaume estoit du nombre de ceux qui assisterent au Concile de Nicée en 325. & ce fut peut-estre luy qui apprit aux Romains que la religion chrestienne se répandoit dans les principaux lieux de ce grand estat, & que les peuples se pressoient pour entrer en foule dans la bergerie de J. C. Sur tout le progrés de la foy estoit merveilleux dans l'Adiabene qui est l'ancienne Assyrie selon Ammien Marcellin, & qui estant la plus voisine de l'empire, estoit aussi presque toute chrestienne.

Euseb. l.4. de vita Const. c.8.
Am. Marcell. l.23.
Sozom. l.2. c.11.

Le grand Constantin ayant appris de si heureuses nouvelles, s'en réjouït extrémement. Et sur ce que Sapor roy de Perse luy envoya des ambassadeurs & des presens pour faire alliance avec luy, il luy écrivit une excellente lettre qu'Eusebe nous a conservée, & qui se trouve encore plus entiere & plus correcte dans l'histoire de Theodoret.

Euseb. l.4. de vita Const. c.3. 9.13.
Theodoret. l.1.c.24.

Dans cette lettre aprés avoir relevé la religion chrestienne, avoir montré que c'est une chose indigne d'adorer au lieu de Dieu des creatures qu'il a faites pour nostre usage, quelques éclattantes qu'elles soient, par où il semble marquer le feu & le soleil, qui estoient les divinitez des Perses; aprés avoir reconnu combien Dieu l'avoit élevé, luy qui avoüoit tenir de luy toute sa grandeur, & qui soutenoit ses veritables adorateurs; combien au contraire il avoit severement puni Valerien & les derniers Empereurs qui les avoient persecutez, il recommande à Sapor le soin de ces mesmes chrestiens qui estoient dans son royaume, & le conjure de leur témoigner une affection digne, dit-il, de sa pieté & de sa douceur.

Quoy que les historiens ne marquent point précisément le temps auquel cette lettre fut écrite, neanmoins il est certain que ce fut avant que Sapor se fust declaré contre l'empire, & par consequent avant les dernieres années de Constantin.

Ceux qui sçavoient que les Perses avoient toujours esté le peuple du monde le plus esclave du plaisir des sens, devoient estre fort édifiez de voir fleurir cette Eglise qui estoit alors plus recommandable par la pratique de la vertu que par le nombre de ceux qui la composoient. On y voyoit plusieurs vierges qui consacroient à Dieu leur virginité, & qui montroient par l'observance des conseils evangeliques, que les commandemens de la loy nouvelle ne sont nullement impossibles aux chrestiens que JESUS-CHRIST assiste du secours de sa grace toute-puissante. L'estat des moines, & la vie si sainte dont ils font profession, y estoient déja celebres avant le milieu du quatriéme siecle, c'est à dire lors que leur nom & leur institut n'estoient pas seulement connus dans l'occident; & la pluspart avoient renoncé entierement à la possession de tous les biens de la terre.

Sozom. l. 2. c. 10. 11. 12. 8.

Mais pour enrichir encore plus particulierement cette Eglise des dons de la grace, Dieu voulut luy faire trouver une moisson spirituelle dans la persecution qui fut excitée inopinément par Sapor. Sozomene nous en a laissé de merveilleux monumens tirez sans doute des memoires que les fidelles de Perse, de Syrie, & de la ville de Nisibe en avoient recueillis avec soin; & le grand S. Jacques de Nisibe a eu peut-estre beaucoup de part à ce travail, puisque nous apprenons de Gennade qu'il a écrit un livre du royaume des Perses & de la persecution des chrestiens.

Gennad. de viris illustr.

Cette persecution fut excitée par Sapor, qui ayant esté fait roy en l'année 310. estant encore dans le ventre de sa mere, vescut & regna 70. ans jusques en 380. Simeon surnommé Jombaphée, qui estoit alors Archevesque des deux villes royales de la Perse, Seleucie & Ctesiphon, fut le premier qui vit fondre cet orage sur sa teste. On l'accusa d'estre amy de l'Empereur Romain & de luy découvrir l'estat des Perses; & ce pretexte ne luy cousta pas seulement la vie, mais alluma aussi dans tout le royaume un feu qui ne s'éteignit que par le sang d'une infinité de martyrs.

Agath. l. 4. Eclairc. 1. Eclairc. 2.

S. Hie-

S. Hierôme met le commencement de cette persecution en l'année 344. & nous préferons son sentiment à celuy des autres. Elle fut si grande & si furieuse selon Sozomene, qu'il est impossible de remarquer tout ce qui s'y passa, quels furent les saints martyrs qu'elle couronna, d'où ils estoient, comment ils terminerent leur combat, & quel supplice ils endurerent. Car on en vit de toutes sortes, les Perses ayant épuisé leur esprit & leur industrie à inventer des instrumens de cruauté, comme les monumens qui nous en restent, en sont des preuves indubitables. Mais pour le dire en un mot, on tient que le nombre de ceux dont on avoit conservé les noms, se montoit à seize mille tant hommes que femmes, les noms des autres n'ayant pû estre recueillis quelque soin qu'on y apportast, parce que leur nombre se montoit à l'infiny. L'Eglise en fait une mention generale le 22. d'avril. *Sozom. l. 2. c. 13.*

Deux sortes de personnes s'unirent ensemble pour exciter cette tempeste, sçavoir les mages d'une part, qui faisant comme un race sacerdotale chez les Perses, avoient le soin & l'intendance de leur religion par une tradition fort ancienne, & les Juifs de l'autre par cette jalousie naturelle & cette aversion implacable qu'ils ont toujours euë contre les chrestiens. Car voyant avec beaucoup de peine la multiplication des fidelles qui tenoient par tout des assemblées avec des prestres & des diacres, ils défererent l'Archevesque Simeon au roy Sapor en l'accusant d'intelligence avec les Romains, ainsi que nous venons de dire ; & ayant aigry par cette imposture l'esprit du prince contre les chrestiens, il les chargea d'imposts insupportables, dont il commit la levée à des hommes impitoyables & cruels, esperant que comme la plusspart d'entr'eux avoient embrassé la pauvreté, l'impuissance où ils se verroient réduits de payer ces imposts, les obligeroit à quitter leur religion ; car c'estoit son veritable dessein. Il ordonna ensuitte qu'on tranchast la teste à tous les prestres & tous les ministres de Dieu, qu'on ruinast les eglises, qu'on brûlast les monasteres, qu'on jettast sur la place les meubles & les vases sacrez, & qu'on luy amenast Simeon comme traistre à la couronne & à la religion des Perses. *id. c 8 Am. Marcell. c. 23.*

Les mages qui avoient receu l'ordre de la démolition des eglises, s'en acquitterent avec toute la chaleur que l'on peut

s'imaginer, & furent secondez par les Juifs dont le zele amer contre l'Eglise embrassa cette occasion favorable pour se satisfaire.

Simeon ayant esté pris par ces ennemis de la foy, & amené à Sapor chargé de chaisnes, fit paroistre en cette rencontre quelle estoit sa constance & la grandeur de son courage. Car le roy l'ayant fait venir pour luy faire donner la gesne, au lieu de témoigner aucune crainte, il ne fit pas seulement devant luy le prosternement que les Perses avoient accoutumé de faire devant leur prince, & qu'il avoit fait luy-mesme jusques alors. Et comme le roy luy demanda en colere pourquoy il luy refusoit ce devoir qu'il luy avoit toujours rendu auparavant; C'est, luy dit le Saint, parce que jusques icy on ne m'avoit pas amené devant vous chargé de chaisnes pour me faire trahir le Dieu veritable: mais il ne m'est pas maintenant permis de faire la mesme chose; car je viens combattre pour la verité & pour ma religion.

ἔτι προσκύνησιν.

Le saint orgueil qui luy avoit fourni une réponse si genereuse, devoit irriter le roy plus que jamais; neanmoins ne perdant pas encore l'esperance de le gagner & de l'abbattre, il le pressa d'adorer le soleil, luy promit de grands dons & beaucoup de part en sa faveur s'il obeïssoit, & le menaça au contraire, s'il ne le faisoit, de le perdre & luy & tous les autres chrestiens. Mais tous ces discours n'estoient pas capables d'ébranler l'invincible Simeon, qui persistoit toujours à dire qu'il ne trahiroit jamais sa foy pour adorer le soleil. Le roy neanmoins se contenta pour lors de l'envoyer en prison, dans l'esperance qu'il avoit qu'enfin il pourroit changer. Mais cela se passoit ainsi dans l'ordre de Dieu qui vouloit donner au Saint le moyen d'arracher des dents du diable une illustre proye, & de l'envoyer au ciel devant luy.

Il y avoit à la cour du roy de Perse un ancien eunuque nommé Ustazane qui y tenoit le premier rang. Il avoit élevé Sapor dans son enfance, & avoit toujours témoigné une entiere fidelité pour le service de ce prince & de son pere. Aprés avoir embrassé la religion chrestienne, il venoit de l'abandonner laschement, & de ceder à la violence de ceux qui l'avoient contraint d'adorer le soleil. Neanmoins se trouvant assis à la porte du palais lors qu'on menoit S. Simeon en prison, il se leva, & luy fit une profonde reverence. Mais le

προσκύνησιν αὐτὸν ἀναστάς.

Saint luy fit ressentir que la charité a des rigueurs salutaires aussi-bien que des douceurs & des tendresses, & que David avoit raison de souhaitter *Que le juste le frappast & le chastiast par charité, mais que les méchans ne répandissent point leur plus précieux parfum sur sa teste.* Quoy qu'il fust l'ancien amy de cet eunuque, il le reprit severement de sa faute, il s'écria tout en colere, & luy tourna le dos en passant, ne voulant pas seulement luy dire un mot de civilité & d'amitié. *Psalm. 140. v. 6.*

Ce traittement si rude en apparence, mais qui n'estoit que l'effet d'une tres-ardente charité, ouvrit les yeux d'Ustazane, perça son cœur par une heureuse blessure, & luy fit concevoir serieusement avec quelle rigueur Dieu puniroit un jour le crime de son apostasie. Il fondit aussi-tost en larmes & fit éclatter ses gemissemens. Il quitta le riche & superbe vestement dont il estoit couvert, prit une robe noire pour marque du deüil qu'il faisoit de luy-mesme; & en cet estat s'alla asseoir à la porte du palais en pleurant & gemissant pour son ame.

Le roy en ayant entendu parler, le fit venir, & luy demanda quel estoit le sujet de ses larmes, & s'il estoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Ustazane luy dit que non, mais qu'il auroit mieux aimé tomber dans mille autre maux que dans celuy où il se voyoit; que le veritable sujet de ses larmes estoit de ce que devant estre mort il y avoit déja fort long-temps, il vivoit encore, & voyoit encore le soleil aprés l'avoir adoré malgré luy, & seulement en apparence pour obeïr à sa majesté; qu'ainsi il meritoit doublement la mort, puisqu'il avoit trahi JESUS-CHRIST & trompé son roy; mais qu'il juroit par le Createur du ciel & de la terre que cela ne luy arriveroit plus à l'avenir.

Sapor fut fort surpris de ce changement si subit, & l'attribuant aux charmes des chrestiens, en devint encore plus irrité contr'eux. Mais comme il souhaittoit extrémement de conserver Ustazane, il s'efforça tantost de le gagner par caresses, tantost de le renverser par menaces. Il ne le put neanmoins; & Ustazane protesta toujours qu'il ne seroit plus assez fou pour adorer une creature au lieu du Dieu qui l'avoit créé: de sorte que Sapor s'estant enfin emporté à la colere commanda qu'on luy tranchast la teste.

Lors qu'on le menoit au ſupplice, il demanda qu'on attendiſt encore un peu, parce qu'il avoit quelque choſe à dire au roy : & en effet il luy envoya un eunuque tres-fidelle pour le ſupplier de luy accorder une ſeule grace en recompenſe de tous les ſervices qu'il avoit rendus avec un extréme fidelité à ſon pere, à ſa perſonne, & à toute ſa maiſon royale ; & cette grace qu'il luy demandoit avec tant d'inſtances eſtoit d'empeſcher la créance que ſa mort pourroit donner à quelques-uns qu'il euſt eſté infidelle envers l'eſtat, ou qu'il euſt commis quelque autre crime de cette nature ; Que pour cela il le ſupplioit de faire crier par un heraut qu'Uſtazane eſtoit condamné à perdre la teſte, non pour avoir rendu aucun mauvais ſervice au roy, mais parce qu'il eſtoit chreſtien, & qu'il n'avoit pas voulu renoncer ſon Dieu lorſque le roy le luy avoit commandé.

Uſtazane qui conſideroit combien il avoit jetté de terreur parmy les fidelles en adorant le ſoleil, ſouhaittoit de faire ſçavoir à tout le monde qu'il mouroit pour la religion, afin d'avoir des imitateurs de ſon martyre & de reparer le ſcandale qu'il avoit cauſé ; & Sapor d'autre part luy accorda fort volontiers la meſme choſe, eſperant d'épouvanter tous les chreſtiens lors qu'on verroit qu'il n'avoit pas pardonné à un vieillard, à un homme qui avoit eſté chargé de ſon éducation dans ſon enfance, à un domeſtique qu'il aimoit extrémement.

C'eſt ainſi que l'eunuque Uſtazane finit glorieuſement ſa vie le jeudy veille de la paſſion de noſtre Sauveur, & ſe releva heureuſement de ſa chûte pour ne retomber jamais.

Simeon qui en apprit l'heureuſe nouvelle dans la priſon, en rendit à Dieu les actions de graces qu'on ſe peut imaginer ; & dés le lendemain qui eſtoit le grand Vendredy, le roy l'ayant fait venir, il défendit ſa foy en ſa preſence avec un courage incroyable. De ſorte que Sapor ne l'ayant pû obliger à rendre ny à luy ny au ſoleil les honneurs qu'il exigeoit, il le condamna le meſme jour à avoir la teſte tranchée.

On condamna à la mort en meſme temps cent autres chreſtiens, dont les uns eſtoient Eveſques, les autres preſtres, ou de quelque autre ordre du clergé ; entre leſquels eſtoient auſſi Abedecalas & Ananie deux anciens preſtres du clergé de Simeon, qui avoient eſté pris avec luy, & que Sozome-

ne ſemble ne pas comprendre dans les cent autres. Tous ces ſaints eſtoient alors en priſon ; & l'on ordonna que Simeon ſeroit preſent à leur execution, & ſeroit enſuitte executé le dernier.

Lors qu'on le menoit au martyre, le premier des mages leur vint demander ſi aucun d'eux ne vouloit la vie, & n'avoit deſſein d'embraſſer la religion du roy & d'adorer le ſoleil : mais pas un d'eux ne voulant accepter une grace ſi pernicieuſe, ils furent conduits au ſupplice, où cependant que les bourreaux travailloient à les executer l'un aprés l'autre, S. Simeon les exhortoit tous à endurer genereuſement la mort pour JESUS-CHRIST dans l'eſperance de reſſuſciter avec luy. Ainſi ces martyrs allerent tous à la mort pleins de joye & de confiance ; & les cent autres eſtant executez, S. Simeon ſouffrit enfin avec ſes deux preſtres Abedecalas & Ananie.

Ce dernier trembla un peu lorſque le bourreau le mit en eſtat de recevoir le coup de la mort. Mais l'intendant de tous les artiſans de la cour nommé Puſique l'anima au combat par ces genereuſes paroles, « Fermez vos yeux pour un moment, & prenez courage ; car vous verrez auſſi-toſt la lumiere de Dieu. » Et à peine eut-il achevé ces mots qu'il fut arreſté luy-meſme & amené au roy, devant lequel il confeſſa qu'il eſtoit chreſtien, & parla avec beaucoup de force pour la deffenſe de la foy & des ſaints martyrs ; de ſorte que ſa liberté l'ayant offenſé il le condamna à mourir d'un ſupplice tres-cruel & tout à fait extraordinaire. Car les bourreaux luy ayant percé la gorge luy tirerent la langue par cette ouverture. Sa fille qui eſtoit une ſainte vierge conſacrée à Dieu, ayant eſté arreſtée ſur quelque calomnie, ſouffrit auſſi la mort en ce meſme temps.

Voilà quelle fut la fin glorieuſe de ces ſaints martyrs qui eurent la conſolation de verſer leur ſang dans le meſme jour auquel JESUS-CHRIST, qui eſt le chef & le modele de tous les martyrs, a répandu le ſien avec abondance pour le ſalut de tous les hommes. Les Latins en font la memoire le 29. avril, & les Grecs le 15. de may.

Mais quoy que la perſecution fuſt violente dés l'année 344. qui eſtoit celle de ſon commencement, puiſqu'on fai-

ſoit mourir plus de cent perſonnes à la fois, & que Sapor n'épargnoit pas ceux qui luy devoient eſtre les plus chers par toutes ſortes de conſiderations, ce ne fut neanmoins que tres-peu de choſe en comparaiſon de ce qui ſuivit. Car l'année d'aprés la mort de S.Simeon qui tomboit au 5. d'avril en 345. on publia de tous coſtez par ordre de Sapor un edit cruel qui condamnoit à la mort tous les chreſtiens. Et ce fut alors qu'on en vit un nombre infiny gagner le ciel en perdant la vie par l'épée; que les mages couroient les villes & les villages pour chercher par tout ceux qui ſe cachoient; que pluſieurs fidelles ſe découvrirent eux-meſmes de peur qu'ils ne paruſſent renoncer à JESUS-CHRIST par leur ſilence & par leur fuitte; & que pluſieurs perſonnes de la Cour furent auſſi enveloppez dans ce carnage univerſel.

Et comme la perſecution avoit commencé à l'occaſion de S. Simeon que les mages & les Juifs avoient accablé des calomnies, elle s'augmenta par les impoſtures dont on noircit l'innocence de deux de ſes ſœurs, dont l'une nommée Tarbule ou Thenne avoit conſacré ſa virginité à JESUS-CHRIST, & l'autre nommée Pherbute gardoit une exacte continence aprés la mort de ſon mary. On les accuſa d'avoir cauſé la maladie de la reyne par leurs ſortileges, & d'avoir vangé la mort de leur frere S. Simeon par des operations magiques. L'amour que Mauptas prince des mages conceut pour ſainte Tarbule, differa ſa mort de quelques jours, mais ſa fermeté pour la foy & ſon éloignement pour le mariage luy procura enfin la couronne du martyre; & les mages ayant la diſpoſition de ſon ſupplice, de celuy de ſa ſœur & de ſa ſervante qui avoit auſſi embraſſé la virginité, elles furent toutes trois ſciées en deux.

Eclairciſſement 3. S. Sadoth ſucceſſeur de S. Simeon eut auſſi part à cette gloire. Aprés avoir remply un an la chaire archiepiſcopale des Perſes, Dieu luy fit connoiſtre par un ſonge merveilleux qu'il l'appelloit au martyre. Il fit aſſembler ſes preſtres & ſes diacres pour les préparer à ce combat; & Sapor eſtant venu à Cteſiphon l'envoya prendre avec 128. perſonnes qui eſtoient en partie des eccleſiaſtiques de ſon dioceſe ou des eveſchez voiſins, en partie des ſolitaires, & des aſcetes ou religieux de l'un & de l'autre ſexe. Enfin aprés cinq mois de ca-

chot qu'ils souffrirent avec une constance merveilleuse, ils n'en sortirent chargez de chaisnes que pour aller à la mort qu'ils receurent par l'épée d'un bourreau le 20. de fevrier de l'an 346. qui est le jour auquel l'Eglise grecque & latine fait la memoire de leur martyre, aussi-bien que celle de S. Sadoth leur Archevesque, quoyqu'il ne mourust pas avec eux, mais fust emmené en une province appellée Bethusan, où il eut aussi la teste tranchée dans la ville de Bethlapat.

Les bornes de cette histoire ne permettent point que nous rapportions icy les combats des autres martyrs, & la suitte de cette persecution qui fut ensevelie à l'égard du commun des chrestiens dans le sang de S. Azade eunuque. Car Sapor qui l'aimoit beaucoup ayant appris que l'on l'avoit fait mourir avec les autres, en fut tellement fasché qu'il ordonna qu'on n'executeroit plus que les chefs de la religion Chrestienne, c'est à dire les Evesques & les prestres.

C'est de cette celebre persecution que S. Chrysostome écrivant sur la fin du mesme siecle disoit, *Que les infidelles sont obligez de reconnoistre que l'Evangile se presche tous les jours avec succez; & ce qui est incroyable, que dans le temps mesme qu'on luy fait une guerre si furieuse, on le voit fleurir non seulement parmy nous, mais aussi parmy les Perses, où il se trouve un tres-grand nombre de martyrs.* *lib. quòd Christus sit Deus.*

Toutes les goutes de sang que ces genereux athletes de JESUS-CHRIST répandoient dans le royaume de Perse, estoient autant de preuves de la verité de la doctrine pour laquelle S. Athanase souffroit tant de maux depuis un si long-temps, puisqu'ils luy estoient unis dans la foy de la Trinité & de la consubstantialité du Verbe, & qu'ils deffendoient jusques à la mort la doctrine que leurs saints Evesques avoient soûtenuë avec tant de force dans le Concile de Nicée.

CHAPITRE XXVII.

Valens tasche d'usurper le siege d'Aquilée. Nouveau formulaire des Eusebiens.

NOUS avons jugé à propos de mettre encore en cette année 344. quelques evenemens qui ont rapport à l'histoire de S. Athanase, & à la suitte de l'heresie de l'Arianisme, quoy que nous en ignorions le temps.

Le plus considerable de tous est l'entreprise de Valens Evesque Arien, qui voulut quitter son eglise de Murse quelque temps avant le Concile de Sardique, pour s'emparer d'une autre plus considerable, qui estoit apparemment celle d'Aquilée. Car S. Hilaire nous apprend qu'il excita une grande sedition dans cette ville. Et ce qui rendit encore son entreprise plus odieuse, fut qu'un Evesque nommé Viator n'ayant pû s'enfuir assez tost, y fut tellement accablé & foulé aux pieds, qu'il en mourut trois jours aprés. Mais toutes ces intrigues de Valens luy furent absolument inutiles. Quelque effort qu'il fist pour sortir de Murse par un esprit d'ambition & d'interest, il y demeura toujours ; & nous voyons que Fortunatien, dont il vouloit usurper le siege, assista au Concile de Sardique en 347. en qualité d'Evesque d'Aquilée.

Hilar. cont. Arian.

On voit aussi que l'un de ces six Evesques qui avoient esté deputez du conciliabule de Tyr pour l'information de la Mareote, estoit mort avant la mesme année 347. Comme son nom n'est pas marqué, il faut avoir recours aux conjectures pour le découvrir ; & elles nous font juger que ce ne peut estre que Theognis de Nicée ou Macedone de Mopsueste. Et c'estoit vray-semblablement le premier, lequel estoit mort assurément avant l'an 355. Car il ne fut ny déposé, ny anathematizé dans le Concile de Sardique avec les autres Eusebiens, quoy qu'il fust l'un des plus criminels de tout le party, qu'il eust déja esté déposé, & que dans ce Concile mesme il eust esté reconnu coupable d'une insigne fourberie, qui estoit d'avoir composé de fausses lettres pour irriter les Empereurs contre S. Athanase, Marcel & Asclepas. On ne marque point quand ce crime fut commis, mais ceux qui avoient alors esté les diacres de Theognis, le prouverent & en firent voir la verité dans le Concile.

Hilar. frag. — *Theodoret. l. 2. hist. c. 13.* — *Ath ap. 2. p. 762.*

L'an de JESUS-CHRIST 345. trois ans depuis la legation de Narcisse & des autres qui avoient apporté à Constant un nouveau formulaire en 342. les Eusebiens donnerent encore de nouvelles marques de leur inquietude ordinaire ; & comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient fait jusques alors, ils assemblerent de nouveau leur synode à Antioche selon l'opinion de Baronius, & ils dresserent encore un autre formulaire rapporté par S. Athanase

Athan. de synod. p. 895. Socrat. l. 2. c. 15. Sozom. l. 3. c. 10. — *Baron. ann. 344. §. 1.*

&

& par Socrate, & qui estant beaucoup plus ample que tous les autres, en a mesme retenu le nom de longue exposition.

Le venin de l'Arianisme y est visible en plusieurs endroits, quoy qu'on se fust efforcé à le cacher sous l'embarras des paroles. Il y a entre autres expressions, que le Fils est semblable au Pere, & le S. Esprit mesme; mais il n'y est fait aucune mention de substance. Il anathematise aussi ceux qui disent qu'il a esté tiré du néant, & les autres impietez d'Arius; mais il ajoute aussi-tost que c'est parce que ces paroles ne sont point de l'Ecriture. Il semble reconnoistre l'unité de la divinité du Pere & du Fils, mais en mesme temps il fait le Fils semblable au Pere, & dit mesme positivement que le Fils a esté fait, quoyque d'une maniere differente des autres créatures. Ce qu'il y a encore de remarquable, c'est qu'il condamne en termes exprés les opinions de Marcel & de Photin.

Il n'y a rien qui soit plus de mauvaise foy ny plus insolent que la maniere dont les Eusebiens concluent ce formulaire. Nous avons esté contraints, disent-ils, d'expliquer avec « cette étenduë de paroles la foy que nous avions racourcie « auparavant en peu de mots; & nous n'y avons nullement « esté portez par aucun desir de vaine gloire, ny pour acquerir « quelque reputation, mais seulement afin de lever des esprits « de ceux qui ne nous connoissent point, tous les soupçons « qu'ils pourroient avoir de nous en nous attribant une « créance contraire à nos sentimens. Et de plus nous avons « voulu faire en sorte que ceux de l'Occident sceussent d'une « part quelle est l'effronterie de l'imposture des heretiques, & « qu'ils connussent de l'autre que la doctrine de ceux de l'Orient « dans les matieres divines de la religion, est toute ecclesiastique « & clairement appuyée sur le témoignage des divines « Ecritures, ainsi que toutes les personnes sinceres & « incorruptibles le reconnoistront sans nulle peine & sans nulle « difficulté. «

Les Eusebiens s'imaginant donc avoir trouvé quelque chose de nouveau, parce qu'ils s'exprimoient avec une plus grande étenduë de paroles, ils crûrent que cette affaire me-

ritoit bien que quelques-uns de leurs députez fissent le voyage d'Italie, pour communiquer leurs lumieres aux Evesques de l'occident, ou plustost pour obscurcir les veritez catholiques par de nouvelles tenebres. Ils envoyerent donc ce formulaire par Eudoxe Evesque de Germanicie en Syrie, par Martyre, dont on ne marque point l'evesché, par Macedone de Mopsueste, & quelques autres, entre lesquels estoit Demophile qui pouvoit estre Evesque de Cooé, ou plustost de Berée, marqué dans la lettre du faux Concile de Sardique, & qui s'estant rendu celebre par la persecution de Libere, fut depuis fait Evesque de Constantinople par les Ariens.

Hilar. fragm.

Socrat. l. 2. c. 16.

Le voyage qu'ils firent en Italie leur fut inutile, & les Evesques d'Occident rejetterent leur formulaire, non parce qu'ils n'entendoient point la proprieté des termes de la langue grecque, comme Socrate l'a écrit mal à propos, & peut estre sur le témoignage de Sabin historien de la secte de Macedone; mais parce qu'ils déclarerent qu'ils se contentoient du symbole de Nicée, & que tout formulaire de foy où la consubstantialité du Verbe estoit supprimée, leur estoit suspect avec raison, ainsi que S. Athanase l'a prouvé dans un traitté qu'il a fait pour la deffense des decrets de ce saint Concile.

CHAPITRE XXVIII.

Concile de Milan. Constant demande la convocation de celuy de Sardique.

Hilar. fragm.

CEs Eusebiens estant venus à Milan où il se tenoit alors un Concile, n'y apporterent que leur opiniastreté; & elle fut si inflexible que refusant de condamner l'heresie d'Arius, ils sortirent tout en colere de l'assemblée, comme nous l'apprenons d'une lettre écritte huit ans aprés au commencement de l'an 354. par le Pape Libere.

C'est tout ce que nous sçavons de ce Concile. Mais il y a assez d'apparence que Constant y assista, & que ce fut là qu'il prit la resolution d'écrire à son frere Constance pour

la convocation d'un Concile œcumenique, qui estoit le seul moyen qu'il connoissoit capable de donner la paix à l'Eglise. Au moins nous sçavons qu'il estoit à Milan lors qu'il écrivit sur ce sujet quatre ans depuis que S. Athanase fut arrivé à Rome en 341. & qu'il le fit par le conseil de divers Evesques qui s'y trouverent. Il forma cette resolution non seulement sur ce qu'il avoit appris ce qui s'estoit passé au Concile de Rome, où les Eusebiens avoient esté rejettez comme suspects, & la communion du Saint embrassée par 50. Evesques; mais aussi parce qu'il estoit informé des violences que les Ariens avoient exercées contre les Eglises, tant à Alexandrie que dans tout le reste de l'Orient, sans que l'excellente lettre que le Pape Jules leur avoit écritte, eust esté capable d'arrester leur impudence.

Athanas. apol. 1. p. 676.

ad solit. p. 818.

apolog. 2. p. 754.

Les Evesques qui contribuerent le plus à faire prendre à Constant la resolution de convoquer un Concile universel, furent le Pape Jules, Maxime ou Maximin Evesque de Treves, & le fameux Osius. Nous trouvons dans les historiens de l'Eglise, que S. Athanase mesme & les autres prélats déposez luy en firent la demande, en luy represen-tant qu'il n'y alloit pas moins de la verité de la foy que de leur propre interest, puisque leur déposition ne tendoit qu'au renversement de la foy & de la veritable doctrine de l'Eglise. Et il y a en effet bien de l'apparence qu'ils avoient sollicité leurs amis de demander ce Concile, comme les Eusebiens le reprocherent fort mal à propos à S. Athanase, ou qu'au moins ils contribuerent à l'execution de ce dessein, & peut estre qu'ils porterent Constance à en écrire encore une fois. Il est certain neanmoins que Constant en avoit déja écrit à son frere avant que S. Athanase en eust aucune connoissance : car il assure avec serment qu'ayant receu ordre de Constant de l'aller trouver à Milan, il ignoroit pour quelle raison on le mandoit; mais que s'en estant enquis, il apprit que ce prince avoit écrit & député à son frere pour le Concile.

Hilar. fragm. Theodoret. l. 2. c. 3. Socrat. l. 2. c. 16. Sozom. l. 3. c. 10.

Athanas. apolog. 1. p. 676.

Estant arrivé à Milan, il fut fort bien receu de l'Empereur, qui eut la bonté de luy déclarer ce qu'il avoit fait pour procurer la paix à l'Eglise. Le Saint de sa part luy raconta avec

Theodor. l. 2. c. 3.

larmes les entreprises que les Ariens avoient faittes contre luy, & la guerre si cruelle qu'ils faisoient à la foy apostolique. Il le fit ressouvenir de la gloire de son pere Constantin, du grand Concile de Nicée qu'il avoit assemblé, & du soin qu'il avoit pris d'affermir par l'autorité de ses loix ce qui avoit esté décidé par les peres de ce Concile, aprés y avoir assisté luy-mesme. Et comme sa juste douleur éclatta dans sa remontrance & dans sa plainte, il toucha vivement l'Empereur, & l'excita à imiter le zele de son pere; de sorte qu'aussi-tost qu'il eut ouy ce discours, il écrivit à son frere Constance, pour le porter à conserver inviolablement la pieté que leur pere Constantin leur avoit laissée comme par succession; & il luy representa que ce grand prince ayant affermi son empire par la pieté, avoit exterminé les tyrans qui estoient les ennemis des Romains, & soumis à sa puissance tous les barbares des environs.

Mais comme Constance estoit alors occupé à la guerre de Perse aux extrémitez de la Mesopotamie, il ne faut pas s'estonner si le dessein d'assembler le Concile ne put s'executer que deux ans aprés.

La mesme providence de Dieu qui avoit permis que Constant eust mandé S. Athanase à Milan aprés tant d'afflictions & de souffrances, permit aussi qu'il ne parlast jamais à ce prince seul à seul & sans témoins. Car les Ariens à qui ce voyage estoit autant odieux qu'il leur devoit estre funeste, eurent la malice de luy faire un crime des entretiens qu'il avoit eus avec Constant, & l'accuserent mesme par écrit de luy avoir mal parlé de Constance, & de l'avoir animé contre luy. Mais il proteste avec de tres-grands sermens qu'il n'avoit jamais rien fait de semblable, & qu'il ne pouvoit faire une chose de cette nature sans avoir perdu l'esprit, & sans violer le commandement de Dieu: Qu'au contraire autant de fois qu'il a parlé de Constance, il en a toujours parlé avec beaucoup d'honneur, de respect & d'avantage. Il ajoute qu'il n'a jamais parlé à Constant qu'en présence de l'Evesque de la ville où il estoit, & des autres personnes qui s'y rencontroient. Il nomme divers Evesques qui avoient esté témoins de tout ce qu'il avoit dit, comme For-

Athanas. apol. 1. p. 674. 675.

tunatien d'Aquilée, Osius, Crispin de Capouë, Lucille de Verone, Denys de Lodi, Vincent de Campanie, S. Maximin de Treves, S. Protais de Milan, & Eugene grand maistre du palais, qui selon la fonction de sa charge estoit devant le rideau, d'où il entendoit tout ce qu'on disoit.

Ce ne fut pas là la seule calomnie que les Eusebiens inventerent contre S. Athanase au sujet de ce voyage. Car l'affection que Constant luy avoit fait paroistre en cette rencontre, a servi de prétexte à Philostorge pour écrire avec sa malignité ordinaire, que ce Saint avoit gagné à force de présens les principaux de la cour de cet Empereur, principalement Eustathe intendant du domaine particulier. Mais cette imposture se ruine d'elle-mesme; & outre que S. Athanase n'avoit besoin que de son innocence & de son merite seul pour s'insinuer dans l'esprit de Constant, qui avoit mesme prévenu ses demandes en le faisant venir à Milan, un Evesque dépouïllé & fugitif n'estoit nullement en estat de corrompre par des présens les officiers de la cour de l'Empereur. *Philostorg. l. 5. c. 12.*

Ce fut à la fin de cette année 345. ou au commencement de la suivante, qu'Estienne succeda à Placille Evesque d'Antioche, si l'autorité de Nicephore peut estre en quelque consideration. Pour le moins il est certain que cela s'est fait entre les années 341. & 347. Estienne n'eut point d'autre merite pour monter sur un siege si illustre, que sa seule impieté qui avoit empesché S. Eustathe de le recevoir dans le clergé, & qui l'avoit fait déposer estant prestre. Mais ce qui le rendoit abominable aux catholiques, luy acquit l'estime & la faveur des Ariens, & l'éleva sur le siege d'un saint Evesque qui l'avoit toujours regardé comme un ennemy de l'Eglise. *Athan. ad solitar. p. 812. advers. arian. orat. 1. p. 290.*

L'année suivante qui estoit la 346. de JESUS-CHRIST, se passa toute dans l'attente & dans les préparatifs du Concile de Sardique. Ce fut en cette année là qu'aprés que S. Athanase eut esté quelque temps à Milan, Constant qui estoit retourné en France, l'y appella; le grand Osius s'y estant déja rendu. C'estoit sans doute une grande cósolation à nostre Saint non seulement de se voir appuyé de l'autori- *apolog. 1. p. 676.*

té d'un Empereur qui luy donnoit toute ſorte de protection, pour le tirer par un jugement eccleſiaſtique de l'oppreſſion où il eſtoit depuis pluſieurs années, mais meſme d'expoſer l'eſtat de ſes affaires à Oſius qu'il appelloit ſon pere par reſpect, & qui eſtoit ſon amy particulier par la liaiſon étroitte que la foy & la ſocieté d'un meſme zele pour l'Egliſe avoit formée dans leurs cœurs. L'ayant veu préſider avec tant d'édification au Concile de Nicée, il ne pouvoit pas ne ſe point promettre de luy dans celuy qui ſe devoit tenir à Sardique, tout ce que l'on peut attēdre d'une vertu & d'une generoſité conſommée. Et cet illuſtre vieillard qui avoit veu les Ariens entreprendre de vouloir détruire par leurs intrigues de cour & par pluſieurs conciliabules, l'ouvrage du Saint Eſprit & la veritable doctrine qu'il a enſeignée à ſon Epouſe par l'entremiſe de ſes Apoſtres, ſe diſpoſoit ſans doute avec joye à une aſſemblée qui devoit remettre l'Egliſe dans ſa premiere liberté, & ſoutenir l'innocence de ſon principal deffenſeur.

On date auſſi de la meſme année 346. le celebre Concile que l'on prétend s'eſtre tenu à Cologne contre Euphratas Eveſque de la meſme ville, qui eſtoit en ce temps-là la metropole de la Gaule ſuperieure ſelon noſtre Saint, c'eſt à dire de la Germanie inferieure.

ad ſolit. p. 822.

Les actes que nous avons de ce Concile, portent qu'Euphratas ayant eſté accuſé par une lettre du peuple de Cologne & de toute la ſeconde Germanie, & qui eſtoit ſouſcrite de pluſieurs perſonnes tant laïques qu'eccleſiaſtiques, de ſoutenir que JESUS-CHRIST n'eſtoit pas Dieu, mais un pur homme, ce qui eſtoit l'hereſie de Photin, & ayant encore eſté chargé d'autres crimes; cinq Eveſques entre leſquels eſtoit Valerien d'Auxerre & Amand de Straſbourg, le condamnerent comme un blaſphemateur, & le dépoſerent; ſa faute eſtant ſi claire & ſi certaine que tout Eveſque le pouvoit condamner ſelon les regles de la diſcipline de l'Egliſe.

Neanmoins on prétend qu'Euphratas au lieu de ſe corriger, eut encore la hardieſſe de ſoutenir ſon impieté en préſence de Jeſſé Eveſque de Spire, de Martin de Mayence,

& de divers ecclesiastiques qui estoient alors avec eux, & en une autre occasion devant S. Servais de Tongres, & S. Athanase mesme, qui avoit esté appellé en France par Constant, ainsi que nous venons de rapporter. Et comme il entraisnoit beaucoup de personnes par sa doctrine pernicieuse, S. Servais qui estoit son plus proche voisin, s'opposa à luy plus qu'aucun autre, tant en public qu'en particulier.

Mais enfin ses blasphemes estant connus de tout le monde, les Evesques s'assemblerent à Cologne à la priere des fidelles de la mesme ville, ou des cinq Evesques qui l'avoient condamné la premiere fois. Quatorze Evesques se trouverent à ce Concile le 14. jour de May, sçavoir S. Maximin de Treves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Châlon sur Saone, Severin de Sens, Optatien de Troyes, Jessé de Spire, Victor de Wormes, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg, Justinien de Basle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, & Dyscole de Reims.

Dix autres Evesques y envoyerent aussi leur consentement & leurs députez, sçavoir Martin de Mayence, Victor de Mets, S. Didier de Langres, Pancaire de Besançon, S. Sainctin de Verdun, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, Mercure de Soissons, Eusebe de Rouën, & Diopete d'Orleans. Ce dernier donna son suffrage dans une lettre qu'il addressa au Concile. *Nerviorũ.*

Les Evesques estant assemblez, on leut la lettre de l'eglise de Cologne. S. Maximin & tous les autres ayant dit leurs avis que nous avons encore par le détail, Euphratas fut déposé par leurs suffrages, dont quelques-uns mesmes allerent à le priver de la communion laïque.

Mais quoyque les actes de ce Concile ayent toutes les marques possibles de verité, & que la pluspart des Evesques qui y sont nommez, le soient encore dans les signatures du Concile de Sardique, neanmoins avec tout cela Baronius n'est point le seul qui le trouve ou tres-suspect, ou certainement supposé, ne voyant pas comment il est possible qu'Euphratas ait esté déposé en 346. comme un heretique pire *Eclairciss. 3.*

que les Ariens, & que non ſeulement il ait aſſiſté au Concile de Sardique l'année ſuivante comme un Eveſque catholique, avec les Eveſques qui venoient de le condamner, mais meſme qu'il ait eſté député au nom de tout le Concile pour aller ſolliciter Conſtance dans l'Orient de rétablir S. Athanaſe & tous les Eveſques perſecutez par les Ariens, comme nous l'allons voir dans la ſuitte. Il eſt difficile de prendre aucun parti dans cet embarras, ny de differer de quelques années ſa chûte dans l'hereſie, ſans s'engager dans de nouvelles difficultez, dont il eſt preſque impoſſible de ſortir.

Eclairciſſ. 4.

Mais il eſt temps d'aller voir ce que le grand Concile de Sardique va faire pour mettre la derniere main à la juſtification de S. Athanaſe, & d'admirer le ſoin que Dieu prend de ſuſciter des deffenſeurs à l'innocence opprimée.

Apol. 2. p. 728.



LA



LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE SIXIE'ME,

Où il eſt traitté de tout ce qui eſt arrivé à ſon ſujet depuis le Concile de Sardique juſques à celuy de Milan.

CHAPITRE PREMIER.

Ouverture du Concile de Sardique. Du nombre des Eveſques qui y aſſiſterent. Quels furent les plus celebres d'entre les Catholiques & les principaux Euſebiens. Embarras de ces derniers.



L'EMPEREUR Conſtance n'ayant pû refuſer à Conſtant ſon frere une demande auſſi juſte qu'eſtoit celle qu'il luy avoit faite à la priere des Eveſques, de convoquer un Concile pour faire ceſſer les differens de l'Egliſe, ces deux princes le firent aſſembler tant de l'orient que de l'oc- *Theodoret. l. 2. c. 3. Ath. ap. 2.*

cident, & ordonnerent qu'il se tiendroit dans Sardique.

Cette ville d'Illyrie metropole des Daces estoit d'autant plus commode pour l'execution de leur dessein, qu'elle estoit comme la borne des deux empires, estant située sur les confins de l'orient & de l'occident; & si nous en croyons Baronius, elle ne pouvoit estre suspecte aux Eusebiens, puisqu'elle estoit de l'empire de Constance, comme en effet nous verrons que les Orientaux y seront logez dans le palais, quoy que d'autres assurent qu'elle estoit de l'empire d'occident. Elle estoit déja tres-considerable dés auparavant, puisque nous avons encore diverses loix de Constantin qui en sont datées, & qui font voir qu'il y faisoit assez souvent sa demeure. Mais rien ne l'a tant relevée que le Concile dont nous allons raconter l'histoire, & c'est ce qui la fait plus connoistre aujourd'huy que tout le reste des avantages qu'on luy peut attribuer.

Baron. an. 347. §. 2. Athanas. ad solitar. 818. Marca l. 7. de concord. c. 3. §. 3.

Les deux Empereurs qui s'estoient accordez pour la convocation de ce Concile, écrivirent aux Evesques d'orient pour les exhorter de s'y trouver, & particulierement pour justifier les plaintes qu'ils avoient faites si souvent contre S. Athanase, Marcel Evesque d'Ancyre, & Asclepas de Gaze.

Eclaircissement. 1.

Il y avoit déja onze ans que le grand Constantin estoit mort lorsque ce Concile s'ouvrit sous le consulat de Rufin & d'Eusebe, & ainsi ce fut en l'année 347.

Socrat. l. 2. c. 16. Sozom. l. 3. c. 11.

Il estoit composé d'Evesques de plus de 35. provinces, sans conter les Orientaux qui se retirerent; & en les comprenant tous, il se trouva des Evesques d'Espagne, des Gaules, d'Italie, de Campanie, de Calabre, de la Poüille, d'Afrique, de Sardaigne, des Pannonies, des Mysies, des Daces, de Norique, de Siscie, de Dardanie, de Macedoine, de Thessalie, d'Achaïe, d'Epire, de Thrace, de Rhodope, (qui estoit une partie de la Thrace) de Palestine, d'Arabie, de Candie, d'Egypte, d'Asie, de Carie, de Bithynie, de l'Hellespont, des deux Phrygies, de Pisidie, de Cappadoce, de Pont, de Cilicie, de Pamphilie, de Lydie, des Cyclades, de Galatie, de Thebaïde, de Libye, de Phenicie, de Syrie, de Mesopotamie, d'Isaurie, de Paphlagonie, d'Asie, d'Europe, de la province de Thrace appellée Hemimont, de la Massylie.

Athanas. ad solitar. 819. apolog. 2. p. 756. Theodoret. l. 2. c. 16. Hilar. frag. & de synod.

Pour le nombre des Evesques qui y assisterent, il est difficile de le marquer ; puisque quelques auteurs en content plus de 300. & que d'autres en réduisent le nombre à 90. Catholiques ou environ. Ny l'une ny l'autre de ces deux opinions ne paroist pas vray-semblable, mais il est presque impossible de trouver le juste milieu. *Eclaircissement 2.*

Osius Evesque de Cordouë estoit certainement consideré comme le pere & le chef de ce Concile ; & non seulement S. Athanase & Theodoret luy attribuent cette qualité, mais mesme le Concile en corps le releve au dessus de tous les autres par un eloge magnifique. Aussi signa-t'il le premier la lettre circulaire & celle qui fut écrite à Jules au nom de tous les Evesques ; & la maniere dont les Eusebiens le traittent, ne nous permet pas de douter qu'il n'ait présidé à cette sainte assemblée. S. Athanase nomme aprés luy Archidame & Philoxene, comme ayant signé au nom de Jules. *Athan. ad solitar. 819. Theodoret. l. 2. c. 12. apud Athanas. apol. 2. p. 761. ibid. 766. 767. Hilar. cont. Arian.*

On joint aussi quelquefois avec eux un diacre nommé Leon, qui paroist par là avoir aussi esté legat du pape. Neanmoins on ne voit pas qu'il ait eu séance au Concile en cette qualité ; & le Cardinal Baronius ne reconnoist point d'autres legats qu'Archidame & Philoxene. *Eclairciss. 3.*

Le Pape Jules ayant esté prié de se trouver à Sardique avec les autres Evesques, s'en excusa sur la crainte des maux qui pouvoient arriver à son eglise par son absence, & le Concile témoigna estre satisfait de ses raisons.

Protogene Evesque de Sardique tenoit le premier rang parmy les Occidentaux avec Osius, & les Evesques de l'orient les joignent souvent tous deux comme representans le corps du Concile. Les plus considerables de l'Italie estoient Protais Evesque de Milan, Severe de Ravenne, Lucille ou Luce de Verone, Janvier de Benevent, Vincent de Capouë. On trouve parmy les souscriptions une liste de 34. Evesques de nostre France qui avoient signé les decrets de ce Concile, dont S. Hilaire ne reconnoist que Verissime de Lyon ; quoy qu'on ne puisse pas douter qu'il n'y en ait encore eu plusieurs autres, comme Euphrate de Cologne & S. Maximin de Tréves. On y peut ajouter ceux que l'on croit avoir assisté au Concile de Cologne, & dont nous avons déja rapporté les noms. Quant aux Evesques d'Afrique, Gratus de Carthage *Sozom. l. 3. c. 11. Hilar. cont. Arian.*

Conc. Cart. 1. c. 5. témoigne assez clairement avoir esté du nombre des orthodoxes qui se trouverent à ce celebre Concile, & on voit effectivement qu'il y est parlé d'un Evesque d'Afrique de ce nom.

Mais comme l'yvraye sera toujours meslée avec le bon grain dans le champ de l'Eglise jusques á ce que les Anges en fassent la separation à la fin des siecles; aussi en mesme temps que ces hommes apostoliques venoient soutenir la foy en rendant justice à celuy qui en estoit le principal deffenseur, on vit venir à Sardique 75. ou 80. Evesques Eusebiens, dont les noms se lisent à la fin de leur lettre schismatique. Les principaux de leur trouppe estoient Theodore Evesque d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese, avec Ursace de Singidon en Mysie & Valens de Murse en Pannonie, qui estoient toujours liguez avec les Eusebiens orientaux, quoy qu'ils fussent d'occident. On y remarqua aussi Quintien usurpateur du siege de Gaze, Marc d'Arethuse, Eudoxe de Germanicie, Basile d'Ancyre, & sur tout Callinique de Damiette ce celebre Meletien qui s'estoit rendu dénonciateur contre S. Athanase dans le Concile de Tyr, & le fameux Ischyras à qui l'on avoit donné le titre d'Evesque de Mareote pour recompense de ses calomnies.

Hilar. frag.
Eclairciss. 4.

S. Athanase, Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaze, qui estoient les principaux sujets de la convocation du Concile, ne manquerent pas de s'y rendre aussi-bien que plusieurs autres, tant du nombre de ceux que les Eusebiens avoient accusez, que de ceux qui venoient pour les accuser eux-mesmes des violences que ces Ariens leur avoient fait souffrir. On y voyoit non seulement ceux qu'ils avoient bannis, mais aussi les chaisnes & les fers dont ils avoient chargé des innocens. On y voyoit encore des Evesques ou d'autres personnes qui venoient porter les plaintes de leurs parens & de leurs amis, que l'animosité des Eusebiens tenoit encore en exil, ou à qui ils avoient fait perdre la vie, leur procurant en mesme temps l'honneur & la gloire du martyre. On y remarquoit particulierement des Evesques dont les uns montroient encore les chaisnes que ces heretiques leur avoient fait porter, & S. Luce d'Andrinople pouvoit estre de ce nom-

Eclairciss. 5.

bre ; d'autres comme S. Theodule Evesque de Trajanople, protestoient d'avoir esté en danger de perdre la vie par leurs calomnies, & ne s'estre garantis de ce peril que par la fuitte ; d'autres montroient les coups de cousteaux qu'ils avoient receus ; & d'autres se plaignoient de la cruauté avec laquelle on avoit voulu les faire mourir de faim.

Diverses Eglises y avoient aussi deputé pour representer les violences qu'elles avoient endurées par l'épée des soldats, par les insultes d'une populace tumultueuse, par la terreur & les menaces des juges ; & pour se plaindre en mesme temps des lettres que ces ennemis de la verité avoient supposées : car Theognis de Nicée fut convaincu de ce crime par ceux qui avoient esté ses diacres. On faisoit aussi entrer dans ces plaintes les vierges que ces heretiques avoient dépoüillées, les eglises qu'ils avoient brûlées, les ministres de l'Eglise qu'ils avoient emprisonnez ; & on representoit que le seul pretexte qu'ils avoient pris de s'emporter à ces excés, estoit la fermeté par laquelle les Catholiques refusoient de communiquer avec l'heresie des Ariens & d'Eusebe, comme parle le Concile. Aussi toute l'eglise d'Alexandrie luy en avoit écrit fortement ; & la verité de ces faits estoit reconnuë de tout le monde par le témoignage de plusieurs personnes qui estoient venus pour s'en plaindre, tant de la ville d'Alexandrie que de la Mareote & des autres endroits d'Egypte. On y remarque particulierement entre les autres, deux prestres de la mesme eglise, qui ayant autrefois esté engagez dans le party des Meletiens, & depuis ayant esté receus par S. Alexandre, demeuroient étroittement attachez à S. Athanase.

C'est sans doute ce grand concours de toutes sortes de personnes que les Eusebiens veulent marquer, quand l'esprit de fausseté qui avoit toujours animé leur cabale, leur fait écrire que l'on voyoit arriver d'Alexandrie & de Constantinople à Sardique une multitude de scelerats, à qui ils attribuent leurs propres crimes pour rendre leur témoignage suspect, & ruiner de reputation les reglemens qui furent faits sur des plaintes si équitables.

Et certainement comme des criminels ne craignent rien tant que le tribunal de leurs juges, il ne faut pas s'étonner

que la pensée seule du Concile de Sardique ait jetté l'épouvante dans le cœur des Eusebiens. En effet cette crainte avoit empesché Georges de Laodicée de quitter l'orient pour y venir ; & c'est sans doute parce que la convocation de ce Concile avoit causé un trouble effroyable dans leurs esprits, qu'ils la representerent depuis comme une chose tout à fait criminelle, qui avoit troublé presque tout l'orient & l'occident. Ils eurent assez d'impudence pour se plaindre que l'on avoit contraint les Evesques d'abandonner toutes les affaires ecclesiastiques, le peuple de Dieu & la predication de la doctrine ; que l'on avoit fait faire un si long voyage à des vieillards chargez d'années, foibles de corps & accablez de maladies ; qu'on les avoit traisnez de costez & d'autres, & qu'ils avoient esté réduits à abandonner leurs freres qui demeuroient malades sur les chemins.

Hilar. frag.

Ils se flattoient neanmoins de cette esperance que S. Athanase & leurs autres adversaires n'oseroient pas se trouver au Concile ; & ils s'imaginoient mesme qu'ils y pourroient dominer à leur ordinaire par les menaces & par la terreur sous la protection du Comte Musonien & d'un officier d'armée appellé Hesyque, qu'ils avoient amenez avec eux pour leur servir de directeurs & pour deffendre leur cause, au lieu que les Catholiques y estoient venus seuls, n'ayant personne à leur teste que le pere Osius. Ces esperances firent venir les Eusebiens avec moins de repugnance, & avec assez de promtitude à Sardique, parce qu'ils crûrent que par le moyen de ces magistrats ils se rendroient encore les maistres de cette assemblée, & qu'il ne s'y feroit rien que ce qu'ils voudroient.

Athan. ad solitar. p. 818. apolog. 2. p. 754. 755.

Mais ayant appris en chemin que ce Concile prenoit le train d'une assemblée purement ecclesiastique, qu'il formeroit ses resolutions sans la participation d'aucun Comte, que les soldats n'y auroient point de part, que leurs adversaires au lieu de fuir, comme ils s'estoient imaginé, se presentoient avec joye, que l'on y envoyoit de tous costez pour les accuser & pour les convaincre eux-mesmes ; le remors de leur conscience leur fit redouter le succez d'un jugement qui devoit avoir pour regle non leur fantaisie & leur caprice, mais la loy de la verité.

Ainſi ils ſe trouverent dans un étrange embarras, qui leur fit tenir en divers endroits ſur le chemin des aſſemblées & des conferences. Car comme d'une part ils avoient honte d'avoüer les crimes dont ils ſe ſentoient coupables, ce qu'ils ne pouvoient éviter s'ils aſſiſtoient au Concile; auſſi de l'autre ils craignoient de ſe reconnoiſtre coupables s'ils n'y venoient pas. Ils s'accorderent donc enſemble qu'ils viendroient effectivement juſques à Sardique, mais ne comparoiſtroient pas en jugement, & ne ſe préſenteroient pas meſme au Concile; mais qu'auſſi toſt qu'ils ſeroient arrivez, & qu'ils auroient comme fait acte de leurs diligences, ils s'enfuyroient promtement. Ils ajoûterent à cette reſolution de grandes menaces d'exercer les dernieres violences contre ceux qui ſe ſepareroient d'avec eux; & pour cet effet ils obligeoient tous les Eveſques d'Orient de demeurer dans un meſme logis, ne ſouffrant pas qu'ils fuſſent jamais en particulier. Mais cette précaution n'empeſcha pas que pluſieurs ne les quittaſſent ſur le chemin, diſant qu'ils eſtoient malades. *Hilar. fragm.*

CHAPITRE II.

Les Euſebiens font inſtance pour exclure de l'aſſemblée S. Athanaſe & quelques autres. Le Concile rejette cette propoſition, & les preſſe de comparoiſtre; ce qu'ils refuſent avec opiniâtreté.

DE'S que les Euſebiens furent arrivez à Sardique, ils ſe logerent au palais, & s'y tinrent tellement enfermez qu'ils ne laiſſerent la liberté à aucun d'eux ny de venir au Concile, ny meſme d'entrer dans l'egliſe, où il eſt aſſez viſible que le Concile ſe tenoit. *Eclairciſſ. 1. Athanaſ. ad ſolitar. p. 818. apolog. 2. p. 764. 765.*

Il y en eut deux neanmoins qui eſtant plus ſinceres & plus genereux que les autres, abandonnerent leur impieté, & ſe joignirent au Concile, où aprés avoir déploré la violence qu'on leur avoit faite, ils découvrirent les mauvais deſſeins des Euſebiens & leur extréme foibleſſe; & ajoûterent que parmy ceux qui eſtoient venus avec eux, il y en avoit pluſieurs qui eſtoient dans de tres-bons ſentimens, mais qui eſtoient retenus par les menaces continuelles qu'on leur

faisoit. Ces deux Evesques qui rendirent à Dieu & à sa sainte verité la gloire que l'on ne luy peut refuser sans crime, estoient Macaire de Palestine & Astere d'Arabie. Ils sont qualifiez tous deux Evesques de Petra ou des Pierres. Et en effet on met deux villes de ce nom, l'une dans la premiere Palestine, & l'autre dans la troisiéme qui fait aussi quelquefois partie de l'Arabie. Macaire est presque toujours nommé Arie, & Astere est aussi appellé Estienne dans S. Hilaire. La generosité de ces deux Evesques leur fit meriter aussi-tost aprés le Concile la gloire d'estre bannis dans la haute Libye, où ils furent extrémement mal-traittez, & enfin celle d'estre honorez dans l'Eglise au nombre des Saints, sçavoir Astere le 10. de juin, & Macaire le 20. du mesme mois. C'est tout ce que nous sçavons de Macaire, mais nous aurons sujet de parler d'Astere encore ailleurs.

cont. Arianos.

Athan. ad solit. p. 810.

Hilar. fragm.

Les Eusebiens qui n'estoient venus à Sardique que pour s'en retourner aussi-tost, ainsi que nous avons dit, en cherchoient tous les prétextes imaginables. Les Peres du Concile avoient receu dans leur assemblée S. Athanase & les autres Evesques accusez, & non seulement ils souffroient qu'ils eussent seance avec eux, mais mesme ils approuvoient qu'ils celebrassent les divins mysteres. Les Eusebiens au nom des Orientaux en prirent sujet de dire qu'ils ne pouvoient pas communiquer avec eux à moins qu'ils ne se separassent de ces Evesques, qui selon leur prétention avoient esté condamnez par des Conciles ; & ils avoient l'effronterie de rebattre là dessus leurs vieilles accusations contre le Saint : comme en effet nous apprenons de Lucifer Evesque de Cagliari, qu'ils l'accuserent d'homicide devant le Concile catholique de Sardique, mais sans le pouvoir prouver.

Lucifer Calarit. pro Athanas.

Athanas. apol. 2. p. 757. Hilar. in Arian.

La proposition de traitter les Evesques accusez comme criminels, fut rejettée par le Concile comme une chose qui estoit tout à fait honteuse & impossible aprés le jugement si authentique & si bien fondé, que le Pape Jules avoit prononcé en leur faveur, & le témoignage que 80. Evesques d'Egypte avoient rendu à l'innocence de S. Athanase: Et ce que les Eusebiens demandoient estoit d'autant moins recevable, que les Empereurs avoient permis au Concile

d'examiner

d'examiner tout de nouveau les matieres depuis leur premiere origine. Ainsi l'intention du Concile estoit qu'elles fussent remises au mesme estat où elles estoient avant le commencement de la dispute, c'est à dire avant le Concile de Tyr. Et c'est apparemment ce que vouloient dire les Evesques catholiques assemblez dans le Concile de Sardique, lors qu'ils soutenoient, au rapport des Eusebiens, qu'ils estoient les juges des juges mesmes, & qu'ils devoient examiner de nouveau ce que les autres avoient déja jugé. Mais tout ce qu'ils remporterent d'une plainte si injuste, fut que le Concile déclara que l'Occident ne s'estoit jamais separé de S. Athanase & des autres.

Hilar. fragm.

Sozom. l. 3. c. 10.

Les Orientaux ne se réduisoient pas à demander que l'on chassast de l'assemblée S. Athanase & Marcel d'Ancyre, mais ils en vouloient aussi exclure Denys d'Edique, Basse de Diocletiane, & Jean de Thessalonique qui est quelquefois appellé Aëce. Ils disoient que le premier avoit esté déposé par les Occidentaux mesmes; que le second avoit esté ordonné Evesque par eux aprés avoir esté banni de Syrie pour les crimes dont on l'avoit convaincu, estoit tombé depuis dans de plus grands déreglemens, & avoit aussi esté déposé par ces mesmes Evesques d'Occident. Ils alleguoient contre le troisiéme qu'il avoit souvent accusé Protogene de Sardique de divers crimes, & mesme de vivre dans une incontinence scandaleuse, ce qui l'avoit toujours empesché de communiquer avec luy : d'où ils vouloient sans doute conclure qu'il se devoit separer d'une assemblée où Protogene tenoit le rang d'Evesque.

Hilar. fragm.

On ne peut sçavoir quelle estoit la verité de tous ces reproches, puisque l'on n'en voit rien nulle part ailleurs, & que les organes du pere du mensonge ne meritent aucune créance par eux-mesmes. On peut seulement remarquer qu'il paroist par quelques Canons du Concile de Sardique, qu'avant l'élection d'Aëce de Thessalonique, & apparemment aprés la mort d'Alexandre, il y avoit eu de grands troubles dans l'eglise de Thessalonique, & que Musée & Eutychien s'en estoient prétendus Evesques.

Concil. Sardic. can. 18. 19. græc.

Voilà les prélats que les Eusebiens soûtenoient que l'on devoit faire sortir du Concile, si l'on vouloit qu'ils y vins-

ſent ; & comme ils avoient beſoin de ce prétexte pour juſtifier leur fuitte, ils s'obſtinerent à faire la meſme demande durant pluſieurs jours.

Athanaſ. apol. 2. Les peres de Sardique qui aimoient ſincerement la paix de l'Egliſe, ſouhaittoient avec paſſion de voir les Orientaux ſe préſenter au jugement pour prouver les accuſations qu'ils avoient formées. Ils les y exhorterent autant qu'ils pûrent & par écrit & de vive voix, non ſeulement une fois ou deux, mais tres-ſouvent.

» Venez, leur diſoient-ils, venez aſſiſter à la déciſion de
» l'affaire que vous pourſuivez depuis ſi long temps. Pour-
» quoy vous retirez-vous d'icy aprés y eſtre venus ? Il falloit
» ou n'y point venir, ou ne vous pas cacher aprés y avoir paru,
» puiſque ce procedé ſi honteux vous rend criminels & vous
» condamne. Voicy Athanaſe & les ſiens que vous avez ac-
» cuſez en leur abſence ; & puiſqu'ils ſont comparus, taſchez
» de les convaincre en leur préſence, ſi vous avez quelque
» choſe à dire contre eux. Mais ſi vous ne le pouvez faire, &
» ſi vous montrez par voſtre conduitte que ce n'eſt nulle-
» ment voſtre deſſein de le tenter, il eſt viſible que vous eſtes
» des calomniateurs ; & c'eſt le jugement que le Concile pro-
» noncera contre vous. Ils ajoûtoient à cela qu'ils violoient les ordres de l'Empereur par le refus qu'ils faiſoient de ſe venir joindre avec eux.

Athanaſ. apol. 2. p. 763. Cette vigueur des Eveſques catholiques augmenta l'inquietude & la conſternation des Euſebiens. S. Athanaſe de ſon coſté avec Marcel & Aſclepas, les prioit de comparoiſtre, les en preſſoit, les en conjuroit avec larmes, & proteſtoit hardiment que non ſeulement il ſe purgeroit de toutes leurs calomnies, mais meſme qu'il les convaincroit d'opprimer les Egliſes par leurs violences.

Oſius & les autres Eveſques catholiques leur déclaroient fort ſouvent ce deffy de noſtre Saint & des autres ; & ils reconnoiſſent eux-meſmes que ces illuſtres accuſez demandoient d'eſtre jugez devant eux. Mais apparemment ils ne firent pas de meilleure réponſe à tout cela, que celle qui ſe voit dans la lettre qu'ils écrivirẽt auſſi-toſt aprés à Philippopoli, dont les deux principaux points ſont que l'on introduiſoit une nouvelle loy dans l'Egliſe, & que l'on faiſoit in- *in fragm. Hilarij.*

jure à l'Orient de vouloir que les jugemens qu'il avoit rendus fussent reveus & examinez par l'Occident; l'autre que ces affaires ne pouvoient plus estre jugées, puisque les juges, les témoins & les accusateurs estoient morts.

Mais le Pape Jules avoit déja fort bien répondu au premier de ces deux points; & pour le second, ils en reconnoissent eux-mesmes la nullité, puisqu'ils disent que des six Evesques qui avoient informé à Mareote, il y en avoit encore cinq de reste, qui firent cette proposition; Que chacun des deux costez envoyeroient des Evesques sur les lieux où on prétendoit qu'Athanase avoit commis les crimes dont il estoit accusé, pour faire une information exacte de la verité, avec cette condition que si les faits se trouvoient faux, eux demeureroient déposez sans s'en pouvoir plaindre ny à l'Empereur, ny au Concile, ny aux Evesques; & que s'ils se trouvoient veritables, ceux qui avoient communiqué avec Athanase & Marcel, & qui les deffendoient encore, seroient traittez de la mesme sorte.

Ils pouvoient faire cette proposition avec beaucoup d'assurance. Car ny Osius, ny Protogene, ny les autres Evesques catholiques n'avoient garde d'accepter une voye qui estoit si longue qu'elle ruinoit le Concile; qui estoit tout à fait inutile, puisque toutes les personnes necessaires estoient présentes à Sardique, & que S. Athanase qui y estoit le plus interessé, ne se mettoit pas en peine d'en demander d'autres; & qui ne pouvoit estre que tres-dangereuse, puisque les Eusebiens ayant tant de crédit en Egypte par la terreur de la puissance imperiale, il leur eust esté aisé de faire violence à la justice, & de faire dresser une information en la maniere qu'il leur eust plû.

La proposition que leur fit le grand Osius leur estoit si avantageuse qu'ils en auroient pris le parti s'ils n'eussent demandé que la paix. Car l'estant venu trouver dans l'eglise où il demeuroit, il les exhorta deux differentes fois à proposer sans crainte tout ce qu'ils avoient à dire contre Athanase. Il les assura qu'ils n'avoient rien à apprehender de la liberté avec laquelle ils feroient cette accusation; Qu'on ne rendroit aucun jugement qui ne fust tres-juste; Que s'ils ne vouloient pas porter leurs plaintes en plein Concile, au

Athan. ad solit. p. 839.

moins ils pouvoient le faire plus librement devant luy ſeul; Qu'il leur promettoit que ſi par cet examen Athanaſe ſe trouvoit coupable, les Occidentaux meſmes l'abandonneroient & l'excommunieroient; Que quand meſme il ſe trouveroit innocent & qu'il auroit convaincu ſes adverſaires d'eſtre des calomniateurs, ſi neanmoins ils avoient encore trop de repugnance à le recevoir, il croyoit avoir aſſez de crédit ſur ſon eſprit pour luy perſuader de s'en venir avec luy en Eſpagne. S. Athanaſe meſme avoit eu aſſez de condeſcendance pour accepter cette condition quelque deſavantageuſe qu'elle luy fuſt.

Mais les Euſebiens n'eurent point la hardieſſe d'accepter ce jugement, & rejetterent cette propoſition en tous ſes chefs. Il ne falloit point attendre de ces enfans d'iniquité & de tenebres, qu'ils puſſent ſouffrir la juſtice & la lumiere de ce Concile; & la plus honteuſe fuitte leur paroiſſoit plus avantageuſe que la conviction publique de leurs erreurs, qui leur euſt eſté inévitable s'ils euſſent eu aſſez de front pour décider leurs differens par la voye d'un jugement eccleſiaſtique. Plus on les preſſoit de juſtifier leurs plaintes, plus l'impuiſſance où ils ſe voyoient de le faire, les confirmoit dans la reſolution qu'ils avoient priſe de ſe retirer. Car ils ne ſe mettoient en peine que d'éviter la confuſion d'eſtre convaincus de calomnies en leur préſence dans le Concile; & ils ne craignoient nullement les ſuittes que pourroit avoir leur retraitte, parce qu'ils eſtoient aſſurez que quand meſme on les auroit condamnez en leur abſence, ils auroient toujours en la perſonne de Conſtance un puiſſant & infatigable protecteur, qui ne ſouffriroit jamais que les peuples les chaſſaſſent de leur ſiege, & qu'ainſi ils ſe maintiendroient toujours dans la liberté de deffendre leur hereſie.



CHAPITRE III.

Retraitte des Eusebiens hors de Sardique. Le Concile s'abstient de traitter des matieres de la foy, & absout les prélats accusez.

APRE's donc que plusieurs jours se furent écoulez dans cette contestation, le terme marqué pour décider les affaires de l'Eglise estant expiré, les Eusebiens n'eurent point d'autre ressource pour se tirer d'un extrémité si pressante, que d'inventer un pretexte encore plus ridicule que celuy dont ils s'estoient servis dans Antioche lorsqu'ils voulurent y faire assembler le Concile. Car pour avoir quelque occasion de s'enfuïr, ils publierent que Constance leur avoit mandé qu'il venoit de remporter une victoire sur les Perses; & ils furent assez effrontez pour faire porter au Concile cette impertinente excuse par Eustathe prestre de l'eglise de Sardique, & luy faire dire que c'estoit ce qui les obligeoit de s'en retourner en orient. Ils n'oserent neanmoins se servir d'une si foible deffaite dans la lettre qu'ils écrivirent un peu aprés pour leur justification; & ils se contenterent de dire qu'ils avoient esté contraints de se retirer à cause que les Peres du Concile ne vouloient pas se separer d'Athanase & des autres Evesques accusez, y ajoûtant faussement qu'on avoit soulevé le peuple, & qu'on avoit excité contre eux une sedition dans la ville. *Hilar. frag. Sozom. l. 3. c. 10. Athan. ad solit. p. 819.*

Mais le dessein de se justifier d'une fuitte si honteuse ne leur réussit nullement. Au contraire le Concile se mocquant avec raison de leur pretexte ridicule, leur écrivit clairement qu'ils eussent à se venir deffendre des calomnies dont on les accusoit d'estre les auteurs, & des autres crimes dont on les chargeoit; ou qu'ils sceussent que le Concile les en declaroit coupables, en declarant Athanase & tous les siens, innocens & absous de tous les crimes qui leur estoient imposez.

Les Eusebiens estoient trop pressez par les remors de leur conscience pour pouvoir déferer à cette lettre. Et comme ils voyoient devant leurs yeux les personnes mesmes à qui ils avoient fait tant d'injures & tant d'outrages, au lieu de se

mettre en estat de répondre à ceux qui leur venoient faire cette signification, ils n'eurent point d'autre pensée que de s'enfuïr en diligence, & ils executerent cé miserable dessein durant la nuit.

La suitte de leurs excés trouvera sa place dans cette histoire; & elle ne seroit point exacte si nous ne rapportions les traits perçans & envenimez qu'ils lancerent en fuyant contre l'innocence & la verité. Mais ce ne sera qu'aprés que nous aurons veu ce que firent les saints Evesques qui composoient le Concile.

Ils avoient trois points à traitter, dont le premier regardoit la foy, le second concernoit les Evesques accusez par les Eusebiens, & le troisiéme, qui estoit le plus considerable, consistoit à juger des crimes & des violences dont les Eusebiens mesmes estoient accusez.

ad Antioch. p.576. Pour le premier point, il y eut des particuliers qui demanderent que l'on fist quelque décision sur la matiere de la foy, comme si le Concile de Nicée ne l'avoit pas suffisamment éclaircie, & qui eurent mesme la hardiesse d'en dresser quelque projet. Mais le Concile improuva fort leur conduite, & declara qu'il ne falloit plus rien écrire touchant la foy, & que ce qui avoit esté défini par les Peres de Nicée devoit suffire, parce qu'il ne manquoit rien à leur profession de foy, & qu'elle comprenoit pleinement tout ce qui estoit necessaire pour la solide pieté; Qu'il ne falloit rien ajouter à la profession de foy qui avoit esté établie dans le Concile de Nicée, comme si l'on eust jugé qu'elle eust esté imparfaite, de peur de donner par cette conduitte un pretexte à ceux qui ne demandoient qu'à composer continuellement des professions de foy & de nouvelles définitions.

Eclaircissement. 1. Cela n'empescha pas neanmoins qu'on ne fist courir peu de temps aprés une prétenduë décision de foy qui estoit attribuée au Concile de Sardique. Mais S. Athanase & les autres Evesques assemblez au Concile d'Alexandrie l'an 362. declarerent que cet écrit estoit supposé, & deffendirent de le lire & de s'en servir jamais; & S. Eusebe de Verceil en signant ce mesme Concile fit un article exprés pour le rejetter.

Il ne falloit que la contumace & la fuitte des Eusebiens

pour les convaincre de la fausseté des crimes qu'ils imputoient à leurs adversaires, & de la verité de ceux dont on les accusoit eux-mesmes. Mais plus ils avoient d'éloignement de toutes les formes canoniques, plus Osius & les autres Evesques orthodoxes prenoient soin de les faire observer. Aussi le Concile de Sardique ne se voulut pas contenter de cette sorte de conviction, de peur de leur faire trouver dans la honte mesme de leur fuitte un nouveau pretexte de persecuter les innocens & de les noircir de calomnies. Il receut donc seulement nostre Saint & les autres Evesques accusez à prouver leur innocence. Il examina toutes choses avec tous les soins necessaires pour en éclaircir la verité; ce qui ne fut pas fort difficile. La vie d'Arsene estoit une conviction bien manifeste de l'imposture de ceux qui disoient qu'Athanase l'avoit tué; & il semble qu'Arsene fust luy-mesme present au Concile, quoy que cela ne soit pas tout à fait certain.

Athanas. apolog. 2. p. 763. ad solitar. p. 819.

Il estoit aisé de juger par cette accusation de quelle qualité estoient les autres, & quelle foy on devoit ajouter à celle du calice rompu. Mais le Concile fut encore convaincu de sa fausseté par la déposition de diverses personnes qui estoient venuës d'Alexandrie, & entr'autres des deux prestres de Melece dont nous venons de parler; & les témoins furent d'autant moins suspects, qu'on les confronta avec le Saint. On reconnut encore la calomnie des Eusebiens par le témoignage que 80. Evesques d'Egypte en avoient rendu dans leur lettre au Pape Jules. L'information mesme de Mareote estoit la justification de S. Athanase. Cette piece informe se combattoit & se détruisoit elle-mesme; & elle ne pouvoit avoir d'autorité, puisqu'il n'y avoit eu qu'une des parties presente, que ceux qui en estoient les commissaires ne meritoient aucune créance, & que les témoins estoient incapables de déposer du fait. La calomnie des Eusebiens paroissoit encore par le refus qu'ils avoient fait de venir à Rome, quoy que le Pape leur en eust écrit, & qu'il leur eust envoyé des prestres pour les appeller.

Hilar. contr. Arian.

Le Concile estant convaincu par tant de raisons, & surpris d'une imposture si manifeste & si grossiere, reconnut que les Eusebiens avoient eu quelque sujet de s'enfuir pour se garantir de la condamnation qui leur estoit inévitable; &

l'équité du jugement que le Pape avoit rendu en faveur du Saint, parut si claire & si évidente, que tous les Evesques le confirmerent sans nulle difficulté dans la communion de l'Eglise. Ils ne purent oüir sans une extréme compassion le recit d'une persecution aussi longue & aussi cruelle qu'estoit celle qu'on luy avoit faite depuis tant d'années, & ils n'eurent que de l'admiration & du respect pour une vertu éprouvée par tant de souffrances.

Aprés avoir confirmé avec luy la paix & la charité, ils receurent de mesme & declarerent innocens quatre prestres d'Alexandrie, qui estant engagez dans sa cause avoient esté bannis par la faction des Eusebiens, ou qui s'estoient veus contraints d'éviter par l'éloignement & par la fuitte la mort dont ils estoient menacez. Ces prestres estoient Aphthone, Athanase fils de Capiton, Paul & Plution. Tous leurs noms, à la reserve de celuy de Paul, se trouvent parmy ceux qui protesterent contre l'information de Mareote. Le Concile les combla de benedictions & de loüanges, & declara qu'ils estoient heureux d'avoir merité de souffrir pour l'honneur de JESUS-CHRIST les effets de la violence des heretiques, & de n'avoir attiré sur eux cette persecution que pour la seule consideration de la pieté.

On examina ensuitte la cause de Marcel Evesque d'Ancyre, & sa justification fut encore plus aisée. Car comme les Eusebiens renfermoient tous ses crimes dans son livre, & prétendoient que les heresies y estoient si palpables & si manifestes, qu'ils ne demandoient pas contre luy d'autre accusateur que luy-mesme; ce livre fut examiné, & le Concile declara qu'ayant leu ce qui précedoit & ce qui suivoit les endroits que les Eusebiens accusoient d'erreur, il avoit trouvé que les accusateurs de cet Evesque prenoient malicieusement pour ses sentimens & ses veritables positions, ce qu'il ne disoit que par maniere de question, & pour éclaircir la verité par la dispute, & que ses veritables sentimens estoient tout à fait contraires aux heresies qu'on luy imputoit. Aussi S. Hilaire parle de ce livre de Marcel comme d'un témoignage de l'injustice que les Eusebiens avoient faite en le condamnant; & nous apprenons de luy que lorsque S. Athanase le connut pour ce qu'il estoit, & se separa de sa communion

Hilar. frag.

Idem contr. Arian.

nion à cauſe de ſon hereſie, ce fut par d'autres conſiderations que par celles de ſon livre. Le Concile de Sardique approuva auſſi la confeſſion de foy que cet Eveſque avoit donnée à Rome au Pape Jules, & prononça en ſa faveur une ſentence d'abſolution.

Aſclepas Eveſque de Gaze receut encore la protection de ce Concile aprés qu'il eut produit pour ſa juſtification des actes qui avoient eſté faits à Antioche en préſence de ſes accuſateurs & d'Euſebe de Ceſarée, & qu'il eut fait voir ſon innocence par la qualité de ceux qui l'avoient jugé & qui avoient prononcé la ſentence de ſa condamnation. *Athanaſ. apolog. 2. p. 764.*

Ainſi ces trois Eveſques furent déclarez innocens par le Concile, auſſi bien que ceux qui eſtoient avec eux, diſent les Peres : de ſorte qu'il ſemble qu'outre ces trois, il y ait encore eu d'autres prélats qui furent jugez & abſous comme eux, quoy qu'il ſoit aſſez difficile de les marquer préciſément. *p. 766.* *Eclairc. 2.*

CHAPITRE IV.

Procedures du Concile de Sardique pour la condamnation & dépoſition des Euſebiens.

LA juſtification de S. Athanaſe & des autres Eveſques accuſez eſtoit une grande conviction contre les Euſebiens leurs accuſateurs. Mais outre la calomnie, qui eſt un crime ſi énorme que l'excommunication en a eſté la peine dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, ces protecteurs de l'Arianiſme eſtoient encore chargez de pluſieurs autres actions tres-odieuſes & tres-noires, & les Peres du Concile en avoient les preuves devant leurs yeux en la perſonne de ceux meſmes qu'ils avoient ſi cruellement perſecutez, & qui eſtoient venus de tous coſtez à Sardique pour y porter leurs gemiſſemens & leurs plaintes. *Concil. Eliber. can. 75. Concil. Arelat. 1. can. 14. Athanaſ. apol. 2. id. ad ſolitar. Hilar. adverſ. Arian. ejuſdem fragm. Theodoret. l. 2. c. 6.*

On fit voir de plus que Theognis avoit ſuppoſé de fauſſes lettres pour irriter les Empereurs contre Athanaſe, Marcel & Aſclepas ; & ceux meſmes qui avoient eſté diacres de cet Eveſque de Nicée dans le temps qu'il les avoit écrittes, ſervirent à prouver cette ſuppoſition.

Mais ce qui parut plus insupportable au Concile, fut la temerité avec laquelle les Eusebiens avoient receu à la communion ceux qui avoient esté déposez & chassez de l'Eglise à cause de l'heresie d'Arius ; & non seulement les avoient receus, mais avoient encore élevé les diacres au Sacerdoce, & les prestres à l'episcopat, comme si l'heresie dont ils faisoient profession, eust esté un merite à leur égard. Car il paroissoit par ce procedé que leur unique dessein estoit de répandre de plus en plus des erreurs si dangereuses, & que n'ayant point d'autre but que de corrompre la foy veritable, c'estoit pour y arriver qu'ils élevoient les principaux docteurs de l'impieté aux dignitez les plus éminentes.

Le Concile de Sardique ne crut donc pas devoir tolerer plus long temps tant de desordres sans s'y opposer avec toute la vigueur de la discipline ecclesiastique, ny laisser dans l'impunité ces Evesques veritablement Ariens, dont la plus ordinaire occupation estoit de calomnier leurs freres, de les emprisonner & de les bannir, de les battre & de les tuer, de supposer de fausses lettres pour les perdre à la cour de l'Empereur, d'outrager & de dépoüiller les vierges, de ruiner & de brûler les eglises ; de passer d'un petit evesché à un plus grand, comme Valens avoit voulu faire ; & tout cela pour relever la detestable heresie d'Arius.

Il ordonna donc à l'égard de Gregoire, Basile & Quintien qui estoient entrez comme des loups dans les eglises d'Alexandrie, d'Ancyre & de Gaze, qu'on n'auroit aucune communication avec eux, qu'on ne leur écriroit point, & qu'on ne recevroit point leurs lettres, qu'on ne les regarderoit ny comme Evesques, ny mesme comme chrestiens, & que leurs ordinations seroient cassées sans qu'on en parlast jamais.

Et quant aux autres Eusebiens, le Concile en déposa les principaux, sçavoir Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Acace de Cesarée en Palestine, Estienne d'Antioche, Ursace de Singidon, Valens de Murse, Menophante d'Ephese, & Georges de Laodicée. Ces Evesques ne furent pas seulement déposez tout d'une voix, mais mesme anathematizez, privez de la communion des fidelles, & entierement separez de l'Eglise, de mesme qu'ils separoient

Eclairciss. 1.

le Fils de la ſubſtance & de la divinité du Pere.

Georges de Laodicée n'eſtoit pas venu à Sardique, mais il n'eſtoit pas moins Arien ny moins criminel que les autres; & il avoit autrefois eſté dépoſé par S. Alexandre.

Mais le Concile n'euſt pas crû remplir tous ſes devoirs, s'il ſe fuſt contenté de rendre témoignage à la verité, & de la ſoutenir par l'autorité de ſes déciſions. La compaſſion qu'il avoit de tant de fidelles perſecutez, & de tant d'Egliſes opprimées par la tyrannie des Euſebiens, l'obligea d'écrire aux Empereurs pour les ſupplier de rendre la liberté à ceux qui gemiſſoient encore ſous le joug de ces heretiques. Et en meſme temps il demandoit à ces princes que la foy fuſt libre, que les Egliſes ne fuſſent plus infectées par la contagion des Ariens, que l'on ne parlaſt plus de chaiſnes, de bourreaux, de tribunaux, ny de nouvelles tortures. Il les ſupplioit particulierement d'interdire aux magiſtrats, qui ſelon les bornes de leurs fonctions ne doivent connoiſtre que des affaires civiles, d'entreprendre de juger les perſonnes du clergé, de leur deffendre de perſecuter les catholiques ſous prétexte de ſervir l'Egliſe, de permettre à tous les fidelles de vivre ſelon leur deſir ſans eſtre expoſez plus long temps à la violence & à l'avarice des autres, & de les mettre en eſtat de pouvoir conſerver en paix & en repos la foy catholique & apoſtolique.

Hilar. contra Conſtant.

Ces meſmes lettres que le Concile écrivoit aux Empereurs, contenoient une relation exacte de tout ce qui s'eſtoit paſſé; & ſi elles eſtoient venuës juſques à nous, nous y trouverions beaucoup de remarques & de particularitez tres-importantes. C'eſt ce que nous apprenons de S. Hilaire, qui avoit inſeré pour ce ſujet dans ſon traitté ſur le Concile de Rimini celle qui avoit eſté écritte à Conſtance: & c'eſt peuteſtre cette lettre dont S. Athanaſe dit à ce meſme Empereur qu'il n'a rien à ajoûter au témoignage que tant de prélats luy ont rendu en ſa faveur.

apolog. 1. p. 675.

Le Concile de Sardique écrivit auſſi aux Egliſes d'Alexandrie, d'Ancyre & de Gaze, pour les aſſurer chacune en particulier de l'innocence de leur Eveſque, & les exhorter de rejetter abſolument ceux qui avoient uſurpé leurs ſieges. Noſtre Saint dit qu'il leur manda à toutes la meſme choſe,

c'est à dire que ces lettres estoient fort semblables ; & il nous a conservé celle qui estoit addressée à son eglise d'Alexandrie, & qui devoit estre commune pour toute l'Egypte & la Libye. Voicy ce qu'elle contenoit.

Athanas. apolog. 2. p. 756.

Le saint Concile assemblé par la grace de Dieu dans la ville de Sardique, & composé d'Evesques envoyez de Rome, des Espagnes, des Gaules, de l'Italie, de la Campanie, de la Calabre, de la Poüille, de l'Afrique, de la Sardaigne, de l'une & de l'autre Pannonie, des deux Mysies, de la Dace, de la Norique, de la [a] *Siscie, de la seconde Dace, de la Macedoine, de la Thessalie, de l'Achaïe, de l'Epire, de la Thrace, de la Rhodope, de la Palestine, de l'Arabie, de l'isle de Crete, de l'Egypte ; à ses chers freres en* JESUS-CHRIST *les prestres, les diacres, & tout le peuple de l'Eglise de Dieu qui est à Alexandrie, salut.*

[a] d'autres lisent *Toscane.*

» AVANT que de recevoir les lettres que vostre pieté » nous a écrittes, nous ne connoissions déja que trop » clairement les excés si prodigieux & si horribles que les » chefs de la malheureuse secte des Ariens avoient commis, & » qui tendent encore plus à la perte de leurs propres ames qu'à » la ruine de l'Eglise. Car on peut dire que leur artifice & leur » fourberie s'est toujours proposé ce but, & qu'ils ont tou- » jours formé la pernicieuse resolution de persecuter par leurs » intrigues & d'outrager par leurs violences tous ceux qui » sont attachez à la religion orthodoxe en quelque lieu qu'ils » puissent estre, & qui demeurent fermes dans la doctrine » qu'ils ont receuë de l'Eglise catholique.

» C'est pour ce sujet qu'ils ont imposé aux uns de faux cri- » mes, qu'ils ont fait bannir les autres, & qu'ils en ont fait » perir plusieurs au milieu de leurs supplices. Mais ils se sont » particulierement appliquez avec toute la chaleur de leur pas- » sion à accabler l'innocence de nostre frere Athanase avec » toute la violence de leurs efforts tyranniques ; & c'est ce qui » les a empesché de prendre aucun soin de s'informer de la ve- » rité du fait, ny de garder les regles de la foy, ny d'observer » les formes de la justice dans le jugement qu'ils ont prononcé » contre luy. Comme donc ils se deffient maintenant du succés

de la tragedie qu'ils ont joüée, & des faux bruits qu'ils ont « répandus contre luy, & qu'ils se voyent dans l'impuissance « de soûtenir leurs accusations par aucunes preuves solides & « veritables; quoy qu'ils soient venus à Sardique, ils n'ont « pas voulu neanmoins comparoistre au Concile qui se tient, « ny se trouver dans la compagnie de tous les saints Evesques « qui le composent. «

Et c'est en cela que l'on a reconnu visiblement combien le « jugement de Jules nostre frere & nostre collegue dans l'e- « piscopat est legitime & équitable, puisque ce n'a pas esté « par un mouvement inconsideré, mais avec toute la maturité « dont on peut user dans une affaire de cette importance, qu'il « a décidé ce different; de sorte qu'il ne reste plus aucune dif- « ficulté sur le fait de la communion de nostre frere Athanase. « Car il a eu de son costé 80. Evesques qui ont rendu témoi- « gnage à son innocence, & la justice de sa cause a paru en ce- « la mesme qu'il a fait voir par le moyen de ses prestres nos « chers freres, & par ses lettres, que les Eusebiens n'ont pas « agi contre luy par les regles que l'on doit garder dans les ju- « gemens ecclesiastiques, mais n'ont employé pour le perdre « que la force & la violence. Aussi tous les Evesques qui se « sont icy rendus de toutes parts, ont esté tellement persuadez « de son innocence, qu'ils ont confirmé sa communion par « leurs suffrages. «

Les Peres du Concile de Sardique racontent ensuitte de quelle maniere les Eusebiens ayant eu ordre de comparoistre devant eux, ont voulu éluder cette assignation par des fuittes & des chicaneries tout à fait honteuses. Ils font voir la nullité des informations de Mareote, les fourberies d'Ischyras qu'ils appellent un tres-méchant homme & un scelerat, qui a eu le titre apparent d'Evesque pour récompense de l'imposture dont il avoit esté l'instrument, ce qui s'estoit passé à l'égard d'Arsene qui s'estoit representé luy-mesme pour faire voir qu'il n'estoit pas mort, quoyque l'on accusast nostre Saint de l'avoir tué; & aprés avoir fait la relation de tous les faits que nous avons marquez cy-dessus, ils continuent ainsi.

C'est pourquoy, nos tres-chers freres, nous vous aver- « tissons & vous exhortons avant toutes choses, de conserver «

» religieusement la foy orthodoxe de l'Eglise catholique.
» Vous avez souffert des maux extrémes & des injures atro-
» ces en tres-grand nombre. L'Eglise catholique a aussi souffert
» de tres-grandes injustices ; mais *quiconque perseverera jusques*
» *à la fin, sera sauvé.* Si donc ils exercent encore vostre patience
» par quelque nouvelle entreprise, cette affliction vous doit
» tenir lieu d'un sujet de joye. Car ces souffrances sont une
» espece de martyre. La generosité avec laquelle vous con-
» fessez le nom de Dieu, & les tourmens que vous endurez
» pour la foy, ne demeureront pas sans récompenses, & vous
» en recevrez de sa part de glorieuses couronnes.

» Combattez donc pour la vraye foy, pour la saine doctri-
» ne, & pour l'innocence de nostre frere l'Evesque Athanase.
» Car de nostre part nous ne sommes pas demeurez dans le si-
» lence, & nous n'avons pas negligé les moyens de pourvoir à
» vostre seureté ; mais nous en avons pris un soin tout particu-
» lier, & nous avons fait tout ce que la consideration de vostre
» charité sembloit exiger de nostre zele. Nous compatissons
» aux afflictions de nos freres ; nous regardons leurs maux
» comme nos propres souffrances, & nous meslons nos larmes
» aux vostres.

Aprés cela ils les exhortent à la patience par l'exemple de leurs freres, qui sont venus apporter leurs plaintes au Concile, & qui luy ont donné l'occasion d'écrire aux deux Empereurs pour donner des bornes à la puissance des magistrats, & leur interdire à l'avenir la connoissance des affaires de l'Eglise. Ils leur mandent la déposition de Gregoire, afin que ceux qui l'avoient reconnu pour Evesque ou par crainte ou par l'effort des plus puissantes sollicitations, s'abstiennent de sa communion. Ils ajoûtent à cela la justification d'Aphthone & des trois autres prestres d'Alexandrie dont nous avons parlé, & ils témoignent qu'ils les ont receus comme estant persuadez que tout ce que les Eusebiens ont fait pour persecuter les catholiques, à tourné à la gloire & à l'avantage de ceux à qui ils ont dressé des pieges.

» Il eust esté à propos, disent-ils, qu'Athanase qui est nos-
» tre frere & vostre Evesque, vous eust mandé luy-mesme tou-
» tes ces choses qui le regardent particulierement. Mais com-
» me il a souhaitté que le saint Concile vous en écrivist, afin

que ce témoignage fust plus considerable & plus authenti- «
que, nous n'avons point differé de luy donner cette satis- «
faction, & nous avons pris le soin de vous déclarer qu'il est «
juste que vous les receviez cõme des personnes qui meritent «
de grands éloges, ayant esté trouvez dignes de souffrir par «
la violence des heretiques qui ont persecuté en eux l'amour «
qu'ils ont pour Jesus-Christ & pour la veritable religion. «

Enfin ils leur mandent la déposition de Theodore d'Heraclée & des autres Evesques Eusebiens, & leur en envoyent les actes.

Voilà ce que le Concile de Sardique écrivit à l'eglise d'Alexandrie, se joignant à luy par les sentimens de la compassion chrestienne aussi bien que par les liens les plus sacrez de la communion ecclesiastique. On n'y voit pas seulement la justification & les loüanges de S. Athanase qui avoit conservé la foy en soutenant tout le poids de la persecution ; mais on y voit aussi la generosité de ces Evesques, qui estant persuadez par une longue experience que tout le trouble & le desordre de l'Eglise ne venoit que des entreprises continuelles de Constance sur leur jurisdiction, luy en demanderent le rétablissement comme le remede le plus assuré contre le progrés de l'heresie Arienne. Ce qui fait voir que la discipline de l'Eglise n'est pas moins necessaire pour la conservation de la foy que pour le reglement des mœurs, & que les moindres bréches que l'on fait dans cette maison du Dieu vivant par le violement de sa police, sont funestes à la religion.

Le Concile de Sardique écrivit aussi une lettre circulaire à tous les Evesques de l'Eglise, qui n'est presque qu'un narré de ce qui s'estoit passé à Sardique dans la fuitte des Eusebiens, dans la justification de S. Athanase, de Marcel & d'Asclepas, & dans la condamnation des principaux protecteurs de l'Arianisme. La fin de cette lettre est remarquable en ce que les Peres du Concile prient tous les Evesques en quelque lieu de la terre qu'ils puissent estre, de s'unir avec eux, & de témoigner par leurs souscriptions qu'ils consentent à leurs decrets.

Osius signa le premier cette lettre circulaire. S. Athanase y met ensuitte le Pape Jules par ses legats, Protogene Evesque de Sardique, & les autres qui la signerent soit dans le

Concile de Sardique, ſoit depuis. Les plus remarquables de ces prélats, outre ceux dont nous avons parlé, ſont en Egypte S. Paphnuce, & S. Serapion de Thmüis; dans l'iſle de Chypre S. Spiridion & Triphylle ſon diſciple, & en Paleſtine S. Maxime de Jeruſalem.

Outre ces deux lettres nous en avons encore une troiſiéme en latin dans les fragmens de S. Hilaire, qui fut addreſſée de la part du Concile au Pape Jules. Il luy mande peu de particularitez de ce qui s'eſtoit paſſé, ſuppoſant qu'il les apprendroit par la bouche de ſes legats, par la lecture des actes qui comprenoient tout ce qui avoit eſté ordonné, & par la lettre que l'on avoit écritte aux Empereurs. Il prie ce Pape de faire ſçavoir toutes ces choſes aux Eveſques de Sardaigne, de Sicile & d'Italie, de peur qu'ils ne receuſſent par mégarde quelques lettres des Eveſques dépoſez.

On y peut auſſi remarquer deux ou trois choſes. 1. que le Concile déclare que ceux qui eſtoient morts par les perſecutions des Euſebiens, avoient indubitablement acquis l'honneur & la gloire du martyre : *Quorum ambigi non poteſt martyrio glorioſam mortem extitiſſe.* 2. qu'il appelle l'hereſie Arienne, l'hereſie d'Euſebe. 3. qu'il parle avantageuſement du ſiege de Rome comme du ſiege de S. Pierre devant lequel les Eveſques de chaque province devoient rapporter les affaires de l'Egliſe.

Eclairciſſ. 3.

CHAPITRE V.

Des neuf premiers Canons du Concile de Sardique.

COMME la prudence epiſcopale ne s'étend pas moins ſur l'avenir pour prévenir les deſordres qui peuvẽt naiſtre, qu'elle taſche de guerir les playes que l'Egliſe a déja ſouffertes dans ſa diſcipline, les Peres du Concile de Sardique ne ſe contenterent point d'employer toute leur autorité & tout leur pouvoir pour le rétabliſſement des Eveſques ou dépoſez ou bannis par la fureur de l'Arianiſme : ils crûrent de plus eſtre obligez d'aller juſques à la racine du mal, & d'oppoſer toute leur vigueur au relaſchement de la diſcipline que cette hereſie eſtoit capable d'introduire par toute la terre par un eſprit de cabale & d'intereſt.

C'eſt ce qu'ils firent par leurs Canons qui ſont venus juſques à nous ; mais avec quelque confuſion. Car il n'y en a que 20. ſelon les grecs, & 21. ſelon les latins, qui ont ſuivi une autre diviſion & un ordre tout different. Ils ſont propoſez par divers Eveſques, la pluſpart par Oſius , & quelques-uns par Gaudence de Naïſſe, Aëce de Theſſalonique, Alype de Megare & Olympe d'Enos,

L'un des principaux abus que l'ambition des Euſebiens avoit fait gliſſer alors dans l'Egliſe, eſtoit le changement d'eveſchez, qui devenoit fort frequent par l'inquietude & la cupidité de ces heretiques. Euſebe venoit de ſcandaliſer tous les fidelles en paſſant de l'eveſché de Beryte à celuy de Nicomedie, & de celuy de Nicomedie à celuy de Conſtantinople; & le Pape Jules avoit eu raiſon de luy reprocher une inconſtance ſi contraire à l'eſprit & aux regles de l'Egliſe.

Oſius qui n'avoit pas moins de generoſité que de lumiere, propoſa d'abord au Concile de Sardique la reformation de cet abus comme le point le plus important de toute la diſcipline. Il faut, dit-il, arracher juſques à la racine une coutume « qui n'eſt pas moins mauvaiſe en elle-meſme qu'elle eſt perni- « cieuſe par ſes effets, & ordonner qu'à l'avenir il ne ſoit plus « permis à aucun Eveſque de paſſer d'une petite ville à une « grande, la cauſe de ces ſortes de tranſlations eſtant viſible à « tout le monde. Car on n'a pas pû encore trouver aucun Eveſ- « que qui ait travaillé avec empreſſement pour paſſer d'une « grande ville à une petite; ce qui montre que ceux qui agiſſent « de la ſorte, n'ont point d'autre raiſon de leur conduitte que l'a- « varice qui les brûle, & l'ambition dont ils ſe rendent les eſcla- « ves pour pouvoir exercer ſur les autres une plus grande do- « mination. Si donc vous eſtes tous de cet avis, employez une « plus grande ſeverité que par le paſſé pour reprimer cet abus, « & pour empeſcher par une juſte punition qu'il ne ſe com- « mette plus à l'avenir. Pour moy j'eſtime que ceux qui en ſont « coupables, ne meritent pas meſme la communion laïque. « Surquoy tous les ſaints Eveſques répondirent qu'ils eſtoient « du ſon ſentiment. «

Conc. Sardic. Can. 1.

Les Peres de ce Concile conſideroient en quelque maniere l'engagement d'un Eveſque avec ſon egliſe comme un mariage ſpirituel dont le lien eſt indiſſoluble: & comme il n'y a que

la mort naturelle qui puisse separer un mary d'avec sa femme; ainsi il n'y a que la mort ou naturelle qui est commune à tous les hommes, ou ecclesiastique laquelle consiste dans la déposition ou dans l'excommunication, qui puisse regulierement rompre les chaisnes toutes saintes & toutes sacrées par lesquelles l'Evesque épouse son eglise au jour de son ordination. Car depuis que l'Eglise s'est veuë établie dans toute sa perfection, elle a obligé chaque Evesque de regarder son eglise particuliere comme toute l'Eglise catholique est considérée par cet Epoux si adorable, & de n'avoir aucune pensée de quitter l'épouse qui luy est écheuë dans l'ordre de la providence, comme ce divin Sauveur a promis à ses fidelles de ne les point abandonner. Et puisqu'il n'est jamais permis à un chrestien de repudier une femme sous prétexte qu'elle est pauvre, pour en épouser une plus riche; ainsi lorsque les Ariens ont passé des eveschez des petites villes pour s'élever sur les grands sieges par cet esprit d'avarice & d'ambition qui les leur faisoit envisager comme des dignitez toutes humaines, cette sainte mere par la bouche d'Osius & de tous les autres Evesques du Concile de Sardique, a ajoûté une nouvelle severité à l'exactitude de son ancienne discipline, & a jugé indignes de la communion laïque ceux qui se joüoient ainsi de ses regles les plus inviolables pour satisfaire leur cupidité.

Eclairciss. 1. Et cela fait voir qu'encore que dans la suitte du temps on se soit quelquefois relâché de la rigueur de ce droit ecclesiastique, & que les Patriarches & les Papes mesmes ayent autorisé les translations, lors qu'ils ont veu qu'elles estoient utiles ou necessaires à l'Eglise; neanmoins c'est sans aucun fondement que Balsamon & quelques autres interprétes grecs ont voulu éluder ce reglement du Concile de Sardique en distinguant entre l'intrusion, le changement, & la translation des Evesques, puisque ce Canon ne donne de luy-mesme aucune lumiere pour justifier cette vaine subtilité.

decretal. l. 1. de transl.

Osius n'en demeura point là; & aprés que tout le Concile eut receu avec agréement la premiere proposition qu'il avoit faite, il voulut encore rendre inutiles les deffaites de quelques ecclesiastiques ambitieux qui feignoient une conspiration du peuple pour les élever à la prélature, & attribuoient à une violence étrangere ce qui n'estoit que l'effet de leur secrette

cupidité & de leur cabale. Voicy ce qu'il dit contre ce desordre. S'il se trouve que quelqu'un soit ou assez furieux ou assez « temeraire pour vouloir justifier sa conduite sous pretexte « d'avoir receu des lettres du peuple, il est visible que l'on a pû « corrompre facilement un grand nombre de personnes en « leur donnant ou de l'argent ou quelque autre recompense « pour exciter par leur moyen des seditions dans l'Eglise, & « pour faire qu'il paroisse au dehors qu'ils l'ont demandé pour « Evesque. Je suis d'avis que l'on punisse ces artifices & ces « fourberies avec tant de severité, que quiconque s'en sera servy ne soit point admis à la communion laïque, non pas mesma à la fin de la vie. Declarez si ce sentiment vous est agréable. Ils répondirent tous qu'ils estoient du mesme avis. « *Can. 2.*

Le 13. Canon du Concile de Nicée avoit ordonné d'accorder la communion à la mort, & de n'en priver personne dans cette derniere extremité. Mais le mal des Eusebiens estant incurable, il failloit avoir recours aux remedes les plus violens; & il estoit juste de reprimer leur ambition par la severité de la discipline; qui apparemment neanmoins n'estoit que pour ceux qui ne reconnoistroient leurs fautes qu'à la mort.

Osius proposa encore au Concile d'arrester l'inquietude des Evesques qui passoient de leurs provinces dans celles des autres pour y faire les fonctions ecclesiastiques selon Zonare: & en faisant cette proposition il declara qu'il ne vouloit pas empescher la correspondance fraternelle des Evesques, ny fermer la porte de leur charité. Il propose encore qu'il soit deffendu aux Evesques d'une province qui auront des differens entr'eux, d'appeller les Evesques d'une autre province pour les juger. Et il ajoute; Si un Evesque paroist devoir « estre condamné pour quelque affaire, & qu'il estime que sa « cause n'est pas mauvaise, mais assez bonne pour en faire re- « nouveller le jugement; si vostre charité le trouve bon, ho- « norons la memoire de S. Pierre; de sorte que ceux qui l'ont « jugée en écrivent à Jules Evesque de Rome, afin que les E- « vesques de la province voisine recommencent tout de nou- « veau à en juger, & qu'il donne luy-mesme des juges pour en « connoistre. Que si l'Evesque condamné ne peut point prou- « ver que sa cause soit telle qu'il soit besoin de la juger encore « *Can. 3.* *Eclairc. 1.*

„ une fois, que l'on ne casse & n'infirme point ce qui aura déja „ esté une fois jugé.

Ce Canon qui est si avantageux à l'élevation de Rome, & que l'Eglise a accordé au respect qu'elle a eu pour le premier des Apostres, comme il paroist par ces paroles, *honorons la memoire de* S. *Pierre*, ne pouvoit estre estably par une occasion plus illustre que par celle de la cause dont il s'agissoit, & qui avoit obligé S. Athanase d'avoir recours au premier siege du monde pour y trouver sa protection.

Eclairciss. 5. Le 4. Canon du Concile de Sardique est une suitte de ce „ reglement; & il est conceu en ces termes. L'Evesque Gau„ dence a dit; Si vous le jugez à propos, il est necessaire d'a„ joûter à l'avis que vous avez proposé avec une charité sin„ cere, que si un Evesque est déposé par la sentence des Eves„ ques du voisinage, & qu'aprés cela il prétende estre en estat „ de se deffendre tout de nouveau, on ne doit point en éta„ blir un autre sur son siege avant que l'Evesque de Rome ait „ prononcé son jugement sur ce sujet avec connoissance de „ cause.

„ Le 5. Canon contient ce qui suit. L'Evesque Osius a dit, „ On a esté d'avis que si on défere un Evesque, & que les Eves„ ques de la mesme contrée s'estant assemblez, le déposent de „ son rang, & qu'ayant recours au tres-heureux Evesque de „ Rome comme pour en appeller, il veuïlle bien l'écouter, & „ juge à propos de renouveller l'examen de cette affaire; qu'il „ daigne écrire aux Evesques ses confreres qui sont dans le voi„ sinage de la mesme province, afin qu'ils en fassent la discus„ sion avec beaucoup de diligence & d'exactitude, & qu'ils „ donnent leur suffrage selon la foy de la verité. Que si celuy „ qui demande que sa cause soit examinée encore une fois, „ aprés avoir obtenu cette révision, demande encore que l'E„ vesque de Rome envoye pour la faire des prestres de son „ costé, *c'est à dire de ceux qui approchent de sa personne*, il sera „ au pouvoir de l'Evesque de Rome d'en ordonner ce qu'il „ voudra & ce qu'il jugera plus à propos: & il pourra s'il veut „ envoyer quelques députez pour assister par son autorité au „ jugement de cette cause avec les Evesques. Mais s'il juge „ que les Evesques suffisent pour terminer cette affaire, il en „ usera comme il luy paroistra plus à propos aprés en avoir pris

la resolution avec beaucoup de sagesse. Les Evesques ont ré- «
pondu ; Nous approuvons ce qui a esté dit. «

Ce fut ce Canon celebre que le Pape Zozime cita sous le nom du Concile de Nicée dans l'affaire d'Apiarius dans les mesmes termes qu'il est rapporté par Denys le Petit, à la reserve de deux ou trois mots. Eclairciss. 43

Le 6. Canon du Concile de Sardique est conceu en cette
maniere : L'Evesque Osius a dit ; S'il arrive que dans une pro- «
vince où il y a plusieurs Evesques, il demeure un Evesque, & «
que par quelque sorte de negligence il ne veüille pas se trou- «
ver à l'assemblée de ses confreres & consentir avec eux à «
l'ordination des Evesques, & que le peuple estant assemblé «
fasse instance pour l'ordination de l'Evesque qu'ils deman- «
dent ; il faut que cet Evesque qui est demeuré, soit averty par «
les lettres du Primat de la province, c'est à dire de l'Eves- «
que de la metropole, que le peuple demande qu'on luy don- «
ne un pasteur ; & je croy qu'il est à propos de l'attendre afin «
qu'il y assiste avec les autres. Mais si aprés en avoir esté prié «
par ces lettres, il ne s'y trouve pas encore, & ne se met point «
en peine de répondre, il faut faire ce que le peuple desire. «
Il faut aussi appeller des Evesques de la province voisine «
pour l'établissement de l'Evesque metropolitain. De plus il «
n'est pas permis d'ordonner un Evesque dans un village, ou «
dans une petite ville pour laquelle un seul prestre peut suffi- «
re, n'estant pas necessaire d'y ordonner des Evesques de «
peur d'avilir le nom & l'autorité de l'episcopat : mais comme «
j'ay déja dit, les Evesques de la province doivent les ordon- «
ner dans des lieux où il y a déja eu des Evesques. Que s'il se «
trouve qu'une ville soit assez nombreuse & assez peuplée «
pour estre jugée digne de l'honneur de l'episcopat, il le luy «
faut accorder. Estes-vous tous de cet avis ? Ils répondirent «
tous ; Nous sommes de ce sentiment. «

La premiere partie de ce 6. Canon, qui est le 5. dans la collection de Denys le Petit, ne semble signifier autre chose selon le grec, sinon que tous les Evesques de la province estant obligez de se trouver à l'ordination d'un Evesque éleu, si quelqu'un y manque par negligence, le metropolitain doit luy écrire pour cela, & l'attendre ; Que s'il ne vient point, il faut passer outre à l'ordination.

Mais la traduction latine de Denys le Petit suit un sens tout different de celuy-là, & suppose que dans une province où il y a plusieurs Evesques, il n'y en demeure plus qu'un seul, & que cet Evesque soit assez negligent pour n'en vouloir pas ordonner un autre. Il faut avoüer que cette explication est d'autant plus surprenante, que le cas est tout à fait extraordinaire, estant difficile que le Concile de Sardique ait voulu remedier à un mal qui n'est peut-estre jamais arrivé. Mais quand mesme une province toute entiere se trouveroit reduite à un seul Evesque, ce qui n'est pas impossible, quoy que cet évenement soit tres-rare, il ne faudroit pas alors régler ce qu'on devroit faire en cas que cet Evesque qui resteroit omist par negligence à ordonner d'autres Evesques, ce qui n'est nullement à présumer; mais il seroit plus à propos de regler ce que cet Evesque restant devroit faire pour remplir les sieges vacans des Evesques de sa province.

L'ordination d'Ischyras qui avoit esté fait Evesque de la Mareote par la faction des Eusebiens pour recompense de ses impostures, a donné sans doute occasion à la fin de ce Canon, qui deffend d'établir des Evesques dans les villages, dans les petites villes, & dans tous les lieux où il n'y en avoit point eu de toute antiquité. Cependant depuis le Concile de Sardique cet abus a encore esté fort ordinaire à quelques peuples, & Sozomene dit avoir veu de son temps des Evesques établis dans quelques villages d'Arabie, de l'isle de Chypre, & parmy les Novatiens & les Montanistes qui demeuroient dans la Phrygie. On voit aussi une liste de 466. Evesques dans l'Afrique qui nous montre combien l'episcopat s'y estoit multiplié. Mais S. Leon renouvella sur ce sujet le reglement du Concile de Sardique, ne permettant qu'aux peuples les plus nombreux & aux villes les plus peuplées d'avoir des Evesques, ainsi, dit-il, qu'il avoit esté ordonné par les decrets des saints Peres que Dieu mesme avoit inspirez, afin que l'eminence de l'episcopat ne soit point attribuée à de petits villages, à des lieux peu considerables, ou à de petites villes obscures & peu habitées, & que ce rang si honorable à qui on doit confier ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, ne s'avilisse point par un trop grand nombre de personnes.

Sozom. l. 7. c. 19.

Leo ep. 87. ad Episc. Afric.

Le 7. Canon de Sardique se plaint des longs & frequents voyages que quelques Evesques, particulierement d'Afrique, faisoient à la Cour, & de leur importunité qui les y rendoit méprisables. Il declare qu'il n'y doivent point aller que par l'ordre de l'Empereur, ou pour obtenir la grace de ceux qui avoient recours à l'Eglise, comme pour deffendre de la violence ceux que l'on accable, pour proteger les veuves que l'on opprime, ou pour conserver le bien des pupilles.

Le 8. Canon ajoute que pour les affaires moins considerables des pauvres & de l'Eglise, il est plus à propos d'envoyer seulement des diacres à la Cour.

Le 9. ordonne, selon le sens qui paroist le plus naturel, que tout Evesque qui prendra la resolution d'envoyer un diacre à la Cour, l'envoyera premierement au metropolitain de sa province, afin que s'il approuve sa requeste, il donne à son diacre des lettres de recommandation pour les Evesques qui sont à la Cour. Et il ajoute que quand ces diacres iront à Rome, le Pape Jules examinera leur requeste, & s'il l'approuve, il y joindra ses sollicitations pour en obtenir l'effet. *Eclairciss. 5.*

CHAPITRE VI.

Des onze derniers Canons du Concile de Sardique.

IL n'y avoit rien de plus ordinaire aux Eusebiens que d'élever aux dignitez de l'Eglise les partisans de leurs erreurs, sans exiger d'eux aucune préparation, ny prendre le temps necessaire pour examiner leur capacité. C'est vray-semblablement pour empescher cet abus que le Concile de Sardique ordonne par son 10. Canon, que les personnes du barreau qui seront éleus Evesques, doivent estre considerez comme neophytes, & deffend de les sacrer qu'aprés qu'ils auront exercé les fonctions de lecteur, de diacre & de prestre, & qu'ils seront demeurez dans chacun de ces degrez pendant un temps considerable; afin que par cette épreuve on s'assure de leurs mœurs & de leur moderation. *Conc. Sard. can. 10.*

Le 11. Canon de ce Concile deffend aux Evesques d'estre plus de trois semaines hors de leurs eglises, & il represente les maux qu'ils faisoient en demeurant trop long-temps dans

celles de leurs confreres, parce que leurs prédications trop frequentes rendoient l'Evesque du lieu méprisable à ses diocesains, excitoient du trouble, & donnoit l'occasion à ces Prélats ambitieux d'abandonner leur propre siege pour usurper celuy des autres. C'est ce que l'on vit au commencement du siecle suivant en la personne de Severien Evesque de Gabales, qui prit avantage de l'absence de S. Jean Chrysostome pendant qu'il estoit occupé au jugement de quelques Evesques, & tascha par ses sermons eloquents de diminuer l'estime & la reputation que ce grand Saint avoit acquise parmy son peuple.

On voit qu'Osius cite assez clairement dans ce Canon le 21. du Concile d'Elvire, quand il prie ses confreres de rappeller en leur memoire, que si leurs peres ont autrefois excommunié les laïques lorsqu'estant trois semaines dans une ville ils passoient trois dimanches entiers sans se trouver aux assemblées de l'Eglise, il n'est nullement à propos qu'un Evesque s'absente si long-temps de son eglise; & cela ne luy est point permis lors qu'il n'y est point engagé par une necessité pressante, ou qu'il n'a à terminer nulle affaire difficile.

Eclaircissement 1.

συνέρχεσθαι καὶ λειτουργεῖν.

Le 12. Canon de Sardique prescrit aussi le mesme terme de trois semaines pour les Evesques qui n'ayant que peu de biens dans les lieux où ils sont établis, en ont de grands hors des limites de leur diocese; & il ordonne que durant ce temps-là ils celebreront dans la paroisse la plus proche, de peur qu'ils ne paroissent exclus des assemblées ecclesiastiques; mais qu'ils s'abstiendront d'aller trop souvent dans la ville episcopale, afin que d'une part leur absence ne cause aucun préjudice aux biens qu'ils possedent, & que de l'autre ils ne donnent aucun soupçon d'estre superbes & ambitieux.

Le 13. Canon est un renouvellement du 5. de Nicée, & est fait pour entretenir la discipline de l'Eglise & l'union fraternelle des Evesques. Car il leur deffend de recevoir à la communion les clercs qu'ils sçauront en avoir esté privez par leurs Evesques, sous peine d'en répondre devant le Concile.

Le 14. Canon ordonne selon Denys le Petit, qui en fait le 17. dans son recueil, que les prestres & les diacres qui auront

esté déposez par leur Evesque, & qui se plaindront de cette déposition comme d'un effet de sa colere & de son emportement, pourront faire juger de nouveau leur cause par les Evesques voisins. C'est aussi à quoy se reduit le titre 102. de la collection de Ferrandus, quoyque le grec de ce canon porte qu'ils se pourront faire juger par le metropolitain de la province, ou en son absence par celuy de la province voisine. Ce mesme Canon ajoûte encore que les clercs excommuniez demeureront en cet estat jusques à ce que leur cause ait esté pleinement examinée. Enfin il conclut en ordonnant que si les Evesques reconnoissent que le clerc est veritablement coupable, ils le reprendront severement de sa desobeïssance; parce que comme l'Evesque doit avoir une charité & une affection sincere pour ses ministres, aussi leurs inferieurs doivent s'acquitter avec fidelité envers eux des obligations de leur ministere.

Eclaircissement 2.

Le 15. Canon renouvelle ceux qui avoient déja esté faits pour regler les ordinations, en les renfermant dans les limites de chaque diocese, & en deffendant aux Evesques sous peine de nullité, d'ordonner un clerc qui dépende de la jurisdiction d'un autre Evesque.

Eclairciss. 3.

Le 16. comprend les prestres & les diacres dans le reglement qui venoit d'estre fait par l'onziéme touchant les Evesques, pour les obliger de ne pas demeurer long-temps dans un diocese étranger.

Le 17. est une sage & judicieuse exceptiō de ce qui avoit esté reglé par les Canons précedens, que les Evesques ne fussent pas absens de leurs eglises plus de trois semaines. Car pour ne point exclurre de la charité fraternelle ceux qui estoient injustement persecutez, le Concile ordonne sur la proposition qu'Olympe d'Enos en avoit faite, que s'il arrive qu'un Evesque soit chassé injustement & par violence, ou qu'estant persecuté soit à cause de sa science, soit pour avoir confessé la foy de l'Eglise catholique, soit pour avoir deffendu la verité, il se retire dans une autre ville pour se garantir du peril qui le menace, estant devenu un objet d'execration, & mesme excommunié; on ne l'empeschera pas d'y demeurer jusques à ce qu'il s'en retourne, ou qu'il soit garanty de l'injure qu'on luy a faite. Car il est dur, dit Osius en par- «

» lant aux Peres de ce Concile, & tout à fait insupportable,
» que nous ne recevions point un homme qui a esté chassé si
» injustement, au lieu que nous sommes obligez de le recevoir
» avec beaucoup d'humanité & de douceur. Cet avis fut suivy & approuvé par tout le Concile.

On voit par là que ce n'estoit pas sans raison que l'Empereur Constantin avoit exhorté les Evesques à n'avoir aucun sentiment d'envie contre ceux de leurs confreres qui s'estoient signalez au dessus des autres par leur science ; & ce fut la principale application des Ariens de faire bannir de leurs sieges les plus doctes & les plus vertueux Evesques. Il estoit donc juste que le Concile de Sardique les exceptast du reglement qu'il venoit de faire touchant l'absence des Prelats, & qu'il leur procurast les effets de la charité chrestienne & episcopale, en leur ouvrant autant d'asyles qu'ils avoient de veritables confreres.

Euseb. l. 3. de vita Cõstant. c. 20.

Nous avons déja parlé du 18. & du 19. Canon, qui regardent des faits particuliers de l'Eglise de Thessalonique où il y avoit eu quelque trouble touchant l'ordination d'Aëce, & nous n'en sçavons nulle autre chose.

Le 20. est une précaution generale qui tend à faire observer les Canons de l'Eglise, pour lesquels les Ariens n'avoient que de l'aversion & du mépris, comme nous l'avons déja veu en plusieurs rencontres ; & les Evesques qui auront la temerité de violer ces regles saintes, sont menacez de déposition.

Par l'addition qui est à la fin de ce 20. Canon, il est ordonné que les Evesques des villes qui sont sur le grand chemin, s'informeront soigneusement du sujet du voyage de leurs confreres qui passeront par chez eux, & que s'ils trouvent qu'ils aillent à la Cour sans necessité, ils ne souscriront point à leurs lettres, & mesme ne communiqueront point avec eux.

Voilà ce que contiennent les Canons du Concile de Sardique, qui peuvent avoir souffert quelque alteration & dans le grec & dans le latin, puisqu'il y a des endroits où le latin est plus ample & fait un meilleur sens que le grec, & qu'il y en a aussi d'autres où l'on trouve tout le contraire.

L'autorité de ces Canons semble dépendre de celle du

Cōcile danslequel ils ont esté établis, qui est un point duquel on ne convient pas. Si le Concile de Sardique passoit pour œcumenique, celuy de Constantinople ne seroit pas conté universellement pour le second; & ceux qui luy donnent le nom d'œcumenique sur ce que S. Athanase luy donne le titre de grand Concile, & sur ce que le jugement du Pape y a esté examiné de nouveau, se servent de deux raisons peu considerables, puisqu'elles se rencontrent aussi dans le Concile d'Arles que l'on reconnoist n'estre pas œcumenique. Il est vray qu'il a esté convoqué de toutes les Eglises du monde pour estre un Concile œcumenique; mais selon Mr de Marca, il a perdu ce privilege par le refus que les Orientaux ont fait de se joindre aux Evesques d'occident. Et quoy qu'il semble que la signature de ce Concile par divers Evesques d'orient puisse suppléer à ce defaut, neanmoins il est certain que cette signature n'estant que pour la lettre circulaire, ne regarde que l'absolution des Evesques condamnez, & & non les Canons.

Baron. ad ann. 347. §. 7. 9.

Petr. de Marca l. 7. de concord. c. 3. §. 5. Eclairciss 4.

Il semble mesme qu'on puisse prétendre que ce Concile n'a pas toûjours esté receu universellement dans l'occident. Car quoy que Gratus Evesque de Carthage y ait assisté, on voit neanmoins qu'il n'estoit pas connu en Afrique du temps de S. Augustin, puisque Cresconius Donatiste & Fortune Evesque de ce mesme party, ayant objecté à ce saint Pere de l'Eglise que le Concile de Sardique avoit écrit à Donat de Carthage, il se contente de répondre que c'estoit un Concile d'Ariens; ce qu'il prouve parce qu'il avoit condamné S. Athanase & le Pape Jules, & ne dit jamais qu'il y en avoit eu un autre de Catholiques où l'Evesque catholique de Carthage avoit assisté.

Aug. contr. Crescon. l. 3. c. 34. l. 4. c. 44. & ep. 63.

On voit aussi que lorsque le Pape Zosime prit connoissance de l'affaire d'Apiarius prestre d'Afrique, il cita dans ce jugement celebre deux Canons du Concile de Sardique sous le nom de celuy de Nicée; & les Evesques d'Afrique à qui toute la procedure paroissoit contraire à la liberté de leur Eglise, ne receurent pas ces Canons comme estant du Concile de Sardique, mais se contentant de verifier qu'ils n'estoient pas de celuy de Nicée, ils les rejetterent absolument.

Et pour ce qui regardoit les Evesques qui changeoient de siege, l'affaire de Cresconius Evesque de Villa-regia fait voir que l'on se contentoit d'observer le Canon du Concile de Nicée, & que ceux de Sardique qui estoient plus rigoureux, n'estoient nullement en usage dans l'Afrique.

Conc. Afric. 15.

Il paroist aussi qu'il y avoit quelque confusion à Rome touchant ces mesmes Canons, puisque S. Leon dont la sainteté est reconnuë de toute l'Eglise, & qui n'estoit point capable d'agir de mauvaise foy, cite aussi-bien que Zozime un Canon de Sardique sous le nom du Concile de Nicée.

Leo ep. 24.

Quoy qu'il en soit, Denys le Petit a inseré les Canons du Concile de Sardique dans son Code qui a esté receu de tout l'occident. Fulgentius Ferrandus diacre d'Afrique leur a aussi fait trouver place dans sa collection; & les Grecs mesmes les ont receus par le 2. Canon du Concile qui fut tenu sous Justinien II. fils de Constantin Copronyme dans le dome du palais imperial de Constantinople, & que l'on appelle vulgairement *in Trullo*. Ils estoient aussi dans le Code dont les Orientaux se servoient ordinairement, & encore dans une collection de Canons qui sont réduits sous 50. titres, que quelques-uns attribuent à Theodoret, dans celle du moine Arsenius, d'Alexius Aristinus, & de Simeon Logothete.

Outre ces Canons du Concile de Sardique, & ce que nous avons remarqué de son histoire, il semble difficile de ne pas croire qu'on y ait parlé de Photin, puisque la ville de Sirmich dont il estoit Evesque, estoit si prés de Sardique, & que dés devant ce Concile il avoit déja esté traitté d'heretique par les Eusebiens. Neanmoins nous ne trouvons point qu'on y ait rien fait contre luy: & ce qui peut mesme faire juger qu'on n'y examina pas son affaire, c'est qu'il fut condamné cette année mesme dans le Concile de Milan, comme nous le verrons dans la suitte.

Eclaircissement 5.

Nous ne disons rien de ce que l'on a prétendu que Maris, Ursace & Valens présenterent au Concile de Sardique des requestes par lesquelles ils demandoient pardon de la fausse information qu'ils avoient faite à Mareote contre nostre Saint, parce que ce fait paroist supposé, & ne s'accorde nullement avec le reste de l'histoire. Il faut donc en de-

Theodoret. l. 2. c. 15.

meurer là, & réduire les actes de ce Concile à l'égard des Evesques qui s'y trouverent à ce que nous venons d'en rapporter. *Eclairciss. 6.*

Chapitre VII.

Conciliabule des Ariens à Philippopoli. Sommaire de leur lettre, & sa refutation.

Comme l'heresie sçait allier l'impudence & la hautesse de cœur avec la plus honteuse lascheté ; aussi les Eusebiens ne differerent pas long-temps à faire voir qu'ils ne s'estoient retirez du Concile de Sardique où ils desesperoient de pouvoir confirmer l'Arianisme, que pour opposer à l'autorité de cette sainte assemblée l'insolence d'un nouveau Conciliabule. Ils choisirent pour le tenir la ville de Philippopoli dans la Thrace ; & neanmoins ils luy donnerent le nom de Sardique par une prudence digne des enfans de tenebres, qui vouloient abolir sous l'équivoque de ce nom les plus authentiques décisions de l'Eglise. C'estoit le principal but de cette fiction, dans laquelle le Concile d'Ancyre montre qu'ils ont continué depuis ; & ce fut dans ce mesme esprit qu'ils voulurent quelques années aprés effacer le Concile œcumenique de Nicée par l'équivoque de leur Conciliabule de Nicé en Thrace. Et nous avons déja veu le succés de leur malice par ce que nous avons rapporté de S. Augustin, puisqu'il est visible que de son temps on ne connoissoit point d'autre Concile de Sardique dans toute l'Afrique que le conciliabule Arien de Philippopoli. *Epiphan. hær. 73.*

Ils envoyerent de tous costez la lettre qu'ils y composerent ; & S. Hilaire l'a conservée dans ses fragmens : il en rapporte le formulaire de foy dans son livre des synodes, & Sozomene en fait l'abbregé. Ils déclarent qu'ils l'envoyent de Sardique ; mais ils font voir en mesme temps que cela est faux, puisqu'ils parlent de la lettre circulaire des Evesques d'Occident, laquelle constamment n'a pû estre écritte qu'aprés leur fuitte. *Sozom. l. 3. c. 10.* *Eclairiss. 1.*

Cette lettre ainsi qu'elle se trouve dans les fragmens de S. Hilaire & qu'elle fut envoyée en Afrique, est addressée à

Gregoire Evesque d'Alexandrie, Amphion de Nicomedie, Donat de Carthage, Didier de Campanie, Fortunat de Naples en Campanie, Eutice de Rimini, Maxime de Salones en Dalmatie, & generalement à tous les Evesques, Prestres & Diacres de l'Eglise catholique.

Aug. l. 3. contr. Crescon. c. 34. l. 4. c. 44. S. Augustin remarque qu'il y avoit des exemplaires où les noms des Evesques seulement estoient marquez, & non celuy de leurs eveschez : & non seulement il dit que ces exemplaires estoient les plus communs, mais il ajoûte mesme que quand des Evesques écrivoient à des Evesques, ce n'estoit pas la coutume de mettre le nom de leurs eveschez. *Id. ep. 163.* C'est pourquoy il demande aux Donatistes quelles preuves ils ont que Donat qui est marqué dans cette lettre, fust l'Evesque de Carthage; & il leur montre que dans le fond ils ne peuvent tirer aucun avantage de ce que des Ariens condamnez par toute l'Eglise ont tasché d'attirer à leur parti Donat & les Donatistes. *Id de hær. 69.* Car on croit que c'estoit pour cela qu'ils luy addresserent leur lettre. Mais ils ne réüssirent pas dans ce dessein; et quoyque Donat en confessant la consubstantialité, crust le Fils inferieur au Pere, & le Saint Esprit au Fils, neanmoins les Donatistes ne suivoient pas cette erreur, & ne faisoient nulle difficulté de reconnoistre que les Ariens estoient des heretiques detestables.

Le sujet de cette grande lettre des Eusebiens estoit de donner quelque couleur au refus qu'ils avoient fait de se joindre aux Occidentaux; & pour les rendre odieux à tout le monde, ils taschent de les diffamer par les calomnies les plus noires.

Il n'y a rien de plus insupportable que l'hypocrisie avec laquelle ils commencent cet ouvrage d'iniquité, puisqu'ils ne parlent que de paix, que de charité, que d'observation des loix de l'Eglise, eux qui estoient les perturbateurs publics de la paix, & qui violoient les loix de l'Eglise par un mépris continuel.

Ensuitte de cette fausse déclaration, ils s'élevent tout d'un coup contre Marcel Evesque d'Ancyre à qui ils attribuent les heresies de Sabellius, de Paul de Samosates & de Montan, & disent qu'aprés avoir esté averti inutilement par les Evesques d'orient dans la ville de Constantinople

dés le regne de l'Empereur Constantin, & refuté par des écrits qu'on avoit mis dés ce temps-là dans les archives de l'Eglise, il ne laissa pas de soutenir cette pernicieuse doctrine par des livres que Protogene Evesque de Sardique & l'Evesque de Syracuses avoient approuvez & souscris de leur propre main; Que le mesme Marcel ayant surpris plusieurs autres prélats par ses déguisemens & ses fourberies, a esté receu à leur communion, parce qu'ils n'ont pas esté assez vigilans pour s'en informer: Et de peur que ce desordre n'arrive encore à l'égard de ceux à qui ils écrivent, ils les exhortent de condamner ses blasphemes.

De là ils passent à la personne de S. Athanase. Ils renouvellent contre luy les anciennes calomnies si fortement ruinées en tant de rencontres, touchant le calice rompu, l'autel brisé dans la maison d'Ischyras, à laquelle ils donnent le nom d'eglise, le meurtre d'Arsene; & ils ont l'insolence de le faire auteur de toutes les violences qu'ils avoient commises contre luy. Ils representent que ne s'estant point trouvé dans la ville de Cesarée en Palestine à un Concile qui estoit convoqué contre luy, & ses sectateurs n'y estant point aussi venus, on fut obligé d'en assembler un autre l'année suivante dans Tyr pour juger des mesmes crimes; & sans dire un seul mot de la honte & de la confusion dont eux-mesmes y furent couverts, ils ne parlent que de la déposition & du bannissement de ce grand Saint, qui fut l'infame résultat de leur assemblée.

Ils ajoûtent que long-temps aprés cette condamnation estant revenu des Gaules à Alexandrie, il encherit encore par dessus ses premiers excés; Que dans tous les lieux où il passoit à son retour, il renversoit les eglises, rétablissoit les Evesques condamnez, ou leur promettoit de les rétablir, élevoit à l'épiscopat des payens & des infidelles, les armoit pour leur faire commettre des meurtres, n'avoit nul égard aux loix, & donnoit tout au desespoir; de sorte qu'aprés avoir employé la violence, le carnage & la guerre, il avoit pillé les eglises d'Alexandrie. En un mot ils luy attribuent tous les brigandages, les meurtres & les sacrileges qu'ils avoient eux-mesmes commis contre luy & contre son peuple par la violence de Philagre son persecuteur & le ministre de toutes leurs passions.

Ce qu'ils luy reprochent si faussement ruine tout ce qu'ils peuvent avancer sans fondement contre les autres Evesques. Car ils sont assez impudens pour dire sans preuve par des termes vagues & generaux, que l'on ne peut ouïr sans horreur ce qu'a fait Paul autrefois Evesque de Constantinople aprés estre revenu de son exil; & ce Paul est un saint martyr qu'ils étranglerent enfin aprés l'avoir fait bannir quatre ou cinq fois. Ils accusent Marcel d'avoir fait brûler plusieurs maisons dans Ancyre, d'avoir fait traisner des prestres nuds devant le tribunal des juges, d'avoir profané le sacré Corps du Seigneur en l'attachant à leur cou; ce que l'on ne peut, disent-ils, raconter sans larmes & sans un profond sentiment de douleur; d'avoir dépouïllé publiquement, en plein marché, au milieu de toute la ville, des vierges consacrées à JESUS-CHRIST, & aprés leur avoir osté leurs habits, les avoir exposées à la veuë de tout le peuple qui accouroit de toutes parts à un spectacle si deshonneste & si honteux.

Nous n'avons pas le mesme interest de justifier Marcel, qui est tombé enfin dans l'heresie, que de faire voir l'innocence de S. Athanase & de S. Paul de Constantinople. Mais outre que les calomnies qu'ils ont inventées contre ces deux Saints, ruinent entierement leur témoignage, ou du moins le doivent rendre fort suspect, il n'est nullement croyable que Marcel eust trouvé une si puissante protection dans le Concile orthodoxe de Sardique, s'il eust esté coupable d'une conduitte si peu episcopale & si inhumaine.

Ils continuënt leurs invectives, & disent qu'Asclepas estant retourné à Gaze dans la Palestine, y a rompu un autel, & excité plusieurs seditions; & que Luce aprés son retour dans Andrinople a fait jetter aux chiens le saint sacrifice qui avoit esté consacré par des Evesques tres-saints & tres-innocens. Mais la sainteté de ces Evesques Ariens est aussi fausse comme le crime qu'ils imposent à Luce & à Asclepas, n'a point d'autre fondement que leur malice diabolique qui les emportera enfin jusques à verser le sang du premier. Ils ne laissent pas de se servir de ce prétexte pour s'embrazer d'un faux zele en demandant s'il est juste de confier plus long-temps les brebis de JESUS-CHRIST à ce grand nombre de loups si furieux, & de faire de ses membres saints les membres d'une

d'une malheureuſe proſtituée, ce qu'ils proteſtent ne pouvoir ſouffrir. Cependant ils n'auroient jamais écrit de la ſorte, s'ils ne ſe fuſſent proſtituez eux-meſmes au menſonge & à l'infamie.

Comme S. Athanaſe leur eſtoit encore plus odieux que tous les autres, ils le chargent tout de nouveau d'avoir pris l'occaſion des voyages qu'il a faits en pluſieurs provinces du monde, pour tromper par ſon addreſſe & par ſa flatterie contagieuſe quelques Eveſques innocens, & particulierement ceux de l'Egypte qui ne connoiſſoient pas ſes crimes; & qu'ayant tiré par écrit des témoignages de quelques-uns d'eux, il a troublé par ſon moyen le repos des Egliſes qui joüiſſoient encore de la paix : Que toutes ſes précautions ſont inutiles, & n'ont nulle force pour détruire le jugement que tant d'Eveſques ſi ſaints & ſi illuſtres ont prononcé contre luy, & qu'ils ont conſacré dans un Concile, puiſque ceux qui n'y ont aſſiſté, ny comme juges ny comme témoins lorſqu'Athanaſe a eſté ouy, ne peuvent ſervir dequoy que ce ſoit, quelque avantageuſe que luy paroiſſe la recommandation qu'ils luy donnent; Qu'auſſi ayant eſté convaincu luy-meſme de l'inutilité de ces ſuffrages mendiez, il eſt allé trouvé Jules à Rome & quelques Eveſques d'Italie de ſon parti, qui l'ont admis à leur communion aprés avoir eſté ſéduits par l'artifice de ſes lettres; Qu'enſuitte de cet engagement ils ont commencé d'agir pluſtoſt pour eux-meſmes, & pour ſoutenir ce qu'ils avoient fait, que pour luy; & qu'ils ont crû eſtre obligez de garder cette conduitte aprés l'avoir receu ſi facilement à leur communion avec une indiſcretion & une temerité extréme.

Ces calomniateurs accuſent Aſclepas d'avoir eſté dépoſé depuis dix-ſept ans, & ils blaſment Paul & Luce Eveſques exilez, & les autres du meſme parti, d'avoir voulu pluſtoſt perſuader leur innocence à des Eveſques de provinces éloignées, & qui par cette conſideration ne pouvoient pas eſtre inſtruits ſuffiſamment des faits dont il s'agiſſoit, qu'à des perſonnes du lieu meſme où ces actions avoient eſté commiſes, ou à ceux qui eſtoient dans le voiſinage; d'avoir parlé de leurs differens à ceux qui n'en avoient jamais ouy parler, & d'avoir demandé à eſtre jugez de nouveau aprés la mort

de leurs juges, de leurs accusateurs, & des témoins qui avoient déposé contre eux. Mais il n'y a rien de si injuste & de si malin que cette reflexion, puisque d'une part elle n'est fondée que sur les souffrances de ces innocens si cruellement persecutez, qui ne pouvoient se justifier que dans les lieux où ils estoient, & que de l'autre nous avons veu en la personne de nostre Saint, que son innocence a éclatté par toute la terre, dans Alexandrie, dans la Mareote, dans Tyr, dans Constantinople, à Treves, dans la Gaule; que les prestres & les Evesques d'Egypte, les Papes & les Empereurs luy ont rendu un témoignage si glorieux, & qu'ils ont fait tous les efforts imaginables pour le tirer d'une si longue & si violente oppression.

Ces Eusebiens disent ensuitte que nostre Saint ayant consenti comme les autres Evesques à la déposition d'Asclepas, s'est reconcilié avec luy, que Marcel ne l'a jamais voulu admettre à sa communion, & que Paul a souscrit comme les autres la condamnation & la déposition d'Athanase, à laquelle il a assisté; ces quatre Evesques ne s'estant unis aprés cela que par un esprit de conspiration & de cabale. Mais il faudroit d'autres garands que des Ariens pour prouver des faits de cette importance, dont toute l'antiquité ecclesiastique ne dit un seul mot; & les faussetez dont nous venons de les convaincre, les rendent indignes de toute créance.

Le prétexte qu'ils alleguent pour excuser la maniere si honteuse avec laquelle ils s'estoient retirez de Sardique, n'est nullement recevable. Car quoy qu'ils se plaignent de ce qu'Athanase, Marcel & tous les autres Evesques condamnez avoient leur seance dans le Concile avec Osius & Protogene, qu'ils conferoient avec eux, & celebroient mesme les saints mysteres; & quoy qu'ils prétendent que Protogene se rendoit par là complice de l'heresie de Marcel, puisqu'il l'avoit luy-mesme condamné par sa propre bouche; ils ne sont pas neanmoins recevables à faire passer cette justice que le Concile avoit renduë à ces prélats, pour une nullité essentielle, puisque le Concile de Rome dans lequel S. Athanase avoit esté absous par la sentence du Pape & des Evesques d'Italie, estoit pour le moins d'aussi grande consideration que le Conciliabule de Tyr, & que la hardiesse avec la-

quelle il attendoit de pied ferme ſes adverſaires pour ſe deffendre contr'eux dans un jugement reglé & purement eccleſiaſtique, leur devoit impoſer ſilence, comme il les couvroit de confuſion.

Ils ne ſont pas plus équitables quand ils accuſent les Eveſques aſſemblez à Sardique, d'avoir refuſé le parti qu'ils leur offroient d'envoyer de part & d'autre des Eveſques à Mareote & aux lieux où les crimes avoient eſté commis, pour en informer tout de nouveau. Car ils ne faiſoient cette extravangante propoſition que pour éluder le jugement du Concile par des éclairciſſemens inutiles & hors de ſaiſon : & puiſque S. Athanaſe n'avoit pas ſeulement eſté juſtifié par les preſtres de ſon dioceſe, mais auſſi par les frequentes retractations d'Iſchyras, par la propre bouche d'Arſene vivant, & par les actes meſmes que ſes ennemis avoient dreſſez, & qu'ils luy avoient cachez avec tant de ſoins; il n'y avoit qu'une auſſi grande impudence que la leur, qui fuſt capable de vouloir juſtifier leur fuitte par un prétexte ſi contraire à toutes les regles de l'équité & à toutes les loix de l'Egliſe.

Ils diſent que de crainte de ſe souïller par la communion de ces criminels qui ont receu à la participation des ſaints myſteres Marcel, Paul, Denys d'Edice dans l'Achaïe, Baſſe chaſſé de Diocletienne, Jean de Theſſalonique, & Aſclepas, quoyque tous convaincus de crimes, ils ſe ſont reſolus à s'en revenir chez eux, & ont écrit de Sardique à tous les fidelles pour les exhorter par leurs lettres à ne prendre aucune part aux crimes de ces Eveſques. Mais ces crimes eſtoient tous apparemment auſſi peu veritables & auſſi peu prouvez, comme il eſtoit peu vray que les Orientaux écriviſſent de Sardique pendant qu'ils eſtoient à Philippopoli, ou qu'ils fuſſent de religieux obſervateurs des regles & de la tradition de leurs peres, comme ils s'en ventent ridiculement. Car pour peu qu'il leur reſtaſt de déference pour ces regles ſi ſaintes & ſi ſacrées, ils n'auroient point eu l'effronterie d'exhorter toute la terre de ſe ſeparer de la communion d'Oſius, de S. Athanaſe, de S. Paul de Conſtantinople, & du ſaint Pape Jules, auſſi bien que de celle de Protogene, de Marcel & d'Aſclepas.

Les plus moderez ressentent de l'indignation quand ils considerent que ces Evesques si humains & si politiques, dont l'exercice le plus ordinaire estoit d'usurper les sieges des autres, ou d'y faire entrer par intrigues & par cabales des personnes de leur parti, ne parlent que de l'unité & de la paix perpetuelle de l'Eglise, & du digne choix qu'il faut faire des Evesques, afin de n'en élever aucun à cette dignité si auguste & si sacrée sans avoir remarqué en sa personne la sainteté de la foy & des mœurs necessaire pour ce ministere. C'est une chose tout à fait insupportable qu'ayant eux-mesmes le flambeau de la sedition à la main, non seulement tout fumant de leurs desordres, mais encore tout embrazé du feu de leur violence, ils décrivent comme seditieux & perturbateurs du repos public ceux qui gémissent sous le poids de leur injustice, qu'ils noircissent comme persecuteurs de l'Eglise ceux qui souffrent depuis tant d'années pour la cause de l'Eglise, & qu'ils transforment les plus paisibles & les plus innocens martyrs en de tres-cruels tyrans. Il n'y a rien de plus injuste que ce qu'ils exposent avec tant d'exaggeration contre ces Evesques catholiques, quand ils les blasment d'avoir troublé l'Orient & l'Occident; de les avoir contraints d'abandonner le soin des Eglises & le gouvernement des peuples pour entreprendre un si long voyage, quoy qu'accablez de vieillesse, foibles de corps & affligez de maladies; de les avoir traisnez par plusieurs provinces differentes, & réduits à la necessité de laisser dans le chemin quelques-uns de leurs confreres malades. Cet esprit de mensonge qui les anime, leur fait dire que l'Orient & l'Occident se renversent à cause d'un criminel ou deux dont les sentimens sont impies & la vie tout à fait honteuse, & que tout le monde est troublé par une furieuse tempeste à l'occasion d'un petit nombre de personnes dans lesquelles il ne reste plus aucune semence de religion, puisque s'ils en avoient eu le moindre vestige, ils imiteroient le prophete Jonas, quand il a dit, *Iettez moy dans la mer, & cette tempeste qui s'est élevée à cause de moy, s'appaisera au mesme instant.* Ils ajoûtent que leurs adversaires sont fort éloignez d'imiter cette conduitte, parce qu'ils ne prennent point l'exemple des Saints pour regle de leurs actions, & que se ren-

dant chefs & conducteurs de ſcelerats, ils ne recherchent le gouvernement de l'Egliſe que comme une domination temporelle & tyrannique; que c'eſt par ce motif qu'ils s'efforcent de ruiner les loix divines & les regles de l'Egliſe, & veulent ordonner un nouvel uſage, en remettant au jugement des Eveſques de l'occident l'examen & la déciſion des choſes que les Eveſques de l'orient ont ordonnées; au lieu que la ſentence qui avoit autrefois eſté prononcée dans le Concile de Rome contre Novat, Sabellius & Valentin heretiques, avoit eſté confirmée par les prélats d'orient.

Mais il n'y a rien de ſi ridicule & de ſi déraiſonnable que ce reproche qu'ils font à S. Athanaſe, de ne pas quitter ſon eveſché pour appaiſer la tempeſte. Car quoy que cela ſe puiſſe faire en quelques rencontres afin de procurer la paix; & que quelques Saints l'ayent pratiqué en donnant des marques de leur desintereſſement & de l'amour qu'ils avoient pour la tranquillité de l'Egliſe; neanmoins il eſtoit de la generoſité de noſtre Saint de perſeverer comme il a fait juſques à la fin dans la deffenſe de ſes droits qu'il n'auroit pû abandonner que par une fauſſe humilité, en laiſſant ſon peuple en proye à la fureur des heretiques, & trahiſſant la cauſe de la religion & de la foy par une laſcheté criminelle. Le deſir meſme que les Ariens en faiſoient paroiſtre afin qu'on les laiſſaſt regner à leur gré, & établir paiſiblement l'Arianiſme, devoit redoubler la force & la conſtance de ce Saint; & s'agiſſant de donner à tous les ſiecles futurs un exemple de fermeté, l'approbation & les injures de ces heretiques devoient eſtre fort indifferentes à un ſaint Eveſque qui ne conſultoit que la lumiere de Dieu & les obligations de ſa propre conſcience.

C'eſt encore un emportement inſupportable, lorſque pour ſe vanger de l'anathéme que le Concile de Sardique avoit fulminé contre les principaux d'entr'eux, ces Euſebiens aprés avoir confirmé la condamnation de S. Athanaſe, de Marcel, d'Aſclepas, & de S. Paul de Conſtantinople, prononcent anathéme contre Oſius, Protogene, le Pape Jules, Gaudence de Naïſſe & S. Maximin de Treves. Auſſi ce fut cet anathéme meſme contre le Pape & contre S. Athanaſe, qui fit reconnoiſtre à S. Auguſtin que cette lettre ne *Aug. ep. 163.*

pouvoit venir que des Ariens. Le crime general qu'ils reprochent à tous ces prélats, c'est d'avoir fait recevoir à la communion Marcel, Athanase & les autres scelerats, comme il leur plaist de les appeller; mais ils rejettent particulierement sur le Pape Jules ce crime si glorieux : & outre cette accusation, ils disent qu'Osius a toujours esté l'ennemy & le persecuteur d'un certain Marc de tres-heureuse memoire, qui est un homme qu'on ne connoist point, & d'avoir aussi esté le deffenseur de tous les méchans, nommément de Paulin autrefois Evesque de Dace, d'un Eustase & d'un Quimasse dont ils disent beaucoup de maux.

Eclairciss. 2.

Ils prétendoient que Protogene s'estoit condamné luy-mesme en communiquant avec Marcel & avec S. Paul aprés avoir signé plusieurs fois leur anathéme. Et ils faisoient un crime à Gaudence de ce qu'il recevoit ceux que Cyriaque son prédecesseur avoit anathématizez, & encore de ce qu'il deffendoit hautement S. Paul de Constantinople. Mais le crime de S. Maximin estoit bien plus noir & plus énorme selon le sentiment de ces calomniateurs, puisqu'il avoit communiqué le premier avec le mesme S. Paul, & avoit esté la cause de son rétablissement; outre qu'il n'avoit pas voulu recevoir les Evesques que les Ariens avoient députez dans les Gaules en l'an 342.

Sozom. l. 3. c. 10.

Ils excommunierent donc ces prélats dans leur faux Concile de Sardique, & prierent tous les fidelles de n'avoir aucune liaison ny avec eux, n'y avec ceux qui les admettroient en leur communion.

Eclairciss 3.

Ils ajoûterent à la fin de leur lettre un symbole de leur foy, qu'ils prierent tout le monde de signer, & qui parut d'autant plus dangereux à S. Athanase & aux Evesques catholiques, qu'il le paroissoit moins en luy-mesme, son principal venin consistant à s'abstenir du mot de consubstantialité par une affectation dangereuse, qui tendoit à détruire insensiblement le symbole de Nicée.

Epiphan. hær. 73.

Il paroist assez clairement par le Concile que les Semiariens tinrent à Ancyre en 358. que les Peres du veritable Concile de Sardique écrivirent contre ce formulaire, & que les Eusebiens leur répondirent; mais il ne nous est rien resté de tout cela. Aussi nous n'en avons pas besoin pour nous as-

ſurer de la malignité des Euſebiens, qui ne nous eſt que trop connuë par cette lettre qu'ils écrivirent de Philippopoli.

CHAPITRE VIII.

S. Athanaſe ſe retire à Naïſſe, & enſuitte à Aquilée. Nouvelles violences des Ariens. Concile de Milan contre Photin.

DEux Conciles auſſi differens qu'eſtoient ceux des Eveſques orthodoxes aſſemblez dans la ville de Sardique, & des Ariens cantonnez dans Philippopoli, ne pouvoient ſe terminer qu'à une entiere rupture de communion entre l'Orient & l'Occident. Juſques là toutes les diſputes des deux partis n'avoient point encore produit cet effet; mais depuis ces deux Conciles il ſembla que le mont appellé Tiſucis, ou pluſtoſt le pas de Sucques dont Ammien Marcellin fait une ample deſcription, ne fuſt pas moins la borne des deux communions, qu'il l'eſtoit des provinces de Trace & d'Illyrie : ce qui n'empeſchoit pas, dit Socrate, que la communion ne demeuraſt indifferente dans l'orient; c'eſt à dire que depuis cette rupture les orthodoxes de l'orient ne laiſſoient pas de communiquer avec les Euſebiens, comme nous le voyons par l'egliſe d'Antioche.

Socrat. l. 2. c. 18. Sozom. l. 3. c. 12.

Amm. Marcell. l. 21.

Cependant quand le Concile de Sardique fut terminé, S. Athanaſe qui voyoit bien par la conduitte des Orientaux, qu'il n'eſtoit point encore en eſtat de retourner en ſon egliſe, ſe retira à Neſſe ou Naïſſe ville celebre de la Dace ſupeperieure, que l'on prétend eſtre le lieu de la naiſſance du grand Conſtantin.

. Le Saint ayant receu dans ce meſme lieu des lettres de l'Empereur Conſtant, il en partit par ſon ordre pour l'aller trouver à Aquilée, où il demeura juſqu'à ce que Conſtance le rappella en orient, ce qui n'arriva que deux ans aprés.

Athanaſ. apolog. 1.

Ce fut pendant ſon ſejour en cette ville qu'il y vit tenir les aſſemblées dans des egliſes que l'on baſtiſſoit encore; & Conſtant s'y trouvoit auſſi : ce qui luy ſervit d'exemple pour juſtifier ſa conduitte contre une accuſation que luy firent les Ariens ſur ce ſujet, comme nous verrons dans la ſuitte de cet-

te histoire. Mais au lieu d'irriter cet Empereur contre son frere, ainsi que ces heretiques eurent la malice de luy imposer, il conserva toujours dans le cœur un esprit de paix & d'union ; & dans tous les entretiens qu'il eut alors avec Constant, il luy parla de son frere d'une maniere qu'il souhaittoit que Constance luy-mesme l'eust entendu. Il en prend à témoin Thalasse l'un des ministres de Constance, parce que ce fut en ce temps-là qu'il fit le voyage de Pettau, & que l'un de ces entretiens se passa en sa présence.

Mais il ne devoit point attendre la mesme moderation de la part des Eusebiens qu'il sçavoit estre plus irritez que jamais d'un succés qui ruinoit leurs intrigues de tant d'années. Ces heretiques ne se contentoient pas d'avoir fait la guerre à la verité par leurs blasphémes, ils y ajouterent des violences toutes nouvelles ; & ils ne penserent plus qu'à soutenir par la cruauté l'injustice de leur parti, qu'ils n'avoient pû autoriser par la raison & par les regles ordinaires de l'Eglise.

Les ecclesiastiques d'Andrinople dans la Thrace furent
ad solitar. 820. les premiers qui ressentirent les effets de leur animosité. Car comme l'horreur qu'eurent ces peuples de la maniere si honteuse avec laquelle ils les voyoient se retirer, ou pour mieux dire, s'enfuïr du Concile de Sardique, les empescha de les recevoir en leur communion quand ils passerent par leur ville ; ces Eusebiens irritez d'une fermeté qui paroissoit insupportable à leur orgueil, en rechercherent une promte & cruelle satisfaction dans le crédit qu'ils avoient auprés de Constance ; & cet Empereur se trouva si crédule à leurs calomnies, qu'il commit Philagre, qui avoit de nouveau esté fait Comte, pour connoistre de cette affaire ; ce qui suffisoit pour remplir de sang & de carnage toute la ville d'Andrinople. Et en effet ce Philagre estant dévoüé à toutes leurs passions, ainsi qu'il avoit déja paru dans Alexandrie, ils firent trencher la teste par son moyen à plusieurs ecclesiastiques, comme si c'eussent esté des laïques, par jugement des officiers de la Fabrique des boucliers & des armes, dont il y avoit une compagnie fort nombreuse dans Andri-
Eclairc. 1. nople. Les monumens de ces genereux ecclesiastiques se
Eclairc. 2. voyoient auprés de la ville lors que S. Athanase y passa deux ans aprés. L'Eglise les a considerez comme des martyrs, parce

parce qu'ils ont souffert la mort pour la deffense de la foy, & elle en fait memoire l'onziéme jour de février.

S. Luce, qui estoit le pasteur d'un si illustre troupeau, ne fut mieux traitté que ses oüailles. La liberté & la vigueur avec laquelle il resistoit aux excés des Eusebiens, dont il condamnoit publiquement l'impieté, ayant attiré sur luy leur colere, ils luy firent une seconde fois enfermer le cou & les mains dans des chaisnes de fer; & en cet estat il mourut de la maniere qu'ils le sçavent, dit S. Athanase, marquant assez par cette expression qu'on les soupçonnoit de luy avoir osté la vie par une mort violente. C'est ce que Sozomene explique bien clairement en disant qu'on ne sçavoit s'il avoit finy sa vie par une mort naturelle ou par violence. Ce n'est donc pas sans raison que l'Eglise le met au rang des martyrs, & qu'elle honore sa memoire l'onziéme jour de février avec ceux de son clergé dont nous venons de rapporter les combats qui les ont rendus venerables à toute la posterité par l'effort mesme que les Ariens ont faits pour les rendre infames à tous les siecles. *Sozom. l. 4. c. 1.* *Eclairc. 3.*

Ces Eusebiens firent aussi condamner au bannissement un Evesque d'Asie nommé Diodore; & c'est peut estre ce Diodore Evesque de Tenedo, qui se trouve parmy les souscriptions du Concile de Sardique. Ils renouvellerent aussi la persecution qu'ils avoient déja excitée contre Olympe Evesque d'Enos & Theodule de Trajanople; & Constance surpris par leurs calomnies, les ayant déja condamnez à mort à la requeste d'Eusebe pour estre executez en quelque endroit qu'on les pust trouver, ils recommencerent encore tout de nouveau à poursuivre l'execution d'un edit si étrange & si extraordinaire en luy-mesme, mais si conforme à leur esprit & à l'inhumanité de leur conduitte. *Athanas. de fuga sua p. 703. ad solitar. p. 821.*

Mais comme leur fureur estoit particulierement animée contre nostre Saint, ils executerent sur deux prestres & sur trois diacres de son eglise d'Alexandrie, la vengeance qu'ils ne pouvoient luy faire ressentir à luy-mesme à cause de la protection qu'il recevoit de Constant; & ils eurent assez de crédit pour les faire releguer en Armenie: & de peur que le jugement si avantageux que le Concile de Sardique avoit prononcé en faveur des Evesques exilez, ne donnast la hardiesse à *ad solitar. p. 820. 821.*

ceux qu'ils avoient persecutez, de rentrer dans leurs eglises, ils firent garder par ordre de Constance les portes & les entrées de toutes les villes. Ils firent aussi particulierement écrire par cet Empereur aux magistrats d'Alexandrie, Que s'il se trouvoit que S. Athanase ou quelqu'un des prestres qu'il nommoit, fust entré dans la ville ou dans le païs, le premier juge pourroit luy faire trencher la teste sans autre forme.

Nous avons déja dit par avance de quelle maniere ils firent bannir dans la haute Libye les saints Evesques Macaire ou Arie, & Astere.

» Voilà, disoit nostre Saint, comment cette nouvelle here-
» sie toute Judaïque ne se contente pas de renier JESUS-CHRIST,
» mais a mesme appris à ses sectateurs à commettre des homi-
» cides. Ils ne se sont pas encore contentez de tous ces excés.
» Et comme le pere de leur heresie est comparé par S. Pierre
» à un lion qui tourne continuellement autour de nous, cher-
» chant qui il pourra dévorer; ainsi ces Ariens s'estant rendus
» maistres des postes, faisoient sans cesse mille courses de toutes
» parts; & s'ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochast leur
» fuitte du Concile de Sardique, & qui témoignast son aver-
» sion contre l'heresie Arienne, ils le faisoient foüetter, em-
» prisonner, bannir de son païs: ce qui les rendit si redouta-
» bles & si terribles, que la crainte de tomber entre leurs mains
» de quelque maniere que ce fust, en porta plusieurs à déguiser
» leurs sentimens, & que les autres aimerent mieux s'enfuïr
» & se retirer dans les deserts que d'avoir aucun commerce
» avec eux.

Pendant que les Eusebiens exerçoient toutes ces cruautez dans l'Orient, les Evesques d'Occident continuoient dans le zele qu'ils avoient pour la conservation de la pureté de la foy; & ils en donnerent des marques par le Concile qui fut tenu à Milan en cette mesme année 347. contre Photin Evesque de Sirmich. Nous n'avons ny actes ny Canons de ce Concile. Mais S. Hilaire remarque que deux ans avant le premier Concile tenu à Sirmich contre cet Evesque, c'est à dire avant l'an 349. comme nous le montrerons dans la suitte, il s'en estoit tenu un autre à Milan où il avoit déja esté condamné comme heretique & excommunié.

Hilar. adv. Arian.

Que si nous appliquons à ce Concile de Milan ce que S. Epiphane dit estre arrivé à Sardique, comme il est vraysemblable qu'il a pris l'un de ces Conciles pour l'autre, nous trouverons que Photin ne fut déposé à Milan qu'aprés y avoir esté appellé par les Evesques pour rendre raison des heresies dont on l'accusoit, & avoir eu la liberté toute entiere de se deffendre. *Epiphan. hær. 71.*

S. Epiphane dit aussi qu'entre la premiere & la derniere condamnation du mesme Photin qui arriva en 351. il fut souvent refuté dans diverses conferences qu'on eut avec luy. Mais l'affection que le peuple avoit pour luy, rendit longtemps inutiles tous les efforts que l'on fit pour le priver de son siege. *Hilar. adv. Arian.*

Il n'y a gueres lieu de douter que ce Concile de Milan ne soit celuy dont parlent Ursace & Valens dans la retractation qu'ils signerent en 349. lorsqu'ils disent qu'ils condamnent Arius & ceux qui tiennent ses sentimens, comme ils avoient déja fait dans la requeste qu'ils avoient présentée à Milan.

Le Concile de Rimini témoigne aussi que dans un Concile de Milan où estoient les prestres ou les legats de l'Eglise Romaine, ainsi que dit S. Hilaire, Ursace & Valens demanderent pardon par écrit des fautes dont ils se sentoient coupables; c'est à dire apparemment qu'ils signerent quelque condamnation de l'Arianisme, qui ne fut pas neanmoins jugée suffisante pour leur accorder la grace de l'Eglise, qu'ils n'obtinrent que deux ans aprés par de nouvelles soumissions. *Hilar. fragm. Athan. de synod. p. 877.* *Eclairc. 4.*

Ce que nous lisons dans S. Hilaire des legats du Pape à Milan, nous donne quelque lumiere pour expliquer ce que nous trouvons dans le traitté du mesme Saint contre les Ariens, que Photin avoit esté condamné par les Romains deux ans avant la lettre d'Ursace & de Valens écritte au Pape Jules en 349.

Voilà ce que l'on peut dire de plus vraysemblable de ce Concile de Milan dont l'éclaircissement a partagé les esprits. Nous y remarquons les premiers pas que firent Ursace & Valens pour se reconcilier avec l'Eglise. Nous leur verrons faire encore d'autres démarches; mais nous verrons à la fin l'hypocrisie de ces heretiques, qui ayant esté instruits par Arius mesme, ne se deffirent jamais sincerement de leurs premieres *Eclairciss. 5.*

impressions, & conserverent jusques à la mort le venin de ses erreurs.

CHAPITRE IX.

Constant écrit à son frere, & employe les menaces pour obtenir de luy le rétablissement de S. Athanase. Embarras de Constance. Bataille de Singare dans la Mesopotamie.

ENCORE qu'il n'y ait point d'emportement qui nous doive surprendre dans les Ariens aprés ce que nous en avons rapporté, neanmoins ils y ajouterent en l'année 348. un excés si nouveau qu'il pourroit paroistre incroyable s'il n'estoit appuyé sur l'autorité de S. Athanase mesme : & l'on avouëra sans doute qu'il n'y a point d'exaggeration dans ce que dit nostre Saint, que l'on n'a jamais rien veu de semblable parmi les payens, & que la mesme chose n'arrivera peut estre jamais. Voicy quelle en fut l'occasion, & ce que l'esprit heretique dont ils estoient animez, leur inspira contre deux Evesques.

ad solitar. p. 822.

Le Concile de Sardique ayant ordonné le rétablissement des prélats que Constance avoit chassez de leurs eglises, avoit député vers luy pour obtenir l'execution de ce decret, Vincent Evesque de Capouë Metropole de Campanie, & qui estoit assez vraysemblablement ce mesme Vincent qui estant prestre avoit esté legat de Silvestre au Concile de Nicée, & Euphrate de Cologne Metropole de la Gaule superieure, c'est à dire de la Germanie inferieure.

Baron. 348. §. 1.

Constant qui par le résultat du Concile de Sardique, reconnoissoit d'une part la foiblesse & la facilité de son frere, & qui de l'autre estoit convaincu de la méchanceté & des artifices des Eusebiens, qui avoient abusé de sa douceur pour faire de si grands maux à l'Eglise ; n'ayant pas moins de compassion pour la honte de l'un, que d'indignation contre la malice des autres, envoya aussi en son nom à Constance les mesmes Evesques que ce Concile luy avoit déja deputez. Il leur donna pour adjoint le general Salien, qui estoit illustre par son amour pour la pieté & pour la justice ; & il leur mit entre les mains une lettre de recōmandation pour Constance.

Theodoret. l. 2. c. 6. Rufin. l. 1. c. 19.

Cette lettre commençoit par une ſupplication qu'il luy faiſoit d'écouter favorablement les Eveſques députez, de croire ce qu'ils luy diroient des entrepriſes criminelles d'Eſtienne Eveſque d'Antioche & des autres du meſme parti, & de ne plus differer de rendre Athanaſe à ſon troupeau aprés que l'on avoit reconnu ſi clairement la calomnie de ſes accuſateurs, & l'injuſtice auſſi bien que la paſſion de ſes juges. Enſuitte le zele dont il eſtoit embrazé pour l'Egliſe, le faiſoit paſſer à des menaces dignes d'un prince auſſi chreſtien qu'il l'eſtoit, en proteſtant à ſon frere que s'il ne luy accordoit cette demande ſi équitable, il iroit luy-meſme à Alexandrie pour rendre Athanaſe à ſes brebis qui le ſouhaittoient depuis ſi long-temps, chaſſer ceux qui eſtoient ſes ennemis, & les punir ſelon leurs merites.

Eclairciſſ. 1.

Conſtance eſtoit à Antioche lorſque cette lettre luy fut renduë; & ne ſçachant à quoy ſe réſoudre de luy-meſme aprés en avoir fait la lecture, il ſe crut obligé d'aſſembler la pluſpart des Eveſques d'orient pour leur propoſer la choſe; & par leur conſeil il ſe réſolut à remettre pluſtoſt Athanaſe & les autres Eveſques exilez en poſſeſſion de leurs egliſes, que de s'engager à une guerre civile: deſorte que dés cet inſtant meſme il manda à ces prélats de revenir, ou au moins promit d'executer ce que ſon frere demandoit.

Socrat. l. 2. c 18. Sozomen. l. 3. c. 19. Philoſtorg. l. 3. c. 14. Theodoret. l. 2. c. 6.

Quelques-uns ont crû que cette facilité venoit en partie de l'embarras où il ſe trouvoit à cauſe de la guerre de Perſe. Et en effet ce fut en cette meſme année qu'il perdit durant la nuit la celebre bataille de Singare où il eſtoit en perſonne, & qui fut la plus conſiderable des neuf qu'il donna contre les Perſes, ou pluſtoſt la plus malheureuſe de toutes celles qu'il perdit. Julien l'apoſtat la décrit autant qu'il peut à l'avantage de Conſtance; & il eſt certain que les commencemens en avoient eſté aſſez heureux pour les Romains, ſi les ſoldats ne ſe fuſſent privez eux-meſmes du fruit de cette victoire par leur mauvaiſe conduitte, en pourſuivant leurs ennemis à contre-temps & en allumant des flambeaux pour ſe faire tuer eux-meſmes, parce que l'extréme ſoif qu'ils ſouffroient les contraignoit de s'en ſervir pour chercher de l'eau dans l'obſcurité de la nuit. Ainſi l'avantage qu'ils auroient eu dans cette bataille s'ils euſſent ſceu ménager leur bon ſuccés

Baron. ann. 348 §. 16. Hieron. chron. Faſt. Idat. Feſt. Ruf. breviar. Iulian. orat. 1.

avec plus de diſcretion, ne ſe termina qu'à une nouvelle & tres-profonde bleſſure que tout l'empire Romain receut en cette rencontre; & cette déroute fut ſuivie du ſiege de Niſibe & de la perte d'Amide, ſi nous en croyons S. Hieroſme, quoyque Julien prétende que les Perſes n'aſſiegerent alors aucune ville & ne prirent pas ſeulement un chaſteau.

Athanaſ. ad ſolitar. p. 822. Theodoret. l. 2. c. 7.

La réſolution que Conſtance venoit de prendre de déferer aux prieres de ſon frere contre ſa propre inclination, en luy accordant le retour des Eveſques catholiques, irrita les Euſebiens à un tel point qu'ils eurent recours à une fourberie execrable comme n'ayant plus d'autre reſſource. Ils en prirent tous enſemble la réſolution; mais Eſtienne qui s'eſtoit emparé de l'egliſe d'Antioche, ſe chargea ſeul de faire réuſſir cette fourberie comme eſtant tres-habile dans ce meſtier. Entre pluſieurs émiſſaires qu'il avoit à ſa diſcretion pour executer les violences par leſquelles il tyranniſoit en toutes manieres les deffenſeurs des dogmes apoſtoliques, il y avoit un jeune homme nommé Onagre, nourri dans l'inſolence & tres-dereglé dans ſes mœurs, qui non ſeulement enlevoit les hommes de force au milieu des places publiques pour leur faire inſulte & les frapper outrageuſement, mais meſme alloit juſques au fond des maiſons pour en entraiſner impudemment les hommes & les femmes les plus honneſtes. Ce fut luy qu'Eſtienne choiſit pour eſtre le miniſtre de cette horrible action que nous allons rapporter.

On eſtoit alors dans les jours meſmes de Paſque qui tomboit au 3 d'Avril en 348. ſelon la ſupputation de ceux qui ont pris le ſoin de recueillir les tables paſcales. Mais cela n'empeſcha pas Onagre d'aller trouver une femme publique, & de faire prix avec elle, diſant que quelques étrangers arrivez depuis peu la demandoient. Il gagna auſſi par argent un des ſerviteurs de la maiſon où les deux Eveſques Euphrate & Vincent eſtoient logez au pied de la montagne; & ayant ramaſſé quelques frippons & quelques ſeditieux comme luy au nombre de quinze, il les fit cacher dans les mazures & dans les hayes qui eſtoient aux environs de cette meſme maiſon. Sur le ſoir il vint prendre la courtiſane pour la mener au logis des deux Eveſques, où ayant veu par le ſignal dont il eſtoit convenu, que les gens qu'il avoit mis en embuſcade eſtoient

prests, & ayant trouvé la porte de la sale ouverte, il fit entrer cette malheureuse femme, & luy montra la porte de l'antichambre où estoit couché Euphrate le plus âgé des deux prélats, luy disant qu'elle n'avoit qu'à entrer, & puis il sortit pour aller querir ses complices.

La courtisane qui estoit déja toute des-habillée, & qui s'imaginoit devoir trouver un jeune homme qui l'attendoit, fut bien surprise de ne voir là qu'un homme endormy qui ne pensoit à rien moins qu'au dessein pour lequel elle avoit esté conduitte en ce lieu; & son étonnement s'augmenta lorsqu'en le considerant davantage elle vit que c'estoit un vieillard qui avoit la mine d'un Evesque. En mesme temps Euphrate l'ayant entendu marcher & estant réveillé à ce bruit, demanda qui c'estoit qui entroit chez luy; & la femme ayant répondu, luy fort surpris & saisi de crainte d'entendre la voix d'une femme, crut que c'estoit un démon, & invoqua le nom de JESUS-CHRIST. La courtisane de son costé commença à découvrir tout le mystere, & à crier qu'on luy avoit fait violence pour la faire venir là: & d'autre part Onagre qui ne sçavoit pas moins employer la diligence que la violence quand il s'agissoit d'outrager les gens de bien, estoit déja rentré avec la trouppe de ses satellites. Il fit ce qu'il put pour obliger la courtisane à se taire & à accuser l'Evesque; & luy de sa part se mit à crier que c'estoit une chose tout à fait honteuse que des gens qui prétendoient estre venus pour le rétablissement des loix, violoient eux-mesmes toutes les loix par leur conduitte scandaleuse.

On peut juger quel fut le bruit qui s'excita là dessus. Tous les domestiques y accoururent. Vincent qui estoit couché dans une chambre plus reculée, se leva en mesme temps pour y venir. On fit fermer la porte de la cour, & ainsi l'on prit sept de ceux qui estoient venus de concert avec Onagre; mais luy & tous ses autres complices avoient déja pris la fuitte. On fit garder les prisonniers aussi bien que la courtisane.

Dés que le jour fut venu, le bruit d'un si étrange évenement se répandit par toute la ville, & chacun accourut en ce logis. Les deux Evesques ayant mandé le general Salien, qui estoit venu avec eux à Antioche, & qui logeoit en un autre endroit, ils s'en allerent avec luy au palais, se plaignant

hautement de l'effronterie d'Estienne, & criant que ses crimes estoient si noirs qu'ils n'avoient besoin ny de jugement ny d'information. Et il est probable qu'ils en parloient avec d'autant plus d'asseurance, qu'ils avoient appris des prisonniers qu'Estienne estoit le principal auteur de cette fourbe. Le general Salien s'en plaignit encore d'un ton plus ferme & plus élevé que ces deux prélats. Toute la cour en fut émeuë ne pouvant comprendre ce que c'estoit que cet accident, & tout le monde jugea qu'il falloit éclaircir cette affaire jusques dans le fond.

Le general Salien representa à l'Empereur qu'elle n'estoit pas de la nature de celles dont la discussion se fait selon l'ordre des Canons, mais qu'il falloit l'examiner par la rigueur des loix civiles,& offrit de livrer luy mesme entre les mains de la justice les clercs de ces deux Evesques pour estre appliquez à la question,pourveu que ceux d'Estienne y fussent aussi mis ensuitte. Estienne au contraire taschoit ouvertement d'éviter cet examen, qui devoit estre suivi de la conviction de son crime, & soutenoit qu'il ne falloit pas foüetter ainsi des personnes du clergé. Surquoy l'Empereur & tous les grands résolurent que la question se donneroit dans le palais & non en public.

On commença par interroger cette courtisane pour sçavoir qui l'avoit menée chez les deux Evesques. Elle répondit que c'estoit un jeune homme qui l'en avoit sollicitée sans luy dire autre chose sinon qu'il servoit en cela des étrangers arrivez depuis peu de temps, & le reste conformément à ce que nous avons rapporté. Aprés la déposition de cette femme, les juges firent venir le plus jeune de ceux que l'on avoit arrestez; & sans qu'il fust besoin de le foüetter pour luy faire avoüer la verité par la force des tourmens, il déclara de luy-mesme comme la chose s'estoit passée, chargeant Onagre comme celuy qui les avoit tous engagez. Onagre estant amené luy-mesme devant les juges, reconnut qu'il n'avoit rien fait en tout cela que par le commandement d'Estienne, & qu'il avoit traitté avec luy par le moyen de ses ecclesiastiques. On interrogea aussi la maistresse de la courtisane, qui déclara que les clercs d'Estienne estoient venus trouver cette femme, & ces clercs qui estoient apparemment venus avec Onagre, accuserent leur Evesque.

Les

Les juges estant donc convaincus qu'Estienne estoit l'auteur d'une action si noire & si méchante, ils le remirent entre les mains des Evesques, pour estre déposé & chassé honteusement de l'Eglise, ce qui fut executé.

On ne peut lire sans rougir une histoire si honteuse : mais les Ariens avoient renoncé à la pudeur en renonçant à la foy, & employoient sans rougir des moyens si abominables. Quiconque parloit pour S Athanase devenoit criminel en un instant ; & il n'y avoit rien au monde qui ne leur parust innocent pour se vanger de ses deffenseurs & de ses amis. Ils employoient les courtisanes & les plus infames ministres de la dissolution publique pour flétrir l'innocence des Evesques, & pour leur faire perdre ou la chasteté s'ils eussent esté assez infidelles à leur ministere pour succomber à la tentation, ou la réputation & l'honneur en obscurcissant leur pureté par l'apparence du crime & par des artifices diaboliques. Certes il seroit difficile de comprendre que des Evesques eussent pû se résoudre à avoir commerce avec des prostituées pour noircir de calomnies leurs propres freres, si l'on ne sçavoit que l'herefie est plus effrontée & plus prostituée à toutes sortes d'infamies, que les courtisanes qui s'abandonnent & se vendent pour assouvir leurs passions & la brutalité des autres.

Mais la confusion que receurent les Ariens en cette rencontre, est un sujet de consolation pour ceux qui ont cette faim & cette soif spirituelle de la justice, dans laquelle consiste le zele des chrestiens ; quoyqu'en mesme temps il y ait sujet de s'humilier par l'admiration des plus secrets jugemens de Dieu, qui ne permit pas encore que cet évenement si scandaleux fust l'entiere destruction de l'Arianisme, comme il sembloit le devoir estre naturellement.



CHAPITRE X.

Leonce est fait Evesque d'Antioche. De quelle maniere il se comporta dans cet employ. Flavien & Diodore conservent la foy dans Antioche.

Athanas. ad solitar. p. 810. 812. 827. de fuga sua p. 718. Theodoret. l. 2. c. 8. Epiphan. hær. 69. Philostorg. l. 2. c. 16.

LEs Eusebiens qui estoient trop complaisans pour résister à Constance qui vouloit qu'Estienne fust déposé, n'estoient pas assez indifferens aux interests de leur secte pour ne luy pas donner un successeur Arien. Ce fut l'eunuque Leonce qu'ils éleverent à cette charge, la violence de Constance l'ayant emporté sur toutes les regles de l'Eglise.

Il estoit de Phrygie, d'un esprit couvert & dissimulé, comme ces écueils qui sont d'autant plus dangereux qu'ils sont cachez sous les eaux. Philostorge prétend qu'il avoit esté l'un des disciples du S. martyr Lucien ; mais il est constant qu'il fut tout entier à Arius dés le commencement de son heresie, & qu'il en conserva toujours depuis les erreurs sans aucune alteration. S. Eustathe Evesque d'Antioche qui connoissoit son impieté, luy refusa l'entrée dans son clergé, tandis qu'il eut quelque autorité dans son eglise. Mais quand ce Saint confesseur eut esté banni en 330. non seulement les Ariens l'y receurent, mais de plus ils l'éleverent à l'episcopat contre les loix qui avoient esté prescrittes par le concile de Nicée. Car outre l'heresie dont il estoit convaincu, il avoit encore une autre incapacité qui le rendoit mesme indigne de la communion laïque. C'est qu'ayant un commerce qui n'estoit ny honneste ny innocent avec une femme qu'il faisoit passer pour vierge, quoy qu'il luy eust fait perdre cette qualité, & estant pressé par des deffenses tres-rigoureuses de rompre cette conversation, qui estoit suspecte à tout le monde, il se fit eunuque pour joüir plus librement de la conversation de cette personne à laquelle il estoit si étroittement attaché. Mais cette précaution mesme ne servit de rien pour effacer les mauvais soupçons qu'il avoit donnez par une fréquentation trop familiere ; & nostre Saint estoit fort persuadé que dans cet estat si rigoureusement deffendu par les

saints Canons il ne vivoit point assez chastement avec Eustolie pour oster l'occasion du scandale. Aussi cette action le fit déposer de la prestrise. Mais toutes ces irregularitez n'estoient nullement considerables dans l'esprit des Ariens, & ne l'empescherent pas d'estre élevé à l'episcopat par leurs intrigues.

Il est aisé de juger de quelle maniere il s'y conduisit aprés une telle entrée. Nous n'en pouvons mieux apprendre le détail que de ce qu'en rapporte Theodoret, qui estant d'Antioche mesme, paroist avoir esté fort bien instruit de tout ce qui regarde cette eglise. « On ne sçauroit, dit-il, écrire combien luy & ses deux prédecesseurs Placille & Estienne commirent d'impietez & de crimes. Leonce taschoit neanmoins de couvrir la maladie de l'Arianisme dont il estoit infecté, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour cacher sa malice sous une fausse apparence de douceur. Comme il y avoit un grand nombre de catholiques d'Antioche, qui obeïssoient par condescendance aux Evesques Ariens, il se trouvoit que lors qu'il falloit chanter le verset *Gloire au Pere* dans les assemblées de l'Eglise, les catholiques chantoient, *& au Fils*, & les autres, *par le Fils dans le Saint Esprit.* Leonce qui se trouvoit embarassé par cette contrarieté, & n'osoit empescher ceux qui suivoient la doctrine du Concile de Nicée, parce qu'ils estoient en trop grand nombre, ne disoit pas ce verset, & ceux qui estoient auprés de luy ne luy entendoient jamais dire que ces derniers mots, *dans les siecles des siecles.* On rapporte mesme que mettant la main sur sa teste toute blanche de vieillesse, il disoit, Quand cette neige sera fonduë il y aura bien de la bouë, voulant marquer que quand il seroit mort, cette division du peuple dans le service produiroit une infinité de troubles, parce qu'il prévoyoit que ses successeurs ne seroient pas assez accommodans pour la souffrir. »

l. 2. c. 19.

Sozom. l. 3. c. 19.

Il y avoit alors à Antioche deux illustres laïques, Flavien & Diodore, qui furent depuis faits prestres de la mesme eglise, & enfin Evesques, le premier d'Antioche mesme, & le second de Tarse en Cilicie. Ils estoient tous deux illustres par leur naissance, mais ils ne trouvoient point de plus illustre noblesse que la pieté & la deffense de la foy. Diodore

Theodoret. l. 4. histor. c. 22.

Facund. Herman. l. 4. avoit étudié à Athénes la philosophie & la rhetorique ; & tous deux avoient embrassé la vie des Ascétes, c'est à dire de ceux qui observoient rigoureusement les regles les plus exactes de la vie religieuse & chrestienne, soit dans les villes, soit dans les deserts. Diodore n'avoit sur la terre ny maison, ny table, ny lit. Il menoit une vie tout à fait apostolique, n'ayant quoyque ce soit de propre, & se contentant de la nourriture qu'il recevoit de ses amis, parce qu'il employoit tout son temps à la priere & à la prédication de la parole de Dieu. Ses mortifications qui paroissoient extérieurement sur ses membres & par la pasleur de son visage, luy attirerent une foiblesse d'estomac qui luy causoit de grandes douleurs ; mais cette foiblesse ne l'empescha pas de vivre tres-long temps, & de rendre à l'Eglise des services tres-considérables. Il commença à paroistre du temps de Constance ; & Flavien luy estant uni, ils animoient jour & nuit tout le monde à la pieté, faisant une profession ouverte de deffendre la doctrine des Apostres.

l. 3. c. 13. Philostorge dit que ce fut Flavien & les moines qu'il avoit amassez, qui commencerent à chanter le verset *Gloria Patri & Filio*, &c. ce qui marque au moins qu'il estoit des premiers à exciter le peuple à cette confession publique de la tres-sainte Trinité.

Chrysostom. orat. 52. tom. 1. S. Chrysostome qui tenoit à gloire d'estre du nombre des disciples de ce genereux Flavien, releve avec un tres-grand éloge le soin qu'il prit des catholiques d'Antioche jusqu'à l'élection de S. Melece. Il dit qu'il n'abandonna point son trouppeau lorsque les Ariens voulurent le ravager, quoy qu'il ne fust pas encore monté sur le siege episcopal, dequoy cette ame si genereuse & pleine d'une philosophie toute celeste ne se mettoit nullemēt en peine, parce qu'elle laissoit aux autres les honneurs de la prélature, & qu'elle prenoit pour son partage les travaux & les fatigues des prélats ; Qu'il demeuroit dans un mesme lieu avec les loups sans estre blessé par les dents de ces bestes si cruelles, sa foy estant trop forte pour estre exposée à leur doctrine pernicieuse ; Qu'en demeurant avec eux, & les tenant continuellement occuppez aux combats qu'il leur livroit, il procuroit par ce moyen la tranquillité & l'assurance à ses brebis ; Qu'il n'avoit pas seulement

pour motif dans cette conduitte de fermer leurs bouches & de s'opposer à leurs blasphémes, mais que faisant la reveuë & la visite de son trouppeau, il prenoit garde si nul des siens n'estoit blessé, pour y appliquer le remede à l'instant mesme.

Ce fut aussi le mesme Flavien & Diodore, qui apprirent les premiers au peuple à chanter les pseaumes à deux chœurs, si nous en croyons Theodoret; & cette sainte institution qui avoit commencé à Antioche, se répandit en peu de temps jusqu'aux extrémitez de la terre. *Theodoret. l. 2. c. 17.*

Ces deux conservateurs de la religion catholique dans une ville affligée par la tyrannie des Ariens, avoient encore accoutumé d'assembler les fidelles aux tombeaux des Saints martyrs; & là ils passoient toute la nuit à chanter des hymnes & les loüanges de Dieu.

Tous ces exercices de pieté devoient estre fort desagréables à Leonce; mais il n'osoit les en empescher, parce qu'il voyoit le peuple fort attaché à ces deux deffenseurs de la foy. Il les pria seulement avec une douceur affectée, de faire ces assemblées dans les eglises; & eux qui connoissoient sa malice, & qui voyoient fort bien qu'il appréhendoit l'éclat que faisoit leur pieté, ne laisserent pas neanmoins de luy obeïr, estant bien aises de pouvoir rendre gloire à JESUS-CHRIST dans les lieux qui luy estoient consacrez, & avec l'autorité mesme de son ennemi.

Philostorge dit que Leonce déposa ou excommunia Flavien & Paulin; mais on ne voit pas que Flavien ait jamais esté séparé de la communion des Ariens d'Antioche qu'avec S. Melece; & il est certain que Paulin ne leur fut jamais uni, ayant toujours esté du nombre des Eustathiens.

Ce que nous venons de dire de la conduitte de Leonce pourroit donner lieu de croire qu'il avoit une veritable douceur, & qu'il taschoit sincerement de maintenir le peuple d'Antioche dans l'union par un amour sincere de la paix, si le reste de ses actions ne faisoit voir la malignité de son ame, & que la modération de sa conduitte estoit un pur effet de la crainte qu'il avoit du peuple, & des menaces terribles que faisoit Constance contre ceux qui oseroient dire que le Fils est dissemblable au Pere. Car sa corruption estoit si grande *Theodoret. ibid.*

qu'il effaça tous les crimes qu'Estienne & Placille avoient commis devant luy ; & il fit tous les maux qu'il put aux catholiques ; comme au contraire il favorisoit & soutenoit en toutes choses les partisans de son heresie & de son impieté. Il ne faisoit jamais aucune faveur à ceux qui faisoient profession de suivre les dogmes apostoliques ; & il donnoit aux heretiques une liberté & une protection toute entiere. Quelques vertus éminentes que possedassent les deffenseurs de la consubstantialité du Verbe, il ne les mettoit jamais dans aucune fonction ecclesiastique ; & quelques déreglez que fussent ses sectateurs, il les élevoit aux charges les plus considerables du clergé. C'estoit ce qui faisoit que la pluspart des laïques conservoient religieusement la pureté de la foy, & que les ecclesiastiques au contraire estoient infectez du venin de l'heresie, quoy qu'ils n'osassent pas faire paroistre la corruption de leur esprit dans les discours qu'ils faisoient au peuple.

Telle estoit alors la face de l'eglise d'Antioche, laquelle ayant eu l'honneur d'estre la premiere origine du nom chrestien, se trouvoit réduitte à se voir malheureusement dominée par les ennemis de la divinité de JESUS-CHRIST. Mais Dieu se conservoit toujours des lis parmy les épines ; & le mélange de ces hommes contagieux n'estoit pas capable d'alterer la pureté des élus, n'y ayant point de puissance ny dans la terre ny dans l'enfer, qui ait la force de les arracher de ses mains.

Aëce qui s'est acquis le nom d'athée par excellence, fut l'un des plus dignes ministres de Leonce ; & rien ne décria tant son episcopat que le choix qu'il fit de ce malheureux heresiarque pour l'élever au diaconat. Nous aurons occasion de representer les excés qu'il commit contre l'Eglise, & de remarquer encore une fois la generosité de Flavien & de Diodore, qui ne s'opposerent à sa dignité, que pour empescher le progrés de son heresie.



CHAPITRE XI.

Conſtance ſe détrompe un peu, & écrit à S. Athanaſe pour le rappeller.

CE fut par un ſecret jugement de Dieu que Conſtance ne fut pas entierement détrompé de la créance qu'il avoit aux Euſebiens, & qu'il demeura encore attaché à leur parti aprés les avoir veu ſurpris dans une malice auſſi diabolique qu'eſtoit celle qu'Eſtienne avoit employée pour accabler deux Eveſques. Neanmoins Dieu ſe ſervit de cette experience pour luy faire un peu ouvrir les yeux: un évenement ſi étrange le réveilla du profond ſommeil, ou pluſtoſt de la lethargie où la préoccupation de ſon eſprit le tenoit comme enſeveli. Un ſeul Arien luy donna lieu de juger de tous les autres. Ce qu'Eſtienne venoit de faire contre Euphrate luy fit douter que toutes les accuſations qu'il avoit receuës contre les Eveſques catholiques, ne fuſſent autant de calomnies, & que ceux de ſon parti ne l'euſſent trompé avant que de perſecuter leurs propres confreres. *Ad ſolitar. p. 822.*

Ce juſte remors ne fut pas ſans effet. Car Conſtance fit expedier ſes ordres pour faire revenir promtement les deux preſtres & les trois diacres d'Alexandrie qu'il avoit bannis en Armenie; & il écrivit à Alexandrie en termes fort exprés & fort précis, pour deffendre de perſecuter les eccleſiaſtiques & les laïques de la communion d'Athanaſe. Il manda auſſi noſtre Saint, & les autres prélats condamnez s'il ne l'avoit déja fait; & Socrate dit que S. Paul revint auſſi-toſt à Conſtantinople. *Socrat. l. 2. c. 18.*

Nous apprenons de ce meſme hiſtorien que la juſte défiãce qu'avoit noſtre Saint de la malice de ſes calomniateurs, luy fit differer ſon retour juſques à l'année ſuivante; & il eſt certain que Conſtance meſme crut que c'eſtoit ce qui l'arreſtoit. Mais Dieu luy applanit le chemin d'Alexandrie, & facilita ſon retour en oſtant la vie à Gregoire ſon adverſaire environ dix mois aprés la dépoſition d'Eſtienne d'Antioche, ainſi que nous apprenons de noſtre Saint; deſorte que mettant cette mort en janvier ou février de l'an 349. il faut juger *Athanaſ. ad ſolitar. 823. apolog. 2. 7 69.*

Theodoret. l. 2. c. 3. & 9.
necessairement qu'il a tyrannisé l'eglise d'Alexandrie durant prés de huit ans entiers, quoyque Theodoret renferme son usurpation dans l'espace de six années. Saint Athanase ne parle que de sa mort sans dire de quelle maniere elle arriva: mais Theodoret nous assure par deux fois qu'il fut tué par ses propres brebis qu'il avoit traittées avec plus de barbarie que n'eust fait un tigre. Ainsi il sortit de ce monde comme il estoit entré dans l'episcopat où il n'avoit esté élevé que par le sang & le carnage.

Athanas. ad solitar. p. 823. 847.
Dés qu'il fut mort, Constance écrivit à nostre Saint jusques à trois differentes fois des lettres toutes pleines de témoignages d'affection & de promesses d'une entiere sûreté. Il écrivit en mesme temps à Constant son frere, afin qu'il permist au Saint de retourner à Alexandrie, ou plustost qu'il l'y exhortast; & il engageoit sa parole de ne rien faire à son sujet qu'avec le consentement du peuple, & avec l'agréement de ce prélat mesme qui y avoit le principal interest.

Les Ariens ne purent voir une révolution si nouvelle dans Constance, sans faire tous leurs efforts pour en empescher l'effet. Ils representerent à Constance que le retour du Saint estoit la ruine de leur parti, dont Athanase s'estoit toujours déclaré le capital ennemy, & qu'il ne cesseroit point encore de l'anathematiser tout de nouveau. Mais toutes leurs remontrances furent inutiles, & Constance demeura ferme dans sa résolution.

apolog. 2. p. 769. 770.
Nous avons encore ces trois lettres qu'il écrivit à S. Athanase, & le Saint mesme les a conservées. La premiere estoit conceuë en ces termes.

Constance victorieux, Auguste, à Athanase.

» NOSTRE clemence & nostre douceur n'a pû souffrir
» que vous fussiez plus long-temps agité par les tem-
» pestes & par les vagues impétueuses de la mer; & nostre
» pieté, qui est toujours infatigable, n'a pû voir sans douleur
» le triste estat où vous a réduit le bannissement hors du lieu de
» vostre naissance, la perte & la privation de vos biens, & la
» vie errante & vagabonde que vous avez menée dans des
» lieux sauvages & dans des solitudes affreuses. Que si j'ay

long-temps

long-temps differé à vous mander mes ſentimens & ma réſo- «
lution, c'eſtoit dans l'eſperance que j'avois que vous vous «
porteriez de vous meſme à venir vers nous pour nous de- «
mander la guériſon de vos maux & la fin de vos ſouffrances. «
Neanmoins parce que la crainte vous a peut eſtre empeſché «
d'executer ce deſſein, c'eſt pour cela que nous avons écrit «
tres-amplement à voſtre conſtance, afin que vous ne diffe- «
riez pas davantage de vous préſenter devant nous; & qu'a- «
prés y avoir receu l'accompliſſement de vos deſirs, & des «
marques ſenſibles de noſtre bonté, vous ſoyez rétabli dans la «
joüiſſance de tout ce qui vous appartient. Car c'eſt pour ce- «
la que j'ay porté Monſeigneur mon frere Conſtant, Auguſte «
& victorieux, à vous accorder la permiſſion de venir icy, «
afin que nous conſpirions tous deux à vous rappeller au lieu «
de voſtre naiſſance, & que vous receviez ce gage public de «
noſtre faveur. «

La ſeconde lettre contenoit ces mots.

Quoyque nous vous ayons déja témoigné par nos lettres «
précedentes que vous pouviez venir en noſtre cour avec aſſu- «
rance, parce que nous ſouhaittons paſſionnément vous ren- «
voyer en voſtre païs; neanmoins nous écrivons encore celle- «
cy à voſtre conſtance, pour vous exhorter à venir icy ſans dé- «
fiance & ſans crainte, à vous ſervir pour cet effet des voitu- «
res & des commoditez publiques, & à vous rendre en dili- «
gence auprés de nous, afin d'obtenir l'effet & l'accompliſſe- «
ment de vos deſirs. «

Conſtance voyant que noſtre Saint ne venoit point, quoy-qu'il ſe fuſt déja paſſé beaucoup de temps depuis qu'il luy avoit écrit ces deux lettres, & croyant que la crainte le retenoit, luy en écrivit encore une troiſiéme; & luy envoya en meſme temps un diacre nommé Achite pour l'aſſurer entierement de ſa bonne diſpoſition envers luy. Voicy ce qu'elle portoit: Lorſque nous eſtions à Edeſſe, où quelques-uns de «
vos preſtres eſtoient preſens, nous avons bien voulu dépeſ- «
cher vers vous un de ces preſtres, pour vous mander que vous «
vous rendiez en noſtre cour en diligence, afin qu'aprés nous «
avoir veus, vous puiſſiez de là partir promtement pour Ale- «
xandrie. Mais parce que vous n'eſtes pas encore venu, quoy «
qu'il y ait déja long-temps que nos lettres vous ont eſté ren- «

» duës, cela nous oblige de vous en avertir encore tout de
» nouveau, afin que dés le moment que vous aurez receu cet
» avis, vous ne differiez pas plus long-temps de partir pour
» vous présenter devant nous, & qu'ainsi vous puissiez estre
» rétabli dans vostre patrie, & voir l'accomplissement de vos
» desirs. Mais pour vous donner sur ce sujet une plus ample dé-
» claration de nostre volonté, nous vous avons envoyé le dia-
» cre Achite pour vous instruire de ce que nous avons résolu
» en vostre faveur, & vous mettre en estat de pouvoir execu-
» ter tout ce que vous desirez.

Il luy fit mesme écrire par divers Seigneurs, á qui nostre Saint pouvoit se fier plus aisément, sçavoir par les Comtes Poleme, Datien, Bardion, Thalasse, Taurus & Florent; & il le faisoit assurer qu'il l'attendoit depuis une année entiere; ce qu'il faut peut estre conter depuis qu'il avoit accordé son retour à Euphrate: Et il ajoutoit qu'il n'avoit point souffert que l'on fist aucun changement à Alexandrie, ny qu'on établist personne à la place de Gregoire, afin que les eglises fussent conservées à Athanase.

Toutes ces lettres si tendres & si obligeantes n'estoient pas plus glorieuses à celuy pour qui elles estoient écrittes, qu'elles estoient avantageuses à celuy qui les écrivoit. Il estoit de la justice de Constance de faire cesser les maux dont il avoit esté la cause; mais il estoit de la generosité de S. Athanase de se surmonter luy-mesme par l'oubly de toutes les injures qu'il avoit souffertes depuis tant d'années, & d'avoir un cœur aussi doux & aussi traittable dans la paix, qu'il avoit toujours esté ferme & inébranlable dans la persécution. Nous allons voir par sa conduitte que l'esprit de Dieu l'avoit établi dans cette disposition sainte, & que la vigueur episcopale qui l'élevoit au dessus de tous les hommes de son siecle, estoit jointe en sa personne à une bonté & à une modération qui doit éternellement servir d'exemple à toutes les personnes établies dans cette haute dignité.

CHAPITRE XII.

Voyage de S. Athanase à Rome. Lettre du Pape Jules aux prestres & au peuple d'Alexandrie. Le Saint retourne en Orient, & arrive à Antioche.

CONSTANCE ayant écrit ces trois lettres de divers endroits, le Saint les receut toutes dans Aquilée ; & ce fut là que remettant à Dieu la suitte de cette affaire, il prit la résolution d'aller trouver Constance dans l'Orient, & d'y remener avec luy ceux qui avoient esté depuis tant d'années les compagnons de tous ses travaux. Neanmoin il n'executa ce dessein qu'aprés avoir fait encore un autre voyage en France où il estoit mandé par Constant. Et comme il ne vouloit ny suivre son propre esprit dans une occasion de cette importance, ny s'en retourner chez luy sans l'agréement & la participation de ses principaux protecteurs, il se résolut encore d'aller à Rome pour dire adieu à l'eglise & à l'Evesque de cette ville. On ne voit pas si ce fut avant que d'aller en France ou à son retour qu'il fit ce voyage de Rome.

Athanas. apolog. 1. p. 676. apol. 2. p. 770. ad solitar. p. 813.

Aussi-tost qu'il y eut montré les lettres que Constance luy avoit écrittes, la nouvelle de son rétablissement répandit une joye universelle dans cette eglise qui avoit pris tant de part à ses douleurs ; & le Pape Jules considera comme une grande benediction l'heureux succés d'une cause qui estoit celle de JESUS-CHRIST mesme, & pour laquelle il avoit employé si souvent toute l'autorité qui luy avoit esté confiée. Il pouvoit rendre un fidelle témoignage à la pieté de nostre Saint, qui avoit esté si souvent l'édification publique de toute la ville de Rome pendant son éxil ; & il crut le devoir faire dans une rencontre si considérable. Aprés luy avoir donc fait paroistre toutes les marques d'amitié dont sa charité apostolique estoit capable, il voulut encore se conjouïr de son rétablissement avec toute la ville d'Alexandrie ; ce qu'il fit par cette lettre.

Iules aux prestres & au peuple d'Alexandrie.

Eclaire. 1 » JE me conjouïs avec vous, mes chers freres, de ce que » vous allez voir à l'avenir le fruit & la recompense de vos » travaux, comme il est visible, en la personne d'Athanase, » nostre frere & nostre collegue dans l'episcopat, que Dieu » vous rend encore une fois en considération de la sainteté de » sa vie, & de la ferveur de vos prieres; & un si heureux chan- » gement témoigne que les prieres que vous avez faittes à » Dieu, ont esté pures & pleines de charité. Car comme vous » vous estes souvenus des biens celestes qu'il nous promet, & » des enseignemens que mon cher frere vous a donnez pour » vous y conduire & vous en procurer la jouïssance; vous » avez aussi esté persuadez comme d'une verité constante, que » vostre foy sainte & orthodoxe vous a fait comprendre assuré- » ment, que celuy qui estoit toujours present à vos esprits par » les sentimens de pieté dont ils sont pleins, ne vous seroit » point ravi pour toujours par une triste & dure séparation.

» Il n'est donc pas besoin que je vous écrive avec une plus » grande étenduë de paroles, puisque vostre foy a déja préve- » nu d'elle-mesme tout ce que je vous pourrois dire, & que » par la grace de Dieu c'est à cette cause qu'il faut attribuer » l'effet & l'accomplissement des prieres que nous avons fait- » tes tous tant que nous sommes. Je me réjouïs donc avec vous » afin de le redire encore un coup, de ce que vos ames se sont » conservées fermes & invincibles dans la foy; & en mesme » temps je me conjouïs avec mon frere Athanase de ce qu'au » milieu de tant de maux qui ont exercé sa patience, il n'a point » laissé passer une heure sans se souvenir de vostre charité, ny » oublié le desir extréme que vous aviez de le revoir. Car » quoy qu'il ait paru estre séparé de vous pour un temps, nean- » moins il a toujours esté aussi present d'esprit parmi vous, que » s'il y eust esté present de corps.

» Il revient donc maintenãt plus éclattant qu'il n'estoit lors » qu'il est sorti d'auprés de vous; & si le feu éprouve & purifie » l'or & l'argent, & les matieres les plus précieuses, quel dis- » cours ne seroit pas au dessous du merite d'un si grand homme, » qui aprés estre sorti victorieux de tant de perils & de tant

de tentations, revient à vous tout pur & tout innocent? Et « ce n'est pas nous seulement qui vous le rendons dans cet « estat, mais il remporte avec luy le jugement avantageux de « tout le Concile. «

Recevez donc, mes chers freres, recevez Athanase vos- « tre Evesque avec toute la gloire & toute la joye dont vous « estes capables selon Dieu; & recevez en mesme temps avec « luy toutes les personnes qui ont eu part à de si grands maux. « Réjouïssez-vous de voir l'accomplissement & l'effet de vos « prieres, vous, qui pour parler ainsi, avez nourri & rassasié « par vos écrits si agréables & si salutaires, vostre pasteur qui « brûloit pour vostre pieté d'un desir si violent & d'une soif « si ardente. Car vous avez esté sa consolation pendant son « bannissement dans les païs étrangers; & vos esprits dont la « fidelité est si grande, ont esté son rafraichissement & sa for- « ce au milieu de ses persecutions. «

Certes je ressens un plaisir extréme en representant à mon « esprit & prévoyant par mon imagination quelle sera la joye « & la satisfaction de chacun de vous à son retour; avec quel « profond respect vostre peuple ira au devant de luy, & com- « bien cette feste sera celebre par le concours de toutes sortes « de personnes. Quel sera à vostre égard ce jour si grand & si « heureux, auquel vous verrez mon frere retourner en vostre « ville, ce jour auquel vous verrez cesser tous les maux que « vous souffrez depuis tant d'années, & ce retour si glorieux « & si souhaittable répandre une allegresse publique dans le « cœur de tous ceux qui viendront en foule pour en estre les « témoins? Nous prendrons nous mesmes une tres-grande « part à cette joye, & elle se communiquera jusques à nous, « à qui Dieu fait la grace de pouvoir connoistre un homme « d'un si grand merite. «

Il faut donc finir cette lettre par des prieres. Que Dieu « tout-puissant & son Fils Jesus-Christ nostre Seigneur « & nostre Sauveur vous assiste continuellement par sa grace, « en rendant à vostre foy si merveilleuse la récompense du té- « moignage glorieux que vous avez rendu à vostre Evesque, « afin que vous receviez, & vostre posterité aprés vous, en « cette vie & en l'autre, les grands biens que l'œil n'a point « veus, que l'oreille n'a point ouïs, qui ne sont point entrez «

» dans l'esprit de l'homme, & que Dieu a préparez pour ceux
» qui l'aiment par nostre Seigneur JESUS-CHRIST, par qui
» gloire soit renduë à Dieu tout-puissant dans les siecles des sie-
» cles. Ainsi soit-il. Je vous saluë en nostre Seigneur, mes
» chers freres.

Cette lettre si tendre & si amoureuse de ce saint Pape estoit une effusion de la plenitude de sa charité. Le zele qu'il avoit pour JESUS CHRIST & pour l'Eglise, qui sont les deux plus grands objets de cette divine vertu, luy faisoit prendre une grande part en la joye & en la consolation du peuple d'Alexandrie, comme il avoit autrefois partagé ses afflictions & ses peines. Il entroit dans le cœur de ses chers enfans, qui devoient cesser d'estre orfelins par le retour de leur pere. Il se figuroit le plaisir spirituel & tout divin, que l'eglise d'Alexandrie ressentiroit de la veuë de son véritable époux, aprés avoir esté outragée si long-temps par la tyrannie de cet infame adultere qui avoit voulu corrompre sa pureté, & que Dieu venoit d'appeller à son tribunal pour rendre conte d'une usurpation si injuste. Il participoit au contentement qu'alloient recevoir tant d'innocentes brebis en voyant le visage de leur pasteur au lieu de celuy du loup si cruel & si inhumain qui s'estoit efforcé de les dévorer. Et comme ces fidelles diocesains avoient pris un soin tout particulier de consoler leur Evesque par leurs lettres pendant son absence, la persecution ne le leur ayant rendu que plus cher & plus venerable qu'il ne l'estoit auparavant, Jules ne pouvoit s'empescher en leur écrivant de leur donner les éloges qu'ils meritoient, & de louër à la face de toute l'Eglise une fermeté si constante, une fidelité si inviolable & une reconnoissance si exemplaire.

On peut s'imaginer quelles furent les caresses réciproques de ces deux saints prélats qui se séparoient pour ne se revoir jamais, & par quels liens étroits ils s'affermirent dans la communion catholique. Les autres Evesques par les eglises desquels S. Athanase passa dans son voyage, le receurent & le conduisirent avec les témoignages ordinaires de paix & de communion; & il ne faut point douter que nostre France, qui de tout temps a eu la gloire de l'hospitalité, & qui luy en avoit donné des marques pendant son éxil, ne fist les der-

niers efforts pour luy témoigner la joye de son rétablissement. Il passa par Andrinople, où il vit les monumens des Saints martyrs que les Eusebiens y avoient fait executer à leur retour de Sardique, & qui avoient scellé par leur sang la sainteté de la doctrine qu'il soutenoit depuis tant d'années par de continuelles souffrances. Enfin il arriva avec ceux qui l'accompagnoient, au lieu où estoit Constance, c'est à dire à Antioche ; & ce fut la troisiéme & la derriere fois qu'il vit ce prince.

CHAPITRE XIII.

Constance reçoit S. Athanase à Antioche, & donne divers ordres en sa faveur. Le Saint élude addroittement l'artifice des Eusebiens. Retour d'Asclepas & sa mort.

SAINT Athanase s'estant rendu auprés de Constance à Antioche, en fut receu avec toute la bonté qu'il pouvoit souhaitter de cet empereur, qui ne laissa pas neanmoins de luy faire quelques petits reproches, si nous en croyons Rufin ; mais il luy permit enfin de retourner en toute assurance dans son païs & dans son eglise. Et pour faciliter son retour, il écrivit à tous les officiers des lieux, qu'ils le laissassent passer librement, parce qu'avant cette reconciliation il avoit donné un ordre exprés de garder toutes les avenuës, & de luy boucher tous les passages pour l'empescher de revenir à Alexandrie. *Athanas. apolog. 1. p. 676. & 2. p. 772. Rufin. l. 1. c. 19. Athanas. ad solitar. p 823. 839.*

Le Saint se plaignit avec justice dans cet entretien de tous les maux qu'on luy avoit faits, & de tant d'ordres qu'on avoit donnez contre luy : il le fit pourtant avec une tres-grande modération ; & ne dit aucun mal des Eusebiens, qui l'avoient exercé par tant de souffrances, ny d'aucun de ceux qui l'avoient persecuté d'une maniere si injuste & si outrageuse. Il se contenta de demander que ses ennemis ne fussent plus en estat de le charger à l'avenir de nouvelles calomnies quand il seroit en Egypte, & supplia pour cet effet l'Empereur de les faire venir devant luy, ou tous ou quelques-uns d'eux, puisqu'ils estoient alors aussi bien que luy dans Antioche, afin qu'ils le convainquissent des crimes dont ils l'accu-

ſoient, comme ils le pouvoient aiſément s'il eſtoit coupable; ou que s'il les convainquoit d'eſtre des calomniateurs, comme il ſe promettoit de le faire, ils s'abſtinſſent de le calomnier à l'avenir en ſon abſence.

apolog. 2. p. 774. Mais Conſtance rejetta bien fort cette propoſition; & les Ariens qui y euſſent trouvé la conviction de leurs impoſtures, n'eurent garde de l'accepter. Neanmoins pour le ſatisfaire en quelque maniere, l'Empereur ordonna que tout ce qui avoit eſté fait auparavant contre luy & contre ceux de ſa communion, ſeroit caſſé & tiré des greffes, tant du Duc que du Préfet d'Egypte, & des gouverneurs de l'Auguſtamnique, de la Thebaïde & de la Libye.

Nous avons encore deux reſcrits ſur ce ſujet, l'un addreſſé à Neſtor, qui eſtoit alors Préfet d'Egypte, & qui fut envoyé dans les meſmes termes aux gourverneurs des autres provinces, pour leur ordonner de biffer tout ce qui ſe trouveroit avoir eſté fait contre ceux de la communion du Saint, & de laiſſer jouïr ſon clergé de l'immunité qu'il avoit auparavant, & dont les autres jouïſſoient.

ad ſolitar. 824. L'autre reſcrit qui paroiſt citer le premier, eſt addreſſé au meſme Neſtor, & luy ordonne d'envoyer à la cour tout ce qui ſe trouveroit dans ſon greffe capable de bleſſer la réputation du reverendiſſime Eveſque Athanaſe, car c'eſt ainſi qu'il l'appelle. Un Conſeiller de ville nommé Euſebe fut envoyé pour tirer tous ces actes des greffes où ils eſtoient; & pour conſommer cette affaire, Conſtance engagea ſa parole qu'il ne ſouffriroit plus à l'avenir qu'on luy fiſt aucun mauvais rapport contre le Saint, proteſtant qu'il garderoit religieuſement cette parole comme une choſe tout à fait inviolable; & il ne ſe contenta pas de le dire ſimplement, mais de plus il voulut ſceller cette parole royale par les ſermens les plus ſaints, appellant Dieu à témoin de la verité de ſes diſcours. Nous verrons dans la ſuitte de cette hiſtoire que la legereté de l'Empereur ſe jouëra encore de la ſainteté de ce ſerment, & que ſon inconſtance le rendra indigne du nom qu'il portoit.

(marginal note: Δικαίων.)

Sozom. l. 3. c. 19. Socrat. l. 2. c. 18. Pendant le ſejour que S. Athanaſe fit à Antioche, il ne ſe relaſcha en quoy que ce ſoit de l'ancienne vigueur qu'il avoit toujours

toujours fait paroistre pour condamner l'Arianisme par ses actions aussi bien que par ses paroles. Car il évita durant tout ce temps la communion de Leonce qui y tenoit le siege des Ariens, & se trouva aux assemblées que les Eustathiens faisoient dans des maisons particulieres. C'estoit assez pour faire juger aux Eusebiens ce que l'on devoit attendre de luy dans son eglise d'Alexandrie. Aussi la crainte qu'ils eurent de sa fermeté, leur inspira la résolution de faire encore un effort pour l'empescher d'y retourner; & ils y auroient réussi si sa generosité episcopale n'eust esté accompagnée d'une sage discretion, & d'une prudence vrayement divine.

Comme ils avoient tout pouvoir sur l'esprit de l'Empereur, ils luy representerent qu'il estoit raisonnable que ceux d'Alexandrie qui ne vouloient pas communiquer avec Athanase, eussent une eglise à part pour s'assembler; & ils le porterent à faire cette proposition au Saint. Aprés donc que Constance luy eut donné toutes les marques d'amitié & de moderation qu'il pouvoit desirer de luy, & qu'il luy eut accordé la liberté de s'en retourner en son eglise, il tascha de l'affoiblir, & luy parla en cette sorte en faveur des Ariens. Vous voyez, dit-il, comment de ma part je suis prest d'executer les choses pour lesquelles je vous ay mandé. Je vous prie aussi de vostre costé de m'accorder de bon cœur une grace que je vous demande en échange de la bonne volonté que j'ay pour vous. Ce que je desire de vous, est que comme vous avez plusieurs eglises sous vostre jurisdiction, vous en donniez une à ceux qui ne voudront pas communiquer avec vous. A quoy nostre Saint répondit ainsi, s'il en faut croire Sozomene; J'avouë, Seigneur, qu'il est juste & necessaire de déferer à vos ordres, & je n'y veux pas contredire. Mais comme il y a aussi dans cette ville d'Antioche plusieurs personnes qui fuyent la communion de ceux du parti contraire, je vous demande aussi pour eux la mesme grace, sçavoir que vous leur accordiez une eglise, où ils puissent s'assembler sans crainte & avec une entiere liberté.

Ruf. l. 1. c. 19. Theodoret. l. 2. c. 9. Socr. l. 2. c. 18. Soz. l. 3. c. 19.

Socrate dit qu'il demanda la mesme chose pour toutes les villes dominées par les Ariens.

Constance ayant trouvé la réponse du Saint fort juste, il

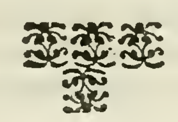
la receut avec joye, & dit qu'il la falloit executer. Mais l'ayant communiquée à ſon conſeil, les chefs de l'Arianiſme aimerent mieux en demeurer là, & conſentirent pluſtoſt à n'avoir point d'egliſe à Alexandrie, que d'en donner une à Antioche aux catholiques, parce qu'ils crûrent eſtre pluſtoſt obligez à procurer leur propre avantage, qu'à ſonger aux intereſts des abſens. De plus ils conſideroient que quand ils auroient une egliſe à Alexandrie, leur doctrine n'y feroit neanmoins aucun progrés à cauſe de ce ſaint Eveſque, qui n'eſtoit pas ſeulement capable de maintenir dans la foy les perſonnes de ſa communion, mais de gagner auſſi les autres; au lieu que les Euſtathiens auroient un grand avantage ſi outre le grand nombre qu'ils eſtoient, ils avoient encore la liberté de tenir des aſſemblées entr'eux, & de s'attirer du monde: Que meſme on ne pourroit jamais les empeſcher de faire de nouvelles entrepriſes, puiſque dans la poſſeſſion où ils eſtoient eux de toutes les egliſes de la ville, le clergé & le peuple catholique de leur communion ne les ſuivoient pas toujours dans le ſervice, comme nous l'avons déja dit. Ils aimerent donc mieux abandonner cette affaire en la remettant à une occaſion plus favorable, & leur unique réſolution fut de laiſſer agir Conſtance comme il voudroit. De ſorte que Conſtance admirant l'addreſſe du Saint le renvoya promtement à ſon egliſe.

La ſageſſe de S. Athanaſe ſe fit paroiſtre en cette rencontre pour éluder l'artifice des Ariens, & ſe deffendre des ſollicitations preſſantes d'un Empereur qui croyoit avoir quelque droit d'obtenir de luy une faveur de cette nature dans le temps qu'il rendoit juſtice à ſon innocence. Ce Saint voulut ſuſpendre ſa force en quelque maniere pour ſe deffaire avec prudence d'une propoſition contraire à la pureté de la foy & à la liberté de l'Egliſe; & quoy qu'il ne fuſt pas moins genereux que S. Jean Chryſoſtome qui s'oppoſa hautement à une pareille propoſition que Gaïnas general des Goths fit à l'Empereur Arcarde; neanmoins il eſt à croire que prévoyant par une lumiere ſpirituelle que Leonce & ſes partiſans n'accepteroient point une échange qui leur devoit eſtre ſi deſavantageux, il aima mieux en ſortir par cette voye de prudence, que par celle d'une réſiſtance

ferme & d'une oppoſition entiere à Conſtance, qu'il eſtoit à propos de ne point irriter tout de nouveau dans le temps meſme qu'il témoignoit ſe vouloir reconcilier avec luy. La multiplicité de l'eſprit de Dieu eſtoit le principe des differentes operations de ce ſaint Eveſque ſelon la diverſité des occaſions & des beſoins; & comme la véritable generoſité chreſtienne vient de lumiere, de diſcernement & de connoiſſance, il ne faut pas s'étonner que la force du deffenſeur des veritez de noſtre religion ait toujours eſté accompagnée d'une maturité judicieuſe & d'une ſageſſe extraordinaire.

Conſtance, ſi nous en croyons Socrate & Sozomene, rendit en meſme temps les eveſchez à S. Paul de Conſtantinople, à Marcel d'Ancyre, à Aſclepas de Gaze, & à S. Luce d'Andrinople; & envoya des lettres à leurs peuples pour ordonner de les recevoir ſans difficulté. Mais cette relation ne s'accorde point avec ce que nous avons remarqué de quelques-uns de ces prélats. Ces hiſtoriens ajoûtent que le retour de Marcel excita de grands troubles dans Ancyre, à cauſe qu'il en falloit chaſſer Baſile, qui s'eſtoit emparé de ſon ſiege, & que cela meſme donnna occaſion aux Ariens de l'accuſer & de le calomnier de nouveau. *Socrat. l. 2. c. 18. Sozom. l. 3. c. 23.* *Eclairciſſ. 2.*

Quant à Aſclepas, ils conviennent qu'il fut receu fort volontiers par ceux de Gaze; & c'eſt tout ce que nous pouvons dire pour la ſuitte de ſon hiſtoire; parce que nous ne trouvons plus rien de luy depuis ce temps-là. Il a eſté reveré comme un Saint par ſon peuple; & c'eſt ce que nous apprend la vie de S. Porphyre l'un de ſes ſucceſſeurs, où il eſt qualifié un tres-ſaint & tres-heureux prélat, qui a ſouffert beaucoup d'afflictions pour la deffenſe de la foy orthodoxe, & dont le nom & les actions ſont écrittes dans le paradis des délices éternelles. Il eſt remarqué dans cette meſme vie qu'il avoit baſti l'ancienne egliſe de Gaze, qui eſtoit hors la ville du coſté de l'occident. Il y a bien de l'apparence que S. Irenion qui aſſiſta au Concile d'Antioche en 363. ſous l'Empereur Jovien, eſtoit ſucceſſeur d'Aſclepas. *apud Bolland. 26. febr.*



CHAPITRE XIV.

Diverses lettres de Constance en faveur du Saint, qui est receu par S. Maxime, & par le Concile de Ierusalem.

CONSTANCE crut que ce n'estoit point assez de renvoyer S. Athanase à son eglise; il voulut encore le fortifier par divers rescrits qu'il donna en sa faveur. Outre ceux dont nous avons déja parlé, qu'il addressoit aux gouverneurs d'Egypte & des autres provinces du patriarchat d'Alexandrie, il en écrivit encore deux, l'un aux Evesques & aux Prestres de l'Eglise catholique d'Alexandrie, & l'autre à son peuple.

Athanas. apolog. 2. p. 772.

Dans le premier, il l'appelle le tres-reverend Athanase, le patron & le protecteur de sa patrie & de son eglise. Il casse tout ce qui avoit esté fait contre luy, ou contre ceux de sa communion. Il rétablit dans leur ancienne immunité les ecclesiastiques qui l'avoient suivi. Il déclare mesme que ceux qui s'uniront avec luy feront un choix tres-judicieux, embrasseront le meilleur parti, & donneront par là une preuve de leur bonne disposition.

Ibid p. 773. 774. Lucif. pro Athan. l. 2.

La lettre qu'il écrit au peuple d'Alexandrie, & qui est citée par Lucifer de Cagliari, n'est pas moins honorable à nostre Saint. Car Constance y dit de luy qu'il estoit celebre dans tout le monde pour la pureté & la rectitude de sa foy, & pour la sainteté de ses mœurs. Il reconnoist qu'Alexandrie avoit esté long temps sans Evesque; ce qui n'est rien moins que de faire passer Gregoire pour usurpateur, puis qu'il n'y avoit que tres-peu de temps qu'il estoit mort. Il exhorte le peuple à recevoir avec joye ce saint Prélat que Dieu leur rendoit, à l'embrasser & à le cherir dans toute l'étenduë de leur cœur, à l'honorer & à le respecter en toutes manieres, à le faire leur intercesseur & leur protecteur auprés de Dieu, & à garder entr'eux sous sa conduite une paix solide & une étroite union, afin d'attirer promtement à la foy les payens qui estoient encore attachez à leurs erreurs & au culte des idoles; ajoutant qu'il avoit ordonné aux Magistrats de pu-

nir ſelon les loix ceux qui feroient quelques ſeditions.

S. Athanaſe & Socrate nous ont conſervé ces deux lettres ; mais il faut neceſſairement qu'il y en ait encore eu quelqu'autre écritte au peuple d'Alexandrie, s'il eſt vray, comme le dit Lucifer de Cagliari, que Conſtance ait juré à ce peuple par ſes lettrres qu'il ne feroit plus jamais aucun mal à S. Athanaſe. Le Saint parle d'un ſerment ſemblable ; mais il témoigne qu'il fut fait à luy meſme de vive voix. *Lucifer pro Athan. l. 1.* *Ad ſolit. p. 823.*

Les choſes s'eſtant ainſi paſſées à Antioche, S. Athanaſe aprés avoir pris congé de tout le monde, ſe mit en chemin pour retourner en Egypte, & ne perdit nulle occaſion dans toutes les villes où il paſſoit, de s'efforcer de perſuader aux Eveſques d'embraſſer publiquement la doctrine de la conſubſtantialité. *Philoſtorg. l. 3. c. 12.*

Il dit luy meſme que dans le reſte de ſon voyage il receut divers témoignages de ceux chez qui il paſſoit, ſelon la differente diſpoſition de leurs eſprits. Car ſes amis ne pouvoient contenir leur joye en voyant le retour d'une perſonne qui leur eſtoit ſi chere. Les autres qui l'avoient abandonné, eſtoient honteux en le voyant. Ceux qui n'avoient point la hardieſſe de paroiſtre devant luy, alloient ſe cacher ; & quelques uns luy demandoient pardon de ce qu'ils avoient écrit contre luy.

Apollinaire le fils, qui depuis ſe rendit hereſiarque, fut ſans doute du nombre de ceux qui receurent avec joye noſtre Saint. Car il avoit toujours eſté l'un des plus grands deffenſeurs de la foy de Nicée, & cheri comme l'un des premiers d'entre les orthodoxes. S. Athanaſe fut celuy de qui il receut plus de témoignages d'affection : & ſi nous en croyons Sozomene, cette union ſi étroitte commença dans ce voyage, lors que le Saint paſſa par Laodicée en Syrie, où le jeune Apollinaire faiſoit alors la fonction de lecteur. Cet hiſtorien ajoute que Georges Eveſque de Laodicée, qui deteſtoit la communion du Saint auſſi bien que les autres Ariens, ayant excommunié Apollinaire pour ce ſujet, & ne l'ayant jamais voulu recevoir quelque inſtance qu'il en fiſt, ce ſçavant homme en conceut un ſi grand dépit, qu'enfin il ſe porta à former une nouvelle hereſie, dont nous trouverons l'occaſion de parler ailleurs. *Epiph. hær. 77.* *Sozom. l. 6. c. 25.*

Athanas. apol. 2. p. 774. Ad solit. p. 825.

S. Athanase ayant traversé la Syrie, entra dans la Palestine, où tous les Evesques, à l'exception de deux ou trois, qui estoient suspects d'Arianisme, comme Patrophile de Scythople & Acace de Cesarée, le receurent avec joye, embrasserent sa communion, & luy firent mesme des excuses de ce qu'ils avoient écrit auparavant contre luy, protestant qu'ils ne l'avoient fait que par contrainte.

Eclairc.

Cela se passa dans un Concile qu'ils tinrent à Jerusalem en 349. & qui estoit composé de seize Prélats, dont S. Athanase rapporte les noms. S. Maxime Confesseur & Evesque de Jerusalem se trouva à la teste de tous les autres. Socrate dit que ce fut S. Athanase qui demanda le Concile, & que S. Maxime manda aussi tost pour cet effet quelques Evesques de Palestine & de Syrie. Neanmoins nostre Saint ne marque point qu'il y ait eu d'autres Evesques que de Palestine; & dans les souscriptions du Concile de Sardique, où nous les trouvons tous à la reserve de Macrin, ils sont tous marquez au nombre des Evesques de Palestine.

Socrat. l. 2. c. 19.

Ces Prélats ne se contentant pas d'avoir receu S. Athanase à leur communion, en voulurent laisser un témoignage par écrit, & ce fut le sujet de la lettre toute de joye & d'action de graces qu'ils en écrivirent en ces termes aux Evesques d'Egypte & de Libye, & à toute l'eglise d'Alexandrie.

Le saint Concile assemblé à Ierusalem, A nos tres-chers & bien aimez freres les Evesques d'Egypte & des deux Libyes, & aux Prestres, aux Diacres, & au peuple d'Alexandrie, salut en nostre Seigneur.

» IL ne nous est pas possible, nos tres-chers freres, de ren-
» dre de dignes actions de graces à Dieu souverain Seigneur
» de toutes choses, pour les merveilles qu'il a faites de toutes
» parts, & particulierement pour celles qu'il vient de faire en
» vostre eglise, en vous rendant Athanase vostre pasteur &
» vostre seigneur, qui est aussi nostre confrere dans l'episco-
» pat. Car qui auroit jamais pû esperer de voir de ses yeux ce
» que vous éprouvez maintenant par effet, & par une expe-
» rience sensible? Certes il est visible que Dieu qui veille sur
» la conduite de son Eglise, a écouté vos prieres, qu'il a con-

ſideré vos gemiſſemens & vos larmes, & que c'eſt dans cette «
veuë qu'il a exaucé les demandes que vous luy avez faites. «
Car vous eſtiez comme des brebis écartées & diſperſées qui «
n'aviez point de paſteur; & c'eſt pour cela que le veritable «
Paſteur qui prend un ſoin ſi particulier de la conduite de ſes «
brebis, vous a regardez du haut du ciel en vous rendant celuy «
que vous deſiriez avec tant d'ardeur. Vous voyez meſme «
que comme nous faiſons profeſſion de faire toutes choſes «
pour procurer la paix de l'Egliſe, & de conſpirer avec voſtre «
charité, nous avons eu l'avantage de le ſalüer avant vous; «
& aprés avoir communiqué avec vous par ſon moyen, nous «
vous addreſſons cette lettre pour vous ſalüer, & pour nous «
conjouïr avec vous par ces prieres & par ces ſouhaits, afin «
de vous faire connoiſtre que nous luy ſommes unis étroitte- «
ment par le lien d'une meſme communion. Il eſt de voſtre «
devoir d'offrir des prieres pour la pieté des Empereurs qui «
ſont ſi religieux, & qui eſtant perſuadez de l'ardent deſir «
que vous avez eu pour ſon retour, auſſi bien que de ſa pieté & «
de ſon innocence, ont voulu vous le rendre avec toutes les «
marques d'honneur & d'eſtime qu'ils pouvoient faire pa- «
roiſtre. Recevez-le donc à bras ouverts, & efforcez vous «
de vous acquitter envers Dieu de toutes les actions de graces «
qui luy ſont deuës, & dont vous pouvez eſtre capables, afin «
de vous réjoüir tous avec Dieu, & de glorifier le Seigneur «
en JESUS-CHRIST noſtre Seigneur par qui gloire ſoit au Pere «
dans tous les ſiecles des ſiecles. Ainſi ſoit-il. «

Les Ariens ne purent apprendre le reſultat du Concile de Jeruſalem, ſans en eſtre extrémement irritez contre S. Maxime, que Philoſtorge reconnoiſt avoir embraſſé en cette rencontre l'opinion de S. Athanaſe; & ils en furent touchez ſi vivement, que ſi nous en croyons Socrate, ils le dépoſerent pour en mettre un autre en ſa place. Mais ſi le fait de cette dépoſition eſt veritable, il eſt mal-aiſé que cela ſoit arrivé dans le temps où l'on faiſoit revenir les Eveſques exilez; & il eſt plus vrayſemblable qu'ils en conſerverent le reſſentiment dans le cœur, & attendirent une occaſion plus favorable pour executer leur vengeance. *Socrat. l. 2. c. 19 30. Philoſt. l. 3. c. 12.*

Quoy qu'il en ſoit, le retour de S. Athanaſe eſtoit une eſpece de triomphe. Il y avoit environ neuf ans qu'il eſtoit

ſorti d'Alexandrie pour ſouſtenir ſon innocence dans Rome; & il revenoit à ſa ville avec les témoignages avantageux de quatre Conciles, avec l'approbation & par les ſoins de deux Empereurs, avec les ſuffrages des Eveſques d'un tres-grand nombre de provinces, & avec les applaudiſſemens publics de l'Orient & de l'Occident, qui conſideroient ſon rétabliſſemēt dans l'epiſcopat comme le lien qui devoit entretenir la paix dans tout l'empire auſſi bien que dans l'Egliſe. Les Ariens ne l'avoient exercé par tant de perſecutions que pour relever l'éclat de ſa gloire; & en remontant ſur ſon ſiege par autant d'illuſtres degrez qu'il avoit de differentes approbations, il faiſoit voir au milieu de ſa moderation & de ſon ſilence, que Gregoire avoit eſté un uſurpateur dont la memoire devoit eſtre un objet d'horreur à tous les fidelles.

CHAPITRE XV.

Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie. Retractation d'Vrſace & de Valens.

Athan. ad ſolitar. p. 825. apolog. 2. p. 771. Theodoret. l. 2. c. 9.

LORS que la nouvelle du retour de S. Athanaſe fut répanduë dans ſon dioceſe & aux environs, on vit accourir de toutes parts audevant de luy tous les Eveſques d'Egypte & des deux Libyes: & tous les peuples de leur dépendance l'accompagnerent avec une joye qui eſtoit peinte ſur leurs viſages, & qui éclattoit dans leurs diſcours. Il eſt impoſſible d'exprimer avec quel épanchement de cœur ils en donnerent des marques exterieures & ſenſibles, puiſque l'image ſeule de cette entrée avoit par avance rempli de joye le ſaint Pape Jules; & on ne peut repreſenter aſſez vivement combien ces peuples fidelles eſtoient ravis, non ſeulement du retour ſi peu eſperé de ceux qu'ils aimoient de tout leur cœur, mais auſſi de ce qu'ils ſe voyoient délivrez du joug ſi inſupportable des heretiques, qu'ils conſideroient comme des tyrans & comme des chiens enragez. Ainſi ils témoignoient leur contentement, & par les actions de graces qu'ils en rendoient à Dieu, & meſme par des feſtins publics & des feſtes ſolennelles.

Mais ſi ce concours de tant de prélats & de tant de peuples

peuples fut un sujet de consolation pour S. Athanase, qui voyoit en eux tant de cœurs brûlans de zele pour la défense de la foy; il considera encore comme une plus grande benediction de Dieu les fruits & les suittes effectives de son retour, par l'accroissement de la veritable religion & de la pieté chrestienne. Car comme il l'a écrit luy-mesme, les peuples s'animoient les uns les autres à la pieté dans les assemblées de l'eglise. *ad solit. p. 825.* On y vit au bout de quelque temps un tres-grand nombre de filles qui estoient d'âge & de qualité pour s'établir dans le mariage, demeurer dans leur premiere condition par une volonté ferme & constante, & choisir pour toute leur vie l'estat de la virginité. On y vit quantité de jeunes gens aller en foule dans les deserts pour se consacrer à Dieu par la profession de la vie solitaire & monastique, marcher sur les pas des plus grands saints, & se laisser attirer par l'exemple de ceux qui les avoient devancez dans ce genereux renoncement au monde. On y vit une infinité de peres exhorter leurs enfans à embrasser les austeritez des deserts, & une infinité d'enfans solliciter fortement leurs peres de ne les point détourner de cette exacte vertu dont on fait profession lors que l'on veut acquerir la perfection du christianisme. On y vit un nombre prodigieux de femmes exciter leurs maris, & une multitude extraordinaire de maris animer leurs femmes à l'amour de la priere, & à cette sainte application dont parle l'Apostre. *1. Cor. 7. v. 5.* On y vit une trouppe innombrable de veuves & d'orphelins, qui avoient languy long temps dans les incommoditez pressantes de la nudité & de la faim, n'avoir plus besoin à l'avenir ny d'alimens, ny d'habits, & paroistre bien nourris & bien vestus par l'ardeur avec laquelle les peuples exercerent leur charité, & se plûrent à la distribution des aumosnes. Enfin il y avoit partout une emulation si sainte & si generale, & une si aimable contestation pour la pratique de la vertu, que chaque famille & chaque maison pouvoit passer pour une eglise dans l'esprit de ceux qui estoient témoins de la probité & du zele des personnes qui y habitoient, & de la ferveur avec laquelle ils s'appliquoient à la priere. Et les Ariens au contraire estoient réduits à tenir leurs conventicules à part; quoy que cela n'empeschast pas Georges de Laodicée de communiquer avec eux par lettres.

Hilar. frag. Du reste il y avoit une paix profonde & tout à fait merveilleuse entre les Eglises ; & comme les Evesques écrivoient de toutes parts à S. Athanase, aussi entretenoit-il de son costé avec eux par ses réponses le commerce de charité & de paix qui s'exerce ordinairement parmy les prélats d'une mesme communion. Il se trouvoit dans la sienne plus de 400. Evesques tant de d'Italie, de l'Afrique, des Gaules, de l'Angleterre, de l'Espagne ; que de l'Illyrie, de la Grece, des isles de Candie & de Chypre, de la Lycie, de la Palestine, de l'Isaurie, & de l'Egypte. Et Philostorge mesme, qui est *l. 3. c. 12.* l'un des plus grands adversaires de la reputation de ce Saint, reconnoist qu'il fit entrer quantité d'Evesques dans ses sentimens.

On voyoit plusieurs de ses ennemis se repentir de l'avoir persecuté ; ceux qui l'avoient calomnié, luy en venir faire des excuses ; ceux qui l'avoient hay, rechercher son amitié ; ceux qui avoient déchiré sa reputation par des écrits publics, luy en faire des retractations solennelles. Beaucoup de personnes que la necessité plustost que la volonté engageoit avec les Ariens, venoient trouver le Saint durant la nuit pour excuser leur foiblesse & justifier leur conduite. Ils condamnoient avec anathemes l'heresie d'Arius ; mais ils le supplioient de leur pardonner si dans les calomnies & les embusches qu'on luy avoit suscitées, ils paroissoient estre presens de corps avec ceux qui en estoient les auteurs ; & ils protestoient que leur cœur estoit toujours dans la communion d'Athanase, & attaché à sa personne.

Le Saint rapporte ce fait sans l'approuver, & pour témoigner seulement avec quelle conspiration generale on s'étudioit de luy donner, ou des marques d'une amitié toute sincere, ou des preuves d'un veritable changement & d'une entiere reconciliation. La disposition de ces timides & de ces lasches, qui paroissoient avoir plus de crainte des hommes que de Dieu, fait voir qu'il y a eu de tout temps des politiques dans l'Eglise aussi bien que dans l'Estat ; & que dans un siecle aussi florissant que celuy-là, il y avoit déja plusieurs personnes qui connoissant la verité & l'innocence, la retenoient dans l'injustice par des interests temporels ; de peur ou de se priver de quelques avantages passagers, ou d'attirer

ſur eux des perſecutions qui choquent toujours la nature, quoy qu'elles ſoient des ſources de benedictions & de graces à l'égard de ceux que Dieu engage dans la deffenſe d'une bonne cauſe. Ceux qui reglent leurs actions par des conſiderations preſentes ſans jetter les yeux dans les eſpaces ſi vaſtes de l'eternité, agiront toujours par cet eſprit d'accommodement & d'intereſt ; & aprés avoir loüé Athanaſe en le voyant approuvé par deux Empereurs, ils recommenceront bientoſt à ſe declarer contre luy tout de nouveau, quand il ſera aſſez criminel pour tomber dans la diſgrace de l'un de ces princes, ſans y avoir donné de ſa part aucun ſujet.

Quoy qu'il en ſoit de ces perſonnes timides, il ne ſe pouvoit faire que le Saint ne ſe réjoüiſt beaucoup du changement & de la converſion des autres qui eſtoient plus chreſtiens & moins humains.

Il n'y eut neanmoins aucune retractation qui luy puſt eſtre plus agreable que celle d'Urſace & de Valens. Car quoy qu'elle ne fuſt qu'un effet de leur politique, & non une veritable penitence, il ne ſe pouvoit neanmoins rien faire de plus avantageux & de plus authentique pour ſa juſtification, que de voir deux de ſes plus ardens ennemis, & qui avoient eu le plus de part à ſa perſecution, reconnoiſtre hautement qu'il eſtoit innocent, & que tout ce qu'ils avoient publié contre luy eſtoit une pure calomnie.

Ce fut auſſitoſt aprés le rétabliſſement du Saint que ce changement arriva, & non avant ſon retour, puiſque la ſuitte de ſa narration en eſt une preuve trop évidente ; outre qu'Urſace & Valens qui n'agiſſoient point par conſcience, mais par politique, n'euſſent eu garde d'appuyer ſon innocence par leur témoignage, s'ils ne l'euſſent veu reconnuë de tout le monde, & particulierement des deux Empereurs, & tout à fait au deſſus de leurs atteintes. On ne peut pas auſſi differer cette retractation juſques à l'année ſuivante, au commencement de laquelle Conſtant fut tué, puiſque cela arriva ſous ſon regne, comme on le voit par ce que les Euſebiens ne trouverent aucun autre moyen d'affoiblir l'autorité de cette retractation, qu'en diſant qu'elle avoit eſté faite par la crainte de Conſtant. Il n'y avoit rien neanmoins de plus ridicule que ce pretexte ; puiſque, comme remarque

Poſt Idat. Chronic. Alexand.

nostre Saint, Constant n'agissoit point par la violence & par la contrainte : il ne bannissoit point les Eusebiens : il ne se trouvoit point aux jugemens de l'Eglise : on ne voyoit point ses ministres forcer personne de souscrire contre qui que ce fust. Et pour l'affaire particuliere d'Ursace & de Valens, il n'y avoit point d'officier d'armée qui y fust present de la part du Prince, point de Ministre, point de secretaire d'Estat. Constant mesme y estoit encore moins, & il n'en avoit pas seulement de connoissance.

ad solitar. p 827.839.

Personne ne les pressa donc de donner cette retractation. Ils la firent tres-volontairement; & ce fut d'eux-mesmes qu'ils rechercherent l'amitié de S. Athanase. Ils commencerent par luy écrire une lettre de paix & d'amitié, sans qu'il leur eust écrit auparavant. Le Saint a voulu nous la conserver, & Sozomene aprés luy, quoy que ce ne soit qu'un compliment fort leger; & elle se trouve encore dans S. Hilaire en latin. Voicy ce qu'elle contient.

ib. p. 826. apol. 2 p. 777. Sozom. l. 3. c. 23. Hilar. adv. Arian.

A nostre frere Athanase, Vrsace & Valens.

» Nous nous servons, nostre tres-cher frere, de l'occa-
» sion de nostre frere le prestre Musée, qui va vers vostre
» charité, pour vous souhaiter tout autant que nous le pou-
» vons toutes sortes de prosperitez par cette lettre que nous
» vous écrivons de la ville d'Aquilée; & nous desirons qu'elle
» vous trouve en santé lors qu'elle vous sera renduë. Nous en
» serons assurez de vostre part si vous daignez prendre la peine
» de nous récrire. Apprenez par cette lettre que nous avons
» part avec vous, & que nous vous sommes unis par les liens
» de la communion ecclesiastique. Que Dieu vous conserve,
» nostre frere.

Ensuitte de cette lettre, ils allerent à Rome de leur propre volonté pour trouver le Pape, & le supplierent humblement de les recevoir par grace dans l'Eglise, & de les admettre à la communion. Jules ayant pris conseil sur une affaire de cette importance, crut qu'il estoit avantageux de leur accorder le pardon qu'ils demandoient, parceque c'estoit diminuer d'autant les forces des Ariens, & augmenter celles de l'Eglise, & que leur confession mesme estoit

Hilar. cōtr. Arian.

une confirmation du Concile de Sardique.

Car avant que d'eſtre receus, ils donnerent un acte de leur confeſſion & de leur penitence : ils l'écrivirent dans l'egliſe meſme où chacun a une entiere liberté, & où l'on n'a rien à apprehender que Dieu ſeul. Valens l'ayant écrit, Urſace le ſigna en preſence de l'Eveſque & des preſtres. Cet acte eſtoit conceu en latin, comme nous l'avons encore dans S. Hilaire. S. Athanaſe & Sozomene l'ont inſeré en grec dans leurs ouvrages. Voicy la maniere dont ils s'exprimoient.

A Monſeigneur le tres-heureux Pape Jules, Vrſace & Valens, ſalut.

PUISQU'IL eſt conſtant que nous avons écrit cy-devant « *Eclairc. 1.* pluſieurs choſes qui chargent la reputation de l'Eveſ- « que Athanaſe, & qu'ayant receu ſur ce ſujet des lettres de « voſtre ſainteté, nous ne luy en avons point encore rendu « conte; nous déclarons publiquement devant voſtre ſainteté, « en preſence de tous vos preſtres qui ſont nos freres, que tou- « tes les choſes que nous avions oüies juſques icy touchant la « reputation de cet Eveſque, nous avoient eſté rapportées « fauſſement, qu'elles ne doivent avoir nulle force; & qu'ainſi « nous embraſſons de bon cœur la communion du meſme « Athanaſe, d'autant plus que voſtre ſainteté a daigné nous « pardonner noſtre faute par la bonté qui luy eſt comme natu- « relle. Nous déclarons que ſi les Orientaux ou le meſme « Athanaſe vouloient un jour nous appeller en jugement « avec mauvais deſſein, nous n'y aſſiſterons pas ſans voſtre « participation. Nous déclarons auſſi par cet écrit que nous « *Eclairc. 2.* avons dreſſé de noſtre main, que nous condamnons main- « tenant avec anatheme, ainſi que nous avons toujours fait, « l'heretique Arius & ſes ſectateurs, qui diſent qu'il y a eu « un temps que le Fils n'eſtoit pas encore, qu'il a eſté tiré du « neant, & qu'il n'a pas eſté avant tous les ſiecles. Et comme « nous avons déja fait cette déclaration par la requeſte que « nous preſentaſmes à Milan, ainſi nous reconnoiſſons tout de « nouveau que nous avons toujours condamné à jamais l'here- « ſie d'Arius & ſes auteurs, comme nous venons de dire. Et «

» de la main d'Urſace il eſtoit écrit, moy Urſace Eveſque, j'ay
» ſouſcrit cette profeſſion de foy que nous avons dreſſée.

Ils avoient déja obtenu du Pape le pardon de leur erreur avant que de donner cet acte, c'eſt à dire qu'ils l'avoient obtenu à cette condition. Ce fut S. Paulin Eveſque de Treves, qui par conſequent eſtoit alors à Rome, qui envoya à S. Athanaſe cette preuve authentique de ſon innocence.

Athanaſ. apol. 2. p. 775. ad ſolit. p. 826.

Eclairc. 3.

Ils firent encore un autre acte de reconciliation avec le Saint: car ils ſouſcrivirent d'eux-meſmes à des lettres de paix, à l'occaſion de Pierre & Irenée preſtres d'Alexandrie, & d'Ammone laïque, qui paſſoient par le lieu où ils eſtoient, quoy que le Saint ne leur euſt point non plus écrit par cette voye. La crainte des hommes eſtoit plus forte ſur leurs eſprits, que la honte & la confuſion dont ils ſe couvroient le viſage. Car nous verrons par leur inconſtance, qu'ils n'avoient nulle ſincerité dans le cœur, & que la ſeule circonſtance du temps les faiſoit agir ainſi contre leur propre ſentiment.

CHAPITRE XVI.

Concile de Sirmich contre Photin. Mort de S. Maximin de Treves. S. Athanaſe travaille en Egypte contre l'Arianiſme.

Hilar. adv. Arian.

DURANT que l'egliſe d'Alexandrie joüiſſoit de ce calme ſi heureux, les Eveſques catholiques qui voyoient avec joye ceſſer les troubles que l'Arianiſme avoit cauſez dans l'Egliſe, eſtoient en meſme temps touchez d'une juſte inquietude de ce que Photin, qui avoit eſté condamné comme heretique deux ans auparavant dans le Concile de Milan, ne ceſſoit point de publier ſes erreurs, & de broüiller toutes choſes. C'eſt ce qui les obligea à s'aſſembler à Sirmich de pluſieurs provinces de l'occident, pour le dépoſer de l'epiſcopat. Neanmoins la faction du peuple l'empeſcha encore pour cette fois, comme elle l'avoit toujous empeſché juſques alors, parce qu'il en eſtoit beaucoup eſtimé à cauſe de ſon éloquence qui luy avoit acquis un grand nombre de ſectateurs.

Sozom. l. 4. c. 5.

Ainsi le Concile de Sirmich ne put faire autre chose que d'écrire aux Orientaux contre cet heresiarque, selon la coustume ecclesiastique qu'ont les Evesques d'avertir leurs confreres de ce qui merite de leur estre mandé pour venir à leur connoissance, & non dans le dessein de leur faire injure en les contraignant, comme on fit depuis, de consentir à leurs decrets. *Eclairc.*

Ce que nous venons de dire que S. Paulin Evesque de Treves avoit envoyé à S. Athanase l'acte de la retractation d'Ursace & de Valens, nous apprend que saint Maximin son predecesseur, qui avoit rendu avec tant de soin à nostre grand Saint les devoirs de l'hospitalité chrestienne, estoit mort au plus tard en cette année. Sa vie, qui a esté écrite quelques siecles aprés par Loup Abbé de Ferrieres, nous apprend qu'ayant esté en Poitou voir ses parens, il y mourut quelque temps aprés, & y fut enterré; mais que ceux de Treves ayant eu la devotion de faire rapporter son corps en leur ville, il se fit dans cette translation un tres-grand nombre de miracles, tant sur le chemin, à Mouson, Yvois, & Arlon, qu'à Treves mesme. On l'enterra au faux-bourg de la mesme ville dans une cave, & l'on y bastit une eglise où S. Nicet celebre entre les Evesques de Treves fut inhumé depuis ce temps-là. C'est là que S. Maximin faisoit voir par des miracles tres-frequens, combien il estoit un puissant intercesseur auprés de Dieu pour son peuple. *Vit. S. Maximin. c. 6. 7. 10. ap. Sur. 29. mai.* *Gregor. Turon. de gloria Confess. c. 95.*

Son corps fut osté de la cave où il estoit par Hildulfe Evesque de Treves en l'année 667. & transporté en un autre lieu, c'est à dire en l'Abbaye qui porte son nom, & que l'on voit encore aujourd'huy auprés de Treves sur le bord de la Moselle. La memoire de cet illustre Saint est celebrée par l'Eglise le 29. may; & l'on peut dire que le zele qu'il a eu pour la deffense de S. Athanase, n'a pas peu contribué à sa sanctification.

La suitte de l'histoire nous apprendra quels ont esté les merites de Paulin son successeur, que nostre grand Saint met aussi bien que luy au nombre des hommes apostoliques de son temps. *Orat. 1. contra Arian. p. 291.*

Il faut revenir promtement à Alexandrie, & voir quelle est la conduite que S. Athanase y tient pour s'acquitter sainte-

ment de son ministere. Nous avons déja rapporté l'heureux succés de son application pour le gouvernement de son diocese ; mais comme il portoit toute l'Eglise dans son cœur, il en procuroit les interests par un zele infatigable. S'il eust suivy les regles trompeuses d'une sagesse toute humaine, il n'eust plus songé qu'à demeurer dans le repos, à ne point faire de bruit, à ménager adroittement l'esprit de Constance en s'abstenant de combattre pour une doctrine qui n'estoit point agreable à cet empereur, & à ne pas irriter tout de nouveau ses ennemis. Mais au lieu d'embrasser les maximes de cette fausse politique, il écrivoit au contraire de toutes parts contre les Ariens pour leur declarer la guerre en quelque lieu du monde qu'ils pussent estre, & il s'efforçoit d'animer contr'eux toute la terre. Il déposoit ceux qu'il voyoit estre attachez à cette erreur, pour mettre en leur place des personnes dont il avoit éprouvé la vertu, & il leur recommandoit sur toutes choses de conserver soigneusement la foy de Nicée.

Ad solitar. p.828.

Sozom l.3. c.20.

On prétendit mesme qu'il en avoit usé de la sorte dans les autres provinces par où il avoit passé, & dans des lieux qui n'estoient pas de sa jurisdiction, lors qu'il y avoit trouvé les eglises occupées par les Ariens ; & s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ce fut un des principaux points sur lesquels on prit le prétexte de renouveller sa persecution, quoy qu'il n'en dise rien du tout dans sa premiere apologie.

Socrat.l.2. c.19.

Il tint aussi dans Alexandrie un Concile des Evesques d'Egypte, qui confirmerent ce que les Conciles de Sardique & de Jerusalem avoient fait en sa faveur. Ce fut peut-estre en cette rencontre que les 93. Evesques d'Epypte qu'il nomme luy-mesme, signerent la lettre circulaire du Concile de Sardique. Et l'on ne peut aussi rapporter qu'à ce temps-cy la reconnoissance si avantageuse que dix prelats de l'isle de Chypre firent de son innocence en signant la lettre circulaire du mesme Concile de Sardique ; n'y ayant point d'apparence, ny qu'ils ayent esté à Sardique, ny qu'ils ayent depuis osé se declarer pour S. Athanase, jusqu'à ce que Constance l'eust rétably dans son siege. Spiridion de Trimythunte & Triphylle de Ledres tiennent un rang tres-illustre parmy ces prelats, & surpassent de beaucoup tous les autres.

Apolog. 2. p 797.798. 799.

Enfin nostre Saint estoit alors plus honoré que jamais, non

seulement

ſeulement parce qu'il avoit eſté purifié par une ſi longue perſecution, comme l'or reçoit un nouvel éclat dans la fournaiſe, & qu'il eſtoit rentré ſi glorieuſement ſur ſon ſiege malgré toutes les pourſuittes & la reſiſtance de ſes ennemis; mais auſſi parce que l'on voyoit qu'il eſtoit appuyé par la faveur de Conſtant, qui n'épargnoit rien pour luy donner ſa protection.

Mais Dieu aprés avoir donné cette conſolation à l'Egliſe en faiſant reſpirer ſon ſerviteur, & avoir montré par un changement ſi merveilleux que la verité ne manque point d'eſtre ſuivie de la multitude lorſque l'on a la liberté de la défendre impunément, voulut faire voir par une experience d'onze ou douze années, & par l'ouverture d'une nouvelle perſecution, qu'elle eſt invincible à toutes les forces de la terre & à toutes les puiſſances de l'enfer. Il faut donc nous préparer à voir encore des Confeſſeurs & des Martyrs d'une part, & des prévaricateurs de l'autre; & à remarquer en la perſonne de noſtre Saint, que la protection des princes leur peut manquer, parce que les princes ſont mortels, & ſujets à l'inconſtance; mais que celle de Dieu qui eſt immortel & immuable, ne manque jamais à ceux qui le ſervent avec une veritable confiance.

CHAPITRE XVII.

Mort de l'Empereur Conſtant. Magnence, Vetranion, & Nepotien prennent la pourpre. Mort de Nepotien.

AU milieu de toutes les ſuittes avantageuſes du rétabliſſement de S. Athanaſe, & dans le temps qu'il avoit ſujet de tout eſperer dans cette revolution de ſes affaires, Dieu qui vouloit exercer ſa foy & éprouver ſa patience en toutes manieres, permit qu'il ſe vit en un inſtant privé du plus grand ſecours humain qu'il euſt ſur la terre, en perdant au commencement de l'année 350. l'Empereur Conſtant, qui avoit eſté depuis tant d'années ſon protecteur & ſon appuy.

Ce jeune prince n'eſtant au plus âgé que de 30 ans, & eſtant dans la 13e année de ſon regne, vit en un inſtant s'élever contre luy une conjuration qui ne luy couſta rien moins que *Faſt. Idat. chr. Alex. Hier. chron.*

Aurel. Vict. Eutrop. Zos. l. 2. Socrat. l. 2. c. 20. Sozom. l. 4. c. 1.

la vie. Elle avoit esté formée principalement par trois officiers de son armée, sçavoir Marcellin, Chreste, & Magnence; & ce dernier qui aspiroit à l'empire, en estoit le principal auteur. Comme ils avoient de grands desseins, ils prirent un jour l'occasion que cet Empereur estoit à la chasse, & que l'ardeur qu'il avoit pour ce divertissement, l'emportoit au travers des champs & des forests. Car pendant qu'il y estoit fort engagé, l'un des trois sçavoir Marcellin, se servit du prétexte du jour de la naissance de son fils pour tenir chez luy une assemblée; & ayant invité ses deux complices à un festin, Magnence feignit une necessité pour se separer de la compagnie; & on le vit revenir peu de temps aprés revestu de la pourpre imperiale, & orné de toutes les autres marques qui faisoient discerner en ce temps-là les Empereurs de tout le reste des hommes. Cet attentat fut commis à Autun le 18. de janvier. Constant en eut aussi-tost la nouvelle: mais il n'eut pas le loisir de prendre aucunes mesures pour ruïner une si noire conjuration; & il ne luy resta plus que la fuitte pour se tirer d'entre les mains de ces factieux. Mais les rebelles envoyerent contre luy un Colonel nommé Gaison, avec des troupes d'élite, qui le poursuivirent si chaudement, qu'enfin cet officier le tua à Elne auprés des monts Pyrenées sur les frontieres d'Espagne, au commencement de l'année 350. sous le consulat de Serge & de Nigrien ou Nigrinien, quatre ans aprés le Concile de Sardique.

Telle fut la fin de ce jeune Empereur, dont les payens n'ont pas plus épargné la memoire, qu'ils avoient fait celle de son pere Constantin le grand, parce qu'ils se sont tous deux attiré leur haine par le zele qu'ils ont fait paroistre pour nostre religion. Et neanmoins quelques-uns d'entr'eux ont esté assez équitables pour rejetter une grande partie des défauts qu'ils luy attribuent, sur ses incommoditez & sur ses ministres.

La défense qu'il a entreprise de la religion catholique, tant contre les Ariens que contre les Donatistes, luy a acquis de la reputation parmy nous. Nostre Saint, qui estoit l'homme du monde le plus éloigné de la flatterie, quoy que plein de reconnoissance pour ce prince, de qui il avoit receu une infinité de bien-faits, dit qu'il remplissoit l'Eglise de dons &

d'offrandes. Il louë l'amour de son ame pour JESUS-CHRIST, & il nous assure qu'il avoit receu la grace du baptesme. C'est pourquoy il ne craint point de dire que la mort violente & injuste qu'il a soufferte, luy tiendra lieu de martyre : & il luy donne par tout le titre de Bien-heureux. Au contraire il accuse Magnence d'avoir esté infidelle à ses amis, parjure dans ses sermens, impie envers Dieu : il dit qu'il aymoit les magiciens & les enchanteurs ; qu'il estoit une beste cruelle, une peste & une furie infernale ; & il va mesme jusqu'à l'appeller un demon & un diable ; la necessité de sa justification l'ayant obligé d'exprimer en cette maniere les sentimens qu'il en avoit, parce que la malice de ses calomniateurs fut assez grande, ainsi que nous verrons dans la suitte, pour l'accuser d'estre lié d'amitié avec ce tyran. Et il paroist bien qu'il ne passoit point en cela les bornes de la verité. Car quoy que Magnence fist profession du christianisme, comme on le tire de quelques medailles, neanmoins il permit de sacrifier la nuit aux idoles ; & c'est ce qui a fait dire à Philostorge qu'il estoit payen. Cependant les payens mesmes ne l'ont nullement épargné ; Victor ayant dit de luy qu'il fit regretter le regne de son predecesseur. Julien l'apostat l'accuse d'avoir commis une infinité de cruautez de peur de dégenerer de sa naissance qu'il tiroit d'Allemagne, d'où il avoit esté emmené captif : & il remarque encore entre ses actions tyranniques, qu'il condamna tous ceux qui relevoient de luy, à payer sous peine de la vie chacun la moitié de leur bien ; qu'il permit aux serviteurs de se rendre dénonciateurs contre leurs maistres, & qu'il contraignit tout le monde d'achetter les terres du domaine, sans que l'on en eust aucun besoin.

Apolog. ad Constant. p. 678. 679.

Baron. an. 350. §. 13. 353. §. 32.

Philostorg. l. 3. c. 26.

Iul. or. 1.

Le fruit que ce tyran recueillit de la mort de Constant, fut de se trouver en un instant maistre de tout ce qui est au delà des Alpes, & encore de l'Italie & de l'Afrique.

La nouvelle de la mort de Constant ayant esté apportée à Constance sur la fin de l'hyver, elle fut bien tost suivie par celle des troubles qui s'élevoient dans l'Illyrie. Car Vetranion qui estoit General de l'infanterie dans la Pannonie, ayant appris la mort de Constant, se fit nommer Empereur à Sirmich dés le premier jour de mars, & établit son siege à Murse, dont Valens estoit Evesque.

Socrat. l. 2. c. 20.

Eutrop. Zos. l. 2.

Aurel. Vict.

Eclairc. 1.

Il estoit déja fort âgé lors qu'il usurpa l'empire, & d'ailleurs si ignorant, quoy que brave & genereux, qu'il n'avoit point encore commencé à apprendre à lire. S'il en faut croire Victor, il avoit encore moins d'esprit que de science; il avoit une brutalité rustique qui le rendoit tres-méchant, & une simplicité qui alloit jusqu'à la bestise. Mais Eutrope en fait une peinture plus avantageuse, en disant qu'il estoit aimé de tout le monde, parce qu'il avoit vieilly dans les armes, & y avoit toûjours esté fort heureux; que c'estoit un homme de bien, digne de la probité des anciens, & qui avoit une affabilité tres-agréable. La chronique d'Alexandrie le fait chrestien. Philostorge dit que ce fut Constantine mesme, sœur aisnée de Constance & veuve d'Annibalien, qui le revestit de la pourpre pour l'opposer à Magnence, prétendant avoir ce droit en vertu du diademe & du titre d'Auguste qu'elle avoit receu de Constantin. Julien l'apostat tombe d'accord que Vetranion fut fait empereur pour resister aux tyrans, qu'il demanda pour cela de l'argent & des troupes à Constance, luy promettant une entiere fidelité; & que Constance luy en envoya en effet. Il luy envoya apparemment les trouppes de la fidelité desquelles il se tenoit plus assuré; moins pour le defendre contre Magnence, que pour le déposseder luy-mesme, comme nous verrons qu'il fit. Et neanmoins en attendant qu'il pust luy oster la dignité qu'il avoit usurpée, il la luy confirma, & luy envoya le diademe.

l. 3. c. 22.

orat. 1. p. 47. 48.

Philostor. l. 3. c. 22.

Ainsi toute la maison du grand Constantin se trouvoit fort humiliée. Il y avoit déja dix ans que le jeune Constantin faisant la guerre à Constant son frere, avoit esté tué auprés d'Aquilée. Constant venoit de perdre l'empire & la vie par la perfidie des officiers de ses gardes. Constance qui avoit tant de fois exercé la patience de l'Eglise en favorisant le party des Ariens, estoit luy-mesme exercé d'un costé par les Perses, & de l'autre par toutes ces revolutions, qui luy faisoient assez comprendre que les meurtriers de son frere n'auroient point plus de respect & plus de tendresse pour luy.

C'est peut-estre au temps qu'il envoya le diademe à Vetranion, qu'il faut rapporter ce que dit Zosime, que Constance & Magnence ayant envoyé chacun de leur part des deputez à Vetranion pour l'engager dans leurs interests, Vetra-

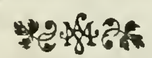
nion préfera l'alliance de Constance, & renvoya les deputez de Magnence sans avoir rien fait avec eux.

Quand la nouvelle de ce qui se passoit dans les Gaules & dans l'Illyrie fut répanduë dans Rome, Nepotien fils d'Eutropie sœur du grand Constantin, crut que l'empire luy appartenoit par le droit de la succession, parce qu'il estoit le plus proche parent de toute cette auguste maison, à la reserve de Constance à qui l'orient estoit écheu en partage. Ayant donc assemblé une trouppe de déterminez & de perdus, ou comme d'autres disent, de gladiateurs, il prit la pourpre le 3. jour de juin de la mesme année 350. & il vint se presenter en cet estat devant Rome.

Victor. Eutrop. Zos. Fast. Idat chron. Alexandr.

Anicet, que Magnence avoit fait Préfet du Prétoire, sortit contre luy avec quelques Romains, qui ayant esté deffaits, la crainte que Nepotien n'entrast dans Rome en se meslant avec les fuyards, obligea Anicet d'en faire fermer les portes; ce qui estoit exposer necessairement tout ce peuple au carnage des victorieux. Cette cruelle précaution n'empescha pas neanmoins Nepotien de se rendre maistre de Rome, puisqu'Aurele Victor dit qu'il tua le Préfet de la ville, & qu'il la remplit par tout de sang & de meurtres. Mais il ne joüit que 28. jours de cette funeste principauté; & Magnence ayant envoyé contre luy Marcellin l'un de ceux de qui il tenoit l'empire, & qu'il avoit fait grand-maistre du palais, il se fit un grand combat entre les Romains & les soldats de Magnence. Enfin les Romains ayant esté trahis par un senateur nommé Heraclide, Nepotien fut tué, & sa teste portée par toute la ville au bout d'une lance; ce qui fut suivy d'une proscription tres-cruelle, & de la mort de beaucoup de personnes de grande condition.

Entre ceux qui y furent massacrez, S. Athanase marque particulierement Eutropie tante de Constance, Abutere & Sperance, & beaucoup d'autres personnes d'honneur qui l'avoient tres-bien receu pendant qu'il estoit à Rome, & qui luy avoient rendu les devoirs de l'hospitalité chrestienne.



CHAPITRE XVIII.

Inquietude & embarras de Constance. Guerre de Perse. Siege fameux de Nisibe levé miraculeusement par les prieres de S. Iacques Evesque de la mesme ville.

Zos. l. 2. Iulian. orat. 1.

ON peut juger quel fut alors l'embarras de Constance, & à quelle extremité il se trouva réduit, luy qui voyoit tout son empire déchiré au dedans par tant de divisions, & ravagé au dehors par les courses continuelles des Perses; & dans l'impuissance où il estoit de resister à ces peuples, qui ne cherchant qu'à profiter des desordres de l'empire, avoient assemblé tout ce qu'ils avoient de forces pour se rendre maistres absolus de la Syrie.

Ce fut alors qu'arriva le siege celebre de Nisibe, qui dura quatre mois entiers, & qui auroit esté suivy d'une irruption generale des Perses dans tout l'orient, si le saint Evesque de cette ville si importante n'en eust esté le deffenseur miraculeux, aprés avoir esté l'un des plus illustres Peres, & des plus genereux deffenseurs du Concile de Nicée.

Amm. Marcell. l. 25. Chrysost. tom. 1. de S. Babyla. & contra gent. p 696. Hieronym. chron. Alex. Zos. l. 3.

Cette ville que sa situation & ses fortifications rendoient extremement importante, estoit comme un mur impenetrable opposé à toute la puissance des Perses, & qui couvroit les provinces les plus éloignées. Elle estoit si puissante d'elle-mesme, que ses habitans l'avoient souvent deffenduë sans garnison, & sans aucun secours étranger; & depuis le temps de Mithridate elle seule avoit souvent empesché les Perses de se rendre maistres de l'orient. Cela arriva encore sous Constance; car Sapor l'ayant attaquée plusieurs fois, il en fut aussi repoussé plusieurs fois avec perte; la ville ayant toujours esté deffenduë par les prieres de S. Jacques son Evesque.

Eclairc. 1.

Sapor l'estoit venu assieger la premiere fois en l'an 338. aprés avoir ravagé toute la Mesopotamie; & aprés y avoir demeuré prés de deux mois selon S. Hierôme, ou 63. jours selon la chronique d'Alexandrie, il fut contraint de se retirer. Il la vint encore assieger en 347. & se retira encore au bout de trois mois. Et le dernier siege qui fut celuy qu'il y

mit en 350. en dura prés de quatre. De sorte qu'un historien a raison de dire que les Perses receurent plus de mal dans ces sieges, qu'ils n'en firent aux Romains. *Fest. Ruf.*

Il est difficile de marquer precisément auquel de ces trois sieges il faut rapporter ce que dit Eunape, que Sapor surprit la citadelle qui dominoit sur le theatre, & tua à coups de traits un grand nombre de personnes qui regardoient alors les jeux publics; en suitte dequoy Constance luy députa Eustathe philosophe payen, dont l'ambassade n'eut pas ce semble un heureux succés; quelque honneur que le roy de Perse luy eust rendu à son arrivée. *Eunap. in Ædes.*

Le plus fameux de ces trois sieges fut celuy de cette année, marqué sous le consulat de Serge & de Nigrinien; lorsque Sapor prenant avantage du trouble où estoit l'empire par le meurtre de Constant, par l'usurpation de Magnence dans les Gaules, de Vetranion en Illyrie, & de Nepotien à Rome; & de la necessité où estoit Constance d'aller donner ordre aux affaires d'occident, vint fondre dans les provinces de l'orient avec une armée extraordinairement nombreuse, dans l'esperance de les emporter du premier effort.

Il avoit à sa solde divers rois, un grand nombre d'elephans, & toutes sortes de machines; & ce fut en cet estat qu'il vint mettre le siege devant Nisibe, l'attaquant en toutes les manieres imaginables. *Theodoret. Philoth. c.1. histor. eccles. l.2. c.26. Iulian. or. 1. chron. Alex.*

Lucillien beau-pere de Jovien, qui depuis fut Empereur, commandoit alors dans la place, & y fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'un homme de cœur. Mais S. Jacques Evesque de cette fameuse ville en estoit le veritable gouverneur & le deffenseur invincible. Il apprenoit aux habitans tout ce qu'ils avoient à faire: mais il les deffendoit encore plus puissamment par la ferveur de ses prieres, que par la sagesse de ses conseils; & ses oraisons, qui estoient soutenuës par celles de tout le peuple, rendoient inutiles tous les efforts de ses ennemis. *Philostorg. l.3. c.23.*

Le siege ayant duré 70. jours sans aucun progrés, les Perses arresterent la riviere de Migdone par de hautes digues; & quand ils virent ce fleuve extremement enflé, ils le lâcherent tout d'un coup comme pour leur servir de ma- *Eclairc. 2.*

chine contre les murailles de la ville, qui furent renversées par cette extraordinaire violence, non seulement du costé par où ce fleuve entra, mais encore de celuy par où il sortit avec l'impetuosité que l'on peut bien s'imaginer ; de sorte qu'il y eut bien cent coudées du murailles abbatuës.

Les ennemis jetterent alors un grand cry de joye, comme si la ville n'eust plus esté en estat de se deffendre aprés une telle ruine ; mais ils ne sçavoient pas que Jacques qui restoit encore invulnerable dans sa ville, estoit le veritable rempart des assiegez ; & ils l'éprouverent bien-tost à leur honte. Car estant venus attaquer la ville dans l'esperance de la forcer par la breche, ils y trouverent une resistance

Eclairc.3. si vigoureuse, qu'ils furent obligez de se retirer aprés avoir perdu beaucoup d'hommes, de chevaux & d'elephans. On ajoûte que le ciel mesme combattit en cette journée pour

Chr. Alex. ceux de Nisibe par les pluyes, les éclairs & les foudres qu'il lança contre les Perses, dont ils furent si épouvantez que la peur seule en fit mourir un grand nombre.

Sapor aprés cet échec voulant empescher au moins que la breche ne fust reparée, ordonna des gens pour tirer sans cesse de ce costé-là. Mais les habitans qui avoient le grand S. Jacques pour intercesseur, s'estant addressez à Dieu par de tres-ferventes prieres, se mocquerent de toutes les précautions de ce prince. Car pendant que quelques-uns d'eux paroissoient à la breche pour la deffendre, tous les autres animez par leur prelat qui estoit en oraison dans l'eglise, travailloient derriere eux durant le reste du jour & la nuit suivante, à faire un nouveau mur à quelques pas de celuy qui venoit d'estre ruiné ; de sorte que le lendemain il se trouva élevé de quatre coudées, & en estat que les gens de pied mesme n'y pouvoient plus monter qu'avec des échelles.

Quand Sapor vit le lendemain au matin cette muraille achevée, il en fut étrangement surpris. Neanmoins il ne leva pas aussi-tost le siege, & continua encore durant un mois à attaquer la ville comme il avoit fait auparavant. Mais il fut encore plus surpris lors que dans une attaque il vit un homme sur les murailles qu'il crut estre l'empereur Con-

stance,

ſtance, parce qu'il luy paroiſſoit veſtu comme un Empereur, & il s'imaginoit voir l'éclat de ſa pourpre & le luſtre de ſon diademe. Mais c'eſtoit S. Jacques meſme qui luy paroiſſoit miraculeuſement en cet eſtat.

Il envoya donc à Niſibe deffier Conſtance d'en venir à une bataille, ou s'il le refuſoit, ſommer les habitans de rendre la ville. Les habitans répondirent qu'ils ne ſe pouvoient pas rendre ſans l'ordre de l'Empereur qui eſtoit abſent. Il crut qu'ils ſe mocquoient de luy, & les aſſura qu'il l'avoit veu de ſes propres yeux ſur leurs murailles.

Il ſe retira enſuitte tout en colere contre ſes Mages, & contre ceux qui l'avoient aſſuré que Conſtance eſtoit à Antioche, les menaçant tous de leur faire trencher la teſte. Mais comme ceux-cy perſiſtoient à ſoutenir que Conſtance eſtoit à Antioche, & que ſes Mages l'aſſuroient que ce n'eſtoit pas Conſtance qu'il avoit veu, mais ſon Ange; alors connoiſſant qu'il s'eſtoit trompé, & que Dieu combattoit viſiblement contre luy pour les Romains, il lança un trait contre le ciel, non qu'il s'imaginaſt pouvoir bleſſer celuy qui n'a point de corps, mais par un excés de fureur & de manie, qui l'emportoit hors de luy-meſme.

τοῦ φανέντος ἀγγέλου σὺν τῷ Κωνσταντίῳ τὴν δύναμιν. Chron. Alexand.

Ce fut alors que S. Ephrem, qui eſtoit natif de Niſibe meſme, & tous les autres habitans, prierent S. Jacques de monter ſur les murailles de la ville pour voir l'armée des ennemis, & leur donner ſa malediction. Il monta donc ſur une tour, & voyant cette multitude infinie, il pria Dieu d'envoyer contr'eux une nuée de moucherons, afin que la petiteſſe de ces animaux fiſt paroiſtre davantage la grandeur de ſa puiſſance, & que le meſme ſupplice qui avoit puny la dureté de Pharaon, fuſt l'humiliation de Sapor & la deſtruction des Perſes. Dieu l'exauça à l'heure meſme; & cette pluye miraculeuſe de pluſieurs millions de petits inſectes, inonda en un inſtant toute l'armée des aſſiegeans. Les hommes ſe ſentoient bleſſez par ces dards envoyez du ciel; & les chevaux & les elephans ne pouvant ſupporter les piquures de ces moucherons qui entroient dans la trompe des uns, & dans les narines & les oreilles des autres, ils rompoient leurs cordes & leurs liens, jettoient à terre ceux qui les montoient,

Sozom. l. 3. c. 19.

& couroient avec impetuosité deça & delà, sans qu'on pust les retenir dans le camp.

Et certainement il estoit d'autant plus juste que Dieu humiliast ce prince par un miracle de cette nature, qu'outre sa vanité qui estoit insupportable, comme on le voit par une de ses lettres, où il se qualifie *Sapor Roy des Rois, compagnon des astres, frere du soleil & de la lune*, il mettoit sa confiance dans le secours des demons qu'il consultoit, & en faveur desquels il avoit excité contre les chrestiens une persecution tres-cruelle qui duroit encore.

Amm. l. 7.

Ce fut ou dans cette occasion, ou selon la chronique d'Alexandrie, à l'attaque de la breche, que les elephans blessez s'estant tournez contre les Perses mesmes, en écrazerent plus de dix mille. Et Ammien, qui remarque aussi cet accident du siege de Nisibe, dit que pour l'éviter à l'avenir, les Perses ne trouverent point d'autre expedient que de tuer promtement leurs elephans lorsqu'ils ne pouvoient plus les conduire.

l. 25.

La famine & la peste se joignirent à tous ces maux, & acheverent d'emporter une bonne partie de l'armée. De sorte que Sapor fut enfin contraint de ceder à ces fleaux de la colere de Dieu; & aprés avoir fait mettre le feu à ses machines, & déchargé sa colere sur plusieurs des seigneurs de son armée, qu'il fit mourir sous divers pretextes, entre lesquels Theodoret semble mettre ceux qui l'avoient porté à entreprendre cette guerre, en l'assurant que Constance estoit absent; il leva ce siege qui avoit duré plus de quatre mois, ou cent jours selon la chronique d'Alexandrie, & se retira en grande diligence en son royaume, laissant à Constance la liberté entiere de mener ses troupes en occident.

CHAPITRE XIX.

Magnence envoye des députez vers Constance. Vetranion est dépouillé de l'empire.

LA crainte de la guerre de Perse avoit obligé Constance à fortifier autant qu'il pouvoit toutes les places de la Syrie pour resister aux ennemis pendant son absence. Mais ny cette guerre ny tous les avis contraires qu'on luy put donner, n'eurent point assez de force sur son esprit pour l'empescher de se faire déclarer Empereur de l'Occident; & de partir d'Antioche pour aller en Italie combatre Magnence. Cela arriva, selon Zosime, avant la revolte de Nepotien, c'est à dire avant le mois de juin. Julien son panegyriste & son neveu dit qu'en moins de dix mois il équippa une flotte qui surpassoit celle que Xerxés avoit faite en dix années. Nous avons encore une loy de luy du 27. juin de cette année, pour obliger les soldats qui avoient eu congé sans necessité, à venir servir dans l'armée; ce qui marque son application à pourvoir aux necessitez de l'Estat.

Iulian. orat. 1. *Zosim. l. 3.* *l. 4. de re militar. Cod. Theodos.*

Theodoret remarque que Constance ayant assemblé toute son armée, il exhorta tous ceux de ses soldats qui n'estoient pas encore baptizez à recevoir les saints mysteres, & à se revestir de la robbe sainte du baptesme; leur representant que si l'heure de la mort est incertaine à l'égard de tous les hommes, ce passage est encore plus dangereux à ceux que la guerre engage à tous momens à des occasions perilleuses, & qui estant toujours exposez au peril de perdre la vie, doivent estre revestus de cette robbe si riche & si precieuse de l'innocence dont nous avons besoin pour l'eternité. Il ajoute qu'il renvoya chez eux tous ceux de l'armée qui n'avoient pas encore receu ce sacrement, & qu'il ne voulut point mener au combat des personnes qui n'avoient pas eu de part à nos mysteres.

Theodoret. l. 3. c. 1.

Mais quoyque ce témoignage tourne à la gloire de Constance, neanmoins comme il n'estoit pas baptizé luy-mesme, il semble ou qu'il devoit se procurer la grace dont il imposoit aux autres une espece de necessité, ou qu'il ne devoit point condamner en leur personne ce qu'il trouvoit si innocent en

la sienne, puisque les Peres n'ont condamné le retardement du baptesme que dans ceux qui ne le differoient que pour passer leurs jours dans une vie plus licentieuse, sans vouloir se consacrer à Dieu qu'au dernier moment.

Pendant qu'il se preparoit ainsi à la guerre, Magnence députa vers luy deux Evesques, Serbace & Maxime, dont le premier estoit peut estre S. Servais de Tongres, & deux Seigneurs, sçavoir Clemence & Valens. Nostre Saint témoigne assez qu'il avoit veu ces quatre ambassadeurs, & il le dit positivement de Clemence & de Valens. Il ne put s'entretenir avec eux de la mort de Constant sans répandre quantité de larmes, qui estoient les marques sensibles de son amitié, & comme le sang qui sortoit de la profonde blessure que son cœur avoit receuë par la perte d'un si puissant deffenseur de la verité. Et d'ailleurs, comme Valens estoit venu par la Libye, cela fit craindre à S. Athanase que Magnence ne voulust prendre la mesme route pour venir perdre tous les amis de Constant, parce qu'en ce cas il se fust veu des premiers exposé à sa fureur, comme faisant gloire d'estre des plus affectionnez à la memoire de ce prince, & que l'Egypte estoit la premiere province sur laquelle ce tyran devoit fondre par ce chemin.

Eclairc. 1.

apolog. 1. p. 679.

Une occasion si importante l'obligeant de parler au peuple à la venuë de ces ambassadeurs, il se contenta de dire ces mesmes mots, *Prions pour le salut du tres-pieux Empereur Constance*; & aussi tost le peuple entrant dans les sentimens de la pieté de son Archevesque, s'écria tout d'une voix, JESUS-CHRIST *assistez Constance*: Et cette priere dura long temps. Divers officiers furent témoins en cette rencontre de sa fidelité & de son zele, sçavoir Felicissime Duc d'Egypte, Ruffin receveur general, Estienne mestre de camp d'Egypte, le Comte Astere, Pallade qui avoit esté grand maistre du palais, Antioque & Evagre du nombre de ceux que l'on appelloit Agens dans les affaires du Prince. C'est tout ce que nous sçavons de cette legation, dont les historiens ne parlent point, & qui nous seroit absolument inconnuë, si nostre Saint n'eust esté obligé d'en rapporter ces circonstances pour sa propre justification. Il est constant qu'elle ne produisit point la paix, & que le tyran demeura

toujours dans son esprit de faction & de revolte.

Pendant que Constance estoit occupé à l'execution de son entreprise, & partoit déja avec ses trouppes contre Magnence, Vetranion qui avoit fait alliance avec luy, changea tout d'un coup ; & par une legereté & une inconstance plus grande que celle des plus petits enfans, fit la paix en un instant avec Magnence. Mais Constance sans s'estonner d'un si étrange procedé, ne laissa pas de continuer sa marche. Il rencontra premierement Vetranion qui venoit avec des trouppes d'infanterie & de cavalerie beaucoup plus nombreuses que les siennes, & dans le dessein de le repousser par la force s'il ne se resolvoit de luy-mesme à s'en retourner. Constance ne voulut point s'exposer au hazard d'une bataille, & trouva plus de seureté à traitter avec ce vieillard, qu'il esperoit vaincre plus aisément par l'addresse que par la force. Aussi Julien l'appelle aussi tost son collegue, & dit qu'il monta avec Constance sur le mesme tribunal en presence des deux armées. Philostorge ne dit point qu'il y eust eu aucune rupture, mais seulemẽt que Vetranion donna lieu à quelque soupçon, parce qu'il avoit occupé le pas de Sucques entre la Dace & la Thrace. Il est donc probable que l'entreveuë se fit plustost à Naïsse, cõme S. Hierôme le dit, qui est une ville de la Dace assez prés du pas de Sucques, que non pas à Sirmich qui est plus avancée dans le païs, quoyque Socrate & Sozomene le disent.

Iulian. orat. 1.

Socrat. l. 2. c. 23.

Sozom. l. 4. c. 3.

Philost. l. 3. c. 29.

Zosime qui ne parle ny de rupture ny de soupçon, réduit tout à un conseil de guerre qui se tint entre Constance & Vetranion à la teste des deux armées, dont le premier avoit persuadé la jonction à l'autre. Constance qui avoit déja disposé les esprits, & gagné les soldats par de secrettes liberalitez, commença le premier à parler à cause du privilege de sa naissance ; & dans toute l'étenduë de son discours, il representa en latin aux gens de guerre l'honneur que son pere Constantin leur avoit toujours fait, les graces qu'ils en avoient receuës, & les sermens solemnels par lesquels ils s'estoient engagez de leur part de conserver jusques à la fin envers ses enfans l'affection qu'ils luy avoient toujours témoignée. Il les conjura de ne point laisser impuny le crime énorme de Magnence, de ne pas souffrir plus long temps le meurtrier d'un des fils de Constantin, & de venger la mort de

cet Empereur avec lequel ils avoient partagé si long-temps les travaux & les perils de la guerre, & qui les avoit comblez de tant de bien-faits; Que pour luy, il ne demandoit que ce qui luy appartenoit de droit, parce que c'est aux freres à succeder à leurs freres.

Athanas. ad solitar. p. 844.

Il est assez visible qu'il ne parloit directement que contre Magnence. Mais les soldats qu'il avoit gagnez auparavant, comme nous venons de dire, ayant entendu ce discours prononcé avec chaleur & avec force de la bouche d'un Empereur, qui avoit d'autant plus d'avantages au dessus de son nouveau collegue, que ce vieillard estoit l'un des plus ignorans hommes du monde, en firent aussi-tost l'application à Vetranion, & crierent tous d'une voix qu'il falloit oster tous ces Empereurs bastards & illegitimes; Que Constance devoit estre seul Empereur; Qu'ils ne vouloient que luy pour leur commander, qu'ils ne suivoient que luy seul, & qu'ils ne combattoient que pour luy; & en mesme temps ils le proclamerent Auguste & Empereur sans faire aucune mention de Vetranion.

Ce pauvre vieillard, qui estoit devenu en un instant le joüet de leur inconstance, voyant par là qu'il estoit trahi, se trouva obligé malgré luy à quitter la pourpre pour la venir presenter luy-mesme à Constance en se jettant à ses pieds, & à descendre homme privé de ce tribunal où il estoit monté Empereur, éprouvant en sa personne une humiliation qui n'avoit point encore eu d'exemple, estant inoüi que des soldats se fussent donné la liberté de dégrader des Empereurs à moins que de leur oster la vie.

Julien l'apostat releve cette action de l'Empereur Constance au dessus de tous les plus beaux exploits de guerre de l'antiquité: Il attribuë à son eloquence la deffaite de ce tyran, & il prétend que Vetranion estant persuadé le premier, se dépoüilla volontairement de toutes les marques de l'empire, & les luy remit entre les mains.

Eclairc. 2.

Cet évenement celebre dans les historiens arriva le 25. decembre de l'année 350. Constance en usa avec beaucoup de bonne-foy & de moderation. Car non seulement il ne fit aucune injure à cet Empereur dépoüillé, mais mesme il le fit aussi-tost manger avec luy, & puis il l'envoya à Pruse en

Chr. Alex. Phil. Aurel. Vict.

Bithynie, où il luy fournit dequoy vivre dans les délices.

On rend aussi ce témoignage à Vetranion, que comme il estoit Chrestien, il passa tout le reste de ses jours à se trouver dãs les saintes assemblées des fideles, à distribuer aux pauvres de grandes aumosnes, & à honorer les ministres des autels & les Prélats de l'Eglise. Il considera sa retraite comme une grace du ciel. Il écrivit souvent de Pruse à Constance pour l'assurer qu'il luy avoit procuré un tres-grand bien en le délivrant des inquietudes qui sont les suittes naturelles de l'ambition, & de tous les maux qui accompagnent necessairement la principauté ; & il se donnoit la liberté de luy dire qu'il ne faisoit pas bien de ne pas prendre part luy-mesme au bonheur dont il l'avoit fait joüir. Ainsi Vetranion mourut en paix, dégagé des inquietudes & de l'embarras des affaires ; & Dieu se servit de l'infidelité de ses soldats comme d'une tempeste favorable pour le faire arriver au port.

Socrat. l. 2. c. 23.
Eclairc. 3.

CHAPITRE XX.

Constance écrit à S. Athanase pour l'assurer de sa protection. Martyre de S. Paul de Constantinople.

LA mort de l'Empereur Constant qui avoit toujours soutenu S. Athanase, releva le cœur des Ariens, qui se persuaderent estre en estat d'entreprendre toutes choses contre luy depuis qu'il avoit perdu son protecteur ; comme si Dieu n'estoit pas le protecteur immortel des saints Evesques. Ils commencerent à assieger Constance par leurs calomnies ordinaires ; & ils firent tous leurs efforts pour luy persuader que le Saint remuoit toute l'Egypte & la Libye. Déja ils taschoient d'épouvanter le plus genereux de tous les Prélats par des bruits vagues & confus ; & il paroist que Philippe Préfet du Prétoire estoit celuy dont on le menaçoit le plus dans ce changement de la face de l'empire.

Socrat. l. 2. c. 21.
Athanas. ad solitar. 824.

Mais Constance, qui avoit alors d'autres affaires à démesler, suivit plutost en cette rencontre les maximes de son interest, que les mouvemens de sa propre inclination. Il n'avoit garde, dans l'estat où il voyoit ses affaires, d'exciter quelque sedition dans l'Egypte en persecutant le Saint ; & croyant devoir ménager en cette rencontre les esprits de

ceux qui estoient en quelque consideration dans l'orient, il tascha d'assurer ce grand Archevesque d'Alexandrie.

Il envoya pour cet effet un ordre exprés à Felicissime Duc d'Egypte, & à Nestor gouverneur de la mesme province, pour empescher que ny Philippe, ny aucun autre ne pust faire aucun tort à S. Athanase. Cet ordre fut porté par le Comte Astere, qui avoit esté Duc d'Armenie, & par Pallade qui avoit esté Grand-maistre du palais; & en mesme temps ces deux officiers apporterent aussi à nostre Saint une lettre de l'Empereur, qui l'appelloit son tres-cher pere, le prioit de ne rien apprehender, quelque bruit que l'on fist courir, mais de s'appliquer au contraire en toute assurance à l'instruction de son peuple, & luy protestoit que de sa part il demeuroit ferme dans la resolution de le conserver dans son evesché. Il luy écrivit encore deux autres lettres pour l'assurer qu'il ne changeroit point de disposition à son égard, mais qu'il luy rendroit toujours les mesmes témoignages d'affection qu'il avoit receus de luy avant la mort de son frere. Et en effet il continua quelque temps à luy accorder ce qu'il luy demandoit touchant les affaires de l'Eglise.

ibid. p. 845. apol. 1. p. 688. 689.

Eclairciss. 1.

ad solitar. 844. apol. 1. 679.

Mais cette affection apparente n'estoit qu'une précaution politique, & qu'une dissimulation profonde; & nous verrons bien-tost que les effets seront fort differens des promesses, lorsque Dieu aura humilié les ennemis de cet Empereur sous la puissance de ses armes, pour le livrer à son propre esprit qui le rendoit l'esclave des Ariens.

Cependant les ennemis du Saint, qui prévoioient bien ce qui pourroit arriver, se préparoient de bonne heure le chemin pour profiter de l'occasion. C'est pourquoy les Occidentaux ayant écrit sur la fin de l'année précedente aux Orientaux touchant la condamnation de Photin; eux qui estoient habiles dans le crime, subtils pour faire le mal, & opiniâtres dans leur malice, en répondant sur le sujet de Photin, y meslerent le nom de Marcel, comme pour comprendre dans le mesme jugement le maistre & le docteur de toutes ces nouvelles impietez; afin d'affoiblir l'autorité du Concile de Sardique qui avoit absous Marcel, & faire ainsi revivre l'affaire de S. Athanase qui avoit aussi esté absous dans ce Concile, & dont la cause avoit paru jusques alors unie à celle de Marcel.

Hilar. adv Arian.

Sulpic sev. l. 2.

Pendant

Pendant qu'ils cherchoient dans cet artifice des semences de la persecution qu'ils vouloient faire éclatter encore une fois contre nostre Saint, & qu'ils taschoient de l'engager dans des combats tout nouveaux, Dieu finit ceux de S. Paul Evesque de Constantinople. Aprés tant de fatigues & d'exils que les Ariens luy avoient fait endurer comme à un deffenseur intrepide de la doctrine des Apostres, & qui le relevoient au dessus de tous les autres Evesques de l'orient, il fut conduit à Cucuse, qui est une petite ville dans les deserts du mont Taurus. Elle estoit alors dans la Cappadoce; mais depuis dans une autre distribution que l'on fit des provinces, elle fut mise dans la seconde Armenie, & devint celebre par l'exil de S. Jean Chrysostome le plus illustre d'entre les successeurs de S. Paul.

Eclairciss. 2.

Theodoret. l. 2. c. 4. Sozomen. l. 3. c. 12. Athanas. ad solitar. 813. 814. de fugâ 705. Chrysostom. ep. 3. tom. 4.

Les Ariens ne s'estant pas contentez d'avoir conduit le mesme S. Paul dans un desert si affreux, ils l'enfermerent dans un lieu tres-étroit & tres-obscur pour l'y laisser mourir de faim; mais estant revenus au bout de six jours, & trouvant qu'il respiroit encore un peu, ils furent assez cruels pour l'étrangler, & pour luy oster ainsi la vie. Cette inhumanité fut si publique que tous ceux du lieu en furent témoins; & Philagre mesme, qui estoit alors vicaire de cette province, & qui estoit entierement dévoüé aux Ariens, assura neanmoins la chose à divers amis de S. Athanase, & mesme à l'Evesque Serapion, en la maniere que nous l'avons rapportée; soit qu'il fust surpris d'une si étrange cruauté, soit qu'il fust fasché de n'en avoir pas luy-mesme esté le ministre. Ainsi quoy que Sozomene témoigne douter du genre de sa mort, il ne s'y faut nullement arrester, parce que ce doute doit estre attribué à un artifice des Ariens, qui pour se justifier d'une action si criminelle & si noire, ne rougirent pas de publier avec une infinité d'autres mensonges semblables, que S. Paul estoit mort de maladie.

C'est donc avec tres-grande raison que les Grecs & les Latins l'honorent comme Martyr, les premiers le 6. de septembre, & les autres le 7. de juin. Sa mort arriva apparemment sur la fin de cette année.

Eclairciss. 5.

Philippe qui avoit esté son bourreau, & le ministre de la cruauté des Ariens, receut bien-tost la juste vengeance de

ſes crimes. Car en moins d'un an aprés le martyre du Saint, il fut dépoüillé honteuſement de ſa dignité, & demeura exposé aux inſultes de tout le monde, accablé d'afflictions, réduit à trembler toujours comme Caïn; & paſſant tout le reſte de ſes jours dans l'attente continuelle d'un bourreau, il mourut enfin luy-meſme hors de ſon païs & de la compagnie de ſes proches, dans une conſternation effroyable.

Amm. l.19. Le châtiment de la juſtice de Dieu s'étendit juſques ſur Simplice ſon fils, qui fut banni en l'an 359. comme coupable d'avoir conſulté les demons pour parvenir à l'empire.

Sozom. l.7. c. 10. Socrat. l. 5. c. 9. Mais Dieu voulant couronner S. Paul, meſme devant les hommes, aprés avoir puny ſes perſecuteurs, il arriva longtemps aprés ſa mort que le grand Theodoſe ayant appris quelle avoit eſté la vie & la mort de ce genereux Prélat, fit apporter ſon corps d'Ancyre, où on l'avoit pû transferer de Cucuſe, à Conſtantinople; & le receut là avec beaucoup d'honneur & de reſpect. Nectaire, qui venoit d'eſtre fait *Phot. cod. 257.* Eveſque de Conſtantinople, & tous les Prélats qui ſe trouverent alors dans ſa ville, le receurent avec le chant des pſeaumes, & les autres ſolemnitez que l'on pratique dans ces ſortes de ceremonies. Tous enſemble ils le porterent par le milieu de la ville, & le mirent dans l'egliſe de la Paix, où ce Saint avoit tenu quelque temps ſon ſiege. On y paſſa la nuit à chanter des pſeaumes; & le lendemain on le porta avec la meſme ſolemnité dans l'egliſe que Macedone meſme ſon perſecuteur avoit baſtie, & que Theodoſe avoit donnée aux catholiques. Ce fut là que ſon corps fut mis en preſence des Prélats, de tout le Clergé, de l'Empereur meſme, & de tou- *Sozomen.* te la ville, dans le tombeau qui luy avoit eſté préparé. Cette egliſe porta depuis le nom de cet illuſtre Eveſque. Et ce fut ce qui fit croire à beaucoup de perſonnes, & principalement aux femmes & au ſimple peuple, que le corps de l'Apoſtre S. Paul repoſoit dans cette egliſe. D'où Baronius tire que le chef de S. Paul de Conſtantinople que les Grecs envoyerent *Bar. Martyrol. 7. jun.* en France ſous Clement IV. comme ſi c'euſt eſté le chef du grand Apoſtre S. Paul, eſtoit apparemment celuy de S. Paul de Conſtantinople.

Les hiſtoriens mettent cette tranſlation vers la fin du grand Concile de Conſtantinople, c'eſt à dire vers le mois de

juillet ou d'aoust de l'an 381. & il semble que le Concile duroit encore si l'on en croit ce qu'en a écrit l'auteur de la vie de ce saint Evesque rapporté dans la bibliotheque de Photius.

Voilà quel fut le combat, la victoire & le triomphe de S. Paul de Constantinople. Un Empereur qui avoit succedé à Constance dans l'empire de l'orient, ne differa pas long-temps à faire rendre à ses os & à sa memoire l'honneur qui leur estoit deu, & à reparer par sa pieté l'injustice qu'avoit commise l'un de ses prédecesseurs en persecutant ce grand Saint qui ne luy estoit odieux que parce qu'il n'estoit point aimé des Ariens. Ces heretiques, qui l'avoient persecuté, n'avoient pas dessein d'épargner davantage l'Evesque d'Alexandrie que celuy de Constantinople ; & ils ne se seroient jamais contentez de sa déposition, s'il eust esté en leur pouvoir de luy faire perdre la vie. Mais la main de Dieu l'avoit toujours deffendu de leurs embusches, & son rétablissement avoit esté si authentique, qu'il falloit employer plus d'une machine pour le ruïner. C'est à quoy ils travaillerent incessamment, & ce ne fut pas l'ouvrage d'une seule année ; & aprés tout, enfin ils éprouverent que rien ne peut nuire à ceux que Dieu protege invisiblement contre toutes les cabales & la conspiration des hommes.

CHAPITRE XXI.

Gallus est creé Cesar par Constance : Second Concile de Sirmich contre Photin.

APRE'S que Constance eut acquis en un seul jour par son addresse tout ce que possedoit Vetranion, il n'avoit plus à combattre que Magnence seul, & à songer à sa propre seureté en poussant à bout le meurtrier de son frere. Mais la rigueur de l'hyver & la difficulté de passer les Alpes en cette fascheuse saison, l'empescherent de le poursuivre pour lors ; & avãt que de marcher droit à luy avec toutes ses trouppes réünies, il voulut pourvoir à la seureté de sa maison, & à la guerre des Perses qui estoit encore alors le sujet d'une de ses plus grandes inquietudes, en se précautionnant contre les dangers de l'avenir par une nouvelle alliance.

Aurel. Vict.

Fast. Idat. chron. Alex. Zos. l. 2. Socr. l. 3. c. 1. Sozom. l. 3. c. 3. Iulian. or. 1. Hier. chron.

N'ayant aucun enfant masle, ny parens plus proches pour

luy ſucceder que Gallus & Julien ſes couſins germains, fils de ſon oncle Jules Conſtance, il jetta les yeux ſur Gallus pour le déſigner Ceſar le 15. de mars de l'année 351. & luy fit épouſer ſa ſœur Conſtantie ou Conſtantine veuve d'Annibalien. Ce jeune prince eſtoit âgé d'environ 25. ans; & toutes choſes contribuoient à le faire conſiderer par Conſtance, qui avoit épouſé en premieres nopces ſa ſœur Galla niéce comme luy du grand Conſtantin, qui la luy avoit donnée pour femme. Mais elle n'avoit pas veſcu long-temps; & l'Empereur eſtoit paſſé, ou paſſa vers ce temps là à un ſecond mariage avec Euſebie Arienne de profeſſion, qui fut celle de ſes trois femmes qu'il aima le plus.

Iulian. ad Athen.

Conſtance luy ayant donné ſon nom, ou ſelon d'autres celuy de Conſtant, l'envoya à Antioche pour deffendre l'orient; & il voulut que le General Lucillien fuſt ſous luy le conducteur de ſon armée. Il envoya le reſte de ſes trouppes contre Magnence; & demeura cependant à Sirmich, où il ſe ſentit obligé de faire aſſembler un Concile pour reprimer les emportemens de Photin, qui preſchoit ſon hereſie plus clairement que jamais, & qui ayant excité par cette conduitte beaucoup de bruit & de ſcandale, avoit donné occaſion aux Ariens meſmes de ſe ſignaler par ſa dépoſition, que le peuple avoit toujours empeſchée juſques alors.

Socrat. l. 2. c. 24.

Ce fut donc aprés le conſulat de Serge & de Nigrien, c'eſt à dire en l'année 351. & avant la bataille de Murſe, autant que l'on en peut juger par l'ordre de la narration de Socrate, qu'il aſſembla dans Sirmich les Eveſques d'orient qui l'avoient ſuivy dans l'Illyrie. S. Hilaire nomme 22. Eveſques qui ſe trouverent à ce Concile, dont les plus conſiderables ſont Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Baſile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Berée, Cecrops de Nicomedie, Silvain de Tarſe, Urſace de Singidon, Valens de Murſe, Macedone de Mopſueſte, & Marc d'Arethuſe. Comme les autres ſont moins connus, auſſi ne ſçavons nous pas le nom de leurs eveſchez. Cecrops avoit eſté envoyé de Laodicée en Syrie à Nicomedie par Conſtance, & il s'y eſtoit rendu terrible eſtant autoriſé par les menaces de ce prince, & par les lettres qu'il en apportoit aux magiſtrats. S. Athanaſe parle de luy comme d'un des plus mé-

Sozom. l. 4. c. 19.

Eclairc. 1.

Hilar. de ſynod. id cont. Arian.

Eclairciſſ. 2.

ad ſolitar. 860. orat. 1. cont. Arian.

chans d'entre tous les Ariens. Il avoit apparemment succedé à Amphion qui estoit Evesque de Nicomedie en 347.

La déposition de Photin ayant esté le but du Concile de Sirmich, en fut aussi le resultat, aprés que cet Evesque eut esté convaincu de tenir la doctrine de Sabellius & de Paul de Samosates. Pallade que les Photiniens avoient ordonné Evesque, fut aussi condamné dés ce temps-là avec l'auteur de leur secte ; mais il est probable qu'il fut rétabli par les Ariens dont il deffendit toujours l'heresie, jusqu'à ce qu'enfin il fut déposé par le saint Concile d'Aquilée en l'an 381. *Hilar. frag.* *Cōc. Aquil. ap. Ambr. tom. 5.*

La déposition de Photin estoit si juste qu'il estoit impossible qu'elle ne fust approuvée par tout le monde. Mais les Evesques du Concile de Sirmich firent bien-tost paroistre ce qu'ils estoient. Car ils eurent de l'impatience d'approuver le formulaire de leur faux Concile de Sardique ; & neanmoins comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient écrit jusques alors sur la foy, l'inquietude de leurs esprits les porta à dresser un nouveau formulaire en grec, qui fut composé par Marc d'Arethuse, & qui contient 27. anathematismes outre le symbole. Il est rapporté par S. Athanase, par S. Hilaire, & par Socrate. Il est comme la plusspart des autres formulaires des Ariens, composé de termes équivoques, qui ne semblent pas contraires à la verité, & qui neanmoins ne condamnent pas le mensonge. *Epiphan. hær. 73.* *Athan. de synod. p. 900. Hilar. de synod. Socr. l. 2. c. 25. Eclairciss. 3.*

Aprés que ce formulaire eut esté dressé par les Evesques, ils offrirent à Photin de le rétablir dans sa dignité s'il vouloit témoigner en le signant qu'il renonçoit à son heresie ; mais il refusa cette proposition, les deffia d'entrer en conference avec luy, alla se plaindre à Constance qu'il avoit esté injustement condamné, & le pria de luy faire donner une nouvelle audiance où il pust justifier ses sentimens.

Il trouva l'Empereur disposé à luy accorder ce qu'il demandoit ; & diverses personnes du senat furent nommées par son ordre pour estre auditeurs & juges de cette dispute, sçavoir Thalasse, Dacien, Cereal, Taurus, Marcellin, Evanthe, Olympe & Leonce.

Le jour estant pris pour la conference, ces Commissaires s'y trouverent avec tous les Evesques du Concile qui passoient pour les plus considerables, soit en dignité, soit en

ſcience. Il y eut des copiſtes pour écrire tout ce qui s'y diſoit de part & d'autre. Conſtance meſme fut preſent à la diſpute, & Photin luy addreſſoit ſouvent ſon diſcours. On choiſit Baſile d'Ancyre pour ſoutenir contre Photin.

La diſpute fut fort échauffée de part & d'autre; & Photin qui ſe vantoit d'avoir cent paſſages pour ſoutenir ſon opinion, y fit paroiſtre autant de foibleſſe que d'impudence & de vanité. Il taſchoit d'éluder les preuves que l'on apportoit contre luy par des diſtinctions, dont S. Epiphane a rapporté quelques unes: mais enfin il fut convaincu, & ne put éviter l'entiere condamnation qu'il meritoit. On fit trois copies de la conference, dont l'une fut envoyée cachetée à Conſtance, l'autre fut miſe entre les mains des Comtes qui y avoient aſſiſté, aprés avoir auſſi eſté cachetée, & la troiſiéme demeura en la poſſeſſion de Baſile & des Eveſques du Concile. Photin demeura toujours banni depuis ce temps-là, hormis peut eſtre durant le regne de Julien, qui luy écrivit une lettre pleine d'éloges; parce qu'il y a peu de difference entre nier la divinité de JESUS-CHRIST & eſtre apoſtat. Photin
Eclairciſſ. 4. veſcut long temps depuis ſa dépoſition, & il compoſa pluſieurs livres, dont les principaux ſont celuy qu'il fit en grec & en latin, où il combattoit toutes les autres hereſies dans le ſeul deſſein d'établir la ſienne, & un autre qu'il addreſſa à l'Empereur Valentinien, & dans lequel il écrivoit contre les payens. Ce furent les occupations du reſte de ſa vie errante & vagabonde, qui dura juſques en l'an 376. auquel
Hier. chron. S. Hierôme marque ſa mort. Son hereſie meſme ne ſubſiſta
Eclairc. 5. pas long temps, & elle pouvoit déja eſtre éteinte en orient ſur la fin du meſme ſiecle, puiſque le 7. canon du premier
Thodoret. l. 2. de hær. c. 11. Concile de Conſtantinople n'en fait nulle mention; au moins l'eſtoit elle au temps de Theodoret.

L'Egliſe de Sirmich auroit commencé dés lors à reſpirer, ſi dans le temps qu'elle fut délivrée d'un hereſiarque, elle ne fuſt tombée au meſme inſtant entre les mains d'un hereti-
Ad ſolitar. 806. orat. 1. contr. Arian. p. 290. Eclairc. 6. que par l'intrigue des Ariens, qui porterent Conſtance à y mettre un Eveſque de leur ſecte, nommé Germine ou Garmine, qu'il fit venir de Cyzique pour eſtre l'un des deffenſeurs de l'impieté. Nous aurons occaſion d'en parler plus d'une fois dans la ſuitte; & il ſuffit de marquer icy que cet

Evesque Arien ayant assisté au Concile de Milan en l'an 355. il faut qu'il ait succedé à Photin. C'est ainsi que les heretiques se détruisoient les uns les autres, pour honorer malgré eux la verité par leurs frequentes divisions. Mais le corps de l'Arianisme dominoit toujours, & Dieu attendoit long temps à rétablir son Epouse dans sa premiere liberté.

Ursace & Valens qui estoient alors les plus accreditez dans le party des Ariens, firent ressentir en cette occasion leurs violences à l'eglise de Sirmich, dont les prestres estoient dans le tremblement & dans la crainte ; & ce fut vers ce temps-là qu'ils eurent l'impudence de retrancher ces paroles de l'Evangile. *Que Dieu est esprit*, & de commettre cette infidelité dont S. Ambroise leur fait un juste reproche. *Ambros. l. 3. de spir. sanct. c. 11.*

CHAPITRE XXII.

Deffaite de Magnence à Murse. Mort de S. Maxime de Jerusalem : S. Cyrille luy succede. Apparition miraculeuse de la Croix sur la ville de Jerusalem.

LE Concile de Sirmich s'estant tenu en cette maniere pendant les preparatifs de la guerre contre Magnence, Constance dont le principal interest estoit de se deffaire d'un si puissant ennemy, fit tous ses efforts pour la terminer à son avantage. Il ne s'agissoit pas seulement de venger la mort de Constant, & de relever la reputation de la maison du grand Constantin, à qui ce tyran avoit fait un si grand outrage ; mais il s'y agissoit de tout l'empire, dont la conservation ou la conqueste devoit estre la recompense du victorieux.

Magnence s'estant déja emparé de l'Afrique, de l'Italie & des Gaules, qui estoient le lieu de sa naissance, vouloit soutenir jusques dans les plaines de la Norique & de la Pannonie la qualité d'Empereur & d'Auguste, que la conjuration des gens de guerre luy avoit donnée dans Autun. Julien l'apostat le represente comme un foudre qui s'estant lancé du haut des Alpes avoit jetté l'épouvante dans l'Illyrie, dans la Pannonie, dans la Thrace, & jusques dans la Scythie ; & il dit que les Perses mesmes se preparoient

déja à deffendre leurs limites de la violence de ses incursions ; comme de sa part ce tyran se tenant tout assuré de la deffaite de son adversaire, proposoit déja à l'ardeur de son avarice & de son ambition les richesses des Indes, & la magnificence des Perses. Ses premiers succés luy avoient tellement enflé le cœur, qu'il croyoit beaucoup obliger Constance en luy promettant la vie ; & rien ne luy paroissant impossible avec une armée si nombreuse, & particulierement parce qu'il avoit dans ses trouppes un grand nombre de Gaulois, de François & de Saxons, qui comme un torrent s'estoient répandus dans l'Italie & dans l'Illyrie, & que les Romains avoient toujours considerez comme des peuples invincibles.

L'insolence de cet usurpateur avoit esté assez grande pour retenir par force un des principaux officiers de la Cour, que Constance avoit députe vers luy en qualité d'ambassadeur ; & ce violement du droit des gens n'avoit pas empesché Constance de luy renvoyer Titien senateur Romain, qui estoit venu de sa part luy faire mille outrages personnels, & mille insultes à sa maison imperiale. Il avoit pris d'assaut & razé Siscie, pris & pillé toutes les places situées le long du Saw ; & il en eust fait de mesme à Sirmich, s'il n'eust esté repoussé par les habitans de cette ville celebre, & par les soldats qui y estoient en garnison.

Ceux de Murse dans la Pannonie luy ayant fermé leurs portes, il y mit le feu pour y entrer par cet incendie ; mais les assiegez l'éteignirent aussi tost ; & aprés divers evenemens, il en fallut venir à une bataille, dans laquelle il fut vaincu prés de cette ville le 28. septembre de l'année 351. Cette victoire quoy qu'avantageuse à Constance, fut funeste à tout l'empire Romain, dont toutes les forces estant reünies pour une seule journée, il ne se pouvoit faire que le sang qui se répandit en tres-grande quantité dans ce combat si étrangement opiniâtré, & dans toute la suitte de cette guerre civile, ne fust l'affoiblissement, pour ne pas dire la ruïne de l'Estat.

L'hyver empescha Constance de recueillir tout le fruit de sa victoire en poursuivant Magnence, qui trouva pour quelque temps sa seureté dans sa fuitte. Il fit publier une abolition

tion en faveur de tous ceux qui avoient porté les armes pour ce tyran, à la reserve neanmoins de ceux qui se trouveroient coupables du meurtre de son frere Constant. Il avoit envoyé quelques vaisseaux en Italie, avant mesme que de donner la bataille, & ils en ramenerent quantité de personnes, & mesme plusieurs senateurs qui fuyoient la cruauté de Magnence. Aussi ce tyran avoit traitté l'Italie d'une maniere si inhumaine, que tous les senateurs furent obligez de se retirer vers Constance: ce qui a donné lieu à Julien de dire qu'il avoit transporté le senat de Rome en Pannonie.

La bataille de Murse donna encore de nouvelles occasions au progrés de l'Arianisme, non seulement parce que l'établissement de Constance estoit celuy de cette heresie, mais aussi par une rencontre particuliere, qui augmenta extremement la créance que ce prince avoit à Valens Evesque du lieu où il venoit de recevoir cet avantage. Car cet imposteur usa dans le temps de cette bataille d'une fourberie qui eust du le faire punir comme un criminel, & qui neanmoins luy acquit auprés de Constance la reputation d'un grand prophete. S. Sulpice Severe l'a rapportée dans son histoire. Il dit que Constance n'ayant pas la hardiesse de marcher à la teste de son armée, ny d'estre spectateur du combat, s'estoit retiré dans une eglise de martyrs, ayant pris avec luy pour sa consolation Valens Evesque du lieu; Que ce fourbe avoit donné un ordre secret qu'on l'avertist de ce qui se passeroit, afin d'avoir les premieres instructions de l'évenement de cette bataille; dans le dessein ou de se rendre agreable à l'Empereur, s'il estoit assez heureux pour luy apprendre le premier la nouvelle de la victoire, ou de songer luy-mesme à la seureté de sa vie, en prenant le temps de s'enfuir, si le combat eust mal réussi; Que la crainte faisant trembler ce petit nombre de confidens qui estoient auprés de Constance, & l'Empereur estant luy-mesme dans une grande inquietude, Valens fut le premier qui luy vint dire que les ennemis prenoient la fuitte; & que comme ce prince luy demandoit qu'il fist entrer celuy de qui il tenoit une nouvelle si agreable, cet imposteur pour imprimer une plus grande veneration de sa personne, répon-

Sulp. Sever. l. 2.

dit que c'estoit un ange qui la luy avoit apprise : De sorte que Constance trop credule se laissant persuader par ce mensonge, avoit accoutumé de dire en toutes rencontres que sa victoire estoit plustost un effet des merites de Valens, que de la valeur de son armée. S. Sulpice Severe ajoûte que cette rencontre releva le courage des Ariens, qui ayant gagné de plus en plus l'esprit de l'Empereur, se servirent de sa puissance, lorsqu'ils se trouvoient foibles par eux-mesmes pour faire réussir leurs entreprises.

L'esprit de Valens ne pouvoit pas mieux se faire voir que par cette conduitte si indigne, non seulement d'un Evesque, mais mesme de tout homme qui a quelque sentiment d'honneur ; comme Constance ne pouvoit mieux découvrir son peu de discernement & de lumiere, qu'en prestant l'oreille au mensonge de ce trompeur, qui faisoit servir à son credit les succés & les disgraces de l'empire. Nous ne serons pas long temps sans remarquer l'avantage que ce flatteur en tirera pour son party ; & nous verrons qu'il ne se ménagera plus auprés d'un prince qui n'avoit plus de reserve & de précaution pour luy, depuis qu'il croyoit estre obligé de luy rendre tout le respect que l'on doit à des hommes inspirez de Dieu & à des prophetes.

Mais le credit de Valens ne fut pas le seul presage de la persecution future ; & Dieu voulut encore la prédire par une apparition miraculeuse de la Croix sur la ville de Jerusalem. Voicy comme la chose arriva.

S. Maxime ayant gouverné prés de 20. ans l'eglise de Jerusalem, alla enfin se reposer en paix, ou au commencement de cette année, ou peut estre dés le 5. may de la précedente, puisque c'est le jour auquel l'Eglise grecque & la latine en font la memoire:

Eclairciss. 1. S. Cyrille fut certainement son successeur ; mais il n'y a rien de si embarrassé que son entrée à l'episcopat & le reste de son histoire. Puisque l'Eglise l'honore aujourd'huy comme Saint, nous nous attachons volontiers aux témoignages qui luy sont plus favorables, & qui peuvent bien paroistre aussi considerables que ceux qui luy sont contraires ; n'estant nullement probable, ny qu'il ait

esté Evesque de Jerusalem dés le temps de S. Maxime, par la faction d'Acace de Cesarée & de Patrophile de Scythople, ny qu'il ait réduit à l'estat de la prestrise Heracle que S. Maxime avoit nommé Evesque lors qu'il estoit prest de mourir.

Il est constant qu'il fut reconnu pour le pasteur legitime & catholique de l'eglise de Jerusalem par le Concile Oecumenique de Constantinople, qui assure en écrivant de luy à l'Eglise d'occident, que ce reverendissime Evesque tres-aimé de Dieu avoit autrefois esté éleu canoniquement par les Evesques de sa province, & avoit souvent combattu contre les Ariens en divers endroits. Theodoret dit qu'aprés la mort de S. Maxime il fut honoré de la grace episcopale, & qu'il deffendit tres-fortement la doctrine des Apostres. C'est ce que les écrits qui nous restent de luy justifient encore : & il se peut bien faire que la jalousie qui estoit alors entre l'Orient & l'Occident, ait donné lieu à de faux bruits par lesquels les plus grands hommes se laissent quelquefois surprendre. *Theodoret. l. 5. c. 9.* *Id. l. 3. c. 22.*

Le commencement de l'episcopat de S. Cyrille fut remarquable par l'apparition miraculeuse de la Croix sur la ville, que Sozomene rapporte en ces termes. « En ce temps-là, dit-il, Cyrille ayant succedé à Maxime dans l'evesché de Jerusalem, le signe de la Croix parut dans le ciel avec un éclat merveilleux, & il ne lançoit point ses rayons en la maniere des cometes, mais c'estoit une grande abondance de lumiere ramassée dans un mesme corps. Sa longueur s'étendoit depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des oliviers, dans une estenduë de 15. stades ou trois quarts de lieüe, & sa largeur y estoit proportionneé. Ce spectacle extraordinaire fut l'étonnement & la crainte de tout le monde; chacun quitta sa maison, les places publiques & son ouvrage, pour se rendre dans l'eglise avec les femmes & les enfans; & tout le monde chanta d'une mesme bouche les loüanges de JESUS-CHRIST, & rendit gloire à Dieu de tout son cœur. La nouvelle s'en estant répanduë par toute la terre, il n'y eut personne qui n'admirast ce prodige. Et il ne fallut pas beaucoup de temps pour le faire sçavoir par tout. Car comme il *Sozom. l. 4. c. 4.*

» y a toujours des personnes qui partent de tous les endroits de
» la terre pour faire leurs prieres dans la ville de Jerusalem, &
» pour en visiter les saints lieux, ceux qui furent témoins de ce
» spectacle, le raconterent aux personnes de leur connoissance.
» L'Empereur mesme en fut averty de plusieurs endroits, &
» particulierement par Cyrille. Et ceux qui estoient sçavans
» dans l'intelligence de ces évenemens mysterieux, dirent qu'il
» y en avoit une prédiction dans les saintes Ecritures. Aussi ce
» spectacle fit embrasser la religion chrestienne à un grand
» nombre de Juifs & de payens.

Nous avons encore la lettre que S. Cyrille en écrivit à Constance, & dans laquelle il témoigne que comme le bois de la Croix sur lequel JESUS-CHRIST a operé nostre salut, avoit esté trouvé dans la ville de Jerusalem sous l'empire de Constantin, aussi sous le regne de son fils on voyoit paroistre des prodiges non plus sur la terre, mais dans le ciel; & que la Croix qui est le trophée que JESUS-CHRIST a remporté sur la mort, venoit d'estre veuë dans la ville de Jerusalem toute brillante de lumiere.

Eclairciss. 2.

» Pendant ces saints jours du temps de Pasque, dit-il, le
» 7. jour de may sur les neuf heures du matin, on a veu briller
» dans le ciel une tres-grande croix qui n'estoit composée que
» de lumiere, & qui s'étendoit depuis la montagne sainte du
» Calvaire jusques à celle des Oliviers. Ce spectacle n'a pas
» seulement esté veu par une personne ou deux, mais tout le
» peuple de la ville l'a apperceu fort clairement; & ce n'est
» point une apparition passagere qui n'ait eu cours que pendant
» quelques momens, mais nos yeux l'ont remarquée distincte-
» ment durant l'espace de plusieurs heures: & cette croix avoit
» tant d'éclat & tant de splendeur, que comme elle offusquoit
» les rayons & la lumiere du soleil, elle a attiré tout le peuple
» de la ville qui est venu en foule dans l'eglise avec les senti-
» mens d'une crainte religieuse meslée de consolation & de
» joye, pour prendre part à un si divin spectacle. On y a veu
» venir en foule pour cet effet les jeunes gens, les vieillards, &
» toutes sortes de personnes, jusques aux filles qui ont quitté
» leurs maisons & leurs cabinets. Les chrestiens du lieu, les
» étrangers, & les payens mesmes, accouroient de toutes parts;
» tout le monde loüant d'une mesme bouche JESUS-CHRIST

« noſtre Seigneur fils unique de Dieu auteur de ce grand miracle, & reconnoiſſant par effet & par experience que la doctrine ſainte des chreſtiens ne conſiſte point dans la perſuaſion des paroles d'une ſageſſe toute humaine, mais dans la manifeſtation de l'eſprit & de la divine vertu; & que ce ne ſont pas ſeulement les hommes qui la publient, mais que c'eſt Dieu meſme qui luy rend un glorieux témoignage du haut du ciel.

Philoſtorge ſuivy par la chronique d'Alexandrie ajoute à la relation de S. Cyrille, que cette croix eſtoit environnée comme d'une Iris, ou d'une couronne de lumiere. Cet évenement eſt marqué par S. Cyrille le 7. may: & les hiſtoriens s'accordent à le mettre aprés le conſulat de Serge & de Nigrinien, c'eſt à dire en l'an 351. auſſi-toſt aprés la création de Gallus. *l. 3. c. 26.* *Eclairciſſ. 3.*

On peut donc croire avec raiſon que cette apparition fut le préſage de la victoire que l'Egliſe alloit remporter ſur l'hereſie, non par la force & par les armes, mais par les ſouffrances & les croix, leſquelles ayant eſté la gloire du divin Sauveur, ſont auſſi le partage de ſon Epouſe.

CHAPITRE XXIII.

Les Ariens renouvellent la perſecution & calomnient S. Athanaſe.

L'EGLISE d'Alexandrie avoit tellement changé de face depuis le retour de S. Athanaſe, & la pureté de la foy dont on y faiſoit profeſſion, eſtoit accompagnée d'une pieté ſi exemplaire, que les révolutions de l'empire n'eſtant point capables de l'alterer, on remarquoit viſiblement le doigt de Dieu, & les effets de ſa protection dans le renouvellement de ce peuple. Les ſucceſſeurs de l'impieté d'Euſebe, qui eſtoient témoins d'une ſi grande benediction ou par leurs propres yeux, ou par le rapport qu'on leur en faiſoit de toutes parts, eſtoient extraordinairement confus de voir un changement ſi inopiné dans une ville qui avoit eſté ſi long-temps le theatre de leurs tragedies. *Athanaſ. ad ſolitar. p. 827. 828.*

Ceux à qui ce ſuccés parroiſſoit plus inſupportable, eſtoient

entre autres Leonce Evesque d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée, Theodore d'Heraclée, & Narcisse de Neroniade dans la Cilicie, tous déposez par le Concile de Sardique. Et comme ils ne pouvoient plus souffrir la paix de l'Eglise, ny l'union de tant d'Evesques de differentes provinces avec le grand Athanase, la honte, la crainte & l'envie tourmentoient également leur esprit.

La premiere chose qu'ils firent pour tirer leur party de la ruine dont il estoit menacé, fut de persuader à Ursace & à Valens de retourner comme des chiens à leur vomissement, & de se rouler comme des pourceaux dans l'ordure de leur ancienne impieté, sous prétexte que le repentir dont ils avoient donné des marques publiques, n'estoit que déguisement & que feinte, & qu'ils n'en avoient usé de la sorte que par l'apprehension de l'Empereur Constant qui les y avoit contraints. S. Athanase montre que cette raison n'avoit pas la moindre apparence ; & que quand mesme ils auroient esté susceptibles de cette crainte, il leur estoit honteux de l'avoüer.

Neanmoins quoy que ces excuses fussent tout à fait frivoles & sans fondement, ils n'eurent pas de honte de s'en servir pour justifier l'inconstance de leur conduite. Ensuitte tous les Evesques Ariens allerent ensemble trouver Constance, pour luy representer le tort que leur avoit fait le rétablissement d'Athanase ; Qu'ils se voyoient à la veille d'estre abandonnez de tout le monde, d'estre traittez d'heretiques, & de tomber dans un mépris & une aversion aussi generale qu'estoient les Manichéens ; Que cela ne pourroit arriver sans retomber sur lui-mesme qui s'estoit déclaré leur protecteur ; Qu'enfin le seul remede de ce mal estoit de traitter Athanase & ses fauteurs comme il avoit fait par le passé.

Ils luy representerent encore pour l'y exciter, que la consideration d'Athanase l'avoit mis mal avec Constant, & avoit presque rompu tous les liens les plus étroits de la nature & du sang pour les jetter tous deux dans une guerre civile. Et ce fut peut-estre en cette rencontre qu'ils accuserent le Saint mesme par écrit, d'avoir mal parlé de Constance à son frere, & de ne l'avoir entretenu deux fois que pour l'irriter contre luy.

Theodoret. l. 2. c. 10.

Athanas. ap. 1 p. 674.

Constance estoit d'autant plus susceptible de ces mauvaises impressions, qu'il estoit déja extraordinairement émeu & tout en feu d'avoir reconnu dans son expedition contre Magnence l'union que les Evesques avoient avec nostre Saint Ainsi il changea entierement de disposition à son égard ; & par une inconstance que le Saint mesme compare avec celle de Pharaon, son zele pour l'impieté luy fit oublier toutes les promesses & tous les sermens qu'il avoit faits soit au Saint, soit à Constant. Il commença donc deslors à forcer chaque Evesque en particulier de se séparer de ce saint Prélat, l'estat de ses affaires ne luy permettant pas d'en faire alors davantage. *ad solitar. 828. 829.*

Mais quoy que tout conspirast à chasser d'Alexandrie S. Athanase, Dieu voulut neanmoins que malgré tous les efforts des Ariens il y demeurast encore paisible l'espace de cinq années, & jusques en 356. & qu'ainsi il eust le loisir d'achever la grande eglise de cette ville appellée la Cesarée.

Il y avoit plusieurs eglises à Alexandrie ; & S. Epiphane en nomme neuf, sçavoir celles de S. Denys, de Pierius, de Serapion, de la Persée, de Dizye, de Mandidie, de S. Anian, de Baucale, & de Theonas : celle-cy avoit esté bastie par Alexandre, & estoit la plus grande de toutes. Il y en avoit encore quelques autres, comme celle de Quirin. Neanmoins il n'y en avoit pas encore assez pour contenir une multitude aussi nombreuse qu'estoit celle du peuple chrestien d'Alexandrie. *Epiphan. hær. 69.* *Athanas. apolog. 1. p. 882. 883. ad solitar. p. 815.*

Il y avoit dans la ville un lieu que l'on appelloit alors l'Academie royale ou de Licinius, & qui avoit auparavant porté le nom d'Adrianée ; c'est à dire que c'estoit un temple basty autrefois par l'Empereur Adrien pour estre consacré à JESUS-CHRIST. Car cet Empereur avoit fait bastir des temples dans toutes les villes sans y mettre aucune statuë ; & les historiens payens disent qu'on tenoit qu'il vouloit consacrer ces temples à JESUS-CHRIST. Mais ceux qui avoient l'intendance des sacrifices des demons l'en empescherent, en l'assurant que selon les prédictions de leurs divinitez, ce seroit le veritable moyen de remplir le monde de chrestiens, & de faire abandonner tous les autres temples. *Lamprid. in Alex.*

Mais cette résolution qui avoit esté étouffée par l'interest du paganisme, s'executa dans quelques-uns de ces Adrianées

au temps que Dieu avoit ordonné ; mais le plus celebre eſt celuy dont nous parlons. Lorſque Gregoire fut intrus à la place de S. Athanaſe, il commença à y baſtir une egliſe avec la permiſſion & aux dépens meſme de Conſtance, comme nous le pouvons apprendre de S. Athanaſe qui dit que ce prince la baſtiſſoit, que c'eſtoit ſon lieu, & que l'on voyoit avec admiration un monument de ſon bonheur, en voyant un ſi grand nombre de peuple aſſemblé dans cette egliſe. Elle porta meſme le nom de Ceſarée, tant par la conſideration de ſon fondateur, que parce qu'elle eſtoit en un quartier qui portoit ce nom. Les differens banniſſemens de noſtre Saint donnerent occaſion à pluſieurs Eveſques de differente religion d'y avoir part. Car Gregoire ne fit que la commencer, & S. Athanaſe l'acheva. Mais n'eſtant pas encore dédiée en 356. cette ceremonie ſe fit apparemment pendant l'intruſion de Georges. Et comme ſi Dieu euſt voulu purger le defaut de ſa fondation, & effacer la ſoüilleure de ſa dedicace par les Ariens, il permit qu'elle fuſt bruſlée ſous Julien, pour eſtre rétablie enſuitte par noſtre Saint d'une maniere toute ſainte.

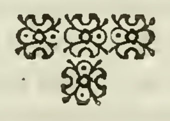
Il y eut ſur ce ſujet un grand trouble dans Alexandrie vers le temps dont nous rapportons les évenemens, lorſque cette egliſe n'eſtoit pas encore achevée, quoy qu'elle fuſt déja toute fermée de murs & meſme de portes. Car comme le nombre des chreſtiens eſtoit ſi grand, que les egliſes n'eſtoient plus capables de les contenir, il arriva que durant le careſme on remporta des aſſemblées de l'egliſe une grande quantité d'enfans, de femmes & de jeunes gens à demy étouffez par la preſſe. Et quoyque Dieu ne permiſt pas qu'il en mouruſt aucun, neanmoins le peuple qui craignoit que la meſme choſe n'arrivaſt encore plus ſouvent, & avec plus de danger, ce qui eſtoit à apprehender particulierement le jour de Paſque, demanda qu'on s'aſſemblaſt dans cette nouvelle egliſe.

S. Athanaſe taſcha d'appaiſer cette émotion populaire en exhortant ceux qui en eſtoient les auteurs, d'attendre juſqu'à ce qu'elle fuſt achevée & dédiée, & de taſcher cependant de s'aſſembler dans les autres, quelques incommodes qu'elles puſſent eſtre. Mais toutes ſes remontrances furent inutiles

inutiles ; & le peuple ayant declaré qu'il aimoit mieux celebrer la grande feste de Pasque en pleine campagne, que de changer ce jour de joye en un jour de pleurs & de tristesse, comme il fust arrivé sans doute si quelqu'un fust mort dans la presse, il fut obligé de ceder à la violence de cette conspiration, & fit l'office le jour de Pasque dans la Cesarée où tous les fidelles de l'eglise d'Alexandrie se trouverent assemblez. Ce ne fut pas sans y prier pour le salut de l'Empereur ; & on continua depuis à y faire le service.

Les Ariens qui ne cherchoient que des prétextes pour calomnier le Saint, voulurent dans la suitte luy en faire un crime devant Constance, & representerent sa condescendance comme une entreprise contre les droits de cet Empereur & contre ceux de l'Eglise. Mais S. Athanase s'en deffendit non seulement par la consideration de la necessité pressante à laquelle il s'estoit soumis malgré luy, mais aussi par l'exemple de ses prédecesseurs & de quelques autres personnes qui avoient tenu les assemblées dans des eglises avant qu'elles fussent ny achevées ny dediées. Et il declare de plus qu'il n'avoit nullement prétendu la dedier, que tout ce qu'il avoit fait s'estoit passé sans aucun préparatif, & sans nulle ceremonie, qu'il n'avoit appellé aucun prélat, ny aucun autre ecclesiastique ; & que le service qu'on y avoit fait, n'empeschoit point que l'on ne la dédiast avec toutes les solemnitez que l'on observe dans la consecration des autres eglises.

Nous verrons le reste de sa justification sur ce point dans l'apologie qu'il addressa au mesme Empereur lorsque cette eglise fut achevée ; & il suffit de marquer cette occasion parmy celles que les Ariens prenoient de le décrier en toutes rencontres, & comme une des étincelles qu'ils employerent pour allumer le feu de la persecution que nous verrons éclater encore une fois contre luy.



CHAPITRE XXIV.

Aëce entre dans la confidence de Gallus. Qualitez de cet Heresiarque.

NOus avons déja raconté en peu de paroles la liaison qu'avoit Leonce Evesque d'Antioche en ce temps-là avec Aëce, qui dés son vivant avoit acquis le nom d'Athée à cause de son impieté, & comment il l'avoit élevé au diaconat. Le credit de ce sophiste s'augmenta encore en ce temps-cy par le moyen dont il se servit pour entrer dans la confidence de Gallus. Mais avant que d'en parler, nous ne differerons pas davantage à rapporter plus particulierement les qualitez de cet heretique, dont Philostorge parle plus amplement qu'aucun autre, parce qu'il faisoit profession d'estre l'un de ses plus zelez sectateurs. Mais S. Gregoire de Nysse nous en apprendra aussi des particularitez importantes qu'il avoit sceuës de la bouche d'Athanase Evesque d'Ancyre, qui non seulement estimoit la verité plus que toutes choses, mais mesme avoit eu une connoissance particuliere d'Aëce, & autorisoit par une lettre de Georges de Laodicée toutes les choses qu'il en disoit.

Athan. de synod. p. 873. Socrat. l. 2. c. 28. Soz. l. 4. c. 28.

Philostorg. l. 3. c. 15.

Greg. Nyss. l. 1. contra Eunom.

Aëce estoit de la Celé-Syrie, & Socrate semble dire qu'il estoit d'Antioche mesme. Son pere qui estoit à l'armée, y ayant eu quelque malheur qui luy avoit fait perdre la vie, tout son bien fut confisqué ; de sorte que cet accident ayant réduit son fils à la derniere pauvreté, il servit d'abord la femme d'un vigneron ; & il semble qu'elle l'avoit acheté comme esclave. S. Gregoire témoigne l'épargner un peu quand il écrit qu'il ne veut pas dire comment cette femme l'avoit eu à son service, de peur qu'il ne paroisse que c'est par malice qu'il le raconte ; ce qui peut avoir rapport ou à la mort infame de son pere, ou à quelque autre mystere d'iniquité. Le premier mestier où il s'appliqua au sortir de cette servitude, fut celuy de chaudronnier. Il racommodoit des vases de cuivre, & mesme d'or ; d'où vient que Philostorge son admirateur, pour le relever un peu davantage, dit qu'il se mit chez un orfévre, pour trouver par ce moyen dequoi subsister,

& dequoy nourrir sa mere en mesme temps. Neanmoins il se vit obligé à abandonner ce mestier, non par la raison que marque cet historien, qui prétend qu'ayant beaucoup de genie, il voulut s'appliquer aux sciences; mais plustost comme dit S. Gregoire de Nysse, parce qu'ayant rendu un collier de cuivre à une femme qui luy en avoit donné un d'or à racommoder, il fut convaincu en justice de cette friponnerie, & puni de ce larcin; ce qui luy fit faire serment de renoncer à son mestier.

Il se mit donc chez un medecin qui couroit le païs, afin d'avoir dequoy vivre par le service qu'il rendoit à ce charlatan, que Philostorge nomme Sopole, & qu'il décrit comme un homme extraordinairement habile dans la medecine. Aëce apprit sous luy quelque chose de cet art, qu'il pratiqua gratuitement dans Antioche, s'il en faut croire son admirateur; & par ce moyen il entra dans la connoissance de quelques pauvres gens, & de quelques maisons peu considerables; & lorsqu'il avoit besoin de quelque chose, il alloit la nuit travailler chez un orfévre pour gagner sa vie.

Mais il trouva bien-tost le moyen de devenir riche en peu de temps. Car un Armenien qui n'estoit pas un fort grand genie, le prenant pour un habile medecin, luy donna une somme d'argent si considerable, que ce charlatan dédaignant aprés cela de servir les autres, voulut luy-mesme passer pour medecin de son chef, & se mesla dans les assemblées de medecins, où il n'estoit pas des derniers à crier & à disputer. Cela le mit en grand credit auprés de ceux qui tenoient à leurs gages des personnes hardies & impudentes pour les soutenir dans les disputes; & ainsi il trouva le moyen de subsister plus aisément qu'il n'avoit fait par le passé, & d'abandonner la medecine aussi-bien que ses chaudrons, pour prétendre à quelque autre chose plus considerable.

Jusques icy nous n'avons rien veu que de ridicule dans les diverses révolutions de sa vie; mais nous allons voir que le diable qui se sert de toutes sortes de moyens pour arriver à ses fins, ne jugea pas que cet instrument fust indigne d'estre employé à troubler l'Eglise. La doctrine d'Arius, qui estoit alors celebre dans tout le monde, avoit passé jusques dans les écoles de medecine. Ce fut là qu'Aëce fit son

malheureux apprentissage, & en prit les premieres teintures; mais il s'y fortifia beaucoup depuis ce temps-là, & en devint luy-mesme un grand maistre dans l'école des maistres sous lesquels il étudia.

Paulin qui estoit passé de l'evesché de Tyr à celuy d'Antioche aprés la déposition de S. Eustathe, fut le premier qui luy donna des leçons. Mais son disciple passa bien-tost de l'étude de ses erreurs à la dispute; & comme il y avoit de grãds avantages, si son panegyriste est digne de quelque créance, il s'attira l'envie d'un tres-grand nombre de personnes, qui ne luy ayant pû nuire durant la vie de Paulin son protecteur, le firent chasser d'Antioche par Eulale son successeur vers l'an 331.

Epiphan. hær. 76. Il s'en alla donc à Anazarbe en Cilicie, où un maistre de grammaire qui estimoit son esprit, le prit chez luy en qualité de serviteur, & luy apprit sa science; & c'est ce qui a fait dire à S. Epiphane qu'il avoit ignoré les lettres humaines jusques à un âge fort avancé. Mais ayant entrepris le maistre public, dit Philostorge, sur l'explication de l'Ecriture, & luy ayant fait la honte de le faire passer pour un ignorant en ce point, celuy qu'il servoit le chassa. Neanmoins Athanase Evesque Arien de la mesme ville d'Anazarbe le receut chez luy; & ce fut-là qu'il leut les Evangelistes.

Il ne trouva pas qu'Athanase le satisfist sur les difficultez qu'il luy faisoit à tous momens: de sorte qu'il s'en alla à Tarse, où il demeura assez long-temps chez un prestre nommé Antoine, qui conserva toujours la doctrine d'Arius sans aucune alteration; & il apprit sous luy les epistres de S. Paul. Cet Antoine ayant depuis esté fait Evesque de Tarse mesme, ce qui luy ostoit le loisir dont il avoit besoin pour instruire son disciple, il s'en retourna à Antioche, où Leonce qui n'estoit encore que prestre en ce temps-là, c'est à dire avant l'an 348. luy expliqua les Prophetes, & particulierement Ezechiel.

Il est assez vraysemblable que dans tous ces voyages qu'il y fit, il receut quelques leçons d'Eustathe depuis Evesque de Sebaste en la petite Armenie, ou du moins qu'il fut son disciple lorsqu'il estoit à Antioche en 331. puisque S. Basile l'appelle le fils & le disciple de cet Evesque. *Basil. ep. 79. 82.*

Il fut encore une fois chassé d'Antioche, non par l'envie,

mais comme dit Photius, à cause de son impieté & de sa méchante langue. Il s'en retourna donc en Cilicie; & là ayant eu quelque dispute avec des Borboriens, qui estoient les plus infames d'entre les Gnostiques, il n'en remporta selon Philostorge mesme, que la confusion d'estre entierement surmonté par eux: & il est aisé de juger de là quelle estoit cette grande capacité que cet historien luy attribuë, & quel peut estre le fondement de toutes les victoires qu'il luy donne. Cet imposteur pour relever une disgrace si honteuse, dit qu'il receut dans une vision des assurances de remporter toujours la victoire à l'avenir; & en effet ce que nous en avons rapporté suffit pour fonder une conjecture assez raisonnable, que cet instrument du demon pourroit bien avoir eu recours à la magie.

Ce fut ensuitte de cela qu'estant venu à Alexandrie pour y voir un medecin Manichéen nommé Aphthone, tres-celebre pour sa subtilité, il le confondit tellement dans une conference, que ce medecin en tomba malade de douleur, & mourut sept jours aprés.

Ce fut aussi à Alexandrie qu'ayant joint à son impieté la subtilité de la dialectique dont un sophiste du nombre des sectateurs d'Aristote luy donna pour lors des leçons, il arma tout de nouveau sa langue contre le Verbe & le Saint Esprit. Toute son occupation estoit de passer les journées entieres à réduire en figures de syllogismes ce que la tradition nous a appris du Fils de Dieu, & à établir la foy que nous en devons avoir, sur les regles de la geometrie, & sur des figures. Les categories d'Aristote faisoient toute sa science, & il estoit tout à fait ignorant des Ecritures, quoyque Philostorge ait voulu dire qu'il s'y estoit fort appliqué. Il ne s'estoit nullement mis en peine de lire aucun ouvrage des anciens interpretes, se mocquant, dit Socrate, de tout ce qu'en avoient écrit S. Clement d'Alexandrie, Jule Africain, & Origene. Ainsi il ne réussissoit qu'à disputer comme eust pû faire un païsan: & cependant il avoit l'impudence de dire luy & ses disciples, qu'ils connoissoient Dieu tres-clairement, & mieux qu'ils ne se connoissoient eux-mesmes, parce que Dieu leur avoit revelé tout ce qu'il avoit caché aux autres depuis les Apostres jusques à leur temps.

Epiph. hær. 7. Socr. l. 2. c. 28. Sozom. l. 3. c. 14.

Sa vie estoit telle qu'on en peut juger par le caractere de son genie volage & effronté. Theodoret dit qu'il vivoit en parasite, allant tantost chez l'un & tantost chez l'autre pour remplir son ventre ; & S. Epiphane témoigne avoir appris de plusieurs personnes, qu'il consideroit les actions infames comme les necessitez naturelles les plus innocentes, & qu'il enseignoit à ses disciples, que Dieu ne demandoit de nous autre chose que la foy ; de sorte qu'il ne leur parloit jamais ny de jeusner, ny d'observer les commandemens, ny de mener une vie grave & sainte. Telle estoit aussi la conduitte des Eunomiens ses sectateurs.

Theodoret. l. 2. c. 23.

Greg. Nyss. l. 1. contra Eunom.

Ambros. l. 1. de fide c. 4.

Aëce n'avoit point d'autres heresies à l'égard de nos mysteres, que celles des Ariens. Il en avoit seulement mieux suivi les principes & mieux penetré les consequences que les autres Ariens ; & il n'avoit fait que dire avec plus d'étenduë ce qui estoit enfermé dans leurs principes ordinaires. Cependant par une injustice visible ils ne laissoient pas de le traitter d'heretique, & de le chasser de leur eglise, soit pour avoir un pretexte de demander des Conciles, soit que sa hardiesse extreme à décider les matieres de la foy, & ses raisonnemẽs embarrassez & sophistiques leur fissent croire qu'il avoit en effet d'autres sentimens que les leurs.

Athanas. de synod. p. 873. 913.

Voilà par quels degrez il estoit monté à la dignité du diaconat, où nous avons veu que Leonce l'avoit élevé dans l'eglise d'Antioche, en suivant plustost en cela son inclination particuliere que les mouvemens de son party. Ce fut aussi par la recommãdation de cet Evesque Arien qu'il ménagea l'esprit de Gallus. Car ce jeune prince ayant esté fait Cesar, Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste qui estoient irritez de ce qu'Aëce les avoit réduits, si nous en croyons Philostorge, à ne pouvoir rien repliquer dans une dispute qu'ils avoient euë avec luy sur la question de la consubstantialité du Verbe, l'irriterent tellement contre luy, que se laissant persuader par le rapport que luy faisoient ces Evesques, il commanda qu'on le cherchast, & qu'on luy cassast les jambes. Neanmoins Leonce Evesque d'Antioche obtint de Gallus la revocation de cette sentence ; & mesme ce prince ayant veu Aëce le receut au nombre de ses amis, se servant de luy pour son maistre dans l'étude de la theologie ; ce qui estoit le ve-

Eclairc.

ritable moyen d'ajoûter l'impieté à la cruauté qui luy estoit naturelle.

S. Gregoire de Nysse dit que ce fut Theophile le Blemmye, qui ayant quelque habitude dans la cour de Gallus, y introduisit Aëce, parce qu'il en connoissoit les sentimens impies ausquels les siens estoient tres-conformes. Philostorge ajoûte que Gallus l'envoya souvent chez son frere Julien, principalement depuis qu'il sceut que sa pente alloit au paganisme; comme si un impie tel qu'estoit Aëce eust esté fort propre à retirer de l'impieté un prince qui meditoit déja son apostasie. Mais ce fait est indubitable comme il paroist par une lettre de Gallus que nous avons encore parmy celles de Julien. C'est ce que nous avions à marquer en cet endroit touchant cet heresiarque, qui a esté l'un des plus grands ennemis de nostre Saint. Nous aurons sujet d'en paler encore avant que de le voir monter à la dignité episcopale. *Iulian. ep. 64.*

CHAPITRE XXV.

Mort du saint Pape Jules. Libere luy succede. Quelles furent ses dispositions à l'égard de S. Athanase.

DANS le temps mesme que les Eusebiens se fortifioient de plus en plus par la legereté de Constance, & par la revolution des affaires de l'empire, la mort de S. Jules arrivée le 12. d'avril de l'an 352. fit perdre à S. Athanase un puissant appuy en la personne de ce saint Pape, qui finit ses jours *Eclairc. 1.* dans la paix comme il y avoit toujours vescu, ayant tenu le saint siege la pluspart du temps sous l'empire de Constant prince catholique, & estant mort avant que Constance son frere eust commencé la persecution. Il gouverna l'eglise de Rome durant 15. ans, deux mois & six jours. Son nom sera en benediction eternelle, tant pour la sainteté de sa vie, que pour la solidité de son jugement, & pour la vigueur apostolique dont ses lettres & sa conduitte ont laissé d'illustres exemples, qui le feront toujours considerer dans l'Eglise comme le refuge des innocens exilez, & le consolateur des saints Evesques accablez par la calomnie.

Il faut réduire ce qui nous reste de ses écrits à deux de ses *Eclairc. 2.*

lettres, que nous avons déja rapportées, & qui nous ont esté conservées par S. Athanase, dont l'une est écrite aux Eusebiens, & l'autre à l'eglise d'Alexandrie.

Libere Romain de naissance fut élevé aprés luy sur le siege de S. Pierre le 22. de may de la mesme année. Son entrée au pontificat fut conforme à la maniere dont tous les saints ont accoutumé d'estre élevez à ces charges éminentes, c'est à dire, comme il l'assure luy-mesme en prenant Dieu & toute l'Eglise à témoin de cette verité, qu'ayant toujours foulé aux pieds toutes les vanitez du monde, & ayant vescu dans un ministere ecclesiastique inferieur à celuy de l'episcopat d'une maniere qu'il pouvoit dire avoir accomply ce que la loy luy ordonnoit, sans avoir rien fait par le desir de la reputation & par l'amour de la gloire; il estoit ensuitte entré par contrainte dans les fonctions de la charge qu'on luy avoit imposée. Il proteste en mesme temps qu'il avoit toujours souhaitté de se conserver pur & sans tache dans l'administration de cette dignité, de faire observer exactement non ses ordonnances, mais celles des Apostres, & de garder inviolablement la foy qu'il avoit receuë de ses illustres predecesseurs, au nombre desquels il y avoit plusieurs Martyrs. Cependant il semble qu'il se soit écarté de cette regle dés l'entrée de son pontificat en se separant de la communion de S. Athanase. Mais comme c'est un point tres-obscur, & tres-embarrassé, il faut tascher de l'éclaircir en ramassant divers endroits des fragmens de saint Hilaire pour luy donner de la suitte.

Hilar. frag.

Les Orientaux qui estoient vivement touchez de ce qui avoit esté fait contr'eux dans le Concile de Sardique, & qui cherchoient tous les moyens possibles pour effacer cette tache si honteuse, s'imaginerent pouvoir gagner quelque chose sur l'esprit de Jules soit par la terreur de Constance, qui aprés la bataille de Murse se voyoit en estat d'estre bientost maistre de l'Occident, soit par l'illusion de quelques nouveaux crimes dont ils chargeoient S. Athanase, & entre lesquels il est probable qu'ils n'omettoient pas les ordinations que l'on prétendoit qu'il avoit faites hors des lieux de sa jurisdiction. Dans ce dessein ils écrivirent contre luy au Pape Jules, & les Egyptiens, c'est à dire les Ariens d'Alexandrie

xandrie ou les Meletiens, écrivirent aussi pour l'accuser des mesmes crimes que ces Orientaux luy reprochoient.

Jules estant mort avant que ces lettres luy fussent renduës, Libere les receut, & les fit lire publiquement devant le peuple assemblé, & mesme devant le Concile, dont il trouva d'autant plus aisément l'occasion, que les Conciles estoient alors tres-communs à Rome. Il répondit aussi aux Orientaux par une lettre dont nous ne sçavons pas le contenu : mais outre cela il écrivit à S. Athanase, & luy envoya trois de ses prestres, Luce, Paul & Elien, pour luy dire de venir à Rome, afin que l'on y ordonnast promtement sur son affaire ce que demandoit la discipline de l'Eglise, luy declarant en mesme temps par sa lettre, que s'il ne venoit, il se verroit separé de la communion de l'eglise Romaine.

Cette maniere d'agir surprit S. Athanase autant que l'on peut se l'imaginer, & soit qu'il craignist quelque entreprise sur sa vie, soit par quelques autres raisons qu'il avoit devant les yeux, comme en effet il pouvoit en avoir un tres-grand nombre, il ne sortit pas d'Alexandrie.

Les prestres qui luy avoient apporté la lettre du Pape, estant retournez à Rome, & ayant rapporté qu'Athanase avoit refusé de venir, Libere écrivit aux Evesques d'orient, qu'il vouloit avoir la paix avec eux & avec tous les prélats de l'Eglise catholique, & qu'au contraire Athanase estoit dés lors separé tant de sa communion que de celle de l'eglise Romaine, & de tout commerce des lettres ecclesiastiques. Cette lettre qui est plus honteuse pour son auteur, que pour celuy qu'elle traitte si indignement, est venuë jusques à nous ; & il seroit à souhaitter que ceux qui la maintiennent fausse, en eussent de bonnes preuves, estant difficile sans cela de rejetter une piece qui est meslée avec plusieurs autres de la verité desquelles il est impossible de douter.

Ce que l'on peut dire pour la justification de Libere, est qu'ayant esté surpris d'abord, il rentra aussitost en luy-mesme aprés avoir envoyé cette lettre ; ou peut estre mesme qu'ayant receu les lettres du Concile d'Egypte, dont nous parlerons incontinent, avant que de l'envoyer, il la retint, & ne la donna que long temps depuis, lorsqu'ayant con-

damné publiquement S. Athanase, il fit tout ce qu'il put pour gagner l'affection des Orientaux.

Ce qui nous fait croire qu'il n'envoya point alors cette lettre, & qu'il ne donna aucune marque publique de rupture avec le Saint, c'est que les Ariens se plaignirent qu'il avoit supprimé les lettres qu'ils avoient écrittes contre Athanase, & qu'il dit luy-mesme deux ans aprés qu'il n'avoit pû déferer à ces lettres des Orientaux, ny croire les crimes dont ils accusoient le Saint, parce qu'il estoit deffendu en mesme temps par 80. Evesques d'Egypte.

Lucif. epist. Hilar. frag.

C'est de là que nous apprenons que le Saint se voyant accusé de nouveau & cité, si on le veut ainsi, par le Pape, assembla un Concile de sa province, dans lequel 75. ou 80. Evesques d'Egypte écrivirent pour l'innocence de leur Archevesque, comme treize ans auparavant ils avoient prié Jules son prédecesseur de luy rendre la communion. S. Hilaire avoit eu dessein de nous conserver cette lettre en l'inserant dans l'un de ses ouvrages, mais cet endroit a esté perdu.

Libere ayant receu cette lettre, la fit lire & l'envoya aux Evesques d'Italie; & comme elle luy fit connoistre que le nombre des Evesques qui deffendoient S. Athanase, estoit plus grand que celuy de ses accusateurs, il effaça de son esprit toutes les mauvaises impressions qu'il avoit prises contre luy. Et il semble vouloir dire que ce fut un Eusebe qui luy apporta la lettre que le Concile d'Egypte avoit écritte en faveur du Saint, en disant que ce fut luy qui avoit esté envoyé, & qui se hastant d'aller en Egypte luy avoit laissé ces écrits.

Voilà tout ce que nous sçavons sur cette affaire, qui nous donne lieu de nous étonner de l'extréme précipitation de Libere, comme d'une conduitte tout à fait indigne de la vigueur avec laquelle il entreprit depuis ce temps là la deffense de S. Athanase, & des protestations qu'il fit, comme nous verrons dans la suitte, que l'ordre de la discipline & la tradition des Apostres ne luy permettoit nullement de condamner cet Evesque en son absence, aprés la maniere si authentique dont il avoit esté absous.

Athan. ad solitar. p. 833.

Mais il est encore plus étrange que ny l'eunuque Eusebe

qui fut employé quelques années aprés par Constance comme un instrument de sa chute, ny cet Empereur mesme, ne luy ayent jamais reproché cette action lorsqu'ils l'ont voulu porter à condamner de nouveau S. Athanase. Certes quoy qu'il se fust promtement relevé de cette premiere chute qui le conduisoit au precipice, c'estoit toujours une assez ample matiere à ses ennemis, qui estoient alors ceux de l'Eglise, de luy insulter, & de l'obliger de faire avec toute la terre ce qu'il avoit fait de luy-mesme sans violence & sans contrainte; comme ses amis pouvoient aussi prendre de là un juste sujet de se plaindre d'un procedé si contraire à toutes les regles de la charité & de la prudence.

Il ne faut donc pas s'étonner s'il s'est trouvé des auteurs qui ont cru avoir raison de soutenir que la lettre qui nous apprend toutes ces particularitez, n'est pas de Libere, & qu'elle a esté inserée dans S. Hilaire par quelque Arien. Mais comme d'abord cette conjecture est peu probable & ne paroist pas bien fondée, il semble qu'on se puisse réduire à ce que nous venons de proposer, en disant qu'elle n'avoit point esté envoyée; mais qu'estant demeurée secrette entre les mains de Libere qui l'avoit écritte, il n'avoit commencé de la produire que depuis sa chûte, pour éviter autant qu'il pouvoit le blasme de legereté & d'inconstance. Que si nous ne trouvons pas que S. Athanase en ait jamais parlé depuis, on peut répondre à cela que nostre Saint a toujours eu assez de moderation pour épargner Libere & tous ceux que la crainte ou l'interest ont engagez par foiblesse à abandonner la justice de sa cause: à quoy il s'est d'autant plus porté dans la suitte, que ce Pape estant demeuré ferme dans la foy aprés son exil, au lieu de souscrire au Concile de Rimini, il a cru devoir étouffer le souvenir de sa chute, ou du moins ne point insulter à cette fragilité humaine, qui luy avoit fait commencer son episcopat par une fausse démarche. *Eclairciss. 2.*

Quoy qu'il en soit, il y a une notable difference entre la conduitte de Libere & celle de son prédecesseur. Car quoyque tous deux soient morts catholiques, neanmoins S. Jules a eu une fermeté uniforme, & a toujours esté égal à luy-mesme pour la deffense de la foy, sans avoir jamais

changé de ſentiment ny de viſage parmy les differentes révolutions de l'empire ; au lieu que Libere a eu des temps & des intervalles d'inconſtance & de foibleſſe, eſtant tombé ou par un excés de credulité, ou par la crainte, & n'a rien de plus pur dans ſa conduite que ce qu'il a fait ſur la fin de ſa carriere.

CHAPITRE XXVI.

Revolte des Iuifs. Suitte de la guerre de Magnence, qui eſt chaſſé d'Italie. Fourbes des Ariens pour perdre S. Athanaſe. Legations de quelques Eveſques d'Egypte vers Conſtance. Election de Draconce à l'epiſcopat.

Hier. chron. Aurel. Victor. Sozom. l. 4. c. 6. Socrat. l. 2. c. 27.

COMME les affaires de l'Egliſe n'eſtoient pas toujours dans un meſme eſtat, il y avoit auſſi ſans ceſſe en ce temps-là quelque evenement nouveau qui troubloit la paix de l'empire. A peine Gallus eſtoit arrivé à Antioche, qu'il y trouva de l'exercice de la part des Juifs, qui exciterent de nouveaux troubles dans la Paleſtine, & ayant tué de nuit les garniſons, prirent les armes & ſe revolterent. Ils donnerent le titre de roy à l'un d'entr'eux nommé Patrice, & courant la Paleſtine & les lieux voiſins, ils s'y firent craindre de tous coſtez par la violence & par le pillage. Mais Gallus ne differa pas long-temps à reprimer leur inſolence, & il en tua une grande quantité ſans épargner les enfans, & brûla pluſieurs de leurs villes, comme entr'autres Tiberiade, Dioſpolis, & Dioceſarée par où la ſedition avoit commencé.

Philoſtorg. l. 3. c. 28.

Ce prince ayant eu encore quelques heureux ſuccés contre les Perſes, ſa proſperité luy attira l'envie des favoris de Conſtance, ou comme veulent quelques autres, elle luy enfla le cœur, & le porta à vouloir encore s'élever plus haut. Au moins eſt-il certain que les violences & les meurtres qu'il commit dans Antioche par l'impetuoſité de ſon naturel, qui eſtoit porté à la cruauté, le rendirent odieux à tout le monde, & cauſerent enfin ſa perte en tres-peu de temps.

Pendant qu'il travailloit inſenſiblement par ſa mauvaiſe conduite à en avancer le moment, Conſtance penſoit de ſa

part à poursuivre sa victoire par l'entiere ruine de Magnence, que la saison de l'hyver avoit empesché de poursuivre après la bataille de Murse. Ce tyran s'estant retiré en Italie après sa deffaite, avoit fortifié les passages des Alpes par les garnisons qu'il y avoit mises, & demeuroit cependant à Aquilée où il se tenoit tellement en seureté, qu'il ne se mettoit en peine que d'employer agréablement son temps au divertissement & à la débauche. *Iulian.orat. 1. 2.*

Mais le temps de faire marcher les trouppes estant arrivé, Constance alla troubler son repos en attaquant un chasteau sur les Alpes où ce rebelle avoit établi garnison, & l'ayant emporté par surprise durant la nuit sans y perdre un seul homme de marque, Magnence qui le sceut avant midy, quitta aussi-tost la ville d'Aquilée pour chercher sa seureté dans la fuitte. Il est vray qu'il eut un succés plus heureux auprés de Pavie; mais cela luy servit de peu, d'autant que Constance s'estant rendu maistre des embouchures du Po, ruina entierement toutes les forces qu'il avoit en Italie: & mesme ce fugitif eut le déplaisir de voir une partie de ses trouppes qui le quitta pour se donner à son ennemy en sa presence. Ainsi il fut contraint d'abandonner l'Italie & de se retirer dans les Gaules. *Aurel. Victor.*

Cependant Constance qui songeoit à le perdre sans ressource, envoya d'Egypte & d'Italie une armée navale pour se saisir de l'Afrique; il en envoya aussi une en Sicile, & il se saisit encore des Pyrenées par la mesme voye. Il fit mesme donner de l'argent aux barbares d'Allemagne, afin qu'ils vinssent attaquer les Gaules du costé du Rhin, & sollicita les peuples de la mesme province par quelques personnes qui favorisoient son parti, pour les faire soulever contre Magnence. Et c'est de là que nous lisons dans l'histoire que la ville de Treves ferma ses portes à Decence, qui estoit frere de Magnence, & à qui il avoit donné la qualité de Cesar. *Zos. l. 2.* *Amm Marcell. l. 15.*

Ainsi Constance se trouva maistre de toute l'Italie dés le 3. de novembre de l'an 352. & cela paroist par une de ses loix qui est dattée de Milan en ce mesme jour, où il casse une partie de ce qu'avoit fait Magnence. Lucifer Evesque de Cagliari luy a reproché d'avoir commencé à persecuter l'E- *Eclairc. 1.*

glise dés qu'il se vit en possession de cette province; mais s'il en eut le dessein dés ce temps-là, nous n'en voyons pas encore d'effet jusques aprés la mort de Magnence qui n'arriva que l'année d'aprés.

Eclairc. 3. Athanas. apolog. 1. p. 680.

Lorsque Constance estoit encore en Italie, c'est à dire apparemment vers le commencement de l'an 353. un officier du Palais nommé Montan vint apporter à S. Athanase une lettre de l'Empereur, par laquelle supposant que le Saint luy avoit demandé permission de le venir trouver en Italie pour y regler quelques affaires de l'Eglise, il luy accordoit l'effet de cette demande prétenduë, & donnoit mesme les ordres necessaires pour le mettre en estat de faire commodément ce voyage.

S. Athanase qui n'avoit pas seulement songé à luy demander cette permission, fut extremement surpris de cette malice de ses ennemis qui luy tendoient un nouveau piege, ou pour le separer de son trouppeau par un voyage inutile & dãgereux, ou pour irriter l'Empereur par l'image & l'apparence exterieure de sa desobeïssance; & ny luy ny son peuple ne sçavoient ce qu'il estoit à propos de faire dans une occasion si difficile. Il prit neanmoins le parti de ne point sortir d'Alexandrie; & pour le faire agréer, il témoigna à Montan qu'il ne refusoit pas d'aller trouver l'Empereur, mais qu'apparemment il n'avoit pas affaire de luy, puisqu'il ne luy commandoit pas de venir, & le luy permettoit seulement sur la demande qu'il supposoit qu'il en avoit faite; mais que comme cette demande estoit fausse, il ne pouvoit pas quitter son eglise sur cela, ny aller trouver l'Empereur sans autre fruit que de donner pretexte à ses calomniateurs de dire qu'il se rendoit importun à sa pieté.

Sozom. l. 4. c. 8.

Il écrivit la mesme chose peut-estre à Constance mesme; & cependant il se prepara à partir comme il le témoigna à Montan, afin que si l'Empereur luy en donnoit un ordre plus exprés, il n'y eust rien qui pust retarder son voyage; estant si éloigné de desobeïr aux commandemens de l'Empereur, qu'il n'eust pas mesme voulu resister, comme il dit, au moindre Prevost de ville.

La chose en demeura là pour lors, sans qu'il receust aucun autre ordre de marcher. Et neanmoins ses ennemis ne laisse-

rent pas de le décrier dans l'esprit du Prince comme un desobeïssant & comme un rebelle ; & ils ne cesserent point d'augmenter continuellement par le soufle de leurs calomnies les étincelles de ce feu qui estoit caché sous la cendre, quoy que le Saint n'en ait ressenti les effets qu'au bout de plus de deux ans.

Les Ariens n'ayant pû l'enlever d'Alexandrie par des lettres supposées de luy à l'Empereur, luy imposerent un crime beaucoup plus horrible que n'eust esté ce prétendu mépris de ses ordres. Car leur malice alla jusqu'à l'accuser d'entretenir une intelligence secrette avec Magnance. Il est vray que le Saint ne se deffendit publiquement d'une si noire calomnie, que trois ans aprés dans le temps de sa retraitte. Mais il est croyable que dés que les Ariens virent l'autorité de Constance affermie par les avantages qu'il eut sur Magnence, ils commencerent à le prévenir en chargeant d'un crime d'Estat si atroce & si indigne celuy qu'ils avoient entrepris de perdre à quelque prix que ce fust.

C'est ainsi qu'ils faisoient servir à leurs passions les mouvemens de l'empire. C'estoit assez qu'il y eust un usurpateur & un tyran dans le monde pour luy donner S. Athanase pour complice, quoy qu'il ne le connust point. Ils avoient recours à toutes sortes de faussetez. Ils le rendoient criminel par son silence, en l'accusant faussement de n'avoir pas fait de prieres pour le succés des armes de l'Empereur, & pour la prosperité de l'empire ; & ils luy supposoient de fausses lettres au meurtrier de Constant son protecteur, pour l'accabler comme un ennemy de l'Estat, dans le temps mesme qu'il pleuroit Constant, & qu'il animoit son peuple à attirer sur Constance le secours du ciel par des prieres publiques.

Cependant c'estoit par ces sortes de calomnies, dont Constance n'avoit pas soin d'éclaircir le fond, qu'ils faisoient dans son esprit des playes profondes & incurables, qui produisirent une infinité de troubles dans toutes les Eglises du monde. Car tous ces troubles n'avoient pour but que la condamnation du Saint, & toutes les autres causes qu'on en alleguoit, n'en furent que les prétextes.

C'est une chose étonnante que Sozomene soit le seul de tous les historiens de l'Eglise qui ait rapporté une circons- *Sozom. l. 4. c. 8.*

tance fort considerable pour l'histoire de nostre Saint. Car avant que de parler de la lettre de Constance qui l'appelloit en Italie, il dit que le Saint voyant les mauvais offices qu'on luy rendoit à la Cour, & ne croyant pas qu'il luy fust seur ny utile d'y aller luy-mesme, il y envoya cinq Evesques d'Egypte, entre lesquels estoit S. Serapion de Thmuis, & trois de ses prestres, pour tascher d'addoucir l'esprit de l'Empereur qui estoit étrangement prévenu contre luy, pour refuter les calomnies dont ses ennemis le chargeoient, & faire toutes les autres choses qu'ils jugeroient à propos pour le service de l'Eglise.

Sozomene releve beaucoup la pieté & l'éloquence de S. Serapion : mais il n'est pas le seul qui luy donne ces eloges; puisque d'une part S. Hierôme dit qu'il avoit merité par son esprit le titre de Scholastique, qui se donnoit alors à ceux qui excelloient dans les belles lettres, & que de l'autre S. Athanase ne pouvoit mieux luy témoigner l'estime qu'il faisoit de son jugement, qu'en le priant de corriger ce qu'il trouveroit à redire dans les ouvrages qu'il luy envoyoit. Nous le verrons encore plus d'une fois occupé à la deffense de l'Eglise.

Hier. de script. c.99.

Athan. ad Serap. t.1. p.672.

On ne voit pas quel fut le succés de cette legation dont parle Sozomene; mais on y peut rapporter ce que dit le Saint d'un Evesque nommé Ammon, qui avoit esté, ou qui estoit actuellement en voyage avec Serapion, & de l'exemple duquel il se sert pour porter Draconce à accepter l'episcopat.

ad Dracont. p.957.

Eclairc.3.

Ce fut donc vraysemblablement en cette année, un peu avant Pasque, & lorsque l'on commençoit d'apprehender de voir l'Eglise dans une rude persecution, que Draconce moine de profession, intime amy de nostre Saint, prestre & abbé d'un monastere, fut éleu Evesque dans le païs d'Alexandrie avec un consentement si general & si extraordinaire de tout le monde, que plusieurs payens en furent touchez, & promirent d'embrasser la foy chrestienne.

S. Athanase receut d'abord beaucoup de consolation & de joye de cette election, esperant trouver en la personne de son cher Draconce un collegue de ses travaux & de ses combats. Mais il changea dans peu de temps cette consolation en douleur, quand il apprit que Draconce, qui craignoit

gnoit le pesant fardeau de la dignité episcopale par une profonde humilité, & qui estoit fortifié dans sa crainte par les sentimens que luy inspiroient quelques autres moines, non seulement avoit fait des protestations de ne point accepter cet employ, mais mesme avoit pris la fuitte aprés avoir esté ordonné, & s'estoit caché pour s'en garantir.

Le Saint se sentant extraordinairement affligé d'une si forte resistance, luy envoya un prestre nommé Hierax, qui depuis fut confesseur, & un lecteur nommé Maxime, pour luy persuader de revenir en luy representant la disposition où il estoit sur ce sujet, & pour luy porter une lettre digne de luy, dont nous rapporterons en quelque autre endroit le contenu.

Elle estoit écritte avec tant de douceur & tant de force, qu'elle eut son effet tout entier; de sorte que non seulement Draconce accepta l'evesché auquel il avoit esté nommé, & que l'on croit avoir esté celuy d'Hermopole, dont dépendoit la celebre solitude de Nitrie, mais mesme eut la gloire d'augmenter le nombre des Confesseurs par un exil glorieux auquel il fut condamné pour la deffense de la foy.

CHAPITRE XXVII.

Deffaite & mort de Magnence. Concile d'Arles. Chute de Vincent Evesque de Capouë.

QUELQUE avantage que Constance eust remporté sur Magnence par deux differentes victoires, ce tyran qu'il avoit poursuivi depuis l'Illyrie jusques au delà des Alpes, luy estoit toujours un sujet d'inquietude, parce que la vie errante & vagabonde qu'il menoit depuis sa deffaite, n'estoit point capable de luy faire abandonner ses prétentions, & de l'obliger à renõcer à la dignité d'Empereur. Enfin cette guerre fut terminée dans un troisiéme combat que Constance luy livra en 353. dans les Alpes Cottiennes au haut Dauphiné, vers un chasteau que Socrate appelle Miltoseleuque.

Iulian. or. 2. Socrat. l. 2. c. 27. Sozom. l. 4. c. 6. chron. Alex. Aurel. Vict. Eutrop. Zos. l. 2. Idat. Amm.

Le chagrin de cette derniere deffaite jetta Magnence dans le desespoir; & aprés avoir tué à Lion sa propre mere qui passoit pour une propheteſſe, il se tua aussi luy-mesme le 10.

ou 11. d'aoust de l'année 353. aprés avoir regné trois ans & demy, & environ un mois de plus. Son frere Decence qu'il avoit élevé à la dignité de Cesar, ne le survesquit que de sept ou huit jours, s'estant étranglé luy-mesme dans Sens le 18. du mesme mois. Voilà de quelle maniere fut terminée cette guerre qui avoit duré trois ans; & l'ambition de Magnence n'y gagna enfin que d'avoir merité que sa teste fust portée par tout l'empire.

Cet heureux succés enfla tellement le cœur de Constance, qu'il renonça à toute la moderation qu'il avoit jusqu'alors fait profession de garder. Il presta l'oreille à toutes sortes de calomnies; & se persuadant qu'il n'y avoit plus rien á craindre pour luy dans le monde, il renonça à la justice avec un emportement si prodigieux, qu'il disoit & signoit quelquefois de sa propre main, MON ETERNITE', & s'appelloit le Seigneur de tout le monde. « Qualité, dit un historien payen, « qu'il n'eust pas mesme deu souffrir qu'avec beaucoup d'impatience, si les autres la luy eussent donnée, parce qu'il faisoit profession d'imiter dans la conduite de sa vie les princes « les plus moderez & les plus civils, & qu'il s'étudioit à regler « ses mœurs sur leur maniere d'agir. Mais les Ariens luy avoient inspiré cette insolence par leurs flatteries; & S. Athanase reproche avec beaucoup de raison à ces heretiques, qu'ils avoient étably pour leur seigneur celuy qui leur avoit donné le pouvoir de commettre toutes sortes d'impietez, & qu'ils attribuoient l'eternité à leur Empereur, quoy qu'ils niassent que le Fils de Dieu soit eternel.

Amm. Marcell. l. 15.

Athanas. de synod.

Aussi Constance prit le succés de ses armes pour une confirmation publique de la pureté de ses sentimens, & crut que Dieu se declarant en sa faveur, appuyoit sa religion & sa foy par la suitte de ses victoires. Mais Lucifer Evesque de Cagliari s'opposa avec toute sa vigueur à l'injustice de cette prétention, ne pouvant souffrir qu'il crust avoir l'autorité de persecuter & de proscrire impunément les Evesques, & leur donner des Ariens pour successeurs, sous prétexte que ces violences ne l'empeschoient pas de regner paisiblement. Il luy represente dans ses écrits l'exemple de plusieurs rois de l'ancienne loy qui ont regné fort longtemps, quoy qu'ils fussent idolatres & persecuteurs des

Lucif. Calarit. de reg. apostat.

Saints ; & il allegue particulierement Basa fils d'Achias qui a regné 24. ans, son fils Asa qui en a regné 35. & Manassés fils d'Ezechias, à qui l'Ecriture en donne 55. surquoy il luy remontre avec sa liberté ordinaire, que plus il a de prosperité en cette vie, plus il doit craindre que Dieu ne le reserve pour le jour de son jugement.

Constance estant venu dans les Gaules à l'occasion de la guerre de Magnence, demeura à Arles depuis le 10. d'octobre de cette année jusqu'au commencement de la suivante. Il ne manqua point d'y estre un fidelle executeur de tout ce que les heretiques luy suggererent ; ou plutost ils y firent eux-mesmes tout ce qu'ils voulurent, & mirent tout le monde sous leurs pieds par la puissance imperiale dont ils disposoient absolument. Il nous en reste de tristes preuves par le Concile qui s'y tint en ce temps-là, & qui fut comme l'ouverture d'une nouvelle persecution. *Ammia. l. 14.*

Libere y avoit envoyé Vincent Evesque de Capouë, Marcel de Campanie, & quelques autres, pour demander à Constance qu'il fist tenir un Concile à Aquilée, comme ce Pape prétendoit que l'on en estoit convenu dés long-temps auparavant. Il s'y trouva aussi pour le mesme sujet un grand nombre d'Evesques d'Italie ; & afin qu'il ne manquast rien pour obtenir le Concile, Vincent y porta les lettres des Orientaux, & des 80. Evesques d'Egypte touchant S. Athanase. *Hilar. frag. & advers. Arian.*

Libere écrivit aussi à Constance pour luy demander un Concile dans lequel on traittast premierement avec soin de ce qui regarde la foy, & puis de l'affaire d'Athanase, & de toutes les autres qu'il falloit examiner pour établir une veritable paix fondée solidement sur les preceptes de l'Evangile, & qui ne consistast point seulement à couvrir des pieges & des tromperies sous une apparence exterieure de concorde & d'union.

Il n'y avoit rien de si juste que cette demande, ny que Constance deust accorder plus aisément. Mais ce n'estoit point par les regles de l'équité & par l'ordre de l'Eglise que l'Arianisme vouloit s'introduire dans le monde ; & l'Empereur s'offensa tellement de cette proposition, que le Pape ayant fait par deux differentes fois d'inutiles efforts pour

l'appaiser, ne put empescher que Constance ne fist paroistre sa colere dans une lettre qu'il écrivit au peuple Romain contre luy, pour le déchirer par des injures atroces.

Le Pape esperoit beaucoup de la fermeté de Vincent Evesque de Capouë, & ne doutoit pas qu'il ne soutinst fort bien la pureté de l'Evangile & l'honneur de sa legation, parce qu'il avoit souvent esté juge de cette affaire avec Osius : d'où vient sans doute que diverses personnes ont creu que ce Vincent estoit celuy mesme qui estant prestre de Rome avoit assisté au Concile de Nicée au nom de Silvestre, & qu'il s'estoit encore trouvé à celuy de Rome en 341.

Sulp. sever. l. 2.

Mais quelque sujet qu'il y eust de bien esperer de la force de Vincent, elle ne fut pas au dessus de la tentation, & les violences des Ariens se trouverent encore plus fortes que luy. Ils avoient fait faire à Constance un édit qui condamnoit au bannissement tous ceux qui refuseroient de souscrire la cõdamnation d'Athanase. On demanda qu'avant que d'exiger la condamnation de cet Evesque, on traittast la cause de la foy qui estoit bien plus importante : mais on le demanda en vain. Valens Evesque de Murse, & les autres Ariens ses complices n'avoient point assez de hardiesse pour se resoudre à disputer contre tant de deffenseurs de la foy ; & ils avoient trop de malignité pour ne pas insister que l'on commençast par condamner ce grand Saint qui leur estoit si odieux.

Hilar. in frag.&adv. Arian.

Les legats du Pape cedant au trouble des Eglises, comme ils l'écrivirent aprés, demeurerent d'accord d'acquiescer à la volonté des Orientaux, & de condamner Athanase, mais à condition que les Orientaux condamneroient aussi de leur part les heresies d'Arius ; & ils firent cette offre par écrit. On mit l'affaire en deliberation ; & aprés l'avoir bien examinée, on dit aux legats qu'on ne pouvoit se resoudre à condamner la doctrine d'Arius, qu'il falloit priver Athanase de la communion, & que c'estoit la seule chose qu'on demandoit. Enfin Vincent n'ayant pû obtenir ny le Concile d'Aquilée, ny la condamnation d'Arius, & la crainte ayant eu plus de pouvoir sur son esprit que ses raisons n'avoient eu de force sur celuy de ces heretiques, il tomba

avec les autres dans cette dissimulation, comme l'appellent Libere & S. Hilaire, & par sa chûte accabla le Pape d'une douleur si sensible qu'il ne souhaitoit plus rien que de mourir pour JESUS-CHRIST, de peur de passer pour le dernier des calomniateurs, & pour avoir consenti au violement de l'Evangile. Il parloit sans doute dans sa disposition presente; mais il ne sçavoit pas qu'il devoit un jour se ressentir luy-mesme de l'infirmité humaine en abandonnant avec scandale la verité & la cause de l'Eglise, & qu'il se condamnoit par avance en blasmant la conduite de ses legats. Saint Athanase dit que Vincent & tous les autres Evesques d'occident souffrirent des contraintes, des injures & des violences non communes, jusques à ce qu'ils eussent promis de ne plus communiquer avec luy. Vincent ne tomba pas neanmoins jusques au fond de l'abysme; Il se releva de sa chûte pour rentrer avec les autres deffenseurs de la foy dans le camp de la verité; & ayant effacé la honte de cette faute, il meritera encore qu'on dise de luy qu'il a honoré durant beaucoup d'années son episcopat par une conduite irreprochable & sans tache, & que le Concile de Rimini ne peut pas estre legitime, puisque Vincent n'y a jamais consenti.

apolog. 1. p. 691.

Theodoret. l. 2. c. 17.

CHAPITRE XXVIII.

Exil de S. Paulin de Treves. Persecution des Occidentaux. Eloge de S. Eusebe de Verceil.

AUTANT que l'Eglise fut affligée de la chûte de Vincent qui deshonoroit ses cheveux blancs par une lasche signature, & condamnoit dans le Conciliabule d'Arles celuy qu'il avoit ou admiré ou deffendu si fortement dans deux Conciles reglez, autant eut-elle de consolation de voir que la lascheté n'y fut pas universelle. Car S. Paulin Evesque de Treves y soutint la foy avec une constance merveilleuse, & merita le bannissement par l'horreur qu'il y témoigna des Ariens, & par la fermeté qu'il fit paroistre en ne voulant prendre nulle part à l'hypocrisie & à la perte des autres.

libell. Marc. & Faust. Hilar. adv. Arian. & ad Constant. Ath. contr. Arian.

Ayant succedé à S. Maximin de Treves dans le gouver-

or. 1. p. 291. ad solit. p. 826. apolog 2. p. 775. de fuga p. 703. Sulpic. Sever. l. 2.

nement de cette eglise qui estoit alors la plus illustre des Gaules, dés l'an 349. qui fut le temps auquel il envoya à saint Athanase la retractation d'Vrsace & de Valens, & ne voulant pas dégenerer de la vertu de son prédecesseur, ny des titres que nostre Saint luy donne d'homme apostolique, d'excellent Evesque, de predicateur de la verité, il s'opposa aux crimes des Ariens, comme parle S. Hilaire; & lors qu'on luy presenta à signer le resultat du Concile d'Arles, il declara qu'il consentoit à la condamnation de Photin & de Marcel, mais qu'il ne pouvoit approuver celle d'Athanase; ce qui marque que l'on exigeoit aussi la condamnation de Marcel d'Ancyre, quoyque le Concile n'eust point esté assemblé contre luy.

On avoit employé beaucoup de caresses pour gagner Paulin: mais comme on le vit combattre si genereusement pour la verité à la teste des Catholiques, il attira sur luy le plus grand effort des ennemis communs de la foy; & le bannissement fut la recompense de sa fermeté. Car selon l'expression de S. Hilaire, cette declaration si libre & si genereuse le fit juger indigne de l'Eglise par les Evesques, & digne de l'exil par l'Empereur. Ainsi on priva l'eglise de Treves de la presence de ce grand Prelat; & il eut la gloire d'acquerir le premier le titre de Confesseur dans cette persecution publique & generale de l'Eglise, & de meriter que S. Hilaire l'ait appellé un homme bien-heureux dans sa passion & dans ses souffrances.

On ne peut pas dire en quel lieu il fut banni, d'autant que Constance s'efforça de lasser sa patience en changeant sans cesse son exil jusques à sa mort. Il affecta mesme de le releguer en des lieux où le nom de JESUS-CHRIST n'estoit point adoré, c'est à dire en Phrygie parmy les Montanistes, afin qu'il fust réduit ou à mourir d'une faim cruelle, ou à se nourrir des viandes corrompuës & profanées par l'heresie abominable de Montan & de Maximille. Enfin Dieu y finit ses travaux en 358. selon la chronique de S. Hierôme, &

Eclairciss. 1.

on en fait la memoire le 31. d'aoust. Son corps ayant depuis esté rapporté à Treves y fut trouvé en l'an 1071. dans une eglise qui porte son nom.

La suitte du Concile d'Arles ne fut pas moins funeste que

ce Concile mesme l'avoit esté. Car on somma publiquement tous les Evesques d'Italie de se soumettre au jugement des Orientaux, & on employoit la force pour les y contraindre, *Hilar.* sous prétexte de faire la paix avec les Eusebiens; comme si l'on eust pû faire aucune veritable paix avec ceux qui soutenoient ouvertement l'impieté d'Arius, & qui ne demandoient la condamnation d'Athanase que pour établir cette heresie.

Libere ressentoit vivement la chûte si déplorable de Vincent; & on voit sa douleur admirablement bien dépeinte dans une lettre qu'il en écrivit à Osius, & dont S. Hilaire nous a conservé l'extrait. Neanmoins il ne perdoit pas courage, & il exhortoit ceux qui estoient encore debout à demeurer fermes; ce qu'il fit particulierement à l'égard de Cecilien Evesque de Spolete, qu'il prie de ne se pas relascher de ses bonnes intentions par l'exemple de Vincent.

La plus grande consolation qu'il receut en cette rencontre, fut celle dont Dieu le combla par la foy invincible de S. Eusebe Evesque de Verceil, qui s'acquitta avec fidelité des emplois que Libere luy donna, qui deffendit la foy avec un courage apostolique, & qui couronna sa constance par la douceur de sa charité; sans que la persecution des ennemis, ni la tentation des amis ait jamais eu la force de luy faire abandonner son devoir.

Mais comme ce Saint aura desormais beaucoup de part dans l'histoire de S. Athanase, nous sommes obligez de marquer icy en peu de mots quel il estoit, & par quel moyen Dieu avoit allumé ce flambeau sur le chandelier de son Eglise.

Il estoit de Sardaigne; & c'est peut estre pour cela qu'il *Hieron. de* avoit une union particuliere avec Lucifer de Cagliari. Saint *scriptor. c. 96.* Ambroise qui luy a donné de tres-grands & de tres-justes *Ambros. ep.* éloges, dit qu'il quitta son païs & sa famille, & qu'il aima *25 ad Vercell.* mieux habiter dans une terre étrangere, que de jouïr du repos qu'il pouvoit trouver chez luy.

Il apprit la langue grecque soit dans sa jeunesse, soit durant les huit années qu'il passa en Orient lors que son courage l'y eut fait bannir. Car nous apprenons de S. Hierôme qu'il tra- *Hieron. de* duisit en latin quelques ouvrages d'Eusebe de Cesarée. Mais *scrip. c. 96. ep. 75.*

la pieté fut la principale étude à laquelle il s'appliqua; & Saint Hilaire luy rend ce témoignage avantageux, qu'il s'y estoit exercé durant tout le cours de sa vie.

Hilar. ad Constant.

Il fut fait lecteur de l'eglise Romaine, & ensuitte Evesque de Verceil, où il n'estoit pas connu d'abord; mais dés qu'il commença à y paroistre, il fut estimé digne de l'episcopat; & cette eglise se porta à l'y élever par un consentement unanime, en le préferant à tous les ecclesiastiques de la ville. Aussi cette conspiration sainte de tous les cœurs fut une marque du choix que Dieu avoit fait de luy pour cette haute dignité avant qu'il y fust nommé par les hommes, & en mesme temps elle fut aussi un présage tres-certain de ce qu'il devoit estre un jour. En effet dés qu'il fut monté sur le siege episcopal de Verceil, on le vit tout remply de la ferveur de l'esprit de Dieu, d'une foy vive & ardante, & d'un courage invincible pour executer ce que son devoir demandoit de luy.

Hieron. de scrip. c. 96. Ambr. ep. 25. de sanct. ser. 11.

Sa vertu fut comme une vive source qui se répandit sur tout son peuple. L'amour de la chasteté dans laquelle il excelloit, fut si fecond en sa personne, & se communiqua tellement aux autres, qu'on vit fleurir la virginité dans son eglise. Sa douceur & sa charité furent comme des charmes innocens qui inspirerent à toute sa ville les flammes de l'amour divin. Comme il prattiquoit admirablement les regles de la conduitte episcopale, sa conversation apostolique fut une école dans laquelle il forma un tres-grand nombre de saints prélats, qui de la qualité de ses disciples passerent à celle de docteurs des chrestiens; les peuples venant les luy demander avec joye. Et comme il mettoit sa gloire dans le jeûne & la mortification, qu'il n'avoit que du mépris pour les attraits du monde, & qu'il fut le premier dans l'occident qui joignit en sa personne l'estat monastique avec la demeure des villes, le jeûne & la sobrieté des solitaires avec la sollicitude episcopale; ce fut par ces pratiques saintes qu'il introduisit dans son diocese la vie si austere des moines.

Il apprit aux jeunes gens à reprimer les impetuositez de leur chair par l'amour de l'abstinence & par les regles de la chasteté, & enseigna à tous les fidelles à se separer du commerce & du tumulte des villes sans les faire sortir des villes.

Mais

Mais il n'y eut rien de plus admirable que de voir l'ardeur avec laquelle tout ſon clergé embraſſa les exercices de la vie monaſtique. Car tous les eccleſiaſtiques de Verceil ne s'exerçoient pas moins dans la chaſteté & dans l'abſtinence, que dans les fonctions du ſacerdoce. Ils avoient pour toutes les choſes du monde le meſme mépris qu'ont les ſolitaires, ſans rien diminuer pour cela de la vigilance que doivent avoir les miniſtres de l'Egliſe. A voir les petits lits de leur monaſtere, on croyoit eſtre dans les ſolitudes de l'orient; & à conſiderer la devotion & le zele de ces ſaints eccleſiaſtiques, on ſentoit la meſme joye que ſi l'on euſt veu les ordres & les hierarchies des Anges. Auſſi ne ſortoit-on point de ſon clergé que pour eſtre Eveſque ou martyr.

Voilà le portrait que nous en a laiſſé S. Ambroiſe en pluſieurs endroits de ſes écrits; & il y ajoute encore cet eloge qu'il fait de la pieté des diſciples de ce ſaint Eveſque. C'eſt, « dit-il, une milice toute celeſte & toute angelique d'eſtre « continuellement occupé des loüanges de Dieu; & c'eſt celle « où ils s'exercent. Ils n'ont point d'autre ambition que de ſe « rendre ſa miſericorde favorable, & d'appaiſer ſa colere par « des prieres ferventes. Leur eſprit eſt toujours appliqué à la « lecture ou au travail, & eſtant ſeparez de la converſation « des femmes, ils ſe ſervent de garniſon & de ſauvegarde les « uns aux autres. Y-a-t'il rien de plus admirable que cette vie « dans laquelle il n'y a rien du tout à craindre & beaucoup à « imiter; où la peine & l'auſterité du jeûne eſt recompenſée « par la tranquillité de l'eſprit, addoucie par l'accoutumance, « ſoutenuë par le repos, ou trompée par une occupation con- « tinuelle; qui n'eſt ny chargée de l'embarras des choſes du « monde, ny engagée dans les affaires d'autruy, ny troublée « par les courſes continuelles que les gens du monde font par « la ville avec tant d'empreſſement. «

On pourroit croire que S. Euſebe de Verceil avoit pris le modele de cet établiſſement ſi ſaint dans les voyages qu'il fit en Egypte & en orient durant l'exil auquel nous allons voir que la deffenſe de la foy le fit condamner, ſi S. Ambroiſe ne nous apprenoit qu'il avoit déja étably dans ſon egliſe cette diſcipline ſi ſainte avant que d'avoir eſté banny. De ſorte qu'il eſt plus à propos de reconnoiſtre avec ce grand

Saint qui nous en a laiſſé une peinture ſi merveilleuſe, que le monaſtere luy fut une école de patience, & que la vie ſi auſtere qu'il y mena, luy apprit à ſupporter toutes ſortes de travaux, c'eſt à dire à mépriſer toutes les peines que les Ariens luy firent endurer depuis dans ſon exil. Car il n'y a rien qui mette davantage l'ame en eſtat de ſouffrir les perſecutions & les violences, que les mortifications volontaires du corps & de l'eſprit; la mort meſme n'eſtant point affreuſe à ceux qui ſe ſont privez par un pur mouvement de l'amour de Dieu, de tout ce qu'il y a de doux & d'agréable dans la vie.

Chapitre XXIX.

Nouveaux legats envoyez par Libere à Conſtance, auquel ce Pape écrit fortement.

Aprés le mauvais ſuccés des deux legats de Libere qui avoient ajoûté leur chute aux autres playes de l'Egliſe, ce Pape ne ſe rebuta point pour cela, & en employa d'autres qu'il crut avoir autant de fermeté que ceux-cy avoient témoigné de foibleſſe. Outre S. Euſebe que Dieu luy avoit donné pour le fortifier & l'ayder dans la deffenſe de l'Egliſe, il luy envoya encore pour cela un autre Eveſque, qui avoit une union particuliere avec ce ſaint paſteur de l'egliſe de Verceil, & qui euſt eſté heureux, ſi n'ayant pas fait paroiſtre moins de generoſité que luy durant la tempeſte, il euſt conſervé durant le calme & dans la paix, toute la moderation & la douceur qui eſt neceſſaire à un homme qui ſe doit conſiderer par ſon caractere comme le lieutenant de la charité de Jesus-Christ.

Athan. ad ſolit. p. 831. de fuga. p. 703. Libell. Fauſtin. & Marcellin.

Ce fut Lucifer Eveſque de Cagliari metropole de la Sardaigne & des iſles d'alentour, & dont le nom eſtoit illuſtre dans l'Egliſe par le mépris qu'il faiſoit du ſiecle, par ſon amour pour les lettres ſaintes, par la pureté de ſa vie, par la conſtance de ſa foy, & par la grace divine qui reluiſoit dans ſes actions. Ces eloges qui luy ſont donnez par deux preſtres de ſon party, ſeroient ſuſpects ſi S. Athanaſe ne le mettoit au nombre des bons Eveſques & des predicateurs de la verité.

Cet Evesque connoissant tous les desseins des Ariens, & sçachant que sous le nom d'Athanase ils avoient pour but de condamner la doctrine de l'Eglise, vint à Rome en ce temps-cy, & s'offrit d'aller trouver l'Empereur pour luy parler de toutes choses, & pour obtenir de luy que toutes les difficultez qui estoient alors en question, fussent examinées dans un Concile d'Evesques.

Libere receut volontiers cette offre de Lucifer; & pour faire que ses sollicitations eussent plus de poids & plus d'efficace, il l'addressa à S. Eusebe de Verceil, qu'il pria de se joindre à luy pour cet effet, & d'exciter avec luy pour la deffense de l'Eglise tous ceux qu'il pourroit porter à cette action de pieté & de justice. Ce fut le sujet de la lettre qu'il luy écrivit en ces termes. *ap. Baron. An. 353. § 20.*

Libere à son frere Eusebe.

VOSTRE foy invincible, mon tres-cher frere, qui vous « attache étroittement à la pratique des commande- « mens de l'Evangile, sans vous écarter en rien de la commu- « nion du saint siege apostolique, est une consolation puissan- « te qui releve mon esprit au milieu des afflictions de cette vie; « & je croy que ce n'est pas sans un mouvement de Dieu qui « vous retient dans les fonctions du sacerdoce dont vous estes « digne, que vous vous estes acquitté des devoirs de l'amitié « chrestienne & ecclesiastique. Vincent s'estant donc laissé « aller à cette dissimulation si lasche ensuitte de sa legation; « tous les autres Evesques d'Italie auroient esté contraints de « se rendre à l'avis des Orientaux, ainsi qu'on les en sommoit « publiquement. Mais Dieu a permis que Lucifer nostre frere « & nostre collegue dans l'episcopat, soit arrivé de Sardaigne « sur ces entrefaites. Et comme il a connu cette affaire jusques « dans le fond, & qu'il a remarqué que c'estoient les hereti- « ques qui excitoient tout ce trouble à l'occasion du nom d'A- « thanase, le zele ardent qu'il a pour la foy, l'a porté à entre- « prendre un juste travail, & à se rendre à la cour de nostre « prince si religieux, afin que luy ayant exposé tout l'ordre & « la suitte de cette affaire, il puisse obtenir de luy de traitter « dans une assemblée d'Evesques de toutes les questions dont «

» il s'agit. Et comme je sçay que la sainte ardeur de vostre foy » s'accorde parfaitement avec son zele, c'est ce qui m'oblige » de supplier vostre prudence, que si Dieu luy fait la grace de » vous voir, vous preniez le soin d'employer toutes les per- » sonnes que vous pourrez pour informer l'Empereur de ce » qu'exige la foy catholique; afin que s'estant deffait de toute » l'indignation qu'il a conceuë contre nous, il nous fasse res- » sentir les effets de sa reconciliation par une conduitte tout à » fait avantageuse à nostre repos & à vostre salut. J'ay crû » qu'il seroit inutile & superflu de vous mander par le détail » tout l'ordre & toute la suitte de cette affaire, puisque vous » en pourrez tirer une suffisante instruction par le rapport que » vous en feront mon frere Lucifer & ses collegues. Que » Dieu vous conserve, Monseigneur mon tres-cher frere.

Ad solitar. p. 836.

Libere joignit à la legation de Lucifer, Pancrace prestre, que S. Athanase appelle Eutrope, & Hilaire diacre de Rome, qui avec un courage merveilleux & une force toute divine, resolurent d'aller combattre pour l'Eglise & attaquer ses ennemis.

Il leur donna une lettre à Constance, que nous avons encore avec les œuvres de Lucifer & parmy les fragmens de S. Hilaire, dans laquelle il allie parfaitement la generosité d'un Pape & d'un Evesque avec le respect qu'un sujet doit à son prince.

» Dans cette lettre, aprés luy avoir demandé d'abord une » audiẽce favorable, qu'il se promet de luy en qualité d'Empe- » reur chrestien & de fils de Constantin de sainte memoire, il » luy témoigne son étonnemẽt de ce qu'aprés avoir tasché plus » d'une fois de luy donner satisfaction, il n'a pas encore esté » assez heureux pour se reconcilier avec luy, & pour addoucir » un prince qui se laisse ordinairement fléchir par les prieres » mesme de criminels; Qu'il en a veu de tristes marques dans » un discours que cet Empereur a envoyé au peuple contre luy, » & où il le déchire étrangement, quoy qu'il n'ait pas dessein » de s'en plaindre, estant obligé de souffrir tout avec patience; » Qu'il est tout à fait surpris de voir qu'un prince aussi doux » que luy, qui s'exerce continuellement dans la pratique de la » moderation, & qui ne garde jamais sa colere jusqu'au soir, » retient si long-temps son indignation contre luy; Qu'il

recherche avec luy une veritable paix qui ne consiste pas « seulement dans un arrangement de mots plein d'artifice & « de tromperie, mais qui soit établie raisonnablement sur les « commandemens de l'Evangile ; Que le motif qui l'avoit por- « té à luy demander la convocation d'un Concile, n'estoit pas « seulement l'affaire presente d'Athanase, mais plusieurs au- « tres dont il s'agissoit, & que cela estoit digne d'un adora- « teur du vray Dieu, aussi-bien que du regne d'un prince « qui n'a point d'autre regle de sa conduite que la pieté envers « JESUS-CHRIST ; Que plusieurs de ceux qui ont entre- « pris de déchirer les membres de l'Eglise, ont publié faus- « sement qu'il a supprimé leurs lettres, de peur que les cri- « mes de celuy qu'ils disoient avoir condamné, ne fussent « connus de tout le monde ; mais qu'il est constant, & « que personne ne le peut nier, qu'il a leu à l'Eglise & « au Concile les lettres des Orientaux, ainsi qu'il leur a ré- « pondu luy-mesme ; & que s'il n'a point deferé à leur ac- « cusation, c'est qu'en mesme temps elle a esté contredite par « 75. Evesques d'Egypte, dont il a aussi fait la lecture aux « Evesques d'Italie ; de sorte que le plus grand nombre d'E- « vesques rendant un témoignage avantageux à l'innocence « d'Athanase, il auroit crû violer la justice, s'il avoit ajoûté « foy en quelque chose à ses calomniateurs ; Qu'ayant receu « ces écrits de la main d'Eusebe, qui avoit esté dépesché pour « le voyage d'Afrique, cela n'a point empesché qu'il n'ait en- « voyé Vincent à Arles avec les autres legats, pour obtenir par « son moyen la convocation d'un Concile ; Qu'ainsi Constance « peut voir qu'il n'est rien entré dans son esprit qui ne fust di- « gne d'un serviteur de Dieu ; Que Dieu mesme & tous les « membres de l'Eglise luy sont témoins qu'il a toujours mé- « prisé & comme foulé aux pieds toutes les choses du « monde, ainsi qu'il y est obligé par les regles apostoliques & « evangeliques ; qu'il les méprise encore, non par une fureur « aveugle & temeraire, mais par le seul dessein d'observer « les maximes du droit divin ; Que tandis qu'il a vescu dans « un autre ministere ecclesiastique, il ne s'est jamais porté « à rien faire par ostentation, ny par aucun desir de vaine « gloire dans toutes les choses qui concernent l'observance « de la loy ; Et il prend encore une fois Dieu à témoin de «

» ce qu'il a esté élevé malgré luy au pontificat où il desire
» passer tout le reste de sa vie sans blesser sa conscience ; Qu'il
» ne s'est jamais mis en peine de faire des constitutions parti-
» culieres, mais qu'il a toujours pris le soin de faire garder
» celles des Apostres dans toute leur force & leur vigueur ;
» Que suivant les traces de ceux qui l'ont devancé dans cette
» charge, il n'a point souffert ny que l'on ajoûtast rien à l'epis-
» copat de Rome, ny que l'on en retranchast quoyque ce
» soit ; Que comme de sa part il garde la foy qui est venuë
» jusques à luy par la suitte & la succession d'un si grand nom-
» bre d'Evesques, dont plusieurs ont esté honorez de la cou-
» ronne du martyre, aussi il desire que les autres la conservent
» inviolablement ; & que le soin que l'Empereur prend des
» affaires de l'Eglise & la ferveur de sa devotion luy font es-
» perer qu'il n'abandonnera pas la justice de sa cause.

» Et quant à ce que les Orientaux témoignent vouloir s'u-
» nir à luy par le lien de la paix, il demande à l'Empereur
» quelle paix on peut attendre d'eux, puisqu'il y a huit ans
» que quatre Evesques de leur parti, sçavoir Demophile, Ma-
» cedone, Eudoxe & Martyre, n'ayant pas voulu condamner
» dans Milan la doctrine heretique d'Arius, sortirent du Con-
» cile tout en colere ; Qu'aprés cela il laisse à juger à l'Empe-
» reur ce que l'on peut se promettre d'eux, ou quelle seureté
» il peut y avoir à entrer dans les sentimens de ces sortes
» de personnes ; Que leur entreprise n'est pas nouvelle, &
» qu'il y a déja long-temps qu'ils ont tenté la mesme chose à
» l'occasion du nom d'Athanase sans user d'artifices & de dé-
» tours ; Que l'on a encore les lettres qu'Alexandre Evesque
» d'Alexandrie écrivit autrefois à Silvestre de sainte memoire,
» par lesquelles il luy apprend qu'avant l'ordination d'Atha-
» nase il a chassé de l'Eglise onze tant prestres que diacres à
» cause qu'ils suivoient l'heresie d'Arius ; Que quelques uns,
» quoyque separez de l'Eglise Catholique, n'ont pas laissé de
» trouver des lieux pour tenir leurs assemblées & leurs conci-
Eclairciss. 1. » liabules, & que l'on dit mesme que George entre dans leur
» communion par ses lettres ; Qu'ainsi il n'y a nulle paix à
» esperer si l'on contraint les Evesques de se soumettre au ju-
» gement de ces personnes comme l'on a déja fait dans
» l'Italie.

Il ajoûte qu'il prend la liberté de luy remonstrer que les « legats qu'il luy avoit envoyez, luy ont appris depuis peu « par leurs lettres que pour empescher le trouble de toutes les « Eglises du monde, ils avoient pris la resolution de se rendre « aux avis des Orientaux, avec cette condition neanmoins « que les autres condamneroient l'heresie d'Arius, & que cela « estant supposé ils estoient prests de se soumettre à leurs sen- « timens; Qu'ayant donné cette parole par écrit, les autres « avoient répondu aprés en avoir deliberé dans le Concile, « qu'ils ne pouvoient se resoudre à condamner la doctrine « d'Arius, parce qu'il ne s'agissoit alors que de la condam- « nation d'Athanase; Qu'il laisse à considerer à l'Empereur si « c'est garder le droit & les regles de la religion Catholique « que de traitter avec tant d'empressement & de rigueur une « cause toute personnelle, & où il ne s'agit que d'un seul hom- « me; Qu'il conjure tout de nouveau son ame qui est toute à « Dieu, qu'il le supplie par la vertu de celuy qui dans la pro- « tection qu'il luy a donnée, a fait voir à tous les hommes quel « est son pouvoir, & qu'il l'exhorte instamment aprés avoir « repassé devant ses yeux les bienfaits de celuy qui prend un « soin si particulier de la conduite de son empire en toutes « choses, de faire regler cette affaire par une meure delibera- « tion dans l'assemblée des Evesques, afin que rendant le cal- « me & la tranquillité à tout son siecle, il fasse observer par « tout le monde aprés une exacte discussion ce qui aura esté af- « fermi par le jugement des divins Evesques, chacun estant « convaincu qu'en cela ils auront confirmé par un consente- « ment universel ce qui avoit autrefois esté defini par un si « grand nombre de Prelats si considerables en presence de son « pere Constantin de sainte memoire. Il souhaite que JESUS- « CHRIST qui sçait les dispositions de l'Empereur, puisse « remarquer avec joye en cette occasion si importante, qu'il « a preferé avec raison la cause de la foy & l'interest de la « paix aux necessitez mesme de son estat. Il finit en luy recom- « mandant Lucifer, Pancrace & Hilaire ses legats, qu'il se « persuade ne devoir pas avoir beaucoup de peine à obtenir de « luy un Concile. «

Il semble, selon l'expression de saint Athanase, qu'Hi- laire fut particulierement chargé de cette lettre. Les le- *Ad solitar. p. 839.*

gats du Pape eſtant partis, Libere écrivit par un nommé Calepode à S. Euſebe de Verceil pour les luy recommander, & le prier de ſe joindre à eux, afin qu'ils puſſent agir tous enſemble d'un meſme eſprit pour la deffenſe de l'Egliſe, de la foy, & d'un Eveſque que l'on vouloit condamner en ſon abſence contre l'ordre de toutes les loix.

S. Euſebe receut fort bien ces legats quand ils furent arrivez à Verceil; & auſſi ils conceurent pour luy une affection & une eſtime toute particuliere, l'odeur de ſa ſainteté qui s'eſtoit déja répanduë fort loin, faiſant encore plus d'effet dans cette étroitte communication qu'ils eurent enſemble. Il ne put refuſer de ſe joindre à eux: & ayant informé le Pape de tout ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre, Libere luy témoigna par ſa réponſe qu'il en avoit beaucoup de joye, & qu'il eſperoit que l'affaire auroit un heureux ſuccés par ſon entremiſe.

Il ajoutoit qu'il en avoit auſſi écrit à Fortunatien Eveſque d'Aquilée, pour le prier de travailler avec les autres à obtenir le Concile, regler leur prudence par ſes avis, & les aſſiſter de ſa preſence s'ils avoient beſoin de luy. Il en parle avec de grands éloges en diſant que c'eſt un homme qui ne craint nullement les hommes, qu'il n'eſpere que les biens eternels, & qu'il avoit conſervé ſa foy au peril meſme de ſa vie. Mais quoy que cet Africain qui avoit eſté établi Eveſque d'Aquilée par préference à Valens que l'ambition portoit à vouloir uſurper ce ſiege, euſt donné tant de preuves de ſa ferveur pour les intereſts de l'Egliſe, que Libere croyoit pouvoir tout attendre de ſa fermeté; neanmoins nous verrons qu'il augmentera bien-toſt le nombre des deſerteurs de S. Athanaſe, qu'il ſe rangera du party des Ariens, & qu'il ſe rendra le ſeducteur de Libere meſme par un changement ſi déplorable, que ſa chûte ſera le ſcandale & l'horreur de tous les ſiecles avenir.

Hieron. de ſcript c. 97. Eclairc. 2.

Libere ne fut pas trompé dans l'eſperance qu'il avoit euë d'obtenir un Concile par le moyen de ces députez, puiſqu'il s'en tint un à Milan l'année ſuivante avec beaucoup de celebrité; mais il fut trompé dans le ſuccés qu'il s'eſtoit promis de ce Concile. Car ce qu'il avoit procuré avec tant d'empreſſement, comme le remede de tous les maux dont

dont l'Eglise estoit affligée depuis tant d'années, ne fut qu'un redoublement d'afflictions & de maux ; n'y ayant rien à esperer d'un Concile, lorsqu'au lieu d'y chercher uniquement la verité, l'esprit de domination y décide toutes choses, & que la seule volonté du souverain en est la regle. Aussi les Ariens en poursuivirent la convocation avec autant d'ardeur que le Pape, parce qu'ils prétendoient y contraindre les Evesques de confirmer ce qu'ils avoient arresté à Tyr, & qu'ils ne voyoient rien de si aisé que de dresser un nouveau formulaire de foy quand ils auroient chassé S. Athanase de l'Eglise.

Theod. l. 2. c. 12. Sozom. l. 4. c. 7.

Eclairciss. 31.

CHAPITRE XXIX.

Constance fait mourir Gallus. Danger extreme de Iulien depuis Empereur & apostat.

IL arriva en cette mesme année 354. un accident funeste & tragique qui fit voir que la prudence des hommes ne sert quelquefois qu'à les jetter dans de plus grands embarras, & que les moyens qu'ils employent pour procurer leur repos, les engagent souvent dans de nouveaux troubles.

Gallus que Constance avoit élevé depuis peu d'années à la dignité de Cesar pour deffendre son empire dans l'Orient contre les Perses, y avoit commis tant d'excés & de cruautez, & donné par sa conduitte tant de marques d'un esprit turbulent & inquiet, que l'Empereur commença à le regarder plustost comme un de ses principaux ennemis, que comme son parent & son allié. Mais ne voulant point d'abord faire éclatter la deffiance & la crainte qu'il en avoit, il tascha premierement de l'affoiblir en luy ostant la pluspart de ses officiers & de ses trouppes ; & ensuitte lorsqu'il vit qu'il s'estoit emporté jusques à faire jetter dans la riviere des officiers de l'empire qu'il luy avoit envoyez pour le faire venir vers luy, il se détermina absolument à s'en deffaire, plustost neanmoins par artifice que par violence.

Amm. Marcell. l. 14. Zos. l. 2. Aurel. Vict. Eutrop. Hieron. chr.

Ayant passé toute cette année à Arles jusques au prim-

temps, il en partit pour aller à Valence s'opposer aux courses des Allemans, & y demeura assez long-temps : & ensuitte ayant fait la paix avec eux, il vint passer l'hyver á Milan avec une resolution toute formée de perdre ce jeune prince qui estoit tout ensemble son cousin germain & son beau-frere.

Dans ce dessein il manda sa sœur Constantine avec tant de tendresse & d'affectation, qu'encore qu'elle craignist ce frere qui avoit tant de fois versé le sang de ses proches, elle crut neanmoins qu'elle auroit assez de pouvoir sur son esprit pour l'addoucir. Mais estant arrivée dans une ville de Bithynie, elle y tomba malade d'une fiévre si violente qu'elle en mourut dans peu de jours, laissant par sa mort son mary Gallus privé de l'unique appuy qui luy restoit dans le monde, & dans l'impuissance de resister à l'Empereur qui le vouloit perdre. Neanmoins s'estant laissé persuader par un tribun nommé Scudilon, qui luy estoit d'autant moins suspect & plus dangereux, qu'ayant l'esprit fort grossier il luy paroissoit plus sincere, il partit enfin d'Antioche pour aller trouver Constance qui l'en pressoit continuellement par ses lettres, & courut en diligence à sa ruine. Car dés qu'il fut arrivé à Petaw, qui est une ville de la Norique, le palais où il logeoit fut environné de soldats : on luy osta ses ornemens imperiaux pour le revestir d'une casaque ordinaire; & de là estant conduit dans l'Istrie ou aux environs, auprés de la ville de Pole, Constance aprés l'avoir fait interroger comme un criminel pour luy faire rendre conte des meurtres qu'il avoit commis dans Antioche, luy fit trancher la teste sur la fin de l'an 354. *Eclairc.*

Telle fut la fin déplorable d'un jeune prince, qui estant destiné à l'empire dans la créance de tout le monde, passa par l'épée d'un bourreau dans la fleur de sa jeunesse, & n'estant âgé que de 29. ans. Theodoret dit qu'il fit profession de la religion Chrestienne jusqu'à la fin de sa vie ; & S. Gregoire de Nazianze écrit à son avantage que ce fut sans déguisement & sans dissimulation, quoyque d'ailleurs il le blasme d'avoir eu l'esprit chaud & violent. Et quant à sa mort, il ne veut ny le déclarer innocent, ny justifier tout à fait Constance, & il

Theodoret. l 3. c. 1. Greg. Naz. orat 1.

reconnoiſt qu'on peut les blaſmer tous deux, parce qu'ils eſtoient hommes & capables de faire des fautes.

Mais Julien frere de ce mal-heureux s'eſtant veu alors dans une des plus grandes extremitez de ſa vie, & n'en eſtant ſorti que par une profonde diſſimulation, n'a pas épargné Conſtance depuis qu'il ſe fut revolté contre luy: & nous avons encore une de ſes lettres dans laquelle il repreſente au peuple & au ſenat d'Athenes cette action de ſon prédeceſſeur comme une tres-grande inhumanité. Car il attribuë la ruſticité de ſon frere & l'aſpreté de ſon eſprit à la mauvaiſe éducation qui luy avoit eſté commune avec luy; Conſtance les ayant fait renfermer dans une maiſon étrangere, environnée de forteresſes & de gardes, comme s'ils euſſent veſcu parmy les Perſes & dans un païs ennemi, ſans commerce avec perſonne, ſans aucune autre ſocieté que celle de leurs valets, & ſans eſtre formez dans les exercices par leſquels on fait paſſer ordinairement les jeunes gens de grande naiſſance. Il dit qu'auſſi-toſt que Conſtance eut appellé Gallus de cette vie toute ſauvage & toute champeſtre, pour le reveſtir de la pourpre imperiale dans ſon palais, il ne ceſſa point de le regarder avec envie, & ne ſe contenta point de l'exclure de la dignité imperiale, ce qui luy devoit ſuffire s'il jugeoit qu'il en fuſt indigne; mais il ne fut point ſatisfait juſqu'à ce qu'il l'eut fait mourir. Il repreſente que les brigands & les ſcelerats qui ſont dans les fers & dans les cachots, ont ſelon les loix toute liberté de ſe deffendre avant que d'eſtre condamnez, mais que Gallus n'a pas eu cet avantage, quoyqu'il luy euſt eſté peut-eſtre aſſez facile de rejetter les fautes de ſa conduitte ſur ceux qui en avoient eſté les auteurs; Que c'eſtoit eux qui luy avoient donné l'occaſion de s'emporter à la colere; mais que quelque excés qu'il euſt commis en cela pour n'avoir pas gardé dans ſa vengeance toute la moderation qu'il devoit, au moins il n'avoit rien fait d'injuſte, ny qui meritaſt la mort; Que c'eſtoit une grande indignité que Conſtance en faveur d'un eunuque ſon valet de chambre, & de l'intendant de ſes cuiſiniers euſt ainſi traitté ſon couſin germain, un prince qui portoit la qualité de

Iulian. ad Athen.

Cesar, qui avoit épousé sa sœur, & en avoit une fille, & dont luy-mesme avoit épousé la sœur en premieres noces; & que sans avoir égard à tant de liens si étroits & si saints qui les devoient unir ensemble, il l'eust livré à la discretion de ses plus grands ennemis pour le massacrer.

Philostorg. l. 4. c. 1. Philostorge tasche de justifier Constance de la mort de Gallus en disant qu'il avoit envoyé pour sauver la vie à ce jeune prince, mais que l'eunuque Eusebe le fit promtement executer avant que l'on sceust l'ordre qui luy apportoit sa grace. Cet auteur est fort suspect en toutes choses; mais il le doit estre particulierement pour ce qui regarde Gallus en faveur duquel il se declare entierement.

Constance fit aussi punir tous ceux qui avoient eu part à la mort de Domitien Préfet du Pretoire que Gallus avoit fait mettre en pieces au commencement de cette année. *Greg. Nyss. l. 1. contr. Eunom.* Mais Aëce, dit S. Gregoire de Nysse, évita pour lors la peine des fautes dont il estoit aussi coupable que les autres, n'estant pas encore assez considerable pour meriter qu'on songeast à luy. Neanmoins nous apprenons de ce mesme *l. 3. c. 17.* Pere qu'il quitta Antioche, & vint à Alexandrie; & selon Philostorge, ce pourroit estre dés ce temps-cy.

Julian. ad Athen. Personne ne nous peut mieux instruire que Julien de ce qui luy arriva à luy-mesme aprés la mort de Gallus. Car il dit que Constance l'ayant traisné de tous costez durant sept mois, & luy ayant donné des gardes pour s'assurer de sa personne, ne le relascha qu'avec de tres-grandes peines, & qu'il ne fust jamais sorti de ses mains si quelqu'un des dieux (c'est ainsi que parle cet apostat) ne luy eust rendu favorable l'esprit de l'Imperatrice Eusebie; Qu'il fut neanmoins obligé de se retirer dans la maison de sa mere, parce qu'il ne possedoit plus rien des grands biens que son pere luy avoit laissez, Constance s'en estant rendu le maistre; & qu'il luy fit mille maux avant que de l'élever à la dignité de Cesar. Mais en attendant que nous voyons la suitte de son histoire, il suffit de remarquer d'une part en ce lieu les plaintes qu'il fait de l'eunuque Eusebe qui avoit esté l'un des principaux auteurs de la mort

infame de Gallus, & d'obſerver auſſi de l'autre la reconnoiſſance qu'il témoigne envers l'Imperatrice Euſebie qui fut ſon unique protectrice dans une occaſion ſi dangereuſe.

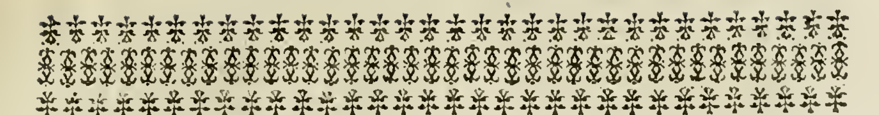
Nous apprenons d'Ammien Marcellin que les flatteurs qui aſſiegeoient ſans ceſſe l'eſprit de Conſtance, firent un crime à Julien de ce qu'il eſtoit party de luy-meſme du lieu de ſa retraitte dans la Cappadoce, pour faire un voyage en Aſie afin d'y étudier, & de ce que ſans ordre de l'Empereur il avoit veu ſon frere Gallus dans le temps qu'il paſſoit par Conſtantinople. Cet hiſtorien ajoûte que la choſe alla ſi loin, que ſans le ſecours de l'Imperatrice Euſebie, qui obtint qu'on le conduiſiſt à Come auprés de Milan, & de là en Grece pour s'y exercer dans l'étude des belles lettres, il ſeroit pery malheureuſement par cette conſpiration. Il dit luy-meſme qu'on le fit demeurer ſix mois en Italie auprés de Milan, & que pendant tout ce temps-là l'eunuque Euſebe empeſcha qu'il ne viſt l'Empereur, de peur que s'inſinuant dans ſon amitié par la liberté de la frequentation, Conſtance ne reconnuſt ſa fidelité, & ne luy donnaſt de l'employ; Que neanmoins l'Imperatrice fit tous ſes efforts pour luy procurer la permiſſion de le voir, afin de luy donner une pleine confiance; & que pendant tout ce temps de diſgrace il ne le vit que cette fois là, & encore une autre fois dans la Cappadoce.

C'eſt ainſi qu'il faut adorer l'abyſme profond des jugemens de Dieu, qui ayant promis une protection eternelle à ſon Egliſe, ne laiſſe pas de conſerver la vie & la liberté à ceux qui en doivent eſtre les perſecuteurs. Toute la maiſon du grand Conſtantin eſtant alors réduitte à Conſtance & à Julien, Dieu permet que cet Empereur qui vient de faire mourir Gallus chreſtien de profeſſion, épargne ſon frere Julien qui eſt idolatre dans le cœur, & qui doit un jour montrer par ſa conduitte violente & tyrannique la fureur dont il eſt envenimé contre Jesus-Christ & ſon Egliſe. Mais celuy qui ſçait exercer la patience des bons par la fureur des méchans, ſçait auſſi le temps qu'il s'eſt reſervé dans ſa colere pour jetter au feu les fleaux dont il s'eſt ſervy

dans le deſſein de ſanctifier ſes enfans, & d'éprouver la fidelité de ſon Epouſe. Aprés que Conſtance & Julien auront fait d'inutiles efforts pour accabler la verité, elle ſurvivra aux Empereurs Ariens & aux apoſtats; & l'Egliſe ayant eſté purifiée en ce monde par des ſouffrances continuelles, regnera eternellement avec JESUS-CHRIST, qui eſt le Roy immortel de tous les ſiecles, & le ſouverain diſtributeur des empires & des couronnes.

Fin du ſixiéme Livre.





ECLAIRCISSEMENS
SUR DIVERS ENDROITS
DE L'HISTOIRE DE S. ATHANASE.

LIVRE I. CHAP. I.



Ous nous servons des termes d'Archevesque, de Patriarche, & d'autres semblables, non qu'ils fussent alors en usage, mais pour nous conformer à la maniere dont nous parlons presentement.

CHAP. III.

1.

Ce que nous disons que l'histoire de ce baptesme s'accorde difficilement avec l'âge de S. Athanase, vient de ce qu'on ne peut pas douter qu'il ne fust encore alors tout enfant. Socrate & Sozomene le disent expressément ; & Baronius croit faire beaucoup de dire qu'il pouvoit avoir alors 12. ans. Cependant S. Pierre d'Alexandrie n'estant mort qu'à la fin de l'an 311. on ne peut pas mettre cette histoire avant la fin de 312. Et c'est mesme trop tost, puisque selon toutes les apparences cette histoire n'arriva pas durant la persecution, qui ne finit en orient qu'avec l'an 312. Mais la supposant mesme en 312. S. Athanase n'ayant alors que 12. ans, n'en aura eu que 25. lors qu'il fut fait Evesque : car il est certain que ce fut peu de mois aprés le Concile de Nicée. Or il est fort difficile de croire qu'il l'ait esté si jeune, sur tout puisqu'il avoit déja paru extraordinairement dans le Concile de Nicée, & que dés devant mesme il s'estoit rendu redoutable aux Ariens. Il est vray que Theodoret dit qu'il estoit encore jeune quand il fut éleu. Mais un homme de 35. ans & plus passoit alors pour estre bien jeune quand il s'agissoit de l'episcopat ; & on se plaignit que Paulinien frere de S. Hierosme avoit esté fait prestre trop jeune, quoy qu'il eust prés de 30. ans ; au lieu que parmy tous les défauts que les Ariens voulurent trouver dans l'entrée de S. Athanase, on ne voit point qu'ils ayent jamais parlé de son âge. Hænschenius a remarqué qu'il estoit fort difficile de soutenir que S. Athanase fust encore si jeune mesme en 311. Que si S. Alexandre, sous qui tout le monde dit que cela arriva, n'a esté Evesque qu'en 321. comme le porte la chronique de S. Hierosme, S. Athanase n'estoit pas asseurément en âge de se divertir de cette maniere.

Socr. l. 1. c. 11. Sozom. l. 2. c. 16. Baron. 311. §. 63.

Theodor. l. 1. c. 25.

Hieron. ep. 61. c. 3.

Bolland. de S. Alexand. 26. febr. p. 636.

2.

Baronius croit que S. Athanase a vescu quelque temps dans le desert en la compagnie de S. Antoine, & qu'il le dit dans la vie qu'il a écritte de ce Saint. Et asseurément s'il a esté disciple de S. Antoine, il ne pouvoit manquer de le dire dans cette vie. Cependant il n'y dit autre chose sinon qu'il avoit veu ce Saint plusieurs fois. Peut-estre pourroit-on croire qu'il auroit passé quelque temps dans le desert, puisqu'entre les eloges qu'on luy donna à son election, on dit qu'il estoit l'un des Ascetes : & dans un recueil de quelques paroles de S. Antoine donné par Ecchellensis, il est dit que ce Saint avoit veu descendre l'esprit de Dieu sur trois personnes, en qui il en avoit paru des effets merveilleux, & que l'abbé Athanase qui avoit esté fait Patriarche, estoit l'un des trois. Neanmoins la qualité d'Ascete qui mar-

ann. 311. §. 63.

Athan. de vit. Ant. t. 2. p. 451.

apolog. 2. p. 726.

que fort bien la vie sainte, austere & retire que le Saint avoit menée, n'oblige point à dire qu'il ait vescu hors des villes. Et pour le titre d'Abbé, sans examiner l'autorité du recueil dont cette histoire est tirée, comme il est tiré de l'Arabe, c'est à ceux qui sçavent cette langue à voir si le mot qui répond à celuy d'Abbé, est particulier aux moines, & s'il ne se donne point aussi aux ecclesiastiques & aux Evesques.

CHAP. VI.

Baronius a mis la derniere deffaitte de Licinius dés l'an 318. parce qu'il n'avoit pas encore veu les fastes d'Idace, qui portent que la bataille d'Andrinople fut donnée en 324. le 3. de juillet, & celle de Calcedoine le 18. septembre de la mesme année; sans parler des autres raisons qu'il n'est pas necessaire d'alleguer, puisque le sentiment de Baronius est rejetté aujourd'huy generalement par les plus habiles, qui mettent la deffaitte de Licinius en 323. ou 324. dequoy nous parlerons dans la suitte.

CHAP. VII.

Il est assez difficile de dire quand le schisme des Meleciens a commencé. S. Athanase dans une lettre aux Evesques d'Egypte, dont on a fait sans raison la premiere oraison contre les Ariens, dit
p. 305. qu'il y avoit 55. ans que les Meleciens s'estoient separez de l'Eglise, & 36. que les Ariens avoient esté déclarez heretiques, & qu'ils avoient esté chassez de l'Eglise par le jugement de tout le Concile Oecumenique. Baronius a cru là dessus comme une chose indubitable, que cette piece avoit esté écritte 36. ans depuis le Concile de Nicée, c'est à dire en 361. & par consequent que Melece avoit fait schisme en l'an 306. Cependant nous montrerons dans la suitte que la lettre de S. Athanase est selon toutes les apparences, pour ne pas dire avec certitude, non de 361. mais du commencement de 356. Cela nous porte donc à mettre le commencement du schisme de Melece en 300. ou 301. Par ce moyen S. Pierre qui est mort avant la fin de la persecution, aura aisément assemblé un Concile pour juger Melece, comme le dit S. Athanase; car la persecution ne commença qu'en 303. Mais d'autre part Melece fut condamné pour avoir sacrifié aux idoles & renoncé à la foy : c'estoit donc ce semble durant la persecution. Socrate & S. Epiphane le disent. Et pour le Concile, la persecution ayant eu quelques relasches en certains temps, il n'est point impossible que S. Pierre ait assemblé quelques Evesques. Voila les raisons qui nous empeschent de nous déterminer sur ce point.

apolog. 2. p. 777.

Socr. l. 1. c. 3. Epiph. hær. 68.

CHAP. VIII.

I.

Baronius reconnoist qu'il y a diverses fautes dans les actes de S. Pierre qui sont dans Surius, & il s'arreste à d'autres qu'il attribuë à Anastase le bibliothecaire, prétendant qu'ils sont plus veritables. Neanmoins les extraits qu'il en donne ne font pas juger qu'ils soient fort differens de ceux de Surius. Les grecs que le P. Combefis a donnez depuis peu, ne sont au jugement de Leo Allatius & de M. Valois, que les communs ajustez par Metaphraste. Non seulement on y lit la deffense que fait S. Pierre de la part de JESUS-CHRIST aux prestres Achillas & Alexandre, de recevoir jamais Arius dans l'Eglise; mais ils ajoûtent que ces prestres rapporterent la chose aux principaux du Clergé. Et on prétendra que nonobstant tout cela, Achillas mesme que S. Athanase nous represente comme un saint Evesque, & qui selon l'opinion commune n'a pas vescu un an depuis, ne laissa pas de le recevoir dans l'eglise comme diacre, & de l'élever mesme à la prestrise, comme nous l'apprenons de Sozomene; & que S. Alexandre luy confia encore le soin de l'explication de l'Ecriture sainte, comme l'assure Theodoret. Cela est si insoûtenable, que l'auteur des actes a mieux aimé faire une fausseté visible & certaine, & dire qu'Arius ne laissa pas d'esperer son rétablissement de l'affection d'Achillas & d'Alexandre, mais que ses esperances furent vaines & n'eurent aucun effet; quoy qu'il soit indubitable que quand il commença à répandre son heresie sous S. Alexandre, il estoit

Bar. 310. § 4. & in martyr. 26. novemb.

Allat. de Simeo. p. 116. Vales. in Eusebi. p. 319.

Soz. l. 1. c. 14.

Theod. l. 1. c. 1.

estoit prestre & curé dans Alexandrie.

Bar. 310. §. 4. Baronius remarque comme une fausseté dans les actes de Surius, ce qu'ils disent que S. Pierre avoit excommunié Arius à cause de son heresie contre le Fils de Dieu, parce que les historiens nous apprennent qu'il n'estoit coupable alors que d'avoir suivy le schisme des Meleciens. Ceux de Combefis n'expriment point le sujet de son excommunication: mais ils portent neanmoins que S. Pierre accusa Arius d'avoir separé le Fils de la gloire & de la Consubstantialité du Pere, dequoy Jesus-Christ ne luy avoit rien dit dans sa vision prétenduë. Ils supposent donc qu'Arius avoit déja commencé à prescher son heresie; & c'est ce que personne n'oseroit dire. Ils disent encore qu'Arius estoit prestre, quoy que Sozomene asSoz. l. 1. c. 14. sure qu'il n'estoit encore que diacre.

Outre ce qui regarde Arius, on y peut remarquer encore diverses fautes. 1. Ils disent par deux fois que S. Pierre fut executé par l'ordre de Diocletien, quoy qu'il soit constant que Diocletien s'estoit démis de l'empire & s'estoit retiré en Dalmatie plusieurs années auparavant. Aussi le P. Combefis n'y a point trouvé d'autre solution que celle qui couppe en un mot toutes les difficultez, en disant sans preuves que les endroits sont corrompus. 2. Ils disent que Diocletien envoya cinq tribuns à Alexandrie pour emmener le Saint à Nicomedie. Ceux de Surius ne parlent que d'un; & cela est assurément plus croyable. 3. Euseb. l. 9. c. 6. Eusebe dit que S. Pierre ayant esté pris, fut aussi-tost decapité. ἀθρόως αὐτῷ. Cela ne s'accorde pas avec les actes de Surius, qui disent que son emprisonnement ayant causé une sedition dans la ville, l'on envoya à Nicomedie prendre les ordres de l'Empereur. Ceux de Combefis disent la mesme chose, sinon qu'il semble que tous les cinq tribuns y furent eux-mesmes: ce qui seroit un peu difficile à croire. 4. Ils mettent un Milius entre les Evesques d'Alexandrie, où il n'y en a point de ce nom. 5. Ils mettent en deux endroits S. Heracle aprés S. Denys & Maxime, quoy qu'il les ait precedez. Le P. Combefis cherche quelque solution pour le premier endroit, & a recours pour l'autre à la corruption du texte. 6. Ils disent qu'Origene a fait beaucoup de peine à Heracle. Nous ne trouvons rien de cela jusqu'à ce que Theophile se mit à persecuter les solitaires de Nitrie au commencement du v. siecle: & selon toutes les apparences, Origene & Heracle sont toujours demeurez unis. 7. Ils disent que l'on voulut enterrer le corps de S. Pierre εἰς τὰ θεωνᾶ, ce qui ne peut signifier autre chose que l'Eglise de S. Theonas, qui ne fut neanmoins bastie que par S. Alexandre, comme nous l'apprenons Ath. apol. 1. p. 603. de S. Athanase.

2. Theodoret dit que l'episcopat de S. Achillas dura peu. Gelase de Cyzic ne Theod. l. 1. c. 1. Gelas. l. 2. c. 1. Epi. h. hær. 69. luy donne que cinq mois, & S. Epiphane que trois. S. Athanase semble les favoriser. Car il parle plusieurs fois des ecclesiastiques & des Evesques ordonnez du temps d'Alexandre: il y joint S. Pierre par deux fois, & ne parle de mesme d'Achillas qu'en un seul endroit. S. Hierosme au contraire ne met le commencement d'Alexandre qu'en la premiere année de la 275. olympiade, c'est à dire en 321. De sorte qu'Achillas a dû gouverner dix ans selon luy depuis 311. ou huit au moins, s'il n'a commencé qu'en 313. Nous suivons S. Hierosme, parce que nous ne voyons pas assez de raison pour le quitter. Car S. Athanase ne dit rien de formel. Theodoret & Gelase doivent ceder par le droit d'antiquité. Et S. Epiphane diminuë beaucoup l'autorité de son témoignage par la faute visible qu'il commet au mesme endroit, en faisant Achillas posterieur à Alexandre. Neanmoins s'il est vray qu'il faille mettre le commencement de l'Arianisme en 320. dequoy nous parlerons dans la suitte, il est certain que S. Alexandre estoit Evesque dés auparavant.

Chap. XV.

Les auteurs ne marquent point précisément quand a commencé l'heresie d'Arius. A en juger par l'ordre de leurs histoires, on diroit que ce n'a esté qu'aprés la deffaitte de Licinius. Cela ne se peut neanmoins, puisque Licinius n'a esté vaincu qu'à la fin de 324. moins d'un an avant le Concile de Nicée, ou en

323. au plustost : mais cela marque peut estre que ce n'estoit pas fort long-temps auparavant. Il est visible par la lettre de Constantin à Alexandre & à Arius sur ce trouble, que ce prince n'en avoit point entendu parler avant que d'estre maistre de l'Orient ; ainsi il n'avoit pas fait encore beaucoup d'éclat dans l'Occident ; & neanmoins S. Alexandre en avoit écrit à S. Silvestre. S. Athanase ne distingue point le commencement de l'Arianisme du temps du Concile de Nicée, lorsqu'il dit qu'il y avoit 36 ans que les Ariens avoient esté declarez heretiques, & qu'ils avoient esté chassez de l'Eglise par le jugement de tout le Concile œcumenique. Mais je ne sçay si cet endroit mesme ne peut point fixer tout à fait le temps de l'heresie d'Arius. Car l'écrit où il dit cecy a esté fait dés l'an 356. comme on le verra dans la suitte, 31. an seulement aprés le Concile de Nicée. Ainsi ou il y a faute dans le nombre de 36. ou le sens de cet endroit est que les Ariens avoient esté declarez heretiques 36. ans auparavant par S. Alexandre, & avoient mesme esté excommuniez depuis par le Concile de Nicée. Le grec souffre ce sens qui leve de grandes difficultez. Que si c'est le veritable, il faut mettre en 320. le Concile d'Egypte depuis lequel proprement les Ariens ont du passer pour condãnez. Car la loy par laquelle Licinius prétendoit ruïner l'Eglise en defendant les Conciles, pouvoit n'estre pas encore faitte. S. Basile d'Amasée dont S. Hierosme met le martyre en 320. pouvoit aussi avoir donné avant que de mourir des preuves de sa foy sur la divinité du Verbe, de laquelle S. Athanase dit qu'on ne pouvoit pas douter. Et il n'est pas mesme necessaire qu'il ait sceu ce qui se passoit dans l'Egypte, puisque nous avons veu dans le chapitre 12. qu'Eusebe de Nicomedie s'estoit declaré contre la verité avant Arius. Pour l'endroit de Lactance où les Ariens se trouvent nommez, les meilleurs manuscrits ne les mettent point : & en quelque temps que Lactance ait écrit, soit en 316. comme veut Baronius, soit vers l'an 323. comme il est assez probable, il est fort difficile de croire qu'il ait jamais parlé des Ariens.

or. 1. in Ar. p. 305.

Euseb. de vitâ Const. l. 1. c. 51.

orat. 1. in Arian.

or. 2. p. 329. Socr. l. 1. c. 3.

CHAP. XVIII.

Nous mettons le Concile d'Alexandrie à la fin de 324. au plustost, suivant l'opinion du P. Petau, de Monsieur Valois & de plusieurs autres personnes habiles, qui croyent que Licinius ne fut dépouïllé de l'empire qu'en 324. Ils se fondent particulierement sur Idace, qui marque sous les Consuls de cette année la bataille d'Andrinople le 3. de juillet, & celle de Calcedoine le 18. de septembre. La chronique d'Alexandrie les favorise aussi en mettant en 324. la deffaite & la mort de Licinius, quoy que par une brouïllerie toute visible, elle ne parle des batailles d'Andrinople & de Calcedoine que sur l'année 325. Le Sieur Godefroy sur la premiere loy *de veteranis* suit une autre supputation, & croit que les deux batailles ont esté données dés 323. Le passage de Victor, ny celuy de l'anonyme qu'il allegue ne le prouvent pas, puisque la guerre peut avoir commencé en 323. & plustost encore, & n'avoir fini qu'en 324. La premiere loy *de infirmandis his qui sub tyrannis*, paroist plus forte, puisqu'elle casse dés le 17. may 324. tout ce qu'avoit fait Licinius : & on ne peut pas dire qu'il y ait faute pour les Consuls, parce que la loy suivante qui est du 12. fevrier 325. suppose celle-cy. Mais Godefroy luy-mesme ruine l'avantage qu'il peut tirer de cette loy, en disant dans sa chronologie qu'au lieu du 17. may, il faut peut-estre le 17. de decembre, *Kal. jan.* pour *Kal. jun.* ce qui est un changement fort aisé & fort ordinaire. Ainsi sa plus forte preuve est la troisiéme loy *de extraordinariis*, receuë le 24. avril 324. par laquelle Constantin répond à ceux de Calcedoine & de Macedoine. Car s'il n'y a point de faute, c'est une preuve que Constantin estoit maistre de Calcedoine avant le 18. septembre 324. Mais le sieur Godefroy mesme est obligé de corriger un grand nombre de fautes dans les dattes des loix : ainsi cette preuve ne peut pas estre comparée à l'autorité d'Idace

l. 2. p. 410. 411.

Il faut avoüer neanmoins que si le sentiment de Monsieur Valois est plus autorisé, celuy du sieur Godefroy s'accorde mieux avec l'histoire de l'Aria-

nisme. Car si Constantin n'est devenu maistre de l'Orient qu'aprés le 18. septembre de l'an 324. il est difficile de concevoir comment il a pu envoyer Osius de Nicomedie tenir ce Concile à Alexandrie, convoquer un Concile general aprés son retour, & le faire tenir dés le mois de may 325. Une année de plus rendroit cela bien plus facile. Les lecteurs en jugeront comme il leur plaira.

LIVRE II. CHAP. IV.

Soz. l. 1. c. 18. Vales. in Eus. LE titre du chapitre où Eusebe parle de cette harangue, porte que ce fut Eusebe mesme qui la fit; & Sozomene dit la mesme chose. Cela se peut confirmer sur ce qu'Eusebe témoigne Euseb. de vit. Const. l. 1. c. 1. avoir prononcé un panegyrique de Constantin pour sa 20. année, lorsque ce prince estoit au milieu de l'assemblée des ministres de Dieu; ce qui marque bien clairement le Concile de Nicée. Mais il est aisé qu'il ait fait ce discours en quelqu'autre occasion plustost qu'à la teste de cette séance, où il semble qu'un long & ennuyeux panegyrique, comme Eusebe avoit accoustumé d'en faire, n'estoit pas fort de saison. De plus, il est certain qu'Eusebe ne faisoit pas ce discours comme chef du Concile; & il n'y a pas aussi beaucoup d'apparence que le Concile eust choisi un Evesque tel que luy, suspect ou convaincu d'Arianisme, pour porter la parole en son nom. Cette commission convenoit mieux ou à Osius, ou à S. Eustathe, ou à l'Evesque d'Alexandrie. Personne ne le dit d'Osius. Theodoret qui estoit Theodoret. l. 1. c. 6. d'Antioche, & bien informé de ce qui regardoit les Evesques de cette Eglise, dit que ce fut S. Eustathe qui parla le premier devant Constantin, & qui releva par ses éloges l'amour que ce prince avoit pour l'Eglise. Le titre de Coryphée des Peres de Nicée qu'on luy a donné, favorise assez ce sentiment. Et il est difficile d'expliquer autrement que Hier. ep. 126. du Concile de Nicée ce que dit S. Hierosme, qu'estant Evesque d'Antioche, *Qui Antiochenæ ecclesiæ episcopus*, il avoit le premier sonné la trompette contre Arius. Car sans parler de S. Alexandre, S. Philogone s'estoit déclaré contre Arius, lorsque S. Eustathe estoit encore Evesque de Berée. Gregoire prestre de Cesarée dans l'éloge qu'il a fait apud Surium 10. julij. des Peres de Nicée, dit aussi que ce fut S. Eustathe qui fit la harangue à Constantin. Nicetas cite de Theodore de Mopsueste que ce fut S. Alexandre d'Alexandrie; & l'autorité d'un témoin si ancien seroit fort considerable en ce point, si nous avions ses ouvrages pour examiner ce qu'on en cite. Car quelque âge qu'eust S. Alexandre, il avoit encore assez de vigueur pour faire une harangue, qui selon toutes les apparences ne devoit pas estre longue. Celle que rapporte Gregoire de Cesarée côme la veritable, est en effet fort courte. S. Eustathe (car c'est luy à qui il l'attribuë) aprés y avoir rendu graces à Dieu de la pieté de Constantin, & des avantages que l'Eglise en recevoit, fait un abregé tres-clair de la foy de la consubstantialité des trois Personnes, & finit en demandant l'assistance de Constantin, pour arrester le cours de l'heresie d'Arius. Il est certain que ce discours n'est point d'Eusebe de Cesarée. Ces paroles mesme qu'on y lit, *qui Arius nescio quomodo allectus in presbyteratum nos latuit*, conviennent mieux à S. Alexandre qu'à S. Eustathe. Mais nous n'oserions pas nous arrester à une piece qui n'est point autorisée de l'antiquité, & où l'on peut remarquer diverses difficultez. Car Theodoret ne dit point que S. Eustathe eust rien dit contre Arius, & plus la confession de la divinité & de la consubstantialité du S. Esprit est claire & précise, plus elle est suspecte; puisque dans les disputes qui se sont élevées sur ce point, ny S. Athanase, ny aucun autre Pere n'a jamais allegué une autorité si considerable: & mesme à l'égard du Fils, ce ne fut que dans la suitte de cette séance qu'on se résolut de se servir du terme de *Consubstantiel*.

CHAP. X.

Il y a appatence que l'obstination de ceux qui refusoient de signer la consubstantialité, alla jusqu'à faire durant quelque temps une espece de schisme. Car

nous ne voyons point à quoy nous puissions mieux rapporter ce que disent les Peres du Concile d'Ephese dans leur lettre à l'Empereur, lors qu'ils se plaignent de ce que Jean d'Antioche avoit tenu son Concile à part avec les Orientaux. » C'est, disent-ils, ce qui arriva autrefois » dans le grand & sacré Concile des 318. » Peres de Nicée, où quelques-uns se se- » parerent de cette sainte assemblée, de » peur d'y souffrir la juste punition de leurs » fautes. Mais le grand Constantin n'eut » garde de considerer comme un Concile » cette bande divisée des autres; & il or- » donna mesme qu'on les punist pour » avoir refusé de s'unir avec tant de saints » prélats, qu'ils n'auroient pas abandon- » nez, s'ils ne se fussent reconnus cou- » pables.

act. 5.

Pour la signature des Eusebiens, s'il en faut croire Philostorge & le sens que luy donne Nicetas, ils écrivirent le mot d'ὁμοιούσιον qui ne signifie que *semblable en substance*, au lieu d'ὁμοούσιον & de *consubstantiel* que mettoient les orthodoxes. Mais il y a bien de l'apparence que Philostorge, si c'est son sens, a inventé ce fait pour diminuer la honte des chefs de son parti, & empescher qu'on ne les accusast d'avoir combattu une doctrine qu'ils avoient approuvée par leur signature. Car quelque peu de difference qu'il y ait pour l'écriture entre ὁμοιούσιον & ὁμοούσιον, il est comme impossible qu'elle n'eust pas esté remarquée par ceux qui examinerent sans doute avec soin la signature de ces prélats suspects.

Philost. l. 1. c. 9. p. 7. & 177.

Socrate aprés avoir dit contre la verité de l'histoire qu'Eusebe de Nicomedie & Theognis de Nicée furent bannis par Constantin durant le Concile, pour avoir refusé de signer le symbole & l'anatheme prononcé contre Arius, dit que peu de temps aprés leur bannissement ils envoyerent aux principaux Evesques une requeste par laquelle ils consentoient à la foy de la consubstantialité, mais non à l'anatheme d'Arius; & que sur cela ils furent rappellez, & restablis en leurs eveschez. Il n'exprime point si cela se fit durant le Concile, ou aprés. Mais d'une maniere ou d'autre, nous ne voyons aucun moyen de le suivre, & de soutenir comme vraye la requeste qu'il dit avoir esté donnée par ces deux Evesques.

Socrat. l. 1. c. 5. 10.

Car si on dit que ce fut durant le Concile, il faudroit qu'Eusebe & Theognis eussent esté bannis deux fois, parce qu'il est certain qu'ils l'ont esté depuis le Concile. Or il n'y a nulle apparence à cela, parce que ceux qui ont reproché à Eusebe l'exil où il fut condamné aprés le Concile, auroient aussi remarqué qu'il l'avoit esté durant le Concile. Le silence de S. Athanase dans son traitté des synodes est une preuve décisive sur ce point. S. Hierosme n'auroit pû l'omettre lorsqu'il veut prouver aux Luciferiens par l'autorité du Concile de Nicée jusqu'où peut aller la condescendence de l'Eglise: Et la maniere dont S. Eustathe qui y estoit present, & Theodoret rapportent que les deffenseurs d'Arius signerent le symbole, fait bien voir que leur opiniastreté n'alla point alors jusqu'à se laisser bannir. 2. Eusebe dans la requeste que rapporte Socrate, dit qu'il n'a pas voulu signer l'anatheme d'Arius, parce qu'il ne croyoit pas qu'il eust les mauvais sentimens pour lesquels on l'anathematizoit. C'est ce que personne n'a jamais pû dire dans le Concile de Nicée, où nous avons veu qu'Arius avoit dit des blasphemes qui avoient fait horreur à tout le monde; & Eusebe le pouvoit moins qu'aucun autre aprés les discours qu'il y avoit faits luy-mesme, & les lettres qu'on y avoit leuës de luy. 3. Cette requeste suppose qu'Arius s'estoit alors justifié, & avoit esté rappellé d'exil, & c'est ce qu'on ne peut dire estre arrivé durant le Concile de Nicée, comme nous le verrons bien tost.

p. 251. &c.

Theodoret. l. 1. c. 7. 8.

Sozomene a suivi expressément la seconde opinion, disant qu'Eusebe & Theognis furent rappellez d'exil aprés le Concile, ayant envoyé aux Evesques la requeste dont nous parlons. Mais si dans le consentement qu'ils donnent à la foy, ils ne font que rapporter ce qu'ils avoient déja fait dans le Concile de Nicée, 1. On ne voit pas que ce fust une raison pour demander d'estre rappellez d'un exil où ils n'avoient esté

Sozom. l. 2. c. 15.

condamnez que depuis le Concile, & pour de nouvelles fautes, & pour dire qu'ils se soumettent par cette requeste à tout ce qu'on peut demander d'eux. 2. Il faut dire qu'ils n'avoient point signé l'anatheme d'Arius; & cependant Theodoret assure qu'eux deux nommément le signerent tous des premiers. Et l'impieté d'Arius estant manifeste comme elle estoit, il n'y a aucune apparence à croire que le Concile les ait dispensez de cette signature. Que si l'on dit qu'ils offrent de nouveau de consentir à la foy parce qu'ils avoient, si l'on veut, retracté ce qu'ils avoient fait dans le Concile, quoy que cela soit difficile à croire; ils le devroient assurément marquer, & donner des assurances qu'ils tiendroient cette seconde signature mieux qu'ils n'avoient fait la premiere: & neanmoins ils n'en disent pas un mot. On peut ajouter que les termes de cette requeste portent comme necessairement à croire que les Evesques avoient admis Arius à se justifier, & l'avoient receu solennellement dans l'Eglise. Or quand on supposeroit que cette requeste n'estoit addressée qu'aux Evesques Eusebiens, on verra par la suitte qu'ils ne receurent point Arius dans l'Eglise par une communion publique, qu'en 335. long-temps aprés le rappel d'Eusebe & de Theognis.

Theodoret. l. 1. c. 7.

Chap. XI.

S. Hierosme dont nous nous contentons d'alleguer icy le témoignage, parle d'Eusebe comme d'un auteur tres-docte, & il luy a porté assez de respect pour ne vouloir point toucher aux choses qu'il avoit traittées: de sorte qu'on ne peut le soupçonner d'avoir eu aucune passion contre luy. Cependant c'est celuy de tous les Peres qui le represente avec de plus noires couleurs. Il dit qu'il a autrefois porté l'estendard de la faction Arienne. Il luy donne expressément le nom d'heretique. En mesme temps qu'il l'appelle un homme tres-docte, il ajoute qu'il n'estoit pas catholique. Il luy attribuë le nom d'homme Arien. Il assure que personne n'ignore qu'il a esté Arien, qu'il a esté le deffenseur déclaré de l'heresie.

Hieron. cont. Rufin. l. 1 c. 2. l. 2. c. 4. l. 3. c. 4 10. ad Ctesiph. & ep. 65.

Mais de plus il suffit de jetter les yeux sur les écrits de cet auteur ecclesiastique, pour le convaincre d'Arianisme par son silence & par ses expressions. Il y a beaucoup de malignité dans son silence, puisque non seulement il n'a pas voulu étendre son histoire ecclesiastique jusques au Concile de Nicée, qui estoit le plus illustre sujet qu'il pouvoit se proposer; mais mesme qu'estant obligé d'en traitter dans la vie de Constantin, il l'a fait de la maniere du monde la plus suspecte, & la plus indigne de la sincerité chrestienne & episcopale. Car le Concile de Nicée ayant esté assemblé pour deux principaux sujets, sçavoir pour établir la divinité du Fils contre l'heresie d'Arius, & pour faire garder par toutes les Eglises du monde une parfaitte uniformité dans la celebration de la grande feste de Pasque, Eusebe ne dit pas un seul mot de la question qui regarde le point de doctrine, quoy qu'il y eust une occasion tres-avantageuse de loüer Constantin sur ce sujet: & il se contente de parler de cet autre point, qui concerne seulement la discipline exterieure. Et quand aux ouvrages dogmatiques qui sont restez de cet auteur, le venin de l'Arianisme y est répandu de toutes parts, & il seroit aisé d'en rapporter par le détail une infinité d'expressions ariennes, si cela n'estoit inutile aprés le recueil qu'en ont fait plusieurs auteurs de nostre siecle.

Athan de synod. p. 871.

Euseb. l. 5. de demonstr. evangel. c. 1. & 5. l. 1. contra Marcell. c. 1.

Chap. XII.

Ce qui fait la difficulté touchant la condamnation d'Arius, c'est que S. Hierosme dit en termes exprés sur l'autorité de témoins oculaires, & des actes du Concile de Nicée, qu'Arius mesme & ses principaux disciples furent receus par ce Concile, de mesme que les deux Eusebes & Theognis. Rufin dit aussi que Constantin pria les Evesques du Concile de Jerusalem en 335. d'imiter envers Arius la moderation du Concile de Nicée, qui n'avoit point prononcé contre sa personne mais seulement contre ses dogmes. Nous n'opposons point à cela l'autorité de Theodoret, qui dit qu'Arius fut chassé de l'Eglise aussi bien que Second & Theonas, ny mesme S. Epi-

Hier. adv. Lucifer. c. 7.

Rufin. l. 1. c. 11.

Theod. l. 1. c. 6. Epiph. haer. 70. c. 9.

phane, qui met la deposition d'Arius, comme l'un des plus grands avantage que l'Eglise a tirez du Concile de Nicée. Nous ne parlons que de ceux qui ont esté presens au Concile, & nous commençons par la lettre que le Concile mesme écrivit à l'Eglise d'Egypte. Elle marque clairement l'excommunication d'Arius, & personne ne le nie. Elle est faitte pour estre portée par S. Alexandre aprés le Concile, & par consequent elle doit marquer la derniere conclusion de toutes les affaires dont elle parle. Le Concile tenu à Alexandrie en 339. dit qu'Eusebe & Theognis furent déposez pour avoir communiqué avec les Ariens excommuniez par le Concile Oecumenique. Ce Concile n'avoit donc pas levé l'excommunication qu'il avoit prononcée contre eux. Ce que S. Athanase dit plusieurs fois, Que les Ariens avoient esté chassez de l'Eglise par tout le Concile Oecumenique; Que l'heresie avoit esté anathematizée par le Concile de Nicée, & les Ariens chassez, & d'autres choses semblables peuvent suffire pour nous assurer qu'ils estoient demeurez excommuniez. Mais il est encore plus formel lors qu'il dit qu'Eusebe de Nicomedie luy ayant écrit pour Arius, il luy répondit qu'il ne falloit pas recevoir ceux qui avoient esté anathematizez par le Concile Oecumenique Le Concile de Jerusalem en recevant l'an 335. Arius & ses disciples, avoüe qu'ils avoient esté jusques alors hors de l'Eglise. Que si quelqu'un veut dire que depuis le Concile de Nicée Arius estoit retourné dans l'heresie, & par consequent estoit retombé dans l'anatheme; il auroit donc fallu un nouveau Concile pour le separer de nouveau de la communion de l'Eglise; & S. Athanase ne parle jamais que du Concile de Nicée. Il faut donc avoüer que S. Hierosme a esté trompé par les témoins qu'il cite, & que pour ce qu'il dit des actes du Concile, on ne le doit rapporter qu'aux Evesques, comme il y a assez d'apparence; ou qu'il a attribué à l'heresiarque Arius ce qui peut estre vray d'un autre Arius aussi prestre d'Alexandrie, & co pagnon de l'heresie de son collegue. Pour Rufin, c'est un auteur qui n'est nullement exact, & il fait dire en cet endroit mesme à Constantin que S. Alexandre estoit alors Evesque d'Alexandrie.

ap. Theodor. l. 1.

ap. Athan. apol. 2. p. 727.

in Arian. or. 1 p. 305. apol. 2. p. 777.

p. 778.

de synod. p. 890. 891.

Epiph. hær. 69. c. 8 Socrat l. 1. c. 3.

CHAP. XIII.

Baronius a pretendu que Second au moins avoit enfin cedé a l'autorité du Concile, & avoit esté receu comme les autres. Son unique preuve c'est que son nom se trouve dans les signatures du Concile, qui n'ont presque aucune autorité, bien loin de pouvoir estre opposées aux témoignages de ceux qui disent que luy & Theonas furent anathematizez. Rufin dit qu'il y eut six Evesques qui aimerent mieux estre bannis que de souscrire le symbole. Mais il est seul en cela. Theodoret & Philostorge disent que tous signerent hors Second & Theonas, & la lettre du Concile ne parle que de ces deux.

Bar. an. 325. §. 76. 77.

Rufin. l. 1. c. 5.

CHAP. XIV.

Ce que Melece dit de Jean de Memphis, que l'Empereur luy avoit commandé de demeurer avec l'Archevesque, paroist obscur. Le seul sens qui peut venir en l'esprit, c'est que Constantin estant informé par S. Alexandre que ce Jean estoit un esprit inquiet & turbulent, comme cela parut assez par la suitte, si c'est luy qui fut depuis chef des Meletiens, avoit ordonné qu'il demeureroit à Lycople avec Melece. Mais selon ce sens, il faudra que Melece se qualifie luy-mesme *l'Archevesque*; ce qui est un peu estrange.

CHAP. XV.

Bucherius dans son livre sur les cycles témoigne avoir de la peine à croire que le Concile de Nicée ait rien determiné sur le cycle de 19. ans, & il penche bien plus à dire qu'Eusebe l'ayant publié vers le temps du Concile, cela a donné lieu de croire qu'il avoit esté fait par son autorité. Il se fonde principalement sur l'opposition que divers latins ont faitte à cette supputation; ce qui n'auroit pas esté, dit-il, si elle fust venuë du Concile de Nicée, dont l'autorité estoit particulierement reverée par les latins; & sur ce que parmy les grecs mesmes il y avoit toujours beaucoup de disputes sur la feste de Pasque, jusqu'à ce que Theo-

p. 127. 129.

phile d'Alexandrie l'euſt reglée pour cent ans. Il n'eſt pas difficile de répondre à ces raiſons, puiſque ſoit que le Concile ait authorizé le nombre d'or, ſoit qu'il ne l'ait pas fait, il eſt viſible par S. Ambroiſe, par Gennade, & par Denys le Petit qu'on l'a cru dans l'Occident. Or la creance de ce point, vraye ou fauſſe, a du produire les meſmes effets, & obliger a ſuivre ce calcul, ou à alleguer les raiſons pour leſquelles on ne le ſuivoit pas. Et pour l'Orient, Bucherius demeurant d'accord que l'on y ſuivoit le nombre d'or, on n'en ſçauroit pas conclure que le Concile de Nicée ne l'euſt pas eſtabli. (p. 494.) Ce qu'il dit d'un ancien Calendrier ou le nombre d'or n'eſt pas marqué, eſt encore plus foible, puiſqu'il n'eſt point neceſſaire qu'il le fuſt par tout. (p. 128.) Il prétend que S. Ambroiſe aprés avoir dit abſolument que le cycle de 19. ans venoit du Concile, marque enſuitte que cela ne s'y trouvoit pas expreſſément, mais ſeulement par conſequence, parce qu'il dit, *Vnde majores* (Ambroſ. ad epiſcop. Æmiliæ.) *noſtri in tractatu Concilij Nicæni eum diem Enneadecaeteride, ſi quis diligenter intendat, ſtatuendum putarunt.* Mais la ſuitte de S. Ambroiſe donne lieu de croire que ces mots *ſi quis diligen er in endat*, ne tombent point ſur *eum diem, &c.* mais ſur *Vnde* qui eſt au commencement de ce paſſage, & qu'il ſignifie, que ſi l'on y prend bien garde, l'on verra que le Concile a pris des Egyptiens le cycle paſchal de 19. ans. Et en effet Bucherius meſme reconnoiſt que ce cycle a eſté premierement trouvé, quoyque fort imparfaittement, par S. Anatole de Laodicée qui eſtoit d'Alexandrie & y avoit demeuré long-temps. (ap. Bucher. p. 487.)

Denys le Petit aſſure que le Concile de Nicée a encore ordonné que la lune dans laquelle on devoit faire Paſque, eſtoit celle qui commençoit depuis le huitiéme de mars juſqu'au cinquiéme d'avril, & que le 14. de cette meſme lune devoit ſe rencontrer depuis le 21. de mars juſqu'au dix-huit d'avril, & que quand meſme ce 14. de la lune ſe rencontreroit le 21. de mars en un ſamedy, il falloit faire la feſte de Paſque dés le lendemain. (p. 94. 95.) Bucherius ne croit pas que tout cela ait eſté ordonné par le Concile, d'autant que l'on a ſouvent diſputé ſur toutes ces choſes, & que hors Denys le petit perſonne n'a jamais dit que cela euſt eſté reglé par le Concile de Nicée. Denys allegue le ſettiéme livre de l'hiſtoire eccleſiaſtique. On ne ſçait pas qu'elle hiſtoire il entend.

Chap. XVI.

Theodoret ne marque pas plus de 20. canons du Concile de Nicée, & aucun ancien n'en a conté davantage. (Theod. l. 1. c. 8.) Les Eveſques d'Afrique ayant demandé les Canons de Nicée aux Egliſes d'Alexandrie, d'Antioche & de Conſtantinople, on ne leur envoya que les 20. que nous avons encore. (Cod. can. Eccleſ. Afric.) Rufin en met 22. mais ils ne contiennent rien davantage que les 20. dont nous nous ſervons: & ils ſont ſeulement diviſez d'une autre maniere. De ſorte qu'il n'y a aucun ſujet de croire que le Concile en ait jamais fait davantage, quoy qu'il ait fait d'autres deciſions qui n'eſtoiēt pas renfermées dans des canons. Il eſt vray que les Arabes attribuent un tres-grand nōbre de canons au Concile de Nicée; & il n'y a pas long-temps qu'il s'eſt fait une edition des titres de ces canons diſtribuez en ſix claſſes, dont la ſeconde ſeule en contient juſques à 84. Mais il n'y a rien de plus viſiblement apocryphe que cette compilation qui a eſté inconnuë à toute l'antiquité.

Chap. XVII.

Il faut remarquer ſur ce qu'on dit de cette préſéance des Eveſques de Jeruſalem, que neanmoins lorſque S. Auguſtin faiſant par deux fois l'enumeration des Eveſques qui ſe trouverent en 415. au Concile de Dioſpolis, met toujours Jean de Jeruſalem aprés Euloge de Ceſarée: & on ne peut pas douter qu'il ne ſuiviſt l'ordre des ſeances qu'il avoit trouvé dans les actes du Concile. (Auguſt. Iulian. l. 1. c. 5. 7.)

Baronius prétend que quoyque Jeruſalem euſt le rang devant Ceſarée, elle demeuroit neanmoins toujours ſoumiſe à ſa juriſdiction. (Bar. an. 425. 139.) Les diſputes entre S. Cyrille de Jeruſalem & Acace de Ceſarée, dont nous parlerons ſur l'année 357. font juger qu'Acace le prétendoit, &

& que S. Cyrille le nioit. C'est pourquoy S. Hierosme dans le differend qu'il eut avec Jean de Jerusalem, suppose le droit de Cesarée comme certain & indubitable. Baronius allegue l'histoire de S. Porphyre, où il est dit que Jean de Cesarée pria Prayle (ou plustost Jean) Evesque de Jerusalem, de luy envoyer ce Saint qui estoit alors prestre de Jerusalem, pour luy expliquer quelques difficultez de l'Ecriture; & que quand il fut à Cesarée, il l'ordonna Evesque de Gaza. Baronius infere de là que l'Evesque de Jerusalem estoit sousmis à celuy de Cesarée, puisque celuy-cy avoit droit de prendre ses prestres. Neanmoins les metropolitains n'avoient point ce droit sur leurs suffragans selon les Canons. Les Evesques d'Afrique firent un canon exprés pour le donner à l'Evesque de Carthage; & encore il falloit qu'il demandast une fois à l'Evesque l'ecclesiastique dont il avoit besoin. Blondel soutient que l'Evesque de Jerusalem ne reconnoissoit en aucune maniere celuy de Cesarée, & il semble mesme luy vouloir attribuer quelque jurisdiction sur les Evesques voisins dés le IV. siecle, ce qui ne se peut pas soutenir; & mesme pour l'independance, tout ce qu'il dit n'ajouste rien à l'incompatibilité qu'il semble y avoir qu'un Evesque superieur pour le rang soit sousmis pour la jurisdiction.

Hier. ep. 61. — *Bolläd. 26. fevr.* — *de la Primauté. p. 543. &c.*

CHAP. XXII.

Le seul style barbare & presque inintelligible de cette lettre prétenduë du Concile au Pape, fait assez juger de l'autorité qu'elle peut avoir; sans qu'il soit besoin de demãder par quel privilege S. Macaire de Jerusalem est nommé dans le titre plustost que S. Alexandre & S. Eustathe, ni de remarquer que ce titre *& les autres 318. Evesques* sans dire seulement où ils estoient assemblez, n'est pas ordinaire dans les Conciles. Assurément S. Eustathe n'avoit pas signé cette lettre, luy qui dit n'avoir pu conter combien il y avoit d'Evesques dans le Concile. On joint à cette lettre la réponse de S. Silvestre, qui est du mesme genre, si ce n'est que la fausseté de la datte, & les autres fautes dont elle est remplie, font croire mesme à Baronius qu'elle est supposée.

Bar. an. 325. §. 171. — *Theo. l. 1. c. 7.*

LIVRE III. CHAP. IV.

1. BARONIUS sur l'année 329. §. 12. croit que ces hommes d'Alexandrie estoient de la secte des Meleciens, & cette opinion est fondée sur une histoire de S. Epiphane que nous avons rapportée ailleurs. Cette conjecture auroit beaucoup d'apparence de verité si l'on pouvoit dire que les Meleciens eussent alors abandonné la vraye foy. Mais comme le Concile d'Alexandrie rapporté par S. Athanase dit qu'Eusebe & Theognis ne furẽt deposez que pour avoir communiqué avec les Ariens excommuniez par le Concile de Nicée, ce témoignage si exprés ne souffre point que nous y cherchions d'autre explication. *apolog. 2. p. 723.*

2. On s'est abstenu de refuter dans le corps de cette histoire plusieurs fables anciennes qui ont eu cours sur le sujet de l'exil d'Eusebe & de Theognis. Sozomene dit que ces deux Evesques ayant gagné, comme l'on disoit, celuy qui avoit ordre de l'Empereur de garder les actes du Concile, en effacerent leur signature, & que dés lors ils eurent mesme l'insolence d'enseigner publiquement que le Fils n'est pas consubstantiel à son Pere. Il ajoute que Constantin en ayant repris Eusebe, il eut la hardiesse de luy dire que si l'on couppoit son habit en sa presence, il ne voudroit jamais dire que les deux pieces fussent d'une mesme nature. Ce qui irrita d'autant plus l'Empereur qu'il vit par là que le Concile n'avoit pas étouffé les contestations pour toujours, comme il l'avoit cru; & estant échauffé mesme par quelques personnes qui luy representerent l'indignité de cet excez, il condamna Eusebe & Theognis au bannissement. Pour rejetter une histoire qui a si peu d'apparence, il suffit de dire que Sozomene ne l'assure pas, & que mesme en un autre endroit il la condamne absolument. *l. 1. c. 20.* *l. 3. c. 18.*

Philostorge raconte la chose d'une autre maniere qui est encore moins probable. Car il dit qu'Eusebe & Theognis se

l. 2. c. 1. & in add. c. 1. 177. 178. se repentant d'avoir signé, vinrent trouver Constantin pour luy dire qu'ils reconnoissoient avoir mal fait en souscrivant l'impieté par la crainte de ses menaces. Il ajoute que Maris de Calcedoine fit la mesme chose avec eux, & que l'Empereur irrité de ce qu'ils avoient souscrit par hypocrisie, les bannit aussitost dans les Gaules, chassa tous les autres Ariens, c'est à dire ceux qui avoient signé, & au contraire rappella Second, & ceux qui avoient esté releguez avec luy en Illyrie, du nombre desquels estoit Arius.

Quoy que cette conduitte soit trop ridicule pour estre crue de personne, neanmoins il encherit encore en disant que Constantin écrivit de tous costez des lettres qui condamnoient la consubstantialité, & établissoient le Fils d'une autre substance que le Pere, que S. Alexandre souscrivit ces lettres, & qu'ainsi Arius communiqua avec luy; mais que la crainte qu'Alexandre avoit euë de Constantin estant passée, il retourna à son premier sentiment, & qu'alors Arius & ses partisans se separerent d'avec luy & d'avec l'Eglise.

Ce seroit perdre le temps que de refuter ces relations fabuleuses qui ne viennent que de la plume d'un infame Arien, & qui se refutent d'elles-mesmes; estant certain par toute la suitte de l'histoire, que tant que Constantin a vescu, les Ariens n'ont osé attaquer directement le Concile de Nicée, & la doctrine de la consubstantialité du Verbe. On voit mesme qu'une partie de ces fables estoit inventée, quoyque d'une autre
l. 3. c. 18. maniere, dés le temps de Sozomene qui s'en mocque.

3. Gelase est le seul qui a inseré dans son histoire cette lettre de Constantin.
Col. 5. Elle est citée dans le cinquiéme Concile œcumenique par Benigne Evesque d'Heraclée; & comme elle a un parfait rapport avec la conjoncture du temps, qu'elle ne contient rien qui puisse la rendre suspecte, & qu'on ne voit pas quel interest on auroit eu de la supposer, il n'y a pas lieu de la rejetter.

4. On suit icy Philostorge, parce que l'on ne trouve rien de contraire. Et
Socr. l. 1. c. 5. mesme Socrate attribuant ce bannissement d'Eusebe & de Theognis au Concile de Nicée, donne lieu de croire qu'au moins il l'a suivi de fort prés.

De plus, si ce bannissement estoit arrivé dans le cours des persecutions de S. Athanase, il auroit produit un grand changement dans les affaires de l'Eglise, & ce Saint n'auroit pas manqué d'en parler assez souvent; au lieu qu'il n'en de synod. p. 890.
parle qu'une seule fois en passant; & dans cet endroit mesme il dit que ce bannissement n'empescha pas qu'Eusebe ne troublast ensuitte les Eglises, & ne dressast des embusches aux Evesques qui s'opposoient à ses entreprises; ce qui marque que son exil a precedé la persecution qu'il commença à faire dés l'an 330. à S. Eustathe & aux autres Evesques orthodoxes.

CHAPITRE V.

Personne ne marque ce terme de trois années que Philostorge, mais rien n'empesche qu'on ne le suive encore en ce point.

CHAPITRE VII.

C'est S. Hierosme qui dit que S. Eu- De script. eccles. 85.
stathe fut banni à Trajanople dans la Chrys. or. de S. Eustath.
Thrace; & il ajoute mesme que son corps y estoit de son temps. S. Chrysostome témoigne aussi plus d'une fois que le corps de S. Eustathe estoit dans la Thrace. Theodoret au contraire dit l. 1. c. 20.
que ce Saint passa seulement par la Thrace & fut mené en une ville d'Illyrie. Et Theodore le Lecteur dit qu'il fut l. 2.
relegué à Philippes en Macedoine, qui est une des provinces de l'Illyrie; en quoy il est suivi par les Grecs posterieurs. La confusion des noms a produit sans doute cette difference. Car il y Soc. l. 4. c. 13. Soz. l. 6. c. 3.
eut ce semble encore un Eustathe sous Valens, qui estoit prestre de Constantinople, & qui fut banni pour la foy à Bizye en Thrace. Mais ceux qui disent que celuy d'Antioche est mort à Philippes, paroissent les mieux fondez, puisque ce fut de là que Calandion l'un de ses successeurs fit apporter son corps à Antioche vers l'an 480. comme nous l'apprenons de Theodore le lecteur, qui l. 2.
vivoit en mesme temps selon Vossius. Car il y a bien de l'apparence que Calandion ne manqua pas de s'informer avec soin du lieu où estoit son corps,

avant que de le faire apporter à Antioche. S. Chryſoſtome meſme ne s'éloigne pas beaucoup de ceux qui mettent ſa mort à Philippes, puiſque cette ville eſt ſur les confins de la Thrace.

Pour le temps de ſa mort, Theodoret dit ſeulement qu'il eſtoit mort lorſque S. Melece fut établi Eveſque d'Antioche au commencement de 361. & aſſurément S. Melece n'auroit pas dû monter ſur ſon ſiege s'il euſt encore eſté vivant, & jamais les Euſtathiens n'euſſent conſenti l'année ſuivante à recevoir Paulin pour Eveſque. C'eſt pourquoy Socrate & Sozomene ne ſont point recevables lorſqu'ils diſent qu'il fut rappellé ſous Jovien, & qu'il ordonna un Eveſque à Cõſtantinople en 370. 40. ans aprés ſon banniſſement. Blondel a pretendu qu'il eſtoit mort fort peu avant l'election de S. Melece. Mais le paſſage de S. Jean Chryſoſtome qu'il rapporte, s'entend du ſoin que Flavien prenoit de l'Egliſe d'Antioche, & non de la mort de S. Euſtathe. Et aſſurément il y a bien de l'apparence que ce Saint eſt mort peu de temps aprés ſon exil, & meſme devant Conſtantin. Car il n'eſt jamais parlé de luy dans toutes les revolutions & toutes les affaires qui ſe ſont paſſées du temps de Cõſtance. On ne le voit point revenir en 338. aprés la mort de Conſtantin, lorſque tous les Eveſques bannis furent rappellez. Il ne paroiſt ny dans le Concile de Rome en 342. ny dans celuy de Sardique en 347. où tous les Prelats perſecutez par les Ariens vinrent ſe plaindre des violences qu'ils avoient ſouffertes. On ne trouve point que perſonne y ait parlé pour luy, ny repreſenté ſes raiſons. Enfin on ne remarque nulle part choſe quelconque qui faſſe voir qu'il vivoit encore: & n'y ayant point auſſi d'auteur qui le diſe, il ſemble qu'il n'y a pas de difficulté de mettre ſa mort dés l'an 337. au plus tard. Leo Allatius a donné depuis peu le diſcours de ce Saint ſur la Pythoniſſe qui eſt marqué par S. Hieroſme. Pour l'Hxaëmeron qu'il a auſſi donné ſous le nom de S. Euſtathe, on trouve de la difficulté à croire qu'il ſoit de luy; & c'eſt un ouvrage qui ne ſçauroit faire beaucoup d'honneur à celuy qui l'a écrit.

Primauté en l'Egliſe. p. 119.

Hieron. de ſcript. c. 85.

CHAPITRE VIII.

C'eſt Sozomene qui remarque ainſi le temps de la mort de S. Macaire, & nous ne voyons rien qui nous empeſche de le ſuivre. On peut meſme fixer ſa mort à l'an 334. ſi l'on veut s'arreſter à la chronique de Nicephore qui luy donne 20. ans d'epiſcopat. *Soz. l. 2. c. 19.*

Pour l'electiõ de S. Maxime, Sozomene dit que S. Macaire l'avoit ordonné Eveſque de Dioſpolis; mais que le peuple de Jeruſalem qui le reveroit pour ſa qualité de Confeſſeur & pour la ſainteté de ſa vie, le deſtinant pour ce ſujet à eſtre un jour ſon Eveſque, murmura fort de ce qu'on le donnoit à une autre Egliſe, & en vint preſque à une ſedition; ce qui obligea S. Maxime à le retenir auprés de luy, & à mettre un autre Eveſque à Dioſpolis. Et meſme les plus habiles, ajoute Sozomene, crurent que S. Macaire eut regret d'avoir éloigné de luy S. Maxime, & procura luy-meſme le ſoulevement du peuple, afin d'avoir occaſion de le retenir, croyant qu'un homme comme luy, tres-ferme dans la ſoy, & aimé du peuple, luy eſtoit neceſſaire pour maintenir ſon Egliſe en paix aprés ſa mort, & pour empeſcher qu'Euſebe Eveſque de Ceſarée & Patrophile qui l'avoient déja voulu inquieter, & qui l'avoient obligé de ſe ſeparer de leur communion, ne s'efforçaſſent de luy donner pour ſucceſſeur un homme de leur faction. Nous n'avons pas voulu mettre cette hiſtoire dans le corps du livre, tant parce que cette conduitte qu'on attribuë à S. Macaire, n'eſt pas aſſez édifiante, que parce qu'il y a meſme lieu de douter ſi ce fait eſt veritable. Car Sozomene n'eſt pas des plus aſſurez dans ce qu'il rapporte; & il y a peu d'apparence que S. Macaire ait entrepris d'ordonner des Eveſques dans la Paleſtine aprés que le Concile de Nicée avoit laiſſé tous les droits de Metropolitain à l'Eveſque de Ceſarée. Et on ne peut pas dire que l'Eveſque de Dioſpolis euſt une dépendance particuliere de celle de Jeruſalem, puiſque S. Hieroſme fit baptizer par Jean de Dioſpolis des perſonnes que Jean de Jeruſalem avoit refuſez. Il eſt meſme aſſez difficile que l'Egliſe de Dioſpolis ait vaqué en ce

Ibid.

Hieron. ep. 61. c. 16.

Theod. l. 1. c. 20. temps-cy. Car Aëce qui en estoit Evesque dés le commencement de l'heresie d'Arius, vivoit encore au temps de la Eusebe de vita Const. l. 3. c. 6. déposition de S. Eustathe en 330. & de l'intrusion d'Euphrone qu'on ne peut mettre avant 331. & il y a mesme toute sorte d'apparence qu'il vivoit encore en 349. comme nous le verrons sur cette année.

Chapitre IX.

Quelques novateurs de ces derniers temps abusant de cette histoire, & particulierement de quelques termes de Theodoret, en ont voulu conclure injustement que les laïques ont le pouvoir d'offrir eux-mesmes l'Eucharistie en l'absence des prestres. Et ils prétendent que c'est à quoy S. Frumence invitoit ces marchands Romains, lorsqu'il les sollicitoit de tenir leurs assemblées. Mais outre qu'il seroit difficile de monstrer qu'il n'y eust point de prestres dans la compagnie de ces marchads l'histoire n'en disant rien, & l'usage estant que des personnes qui s'engagent dans de longs voyages pour le commerce, menent ordinairement des prestres avec eux; il est visible par les paroles de Theodoret, que quand S. Frumence les exhortoit à s'assembler, ce n'estoit que pour y faire leurs prieres selon l'usage des Chrestiens, & de l'Eglise Romaine, Theod. l. 1. c. 27. κατὰ τὸ Ῥωμαίων ἔθος συναγείρεσθαι τὰς θείας ἐπιτελεῖν λειτουργίας, estant certain que le mot de liturgie n'enferme pas toujours le sacrifice. Rufin de qui il avoit emprunté cette histoire, dit seulemēt qu'ils s'assembloient pour prier. Socrate qui avoit écrit devant Theodoret s'estoit contenté de dire que S. Frumence avoit exhorté ces marchands à se mettre en possession de quelques lieux particuliers pour y faire leurs prieres selon la Socr. l. 1. c. 5. maniere des Chrestiens. ἐπὶ τὰς χριστιανικὰς ἐκτελεῖν εὐχάς. Et ce mesme au- id. l. 5. c. 21. teur nous apprend ailleurs que la coustume de l'Eglise d'Alexandrie estoit de s'assembler quelques jours de la semaine, comme les mécredis & les vendredis, pour y lire les saintes Ecritures, & y faire la predication au peuple, sans y offrir le sacrifice, & sans y celebrer les saints mysteres.

Nous avons suivi Rufin pour le temps de cette histoire en la mettant au commencement de l'episcopat de S. Athanase. Mais si Rufin a raison en cela, il faut reconnoistre que le voyage de Metrodore dont il parle, a precedé de quelques années celuy dont parle Cedrene, qui Vales. not. in Marcell. p. 304. & in Socr. p. 12. 13. ayant esté cause de la guerre de Perse, selon cet historien, ne peut-estre mis que dans les dernieres années de Constantin. Car si c'estoit le mesme voyage, il faudroit ou que Merope n'eust pas fait le sien à l'imitation de Metrodore, ou que S. Frumence n'eust esté fait Evesque qu'assez avant dans le regne de Constance.

Chapitre XI.

1. Nous n'avons point d'auteur qui nous puisse assurer du temps du rappel d'Arius. Socrate & Sozomene ont cru qu'il avoit presque aussi-tost esté rap- Socr. l. 1. c. 10. pellé que banni, & qu'on luy avoit seu- Sozom. l. 1. c. 20. lement deffendu durant quelque temps d'aller à Alexandrie. Mais ils se fondent sur la requeste prétenduë d'Eusebe & de Theognis, à laquelle nous ne croyons pas pouvoir avoir aucun égard. Nous nous arresterions davantage à Philo- l. 2. c. 1. storge, qui met aussi le rappel d'Arius assez peu aprés le Concile de Nicée, s'il ne mesloit cela de tant de fables, qu'il n'y a pas moyen d'y rien fonder. Rufin ne reconnoist point qu'Arius ait esté rappellé sans avoir d'abord la permission d'aller à Alexandrie, & il ne met son rappel qu'aprés la mort de Constancie, laquelle survesquit à Helene; & tout le monde demeure d'accord qu'Helene ne peut estre morte qu'aprés l'an 326. cela recule assez le rappel d'Arius; & mesme Rufin semble ne le mettre qu'en 335. un peu devant le concile de Jerusalem. Mais nous ne pouvons le suivre jusques-là, puisque nous verrons que le fondement de beaucoup de persecutions que S. Athanase avoit souffertes avant 335. estoit le refus qu'il avoit fait de recevoir Arius à la communion, quoy que Constantin le luy commandast. Or Constantin ne luy eust pas fait ce commandement durant qu'il laissoit Arius dans un exil qu'il ne souffroit qu'à cause de son heresie. Et en effet Socrate témoigne l. 1. c. 20. que quand Constantin écrivit à S. Athanase, Arius estoit déja dans Ale-

xandrie. Ce qui paroist donc de plus probable en cecy, c'est qu'il faut attribuer au rappel d'Arius ce que Socrate dit de son rétablissement à Alexandrie, & le mettre dés la fin de 330. aussitost aprés le bannissement de S. Eustathe.

Socr. l. 1. c. 20. 2. Socrate parle de deux lettres de Constantin en faveur d'Arius : neanmoins S. Athanase n'en met qu'une.

Sozom. l. 2. c. 21. Sozomene fait preceder cette lettre de Constantin par de frequens voyages que les Evesques & les ecclesiastiques du parti de Jean le Melecien faisoient à la Cour, où ils se faisoient passer pour catholiques, & pour confirmer les calomnies des Eusebiens contre S. Athanase, ils accusoient ce Saint & les Prélats de sa communion de tuer, d'emprisonner, de blesser, de battre, & mesme de brusler les eglises. Il dit que S. Athanase de son costé informa Constantin des ordinations illegitimes, & des entreprises que ceux du parti de Jean faisoient contre les reglemens de Nicée, qu'il les accusa de corrompre la foy, d'exciter des seditions, & d'user de beaucoup de violences contre les orthodoxes; & qu'alors Constantin ennuyé de se voir tres-souvent importuné par tant d'accusations contraires dont il ne sçavoit que juger, écrivit à S. Athanase la lettre dont parle ce Saint. Ces particularitez sont condamnées non seulement par le silence de S. Athanase, Athanas. apolog. 2. p. 778. mais aussi par ce qu'il dit qu'aprés la lettre de Constantin, Eusebe manda aux Meleciens que le temps qu'il avoit promis de leur marquer estoit arrivé, & qu'il falloit trouver quelque pretexte de persecuter S. Athanase, comme ils avoient fait ses predecesseurs : d'où nous jugeons qu'ils n'avoient encore rien fait de considerable contre luy.

CHAP. XII.

Socr. l. 1. c. 20. Sozom. l. 2. c. 21. Macar. or. 16. 1. C'est l'explication de Socrate & de Sozomene. Neanmoins selon S. Macaire on voit que ces στιχάρια, qui est le mot dont se sert S. Athanase, estoient de laine. Ce terme n'est pas expliqué par les dictionaires grecs.

Theodoret. l. 1. c. 21. 2. Theodoret dit que les ennemis du Saint gagnerent quelques soldats pour porter cette accusation à Constantin, & qu'ils ajouterent que cet argent venoit d'un tribut qu'Athanase avoit imposé sur l'Egypte. Ce dernier point ne vient que de ce que Theodoret confond deux accusations differentes; & pour le premier, S. Athanase y est assez visiblement contraire.

3. Theodoret dit que ce fut à Constantinople; mais nous avons suivi S. Athanase.

CHAP. XIV.

1. Cela suffit pour refuter quelques historiens qui disent au rapport de Baronius, qu'Arsene estoit Prestre ou Lecteur, & pour ruïner en mesme temps l'histoire qu'en rapporte Rufin, qu'Arsene estoit un ecclesiastique du clergé de S. Athanase, lequel estant tombé dans un crime enorme dont il apprehendoit d'estre puni par son Evesque, se tenoit caché pour se garantir de la discipline de l'Eglise; & que ce fut ce qui donna la facilité aux Meleciens de publier le bruit de sa mort. Car ces circonstances ne peuvent subsister avec la qualité d'Evesque & de Melecien qui luy sont attribuées par S. Athanase & par le Concile de Sardique, puisque n'estant pas de la communion de S. Athanase, il ne se seroit pas mis en peine de sa jurisdiction. Baron. an 332. §. 5. Rufin. l. 1. c. 17.

2. Sozomene dit que ce Jean estoit un moine. Un prestre Melecien dans l'inscription d'une lettre qui est rapportée par S. Athanase en sa seconde apologie, le qualifie son cher frere; & dans le corps de sa lettre, il l'appelle son pere. Nous avons suivi Baronius, qui dit que c'estoit le premier Evesque des Meleciens. Et en effet S. Athanase reconnoist assez que Jean chef des calomnies des Meleciens estoit aussi le chef de leur secte : Il dit qu'il estoit entré dans la communion de l'Eglise & dans la sienne : dans une lettre rapportée au mesme traitté il use des mesmes termes, qui conviennent beaucoup mieux à un Evesque, lequel est chef de la communion de son eglise, qu'à un prestre ou à un moine. Sozom. l. 2. c. 22. p. 724. Baron. an 332. §. 1. Athanas. apol. 2. p. 736. p. 787.

3. Monsieur Valois dans ses notes sur Ammien p. 3. & sur Socrate p. 15. soutient que Dalmace le Censeur qui eut cette commission de connoistre du

meurtre d'Arsene, estoit Dalmace le pere. Et il se fonde sur ce que la chronique d'Alexandrie luy donne la qualité de Censeur. Mais comme Socrate qui est plus ancien que cette chronique, la donne au fils, on a cru devoir suivre cet historien. Neanmoins s'il est vray, comme le soutient Monsieur Valois, que Dalmace le fils estoit encore trop jeune pour une commission de cette importance, & étudioit mesme alors à Narbonne, c'est une raison à laquelle il n'y a point de réponse.

apud Athan. apolog. 2. p. 784. 4. Pinne dit dans sa lettre qu'on fit monter Arsene sur le Nil pour le faire passer dans la basse Egypte avec le moine Elie, & qu'ensuitte le diacre de S. Athanase estant venu en son monastere, l'en enleva avec le moine Elie qui avoit receu Arsene, τῦ παραλαβόντος αὐτόν; ce qui semble marquer qu'on avoit particulierement confié à ce moine le soin de cacher Arsene. On ne sçait si ce n'est qu'un Elie, ou si c'en sont deux. Celuy à qui Arsene avoit esté confié devoit l'accompagner dans la basse Egypte plustost qu'aucun autre. D'autre part celuy qui l'avoit accompagné ne devoit pas revenir; & au moins il n'y a pas d'apparence que le diacre de S. Athanase luy en ait donné le temps. On a retranché de l'histoire cette particularité embarassée & peu importante.

Socr. l. 1. c. 21. Rufin. l. 1. c. 17. Sozom. l. 2. c. 24. Theodoret. l. 1. c. 28. Socrate raconte cet evenement comme s'il estoit arrivé dans le temps mesme du Concile de Tyr; & il paroist estre autorizé par Rufin, par Sozomene, & plus clairement par Theodoret. Mais outre la difficulté qu'il y auroit d'accorder ce jugement public de Paul avec ce que l'on dit qui se passa dans le Concile de Tyr, S. Athanase qui met fort clairement cet evenement avant la lettre qu'il écrivit à Constantin touchant Arsene, est préferable luy seul à tous les autres historiens de sa vie.

CHAP. XV.

1. C'est à cause de la lettre d'Alexandre Evesque de Thessalonique qui est rapportée un peu aprés, que nous disons avec Baronius que S. Athanase envoya sa lettre à Constantin par Macaire. Alexandre qualifie ce Macaire diacre, afin que nous ne doutions pas qu'il ne soit different du prestre qui estoit accusé d'avoir rompu un calice chez Ischyras.

2. La suitte de l'histoire de S. Athanase nous oblige à mettre la reconciliation des Meleciens avant le Concile de Tyr. Car depuis ce Conciliabule des Ariens jusques au Concile de Sardique, S. Athanase n'a pas beaucoup esté en estat de faire rechercher sa communion par les Meleciens. Et pour ce qui regarde en particulier Jean chef de tout leur parti, cela est indubitable, puisque Constantin luy écrivit sur sa réunion avec le Saint. Il est marqué expressément en la seconde apologie, que ce *p. 776.* mesme Jean aprés s'estre reconcilié avec le Saint, servit les Eusebiens en soutenant les mesmes calomnies dont il avoit témoigné se repentir. Pour Arsene, outre que S. Athanase met sa réunion avant celle de Jean, les Evesques *apol. 2. p.* du Concile d'Alexandrie disent assez *730.* clairement qu'il estoit avec eux au temps du Concile de Tyr; ce que l'on ne peut expliquer raisonnablement qu'en l'entendant de sa communion avec eux, aussi bien que de la durée de sa vie jusques au temps de ce Conciliabule.

LIVRE IV. CHAP. I.

On voit cette datte par Eusebe & *Euseb l. 4.* par Socrate qui disent que ce fut *de vita* en la 30. année de Constantin, & plus *Constant.* asseurément encore par l'acte de pro- *p. 40. 41.* testation du clergé de Mareote rapporté *Socr. l. 1. c. 20.* par S. Athanase, & datté du 10. mois de *Athanas.* Thoth sous les consuls Constance & Al- *apol. 2. p.* bin, c'est à dire le 7. de septembre *795.* de l'an 335.

CHAP. IV.

Theodoret joint Narcisse aux autres *Theodoret.* deputez. Mais S. Athanase nomme *l. 1. c. 28.* trop souvent les autres sans parler de Narcisse, pour avoir égard à ce témoignage de Theodoret.

CHAP. V.

1. Le Concile d'Alexandrie semble plustost marquer une lettre d'Alexandre au Concile qu'au Comte Denys. Nean-

moins il n'y a pas d'apparence qu'il en ait entendu une autre que celle dont parle S. Athanase.

2. Les Evesques d'Egypte ajoutent à la fin de cette protestation au Comte Denys, qu'ils ont declaré la mesme chose aux Evesques orthodoxes. Ces termes semblent marquer un acte d'appel à l'Empereur signifié aux Evesques plustost que la requeste que nous avons déja rapportée, par laquelle ils prient seulement les Evesques de ne pas signer la deputation de Theognis & des autres. Neanmoins S. Athanase ne nous a point conservé d'acte d'appel au Concile, mais seulement celuy qui fut addressé au Comte.

CHAP. VII.

Ce Pallade est qualifié dans le grec Κουριωσος ou plustost Κουριῶσος, comme on lit dans la page 794. où il est encore appellé *Ducenier du Palais*. Le Lexicon de Constantin dit que ces Curieux estoient ceux qui avoient charge de faire observer la police dans les villes, comme les Commissaires. Et le terme d'Enquesteurs dont on se sert pour cela en Normandie, y revient assez. Godefroy marque plus particulierement leurs fonctions, & dit que c'estoient des delateurs qui rapportoient à l'Empereur les criminels de leze majesté, les faux monnoyeurs, & autres semblables. On le peut voir plus au long sur ces officiers dont Constance modera le pouvoir par une loy, & que Julien l'apostat abolit entierement, comme il le rapporte d'un endroit fort remarquable de Libanius sur la mort de cet Empereur. Quant aux Duceniers, Monsieur Valois tire de Dion que c'estoient ceux qui recevant deux cent sesterces de l'Epargne, levoient les imposts publics.

Gothofr. in notis ad cod. Theodos. l. 6. tit. 29. de curiosis t. 2. p. 193.

Vales. in Euseb. p 256. Dio. l. 4. 53.

CHAP. X.

1. Nous ne tirons icy des historiens que ce qui peut s'accorder avec S. Athanase, & nous omettons le reste qui est fondé sur l'erreur où ils sont qu'Arsene n'avoit point encore esté reconnu avant le Concile de Tyr.

2. Sozomene dit que les calomniateurs du Saint pour couvrir un peu leur honte, changerent de langage quand ils virent devant eux celuy qu'ils accusoient d'avoir tué, & qu'estant contraints d'avoüer qu'Arsene vivoit, ils dirent qu'ils avoient eu raison de le croire mort, parce qu'un Evesque du parti de S. Athanase nommé Plusien avoit esté par son ordre mettre le feu à la maison d'Arsene, l'avoit attaché luy-mesme à une colonne, l'avoit foüetté à coups d'escourgées, & l'avoit enfermé dans une petite chambre; mais qu'Arsene s'estant sauvé par une fenestre sans qu'on le sceust, & s'estant si bien caché qu'on ne l'avoit pû trouver, quelque soin qu'on eust long-temps pris de le chercher, ils avoient eu raison de croire qu'on l'avoit tué; & que comme c'estoit un homme considerable & un Confesseur, les Evesques de son party n'avoient pas moins fait pour luy que de porter leurs plaintes aux magistrats.

Sozom. l. 2. c. 24.

Cette fable que les Ariens publioient sans doute du temps de Sozomene, estoit d'autant moins recevable, que Plusien mesme qu'ils avoient choisi pour maltraitter Arsene, est un de ceux qu'Arsene mesme nomme pour modele de la soumission qu'il veut rendre à S. Athanase. Mais il n'y a point d'apparence qu'elle ait esté produitte dans le Concile de Tyr, puisque S. Athanase y fut déclaré par sentence coupable du meurtre d'Arsene, κἀκεῖνον ὑπεύθυνον εἶναι διωρίζοντο, dit le Concile d'Alexandrie, & les Ariens dans leur faux Concile de Sardique disent absolument que ce Saint a esté accusé non d'avoir fait foüetter, mais d'avoir tué un Evesque.

Athanas. apol. 2. p. 87. ibid. p. 732.

CHAP. XI.

1. Il n'y a rien de si difficile que de démesler toute cette relation, & d'accorder les historiens avec le Saint. Il est indubitable selon Rufin & Theodoret, que S. Athanase se retira aussitost qu'il eut fait paroistre Arsene dans le Concile de Tyr, & qu'ainsi cette accusation arriva depuis celle du calice rompu, & depuis la deputation des autres commissaires qui avoient esté nommez pour informer contre le Saint dans la Mareote.

Socrate au contraire dit que cette derniere accusation suivit celle du meurtre d'Arsene, & que S. Athanase se retira sur ce qu'on ne luy rendoit aucune justice touchant les plaintes qu'il faisoit de la de-

Socrat. l. 1. c. 21.

putation de Theognis. S. Athanase favorise beaucoup ce sentiment. Car il témoigne assez clairement que les Eusebiens n'envoyerent à Mareote qu'aprés qu'ils eurent esté confondus sur le fait d'Arsene; & aprés avoir rapporté les protestations & les efforts que les Evesques d'Egypte avoient faits pour empescher la deputation, il dit qu'aprés cela voyant que les Eusebiens ne suivoient point d'autre regle que leur volonté, il se separa d'eux comme d'une assemblée de prévaricateurs & d'impies.

Apolog. 2. p. 789.

p. 799.

Il semble donc que Sozomene a eu raison de distinguer le tumulte qui obligea le Saint de se retirer, d'avec celuy qui arriva lors qu'il fit paroistre Arsene.

Neanmoins le Concile d'Alexandrie ne parle d'aucun tumulte, mais il dit que le Saint voyant la tyrannie que le Comte Denys exerçoit dans le Concile, & qu'il témoignoit une grande passion pour le faire condamner, il crut se devoir retirer pour eviter les effets de sa violence.

ib. p. 729.

S. Epiphane semble dire qu'il ne se retira qu'aprés le retour des deputez, mais avant qu'on luy representast les fourberies qu'ils avoient commises, ce qui est difficile à croire.

Epiphan. hæres. 68.

Les Eusebiens publierent depuis ce temps-là qu'il avoit esté condamné en sa présence; & ils le persuaderent à Constance qui l'objecta à Libere : mais ce Pape luy dit positivement que cela estoit tout à fait faux.

Hilar. fragm. Theodoret. l. 2, c. 13.

L'autorité de S. Athanase est sans doute préferable aux autres. Mais comme il ne rapporte pas toujours les choses dans leur ordre naturel, nous avons eu égard à la vraysemblance dans cette relation.

2. Le Pape Jules dans sa lettre qui est rapportée dans la seconde apologie du Saint, se sert de ce terme, μηδὲ ἐν τούτῳ καταγνωσθείς. Mais il est visible que c'est parce que le jugement qui fut prononcé contre luy dans le Concile de Tyr, luy paroissoit injuste, le Saint n'y ayant point esté jugé dans les formes, ny convaincu d'aucun crime, & qu'il se sert de ce mot dans un sens qui est un peu éloigné de l'usage, comme il fait encore en un autre endroit rapporté dans la mesme apologie, où il dit de ce mesme Saint, qu'aprés qu'il fut relegué dans les Gaules ensuitte de sa condamnation, on ne mit pas en sa place d'autre Evesque, comme cela seroit arrivé dés ce temps-là, s'il eust esté condamné, ἐγεγόνει γὰρ ἂν ἤδη τότε, εἰ οὕτως ἦν καταγνωσθείς.

p. 742.

p. 748.

3. Socrate dit qu'Arsene mesme fut receu dans le Concile comme Evesque d'Hypsele, & qu'il signa en cette qualité la condamnation de S. Athanase. Mais outre que les Eusebiens n'auroient pû en user ainsi sans se condamner eux-mesmes trop visiblement, & que S. Athanase ny le Concile d'Alexandrie ne leur reprochent point une si étrange absurdité, il paroist bien plus probable qu'Arsene ne s'est jamais separé de la communion & des interests de nostre Saint depuis qu'il s'y fut une fois attaché quelque temps devant le Concile de Tyr.

Socr. l. 1. c. 21.

Sozomene dit que ce fut aprés la condamnation de S. Athanase que S. Paphnuce prit par la main S. Maxime de Jerusalem, & le fit sortir de l'assemblée, comme on le rapporte dans le 2. chapitre de ce livre au commencement du Concile. Cela est peu probable, puisque S. Maxime avoit dû reconnoistre long-temps auparavant la cabale formée contre S. Athanase, dont Rufin dit que S. Paphnuce l'instruisit aprés l'avoir fait sortir; & il y a de plus bien de l'apparence qu'aprés la retraitte de S. Athanase, les Evesques d'Egypte ne prirent plus aucune part à ce qui se faisoit dans cette assemblée.

Sozom. l. 2. c. 24.

Ruf. l. 1. c. 17.

Il y en a qui tiennent toute cette histoire de S. Maxime pour suspecte, à cause des auteurs qui disent que S. Maxime signa la condamnation de S. Athanase; comme si aprés avoir soutenu d'abord l'innocence de ce Saint, il ne pouvoit pas l'avoir abandonné depuis, soit à la fin de ce Concile, soit dans celuy de Jerusalem.

Vales. in Sozom. p. 112.

Pour cette signature de S. Maxime, Sozomene la rapporte comme un bruit commun, & il ajoûte que ce fut pour ce sujet qu'il ne voulut point se trouver au Concile d'Antioche en l'an 341. Socrate en parle plus positivement. S. Athanase dit aussi que les Evesques du Concile de Jerusalem, qui le receurent

Socr. l. 2. c. 5.

Athanas. apol. 2. p. 349.

en l'an 349. & dont S. Maxime estoit le premier, s'excuserent envers luy de ce qu'ils avoient écrit auparavant, comme si ce n'avoit esté que par force & non volontairement. Mais il n'est pas necessaire que cela sust vray de chacun d'eux en particulier. Baronius a mesme soutenu que Socrate s'estoit trompé en ce point, & allegue pour cela que S. Maxime a assisté au Concile de Sardique, comme on le voit, dit-il, par sa souscription conservée dans S. Athanase. Neanmoins comme S. Athanase mesme declare qu'une partie de ces souscriptions ont esté faites depuis le Concile, il est visible qu'on n'en peut rien conclure du tout.

Baron. ad an. 350. §. 14.

p. 767.

4. Nous avons suivi la conjecture de Baronius qui met avec assez de probabilité la structure de cette eglise pour Ischyras comme une suitte du concile de Tyr. S Athanase ne dit point en quel temps cela se fit. Mais cette suitte paroist assez naturelle ; & il est certain du moins que cela ne se fit pas plustost.

On ne sçait ce que c'est que les Augustes & les Cesars dont parle cette lettre. Car nous ne trouvons ny plusieurs Augustes sous Constantin, ny plusieurs Cesars sous Constance, si nous ne disons avec S. Hierosme que Dalmace & Annibalien ne furent tuez qu'aprés le 5. septembre 337. auquel les enfans de Constantin prirent le titre d'Auguste selon Idace. Encore n'y avoit-il alors qu'un Cesar, qui estoit Dalmace. Car Annibalien portoit le titre de Roy. M. Valois dit Auguste & les Cesars, ce qui marque le temps de Constantin.

Valef. in Euseb. p. 217.

5. Il y a dans le texte de S. Athanase que l'Empereur écrivit à Colluthe pour faire bastir une eglise à Ischyras. Mais cõme en un autre endroit il y a deux fois Καθολικοῦ pour Κολλούθου, il n'est gueres moins visible qu'en cet endroit au lieu de Κολλούθῳ, il faut lire Καθολικῷ, c'est à dire au Thresorier general d'Egypte. Car S. Athanase rapporte aussi-tost aprés l'ordre expedié par Himere Thresorier general, τοῦ Καθολικοῦ, sur cette lettre de l'Empereur. Cet Himere selon le texte de S. Athanase, se qualifie dans le titre de sa lettre Prefet de la Mareote, Ιμέριος ἔπαρχος Μαρεώτου, & ne marque point à qui il écrit, ce qui n'est pas vray-semblable. Ainsi il faut sans doute lire ἐπάρχῳ, & dire comme a fait Monsieur Valois, que cet ordre s'addresse au Commandant de la Mareote. C'est ce qu'on a suivi.

Athanas. apolog. 2. p. 802.

p. 794.

p. 803.

Valef. in Euseb. p. 217.

CHAP. XII.

1. C'est le sentiment de Monsieur Valois dans ses notes sur Eusebe p. 247. & il l'a pris de Sozomene l. 2. c. 25.

2. Le Cardinal Baronius prétend que quand Eusebe parle en cet endroit de ces entretiens theologiques qui se faisoient dans cette assemblée, & qui estoient dignes de sa celebrité, il marque par là ce que les Evesques de son parti faisoient en faveur des Ariens pour les recevoir dans l'Eglise sous pretexte de leur penitence. Mais cette conjecture est fondée sur des pretextes trop generaux pour en tirer une conclusion si particuliere.

3. Le temps du Concile de Tyr nous fait voir que la dedicace de l'eglise de Jerusalem se fit sur la fin de l'an 335. & Eusebe l. 4. c. 4. dit que ce fut en la 30. année de Constantin.

Monsieur Valois fondé sur diverses autoritez des grecs modernes dit que ce fut le 13. de Septembre.

La chronique d'Alexandrie dit que ce fut le 17. du mesme mois. Et il semble que ce soit une faute, puisqu'elle dit que la feste de la Croix, ἡ σταυροφάνεια, commença depuis ce temps-là. Or on demeure d'accord que la feste de la Croix se celebroit dans Jerusalem le 13. de septembre. Il paroist donc que l'on celebroit en mesme temps la feste de la Croix, & celle de la Dedicace, & que c'est pour cette raison que Sozomene dit que cette feste de la Dedicace estoit extremement solennelle, que l'on y accouroit de toutes parts, qu'elle duroit huit jours, & que mesme on y donnoit le baptesme μυήσεις τελεῖσθαι.

Sozom. l. 2. c. 25.

Mais je ne sçay si cela suffit pour prouver que l'eglise eust esté dediée en pareil jour. Car nous avons vu que durant que Theognis & les autres informoient dans la Mareote de la part du Concile de Tyr, les ecclesiastiques de ce canton firent un acte datté du 7. ou 8. de septembre. Il faut que Theognis ait achevé son information, qu'il soit revenu à Tyr, qu'on ait ensuitte prononcé

Athanas. apolog. 2. p. 794. 795.

cé contre S. Athanase, & que les Evesques soient venus à Jerusalem avant que de celebrer la dedicace, ce qui assurément ne fut pas fait en 8. jours.

Pour sauver cet inconvenient, il faudroit dire que S. Athanase auroit esté condamné dans le Concile de Jerusalem, & non pas à Tyr. Mais personne ne s'est encore avisé de le dire; & on ne le pourroit faire qu'en combattant S. Epiphane, Rufin, Socrate & Sozomene qui disent expressément qu'il fut condamné à Tyr. Il faudroit aussi ruiner le témoignage de Constantin mesme qui
ib. p. 804. sur les plaintes de S. Athanase manda seulement les Evesques du Concile de Tyr pour luy venir rendre conte de leur
p. 811. jugement. Et ce Saint marque aussi assez clairement que les Eusebiens avoient consommé leur iniquité contre luy avant que de sortir de Tyr pour aller à Jerusalem.

Il semble donc plus vraysemblable que la feste de la Croix se faisant en ce 13. jour de septembre, soit que ce soit celuy auquel elle a esté trouvée, ou pour quelque autre raison, on y a joint la solemnité de la dedicace qui s'estoit faite en un autre jour.

Chap. XIII.

1 Rufin dit que Constantin ne demanda le restablissement d'Arius par les Evesques, qu'en cas qu'Alexandre son Evesque donnast son consentement. Or il est certain que S. Alexandre estoit mort il y avoit déja long-temps. Mais peut-estre que Constantin avoit demandé le consentement de l'Evesque d'Alexandrie sans le nommer.

Rufin ajoute que Constantin alleguoit la moderation du Concile, c'est à dire de celuy de Nicée, qui avoit condamné les dogmes d'Arius, & non sa personne, ce qu'il est fort difficile d'ajuster avec Rufin mesme. Sozomene n'en dit rien du tout: & quoy que cela fust fort favorable à Arius, neanmoins ses partisans qui le receurent dans le Concile de Jerusalem, ne témoignent point que Constantin eust rien écrit de semblable. Nous avons parlé cy-dessus de cette difficulté.

En supposant avec Socrate qu'Arius avoit presenté sa confession de foy à Constantin dés l'an 330. ou 331. il faut dire que les Eusebiens l'en firent ressouvenir lorsqu'ils obtinrent de luy les Conciles de Tyr & de Jerusalem, où ils esperoient en profiter. Et il est mesme fort aisé qu'Arius ait alors repeté une seconde fois sa profession de foy.

2. S. Athanase applique si souvent à sa personne & à sa condamnation cette conduitte des Eusebiens, qu'il est impossible de douter que ce ne soit le sens de la lettre du Concile de Jerusalem, & qu'il n'y ait lû, πάντα μὲν ἐξορίσαντας τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ φθόνον, καὶ πᾶσαν μακρὰν ἀπελάσαντας βασκανίαν, &c. au lieu que nous y lisons maintenant dans toutes les editions, πάντα μὲν ἐξώσαντας τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ φθόνον, καὶ πᾶσαν μακρὰν ἀπελάσαντας βασκανίαν Il faut aussi qu'il y ait lû ἐμαρτύρει δὴ & non ἐμαρτύρει δέ. De sorte que ces paroles doivent s'entendre, non comme ayant esté dittes par Constantin, ainsi qu'il semble d'abord, mais par les Evesques. C'est seulement en ce sens qu'il est vray que comme le dit Socrate, ils marquoient indirectement qu'ils avoient banni S. Athanase Socr. l. 1. c. 20.

3. Le Cardinal Baronius tire de ce dernier endroit que les Ariens ne furent receus que par ceux de la faction d'Eusebe, qui resterent exprés à Jerusalem aprés que les autres furent retournez en leurs Eglises. Baron. ad an. 335. §. 54. Mais cette conjecture est bien foible pour appuyer une chose si considerable dont aucun historien n'a parlé. La faction des Eusebiens estoit appuyée de l'autorité de la Cour dans cette assemblée aussi bien que dans le Conciliabule de Tyr, & aprés la déposition de S. Athanase, tout le reste n'en estoit qu'une suitte naturelle.

Chap. XIV.

Il n'y a donc pas d'apparence que ce soit le mesme sophiste Astere que les Ariens avoient fait Evesque, & que S. Julien Sabas fit mourir par sa priere en la ville de Tyr vers l'an 371. ainsi que Theodoret le rapporte dans son histoire c. 2.
des Solitaires. Baronius qui a confondu ces deux Asteres, n'a pas consideré qu'un homme qui avoit renoncé la foy en l'an Baron. ad an. 370. §. 33.
304. n'estoit gueres en estat de prescher en 371. sur tout s'il avoit déja fait la profession de sophiste avant que d'estre

Vuuu

l. 1. c. 24. Chreſtien, comme Socrate le rapporte. Car quel âge auroit-il eu en ce temps-là?

Chap. XVI.

Socr. l. 1. c. 23. Baron. ad an. 336. §. 9. & 10. Athanaſ. apol. 2. p. 805. 1. Socrate & Baronius diſent que les Euſebiens produiſirent ces cinq Eveſques d'Egypte pour teſmoins de leur calomnie, mais cela n'eſt fondé que ſur l'ambiguité des paroles de S. Athanaſe, qu'il faut expliquer par celles du Concile d'Alexandrie que nous avons rapportées, & qui ſont tres-nettes.

l. 2. c. 27. 2. Sozomene dit que les Euſebiens eſtant arrivez à Conſtantinople, ſoutinrent qu'ils avoient eu raiſon de condãner S. Athanaſe, & alleguerent les deputez de la Mareote pour verifier qu'il avoit veritablement rompu un calice: mais il ſe trompe viſiblement s'il prétend qu'ils renouvellerent d'abord cette accuſation; & il a contre luy Socrate, Theodoret, le Concile d'Alexandrie, & S. Athanaſe, qui diſent tous que ces Eveſques voyant bien qu'il ſeroit trop aiſé de les convaincre ſur leurs anciennes calomnies, n'eurent plus la hardieſſe de parler ny de calice, ny d'autel, ny d'Arſene, mais inventerent une nouvelle fauſſeté en attribuant au Saint d'avoir menacé d'arreſter le bled que l'on avoit accouſtumé de tranſporter d'Alexandrie à Conſtantinople. Ce ne fut que par cette accuſation qu'ils trouverent le moyen de renouveller les autres qui avoient déja eſté ruinées tant de fois; & les Ariens & Sozomene qui diſent qu'il fut accuſé de toutes ces choſes devant Conſtantin, s'accordent par ce moyen avec les autres auteurs. (Baron ad an. 347.)

3. Ce qui fait juger que S. Athanaſe arriva à Tréves en l'an 336. vers le mois de fevrier, c'eſt qu'il en partit vers le 17. de juin de l'année 338. aprés y avoir demeuré deux ans & quatre mois. *Athanaſe apolog. 2. p. 806. Theodoret. l. 2. c. 2.*

Baron. ad an. 336. §. 11. 4. Baronius croit que le preſtre Macaire ne fut point du tout banni, parce qu'il ſe trouva à Conſtantinople à la mort d'Arius. Mais il ſe peut faire que le preſtre Macaire, qui s'y trouva en effet ainſi que S. Athanaſe le témoigne, fuſt quelque autre du meſme nom. Alexandre de Theſſalonique parle d'un Macaire diacre, qui eſtoit certainement different de celuy que l'on accuſoit d'avoir rompu le calice, & il pouvoit bien avoir eſté fait preſtre depuis ce temps-là. Voyez la ſeconde Apologie p. 785. (Athan. ep. ad ſerap. p. 670.)

5. Il ſemble que l'on puiſſe rapporter à ce temps-cy ce que dit S. Hilaire que les Eveſques d'Egypte avoient écrit au Pape Jules pour le prier de rendre la communion à S. Athanaſe banni. Le mot de *banni* favoriſe ce ſentiment; outre qu'il eſt difficile de croire que Jules ſe ſoit ſeparé de la communion du Saint, s'il l'a jamais fait, depuis qu'il fut revenu à Alexãdrie en 338. Neãmoins il n'eſt pas aiſé d'accorder ce ſens avec la conduitte des Eveſques d'Egypte qui crurent devoir ſe tenir dans le ſilence à cauſe que leurs efforts auroient eſté inutiles. Et c'eſt ce qui a porté un auteur moderne à entendre cette lettre des Eveſques d'Egypte à Jules, du Concile qui fut tenu à Alexandrie en 339. En ce ſens il faut avouër que le mot de banni eſt une faute dans le paſſage de S. Hilaire, & que rendre la communion n'eſt pas ſeulement communiquer de nouveau avec un Eveſque, mais declarer hautement qu'il eſt dans la communion de l'Egliſe. Le Concile d'Alexandrie ne parle pas directement de cela. Mais c'eſtoit le faire que de juſtifier pleinement S. Athanaſe, & de prouver ſon innocence. (Hil. contr. Arian.)

6. La vie de S. Maximin que nous avons dans Surius au 29. de may, eſt écritte l'an 839. par un nommé Loup que l'on croit eſtre ce celebre Loup Servat. Cet auteur l'ayant écritte ſur des memoires tels quels, ainſi qu'il l'avouë luy-meſme, dit qu'il a eſté obligé d'y retrancher pluſieurs choſes fabuleuſes, de peur qu'elles n'oſtaſſent la créance au reſte. Mais il en a encore laiſſé pluſieurs que l'on ne croira pas aiſément, particulierement dans l'hiſtoire de la tranſlation de ſon corps. Il fait auſſi diverſes fautes pour n'avoir pas ſceu l'hiſtoire de ce ſiecle, comme en ce qu'il cite de la chronique de S. Hieroſme, que S. Maximin avoit eſté perſecuté pour la foy. Il le fait auſſi contemporain de S. Martin, qu'il ſemble meſme dire avoir eſté alors Eveſque, quoy que S. Maximin ſoit mort pluſieurs années avant l'epiſcopat de S. Martin, & meſme avant ſa converſion, ſi elle eſt arrivée lorſque Julien eſtoit Ceſar ſelon l'opinion commune.

CHAP. XX.

1. Il est indubitable qu'en cela & en toute autre chose il faut preferer S. Athanase à Rufin, qui dit que les Ariens craignant que l'Empereur, qu'ils supposent estre Constance, ne se dégageast de leurs filets, & mesme ne les fist punir severement s'il apprenoit la verité de cette mort, ils la luy firent sçavoir par ses eunuques qu'ils possedoient absolument, & déguiserent tellement la chose qu'ils la luy representerent comme une mort toute commune, & non comme un jugement de Dieu.

Rufin. l. 1. c. 13.

2. Nous remarquerons seulement que Baronius met la mort d'Arius le dimanche au matin, fondé sur un endroit de S. Athanase où la traduction porte que ce fut avant le lever du soleil. Mais puisque dans le grec il y a que ce fut avant le coucher, οὔπω ἔδυ, il faut mettre ce passage à la teste de tous les autres qui nous font voir que ç'a esté le samedy au soir, quoy que Rufin & Theodoret disent le contraire.

Baron. ad an. 336. §. 34. Athan. or. 1. contr. Arian. p. 301.

CHAP. XXI.

Ce qui nous oblige à mettre en l'an 336. la mort de S. Alexandre Evesque de Constantinople, n'est pas tant l'autorité de Theodoret qui la met du vivant de Constantin, que celle de S. Athanase qui nous apprend que S. Paul son successeur fut banni dans le Pont par Constantin sur les poursuittes d'Eusebe qui desiroit s'emparer du siege de Constantinople. Il est vray que Socrate & Sozomene ne mettent la mort de S. Alexandre que sous Constance vers le mesme temps que mourut le jeune Constantin, c'est à dire en 340. & c'est sur cela que Baronius l'a mise en cette année-là. Mais il est certain qu'ils se trompent au moins de quelque temps. Car le concile d'Alexandrie que Baronius aussi bien les autres met en 339. dit qu'Eusebe avoit alors passé de Beryte & de Nicomedie à un troisiéme siege plus relevé, ce qui ne se peut entendre que de celuy de Constantinople, où il ne monta qu'aprés en avoir chassé S. Paul successeur de S. Alexandre, qui par consequent estoit mort au plus tard dés le commencement de 339. De plus S. Athanase dit qu'il avoit veu Macedone communiquer avec S. Paul, sous lequel il estoit prestre. S. Paul estoit donc déja Evesque : Or depuis que S. Athanase fut banni en 335. jusqu'en 342. que Macedone fut ordonné Evesque, on ne voit point qu'il ait pû se rencontrer avec eux que lors qu'il revint des Gaules en 338. & par consequent S. Alexandre estoit mort dés ce temps-là. Il y a donc assez d'apparence que Socrate s'est trompé par l'équivoque des deux Constantins, & qu'il a joint à la mort du fils ce qui estoit arrivé quelques mois avant celle du pere. Pour Sozomene, il ne fait d'ordinaire que suivre Socrate.

Theodoret l. 1. c. 18. Athan. ad solit. p. 813.

Socr. l. 2. c. 3. 4. Soz. l. 3. c. 2. 3.

ad an 340. §. 1.

apud Ath. apol. 2. p. 727.

ad sol. p. 813.

Il y en a qui croyent mesme que S. Alexandre estoit mort dés l'an 331. & que S. Paul assista comme Evesque au concile de Tyr; & ils se fondent sur ce que disent les Ariens dans la lettre du faux concile de Sardique, que S. Paul avoit assisté à la déposition de S. Athanase, & l'avoit condamné de sa main avec les autres. Mais il a pû faire tout cela en qualité de simple prestre deputé par S. Alexandre; & cela suffisoit pour donner lieu aux Ariens de l'accuser de soutenir celuy qu'il avoit condamné, sans parler de S. Alexandre dont il n'estoit pas alors question. Il pourroit aussi avoir signé la condamnation de S. Athanase depuis qu'il fut Evesque en quelque autre occasion qu'en celle-cy. Mais il seroit dangereux de se fier à ce que les ennemis de la verité publient contre l'honneur de ses deffenseurs; & il y a d'autant moins d'apparence de croire sur ce témoignage que S. Alexandre soit mort dés devant 335. que cela ruine necessairement, comme on le reconnoist, ce que les historiens & S. Athanase mesme nous assurent, qu'Arius vivoit, & fut receu en 335. par le concile de Jerusalem.

Supposant la mort d'Alexandre en 336. il faut qu'il soit né en 238. & qu'il ait esté fait Evesque en 313. puisque Socrate, Sozomene, & la chronique de Nicephore luy donnent 23. ans d'episcopat, & 98. de vie.

Socrat l. 2. c. 4. Sozom l. 3. c. 3.

2. Socrate dit que Macedone n'estoit que diacre lorsque S. Alexandre mourut: mais S. Athanase dit qu'il estoit prestre sous S. Paul; & il y a peu d'apparence que S. Paul l'eust fait prestre

ib. ad solit. p. 813.

aprés la maniere dont Socrate mesme dit que S. Alexandre avoit parlé de luy: mais cela ne se peut dire absolument s'il s'estoit déja rendu denonciateur contre S. Paul mesme.

Socr l. 2. c. 12. 3. Nous suivons Socrate touchant la fondation de l'eglise de sainte Sophie, préferant son autorité à celle de la chronique d'Alexandrie, qui dit qu'au commencement de l'an 360. Eudoxe dedia la grande Eglise de Constantinople (& il est certain par Sozomene que c'estoit celle de sainte Sophie) prés de 34. ans depuis que Constantin en eut jetté les fondemens. *Sozom. l. 4. c. 25.*

Athan ad sol. p. 813. 4. Le texte de S. Athanase porte que Macedone avoit communiqué en sa presence avec S. Paul dans le temps qu'il l'accusoit, κατὰ τὴν κατηγορίαν. Cela est peu probable, & ne convient pas au dessein de S. Athanase qui veut prouver en cet endroit l'innocence de S. Paul. De plus estant certain que Macedone accusa S. Paul sous Constantin, si S. Athanase estoit encore alors en Orient, ce ne pouvoit estre plus tard que sur la fin de 335. Or S. Paul estoit alors Evesque, puisque Macedone estoit prestre sous luy. S. Alexandre estoit donc mort dés devant 336. & c'est ce que nous ne pouvons accorder avec la mort d'Arius. Mais le sens est clair comme on l'a exprimé en lisant seulement μετὰ au lieu de κατὰ. Et c'est une faute fort aisée & fort ordinaire.

5. Outre que personne ne dit qu'Eusebe soit passé du siege de Nicomedie à celuy de Constantinople que par la faveur de Constance, S. Hierosme dit positivement qu'Eusebe Evesque de Nicomedie baptiza Constantin, lequel receut ce Sacrement non à Constantinople, mais proche de Nicomedie, comme le dit Eusebe. Nous voyons aussi qu'Ammien Marcellin dit que Julien l'apostat avoit esté élevé à Nicomedie par l'Evesque Eusebe, ce que l'âge de Julien, qui n'est né que sur la fin de 331. ne permet pas de mettre avant la mort de Constantin. Et en effet Constantin témoigna assez dans l'affaire de l'Eglise d'Antioche & d'Eusebe de Cesarée, qu'il n'aimoit pas à voir les Eusebiens passer d'un siege à un autre. *de vita const. l. 4. c. 61. 62. Amm. l. 22. p. 219.* *Euseb. l. 3. de vita const c 60. 61. 62.*

CHAP. XXII.

Ceux qui veulent que Constantin avoit esté baptizé long-temps avãt sa mort, & qui rejettent le témoignage de l'histoire d'Eusebe, parce qu'il estoit Arien, ne cõsiderent pas que quelque envie que cet auteur pust avoir de mentir, il est hors d'apparence qu'il l'ait osé faire dans le rapport d'une chose aussi celebre que le devoit estre le baptesme du premier Empereur Chrestien, laquelle ne pouvoit pas n'estre point connuë de toute la terre lorsqu'il écrivoit, puisque ce n'estoit que deux ou trois ans aprés la mort de cet Empereur. Mais de plus les Evesques du Concile de Rimini dans une lettre qui est rapportée par S. Athanase, parlent en termes exprés du baptesme que Constantin receut à la mort ἐξ ἀνθρώπων ἐγένετο βαπτισθείς. Car il est visible qu'ils parlẽt de luy, & non de Cõstantin le jeune, puisqu'ils parlent d'un Empereur sous qui le Cõcile de Nicée avoit esté convoqué, & dont ils le font mesme l'auteur en quelque sorte. S. Ambroise est encore plus formel en disant, Qu'encore que Constantin n'ait acquis la remission de ses pechez par le baptesme qu'à l'extremité de sa vie, ce luy a neanmoins esté une grande couronne d'avoir esté le premier Empereur Chrestien, & d'avoir laissé cette illustre succession à ses enfans. A ces deux autoritez qu'on ne peut pas dire venir d'Eusebe, il faut joindre S. Hierosme, Theodoret, Socrate, Evagre en approuvant le sentimẽt de Theodoret, la chronique d'Alexandrie qui dit comme S. Hierosme qu'il fut baptizé par Eusebe de Nicomedie, & plusieurs autres qui établissent cette verité par un consentement general. *Athan. de syn. p. 877.* *Amb. de obitu Theod.* *Hier. chr. Theod. l. 1. c. 30. Socrat l. 1 c. 26. Sozom. l. 2 c. 32. Evagr. l. 3. c. 41.*

Ainsi il n'y a nulle apparence de rejetter le témoignage de toute l'antiquité, ou par les actes de S. Sylvestre Pape, que l'on sçait estre apocryphes, ou par l'autorité de Zosime, qui dit que Constantin estant tourmenté des remors continuels de sa conscience depuis le meurtre de Crispe son fils & de sa femme Fauste, aprés en avoir cherché inutilement l'expiation dans les sacrifices des payens, & oüy de leur propre bouche que toute leur religion n'avoit au- *Zos. l. 2.*

cune ceremonie capable d'effacer la souillure d'un crime si abominable & si honteux; quelques dames de la Cour luy presenterent un Egyptien qui estoit venu d'Espagne à Rome, qui luy dit que la doctrine des Chrestiens avoit la force d'expier tous les crimes les plus enormes, que les hommes les plus impies se purifioient de tous leurs pechez aprés l'avoir embrassée; & que l'Empereur aprés ce discours quitta la religion de ses peres.

Ceux qui employent ce passage de Zosime pour y trouver le sujet du baptesme de Constantin, donnent une origine trop honteuse à la conversion du premier Empereur Chrestien, aprés avoir reconnu eux-mesmes qu'elle en fut l'occasion par la vision miraculeuse de l'estendart de la Croix, & par cet heureux présage de la victoire qu'il remporta sur Maxence. Aussi Sozomene avouë que ce bruit qui s'estoit répandu touchant l'occasion du baptesme de Constantin, estoit un effet de la malignité des payens; & il le refute non seulement parce que de son temps il se trouvoit plusieurs loix en faveur des Chrestiens que Crispe avoit faites avec son pere en qualité de Cesar, ce qui suppose que Constantin connoissoit déja Jesus-Christ avant la mort de Crispe; mais mesme par ce qu'il remarque des exemples de plusieurs expiations de crimes & de meurtres enormes pratiquées dans le paganisme, comme lors qu'Hercule tua ses enfans & Iphite son hoste & son amy.

On replique que Sozomene n'a pas fait reflexion sur ce que le philosophe Sopatre que l'on prétend avoir dit à Constantin qu'il n'y avoit pas d'expiation pour luy dans le paganisme, estoit de la secte des Platoniciens, qui croyoiét que les meschans estoient condamnez par l'ordre de la justice divine à souffrir le mesme supplice qu'ils avoient fait souffrir aux autres; & que s'ils mourroient avant que d'y avoir satisfait en cette vie, ils estoient releguez dans les enfers, & renvoyez ensuitte dans d'autres corps pour y endurer les mesmes peines. Mais quelque Platonicien que fust Sopatre, il estoit trop bon courtisan pour desesperer l'Empereur en luy representant son crime comme irremissible; & la conduitte de sa vie ne nous fait point voir assez de desinteressement pour cette generosité.

Il y a aussi une preuve convainquante qui fait voir que la lepre de Constantin guerie par le baptesme est une fable. Car si cet Empereur en avoit esté gueri, Julien l'apostat qui luy estoit si proche parent, & successeur de son fils Constance, n'auroit point reproché aux Chrestiens, comme il a fait, que le baptesme n'a jamais gueri aucun lepreux; & S. Cyrille d'Alexandrie qui a écrit contre luy, n'auroit point manqué de luy opposer cet exemple domestique qui auroit esté si éclattant & si illustre, au lieu de luy prouver par les miracles de J. C. qu'il feroit bien encore celuy-là s'il vouloit. *l. 7. contra Iulian.*

Ceux qui veulent que Constantin ait esté baptizé à Rome en 324. s'appuyent encore sur des considerations de bienseance, & prétendent que les Evesques n'eussent pas souffert qu'il eust assisté au Concile de Nicée, s'il n'eust pas encore esté baptizé. Mais il ne faut pas s'étonner de cette indulgence de l'Eglise. Comme elle voyoit rompre ses fers aprés tant de si longues & si cruelles persecutions, elle usoit de toute la condescendance possible envers son liberateur. Constance n'estant encore que catecumene assista au concile d'Antioche en l'an 341. Et quelque zele qu'eust S. Basile pour la religion chrestienne, il ne quitta point le sacrifice lorsque l'Empereur Valens Arien vint prendre sa place avec des troupes dans l'eglise où ce saint Evesque estoit à l'autel offrant actuellement les divins mysteres. Les plus genereux prelats sçavent distinguer les temps aussi bien que les personnes: & la prudence ecclesiastique sçait menager les momens pour discerner les occasions de la derniere vigueur, de celles qui souffrent quelque sorte d'accommodement & de condescendance dans la discipline.

Le fait du baptême de Constantin par Eusebe doit donc passer pour constant & indubitable, & on ne peut en discóvenir à moins que de démentir toute l'antiquité. Et c'est ce qui a fait que le Cardinal du Perron dans la replique au Roy de la grande Bretagne, & la pluspart des auteurs modernes se sont rendus à cette

foule de témoins si uniformes sans avoir égard au sentiment du Cardinal Baronius. Aussi il n'y a nulle apparence ny de dire que le texte de tous les anciens auteurs que nous avons alleguez, a esté corrompu, ny de juger d'un fait de l'antiquité sur le rapport des écrivains qui n'ont vescu que plusieurs siecles aprés que la chose est arrivée.

CHAP. XXIII.

1. Philostorge dit contre le consentement des historiens, que ce fut Eusebe de Nicomedie qui fut chargé du testament de Constantin; & il y mesle des circonstances aussi ridicules qu'elles sont injurieuses à ce grand Prince. Mais il ne faut pas s'étonner que des Ariens les ayent crues & les ayent écrittes, puisqu'elles excusent un peu les cruautez de Constance.

Rufin. l. 1. c. 11. 2. Rufin dit que les eunuques qui favorisoient Constance, cacherent la mort de son pere jusqu'à ce qu'il fust arrivé. Mais il est malaisé d'accorder cela avec l. 4. c. 66. Eusebe, qui avant que de parler de l'arrivée de Constance, dit que l'armée porta solennellement le corps du deffunt au Socr. l. 1. c. 26. palais de Constantinople. Socrate dit la mesme chose; & il ajoûte mesme que ce fut en attendant que quelqu'un de ses fils fust venu, comme Constance arriva bientost aprés. Il est vray qu'Eusebe dit en- c. 70. suitte que Constãce le fit porter à la ville. Mais outre que le palais pouvoit n'estre pas dans la ville, on demeure d'accord qu'il y a quelque faute en cet endroit; & de plus cette phrase, τῇ πόλει προσκομίζειν ne paroist pas grecque; & la suitte fait assez voir qu'Eusebe décrit comment on l'apporta du palais de Constantinople, où il demeura quelque temps, à l'eglise des Apostres. Sozomene & la chronique d'Alexandrie disent que Constance vint droit à Constantinople assister aux funerailles de Constantin, sans dire qu'il s'arresta pour cela à Nicomedie.

LIVRE V. CHAP. I.

RUFIN semble avoir voulu marquer ces meurtres de la maison de Constantin & des autres grands, lors qu'il dit que durant que l'on cachoit la mort de Constantin en attendant Constance, on étouffa plusieurs personnes qui vouloient brouiller. Mais on ne peut pas dire que cela se soit fait ainsi avant l'arrivée de Constance, qu'on ne peut douter en avoir donné ou l'ordre ou la permission. Pour le temps, au lieu de mettre ces massacres aussitost aprés la mort de Constantin, comme fait Rufin, il faut, si nous suivons la chronique de S. Hierosme, les differer jusques à l'année suivante, qui estoit aussi, comme dit ce Pere, la 3. du regne de Dalmace, puisqu'il avoit esté fait Cesar le 18. de septembre en 335. selon Idace. l. 1. c. 11.

CHAP. III.

1. L'année de la lettre que le jeune Constantin écrivit pour le rétablissement de S. Athanase, n'est point exprimée, & un sçavant auteur moderne croit qu'elle a esté écritte dés l'an 337. parce que Constantin le jeune y prend seulement la qualité de Cesar, & non d'Auguste. Ainsi ce ne seroit gueres que trois semaines depuis la mort de Constantin, c'est à dire lorsqu'on en pouvoit à peine avoir la nouvelle à Treves. L'on avouera sans doute qu'il y a peu d'apparence à cela, sur tout si la volonté que Constantin le pere avoit eue de rappeller S. Athanase, estoit, comme on le croit, marquée dans son testament, qui ne fut rendu à Constance qu'aprés la mort de son pere. Mais cette précipitation peu ordinaire à de jeunes princes qui ne sont pas encore établis dans leurs Estats, est formellement contraire à ce que dit Theodoret, que S. Athanase demeura deux ans & quatre mois l. 2. histor. eccl. c. 1. à Treves, où n'ayant esté envoyé qu'à la fin de l'an 335. au plustost, il n'en peut estre party que bien avant dans l'année 338. C'est ce qu'à suivy Baronius; & il n'y a point d'apparence que l'omission du titre d'Auguste nous doive faire abandonner son sentiment.

2. S. Epiphane dit que S. Athanase hær. 68. fut rappellé par les deux princes Constance (ou plustost Constantin) & Constant, avec le consentement de Constance qui estoit à Antioche. Il ajoûte que tous ces trois princes en écrivirent tant à luy-mesme qu'à l'Eglise d'Alexan-

drie, & qu'il fut receu avec de grands témoignages d'affection tant à Rome que dans l'Italie. Ces particularitez seroient plus considerables s'il n'estoit à craindre que S. Epiphane n'ait confondu ce premier retour du Saint avec celuy qui fut la suitte & l'effet du Concile de Sardique.

ad solit. p. 814. Philostorg. part. 11. c. 19. 2. Outre S. Athanase qui le dit, Philostorge le confirme en disant que tous les bannis furent rappellez aprés la mort de Constantin.

Socr. l. 2. c. 19. & 21. Soz. l. 3. c. 20. 3. Socrate & Sozomene disent aussi que S. Athanase deposoit en diverses provinces les Evesques Ariens pour y en mettre de catholiques. Ils mettent cecy aprés le Concile de Sardique; mais en changeant τότε en πότε il sera aisé d'accorder Sozomene à ce que les Ariens disent dans l'epistre de leur faux Concile de Sardique, dont les paroles ne se peuvent pas rapporter à un autre temps. Le Pape Jules ne reconnoist point que S. Athanase ait fait aucune fonction hors de sa province. Le Saint ne s'en deffend pas non plus. Nous voyons seulement (Athan. ad solit. p. 815.) qu'il met en la bouche des Eusebiens cette plainte, que les Evesques rappellez avoient armé contr'eux tous ceux qu'eux Eusebiens avoient fait entrer de force dans leur faction en bannissant ces Evesques.

Chap. V.

1. Nous suivons ordinairement dans ce que nous disons de S. Paul Evesque de Constantinople, ce que diverses conjectures nous font juger le plus probable, plustost qu'une lumiere certaine. Car il est difficile de rien assurer en cela, parce que nous n'avons presque pas d'autre lumiere à l'égard de ce qui concerne ce Saint, que ce que nous en trouvons dans Socrate & dans Sozomene, qui estant d'ailleurs fort pleins de fautes, ont particulierement brouillé ce qui se passa depuis la mort de Constantin jusqu'au Concile de Sardique.

2. Cet Estienne est suspect, parce que nous n'en connoissons point d'autre que celuy qui fut Evesque d'Antioche aprés Placille, lequel vivoit encore en l'an 341. puisqu'il est un de ceux à qui le Pape Jules addresse sa lettre.

3. La demande de ce Concile est quelquefois attribuée à Macaire, à Martyre & à Hesyque, & quelquefois aux deux derniers seulement. C'est ce qu'il faut suivre, puisque Macaire s'estoit retiré avant l'arrivée des prestres de S. Athanase. Voyez la seconde apologie du Saint p. 741. & 743.

4. S. Athanase parlant de cette circonstance, dit que le Pape luy avoit remis le choix du lieu où ce Concile se devoit tenir. ὁ δὲ Ἐπίσκοπος Ῥώμης Ἰούλιος ἔγραψε ἐχρῆται γενέσθαι σύνοδον ἔνθα ἂν ἐθελήσωμεν; ce qui est assez difficile à croire. Athan. ad solit. p. 815. Et quand on diroit que le mot ἐθελήσωμεν comprend en cet endroit S. Athanase & ses parties, cela ne leveroit pas la difficulté, puisque les Eusebiens y auroient trouvé le moyen d'empescher le Concile en chicanant sur le lieu; & sur tout, ils n'auroient jamais consenti qu'il se tinst à Rome, où neanmoins il est certain qu'il fut tenu, comme il paroist par la seconde apologie du Saint p. 720. Et de plus, il faut remarquer que S. Athanase dans toute sa lettre aux solitaires parle presque toujours de luy en troisiéme personne, ce qui donne plus lieu de craindre que l'endroit ne soit corrompu.

Il se peut faire neanmoins que ç'ait esté une lettre secrette écritte par le Pape Jules à S. Athanase seul, dans laquelle il pouvoit remettre à son choix le lieu du Concile, & ne le convoquer à Rome qu'aprés que S. Athanase y fut arrivé. Car s'il écrivit dés ce temps-cy aux Eusebiens, ce qui n'est pas certain, il pouvoit seulement témoigner qu'il acceptoit la proposition du Concile que leurs deputez luy avoient faitte, & se reserver à leur en marquer une autrefois le temps & le lieu. Cela est favorisé par ce que dit S. Athanase (apolog. 2. p. 739.) qu'estant arrivé à Rome, le Pape Jules écrivit aux Eusebiens, & leur envoya des deputez pour leur declarer le jour assigné pour le Concile, ainsi qu'il ajoute dans sa lettre aux solitaires. (p. 816.) Comme il leur écrivit quand S. Athanase fut venu à Rome, & que nous n'avons pas de marque qu'il leur ait écrit plus d'une fois avant le Concile, il y a assez d'apparence qu'il se contenta en ce temps-cy demander de bouche aux Eusebiens par leurs deputez qu'il feroit assembler le Concile.

CHAP. VI.

Ce Concile d'Alexandrie fut tenu certainement aprés la deputation & les lettres des Eusebiens aux trois Empereurs & au Pape Jules dont on y voit le contenu. Mais on peut juger que ce fut avant que le Pape eust écrit a S. Athanase pour se trouver au Concile de Rome, puisque la lettre de ce Concile ne fait nulle mention d'une chose aussi importante qu'auroit esté celle-là. On voit
p. 742. mesme par la seconde apologie du Saint, que le Pape en receut les lettres avant que de convoquer le Concile de Rome. Il est aussi aisé de juger que S. Athanase estoit encore à Alexandrie, & que les Ariens n'avoient fait jusques alors que des tentatives pour troubler la
ib. p. 723. paix de l'Eglise, puisqu'ils s'efforçoient encore de bannir le Saint une seconde fois, & que les Peres du Concile prient Dieu de leur conserver la paix & la joye qu'il leur avoit donnée par le retour du Saint, & de ne permettre pas aux Eusebiens de la troubler.

C'est une preuve indubitable que l'Evesque des Ariens dont ils parlent à la fin de leur lettre, n'est pas Gregoire : & aussi ils parleroient bien d'une autre maniere de cet usurpateur du siege de
ibid. 720. S. Athanase. Il est encore certain que ce Concile d'Alexandrie s'est tenu avant celuy de Rome, & depuis qu'Euse-
ibid. 727. be se fut emparé du siege de Constantinople. C'est pour ces raisons que Baronius & les autres mettent ce Concile en l'an 339. Et nous ne voyons pas qu'il puisse avoir esté tenu plus tard.

CHAP. VII.

apolog. 2. p. 748. 1. Ces 18. mois que S. Athanase passa à Rome à attendre ses adversaires, & que Jules allegue comme une des raisons qui porterent le Concile de Rome à le declarer innocent, doivent apparemment se terminer à ce Concile mesme, qui se tint, comme nous verrons, vers le mois de juin 341. selon quoy S. Athanase doit estre venu à Rome vers la fin de 339. Il est vray que dans ces 18. mois il fut quelque temps à Alexandrie au commencement de l'an 341. d'où il revint à Rome. Mais ces sortes d'interruptions ne se content pas d'ordinaire. On peut neanmoins mettre son premier voyage à Rome deux ou trois mois plustost, en sorte qu'il y ait esté 18. mois, mais non pas de suitte. Il pourroit mesme y estre venu dés le milieu de 339. & y estre demeuré 18. mois avant que de retourner à Alexandrie; mais on ne voit pas pourquoy Jules n'auroit pas aussi conté le temps qu'il avoit passé a Rome depuis son retour.

2. Le Cardinal Baronius qui avouë que ce symbole a esté long-temps inconnu, prétend neanmoins que S. Augustin l'a veu, & en a employé plusieurs termes. Le Cardinal Bellarmin rapporte *de scrip. eccl. in Athanas.* en particulier un passage de ce Saint sur le pseaume 120. où expliquant ces paroles, *Le Soleil ne vous brûlera point pendant le jour*, il prétend qu'il a dit, *C'est de ce soleil* que le Pere Athanase Evesque d'Alexandrie a ainsi écrit excellemment, *Il n'a esté ny fait, ny créé, mais engendré.* Mais un auteur mesme de sa societé, sçavoir le P. Petau, re- *Petav. t. 2. de theologic. dogm. l. 3. c. 8. n. 7.* connoist que ces paroles qui avoient esté inserées mal à propos dans les anciennes éditions de S. Augustin, en ont esté retranchées avec raison par les docteurs de Louvain dans la révision qu'ils en ont faitte.

Vossius qui a fait une dissertation sur *Vossius de tribus symbolis dissertat. 2. p. 37.* cette matiere, prétend que les premiers qui ont cité dans l'Eglise le symbole de S. Athanase, ont esté quatre Legats que le Pape Gregoire IX. envoya à Constantinople pour accorder les Grecs avec les Latins, sçavoir Rodulfe & Aimon de l'ordre de S. François, Hugues & Pierre de celuy de S. Dominique; & il se met en peine de refuter ceux qui disent que vers l'an mille il a esté cité par Abbon Abbé de Fleury. Mais il n'avoit vû ny le passage *Concil. antiq. Gall. supplementum p. 70.* du Concile d'Autun de l'an 670. ny l'endroit d'Hincmar que nous avons allegué. Car il auroit lû ces paroles dans le dernier: *Nec non & sermonem Athanasij de fide, cujus initium est, Quicumque vult salvus esse, memoriæ quisque commendet, & sensum illius intelligat, & verbis communibus enuntiare queat.*

Mais toutes ces autoritez qui nous font voir que ce symbole est plus ancien que quelques-uns n'ont pensé, ne suffisent pas neanmoins pour nous faire croire qu'il ait esté composé par S Athanase.

CHAP. IX.

CHAP. IX.

1. De tant d'Evesques Ariens qui selon le témoignage de S. Athanase & des historiens de l'Eglise, estoient les principaux du Concile d'Antioche, nous ne trouvons dans les souscriptions du mesme Concile que Macedone & Narcisse. Nous y trouvons au contraire des Evesques illustres en pieté, comme S. Jacques de Nisibe & S. Paul de Neocesarée, tous deux Confesseurs, qu'aucun ancien ne dit y avoir assisté, quoy que la generosité qu'ils avoient fait paroistre en d'autres rencontres, doive faire présumer qu'ils s'y estoient rendus considerables, & n'avoient pas vû opprimer la verité sans la soutenir du moins de leur voix. Mais il est encore plus étonnant de trouver dans ces souscriptions Theodore, ou plustost Theodote de Laodicée, qui estoit mort avant le Concile de Tyr auquel Georges son successeur avoit assisté, comme il assista encore à celuy-cy. On y trouve aussi Anatole d'Emese, au lieu que nous verrons qu'Eusebe fut fait Evesque d'Emese dés le commencement du Concile. Ainsi il faut demeurer d'accord ou que ces souscriptions appartiennent à un autre Concile, comme nous le dirons dans la suitte, ou qu'au moins il n'y a aucun lieu de s'y arrester, & qu'il n'est pas besoin d'aller chercher des raisons tres-foibles pour justifier les Saints que l'on prétend sans autre fondement avoir assisté à cette assemblée d'iniquité. Car pour ce que Baronius, Blondel, & d'autres ont cru qu'il n'y avoit dans le Concile d'Antioche que 36. Evesques Ariens, & que tous les autres estoient catholiques; outre qu'en ce temps-là les Ariens n'estoient point distinguez des autres, on ne fonde cette opinion que sur un passage de la lettre du
apolog. 2. Pape Jules rapportée par nostre Saint,
p. 748. qui ne signifie & ne peut signifier autre chose, sinon que Gregoire avoit esté nommé Evesque à trente six gistes ou demy journées d'Alexandrie, c'est à dire à Antioche, où il est certain qu'il fut éleu, & qu'on remarque estre en effet à 36. gistes d'Alexandrie, qui estoit une maniere de conter fort ordinaire en ce temps-là. Mais ceux qui sont tombez les premiers en cette faute ont confondu μονῶν qui vient de μονὴ un lieu de repos & un giste, avec μόνων qui vient de μόνος seul, & ont ensuitte ajusté le reste sur cela. On peut voir cette difficulté traittée plus amplement par M. Valois dans ses notes sur Socrate p. 180. & elles nous ont confirmez dans la remarque que nous avions déja faitte de cette béveuë qui avoit trompé tant de personnes habiles.

2. Sur ce qu'il n'y avoit personne de la part de Jules au Concile d'Antioche,
Socrate dit que le canon ecclesiastique Socr. l. 2.
ne veut pas qu'on fasse aucune loy con- c. 5.
tre la volonté de l'Evesque de Rome. Sozomene qui est ordinairement le copiste de Socrate, explique sans doute sa pensée, lors qu'il dit que le Pape Jules se plaignit de cette entreprise des Eusebiens, parce qu'il y a une loy sacerdotale qui déclare nul & illegitime ce qui se fait contre l'avis de l'Evesque de Rome. On verra dans la suitte la lettre de Jules à laquelle Sozomene fait allusion, quoy qu'elle ne parle pas si generalement. Mais ce n'est pas icy le lieu de traitter une question de cette nature. On peut voir ce que Monsieur de Marca en a écrit dans le 5. livre de la concorde du sacerdoce & de l'empire chap. 12. & de quelle maniere il explique ces endroits de la lettre du Pape Jules, & l'usage qu'en ont fait Socrate & Sozomene. Il croit que par ce canon de l'Eglise, il faut entendre le 6. canon du Concile de Nicée, qui éleve la primauté du Pape au dessus des autres Patriarches; dequoy nous laissons à d'autres le jugement.

CHAP. X.

1. Voicy quelle fut la suitte de la vie d'Eusebe d'Emese, dont on n'a pas trouvé à propos de charger l'histoire de S. Athanase. La resistance du peuple d'Emese l'ayant obligé de s'enfuir, & de s'en aller à Laodicée trouver Georges, cet Arien qui a esté son panegyriste, & qui a fourny à Socrate & à Sozomene les éloges injustes dont quelques compilateurs de martyrologes ont pris l'occasion de le mettre au nombre des Saints aprés avoir veu qu'on luy attribuoit des
miracles, le mena à Antioche, & ob- Socr. l. 2.
tint par le moyen de Placille & de Nar- c. 6. Soz. l. 3. c. 1.

cille Evesque de Neroniade, qu'il fust remené à Emese, où on l'accusa de nouveau comme Sabellien. Il fut fort chery de Constance, qui le mena avec luy à la guerre de Perse; & estant mort sous ce Prince il fut enterré à Antioche avant l'an 359. auquel Paul d'Emese assista au Concile de Seleucie comme nous apprenons de S. Epiphane.

Hieron. de script. c. 51.

hær. 72.

Il composa un nombre infiny de livres, dont les principaux estoient contre les Gentils & les Juifs, contre les Novatiens, sur l'Epitre aux Galates, & quantité de petites homelies sur les Evangiles. Sixte de Sienne dans son 4. livre a remarqué qu'il avoit aussi fait une explication de la Genese, dont on trouve diversfragmens, & dont S. Hierosme blasme un endroit. Theodoret dans son 3. dialogue cite un passage de cet auteur. On a imprimé à Paris en 1547. diverses homelies sous le nom d'Eusebe d'Emese, comme en effet elles avoient esté citées sous son nom il y a plus de 600. ans par Guitmond Evesque d'Averse en Italie, & dans le siecle suivant par Gratien. Et neanmoins on demeure aujourd'huy d'accord qu'elles sont d'un ou de plusieurs auteurs latins; & la pluspart paroissent de divers Evesques de France, comme de S. Eucher de Lyon, de S. Cesaire d'Arles, de Fauste de Riez, &c. Il y a encore 143. homelies sur les Evangiles de toute l'année, que quelques-uns attribuent au mesme Eusebe, ou à divers autres auteurs, & qu'un écrivain de nostre temps prétend estre d'un Brunon Cardinal & Evesque de Segni dans la Campagne de Rome, qui vivoit sous le Pape Pascal II. & ainsi vers l'an 1000.

2. Ce fut Gregoire, & non pas Georges qui fut intrus cette premiere fois sur le siege de nostre Saint aprés le Concile d'Antioche. Car l'intrusion de Georges n'arriva qu'aprés celuy de Sardique, & en l'an 356. lorsque Syrien general d'armée exerça tant de cruautez dans cette Eglise Patriarchale. Il est important de démesler d'abord l'équivoque de ces deux noms, pour ne pas confondre deux usurpations toutes differentes, à quoy l'erreur de quelques copistes a donné assez d'occasion; ce qui a répandu ensuitte de grandes tenebres sur l'histoire de nostre Saint. Il y a mesme tant de cōformité dans plusieurs circonstances de leur vie & de leur mort, qu'il ne faut pas s'étonner si on les a souvent pris l'un pour l'autre. Gregoire estoit de Cappadoce selon nostre Saint; c'estoit aussi le païs de Georges selon S. Gregoire de Nazianze. Tous deux estoient Ariens: tous deux intrus en la place de S. Athanase: tous deux ont finy malheureusement leurs jours par une mort violente, & par les mains du peuple d'Alexandrie.

Mais parmy ces marques de conformité qui se trouvent entre ces deux usurpateurs, il y a des caracteres qui les distinguent l'un de l'autre. Car Gregoire estoit déja ecclesiastique quand il fut choisi par les Ariens, pour s'emparer du siege de nostre Saint; au lieu que Georges estoit encore laïque quand on le tira du palais de l'Empereur pour occuper cette place. Gregoire se servit de Philagre préfet d'Egypte & de l'eunuque Arsace, pour persecuter les fidelles de l'Eglise d'Alexandrie; & l'autre persecution qui arriva sous Georges, eut pour auteurs le préfet Cataphrone, le Duc Syrien & Faustin. Gregoire fut déposé dans le Concile de Sardique, & Georges n'avoit pas encore esté intrus en ce temps-là. Aussi le Saint les distingue en termes si clairs & si intelligibles, qu'il est impossible d'en douter; & il blasme Constance d'avoir envoyé à Alexandrie en qualité d'Evesques, tantost Gregoire, & tantost Georges officier de son Epargne & convaincu du peculat.

ad solitar. p. 844. 860. 861.

3. Il est aisé de montrer que S. Antoine fut cette année visiter S. Paul pour luy donner la sepulture. Car S. Hierosme nous assure que S. Paul est mort à l'âge de 113. ans, lors que S. Antoine en avoit 90. Or S. Antoine estant né l'an 3. de la 257. olympiade, comme le mesme Pere le dit dans sa chronique, c'est à dire l'an 251. de Jesus-Christ, sa 90. année tombe en 341. Nous l'avons mis au commencement de l'année, parce que c'est le temps que l'Eglise celebre la feste de S. Paul.

Hieron. de vit. Paul.

CHAP. XI.

1. S. Hilaire ajoute que ce celebre formulaire d'Antioche fut fait au sujet

Hilar. de synod.

d'un Evesque du Concile soupçonné d'erreur. Baronius croit que cet Evesque estoit Gregoire. Il n'en allegue aucun fondement; & si l'heresie dont on soupçonnoit cet Evesque, estoit celle de Sabellius, comme il y a toute apparence, un Arien comme Gregoire estoit fort exempt du soupçon de cette erreur.

an. 341. §. 22.

Ce que S. Hilaire a le plus de peine à excuser dans ce formulaire, c'est ce qui y est dit selon sa traductionque le Pere, le Fils & le S. Esprit sont trois en substance. Mais le grec où il y a ἐν ὑποστάσει resout la difficulté. L'esprit fourbe & heretique tout ensemble des Eusebiens paroist davantage en ce qu'au mesme endroit ils reduisent l'unité des trois personnes à une unité de volonté, τῇ δὲ συμφωνίᾳ ἕν. On y peut remarquer aussi qu'ils donnent à chaque personne divine une gloire particuliere.

2. L'auteur des cinq dialogues sur la Trinité, qui sont dans le second tome de S. Athanase, quoy qu'estant faits depuis l'augmentation du symbole de Nicée, c'est à dire depuis le Concile de Constantinople, ils ne puissent estre de ce Saint; cet auteur, dis-je, que l'on croit estre S. Maxime, voulant répondre à l'autorité de S. Lucien, que le Macedonien contre qui il dispute luy objectoit, s'offre de montrer que les heretiques avoient corrompu le symbole de ce Saint, en y ajoutant des choses qui estoient contraires à ses sentimens.

3. Qui existe dans son Pere. Le texte ajoute ἐν ὑποστάσει. Nous ne l'avons pas traduit parce que nous n'y avons pu trouver aucun sens.

Chap. XII.

1. Ce 10. Canon d'Antioche peut favoriser ceux qui disent que les Corevesques estoient consacrez Evesques; mais il n'est pas absolument décisif.

2. Ce n'est pas sans fondement que l'on croit pouvoir soutenir qu'il y a eu de la confusion dans les choses que l'on attribuë au Concile d'Antioche dont nous parlons. La conformité du 13. & du 22 canon donne grand lieu de douter qu'ils ayent esté faits tous deux dans un mesme Concile, le 22. ne contenant rien du tout qui ne soit dans le 13. Il y a aussi quelques canons qui semblent trop purs & trop saints pour venir de personnes aussi destituées de l'esprit de Dieu qu'estoient les Eusebiens. L'ordination de Gregoire est bien expressément condamnée par le 19. & les divers changemens d'Eusebe de Nicomedie sont aussi bien visiblement foudroyez dans le 21. pour croire qu'ils les ayent faits, ou laissé faire par d'autres dans une assemblée où ils dominoient. Et de plus, comment des Evesques aussi courtisans qu'estoient ceux de ce Concile, ont ils pu faire un canon aussi severe qu'est l'onziéme, pour empescher les Evesques d'aller à la Cour? On peut aussi remarquer que les canons ne sont pas tous exprimez de la mesme maniere; car les uns font un discours absolu & achevé, & les autres sont seulement en forme de titres. Il y a devant ces canons une epistre synodale touchant les canons, addressée à toute l'Eglise. Elle est courte, & ne parle que d'union & de charité, dont les Eusebiens estoient fort éloignez. Mais ce qui donne encore plus lieu de croire qu'elle n'est pas d'eux, c'est que dans le titre de la lettre qui marque les provinces dont le Concile estoit composé, il n'y a que celles du patriarchat d'Antioche, & il n'y est parlé ny de la Cappadoce, ny de la Thrace, ny de plusieurs autres provinces dont les principaux Evesques assisterent au Concile de l'an 341.

Que si toutes ces remarques, dont on laisse le jugement aux plus éclairez, peuvent passer pour solides, c'est un moyen tres-facile de resoudre la difficulté des souscriptions d'Anatole d'Emese, & de Theodote de Laodicée, qui, comme nous avons remarqué, ne purent pas assister au Concile d'Antioche en 341. parce qu'ils estoient déja morts. Et comme Theodote est mort dés l'an 335. au plus tard, nous aurons lieu de mettre la lettre synodale & les souscriptions qui la suivent, dés le temps de S. Eustathe, puisqu'en effet la plus grande partie de ces canons est tres-digne de la sainteté de ce grand Evesque. Il est vray que son nom ne se lit pas dans les souscriptions; mais on n'y trouve point aussi le nom d'aucun autre Evesque d'Antioche, quoy que la lettre dont nous parlons soit écritte d'Antioche mesme.

CHAPITRE XIV.

1. Baronius differe l'arrivée de Gregoire jusques à l'année suivante; mais on ne voit aucun moyen de le suivre. Car le Concile d'Antioche ayant esté tenu en 341. indiction 14. & par consequent avant le mois de septembre 341. & Gregoire n'estant venu à Alexandrie que le caresme, il n'y a aucune raison qui nous puisse persuader qu'il a esté six mois sans venir, comme nous l'avons déja marqué.

De plus, la lettre des Eusebiens dont nous parlerons en son lieu, & que Baronius reconnoist avoir esté écritte par le Concile assemblé à Antioche pour la dedicace, & par consequent avant le mois de septembre de l'an 341. est écritte aprés l'entrée de Gregoire, comme on le peut inferer tant de ce que Jules dit que ses legats qui l'avoient apportée estoient revenus tout tristes de ce qu'ils avoient vû en ce pays-là, que de ce que ce Pape aprés avoir parlé des maux que l'entrée de Gregoire avoit causez dans Alexandrie, s'en sert pour se mocquer des Eusebiens qui luy écrivoient que toutes choses estoient tout à fait tranquilles dans cette ville & dans l'Egypte. Aussi dans la réponse qu'il leur fit, il parle non seulement de l'entrée de Gregoire, mais aussi des deputez qu'il luy avoit déja envoyez, & des violences qu'il avoit faites par toute l'Egypte, ce qui n'arriva que quelque temps aprés son entrée.

Baron. ad an. 341. §. 58. — *Athanas. apol. 2. p. 740.* — *ib. p. 749.* — *ib. p. 743.* — *ibid. p. 751.* — *ad solit. p. 810.*

Il n'y a donc pas moyen d'accorder toutes ces choses à moins que de mettre l'entrée de Gregoire en 341. ainsi qu'a fait Bollandus, & de dire qu'aussi-tost qu'il fut éleu, & sans attendre la fin du Concile d'Antioche, il se rendit à Alexandrie, comme nous l'avons marqué auparavant. Ce qui satisfait à la raison qu'allegue Baronius pour la differer jusqu'en 342.

17. jan. p. 110. — *an. 342. §. 2.*

2. Comme l'histoire de l'entrée de Gregoire intrus en la place de S. Athanase doit estre principalement tirée de la lettre du Saint aux Orthodoxes, il faut faire voir pourquoy nous croyons avec Baronius qu'elle se rapporte à Gregoire & non pas à Georges, dont le nom s'y est glissé par tout dans les imprimez.

id. §. 19.

La raison la plus forte & la preuve la plus décisive de ce fait, c'est que selon cette lettre S. Athanase paroissoit encore dans Alexandrie aprés le vendredy saint; au lieu que quand Georges arriva, il en estoit sorti dés le 9. de fevrier, comme nous le dirons en son temps.

ad orthod. p. 946. 947. ad solitar. p. 867.

C'est Philagre qui est nommé Gouverneur d'Egypte dans la lettre aux Orthodoxes; & il est constant qu'il en fut fait Gouverneur pour la seconde fois expressément pour y établir Gregoire, au lieu que ce fut Cataphrone qui établit Georges.

ad orthod. p. 945. — *ad solit. p. 815. 847.*

Et afin que l'on ne dise pas que Philagre est le mesme que Cataphrone, & que lors qu'il établit Georges, il estoit Gouverneur d'Egypte pour la troisiéme fois, il suffit que S. Athanase ne parle jamais d'une affectation aussi remarquable & aussi extraordinaire que celle-là l'eust esté, luy qui n'oublie pas de reprocher plusieurs fois aux Ariens cette secōde prefecture; particulieremēt en un endroit où distinguant l'envoy de Gregoire & de Georges, il dit que Constance ne suivoit les sentimens de son pere, ny en faisant Philagre Gouverneur pour la seconde fois, ny en faisant ce qu'il venoit de faire. Il n'eust jamais manqué de marquer la troisiéme prefecture de Philagre si elle eust esté veritable. S. Gregoire de Nazianze en auroit aussi fait mention, luy qui taschant de relever Philagre autant qu'il peut, parce qu'il estoit de son païs, se contente de dire qu'il fut deux fois Prefet.

Greg. Naz. orat. 21.

De plus il est visible que S. Athanase marquant la persecution que les Ariens luy avoient faite, ne se fust jamais contenté en 356. de dire comme il fait dans cette lettre, qu'ils l'avoient fait bannir dans les Gaules.

ad orthod. p. 941.

On pourra encore dans la suitte examiner d'autres circonstances de l'entrée de Georges qui ne peuvent convenir à ce que nous lisons dans la mesme lettre. Mais il est impossible d'omettre icy ce qui y est dit à la fin, que l'année precedēte les freres de Rome avoient écrit pour assembler un Concile, afin de corriger les desordres que l'on avoit déja commis; & que pour en prevenir les effets, les Eusebiens s'estoient hastez de troubler l'Eglise. Car cela a autant de rapport avec l'entrée de Gregoire en 341. qu'il

p. 950.

en a peu avec celle de Georges en 356. puisqu'on sçait assez qu'en 355. l'Eglise Romaine n'estoit pas en estat d'assembler aucun Concile pour la deffense de S. Athanase & la punition des Eusebiens.

Il y a neanmoins une grande difficulté à resoudre, qui consiste en ce que S. Athanase dit dans cette lettre, Que les Eusebiens voyant que tous les Prelats catholiques avoient anathematizé & excommunié Gregoire, lequel ils avoiét auparavant (πρότερον) donné pour Evesque aux Ariens, sur ce que l'on avoit écrit pour faire voir son impieté, ils avoient alors donné Georges aux mesmes Ariens, & que pour empescher qu'il ne tombast dans le mal-heur de l'autre (sçavoir d'estre excommunié comme Arien) si S. Athanase écrivoit contre luy, ils avoient usé de violence contre ce Saint mesme afin de se rendre maistres des Ariens.

p. 948. 949.

C'est assurément ce passage qui a fait mettre le nom de Georges dans tout ce traitté; & il semble en effet qu'il n'y ait rien de plus clair. Mais aussi, comme nous ne voyons pas de réponse aux raisons que nous avons rapportées contre cela, nous proposerons la solution que nous trouverons la plus facile.

Le Cardinal Baronius fondé sur la traduction latine de ce passage de S. Athanase, en tire que le Saint ayant appris l'election de Gregoire, & avant qu'il vinst à Alexandrie, en écrivit à tous les Evesques qui l'excommunierent aussitost.

ann. 341. §. 49.

Si c'est là le sens, il n'y a pas de difficulté: mais la traduction paroist inintelligible en cet endroit, & nous ne voyons pas qu'il soit possible de trouver le sens de Baronius dans le grec: Outre que selon ce sens, il faudroit que l'election de Gregoire eust esté celebre dés devant son arrivée à Alexandrie, & c'est ce qu'il est difficile d'accorder avec S. Athanase.

ad orth od. p. 944. 945.

Il faut donc chercher quelque autre sens, & recõnoistre que cet endroit marque en effet deux personnes que les Eusebiens avoient fait Evesques des Ariens d'Alexandrie, dont le premier avoit esté anathematizé de tous les Evesques à cause de son impieté, c'est à dire de l'heresie Arienne, sur ce que S. Athanase, ou les autres Evesques d'Egypte avoient écrit contre luy; & le second pour éviter cet anatheme general s'estoit emparé des eglises, afin que les tenant toutes, il parust estre le legitime Evesque d'Alexandrie, & non le chef d'un corps aussi monstrueux & aussi infame qu'estoit celuy des Ariens.

Ce qui est dit de ce second convient fort bien à Georges, mais ne convient pas moins à Gregoire. Mais nous ne voyons pas que ce qui est dit du premier puisse convenir à Gregoire: car il ne s'estoit pas moins emparé par force des eglises qu'à fait Georges; & ainsi on ne peut pas dire que Georges pour éviter un inconvenient, avoit fait une chose qui n'en avoit pu garantir son predecesseur. Au contraire ce raisonnement sera tres-juste si par le dernier nous entendons Gregoire, & si pour le premier nous changeons le nom de Gregoire en celuy de Piste. Et afin que cela paroisse moins étrange, il faut se souvenir que nous avons monstré cy dessus que les Eusebiens avoient fait ce Piste Evesque des Ariens, qu'ils avoient agi à Rome pour obtenir que le Pape luy écrivist, que le Concile d'Alexandrie avoit écrit contre luy en l'an 339. quoy que sans le nommer dans sa lettre circulaire, & que le Pape l'ayant reconnu par le moyen des prestres de S. Athanase, luy avoit refusé sa communion, & l'avoit traitté d'Arien & d'excommunié. Il y a bien de l'apparence que les autres Evesques le traitterent de mesme; & il est tres-certain que jamais il ne posseda les eglises d'Alexandrie.

Epiph. hær. 69. Athan. apol. 2. p. 738. 743.

Mais comme ce Piste est demeuré fort inconnu, & qu'il semble que Baronius n'ait pas remarqué qu'il avoit esté fait Evesque d'Alexandrie avant Gregoire, il n'a pas esté difficile de changer son nom, & d'y substituer celuy de Gregoire qui est plus celebre: ce qui ayant ensuitte obligé de changer dans cet endroit le nom de Gregoire en celuy de Georges, il l'a fallu par consequent changer dans tout le reste du traitté; & c'est ce qui y a produit la confusion & l'embarras que nous y voyons. Voilà ce que nous pouvons apporter de plus plausible sur un endroit que l'on ne peut

douter avoir esté alteré.

3. Cet endroit peut recevoir ces deux sortes d'explications, & s'entendre ou des provisions de l'Eglise, ou des deposts de quelques particuliers. Le texte grec semble favoriser davantage ce dernier sens. οἱ δὲ ἰδίας ἀποκειμένας ἰδίων παραθήκας διηρπάζοντο. Ce mot ἰδίων est considerable pour cet effet.

4. Il se peut faire que les Ariens ayent attaqué plus d'une eglise à la fois; quoy que S. Athanase témoigne assez clairement que ces grands excés ne se commirent que dans une seule eglise.

5. Nous avons ainsi traduit le mot grec ἀπομαφορεῖζόμεναι.

6. C'est ainsi que nous avons traduit le mot grec ἐξέθηκαν.

7. ἐδημεύθησαν: Cela peut aussi signifier qu'elles furent faites esclaves du public.

apud. Ath. apolog. 2. p. 749. Le Pape Jules dit qu'il y eut aussi des Evesques mis en prison: mais comme S. Athanase n'en parle point, il y a plus d'apparence que cela se doit rapporter à la visite episcopale que Gregoire fit dans l'Egypte vers le mois de juin. Il est mesme difficile qu'il y eust alors beaucoup d'Evesques dans Alexandrie, puisque tous ces desordres arriverent vers le temps de Pasque, qui tomboit en l'an 341. au 19. d'avril, selon la supputation de Bucherius p. 49.

Chap. XV.

1. Quoyque Socrate & Sozomene ayent tellement confondu toute cette histoire qu'il est difficile d'y rien reconnoistre, neanmoins on peut regarder comme une circonstance assez probable ce qu'ils disent que S. Athanase se cacha d'abord dans quelque lieu inconnu, quoy qu'ils semblent mettre cet évenement en un autre temps.

Socr. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 5. 2. C'est apparemment de ce faux bruit qu'est venu ce que disent Socrate & Sozomene, que les Catholiques indignez de l'intrusion de Gregoire brûlerent l'eglise de S. Denys: car d'ailleurs cela n'a pas plus de fondement que la calomnie que l'on publia le siecle suivant contre les amis & les disciples de S. Chrysostome d'avoir brulé l'eglise de Constantinople.

Chap. XVI.

Baronius soutient avec raison que c'est une faute visible à Socrate & à Sozomene d'avoir attribué la lettre des Eusebiens à Jules à un Concile posterieur à celuy de la dedicace. Et en effet elle ne pourtoit estre que du Concile assemblé quelques mois aprés, lorsqu'ils composerent le quatriéme formulaire qu'ils envoyerent en Occident par quatre de leurs principaux Evesques. Or ce ne peut estre de celuy-là, puisque Jules dans sa réponse, au lieu de parler d'une deputation si solennelle, témoigne que personne n'estoit venu de la part des Eusebiens, quoy qu'il l'eust attendu long-temps. ad. ann. 341. §. 38. Athan. de synod. p. 894. Apolog. 2. p. 740.

Nous marquons le retour des legats de Jules au mois de juin, non de janvier comme quelques autres. Il y a ἰουαναριν dans le grec, qui est certainement une faute. Mais toutes choses s'accordent fort bien à lire, ἰουνίν, le mois de juin de cette année 341. au lieu que nous ne voyons aucun moyen de lire ἰανναρίν. Car on ne peut dire en aucune maniere que les legats soient revenus au mois de janvier 341. puisque ç'eust esté au commencement du Concile d'Antioche, ou plustost avant son ouverture & l'election de Gregoire. On ne peut aussi le differer jusques au mois de janvier 342. puisqu'il faudroit que le Concile d'Antioche eust duré jusques à ce temps-là, ce qui est insoutenable, comme nous croyons avoir monstré, & comme la suitte le confirmera mieux. Et en effet S. Athanase dit qu'on retint les legats de Jules jusques au delà du jour marqué pour le Concile de Rome. Et il paroist que le Concile duroit encore lorsqu'ils arriverent. S'ils furent donc retenus jusques au mois de janvier, il faudra dire qu'un Concile où on appelloit des Evesques de l'extremité de l'Orient, avoit esté indiqué pour le milieu de l'hyver, ce qui a peu d'apparence. Et s'il n'estoit indiqué que pour le mois de janvier 342. les Orientaux qui sur le bruit de ce Concile avoient tenu le leur à Antioche dés devant Pasque de l'an 341. n'auroient eu garde de dire comme ils faisoient, qu'on leur avoit donné un terme trop court pour venir au Concile ad solit. p. 810.

de Rome. Ainsi quand le texte de S. Athanase porteroit nettement le mois de janvier, nous ne laisserions pas de croire que ce seroit une faute. Et l'on remarque en effet que les mois de juin & de janvier se confondent fort aisément & fort ordinairement dans les manuscrits.

Bolland. 22. mart. p. 380.

CHAP. XVII.

1. Le Saint dit seulement que c'estoit la tante de l'Evesque. Mais comme cela ne se peut rapporter à aucun autre Evesque, il faut qu'il l'entende de luy-mesme. Et dans toute cette lettre aux solitaires il parle de luy en troisiéme personne.

2. La compagnie de Nestor Gouverneur d'Egypte avec lequel estoit Balac, fait voir que cecy n'arriva qu'aprés l'an 341. puisque Nestor a deu succeder dans cet employ à Philagre qui estoit Prefet d'Egypte en 341.

3. Εἰς τὴν πρώτην μονήν. Nous avons déja remarqué que μονὴ signifioit un lieu de repos, & qu'on s'en servoit en ce temps-là particulierement pour marquer les lieux où on s'arrestoit dans les chemins pour disner ou pour coucher.

CHAP. XVIII.

1. Un auteur moderne a voulu soutenir que S. Luce n'avoit pû venir à Rome, comme Socrate & Sozomene le disent, à cause que S. Athanase nous apprend qu'il avoit esté chargé de chaisnes. Mais il n'est pas impossible que dans un mesme bannissement il ait d'abord esté enchaisné, & puis laissé libre; & il est encore plus probable que c'estoit alors son second bannissement, & non son premier exil. Et nous voyons que les Ariens dans leur lettre du faux Concile de Sardique disent que S. Luce alloit de tous costez avec quelques autres pour se plaindre de leurs juges, & se faire rétablir s'ils pouvoient en leurs eveschez. *Deinde*, disent-ils, *Paulus & Lucius, & quotquot talibus conjuncti sunt, circumeuntes simul exteras regiones, persuadebant judicibus non esse credendum illis qui in eos digne sententiam protulerunt, ut hoc genere commercii sibi quemdam ad episcopatus reditum procurarent.* Car il est visible qu'au lieu de *Paulum & Lucium* qui n'a pas de sens, il faut lire *Paulus & Lucius.*

2. Baronius ne croit pas que S. Paul de Constantinople soit venu à Rome, & il se fonde sur ce que Jules n'en parle point dans ses lettres. Mais ce Pape peut l'avoir voulu marquer luy & S. Luce, lorsqu'il parle en general des Evesques de Thrace.

ad ann. 340. §. 6.

CHAP. XIX.

1. Monsieur Valois monstre fort bien que le Concile de Rome ne se tint point avant celuy d'Antioche, puisque le mesme Concile de Rome qui jugea l'affaire de S. Athanase, pria le Pape d'écrire aux Eusebiens la réponse que nous avons de luy à la lettre du Concile d'Antioche que ses legats avoient apportée, ἠξιώσαι Ἰούλιον γράψαι ταῦτα; doù vient que S. Athanase dit que c'estoit le Concile qui l'écrivoit par le Pape. Or il n'y a point d'apparence d'entendre cela d'une priere generale que le Concile luy auroit faite six mois auparavant de mander aux Orientaux le jugement rendu en faveur de S. Athanase. Mais le Pape Jules & le Saint disent mesme formellement que les Orientaux avoient prévenu en s'assemblant à Antioche le jugement du Concile indiqué à Rome. Aussi S. Athanase ne parle dans sa lettre aux Orthodoxes p. 950. que de l'indiction du Concile de Rome faite l'année de devant, & ne dit point que ce Concile eust rendu aucun jugemēt en sa faveur. Il est aisé de voir par cette suitte comment les mesmes ecclesiastiques d'Alexandrie qui apporterent à Rome les nouvelles des violences qui s'exerçoient en Egypte depuis l'intrusion de Gregoire & le départ de S. Athanase, se plaignoient que beaucoup d'Evesques & de prestres qui vouloient venir au Concile, en avoient esté empeschez.

Athanas. apolog. 2. p. 739. — p. 754. — p. 748. ad orthod. p. 950. — Apolog. 2. p. 751.

Puisque S. Athanase estoit encore en Egypte aprés Pasque, c'est à dire sur la fin du mois d'avril, le Concile de Rome ne sçauroit gueres s'estre tenu qu'au commencement de juin: & il est visible aussi que ce ne fut pas beaucoup aprés. Car les legats de Jules qui partirent d'Orient au mois de juin, comme nous avons vû, avoient esté retenus au delà

ad solit. p. 816.

Apolog. 2. p. 745. du terme marqué par le Concile, comme le dit S. Athanase : & Jules nous asſure qu'on le tint au temps qui avoit eſté marqué. Il ne ſe tint donc pas aprés le mois de juin ; & les termes par leſquels Jules dit qu'on avoit retenu ſes legats, marquent aſſez que ce n'eſtoit gueres aprés le temps deſtiné pour le Concile.

2. Ces differens ſens dependent de la differente explication de ces paroles de S. Athanaſe dans ſa 2. apologie, ἔνθα Βίτων ὁ πρεσβύτερος συνῆγεν, puiſqu'elles peuvent ſignifier ou que le Concile ſe tenoit dans l'egliſe dont Viton eſtoit Curé, & où il aſſembloit le peuple (car S. Athanaſe ſe ſert autre part en ce ſens du mot de συνάγειν) ou bien que Viton avoit le ſoin de faire aſſembler les Eveſques, ce qui luy convenoit d'autant plus qu'il avoit déja fait la fonction de legat pour le Pape Silveſtre dans le Concile de Nicée.

an. 341. §. 50. 3. Le Cardinal Baronius prétend que cette profeſſion de foy rapportée par S. Epiphane n'eſt pas celle que Marcel d'Ancyre preſenta au Pape Jules ; & il ſe fonde ſur ce que le Pape n'auroit pû ſouffrir l'omiſſion du mot de conſubſtantiel. Mais cela ne paroiſt nullement conſiderable, puiſque perſonne n'accuſoit Marcel de ne pas croire la conſubſtantialité qu'il avoit ſignée & deffenduë à Nicée, & qu'on l'accuſoit d'eſtre tombé dans l'erreur contraire, qui eſtoit celle de Sabellius & de Paul de Samoſates.

Chap. XX.

Nous avons une lettre dans les Conciles parmy celles de Jules qui tient lieu de celle que Sabin avoit rapportée dans ad an. 341. §. 59. ſon hiſtoire. Mais Baronius a fort bien remarqué que ce n'eſt qu'une lettre ſuppoſée, qui a eſté faite ſur ce que Sozomene en avoit dit, & où il manque diverſes choſes remarquées par cet hiſtorien ou par S. Athanaſe.

Chap. XXI.

ad an. 342. §. 28. 1. Baronius qui ne met la lettre de Jules qu'un an aprés le grand Concile de Rome, s'eſt trouvé obligé de dire qu'il s'en eſtoit tenu un autre où l'on avoit lu la lettre des Euſebiens, & qui avoit prié le Pape d'y répondre. Mais S. Athanaſe dit clairement que c'eſtoit le Concile des 50. Eveſques convoqué pour juger ſa cauſe, & devant lequel il s'eſtoit juſtifié. Athanas. apolog. 2. p. 739.

2. Nous ne connoiſſons point de Danie Eveſque en ce temps-là. Il faut aſſûrément Dianée qui eſtoit alors Eveſque de Ceſarée en Cappadoce l'un des principaux ſieges de l'Egliſe, & qui avoit aſſiſté au Concile d'Antioche, comme Sozomene nous en aſſure. C'eſt celuy dont S. Baſile ſe ſepara à cauſe qu'il avoit ſigné le formulaire de Rimini : Et neanmoins il ſe réunit à luy à ſa mort, & deffendit depuis ſa reputation par une lettre que nous avons encore. Sozom. l. 3. c. 5.

Chap. XXIII.

La chronique de S. Hieroſme met la mort d'Hermogene en 341. Mais Idace qui s'accorde fort bien avec Socrate, fait voir que cette chronique ſe trompe, & qu'elle met cet evenement un an trop toſt.

Chap. XXIV.

1. Baronius met cette députation en l'an 341. Mais il vaut mieux ne la mettre qu'en 342. Car elle n'a pas précedé la lettre de Jules, puiſqu'il en auroit deu parler, ce qu'il ne fait pas ; & meſme il dit qu'il avoit long-temps attendu inutilement qu'il vint quelqu'un de la part des Euſebiens. Que ſi nous la mettons aprés la lettre de Jules & à la fin de 341. cela ſera difficile à accorder avec ce que nous trouvons dans Socrate, que Maris & Theodore eſtoient à Conſtantinople vers le commencement de l'an 342. & qu'ils y ordonnerent Macedone pour ſucceder à Euſebe. Apolog. 2. p. 740. l. 2. c. 9.

2. Ce que dit S. Athanaſe que ces députez furent envoyez comme de la part d'un Concile, ὡς ἀπὸ συνόδου, ne marque pas préciſément ſi l'on aſſembla veritablement un Concile pour cela, ou ſi on dreſſa ce formulaire ſans convocation d'aucun Concile nouveau. On pourroit peut eſtre traduire, *comme de la part du Concile*, ce qui s'entendroit de celuy d'Antioche ; & il le faut entendre ainſi ſi nous ſuivons Socrate & Sozomene : mais en ce ſens il faudroit pluſtoſt dans le grec, ὡς ἀπὸ τῆς συνόδου. de ſynod. p. 894.

3. S. Epi-

hæref. 71. 3. S. Epiphane dit que Photin estoit de Sirmich : mais les preuves que nous alleguons au contraire, nous ont paru preferables.

CHAPITRE XXV.

1. Il faudroit rapporter à la mort d'Hermogene les cruautez que les Eusebiens ont reprochées a Asclepas, s'il estoit vray que S. Paul n'eust esté chassé par Philippe qu'en 351. aprés le Concile de Sardique, comme le prétend le Cardinal Baronius. *ad ann. 342. §. 47. & ad ann. 351. §. 36. 38.* Mais outre que nous ne voyons point que les eglises ayent esté souillées par des meurtres lors qu'Hermogene fut tué dans cette sedition populaire, Baronius n'allegue aucune raison de ce qu'il avance, sinon que cette expulsion de S Paul par Philippe a esté la derniere de toutes ; ce que Socrate & Sozomene ne disent point du tout; quoy qu'ils le pussent dire, & peut estre avec verité, sans que Baronius en puisse conclure ce qu'il prétend, puis qu'apparemment S. Paul ne rentra plus jamais à Constantinople depuis l'an 343.

Ce qui pourroit davantage faire croire que Philippe ne chassa S. Paul qu'en 351. ou plustost en 350. (car c'est en 350. qu'on peut mettre avec plus de probabilité le martyre de ce Saint) c'est que Philippe qui estoit Prefet du Pretoire selon S. Athanase lorsqu'il le fit mourir, *Athan. de fuga p. 703. ad solit. 814.* l'estoit aussi selon Socrate & Sozomene lors qu'il le chassa de Constantinople. Neanmoins il pouvoit estre Prefet en 343. & en 350. Et quand il seroit vray qu'il ne l'estoit point en 343. & que Leonce avoit alors cette charge, comme on le juge par le Code, cette faute dans des historiens peu exacts n'empescheroit pas que leur recit ne fust veritable d'ailleurs, & qu'on ne les pust suivre dans les points où on ne voit pas qu'ils se trompent, & où ils sont mesme autorizez par d'autres. Car ils le sont, comme on a dit, par la lettre du faux Concile de Sardique qui parle assez clairement de ce qui arriva à l'inthronization de Macedone, & par consequent il la faut mettre avant l'an 347. Ils le sont encore par la remarque que fait Socrate mesme & la chronique de Marcellin, *Socrat. l. 5. c. 7.* que lorsque Theodose rendit les eglises aux catholiques sur la fin de l'an 380. il y avoit environ 40. ans que les Ariens les possedoient : En mettant l'inthronization de Macedone en 343. ils les auront possédées plus de 38. ans; & si nous supposons que S. Paul a gouverné jusqu'en 350. nous ne trouvons plus rien qui approche de ces 40. ans. Car si nous les commençons en 339. lors qu'Eusebe s'empara du siege de Constantinople, il y aura prés de 42. ans, mais intertompus depuis 342. que S. Paul fut rétabli jusques en 350. ce qui est trop considerable pour ne pas interrompre une possession d'environ 40. ans. On peut ajoûter que S. Hierosme met dans sa chronique l'intrusion de Macedone à la place de S. Paul l'année d'aprés la mort d'Hermogene. Et pour la faute qu'il fait en mettant en mesme temps la mort de S. Paul, on ne peut mieux l'excuser qu'en disant qu'il a confondu l'expulsion de ce Saint avec sa mort, par ce que le mesme Philippe a esté le ministre de l'une & de l'autre. Car il est certain que S. Paul n'est point mort en ce temps-cy, puisqu'on voit par la lettre du faux Concile de Sardique, qu'il vivoit encore en l'an 347. Il ne peut pas mesme estre mort avant l'an 350. Car S. Athanase nous assure que Philippes fut banni *Athan. ad sol. p. 214.* & disgracié un an au plus depuis qu'il eut fait mourir S. Paul. Or nous voyons *Zos. l. 2.* qu'il estoit encore en grand credit jusqu'à la bataille de Murse, donnée comme nous verrons le 28. de septembre 351.

Pour sçavoir ce que devint S. Paul depuis qu'il eut esté chassé par Philippe en 343. il fut mené à Thessalonique, si nous en croyons Socrate ; & aprés y avoir esté quelque temps, il passa en *Socr. l. 2. c. 12. 13. 14.* Italie, & vint trouver Constant ; qui ayant écrit à son frere de luy envoyer trois Evesques pour luy rendre raison de la déposition de S. Paul & de S. Athanase, on luy envoya Narcisse, Theodore, Maris & Marc, qui apporterent le troisiéme formulaire. Sans s'arrester à sçavoir si cette demande de Cōstant est bien probable, nous avons monstré que Narcisse & les autres furent envoyez dés l'an 342. Trois ans aprés, & ainsi en 345. S. Paul & S Athanase, continuë Socrate, *c. 16.* voyant que Constant avoit écrit de nouveau inutilement pour les rétablir, ils luy demanderent le Concile de Sardi-

c. 18. que auquel ils assisterent en 347. & furent rétablis, & ensuitte remis actuellement en possession sur la lettre de Constant à son frere; jusqu'à ce que Constant estant mort en 350. S. Paul fut banny a Cucuse. Mais il est fort difficile de croire que S. Paul ait esté au Concile de Sardique, puisque tous les monumens de ce temps-là n'en parlent point. Theodoret. l. 2. c. 4. Theodoret dit mesme formellement que le peuple de Constantinople ne voulut point l'y laisser aller; supposant donc qu'il estoit en possession de son eglise. On ne voit pas aussi quelle raison le faux Concile de Sardique a eu de condamner tous ceux qui communiquoient avec S. Paul par le moyen d'Asclepas, & pourquoy il n'a pas dit simplement tous ceux qui communiquoient avec Paul, si S. Paul estoit au Concile de Sardique aussi bien qu'Asclepas.

D'autre part il n'y a pas plus d'apparence a dire avec Theodoret que S. Paul jouissoit alors paisiblement de l'episcopat de Constantinople, si l'on considere la maniere dont en parlent les mesmes Ariens du faux Concile de Sardique. Car non seulement ils veulent qu'on le reconnoisse comme un excommunié avec lequel il n'estoit pas permis d'avoir aucun commerce, ce qu'ils n'eussent pas, ce semble, osé faire, s'il eust alors gouverné son eglise au veu & au sceu de Constance: mais mesme ils ne luy donnent point d'autre qualité que d'avoir esté autrefois Evesque de Constantinople. Nous ne voyons pas aussi comment cela se pourroit accorder avec ce que nous avons veu cy-dessus, que les Ariens estoient demeurez durant 40. ans en possession des eglises de Constantinople jusques en 380. Et ce que nous venons de dire d'Asclepas le prouve encore, puisque les Ariens auroient condamné simplement ceux qui communiquoient avec Paul, sans dire ceux qui communiquoient avec luy par Asclepas, s'il eust esté en estat qu'on eust pu communiquer avec luy, c'est à dire, s'il eust esté dans son eglise, ou mesme s'il eust esté libre quoyque déposé, comme Asclepas. Il paroist donc assez vraysemblable qu'aprés avoir esté chassé de Constantinople par Philippe en 343. il ne fut point relegué à Thessalonique qui obeissoit à Constant, quoy que nous l'ayons mis sur l'autorité de Socrate; mais qu'il fut transporté chargé de chaisnes à Singeres ou Singares en Mesopotamie, delà à Emese, & enfin à Cucuse où il mourut. Athanas. ad solitar. p. 813. Comme ces deux exils de Singares & d'Emese sont tres-constans, puisqu'ils sont fondez sur l'autorité de S. Athanase, & que neanmoins il n'y en a pas un mot dans Socrate & dans Sozomene, ce qui monstre la defectuosité de leur recit; nous avons quelque droit de les placer où nous jugeons qu'ils conviennent mieux. Pour la lettre de Constant rapportée par Socrate, par laquelle il demande à son frere aprés le Concile de Sardique qu'il rétablisse S. Paul & S. Athanase; ou qu'il les ira rétablir luy-mesme; Blondel. p. 95. 96. sans dire qu'il y en a qui la tiennent supposée, & avec beaucoup d'apparence, & que Philostorge qui la met aussi dans son histoire, Philostorg. l. 3. c. 12. ne parle que de S. Athanase, on peut dire qu'elle se rapporte à quelque autre rétablissement de S. Paul, comme à celuy de l'an 343. & que si elle n'eut pas le mesme effet pour S. Athanase, il y en eut quelque raison particuliere; quoyque si nous voulions suivre Socrate, il nous seroit aisé de dire qu'il rentra aussi vers le mesme temps dans Alexandrie. Mais quand mesme nous avoüerions à Socrate que cette lettre de Constant a esté écritte aprés le Concile de Sardique, il n'est pas fort impossible que S. Paul ait esté chargé de chaisnes en un temps, & en ait esté déchargé en un autre, & qu'ainsi il ait eu la liberté de venir trouver Constant.

Voilà ce que nous avons cru pouvoir dire sur un point aussi embarrassé & aussi obscur qu'est la suitte de la vie de ce saint Evesque. Pour ce qui est de l'abbregé de sa vie qui est dans Photius, on voit que ce n'est qu'un extrait de Socrate & de Sozomene, & qui par les nouvelles fautes qui s'y sont glissées, merite encore moins de créance que ces deux historiens.

2. Quelques auteurs modernes témoignent douter si ce livre est veritablement de S. Athanase: Et il est vray que ce qui suit le catalogue des Ecrits apocryphes, & ce catalogue mesme contiennent des choses assez étranges

pour croire que c'est une addition de quelques nouveaux Grecs. Mais cela ne touche pas le reste de cet écrit, où nous ne voyons rien qui le puisse rendre suspect, sinon qu'il ne parle point que l'on doutast ny de l'Apocalypse, ny de divers autres livres du nouveau Testament qui estoient alors contestez. Nous avons un fragment d'une lettre paschale du Saint, où il fait la mesme chose : mais il seroit difficile de croire que ce fust une raison suffisante pour contester l'un & l'autre. *Tom. 2. p. 39.*

CHAP. XXVI.

Theod. l. 1. c. 25. Soz. l. 2. c. 14 1. Theodoret & Sozomene disent que ce fut à l'occasion de cette persecution que Constãtin écrivit à Sapor pour les chrestiens. On peut produire pour appuyer cette opinion les actes de S. Jonas & de S. Barachise rapportez dans Surius & dãs Bollandus le 29. de mars, qui portent que Sapor excita cette persecution la 18. année de son regne qui échet en 328. selon la supputation du P. Petau, ou en 326. selon Helvicus & Scaliger. Baronius & Bollandus montrent assez bien que la lettre de Constantin ne prouve point que Sapor fist rien en ce temps-là contre les chrestiens, puisque Constantin n'y parle point de persecution, & témoigne plustost le contraire en loüant la douceur & la pieté de Sapor. Aussi Eusebe ne témoigne point que ce fust aucune persecution qui eust obligé Constantin de l'écrire. *ad an. 325. §. 29. Boll. 20. fev.*

Pour les actes de S. Jonas & de S. Barachise, quoy qu'ils portent le nom d'Isaie chevalier de Sapor, & témoin oculaire de ce qu'il dit, & quoy qu'ils ne contiennent rien qui démente absolument ce titre, neanmoins nous n'osons pas les produire comme une autorité décisive dans une matiere contestée, sur tout lors qu'il s'agit de chiffres qui sont tres-aisez à changer.

Baronius & Bollandus aiment donc mieux suivre la chronique de S. Hierosme, qui marque sur la 7. année de Constance, qu'il conte pour la 345. de Jesus-Christ, & la 4. de la 280. olympiade, c'est à dire l'an 344. de l'ere commune, que Sapor persecutoit alors les chrestiens. Nous avons preferé cette opinion aux autres, comme estant d'un auteur celebre & ancien. Et elle se trouve favorisée par ce que dit Sozomene, que dés le commencement S. Simeon fut accusé d'estre amy de l'Empereur Romain ; ce qui convient mieux au temps de Constance, lors qu'il y avoit guerre entre les deux Estats. *l. 2. c. 8.*

2. Strabon met Seleucie auprés de Ctesiphon, en sorte qu'il semble (comme quelques-uns le croyent) que Seleucie soit la mesme chose que Coché, qui estoit tout auprés de Ctesiphon selon S. Gregoire de Nazianze. S. Hierosme dit sur le chapitre 14. d'Isaie, que Seleucie & Ctesiphon avoiẽt esté basties pour tenir lieu de l'ancienne Babylone dont les murailles ne servoient plus qu'à fermer un parc. Mais cela n'est pas sans difficulté ; car l'endroit du 24. livre d'Ammien, qui dit selon quelques éditions que Coché est la mesme ville que Seleucie, n'en parle point selon d'autres. Zosime dit que le premier nom de Seleucie estoit Zocase, & ne parle point de Coché. La ville de Ctesiphon a esté long-temps le sejour du Roy des Parthes, particulierement pour l'hyver ; & & Seleucie estoit le siege du premier Evesque de la Perse. *Strabo l. 16. geogr.* *or. 4. p. 115.* *l. 3.* *Sozom. l. 6. c. 1.*

3. Voyez Bollandus sur le 20. de février.

CHAP. XXVIII.

1. Protais de Milan est honoré par l'Eglise au nombre des Saints le 24. de novembre. Il assista, comme nous verrons, au Concile de Sardique en l'an 347. Mais il estoit mort avant l'an 355. auquel S. Denys tenoit sa place.

2. Le texte de S. Athanase porte, ἀυτὸς γὰρ εἱστήκει πρὸ τοῦ βήλου, *ante velum*, ce que Nannius a traduit, *ante ostium stabat* ; comme s'il y avoit πρὸ τοῦ θήλου. Voyez Monsieur Valois dans ses notes sur Ammien Marcellin p. 317. & le P. Sirmond sur la premiere epitre du 1. livre de Sidonius Apollinaris.

3. L'histoire de S. Maximin écritte en 389. par Loup Servat parle de l'heresie d'Euphratas & de sa condamnation par le Concile de Cologne. La vie de S. Servais en parle en la maniere que nous venons de rapporter, & conformément aux actes du Concile de Cologne. Mais elle est pleine de fautes. Celle de S. Ma-

xime de Mayence qui n'est pas plus exacte, s'en éloigne davantage. Monsieur de Marca, qui met toujours ce Concile en l'an 346. le cite comme une piéce legitime. Plusieurs modernes sont de mesme sentiment.

de concord. regni & sacerd. l. 6. c. 17. §. 2. p. 131. l. 7. c. 2. §. 13. p. 216.

4. Binius tasche de resoudre ces difficultez, en disant qu'il y a faute dans la datte & que le Concile de Cologne s'est tenu en l'an 350. & non en 346. ou qu'on a confondu les deux Conciles tenus contre Euphratas en un, & que la datte & le suffrage de S. Maximin appartiennent au premier, & le reste au second.

Cette seconde solution ne satisfait pas à la difficulté proposée, puisqu'elle admet qu'Euphratas avoit déja esté condamné, quoy que par un moindre nombre d'Evesques, lors qu'il fut député en Orient. Et de plus, il faudroit pour cela reconnoistre que tout le commencement du Concile seroit entierement corrompu jusqu'au suffrage de Valentin; & ce seroit aussitost fait d'abandonner absolument tout le Concile.

Quant à l'autre opinion, quoy qu'elle ne consiste qu'à changer les Consuls, elle a neanmoins fort peu d'apparence, puisqu'on ne les lit point diversement. Et pour ce qu'on pourroit s'étonner qu'on ait encore datté le 12. may par les Consuls de l'année précedente, *Post Consulatum Amanti & Albini*, c'est ce qui en justifie davantage la verité, puisqu'on voit par divers fastes qu'on marquoit ainsi cette année (voyez Bucherius p. 46 240 250. 260.) quoy qu'elle ait eu ses Consuls particuliers, sçavoir Constance pour la 4. fois, & Constant pour la 3. Ce qui est peut estre venu de ce que Constance estoit alors à l'extremité de l'Orient. De plus il est difficile de trouver le temps auquel le Concile se sera pu tenir aprés celuy de Sardique, puis qu'Euphratas ayant esté député à Constance par le Concile de Sardique, estoit à Antioche à Pasque en 348. & que S. Maximin, que l'on dit avoir présidé à sa condamnation, estoit mort, comme nous verrons, en 349. Et cependant c'est entre le retour d'Euphratas & la mort de S. Maximin, qu'il faut mettre la chute du mesme Euphratas dans l'heresie, le scandale qu'elle causa, la chute mesme de plusieurs personnes qu'il fit tomber aprés luy, & les deux Conciles qui le condamnerent.

Idat. chr.

Outre la difficulté principale qui regarde la personne d'Euphratas, on en peut remarquer encore quelques autres. Car on ne trouve point de Dyscole dans les catalogues des Evesques de Reims, ny dans l'histoire de Flodoard. S. Didier de Langres, & S. Simplice d'Autun vivoient dans le 5. siecle. Ainsi il faut ou qu'ils ayent tous deux esté Evesques durant 60. ans & plus, ou que dans cet espace de temps, il y ait eu dans ces deux sieges deux Evesques de mesme nom, ce que personne n'a encore dit.

LIVRE VI. CHAP. I.

1. BARONIUS tient mesme que les deux Empereurs écrivirent au Concile, & il se fonde sur cet endroit de S. Hilaire dans son premier discours à Constance, *Damnas quoque, Constanti, & substantiæ nomen, quo te & Sardicensi synodo & Sirmiensi pium esse Occidentalibus mentiebaris.* Neanmoins il semble que le sens de ce passage n'est pas que Constance ait voulu paroistre orthodoxe devant les Occidentaux qui estoient aux Conciles de Sardique & de Sirmich, puisqu'il faudroit que S. Hilaire considerast le Concile de Sirmich de l'an 351. duquel seul ce passage se peut entendre, comme un Concile d'Occidentaux, au lieu qu'il en fait un Concile d'Orientaux, selon la remarque du P. Petau sur les synodes de Sirmich, & selon le titre que ce Saint donne luy-mesme dans son livre des synodes à la confession de foy de ce Concile. Il y a donc apparence que S. Hilaire attribuë à Constance ce qu'avoient fait les Ariens, & que c'est en cette maniere qu'il dit qu'il a affecté de paroistre orthodoxe aux Occidentaux en se servant du mot de substance dans le symbole fait par le Concile de Sirmich de l'an 351. & dans le faux Concile de Sardique, c'est à dire dans la confession de foy que les Eusebiens firent, comme nous verrons, à Philippopoli; & qu'ils datterent de Sardique, en quoy S. Hilaire les a suivis.

Ann. 347. §. 48.

[Theod. l. 2. c. 6. Socr. l. 2. c. 16. Soz. l. 3. c. 11.] 2. Theodoret conte 276. Evesques dans le Concile de Sardique. Socrate & Sozomene en mettent environ 300. de l'Occident sur l'autorité de S. Athanase, & 76. de l'Orient suivant celle de Sabin. On sçait assez combien à peu prés estoient les Orientaux, c'est à dire ceux qui estoient attachez au party des Eusebiens, [Hil. fragm.] puisqu'ils déclarent eux-mesmes qu'ils estoient 80. & le nombre de leurs souscriptions se monte à 73. auquel il en faut encore ajouter trois ou quatre, comme nous le dirons dans la suitte.

Pour les autres qui soutinrent la cause [Apol. 2. p. 720.] de la verité dans Sardique, S. Athanase conte en effet plus de 300. Prélats qui avoient souscrit ce que le Concile avoit [p. 767. 768.] déterminé en sa faveur, & il en nomme autre part environ 283. Mais il ne dit pas que tous ces Prélats ayent assisté au Concile de Sardique. Il y a mesme bien de l'apparence que les Evesques d'Egypte, de Chypre, & de Palestine ne le signerent que deux ans aprés. Et le nombre de ceux-cy se montant à 110. Evesques, il n'en reste plus que 173. qu'on puisse présumer s'estre trouvez au Concile. Il y a mesme un endroit où S. [ad solit. p. 818.] Athanase dit qu'il y avoit à Sardique 170. Prélats tant d'Orient que d'Occident. Et si nous ostons de ce nombre les 76. Eusebiens qui ne voulurent pas se joindre aux autres, il ne resteroit que 94. Evesques dans le Concile, ce qui est bien peu, & ne répond nullement à ce grand [Apolog. 2. p. 754.] nombre d'Evesques qui y accoururent de tous costez, selon l'expression de S. Athanase, non plus qu'à la maniere si vigoureuse dont ils traitterent ces 76. Evesques d'Orient. De l'endroit mesme où S. Athanase dit qu'il s'estoit assemblé à Sardique 170. Evesques d'Orient & [an. 347. §. 4.] d'Occident, Baronius en tire qu'il y en avoit prés de 300. mais il faut qu'il ait leu d'une autre maniere que nous.

S. Hilaire ne nous éclaircit pas davan- [cont. Ar.] tage, puisque dans les souscriptions de la lettre au Pape Jules il ne met que 59. Evesques, & qu'il en passe plusieurs que nous sçavons certainement y avoir esté.

Les souscriptions qui se trouvent dans le Concile aprés les canons, sont les mesmes que celles de S. Hilaire. Il ne faut donc pas esperer de sçavoir assurément le nombre des Evesques qui ont composé ce Concile. On peut dire seulement qu'il y a bien de l'apparence que les 173. Evesques d'Occident que S. Athanase nomme tous entre ceux qui avoient signé le Concile de Sardique, n'eurent point d'occasion de le signer que dans le Concile mesme. Il y faut encore ajouter Euphratas de Cologne que S. Athanase a oublié, ce qui marque qu'il en peut encore avoir oublié d'autres. Et on en [apud Hilar. adv. Ursan.] trouve quatre dans les souscriptions de la lettre à Jules, sçavoir Evagre, Cochras, & deux Eutheres qui ne sont point dans S. Athanase, non plus qu'Olympe, à la priere duquel on fit le 17. canon; c'estoit peut estre celuy d'Enos. On y peut encore ajouter S. Athanase, Marcel & Asclepas.

3. Monsieur de Marca apporte quelques raisons pour montrer qu'Osius [l. 5. de concord. c. 4.] estoit aussi Legat du Pape; mais elles ne paroissent point plausibles.

4. Il y a de la corruption dans divers noms de cette liste. On y lit mesme un Thelaphe qualifié Evesque de Calcedoine, quoy que tout le monde sçache que Maris en estoit alors Evesque, & qu'il vivoit encore sous Julien l'apostat. Il estoit mesme à Sardique avec les autres, puisque tous ceux qui avoient esté députez à Mareote y estoient à l'exception d'un seul, sçavoir de Theognis de Nicée.

5. Socrate l. 2. c. 16. & Sozomene l. 3. c. 10. disent que S. Paul de Constantinople se trouva au Concile de Sardique. Theodoret dit au contraire qu'il y voulut venir, [l. 2. c. 4.] mais que le peuple de Constantinople ne le voulut pas permettre, craignant que les Eusebiens ne le maltraittassent en chemin. Voyez sur cette difficulté ce que nous avons dit cy-dessus *sur le livre 5. cap. 25. note. 1.*

CHAP. II.

Sozomene rapporte que les Orien- [l. 3. c. 10.] taux estant assemblez à Philippopoli, avant que de venir à Sardique, écrivirent aux Occidentaux, que s'ils recevoient dans leur assemblée, & mesme dans leur communion S. Athanase & les autres qui avoient esté condamnez, ils ne pourroient pas se joindre avec eux: mais cette circonstance est d'autant plus suspecte qu'elle n'a pas esté re-

marquée par aucun autre auteur.

Chapitre III.

1. Il y a sujet de s'étonner qu'aprés que le Concile d'Alexandrie a déclaré d'une maniere si authentique que le Concile de Sardique n'a fait aucune profession de foy, & a mesme rejetté le projet que l'on en avoit dressé; neanmoins Theodoret, Socrate, Sozomene, & Vigile n'ayent pas laissé de recevoir cette piece comme faitte par le Concile. Theodoret nous l'a conservée toute entiere à la fin de la lettre circulaire. Sozomene ajoute qu'Osius & Protogene écrivirent au Pape Jules, pour justifier cette confession de foy, & faire voir qu'elle n'avoit esté faitte que par necessité. Mais il y a apparence que cette piece est encore plus supposée que l'autre, puisque dans la lettre que nous avons du Concile au Pape, il n'y a pas un mot de cela. Baronius remarque que cet écrit sur la foy rapporté par Theodoret, attribuë à Ursace & à Valens des sentimens de Sabelliens tout à fait contraires à l'Arianisme dont ces deux Evesques estoient infectez. Mais comme il n'y a pas lieu de dire que cet écrit soit autre que celuy dont parle le Concile d'Alexandrie, & qui avoit esté dressé dans le Concile de Sardique mesme, il n'y a pas d'apparence qu'on y ait commis une faute si grossiere. Et ainsi quand il est dit qu'Ursace & Valens soutenoient que le Verbe & l'esprit avoit esté crucifié, il ne faut pas l'entendre de la personne du S. Esprit, mais de ce qu'il y avoit de plus spirituel dans Jesus-Christ, c'est à dire le Verbe mesme, ce qui estoit un blaspheme fort convenable aux Ariens: & ce qui fait voir que c'est là le sens, c'est que les mots qui suivent aprés le Verbe & l'esprit sont au singulier, pour montrer que ces deux termes ne signifient qu'une mesme chose, & non deux differentes personnes: καὶ ὅτι ὁ λόγος, καὶ ὅτι τὸ πνεῦμα καὶ ἐσταυρώθη, καὶ ἐσφάγη, καὶ ἀπέθανεν, καὶ ἀνέστη; & S. Athanase se sert aussi du mot d'esprit pour marquer la nature divine de Jesus-Christ: ἡμεῖς δὲ τῷ πνεύματι θεὸν καὶ ἄνθρωπον τῇ σαρκὶ τὸν κύριον ἡμῶν εἶναι πεπιστεύκαμεν. Et il ne faut pas trouver estrange que les Ariens soient tombez dans ce blaspheme, de croire que Jesus-Christ avoit souffert en sa divinité, puisqu'on voit par divers endroits qu'ils ont esté les premiers auteurs de l'heresie d'Apollinaire, qui ne reconnoissoit point d'ame en Jesus-Christ, mais vouloit que la Divinité en tinst la place & en fist les fonctions.

Theodoret. l. 2. c. 6. Socrat. l. 2. c. 16. Sozom. l. 3. c. 11. Vigil. cont. Eutych. c. 5.

Bar. 347. §. 2.

2. Socrate l. 2. c. 16. & Sozomene l. 3. c. 11. disent que S. Paul de Constantinople & S. Luce d'Andrinople furent absous dans le Concile de Sardique. Mais si cela est, il est difficile de juger pourquoy le Concile qui parle si souvent d'Athanase, Marcel & Asclepas, ne dit jamais un mot des autres. Il est plus aisé de croire que ces mots οἱ σὺν αὐτοῖς, marquent des prestres ou quelques autres personnes inferieures dont l'absolution suivoit celle des Prélats, comme pouvoient estre les quatre prestres d'Alexandrie dont nous avons parlé; ou bien que s'il y avoit dans le Concile d'autres Evesques chassez par les Ariens, & qui n'eussent pas encore esté rétablis, le Concile les receut sans aucune forme sur le seul defaut de leurs accusateurs, parce peut estre qu'ils n'avoient pas esté déposez solennellement par le jugement d'un Concile, mais par violence, & sur le seul ordre de Constance. Nous avons déja parlé de S. Paul de Constantinople plus d'une fois. Pour S. Luce, quoy qu'il soit assez probable qu'il a assisté au Concile de Sardique, neanmoins il n'y a pas de preuve bien forte qu'il fust alors depossedé de son siege; & au contraire la suitte de l'histoire de S. Athanase semble montrer qu'il en estoit alors en possession.

Chap. IV.

1. S. Athanase dans sa premiere oraison contre les Ariens, comme on l'intitule ordinairement, met Patrophile de Scythople entre ceux qui furent déposez à Sardique: mais son nom ne se trouve nulle part ailleurs dans ce catalogue, quoy qu'on ne voye pas qu'il eust moins merité la deposition que les autres. p. 290.

2. Blondel dans son livre de la primauté en l'Eglise p. 106. prétend que cet endroit de la lettre du Concile au Pape est suspect de supposition: mais il n'en

allegue point d'autre preuve que la barbarie du style, disant que ces mots, *Hoc enim optimum & valde congruentissimum esse videbitur*, sont plus goths que latins. C'est une raison qui n'est pas fort considerable en une lettre qui pouvoit bien avoir esté écritte en grec.

Chap. V.

1. Monsieur Florent sur le titre 7. du premier livre des decretales, *de translatione Episcopi*, aprés avoir cite Yves de Chartres, qui attribuë ces translations modernes a la dispense dont les Papes ont usé pour une plus grande utilité de l'Eglise, dit que cet auteur est en cela plus sincere que Balsamon. *Rectiùs*, dit-il, *& sinceriùs, ut constat ex his quæ diximus, quam Balsamo & græci recentiores, qui commenti sunt distinctionem inter* ἐπίβασιν *invasionem*, μετάβασιν *mutationem*, *&* μετάθεσιν *translationem; nec enim ex canonum verbis distinctio potest elici.*

2. Dans la version d'Isidore cette seconde partie du 3. canon fait le 4. & en effet c'est une matiere assez nouvelle, & qui semble devoir moins estre placée à la fin d'un canon, qu'au commencement d'un autre. C'est ce canon qui a fait écrire à plusieurs que le Concile de Sardique avoit donné au Pape le droit de juger des appellations des autres Evesques. Mais outre que le Concile de Sardique n'a pas esté consideré comme un Concile universel, parce que les Orientaux s'en estoient retirez, *de conc. reg. & sacerd. l. 7. c. 3. & 4.* Monsieur de Marca qui s'est fort estendu pour expliquer ce canon celebre, a fait voir qu'il n'a pas donné au Pape le droit de juger absolument des appellations des autres Evesques, mais seulement un droit de révision, & le pouvoir de joindre encore d'autres juges à ceux qui en auroient déja connu dans les provinces, sans suspendre neanmoins l'execution du premier jugement.

3. Monsieur de Marca estime que Balsamon & Zonare ont mal expliqué le 4. canon, quand ils se sont persuadez que le Concile de Sardique y donne pouvoir à l'Evesque condamné d'appeller du jugement mesme des Evesques deleguez par le saint siege. Car il entend ce canon du premier jugement des Evesques de la province, & prouve par là que les Evesques qui appelloient de ce jugement, demeuroient toujours deposez jusqu'à ce qu'ils eussent esté absous par le second jugement. Ce sens est en luy-mesme beaucoup plus clair & plus probable, & il est tout à fait conforme au titre 60. de Ferrand diacre de l'Eglise de Carthage dans son abbregé des Canons. Il faut avoüer neanmoins que cela n'est pas sans difficulté à cause des termes grecs qui paroissent forts pour marquer le second jugement.

4. Il y a dans la traduction de Denys le Petit, *Si appellaverit qui dejectus est*, au lieu que le Pape Zosime dit plus conformément au grec, *& appellasse episcopus videatur.*

5. Il semble qu'au lieu qu'il y a dans le texte original de ce 9. canon, ὁ ἐν τῇ μείζονι τυγχάνων πόλει, τουτέστι τῇ μητροπόλει, αὐτὸς καὶ τὸν διάκονον αὐτοῦ καὶ τὰς δεήσεις ἀποστέλλοι, il faille lire, ὃς ἐν τῇ μείζονι τυγχάνει πόλει, αὐτὸς δὲ καὶ τὸν διάκονον αὐτοῦ καὶ τὰς δεήσεις ἀποστέλλοι. Cette correction est favorisée par la traduction de Denys le Petit, qui se sert de ces termes : *Et hoc consequens esse videtur, ut de qualibet provincia Episcopi ad eum fratrem & coëpiscopum nostrum preces mittant qui in metropoli consistit, ut ille & diaconum ejus, & supplicationes destinet*, &c. & Zonare qui ne suit pas cette correction, a esté contraint de prendre un autre sens qui ne paroist pas si raisonnable.

Ce canon ne marque point à quel metropolitain il faut d'abord envoyer le diacre. Zonare l'entend de la province où est l'Empereur, & cela convient assez avec ce qui est dit de Rome dans la suitte de ce canon : mais d'autre part les Empereurs estoient ordinairement dans les villes dont l'Evesque estoit metropolitain, & ainsi n'avoit pas besoin d'écrire aux Evesques qui estoient à la Cour, comme le Concile l'ordonne. Il semble donc plus naturel & plus conforme à la discipline de l'Eglise de l'entendre du metropolitain de l'Evesque mesme qui envoye à la Cour.

L'article qui regarde le Pape dans ce neuviéme canon, fait le 10. de Denys le Petit avec un mot de l'Evesque Alype,

qui n'est pas dans le grec, & qui marque seulement que le plus souvent les Evesques n'avoient aucune necessité d'aller à la Cour.

CHAP. VI.

1. Zonare dit que ces biens estoient ceux de l'Eglise & nō de l'Evesque. Mais les termes grecs font voir le contraire δοκοῦσι κεκτῆσθαι σφίσιν ὀλίγα ὑπάρχοντα ἴδια. Denys le Petit dans la collection duquel ce Canon est le 15. ajoûte qu'ils pourront s'absenter de mesme pour aller visiter leurs parens, *vel certè affectione proximorum quibus indulgeant*; mais cela n'est pas dans le grec.

2. M. de Marca au l. 6. de sa concorde chap. 4. §. 3. croit que ce grec est une mauvaise paraphrase pour expliquer les paroles latines, supposant qu'elles sont les originales. D'autres neanmoins ont pris le grec pour le texte original, & le latin pour une version.

Zonare prétend que cette ordonnance qui permet aux clers d'estre jugez par le metropolitain voisin est injuste, qu'elle ne se pratiquoit pas de son temps & ne s'estoit jamais pratiquée. Il cite sur cela le 29. ou 31. canon de la collection Africaine qui permet aux clercs de se faire juger par les Evesques voisins, & d'appeller de leur jugement aux metropolitains de leurs provinces, mais non au delà des mers.

Au contraire le Pape Zosime allegua ce Canon dans l'affaire d'Apiarius, & le rapporta dans les mesmes termes qu'il est cité par Denys le Petit. Il le cita sous le nom du Concile de Sardique, selon le latin du VI. Concile de Carthage: mais cela ne se trouve point dans la collection Africaine soit grecque soit latine, où il est visible que ce Canon est cité comme estant du Cōcile de Nicée; & les Evesques d'Afrique témoignent qu'on le leur avoit voulu faire passer sous le nom du Concile de Nicée. C'est pourquoy Baronius sur l'année 419. §. 62. & Binius ont raison de croire que ces mots; *ex Sardicensi Concilio* ont esté ajoûtez au texte du VI. Concile de Carthage.

La conclusion de ce 14. canon est obscure dans le grec: le latin de Denys le Petit est plus clair. *Hi vero*, dit-il, *qui conveniunt ad audiendum, si viderint Clericorum esse fastidium & superbiam; quia jam non decet ut Episcopus injuriam, vel contumeliam patiatur, severioribus eos verbis castigent, ut obediant honesta præcipienti Episcopo, &c.* Nous avons suivi cette traduction pour trouver le veritable sens du Canon.

3. La proposition sur laquelle le Concile prononce le reglement qui est porté par ce 15. Canon, est faite par Osius selon l'original grec. Denys le Petit partage ce Canon en deux, & en fait le 18. où Janvier de Benevent demande cette ordonnance au Concile, & le 19. où Osius l'accorde comme parlant au nom de tous les autres Evesques.

Gratus cite ce Canon dans le premier Concile de Carthage; mais au lieu qu'il y a ὑπηρέτην dans le grec, *& ministrum ecclesiasticum* dans la traduction de Denys, il met simplement *hominem*, & fonde sur ce Canon la deffense d'ordonner mesme un laïque d'un autre diocese.

4. Monsieur de Marca appuye son sentiment par l'autorité de S. Epiphane & de S. Hilaire qui appellent le Concile de Sardique un Concile Occidental ou des Occidētaux. Mais nous avōs veu cy-dessus que le passage de S. Hilaire sur lequel il se fonde, ne favorise pas son sentiment; & il est visible aussi que S. Epiphane prend en cet endroit le Concile de Sardique pour celuy de Sirmich ou de Milan. *hær.* 71.

5. S. Epiphane nous assure que l'on traita de Photin dans le Concile de Sardique, qu'il y fut appellé par les Evesques pour rendre raison de la mauvaise doctrine dont il estoit accusé, qu'il s'y defendit comme il put, & qu'il y fut deposé à cause de ses blasphemes. *ibid.*

Severe Sulpice qui suppose qu'on l'avoit condamné dés auparavant, dit que le Concile de Sardique laissa cette condamnation en son entier, parce que les Catholiques mesmes le jugeoient bien condamné. Mais les autres fautes que ces deux Saints ont commises dans l'histoire de l'Arianisme, jointes au silence de tous les actes du Concile & des plus fidelles historiens, semblent nous devoir rendre leur rapport suspect, & confirmer le sentiment de Baronius qui croit qu'ils se sont trompez dans ce fait. *l.* 2. *ann.* 347. §. 49.

6. Le

6. Le Pape Libere a marqué cette particularité touchant la retractation de Maris, Ursace & Valens. Mais comme il ne dit cela que dans la suitte d'un discours fait sur le champ, & non dans un écrit examiné à loisir, il est à craindre que sa memoire ne luy ait manqué en ce point. Car outre que toutes les pieces les plus authentiques ne nous apprennent rien sur ce sujet, sinon l'excommunication d'Ursace & de Valens, ce qui n'a aucun rapport avec cette requeste, par laquelle on voudroit qu'ils eussent demandé pardon au Concile; on ne voit point qu'ils ayent esté rétablis dans la communion de l'Eglise qu'en l'an 349. qu'ils presenterent leur requeste au Pape Jules. De plus personne ne dit que Maris se soit jamais retracté, & Valens se trouve avoir signé à Philippopoli la lettre des Eusebiens en mesme temps qu'il auroit deu demander pardon à Sardique.

CHAPITRE VII.

1. Nous aurions sujet de douter de ce que dit Socrate, que les Eusebiens écrivirent de Philippopoli & non de Sardique, & nous suivrions plustost Sozomene qui les fait écrire de Sardique, comme ils le prétendent, s'ils ne découvroient eux-mesmes leur mensonge en citant la lettre circulaire des occidentaux qui n'est écritte qu'aprés leur depart de Sardique. *Sozom. l. 3. c. 10.*

ibid. 2. Sozomene dit que c'est de Paulin & d'Eustathe Evesques d'Antioche que les Eusebiens accusoient Osius d'estre le defenseur: mais il se trompe visiblement, au moins pour le premier qui ne fut Evesque qu'en 362. & qui ne le fut jamais dans la Dace.

ibid. 3. Sozomene fait mention du symbole des Orientaux de Sardique, & S. Hilaire le rapporte dans son traitté des synodes, mais d'une version plus correcte que celle qui est dans ses fragmens. Le Concile d'Ancyre le cite avec eloges. Neanmoins S. Athanase l'omet dans son traitté des synodes. *Epiph. hær. 73. c. 2.*

CHAP. VIII.

Il y a dans le grec ἰκὴν λαϊκῶν, ce qui signifie que Philagre n'eut aucun égard à la dignité de l'estat ecclesiastique, & les traitta comme laïques. Nannius qui a traduit S. Athanase en latin, a tourné ces mots par *decem laicis*, ce qui est étrange. C'est ce qui a trompé Baronius, par ce qu'il n'a consulté en cet endroit que cette pitoyable traduction Il y a une infinité d'autres fautes de cette nature dans la version de Nannius, & il y a lieu de s'étonner qu'on l'ait mis au nombre des bons interpretes.

2. On fabriquoit dans Andrinople des boucliers & des armes, & ceux que l'on y employoit estoient sous la disposition du maistre des offices, comme il paroist par la notice de l'empire. On peut voir les notes de Monsieur Valois sur le livre 31. d'Ammien Marcellin p. 424.

3. Sozomene au lieu que nous avons marqué & Socrate l. 2. c. 21. disent que Luce Evesque d'Andrinople mourut en prison; ce qui ne paroist estre qu'une fausse explication de ces paroles de S. Athanase, ἁλύσεις φορέσαντα καὶ οὕτως ἀποθανόντα, qu'il avoit souvent esté chargé de chaisnes & estoit mort enfin dans la persecution. Ces historiens ne mettent la mort du mesme Luce qu'aprés celle de Constant: mais nous ne croyons pas que leur autorité soit assez forte pour nous empescher de suivre l'ordre de S. Athanase qui raconte cet evenement, & beaucoup d'autres que nous avons mis ensuitte, comme les effets de la rage qu'eurent les Eusebiens à cause du Concile de Sardique, & comme arrivé avant l'accident d'Euphratas de Cologne, c'est à dire à la fin de 347. ou au commencement de 348. *Athan. de fuga. p. 705.*

4. Le Concile de Rimini dit non seulement qu'Ursace & Valens demanderent pardon au Concile de Milan, mais mesme qu'ils l'y obtinrent. Mais il est à craindre qu'il n'ait confondu ce qui se passa à Milan en 347. avec ce qui se fit à Rome en 349. Car si Ursace & Valens avoient obtenu pardon de leurs fautes dés l'an 347. (ce qui devoit estre infailliblement suivi de la communion de l'Eglise) pourquoy demandoient ils encore en 349. pardon de leurs fautes & la communion de l'Eglise? S. Athanase qui estoit en occident en 347. & qui ne pouvoit pas ignorer ce qui s'y passoit, ne remarque point qu'Ursace & Valens eussent fait aucune retractation avant

l'an 349. Il ſemble donc neceſſaire d'avoüer qu'ils ſignerent ſeulement à Milan la condamnation de l'Arianiſme, comme nous avons veu qu'ils avoient fait, mais ſans parler de communiquer avec S. Athanaſe, ny de retracter ce qu'ils avoient écrit contre luy : ce que le Concile n'ayant pas ſans doute jugé recevable, ils demeurerent en cet eſtat juſqu'en 349. lorſque voyant S. Athanaſe victorieux des ennemis de la foy, & pleinement rétabli dans ſon ſiege, ils reſolurent de ſe ſoumettre à tout ce que l'on demandoit d'eux, pour obtenir à quelque prix que ce fuſt la communion de l'Egliſe, laquelle eſtoit alors entierement au deſſus de l'Arianiſme.

On pourroit peuteſtre croire qu'outre le Concile de Milan qui condamna Photin en 347. il s'en ſeroit tenu un autre en 349. auquel Urſace & Valens auroient eſté abſous. C'eſt à peu prés le ſentiment de Baronius : mais s'il eſt veritable, il eſt fort étrange que ny S. Athanaſe, ny Oſius, ny S. Hilaire ne parlent point de ce Concile, quoyque cela puſt beaucoup contribuer à rendre cette retractation plus celebre & plus authentique. *an. 350. §. 19. 20.*

De plus on ne voit pas comment cette affaire eſtant commencée par le Concile de Milan, auroit eſté terminée par le Pape ; & quand meſme on la luy auroit renvoyée, ce qui n'eſt pas vrayſemblable, il ſeroit toujours faux qu'Urſace & Valens euſſent eſté d'eux-meſmes à Rome, comme le dit Oſius, puiſqu'ils y auroient eſté envoyez par un Concile. La lettre de paix qu'ils avoient écritte à S. Athanaſe ſelon le meſme Oſius avant que d'eſtre receus à Rome, n'a pas eſté écrite de Milan, mais d'Aquilée. *ap. Athan. ad ſolit. p. 839.* *apol. 2. p. 776.*

5. Le P. Petau attribuë au Concile de Milan de l'an 347. ce que dit le Pape Libere de Demophile, Macedone, Eudoxe, & Martyre, qu'ils ſortirent en colere du Concile de Milan, où ils n'avoient pas voulu condamner les ſentimens heretiques d'Arius. Mais il eſt aſſez difficile de comprendre comment ces quatre Eveſques d'Orient ſe trouvoient à Milan en 347. aprés ce qui venoit de ſe paſſer à Sardique & à Philippopoli. Au contraire il eſt conſtant que trois d'entre eux eſtoient en 345. en Italie, où ils eſtoient venu apporter leur quatriéme formulaire ; & qu'en cette meſme année Cõſtant eſtant à Milan, il s'y trouva divers Eveſques qui luy demãderent la convocation du Cõcile de Sarque. Il y a donc bien de l'apparence que nous devons rapporter à cette année-là ce que dit Libere. Il ſemble que le temps s'accorde mieux avec le P. Petau, parce que Libere dit que cela s'eſt fait huit ans auparavant ; or ſelon ce Pere il écrivoit en 355. mais Baronius monſtre fort bien que c'eſtoit dés le commencement de l'an 354. & ainſi huit ans & quelques mois aprés le Concile tenu à Milan en 345. *Hil. frag.* *ann. 354. §. 1.*

CHAP. IX.

Socrate l. 2. c. 18. & Sozomene l. 3. c. 19. veulent que Conſtant ait écrit deux fois à ſon frere, & qu'il ne l'ait menacé qu'aprés avoir veu que ſes prieres eſtoiẽt inutiles, & que Conſtance differoit toujours. Mais le recit de Theodoret paroiſt plus naturel dans les circonſtances du temps, la legation du Concile ne ſouffrant pas tant de delais ; & d'ailleurs la ſeconde lettre prétenduë de Conſtant que Socrate témoigne rapporter en ſes propres termes, ne peut manquer d'eſtre fort ſuſpecte, tant par elle-meſme, que parce qu'elle ſuppoſe que S. Paul de Conſtantinople eſtoit alors auprés de Conſtant ; ce qui eſt au moins tres-difficile à ſoutenir, comme nous avons monſtré cy-deſſus, & qui ne peut eſtre fort probable, puiſque Theodoret n'en dit rien du tout.

Philoſtorge rapporte une autre lettre du meſme ſens, & en des termes encore plus durs, mais il n'y eſt point parlé de S. Paul. Il y a quelque apparence que ces deux auteurs ou ont feint cette lettre, ou ont ajuſté la veritable comme ils ont voulu. *l. 3. c. 12.*

S. Athanaſe ne parle point de ces lettres menaçantes de Conſtant à ſon frere ; mais ſon ſilence ne doit pas nous faire douter de la verité de ce fait. Car outre le témoignage de tous les hiſtoriens qui en conviennent, Lucifer de Cagliari les marque aſſez en faiſant dire à Conſtance qu'il n'a conſenti au retour de S. Athanaſe que par la crainte d'avoir guerre ſur ce ſujet contre Conſtant. Conſtance meſme dans l'edit qu'il fit *pro Athan. l. 1.*

ap. Ath. ad solit. p. 843. en 356. contre S. Athanase, dit qu'il n'avoit souffert son rappel que pour conserver l'amitié de son frere; & dans le dialogue qu'il eut en 355. avec Libere, il se plaignit que le Saint avoit aigri son frere contre luy, ajoustant que l'extreme douceur dont il avoit usé envers Constant & Athanase, avoit seule arresté les suittes de ses aigreurs : & lorsque S. Athanase répond à la mesme plainte de Constance, il se contente de monstrer qu'il n'a jamais parlé à Constant au desavantage de son frere; mais il ne laisse pas de reconnoistre que Constant luy avoit écrit en sa faveur, & il ne dit point qu'il ne l'ait pas fait en la maniere que le rapportent les historiens. *Theodoret. l. 2. c. 13.* *apol. 1. p. 674.*

Chap. XII.

Nous avons cette lettre du Pape Jules à l'eglise d'Alexandrie dans la seconde apologie de S. Athanase p. 770. & dans l'histoire de Socrate l. 2. c. 18. mais elle contient dans Socrate un bel eloge de nostre Saint, lequel a peut estre retranché cet endroit par modestie.

Chap. XIII.

Il est bien difficile de croire que S. Luce & S. Paul ayent esté rétablis en 349. puisque nous avõs veu que selon S. Athanase S. Luce avoit esté banni pour la derniere fois un an ou deux auparavant. Nous avons aussi trop de raisons de croire que S. Paul ne revint point à Constantinople depuis l'an 343. pour nous arrester à cet endroit de Socrate, veu mesme que selon luy S. Paul avoit esté renvoyé à Constantinople dés l'année precedente devant que S. Athanase partist d'Aquilée. *l. 2. c. 18.*

Chap. XIV.

Baronius met ce Concile de Jerusalem en l'année 350. aprés la mort de Constant : mais il est certain qu'il fut suivi de la retractation d'Ursace & de Valens faite avant la mort de cet Empereur; & de plus le Concile mesme exhorte à prier pour les Empereurs qui avoient accordé le retour du Saint. Il est donc visible que c'estoit du vivant de Constant aprés la mort duquel l'Orient ne reconnoissoit plus qu'un seul Empereur jusques en l'an 351. que Gallus fut fait Cesar.

Philostorge dit qu'Aëce Evesque de Palestine qui estoit à ce Concile, estant accusé d'adultere, pensa couvrir sa honte en se mettant du costé d'Athanase; mais qu'il ne put eviter la punition de son crime, Dieu luy ayant envoyé une maladie honteuse qui le fit mourir aprés avoir jetté quantité de vers ensuite de la corruption des plus secrettes parties de son corps. Il n'y a en cela rien d'incroyable si ce fait estoit rapporté par d'autres. Nous avons veu par le témoignage de Theodoret qu'Arius avoit conté Aëce de Lydde au nombre de ses sectateurs dés le commencement de son heresie; & c'est apparemment celuy-cy, puisqu'il est nommé le premier aprés S. Maxime comme le plus ancien. On voit neanmoins par S. Epiphane qu'il y avoit vers ce tẽps-là un Aëce Evesque d'Eleutherople; & il faut que celuy de Lydde soit mort dés l'an 331. ou 332. si nous recevons ce que Sozomene rapporte de l'election de S. Maxime de Jerusalem. *l. 3. c. 12.* *l. 1. c. 4.* *hær. 40. c. 1.* *l. 2. c. 19.*

Chap. XV.

1. Ce qu'Ursace & Valens disent qu'ils avoient esté sommez par le Pape de justifier ce qu'ils avoient avancé contre S. Athanase, se peut rapporter à la lettre que Jules avoit écritte en 340. aux Eusebiens pour les appeller au Concile de Rome.

2. Il est difficile d'expliquer la promesse que font Ursace & Valens que si les Orientaux ou Athanase mesme les veulent appeller malicieusement en justice sur l'acte de leur retractation, ils n'iront point sans le consentement du Pape. Il y a Eusebe dans S. Athanase au lieu d'Athanase; mais cela ne nous éclaircit point, puisque les deux Eusebes chefs des Ariens estoient morts avant ceçy. Peutestre ces fourbes faisoient-ils semblant de craindre que S. Athanase ne les voulust poursuivre, afin de jetter quelque semence de division entre le Pape & luy, & interesser mesme le Pape en leur cause.

3. Le latin dit que Pierre & Jrenée alloient par tout demander ces lettres de paix, ce qui est une chose trop considerable pour l'assurer sur la foy de la traduction sans que cela soit dans le grec.

Il ſemble que ces ſecondes lettres de paix écrittes par Urſace & Valens à S. Athanaſe ayent eſté confonduës par S. Hilaire avec les premieres envoyées d'Aquilée par Muſée : car il dit que celles-cy ne furent écrittes que quelque temps aprés l'acte donné à Rome;au lieu qu'Oſius nous aſſure qu'elles précederent cet acte, en quoy S.Athanaſe le favoriſe extrémement.

Hil adv. Arian. *ap. Athan. ad ſolitar. p. 819. ib. p. 828.*

Chap. XVI.

S. Hilaire dit que ce fut ce Concile de Sirmich qui dõna occaſion à Urſace & à Valens de demander la reconciliation de l'Egliſe : ce qui ſemble ſignifier ou que le deſir de ſe trouver à ce Concile les porta à demander la paix ; ou que la crainte d'y eſtre encore citez & condamnez, eut la force de leur faire rendre à la verité la juſte ſoumiſſion qu'ils luy devoient.

contr. Ar.

Chap. XVII.

Les faſtes d'Idace mettent l'election de Vetranion le premier de may 350. la chronique d'Alexandrie dit le premier de mars, & le P. Petau dans ſon traitté ſur Photin monſtre par le temps de la dépoſition de Vetranion arrivée le 25. de decembre de cette année, dix mois non entiers depuis ſon election ſelon Victor, qu'il doit avoir eſté éleu dés le mois de mars.

Chap. XVIII.

1. La chronique d'Alexandrie met le premier ſiege de Niſibe en 337. & elle eſt ſuivie par Scaliger & par Monſieur Valois : mais la chronique de S. Hieroſme à laquelle le Pere Petau s'attache, le met en 338. & nous ne voyons point que le paſſage de Libanius qu'on cite prouve le contraire.

Theodoret dans ſon hiſtoire des ſolitaires ſemble rapporter à ce premier ſiege qui fut mis devant Niſibe auſſitoſt aprés la mort de Conſtantin, ce qu'il dit des miracles par leſquels S. Jacques ſauva la ville. Et au contraire dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique , où il raconte preſque les meſmes choſes, il les met à la fin du regne de Conſtance en 360. ou 361. Cependant les principales de ces circonſtances ont tant de rapport avec ce que Julien dit s'eſtre paſſé en 350. qu'il eſt comme impoſſible de ne pas avouër que Theodoret dans tous les deux endroits , la chronique d'Alexandrie , Philoſtorge & Julien parlent tous d'un meſme ſiege, lequel ſelon les trois derniers appartient à l'année 350.

c. 1. p. 770. *l. 2. c. 26.* *or. 2 p. 251. 258.*

Quant à Zoſime qui ne parlant que d'un ſiege de Niſible le met à la fin du regne de Conſtance, ce n'eſt que par la confuſion qui luy eſt ordinaire dans ſon hiſtoire. Car il eſt viſible qu'il prétend parler du ſiege de l'an 350. puiſque pour en ſçavoir le détail il nous renvoye à ce qu'en avoit écrit Julien.

Zoſ. l. 3.

Le P. Petau & Monſieur Valois ne laiſſent pas de ſe fonder ſur cet endroit pour mettre le troiſiéme ſiege de Niſible en 359. ou 360. & on prétend qu'Ammien l'a remarqué lorſqu'il dit que Sapor entrant dans la Meſopotamie paſſa Niſible, comme ſi ce n'eſtoit qu'un meſchant fort, *Niſibi pro ſtatione vili tranſmiſſa.* Mais il eſt un peu difficile de croire qu'un auteur qui entre dans le détail des choſes comme Ammien , ſur tout pour ce qui regarde cette guerre des Perſes où il eſtoit preſent , ait raconté de cette ſorte le ſiege de la place la plus importante de la Meſopotamie, quand elle n'auroit eſté attaquée que deux jours; & meſme il n'y a pas d'apparence qu'elle ait jamais eſté aſſiegée dãs les dernieres années de Conſtance depuis l'an 354. tant parce que cet auteur n'en dit rien , que parce qu'il dit qu'aprés la priſe de Singares en 360. Sapor évita ſagement Niſible , ſe ſouvenant des maux qu'il y avoit ſouvent endurez.

l. 18 p. 127. *l. 20.*

Pour ce qui eſt du ſecond ſiege, il pourroit eſtre aſſez probable qu'il auroit ſuivi la bataille de Singares ; & S. Hieroſme donneroit quelque fondement de le croire, ſi Julien n'aſſuroit qu'aprés cette bataille les Perſes n'aſſiegerent aucune ville.

orat 2.

Il faut donc apparemment le mettre en 347. auquel temps S. Hieroſme dit que Sapor aſſigea Niſible pour la ſeconde fois ; & il n'eſt pas neceſſaire que ce qu'il dit que le ſiege dura trois mois, ſe rapporte à celuy de l'an 350. lequel en dura prés de quatre.

2. Julien dit que Sapor fit quantité de digues autour de la ville , dans leſquelles

or. 1. p. 49. 50. or. 2. p. 115.

ayant fait déborder la riviere de Migdone qu'il avoit arrestée, & ayant inondé tous les environs de la ville, en sorte qu'elle estoit comme une isle au milieu des eaux, il l'attaqua durant plusieurs jours sur des vaisseaux: mais qu'il fut repoussé vigoureusement, comme il le décrit fort au long; & que quelques digues s'estant rompuës, parce qu'on ne les avoit pas faites assez fortes, la violence des eaux abbatit une partie des murailles.

Ce recit semble fort difficile à comprendre, puisqu'il faut selon Julien que la riviere ait esté arrestée au dessous de la ville pour en inonder tous les environs, de sorte que les digues estant rompuës, l'eau qui les avoit rompuës n'avoit garde de remonter pour abbattre les murailles; & je ne sçay si celle qui estoit au dessus, & qui par la rupture des digues trouvoit moyen de s'écouler avoit assez de violence pour faire le mesme effet.

Il est encore peu croyable que les murailles ayent esté abbattuës contre le dessein des assiegeans, ainsi que Julien semble dire. C'est ce qui nous a fait arrester au recit de Theodoret comme plus croyable.

or. 2. 3. Cet assaut est raconté amplement par Julien dont l'autorité nous empesche de croire que les Perses aprés la bréche faite ayent attendu jusqu'au lendemain à attaquer la ville comme le dit Theodoret dans son histoire des solitaires chap. I. & dans celle de l'Eglise l. 2. c. 26

CHAP. XIX.

ann. 350. §. 28. 1. Baronius dit que ces deux Evesques estoient S. Servais de Tongres, & S. Maximin de Tréves, dequoy il ne paroist pas avoir d'autre fondement que la conformité des noms. C'est neanmoins assez pour le croire avec quelque probabilité de S. Servais, puisque nous n'avons rien qui y soit contraire. Mais pour S. Maximin, nous avons veu que S. Paulin luy avoit succedé dés l'année precedẽte; & quãd il y auroit quelque doute à cela, d'autãt que S Athanase appelle ce Paulin en un endroit ἐπίσκοπον τιβέρων, ce qui fait que Baronius le qualifie Evesque de Tivoli; il est toujours certain que S. Maximin estoit mort avant l'an 356. apolog. 2. p. 775.

auquel S. Athanase prie Constance de s'informer des ambassadeurs de Magnence, *qui sont*, dit-il, *l'Evesque Maxime, &c.* s'ils luy avoient apporté quelque lettre de ce tyran. apol. 1. p. 679.

2. Idace met cecy en 351. mais il se trompe, comme il paroist non seulement par la chronique d'Alexandrie, mais aussi par Aurele Victor qui ne donne pas dix mois entiers à l'empire de Vetranion.

3. Le grec de Socrate porte que c'estoit Constance qui écrivit cecy à Vetranion: mais il est aisé d'y trouver l'autre sens que nous avons suivi, & qui paroist plus naturel en mettant ἐν Πεύσῃ τῆς Βιθυνίας διάγων, au lieu de διάγοντι.

CHAP. XX.

1. Le Saint rapporte cette lettre de deux manieres differentes: mais la diversité n'est que dans les termes, & ne vient que de ce que ce sont deux traductions differentes de l'original qui estoit latin. Celle qu'on lit dans l'épitre aux solitaires est la meilleure. ad solitar. 824. 825. apol. 1. 688. 689.

2. Socrate l. 2. c. 21. & 23. & Sozomene l. 4. c. 2. & 3. mettent aussitost aprés la mort de Constant le dernier exil & la mort de S. Paul de Constantinople & de S. Luce d'Andrinople, l'expulsion de Marcel d'Ancyre pour laisser rentrer Basile, la condamnation des saints Theodule & Olympe, la fuitte & la persecution de S. Athanase avec l'intrusion de Georges. Mais nous sommes assurez que S. Athanase estoit encore publiquement à Alexandrie en 356. Nous avons mis le dernier exil de S. Luce en 347. Nous ne sçavons rien précisément des autres, sinon qu'on voit dés l'année suivante que Basile estoit dans la possession de l'evesché d'Ancyre.

3. Nous avons déja remarqué que la disgrace de Philippe est ce qui fixe le temps du martyre de S. Paul, puisque l'un & l'autre arriva en moins d'un an. On voit par le second livre de Zosime, que Philippe parut avec éclat, & posseda les plus grandes charges de la cour de Constance jusqu'à la bataille de Murse, qui se donna le 28. septembre 351. Mais comme on ne voit point qu'il soit jamais parlé de luy depuis cette bataille,

il semble assez probable que sa disgrace la suivit de prés. De sorte que la mort de S. Paul se peut mettre avec beaucoup d'apparence vers la fin de 350. ou au commencement de 351.

Chap. XXI.

de synod. 1. C'est S. Hilaire qui dit que ce Concile de Sirmich estoit composé des Evesques d'Orient ; & comme remarque le P. Petau, cette circonstance est une forte preuve que ce Concile s'est tenu en cette année 351. en laquelle Constance ne possedoit rien de l'Occident que l'Illyrie, & non en 357. comme croit Baronius ; puisqu'alors Constance estant maistre de tout l'empire, les Evesques d'Occident eussent deu avoir autant ou plus de part à ce Concile que ceux de l'Orient.

l. 2. c. 24. 2. Socrate dit que Georges d'Alexandrie, Osius, & d'autres estoient à cette assemblée de Sirmich : mais c'est qu'il la confond avec celles qui se tinrent au mesme lieu en 357. 358. & 359. comme nous le dirons alors.

3. S. Hilaire dans son traitté des synodes tasche par des explications favorables de donner un bon sens à toutes les paroles de ce premier formulaire de Sirmich ; car on en fit depuis plusieurs autres dans la mesme ville. S. Philastre *de hær. c. 65.* dit aussi que Photin fut chassé de l'eglise de Sirmich par les saints Evesques ; ce qui semble se devoir rapporter à ce Concile qui acheva la condamnation de Photin, & luy fit enfin perdre son evesché. Vigile l'appelle au Concile catholi- *in Eutych. c. 5.* que assemblé de tout l'Orient, approuve ses decisions, & dit mesme qu'aucun fidele n'oseroit faire difficulté de les recevoir Et il est vray qu'elles peuvent paroistre fort catholiques à les regarder en elles-mesmes : mais quand on considere que ce sont les ennemis declarez de l'Eglise qui les ont composées, & qu'elles sont l'ouvrage de ces mesmes Ariens qui avoient esté deposez par le Concile de Sardique, on ne peut que l'on n'ait toutes leurs paroles pour suspectes, tant que l'on voit qu'ils ne condamnent pas nettement leur dogme, comme il est visible qu'ils ne le condamnent point du tout dans ce formulaire, où bien loin de dire que le Fils est consubstantiel au Pere, ils ne disent pas seulement qu'il luy soit semblable ; & mesme ils y découvrent clairement leur impieté en disant qu'ils ne veulent pas mettre le Fils dans le mesme rang que le Pere, mais le reconnoistre comme soumis à luy. Aussi S. Athanase ne distingue point ce *de synod. p. 900. 907.* formulaire d'avec les autres, & il le met parmy ceux qui estoient l'ouvrage des Ariens, & qui ne marquoient pas moins l'impieté que l'inconstance de ces heretiques. S. Hilaire mesme en parle à peu prés de cette maniere dans son livre contre Constance : & si c'est ce formulaire que l'on fit signer à Libere, comme il y a assez d'apparence, il le qualifie dans ses fragmens, *la perfidie Arienne*, & anathematize ceux qui le reçoivent. Il semble en parler encore en un autre endroit de ses fragmens, lors qu'il dit que par une seule signature d'une foy frauduleuse, heretique, & qui couvroit un venin tres dangereux sous des paroles qui sembloient tres-innocentes, l'on punissoit legitimement Photin, l'on reconnoissoit Athanase pour coupable, & l'on condamnoit la foy catholique ; ce qui pourroit encore faire juger que la mesme lettre où estoit inseré ce formulaire, portoit aussi la condamnation de S. Athanase. Mais cela n'est pas sans difficulté, d'autant que le formulaire dont il parle appelloit le Fils premier né des creatures, ce qui n'est pas dans le formulaire de ce Concile de Sirmich.

Le premier anathematisme semble condamner ceux qui disent que le Fils est d'une autre substance que le Pere, quoy qu'on sçache comment les Ariens se tiroient de ces anathemes. Il semble que c'est ce qui a donné lieu à S. Hilaire de dire que Constance s'estoit servi du *in Const. l. 1.* mot de substance dans le Concile de Sirmich, pour se faire tenir pour catholique par les Occidentaux.

4. Sozomene l. 4. c. 5. parle de plusieurs écrits faits par Photin, partie en latin, partie en grec, & Vincent de Lerins l. 1. c. 16. en parle de la mesme sorte. S. Optat l. 4. semble dire que dans le temps qu'il écrivoit son ouvrage contre Parmenien, cet heresiarque vivoit encore. S. Hierosme dans sa chronique met sa mort en 376. S. Epiphane *hær.* 71. dit qu'il avoit erré de tous costez jus-

qu'au temps qu'il faisoit son livre, c'est à dire jusqu'en 375.

5. Il est étrange que S. Hierosme ait écrit dans son livre des écrivains ecclesiastiques, que ce fut Valentinien qui chassa Photin de l'Eglise. Si ce n'est que l'on entende par là qu'estant rappellé par Julien l'apostat, & s'estant rétabli dans Sirmich, Valentinien l'en chassa tout de nouveau, & dissipa les assemblées secrettes que ses disciples tenoient dans la mesme ville, comme Gratien son fils en fut prié depuis par le Concile d'Aquilée.

Socrat. l. 5. c. 2. Soz. l. 7. c. 1. La loy de Gratien qui permettoit à toutes les sectes sur la fin de 378. la liberté de leur religion & de leurs assemblées, en excluoit neanmoins les Photiniens, les Manichéens & les sectateurs d'Eunome.

6. Nous omettons icy plusieurs choses que Socrate dit de ce Concile de Sirmich, & qui ont rapport particulierement à la chute d'Osius, laquelle constamment n'est arrivée qu'en 357. Et cela suffit pour montrer l'erreur de Socrate, qui prétend que ce Concile avoit esté precedé par l'exil d'Osius, quoyque Constance n'eust encore aucun pouvoir sur luy ny sur l'Espagne en cette année, & qui veut aussi que Georges ait assisté à ce Concile comme Evesque d'Alexandrie, ce qu'il ne fut qu'en 356.

On ne peut pas aussi pretendre comme Baronius l'a creu, que tout ce que cet historien dit du Concile de Sirmich, ne soit arrivé qu'en 357. Car 1. les Consuls de cette année marquez par Socrate, qui est tres-exact pour les dattes selon le P. Petau, sont ceux de l'an 351.

2. Ce que le Concile estoit presque tout composé des Evesques d'Orient, fait voir, comme nous avons dit, que Constance n'estoit pas encore maistre de l'Occident.

Amm. l. 24. 3. Thalasse qui estoit à la dispute de Basile & de Photin, estoit mort dés l'an 353. estant préfet du prétoire en Orient. Car pour la loy qu'on marque luy avoir esté addressée en 357. il est aisé que ce soit une faute; & ceux mesmes qui l'alleguent, reconnoissent qu'il y a erreur dans la datte.

Theodoret. l. 2. c. 13. 4. Theodore d'Heraclée estoit mort aussi dés l'an 355.

5. Germine, que personne ne dit avoir esté Evesque avant la deposition de Photin, assista neanmoins en 355. au Concile de Milan.

6. Basile d'Ancyre qui semble avoir esté l'ame de ce Concile de Sirmich, bien loin d'avoir fait ou laissé faire le second formulaire de Sirmich, que Socrate joint avec le premier, s'y opposa aussitost dans le Concile d'Ancyre, où il témoigna mesme fort clairement que ce second formulaire ne s'estoit pas fait dans le temps de la deposition de Photin. Epiph. hær. 73. c. 2.

La distinction que l'on pretend faire de deux Conciles tenus en mesme temps à Sirmich & opposez l'un à l'autre, est une opinion plus incroyable encore que nouvelle. Elle est aussi peu autorisée que le double Concile de Sardique est indubitablement attesté par les pieces originales qui nous en restent, & par le témoignage des auteurs les plus authentiques. Cela n'arriva à Sardique que parce que chaque party estoit soutenu par un Empereur; & il n'y en avoit qu'un en 357.

CHAP. XXII.

1. Socrate l. 2. c. 30. & Sozomene l. 4. c. 19. disent qu'Acace de Cesarée & Patrophile de Scythople chasserent S. Maxime de Jerusalem pour establir S. Cyrille en sa place. S. Hierosme dans sa chronique est contraire à ces historiens pour ce fait, & ne fait commencer l'episcopat de S. Cyrille qu'aprés la mort de S. Maxime: mais il ne luy est pas neanmoins plus favorable. Les Ariens, « dit-il, c'est à dire Cyrille & les autres, « envahirent l'eglise de Jerusalem: Cyrille « avoit esté ordonné prestre par S. Maxime; mais Acace & les autres Ariens luy « ayant promis de le faire Evesque, s'il « renonçoit à son ordination, il fit dans « l'eglise la fonction de diacre. Son impieté ayant eu en effet le sacerdoce pour « recompense, il persecuta par diverses « fraudes Heracle que S. Maxime estant « prest de mourir avoit establi en sa place, & le rabaissa de l'estat d'Evesque à « celuy de prestre. «

S. Epiphane qui fait une liste des Evesques de Jerusalem, n'y met point cet Heracle. Socrate & Sozomene en parlẽt: mais ils le mettent le second de ceux hær. 66. c. 20.

que les Ariens opposerent à S. Cyrille; ce qui ne s'accorde point avec S. Hierosme.

Rufin. l. 1. c. 23. Rufin ne parle gueres plus avantageusement de S. Cyrille que les autres; & il dit de luy qu'ayant receu le sacerdoce aprés S. Maxime dans la confusion où les ordinations se trouvoient alors, il varioit quelquefois dans la foy, & plus souvent dans sa communion.

Le plus seur asseurément est de s'arrester au témoignage avantageux que le second Concile Oecumenique rend à S. Cyrille.

2. S. Cyrille écrit cette lettre à Constance en la maniere que l'on parle ordinairement aux Princes, c'est à dire avec des éloges: & S. Athanase & S. Hilaire n'en ont pas usé autrement, depuis mesme que Constance se fut declaré bien plus ouvertement contre la foy, qu'il n'avoit fait jusques icy. De sorte qu'il n'est nullement raisonnable de se fonder sur cela pour rejetter cette piece ou comme fausse ou comme d'un Arien, ainsi que fait le ministre Rivet; quoy que pour l'Arianisme elle doit estre tout à fait exemte de ce soupçon, puisqu'elle finit par la glorification de la Trinité consubstantielle, & que pour le reste tout y convienne fort bien à une piece tres legitime, & telle que devoit estre celle que S. Cyrille écrivit certainement à Constance selon Sozomene.

Mais plus cette lettre paroist veritable, plus elle déplaist pour cela mesme à Rivet, & aux autres ennemis de la croix de JESUS-CHRIST, qui ne la tiennent pas pour suspecte à cause qu'ils y découvrent quelques marques de fausseté, mais qui y trouvent des marques de fausseté à cause qu'ils voudroient qu'elle fust fausse. Blondel mesme l'allegue pour vraye sans oser la contester. *Primauté en l'Eglise p. 140.*

3. Il y a faute dans Idace lorsqu'il dit que cette apparition arriva le 30. de janvier le 28. de la lune: car ces deux termes ne s'accordent pas avec l'an 351. S. Cyrille & la chronique d'Alexandrie disent que ce fut le 7. de may, qui est le jour auquel les Orientaux en faisoient la feste, & qui estoit en effet le 28. de la lune en 351. La chronique d'Alexandrie ajoute que c'estoit le propre jour de la Pentecoste: mais il faudroit pour cela que Pasque eust esté le 19. de mars, ce qui ne peut estre. S. Cyrille dit seulement que c'estoit dans les saints jours de la Pentecoste; & c'est apparemment ce qui a trompé l'auteur de la chronique, quoy que cette phrase, selon l'usage des anciens, marque seulement que c'estoit entre Pasque & la Pentecoste, c'est à dire entre le 31. de mars & le 19. de may; & il est estrange que Blondel semble avoir ignoré cette signification du mot de Pentecoste. *Primauté p. 140.*

Socrate l. 2. c. 24. dit que Gallus estoit à Antioche lorsque cecy arriva: mais cela est fort difficile, puisqu'il n'avoit esté fait Cesar que le 15. de mars.

Philostorge & la chronique d'Alexandrie qui le suit assez souvent, disent que ce miracle fut veu en mesme temps par les deux armées de Constance & de Magnence, qui estoient aux mains dans la Pannonie, & qu'il causa la deffaitte de Magnence, qui estant payen prit l'épouvante à la veuë de cette croix. Mais les jours de cette apparition & de la bataille de Murse font voir que cela ne peut estre. On pourroit plustost croire qu'il se seroit fait quelque autre apparition de la croix durant la bataille de Murse, si ce fait estoit attesté par quelques auteurs originaux: mais il n'est pas mesme constant que Magnence fust payen, & nous avons quelque preuve du contraire.

CHAP. XXIV.

S. Gregoire de Nysse parle assez des querelles de Basile & d'Eustathe avec Aëce & Eunome; mais il les rapporte à ce que arriva depuis. Pour l'inclination que Gallus avoit pour Aëce, Sozomene dit qu'elle venoit de ce que Gallus qui estoit fort assidu à l'eglise, l'y avoit souvent entendu prescher. Mais ayant esté deposé du diaconat aussitost aprés y avoir esté élevé, nous ne voyons pas en quelle qualité il auroit pu prescher dans l'eglise. *l. 1. cont. Eunom.* *Soz. l. 3. c. 14.*

CHAP. XXV.

1. Le livre des Papes de Rome, que quelques uns on cité sous le nom du pontifical de Damase, & les martyrologes de Bede & d'Usuard qui l'ont suivi, disent que Jules fut banni pendant dix mois

mois, & jusqu'à la mort de Constance. Ce que Baronius rejette avec raison comme impertinent & ridicule, & montre qu'on ne peut dire que Jules ait jamais souffert aucune persecution ny aucun exil. Et en effet les années de sa vie ne fournissent aucune place où l'on puisse marquer cette persecution, si ce n'est peut-estre par la tyrannie de Magnence qui persecutoit tous les amis de Constant.

2. Nous avons encore deux autres lettres de Jules : mais elles sont visiblement du nombre des decretales supposées. Il y a aussi dans le Concile d'Ephese un passage cité d'une lettre du Pape Jules à un nommé Docce ; & Vincent de Lerins témoigne que l'on avoit confirmé la foy de l'Eglise dans ce Concile par le témoignage de ce Saint Pape. S. Ephrem Evesque d'Antioche l'allegue aussi aprés Facundus, qui dit qu'elle avoit esté écritte a Prosdoce. Elle est citée dans un écrit attribué à Leonce, qui écrivoit vers le commencement du 7. siecle. Neanmoins ce Leonce mesme assure dans son écrit des sectes que cette lettre n'est point de Jules, mais de Timothée disciple d'Apollinaire, comme on le prouvoit alors par quantité d'exemplaires. Il ajoute seulement qu'elle n'estoit point contraire à la foy, & qu'ainsi il importoit peu de qui elle fust. Il assure encore que l'on n'avoit rien de son temps des écrits du Pape Jules (ce qu'il faut entendre à l'exception de ce qui estoit dans S. Athanase) & que sept epitres que l'on publioit sous son nom, n'estoient pas de luy, mais d'Apollinaire.

Commonit. 2.

Phot. cod. 229.

Facund. l. 1.

Leont. de sect. c. 8.

Evagr. l. 3. c. 31.

Les religieux de Palestine assurent sous l'Empereur Anastase, que les Eutychiens avoient accoutumé de tromper les peuples & de les engager dans leur heresie, en attribuant aux Peres, comme à S. Athanase, à S. Gregoire Thaumaturge, & à Jules, divers ouvrages qui estoient effectivement d'Apollinaire.

de sect. c. 8.

de script. c. 2.

Leonce le soutient, & le prouve particulierement d'une lettre à Denys Evesque ou prestre de Corinthe, dont les heretiques se servoient sous le nom de Jules, & dont il cite un passage. Gennade qui parle de cette lettre l'attribuë à Jules : mais il dit qu'ayant paru utile en son temps contre ceux qui vouloient mettre deux personnes en Jesus-Christ, elle estoit devenuë pernicieuse depuis l'heresie d'Eutyche & de Timothée qu'elle favorisoit beaucoup. Mais outre les autres preuves que Leonce allegue pour montrer qu'elle n'est pas de Jules, on ne sçauroit répondre a ce qu'il dit que S. Gregoire de Nysse écrivant contre Apollinaire refute beaucoup d'endroits de cette lettre ; & à ce qu'il ajoute dans un autre écrit, qui est dans le quatriéme tome de la bibliotheque des Peres de Paris, que Valentin & Timothée disciples d'Apollinaire citent cette lettre comme un ouvrage de leur maistre.

tom 4. p. 2. p. 1031. 1037.

3. Il y auroit plus de lieu de s'estonner du silence de S. Hilaire que de celuy de S. Athanase, si la confusion de ses fragmens n'estoit visible. Car ce qui nous en reste ne sont que des lambeaux souvent sans ordre & sans suitte. Nous le voyons par le lieu mesme où il rapporte cette lettre de Libere : car elle est mise justement au lieu où devroit estre la lettre du Concile de Sardique à Constance, comme il est visible par ce qui la precede immediatemēt. Et un peu aprés, au lieu de la lettre du Concile d'Egypte à Libere, que S. Hilaire promet, nous en trouvons une de Libere aux Evesques d'Italie, qui est écritte aprés la mort de Constance sur un sujet tout different.

Il est mesme tout à fait probable que ce qui suit la lettre de Libere aux Orientaux, suivoit la lettre du Concile de Sardique. Car qu'elle apparence que S. Hilaire eust approuvé la conduitte de Libere en ces termes, *Quid in his literis non sanctitatis, quid non ex metu Dei eveniens est?* De quoy eust elle pu servir aussi à la defense soit de Libere, soit de Fortunatien ?

Chap. XXVI.

1. Baronius sur l'année 353. §. 32. veut corriger la datte de cette loy ; mais son fondement est faux : car au lieu qu'il suppose que Constance n'a pu estre maistre de Milan qu'en 353. il peut l'avoir esté dés l'esté de l'an 352.

2. Nous mettons le voyage de Montan vers le commencement de 353. d'au-

tant que S. Athanase dit que c'estoit vingt-six mois avant que Diogene vint à Alexandrie, & nous verrons qu'il y vint en 355.

3. Ce voyage d'Ammon sert pour marquer le temps de l'episcopat de Draconce. Quoy qu'il en soit il ne peut pas avoir esté fait Evesque beaucoup plus tard, puisqu'il fut banni en 356. ny apparemment beaucoup plustost, puisque son nom ne se trouve point parmy ceux qui ont signé le Concile de Sardique.

CHAP. XXVIII.

1. S. Hierosme dans sa chronique donne S. Rodane de Toulouse à S. Paulin pour compagnon de son exil : ce qui vient peut-estre de ce qu'ils sont tous deux morts dans la Phrygie. Car S. Sulpice Severe plus croyable en cecy, nous assure que S. Rodane ne combatit que quelque temps aprés avec S. Hilaire. Baronius dit neanmoins qu'il fut banni avec S. Paulin, & un Luce Année Evesque de Mayence; mais tout le fondement qu'il en a, c'est la vie de S. Maxime successeur d'Année rapportée par Tritheme, & qui n'a point d'autre auteur que luy, ou un Megenfroy moine de Fulde du temps des Othons. Cette histoire outre sa nouveauté est toute pleine de fautes & de contes fabuleux, & l'on ne la sçauroit accorder avec elle-mesme.

l. 2.

anno 353. §. 22.

2. Baronius cite souvent les actes de S. Eusebe. Nous les avons veus dans un manuscrit, & il y a quelques bonnes pieces que l'auteur peut avoir tirées des archives de l'Eglise de Verceil. Mais du reste, c'est une histoire pleine de fautes visibles, & l'on n'y peut faire aucun fondement.

Nous avons deux sermons sur S. Eusebe parmy ceux de S. Ambroise, duquel neanmoins Baronius soutient qu'ils ne peuvent estre. Et veritablement le premier dit assez clairement que S Eusebe mourut martyr en Orient: ce qui est contre la verité, & contre S. Ambroise mesme, selon la comparaison qu'il fait entre luy & S. Denys. Il y a aussi quelques phrases peu convenables à la pureté du style de S. Ambroise. Ils sont neanmoins d'un auteur aussi ancien, puisqu'ils sont faits à Verceil en presence d'Exuperance disciple de S. Eusebe & l'associé de sa confession : ce qui fait juger aussi qu'ils ne peuvent estre de S. Maxime de Turin à qui d'autres les attribuent.

ann. 355. §. 24.

Amb ep. 25.

Baro. ann. 355. §. 24.

Nous avons dans ce Pere deux autres sermons sur le mesme sujet, qui paroissent faits à Verceil, & par une personne de cette Eglise. Le commencement du dernier est tiré en y changeant quelques mots, du premier de ceux qui sont attribuez à S. Ambroise. Mais il importe peu d'en sçavoir l'auteur ny le temps, parce qu'ils ne contiennent aucun fait particulier. L'on voit seulement par là qu'aucun de ces sermons ne peut-estre l'un des deux traittez que S. Maxime avoit faits sur la vie de S. Eusebe selon Gennade.

de script. c. 40.

CHAP. XXIX.

1. Comme Libere témoigne dans sa lettre à Constance que Vincent luy avoit écrit depuis peu touchant le Concile d'Arles, il peut l'avoir écritte vers le commencement de 354. & ainsi huit ans & quelques mois aprés le Concile tenu à Milan en 345. Georges dont il se plaint, n'est pas celuy qui fut envoyé en 356. à Alexandrie, mais celuy de Laodicée qui pouvoit aisément communiquer par lettres avec les Ariens d'Alexandrie.

Bar. 354. §. 1.

2. S. Hierosme dans son traitté des hommes illustres chap. 97. dit que Fortunatien a écrit un petit commentaire sur l'Evangile d'un style rustique & sans ornement.

3. Lucifer de Cagliari attribuë encore à Constance le dessein de faire confirmer par le Concile de Milan, l'intrusion de Georges à la place de S. Athanase; mais l'ordre des temps ne permet pas de suivre ce sentiment.

Lucif. pro Athan. l. 1.

CHAP. XXX.

Ammien Marcellin qui dit que Gallus regna quatre ans, ne marque pas s'il mourut à la fin de 354. ou au commencement de 355. La suitte de sa narration porteroit à croire que ce fut au commencement de 355. comme il est marqué dans la chronique de S. Hierosme & dans celle d'Alexandrie : mais Idace, qui est ordinairement plus exact, la met en 354. & Socrate de mesme. *l. 2. c. 27.*

ADDITION,
Pour servir de premier Eclaircissement sur le chap. 14. du deuxiéme livre.

Le Concile ordonne que les Evesques ordonnez par Melece le schismatique seront receus a la communion de l'Eglise aprés avoir esté confirmez par une imposition des mains ou une election plus sainte, μυστικωτέρα χειροτονίᾳ βεβαιωθέντες. Quelques-uns ont cru que les Peres par ces termes vouloient que l'on ordonnast une seconde fois ces Evesques. Cependant le Concile de Capouë deffendit les réordinations apparemment en 392. Ce canon fut cité dans le troisiéme Concile de Carthage tenu le 28. aoust ou le premier septembre 397. & il est visible qu'il y fut supposé pour bon. Les principes que S. Augustin establit contre la rébaptization dans le premier chapitre du premier livre du baptesme contre les Donatistes, supposent certainement qu'on ne réordonnoit jamais, quoy qu'il ne parle directement que de ceux qui avoient esté ordonnez dans l'Eglise. Mais si l'on veut contester sur cet endroit, on ne le peut pas sur le livre 2. contre Parmenien c. 13. où il dit que le baptesme & l'ordination sont deux sacremens qu'il n'est pas permis dans l'Eglise catholique de donner une seconde fois, & il l'applique aussitost aux Evesques ordonnez par les Donatistes, à qui l'on permettoit quelquefois de faire les fonctions episcopales en ne les réordonnant non plus qu'on ne les rebaptizoit point : *Non sunt rursus ordinati ; sed sicut baptismus in eis, ita ordinatio mansit integra. Et lors qu'on ne juge pas utile*, ajoute le Saint, *qu'ils exercent leurs fonctions, neanmoins les sacremens de leur ordination demeurent toujours sur eux.* Candide de Villerege & Donat de Macomades qui avoient vieilli dans l'Eglise en qualité d'Evesques sans avoir esté réordonnez, quoy qu'ils eussent esté ordonnez par les Donatistes, n'avoient pas esté receus depuis le decret fait pour ce sujet en 401. puisque le livre contre Cresconе où S. Augustin en parle, a esté fait vers l'an 406. Ils estoient donc apparemment de ceux qui se réunirent sous l'Empereur Constant par ordre de Macaire en 348. ou 349. Ainsi l'on peut juger que les autres Donatistes receus en ce temps-la ne furent point réordonnez.

Can. 38. in collect. c. 33.

Aug. in Cresc. l. 2. c. 10.

Pour ce qui est de l'Eglise grecque, S. Basile reconnoist que l'on avoit receu deux Evesques Encratites dans le rang d'Evesques : & parlant autre part de ce qu'on disoit qu'Eustathe avoit réordonné quelques personnes, il dit que c'est une temerité qui fait horreur, que cela le doit faire detester de tout le monde, & que jusqu'alors il ne se trouvoit point qu'aucun heretique l'eust fait. Le Concile Oecumenique d'Ephese ordonne que les clercs qui quitteront l'heresie des Messaliens, demeureront clers.

ad Amphil. ep. 1. can. 1.

ep. 196.

part. 2. in fin.

Il n'y a point assurément d'apparence que le Concile de Nicée ait ordonné une chose que l'Orient & l'Occident ont regardée dans le mesme siecle comme illicite & criminelle. Ainsi il faut reconnoistre que le mot de χειροθεσία dans cet endroit, ny l'imposition des mains marquée dans le 8. canon pour la reception des Novatiens, ne se doivent point entendre du sacrement de l'ordination, mais de quelque autre maniere qui ne choque point la discipline de l'Eglise. Car on sçait que l'Eglise excluoit generalement des fonctions ecclesiastiques ceux qui avoient esté dans l'heresie. Lors donc qu'elle les permettoit à quelques-uns par une grace particuliere, elle l'a pû faire par une simple ordonnance, comme il paroist que c'estoit la prattique de l'Afrique ; ou y ajouter quelque ceremonie exterieure, qui ne leur conferoit pas le sacrement, mais les y confirmoit, & estoit une espece de benediction, comme le remarque le patriarche Taraise dans le VII. Concile Oecumenique sur le canon mesme de Nicée touchant les Novatiens. C'est cette benediction veritable & sainte du Pontife legitime, qui effaçoit la tache d'une im-

actio. 1.

ep. 22. Innoc. c. 4. 5 Conc. T. 1.

position illegitime, comme disoient les Evesques de Macedoine, qui vouloient recevoir ceux que Bonose avoit ordonnez : ce que neanmoins le Pape Innocent deffend, parce que la necessité de l'Eglise qui avoit rendu cette dispense utile durant un temps, n'estoit plus alors. Les termes mesmes du Concile de Nicée font assez voir que cette imposition des mains n'estoit pas pour leur donner le sacrement de l'ordre, mais pour les y confirmer. Car il dit des Meletiens qu'ils seront *confirmez* par là, βεβαιωθέντας, & des Novatiens non qu'ils seront establis ou rétablis dans la Clericature, mais qu'ils *y demeureront*, que *ceux qui se trouveront clercs demeureront dans le mesme degré*.

Mais il y a si peu lieu de pretendre que cette ceremonie par laquelle on les confirmoit dans l'episcopat, leur en donnast le sacrement, que l'Eglise s'en est servie à l'égard des personnes injustement déposées lors qu'elle les reconnoissoit innocens. *Episcopus, presbyter, aut diaconus*, dit le quatriéme Concile de Tolede can. 28. *si à gradu suo injustè dejectus, in secundâ synodo innocens reperiatur; non potest esse quod fuerat, nisi gradus amissos recipiat coram altario de manu episcoporum : si episcopus est, orarium, annulum & baculum*, &c. Et Fulbert Evesque de Chartres ep. 25. *Rebaptisationes & reordinationes fieri canones vetant. Propterea depositum non reordinabitis, sed reddetis ei suos gradus per instrumenta & per vestimenta quæ ad ipsos gradus pertinent, ita dicendo : Reddo tibi gradum Ostiarij .... in nomine Patris & Filij & Spiritus sancti. Novissima autem benedictione lætificabis eum sic concludendo : Benedictio Dei Patris & Filij & Spiritus sancti super te descendat, ut sis restitutus in ordine sacerdotali, & offeras placabiles hostias.* Et en effet les heretiques estoient reconciliez à l'Eglise par quelques ceremonies exterieures : & il falloit que les prestres & les ecclesiastiques le fussent d'une maniere particuliere, qui a pû estre nommée, *sanctior manuum impositio*, à cause qu'on leur donnoit alors un veritable droit d'estre au nombre des clercs, & de joüir des dignitez ecclesiastiques, & que la ceremonie avoit le nom d'imposition de mains ; de mesme que maintenant le supplément des ceremonies du baptesme dans l'Eglise a le nom de baptesme.

On peut ajouter à l'égard des Novatiens, que l'imposition des mains qui est ordonnée pour eux, est le sacrement de confirmation, qu'ils ne recevoient point dans leur secte, & que le 7. canon du premier Concile de Constantinople veut qu'on leur donne lors qu'ils se convertissent : Et à l'égard des Meletiens, on peut remarquer que le mot de χειροτονία signifie quelquefois non l'imposition des mains & l'ordination, mais le choix & l'élection. Le Concile a donc pû commander qu'on feroit comme une nouvelle élection de ces personnes par l'approbation que le peuple ou les Evesques catholiques leur donneroient avant que de les admettre à l'exercice de leur ministere. Le mot mesme d'*ordonner* se prend quelquefois en cette maniere pour une simple destination d'une personne déja consacrée a un employ particulier ; comme quand S. Gregoire de Tours dit que S. Pierre ayant esté ordonné Evesque par les autres Apostres, establit son siege à Rome : Et S. Hierosme dit aussi que S. Jacques fut ordonné Evesque de Jerusalem par les Apostres. *de gl. Marty. l. 1. c. 28.* *de script. c. 3.*

FIN.

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER,

Contenant sa naissance, son éducation, & les principaux evenemens de l'Empire & de l'Eglise pendant ce temps-là, jusques au Concile de Nicée.

LIVRE SECOND,

Où l'on rapporte l'histoire du Concile general de Nicée.

LIVRE TROISIE'ME,

Contenant ce qui s'est passé depuis sa promotion à l'Episcopat jusqu'au Concile de Tyr.

LIVRE QUATRIEME,

Contenant ce qui s'est passé sur son sujet depuis le Concile de Tyr jusques à la mort de Constantin.

LIVRE CINQUIE'ME,

Où l'on traitte de tout ce qui est arrivé sur son sujet, depuis la mort de Constantin jusques au Concile de Sardique.



LIVRE SIXIE'ME,

Où il eſt traitté de tout ce qui eſt arrivé à ſon ſujet depuis le Concile de Sardique juſques à celuy de Milan.

Fin de la premiere partie.

Fautes à corriger dans cette premiere Partie.

PAges 2 *Ligne* 18 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 7 *l.* 6 356 *liſez* 360. *P.* 28 *l.* 35 mettez à la marge *Eclairciſſement*. P. 31 *l.* 1 Meleciens puis *liſ.* Meletiens, puis. P. 37 *l.* 28 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 39 *l.* 24 à la marge *Eclairciſſement* 2. *P.* 46 *l.* 4. diſcipales *liſ.* diſciples. *P.* 48 *l.* 24 Ptelemaide *liſ.* Ptolemaide. *P.* 50 *l.* derniere, s'eſtant rangé en bataille pour combattre *liſ.* ayant entrepris de combattre. *P.* 59 *l.* 11. 12. ces heretiques *liſ.* cet heretique. *P.* 63 *l.* 27 qu'ils ont *liſ.* qu'il avoit. *P.* 70 *l.* 36 315 *liſ.* 313. *Ibid.* à la marge *Socrat. l.* 1. *c.* 6. *liſ.* Socrat. l. 2. c. 4. *Ibid. l.* 37 l'an 338. *liſ. l'an* 336. *Ibid* à la marge *Sozom. l.* 1. *c.* 3. *liſ. Sozom l.* 3. *c.* 3. *P.* 71 *l.* 4 de la marge p. 558. *liſ. l.* 2. *c.* 4. *Ibid. l.* 6. de la marge p. 267. *liſ. l.* 3. *c.* 3. *P.* 73 au titre XII. *liſ.* XV. *P.* 75 *l.* 1. mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 86 *l.* 12 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 92 *l.* 17 des Rois de *liſ.* des Rois qui avoient vaincu ceux de. *P.* 98 *l.* 36 à la marge Balland. *liſ.* Bolland. *P.* 104 *l.* 2 epiſcole *liſ.* epiſcopale. *P.* 107 *l.* 37 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 108 *l.* 4. 5 Gelaſe de Cyzique *liſ.* Gregoire de Ceſarée. *P.* 112 *l.* antepen. par laquelle on ſe condamne *liſ.* par laquelle on s'abſout ou on ſe condamne. *P.* 131. *l.* 26 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 134 *l.* 31 ſouſcrit *liſ.* ſouſcrivit. P. 150 *l.* 31 changé *liſ.* changée. *P.* 172 *l.* 11 penitence *ajoûtez* canonique. *P.* 176 *l.* 3 de ſervir à table *liſ.* d'avoir ſoin des tables. *P.* 194 *l.* 24 25 s'évanoüirent *liſ.* s'évanoüit. *P.* 211 *l.* 32 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 212 *l.* 7 V. les Eclairciſſ. *liſ. Eclairciſſement* 4. *P.* 218 *l.* 6 firent fait aſſembler *liſ.* firent aſſembler. *P.* 220 *l.* 15 à la marge c. 20. *liſ.* c. 27. *P.* 233 *l.* 10 les autres *liſ.* les auteurs. *P.* 234 *l.* 8 l'Egliſe *liſ.* . L'Egliſe. *P.* 247 à la marge *Socrate* l. *liſ. Socrate l.* 1. *P.* 252 *l.* derniere Ilion *liſ.* Iſion. *P.* 257 *l.* 3 la *liſ.* ſa. *P.* 259 *l.* 20 preſſé par les *liſ.* preſſé par leurs reproches, & par les. *P.* 267 *l.* 34 à la marge *Voyez les Eclairciſſemens* 4. *liſ. Eclairciſſement* 5. *P.* 268 *l.* 17 mettez à la marge *Eclairciſſement* 1. *P.* 271 *l.* 3. mettez à la marge *Eclairciſſement* 2. *P.* 282 *l.* 19. effacez *Voyez les Eclairciſſemens*. *P.* 306 *l.* derniere, mettez à la marge *Eclairciſſement* 2. *P.* 312 *l.* 25 s'ppoſer *liſ.* s'oppoſer. *P.* 324 *l.* 1 qule le *liſ.* quelle. *P.* 330 *l.* 17 mettez à la marge *Eclairciſſement* 1. *P.* 339 *l.* 8 que *liſ.* de. *P.* 380 *l.* 12 juſques la fin *liſ.* juſques à la fin. *P.* 385 au titre XXII. *liſ.* XXIII. *P.* 393 *l.* 6 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 399 *l.* derniere ſa *liſ.* la. *P.* 430 *l.* 23 il & *liſ.* & il. *P.* 444 *l.* 15 Euphrone *liſ.* Theophrone. *P.* 454 *l.* 17 craindre dans l'orient *liſ.* craindre à Conſtance dans l'Orient. *P.* 455 *l.* 22 à la marge *Atheniens liſ. Athanaſ.* *P.* 470 *l.* 6 ajoûtez à la marge *Eclairciſſement* 1. *P.* 473 *l.* 3 à une journée *liſ.* à une demi-journée. *P.* 475 *l.* 35 à la marge *Eclairciſſement* 3. *liſ. Eclairciſſement* 1. *P.* 476 *l.* 36 s'élevoient *liſ.* l'élevoient. *P.* 491 *l.* 24 avoir envoyez tous *liſ.* à tous envoyez. *P.* 497 *l.* 9 ſert *liſ.* ſervent. *P.* 512 à la reclame auſſi *liſ.* S. Hieroſme. *P.* 513 *l.* 17. 18 à la marge *Marcell.* c. 23. *liſ. Marcellin. l.* 23. *P.* 525 *l.* 1 Capouë *liſ.* Padouë. *P.* 551 *l.* 12 à luy *liſ.* à elle. *P.* 552 à la marge *Eclairciſſement* 3. *liſ. Eclairciſſement* 2. *P.* 577 *l.* 4 ne fut mieux *liſ.* ne fut pas mieux. *P.* 579 à la marge *Hilar. adv Arian.* doit eſtre mis vis à vis de la ligne 11. *P.* 597 *l.* 30 Dieu fait *liſ.* Dieu a fait. *P.* 603 *l.* 15 à la marge *Eclairciſſement* 2. oſtez 2. *P.* 624 *l.* 5 du *liſ.* de. *P.* 652 *l.* 18 19 le maiſtre public *liſ.* publiquement ſon maiſtre. *P.* 659 à la marge 2 *liſ.* 3. *P.* 662 *l.* 5 à la marge *Eclairciſſement* 3 *liſ. Eclairciſſement* 2. *P.* 671 *l.* 31 étrange *liſ.* étrangere. *P.* 673 à la fin mettez *Eclairciſſement* 2.

Dans les Eclairciſſemens.

PAges 698 *col.* 1. *l.* 49 Hxaëmoron *liſ.* Hexaëmron. *Ibid. col.* 2. *l.* 18. Maxime *liſ.* Macaire. P. 701 *col.* 2. *l.* 37 du 10. mois de Thoth. *liſ.* du 10. du mois Thoth. *P.* 705 *col.* 2. *l.* 13 πάζω *liſ.* πᾶζω. *P.* 708 *col.* 2. *l.* 2 avoit *liſ.* ait. *P.* 711 *col.* 2 *l.* 12 ἐχρῆναι γενέσθαι ζωώδον *liſ.* χρῆναι γενέσθαι ζωοδόν. *P.* 719 *col.* 1. *l.* 47 Paulus & Lucius *liſ.* Paulum & Lucium. *Ibid. lig.* 52 commer ij *liſ.* commercij. *P.* 721 *col.* 2. l. 46 S s *liſ.* ſans. *P.* 734 *col.* 1 *l.* 37 au Concile *liſ.* un Concile. *P.* 740 *col.* 1. *l.* 24 25 innocens *liſ.* innocentes.

